

HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE L'ORDRE
DE
SAINT DOMINIQUE;

C'EST-À-DIRE,

DES PAPES, DES CARDINAUX, DES PRÉLATS éminens en Science & en Sainteté; des célébres Docteurs, & des autres grands Personages, qui ont le plus illustré cet Ordre, depuis la mort du S. Fondateur, jusqu'au Pontificat de Benoît XIII.

OUVRAGE DÉDIÉ À SA SAINTETÉ,

Par le Révérend Pere A. TOURON, Religieux du même Ordre.

TOME TROISIÉME.





A PARIS,

Chez { BABUTY, rue Saint Jâques, à Saint Chrysostome.
QUILLAU, Pere, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLVI.

AVEC APPROBATIONS ET PRIVILEGE DU ROY.



AUTRE LETTRE

Écrite de la part de SA SAINTETÉ, par Son Éminence Monseigneur le Cardinal VALENTI, Sécretaire d'Etat, au P. TOURON Dominicain, au sujet de son *Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de saint Dominique.*

REVERENDE PATER,

OBTULIT Pontifici Maximo, quemadmodum optaveras, Antoninus Bremond tui ejusdem Ordinis Magister Volumen alterum Historiæ Virorum Illustrium Dominicanæ Gentis, quod sanctitatis suæ nomini inscriptum nuperrimè edidisti; Ejusmodi verò munus, non tam sanctitas sua lubentissimè excepit, verùm etiam ut tibi suo nomine gratias haberem, & Pontificæ laudis Interpres, & assertor existerem, mihi summopere commendavit. Etenim minimè dubitat, quin secundum hunc Librum eruditi viri eodem excipiant plausu, quo primum exceptum fuisse novisti, cujus nempe tanta fama penes Universam Italiam percrebuit, ut Josephus-Augustinus Ursius, ejusdem Prædicatorum Ordinis Magister, quique à secretis est magistratûs ad Libros expurgandos, proscribendosque præpositi, illum in Italicum nostrum Idioma transtulerit, typisque vulgaverit, quam quidem Versionem feliciter adeo perfecit, ut Gallici tui Sermonis elegantiæ nihil quidquam per eamdem detractum fuisse videatur. Existimat quoque sanctitas sua opus hoc tuum spectari, atque in pretio haberi oportere, non solùm tamquam insigne Monumentum, quod præclarissimæ vestra Dominicanorum Familiæ lumen & decus afferat, sed etiam veluti singulare quoddam totius Ecclesiasticæ Historiæ, quam illustrat, Ornamentum: Quis enim te de illa bene mereri non judicaverit, dum ibidem recenses illustria gesta, & eximia in rem Catholicam

REVEREND PERE,

LE second Tome de l'Histoire de vos Hommes Illustres, que vous avez publié depuis peu, sous les auspices du Souverain Pontife, lui a été présenté, selon vos désirs, par Maître Antonin Brémond, Religieux de votre Ordre. Le Saint Pere, qui a reçu ce Présent avec beaucoup de plaisir, m'a expressément chargé de vous en remercier de sa part, & d'être comme l'Interpréte de ses sentimens, en vous assurant de l'estime singuliére qu'il fait de votre Ouvrage: car Sa Sainteté ne doute pas que les Sçavans ne reçoivent ce second Volume avec les mêmes applaudissemens que le premier; dont la réputation (comme vous sçavez) a été si grande dans toute l'Italie, que le R. Pere Joseph-Augustin Orsi, Docteur de votre Ordre, & Sécretaire de l'Indice, a bien voulu le traduire, & le publier en Langue Italienne; ce qu'il a fait avec tant de succès, que sa Version, en conservant toute l'élégance de votre style, ne fait rien perdre des beautés de la Langue Françoise. Votre Ouvrage, au jugement de Sa Sainteté, est d'autant plus estimable, qu'on doit le considérer, non seulement comme un Monument précieux de l'Ordre célébre de S. Dominique, dont la gloire y est relevée avec éclat, mais aussi comme un illustre Ornement de toute l'Histoire Ecclésiastique. En effet, qui pourroit ne pas s'appercevoir que, dans le récit fidéle des grandes Actions des Papes, des

Evêques, des Cardinaux, qui sont sortis de votre Ordre, & dans le simple Exposé des services signalés qu'ils ont rendus à la République chrétienne, vous répandez toujours de nouvelles lumiéres sur nos Annales Sacrées? Travaillez donc à mettre la derniére main à un tel Ouvrage; vous comprenez aisément avec quelle ardeur le Pape le désire, lui, qui depuis sa tendre jeunesse, s'applique avec un soin infatigable, à tout ce qui peut procurer l'avancement, & la perfection des Lettres; particuliérement de la Science Ecclésiastique; sans que les plus grandes affaires, ni les plus sérieuses occupations l'empêchent de continuer encore aujourd'hui ce glorieux travail, qu'il aime, & qu'il fait aimer par son éxemple, par son Autorité, par la sagesse de ses Loix, ainsi que par ses Ouvrages si dignes de l'immortalité. Aussi m'a-t-il recommandé de vous presser autant qu'il est en moi, & de vous exhorter vivement, de ne rien négliger, pour donner bientôt au Public la suite de votre Histoire, dont la lecture est toujours fort agréable à Sa Sainteté. Pendant que je vous écris ceci de sa part, Elle vous donne avec beaucoup d'affection sa Bénédiction Apostolique.

M. R. P.

A Rome le quatorze des Calendes d'Août 1745.

Disposé à vous rendre service.

Le Cardinal S. VALENTI.

merita clarorum hominum, qui ex vestro cœtu, vel ad Apostolicæ sedis ministerium assumpti fuerunt, vel ad Episcopatum, & Cardinalatûs honorem evecti. Ex quibus facilè perspicere poteris, quanto Summus Pontifex; qui in rem omnem Litterariam, Ecclesiasticam verò præsertim promovendam, amplificandamque, & laboribus, & impensissimo studio à primis usque annis semper incubuit, atque nunc etiam, quamvis maximis undique curis distentus, libris, & legibus editis, exemplo, atque auctoritate suâ immortalem navat operam, quanto, inquam desiderio exposcat, ut incœptum opus perficias: Quamobrem jussit me, ut quò vehementiùs possem te adhortarer, & currenti quodammodo stimulos, & calcar adjungerem; teque unà simul certiorem facerem, illum ex ejusmodi lectione, voluptatem percipere maximam. Quæ dum Sanctitatis suæ nomine habui tibi significanda, Apostolicam interea Benedictionem tibi peramanter impertitur.

P. V.

Romæ decimo-quarto Kal. Augustas 1745.

Ad Officia Paratus.

S. Cardinalis VALENTI.

TABLE

Des Noms des Saints & des Hommes Illuſtres, dont l'Hiſtoire eſt contenuë dans ce troiſiéme Volume.

LIVRE DIX-SEPTIE'ME.

LIVRE DIX-HUITIE'ME.

LIVRE DIX-NEUVIE'ME.

LIVRE VINGTIE'ME.

LIVRE VINGT-UNIE'ME.

LIVRE VINGT-DEUXIE'ME.

LIVRE VINGT-TROISIE'ME.

LIVRE VINGT-QUATRIE'ME.

Fin de la Table des Noms, &c.

APPROBATION *des Théologiens de l'Ordre.*

LE troisiéme Tome de l'*Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de saint Dominique*, que nous avons lû & éxaminé avec une nouvelle satisfaction, nous a paru n'avoir rien d'inférieur au mérite & à la perfection des précédens. L'Auteur, loin de se négliger dans la suite de cette Histoire, se montre toujours plus appliqué & plus soigneux de la rendre plus intéressante, & plus digne de l'Approbation du Public; l'agréable variété des Faits importans, la clarté de la Narration, la sagesse de la Critique, l'amour du Solide & du Vrai, le choix des Preuves, la pureté du Style, l'ordre & le goût se trouvent toujours joints à une onction qui se fait sentir partout. C'est par tous ces endroits, & par les nouvelles lumiéres, qu'il répand sur l'Histoire de l'Eglise en écrivant celle de son Ordre, que le R. P. Touron a mérité les Eloges réitérés, dont le Souverain Pontife vient de l'honorer. Il est vrai que ses Sujets lui fournissent une riche & abondante Matiére, également propre à édifier la piété du Lecteur, & à piquer sa curiosité. Parmi les Grands Hommes, qu'il fait en quelque maniére revivre, on en trouve un grand nombre, dont le zéle éclairé & les rares talens n'ont point été moins utiles à leur Patrie, & au bien général de l'Etat, qu'à l'honneur de la Religion, & à la défense de l'Eglise. Nous avons particuliérement distingué dans ce troisiéme Tome, Livre XXI, le célébre Cardinal Jean de Turrécrémata, qu'un Pape a appellé le Défenseur de la Foi, & l'Illustre Lopez de Barrientos, Précepteur de l'Infant Don Henry, Confesseur du Roy Jean II, Chancelier de Castille, & Evêque de Cuënça, Prélat moins connu dans l'Histoire d'Espagne par toutes ses Dignités, que par une sage Politique, dont il ne fit usage que pour dissiper les Factions, rétablir la Paix & la subordination, & affermir le Trône, que l'ambition des Grands avoient quelquefois ébranlé. Tous ces Grands Hommes, & leur différents caractéres sont dépeins dans cet Ouvrage, avec une éxactitude, une justesse & un naturel si parfait, qu'en lisant leur Histoire, on se sent comme rapproché d'eux & du Siécle qu'ils ont illustré; de sorte que si le R. P. Touron doit principalement à la richesse de ses Sujets, le prix & le mérite de son Ouvrage, ses Sujets doivent réciproquement à l'Historien l'avantage d'être présentés au vrai, tels qu'ils ont été & avec tout ce qu'ils ont de Grand, de Beau & de Parfait. Nous n'avons d'ailleurs dans ce troisiéme Tome, rien trouvé que de conforme aux Régles de la Foi, de la Piété, & des Mœurs. C'est le témoignage que nous continuons de rendre avec plaisir à cet excellent Ouvrage. A Paris ce 11 Janvier 1746.

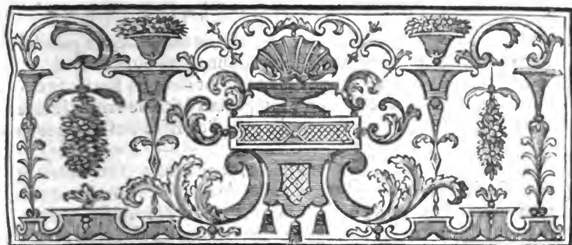
F. VASSAL, Professeur en Théologie de l'Ordre des FF. Prêcheurs.
F. MONTPELLIER, Professeur en Théologie de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

APPROBATION *de M. DE LORME, Docteur & Professeur de Sorbonne, & Censeur Royal des Livres.*

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé : *Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de saint Dominique*, Tome troisiéme. En Sorbonne le six May 1745.

DE LORME.

HISTOIRE



HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE L'ORDRE
DE
SAINT DOMINIQUE.

LIVRE DIX-SEPTIÉME.

SAINT VINCENT FERRIER.



LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.



LA Providence, toujours attentive aux besoins de l'Eglise, & à la consolation particuliére des Elus, ne permet jamais qu'ils manquent de secours nécessaires, dans les tems les plus difficiles. Pendant qu'une Secte impure, mais déja trop répandue, s'efforçoit de renouveller dans le treiziéme siécle, toutes les anciennes Hérésies, & ajoutoit tous les jours de nouvelles erreurs à celles que les premiers Conciles avoient autrefois foudroyées; l'esprit de Dieu se choisit un homme selon son cœur; il le conduisit comme par la main dans nos Provinces, dont l'Hérésie sembloit vouloir faire son théâtre; & lui inspira le

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

dessein de former des Disciples, capables de travailler après lui dans la vigne du Seigneur. Il lui en donna plusieurs, qui, rassemblés de différentes Nations, se mirent dès-lors sous sa conduite, pour apprendre par son éxemple la véritable maniére de prêcher les maximes de l'Evangile, & d'en faire respecter les vérités.

Avant la fin du quatorziéme siécle, & au commencement du quinziéme, les péchés trop multipliés de nos peres avoient attiré un autre fleau, non moins redoutable que l'Hérésie même, dont il est souvent la cause, ou la suite. Un cruel Schisme, après avoir rompu l'unité de l'Eglise, & effacé toute sa beauté, avoit comme affadi le sel de la terre ; & ceux qui auroient dû s'opposer, avec le plus de zéle, au progrès de la contagion, ne se ressentoient que trop eux-mêmes des infirmités de la condition humaine. Il étoit digne de la bonté de Dieu & de sa sagesse infinie, de susciter des hommes puissans en œuvres & en paroles, également propres à instruire, à édifier, à faire aimer la justice & la paix, en rapellant les peuples à l'obéissance de la Loi, & montrant à ceux qui en étoient les Docteurs & les Ministres, quels ils devoient être eux-mêmes, pour l'annoncer aux autres avec autorité & avec succès.

Nous en avons fait connoître plusieurs de ce caractére, dans les deux premiers Tomes de cet Ouvrage : mais le nouvel Apôtre, dont l'Histoire mérite de tenir le premier rang dans celui-ci, semble avoir réuni en sa personne, tout ce que les plus illustres peuvent avoir eû de zéle, de sainteté, & de talens, pour le bonheur de la République Chrétienne, la conversion des pécheurs, & le salut des fidéles. On ne se forme pas une autre idée de Saint Vincent Ferrier. Destiné, comme S. Paul, à annoncer le nom de JESUS-CHRIST, & son Evangile, aux Peuples & aux Rois, aux Domestiques de la foi & aux Infidéles, aux Pasteurs & à leur troupeau ; il sçut faire respecter la sainteté de sa Mission, autant par la sainteté de ses mœurs, que par la voix des miracles : & le grand nombre de conversions, qui ont été les fruits de son Ministére, lui assure un rang distingué parmi les Hommes Apostoliques, qui ont paru avec le plus d'éclat depuis le tems des Apôtres. Sa vie se trouve déja écrite en toutes sortes de Langues, mais quelquefois avec peu d'éxactitude : cependant ses actions ont été si belles, ses vertus si héroïques, & ses travaux si utiles à l'Eglise, qu'on ne sauroit apporter trop de soin à recueillir toutes les circonstances, à éclaircir la Chronologie, & à marquer la suite d'une Histoire également riche & édifiante.

I. Naissance de S. Vincent Ferrier.

Vincent Ferrier nâquit à Valence en Espagne, le vingt-troisiéme de Janvier 1357, * sous le Pontificat de Clement VI, la derniére année du Régne de Jâques II, Roy d'Aragon, cent dix-neuf ans depuis que, par la défaite des Maures, les Chrétiens s'étoient enfin rendus maîtres de la Ville & du Royaume de Valence, sous la conduite du Roy Jâques I, apellé le Conquérant. Guillaume Ferrier, pere de notre Saint, & sa mere, nommée Constance-Michel, l'un & l'autre d'une honête & ancienne famille, avoient passé leur jeunesse dans les plaisirs & les divertissemens du monde. Mais désabusés enfin de ces vains amusemens, ils se distinguoient parmi leurs Concitoyens par une piété éxemplaire, sur-tout par leur charité envers les pauvres: ils s'étoient fait une loi de leurs distribuer en aumônes tout ce qui restoit chaque année de leurs revenus, après en avoir pris ce qu'ils jugeoient nécessaire pour l'honête entretien de leur maison. (1)

II. Pieté de ses Parens.

Le Seigneur bénit leur mariage, & recompensa leurs vertus par la naissance de plusieurs enfans de l'un & de l'autre sexe: On assure qu'ils répondirent tous par leur sage conduite aux attentions de leurs Parens. Les deux qui ont rendu leur nom plus célébre, sont Vincent & Boniface Ferrier. Celui-ci devenu fameux Jurisconsulte s'établit d'abord avantageusement dans le monde; & il s'acquit encore plus de réputation par sa droiture & sa probité, que par sa rare érudition, sa prudence, & ses autres talens. Après la mort de sa femme, il entra, par le Conseil de S. Vincent, dans la Chartreuse de Valence apellée *Porta Cœli*; ** & quatre ans après sa profession, il fut élû Général de ce Saint Ordre. (2) L'histoire des Chartreux parle avec

III. Qualités de son frere Boniface, Général des Chartreux.

* Quelques Historiens Espagnols, parmi les Modernes, avancent cette époque de plusieurs années: mais leur Chronologie en ce point ne paroît point assez suivie: & les bons Critiques préférent avec raison celle de Pierre Ranzane, Auteur éxact, & presque contemporain; qui en 1455, trente-six ans après la mort de notre Saint, écrivoit son Histoire sur des mémoires originaux, sur les attestations, & les actes Juridiques, qui avoient servi au procès de la Canonisation. *Vide Act. Sanctor. Tom. I. April. p. 478, &c.*

(1) Parentes ejus, post peractam in multis corporis deliciis juventutem, maturiorem ætatem cum tanta morum elegantia, ... transegerunt, quòd non immeritò tam insignem filium habere meruerunt. Inter cætera verò quibus eorum vita laudabilis reddebatur, illud servare præcipuè studuerunt, quòd singulis annis, facto diligenti calculo rerum quæ erant eis, eorumque familiæ necessariæ, id quod tandem superfluum erat, pauperibus erogabant. *Ibid. p. 481. n. 2.*

** André d'Albalate, Dominicain du Couvent de Valence, depuis Evêque de cette Ville, avoit fondé cette Chartreuse vers le milieu du treiziéme siécle. Nous en avons parlé dans le premier Tome de cet Ouvrage, *Liv. IV. pag. 369.*

(2) Bonifacius fuit vir utriusque Juris-consultus, omnium sui temporis eruditissimus: qui mortuâ uxore, adhortatus à S. Vincentio, Carthusiensem ordinem elegit, ejusque habitum suscepit in quodam Monasterio extra urbem Valentiam, quod ab incolis ibidem vocatur *Porta Cœli*: inter autem illius Ordinis fratres adeò religiosè conversatus est, ut post quatuor annos eum in Generalem Rectorem elegerint, &c. *Act. Sanct. ut Sp. n. 2.*

beaucoup d'éloge de ce grand perſonnage ; & il en eſt fait ſouvent mention dans celle d'Eſpagne.

Quoique Vincent Ferrier ne fût pas le premier fruit de cet heureux mariage, il en fut toujours conſidéré comme le plus précieux. Dès ſes plus tendres années (ou ſelon l'ancien Hiſtorien de ſa vie, avant même ſa naiſſance) il attira les attentions particuliéres de ſes Parens ; parce que l'un & l'autre croyoient avoir reçu du Ciel, quelque connoiſſance de ce qu'il devoit être un jour. Tout ce qui parut en lui preſque dès le Berceau, toutes les qualités qui peuvent rendre un enfant aimable, ſervirent à confirmer ſon pere & ſa mere dans l'idée avantageuſe, qu'ils avoient conçuë de lui : auſſi ne négligérent-ils rien pour lui procurer une Education, qui répondît à de ſi belles eſpérances. Comme il avoit l'avantage de l'eſprit, & de la mémoire ſur tous ſes jeunes compagnons d'étude, & qu'une candeur pleine de modeſtie répandoit mille graces ſur ſon extérieur, il étoit également aimé, eſtimé, reſpecté de tous. On eût dit qu'ils s'étoient accordés à le conſidérer moins comme leur égal, que comme leur maître, & à faire avec docilité tout ce qu'il leur preſcrivoit. C'étoit commencer de bonne heure à exercer ſur les eſprits & ſur les cœurs, cette eſpéce d'empire, qui ſervit dans la ſuite à la converſion de tant de peuples.

IV. Semences de vertu, premiéres inclinations du Saint.

Outre ces précieuſes ſemences de vertu, qui ſembloient être nées avec lui, & une maturité de jugement qui ſurpaſſoit de beaucoup ſon âge, Vincent avoit encore reçu de la nature le talent de l'imitation, avec les plus belles diſpoſitions pour parler en public. Il fit dès-lors comme l'eſſai du ſaint Miniſtére de la Prédication, auquel le Ciel le deſtinoit. Se ſervant à propos de cet aſcendant, que ſon mérite lui avoit donné ſur ſes compagnons d'étude, il les retiroit quelquefois de leurs petits amuſemens, les aſſembloit pour les entretenir de quelques diſcours de piété ; & imitant le ton de voix, les geſtes, & les autres maniéres d'un Prédicateur, il leur récitoit tantôt quelques hiſtoires édifiantes, qu'il venoit de lire, & tantôt quelques morceaux de ſermon, qu'il avoit entendu dans les Egliſes de Valence.

Act. Sanct. pag. 485. n. 5.

V. Ses qualités d'eſprit, & de cœur. Saintes pratiques.

Les qualités de ſon cœur égaloient au moins celles de ſon eſprit : doux, affable, reſpectueux envers tous, fuyant toujours l'oiſiveté, & ayant une horreur infinie du vice, ſur-tout de celui qui auroit pû ternir ſa pureté angélique, il s'appliquoit déja aux ſaints exercices de la pénitence ; & il prioit avec une ferveur, qui en inſpiroit aux perſonnes même avancées en âge.

Ibid. n. 6.

On a eu raison de dire qu'il fut peu de tems enfant, & qu'on ne lui connut aucun des défauts de la jeunesse. Dans le tems, où les passions ont coutume de faire sentir leur premiére revolte, le serviteur de Dieu commença à jeûner rigoureusement deux fois la semaine, le Mercredi & le Vendredi: & il passoit ces jours dans un plus grand recueillement. L'objet de sa dévotion particuliére, étoit la passion de Notre Seigneur JESUS-CHRIST; & il se distingua de bonne heure, par une tendre piété envers la mere de Dieu. Il regarda toujours les pauvres comme les membres vivans de JESUS-CHRIST; il les aimoit comme ses freres; & les menoit quelquefois en bon nombre à la maison de son pere; où ils étoient toujours bien reçus, & traités avec charité: car bien loin que des Parens si Chrétiens parussent importunés par ces louables pratiques de leur fils, il les favorisoient au contraire; & ils le chargeoient volontiers du soin de faire leurs aumônes. Un Auteur ajoûte qu'ils lui donnérent le tiers de ce qu'il pouvoit avoir en partage; & que Vincent n'employa que peu de jours pour en faire la distribution à ceux qu'il sçavoit être dans la nécessité. (1) Mais ce fait ne doit pas, sans doute, être placé dans les années de son enfance.

VI. Etudes, & progrès dans les Sciences.

Il commença son Cours de Philosophie à l'âge de douze ans, & ses études de Théologie sur la fin de sa quatorziéme année. Ses progrès dans l'une & l'autre science répondirent à la beauté de son génie, & à l'ardeur qu'il avoit d'apprendre tout ce qui pouvoit le mettre en état de défendre un jour les vérités de la Religion, & de les persuader. Quoiqu'il eût l'esprit aussi vif & pénétrant que solide; & que sa mémoire fût excellente, il étudioit avec tant d'application qu'il paroissoit dévorer les Livres. On n'a point fait difficulté d'assurer qu'à l'âge de dix-sept ans, Vincent Ferrier sçavoit déja tout ce que ses Maîtres avoient pû lui enseigner; & qu'on ne connoissoit ni Philosophe, ni Théologien dans les Ecoles de Valence, qui eût autant de réputation que lui. Mais en devenant plus sçavant, il devenoit toujours plus vertueux: l'amour de l'étude sembloit augmenter en lui le goût de la piété: & il avoit reçu de Dieu le Don des larmes, dans un âge peu susceptible de ces pieuses impressions. On ne le voyoit jamais disputer, ni contester avec

(1) Quamvis hujuscemodi pietatis officiis tantùm esset assiduus, parentes tamen ei congratulabantur: nec unquam ea, quæ sanctus adolescens in eleemosynas erogabat, contractâ facie eum facere prohibuerant: quin imò tertiam partem substantiæ quæ eum contingebat, ei concesserunt: quam ille quatriduo totam pauperibus erogabat. *Acta Sanctor. p. 485. n. 7.*

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

personne ; parce qu'uniquement attentif à régler ses actions & ses paroles sur les maximes de l'Evangile, il ne pensoit qu'à se rendre parfait en toutes choses.

VII. Son pere lui propose le choix d'un genre de vie.

Un jeune homme si accompli étoit déja un grand sujet de consolation pour ses Parens, un objet d'admiration pour tous les Habitans de Valence, & celui de l'attente de l'Ordre de S. Dominique. A peine avoit-il achevé ses études de Théologie, que son pere lui proposa le choix d'un genre de vie, & lui parla ainsi : « trois différentes pensées s'offrent en même » tems à mon esprit, sans que je sçache à laquelle je dois m'ar- » rêter ; mais je veux vous les proposer, mon cher fils, afin » d'apprendre votre sentiment ; auquel je me rendrai avec plai- » sir ; parce que je ne doute point que vous n'ayez déja consulté » le Seigneur, pour mériter de connoître sa volonté. Mon uni- » que désir est de la connoître moi-même, & de m'y confor- » mer ; soit qu'il vous apelle au service de ses Autels dans le » Cloître, ou dans l'état Ecclésiastique ; soit qu'il me charge » du soin de vous établir dans le monde, comme je le puis » faire fort avantageusement, ayant presque autant de biens » de fortune, que vous possédez de belles qualités. Que si vous » n'êtes point résolu de prendre encore aucun des deux partis, » mon dessein seroit de vous envoyer à Paris, ou à Rome, afin » de contribuer à rendre votre nom célébre par votre vertu, » & votre doctrine ».

Act. Sanct. p. 486. n. 9.

VIII. Sage réponse du Saint.

Vincent répondit sans délibérer : « vous m'avez prévenu, » mon pere, & je rends graces au Seigneur de ce qu'il vous a » mis dans la pensée, de me proposer d'abord ce qui me con- » vient le mieux. Les richesses, les honneurs, les plaisirs du » monde pourroient me perdre : Dieu m'a fait la grace de les » mépriser : il m'apelle à un état plus saint ; & je ne désire rien » avec plus d'ardeur, que de me consacrer à son service dans » l'Ordre de Saint Dominique. Je comprends aujourd'hui (re- » prit son pere, en l'embrassant tendrement) je comprends » que la vision que j'avois eûë peu de jours avant votre nais- » sance, n'étoit pas un pur songe. Il me sembloit, durant le » repos de la nuit, qu'étant entré dans l'Eglise des FF. Prê- » cheurs, un de ces Religieux me vint féliciter de ce que le » Ciel me donneroit bientôt un fils, qui seroit une des grandes » lumiéres de son Ordre, & dont le zêle égaleroit celui des » Apôtres. Eh bien, mon cher pere, répondit Vincent, pour- » quoi différer d'accomplir une prédiction, qui me doit être si » avantageuse ? La volonté de Dieu est trop manifeste pour » souffrir le moindre délai ».

Ibid.

La pieuse mere de Vincent Ferrier, bien loin de mettre quelque obstacle à ses désirs, l'encouragea encore à suivre fidélement la vocation céleste. Voilà, dit-elle, ce que j'ai toujours souhaité; ce que j'ai souvent demandé à Dieu: je ne saurois donc que me réjouir pour vous & pour nous, de ce qu'il vous appelle à une Profession si Sainte. (1) Un amour si Chrétien, & une joye si pure, furent suivis de mille bénédictions, qu'ils donnérent l'un & l'autre à leur fils; & dès le lendemain son pere le conduisit lui-même au Couvent des F F. Prêcheurs de Valence, qui reçurent le Saint jeune homme, comme un présent du Ciel, dont ils connoissoient parfaitement le prix.

IX. Il est présenté par son pere aux Dominicains de Valence.

Ce fut le cinquiéme de Février 1374, en commençant sa dix-huitiéme année, que Vincent Ferrier reçut l'habit de Religieux; & qu'il entra dans cette carriére, où on le vit depuis marcher à pas de Géant. Comme s'il n'eût commencé que dès-lors à mourir au monde, & à lui-même, pour vivre uniquement de l'esprit de JESUS-CHRIST; il se proposa d'abord l'éxemple des Saints, dont il vouloit être l'imitateur, & il prit le Grand Dominique pour son modéle, persuadé qu'il étoit appellé comme lui, à être non-seulement un Saint, mais un Apôtre, destiné à procurer la gloire de Dieu, & le salut des ames, par la Prédication de l'Evangile. C'est ce qu'il ne perdit jamais de vûe; & il ne négligea rien de ce qui pouvoit le conduire à cette fin. A tous ses éxercices de piété, d'oraison, de pénitence, il ajouta l'étude de la Religion, la lecture des Peres, & la méditation des Saintes Ecritures. Il mérita ainsi que Dieu lui communiquât en même tems, & les lumieres, dont il devoit éclairer les esprits pour les attirer à la foi; & l'onction, qui lui étoit nécessaire pour toucher les cœurs, & faire de véritables conversions.

X. Qui lui donnent l'habit. Nouveaux progrès dans la vertu.

Les progrès du fervent Novice, dans la Science & la Sainteté, étoient si sensibles; que, peu de tems après sa profession solemnelle, on l'obligea à faire des Leçons de Philosophie aux jeunes Religieux: la maniére, dont il s'acquita de cet emploi, attira d'abord un grand nombre de Séculiers, qui venoient augmenter celui de ses Disciples, & profiter de ses instructions. Ce fut à la fin de ce premier Cours, que Saint Vincent, âgé

XI. Il enseigne avec éclat à Valence.

(1) Qua ex re vehementer gavisa mater, ac videns filium ante se prostratum, ut maternam benedictionem acciperet, non minus & ipsa cœpit collacrymari. Tandem, Charissime fili, inquit, hoc est quod semper optavi: & quod à Domino mihi concedi frequentissimè postulavi: tibi & nobis congratulor; tibi quidem, quia effugies hujus caducæ vitæ miserias; nobis autem, quia à Jesu Christo nobis concedi meruimus, ut nostri voti compotes nos esse videremus, &c. *Act. Sanct. pag. 486. n. 9.*

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

* L'an 1380.

Act. Sanct., d'Andilly, Baillet.

de vingt-trois, ou vingt-quatre ans, publia ſon Traité *des ſuppoſitions Dialectiques*. (1) Quoique ce ne fût qu'un coup d'eſſai, * les Savans admirérent la beauté de l'Ouvrage, & le génie du jeune Auteur : les Supérieurs ſe perſuadérent que la Ville de Valence n'étoit pas un aſſez grand théâtre, pour le faire paroître dans tout ſon jour ; & ils l'envoyérent à Barcelone, Ville alors des plus célébres de toute l'Eſpagne ; & où ſe trouvoient, dit-on, les plus Savans Hommes de l'Ordre de Saint Dominique.

XII. Et à Barcelone. Fruits de ſes premiéres Prédications.

Les éxercices Scholaſtiques, que Vincent continua dans la Capitale de Catalogne, ne l'empêchoient pas d'annoncer en même tems la parole de Dieu ; & il le faiſoit avec fruit, parce que ſes rares talens, & ſa vertu ſupléoient au défaut de l'âge. Le Seigneur commença dès-lors à honorer ſon Miniſtére, ſoit pour le rendre toujours plus utile aux fidéles, ſoit auſſi pour récompenſer le zéle du Prédicateur, & la pureté de ſes intentions. La diſette, ſuite ordinaire du dérangement des Saiſons, étoit alors fort grande dans le Pays, ſur-tout dans la Ville de Barcelone : le pain, & les autres choſes les plus néceſſaires à la vie, commençoient à y manquer, & on craignoit d'autant plus les horreurs d'une cruelle famine, que tous les ſecours qu'on auroit pû recevoir par Mer, ſe trouvoient arrêtés par l'opiniâtreté des Vents toujours violens, & toujours contraires.

XIII. Dans une cruelle famine, il annonce le moment d'un prochain ſecours.

Dans cette preſſante néceſſité, où le Ciel & la Terre, ſans doute pour punir les péchés des hommes, ſe refuſoient à leurs beſoins, l'Evêque de Barcelone, à la demande des Magiſtrats, ordonna des Priéres publiques, & une Proceſſion générale, autant pour contenir, ou conſoler en quelque maniére, le Peuple, que pour implorer l'aſſiſtance du Ciel, & fléchir la colére de Dieu. Vincent Ferrier, l'un des Prédicateurs choiſis par le Prélat pour exciter la foi des fidéles, & les faire entrer dans des ſentimens de pénitence ; attira particuliérement les attentions de tous les Citoyens. Pendant que dans une des grandes places de la Ville, il rempliſſoit ſon Miniſtére, en préſence d'un Auditoire fort nombreux, l'eſprit du Seigneur lui fit connoître la miſéricorde qu'il alloit éxercer envers ce Peuple affligé ; & il l'annonça auſſitôt par ces paroles : « que vos larmes, ô fidéles Citoyens, ſe changent maintenant en Cantiques de Louanges, vos craintes & vos gémiſſemens en Actions

(1) Facta proximo anno ſolemni Religionis ſuæ profeſſione, ſex annos ſequentes impendit ſtudiis, partim Diſcipulus, partim Profeſſor, prælegendo Philoſophiam : inter quæ ſtudia, cùm eſſet annorum viginti quatuor, edidit inſigne opus *de Dialecticis ſuppoſitionibus*. *Act. Sanct. pag.* 479. *n.* 7.

de

de graces : élevez vos voix ; & unissez-les ensemble, pour bé- « nir d'un même cœur la main bienfaisante de votre Dieu : « il l'a ouverte en votre faveur : aujourd'hui, oui, aujourd'hui, « & avant le coucher du Soleil, vous verrez entrer dans votre « port deux gros Vaisseaux tout chargés de blé (1). Louez donc le « Seigneur ; & ne l'offensez plus ».

XIV. Sentimens des Politiques. La promesse du Saint est justifiée.

Le bon Peuple se réjouit en effet ; & sur la parole si positive du saint Ministre, il attendit avec confiance le prochain secours qu'on lui faisoit espérer. Mais les prudens du siécle ne pensoient pas tout à fait de même : les tempêtes étoient toujours très-violentes, la Mer extrêmement irritée : & les Marchands, qui avoient envoyé leurs Vaisseaux dans les Pays étrangers, étoient persuadés, qu'avec le Vent le plus favorable, ils ne pourroient recevoir sitôt les provisions, qu'ils avoient fait acheter. La joye n'étoit donc pas générale dans Barcelone ; & le Serviteur de Dieu eût à essuyer d'abord les reproches de bien des personnes. Ses freres, plus intéressés à sa réputation, paroissoient mortifiés qu'il eût parlé avec tant d'assurance : & quelque estime qu'on fit de sa vertu, on croyoit pouvoir l'accuser d'imprudence, ou de quelque témérité. La modestie de cet ami de Dieu égala sa confiance ; mais l'épreuve ne devoit pas être bien longue. Avant la fin du jour il eut la consolation, & tout le Peuple de Barcelone le plaisir, de voir l'accomplissement de la promesse (2).

XV. Il prend le bonnet de Docteur dans l'Université de Lérida

La réputation de Vincent Ferrier, par cet événement, devint plus célébre ; il auroit fait sans doute de plus grands fruits dans la Ville de Barcelone, si l'obéissance ne l'eût obligé de se rendre bientôt après dans celle de Lérida. Sans jamais discontinuer ses fonctions Apostoliques, il fit avec tant de succès ses Actes scholastiques, dans cette Université, la plus ancienne de Catalogne, qu'il mérita d'y être honoré du bonnet de Docteur : il le reçut des mains du Cardinal Pierre de Lune, Légat de Clement VII, l'an 1384, dans sa vingt-huitiéme année.

Act. Sanct. p. 487. n. 11.

(1) Vincentius admodum juvenis... Barcinone consistens non solùm Philosophiam in Schola legebat ; sed & hominibus popularibus vitæ verbum Evangelizabat. Per id tempus in eadem regione tanta fuit annonæ penuria, ut multis diebus panis defecisset : ob quod in ipsa Civitate ab eis qui magistratus gerebant, indicta fuit omnium publica supplicatio, ut Deus provideret, ne populus fame periret... Cùm igitur quadam die Dominica, talium processionum tempore, ipse Vincentius prædicaret in quodam loco, ubi erat multitudo supra triginta millia hominum, inspiratus divinitus : volo, inquit, ô Barcinonenses cives, ut de beneficio vobis à Deo collato maximè gaudeatis, & in commune Deo gratias referatis ; nam non priùs advesperascet, quin duæ magnæ naves tritico onustæ, ventis, & mari tranquillo ad portum vestræ Urbis applicabunt, &c. *Act. Sanctor. pag.* 499. *n.* 2.

(2) Ante solis occasum singula completa sunt, quemadmodum sanctus Vincentius prænunciaverat. *Ibid.*

Cependant l'Evêque de Valence, proche Parent de notre Saint du côté de sa mere, le Clergé, & le Peuple, demandoient avec tant d'instance son retour, qu'ils l'obtinrent enfin des Supérieurs de l'Ordre. Plus on l'avoit attendu & désiré dans sa Patrie, plus aussi on s'efforça de l'y recevoir avec honneur: on donna comme à l'envi des marques d'une joye publique. Plusieurs Personnes de qualité, & une partie des Habitans étoient allés au devant de lui à une distance de la Ville; & peu de jours après son arrivée, les principaux Magistrats de Valence, avec le Chapitre, joignirent leurs priéres à celle de l'Evêque, pour l'engager à expliquer publiquement l'Ecriture Sainte, & à ajouter le Ministére de la Prédication à ses Leçons de Théologie; ainsi qu'il venoit de faire à Lérida. Avec l'agrément de ses Supérieurs, Vincent se prêta volontiers à tout ce que l'on éxigeoit de lui: & le Seigneur, qu'il consultoit toujours le premier, répandit tant de bénédictions sur ses travaux; il donna à ses discours tant de grace, & d'onction; que non-seulement les Habitans de Valence, mais tous les Peuples voisins, se rendoient en foule à ses instructions, & ne se lassoient jamais de l'entendre, de l'admirer, de publier ses louanges: dans la Ville & à la Campagne, le nom de Vincent étoit continuellement dans la bouche de tout le monde. Sa rare érudition, son éloquence naturelle, ses riches talens attiroient les uns. Les autres étoient encore plus touchés de sa piété, de sa modestie, de l'ardeur de ce zéle Apostolique, dont on le voyoit tout embrasé. Ils se réunissoient tous à remercier le Pere des miséricordes, du présent qu'il leur avoit fait; & ils ne pensoient qu'à en faire leur profit, pour s'instruire solidement de leur Religion, & régler désormais leur vie sur les maximes du saint Prédicateur (1).

XVI. Rappellé à Valence, il instruit le Clergé, & le Peuple.

Une vertu médiocre n'eût pas été sans doute à l'épreuve de tous ces applaudissemens. Les louanges qu'on nous donne, en flatant notre orgueil, nous font perdre bien souvent le mérite de ce qu'il y avoit en nous de louable. Mais l'humilité de Vincent étoit encore plus grande que sa réputation. L'une & l'autre augmentoient tous les jours; & Dieu lui fit toujours la grace de se servir de cette vertu qui fait les Saints, pour se garantir des piéges, où une réputation trop éclatante a fait

XVII. Sincére humilité.

(1) Mirâ aviditate audiebatur; tantæque venerationis erat apud eos, ut in ipsa civitate solus Doctor, solus Sanctus, ac solus Christi servus haberetur. Tam autem longè lateque nomen eruditionis, & sanctitatis ejus diffusum erat, quòd ex proximis quoque, vicinisque Civitatibus multi concurrerent, ut eum & prædicantem audirent, & sub tam insigni litterarum ac morum præceptore proficerent, &c. *Act. Sanct. p. 487. n. 11.*

périr tant de grands hommes. Uniquement pénétré de la sainteté de Dieu, & de son propre néant, Vincent ne voyoit en lui-même que ce qui pouvoit l'humilier; tandis que les autres n'y considéroient que ce qui méritoit leurs admirations, ou leurs respects.

XVIII. Tentations opiniâtres.

Le Seigneur, pour éprouver davantage sa fidélite, & tempérer d'une maniére salutaire, la gloire que lui attiroient parmi les hommes, les dons qu'il avoit mis en lui; permit qu'il fût attaqué par les tentations les plus humiliantes, & en même tems les plus opiniâtres. L'Ange de Satan, dont il détruisoit les œuvres, le traita comme il avoit traité un Apôtre, qui avoit été élevé jusqu'au troisiéme Ciel. Malgré ses exercices continuels de pénitence, & au milieu des saintes occupations, qui remplissoient tous ses momens; le Disciple de JESUS-CHRIST se trouvoit sans cesse exposé aux traits d'un ennemi, qui lui donnoit peu de relache pendant le jour, & qui lui ôtoit le repos de la nuit. Lorsqu'il ne pouvoit faire révolter sa chair contre l'esprit, il tâchoit de lui troubler l'imagination. Durant ce peu de tems que le Saint étoit forcé d'accorder au sommeil, Satan formoit dans ses songes, des spectres, & des phantômes, tantôt d'une maniére, tantôt d'une autre, quelquefois agréables, pour le séduire, plus souvent horribles & hideux, pour l'effrayer, ou le jetter dans quelque trouble.

XIX. Nouveaux piéges tendus à l'innocence du Saint.

A toutes ces fâcheuses suggestions, l'esprit impur en ajoûta plusieurs autres; dans le dessein, ou de renverser enfin le soldat de JESUS-CHRIST, ou de lui faire perdre au moins sa réputation, & d'empêcher ainsi les grands fruits qu'il faisoit parmi les peuples, autant par la bonne odeur de sa vie, que par la force de ses Prédications. Entre les personnes du sexe, qui se rendoient les plus assidues aux sermons de saint Vincent, il y en avoit une sur-tout, à qui la nature & la fortune sembloient avoir prodigué leurs faveurs, mais dont la modestie n'égaloit ni la naissance, ni la beauté. Toujours distraite sur les grandes vérités, que le S. Prédicateur annonçoit avec tant de zéle, & qui servoient à la conversion de plusieurs; cette jeune personne n'arrêtoit ses pensées, que sur celle du même Prédicateur; & ne jettoit ses regards que sur cet objet. Elle pensoit bien ne le céder à qui que ce fût dans l'estime qu'elle en faisoit; & applaudissoit volontiers aux louanges, qu'on donnoit à ses talens, à son mérite, à ses vertus. Mais ce n'étoit point sa vertu qu'elle estimoit en effet; & à force de s'occuper de lui, son cœur s'ouvrit insensiblement à une passion illicite;

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

dont elle ne voulut point triompher. En négligeant de la combattre, elle ne chercha pendant quelque tems qu'à la cacher, & ensuite à la satisfaire.

Aprés mille cruelles agitations, qui la tourmentoient d'autant plus le jour & la nuit, qu'elle n'avoit point de témoins de son mal, & qu'elle en craignoit le remède; au lieu de s'adresser à Dieu par la priére, le jeûne, & le souvenir des jugemens du Seigneur; il lui vint dans la pensée de contrefaire la malade (son esprit l'étoit en effet, & beaucoup plus que le corps.) Elle fait donc prier Vincent Ferrier de venir la confesser: & après une accusation vague, peu mesurée, & pleine d'hypocrisie, oubliant enfin toutes les régles de la pudeur, elle ne rougit pas de découvrir au chaste Confesseur, la passion criminelle qu'elle a conçûe pour lui: elle le sollicite, le presse d'y répondre de sa part: & à cette humiliante déclaration, elle ajoute effrontément tout ce que le Démon est capable d'inspirer, pour faire sentir toute l'ardeur de la flamme impure, qui la dévore, & qu'elle veut communiquer. Mais le Saint, dans une humble défiance de ses propres forces, jugeant bien que ce n'étoit pas le tems de parler, & qu'il seroit inutile de vouloir faire des remontrances à une personne si peu en état de les écouter, prend aussitôt la fuite; & laisse la prétendue malade dans la confusion, & la fureur.

XX. Il en triomphe par la fuite.

Act. Sanct. p. 488. n. 16.

Un crime ordinairement en attire un autre: & dès que le cœur s'est livré à tout le feu d'une violente passion, il n'est point d'excès, dont on ne soit capable: toutes les barriéres alors sont rompues, ou trop foibles pour arrêter le torrent. Cette malheureuse créature, qui connoissoit aussi peu la prudence de Vincent Ferrier, que son amour pour la chasteté, craignit trop après avoir manqué de crainte. La raison, & la Religion, n'avoient pû l'empêcher de parler lorsqu'il auroit fallu se taire; & le dépit d'avoir été méprisée, joint à la crainte de l'infamie, si le secret n'étoit point gardé, lui persuada que pour sauver son honneur, il étoit nécessaire de le faire perdre au Ministre de JESUS-CHRIST: elle imita la femme de Putiphar; & accusa insolenment Vincent Ferrier d'avoir entrepris de la séduire. Mais elle sentit bientôt que, par son imprudence, elle se deshonoroit à pure perte: la honte de n'en être crûe de personne; & la violence de sa passion, qui lui tenoit lieu de bourreau, la firent tomber dans un état si pitoyable, que reconnoissant enfin la main de Dieu qui la frappoit si rudement, elle eut recours à la clémence de celui qu'elle avoit double-

XXI. Il souffre en silence la calomnie.

ment outragé. Elle demanda avec humilité le pardon de son crime ; le Saint pria pour elle, & la satisfaction qu'elle lui fit, sans qu'il l'éxigeât d'elle, fut bientôt suivie de la guérison de l'ame & du corps.

XXII. Fruit de ses priéres.

Tout cela ayant fait beaucoup de bruit dans la Ville de Valence, on fut confirmé plus que jamais, dans l'idée qu'on avoit de la haute vertu d'un homme, qui avoit sçu conserver la chasteté & la charité dans des circonstances si critiques. Mais cela n'empêcha pas qu'une autre personne du sexe, moins distinguée que la premiére, & d'une réputation plus équivoque, n'entreprît de tendre un nouveau piége à notre Saint. Pendant que tout occupé des fonctions de son Ministére, il couroit après la brebis égarée, celle-ci trouva le moyen de s'introduire dans le Monastére, & de se glisser jusques dans la cellule de Vincent Ferrier : avec le même artifice elle s'y tint cachée ; & le serviteur de Dieu ne l'ayant point apperçue à son retour, il se mit d'abord selon sa coutume, à l'oraison & à l'étude. On conçoit aisément quel dût être son embarras, lorsque bien avant dans la nuit, cette créature se présenta à lui, dans le moment qu'accablé de fatigue, il croyoit devoir faire succéder quelque heure de repos au travail de la journée. Ce n'étoit plus à lui à fuir, comme il avoit fait dans la premiére occasion : & en chassant avec indignation cet instrument du Démon, il pouvoit craindre un scandale, qui alloit troubler toute la Communauté, & bientôt après toute la Ville. Dans cette extrémité, Vincent s'adressa à Dieu par la priére ; & la vive exhortation, qu'il fit ensuite à cette femme sans pudeur, fut si forte & si touchante, que la coupable prosternée à ses piés les arrosa de ses larmes, & donna des marques du plus amer repentir. Il est vrai que les gémissemens & les pleurs, dans des personnes de ce caractére, ne sont pas toujours des preuves assûrées de conversion. On rapporte cependant que le changement de celle-ci parut toujours réel ; & que par une pénitence persévérante, elle n'édifia pas moins le peuple de Valence, qu'elle l'avoit jusqu'alors scandalisé par ses désordres (1).

XXIII. On attente une seconde fois à sa chasteté.

Ibid. n. 17.

XXIV. Conversion d'une femme impudique.

XXV. Desseins de la Providence dans les épreuves, où S. Vincent fut exposé.

Ces deux faits, & quelques autres assez semblables, que nous passons sous silence, montrent d'une maniére bien sensible, combien la guerre, que le Saint avoit déclarée au vice, allar-

(1) Post multa verba salutiferæ correctionis, cor meretricis ita mutatum est, itaque flexum, quòd uberrimis lacrymis humi prostrata, à viro Dei veniam petiit, & promisit ei meretricium se velle relinquere ; & demum impetratâ veniâ cum magna peccatorum contritione discessit. . . Deinceps reliquum vitæ suæ tempus in vera corporis, animique continentiâ consummavit. *Act. Sanct.* *p.* 489. *n.* 17.

moit déja les puissances de l'enfer. Ils font connoître en même tems quels étoient les desseins de la Providence, en permettant qu'un homme, tout embrasé du seul désir de procurer la gloire de Dieu, & le salut des ames, se vît souvent exposé aux plus dangéreuses tentations. Le grand nombre de conversions, qu'il faisoit tous les jours, & celles qu'on pouvoit encore se promettre de son Ministére, excitoient contre lui la fureur de l'ancien serpent. Pour empêcher un aussi grand bien, en renversant, s'il eût été possible, cette ferme colomne, Satan faisoit les plus opiniâtres efforts; & pour arriver à ses fins, il se servoit des différentes passions des personnes accoutumées à ne point résister à ses malheureuses suggestions. Mais le Seigneur, qui ne permet jamais que nous soyons tentés au-dessus de nos forces, soutenoit celles de son fidéle serviteur; il l'éprouvoit, & il le rendoit victorieux. Il ne permettoit qu'il fût attaqué, qu'afin de conserver toujours en lui l'humilité: & il le faisoit triompher de toutes les attaques, parce que l'ayant choisi, pour faire éclater la puissance de sa grace dans la conversion d'une infinité de pécheurs, il vouloit être glorifié par son Ministére.

XXVI. Vigilance continuelle.

Instruit des volontés de Dieu, Vincent ne pensoit qu'à les remplir avec une constante fidélité, sans se laisser intimider par la vûe du travail, ou du péril; sans jamais s'attribuer le succès de ses Prédications, ni l'honneur de ses victoires; & sans se défier du secours divin, qu'il s'efforçoit de mériter par la pratique de la pénitence, & par la ferveur de ses Oraisons. Ayant toujours son esprit & son cœur élevés à Dieu, pour lui demander l'intelligence de ses mystéres, il s'étoit accoutumé à faire de ses lectures, de son étude, & de son travail, une priére continuelle. C'est aussi la pratique qu'il propose à tous les Religieux, ou plutôt à tous les Chrétiens, dans son *Traité de la Vie spirituelle:* « Voulez-vous, dit-il, étudier avec succès? Faites » que la dévotion accompagne toujours votre étude; & pen-

XXVII. Saintes instructions.

» sez moins à vous rendre sçavant qu'à devenir Saint. Consul» tez encore plus l'esprit de Dieu que les Livres; & deman» dez lui avec humilité de vous faire entendre ce que vous lisez. » L'étude fatigue l'esprit & le cœur: allez de tems en tems » vous délasser aux piés de JESUS-CHRIST, & de sa Croix; » quelques momens de repos dans ses sacrées playes, donnent » une nouvelle vigueur, & de nouvelles lumiéres. Interrom» pez votre application par de courtes, mais ferventes Orai» sons jaculatoires. Ne commencez & ne finissez jamais votre

étude que par la priére. La science est un don du pere des lumiéres, ne la considérez pas comme l'ouvrage de votre esprit, ou le fruit de votre travail ».

XXVIII. Mises en pratique.

S. Antonin, Baillet, &c.

Ces sages instructions, que notre Saint nous a données, furent pour lui-même une régle de conduite, dont il ne s'écarta jamais. On assure que depuis qu'il se fut entiérement consacré à l'éxercice de la Prédication, qui étoit son principal talent, & sa vocation particuliére, il ne composa plus ses Sermons qu'aux piés du Crucifix; tant pour marquer, qu'à l'imitation de l'Apôtre, il vouloit rapporter toutes ses connoissances à celles de JESUS-CHRIST crucifié; que pour s'animer davantage à la vûe de cet objet; & en tirer de quoi animer ses auditeurs à la pénitence, & à l'amour de Dieu.

XXIX. Le Légat du Pape arrive à Valence: il amene avec lui saint Vincent à Paris.

Il y avoit déja six ans entiers, que S. Vincent Ferrier remplissoit avec des fruits incroyables, la place de Théologal dans la Cathédrale de Valence, & tous les devoirs d'un homme Apostolique dans l'étendue du Diocèse; toujours semblable à lui-même, toujours appliqué au travail, malgré la persécution que lui faisoient les Démons, & les hommes charnels; (1) toujours favorisé du Ciel, & admiré des gens de bien, qui le respectoient comme un ami de Dieu, & le consultoient comme un oracle, lorsque le Cardinal Pierre de Lune, après sa Légation d'Espagne, fut nommé par Clement VII, pour remplir les mêmes fonctions en France, auprès de Charles VI. Ce Légat arrivé à Valence l'an 1390, fut si charmé de tout ce qu'il apprit de la doctrine, du zéle, & de la haute réputation de notre Saint (à qui il avoit donné, comme nous avons dit, le bonnet de Docteur dans l'Université de Lérida) qu'il voulut l'amener avec lui, pour honorer sa Légation à la Cour du Roy Très-Chrétien. Tout le tems que le Cardinal demeura à Paris, il obligea S. Vincent de s'y arrêter: mais si des affaires de politique étoient tout l'objet des soins, & des sollicitudes de l'un; l'autre n'étoit occupé que des intérêts de JESUS-CHRIST, de la paix de l'Eglise, de la réforme des mœurs, & du salut des ames. Il fit en France ce qu'il avoit fait dans les Royaumes d'Espagne; il précha, & il convertit: car il étoit difficile aux plus grands pécheurs de tenir long-tems contre l'ardeur de son zéle, la force de ses discours, & l'éclat de sa sainteté. On avoit tant de preuves que l'esprit de Dieu parloit par sa bouche, que les

Act. Sanct. p. 479. n. 7.

(1) In ipsa autem Civitate Valentia, licèt multum fructum fecerit animarum, tamen quandiu ibi commoratus est, & Dæmonum & hominum varias pertulit insidias. *Act. Sanct. pag. 487. n. 14.*

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

Grands & le peuple le ſuivoient, & l'admiroient également. Son humilité cependant croiſſoit avec ſa réputation, & ſes auſtérités avec ſes travaux Apoſtoliques.

XXX. Occupations du Saint en France.

Nous croyons que ce fut pendant le ſéjour que Vincent Ferrier fit alors en France, qu'il conſacra quelques heures de ſes veilles à la compoſition d'une partie des ouvrages que nous avons de lui. En effet, la ſuite des Miſſions, où nous le verrons engagé pendant les vingt, ou vingt-cinq derniéres années de ſa vie, ne ſemble guéres compatible avec l'étude. Ce n'eſt que ſur ce fondement que nous plaçons en ce tems quelques Traités de piété, que rien ne nous oblige de mettre en quelqu'autre année: tels ſont le *Traité de l'homme intérieur*, ou *de la Vie ſpirituelle*; un autre *de l'Oraiſon Dominicale*; & un troiſiéme intitulé, *Conſolation dans les tentations contre la foi.*

XXXI. Il retourne à Valence: où il prédit la Papauté à un jeune Eſpagnol.

Vers le commencement de l'an 1394, le Légat Pierre de Lune partit pour Avignon; & Vincent fut prié de l'accompagner encore, pour ſe rendre avec lui à la Cour de Clément VII. Mais perſuadé que ſon Miniſtére ſeroit plus utile en Eſpagne, il s'excuſa modeſtement; prit congé du Cardinal; & alla reprendre ſes éxercices ordinaires à Valence. Parmi les perſonnes de Lettres & de piété, qui aimoient à le viſiter quelquefois, ſoit pour le conſulter dans leurs doutes, ou pour s'édifier de ſes vertus, & recevoir ſa bénédiction, il y eut un jeune Seigneur, nommé Don Alphonſe Borgia, qui ayant de l'eſprit & des mœurs, s'étoit déja fait une réputation parmi les Sçavans du pays. Dans un entretien familier que le Saint eut avec lui, en préſence de pluſieurs de ſes Compatriotes, il ne craignit pas de l'aſſurer que la Providence avoit de grands deſſeins ſur lui: & après l'avoir exhorté à marcher d'un pas égal dans le ſentier de la vertu, il lui prédit en termes exprès, qu'il ſeroit un jour élevé au ſouverain Pontificat, & qu'il le canoniſeroit.

XXXII. Qui monte ſur la Chaire de Saint Pierre ſoixante ans après la prédiction.

Don Alphonſe pouvoit avoir alors dix-ſept ou dix-huit ans: pluſieurs années après il fut fait Evêque de Valence en Eſpagne, enſuite Cardinal, & enfin ſucceſſeur de S. Pierre, environ ſoixante ans depuis qu'on lui eût fait eſpérer cette ſuprême Dignité. Tous les hiſtoriens remarquent, que n'ayant jamais perdu de vûe la prédiction faite en ſa faveur, Borgia en parloit ſouvent; & qu'il ſe tenoit ſi aſſuré d'en voir l'accompliſſement, que quoiqu'il fût déja fort vieux ſous le Pontificat de ſes deux prédeceſſeurs, Eugene IV, & Nicolas V, il ne faiſoit pas difficulté de dire que la Papauté ne pouvoit point lui manquer, puiſque Vincent Ferrier l'avoit aſſuré qu'il

y

y parviendroit (1). On le prenoit pour un réveur, dit M. l'Abbé Fleury, & cependant il fut élû Pape tout d'une voix, le huitiéme d'Avril 1455, quinze jours après la mort de Nicolas V. Dès que Borgia se vit assis dans la Chaire Apostolique, sous le nom de Calixte III, il voulut accomplir l'autre partie de la Prophétie, en mettant le Serviteur de Dieu dans le Catalogue des Saints, comme nous verrons dans la suite.

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

Hist. Eccl. Liv. CX. n. 171.

XXXIII. Mort de Clement VII. Son Successeur appelle S. Vincent à Avignon, & le prend pour son Confesseur.

Pendant que Vincent continuoit ses Prédications dans le Royaume de Valence, le Pape appellé Clement VII, dans son Obédience, mourut à Avignon dans le mois de Septembre 1394; & le Cardinal Pierre de Lune lui ayant succédé, sous le nom de Benoît XIII, il n'eut rien de plus pressé, que d'écrire à notre Saint, pour lui ordonner de se rendre incessanment auprès de sa personne. Les Lettres qu'il envoya pour cela étoient si pressantes, & ceux qui en étoient chargés agirent si efficacement, que la Serviteur de Dieu, obligé de faire céder l'inclination à l'obéissance, partit sans délai pour Avignon. Le nouveau Pontife le reçut avec d'autant plus de joye, qu'il croyoit avoir besoin d'un homme de cette réputation. Il le prit d'abord pour son Confesseur, & son Théologien, en lui donnant la charge de Maître du sacré Palais.

Act. Sanct. p. 491. n. 2.

XXXIV. Situation du Serviteur de Dieu, à la Cour du Pape.

Mais ces honneurs ne pouvoient guéres être du goût de Vincent Ferrier; soit parce qu'ils étoient peu conformes à son humilité; soit parce qu'ils le détournoient souvent de ses études, de la priére, & sur-tout de l'éxercice du saint Ministére, dont il vouloit faire sa principale occupation. Il attendoit avec soumission qu'il plût au Seigneur de rompre ses liens, qu'il n'osoit rompre lui-même. Croyant entendre la voix de JESUS-CHRIST dans celle d'un Pontife, qui étoit alors considéré comme son Vicaire légitime, dans plusieurs Royaumes Catholiques, & par de grands personnages éminens en science & en sainteté, Vincent obéissoit humblement; & il ne pensoit qu'à bien remplir le double emploi, dont on l'avoit chargé. Non content de gémir devant Dieu, à la vûe de tant de maux, dont le monde Chrétien étoit affligé par la continuation du Schisme; il parloit quelquefois à Benoît avec toute la liberté, qui convenoit à son caractére, & à sa place. Il ne cessoit de lui donner des conseils de

(1) Hujus rei universus mundus est testis: ipse enim Pontifex, antequam esset ad hujuscemodi dignitatem elatus, illis qui erant ei familiaritate conjuncti, narrare solebat id quod tanto tempore ante Vincentius vaticinatus fuerat. Sed dum esset jam in ipso maximo Sacerdotio constitutus . . . Sæpe ejusdem vaticinii memoriam fecit, ut scilicet hoc efficacissimo testimonio Vincentii sanctitas coram universa Ecclesia irrefragabilius comprobaretur. *Act. Sanct. p. 499. n. 1.*

désintéressement ; & avec sa prudence ordinaire il profitoit de toutes les humiliations, qui arrivoient à ce Pontife, pour lui persuader de faire généreusement le sacrifice de ses propres intérêts, afin d'avancer la paix de l'Eglise, & la réunion des peuples Chrétiens par l'extinction de ce cruel Schisme.

XXXV. Dissimulation du Pontife : zéle de S. Vincent.

Benoît ne vouloit pas contrister le saint Confesseur par un refus révoltant : mais accoutumé à dissimuler, il promettoit toujours ce qu'il étoit bien résolu de n'éxécuter jamais : aussi ne faisoit-il aucune démarche vers la paix, qu'il ne la rétractât presqu'aussitôt. Tous les jours c'étoient de nouvelles promesses, de nouvelles propositions, & en même tems de nouvelles difficultés, qui éloignoient plus que jamais la réunion, & faisoient disparoître les flateuses espérances, qu'on venoit de concevoir. Ces indignes artifices, dont les Princes & les peuples furent long-tems les duppes, ne pouvoient qu'affliger tous les gens de bien ; mais personne n'y étoit plus sensible que notre Saint : il redoubloit ses priéres, ses penitences, ses tendres exhortations, & ses avertissemens. Cette inquiétude si sainte, & si agissante, qu'on voyoit en lui, & qui étoit aussi sincére, que les promesses de l'obstiné Pontife l'étoient peu, fut cause que plusieurs Princes & de zélés Prelats, après avoir inutilement travaillé pour faire cesser ce déplorable Schisme, jettérent les yeux sur Vincent Ferrier, pour négocier une affaire de cette importance. Mais le tems marqué par la divine Providence, pour donner cette consolation à son Eglise, n'étoit pas encore venu : & il restoit bien des choses à faire à notre Saint, avant que de voir le succès de celle-ci.

Act. Sanct. p. 491 n. 3. Baillet.

XXXVI. Saintes pratiques de Vincent, pour avancer la paix de l'Eglise.

Ne pouvant encore obtenir la permission qu'il demandoit de sortir d'Avignon, il voulut du moins s'éloigner un peu d'une Cour trop tumultueuse, & se retirer dans le Couvent de son Ordre : ce fut moins pour y jouir de quelque repos, que pour se livrer avec plus de liberté à ses saints éxercices de mortification & de priére. Il passoit les nuits presqu'entiéres à répandre son cœur, & ses larmes en la présence de Dieu, afin de fléchir sa justice irritée contre les péchés des hommes ; & il employoit une partie du jour à instruire le peuple, ou à l'exhorter à la pénitence. On assure que par son ministére il se fit de grandes conversions dans le pays ; & que l'éclat de ses vertus, le rendant toujours plus digne de vénération, le Pape, le sacré Collége, le Clergé, & le Peuple ne le regardoient, que comme un Ange de paix, & un Apôtre (1).

(1) Consistens autem in ipsa Avenionensi urbe nunquam otiosus fuit ; sed omne tem-

Mais cette estime des hommes ne le dédommageoit pas de tout ce que lui faisoit souffrir la division des esprits, & la perte des ames. Cette vive douleur, dont son cœur étoit continuellement pénétré, augmentoit toujours à mesure que les scandales se multiplioient. L'ardeur de son zéle le faisoit sécher; & ses grandes austérités, jointes à un travail continuel, achevérent enfin de l'épuiser. Il n'y avoit que dix-huit mois que Vincent étoit à Avignon, lorsqu'il y fut attaqué d'une fiévre, dont la violence & l'opiniâtreté parurent devoir le conduire au tombeau. La mort lui étoit un gain; & il auroit chanté avec une joye parfaite le Cantique de sa délivrance, si parmi les calamités qui affligeoient l'Eglise, il avoit été capable de se réjouir. Ce fut dans le tems que les Medécins n'osoient plus espérer le rétablissement de sa santé, qu'il plût au Tout-Puissant de la lui rendre parfaite, & de lui apprendre l'usage, qu'il en devoit faire, pour remplir ses desseins de miséricorde sur une infinité de pécheurs, qu'il vouloit sauver par son Ministére. Il lui fit aussi connoître, & ce qui devoit être la matiére ordinaire de ses Prédications, & la maniére dont il falloit qu'il se conduisît, pour rendre son travail utile aux fidéles, & aux infidéles. Enfin il l'assura de sa divine protection, & lui ordonna de commencer ses courses Evangéliques, ne lui laissant pas même ignorer dans quel pays il achéveroit un jour de fournir sa glorieuse carriére.

XXXVII. Il tombe dangéreusement malade, il est miraculeusement guéri.

Act. Sanct. p. 491. n. 4.

Le Saint, après avoir rendu ses actions de graces à la divine bonté, alloit prendre congé du souverain Pontife; lorsque celui-ci, accompagné des Prélats de sa Cour, entroit dans le Couvent, pour visiter le malade. Si Benoît XIII, fut agréablement surpris de voir sur pié, & dans une entiére santé, un homme qu'il avoit crû mourant, il ne put dissimuler son chagrin, quand il lui entendit dire, que pour éxécuter les ordres du Ciel, il falloit qu'il allât annoncer l'Evangile de Province en Province, & de Royaume en Royaume. Quoique le Pape eût sous les yeux une preuve bien sensible de cette Mission extraordinaire, il ne parut pas d'abord en être persuadé; du moins se comporta-t-il comme s'il ne l'étoit point: & dans l'extrême désir de retenir Vincent auprès de lui, il n'oublia rien pour l'engager à conti-

XXXVIII. Pour retenir le Saint à Avignon, le Pape lui offre inutilement diverses Prélatures, & la Pourpre Romaine.

pus suum dabat aut lectioni sacrarum Scripturarum, aut doctrinæ verbi Dei, aut ædificationi proximorum, aut vigiliis, crebrisque jejuniis, hymnis, & orationibus. Ob quas res non modò ab ipso summo Pontifice, & universis Prælatis... Verùm etiam à cunctis Avenionensibus Civibus tanquam Dei singularis, fidelisque servus, ac christianæ veritatis eximius Doctor amabatur, observabatur, & egregiis laudibus extollebatur. Fuerunt quamplurimi eo tempore, qui salutaribus suasionibus, exemplisque ejus flexi, corruptos mores, ac sceleratam ante actam vitam, in sanctam conversationem commutàrunt, &c. *Act. Sanct. p. 491. n. 2.*

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

Act. Sanct. n. 5. d'Andilly, Baillet.

nuer son séjour à Avignon. Tantôt il lui représentoit les grands fruits qu'il avoit faits dans tout ce pays, comme une preuve que la volonté de Dieu étoit qu'il s'y arrêtât plus long-tems, & comme un gage d'un plus grand nombre de conversions, qu'il y feroit encore. Tantôt il lui offroit l'Evêché de Valence sa Patrie, ou toute autre Prélature en Espagne, ou en France, qui lui conviendroit. Enfin il voulut lui donner la pourpre, selon les désirs des Cardinaux, dont plusieurs ne montroient pas moins de bonne volonté que le Pape.

XXXIX. Le Pape se rend enfin, & donne au Saint Prédicateur tous les pouvoirs d'un Légat Apostolique.

Mais toutes ces propositions touchérent peu le Ministre de JESUS-CHRIST, toujours ennemi du faste, & aussi élevé audessus des grandeurs humaines, que zélé pour le salut des ames. Il voyoit déja devant lui une riche moisson, qui n'attendoit que la main de l'ouvrier: & bien instruit de la volonté de Dieu, il eût régardé comme un crime le plus petit retardement à l'accomplir. Infléxible dans sa résolution, il supplia avec humilité le Pape Benoît, qu'il considéroit encore comme le véritable Vicaire de JESUS-CHRIST, de l'honorer de sa bénédiction, & de lui permettre de suivre la vocation céleste. La grande opinion de sainteté, où étoit Vincent Ferrier, abrégea les épreuves; & leva bientôt tous les obstacles. On craignit de résister à Dieu-même, en s'opposant plus long-tems aux désirs de son Serviteur. Benoît XIII, ne pouvant mieux faire, lui donna enfin la bénédiction Apostolique, avec tous les pouvoirs qu'il avoit coutume de donner à ses Légats (1).

XL. Epoque de l'Apostolat de Saint Vincent.

Tout ce que notre Saint avoit fait jusqu'alors dans les différentes Contrées, où il avoit annoncé l'Evangile, dans la principauté de Catalogne, & en France, à Valence, à Paris, à Avignon: tout cela ne doit être regardé que comme les prémices, ou les foibles préludes de son Apostolat. C'est proprement ici que commence cette longue suite de travaux, de miracles de conversion, & d'événemens singuliers, qui distinguent avec tant d'éclat S. Vincent, parmi les Ministres de la parole, les plus célébres depuis les tems Apostoliques. Un ancien Auteur, en commençant ce récit, a eu raison d'emprunter les paroles de S. Jerôme, dans sa Préface à l'Histoire de S. Hilarion: « J'ai » aujourd'hui, disoit ce S. Docteur, à écrire la Vie, & la con- » duite d'un Héros si admirable, que si Homere vivoit encore, » il seroit envieux d'un tel sujet, ou il succomberoit, s'il entre-

(1) Insuper ut efficaciùs & salubriùs populis, Dei Evangelium per mundum discurrens evangelizare posset, idem Pontifex sponte suâ magnam ligandi, absolvendique potestatem ei contulit, mittens eum tanquam specialem Apostolicæ Sedis Legatum; qui peccatores à vitiis abduceret, & ad pœnitentiam revocaret, &c. *Act. Sanct. p. 492. n. 5.*

« prenoit de le traiter (1) ». Il nous convient encore mieux de faire le même aveu.

XLI. Idée générale de ses succès prodigieux.

Si le plus éloquent des Peres, devenu l'Historien & le Panégiriste d'un saint Anachoréte, a justement craint de ne pouvoir répondre par la noblesse du style, à la grandeur de son sujet; nous sommes sans doute bien plus obligés de reconnoître, que tout ce que nous allons raconter des travaux immenses, & des succès prodigieux de notre Apôtre, sera toujours au-dessous de la réalité, & de ce qu'une meilleure plume pourroit écrire sur le même sujet, sans pourtant l'épuiser. Ce n'est plus dans une Ville, ni dans l'étendue d'une Province, ou de quelque Royaume particulier; mais dans la plus grande partie de l'Europe, que nous devons suivre un homme, que l'esprit du Seigneur sembloit faire voler comme une nüe mistique, destinée à porter les eaux salutaires de la grace, dans les terres les plus stériles, pour les fertiliser. Nous n'aurons plus à compter le nombre des conversions, par celui de ses Sermons: on verra quelquefois une foule de pécheurs, des Sinagogues entiéres de Juifs, des Peuples & des Nations, donner en même tems les marques les plus consolantes d'un changement non équivoque, après avoir eu le bonheur d'entendre une seule Prédication de Vincent Ferrier. Nous verrons des milliers de Pénitens à la suite de celui, qui en les retirant des routes de l'iniquité, en avoit sçu faire comme autant d'hommes nouveaux, détachés de tous les plaisirs de la terre, uniquement occupés de la pensée de l'éternité, & ne soupirant qu'après les délices du Ciel. Nous verrons les enfans des Prophétes, de pieux Ecclésiastiques, de saints Religieux, s'exercer sous un si habile maître, à apprendre l'art divin de parler aux cœurs, & de les tourner vers l'unique objet capable de les remplir, & de les rendre véritablement heureux. Nous verrons enfin les Rois, & les Princes de l'Eglise, se disputer l'honneur de recevoir chez eux, ou de procurer à leurs Peuples, un Ministre du salut, de la bouche duquel la parole de Dieu ne sortoit jamais inutilement. Parmi les applaudissemens, les conversions, & les miracles, nous aurons le plaisir de voir l'humble Disciple de JESUS-CHRIST, plus modeste, plus pénitent, plus petit à ses yeux, que le jour qu'il fit les premiers pas dans sa carriére. C'est en racourci l'Histoire de S. Vincent Ferrier, & une légé-

(1) Nec dubito certè quin mihi scripturo tam præclara facinora idem Convenientissimum, quod eloquentissimo ac beatissimo patri Hieronimo convenit; qui scripturus gesta B. Hilarionis, porro, inquit, mihi tanta ac talis viri conversatio, vitaque dicenda est, ut Homerus quoque, si adesset, vel invideret materiæ, vel succumberet. *Act. Sanct. p. 490. Lib. II. in Prologo.*

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

re idée de ses actions pendant les vingt-deux derniéres années de sa vie.

M. Baillet en parle en ces termes, dans l'Histoire abrégée de notre Saint : * « Il parcourut, dit-il, en peu de tems une grande » partie de l'Europe, commençant sa Mission par l'Espagne, dans » tous les Royaumes de laquelle il porta la parole de Dieu (si » on en excepte le Portugal & la Galice.) Il entra ensuite en » France, s'arrêta quelque tems dans le Languedoc, & alla » toujours prêchant par les Villes & les Villages, en Provence » & en Dauphiné. Il passa même en Italie, faisant les mêmes » fonctions par toute la riviére de Gênes, la Lombardie, le » Piémont, la Savoye. Il voulut aussi aller en Allemagne le long » du haut Rhin ; & il rentra en France, combattant le vice & » l'erreur, avec les armes invincibles de la vérité, qu'il porta » jusqu'au fond de la Flandre. Le bruit de ses Prédications, » répandu par ce moyen dans toute l'Europe, le fit regarder » comme un Apôtre, que Dieu par sa miséricorde avoit voulu » envoyer dans ces derniers tems, pour faire revivre la foi & la » charité, qui sembloient s'éteindre peu à peu dans le cœur des » Chrétiens. Il parut même comme un Précurseur du second » avénement de JESUS-CHRIST, ne faisant guéres de Ser- » mons, où il ne parlât du Jugement dernier, que JESUS-CHRIST » doit faire de tous les hommes, selon l'ordre exprès qu'il pré- » tendoit avoir reçu de ce divin Maître qui l'avoit envoyé.

* Cinquiéme jour d'Avril. p. 74. n. 8.

XLII. En Espagne, en France.

En Italie, en Allemagne.

En Flandre.

» Le Roy d'Angleterre, apprenant les merveilles que Dieu » opéroit par le Ministére de son Serviteur, ne voulut pas que » ses Etats fussent privés du fruit de ses Prédications. Il lui écri- » vit en termes très-respectueux, & il lui députa un Gentilhom- » me, pour le prier de vouloir étendre sa charité jusqu'en son » Royaume. Il l'envoya prendre sur les côtes de France dans » l'un de ses Vaisseaux, & le reçut avec tous les honneurs ima- » ginables. Le Saint, après lui avoir donné divers avis pour son » salut, & pour la conduite de ses Sujets, employa quelque » tems à prêcher dans les principales Villes d'Angleterre. Il » en fit de même en Ecosse, & en Irlande : & il revint de-là en » France ; où il continua à prêcher la pénitence, & la réfor- » mation des mœurs, depuis la Gascogne jusqu'en Picardie. Les » désordres, dans lesquels la foiblesse & les maladies du Roy » Charles VI, jointes aux divisions, & aux animosités des » Grands, avoient jetté le Royaume depuis plusieurs années, » avoient aussi réduit l'Eglise de France en un état digne de » compassion, & renversé presque toute la Discipline : à quoi

Dans les Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande.

Dans quelques Provinces de France.

l'on peut ajoûter que le Schisme des prétendans à la Papauté, avec l'ambition & l'avarice démesurée des Cardinaux de la Cour d'Avignon, avoit aussi beaucoup contribué : c'est ce qui augmentoit encore la matiére des travaux de notre Saint. «

Quoique l'ignorance des vérités du salut fût presqu'égale à la corruption des mœurs, il eut beaucoup plus à souffrir de l'endurcissement des cœurs, que de l'aveuglement des esprits : c'est ce qui lui faisoit prendre le plus ordinairement les sujets de ses Prédications sur le péché, la mort, & les supplices des damnés. Il s'en acquittoit avec un zéle si véhément, & d'un ton si foudroyant, qu'il jettoit la terreur dans les ames les plus insensibles. L'on a remarqué que prêchant un jour à Toulouze sur le Jugement dernier, il effraya de telle sorte ses Auditeurs, qu'il les jetta presque dans un frémissement semblable à un frisson de fiévre. On vit ailleurs de jeunes femmes, & des enfans pâmés, & un grand nombre de personnes saisies, & tombées en défaillance dans les places publiques où il prêchoit, comme dans les Eglises, & en plaine campagne. On étoit accoutumé dans ses Sermons à entendre les cris, & les gémissemens des assistans ; & il étoit obligé de faire souvent des pauses, pour attendre que le bruit de son Auditoire fût calmé.

Sujets ordinaires de ses Prédications.

Il ne lui suffisoit pas néanmoins que ses Sermons ne fussent que patétiques, il les fortifioit aussi de raisonnemens puissans, qu'il tiroit des Ecritures & des Peres, en si grande abondance, qu'on admiroit en lui cette plénitude, avec laquelle il possédoit tous les Livres Saints, la Doctrine Morale des Peres, & les usages de la Tradition de l'Eglise. Parmi les graces, qui formoient en lui ce grand talent de la parole, il avoit outre la force & la beauté de l'organe, le don de s'énoncer avec une clarté merveilleuse. Tout ce qu'il disoit étoit d'ailleurs rempli d'une onction Sainte, & tourné par un genre d'éloquence tout singulier. Il avoit aussi des facilités admirables pour se proportionner, & se rendre intelligible à tout le monde : c'est ce qui fit dire qu'il avoit le vrai don des Langues ; & qui rend très-croyable ce que l'on dit du nombre prodigieux de Juifs, de Maures, d'Arabes, ou Sarasins, de Turcs, & d'Esclavons, qu'il a convertis, & retirés de l'infidélité ; outre les milliers sans nombre d'Hérétiques, de Schismatiques, de mauvais Catholiques, ou pécheurs endurcis, que la grace, par son Ministére, a fait entrer dans la bonne voye.

Solidité, force, onction.

Fruits de ses Discours.

Ce n'étoit pas assez qu'il parlât au nom de Dieu, de qui il

Don de miracles, & de Prophétie.

» étoit envoyé ; il falloit aussi qu'il montrât le pouvoir qu'il en » avoit reçu ; & qu'il confirmât sa Mission par des preuves qu'on » ne pût contredire. C'est ce qu'il fit par la vertu des miracles, » dont il fut gratifié, avec le don de Prophétie. Mais on peut » dire que la force, que Dieu donnoit à ses Prédications, ne ve- » noit pas moins de l'éxemple de sa vie, que de la sagesse de » ses discours, & de l'effet de ses miracles. Dans tous ses voya- » ges, au milieu de ses distractions, & de ses plus grandes fati- » tigues, il ne rélâcha jamais rien de l'éxacte observance de la » régle qu'il avoit embrassée : il enchérissoit même souvent sur » ses rigueurs : outre les austérités & les abstinences préscrites » dans son Ordre, il en pratiquoit beaucoup d'autres, qu'on au- » roit crû ne pouvoir allier d'ailleurs avec ses emplois. Depuis » son entrée en Religion jusqu'à sa mort, il s'abstint de manger » de la chair en tous tems, si ce n'est dans les nécessités inévi- » tables. Il garda l'espace de quarante ans un jeûne continuel, » qu'il ne discontinuoit que les Dimanches, se réduisant au pain » & à l'eau les Mercredis, & les Vendredis.

LI. Sainteté de vie.

» Ses autres mortifications volontaires répondoient bien à » cette abstinence : jamais il ne couchoit que sur la paille, ou » sur le farment : il se déchiroit le corps toutes les nuits avec » une rude discipline ; & il ne s'en dispensoit pas même dans » les fréquentes indispositions, qui lui survenoient, faisant sup- » pléer alors par les bras des autres à ce que la foiblesse des siens » lui refusoit. Il avoit toujours vécu dans une chasteté admirable. » Il avoit un si grand amour pour la pauvreté Evangélique, qu'il » exhortoit tout le monde à l'embrasser : & l'on ne peut comp- » ter le nombre de riches dans toutes sortes d'Etats, qui, à sa » persuasion, distribuérent leurs biens aux pauvres ; & qui par » ce moyen se rendirent pauvres eux-mêmes, pour suivre JESUS- » CHRIST avec plus de dégagement. Il conserva toujours tel- » lement l'esprit d'obéissance & de soumission, qu'il ne souffrit » jamais qu'on l'élevât à aucune supériorité dans son Ordre : » & ce fut le même esprit qui lui fit refuser les Evêchés de Va- » lence, de Lérida, & de quelques-autres endroits qui lui furent » offerts.

LII. Pénitence.

LIII. Vertus Chrétiennes & Religieuses.

» Voilà, continue toujours le même Auteur, quel étoit le Mi- » nistre que Dieu avoit choisi, pour porter sa parole, & ramener » les hommes dans le devoir. De la Chaire il avoit coutume de » descendre au Confessional, pour entendre les pécheurs que » Dieu avoit touchés durant son Sermon ; souvent il achevoit dans » le Tribunal ce qu'il n'avoit que commencé dans la Prédica- » tion

LIV. Nouveaux fruits du Ministére de S. Vincent.

tion; & ses exhortations y étoient si efficaces, que l'on vit quel- « quefois des Pénitens mourir à ses piés, par l'excès de leur com- « ponction. Lorsqu'il étoit sorti d'un endroit, on voyoit souvent « des Processions de Pénitens publics, qu'il avoit convertis, « marcher en ordre dans les rues, les piés nûs, & les épaules « découvertes, sans rougir de cette humiliation, & se foüeter jus- « qu'au sang pour l'expiation de leurs péchés. Lorsqu'on sçavoit « qu'il devoit arriver en un autre lieu, les Marchands prenoient « le devant pour y dresser une espéce de Foire; où néanmoins « ils n'étaloient d'ordinaire, que des Haires, des Cilices, des « Ceintures de crin, ou de fer, & d'autres instrumens de péni- « tence. Il se faisoit accompagner, sur-tout dans ses derniéres « années, d'un nombre de Missionnaires, pour le soulager: il s'y « trouvoit cinq Religieux de son Ordre, & plusieurs autres Prê- « tres Séculiers, ou Réguliers de divers Instituts. Il avoit aussi « toujours à sa suite des Notaires publics, pour signer les récon- « ciliations, & les accommodemens qu'il faisoit, afin qu'on ne « pût pas se dédire....

Depuis plus de vingt ans, S. Vincent travailloit de la sorte, « & pendant ce tems-là il étoit retourné plusieurs fois en Espa- « gne, aux Isles de Majorque, en Italie, & revenu en France; « lorsqu'en 1417, étant à Bourges, il reçut des Lettres de Jean « V, Duc de Bretagne, qui le prioit de venir faire la Mission « Evangélique dans ses Etats, comme il avoit fait dans les au- « tres Provinces de la France. Il partit sans délibérer, & fut re- « çu dans toutes les Villes de son passage, sur-tout à Tours, à « Angers, & à Nantes, comme les Evêques au jour de leur en- « trée. Lorsqu'on sçut qu'il approchoit de Vannes, où résidoit « ce Prince, l'Evêque assisté de tout son Clergé, le Duc même « & la Duchesse, les Gentilshommes, les Magistrats, & les prin- « cipaux des Corps de Ville, environnés du Peuple, allérent au « devant de lui, à plus d'une demi-lieue. Dans cette espéce de « triomphe il fut conduit, au milieu des acclamations populai- « res, & mis en possession de la Cathédrale, & des autres Egli- « ses de la Ville; dont il fit le siége de la Mission de Bretagne, « & de Normandie, qui fut la derniére de sa vie ».

Sans nous écarter de ce récit de M. Baillet, qu'on peut considérer comme le Sommaire de l'Histoire de S. Vincent Ferrier, ou le Tableau racourci de son Apostolat, nous profiterons de ce qu'ont écrit les anciens Auteurs, pour y ajoûter bien des traits interessans, & plusieurs circonstances édifiantes, qui méritent d'être expliquées selon l'ordre Chronologique.

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

Avant la fin de l'année 1398, dans la quarante-deuxiéme de son âge, Saint Vincent, envoyé de JESUS-CHRIST même, & honoré de la bénédiction Apostolique, partit d'Avignon, dirigeant ses pas vers la Catalogne, moins en voyageur qu'en Missionnaire, annonçant par-tout le Royaume de Dieu, & faisant plusieurs conversions dans tous les lieux où il passoit. Le bruit s'en répandit bientôt au loin; & excita d'abord une émulation générale parmi les Peuples. Lorsqu'il s'arrêtoit quelques jours dans une Ville, on y voyoit arriver en foule des personnes de toute condition, qui suspendoient leurs autres affaires, pour venir apprendre à travailler comme il faut à celle du Salut. On écoutoit avec un plaisir infini toutes les paroles, qui sortoient de la bouche de cet ami de Dieu : & on se faisoit un devoir d'exécuter religieusement les Conseils, qu'il donnoit à chacun, selon son état, & ses besoins. Tout ce qu'il trouvoit de contraire à la Loi de Dieu, ou à la Discipline de l'Eglise, il le corrigeoit avec une liberté Apostolique. Mais ce zéle, qui ne lui permettoit point de dissimuler les abus, ni les vices des Grands, étoit toujours accompagné de prudence; & on a remarqué qu'il usoit sur-tout d'une sage modération à l'égard des Oints du Seigneur, pour ne point affoiblir dans l'esprit des Peuples, les justes sentimens de respect, & d'estime, qu'on doit toujours avoir pour les Ministres de l'Autel. Tantôt il avertissoit les coupables en secret; tantôt il les reprenoit en présence seulement de leurs Freres (1); & il prévenoit toujours le scandale, ou il le faisoit cesser.

LV. Zéle plein de prudence & de sagesse.

LVI. Renouvellement de ferveur dans les Peuples.

Aussi la confiance des Fidéles, & de leurs Conducteurs, croissoit avec leur vénération pour le Ministre de JESUS-CHRIST : & le désir de profiter de ses instructions devenoit tous les jours plus ardent. Après l'avoir entendu prêcher dans un endroit, ils le suivoient dans un autre : on eût dit que leur souverain intérêt, tout leur bonheur, ou leur unique occupation, étoient de ne point perdre de vûe celui, qu'ils avoient commencé de considérer comme l'envoyé de Dieu, leur guide, & leur Apôtre (2). Les miracles de conversion, que Dieu opéroit sous leurs

(1) Omnium hominum, non solùm popularium, sed etiam Principum, & Ecclesiarum Prælatorum vitia arguebat : non enim respiciebat personas hominum; unde nemini parcebat; & quæ ei reprehensione digna videbantur, ardentissimè reprehendebat. Cum Clericis tamen prudentiùs sese habebat : nam quoties ad aures ejus aliquod magnum & nefarium facinus Clericorum perveniebat, eos aliquo in loco congregabat; ac quo modo, quantùm, aut quibus de rebus opus erat, commonebat. *Act. Sanct. p. 494. n. 2.*

(2) Populi autem eum, tanquam unum ex veteribus Christi Apostolis sequebantur; atque incredibili quadam attentione audiebant; & multis obsequiis venerabantur, &c. *p. 492. n. 6.*

yeux, par le Miniftére de S. Vincent, foutenoient cette idée avantageufe, qu'on avoit de fes vertus. On voyoit embraffer les travaux de la Pénitence à des pécheurs connus par leurs crimes, à des Scélérats de profeffion, à des Hommes de Sang, à des Pirates, à des Ufuriers publics, à des Blafphemateurs, à des Femmes pécherefles; en un mot, à des perfonnes de tout fexe, & de tout état, qui fe livroient autrefois à leurs brutales paffions: & qui depuis long-tems répandoient une odeur de mort dans tout le Pays.

La concorde, l'union, la tranquillité étoient rétablies dans les Familles, auffi bien que dans toutes les Villes, où le Saint avoit porté la parole du Salut. On ne fçauroit raconter en détail toutes les quéréles qu'il a fait ceffer, tous les procès qu'il a terminés; les mortelles inimitiés, qu'il a éteintes; les réconciliations, qu'il a faites. L'ancien Hiftorien de fa vie en remarque quelques-unes en particulier: & il affure que, comme un Ange de paix, Vincent ne fe retira jamais d'une Ville, ou d'une Province, qu'après en avoir chaffé le Démon de la difcorde, & rétabli le bon ordre, la juftice, & l'union des Citoyens, comme les marques précieufes de fon Apoftolat (1). C'eft ce qu'on remarqua d'abord dans la Principauté de Catalogne.

LVII. Guérifon miraculeufe.

Parmi les miracles, & les Prédications, qu'il fit dans ce Pays, on diftingue la guérifon d'un jeune homme, appellé Jean Soler; lequel prefque dès le Berceau avoit contracté une maladie jugée incurable. Sa pieufe Mere le préfenta à notre Saint, qui lui rendit la fanté en lui impofant les mains, après avoir déclaré que cet enfant feroit un jour, par fes vertus & par fa doctrine, l'honneur non-feulement de fa Famille, mais auffi du Clergé de Barcelone. On vit depuis l'accompliffement de la Prophetie: lorfque Pierre Ranzane écrivoit ceci vers le milieu du quinziéme Siécle, Jean Soler étoit déja fort diftingué parmi les Eccléfiaftiques de Catalogne & honoré de l'amitié d'Alphonfe V, Roy d'Aragon: peu de tems après il fuccéda à Gérard Evêque de Barcelone.

Ce que Vincent venoit de faire dans tous les Diocèfes de Catalogne, il le fit depuis, en continuant fes Miffions, dans le

(1) Ad injuriarum, odiorumque remiffionem quàm efficax fuerit fermo ejus, teftes funt univerfæ urbes, univerfi populi, apud quos verbum Dei feminavit. Nulla Civitas fuit, in qua Cives miltiplicibus odiis difcordes comperit, à qua priùs difcefferit, quàm eam magna ex parte pacatam, concordemque relinqueret. Fuerunt ferè innumerabiles, inter quos multis annis Capitalia odia, ob necem aut amicorum, aut affinium, exarferant; qui fermonibus ejus concitati fic corde compuncti funt, ut nequaquam veriti fint, coram maxima hominum multitudine, collacrymantes furgere, & clamare fefe velle indulgere homicidis, &c. *Act. Sanct. pag.* 495. *n.* 13.

LIVRE XVII. S VINCENT FERRIER.

Royaume d'Aragon, & dans celui de Valence : mais il s'arrêta quelque tems dans la Capitale de ce nom ; où nous avons vû qu'il avoit déja travaillé avec succès. Ces premiers fruits avoient été les heureuses prémices d'une plus abondante moisson, qui lui étoit réservée. Ce fut, comme nous croyons, en cette année 1399, que notre Saint, par la force de ses Discours, & la

LVIII. Illustres Familles réconciliées.

sagesse de ses Conseils, procura enfin l'entiére réconciliation de deux Familles, les plus anciennes & les plus illustres de Valence; dont les mortelles inimitiés, qui troubloient depuis long-tems le repos de la Ville, avoient causé plusieurs meurtres, & fait répandre encore plus de larmes que de sang. La conversion d'un grand nombre d'autres pécheurs scandaleux, & la réformation générale des mœurs, qui parut dans tous les Etats, ne furent pas un moindre sujet de consolation pour l'Eglise, & d'édification pour les Fidéles (1).

LIX. S. Vincent s'embarque à Barcelone.

Après avoir annoncé l'Evangile, avec tant de zéle & de succès, dans tous les Pays, qui reconnoissoient le Roy d'Aragon, pour leur Souverain, Vincent revint sur ses pas, pour affermir davantage les Peuples dans les saintes dispositions, où la grace les avoit mis. Il les exhorta tous à la persévérance ; & se rendit une seconde fois à Barcelone, avant la fin du quatorziéme siécle. De-là il se mit sur Mer, pour aller porter la parole de

LX. Préche en Provence.

Dieu en Provence. Nous sçavons qu'il étoit à Aix dans le mois d'Octobre, & de Novembre 1400; & il y passa encore quelques jours au commencement de l'année suivante (2). Ayant éxercé son Ministére dans plusieurs autres parties de cette Provin-

LXI. Et passe les Alpes.

ce, il traversa les Alpes dans la plus rude saison de l'année ; & il fit quelque séjour dans le Piémont, dans la Lombardie, & le Monferrat, qui furent le théâtre de ses travaux Apostoliques, tout le reste de l'année 1401.

LXII. Les Peuples soumis à deux différens Papes, l'écoutent avec la même docilité.

Quoique le Saint fût encore dans l'Obédience de Bénoît XIII, il préchoit indifféremment les vérités du salut, dans toutes les Contrées, où l'esprit de Dieu le conduisoit ; & il n'opéroit pas de moindres merveilles parmi les Peuples, qui obéissoient à Boniface IX, Successeur d'Urbain VI. Par-tout il donnoit les mê-

(1) Inter quæ illud fuit memorabile, quòd composuit magnam illam discordiam, quæ erat inter duas nobilissimas Valentinorum familias, Solenorum videlicet & Centellarum; quorum animi erant ita diffidentes, ac hostili odio incensi, ut multis annis variæ cædes fuerint utrinquè subsecutæ. Meretrices, lenones, homicidas, Piratas, Usurarios, Dei, sanctorumque blasphemos, & hujusmodi generis homines in sceleribus perditos, ferè quadraginta millia reduxit, &c. *p.* 495. *n.* 13.

(2) Aquis-sextiis fuit à die 27 Octobris usque ad Calendas Decembris; & iterum à die quinta usque ad decimum Januarii anni 1401; uti ex monumentis Conventûs Aquensis tradit Honoratus Boucheus, *Lib. IX. Hist. Provin. Sect.* 4. *c.* 2. *§.* 2.

mes marques de sa Mission : on couroit avec le même empressement à ses Prédications ; & parce qu'on l'écoutoit avec la même docilité, on en retiroit aussi les mêmes avantages. Il faisoit cesser les dissensions, les scandales, les jeux défendus, les pratiques criminelles ; & il ne sortoit point d'une Ville, qu'il n'y eût renouvellé toutes choses. Pendant qu'il faisoit sa Mission dans celle d'Aléxandrie de la Paille, il reçut la visite d'un jeune Religieux de saint François, dont le nom devint depuis célébre dans tout le monde Chrétien. Vincent l'ayant entretenu plusieurs fois avec une grande effusion de charité, il lui prédit tout ce qu'il feroit un jour, & l'honneur que l'Eglise lui rendroit après sa mort : c'étoit l'illustre Bernardin de Sienne, qui commença dès-lors cette carriére qu'il fournit depuis avec tant de gloire (1).

LXIII. Prédiction.

Act. Sanct. p. 500. n. 6.

Saint Vincent ne pénétra pas alors plus avant dans l'Italie ; mais pour se rapprocher de nos Frontiéres, il passa une seconde fois les Alpes, entra dans la basse Savoye, parcourut le Dauphiné ; & ne laissa presqu'aucune Ville, ni Village sans instruction, & consolation. Il y avoit en Dauphiné entre deux Montagnes, une Vallée que les gens du Pays appelloient *Vaupute* ; *c'est-à-dire*, Vallée de corruption. Ceux qui l'habitoient étoient en effet plongés dans toutes sortes d'ordures, & familiarisés avec les crimes les plus honteux : gens sans Religion, & sans Mœurs ; feroces, insolens, & si cruels, qu'ils chassoient avec ignominie, & tuoient quelquefois les Prédicateurs, & les autres Ministres de la foi, que les Papes leur envoyoient pour les retirer de leurs erreurs, & leur faire abandonner leurs détestables pratiques. Après l'expérience qu'on avoit souvent faite, de la brutalité de ces barbares, il ne se trouvoit plus personne, qui osât s'engager dans une entreprise si hazardeuse, & jusqu'alors si inutile. Le succès en étoit réservé à notre Apôtre. La crainte, quelque fondée qu'elle parût, ne le toucha pas ; ou elle céda au désir de gagner tant d'ames à JESUS-CHRIST, & d'enlever au Démon une proye, qu'il sembloit avoir déja engloutie.

LXIV. Mœurs des Habitans d'une Vallée appellée *Vaupute*.

En 1402, Vincent Ferrier, suivi de ce grand nombre de Pénitens, qui l'accompagnoient par-tout, entra dans la fameuse Vallée ; résolu de n'en point sortir, qu'il n'eût acquis à JESUS-CHRIST, & à son Eglise, un Peuple nouveau, sanctifié par la foi, & par des fruits dignes de Pénitence. Le Seigneur lui avoit inspiré un zéle si pur, & il écouta ses priéres. Les Ha-

LXV. Changement & conversion admirable de ces Peuples.

(1) Inde tunc Alpes transgressus, fuit in Pedemontana, & Lombardica ditione ; & inter alia miracula facta, prædixit Alexandriæ sanctam vitam B. Bernardini Ordinis Fratrum Minorum. *p.* 480. *n.* 10. *Fusius p.* 500. *n.* 6.

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

bitans de Vaupute, attirés par l'éclat de ſa réputation, ou par le bruit de ſes miracles, accoururent de tous côtés pour l'entendre : & la grace agiſſant dès-lors dans leur cœur, les Prédications du ſaint Miniſtre, jointes à l'éxemple de ſes Pénitens, firent une telle impreſſion ſur leurs eſprits, qu'ils renoncérent en même tems à leurs groſſiéres ſuperſtitions, & à leurs coutumes impies. En embraſſant la foi de l'Egliſe, ils ſe ſoumirent avec docilité à ſa diſcipline : ils ne ceſſérent pas ſeulement de commettre des crimes ; mais par une vie déſormais Chrétienne, ils s'efforcérent de réparer tout le mal, qu'ils avoient fait. Ce changement de conduite & de mœurs fit changer auſſi le nom de cette Vallée. Saint Vincent voulut qu'on l'appellât à l'avenir *la Vallée pure*, & c'eſt ainſi qu'elle eſt nommée encore aujourd'hui (1).

LXVI. Prédications toujours utiles dans les Diocèſes de Savoye & du Dauphiné.

Au ſortir de ce Pays, l'Homme Apoſtolique parcourut les autres Vallées des environs, & preſque tous les Diocèſes, tant de la Savoye, que du Dauphiné ; ne s'arrêtant dans chaque lieu, qu'autant de tems qu'il en falloit, pour inſtruire les Peuples des vérités de la Religion, combattre les vices les plus communs, détruire les ſuperſtitions, & former les mœurs des Fidéles. Il ſemble que pluſieurs années ſuffiroient à peine pour faire tout cela, dans une certaine étendue de Pays. Mais l'eſprit de Dieu, qui animoit le zéle de ſon Serviteur, l'avoit rendu ſi puiſſant en œuvres & en paroles, que ce qui auroit été pour un nombre d'autres Miniſtres l'ouvrage de pluſieurs mois, le Saint ordinairement l'éxécutoit en peu de jours ; & quelquefois dès ſon premier Sermon. Avant la fin de 1403, il éxerçoit ſon Miniſtére dans la Ville de Genéve : & c'eſt de-là qu'il écrivit au Générale de ſon Ordre, pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait, pendant les deux ou trois derniéres années, au-deçà, & au-delà des Alpes. Les Editeurs des Actes des Saints rapportent un Fragment de cette Lettre ; & Fontana l'a inſérée en entier dans ſes Monumens. Nous la traduirons ici d'autant plus volontiers, qu'elle ſert beaucoup à éclaircir l'Hiſtoire de notre Saint, ou du moins une bonne partie de ſes Miſſions Evangéliques.

Act. Sanct. p. 480. n. 11. Fontan. in Monum. Domi. p. 274.

LXVII. Lettre de S. Vincent Ferrier, à Jean de Puinoix, Général des FF. Prêcheurs, en 1403.

« La ſuite non interrompue de mes occupations ne m'a point » laiſſé la liberté de vous écrire, mon Révérend Pere, comme

(1) Omni ferocitate depoſitâ, fuit gens illa ab omni errore revocata ; & ad veræ Religionis cultum ſic reducta, ut non ſolùm à ſceleribus deſiſterent, ſed etiam, quandiu apud eos fuit B. Vincentius, ac per multa tempora poſt, veræ converſionis ſigna multiplicibus ſignis demonſtrarent. Quam ob rem fuit à viro Deï conſtitutum, ut non ampliùs *Vallis-puta*, ſed mutato nomine *Vallis-pura* vocaretur. Quæ nominis appellatio uſque ad hæc noſtra tempora perſeverat. *Act. Sanct. pag. 497. n. 22.*

il convenoit. Depuis mon départ de Romans je me suis toujours trouvé, & je me trouve encore continuellement assiégé d'une foule de Peuple, à qui il faut souvent rompre le pain de la parole. Après avoir chanté la Messe, je prêche deux, ou trois fois chaque jour : & avec cela, obligé sans cesse de voyager, je puis à peine me ménager quelques courts momens, pour prendre un peu de repos, & quelque nourriture ; je fais toujours ma route, & prépare mes Sermons en même tems. Cependant de crainte que Votre Révérence n'attribuât peut-être mon trop long silence à quelque négligence, ou à un coupable oubli, j'ai pris un moment sur mes occupations, pour marquer de mois en mois, ou de semaine en semaine, la suite de mes Missions, pour vous en rendre compte.

Vous sçaurez donc, mon Révérend Pere, qu'après notre derniére entrevûe à Romans, j'employai trois mois entiers à parcourir le Dauphiné, annonçant la parole de Dieu dans toutes les Villes, dans les Bourgs, & les Villages, où je n'avois pas encore prêché : mais je m'arrêtai principalement dans les trois fameuses Vallées du Diocèse d'Embrun, dont l'une est appellée Luzerna, l'autre Argenteya, & la troisiéme Vaupute. Quoique tout ce Pays, où je suis revenu deux ou trois fois, fût rempli d'Hérétiques, le Peuple y écoutoit la parole de Dieu, avec tant de dévotion & de respect, qu'après y avoir planté la foi, par le secours du Ciel, j'ai cru devoir y reparoître encore de nouveau, pour confirmer les Fidéles dans la profession des vérités, qu'ils avoient embrassées avec un si louable empressement (1). Je suis entré depuis dans la Lombardie, à la priére de plusieurs personnes, dont quelques-unes m'avoient invité par leurs Lettres, & quelques autres s'étoient rendues auprès de moi, pour m'y conduire. Pendant treize mois je n'ai point discontinué d'annoncer l'Evangile à tous ces Peuples, dans les Villes & les Châteaux, qui se trouvent de l'une ou de l'autre Obédience. J'ai pénétré ensuite dans le Monferrat, & dans quelques autres Pays au-delà des Alpes ; où j'ai trouvé un grand nombre de Vaudois, & plusieurs autres Hérétiques, fort répandus sur-tout dans le Diocèse de Turin. En parcourant avec soin ces différentes Contrées, sans cesser de combattre le vice, & l'Hérésie, j'ai eû la consolation de voir qu'on s'empressoit toujours davantage d'écouter les

(1) Jam quidem antea visitaveram eas valles, bis vel ter ; & cum devotione, ac reverentia magna, per gratiam Dei, susceperunt doctrinam Catholicæ veritatis : sed ad eorum confirmationem iterum volui visitare, &c.

» vérités de la foi, & de les recevoir avec soumission. Il est vrai » que la grace du Seigneur soutenoit visiblement mon Ministére, & confirmoit par des signes, les paroles du salut, que » j'annonçois à ces pauvres Peuples (1).

LXVIII. Profonde ignorance, premiére source de plusieurs erreurs.

» La principale source de ces erreurs, & de ces Hérésies, autant que j'ai pû le découvrir, c'est la profonde ignorance, ou » le défaut d'instruction. Plusieurs Habitans du pays m'ont assuré qu'il y avoit plus de trente ans, qu'on n'y avoit vû, ni » entendu d'autres Prédicateurs, que quelques Ministres des » Vaudois, qui avoient coutume d'y venir de la Pouille deux » fois l'année. C'est, mon Révérend Pere, ce qui me fait rougir, & trembler en même tems, en considérant le terrible » compte, qu'auront à rendre au Souverain Pasteur, les Supérieurs Ecclésiastiques, & tous ceux qui, par leur état, & selon leur profession, sont obligés d'aller chercher ces pauvres » gens, pour les instruire; & qui cependant pensent si peu à » remplir ce devoir. Tandis que les uns se reposent tranquillement dans leurs riches Palais, ou dans leurs Maisons commodes; les autres ne veulent éxercer leur Ministére que dans » de grandes Villes, laissant ainsi périr des ames que JESUS-CHRIST a rachétées par l'effusion de son sang. Faute d'un » charitable Ministre, qui rompe le pain de la parole à ces gens » oubliés, ou méprisés, ils vivent dans l'erreur, & meurent » dans le péché; & aujourd'hui plus que jamais il est vrai de dire, » que la moisson est grande, & le nombre d'ouvriers très-petit. » Je fais des priéres continuelles pour demander au Maître de » la moisson, d'envoyer lui-même des ouvriers dans sa vigne.

LXIX. Evêque Hérétique converti par le Ministére de saint Vincent.

» Dans une autre Vallée, nommée *Luseria*, j'ai rencontré un » Evêque des Hérétiques; lequel n'ayant point refusé d'entrer » en conférence avec moi, a enfin ouvert les yeux à la lumiére, & embrassé la foi de l'Eglise. Je passe ici sous silence, tant » ce qui regarde les Ecoles des Vaudois, & ce que j'ai fait pour » les détruire; que les abominations d'une autre secte, renfermée dans une Vallée qu'on appelle *Pontia*. Je bénis le Seigneur de la docilité, avec laquelle ces sectaires ont renoncé » à leurs faux dogmes, & à toutes leurs coutumes également » criminelles, & superstitieuses. Un autre vous apprendra de » quelle maniére on m'a reçu dans une certaine Contrée, où les » meurtriers de saint Pierre Martyr s'étoient autrefois réfugiés. » Je ne parlerai pas non plus de la réconciliation des Guelfes &

LXX. Docilité de quelques Sectaires.

(1) Per Dei misericordiam ardentissimè, & cum magnæ devotionis affectu ac reverentia; veritatem fidei susceperunt, Domino quippe cooperante, & sermonem confirmante.

des

des Gibelins, & de la pacification générale, qui dans ces quar- « tiers a heureusement succédé à un grand nombre de factions. « Il vaut mieux taire tout cela, & rendre à Dieu seul toute la « gloire de ce qu'il a daigné faire par mon foible Ministére, « pour l'honneur de son Saint nom, & le salut des ames.

LXXI. Superstition des Peuples dans les Diocèses de Généve.

De Lombardie j'ai été rappellé en Savoye, par les instan- « ces réïtérées de plusieurs Evêques, & de quelques Seigneurs « du Pays; où pendant cinq mois je n'ai point cessé d'aller de « Ville en Ville, & de Bourg en Bourg, en parcourant tous les « endroits des quatre principaux Diocèses, d'Aoste, de Taran- « taise, de S. Jean de Morienne, de Grenoble, qui a une gran- « de partie de son Territoire dans la Savoye: & je me trouve « à présent dans celui de Généve; où, parmi plusieurs autres « superstitions criminelles, qu'il faut combattre, il y en a une « fort répandue, & déja consacrée par un ancien usage, suivant « lequel tous les ans, après qu'on a célébré la fête du Corps de « Jesus-Christ, les Peuples s'assemblent de nouveau pour « en solemniser une autre, sous le nom imaginaire de saint *Orient*. « Les Religieux, & les Curés même du Pays, quoiqu'ils con- « damnent tous cette détestable superstition, m'ont cependant « avoué, qu'ils n'osent plus la combattre publiquement, retenus « par la crainte des Peuples; qui, non contens de leur refuser « à l'avenir leurs aumônes, attenteroient à la vie du Prédicateur. « Dieu m'a fait la grace de mépriser ces vaines terreurs; & sa « divine parole, que je ne me lasse point d'annoncer, a eû déja « la force de déraciner entiérement l'impiété. Ces mêmes Peu- « ples, qui s'y étoient si long-tems livrés avec une aveugle fu- « reur, paroissent aujourd'hui tout confus, de s'être ainsi éga- « rés en s'éloignant de la pureté de la foi (1).

LXXII. Et de Lauzane, où on adore le Soleil.

Dès que je les verrai bien affermis dans ces sentimens de « conversion, je suis résolu de pénétrer dans le Diocèse de Lau- « zane; où j'apprens que le Paganisme régne encore: les Peu- « ples, sur-tout ceux de la Campagne, y font une profession « ouverte d'adorer le Soleil, & d'adresser tous les matins leurs « vœux, & leurs priéres à cet Astre. L'Evêque de Lauzane, qui « a fait deux ou trois journées, pour venir m'inviter à entrepren- « dre cette Mission, rapporte que les Hérétiques sont en grand « nombre dans son Diocèse, principalement dans les Villes Fron- « tiéres de l'Allemagne, & de la Savoye: on assure de plus que «

(1) Contra hunc errorem nunc principaliter insistendo, prædicando quotidie, Domino cooperante, & sermonem confirmante, efficaciter extirpatus est: gentesque istæ nunc dolent, audientes tantùm se errasse in fide.

» ces Sectaires sont naturellement fiers, téméraires, & audacieux. Mais le Seigneur est ma force; & je ne mets ma confiance que dans son secours: ayant déja promis de me rendre » dans ces Contrées, je pourrai y arriver avant le Carême prochain. Quelle que soit la volonté de Dieu, je l'adorerai avec » soumission (1).

» Je me recommande humblement à Votre Révérence: le » Pere Antoine, Compagnon de mes voyages, en fait de même: nous prions le Seigneur de vous conserver long-tems » pour l'éxemple de nos Freres, & le soutien de la vie réguliére. Ainsi soit-il: je finis cette Lettre dans la Ville de Genêve, » le 17 de Décembre 1403, Frere Vincent de l'Ordre des FF. » Prêcheurs, inutile Serviteur de JESUS-CHRIST, & votre » très-humble fils (2).

LXXIII. Paroles de M. Sponde.

M. Sponde, qui fait mention de cette Lettre, sur la même année 1403, parle ainsi de notre Saint, & de ses glorieux travaux pour la foi: « C'étoit un Prédicateur divin, donné au monde pour la conversion des ames. Il porta la parole du salut dans » toutes les Contrées d'Espagne, de France, d'Italie: & comme il confirmoit ordinairement ses Discours par des miracles, » il n'est pas possible de dire combien de milliers de pécheurs » il retira des routes de l'iniquité; ni quelle multitude d'Hérétiques, de Juifs, de Mahométans, il apella à la foi, en les soumettant au joug de JESUS-CHRIST; encore moins à combien de malades il rendit la santé, & les forces. Le succès de » ses Prédications étoit d'autant plus grand, que sa doctrine étoit » excellente, sa vie très-pure, & sa conduite pleine de prudence. Illustre par le don de Prophétie, il se rendoit aimable à tous; » & il contenoit tout le monde dans le devoir. Il avoit cela au-dessus de tous les Prédicateurs de l'Evangile, qui avoient paru depuis les Apôtres, que sans se servir d'autre Langue que » de celle qui lui étoit naturelle, il étoit entendu des Nations » Etrangéres. Ceux, qui, dans l'Auditoire, étoient les plus éloignés du Prédicateur, avoient le plaisir de l'entendre, comme » ceux qui se trouvoient auprès de lui; les ignorans comme les » Savans comprenoient tout ce qu'il leur expliquoit: & quelque » longs que pussent être ses Discours, jamais on ne se lassoit de » les entendre (3) ».

(1) Audivi autem quòd Hæretici illarum vallium sunt nimis temerarii, & audaces; sed confidens in Dei misericordia consueta, intendo ibi esse circa tempus instantis quadragesimæ. Sicut autem fuerit voluntas in cœlo, sic fiet.

(2) Amen. Suscripta finaliter in Civitate Gevenensi, 17 Decembris, anno 1403, de manu mea. Inutilis servus Christi, humilisque filius vester, Fr. Vincentius Prædicator.

(3) Fortunatior hac tempestate, in animarum ad creatorem suum conversione, Vin-

LXXIV. Suite des travaux de S. Vincent, chez les Suisses, & en Lorraine.

Nous venons de voir par le propre témoignage de notre Saint, de quelle maniére les Peuples, les plus grossiers, les plus barbares, & les plus corrompus, avoient coutume de le recevoir; avec quel empressement ils se rendoient à ses Prédications; & avec quelle docilité on les voyoit se soumettre à tout ce qu'il leur prescrivoit, pour corriger leur créance, ou leur mœurs, & leur faire abandonner de vieilles superstitions. Celles, qu'il eût à combattre dans les Cantons des Suisses, particuliérement dans celui de Berne, où étoit le Diocèse de Lauzane, occupérent les premiers mois de l'année 1404. De-là Vincent Ferrier entra dans la Lorraine, & s'arrêta quelque tems à Toul; où pendant plusieurs Siécles on a conservé la Chaire, de laquelle il annonçoit la parole de Dieu aux Fidéles.

Act. Sanct. pag. 481. n. 11.

LXXV. Mort du Pape Boniface IX.

Tandis qu'il continuoit à gagner des ames à JESUS-CHRIST, dans le Toulois, ou dans les pays voisins, le Pape Boniface IX, mourut à Rome, dans la quinziéme année de son Pontificat. Cette mort, & l'engagement solemnel qu'avoit pris Benoît XIII, de consentir à la voye de la cession, firent d'abord espérer la fin du Schisme: mais les Cardinaux Romains se hâtérent trop de donner un Successeur à Boniface. La seule précaution qu'ils crurent devoir prendre, avant que de procéder à l'Election, fut de faire serment en présence de Notaires & de Témoins, que celui d'entr'eux qui seroit élû Pape, céderoit le Pontificat pour parvenir à l'union, en cas que Benoît renonçât de même à son droit, ou à ses prétentions. On convint aussi qu'aucun ne demanderoit d'être dispensé de ce serment, ni n'en accepteroit la dispense: & que celui qui seroit élû n'en dégageroit personne; qu'enfin on obligeroit les Cardinaux absens, & ceux que le Pape futur pourroit créer, à faire le même serment. Cette précaution prise, ils élûrent tout d'une voix le Cardinal de Bologne, qui prit le nom d'Innocent VII, & fut couronné avec les solemnités ordinaires, le Dimanche, deuxiéme jour de Novembre 1404.

Hist. Eccl. Liv. CI. n. 17.

LXXVI. Election d'Innocent VII.

centius Ordinis Prædicatorum divinus prædicator, Patriâ Valentinus in Hispania, familiâ nobili Ferreriorum... Qui varias Regiones Hispaniæ, Galliæ, & Italiæ, verbum Dei Evangelizando peragrans, & sermonem miraculis confirmans, impossibile dictu est, quot Peccatorum, Hæreticorum, Judæorum, Mahumetanorum Myriades ad rectam frugem, fidem Catholicam, & Religionem Christianam converterit. Quot variis corporis morbis oppressos integræ sanitati restituerit: eò faciliùs hæc operatus, quò doctrinâ excellens, vitâ purissimâ, conversatione prudens, donoque Prophetiæ illustris, gratus omnibus fiebat; eosdemque in officio continebat. Hoc denique cunctis Evangelicis Prædicatoribus à temporibus Apostolorum præstans, quòd patrio ac vulgari sermone Catalonico concionans, intelligeretur ab extraneis nationibus illum ignorantibus; audireturque non solùm à loco proximis, verùm etiam à remotissimis; & quantùmcumque prolixè sermocinaretur, nemo tædio afficeretur. *Spondan. in Ann. ad an.* 1405, *n.* 7.

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

LXXVII. Dissimulation de Pierre de Lune dit Benoît XIII.

Benoît, qui, soutenant toujours son personnage, avoit déja envoyé une Ambassade à Boniface IX, pour lui proposer, disoit-il, de concourir à l'union de l'Eglise, par la Cession volontaire des deux Concurrens, continua à faire les mêmes propositions à Innocent VII, mais toujours avec aussi peu de sincérité; & dans la flâteuse persuasion, que celui-ci n'acceptant point le parti, il se feroit honneur de ses bonnes intentions, au moins devant le Public. Il fit plus; & portant toujours plus loin la dissimulation, il publia par-tout qu'il n'y avoit rien qu'il ne fût disposé de faire pour réunir l'Eglise : il disoit à tout le monde, qu'il vouloit aller lui-même en Italie, afin d'exciter Innocent, qu'il traitoit d'intrus, à prendre comme lui la voye d'union. Selon la réfléxion de S. Antonin, on se laissa tromper, à cette promesse : & Benoît, ayant obtenu pour faire son voyage, le dixiéme denier sur tous les biens du Clergé de France, & des autres Eglises de son obéissance, il s'embarqua à Nice en Provence; & arriva, dans le mois de May 1405, à Gênes, qui étoit alors sous la domination du Roy Très-Chrétien.

III. Part. Hist. Tit. 21. c. 4.

LXXVIII. Il fait venir saint Vincent à Gênes.

Un des premiers soins de ce Pape avoit été d'ordonner à Vincent Ferrier, de venir le joindre en Italie : & le Saint n'avoit point differé d'obéir : il s'étoit rendu à Gênes presqu'aussitôt que le Pontife. Mais les vûes de l'ùn & de l'autre n'étoient point les mêmes. Benoît ne pensoit qu'à se servir du crédit, & de la grande réputation du Serviteur de Dieu, pour en donner à sa cause, & assurer la Thiare sur sa tête : Vincent toujours occupé de quelque chose de plus saint, ne cherchoit qu'à faire de nouvelles conquêtes à JESUS-CHRIST. Il souhaitoit surtout le salut du Pape, qu'il respectoit comme le Successeur de S. Pierre; mais dont l'ambition & l'opiniâtreté trop connuës, le faisoient gémir & trembler. Il essaya de nouveau de lui inspirer le mépris d'une gloire qui passe, pour n'être pas exposé à la perte d'un bonheur éternel. Toutes les horreurs d'un Schisme, qui duroit depuis près de vingt-sept ans, les divisions, & les scandales, dont tout le monde Chrétien souffroit, & se plaignoit; le trouble des consciences, & la perte d'une infinité d'ames, qui périssoient à cette occasion : c'est ce que l'homme de Dieu ne cessoit de représenter avec une généreuse liberté, au Pontife obstiné. Il ne craignoit pas de lui dire (& il y avoit dix ans qu'il le disoit) qu'au rédoutable Tribunal de JESUS-CHRIST, tous les maux de l'Eglise seroient imputés à celui qui s'en croyoit le Chef, s'il ne les faisoit cesser, en renonçant à la Papauté, quelque droit qu'il pût y avoir d'ailleurs; puis-

LXXIX. Qui tâche d'inspirer de meilleurs sentimens à ce Pape.

que de ce renoncement dépendoit l'extinction du Schisme. Le Troupeau, disoit-il, n'est pas pour le Pasteur, mais le Pasteur pour le Troupeau : s'il a la charité de JESUS-CHRIST, il doit être prêt à donner sa vie pour ses Brebis. Quel est donc son crime : S'il les voit tranquillement périr ? Mais quel sera son châtiment, si, pour se conserver un vain phantôme de grandeur, il a été lui-même la cause, ou l'occasion de leur perte !

LXXX. Il travaille plus utilement à la conversion des Peuples.

Ces grandes vérités si capables d'effrayer les plus endurcis, ne touchérent point un cœur plus dur que le diamant : & Dieu consola son Serviteur par un grand nombre d'autres conversions, dont il continua d'honorer son Ministére. Le commerce des Gênois attiroit dans leur Ville des Négocians de toutes sortes de Nations : S. Vincent anima son zéle pour leur instruction. Outre les Italiens, les François, les Espagnols, il comptoit parmi ses Auditeurs, des Allemands, des Hongrois, des Sardaignois, & des Grecs : & on assure qu'il étoit entendu de tous avec le même plaisir, & le même fruit (1). « Cela, dit M. Baillet, a pû se faire sous la conduite du S. Esprit, par le Ministére de trois ou quatre Langues, dont le Saint avoit acquis la « connoissance : les Langues vulgaires de France, d'Espagne, « d'Italie, étoient facilement entendues de tous les Etrangers, « qui vivoient dans ces pays, ou qui y avoient habitude ; & la « Latine pouvoit suppléer au reste ». Act. Sanct. p. 481. n. 12.

LXXXI. Don de Langues.

Mais cet Auteur, en multipliant ainsi les idiomes, dont il suppose, que notre Prédicateur faisoit usage, a parlé sans garant ; & il semble avoir ignoré ce que l'ancien Historien a si expressément remarqué, que dans les différentes Contrées, où le Ministre de JESUS-CHRIST annonçoit l'Evangile, il ne parloit jamais que la Langue de son Pays ; ce qui n'empêchoit pas que tant de différens Peuples, & toutes sortes de personnes, de tout âge, & de tout sexe, n'entendissent très-distinctement tout ce qu'il leur enseignoit. Ce que Mariana, dans son Histoire d'Espagne, apelle un miracle, dont on n'avoit encore point vû d'éxemple, depuis les premiers commencemens de l'Eglise. Liv. XIX. pag. 77.

(1) Magna etiam admiratione dignum illud est, quòd donum Linguarum, sicut & veteribus Apostolis ei concessum est : cùm enim per illas singulas regiones, quas supra memoravimus, suas Prædicationes diffunderet, & sua Valentinâ, ac maternâ Linguâ fuerit semper locutus : singuli tamen, tam pueri quàm ætate provecti, utriusque sexûs, ejus sermonem per singula verba percipiebant, perinde ac si in singulorum Patria fuisset natus, & eorum idiomate fuisset locutus. Multi quoque Græci, Teutonici, Sardi, Hungari, & alii in aliis locis nati, qui non nisi materna Lingua loqui sciebant..... Fassi sunt se singula viri Dei verba percepisse, non minus quàm si eorum Linguâ eum loquentem audivissent. *Act. Sanct. pag.* 495. *n.* 14.

LXXXII. Le Saint sauve la vie à un Criminel, sans lui procurer l'impunité.

Mais n'oublions pas, une circonstance, où Vincent Ferrier, après avoir donné tant de preuves de sa charité, & de sa tendre compassion envers les affligés, en donna une particuliére de son amour de la justice, & du repos Public. Il arriva, pendant qu'il étoit encore à Gênes, qu'un Malfaiteur, natif de Valence en Espagne, fut arrêté par ordre des Magistrats, convaincu de plusieurs crimes, & condamné à perdre la vie. Bien des gens, quelques-uns même de la suite du Saint, le priérent avec beaucoup d'instance, d'agir auprès du Doge, ou du Sénat, pour faire mettre le coupable en liberté : il ne lui étoit pas en effet difficile de l'obtenir : mais il ne jugea pas à propos d'empêcher le cours de la justice ; & il se contenta de sauver la vie au criminel, en faisant changer la peine de mort en un moindre châtiment, & lui laissant ainsi le tems de pleurer ses premiers désordres, sans le mettre dans l'occasion d'en commettre de nouveaux.

Act. Sanct. p. 494. Col. 2.

Les maladies épidémiques, qui commencérent à se faire sentir dans la Ville de Gênes, & qui obligérent Benoît XIII, à se retirer assez précipitamment, n'empêchérent point notre Saint d'y prêcher pendant un mois presque entier, & de continuer ensuite sa Mission le long de la Mer Méditerranée, dans toute la Province, qu'on apelle la riviére, ou la côte de Gênes. Il avoit résolu d'entrer dans la Toscane, & de parcourir toutes les autres parties de l'Italie : mais il fut apellé ailleurs. Le Roy de Castille désiroit avec ardeur de l'entendre, & de procurer à ses Peuples un moyen de salut, dont les Etrangers profitoient depuis plusieurs années : l'Historien semble dire ici, que Vincent Ferrier se rendit aussitôt aux priéres de ce Monarque. Cependant selon la Chronologie d'Henschenius, le Roy d'Angleterre demandant en même tems la même grace, le Saint différa son voyage d'Espagne ; sans doute dans le dessein d'y faire dans la suite une plus longue Mission. Après avoir parcouru le Pays-Bas, & fait de grands fruits dans les Villes de Flandres, il s'embarqua pour la Grande-Bretagne, où on croit qu'il étoit l'an 1406.

LXXXIII. Il est demandé par les Rois d'Espagne & d'Angleterre.

LXXXIV. Ses Prédications dans la Grande-Bretagne.

Ce fut d'abord au Roy Henry IV, & à sa Cour, que S. Vincent annonça la parole de Dieu, & qu'il fit embrasser les maximes de l'Evangile. La Ville de Londres profita aussi pendant quelque tems de ses instructions ; & il ne sortit de cette Capitale, que pour aller remplir son Ministére, non-seulement dans les Provinces d'Angleterre, mais encore dans l'un & l'autre Royaume d'Irlande, & d'Ecosse. Après toutes ces courses

Evangéliques, aussi avantageuses aux Peuples, que pénibles pour le Ministre, il vint aborder en France, dont il sembloit avoir fait le centre de ses Missions.

On a sans doute peine à comprendre, comment un homme, dont la vie étoit d'ailleurs si austére, & les pénitences si rigoureuses, pouvoit soutenir avec la même vigueur cette continuité de travaux, de fatigues, & de voyages par terre, & par mer. Mais est-il quelque chose de difficile au Tout-Puissant? Dès-là qu'il avoit choisi Vincent pour annoncer ses jugemens aux Peuples, & les apeller à la connoissance, ou à la pratique de sa loi, c'étoit à la Providence à lui continuer son secours, & tout ce qu'il avoit besoin de forces de corps & d'esprit, pour bien remplir son Ministére. Aussi, sans mettre jamais sa confiance en lui-même, ni en ses propres talens, le Saint ne délibéra jamais sur une entreprise, pour la seule raison qu'elle étoit difficile. C'étoit assez pour lui que la volonté du Seigneur lui fût connue: il regardoit comme une suite de son Apostolat, tout ce qui pouvoit procurer la gloire de Dieu, ou le salut des ames; & il ne se délassoit, ce semble, d'un travail que par un autre. Les deux années 1407, & 1408, furent presqu'entiérement employées à la réformation des mœurs dans quelques-unes de nos Provinces, le Poitou, la Gascogne, le Languedoc, la Provence, l'Auvergne. Il prêcha pendant tout le mois de Décembre 1407, dans la Ville de Clermont; où on conserve une partie de sa Chaire, dans l'Eglise Cathédrale, & l'autre partie dans celle des FF. Prêcheurs. Il porta ensuite la parole de Dieu dans le Lyonois, & le long du Rhône. Après s'être arrêté quelque tems à Avignon, il parut de nouveau à Aix en Provence, où on croit qu'il continuoit ses travaux Apostoliques dans le mois d'Octobre 1408 (1).

LXXXV. Et dans quelques Provinces de France.

Pendant, qu'à l'éxemple de S. Paul, Vincent Ferrier visitoit une seconde, ou troisiéme fois, les Peuples, au salut des-

(1) Navigavit ergo in Angliam; inde in Scotiam, & Hiberniam; & postmodum in Gallias, reversus, in Vasconia, & Pictaviensi dictione aliquandiu permansit. Quæ potissimum anno sexto & septimo dicti sæculi peracta sunt: quem ultimum in Arvernia finivit, per Adventum Claremonte Concionatus; ubi Cathedra ejus adservatur, sed in duas scissa partes, cujus pars in Ecclesia Cathedrali, pars in proprii Ordinis Conventu visitur. Anno VIII, dicti sæculi Lugduni eum aliquandiu vixisse tradunt, & Avenione apud Benedictum XIII; * deindè Aquis-sextiis adfuisse sub finem Octobris. *Acta Sanctor. p. 481. n. 12.*

* Henschenius a crû que S. Vincent avoit passé quelque tems à Avignon avec Benoît XIII, avant le mois d'Octobre 1408. Mais l'Histoire nous apprend que ce Pape, depuis qu'il se fut retiré de Gênes l'an 1406, n'étoit plus revenu à Avignon. Il se tenoit tantôt à Marseille, tantôt à Portovenere; d'où il alla à Perpignan, pour y assembler son Concile, qui commença le premier jour de Novembre 1408.

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

quels il avoit déja travaillé, afin d'assurer toujours plus leur conversion, & de soutenir leur ferveur, il vit avec plaisir que le Seigneur ouvroit une nouvelle porte à la Prédication de l'Evangile. On étoit déja accoutumé, il est vrai, à voir les Prélats, & les Princes Chrétiens saintement empressés à apeller chez eux, un Ministre de JESUS-CHRIST, dont les éxemples & les discours sembloient renouveller toutes choses, dans les lieux, où on avoit le bonheur de les recevoir. Mais on n'avoit pas vû encore le même empressement parmi les Infidéles. Ce fut vers la fin de 1408, que le Roy de Grenade, quoique Mahométan, s'étant rendu attentif à tout ce que la renommée publioit des grandes actions de Vincent Ferrier, lui envoya ses Lettres & ses Députés, pour le prier de le venir trouver, avec promesse qu'il pourroit en toute liberté prêcher la foi de JESUS-CHRIST, dans tout son Royaume.

LXXXVI. Le Roy de Grenade fait prier S. Vincent de venir prêcher l'Evangile aux Maures.

L'Editeur des Actes des Saints a crû que ce Roy Maure étoit Mahomet, surnommé *Abenvalva*, Prince brave, & généreux, qui, par ses grandes qualités, avoit été préféré à son frere aîné, & étoit monté sur le Trône l'an 1396. Mais selon l'Histoire d'Espagne, Mahomet mourut le onze de May 1498; & Henschenius avoue que S. Vincent ne partit de France pour se rendre au Royaume de Grenade, que vers la fin de la même année. Il est donc probable, que ce que l'on vient de rapporter, doit être attribué à Joseph, frere de Mahomet, qui avoit été tiré de prison, pour prendre la Couronne de son Prédécesseur. Quoiqu'il en soit, S. Vincent n'eut pas plutôt reçu les Lettres du Prince, qu'il se mit en devoir de répondre à ses bonnes intentions. Il s'embarqua à Marseille; & heureusement arrivé à Grenade, il prêcha la gloire de JESUS-CHRIST & de sa Croix, à la Cour du Roy Maure; il le fit avec tant de dignité, de zéle, & de succès, qu'il fut applaudi, estimé du Monarque, & admiré de tous le Sarasins. Ses miracles rendoient ses Prédications plus efficaces; déja plusieurs abandonnoient l'Alcoran, pour recevoir l'Evangile, & la multitude du Peuple, qui demandoit la grace du Baptême, étoit grande. On pouvoit bien espérer que ces premiéres conversions, seroient bientôt suivies de plusieurs autres. Mais un éclat si frappant intimida les Politiques; & quelques Courtisans ménacérent le Souverain, d'une prochaine révolution dans tout le Royaume, s'il n'en faisoit sortir incessanment ce Prédicateur Chrétien (1). Ceux, pour le salut desquels

LXXXVII. Infidéles convertis.

LXXXVIII. Politiques allarmés.

(1) Cumque ejus doctrina tantâ voluptate audiretur, ut jam magna populi multitudo, despectâ Mahometis sacrilegâ sectâ esset sacrum baptisma susceptura, non nulli ex eorum

desquels il avoit été envoyé parmi ces Infidéles, sont connus de Dieu; mais le don de la foi ne fut point accordé à tous. * Quelques Historiens ajoûtent, qu'avant que de se retirer des Etats des Maures, S. Vincent fit embrasser le Christianisme aux Peuples des deux petites Villes, qui ont appartenues depuis au Royaume de Valence.

* Franc. Dieg. Ap. Brovi. ad An. 1409. p. 310. n. 25.

LXXXIX. Nouvelles conversions dans quelques Diocèses de Catalogne.

De retour dans les Domaines du Roy d'Aragon, l'Homme de Dieu visita de nouveau les différens Peuples, qu'il avoit souvent édifiés; il parcourut avec assez de rapidité une partie de la Catalogne; & il fit un plus long séjour dans les Diocèses de Vich, & de Gironne; sans doute parce qu'il y trouva ou plus d'abus à réformer, ou de plus grands fruits à recueillir. Par les Actes publics, passés à Vich d'Ossonne, le 31 de May 1409, il paroît que notre Saint y prêchoit alors avec un succès extraordinaire; qu'il y éteignit des inimitiés invétérées; & que ces célébres réconciliations, dont on voulut conserver la date, causérent dans tout le Pays une joye universelle. Dans un Bourg du même Diocèse, Dieu renouvella en faveur de son Ministre, peut-être aussi pour récompenser la piété du Peuple, qui le suivoit, le miracle de la multiplication des pains. Ce fait bien circonstancié est rapporté fort au long dans les Actes des Saints, au premier Tome d'Avril.

XC. Célébres réconciliations.

Pag. 504. n. 23.

XCI. Le Roy d'Aragon fait venir S. Vincent à Barcelone.

A la priére de Dom Martin, Roy d'Aragon, Vincent partit du Diocèse de Vich, dans le mois de Juin, pour aller joindre ce Souverain à Barcelone. Ce fut en cette occasion qu'il prédit, à quelques-uns de sa suite, la mort prochaine de l'Abbé de Mont-Serrat; & qu'il annonça au Roy d'Aragon, celle de son fils, Martin Roy de Sicile, arrivée le quinze de Juillet 1409, après une fameuse Victoire, qu'il venoit de remporter sur les Rebelles de Sardaigne. On peut juger de la juste douleur du pere par les grandes qualités d'un fils unique, sur lequel il fondoit toutes ses espérances. Il ne falloit pas moins que la haute piété de saint Vincent, & son éloquence naturelle, pour arrêter les larmes du Monarque affligé. Il le consola Chrétiennement; & il fut peut-être l'un de ceux, qui lui conseillérent de pourvoir au repos de son Royaume, par un second mariage; qui en prévenant les brigues, ou faisant cesser les cabales des prétendans à la Couronne, maintiendroit la paix parmi les Peuples, & détourne-

rum satrapis id ægrè ferentes, Regi comminati sunt Regni amissionem subsecuturam, nisi Christianus Prædicator ex Regno expelleretur. Eâ re compulsus est Vincentius, ut ad docendos Christianos populos reverteretur. *Act. Sanct. p. 496. n. 17.*

roit les orages, dont la Sicile, & l'Aragon étoient menacés. Le Roy, qui n'avoit encore que cinquante & un an, goûta cêt avis, & le suivit. Il jetta les yeux sur Marguerite de Prades, Princesse du Sang Royal d'Aragon: les cérémonies du mariage se firent à Barcelone, le seiziéme jour de Septembre, & notre Saint fut prié de chanter la Messe, en présence de Benoît XIII.

XCII. Nouveaux fruits du Ministére de Vincent Ferrier.

Pendant que les Cardinaux des deux Colléges (c'est-à-dire, de Benoît, & de Grégoire XII, qui avoit succédé à Innocent VII.) Assemblés dans le Concile de Pise, travailloient à rendre la paix à l'Eglise, Vincent continuoit, avec le même zéle, à l'édifier & la réjouir, autant par la conversion des pécheurs, & de plusieurs Juifs, que par la sainteté qu'il faisoit refleurir dans le Clergé. Après avoir éxercé son Ministére, dans la Ville, & le Diocèse de Barcelone, depuis le quatorze de Juin jusqu'au dix-sept de Septembre, il alla faire la Mission dans la Ville de Tortose, & dans tous les environs. On rapporte que le Peuple s'étant un jour assemblé à Tortose, pour entendre la parole de Dieu, & le Saint ayant paru dans la Chaire, il se tut pendant assez long-tems: on étoit surpris de ce silence, & on ne sçavoit à quoi l'attribuer. Le Saint Prédicateur interrompit sa priére, pour calmer les inquiétudes de ses Auditeurs: ne vous étonnez pas, leur dit-il, si je ne commence pas encore mon discours, j'attends l'effet de la grace de Dieu, dont vous allez être bientôt les témoins. Recevez avec bonté les personnes, qui vont paroitre dans cet Auditoire, & cédez leur les places les plus commodes.

XCIII. Juifs de Tortose convertis.

A peine avoit-il fini ces paroles, que tous les Juifs, qui composoient la Synagogue de Tortose entrérent dans l'Eglise; on s'empressa de les placer; & lorsque tout le monde se fut assis, Vincent Ferrier, adressant la parole aux principaux de ces Juifs, leur demanda si quelqu'un leur avoit persuadé de venir ainsi se mêler parmi les Chrétiens, dans une action de Religion. Personne, répondirent-ils, ne s'est avisé de nous donner ce conseil: c'est de nous-mêmes; ou peut-être par l'inspiration de Dieu, que nous nous sommes résolus à venir vous entendre. Le Saint n'en demanda pas davantage; mais prenant de leur aveu, le sujet de son Discours, il parla avec tant de force & d'onction, de la vocation à la foi; il expliqua si clairement les principaux endroits de l'Ecriture qui regardent le Messie; & en même tems la grace fit une si puissante impression sur les cœurs de ses Auditeurs, que la meilleure partie de ces Juifs abandonna ce jour

même la Synagogue, pour recevoir le Baptême, & faire désormais profession de la foi en JESUS-CHRIST (1).

XCIV. Crime prévenu & arrêté.

Dans une autre occasion, pendant que S. Vincent annonçoit la parole de Dieu sur les bords de la riviére d'Ebre, où il y avoit plusieurs Chaumiéres, pour loger les pauvres gens de la Campagne, ou destinées à serrer le foin & la paille, il avertit qu'il s'allumoit un feu dangereux dans une de ces Cabanes; & il fit partir aussitôt quelques personnes, pour en arrêter le cours. Ceux qui avoient été envoyés pour cela, furent d'abord surpris de ne voir ni feu, ni aucune marque d'incendie, dans le lieu marqué; mais bientôt leurs recherches les conduisirent dans un coin plus caché, où deux jeunes personnes de différent sexe avoient crû pouvoir dérober à la connoissance des hommes, le feu impur, qui les dévoroit. La Providence fit servir leur confusion à leur amandement, & à la correction de plusieurs autres.

Les fruits des Prédications de S. Vincent dans le Diocèse de Tortose, le retinrent dans ce Pays jusqu'à la semaine Sainte de l'année 1410. Le jour du Vendredi saint il prit congé de ce pauvre Peuple, qui voulut l'accompagner loin de la Ville, en lui donnant mille bénédictions. Mais leur piété, & leur reconnoissance leur auroit coûté cher; si le Saint, après avoir travaillé avec tant de ferveur au salut de leur ame, n'avoit fait encore un miracle, pour leur conserver la vie du corps. Sur la riviére d'Ebre il n'y a qu'un Pont de Barques, attachées les unes aux autres, & couvertes par de grosses piéces de bois. C'est sur ce Pont que notre Saint passoit la riviére en se retirant de Tortose: la foule du Peuple qui le suivoit étoit si grande, que plusieurs de ces barques, cédant au poids, se remplirent d'eau; les planches en quelques endroits se détachérent; & tout le Pont paroissant déja renversé, cette multitude effrayée, reclama avec larmes la miséricorde de Dieu, & le secours de son Serviteur. Vincent unit son humble priére aux vœux de tout le Peuple; il le bénit ensuite, le rassura, & le délivra du péril. Selon les apparences peu devoient en échapper; & par un miracle de protection aucun n'y périt.

XCV. Peuple sauvé du naufrage.

(1) Vir autem Dei antequam prædicandi principium faceret, ipsos Judæos coram omni multitudine interrogavit, quisnam fuerit ille, qui eis suaserat ut ad audiendum ejus concionem illa die proficiscerentur. Illi autem responderunt se à nemine fuisse suasos, sed quòd propriâ sponte, veluti à Deo inspirati, illuc omnes venire deliberassent. Itaque sanctus Dei præco principium dicendi fecit; & mox tanta gratia diffusa est in labiis ejus, ut magna pars Judæorum illorum fuerit à Judaicâ perfidiâ revocata, & ad fidem Catholicam conversa. *Act. Sanct. p.* 501. *n.* 14.

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

XCVI. Du Royaume d'Aragon, le Saint se rend à celui de Valence, sans dis continuer ses Missions.

Tortose n'étant qu'à quatre lieues des Frontiéres du Royaume de Valence, notre Saint ne put se refuser aux besoins & aux instances réïtérées de ses Compatriotes; qui tantôt lui envoyoient des Députés, & tantôt venoient le trouver en foule, pour le supplier de ne point oublier sa Patrie, qui vouloit profiter encore de ses instructions. Vincent ne se rendit cependant dans la Capitale qu'à petites journées; parce que dans tous les Bourgs, ou Villages, qu'il trouvoit sur sa route, il s'arrêtoit autant qu'il le jugeoit nécessaire, pour Catéchiser familiérement les Peuples, réconcilier les ennemis, terminer les procès, détruire les superstitions, remédier aux scandales, & inspirer à tout le monde la crainte des jugemens de Dieu, & l'observance de sa loi.

Parmi les Fidéles, qui, touchés par ses discours, se faisoient un nouveau plan de vie, pour assurer leur salut, il s'en trouvoit, qui après avoir restitué le bien mal acquis, vendoient tout ce qui pouvoit leur appartenir; en distribuoient le prix aux pauvres, & se mettoient à la suite de S. Vincent, pour profiter plus long-tems de ses divines instructions, & soutenir leur ferveur naissante, par la force de ses éxemple. Un Citoyen de Valence nommé Gaja, parmi plusieurs autres, ayant pris la même résolution, vint trouver Vincent Ferrier; & lui déclara que dans le dessein de le suivre par-tout où il iroit, il avoit vendu tous ses biens pour la somme de quatre cens écus d'or: il le pria en même tems de lui apprendre ce qu'il devoit faire de cet argent. Allez, lui répondit le Saint, mettez votre trésor entre les mains des pauvres; & imitez la pauvreté de JESUS-CHRIST, qui vous fera part un jour de ses richesses. Gaja n'en voulut pas entendre davantage: il commença d'abord ses distributions; mais il en fit moins qu'il ne paroissoit résolu d'en faire. Après avoir donné seulement une partie de son argent, il revint promptement trouver l'homme de Dieu; & lui dit avec confiance: mon Pere, j'ai éxécuté tout ce que vous m'avez commandé: *feci, inquit, Pater, quod suasisti.*

XCVII. Fraude d'un Habitant de Valence.

XCVIII. Découverte & corigée.

Mais Vincent Ferrier, instruit de l'action de Gaja, comme S. Pierre de celle d'Ananie, lui fit à peu près la même réponse, sans le traiter avec la même rigueur. La précaution, lui dit-il, que vous avez prise, de retenir deux cens écus, pour les besoins, où vous craignez de vous trouver, est une preuve que vous ne mettez point toute votre confiance dans le Seigneur: par-là vous ne vous jugez pas digne d'être associé à ceux, qui me suivent dans un entier dénuement. Je ne veux point en ma Compagnie, d'hommes chargés d'or & d'argent, mais des Chré-

tiens remplis de foi, & riches en vertu. Gaja humilié n'ajoûta point l'opiniâtreté au mensonge: prosterné aux piés du Saint, il avoua tout ce qu'il avoit fait; il obtint le pardon de sa faute; & ayant distribué de bonne foi tout ce qui lui restoit, il se joignit à ce grand nombre de Pénitens, qui marchoient par-tout à la suite de l'Apôtre du quinziéme siécle.

XCIX. S. Vincent prêchant devant un nombreux Auditoire, prédit la mort prochaine du Roy d'Aragon, & ses suites.

Vers la fin de May, Vincent prêchant dans un Village apellé Morella, près de Valence, interrompit un moment son Discours; & il dit ensuite à son nombreux Auditoire: pour vous préparer à de grands évènemens, & vous y rendre plus attentifs, je veux vous avertir, qu'avant huit jours d'ici, on entendra un grand coup de tonnerre, qui jettera la frayeur dans tout le Pays; & après que la foudre aura frappé, il y aura beaucoup de sang répandu (1). Tout le Peuple dans la crainte attendoit avec impatience l'explication de ces paroles; & le Saint ne fit point difficulté de leur déclarer, que bientôt ils apprendroient les tristes nouvelles de la mort de leur Souverain: Prophétie, qui ne fut que trop éxactement vérifiée dans toutes ses circonstances. Don Martin, Roy d'Aragon, le dernier des Comtes de Barcelone, qui avoient régné l'espace de plus de six cens ans, mourut à Barcelone le trente-uniéme de May 1410, pendant l'Assemblée des Etats, qu'il avoit convoqués dans cette Capitale de Catalogne. Comme il ne laissoit point d'Enfans, & qu'il n'avoit pas désigné son Successeur à la Couronne d'Aragon, les factions, & les brigues commencérent dès-lors; & furent suivies de plusieurs meurtres. On verra plus bas ce que fit notre Saint pour terminer ces grandes disputes, & prévenir des guerres plus sanglantes.

Nous passons cependant sous silence le détail des miracles, qui furent operés dans la Ville, ou le Diocèse de Valence; & qui ne contribuérent pas peu au succès de la Mission. On vit des malades guéris, des Démoniaques délivrés, des Hypocrites confondus; & on apprit à admirer la miséricorde de Dieu dans les jugemens de sa justice. Le 24 de Juin, pendant qu'on solemnisoit la Fête de S. Jean-Baptiste, on présenta à Vincent Ferrier une femme, qu'on assuroit être muëte de naissance. Le Saint cependant lui adressant la parole, lui dit: Que deman-

C. Il fait parler une femme muëte; & lui déclare que c'est pour son salut qu'elle demeurera privée de l'usage de la parole.

(1) Apud Morellam... Prædicationem intermittens, volo, inquit, vos omnes, qui hic adstatis, cautiores reddere, quòd non priùs octavus dies præteribit quàm erit magnum tonitruum, quod per universas Regni partes audietur; & post ejus casum, magna sanguinis humani effusio subsequetur. Post duos verò dies... dixit illud tonitruum nihil aliud fore, nisi quia post paucos dies nuntii venire deberent, qui Regem Martinum jam esse mortuum nunciarent, &c. *Act. Sanctor. pag.* 502. *n.* 18.

dez-vous, ma fille? Du pain, répondit-elle, & la faculté de parler. *Panem volo, & officium linguæ.* « Vous ne manquerez jamais de pain, répliqua le Serviteur de Dieu; mais votre langue ne sera point dénouée : c'est pour votre avantage, que le Seigneur y a mis des liens, nécessaires à la conservation de la vie, & de l'ame, & du corps. Ne lui demandez donc plus ce que sa miséricorde vous refuse : mais contente de le prier, & de le louer en esprit, ne cessez jamais de lui rendre vos actions de graces ». Je le ferai ainsi, répondit encore cette femme. L'ancien Historien assure que ce furent les derniéres paroles de sa vie, quoiqu'elle vécût encore plusieurs années (1).

Ce trait, qui peut servir de matiére à plusieurs réfléxions, ne devoit pas être confondu avec un grand nombre d'autres, que nous sommes obligés d'omettre. « Car, dit Mariana dans son Histoire d'Espagne, on ne sçauroit jamais exprimer la multitude de prodiges, que Vincent Ferrier opéroit tous les jours : il rendoit la vûe aux aveugles, l'ouie aux sourds, l'usage des membres aux paralitiques; il redressoit les boiteux, & ressuscitoit quelquefois les morts. On voyoit autour de lui une foule infinie de malades, qui venoient chercher leur guérison, & le remède à leurs différens maux. Après cela, continue le même Auteur, il ne faut pas s'étonner, si ce nouvel Apôtre faisoit de si grands fruits par ses Prédications. Appliqué à instruire les Peuples les plus grossiers, il portoit de tous côtés la lumiére de l'Evangile; dissipoit les ténébres de l'ignorance & de l'erreur.... Dans les seuls Royaumes d'Espagne, il convertit, par la vertu de la parole, plus de huit mille Maures; & au-delà, trente-cinq mille Juifs, qui reçûrent la grace du Baptême ».

Hist. d'Espag. Liv. XIX. p. 77.

CI.
Presque tous les Juifs du Diocèse de Palence embrassent la foi.

» Dans le Diocèse de Palence (ce sont toujours les paroles de Mariana) presque tous les Juifs embrassérent la Religion Chrétienne. Et comme ces nouveaux Convertis, en considération du Baptême, qui les avoit incorporés à l'Eglise, devenoient exempts des impôts, & des taxes, que les Juifs ont coutume de payer suivant les loix du Royame; les revenus de Don Sanche de Rojas, alors Evêque de Palence, se trouvé-

(1) Panem quidem quotidianum, quandiu vixeris habebis; officium verò linguæ non potes impetrare: pro futura enim utilitate tua te Deus voluit tali officio privari; si enim loquendi usum habuisses, tanta fuisset linguæ tuæ mordacitas, quòd vitam corporis & animæ perdidisses. Mente igitur Deum magnificare non cesses; & cave ne ulterius ab eo petas quod non immeritò tibi denegavit. Mulier itaque respondit : Pater sancte, faciam quod hortaris, statimque obmutuit... Supervixit ita septem annos, & tandem ex hac luce religiosè migravit. *Act. Sanct. p. 503. n. 22.*

rent si considérablement diminués, que ce Prélat fut con- « traint d'avoir recours au Roy, & d'obtenir de la Cour un Pri- « vilége, par lequel on lui accordoit une certaine somme, à « prendre chaque année sur le Trésor Royal. L'on voit encore « aujourd'hui, dans les Archives de l'Eglise de Palence, l'Acte « de ce Privilége ».

CII. S. Vincent apelé de nouveau en Italie.

Mais ces fruits de bénédiction, que le saint Prédicateur recueilloit avec tant d'abondance dans les Provinces d'Espagne, ne l'empêchoient jamais de courir, &, pour ainsi dire, de voler, dans tous les lieux, où l'esprit de Dieu le conduisoit. Le Sçavant Henschenius croit que ce fut dans le courant de cette année 1410, que les Peuples d'Italie envoyérent prier notre Saint de vouloir venir faire dans la Toscane, ce qu'il avoit autrefois résolu avant son voyage en Angleterre. Il se rendit à leurs instances; reparut en Italie; & le principal fruit de son Ministére, dans les Diocèses de Pise, de Sienne, de Florence, de Luques, fut la pacification des troubles; la réconciliation des Familles divisées, le renouvellement de la piété Chrétienne, & de plusieurs pratiques de Religion, déja oubliées, ou trop négligées, dans ces malheureux tems de faction, & de Schisme.

La mort du Pape Alexandre V; le Parti de Gregoire XII, qui, quoiqu'affoibli & humilié, se soutenoit encore; & la Création de Jean XXIII, dont la réputation étoit trop équivoque, pour attirer la confiance des Fidéles: tout cela avoit jetté les affaires d'Italie dans un Cahos affreux. La présence du Saint ne fut donc pas inutile dans ce Pays; mais le séjour qu'il y fit fut trop court pour la consolation des gens de bien. Se trouvant vers la fin de 1410, ou au commencement de l'année suivante, à Porto-Venere, proche du Golfe de la Spécie, Vincent reçut les Lettres, & un Envoyé de Jean II, Roy de Castille, qui le prioit avec tant d'instance, de se rendre sans délai dans ses Etats, qu'il ne différa plus. Toute la suite de ses courses Evangéliques, dans les Royaumes de Léon, de Murcie, de Castille, d'Andalousie, des Asturies, & de plusieurs autres Contrées, qu'il parcourut pendant l'année 1411, & les suivantes, se trouvent dans un de ses Sermons, dont Jean Ribera, Archevêque de Valence, conservoit encore le Manuscrit au commencement du dix-septiéme siécle.

CIII. Jean II, Roy de Castille le fait revenir dans ses Etats.

Act. Sanct. p. 482. n. 14.

CIV. Le Ministére du Saint procure aux Peuples, plusieurs bénédictions spirituelles.

Nous avons déja remarqué, avec Mariana, une partie de ce qu'avoit fait le Serviteur de Dieu, dans le Diocèse de Palence, au Royaume de Léon. Son Ministére ne fut ni moins

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

utile, ni moins glorieux dans celui de Murcie. Les mauvais Chrétiens, les Juifs, & les Maures, qu'il convertit dans la Capitale de ce nom, où il prêcha sans interruption, depuis le Dimanche de la Séxagésime jusqu'au Mardi après Pâques, furent en fort grand nombre. La main de Dieu étoit avec lui pour chasser les Démons, & détruire les œuvres de Satan. Il se servit encore utilement du don de Prophétie, pour dévoiler les malins artifices d'un imposteur. Et pour animer davantage la reconnoissance des Fidéles, ou leur ferveur dans le service de Dieu, après leur avoir procuré les richesses spirituelles, il ne refusa pas de les aider dans leurs besoins temporels. Les chenilles, & les sauterelles désoloient leurs blés, & leurs vignes; le Saint bénit leurs Campagnes; fit mourir ces insectes; & les vendanges, ainsi que la moisson, furent assez abondantes, pour qu'on ne sentît rien cette année-là de la disette, dont on se croyoit menacé (1).

Vide Act. SS. p. 505. 506.

CV. Et temporelles.

Après que le Ministre de JESUS-CHRIST, dont le zéle ne se reposoit jamais, eut annoncé l'Evangile dans tous les Bourgs & Villages du Royaume de Murcie, qui, sous les Rois Maures, avoit fait partie de la Haute Andalousie, il entra dans la Nouvelle Castille; & il en parcourut toutes les parties, au Midi & au Septentrion, faisant par-tout des fruits incroyables. Tous les jours il paroissoit en Chaire; & toutes ses Prédications étoient marquées par quelques nouvelles conversions. Lorsque la maladie l'obligeoit de suspendre un peu la suite de tant de travaux, il faisoit annoncer la parole de Dieu par quelqu'un des Ecclésiastiques, ou des Religieux de son Ordre, qui l'accompagnoient dans ses Missions: mais malgré le mal, & les vives douleurs, dont il se trouvoit presqu'accablé, comme il ne discontinuoit point ses pratiques ordinaires de pénitence, il travailloit aussi d'une autre maniére au salut de ceux qui venoient le visiter, les uns pour recevoir sa bénédiction, & se recommander à ses priéres; les autres pour lui communiquer leurs embarras, & leurs peines. Dans un état, où l'on n'est ordinairement occupé que de ce que l'on souffre, Vincent s'occupoit tout entier de l'intérêt spirituel de ses Freres. Il instruisoit, &

CVI. Pendant sa maladie, il continue ses services de charité aux Fidéles; & fait quantité de bonnes œuvres.

(1) Apud Mursiam, urbem Hispaniæ citerioris, quodam tempore tanta fuit locustarum, & bruchorum multitudo, quòd in quatuor dierum spatio, quidquid viride erat in campis, & in vineis ferè devastaverant... Stansque (Vincentius) in medio earum contra regiones, in quibus illud animalium genus esse dicebatur, aquam benedictam aspersit; sequenti autem die omnia illa animalia reperta sunt mortua... Fuerunt vineæ & agri ad priorem viriditatem restaurati, ita ut illo anno nulla fuerit annonæ penuria subsecuta. Pag. 507. n. 36.

consoloit

consoloit avec charité les affligés ; il faisoit cesser les dissensions & les querelles, parmi ceux, qui se ruinoient à poursuivre leurs animosités. Il obligeoit ceux là à restituer ce qu'ils avoient injustement acquis, ou à donner quelque relâche à leurs Débiteurs ; & il engageoit ceux-ci à prendre leurs mesures, pour satisfaire leurs Créanciers. Son repos devenoit ainsi presqu'aussi utile que son travail : & dès que ses forces commençoient à se rétablir, il reprenoit avec une nouvelle ferveur le cours de ses Voyages, & de ses Prédications.

CVII. Horrible tempête appaisée.

Parmi les Villes de la Nouvelle Castille, qu'il honora de son séjour dans les mois de May, de Juin, & de Juillet ; on remarque particuliérement celles de Molina-Secca, d'Orginelle, & de Borbaster. Dans celle-ci, il rassura le Peuple consterné par une horrible tempête ; & il la fit cesser dans le moment, que les Vents, les éclairs, & la foudre, sembloient aller abîmer, ou embraser tout. Il attribua cette faveur inespérée aux intercessions des Princes des Apôtres, dont on solemnisoit alors la fête (1). Au commencement du mois d'Août, il étoit à Ocagna ; où il prêcha le Panégyrique de S. Dominique, & de S. Laurent. Les Habitans, remplis de vénération pour l'Homme de Dieu, trouvérent le moyen de se procurer sa Chappe, qu'ils regardérent dès lors comme une précieuse Relique. Ils la conservent encore religieusement dans l'une des Paroisses de la Ville ; & ils la portent en Procession dans les nécessités publiques.

Act. Sanct. p. 481. n. 14.



CVIII. Juifs de Toléde convertis, leur Synagogue changée en Eglise.

D'Ocagna, le Saint se rendit à Toléde ; & le Peuple de cette grande Ville, qui avoit un désir extrême de l'entendre, accourut avec tant d'empressement à ses Prédications, que les Juifs se confondirent souvent dans la foule avec les Chrétiens. Si une simple curiosité, ou l'envie peut-être de contredire, avoient êté leurs premiers motifs, la Grace purifia depuis leurs intentions. Touchés d'abord, & presque persuadés par un premier Discours, ils voulurent continuer d'entendre le Prédicateur Apostolique, & ces semences de conversion, qu'il avoit déja jettées dans leur cœur, portérent bientôt tout le fruit qu'il en attendoit. Avant que de sortir de Toléde, il eut la consolation de

(1) Conscendens deinde locum, ubi erat prædicaturus ad populum, tam grande miraculum admirantem, his verbis allocutus est : deprecationes Apostolorum, quorum hodierna die celebritatem solemnizamus, nobis plurimùm profuerunt : qui nisi pro nostra salute ante Christi majestatem provoluti essent, profectò fuisset in hac Regione tempestas, quòd nec in arboribus frondes, nec in agris aliquid viride remansisset : nam non solùm aqua, nix, & grando, sed etiam igniti lapides è cœlo cecidissent, &c. *Pag. 506. n. 28.*

ce lieu, il envoya au Pape Benoît son Traité, intitulé *de la fin du Monde*, ou *du dernier Jugement* (1).

CXXVIII. Le nouveau Roy apelle S. Vincent, qu'il fait son Prédicateur, & son Confesseur.

Cependant le Roy Ferdinand, au milieu des honneurs qu'on lui rendoit à Saragosse; environné de personnes, qui s'empressoient de lui faire leur cour, marqua un désir particulier de voir Vincent Ferrier; il l'envoya prier de venir le joindre: & le Saint s'étant rendu auprès de lui, il ne manqua pas de lui donner plusieurs sages Conseils, tant pour sa propre conduite, que pour celle de son Royaume. Il pouvoit prendre cette liberté avec d'autant plus de confiance, que le Prince venoit de lui donner des preuves de la sienne, en le choisissant pour son Confesseur, & son Prédicateur; emploi, que le Saint ne pût remplir longtems, parce que le devoir de son Ministére l'appelloit ailleurs: il accompagna cependant son Souverain à Lérida (2); & peut-être se trouva-t-il depuis à la Conférence, que Benoît XIII. eût à Tortose, avec Don Ferdinand.

CXXIX. Ferdinand se prépare à marcher contre le Comte d'Urgel: & S. Vincent reprend ses courses Evangéliques.

Mais lorsqu'après les Etats Généraux, convoqués à Barcelone, sur la fin de l'année 1412, le Roy se mit en Campagne, pour réduire le Comte d'Urgel, & forcer la Ville de Balaguer, où ce Comte s'étoit retiré avec ses principaux Partisans; le Serviteur de Dieu, accoutumé à une Guerre plus spirituelle, prit congé de Sa Majesté; & continua à combatre, avec le glaive de la parole, les ennemis du salut, le vice, & l'erreur. Il étoit arrivé à Valence vers le commencement de Décembre: il y prêcha pendant l'Avent, & les trois premiers mois de l'année suivante, également appliqué à instruire les Fidéles, & à rendre stables les réconciliations, qu'il y avoit déja faites, ou à en faire de nouvelles; car le changement de Souverain avoit été une occasion de plusieurs nouvelles divisions entre les plus illustres Familles. Lorsque Vincent se disposoit ensuite à porter ailleurs la parole de Dieu, il reçut des Lettres du Roy, qui le prioit de continuer encore quelque tems son séjour & son Ministére dans cette Capitale, où l'un & l'autre étoient jugés nécessaires aux intérêts de Sa Majesté. Il obéit; & il ne partit de Valence, qu'après avoir reçu de nouveaux ordres du Prince, qui lui fit sçavoir ses intentions, par ses Lettres du 29 Juin 1413 (3).

CXXX. Le Roy le prie de s'arrêter quelque tems à Valence, pour prévenir, ou dissiper quelques mouvemens.

(1) Capsâ Alcantium profectus; inde libellum à se scriptum de extremo judicio, curavit ad Benedictum XIII, transmitti. *Act. Sanct. pag.* 481. *n.* 15. *& p.* 492. *n.* 6.

(2) Advenerat Cæsar-Augustam Rex Ferdinandus ad diem tertium Septembris; cui ibidem, & Ilerdæ adfuit S. Vincentius, ejus aliquo tempore Confessarius & Concionator. *Act. Sanct. p.* 482. *n.* 15.

(3) Inde dimissus, cùm aliquandiu Valaqueriæ habuisset conciones, discessit Valentiam; ibique hoc anno per Adventum; & sequenti 1413, per quadragesimam suas conciones continuavit... Jussus postea fuit lit-

CXXXI. Œuvres miraculeuses du Saint à Trayguera.

Dès son arrivée à Trayguera, Bourg du Royaume de Valence, aux Confins de la Catalogne, il rendit l'usage de la parole à une femme muëtte, & blessée à mort, qui eût le tems de se confesser, & de recevoir tous les Sacremens. Il fit aussi mettre en liberté, & renvoyer dans son Pays, un jeune homme lunatique, qui, s'imaginant attaquer un Demon, avoit porté plusieurs coups mortels à cette pauvre femme. Ce fut encore dans le même lieu, que notre Saint délivra de la fiévre, un Prêtre nommé Laurent, à qui il ordonna de reprendre aussitôt ses fonctions. Et il ne tarda pas à aller lui-même au loin éxercer les siennes. La charité de Jesus-Christ, qui le pressoit, le rendoit attentif à tout.

CXXXII. Ses travaux dans le Royaume de Majorque.

Pendant que le Siége de Balaguer, qui occupoit le Roy Ferdinand, se poussoit avec opiniâtreté, le Saint arriva dans le mois d'Août à Barcelone; où s'étant embarqué pour l'Isle de Majorque, il travailla pendant près de six mois à l'instruction de ces Insulaires, adonnés depuis long tems aux vices les plus grossiers, & à toutes sortes de superstitions. Les travaux de S. Vincent, & son zéle infatigable à parcourir toutes les Villes & les Campagnes de ce Royaume, furent accompagnés d'une infinité de conversions; parmi lesquelles on compte celle de plusieurs milliers de Maures, qu'il soumit au joug de Jesus-Christ (1). Ce qui pourroit suffire pour occuper dignement toute la vie d'un autre, & pour rendre son nom à jamais précieux à l'Eglise, n'étoit ordinairement pour notre Apôtre que l'occupation de peu de mois; & un travail qui sembloit toujours le préparer à un autre.

CXXXIII. Et dans la Catalogne.

De retour en Catalogne, il eût la consolation de voir les nouveaux fruits, que Dieu donnoit à sa parole, pour apeller les Pécheurs à la pénitence, & les Infidéles à la foi. Les Habitans de Tortose, & de Saragosse profitérent de nouveau de ses instructions. Le jour de la Fête Dieu, il prêcha dans la Ville de Daroca; & après son Sermon, cent dix Juifs vinrent abjurer à ses piés le Talmud, pour faire profession de la Religion Chrétienne. Sur la fin de Juillet, s'étant rendu à un Château, que les Espagnols apellent Maëlla, il y eût plusieurs Confé-

teris Regiis 12 Aprilis signatis, dum aliud indicetur, Valentiæ consistere: quod fecit; sed aliis litteris 29 Junii datâ facultate discessit Valentiâ Traygueram; ubi mutæ mulieri ad mortem læsæ, ut peccata sua sacerdoti confiteretur, loquelam tribuit. *Ibid. n.* 16.

(1) Post habitas variis in locis conciones venit Barcinonem 25 Augusti; & quia Rex cum exercitu abierat contra Comitem Urgellensem, navigavit in Insulam Majoricam: in qua fuit à Calendis Septembris usque ad 13 Februarii anni sequentis, concionatus in urbe & pagis; & plura millia Maurorum ad fidem Christi adduxit. *p.* 482. *n.* 16.

CXXXIV. Il a des Conférences avec le Pape Benoît XIII, & le Roy Ferdinand.

rences avec le Pape Benoît XIII, & le Roy Ferdinand, touchant les véritables moyens de faire cesser le Schisme, & réunir enfin les Eglises (1). On ne nous a point appris le résultat de ces Conférences. Mais on sçavoit déja par une trop longue expérience, que l'obstiné Pontife ne cherchoit qu'à amuser toujours les Peuples, à s'assurer l'appui des Princes, & à éluder tous les moyens de paix, qui ne s'accorderoient point avec ses desseins ambitieux. Ensorte qu'il étoit plus difficile de toucher le cœur de ce vieillard ambitieux, que de convertir plusieurs milliers d'Infidéles. Le Saint l'avoit souvent éprouvé; & il en fit une nouvelle expérience, lorsqu'après les Conférences de Maëlla étant retourné à Saragosse, au commencement du mois de Novembre, il apella encore un grand nombre de Juifs à la lumiére de l'Evangile.

CXXXV. Il porte la parole de Dieu sur les Montagnes de Catalogne & d'Aragon.

Tandis que les Princes Chrétiens, & sur-tout l'Empereur Sigismond, travailloient avec zéle, à éteindre le Schisme, par l'autorité d'un Concile Général, & la Cession volontaire, ou la déposition Canonique, des trois Papes, Benoît XIII, Gregoire XII, & Jean XXIII; S. Vincent, qui ne cessoit d'exhorter le premier à se prêter de bonne grace à un si louable dessein, persistoit en même tems dans l'éxercice du divin Ministére. Il commença l'année 1415, par un renouvellement de ferveur, qui parut exciter celle des Fidéles, dans différentes Contrées d'Aragon & de Catalogne. Il porta la parole du Salut à des Peuples, qu'il n'avoit pas encore honorés de sa visite: & il fit revivre parmi quelques autres, les sentimens de pénitence, que ses premiéres Prédications avoient fait naître dans leur cœur. La plus grande rigueur de la saison ne pouvoit ralentir l'activité du feu, dont il étoit embrasé; & il n'y avoit ni Coline, ni Montagne, où on ne le vît courir après la Brebis égarée; plus content de catéchiser un Paysan, & sa petite Famille, sous un pauvre taudis, que de prêcher devant les Rois, & d'entendre les applaudissemens de la Cour. Il fallut cependant interrompre ces œuvres de charité; pour ne pas en négliger une autre, & plus importante, & plus nécessaire au bien général de la Chrétienté.

(1) Reversus in Cataloniam anno 1414, Detorsæ egit cum Benedicto XIII.... Inde pluribus Regis litteris rogatus Cæsar-Augustam venit; ac postea in festo venerabilis Sacramenti, unica concione Darocæ habitâ, decem & centum Judæos ad Christianam Religionem adduxit. Sub finem Julii Maëllam profectus, longam cum Benedicto XIII, & Ferdinando Rege dissertationem instituit de optima methodo pacis & unitatis Ecclesiarum. Inde Cæsar-Augustam sub initium Novembris reversus, multos Judæos Christo lucratus est. *Ibid.*

CXXXVI. Il est invité aux Conférences, que l'Empereur Sigismond, & le Roy d'Aragon devoient avoir avec le Pape Benoît XIII, dans la Ville de Perpignan.

L'Empereur Sigismond, & le Roy d'Aragon devoient se rendre à Perpignan, & y conférer de la paix de l'Eglise, avec Benoît XIII : ces deux Princes, aussi-bien que les Ambassadeurs de Castille, de Navarre, & d'Ecosse, souhaitérent que S. Vincent Ferrier s'y trouvât, & qu'il dirigeât leurs Délibérations. Il reçut l'invitation avec joye ; il fit tant de diligence, qu'il prévint même l'arrivée des deux Souverains, s'étant trouvé à Perpignan le dernier jour d'Août ; au lieu que l'Empereur n'y fit son entrée que le dix-huitiéme de Septembre ; parce qu'il s'étoit arrêté quelque tems à Narbonne, pour y attendre des nouvelles de la convalescence du Roy d'Aragon. Pierre de Lune, ou Benoît XIII, qui s'y étoit rendu dès le mois de Juin, en étoit déja parti pour se retirer à Valence : & lorsque les deux Monarques, avec les Ambassadeurs des autres Princes, se furent assemblés à Perpignan, il leur fallut employer bien des priéres, des sollicitations, des menaces, & des promesses, pour l'engager à se trouver en personne aux Conférences, qu'il avoit lui-même proposées, ou qu'il avoit paru du moins approuver.

CXXXVII. Il travaille à la paix de l'Eglise.

Pendant qu'on envoyoit à ce Pontife, le sauf-conduit qu'il demandoit ; & que, pour vaincre son obstination, on épuisoit en quelque maniére tous les moyens que la charité est capable d'inspirer ; Vincent mettoit tous ses momens à profit, tantôt en traitant avec l'Empereur, & le Roy d'Aragon, de la principale affaire qui l'avoit fait venir à Perpignan ; & tantôt en exhortant les Fidéles à avancer la paix de l'Eglise, par la ferveur de leurs priéres, & la réformation de leurs mœurs. Cependant une longue suite de travaux ayant entiérement épuisé ses forces, il fut attaqué d'une violente fiévre, qui fit craindre d'abord pour sa vie. Ses Freres s'empressoient de lui procurer quelque soulagement, & les Médecins lui proposoient divers remédes. Mais le Saint malade les congédia, en les assurant qu'il n'avoit pas fini sa course ; que la fiévre le feroit souffrir encore pendant quatre jours, après lesquels, sans le secours de la Médecine, Dieu lui rendroit la santé, & ses premiéres forces. Les Médecins se retirérent ; & S. Vincent se trouva guéri au cinquiéme jour (1).

CXXXVIII. Il tombe dangéreusement malade ; & prédit son rétablissement au cinquiéme jour.

CXXXIX. Demandes captieuses de Benoît, rejettées.

Benoît XIII, après s'être laissé faire plusieurs sommations, revint enfin à Perpignan dans le mois d'Octobre. Mais il n'y fit

(1) Non est, inquit, mihi opus Medicinis vestris : non enim sum hoc tempore, aut hoc in loco, aut ex hac ægritudine moriturus ... Quatuor alios dies febres has patiar, post quas penitus me convaluisse videbitis. Abierunt igitur Medici ; & peractis quatuor diebus viderunt factum esse id quod Vincentius futurum prædixerat. *Act. Sanct. pag. 499. n. 3.*

presque autre chose, que renouveller les mêmes propositions, qu'il avoit déja faites étant à Valence. Parmi plusieurs autres Articles, qu'on rejetta avec raison, il demandoit qu'on n'eût aucun égard au Concile actuellement assemblé à Constance; mais qu'on en convoquât un autre à Lyon, ou à Avignon, ou à Montpellier; dans lequel, après qu'il auroit été confirmé Pape, il se déposeroit, à condition 1°. qu'il demeureroit Cardinal Légat *à Latere*, avec un plein pouvoir spirituel & temporel, dans tous les Pays où il étoit alors reconnu; 2°. que tous ceux qu'il avoit promus à quelque Office ou Dignité, y seroient maintenus; 3°. que le nouveau Concile, qu'il prétendoit convoquer, commenceroit par casser & annuller toutes les procédures, que celui de Pise avoit faites six ans auparavant contre lui.

CXL. S. Vincent fait de nouveaux efforts, pour le porter à l'union.

Il étoit trop visible, que cet infléxible vieillard, peu touché de toutes les calamités de l'Eglise, ne cherchoit par des détours affectés, & des délais sans fin, qu'à laisser couler le tems, & à conjurer la tempête, qui se formoit contre lui. Aussi l'Empereur rejetta-t-il d'abord toutes ses propositions. Le Roy Ferdinand, & les Ambassadeurs des autres Princes, n'en parurent guéres plus satisfaits; & le zéle de S. Vincent le porta à faire les derniers efforts, pour inspirer à Benoît des sentimens, moins opposés à la paix de l'Eglise, & à son propre Salut (1). Tout ce qu'il lui avoit déja dit, & écrit dans plus d'une occasion, il le renouvella avec une généreuse liberté; & il se crut d'autant plus obligé d'insister fortement, pour déterminer Pierre de Lune à renoncer enfin au Pontificat; qu'après tout ce qui venoit d'être fait dans le Concile de Constance, à l'égard de Gregoire XII, & de Jean XXIII, il ne tenoit plus qu'a Benoît XIII, de faire cesser entiérement le Schisme. Mais cette voix d'un Apôtre, à qui Dieu avoit donné la vertu de faire entendre les sourds, & de ressusciter les morts, ne pût ébranler le plus obstiné de tous les hommes. Benoît se vit au moment, où il alloit être abandonné de tout le monde; & sans en être effrayé, il se contenta de se retirer secrettement à Collioure sur la Mer, à quelques lieues de Perpignan.

CXLI. Le Pape se retire secrettement de Perpignan.

Vincent Ferrier n'ayant pas encore perdu toute espérance du retour de ce Pontife (car la charité espére tout) il résolut

(1) Ad commune colloquium perventuri erant Perpignanum Benedictus XIII, Sigismundus Imperator, & Ferdinandus Rex Aragoniæ: ad quam urbem accessit S. Vincentius ultimo die Augusti; qui tum multis conatus est suadere Benedicto, ut se Concilio Constantiensi subjiceret; &, si opus esset pro pace Ecclesiæ, summo Pontificio cederet, &c. *Act. Sanct. pag.* 482. *n.* 16.

de faire de nouvelles tentatives ; & pendant que l'Empereur, avec le Roy d'Aragon, & les Ambassadeurs, reprenoient leurs Négociations, le Saint continuoit à prier, à gémir devant Dieu, & à écrire à Pierre de Lune, ou pour le toucher, s'il étoit possible, par la terreur des jugemens du Seigneur ; ou pour l'intimider au moins, en lui faisant envisager le dernier malheur, dont il étoit menacé de si près. Tout fut inutile : & le Serviteur de Dieu jugea qu'il étoit tems d'employer l'unique remède à un si grand mal. L'obéissance, que les hommes rendoient à Benoît, lui faisoit oublier celle qu'il devoit lui-même à Dieu, aux loix, & à sa propre conscience. Il ne restoit donc pas d'autre moyen, après avoir inutilement tenté tous les autres, que de soustraire les Princes & les Peuples à l'obéissance de ce faux Pasteur, déja reconnu tel, & par le jugement de l'Eglise, & par les indignes artifices, dont il ne cessoit de se servir, pour fomenter toujours le Schisme, & couvrir son excessive ambition.

CXLII. S. Vincent ne cesse de l'exhorter & de le presser; mais toujours inutilement.

Il y avoit déja plusieurs années, que toute l'Eglise de France, après avoir trop souvent éprouvé les variations, & le peu de bonne foi de ce Pape, s'étoit retirée de son obéissance : mais plusieurs Royaumes d'Espagne, la Castille, l'Aragon, la Navarre, de même que les Peuples d'Ecosse, continuoient encore à lui obéir. Tous les Auteurs conviennent que la haute réputation de Vincent Ferrier, son éminente Sainteté, & ses grands miracles, avoient contribué à les arrêter dans ce parti. Il est vrai que, dans l'obscurité, où étoient les choses depuis le commencement du Schisme, (tandis qu'on voyoit en même tems plusieurs Papes qui soutenoient chacun son droit) le Saint persuadé, avec une grande partie de l'Eglise, que celui de Benoît étoit le plus légitime, il étoit demeuré ferme dans son obéissance, & y avoit retenu plusieurs Princes ; sans cesser néanmoins, comme nous l'avons souvent remarqué, d'exhorter ce Pape à sacrifier ses intérêts particuliers au bien public, dès que ses Concurrens voudroient prendre eux-mêmes la voye de la Cession. Il suivit donc le même systême, lorsque les deux Papes, qui étoient en Italie, ayant été déposés dans le Concile de Constance, on ne pouvoit plus rien désirer que l'abdication de Benoît, pour voir le Schisme éteint, & toute l'Eglise réunie sous un même Chef, élû Canoniquement, & reconnu dans toute la Chrétienté.

CXLIII. Sans changer de systême, S. Vincent change de conduite à l'égard de Benoît.

Dieu permit que Pierre de Lune, toujours semblable à lui-même, refusa avec opiniâtreté de concourir à un si grand bien. Le Roy d'Aragon, & les autres Souverains, qui avoient vécu jusqu'alors dans son obéissance, demandérent à Saint Vin-

CXLIV. Il engage le Roy d'Aragon, à se retirer, avec ses Etats, de l'obéissance de Pierre de Lune.

cent ce qu'ils devoient faire dans les circonstances présentes. Le Conseil que le Serviteur de Dieu leur donna, particuliérement à Don Ferdinand, dans les terres duquel se trouvoit l'anti-Pape, fut de le faire sommer par trois fois de se soumettre au Concile général de Constance ; & en cas de refus, de soustraire tous ses Etats de l'obéissance d'un Schismatique opiniâtre, désormais déclaré ennemi de la paix, & de l'union de l'Eglise. C'est ainsi que le rapportent quelques Auteurs Contemporains, cités par Oderic Raynald (1).

CXLV. Les Auteurs Italiens, Espagnols, & François,

« Enfin, dit Mariana, le Roy d'Aragon voyant que tout étoit » sans effet, résolut d'en venir au dernier remède, qui fut de » renoncer à l'Obédience de Benoît ; ce qui fut fait par un Edit » publié le six de Février 1416 : par lequel on défendoit à tous » les Aragonois de reconnoître Benoît pour véritable Pape, & » d'avoir désormais recours à lui dans les affaires de l'Eglise. *S.* » *Vincent Ferrier fut le principal Auteur de cette résolution* ».

Hist. d'Esp. Liv. XX. p. 174.

M. Sponde assure la même chose : excepté que la publication de l'Edit, que l'Historien Espagnol avoit mise au sixiéme de Février, l'annalyste la met avec plus de fondement, au six de Janvier, jour de l'Epiphanie (2). Mais ce qui mérite encore une plus grande attention, c'est que les Peres du Concile, assemblés alors à Constance, se crurent redevables au zéle de notre Saint, de la sage résolution que le Roy d'Aragon venoit de prendre, pour faire cesser ce cruel Schisme. Nous en verrons la preuve dans une Lettre, que le célébre Gerson, présent au Concile, écrivit bientôt après à S. Vincent Ferrier.

CXLVI. Avec les Peres du Concile de Constance, attribuent à S. Vincent cette sage résolution.

Cependant un Historien Moderne, ou moins instruit, ou moins sincére, ne fait pas la même justice à S. Vincent. Selon cet Anonime, qui ne cite point de garant, ce ne fut pas le Serviteur de Dieu, qui conseilla la soustraction ; il ne fit que s'accomoder aux intentions des Rois d'Espagne, quand il les vit absolument déterminés à ce parti. « Le célébre Vincent Fer- » rier, dit-il, publia en Chaire à Perpignan, le sixiéme de Jan-

CXLVII. Erreur, ou méprise d'un Historien Moderne.

Continuat. de l'Hist. Eccl. Liv. CIII. n. 171.

(1) Ferdinandus Aragonum Rex S. Vincentium Ferrerium Consuluit, quid in tanta rerum perturbatione agendum esset : qui divino lumine collustratus respondit, deferendas illius partes, si trinâ vice postulatus, voluntariâ abdicatione Ecclesias in pristinam concordiam reducere detrectaret. His consentanea refert Theodoricus Niem, &c. *Oderic. ad An.* 1415. *n.* 52.

(2) At verò Rex Ferdinandus Aragoniæ ... Principio hujus anni, nempe octavo idus Januarii, ipsâ die Epiphaniæ, *præcipuo consilii auctore Vincentio Ferrerio*, qui Benedicti auctoritatem constanter antea secutus erat, eumdem rursus monitum, & reluctantem, omnino deserens, publico edicto Perpignani promulgato, narrans quæ cum illo ipse, aliique egissent ; ejusdemque obstinatum in Schismate animum exponens, ac damnans, interdixit ne quisquam suorum subditorum ... Eum amplius in Papam agnosceret, aut ei ut tali obsequeretur, &c. *Spond. ad An.* 1416. *n.* 2.

» vier,

vier, l'Edit de soustraction, dont on vient de parler. Il avoit été « Confesseur de Benoît pendant plusieurs années, & son plus zé- « lé défenseur : *mais dès qu'il vit que les Rois d'Espagne vouloient* « *absolument l'abandonner, & que le bien de l'Eglise demandoit* « *cette soustraction, il se rangea de leur côté, & embrassa les in-* « *térêts du Concile* ». Cela n'est pas éxact.

CXLVIII. Plaintes & menaces de Benoît.

Nous ne rapporterons pas ici les plaintes améres, que Pierre de Lune, dans son dépit, fit éclater contre la conduite, & de S. Vincent, & du Roy d'Aragon. Il accusa publiquement celui-ci d'ingratitude & de perfidie ; & le menaça de lui ôter la Couronne, qu'il disoit lui avoir donnée. Mais en cela il se glorifioit d'un bien qu'il n'avoit pas fait ; & il menaçoit d'un mal qu'il n'étoit point en état de faire. Si le Roy Ferdinand craignoit peu ces impuissantes menaces ; Vincent Ferrier devoit encore moins s'en embarasser. Il eût toujours, il est vrai, pour ce Pontife dégradé, les mêmes sentimens, que Samuel avoit conservés toute sa vie, pour Saül, que le Seigneur avoit rejetté. Il déploroit son aveuglement ; & ne cessoit de prier pour sa conversion. Mais il n'avoit garde de préférer au salut des Fidéles, & au repos de l'Eglise, la satisfaction particuliére d'un homme ambitieux, qui n'étoit uniquement touché, que de la gloire de commander.

Hist. d'Esp. Liv. XX. p. 175.

CXLIX. Le Roy d'Aragon en fait peu de cas : S. Vincent en gémit.

CL. Il publie la soustraction, & exhorte les Peuples à suivre l'éxemple de leur Souverain.

Peu content d'avoir conseillé une soustraction devenue nécessaire, S. Vincent voulut encore la publier, pour en faire connoître la nécessité aux Peuples. Ce fut d'abord dans la principale Eglise de Perpignan, en présence du Roy d'Aragon, de son fils aîné, D. Alphonse, de plusieurs autres Princes, ou Ambassadeurs, de toute la Noblesse du Pays, & d'un Peuple infini, qu'après avoir lû à haute voix, l'Edit de soustraction, le saint Prédicateur montra, avec son éloquence naturelle, les justes motifs, qui avoient déterminé le Souverain, & son Conseil, à prendre cette voye, comme la seule capable de réunir l'Eglise, en faisant cesser les fatales divisions, qui la déchiroient depuis si long-tems. Il exhorta tous les Fidéles à entrer dans les mêmes vûes, & à redoubler la ferveur de leurs Priéres, afin qu'il plût au Seigneur de répandre ses divines lumiéres sur le saint Concile de Constance, pour la consommation d'une affaire, la plus importante qui fut jamais. Il ajoûta qu'on pouvoit bien espérer, que les Rois de Castille, & de Navarre suivroient bientôt l'éxemple de celui d'Aragon ; qu'on leur avoit déja dépêché des Couriers pour cela ; & qu'il étoit à souhaiter, que dans le même jour, où trois Rois étoient venus d'Orient, pour of-

frir leurs présens à JESUS-CHRIST, les trois Monarques, qui régnoient à présent en Espagne, donnassent en même tems, à Dieu, & à son Eglise, cette preuve de leur zéle, pour la réunion de tout le monde Chétien (1).

CLI. Pierre de Lune a toujours des Partisans dans les Royaumes d'Espagne.

Si nous en croyons Tierry de Niem, Vincent Ferrier parcourut ensuite plusieurs Provinces d'Aragon, pour faire passer les Peuples de l'obéissance de Benoît, à celle du Concile de Constance : & il ne falloit pas moins que tout son crédit, & l'éclat de sa Sainteté, pour y réussir. Pierre de Lune avoit dans tout le Pays un grand nombre de puissans Amis, & de Parens très-distingués. Presque tous les Prélats & les gros Bénéficiers avoient reçu de lui plusieurs bienfaits. Les Peuples depuis plus de vingt ans étoient accoutumés à lui obéir ; & ils n'avoient pas oublié que S. Vincent lui-même leur avoit donné l'éxemple de cette obéissance : on sçait combien une longue habitude a ordinairement de pouvoir sur les esprits. Mais à tous les préjugés, le Saint opposoit des raisons sans réplique. Vous avez pû, leur disoit-il, & vous avez dû, reconnoître un Pontife, que vos Souverains, & vos Eglises reconnoissoient, autant de tems que son droit a paru aussi probable, ou mieux fondé, que celui de ses Concurrens. Votre conduite alors étoit d'autant plus sage, que vous n'auriez pû prendre un autre parti, sans troubler l'Etat, & augmenter les divisions dans l'Eglise. Il n'en est pas de même aujourd'hui : l'Eglise assemblée dans un Concile général vient de prononcer : & rien n'est plus juste, rien n'est plus sage, que de se soumettre à sa Décision. Votre Souverain s'y est soumis ; & il vous invite à suivre son éxemple. Toutes les Nations, tous les Peuples, qui obéissoient auparavant à Gregoire XII, ou à Jean XXIII, se sont fait un devoir de montrer une prompte, & entiére soumission. Le dernier de ces Papes a été déposé ; & l'autre a eû la prudence de prévenir sa Déposition, par le renoncement volontaire à la Papauté. Plût à Dieu que Benoît eût voulu suivre cet éxemple ; le Schisme seroit déja éteint. Son droit au Pontificat fût-il aussi fondé qu'il le pense, il seroit de sa Religion de sacrifier ses intérêts particuliers, au bien gé-

CLII. Raisonnemens patétiques de saint Vincent, pour les ramener tous à l'union

(1) Hanc substractionem idem ipse Vincentius ibidem Perpignani coram Rege infirmo, ejusdemque filio primogenito, multâ nobilitate, & ingenti populi multitudine, sermone facto, legit ac promulgavit. Addens * Regem credere, Reges Castellæ & Navarræ similem eodem momento fecisse substractionis publicationem; cùm misisset qui eos ad id impellerent : sicque fieri, ut quemadmodum simili die tres Reges obtulissent Christo Domino munera pretiosa, ita tres isti eâ die facerent hanc oblationem Deo ; & Sanctæ matri Ecclesiæ pro sancta unione. *Spondan. ut sp.*

* Ces derniéres paroles sont une nouvelle preuve que *les Rois* d'Espagne n'avoient point prévenu S. Vincent, dans la résolution absolue de la soustraction.

néral de l'Eglise. C'est ce qu'il refuse opiniâtrement de faire : il craint de perdre un phantôme de Souveraineté, & il ne craint pas de vivre en Antipape, en Schismatique, frappé de tous les anathêmes de l'Eglise. S'il fait si peu de cas de son salut ; vous conviendroit-il de mépriser aussi le vôtre, & d'affliger toujours l'Epouse de JESUS-CHRIST, pour complaire à son ennemi ?

Hist. d'Esp. Liv XX. p. 175.

CLIII. S. Vincent prié par le Roy d'Aragon de se rendre au Concile de Constance.

Ces Discours de S. Vincent, & d'autres semblables, eurent l'effet désiré. Mais le Roy d'Aragon, malade depuis longtems, ne vit pas la fin de cette affaire, étant mort à Ignalada à six lieues de Barcelone, le 2 d'Avril, selon Mariana ; ou le 16 du même mois, selon un autre Auteur. Son fils, D. Alphonse, lui succéda dans ses Etats, & dans ses sentimens pour la paix de l'Eglise. Don Ferdinand avoit prié Vincent Ferrier de se rendre au Concile de Constance ; & le nouveau Roy lui ayant fait la même priére, le Saint se mit en devoir de repondre à leurs désirs. Il prit son chemin par la France ; & arrivé à Toulouse le Vendredi avant le Dimanche des Rameaux, on vit d'abord dans cette grande Ville, ce que l'on étoit depuis long-tems accoutumé de voir dans tous les lieux, où l'homme de Dieu paroissoit. Les Artisans quittoient leur travail ; les Marchands fermoient leurs Boutiques ; les Leçons publiques cessoient ; le Clergé, les Nobles, le Peuple, tous dès lors ne paroissoient occupés, que du désir d'entendre la parole de Dieu, que cet Apôtre leur annonçoit (1). La terreur, qu'il jettoit dans l'ame des plus endurcis, & les paroles de consolation, dont il soutenoit la confiance des Justes, portoient des fruits également précieux. Une crainte salutaire préparoit les uns, pour ouvrir leur cœur à la véritable charité, qui en faisoit des hommes nouveaux, par une solide conversion. Et l'idée qu'il donnoit aux autres, de la bonté infinie du Seigneur, les animoit à avancer toujours dans les sentiers de la perfection.

CLIV. Prend son chemin par la France.

CLV. Ce qu'il fait à Toulouse.

Les miracles, dont le Ciel continuoit à honorer le Ministére du Saint, servoient encore à multiplier les conversions ; & en peu de semaines la Ville de Toulouse parut avoir pris une autre face. Les jeux, les spectacles, tous les profanes divertissemens, les animosités, les querelles, les commerces illicites,

(1) Anno 1416, rogatu Ferdinandi Regis, & Alfonsi filii, qui illi 16 Aprilis defuncto successerat, Constantiam petiturus in Gallias abiit ; ac Tolosam ingressus est feria sexta ante Dominicam Palmarum ; ubi, quod *Lib. II. n.* 15. indicatur, cessabant opificia, & lectiones publicæ, dum suas ad populum conciones haberet. Ibidem in loco vicino sanavit epilepticum ; & propè Carcassonam, quò erat evocatus, pluviam procuravit, cæcumque illuminavit. Adfuit in urbe Castrensi pridie Ascensionis Domini, quando tempestatem abegit, ac postridie in ipso festo, & die 26 Maii paraliticum sanavit, &c. *Act. Sanct. p.* 482. *n.* 17. *Fusiùs p.* 506. *n.* 30. 31.

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

firent place à des pratiques de piété, de pénitence, & de Religion. Ceux, qui, par des usures, ou de mauvais procès, s'étoient enrichis aux dépens des pauvres, ou des plus plus foibles, restituoient de bon gré, ce qui ne leur appartenoit pas. Ceux, qui, depuis long-tems, refusoient de se voir, ou de se saluer, se pardonnoient mutuellement les injures faites, & reçues : ils vivoient tous les uns avec les autres, comme avec des amis, & des freres.

CLVI. A Carcassonne,

Dans un lieu voisin de Toulouse, S. Vincent guérit un homme attaqué d'épilepsie. Il obtint au Peuple de Carcassonne, la pluye, qui faisoit l'objet de leurs vœux, après une longue sécheresse; & il rendit la vûe à un aveugle.

CLVII. A Castres,

Le 25 de May étant à Castres en Albigeois, il appaisa une tempête; & le lendemain, jour de l'Ascension de notre Seigneur, après son Sermon, il guérit un paralitique. Tous ces prodiges, que le Peuple admiroit, n'étoient employés que comme des moyens, pour

CLVIII. A Alby,

avancer l'œuvre de Dieu, & le salut des ames. C'est à quoi le Saint travailla avec de nouveaux succès, dans la Ville, & le Diocèse d'Alby.

CLIX. A Beziers,

Il fit un plus long séjour dans celui de Beziers; où la parole de Dieu produisit de grands fruits. Lorqu'il fut sur son départ, les Magistrats lui présentérent une somme d'argent, qu'il refusa avec autant de constance, que de modestie. On employa le saint nom de Dieu, pour l'engager à recevoir cette aumône; & Vincent dit alors à un homme de sa suite, de la recevoir; mais d'en faire aussitôt la distribution aux pauvres, aux veuves, & aux orphelins du lieu, avant que d'en sortir (1). car il avoit étroitement défendu à toutes les personnes, qui l'accompagnoient, de recevoir jamais ni présens, ni aumônes, que pour les besoins du jour, sans se mettre en peine de ceux du lendemain : pratiquant ainsi à la Lettre le Conseil Evangélique, & apprenant aux autres à le pratiquer.

CLX. Dans la Province de Bourgogne, Moines de Clairveaux délivrés de peste.

Après avoir travaillé avec le même zéle, dans différentes Contrées du haut & du bas Languedoc, Vincent Ferrier se rendit dans la Province de Bourgogne. Il visita les Moines de Clairvaux; & il en guérit plusieurs, attaqués de peste. Cependant les Peres du Concile de Constance souhaitoient avec ardeur d'y voir arriver notre Saint; & ils ne cessoient de prier

(1) Cùm quadam die Consules cujusdam oppidi, quod Biterræ dicitur, triginta ei aureos in eleemosynam obtulissent; & vir Dei eos numquam voluisset accipere; atque illi eum in nomine Jesu Christi & B. Mariæ Virginis adjurassent, ut eos omnino acciperet; ipse, ne nomina tam veneranda spernere videretur, aureos quidem illos accepit; sed mox eos cuidam ex sociis dedit; jussitque ut non priùs ex oppido discederet, quàm pauperibus, orphanis, viduisque distribueret, &c. *Act. Sanct. p. 494. Col. 1.*

le Roy d'Aragon de faire ensorte, que Vincent Ferrier se rendît au plutôt à leur Assemblée. Cela paroît par les deux Lettres de D. Alphonse, que nous trouvons dans les Annales de Bzovius. L'une est datée du quinziéme d'Avril 1416, & l'autre du dernier jour d'Août de la même année. Nous ignorons en quel tems, & dans quel lieu, S. Vincent avoit reçu la premiére : mais nous sçavons qu'il étoit à Dijon, vers la mi-Septembre, lorsqu'on lui remit la seconde (1). Elles sont assez succintes, pour pouvoir être rapportées ici l'une & l'autre, avec la Traduction.

CLXI. Lettre de Don Alphonse Roy d'Aragon à S. Vincent Ferrier.

Bzovi. ad An. 1417. n. 17.

Fontana in Monum. Domin. Ann. 1416. p. 300.

RELIGIOSO, dilecto, & devoto nostro Fratri Vincentio Ferrerio, Sacræ Paginæ Professori.

Religiose & dilecte noster, quia per Litteram convocatoriam, quam vobis mittimus in præsenti, per Congregationem Constantiensem excitamini unà cum aliis, ad personaliter ibidem comparendum, ob Schisma sedandum, & unionem Ecclesiæ procurandam, secundùm quod extiterat recordatum; vos affectuosè rogamus, & per viscera JESU-CHRISTI *requirimus, quatenus ut ab universo orbe agnita sit fervida vestra intentio erga Ecclesiam uniendam, in Constantia quantociùs poteritis compareatis personaliter.*

Nos enim pro expensis & sumptibus fiendis, ut pote pro mensibus sex, quingintos & quadraginta florenos vobis destinamus. Si verò ultra tempus prædictum vos pro eadem causa contigerit moram trahere, pro illo etiam de sufficienti pecunia vobis curabimus providere; cùm nullus fidei pugil, à tam grandi Dei servitio, & totius Christianitatis pace perenni debeat se subtrahere; ob quod nec persona, nec bonorum facultatibus parcendum est; sed ad illud procurandum etiam peregrè debeat proficisci.

Datum in Monasterio Populeti, sub

A Notre cher, religieux, & affectionné, Frere Vincent Ferrier, Professeur en Théologie.

Puisque l'Assemblée de Constance, par sa Lettre de Convocation, que nous vous envoyons avec celle-ci, vous invite à vous rendre en personne au Concile, pour travailler avec les autres, à l'extinction du Schisme, & à l'union de l'Eglise, que nous avons promis de procurer; nous vous prions affectueusement, notre cher, & religieux Frere, & nous vous conjurons par la charité de JESUS-CHRIST, de faire toute la diligence que vous pourrez, pour vous rendre à Constance; afin que tout le monde connoisse de plus en plus la pureté de vos intentions, & l'ardeur de votre zèle pour la paix de l'Eglise.

Nous avons résolu de fournir de notre épargne cinq cens quarante florins, pour la dépense que vous pourrez faire pendant six mois : & nous aurons soin de faire donner davantage, si les affaires vous retiennent plus longtems dans cette Ville; puisqu'un défenseur de la foi Catholique ne doit point se refuser, quand il s'agit de rendre un service si agréable à Dieu, & à l'Eglise. Dans un tel cas on ne doit épargner ni le travail, ni les dépenses;

(1) Post varios labores in ista Provincia (Occitaniæ) exantlatos, Burgundiam peragravit: atque varios monachos Claravalle peste afflictos liberavit: & Divione consistens litteras ab Alphonso Rege, die ultima Augusti scriptas, accepit circa 15 Septembris: quibus à Rege urgebatur, ut Constantiam festinaret. *Act. Sanct. p. 482. n. 17.*

& il faut entreprendre avec plaisir les plus longs voyages.

Donné dans le Monastére de Plobet, sous notre Sceau privé, le 15 d'Avril 1416. Le Roy Alphonse.

nostro sigillo secreto, die 15 Aprilis, anno à nativitate Domini 1416. Rex Alphonsus.

CLXII. Autre Lettre du même Prince à notre Saint.

A notre cher, & religieux Frere Vincent Ferrier, &c.

Voici des jours de Salut, & un tems favorable, dont nous devons profiter pour faire le bien. Afin donc que ce que vous avez commencé avec tant de gloire, soit encore plus glorieusement consommé; nous vous exhortons, & vous prions par les entraillles & la miséricorde de NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST, de ne plus différer de vous rendre dans la Ville de Constance; puisque la grande affaire qu'on y traite pour l'intérêt commun de l'Eglise, a besoin de votre secours, & qu'on ne cesse point de vous le demander. A dieu ne plaise qu'on pût vous reprocher d'avoir manqué, dans cette occasion, de zèle & de charité. Outre la gloire, qui vous en reviendra, & le mérite que vous acquerrez devant Dieu, par vos services, vous ferez une chose qui nous sera infiniment agréable.

RELIGIOSO & dilecto nostro Fratri Vincentio Ferrerio, in Sacra pagina Magistro.

Religiose & dilecte noster, quia nunc tempus acceptabile est & dies salutis, operemur bonum dum tempus habemus: ut igitur quod glorioso vovisti principio, gloriosiùs consummetur, vos rogamus, & per viscera misericordia JESU-CHRISTI *requirimus & hortamur, quatenus pro Deo, cujus res agitur, iter vestrum versus Civitatem Constantia, ubi salus publica vestro egens auxilio, rauco gutture vos invocat, maturetis; ut tanto bono, quod absit, vestra charitas non deficiat, peregrè proficiscens. De quo nobis, ultrà Dei servitium, & immortalem gloriam meritorum, complacebitis in immensum.*

Datum Barcinnone sub nostro sigillo secreto, die ultimâ Augusti, anno à nativitate Domini 1416. Rex Alphonsus.

Donné à Barcelone; & scellé de notre Sceau le 31 d'Août, l'an de Notre Seigneur 1416. Le Roy Alphonse.

CLXIII. Pourquoi saint Vincent ne fait pas autant de diligence, pour se rendre à Constance, que le Concile, & le Roy d'Aragon le désiroient.

Si Vincent Ferrier ne faisoit pas autant de diligence, pour arriver à Constance, que le Roy d'Aragon, & le Concile même paroissoient le souhaiter; il faut sans doute attribuer cela, ou aux besoins des Peuples, qu'il trouvoit sur sa route, ou à leurs pieuses importunités, & à l'empressement qu'ils avoient de l'entendre & de profiter de ses Prédications pour se réformer. Il semble que dans l'éxercice des fonctions Apostoliques, l'esprit du Seigneur ne lui permettoit pas de penser à autre chose, qu'au Salut des ames, qui venoient en quelque maniére se jetter entre ses mains, pour qu'il les réconciliât avec Dieu. On ne doit cependant pas douter, qu'il n'ait eû plus d'une fois l'honneur d'écrire à son Souverain, pour lui rendre compte de tout, & lui faire agréer ce retardement. Mais nous n'avons pas aujourd'hui ces Lettres. Nous sçavons seulement, que dans le tems qu'il recevoit celles du Roy d'Aragon, il

reçut une Députation de la part du Concile de Constance (1).

CLXIV. Le Cardinal de S. Ange est député par le Concile de Constance vers Saint Vincent.

Les Peres de ce Concile, après avoir éxaminé avec soin, un point extrêmement difficile, sans pouvoir s'accorder sur la décision du Cas, envoyérent vers Vincent Ferrier le Cardinal de Saint Ange, * accompagné de deux Savans Théologiens, & de deux célébres Canonistes, pour lui proposer la difficulté & savoir son sentiment. Le Saint, ayant d'abord rendu ses respects à ce Cardinal, & appris de lui le sujet de la Députation, on prétend qu'il en parut également surpris & confus, & qu'il répondit en ces termes: « Je ne sçaurois assez admirer qu'un si grand nombre de gens très-habiles ayent pû trouver de la difficulté en une chose, où il en paroît si peu. Mais j'attribue cela à la vanité de quelques-uns, qui, au lieu de chercher uniquement la gloire de Dieu, dans une si sainte assemblée, ne cherchent au contraire que leurs propres intérêts (2) ». Il expliqua ensuite si clairement au Cardinal de Saint Ange & aux Savans qui l'accompagnoient, le Cas, dont il s'agissoit, & la maniére dont on devoit le décider, qu'il ne leur resta aucun doute.

CLXV. Quelques Ecrivains ont crû que le Saint s'étoit enfin rendu à Constance.

On peut supposer que les Députés du Concile étoient en même tems chargés de faire les plus fortes instances, pour déterminer notre Saint à suspendre au moins le Cours de ses Missions, afin d'arriver plutôt à Constance où il étoit attendu. Fontana, après Bzovius, & quelques autres Ecrivains, assure positivement qu'il y alla en effet; & qu'ayant été reçu avec beaucoup d'honneur dans le Concile, il y fut d'un grand secours, pour finir bien des Disputes, & avancer la Conclusion des affaires, qui en faisoient l'objet (3). Mais ce sentiment, que l'ancien Historien ne favorise pas, ne paroît guéres s'accorder avec la suite des actions de notre Saint, ni avec la Chronologie que nous trouvons dans les meilleurs Auteurs.

(1) Eodemque tempore adfuit Petrus Cardinalis Sancti Angeli, Constantiâ ad eum cum aliis missus, &c. *Act. Sanct. p. 482. n. 17.*

* Ce Cardinal étoit Pierre de Hannibaldis, Romain, à qui le Pape Innocent VII, avoit donné la Pourpre, le 12 de Juin 1405, & qui mourut depuis à Constance, le 31 d'Octobre 1417, peu de jours avant la Création de Martin V.

(2) Sed hanc ignorantiam non ob aliud evenisse puto, nisi ob superbiam nonnullorum ex eis qui sunt in ipso Concilio, qui omnia non propter Deum faciunt, sed ut humanam gloriam consequantur. Hæc postquam ab eo dicta sunt, statim Cardinali, & eis, qui eum commitati sunt, explanavit quod illi voluerunt. *Act. Sanct. p. 496. n 18.*

(3) Anno 1417, S. Vincentius Ferrerius Constantiam ingressus, & à Patribus Concilii diu desideratus, humanissimè receptus est; qui statim gravissimam exortam controversiam, de Schismatis negotio inter Patres, suâ auctoritate definivit, & quidquid agendum esset dixit; quod & alia vice præstitit; mirumque in modum omnes Patres ad reliqua perficienda Concilii negotia confirmavit. *Fontan. in Monu. An. 1417. p. 301.*

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

Ce qu'on peut avancer avec certitude, c'eſt que Saint Vincent ne partit point de Dijon, avec le Cardinal de Saint Ange; & qu'il ne s'étoit point encore rendu à Conſtance le neuviéme de Juin 1417. Nous en avons la preuve dans la Lettre, que lui écrivoit dans ce même tems le célébre Gerſon; & qui mérite d'être inſérée ici.

Lettre de Gerſon, Chancelier de l'Univerſité de Paris, écrite du Concile de Conſtance, le 9 de Juin 1417.

CLXVI. Lettre de Gerſon à S. Vincent Ferrier.

* Gerſoni opera: Nova Edit. Tom. II, pag. 658. Bzovi. in Annal. Eccl. Tom. XV. p. 470. Col. 2. D. Mattern. Theſ. Novor. Anecdotor. Tom. I. Col. 1749.

Apoc. VI, 2.

AU très-excellent Docteur, & zèlé Prédicateur, mon très-cher Pere en JESUS-CHRIST, Maître Vincent, de l'Ordre des FF. Précheurs.

Ce que la renommée publie partout de vos vertus, & ce que j'en ai ſouvent appris, en particulier dans mes entretiens familiers, avec le Révérend Pere Général de votre Ordre, m'a donné une ſi haute idée de votre mérite, qu'il me paroît, que, ſelon la ſignification même de votre nom, on peut dire que vous êtes bien repréſenté par ces paroles de S. Jean, dans ſon Apocalypſe: *Je vis paroître un cheval blanc: celui qui étoit monté deſſus, avoit un arc, & on lui donna une Couronne; & il partit en vainqueur, pour continuer à vaincre.*

Vous avez véritablement commencé votre courſe en vainqueur, ô illuſtre Vincent! Mais quels ſont les ennemis, que vous devez vaincre? par quel moyen? avec quelles armes? avec quel appareil de guerre? & de quel arc devez-vous vous ſervir, pour obtenir la Couronne, & l'honneur du triomphe? S. Paul, dont vous êtes l'imitateur, nous l'apprend, quand il dit que *les Armes des notre milice ne ſont point materielles.* Et vous ſçavez mieux que moi ce qu'il ajoute. Il ſe préſente ici bien des choſes à mon eſprit, que je voudrois pouvoir vous communiquer; mais je le ferois avec plus de plaiſir, & ſans doute plus utilement, de vive voix, ſi mes occupations

II Cor. X, 4.

* *NOMINATISSIMO Doctori, & Prædicatori Zelanti ſalutem animarum, Magiſtro Vincentio, de Ordine Prædicatorum, Patri meo in Chriſti charitate dilectiſſimo.*

Tanta de virtutibus tuis, Doctor egregie, famâ referente, crebriùs accepi; tanta ſpecialiter in collocutione familiari, cum Reverendo Patre Domino Generali tui Ordinis Prædicatorum agnovi, ut mihi videaris rectè figuratus, ſecundùm nomen tuum, per illud Apocalypſis, quo ſpeculator totius Eccleſiaſtici decurſus, Joannes ait: Vidi, & ecce equus albus, & qui ſedebat ſuper illum, habebat arcum; & data eſt ei corona; & exiit vincens, ut vinceret. *Exiſti quidem ut vinceres, ô Vincenti glorioſe: ſed quales tu vinceres? quâ ratione? quibus armis? quo apparatu bellico? quali arcu tu tandem ipſe coronatus triumphares? Reſpondet ille, cujus imitator es, Paulus dicens:* Arma militiæ noſtræ non *eſſe* carnalia; *cum reliquis ſimilibus, qualia meliùs ipſe noſti. Suppetunt hoc loco plurima cordi meo, quæ libentiùs, & forſan utiliùs verbo, ore ad os, quam calamo muto reſerarem tuæ ſapientiæ, niſi quòd aliorſum me trahunt occupationes aliæ: Et quia te gravibus aſſiduè laboribus intentum protrahere longâ ſcriptorum ſerie, non viſum eſt ſatis æquum, vel modeſtum: Hoc unum, quod in votis nedum meis, ſed quamplurimorum verſatur, aperiam.*

Reddunt tuæ charitati, tuoque zelo

pouvoient

pacis Ecclesiasticæ testimonium hoc insigne, hoc celeberrimum præconium, tum multi, tum nominatim præfatus Magister, ac Dominus Generalis, quòd in inclyto Aragonum Regno nunquam fuissent concordata pacis capitula, numquam substractio, quæ tam utiliter & legitimè facta est, ab illo nimis, proh dolor! erga matrem Ecclesiam obdurato, Petro de Luna, fuisset attentata, si non auctoritatis tuæ pondus, ac Consilii robur accessisset. Cujus facinoris tam egregii nos ipsi Sacro Generali Concilio præsentes, desideratissimæ pacis jam ferè à quadraginta annis miserabiliter exulantis, fructum & reditum proximum expectamus. Et ô te felicem! ô ter, quaterque beatum! si præsentialiter adesse, si non auditu solo, sed propriis oculis coram cernere volueris propinquam velut in januis, summi Pontificis Electionem! Si videlicet efficaci celeritate, sepositis interim turbis, jucundam tuæ præsentiæ faciem huic eidem Sacro conspiciendam Concilio attuleris; fructum, ni fallor, ampliorem & te, tuisque monitionibus digniorem afferres, quàm si hoc neglecto permanseris in incœptis. Memineris Beati Pauli ad Galatas scribentis: Deinde, *ait*, post annos quatuordecim ascendi Jerosolymam cum Barnaba, & Tito; .. & contuli cum illis Evangelium, quod prædico in Gentibus; seorsum autem iis qui videbantur aliquid esse, ne fortè in vanum currerem, aut cucurrissem.

Hoc satis pro tua re dictum puto. Est si quidem apud nos altera velut Jerosolyma; sunt Apostolorum successores Reverendissimi, & Deo amabiles Prælati; sunt legis Doctores, cum quibus tuam ipse Prædicationem conferre tam salubriter, quàm humiliter poteris; ut interim sileam de alio profectu multiplici sperato, si veneris. Crede mihi, Doctor Emerite, multi multa loquuntur super Prædicationibus tuis, & maximè super illa Secta se verberantium, qualem constat præteritis tempo-

pouvoient me permettre de vous aller trouver. D'ailleurs les importantes affaires, dont vous êtes vous même continuellement occupé, me font assez comprendre, qu'il seroit également contraire à l'équité, & à la bienséance, de vous fatiguer par un long Ecrit. Je me contenterai donc de vous insinuer en peu de mots, ce que j'ai principalement dans le cœur, & ce qui occupe aussi l'esprit de plusieurs autres.

Bien des gens, & votre Général en particulier, vous rendent cet illustre & glorieux témoignage, que ce n'est que par vos soins, & votre industrie, que les troubles, dont le Royaume d'Aragon étoit agité, ont été appaisés. On sçait qu'il ne falloit pas moins, que le poids de votre autorité, & la sagesse de vos Conseils, pour faire conclure la soustraction d'obéissance à Pierre de Lune, cet homme obstiné, & depuis long-tems le Perturbateur du repos de l'Église notre Mere. C'est une action, qui vous couvrira à jamais de gloire, & dont tous ceux, qui nous trouvons présens à ce Concile général, espérons de recueillir bientôt le fruit, par le retour de la paix, qui est bannie de l'Eglise, depuis près de quarante ans. O que vous êtes heureux! mais combien plus grand seroit votre bonheur, si vous vouliez-vous trouver parmi nous, & voir de vos propres yeux, l'Election, qu'on est sur le point de faire, d'un Souverain Pontife! Si pendant qu'on travaille à finir entiérement les contestations, vous hâtiez votre marche vers Constance, pour vous laisser voir à ce saint Concile. Je ne doute pas que cela ne fit un meilleur effet, & ne procurât un fruit plus abondant, & plus digne de votre zéle, que celui que vous pourrez faire d'ailleurs, en ne prenant point ce parti. Souvenez-vous de ce que dit S. Paul en écrivant aux Galates. *Quatorze ans après j'allai de nouveau à Jerusalem, avec Barnabé, & je pris aussi Tite avec* Gal. II, 1. 2.

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

moi : . . & j'exposai aux Fidéles, & en particulier à ceux, qui paroissoient les plus considérables, l'Evangile que je prêche parmi les Gentils, afin de ne perdre point le fruit de ce que j'avois déja fait, ou de ce que je devois faire dans le Cours de mon Ministére.

Il me suffit de vous avoir rapellé ces paroles du Docteur des Gentils : car vous n'ignorez pas qu'on voit ici une autre Jérusalem; je veux dire, la sainte Assemblée des Successeurs des Apôtres, un grand nombre d'illustres Prélats chéris de Dieu, & de Savans Docteurs de la Loi; avec lesquels (si vous vouliez venir au Concile) vous pourriez avoir d'utiles Conférences, touchant le Saint Ministére que vous éxercez. Je ne parle pas de plusieurs autres avantages, qu'il est permis d'espérer. Croyez-moi, mon cher & illustre Docteur, si je vous dis que plusieurs tiennent ici différens discours, au sujet de vos Prédications, & sur-tout à l'occasion de cette Secte de Flagellans, qui a été déja comdamnée en plus d'un endroit. Vos amis rendent témoignage, que vous ne l'approuvez pas; mis il y en a aussi qui pensent que vous ne la condamnez pas en tout. Là-dessus il se répand parmi les Peuples, & même parmi nous, je ne sçai quels bruits; qui ne font, il est vrai, aucune impression sur l'esprit de ceux, qui ayant l'honneur de vous connoître particuliérement, regardent de tels discours, comme de contes, qu'on doit mépriser. Je voudrois cependant, que, pour achever de les détruire, vous pussiez encore en cela vous conformer à l'éxemple de S. Paul : lequel quoique bien assuré par une expresse révélation, que sa Mission étoit divine; néanmoins, soit par condescendance pour les foibles, soit aussi pour autoriser davantage sa doctrine, ne refusa pas d'en conférer avec les autres Apôtres, qui se trouvoient à Jérusalem. Agréez les vœux que je fais pour votre santé; & recevez favorablement cette petite Lettre, que j'ai écrite le neuviéme de Juin 1417, la veille de la Fête du Très-Saint Sacrement, deux jours avant celle de saint Barnabé, le fidéle Disciple de saint Paul.

ribus fuisse pluries, & in locis variis reprobatam; quam nec approbas, ut testantur noti tui, nec efficaciter reprobas. Jactantur inde varii rumores per populos, & apud nos, quorum multa etsi neque vera, neque credenda censeantur ab illis, qui te, sicut Persius loquitur, intus & in cute norunt; *nihilominus exemplo Pauli, qui per revelationem certissimus erat Prædicationem suam esse secundùm Deum, voluit propter descensionem ad infirmos, propter autorizationem insuper pleniorem per Apostolos, descendere Jerusalem, & collationem habere cum Apostolis. Sic agere placeat, nominatissimè Magister, & Domine; ac interim benè vale, benevolus susceptor hujus literulæ, quam in procinctu scripsi, die qua solemnitatem ipsius quem prænominavi Barnabæ, Beatissimi Pauli consortis, præveniendo recensebam, IX Junii, Vigiliâ Sacro-Sancti Sacramenti, anno Domini* 1417.

CLXVII. Le Cardinal de Cambray ajoûte quelques lignes à la Lettre écrite à S. Vincent.

L'Illustre Pierre d'Ailli, apellé le Cardinal de Cambray, voulut ajoûter quelques lignes à cette Lettre, pour donner de nouvelles marques de son estime, à saint Vincent Ferrier, dont il avoit admiré les vertus, & entendu les Prédications, à Gênes, à Padoue, & dans quelques autres Villes d'Italie (1).

(1) Reverende Magister, & Pater charissime, familiaria colloquia, quæ tecum in Janua & Padua, & quandoque alibi me habuisse recolo, sermonesque tui salutares, quos audivi, de te omne bonum, præcipuè de humilitate, quæ virtutum omnium fundamen-

On voit par cet Ecrit avec quelle ardeur Gerson souhaitoit d'attirer notre Saint au Concile de Constance ; & quelle étoit sa pieuse inquiétude, à l'occasion de ces Pénitens publics, qui suivoient par-tout le Serviteur de Dieu. Le Chancelier de Paris, dont la sincére piété égaloit les lumiéres, craignoit que l'autorité d'un si grand homme ne servît peut-être (contre son intention) à renouveller la Secte des Flagellans, qui venoit de paroître en Allemagne ; & qui avoit été aussitôt proscrite par le zéle vigilant des Pasteurs. Mais entre ces Hérétiques, apellés *les Freres de la Croix*, & les Pénitens formés de la main de S. Vincent, & sous ses yeux, il ne pouvoit y avoir rien de commun, ni dans la créance, ni dans la pratique. Il suffit pour s'en convaincre, de faire un peu d'attention à ce que l'Histoire de l'Eglise nous apprend des uns & des autres. La lumiére n'est pas plus opposée aux ténébres, ni la vérité au mensonge, que le caractére de ceux-ci l'étoit à la conduite de ceux-là. Voici comment M. l'Abbé Fleury parle des premiers.

CLXVIII. Différence essentielle entre les Hérétiques Flagellans, & les Pénitens publics, qui suivoient S. Vincent.

« Cette année 1414. dans la ville de Sangerhusen, au Marquisat de Misnie, on découvrit plusieurs Hérétiques, qui se disoient *les Freres de la Croix*, & prétendoient tenir leur Doctrine d'un Ecrit apporté par les Anges sur l'Autel de S. Pierre à Rome vers l'an 343, ce qui revient à peu de tems après S. Silvestre. C'est depuis ce tems, disoient-ils, que nous allons par le monde en nous flagellant ; car ce fut alors que Dieu congédia le Pape & les autres Prélats, & leur ôta toute autorité de lier & de délier, & tout pouvoir de rien consacrer. Car comme J. C. en chassant les marchands du Temple, rejetta le Sacerdoce Judaïque, à cause de la malice des Prêtres ; ainsi à la venue *des Freres de la Croix*, Dieu a rejetté le Sacerdoce Evangélique, à cause de la malice des Ecclésiastiques ».

Hist. Eccl. Liv. C. n. 62.

CLXIX. Erreurs, & corruption des mœurs des Flagellans.

Ils rejettoient eux-mêmes le Baptême d'eau, en y substituant celui de leur propre sang. Ils disoient que le Sacrement de l'Autel ne contenoit pas le vrai Corps de JESUS-CHRIST ; & persuadés que pour la rémission des péchés, la flagellation suffisoit avec la contrition ; ils condamnoient la confession faite au Prêtre, & méprisoient l'absolution. Ils ne reconnoissoient ni l'existence du Purgatoire, ni aucune vertu dans les priéres qu'on fait pour les morts. Leur vie au reste n'étoit pas plus pure que leur foi,

tum est, præsumere agunt. Ideo cum dilecto fratre meo & socio, Cancellario Parisiensi, ad præmissa de charitate exhortari persuasus sum. Tuus per omnia Petrus Cardinalis Cameracensis. *Ap. Bzovi. in Ann. Tom. XV, p. 471. Col. 1. & Gersonis opera Tom. II, p. 659.*

ni leurs mœurs moins corrompues que leurs ſentimens ; & leur opiniâtreté dans l'erreur fut telle, qu'ils aimérent mieux périr par le feu, que d'abjurer leur nouvelle Héréſie. Ces Fanatiques furent condamnés & éxécutés dans la ville de Sangerhuſen en Saxe.

CLXX. Foi ſincére, & piété éxemplaire des Pénitens formés de la main de S. Vincent.

Mais avoit-on rien de ſemblable à reprocher à cette foule de pénitens, qui, retirés des routes de l'iniquité par les vives exhortations de notre Apôtre, ne penſoient qu'à ſatisfaire à la juſtice de Dieu, par les larmes de la pénitence ; & à réparer par des humiliations publiques, le ſcandale que leurs premiers déſordres pouvoient avoir donnés aux hommes ? Leur foi étoit pure, leur converſion ſincere, leur modeſtie religieuſe ; & toutes leurs actions rendoient témoignage que leur cœur étoit à Dieu. Pluſieurs avoient diſtribué aux pauvres des richeſſes conſidérables, pour pratiquer la Pauvreté évangélique dans toute ſa perfection. Ils renonçoient aux douceurs, & à toutes les commodités de la vie, par l'eſpérance des biens futurs ; & pour ne laiſſer jamais affoiblir en eux les ſentimens de pénitence, que l'homme de Dieu leur avoit une fois inſpirés, ils tâchoient de le ſuivre, auſſi loin & auſſi long-tems qu'ils pouvoient, préférant à tous les avantages de la Patrie, celui d'entendre tous les jours les mêmes vérités, qui avoient eû la force de diſſiper leurs ténébres, & de rompre leurs liens.

Les attentions de S. Vincent à cultiver, & à perfectionner toujours ces heureux commencemens, étoient admirables. Il ſe conſidéroit comme le Chef d'une grande famille, dont il devoit répondre : auſſi ne négligeoit-il rien, pour en écarter les moindres fautes, & la faire croître en toutes ſortes de vertus. Tous les matins il chantoit la Meſſe ; tous ces pénitens y aſſiſtoient, & pluſieurs participoient aux Saints Myſteres, par la Communion. Autant que ſes grandes occupations pouvoient le lui permettre, il entendoit lui-même leurs Confeſſions ; & il étoit aidé dans ce Miniſtére de Religion, & de charité, par d'excellens Eccléſiaſtiques, & de ſaints Religieux, qui partageoient avec lui les fonctions de l'Apoſtolat. On en nomme cinq de l'Ordre de S. Dominique, dont on loue beaucoup les vertus ; & parmi leſquels il y en avoit deux, apellés Geoffroy de Blanes, & Pierre de Cerdan (1). également illuſtres par leur doc-

(1) Elegit autem in ſocios quoſdam fratres, ex ipſo Prædicatorum Ordine, quorum quinque fuerunt Petrus Rayna, Joannes de Pulchro-prato, quem Toloſæ ſtudiis vacantem ad Prædicatorum Ordinem traxerat, Raphaël Cardoa, Joffredus Blañes, & Petrus Cerdani. Et licèt hi omnes fuerint viri, quorum vita clara, & fama celebris; duo tamen illi, quos ultimo loco nominavimus, tantæ perfectionis, tantæque eruditionis fuerunt;

trine, * & par leurs miracles, dit M. d'Andilli après un ancien Auteur.

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

Sous la direction de ces sages Ministres, cette multitude de fidéles, non seulement évitoit la confusion, & tout ce qui auroit pû paroître approcher du vice, ou capable d'y mener; mais ils montroient par-tout tant d'ordre, de modestie, de régularité, & ils répandoient une si bonne odeur, que plusieurs habitans des lieux, par où ils passoient, se joignoient à eux pour les imiter. Le Saint avoit soin de séparer les hommes d'avec les femmes, & les Ecclésiastiques d'avec les Laïques. Comme la piété des fidéles les portoit à contribuer à leur nourriture; & que quelques-uns offroient même de grandes aumônes, Vincent ne souffroit pas que les siens reçussent cet argent, ni qu'on pourvût pour plus d'un jour à leurs besoins. Il étoit éxactement obéi; & il avoit le plaisir de voir que l'éxemple de ces pénitens, dont le désintéressement, l'union, la charité représentoient si bien les mœurs des premiers Chrétiens, contribuoit aussi à de nouvelles conversions. Les Peuples instruits & touchés, par ses patétiques discours, trouvoient en même tems, dans la conduite de ceux qui étoient à sa suite, la pratique de toutes les maximes qu'il leur proposoit. Nous avons déja remarqué que les Habitans de la Vallée de *Vaupute*, autrefois si décriés par leurs désordres, n'avoient pû être insensibles à ce spectacle édifiant de pénitence, qui leur reprochoit leur libertinage, & leurs sales voluptés. Tant il est vrai que les hommes les plus grossiers, ou les plus corrompus, avoient de la peine à se défendre contre la force de tels éxemples.

* Vies de plusieurs Saints illustres. Tom. II, p. 786.

CLXXI. Bel ordre qu'il leur fait observer.

Si ce qui édifioit les uns, étoit pour quelques autres une matiére de critique, & de médisance; ce ne pouvoit être que pour des gens mal instruits, ou trop faciles à juger peu favorablement de ce qu'on leur raportoit d'extraordinaire, ou de singulier. Aussi Gerson a-t-il eû soin de remarquer, que tous ceux qui connoissoient bien le mérite du Saint Prédicateur, faisoient peu de cas de ces bruits trop légérement répandus. Quelques-uns trouvoient encore mauvais, qu'il insistât si fortement sur le Jugement dernier; comme si ce jour, où ce mon-

ut eorum doctrina multis populis profuerit; & in vita, & post mortem, multis miraculis claruerint. Et quoniam magna populorum multitudo eum de loco ad locum euntem sequebatur, quorum pars publicam pro commissis pœnitentiam agebat, pars alia solâ devotione movebatur, ut scilicet à viro Dei verba ædificationis spiritualis audirent, & ut bene vivendi exemplum acciperent; propterea excogitatus est ab eo quidam rerum ordo, quo devotio sequentium magis augeretur, & vitæ doctrinæque ejus fructus esset copiosior, &c. *Act. Sanct. pag* 493. *n.* 10.

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

de doit finir, étoit proche. Et c'est sans doute ce que le Chancelier de Paris a voulu insinuer, qu'on reprenoit dans ses Prédications. Mais Vincent Ferrier ne parloit de ce grand événement, que comme en avoient parlé plusieurs Peres, dans les premiers siécles de l'Eglise; & comme en parloit l'Apôtre même, lorsqu'il disoit que le mystére d'iniquité commençoit déja à s'opérer. Il y a dès maintenant plusieurs Ante-Christs: ce qui nous fait connoître, disoit un autre Apôtre, que nous sommes dans la derniere heure. Sans vouloir fixer les momens, dont le Pere Céleste s'est réservé la connoissance; ces Saints, remplis de l'esprit du Seigneur, ne pensoient qu'à inspirer la crainte de ses Jugemens à des hommes charnels, pour les retirer du péché, & de leurs criminelles habitudes, par le salutaire souvenir du compte terrible, que nous rendrons tous de nos actions devant le Tribunal du Souverain Juge. Ce moment sans doute est toujours proche pour chacun de nous: le monde entier finit pour celui qui meurt; & le dernier Jugement ne changera pas la Sentence, qui lui aura été prononcée à sa derniére heure. Reprenons le fil de notre Histoire.

CLXXII. Dans quel sens S. Vincent annonçoit le jugement dernier comme prochain.

II. Theff. II, 7. I. Joan. II, 18.

CLXXIII. Il est apellé par le Duc de Bretagne; & il se rend aux désirs de ce Prince.

De Dijon, S. Vincent revenant sur ses pas, dit un Auteur, il se rendit à Bourges; où pendant qu'il continuoit, avec une nouvelle ferveur, ses fonctions Apostoliques, il reçut les Lettres de Jean V, Duc de Bretagne, qui l'avoit souvent prié, & qui renouvelloit alors ses instances, pour l'engager à venir faire dans ses Etats, ce qu'il faisoit depuis si long-tems dans tant d'autres Pays. Le Saint connut que la volonté de Dieu étoit qu'il entreprît encore cette Mission, qui devoit couronner tous ses travaux. Il passa par Tours, Angers, Nantes: il fut reçu par-tout comme un Ange du Ciel; & par-tout il guérit des malades, & convertit des pécheurs. Nous avons déja dit avec M. Baillet, de quelle maniére le Duc de Bretagne, Jean surnommé le Sage, le Clergé en Corps, & presque tout le Peuple de cette Province, le reçurent à Vannes, où le Souverain faisoit sa demeure ordinaire. Vincent, pour répondre aux saints désirs des Fidéles, précha dans cette Ville depuis le quatriéme Dimanche de Carême 1417, jusqu'au mardi après Pâques (1).

Dans le premier Sermon qu'il fit à Vannes, il prit pour texte ces paroles, de JESUS-CHRIST, raportées par S. Jean: *Recueillez les morceaux qui son restés, afin que rien ne se perde.* Il

Jean VI, 12.

(1) Inde (*Divione*) retrocessit Bituriges, tum Turones & Nannetes; sæpiusque rogatus ad Joannem Britanniæ Armoricæ Ducem in Urbem Venetensem venit: & ibidem à Dominica quarta quadragesimæ usque ad Feriam tertiam Paschatis est concionatus anno 1417, &c. *Act. Sanctor. pag.* 482. *n.* 17.

exhorta fortement son grand Auditoire à profiter des restes du festin de la parole de Dieu, qu'il leur apportoit, comme s'il eût voulu faire entendre que sa Mission finiroit bientôt, avec sa vie. La Duchesse, qui avoit déja un fils en état de succéder à son pere, étoit enceinte; & le Saint lui prédit que le Prince, qu'elle mettroit heureusement au monde, porteroit un jour la Couronne de Bretagne. Ce qui arriva en effet; le Duc François I, son aîné, étant mort long-tems après, sans laisser des enfans. L'an 1450. Act.ss. p. 511. Not. d.

CLXXIV. Il continue avec fruit son Ministére dans les Etats du Duc de Bretagne;

Tous les Diocèses, toutes les Villes, & les Campagnes de la Bretagne entendirent avec fruit les Prédications de leur Apôtre, & furent témoins de ses miracles. Son âge, & ses infirmités, loin de ralentir la vivacité de son zéle, sembloient y ajoûter quelque nouveau dégré: & il combattit avec tant de force les abus, les vices, les superstitions, qu'on eût la satisfaction de voir dans tout le Pays une réforme générale. Mais toutes ces occupations, quoique continuelles, ne rendoient pas S. Vincent moins attentif à l'avancement de la paix de l'Eglise. Eloigné des Royaumes d'Espagne, il continuoit encore à y faire beaucoup de bien; & soit par ses priéres, ou par ses Lettres, il porta la Cour de Castille à suivre l'exemple de celle d'Aragon, pour abandonner le parti de Pierre de Lune, & reconnoître le Pape, qui seroit Canoniquement élû dans le Concile de Constance. Jean II, Roy de Castille étoit encore Mineur; & après la mort de D. Ferdinand, Régent de ce Royaume, quelques Prélats, ayant à leur tête les Archevêques de Tolède, & de Seville, avoient fait les derniers efforts, pour rétablir l'Antipape, malgré ce qui avoit été si sagement déterminé dans les Conférences de Perpignan. Mais Don Alphonse, fils & Successeur de Ferdinand, animé par le zéle de Vincent Ferrier, entreprit de dissiper cette cabale; il réussit à ramener presque tous les Grands à l'observation du Traité; & la Cour de Castille envoya enfin ses Ambassadeurs au Concile de Constance, qui les reçut avec joye le troisiéme d'Avril 1417. Ce ne fut cependant que le dix-huitiéme de Juin, que les Castillans, après qu'on eût terminé différentes contestations, s'étant de nouveau présentés dans l'Assemblée, dirent que trois raisons les avoient excités à venir à Constance; sçavoir pour y convoquer le Concile *, pour s'y unir, & enfin pour confirmer la

CLXXV. Et travaille par ses Lettres à porter la Cour de Castille à imiter celle d'Aragon, pour la paix générale de l'Eglise.

* Les Castillans parloient ainsi, parce qu'avant l'arrivée de leurs Evêques & de leurs Ambassadeurs, ils n'avoient pas reconnu l'autorité de l'Assemblée de Constance, & ne lui donnoient pas le nom de Concile.

soustraction d'obéïssance à Benoît. Gerson se hâta d'écrire cette agréable nouvelle à notre Saint, en lui renouvellant ses protestations d'amour, & de respect, & l'exhortant à ne point cesser de travailler à la paix des Royaumes (1).

CLXXVI. Le Pape Martin V, élû dans le Concile de Constance; envoye ses Lettres, & un Député à S. Vincent.

Les principaux obstacles à l'union étant ainsi levés, par le concours des Rois d'Espagne, on avança avec plus de célérité, la grande affaire, qui tenoit toute l'Europe en suspens; & qui fut heureusement consommée dans le mois de Novembre, par l'Election de Martin V. Ce nouveau Pape, sensible à tout ce qu'avoit fait notre Saint pour l'extinction du Schisme, envoya vers lui Antoine Montan, qui passoit pour un des plus Grands Théologiens de son Siécle; & lui écrivit pour lui confirmer le pouvoir, que Benoît XIII, lui avoit autrefois donné, de lier, & de délier, & de prêcher par-tout la Doctrine de l'Evangile, comme un Apôtre (2). Le Roy d'Angleterre, Henry V, qui se trouvoit alors à Caën, le fit prier presqu'en même tems de vouloir encore étendre son zéle jusques dans la Normandie. Vincent se rendit volontiers à ses désirs, sans abandonner la Bretagne: & ces deux Provinces furent également le Théâtre de ses derniers travaux (3).

CLXXVII. Le Roy d'Angleterre le prie d'étendre sa Mission dans la Province de Normandie.

Ce tems n'a pas été le moins rempli, puisque la charité du Saint sembloit croître tous les jours avec le nombre des années. Mais on diroit que l'Historien, fatigué lui-même par le long récit de tant de courses Evangéliques, a été moins éxact, à rapporter en détail les succès, ou les fruits des derniéres. Il veut que nous jugions du grand nombre de conversions, qu'il fit pendant deux ans, par tout ce qu'il avoit déja fait en différens lieux, où il ne s'étoit arrêté que peu de jours. Si les Villes, qu'il n'avoit que visitées, comme en passant, paroissoient en quelque maniére changées en autant de Temples, où on ne chantoit plus que les louanges du Seigneur; les saints Cantiques, ayant succédé

CLXXVIII. Derniére Mission dans ces deux Provinces.

(1) Post scriptam, & datam Litteram, fuerunt die Veneris ultimò præteritâ, uniti Sacro Concilio Domini Castellani, qui, similiter ad alios, fecerunt, & publicarunt subtractionem à Petro de Luna. Digneris ad pacem Regni, imo & Regnorum laborare, & bene vale. Scriptum 21 Junii, Constantiæ. Vale in Domino, qui tuam in bono viam dirigat, custodiat, & confirmet. Amen. Tuus ad te devotus, Joannes Cancellarius Parisiensis. *Bzovi. Tom. XV, p. 471. ex Tom. I. Operum Gerson.*

(2) Martinus... creatus summus Pontifex, illicò misit Antonium Montanum... qui & Litteras ad eum detulit, quibus Pontifex ei confirmavit omnem illam absolvendi, ligandi, docendique potestatem, quam ei antea Benedictus contulerat; eum tanquam Christi Apostolum mittens, qui in nomine JESU-CHRISTI Doctrinam Evangelicam populis prædicaret. *Act. Sanct. p. 497, n. 9.*

(3) In eadem Urbe (*Venetensi*) biennio post sanctè diem extremum clausit; cùm ante totam ferè Britanniam sacris suis functionibus excoluisset, cum magnâ parte Normaniæ, in quam ab Henrico V, Rege Angliæ, qui Cadomi eo tempore degebat, fuerat vocatus. *p. 482. n. 17.*

aux

aux chanſons profanes ; & les œuvres de miſéricorde, & de piété, à celles de la chair, & du péché ; combien plus les Peuples de Bretagne ſçûrent-ils mettre à profit pour leur converſion, les leçons de Sageſſe, qu'il leur donna avec tant d'aſſiduité, & pendant un tems ſi conſidérable ? On regardoit comme une eſpéce de miracle, que malgré cet épuiſement, qui lui permettoit à peine de monter en Chaire ; dès qu'il commençoit à parler, il le fit avec autant de force, d'ordre, d'éloquence, & d'onction, que dans les plus belles années de ſa vie. (1).

Toutes ſortes de perſonnes, de tout âge, de toute condition & de tout ſexe, trouvoient dans ſes inſtructions, ou dans ſes conſeils, & toujours dans ſa charité, le ſecours dont elles avoient beſoin. S'il communiquoit volontiers ſes lumiéres, à ceux qui paroiſſoient capables des grandes choſes ; il s'abaiſſoit, avec la même bonté, à inſtruire les petits ; à qui il expliquoit les Elémens de la Religion, & les pratiques de piété convenables à leur âge. Par ces inſtructions ſimples, & familiéres, mais toujours ſoutenues de cette odeur de ſainteté, qui donnoit tant de poids à ſes paroles, il gravoit dans de jeunes cœurs, les maximes les plus importantes, pour leur apprendre à régler ſaintement toute leur vie, en s'acquittant de ce qu'ils devoient à Dieu, à la Patrie, & à leurs Parens. Les veuves, & les afligés s'adreſſoient avec confiance au ſaint Miniſtre, comme à leur unique conſolateur ; les orphelins le regardoient comme leur pere ; les pauvres comme leur protecteur ; & les malades comme leur Médecin. Il leur rendoit en effet la ſanté de l'ame, & du corps, tantôt par la ferveur de ſes priéres ; & tantôt en faiſant ſur eux le ſigne de la Croix, ou en leur impoſant les mains (2).



Parmi cette foule de malades, miraculeuſement guéris, on diſtingue un homme paralitique depuis dix-huit ans, qu'on préſenta au Saint, en le priant d'en avoir pitié. Vincent Ferrier CLXXIX. Paralitique guéri.

(1) Agebat eo tempore vir Dei ſuæ ætatis ſexageſimum annum ; eratque corpus ejus ... ob labores, & cibi potûſque parcitatem, ac vitæ auſteritatem, ita extenuatum, ut ſine alicujus rei ſuſtentaculo, aut viri auxilio vix poſſet incedere. Verùm propterea Chriſti venerabilis ſenex haud quaquam deſiſtebat, quominus pro animarum ſalute magnanimè laboraret : conſueta namque exercitia numquam omiſit... A multis tanquam magnum miraculum habebatur, quòd cùm adeo debilis eſſet, ut vix moveri, aut loqui poſſe videretur, tamen poſtquam loquendi materiam incœpit, non minus ardenter, eruditè, diſtinctè, luculenterque evangelizabat quàm tempore florentis ætatis. *p.* 509. *n.* 2.

(2) Erat in cunctis defenſor, conſultor, director, orphanorum, pupillorum, & viduarum ... Omnium Doctor & Pater. Nec ſolùm animas eorum verbo ſpiritualis ædificationis, verùm etiam & ſanctis precibus, eis ſanitatem corporis impendebat. Cùmque innumerabiles fuerint, qui per ſanctarum manuum ejus impoſitionem, perfectæ ſanitatis beneficium reportaverunt, ſatis erit, ſi hoc loco pauca recenſebimus, &c. *Act. Sanct.* *p.* 509. *n.* 3.

lui dit d'abord, ce qu'avoit dit S Pierre à celui, qui demandoit l'aumône à la porte du Temple de Jérusalem : je n'ai ni or ni argent; mais je prie NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST, de vouloir vous donner, par sa pure Miséricorde, ce que vous demandez avec foi. Après ces paroles, il fit le signe de la Croix sur le malade; qui, se sentant aussi-tôt guéri, se leva en présence de tout le monde; rendit gloire à Dieu, & ses actions de graces au Saint; pour lequel il conserva depuis une singuliére dévotion.

CLXXX. Conversion d'un fameux Scélérat.

On assure que, dans une Ville de Normandie, Vincent Ferrier trouva un vieux pécheur; qui, à ses anciens crimes, avoit encore ajoûté celui de signer de sa main, une cédule, par laquelle il donnoit son ame & son Corps au Démon. L'homme de Dieu n'abandonna pas ce scélérat à son malheureux sort; il lui tendit au contraire une main charitable & puissante; puisqu'après lui avoir fait concevoir les plus vifs sentiment de pénitence, & de confiance en la miséricorde infinie de Dieu, il contraignit, dit-on, l'ennemi des hommes à rendre la fatale cédule, qui fut aussi-tôt déchirée.

CLXXXI. Le Saint s'attache à inspirer de l'horreur pour les Procès.

On ne parlera pas ici de plusieurs autres maniéres, dont le Saint travailla à détruire les œuvres de Satan. S'il le chassa souvent, comme on l'assure, des Corps des possédés, il est encore plus certain, qu'il le fit sortir d'une infinité d'ames, que le péché avoit rendu ses esclaves volontaires;& tous ces Pays se sont long-tems ressentis du changement, qu'il y avoit fait par la force de ses admirables Prédications. Je ne sçai si on peut prendre à la Lettre ce qu'ajoûte un Auteur Moderne *, qui prétend qu'après la Mission de notre Saint dans la Normandie, le Présidial de Caën, fut plusieurs années, sans avoir de Procès à juger, la charité Chrétienne rendant elle-même la justice, & prévenant, ou terminant sans bruit, tous les différends des Parties.

* Giry.

CLXXXII. Le mensonge, les juremens, & les blasphêmes.

Ce ne fut pas sans doute le moindre fruit du Ministére de S. Vincent. Un autre, qui mérite aussi d'être remarqué, c'est la sainte horreur, qu'il avoit sçû inspirer à tous ces Peuples, pour le mensonge, le parjure, les juremens, & toutes ces sortes de discours, qui blessent la vérité, ou la Religion, & le souverain respect, qui est dû au saint nom de Dieu. Dès le commencement de son Apostolat, il s'étoit proposé d'apprendre aux Fidéles, non-seulement à vivre, mais aussi à parler en Chrétiens; afin de bannir de tous les lieux, où il porteroit l'Evangile, ces vices si indignes de la Sainteté de notre Religion, &

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

cependant si communs. Les paroles de JESUS-CHRIST à ses Disciples : *vous ne jurerez point... Contentez-vous de dire : cela est : ou, cela n'est pas; car tout ce qui est de plus, vient du mal* *. Ces paroles, dis-je, dans la bouche de notre Saint, étoient la matiére ordinaire de ses Prédications. Mais il insistoit là-dessus avec plus de force dans les Pays, où il sçavoit, que le Pere du mensonge avoit accoutumé les Peuples à parler comme lui, & à ajoûter au mensonge le jurement, l'imprécation, le blasphême. Il seroit difficile de dire avec quelle vivacité de zéle, quelle force, quelle énergie, Vincent attaquoit ces criminelles coutumes; & avec quelle consolation il vit plus d'une fois les fruits précieux de ses instructions.

* Math. V, 34. 37.

CLXXXIII. Les Compagnons de S. Vincent travaillent inutilement à le ramener en Espagne.

Il les continuoit toujours, ces utiles instructions, dans la basse Bretagne; & il ne pensoit qu'à y finir ses jours, en travaillant à détruire le régne du péché; tandis que les Compagnons de ses travaux ne pensoient eux-mêmes qu'à le ramener dans sa Patrie, où ils croyoient qu'il devoit terminer sa carriére. Le saint Homme, qui ne connoissoit d'autre Patrie que le Ciel, n'écoutoit pas volontiers les instances réïtérées qu'on lui faisoit à ce sujet. Mais les Religieux de son Ordre, qu'il avoit amenés d'Espagne, & qui ne le quittoient jamais, redoublant toujours leurs priéres, & leurs pieuses importunités; on le fit enfin consentir à ce dernier voyage. Après avoir exhorté les Habitans de Vannes, à ne jamais oublier les vérités qu'il leur avoit annoncées, il partit de nuit avec ses Freres, pour prendre la route d'Espagne. Il sçavoit cependant qu'il ne devoit point y arriver. En effet, soit par la violence du mal, comme le dit M. Baillet, soit que Dieu eût manifesté sa volonté d'une maniére encore plus sensible, ainsi que l'assure un Auteur Contemporain (1). Le Saint malade voulût qu'on rentrât dans Vannes; & il déclara dès-lors à ses Compagnons, que Dieu avoit choisi cette Ville pour le lieu de sa Sépulture.

Je ne sçai sur quel fondement, il a plû à quelques Modernes de dire, que le Saint avoit ajoûté, que Valence n'auroit jamais ses os, parce qu'on n'y avoit point voulu suivre ses avis. Outre que les anciens Auteurs ne parlent pas de même; tout ce que nous avons rapporté dans le cours de cette Histoire,

(1) Itaque Civibus venetensibus, primum in communi admonitis, ut sanctæ Doctrinæ ejus memores essent... Mediâ nocte, asino, ut solebat, vectus iter arripuit, pergensque unà cum sociis, dum multis millibus sese ab Urbe distare existimassent, illucescente die, ante ipsius Urbis portas se esse deprehenderunt. Ex quo ipse ad socios suos conversus ait, redeamus, fratres, in Urbem... voluntas Dei est, ut in hac Patria sim ei spiritum meum redditurus. *Act. Sanct. p.* 510 *n.* 4.

prouve assez que Vincent Ferrier avoit toujours été regardé par les Habitans de Valence comme leur Oracle : il y étoit souvent revenu, & y avoit toujours fait de nouvelles conversions, sur-tout par les célébres réconciliations, qu'il avoit ménagées entre les Familles les plus distinguées. On auroit donc bien de la peine à marquer l'occasion, ou le sujet de mécontentement, que la Ville de Valence ait donné à un de ses Citoyens, qui dès son vivant faisoit toute sa gloire.

CLXXXIV. Joye publique dans la Ville de Vannes, lorsque S. Vincent y reparoît.

Quoiqu'il en soit; dès qu'on le vit reparoître à Vannes, la joye y fut universelle. Les grands, & les petits, riches, & pauvres, hommes, femmes, enfans, tous vinrent en foule au devant de lui. Les uns s'efforçoient d'en approcher assez pour lui baiser les habits; pendant que les autres ne se lassoient point de répéter ces paroles : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur:* Les airs retentissoient de ces cris; & le son de toutes les Cloches des Eglises annonçoit au loin l'excès de la joye publique (1). Mais cette joye fut courte. Reconduit dans la maison, où il avoit fait sa demeure ordinaire, Vincent déclara à tous ceux qui venoient le visiter, qu'il n'étoit point rentré dans leur Ville, pour y continuer son Ministére, mais pour y chercher un Tombeau. Ces paroles, & une courte exhortation, qu'il leur fit, pour les animer de plus en plus à la crainte de Dieu, firent couler bien des larmes: & à un excès de joye succéda un excès d'affliction.

CLXXXV. Derniére maladie du Saint.

Le feu de la fiévre, & les vives douleurs, dont le malade étoit comme accablé, ne pouvoient diminuer l'application de son esprit à la priére : & il ne voulut pas voir les Médecins, sçachant que sa maladie étoit ordonnée de Dieu, pour le disposer à la mort : mais, dans les Sacremens, qu'il reçut avec autant de ferveur que d'humilité, il chercha le reméde, dont il croyoit avoir besoin; bien persuadé que quelques travaux qu'on ait entrepris pour la gloire de Dieu, c'est toujours de sa miséricorde qu'il faut tout espérer. Le troisiéme jour depuis que S. Vincent étoit rentré dans la Ville de Vannes, on le crut à la veille de sa mort : l'Evêque *, avec les principaux du

(1) Ingreditur igitur Urbem; & quàm primum Civibus compertum est quòd revertitur, statim ei magno cum honore & gaudio concurrunt. Mulieres quoque, & pueri statim occurrerunt ad osculandum manus ejus, dicentes: *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Tantus præterea fuit in ipsa Urbe campanarum sonitus, quantus fieri solet, quando alicujus diei festi singularis solemnitas celebratur, &c. *Act. Sanct. p.* 510. *n.* 4.

* Cet Evêque, apellé Amaury de la Motte, ayant été depuis transféré à l'Eglise de saint Malo, celle de Vannes eût de suite pour Evêques, deux Religieux de S. Dominique, selon la remarque des Editeurs des Actes des Saints. *p.* 510. *not. e.*

Clergé, les Magiſtrats, & une partie de la Nobleſſe lui rendirent enſemble une viſite, que le Serviteur de Dieu reçut avec ſes maniéres ordinaires de politeſſe & de modeſtie.

CLXXXVI. Il exhorte le Clergé, & les principaux de Vannes à la piété;

Mais, pour mettre à profit cette derniére occaſion de travailler à la gloire de Dieu, & au ſalut des ames; il rapella en peu de mots à tous ceux qui étoient préſens, ce qu'il avoit tâché de faire parmi eux l'eſpace de deux années, les heureux commencemens de converſion, qu'on avoit vûs dans les uns, l'entier changement de pluſieurs autres; & tout ce qu'on lui avoit promis, ſoit pour achever d'abolir les abus, & les mauvaiſes Coutumes, ou pour empêcher qu'on n'introduisît de nouveau celles qui avoient été otées. Il conjura avec humilité le Prélat d'y donner toutes ſes attentions; recommanda aux Magiſtrats d'appuyer de leur autorité le zéle du Clergé; & avertit les Seigneurs de traiter toujours les Peuples avec humanité.

CLXXXVII. Et les avertit qu'il a encore dix jours à vivre.

Les ayant enſuite exhorté à la perſévérance dans leurs bonnes réſolutions, il les aſſura qu'il avoit encore dix jours à vivre; & que lorſqu'il auroit reçû de Dieu la miſéricorde, qu'il attendoit, il les aideroit de ſes interceſſions dans le Ciel, pourvû qu'ils ſe montraſſent toujours fidéles à pratiquer ce qu'il leur avoit prêché (1).

CLXXXVIII. Patience Héroïque: union avec Dieu.

Il continuoit cependant à les édifier, & à les inſtruire par ſes éxemples: dans la violence du mal, qui fit admirer en lui cette patience héroïque, qu'il avoit pratiquée dans ſes autres maladies; on le voyoit toujours uni à Dieu, ayant l'eſprit & le cœur toujours élevés à la conſidération, ou à l'amour des divines perfections. Jamais il n'ouvrit la bouche pour ſe plaindre de ſes ſouffrances, mais pour remercier le Seigneur, de ce qu'en le faiſant ſouffrir, il le rendoit conforme à ſon Fils crucifié. Pour être moins interrompu dans cet eſprit d'oraiſon, & d'union avec Dieu, il avoit ſouhaité qu'on n'introduisît que peu de perſonnes dans ſa Chambre, & jamais que pour des choſes néceſſaires. Cependant le malade s'affoibliſſoit toujours: & les Citoyens de Vannes, attentifs au progrès du mal, prenoient déja leurs meſures, afin de n'être point privés des ſaintes Dépouilles, qu'ils croyoient leur appartenir.

CLXXXIX. Députation des Magiſtrats de Vannes.

Les Magiſtrats firent une Députation vers le Serviteur de Dieu, pour le prier de leur marquer ſa volonté touchant le lieu

(1) Vobis reliquum eſt, ut in inceptis virtutibus perſeveretis; & quæ à me didiciſtis, non obliviſcamini. Ego verò ex quo Deo placuit, ut in hac Urbe ſit vitæ meæ terminus & requies, ante tribunal ejus ero veſter patronus, & continuè pro vobis deprecabor; & id vobis me facturum promitto, ſi à mea diſciplina non diſceſſeritis. Valete itaque omnes, quoniam poſt decem dies ad Dominum migrabo, &c. *Act. Sanct. p. 510. n. 6.*

de sa Sépulture ; n'ayant, disoient-ils, d'autre vûe que de prévenir les disputes, qui pourroient naître, attendu qu'il n'y avoit pas alors de Religieux de son Ordre établis dans leur Ville. A quoi le malade, toujours semblable à lui-même, repondit que n'étant qu'un pauvre de JESUS-CHRIST, & un Serviteur inutile, il ne devoit s'occuper que du Salut de son ame, & laisser aux autres le soin de ce qui ne regardoit que le Corps. Mais, ajoûta-t-il, afin que la paix, que je vous ai prêchée pendant ma vie, ne soit point troublée après ma mort, je vous conjure de laisser le choix du lieu de ma Sépulture, à la volonté du Prieur de mon Ordre, dont le Couvent est le plus proche de cette Ville (1). L'Ancien Auteur n'en dit point davantage. Nous pouvons croire que les Députés promirent tout, résolus cependant de ne rien permettre, qui fût contraire au dessein, déja formé, de garder les saintes Reliques.

CXC. Sage réponse du Saint.

On touchoit déja au moment, qui alloit faire éclipser cette belle lumiére de l'Eglise : & le Disciple de JESUS-CHRIST, tout occupé de la pensée de l'éternité, d'autant plus humilié sous la main de Dieu, qu'il avoit une plus haute idée de cette Sainteté infinie, auprès de laquelle toute la justice de l'homme n'est qu'imperfection & impureté ; moderoit les saints désirs de la mort, par les sentimens de l'humilité la plus sincére. Il demandoit à son ame de se hâter, de sortir de sa prison, pour aller s'abîmer dans la source de tous les biens ; & en même tems il produisoit plusieurs actes d'amour, de contrition, & de pénitence. Le dixiéme jour de sa maladie, depuis qu'il avoit prédit celui de sa mort, il se fit lire l'Histoire de la Passion de NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST : il demanda qu'on lui appliquât l'indulgence pléniére, que le Pape Martin V, lui avoit spécialement accordée pour l'heure de la mort : & autant que pouvoit le lui permettre l'élévation de son esprit, souvent tout absorbé en Dieu ; il récitoit avec ses freres les Pseaumes de la pénitence. Ce fut le Mercredi de la semaine de la Passion, cinquiéme jour d'Avril 1419, que ce juste s'endormit dans le baiser du Seigneur, âgé, selon quelques Auteurs, de soixante dix ans ; ou de soixante dix-huit, suivant l'opinion de quelques autres : mais selon la plus éxacte supputation, que nous avons toujours suivie, il n'avoit vécu que soixante-deux ans, deux mois, & treize jours.

CXCI. Saints désirs de la mort : ardente charité.

CXCII. Mort de S. Vincent.

Le Corps de S. Vincent fut solennellement déposé dans le

(1) De animæ meæ salute, non de sepeliendo Corpore satago. Verumtamen, sicut in vita, sic & post mortem, pacem à me habeatis : obsecro vos ut Priori Conventûs, qui inter alios Ordinis mei Conventus, est vestræ Urbi propinquior, de mei corporis sepultura disponere permittatis. *Ibid. n. 7.*

chœur de l'Eglise Cathédrale de Vannes ; où on vit aussitôt les Peuples de presque toute la Bretagne, accourir en foule, attirés par l'odeur de ses grandes vertus, & par l'éclat des miracles, dont le Ciel continuoit à honorer sa Sainteté. Nous passons volontiers sous silence le détail de ces prodiges, qu'on peut voir dans Surius, & dans les Actes des Saints ; nous nous contenterons de dire, que tout ce qui avoit été à l'usage du Serviteur de Dieu, son habit, son bâton, sa ceinture, ses instrumens de pénitence ; & l'eau même, dont la Duchesse de Bretagne, Jeanne de France, fille de Charles VI, avoit lavé de ses mains le saint Corps après sa mort ; tout cela fut un instrument, dont il plut à Dieu de se servir pour la guérison de plusieurs malades, & la délivrance de quelques possedés. Le Duc ayant déterminé, avec l'Evêque, que l'Eglise Cathédrale demeureroit en possession des Saintes Reliques, il ordonna que la Cérémonie des obséques se feroit avec toute la solennité possible. Il faut pourtant avouer que le concours & la dévotion des Fidéles, leurs larmes, & les vœux qu'ils faisoient publiquement, pour obtenir de Dieu quelque faveur particuliére, par l'intercession de son Serviteur, honoroient bien plus sa Mémoire, que tout le pompeux appareil, & les dépenses extraordinaires, qu'on fit pour cela.

CXCIII. Sa gloire manifestée par de nouveaux miracles.

CXCIV. Ses obséques.

Cette longue suite de belles actions de S. Vincent Ferrier, que nous avons tâché de représenter au naturel, nous dispense de faire ici son éloge. Et que pourroient ajoûter les paroles à l'idée, que nous donnent de ce Heros Chrétien, les vertus dont il a brillé ; les grands talens, dont la Nature & la Grace l'avoient enrichi ; les travaux immenses qu'il avoit soutenus pendant tant d'années, & avec tant de courage ; enfin les succès prodigieux, & les conversions sans nombre, qui furent les fruits de son zéle, & les marques, ou la Couronne de son Apostolat ? La Providence, en le donnant à l'Eglise, dans un tems d'obscurcissement, de corruption, & de Schisme, l'avoit favorisé de toutes les excellentes qualités, qui peuvent former un Saint, un Prophête, un Apôtre. Il parut dans le monde, comme un homme qui ne tient en rien à la terre ; & qui n'agit, ni ne parle, que pour montrer aux autres le chemin du Ciel. Presque tous les Peuples, tous les Royaumes de l'Europe voulurent l'entendre ; il prêcha par-tout ; & par-tout il fit des Conversions, qu'on n'auroit osé espérer. Les Nations les moins polies, les hommes auparavant sans mœurs, sans sentimens, les Infidéles les plus éloignés de la douceur de l'Evangile, & de la pureté de ses maximes, ne purent résister à la Prédication de S. Vincent. Il leur

CXCV. Son Eloge.

apprit qu'il n'y avoit de ſalut, que par la foi en JESUS-CHRIST; & ils crurent en lui : il leur montra la néceſſité de vivre ſelon la foi, pour être juſtifiés; & ils embraſſérent les maximes de l'Evangile.

Ce ne fut pas un nombre de particuliers, que cet homme Apoſtolique ſoumit au joug de JESUS-CHRIST, ou aux travaux de la pénitence; on vit ſouvent des Synagogues en Corps, des Villes entiéres, des Vallées bien peuplées, de grandes Provinces, recevoir avec docilité la loi, & ſe faire un devoir de l'accomplir. Ceux qui ont voulu compter la multitude de ces Converſions, ont entrepris ce qu'ils n'étoient point en état d'éxécuter. Et les Rabins, en cela font plus d'honneur à notre Saint, que les Chrétiens même : car au lieu que nos Hiſtoriens communément ne comptent que huit mille Maures convertis, trente ou trente cinq mille Juifs, & cent mille mauvais Chrétiens; les Rabins font monter à deux cent mille, ceux de leur Nation, qui reçurent le Baptême. C'eſt ce que nous liſons dans la continuation de l'Hiſtoire des Juifs * Nous croyons, qu'il y a là bien de l'éxagération : les Rabins en ſont très-capables : & nous ne diſſimulerons point que les Juifs appellés par S. Vincent à la foi de JESUS-CHRIST, ne perſévérérent pas tous dans la Profeſſion de la véritable foi. Mais la légéreté, ou l'hypocriſie de quelques-uns, ne ſervirent qu'à faire eſtimer davantage la fidélité des autres : & la chûte de ces Apoſtats ne diminue rien du mérite, ni de la gloire du ſaint Prédicateur, qui avoit diſſipé leurs ténébres.

* Tom. III. p. 505.

Il doit paroître d'autant plus digne des louanges de tous les Siécles, qu'il avoit moins cherché à être loué des hommes : jamais peut-être on ne joignit tant de modeſtie avec tant de grandeur. Il ne refuſa les premiéres Dignités de l'Egliſe, que parcequ'il s'en jugeoit ſincérement indigne : & tandis qu'on le regardoit par-tout, comme l'arbitre des plus grandes affaires, le Sage Conſeiller des Princes, des Rois, des Souverains Pontifes, le Thaumaturge de ſon ſiécle, & l'Oracle du monde Chrétien; Vincent, encore plus humble qu'élevé, ne parloit jamais de luimême, parce que du néant il n'y a rien à dire; ou il n'en parloit que ſelon les ſentimens de ſon cœur, pour les oppoſer à ceux que les autres avoient de lui. Il parloit comme il penſoit : & quelles étoient ſes penſées? Les voici renduës par ſes propres termes. C'eſt dans ſon *Traité de la vie ſpirituelle*, qu'après avoir rendu graces à Dieu, de tout ce qu'il avoit fait en lui par ſa gratuite miſéricorde, ne ſe conſidérant que ſelon ce qui venoit

de

de son propre fonds, il disoit: « Toute ma vie n'est qu'une « odeur de mort; je suis moi-même tout infect, & quant au « corps, & quant à l'ame. Tout ce qui est en moi sent la cor- « ruption, causée par l'abomination de mes péchés, & de mes « injustices: & ce qui est pire, c'est que je sens que cette puen- « teur s'accroît tous les jours en moi, & qu'elle se renouvelle « d'une maniére encore plus insuportable » (1). Quelle humilité! Peut-on, ou avoir de plus bas sentimens de soi-même, ou les exprimer par des termes plus opposés à tout ce que la vanité, l'orgueil, & l'amour propre ont coûtume d'inspirer à des ames, bien éloignées de la Sainteté du Disciple de JESUS-CHRIST?

Mais c'étoit sur une aussi profonde humilité, que devoit porter tout l'édifice de la plus sublime perfection, à laquelle la Grace vouloit élever notre Saint. C'est par le mérite de son humilité, qu'il attiroit en lui l'abondance des dons célestes. C'est cette vertu chérie de Dieu, & consacrée dans la personne de l'Homme Dieu, qui le rendoit un instrument propre à coopérer avec le Tout-Puissant, pour faire des miracles, sans craindre d'en être ébloui, ou d'en abuser, en s'en attribuant la gloire. C'est encore l'humilité qui rendoit, selon la remarque d'un grand Cardinal, toute sa vie si édifiante, & qui communiquoit tant de vertu à ses éxemples, tant de force à ses discours, tant d'efficace à ses priéres. S'il lui fut donné de pouvoir chasser les Démons, les maladies, les bêtes venimeuses, & de ressusciter les morts; d'appaiser les Vents, & les Tempêtes; d'attirer, ou de suspendre les Pluies; de lire dans l'avenir, & dans le secret des cœurs; d'expliquer avec une admirable facilité ce qui étoit un Mystére impénétrable aux esprits le plus éclairés; de remuer, & de tourner comme à son gré, les volontés & les cœurs, pour réunir les Peuples divisés; ou pour les détacher, quand il fut tems, d'un Parti, dont l'opiniatreté du Chef manifestoit la mauvaise cause; on peut sans crainte, mettre l'humilité de S. Vincent à la tête de toutes les vertus morales, qui le rendoient digne de recevoir du Ciel des faveurs si peu communes. La foi & la Charité inspiroient ses priéres, le zéle les enflammoit; & l'humilité les rendoit toujours puissantes. Ce n'est point sans raison qu'on a attribué encore plus à ses priéres, qu'à ses travaux, l'extinction d'un cruel Schisme, & le retour de la Paix si long-tems désirée.

(1) Tota vita mea fœtida est: totus fœtidus sum: & corpus meum, & anima mea & omnia quæ intra me sunt, fæce & putredine peccatorum, & iniquitatum fœdissima, & abominabilissima sunt; & quod deterius est, quotidie hunc fœtorem in me sentio recentiùs & angustiùs renovari, &c. *Tract. vit. spirit. Cap. XVI.*

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

Après ce grand événement, que notre Saint n'avoit cessé de demander pendant plus de trente années; que lui restoit-il que de dire, dans les sentimens d'un ancien juste: c'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir votre serviteur en paix, puisque mes yeux ont vû celle, que vous venez d'accorder à votre Eglise? Aussi, cette Epouse de JESUS-CHRIST n'oublia-t-elle pas les services importans, qu'il lui avoit rendus avec tant de zéle. Comme il n'avoit travaillé toute sa vie, que pour l'enrichir, la purifier, & lui procurer le repos, elle ne tarda pas de lui faire rendre après sa mort, tous les honneurs qu'il avoit si justement mérités. Le Culte qu'on lui rendit dans l'Eglise de Vannes, commença en quelque maniére avec ses Obséques; & les Souverains Pontifes l'étendirent depuis à tous les Peuples Chrétiens. Le Pape Martin V y fut d'abord sollicité par plusieurs Princes, & Prelats d'Espagne. Le Duc de Bretagne agit en cette occasion avec d'autant plus de zéle, qu'ayant souvent admiré les héroïques vertus de S. Vincent, pendant sa vie, il étoit encore témoin des miracles, qui s'opéroient tous les jours à son Tombeau. Le Pontife à qui la Sainteté du Serviteur de Dieu n'étoit pas moins connue, se portoit volontiers à faire commencer les Informations nécessaires, pour procéder à la Canonisation; lorsque les brouilleries survenues entre la Cour de Rome, & D. Alphonse d'Aragon, qui vouloit se rendre maître du Royaume de Naples, firent suspendre toute autre affaire.

CXCVI. Culte.

Eugene IV, animé du même zéle que son Prédecesseur, & vivement sollicité par les mêmes Princes, entra aussi dans le même dessein. Mais Dieu permit que de nouvelles inquiétudes, causées à ce Pape dans le Concile de Bale, sur-tout par la Création de l'Anti-Pape Félix V, retardérent encore le procès de la Canonisation. Nicolas V, ayant succédé au Pape Eugene IV, nomma des Commissaires, & choisit trois Cardinaux, pour éxaminer les Informations qui furent faites, en France, en Espagne, & en Italie. Le zéle de Jean II, Roy de Castille, de D. Alphonse d'Aragon, & du nouveau Duc de Bretagne, donna l'éxemple à l'Ordre même de saint Dominique; qui, dans une affaire qui l'intéressoit particuliérement, sembloit agir avec moins de vivacité que ces trois Souverains.

Gui Flamotêtes, François de Nation, ayant été élu Général des FF. Prêcheurs, dans le Chapitre tenu à Rome l'an 1452, fit beaucoup plus de diligence que n'avoient fait ses Prédécesseurs; & pour mettre les derniéres dispositions au succès de

cette affaire, que les Peuples, les Universités, & les Eglises d'Espagne souhaitoient avec la même ardeur; on indiqua, de l'avis même du Pape, le prochain Chapitre général dans la Ville de Nantes en Bretagne. La mort de Gui Flamotêtes, qui décéda bien-tôt après à Naples, n'empêcha pas la tenue du Chapitre de Nantes; où Martial Auribelli ayant été élu Général de son Ordre, il concerta ses mesures avec le Duc, & les Evêques de Bretagne, qui résolurent unanimement de suspendre toute autré affaire pour voir la fin de celle-ci. Nicolas V reçut avec bonté leur Requête, & il ne vit qu'avec plaisir, à quel point on avoit porté l'éxactitude, pour la perfection des Actes d'Information. Ce Pape se promettoit déja qu'il annonceroit à toute l'Eglise la Canonisation de S. Vincent.

Mais, selon la Prophétie même de notre Saint, cela étoit réservé à un autre. Nicolas V mourut l'an 1455; & peu de jours après sa mort, Alphonse Borgia, natif de Valence en Espagne, Cardinal du Titre des quatre Saints Couronnés, fut élû Pape, sous le nom de Calixte III. Depuis soixante ans il s'attendoit à cet honneur, & à celui de mettre le nom de Vincent Ferrier dans le Catalogue des Saints. Les choses étoient déja si avancées, que pour y mettre la derniére main, le nouveau Pontife n'eut besoin, que de peu de mois: son Pontificat avoit commencé le huitiéme d'Avril; & le 29 de Juin de la même année, il fit la Cérémonie de la Canonisation, trente six ans depuis la mort du Saint. Cependant la Bulle de la Canonisation ne fut publiée que le premier jour d'Octobre 1458, sous le Potificat de Pie II. Calixte avoit ordonné que la fête de S. Vincent se feroit tous les ans, le six d'Avril, avec l'Office d'un Confesseur non Pontife; mais on l'avança depuis au cinquiéme, qui étoit le jour de sa mort: & cela fut encore approuvé par la Sacrée Congrégation des Rits, qui reçut ordre du Pape Clement IX, plus de deux cent ans après, d'insérer cet Office dans le Bréviaire Romain, au rang des Semidoubles.

CXCVII. Canonisation.

Outre le Corps du Saint qu'on a toujours conservé religieusement à Vannes, on eut aussi un très grand soin de recueillir ses autres Dépouilles, & de ne laisser rien perdre de tout ce qui lui avoit appartenu. Dès l'an 1456, on avoit élevé de terre les Saintes Reliques, en présence d'un Cardinal Légat, de l'Archevêque de Rouen, de quinze Evêques, & du Général des Dominicains. Le Duc & la Duchesse de Bretagne, avec toute leur Cour, parurent avec beaucoup de dévotion à la Procession solennelle, faite à Vannes, à l'occasion de cette Transla-

CXCVIII. Translation des saintes Reliques.

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

tion : après laquelle les Reliques furent mises dans une Chasse ; sous trois clés. Le Légat Apostolique en prit une ; la seconde fut donnée au Duc de Bretagne, & la troisiéme à l'Evêque de Vannes, Yves de Pontsal, de l Ordre de Saint Dominique. On laissa quelques petits Ossemens dans le premier Tombeau, & l'on en enchassa un plus considérable séparément dans un précieux Reliquaire. Il se fit aussi plusieurs distributions secretes de quelques parcelles des Saintes Reliques, qui échurent dans la suite des tems, aux Eglises de Notre Dame, & de S. Pierre à Nantes, aux Chartreux du même lieu, aux Dominicains de Guingamp, & aux Carmes de Vannes, & de Morlaix.

CXCIX. Le Général des FF. Prêcheurs demande que le sacré Dépôt soit remis à son Ordre.

Il ne faut point oublier que le Général des FF. Prêcheurs, selon la commission expresse, dont le dernier Chapitre Général l'avoit chargé, profita de cette occasion, pour demander que le Corps du Saint fût rendu à son Ordre ; & il fit sa protestation en présence de Notaires, & de témoins (1). Mais quand l'Evêque, & tout le Chapitre de Vannes auroient été dans les plus favorables dispositions, on ne pouvoit pas se flater que le Duc de Bretagne, ni les habitans consentissent jamais à céder un Trésor, dont ils ont toujours paru si jaloux. Ils se sont vûs cependant plus d'une fois exposés au péril de le perdre : & lorsque les Calvinistes en France, vers le milieu du seiziéme Siécle, déclarérent la guerre aux Reliques des Saints, la Bretagne eut moins à craindre de leur fureur, que de la piété intéressée des Espagnols, qui vinrent ensuite dans le Royaume au secours de la Ligue.

CC. Le Roy d'Espagne fait inutilement la même demande en faveur de la Ville de Valence.

Quelques-uns de ceux, qu'on avoit mis en Garnison dans la Ville de Vannes, & qui par hazard se trouvoient être de celle de Valence, lieu de la naissance de notre Saint ; firent avertir la Cour d'Espagne, que les circonstances paroissoient favorables ; pour enlever le saint Corps, & le rendre à sa Patrie. Le Roy Catholique, Philippe II, approuva le zéle de ses Officiers ; mais, il crut qu'à sa priére, le Chapitre de Vannes feroit alors de bonne grace, ce qu'il n'auroit pas manqué de refuser dans un autre tems. Sa Majesté écrivit donc aux Chanoines de la Cathédrale, pour obtenir d'eux, comme une faveur, ce qu'elle pensoit pouvoir demander à Titre de justice. La réponse ne fut pas selon ses désirs : & les Officiers Espagnols, qui se trouvoient toujours à Vannes, reprirent leur premier dessein. Pour

CCI. Les Espagnols se déterminent à enlever le saint Corps.

(1) Dum autem hæc Translatio... fieret, Magister Ordinis coram testibus & Notario, solemni cum protestatione, à Dño Episcopo, & dictæ Ecclesiæ Canonicis, dictum corpus instantissimè petiit sibi, & Ordini dari : quod quidem obtinere non potuit, licèt de jure ad Ordinem pertineat, &c. *Act. Sanct. p. 525. n. 8.*

l'éxécuter plus sûrement, ils s'avisérent de donner un spectacle au Peuple; & ils se disposérent à faire le pieux larcin, pendant que tous les Citoyens, attirés ailleurs, ne seroient attentifs qu'à ces vaines représentations.

Mais les Chanoines en furent avertis à tems: &, pour se précautionner une bonne fois contre toutes sortes de surprises, quelques-uns d'eux, commis pour cela par le Chapitre, profitérent des ténébres de la nuit, pour cacher la Chasse: ce qu'ils firent avec tant de secret, qu'elle demeura inconnue, & presqu'ensevelie dans l'oubli, depuis l'an 1590 jusqu'en 1637, qu'elle fut enfin découverte par les soins d'un Evêque de Vannes. Les Saintes Reliques ayant été éxactement vérifiées; on en fit une seconde Translation, le sixiéme de Septembre, jour dès lors consacré pour en renouveller tous les ans la Mémoire; ce qui se continue encore aujourd'hui avec beaucoup de solennité. Le Mandement du Prélat, qui annonça l'Invention des Reliques de S. Vincent, contient plusieurs circonstances, qui nous permettent d'en traduire ici au moins le commencement, sans craindre d'ennuyer le Lecteur.

CCII. Les Chanoines de Vannes le cachent avec soin.

SEBASTIEN de Rosmadec, par la Grace de Dieu, & du « Siége Apostolique, Evêque de Vannes, à tous les Fidé- « les de notre Diocése «.

CCIII. Mandement de l'Evêque de Vannes, à l'occasion de l'Invention des Reliques.

SI ce fut autrefois, pour Don Amaury de la Motte, notre « illustre Prédécesseur, un grand sujet de joye & de consolation, « de voir S. Vincent Ferrier, répandre dans tout ce Diocése, « la sémence de la Parole divine, & laisser dans cette Eglise ses « saintes Dépouilles, lorsqu'il plût au Seigneur de l'appeller à « lui: si cette joye spirituelle fut depuis renouvellée sous un « autre de nos Prédécesseurs, Yves de Pontsal, lorsque le Pape « Calixte III ayant canonisé le même Saint, l'an 1455, on « fit l'année suivante la Translation solennelle de ses Reliques, « en présence d'Alain de Coutigny, Cardinal de la Sainte Egli- « se Romaine, du Titre de Sainte Praxede, & Légat Aposto- « lique: nous n'avons pas aujourd'hui un moindre sujet de nous « réjouir dans le Seigneur, puisque la Providence vient de nous « faire retrouver les précieuses Reliques, qui avoient demeu- « ré si long tems cachées. Mais notre joye ne seroit point par- « faite, si nous négligions de vous l'annoncer, & de vous inviter « à la partager avec nous.

Nous sommes donc bien aise de vous apprendre, que quoi- « que, selon la commune opinion des Fidéles, ce fut particuliere- «

» ment par les priéres de Saint Vincent, notre glorieux Patron, » que cette Ville avoit été préservée des horreurs de la peste, » & du fleau de la guerre : quoiqu'il soit encore certain que tout » ce qui a été donné depuis quelque tems, pour orner & enri- » chir cette Eglise Cathédrale, doive être considéré comme » un effet de la dévotion des Princes, & des Peuples, envers » le glorieux saint Vincent ; nous avions cependant la douleur » de voir que la ferveur des Fidéles s'étoit bien ralentie ; depuis » que nos anciens, ne craignant pas moins l'avidité des Espa- » gnols, que les mains sacriléges des Hérétiques, avoient dé- » robé à leurs recherches le saint Corps, sans nous laisser au- » cune connoissance du lieu, où ils l'avoient caché. Mais le » Seigneur, qui veut être glorifié dans son Saint, n'a point per- » mis que son Culte fût plus long tems négligé : & pour exci- » ter de nouveau la piété des Peuples, il s'est servi de celle de » Don Jâques de Martin, notre Prédécesseur immédiat, qui a » décoré cette Cathédrale de plusieurs riches Tapisseries, où » on a eû soin de représenter une partie des Miracles, que S. » Vincent avoit faits pendant sa vie. Vous n'ignorez pas que » depuis son heureux décès, on faisoit tous les ans une Proces- » sion solennelle le cinquiéme jour d'Avril : cette pieuse coû- » tume, qui avoit été interrompue, fut renouvellée, avec » même plus d'appareil, par les soins d'un des principaux Mi- » nistres du Roy dans cette Ville ; qui fit pour cela une Fonda- » tion en 1600.

» Le Tombeau de S. Vincent fut dès-lors plus fréquenté, & » nous y avons vû venir des Princes, de Grands Seigneurs, & » plusieurs autres illustres Personnages ; nous devons sur-tout » distinguer M. le Prince de Condé, les Ducs de Guise & de » Brissac, pere & fils ; & le Général de l'Ordre des F F. Prê- » cheurs, le Pere Rodolphe ; qui étant arrivé à Vannes l'an » 1631, a obtenu notre consentement, & celui des Citoyens, » pour faire bâtir ici un Couvent de son Ordre, dont M. de » Plessis Rosmadec a voulu être le Fondateur (1).

(1) Principes etiam atque Magnates cœperunt ad venerandum sancti tumulum accurrere ; quos interfuere præcipui Dominus Princeps Condæus, Dominus de Guise, & Domini Duces de Brissac Pater & Filius ; nec non Prædicatorum Ordinis Magister Generalis P. Rodulphus, qui hoc anno 1631 adveniens, à nobis, & ab hujus Urbis civibus consensum obtinuit, ad sui Ordinis Conventum hîc erigendum, eumdem fundante Domino de Plessis Rosmadec. *Act. Sanct.* p. 527. *n.* 14.

On pourroit être surpris que les Habitans de Vannes, si dévots, & en même tems si redevable à S. Vincent Ferrier, ne se fussent pas empressés depuis plus de deux Siécles, à apeller les Religieux de son Ordre, si on ne sçavoit que les hommes ordinairement n'aiment point à voir de trop près ceux à qui ils sont Débiteurs, quand ils ne sont

« Un même ſentiment de dévotion a porté les Vénérables « Chanoines de cette Egliſe, à faire travailler une Chaſſe d'ar- « gent, pour renfermer les Saintes Reliques. M. le Duc de « Briſſac qui vit encore, & M. de Galeſſoniere, Conſeiller d'E- « tat, ont préſenté des Lampes d'argent : & ce dernier a déclaré « qu'il n'avoit fait le voyage de Paris à Vannes, que pour ac- « complir un vœu ; car étant malade, & déja réduit à l'agonie, « il n'eut pas plutôt invoqué le Seigneur, par l'interceſſion de « S. Vincent Ferrier, qu'il recouvra dans le moment ſa premiére « ſanté (1) ».

L'Evêque de Vannes ayant enſuite rapporté fort au long, la maniére dont on avoit fait l'Invention, & la vérification des Saintes Reliques, conclut ainſi ſon Mandement : « Voila donc, « mes très-chers Freres, les agréables nouvelles, que nous avons « le plaiſir de faire ſçavoir aujourd'hui à tout notre Diocèſe. Nous « vous exhortons en notre Seigneur, de donner auſſi de votre « part de nouvelles preuves d'une ſincére piété ; afin que comme « S. Vincent commença autrefois ſa Miſſion dans votre Pays, « par ces paroles de JESUS-CHRIST : *recueillez les morceaux* « *de pain qui ſont reſtés, de peur qu'ils ne ſe perdent* ; vous recueil- « liez de même à préſent les reſtes de ſes Saintes Reliques ; & « qu'en leur rendant le Culte qui leur eſt dû, vous attiriez les « bénédictions du Ciel ſur la perſonne Sacrée de notre glorieux « Monarque Louis XIII, ſur ſes armées, & ſur vos Familles. « Après avoir renfermé dans une Chaſſe d'argent les Oſſemens « de notre Saint, en préſence de l'Evêque de Tréguier, & de « notre Chapitre, nous les avons portés avec ſolennité dans « différentes Egliſes de cette Ville ; & avons enſuite placé la « Chaſſe ſur l'Autel de la nouvelle Chapelle, bâtie derriére le « Chœur de Notre Cathédrale, ſous l'invocation de la Sainte « Vierge & de S. Vincent. Plus de cent cinquante mille Fidéles, « qui ſe ſont trouvés à cette Tranſlation, & aux priéres de qua- « rante heures, ont donné de grandes marques d'une tendre « » dévotion. Fait à Vannes le Jeudi, dixiéme de Septembre » 1637 (2) ».

pas dans la volonté de reſtituer ce qui leur eſt naturellement dû.

(1) Idem quoque Dux Briſſacenſis, is qui nunc vivit, & Dnus de Galeſſoniere Conſiliarius ſtatûs, ad Sepulchrum prædictum argenteas Lampades ex voto obtulerunt : & hic quidem Pariſiis una hac de cauſa venit ita ſe facere teſtatus, quòd in extremo mortis agone conſtitutus, voto ad Sanctum nuncupato, ſanitatem ſubitò recuperaſſet, &c. *Act. Sanct. p. 527. n. 15.*

(2) Denique finitis in noſtra Cathedrali 40 horarum precibus, quibus maximo cum animi noſtri gaudio, ad centum quinqua-

LIVRE XVII.

S. VINCENT FERRIER.

Nous de devons point finir cette Histoire, sans dire quelque chose des Ecrits de S. Vincent Ferrier: quoique les fonctions de l'Apostolat semblent avoir rempli tous ses momens; il nous a laissé cependant quelques Ouvrages, qui ont été recueillis, & publiés par les soins de Vincent Justinien Astit, célébre Docteur de l'Ordre de S. Dominique.

Echard. Tom. I. p. 766.

Outre le petit Traité de Logique, qui fut comme le premier essai de notre Auteur, dans ses jeunes années, on lui en attribue un autre touchant le Schisme alors naissant, car ce fut en 1380, qu'il adressa cet Opuscule à D. Pierre Roy d'Aragon, en faveur de Clement VII, dont l'Election lui paroissoit plus Canonique, que celle d'Urbain VI, son Competiteur. M. Baluze fait mention de cet Ouvrage, dans ses notes sur les vies des Papes d'Avignon.

Tom. I. Col. 1238. 1306.

Tous les autres Ecrits de S. Vincent sont ou des Traités de piété, ou des Lettres, ou des Sermons. Parmi les premiers, on distingue 1°. Le *Traité de la vie spirituelle; ou de l'homme intérieur:* 2°. Celui *De la fin du monde, ou de la ruine de la vie spirituelle, de la Dignité Ecclésiastique, & de la Foi Catholique:* 3°. Un Traité intitulé, *des deux Avenemens de l'Antechrit*; où on trouve beaucoup de prédictions, & de menaces contre les hommes charnels: 4°. Une *Explication de l'Oraison Dominicale*; & un petit Ouvrage pour servir de consolation aux ames pieuses, dans les tentations contre la foi. Quelques-uns de ces Traités ont été traduits en plusieurs Langues; & tous ont paru imprimés à Valence en Espagne, à Magdebourg, à Venise, à Naples, à Lyon, à Anvers.

Dupin, Auteurs du 15 Siécle. I. Part. p. 295.

Parmi les Lettres de S. Vincent, les unes sont écrites au Pape Benoit XIII, les autres à trois Rois d'Aragon, D. Pierre, D. Martin, D. Ferdinand. On ne nous a point conservé celles qu'il avoit adressées à D. Alphonse. Nous n'avons qu'un fragment de sa réponse à la Lettre de Gerson; non plus que de celle qu'il avoit écrite à D. Boniface Ferrier, Général des Chartreux. On a déja vû ce qu'il écrivoit de Geneve à Jean de Puinoix, Général des FF. Prêcheurs dans l'Obédience de Benoît XIII.

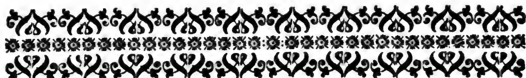
Il est aussi certain que le Saint avoit publié, & dédié au Roy D. Martin, un Tome de ses Sermons; il en fait mention dans une

ginta millia fidelium interfuere, ipsam (*argenteam arcam*) curavimus transferendam ad altare Sacelli, in divæ Virginis, sanctique Vincentii honorem fabricati, post Chorum dictæ nostræ Cathedralis. Atque de his omnibus publicum instrumentum fieri mandavimus hac Feria V. die 10 Septembris, anno Domini 1637. p. 529. n. 24.

une de ſes Lettres au même Prince : & parmi ces mêmes Sermons on trouvoit une eſpéce de Journal, ou d'Itineraire, dont quelques Auteurs Eſpagnols ſe ſont utilement ſervis pour écrire l'Hiſtoire de ſa vie. Mais nous ne ſaurions aſſurer, ni que ce Volume ſoit venu juſqu'à nous ; ni que le nouveau Recueil de Sermons, diviſé en quatre Tomes, & imprimé dans les derniers Siécles, ſous le nom de S. Vincent, ſoit véritablement de lui. On pourroit tout au plus préſumer, que quelqu'un de ſes Auditeurs avoit cru pouvoir lui attribuer, ce qu'il lui avoit entendu prêcher, mais en y changeant, ou ſuppléant à ſa façon, & y ajoutant bien des choſes ; Car il eſt vrai qu'on y en trouve pluſieurs, comme le remarque M. Dupin, qui ne paroiſſent pas dignes de la gravité du Saint ; dont les véritables Ecrits ſont toujours remplis de ſageſſe, de piété, de lumiére, & d'onction.

Fin du dix-ſeptiéme Livre.





HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LIVRE DIX-HUITIÉME.

LE BIENHEUREUX ALVAREZ DE CORDOUE, CONFESSEUR DE LA REINE CATHERINE RE'GENTE DE CASTILLE, ET DU ROY DON JEAN II.

LIVRE XVIII.

ALVAREZ DE CORDOUE.

I. Patrie, & naissance d'Alvarez.



LEs Historiens Espagnols, qui, dans les derniers Siécles, ont écrit la vie du Bienheureux Alvarez, ne s'accordent pas sur le lieu de sa naissance. Lopez, Evêque de Monopoli, Louis de Sousa, & quelques autres, prétendent que le Serviteur de Dieu étoit né à Lisbonne, d'une illustre famille de Portugal. Les Ecrivains de Castille au contraire, semblent se réunir à dire qu'Alvarez, issu de l'ancienne maison des Ducs de Cordoue, avoit pour Patrie la Ville même de Cordoue, dans l'Andalousie: & il est vrai que le Royaume de Castille a été le lieu de son séjour ordinaire, le Théatre de ses Prédications, & celui de sa gloire.

Jo. Lopez. Lud. Sousa, Lud. Sotilio. Cardose, &c.

Ce fut encore à Cordoue, dans le Couvent de S. Paul, que le jeune Alvarez avoit embrassé l'Institut des Freres Prêcheurs l'an 1368, sous le Pontificat d'Urbain V, dix ans avant la naissance du grand Schisme d'Occident, qui dura presqu'autant que la vie de cet ami de Dieu. La piété qu'on lui avoit fait sucer presqu'avec le lait, & la ferveur avec laquelle il se dévoua à

tous les éxercices de la mortification Chrétienne, bien loin de se ralentir, lorsqu'il se vit à couvert d'une partie des piéges, qui pouvoient l'avoir allarmé dans le Siécle, recevoient tous les jours de nouveaux accroissemens. On peut dire que si ces prémiéres années s'étoient écoulées dans l'innocence, sa vie devint dans la suite un modéle pour tous ceux, qui dans l'éloignement du tumulte du monde, aspiroient à la perfection de leur état. Plus pénitent, & toujours plus sévére à lui-même, qu'un homme qui auroit eû à réparer, par les larmes de la pénitence, les égaremens d'une jeunesse passée dans le crime, ou dans la molesse; Alvarez ajoûtoit à la rigueur de la régle, tout ce que l'obéissance ne lui interdissoit pas absolument. Revêtu d'un Cilice, & chargé ordinairement d'une chaîne de fer, il mortifioit sa chair, pour dompter ses passions; & réduisoit son corps en servitude, afin que son esprit s'élevât avec plus de liberté à Dieu, & à la contemplation des divines perfections. Ses veilles étoient plus longues, ses jeûnes plus rigoureux, son silence plus sévére, toute sa vie enfin plus crucifiée, que celle des Solitaires, dont on admire justement les austérités. Plus humble, & plus modeste que ceux de ses freres, qui par la naissance, & le mérite, lui étoient bien inférieurs; il ne se glorifioit que de tenir le dernier rang dans la maison du Seigneur. Une charité toujours attentive à les prévenir, & à leur rendre quelque service, faisoit connoître d'avance toute l'ardeur de ce zéle, dont son cœur étoit déja embrasé, & qui parut avec beaucoup plus d'éclat, dès qu'on le chargea du Saint Ministére pour le salut des ames.

II. Sa vie toujours pure,

III. Pénitence.

IV. Solides vertus.

Tel étoit le Serviteur fidéle, que Dieu s'étoit choisi, & qu'il sanctifioit dans le secret du Sanctuaire, pour en faire ensuite l'instrument de ses miséricordes dans la conversion des pécheurs. L'Andalousie, & la Castille profitoient déja de ses Prédications, aussi-bien que de la Sainteté de ses exemples, lorsque le Royaume de Valence, & la Principauté de Catalogne commencérent à entendre la voix de S. Vincent Ferrier. La vocation à l'Apostolat, la charité, le zéle, & tout ce qui peut attirer la confiance des Peuples, parurent les mêmes dans ces deux Ministres de la parole. L'un avoit peut-être plus de talens; l'autre n'avoit ni moins de doctrine, ni moins de piété. Mais on n'a pas été aussi attentif à nous apprendre le détail des actions, & les autres circonstances de la vie du B. Alvarez, qu'on l'a été à écrire l'Histoire de S. Vincent Ferrier. Aussi aurons-nous dans celle-ci & beaucoup moins de faits à rapporter, & plus de

V. Ce que S. Vincent commençoit de faire dans les Etats du Roy d'Aragon, le Bienheureux Alvarez le faisoit dans ceux du Roy de Castille,

peine à ſuivre l'Ordre Chronologique, trop ſouvent négligé par les anciens.

VI. En Italie, VII. Dans la Paleſtine.

Il paroît que ce ne fut qu'après avoir annoncé la parole de Dieu pendant pluſieurs années, dans différentes Provinces d'Eſpagne, que le B. Alvarez de Cordoue paſſa en Italie, & de là dans la Paleſtine. On aſſure que dans toutes ces Contrées il continua à s'acquitter avec le même fruit, des fonctions du Saint Miniſtére. Sa tendre dévotion envers la paſſion de NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST l'arrêta quelques tems dans les Lieux ſaints; où, ſi ſes diſcours n'étoient pas toujours efficaces pour la converſion des Sarazins, des Schiſmatiques, & des mauvais Catholiques, ſes yeux ne lui refuſoient pas au moins des larmes, pour pleurer leur endurciſſement. Il en répandoit des torrens, ſoit qu'il conſidérât, par les yeux de la foi, la miſéricorde infinie, & cet excès de charité de l'Homme-Dieu, qui l'avoit engagé à arroſer de ſon Sang ces lieux vénérables, qu'il voyoit alors poſſédés par des Monſtres: ſoit qu'il réfléchît ſur la noire ingratitude des Chrétiens; qui, pour n'avoir ceſſé de profaner la terre Sainte, par toutes ſortes d'abominations, avoient mérité que la juſtice divine les en chaſſât ſans retour; & qu'elle livrât à une Nation infidelle, ennemie du nom de JESUS-CHRIST, ce qui auroit dû faire la conſolation de ſes Diſciples, & leur plus précieux héritage.

VIII. De nouveau en Eſpagne.

De retour dans la Caſtile vers l'an 1405, dans le tems que les Epagnols ſe préparoient à repouſſer les efforts des Maures de Grenade, Alvarez travailla avec un nouveau zéle à ranimer la foi, ou la piété des Peuples, & à leur perſuader que tout le ſuccès de leurs armes dépendoit du changement de leurs mœurs. L'éclat des vertus du Prédicateur, la force de ſes diſcours vifs & patétiques, & les éxemples qu'il tiroit de l'Hiſtoire même de la Nation; pour montrer que Dieu avoit toujours pris en main la défenſe de ſon Peuple, tandis que ce Peuple avoit été fidéle obſervateur des ſaintes Loix; au lieu qu'il l'avoit livré à l'épée ou à la famine, & ſoumis au joug honteux de ſes ennemis, lorſqu'en mépriſant l'Evangile, il s'étoit abandonné le premier au feu de ſes brutales paſſions: tout cela fit impreſſion ſur l'eſprit de ſes Auditeurs; & en peu de tems le ſaint Miniſtre vit dans pluſieurs Villes, tant de l'Andalouſie, que de la Caſtille, un changement qui ſembloit promettre les plus heureuſes ſuites.

IX. Le Roy de Grenade fait la guerre aux Eſpagnols.

Cependant le Roy de Grenade, non content de refuſer de payer à celui de Caſtille, le Tribut annuel, auquel il étoit obli-

gé par les anciens Traités, venoit de se rendre maître, soit par surprise, ou par la force des armes, de la Ville d'Ayamonté, qui appartenoit à D. Alvar de Guzman ; & il se disposoit à entreprendre de nouvelles conquêtes sur les Chrétiens. Don Henri II, Roy de Castille, avoit envoyé ses Ambassadeurs à la Cour de Grenade, pour se plaindre de l'infraction des Traités, & en demander une réparation convenable. Mais le Roy Maure, prenant cette démarche des Castillans, pour une marque de foiblesse, ou de crainte, non seulement il répondit avec fierté, qu'il ne prétendoit pas se desaisir de la Ville d'Ayamonté, ni payer desormais le Tribut honteux, qu'on avoit, disoit-il, injustement imposé à sa Nation; mais il redoubla avec plus de diligence ses préparatifs de guerre: & dès le commencement de l'année 1406, il fit marcher un Corps considérable de ses Troupes, pour aller faire le dégat sur le territoire de Baëça, dans l'Andalousie.

Hist. d'Esp. Liv. XIX. p. 61.

X. Mort de Don Henry II, Roy de Castille.

Quoique le Roy, Don Henry II, fût alors accablé de plusieurs infirmités, qui augmentoient les inquiétudes de ses Peuples, il ne laissoit pas de veiller à tout ; & de pourvoir aux affaires avec autant d'activité que de sagesse. Voyant l'opiniâtreté des Infidéles, & la nécessité de leur opposer des forces supérieures ; il convoqua les Etats généraux à Tolède, afin de concerter avec les Grands du Royaume, les moyens les plus sûrs, pour soutenir avec succès, une guerre, qu'il prévoyoit pouvoir être longue & fort sanglante. On se rendit de toutes parts à Tolède : mais il semble que tant de Seigneurs ne s'étoient assemblés dans cette Ville, que pour y honorer les obséques de leur Souverain ; qui y finit ses jours le 25 de Décembre 1406, n'étant encore âgé que de vingt sept ans. Par cette mort, dans les circonstances les plus critiques, le Royaume comme un Vaisseau sans Pilote, & sans Gouvernail, exposé aux plus furieux orages, se trouvoit en danger de devenir la proie, ou des Ennemis du dehors, ou des factions au dedans.

XI. La Reine Catherine demande les priéres, & les Conseils du Bienheureux Alvarez.

Dans une situation si affligeante, la Reine Catherine, veuve de Don Henry, demanda les priéres, & les Conseils du B. Alvarez de Cordoue, que sa réputation avoit fait connoître depuis long-tems dans la Cour de Castille. Le Serviteur de Dieu connoissoit trop bien ce qu'il devoit à la Famille Royale, & à sa Nation, pour se refuser au bsoin : il se fit un devoir Capital d'employer ses talens, & tout son crédit, pour contenir les Peuples, disposer les Grands à n'envisager que le bien commun, & inspirer à la Reine des conseils de modération, afin

LIVRE XVIII.

ALVAREZ DE CORDOUE.

de réunir tous les Esprits. Le Ciel bénit ses intentions. Tout ce que purent tenter le Connétable & quelques autres Seigneurs Castillans, pour engager Don Ferdinand, Frere du Roy défunt, à accepter la Couronne, qu'on vouloit lui déférer, au préjudice de son neveu, enfant encore au berceau, ne fut pas capable de flater l'ambition de ce généreux Prince, ni de lui faire oublier son devoir. Il répondit toujours avec un air plein de modestie, & de gravité; qu'il savoit donner des bornes à son ambition; & que l'éclat du Trône n'auroit jamais assez de charmes pour lui faire mépriser l'infamie éternelle, dont il se couvriroit, si, au mépris des Loix, il étoit assez lâche pour vouloir dépouiller de l'héritage de ses Peres, un jeune Prince, dont il devoit être lui-même le défenseur, & manquer ainsi de fidélité à une Reine veuve, & accablée de douleur. Ferdinand ajoûta qu'il ne vouloit point donner occasion aux Guerres Civiles, & aux révolutions, qui suivent ordinairement les changemens de Régne. Qu'au reste il leur étoit obligé de leur bonne volonté, & de l'affection qu'ils marquoient pour sa personne; qu'il ne l'oublieroit jamais; mais en même tems qu'il ne croyoit pas pouvoir leur donner des preuves plus sincéres de sa reconnoissance, qu'en les conjurant de reconnoître eux-mêmes pour leur Maître, & leur Souverain, celui à qui la Couronne appartenoit selon toutes les Loix: qu'à cette condition, ils pouvoient toujours compter sur son zéle, pour leurs intérêts particuliers, pour le bien commun, & pour la gloire de la Patrie.

XII. Les Castillans offrent la Couronne à Don Ferdinand, qui la refuse généreusement.

XIII. Jean II, reconnu Roy de Castille.

Le jeune Prince, Don Jean II, fut donc reconnu par tous les Grands, & proclamé Roy de Castille, avec les solennités accoûtumées. Don Ferdinand, * que sa modération autant que sa valeur rendoient lui-même si digne de régner, voulut bien, selon les intentions du feu Roy, & les désirs de la Nation, se charger de l'administration du Royaume, & de la Régence, pendant la Minorité de son Neveu: dont l'éducation fut confiée à la Reine sa mere; ce que cette Princesse avoit sur-tout désiré, & demandé avec les derniéres instances. Le Bienheureux Alvarez de Cordoue, déja honoré de la Confiance de la Reine Catherine, devint dès lors son Confesseur, & son Conseiller. Emploi, qu'il éxerça long-tems avec tout le zéle, & toute l'application, que demandoit l'importance de sa charge. En continuant à rendre ses services à la Reine, il travailla depuis à inspirer au jeune Monarque les sentimens de bonté, de

XIV. Le Bienheureux Alvarez Confesseur, & Conseiller de la Reine Catherine.

* C'est ce Prince, que saint Vincent Ferrier, cinq ou six ans après, fit reconnoître, & proclamer Roy d'Aragon, dans la célébre Assemblée de Capsé.

justice, & de Religion, qui peuvent faire d'un Souverain le Pere des Peuples, l'appui & le défenseur de l'Eglise.

Le Ciel continuoit aussi à fixer ses favorables regards sur la Castille. La tranquillité étoit assez grande au dedans : & les armes des Chrétiens devenoient tous les jours formidables aux Infidéles ; qui, ayant eû la témérité de les attaquer, n'avoient pas eû l'avantage de profiter des premiers troubles de la Minorité. Pendant que les Castillans assembloient une puissante Armée ; & que les Peuples fournissoient sans murmurer, les grosses sommes, que la Reine, & le Prince Régent avoient demandées pour la subsistance des Troupes, ou pour les autres dépenses nécessaires ; un certain Maure, qui avoit un penchant secret pour la Religion Chrétienne, vint se rendre au Camp des Espagnols, & présenté d'abord au Général, il lui parla en ces termes :

XV. Discours d'un transfuge Maure.

« Je n'ignore pas quelle est l'horreur, & la défiance qu'on « doit naturellement avoir d'un transfuge : j'ai pris cependant « le parti de passer dans votre Camp, pressé sans doute par « une inspiration divine, à laquelle je n'ai pû résister. Je ne « demande pas que vous approuviez d'abord la résolution que « j'ai prise ; mais aussi ne la condamnez pas avant que de la « connoître ; attendez à en voir les effets. La premiére grace « que je demande, c'est celle du Baptême. Dans peu vous ver- « rez des preuves efficaces de mon zéle pour la Religion Chré- « tienne, de ma fidélité, & de la droiture de mes intentions : « ma conduite, & mes actions vous en convaincront assez ».

Hist. d'Esp. Liv. XIX. p. 99

XVI. Il est baptisé ; & il procure de grands avantages aux Chrétiens sur les Infidéles.

Le transfuge Maure, après les instructions, & toutes les précautions qu'on jugea nécessaires, fut baptizé selon ses désirs : & bientôt après, faisant confiance de son dessein à quelques Officiers Espagnols, il les avertit qu'il ne seroit pas difficile de se saisir de Pruna, place importante, qui appartenoit aux Maures. Il s'offroit non seulement à montrer l'endroit, par où on pourroit y faire glisser des Troupes ; mais aussi à être lui-même le Chef de l'entreprise, & à conduire ceux qui voudroient le suivre. On prit assez de confiance aux paroles du sincére Néophite, pour croire pouvoir profiter des conoissances qu'il donnoit : tout réüssit. Les infidéles surpris abandonnérent bientôt leur retranchemens ; & la prise de cette Place eut les plus heureuses suites pour les Chrétiens. Il poussérent par-tout les Maures, qu'ils défirent sur terre & sur mer, gagnérent plusieurs Batailles, firent des Conquêtes, & reprirent la Ville d'Ayamonté. Le Roy de Grenade humilié, ou découragé par tant de pertes, deman-

da la paix ; & ne pût obtenir qu'une Tréve de huit mois.

XVII. Le Bienheureux Alvarez fait respecter la piété, & la Religion, parmi les personnes même qui suivent la Cour.

Tous ces heureux succès étoient une preuve que le Seigneur s'étoit réconcilié avec son Peuple ; & qu'il écoutoit les priéres de plusieurs justes, dont le Bienheureux Alvarez travailloit continuellement à exciter de plus en plus la foi, ou en augmenter le nombre, par ses ferventes Prédications, & par ses éxemples édifians. Quelque peu de goût qu'ayent ordinairement pour les choses de Dieu, & de la Religion, les personnes qui fréquentent la Cour, la Sainteté du Ministre de JESUS-CHRIST, ne laissoit pas d'y faire respecter les maximes de l'Evangile. Malgré les différentes passions d'orgueil, de faste, & d'ambition, dont la plûpart étoient agités, ils ne pouvoient se défendre de louer dans le saint Religieux, cette modestie, ce don de priére, ce désintéressement, & toutes les autres vertus, qu'on lui voyoit pratiquer. Les plus sages, non contens de l'admirer, sembloient vouloir l'imiter du moins en quelque chose.

XVIII. Divisions dans celle de Castille,

Mais ni la louable émulation des uns, ni le zéle, & la vigilance toujours attentive de l'autre ne purent empêcher, que l'homme ennemi ne semât bientôt la sizanie dans la Cour de Castille. On s'apercevoit déja de quelques sémences de division entre la Reine Catherine, & le Prince Régent. Ils étoient devenus suspects l'un à l'autre : & il ne se trouvoit que trop de flateurs, dont la malignité, qui se plaît ordinairement dans le trouble, faisoit entendre à la Reine, que la puissance de Don Ferdinand deviendroit un jour fatale à elle-même, & à ses enfans. Tout le monde, dit un Historien Espagnol, accusoit en particulier une femme nommée Leonore Lopez, de fomenter ces brouilleries. On la connoissoit fort opposée aux intérêts de l'Infant : & elle avoit plus de crédit sur l'esprit de la Reine, qu'il ne convenoit au bien de l'Etat, & à l'honneur de sa Majesté. Les preuves de modération, qu'avoit donné le Prince Ferdinand, & les soins du Bienheureux Alvarez pour entretenir toujours la bonne intelligence dans la Famille Royale, en dissipant des soupçons, qui étoient en effet sans fondement ; tout cela ne fut pas capable de détourner les fâcheuses suites des intrigues de Leonore. Les divisions entre la Reine & l'Infant devenoient tous les jours plus sérieuses ; & leur mécontentement réciproque éclata si fort, que les Etats du Royaume obligés de s'assembler, divisérent la Régence : la Reine eut la vieille Castille pour son partage, & Don Ferdinand fut chargé de l'administration de la Nouvelle.

Mariana Hist. d'Esp. Liv. XIX. p. 98.

XIX. Causées par les intrigues d'une femme.

XX. Le Serviteur de Dieu ne peut en empêcher les suites.

Cette disposition, faite l'an 1408, appaisa, ou suspendit pour un

un tems, les mécontentemens de la Princesse ; & laissa à son saint Confesseur plus de liberté pour l'éxercice de son Ministére. Il n'en bornoit point les fonctions à la Cour, ni à la seule Ville de Ségovie, où la Reine, avec le jeune Monarque, faisoient leur séjour ordinaire : mais, suivant la vivacité de son zéle, il continuoit à porter la parole de Dieu dans les autres Parties de la Vieille Castille, & dans le Royaume de Léon. Ce fut sur les Montagnes de ce Royaume, que, selon l'Histoire d'Espagne, on trouva l'an 1409, une célébre Image de Notre-Dame, en un lieu apellé *Rupes Franciæ*, ou *Peña de Francia* ; & ce lieu, dit Mariana, est devenu depuis fameux par un magnifique Monastére de Religieux de S. Dominique ; que la Reine de Castille, par le conseil sans doute du Bienheureux Alvarez, y fit bâtir, pour conserver cette Image, & l'exposer à la vénération des Fidéles, qui s'y rendoient de toutes parts en Pélerinage.

XXI. Mais il les fait servir à un bien.

Mariana Hist. d'Esp. Liv. XIX. p. 114.

Lorsque Don Ferdinand, trois ans après, fut porté sur le Trône d'Aragon, l'autorité de la Reine devint plus absolue dans toute la Castille ; mais ce ne fut qu'après la mort de ce Prince, qu'elle s'empara seule de la Régence ; & qu'elle se trouva ainsi en état de faire plus de bien, ou plus de mal. On convient que son esprit naturellement doux & facile, ses maniéres bonnes, & son humeur libérale, la faisoient aimer des Peuples. Mais on ajoûte, que la plûpart de ceux qui approchoient de sa Personne, abusant de sa facilité, s'en servoient souvent pour avancer leurs affaires particulieres, plutôt que pour procurer le bien de l'Etat. Un Ministre du caractére d'Alvarez de Cordoue pouvoit lui rendre des services importans ; & ses sages conseils lui devenoient toujours plus nécessaires. Le jeune Roy commençoit aussi à en profiter. Mais il y avoit longtems, que le Serviteur de Dieu ne se voyoit qu'à regret dans l'obligation de s'arrêter, ou de paroître souvent à la Cour. Il sollicita avec une nouvelle ardeur la permission de s'en éloigner ; & il l'obtint : mais en lui accordant cette grace, la Reine voulut le mettre en état de bâtir un nouveau Couvent, & d'y former une Communauté selon sa dévotion & ses maximes.

Liv. XX. p. 181.

XXII. Il obtient enfin la permission de se retirer de la Cour.

C'est ici principalement qu'on peut remarquer & le parfait désintéressement, dont le Pere Alvarez fit toujours profession, & cet esprit de régularité qui l'avoit animé depuis qu'il s'étoit consacré à Dieu par les vœux de Religion : il pouvoit élever un superbe Edifice, & faire richement doter sa nouvelle Com-

XXIII. Désintéressement, esprit de pauvreté & d'humilité.

munauté. Il n'avoit qu'à laisser agir l'inclination naturelle d'une puissante Reine, qu'il avoit utilement servie, & la générosité d'un jeune Monarque, qui ne l'honorant pas moins de son estime, auroit voulu transmettre à la postérité les marques de sa Religion, & de sa reconnoissance. Mais le disciple de JESUS-CHRIST, sensible, comme il le devoit être, à ces sentimens de leurs Majestés, sût mettre des bornes à leurs faveurs; & il le fit autant par Religion que par modestie. S'il se proposa de bâtir un nouveau Couvent, ce ne fut que dans le dessein d'y faire revivre le premier esprit de son Ordre: aussi en régla-t'il la construction sur le modéle de ceux que S. Dominique avoit fait bâtir, ou qu'il avoit acceptés. Il voulut que la plus rigoureuse pauvreté en fût le fondement; & il ne permit point qu'on le rentât.

XXIV. Qu'il fait régner dans le nouveau Monastére, dont il est Fondateur.

Comme il prétendoit en faire une Maison de priére, de recueillement, & d'Etude, il choisit pour cela un lieu solitaire; assez éloigné du tumulte du monde, pour n'en être point incommodé, & en même tems assez voisin d'une grande Ville, pour que lui-même, & ses Religieux à son éxemple, pussent selon leur vocation travailler au salut des Fidéles; leur communiquer dans le besoin les vérités, qu'ils venoient de méditer dans la solitude, & partager avec eux la divine nourriture, dont ils se seroient rassasiés les premiers. Ce fut sur une Montagne, à deux petites lieues de Cordoue, qu'il fit construire ce nouveau Sanctuaire; & le nom même de *Scala Cœli*, qu'il lui donna, étoit pour tous ceux qui s'y retiroient, un avertissement continuel de ce qui devoit faire le premier objet de leur Etude, & leur principale occupation.

XXV. Saints commencemens du Couvent apellé *Scala Cœli*.

Le succès répondit bien à ses désirs: les Religieux de différentes Maisons de la Province d'Espagne, qui vinrent d'abord se joindre au Bienheureux Alvarez, pour se former à la perfection sous sa discipline, & plusieurs autres excellens sujets que la Providence lui adressa; prirent si bien son esprit, que bientôt le nouveau Couvent de *Scala Cœli* fut considéré, dans tout le Pays, comme un Séminaire de saints & de savans Ministres, dont la solide piété, & les instructions répandoient la lumiere, avec la bonne odeur de JESUS-CHRIST, parmi les Peuples; qui avoient besoin de ce secours, pour sortir des ténébres de l'ignorance, & apprendre à pratiquer les vertus de leur état. Dans ce genre de vie solitaire & Apostolique en même tems, l'homme de Dieu pouvoit dire avec S. Paul, que sa conversation étoit dans le Ciel; & il n'en étoit pas moins ap-

pliqué à montrer aux autres le chemin qui y conduit. Prier & prêcher ; se renfermer dans la retraite, pour apprendre à connoître Dieu, & à se connoître soi-même ; ne paroître ensuite parmi les hommes, que pour travailler à les rendre meilleurs, en leur rendant sensibles les égaremens de leur esprit, ou la corruption de leur cœur, & en leur présentant le reméde à leurs maux : Ce fut dans cette sainte alternative d'oraison & d'action, que le Bienheureux Alvarez passa les derniéres années de sa vie.

XXVI. Avantages que le Bienheureux Alvarez, & ses Disciples procurent aux Peuples de Castille.

Les Peuples de l'une & l'autre Castille, & ceux principalement d'Andalousie, en retirérent de grands avantages pour la réformation de leurs mœurs ; souvent même pour le repos & la tranquillité des Familles ; dont cet homme Apostolique, & ses Disciples firent cesser plus d'une fois les procès, les discordes, les inimitiés. Mais le service peut-être le plus important, qu'ils rendirent à l'Eglise, fut celui qui les engagea aussi à de plus grands travaux, pour arracher dans tous ces Pays les derniéres semences du Schisme, & réunir enfin les Fidéles sous l'autorité d'un légitime Pasteur, reconnu dans tout le monde Chrétien. Dieu seul, témoin des saints désirs, qu'il avoit lui-même inspirés à son fidéle Ministre, sçait quelles furent les larmes qu'il répandit, les fatigues qu'il essuya, & les contradictions où il fut exposé, pour le succès d'une affaire, qui intéressoit le salut de tant d'ames, & qui rencontroit par-tout des difficultés insurmontables à l'industrie humaine.

XXVII. Profondes racines du Schisme.

Comme Pierre de Lune, appellé dans son obédience Benoît XIII, avoit fait un long séjour dans les Royaumes d'Espagne, il y comptoit aussi un grand nombre de Partisans zélés. Ses Créatures, & ses Parens y étoient fort distingués. Presque tous les Prélats de ces grandes Eglises tenoient de lui leurs Titres, & leurs provisions. Ceux-là lui demeuroient opiniâtrement attachés par inclination, ceux-ci par reconnoissance, quelqu'uns peut-être par la persuasion qu'il étoit le seul véritable Pape, & presque tous par l'espérance de quelque nouvelle faveur. Encore après les conférences de Perpignan, & le Traité de Narbonne, le Royaume de Castille se maintint quelque tems dans l'obéissance de ce Pontife, autrefois dégradé dans le Concile de Pise, depuis excommunié & déposé dans celui de Constance. La mort trop prompte du Roy d'Aragon, ne lui avoit point permis de consommer son Ouvrage : & ce qui en retardoit toujours l'entiére éxécution, étoit principalement l'appui, que l'Archevêque de Toléde donnoit au Parti de l'Anti-Pape.

LIVRE XVIII.

ALVAREZ DE CORDOUE.

XXVIII. Fomenté par deux Archevêques.

Ce grand Siége avoit été long-tems possédé par un Neveu de Benoît XIII, qui n'avoit rien oublié pour entretenir les Peuples dans le Parti, qu'il avoit lui-même embrassé avec beaucoup de chaleur. Son Successeur, Don Sanchez de Rojas, marchoit sur les mêmes traces; & Don Alphonse d'Exea, Archevêque de Seville, n'étoit pas animé d'un zéle moins amer. Ces deux Prélats, déja respectables aux Peuples par bien des endroits, sembloient n'employer leurs talens, leurs richesses, & toute l'autorité, que leur donnoit l'éminence de leur Siége, qu'à perpétuer, & fomenter toujours un Schisme opiniâtre, pour l'extinction duquel ils auroient dû être prêts à sacrifier & leur Dignité & leur Vie. Ce qui mettoit le comble à un mal, dont on ne voyoit plus de reméde, c'étoit le crédit des deux Archevêques, également estimés dans leurs Provinces, & Puissans à la Cour de Castille, où ils tenoient les premiers rangs.

Mariana Hist. d'Esp. Liv. XX. p. 176.

Ces considérations cependant ne purent ni intimider notre Saint, ni lui faire perdre l'espérance de réussir dans le dessein, qu'il avoit formé de suivre le plan de saint Vincent Ferrier. Celui-ci (comme il a été remarqué dans l'Histoire de sa vie) en se séparant de la Communion de Pierre de Lune, lorsqu'il le vit incorrigible, & obstiné sans retour; avoit porté le Roy d'Aragon à se soumettre, avec tous ses Etats, à la Décision du Concile Général, alors assemblé à Constance, & à l'autorité du Pape, qui y seroit canoniquement élû. Le Bienheureux Alvarez, animé d'un même esprit de zéle pour la paix de l'Eglise, résolut de faire aussi tous ses efforts, pour engager la Cour de Castille à suivre l'exemple de celle d'Aragon. Il avoit contre lui, dans cette entreprise, tout ce qui a coutume de remuer les passions, le crédit, l'intrigue, d'anciens préjugés, l'intérêt, & la politique des Grands. Mais l'esprit du Seigneur le faisoit agir; & l'éclat de ses vertus, ou de ses miracles, parloit en sa faveur. Nous avons vû dans quelle estime il étoit auprès de la Reine Régente: si cette Princesse, retenue par d'autres considérations, ne fit pas d'abord tout ce que le Serviteur de Dieu éxigeoit de sa Religion sur ce point, elle ne refusa pas de le contenter du moins en partie: dès l'an 1414, selon Mariana, elle avoit envoyé quelques Ambassadeurs au Concile de Constance. Dans la suite, ayant enfin consenti à se retirer de l'obéissance de Pierre de Lune, elle envoya de nouveaux Ambassadeurs, & les Evêques de la Nation, au saint Concile: ce qui leva le dernier obstacle à la paix générale de l'Eglise.

XXIX. Combattu par le Bienheureux Alvarez.

Hist. d'Espag. Liv. XX. p. 166.

XXX. Fruit de ses priéres, & de ses Prédications.

La Reine Cathérine mourut environ sept mois après l'Exaltation de Martin V *; & déja, par les travaux continuels, les ferventes priéres, & les Prédications du Bienheureux Alvarez, tout le Royaume de Castille avoit reconnu le véritable Vicaire de JESUS-CHRIST.

XXXI. Persévérance dans les SS. exercices.

Après cet heureux événement, dont le modeste Religieux ne s'attribua point le succès, quoiqu'il y eût travaillé avec tant d'ardeur, il ne crut pas avoir fait tout ce que son Ministére demandoit de lui. Au lieu de se livrer aux douceurs du repos, que son âge avancé, & ses infirmités lui rendoient si nécessaire, il continua avec une nouvelle ferveur à faire dans l'Andalousie, ce que saint Vincent Ferrier faisoit dans le même tems en Bretagne. Prêcher, Catéchiser, instruire familiérement les pauvres, les ignorans, les Peuples de la Campagne, guérir les malades, consoler les affligés, déraciner les superstitions populaires, réconcilier les ennemis, & faire cesser les procès: ces saintes occupations durérent autant que la vie du Disciple de JESUS-CHRIST. Il ne se délassoit un peu du travail; que par la priére: & à tant de fatigues, il ajoutoit toujours de nouvelles pénitences. Après avoir couru tout le jour sur les Montagnes de l'Andalousie, pour instruire les Fidéles, ou leur administrer les Sacremens; retiré dans sa chere retraite de *Scala Cœli*, il passoit une grande partie de la nuit aux piés des Saints Autels, frappant sans cesse à la porte de la miséricorde, pour obtenir de nouvelles graces, & se disposer à de nouveaux travaux.

XXXII. Sainte Mort.

Une vie si pure, & si remplie, fut terminée par une mort précieuse le dix-neuviéme de Fevrier 1420. Le Ciel publia aussitôt sa Sainteté par des miracles. Quelques Auteurs assûrent que le récit de ceux, qui furent avérés, & prouvés juridiquement devant l'Ordinaire, pourroit remplir un juste volume. Ce qu'il y a de certain, C'est que la connoissance qu'on avoit de ses héroïques vertus, autant que la vuë des prodiges qui s'opéroient à sont Tombeau, portérent les Peuples, dès le jour de son heureux décès, à reclamer ses intercessions, & à lui donner le Titre de Bienheureux. L'odeur de sa Sainteté attiroit les Fidéles, qui commencérent à fréquenter avec plus de dévotion l'Eglise de *Scala Cœli*: les Grands du monde, les Ecclésiastiques, les Evêques mêmes visitoient le Tombeau du Serviteur de Dieu.

J. Bap. Feuillet 19. Fev. p. 649.

XXXIII. La Mémoire du Serviteur de Dieu honorée.

* L'Election du Pape Martin V, se fit dans le Concile de Constance le 11 de Novembre 1417: & la Reine de Castille mourut à Valladolid le 2 Juin 1418. *Mariana Liv. XX. p. 182.*

Don Martin de Mendoza, Evêque de Cordoue, fit enfermer le saint Corps dans une riche Chasse, qu'il plaça dans une Chapelle de la même Eglise, pour contenter la piété des Fidéles.

XXXIV. On veut transporter ses Reliques dans la Ville de Cordoue.

Les Disciples du Bienheureux Alvarez, & ceux qui leur succédérent pendant quelque tems, habitérent cette sainte retraite; mais un Evêque de Cordoue, appellé Jean de Tolede, qui avoit été Religieux du même Ordre, transféra depuis cette Communauté dans la Ville de Cordoue, soit à l'occasion des guerres allumées dans le Pays; soit, comme on le prétend, parce que la corruption de l'air causoit une espéce de mortalité dans le lieu. Le premier soin des Religieux de *Scala Cœli*, retirés dans leur nouveau Couvent, apellé des Martyrs, à Cordoue, fut d'y transporter les saintes Reliques. L'Evêque approuva leur dessein, & le Clergé avec le Peuple de Cordoue, accompagna nos deux Communautés, de saint Paul, & des Martyrs, pour honorer cette Translation. On raconte que lorsqu'on voulut enlever la Chasse, il s'éleva un orage extraordinaire, accompagné de tant de foudres, & d'éclaires, qu'on fut obligé de remettre incessamment la Chasse sur l'Autel. La tempête, dit-on, cessa aussitôt, & l'air devint serein comme auparavant. Mais les Pluies, les Vents, & les Tonnerres ayant recommencé autant de fois, qu'on assaya de continuer l'entreprise, on se vit dans l'obligation de l'abandonner; parce qu'on se persuada que le Ciel ne l'approuvoit point.

XXXV. Et on ne peut y réussir.

Ibid. p. 650.

XXXVI Louis de Grenade rétablit le Couvent de *Scala Cœli*.

Ce fut donc une nécessité de laisser le Corps du Bienheureux Alvarez, dans l'Eglise de *Scala Cœli*, comme dans le lieu, que cet ami de Dieu avoit lui-même choisi, & qu'il avoit sanctifié par sa pénitence. Le concours des Peuples, & les miracles y continuérent, quoiqu'avec moins d'éclat, parceque les Fidéles n'y trouvoient plus le secours des Ministres pour satisfaire leur dévotion. Le Célébre Louis de Grenade, plus d'un Siécle après, ayant éxaminé toutes choses, & cherché les moyens de rendre cette habitation moins incommode, fit réparer avec soin l'Eglise, & le Couvent de *Scala Cœli*, & y établit de nouveau une Communauté de Religieux. Le service Divin s'y fit dès lors avec la même majesté, & la même édification, qu'autrefois; & le Culte du Saint devint beaucoup plus célébre. Comme il n'a jamais été interrompu, il a été autorisé de nos jours par notre Saint Pere le Pape Benoît XIV, qui l'a étendu à tout l'Ordre de Saint Dominique, en confirmant le Décret de la Sacrée Congrégation des Rits, le 22 de Septembre 1741. Nous faisons la fête du Bienheureux Alvarez de Cordoue le dix-neuviéme de Février.

XXXVII. Benoît XIV, approuve, & étend le Culte du Bienheureux Alvarez.

DOMINIQUE DE FLORENCE, EVÊQUE D'ALBY, DEPUIS ARCHEVEQUE DE TOULOUSE, NONCE APOSTOLIQUE EN ESPAGNE.

LIVRE XVIII.

DOMINIQUE DE FLORENCE.

QUOIQUE l'illustre Prélat, dont nous allons écrire la vie, ait successivement gouverné plusieurs Diocèses, dans l'Eglise de France, on est peu instruit aujourd'hui du lieu de sa naissance, de la qualité de ses Parens, & de la maniére, dont il avoit passé ses jeunes années dans le Siécle.

Selon Vincent Fontana, Dominique de Florence étoit Profès de la Province de Rome : & un Auteur Florentin, beaucoup plus ancien que Fontana, assure qu'il étoit natif de la Ville dont il portoit le nom. Nous en trouvons plusieurs autres entre les Modernes, qui ont crû que Dominique, François de Nation, étoit originaire de Marseille, issu de la noble Famille des *Florens*, & Profès du Couvent de Saint Maximin en Provence (1). Les Messieurs de sainte Marthe, & Don Denis dans sa nouvelle Edition du *Gallia Christiana*, semblent préférer ce dernier sentiment (2) ; qui est aussi celui de l'Auteur du Bullaire de l'Ordre des F F. Prêcheurs. Mais comme il ne paroît pas, que les uns se soient mis en peine de prouver leur opinion ; ni que les autres ayent assez établi la leur, il nous suffira d'avoir remarqué d'abord leurs différens sentimens, sans entreprendre d'en combattre aucun, moins encore de le garantir, jusqu'à ce qu'on nous ait donné des lumiéres plus sûres.

In The. Dom. p. 106.

Bullard. Ord. Tom. II. p. 303. 510. 518.

Que ce soit en France, ou en Italie, que le Serviteur de Dieu se soit consacré à son service ; toute la suite de sa vie est une preuve, que des motifs de Religion l'avoient déterminé à cette entreprise. La réputation, qu'il se fit bientôt dans le Cloître, répondit à la solidité de sa vertu, & à la supériorité de ses talens. Celle-là le rendit cher à ses freres, qu'il édifia pendant plusieurs années ; & celle-ci le fit encore plus respecter des Peuples, à l'instruction desquels il consacra ses lumiéres, & le don de la

(1) F. Dominicus de Florentiâ, vir & Doctrina, & dignitatibus, quas gessit, amplissimis, & agendorum Solertiâ Clarissimus, ab aliis Italus, Gallus ab aliis asseritur. Quam contentionem difficilè dirimas. Etruscum, & Florentiæ ortum vult Joannes Caroli, in vita B. Dominici Cardinalis Ragusæi... ejusque auctoritas non videtur spernenda, cùm eodem sæculo vixerit, licèt junior. Contra verò Sammarthani in Gallia Christiana, Gallum & Salyum autumant, &c. *Echard. Tom. I. p.* 772.

(2) Massiliensis Patriâ Dominicus, & quidem ex nobili Florentiorum familiâ ortus, secundùm quosdam Scriptores, quæ adhuc in Urbe Massilia perseverare dicitur, sancti Dominici institutum amplexus est in Conventu sancti Maximini in Provincia. *Gal. Christ. Tom. VI. c.* 241.

LIVRE XVIII.

DOMINIQUE DE FLORENCE.

parole, dont il étoit doué. Pendant le séjour qu'il fit à Avignon, sous le Pontificat de Gregoire XI, Dominique de Florence mérita l'estime des Cardinaux. Elû ensuite Provincial de la Province Romaine, selon Fontana ; ou de celle d'Aquitaine suivant les Editeurs des Actes des Saints, il remplissoit avec succès tous les devoirs de sa Charge, dans le tems que commença ce cruel Schisme, dont les suites furent si funestes au repos de la Chrétienté : & dès lors les deux Papes eurent les mêmes attentions à mettre dans leur parti, un homme dont ils connoissoient bien les talens, & la probité.

Tom. II. Junii p. 415. Not. D.

On convient que dès l'année 1379 Dominique de Florence fut nommé à l'Evêché d'Alby : nous trouvons en effet, dans les anciens monumens de cette Eglise, que dans le mois de Juin 1380 le nouvel Evêque avoit donné Commission à l'Archidiacre de Périgueux, Camerier du Cardinal de Limoges, de faire hommage en son nom, à l'Archevêque de Bourges, alors Métropolitain de l'Evêque d'Alby (1). Mais les Auteurs se trouvent encore ici partagés, les uns attribuant la nomination de notre Evêque à Urbain VI, & les autres à Clement VII, son Concurrent, dont Dominique de Florence avoit été le Confesseur, & avec lequel on prétend qu'il revint d'Italie en France (2).

Bullar. Ord. Tom. II. p. 303.

Quoiqu'il en soit, il est certain que l'Evêque d'Alby ne posséda d'abord cette Cathédrale, que l'espace de deux ou trois années, ayant été transferé à celle de saint Pons dès l'an 1382, selon les Messieurs de sainte Marthe ; ou même en 1381, comme Don Denis prétend le prouver par les Registres du Vatican. Pendant que dans la conduite de ce dernier Diocèse, notre Prélat donnoit tous les jours de nouvelles preuves de sa tendre piété, & de sa sollicitude Pastorale, le Pape Clément VII, l'envoya avec la qualité de Nonce Apostolique à la Cour de Castille, pour en pacifier les troubles, & réunir les Esprits. Le sujet de cette Légation, qui lui fit beaucoup d'honneur, mérite d'être expliqué en ce lieu.

Gal. Christ. Tom. VI. Col. 241.

I. Trouble & confusion dans la Castille.

Après la mort de Jean I, Roy de Castille, qui fut écrasé sous son Cheval, l'an 1390, étant encore à la fleur de son âge, puisqu'il ne comptoit que sa trente-troisiéme année, & la douziéme

(1) Ad Cathedram Albiensem ascendisse dicitur anno 1379 ; idque convenit cum Albiensibus tabulis, in quibus legitur Dominicum Archidiacono Petracoricensi, Camerario Cardinalis Lemovicensis die 8 Junii 1380 demandasse Provinciam exhibendi hominium Bituricensi Archiepiscopo, pro civitate Albiensi, &c. *Gal. Christ. Tom. I. c. 28, 29.*

(2) Clementi Papæ VII, seu Roberto de Gebenna, qui in Gallia & alibi pro legitimo Pontifice semper est habitus, fuit à confessionibus : quod ei munus ad Ecclesiæ dignitates viam fecit, &c. *Gal. Christ. Tom. VI. Col. 241.*

ziéme de ſon Régne, tout le Royaume ſe trouva diviſé, & plein de factions. Le grand nombre des Régens, & des Tuteurs du jeune Prince, Don Henry, Fils & Succeſſeur du feu Roy, étoit une nouvelle ſource de brigues, de troubles, & de queréles. L'ambition des Grands, qui vouloient tous avoir part au Gouvernement, & l'indocilité des Peuples toujours prêts à profiter des diviſions, pour ſecouer le joug de la dépendance : tout cela formoit une eſpéce de cahos dans les affaires, & devoit faire craindre des ſuites encore plus funeſtes à l'Etat.

Mar. Liv. XVIII, pag. 841, 852.

II. Les Grands du Royaume extrêmement diviſés.

Tandis que les Régens, aſſemblés dans une Egliſe de Madrid, délibéroient enſemble, ſur les moyens de terminer ces malheureuſes diſſenſions, & de pourvoir efficacement à la ſûreté des Frontiéres, menacées par les Maures; le Duc de Beneventé, & le Comte de Traſtamare, parurent en armes dans la Salle du Conſeil, après avoir laiſſé une partie de leurs gens bien armés au tour de l'Egliſe, comme pour la tenir aſſiégée. Si toute l'Aſſemblée parut troublée, ou offenſée de cette inſulte, l'Archevêque de Toléde, l'un des Régens, en fut ſur-tout ſi irrité, que dès le lendemain s'étant ſecrettement retiré de la Cour, il alla à Alcala, & delà à Talavera; d'où il envoya des Lettres circulaires dans toutes les Villes de Caſtille, pour ſolliciter les Peuples, & la Nobleſſe, à prendre les armes; afin de délivrer, diſoit-il, le Royaume de la tyrannie de ceux, qui abuſoient de leurs forces, pour opprimer leurs Freres, & la liberté publique. Il ne paroît pas que cette conduite du Prélat fut bien propre à rétablir la tranquillité & la paix, dont il vouloit être le Reſtaurateur.

III. Sollicitude de l'Archevêque de Toléde.

IV. Sujet de ſon mécontentement, & de ſes plaintes.

Mais l'Archevêque n'en demeura pas là : il écrivit en même tems au Pape Clement VII, ainſi qu'aux Rois de France, & d'Aragon, pour leur donner avis de tout ce qui ſe paſſoit dans la Caſtille; ſe plaignant que, par l'ambition démeſurée d'un petit nombre de Seigneurs, l'autorité du Souverain étoit comme méconnue, & le Trône ébranlé : que dans l'Aſſemblée des Etats, où la ſageſſe & l'équité devroient décider de tout, on n'écoutoit ni la raiſon, ni la juſtice : que les plus audacieux l'emportoient toujours ſur les autres, par leur hauteur, ou par les menaces : que le Palais étant continuellement environné de Soldats, qui n'obéiſſoient point au Prince, on n'entendoit à la Cour que le bruit des armes; ſans que le Conſeil oſât dire ſon ſentiment, ni s'oppoſer aux entrepriſes

des nouveaux Tyrans: que dans la crainte de s'attirer leur indignation, on étoit souvent forcé de consentir malgré soi, à tout ce que vouloient ces hommes turbulens; & qu'enfin on comptoit pour rien les derniéres volontés du feu Roy, dont les Ordres devroient être sacrés, & servir de régle à tous ses Sujets.

Après plusieurs autres plaintes, qui ne paroissoient que trop fondées, malgré la chaleur de celui qui les faisoit; l'Archevêque de Tolédc avertissoit qu'on devoit moins considérer les résolutions de la Régence, comme des Décrets émanés du Trône, formés par un consentement unanime, après une sage & mûre délibération, que comme des résolutions toujours précipitées, où l'injustice & la violence avoient plus de part, qu'une autorité légitime. Il concluoit son long discours, en conjurant les deux Rois, & sur-tout le Souverain Pontife, de vouloir interposer leur autorité, pour apporter un prompt remede à tant de désordres, & donner quelque secours à un Roy Mineur, dont on méprisoit ouvertement la jeunesse.

V. Il implore le secours du Pape, du Roy de France, & de celui d'Aragon.

Hist. d'Espag. Liv. XVIII, pag. 853.

Clément VII, alors à Avignon, ne fut point insensible aux priéres de l'Archevêque, ni à la triste situation du Royaume de Castille. Il chercha d'abord un homme, sur la sagesse & la capacité duquel il pût compter, pour le succès d'une affaire également importante & difficile. La probité connuë de Dominique de Florence, son habileté, sa prudence, & ses autres talens, fixérent le choix du Pape, qui le nomma son Nonce en Espagne, & le chargea de deux Lettres, l'une pour le jeune Monarque, & l'autre pour les Régens de Castille. Dans ces Brefs, le Saint Pere témoignoit, d'une maniére fort patétique, la vive douleur qu'il avoit ressentie, & de la mort funeste du Roy Don Jean, & de toutes les calamités qui en avoient été les suites. Après ces premiers complimens, le Pape, en qualité de pere commun, avertissoit les Régens, les Tuteurs du Prince, & tous les Grands du Royaume, de travailler de concert à réparer cette perte, par leur bonne conduite. Il les exhortoit sur-tout à étouffer leurs ressentimens, & à agir désormais par un vrai zéle de la gloire de la Nation, préférant à leurs intérêts particuliers, ce qu'ils devoient à Dieu, à leur Souverain, & aux Peuples.

VI. Dominique de Florence est choisi par S. S. pour aller appaiser ces divisions.

Le Nonce Apostolique, arrivé à la Cour de Castille vers la fin de Juin 1391, suivit éxactement les ordres, qu'il avoit reçus de Sa Sainteté, pour ramener les esprits à des vûës de

VII. Il y travaille avec zéle, & d'abord avec peu de succès.

paix, & faire respecter l'autorité du Roy. Il eût d'abord des Conférences particuliéres avec ceux, qui se trouvoient à la tête des affaires; il les vit tous, les uns après les autres; & leur parla séparément. Mais, ajoûte un Historien Espagnol, la playe étoit encore trop fraiche, pour être si promptement guérie. Le feu de la division, bien loin de se ralentir, sembloit se ralumer, ou s'augmenter tous les jours, avec le nombre des Mécontens. Il étoit difficile qu'il n'y en eût pas plusieurs, puisque la Cour ne pouvoit ni contenir, ni contenter tous les Particuliers, qui ne donnoient plus de bornes à leur ambition. L'un aspiroit à la Dignité de Connétable de Castille. L'autre vouloit avoir rang parmi les Régens, ou les Tuteurs: & ceux-ci ne pouvoient s'accorder entr'eux. Chacun, selon ses richesses, ou ses projets ambitieux, levoit des Troupes dans ses Terres, afin de se rendre formidable, ou nécessaire. L'Archevêque de Toléde, sous prétexte d'affranchir le Royaume de la Tyrannie de quelques Sujets inquiets & remuans, assembloit en diligence de grandes forces: & on le soupçonnoit de vouloir s'en servir pour tyranniser lui-même tous ceux qu'il regardoit comme ses ennemis. La conduite de ce Prélat, peut-être contre ses intentions, faisoit naître de nouveaux obstacles à la paix, que le Nonce du Pape s'efforçoit de procurer. D'un autre côté, les Seigneurs opposés à la Régence, ayant mis cinq mille hommes sur pié, s'étoient approchés de Valladolid, où se trouvoit le jeune Roy, avec une partie de sa Cour: & on croyoit être à la veille de voir le Prince, & ses Tuteurs, obligés de se défendre contre des Sujets rebéles.

Pag. 854.

VIII. Nouveaux troubles.

Ce fut dans ces circonstances critiques, que le Nonce Apostolique, de concert avec la Reine Eléonore de Navarre, travailla avec tant de zéle à réconcilier les deux partis, qu'il les fit enfin consentir d'entrer en Négociation, pour chercher les moyens de rétablir la tranquillité dans l'Etat. Il fut donc résolu qu'on s'assembleroit à Péralés: & on nomma de part & d'autre des Députés, qui devoient s'y rendre au jour marqué. Eléonore de Navarre, que Mariana apelle une des plus courageuses & des plus habiles Princesses de son Siécle, voulut se trouver elle-même aux Conférences avec le Nonce Apostolique, pour être l'un & l'autre, comme les arbitres, & les Médiateurs des différends, qui pourroient survenir.

IX. Sagesse du Légat pour les faire cesser.

Pag. 856.

L'Assemblée de Péralés jetta les premiers fondemens de la paix désirée; on y donna des ôtages de part & d'autre; & il

X. Esperance de paix.

LIVRE XVIII.

DOMINIQUE DE FLORENCE.

» à la jeunesse du Roy, considérant que, selon les apparences, » la prison des Prélats doit être moins attribuée à ses ordres, » qu'à ceux de son Conseil : D'ailleurs nous sommes bien aises » de lui donner, en cette occasion, des marques de notre bon- » té Paternelle.

» Ayant donc égard à ses sollicitations réïtérées, nous vous » donnons commission, notre Vénérable Frere, & nous vous » ordonnons, que, si le Roy vous demande avec humilité d'ê- » tre délié, vous vous serviez de votre autorité, pour lui don- » ner, en la forme accoutumée, l'absolution de toutes les Cen- » sures, & de l'Excommunication, qu'il pourroit avoir encou- » ruë de quelque maniére que ce soit, ou par le droit, ou par » la Sentence du juge. Vous lui imposerez aussi une pénitence » salutaire, proportionnée à la qualité de sa faute : & vous gar- » derez toutes les formalités prescrites par les Canons. Cepen- » dant vous aurez soin de tempérer la rigueur du droit, par la » douceur de la Charité, selon que votre prudence jugera le » devoir faire pour de bonnes raisons. Nous voulons enfin que » par la même autorité, vous lui remettiez généralement les » autres peines, auxquelles il pourroit être soumis de quelque » façon que ce soit. Donné à Avignon le 29 de Mars la *dix-* » *huitième année de notre Pontificat.* * »

XVII. Le Roy de Castille réconcilié par le Légat.

Dès que Dominique de Florence eût reçu les Lettres de sa Sainteté, le Roy de Castille se rendit avec ce Nonce dans l'Eglise Cathédrale de Burgos; où s'étant mis à genoux, dans la Chapelle de sainte Catherine, il demanda avec beaucoup d'humilité l'absolution des Censures. Il jura ensuite avec les formalités ordinaires, qu'il observeroit désormais avec plus d'éxactitude, les Loix Ecclésiastiques; & qu'il feroit satisfaction à l'Archevêque de Tolede, en lui rendant toutes les Places qui appartenoient à son Eglise. Après le serment, le Nonce Apostolique donna l'absolution au Roy, & leva l'Interdit qui avoit été jetté sur les Villes de Zamora, de Palence, & de Salamanque. Cette Cérémonie se fit un Vendredi, quatriéme jour de Juillet, ** en présence de plusieurs Seigneurs les plus distingués

XVIII. Interdit levé.

* C'est ainsi qu'on lit la date de ce Bref dans la Traduction de l'Histoire d'Espagne, Edition de Paris 1725. Mais cette date n'est point éxacte, puisque selon Mariana même ce fut l'an 1393. que Clément VII donna ce Bref. Or ce Pape avoit été élu, comme on sçait, le 20 Septembre 1378; il ne pouvoit donc pas dater le Bref, de la dix-huitiéme année de son Pontificat.

** Cette Epoque pourroit faire douter, si Mariana a eu raison de dire, que le Bref du Pape étoit du 29 *de Mars*. Monsieur Sponde le date du 29 *de May*: & cette date paroit s'accorder mieux avec le tems, où il fut mis en éxécution, & avec l'empressement qu'avoit le Roy de Castille, de se faire absoudre. *Spondan. ad an.* 1393, *n.* 9.

du Royaume, & de quelques Evêques, entre lesquels se trouvoit Don Pedre de Castille, Evêque d'Osma.

L'Archevêque de Tolede, reçu de nouveau à la Cour avec de grands témoignages d'estime & d'affection, reprit dans le Conseil le rang qu'il y avoit tenu sous le Régne précédent. Le Duc de Beneventé étant aussi rentré dans le devoir, on se fit un plaisir de le combler de bienfaits, & d'honneur. Tout le Royaume commença ainsi à jouir d'une tranquilité, dont on n'osoit pas se flater peu de tems auparavant. Après tant de Nuages & de Tempêtes, un nouveau jour, beaucoup plus heureux que tous ceux qui l'avoient précédé depuis la mort du dernier Roy, fit concevoir de meilleures espérances aux Peuples, & à leur Souverain.

XIX. La tranquillité est rétablie dans le Royaume.

Il est certain que le succès de cette Négociation fit honneur à quelques Evêques d'Espagne, principalement à l'Archevêque de Compostelle, l'un de ceux qui l'avoient menagée avec le plus d'habileté. Mais il ne fut pas moins glorieux au Nonce du Pape, qu'on avoit toujours vû à la tête des Prélats, pour porter des paroles de réconciliation. Aussi le zéle éclairé, qu'il fit paroître dans toute la suite de cette affaire, & sa conduite toujours réglée par la prudence, lui méritérent-ils la confiance du Souverain, & l'estime générale des Grands du Royaume. Un Ecrivain François lui fait encore honneur d'un Traité de paix, que notre Prélat fit conclure, dit-il, entre la Cour de France, & celle de Castille. (1) L'histoire ne nous donne aucune lumiére particuliére sur ce fait.

XX. Sagesse du Nonce.

XXI. Qui fait conclure un Traité de paix, entre la France, & la Castille.

Mais avant que de prendre congé du jeune Roy, qui devoit bientôt après se faire déclarer Majeur, & prendre les Rênes du Gouvernement; le Nonce lui donna plusieurs salutaires avis; non seulement en faveur de la Religion, qui devoit être l'appui de son Trône, mais aussi touchant la maniére, dont il devoit se comporter, & avec les Grands de son Royaume, & envers ses Peuples; afin de gagner, ou de conserver toujours l'affection de ceux-ci, en ne permettant pas qu'ils fussent opprimés; & de menager la délicatesse de ceux-là, sans leur laisser jamais prendre une autorité, qui obscurcit souvent, ou affoiblit même celle du Souverain. Si Don Henry ne profita pas d'abord des sages Conseils du Ministre du Pape, il sçût du moins réparer dans la suite cette négligence. Nous ne pouvons nous

XXII. Il donne plusieurs salutaires avis au jeune Monarque.

(1) Cùm autem doctrinâ, pietate, & facundiâ plurimùm polleret (Dominicus de Florentia) Legatione pro eodem Pontifice Clemente VII.) ad Regem Castellæ functus, hunc ab excommunicatione, in quam incurrerat, absolvit; pacisque inter eumdem & Regem Franciæ conciliator fuit die 27 Maii an. 1391. *Gal. Christ. Tom. VI, Col.* 241.

empécher de rapporter une action de ce Prince, qui fera connoître, & jusqu'à quel point les Grands de Castille abusérent quelque tems de sa facilité; & avec quelle vigueur Henry II remit tout d'un coup les choses dans leur état naturel; lorsque sa patience ayant été poussée à bout, la nécessité l'obligea d'agir, & de parler en Maître. Si le récit que nous allons faire, paroît ici un écart, le Lecteur curieux n'aura point de peine à nous le pardonner.

Hist. d'Espag. Liv. XIX, pag. 87.

Au commencement de la Majorité de ce Prince, dit Mariana, & dès qu'il eut commencé de gouverner par lui-même ses Etats, il choisit la Ville de Burgos pour son séjour ordinaire, parce que la situation agréable de cette Ville lui plaisoit. Parmi les innocens divertissemens, qu'il se permettoit après ses occupations sérieuses, il aimoit particuliérement la chasse des Cailles.

XXIII. Etat d'indigence où se trouve ce Prince.

Un jour qu'il en revenoit assez tard, & fort fatigué, ses Officiers n'avoient rien préparé pour son dîner. Le Roy un peu surpris de cette négligence, en demanda la raison à son Maître-d'Hôtel; qui, pour s'excuser, lui répondit, que non seulement il n'avoit point d'argent, mais que même on n'avoit rien voulu lui vendre à crédit, quelque assurance qu'il eût pû donner de payer en peu de tems. Le Roy, quoique étonné de cette reponse, dissimula son juste dépit, donna sur le champ son manteau au Maître-d'Hôtel, & lui ordonna de l'engager pour un morceau de Mouton, qui composa son frugale repas, avec quelques Cailles qu'il avoit prises à la chasse. Don Henry fut servi à table par le Maître d'Hôtel, à la place des Pages. Pendant le repas on n'oublia pas de dire, que les Grands de Castille se traitoient bien autrement, & que leurs Tables étoient bien plus délicates, & plus magnifiquement servies que celle de Sa Majesté.

XXIV. Table magnifique des Grands d'Espagne.

L'Archevêque de Tolede, le Duc de Beneventé, le Comte de Trastamare, Don Henry de Villena, le Duc de Medina Cœli, Don Jean de Velasco, Don Alphonse de Guzman, & plusieurs autres Grands Seigneurs du même rang, avoient accoutumé de se régaler les uns les autres tour à tour; & il arriva par hazard que ce jour là l'Archevêque de Tolede avoit invité tous ces Seigneurs à souper chez lui. Quand la nuit fut venue, le Roy Henry, sans expliquer son dessein, se déguisa, & alla chez l'Archevêque pour être lui-même témoin de tout: on y servit en sa présence un grand nombre de plats, & les vins les plus exquis: en un mot l'abondance & la délicatesse y régnoient en toutes choses. Le Prince, toujours inconnu, remarquoit tout avec soin; & il se rendoit particuliérement attentif aux discours

de

de ces Messieurs. Comme le vin & la bonne chere inspirent ordinairement un air de gayeté & de liberté, tous ceux qui étoient à table, sans se défier de rien, parloient avec complaisance de leurs richesses, soit des revenus de leurs Terres, soit des grosses Pensions que le Roy leur faisoit. Tous ces discours ne servirent qu'à irriter davantage Sa Majesté; qui sur le champ prit la résolution de remédier à ces désordres, & de réprimer le luxe excessif, que des Particuliers entretenoient aux dépens des revenus de la Couronne.

XXV. Leurs discours, irritent le Roy, qui se détermine à mettre tout en régle.

Le lendemain matin, on fit répandre le bruit, que le Roy s'étant trouvé fort mal pendant la nuit, il vouloit faire son Testament, & régler avant sa mort toutes les affaires de son Royaume. Sur cette nouvelle, tous les Seigneurs se rendirent en diligence au Palais; & ceux qui avoient soûpé la veille chez l'Archevêque de Tolède, ne furent point les derniers. Cependant le Roy avoit ordonné qu'à mesure qu'ils arriveroient, on les introduisit dans une Salle de son Appartement, mais qu'on ne laissât entrer avec eux, ni leurs Domestiques, ni aucun des Gentilshommes de leur suite. Les choses s'exécutérent exactement selon les Ordres de Sa Majesté. Tous les Grands assemblés dans une même Salle, mais occupés de différentes pensées, attendirent assez long-tems; & lorsqu'ils pensoient qu'on les alloit introduire en présence du Roy malade, le jeune Monarque parut tout armé dans l'Assemblée, l'épée nûë à la main.

XXVI. Erreur qui fait courir les Seigneurs au Palais.

Ce spectacle les surprit étrangement, & ils attendoient avec frayeur, le dénouement d'une avanture si extraordinaire. D'abord ils saluérent le Roy, qui s'étant assis sur son Trône, les regardoit les uns après les autres, avec un visage enflammé de colére. Puis se tournant vers l'Archevêque de Tolède, il lui demanda combien, depuis qu'il étoit au monde, il avoit vû de Rois dans la Castille: il fit la même demande à tous les autres Seigneurs. Les uns répondirent qu'ils en avoient vû trois; les autres quatre; & les plus anciens dirent qu'ils en avoient vû cinq. *Mais comment*, leur repliqua le Roy, *ce que vous dites peut-il être vrai, puisque moi-même, qui suis beaucoup plus jeune que vous tous, j'en ai déja connu plus de vingt.* Tous ces Seigneurs, dans l'étonnement & le silence, ne devinoient point, où le Roy en vouloit venir. Il le leur fit bientôt comprendre, en ajoûtant: *Tous tant que vous êtes, vous êtes les Rois, & les Souverains de la Castille, pour le malheur, & la ruine de mon Royaume, à ma propre confusion, & au mépris de*

XXVII. Leur surprise, & leurs allarmes.

XXVIII. Discours du Roy Henry II.

XXIX. Qui porte la frayeur dans les cœurs.

ma Puissance. Mais attendez; je sçaurai bien faire en sorte que votre régne ne dure pas long-tems; & que le mépris, que vous faites de moi, ne soit plus impuni.

XXX. Autre sujet d'inquiétude.

Après ces menaçantes paroles, le Roy appella à haute voix les Ministres de la Justice, & fit entrer dans la Salle six cens Soldats, qu'on avoit fait cacher dans le Palais, pour éxécuter ses Ordres. Il seroit difficile d'exprimer la surprise, l'effroi, & la consternation, où la vûe de ces Gens armés jetta d'abord tous ces Seigneurs, qui venoient d'entendre les paroles d'un Roy irrité. Cependant l'Archevêque de Toléde reprit un peu ses esprits; & s'appuyant sur les grands services, qu'il avoit rendus à l'Etat, & au jeune Monarque en particulier, pendant le tems de sa Minorité, il se jetta humblement à ses piés; & demanda avec larmes pardon à Sa Majesté, des fautes qu'il avoit pû commettre par inconsidération contre sa Personne. Les autres Seigneurs suivirent tous son éxemple: ils assurérent le Roy, dans les termes les plus respectueux, de leur fidélité, & de leur zéle pour son service. Enfin ils promirent qu'ils réformeroient selon son bon plaisir, tout ce qu'il y avoit à reprendre dans leur conduite, & qu'ils seroient toujours prêts d'éxécuter ses Ordres, aux dépens de leur vie.

XXXI. Les Grands s'humilient.

XXXII. Ils restituent ce qu'ils avoient extorqué à la facilité de leurs Souverains.

Le Roy les voyant ainsi humiliés, & content de leur avoir fait peur, leur accorda la vie. Mais avant que de leur permettre de sortir du Palais, il les obligea de remettre entre les mains de ses Officiers, & de ses Troupes, tous les Châteaux, & les Places fortes, dont ils avoient le Gouvernement; & il voulut qu'ils fissent apporter au Trésor Royal toutes les Pensions, qu'ils en avoient tirées depuis un certain tems. On fut deux mois entiers à régler ces affaires: & pendant tout ce tems, les Seigneurs demeurérent toûjours enfermés dans le même Palais. On ne sçauroit croire, ajoûte l'Historien Espagnol, qui rapporte tout ceci, combien ce coup hardi acquit de réputation au jeune Roy, ni combien il le rendit respectable. Jamais la Noblesse & les Grands ne furent plus souples, & plus soumis que sous son Régne. La frayeur resta encore long-tems gravée dans le cœur des Grands; ils craignoient lors même qu'il n'y avoit plus aucun sujet de craindre.

Mariana, Liv. XIX. pag. 89.

On n'a pas remarqué l'année précise de cet événement singulier: nous croyons qu'on peut le placer vers l'an 1394, peu de tems après le départ du Nonce Apostolique, dont il faut reprendre l'Histoire. Tous les Auteurs conviennent que ce Prélat monta une seconde fois sur le Siége d'Alby; mais il

n'est pas facile d'en déterminer le tems. Nous sçavons que Jean de Saya, son premier Successeur dans la conduite de cette Eglise, ne la gouverna qu'environ un an, étant mort en 1383 : & Guillaume de la Voute, qui succéda à celui-ci, étoit encore Evêque d'Alby, selon Don Denis de Sainte Marthe, dans le mois de May 1397. Il faudroit donc dire que Dominique de Florence, à son retour d'Espagne, continua encore pendant quelques années, à remplir ses fonctions Pastorales dans le Diocèse de Saint Pons. Cependant Mariana assure que ce Prélat, pendant sa Légation en Castille en 1393, avoit déja abdiqué l'Evêché de Saint Pons, pour reprendre celui d'Alby. M. Sponde, & l'Auteur du sixiéme Tome de *Gallia Christina*, favorisent le même sentiment. On ne voit pas comment concilier ces différentes opinions : & tout ce qu'il est permis d'assurer, c'est qu'avant la fin de 1397, Dominique de Florence avoit repris le Gouvernement du Diocèse d'Alby ; pendant qu'un certain Aymon, Patriarche Titulaire de Jérusalem, avoit l'Administration de celui de Saint Pons.

LIVRE XVIII.

DOMINIQUE DE FLORENCE.

Gal. Christ. Tom. I, Col. 29.

Hist. d'Epag. Liv. XVIII, pag. 871.

XXXIII. Le Nonce prend de nouveau la conduite de l'Eglise d'Alby.

Si après la mort de Clément VII, notre Prélat reconnut d'abord son Successeur, qui se faisoit nommer Benoît XIII, il n'embrassa ce parti, que parce qu'il le croyoit le plus juste : & il se conformoit en cela à tous les autres Evêques de l'Eglise Gallicane. Il suivit aussi leur éxemple, lorsqu'en 1398, tout le Clergé, ou plutôt tout le Royaume de France, résolut de se soustraire à l'Obédience de ce Pontife ; dont l'opiniâtreté, & l'ambition sans bornes entretenoient toujours le Schisme, en rendant inutiles toutes les mesures, qu'on pouvoit prendre pour rétablir l'union & la paix. Mais ce fut principalement dans le Concile de Pise, que l'Evêque d'Alby se prêta avec zéle aux justes désirs des Fidéles, pour faire cesser le Schisme, par la déposition des deux Contendans. Il fut des premiers à se soumettre à l'autorité du nouveau Pape, Alexandre V, élû par les suffrages unanimes des deux Colléges de Cardinaux, réunis dans le même Concile.

XXXIV. Il va au Concile de Pise.

Après la mort d'Alexandre, Dominique de Florence reconnut, & fit reconnoître de même dans son Diocèse, son Successeur Jean XXIII ; ce dernier Pape lui envoya bientôt après ses Bulles pour l'Archevêché de Toulouse, dont il prit possession avant la fin de l'année 1410. Il avoit déja plus de trente ans d'Episcopat ; & nous avons lieu d'être surpris, qu'on ait eû si peu de soin de transmettre à la postérité ; ce que la sollicitude Pastorale, & le zéle de la Maison du Seigneur lui

XXXV. Il est transféré à l'Archevêché de Toulouse.

avoient fait éxécuter, pour le maintien, ou le rétablissement de la Discipline, & la Réforme des mœurs. Les malheurs des tems multiplioient les besoins; & le caractére d'un Prélat actif, vigilant, & véritablement touché des maux de l'Eglise, ne nous permet point de penser, qu'il se soit jamais refusé aux nécessités des Peuples, qui lui étoient confiés. Mais nous ne pouvons, ni ne prétendons, suppléer au défaut de mémoires, en hazardant des conjectures. Nous avons un peu plus de secours, pour écrire ce que fit notre Archevêque pendant les douze années, qu'il gouverna le Diocèse de Toulouse.

XXXVI. Et travaille à éteindre le Schisme,

Ses premiers soins se portérent d'abord à réünir le Troupeau, encore divisé à l'occasion du Schisme, qui continuoit à affliger l'Eglise, & à causer par tout de nouveaux troubles. Il est vrai que le Corps de la Nation, conformément aux Décrets du Concile de Pise, ne reconnoissoit plus Pierre de Lune pour Pape: mais l'uniformité n'étoit pas encore parfaite dans tous les Diocèses; elle l'étoit beaucoup moins dans celui de Toulouse. Comme Gregoire XII, avoit toujours ses Partisans en Italie; quoique le plus grand nombre d'Italiens se fut déclaré pour Aléxandre V, & ensuite pour Jean XXIII; les François de même reconnoissoient communément, mais non pas sans exception, ces Souverains Pontifes. Benoît XIII, conservoit toujours un Parti dans nos Provinces les plus voisines de l'Espagne. Les Ministres de la foi, qu'il avoit autrefois établis dans ces quartiers, non seulement continuoient à s'y maintenir, & à y éxercer leurs fonctions ordinaires; mais ils poursuivoient avec beaucoup de vivacité ceux, qui refusoient de penser & de parler comme eux.

XXXVII. Fomenté par les Partisans de Pierre de Lune.

Nous trouvons une preuve de ceci dans un Bref du Pape Jean XXIII, daté de Rome le huitiéme de Juin 1411, & adressé à notre Archevêque. Le Pape lui ordonnoit de faire attention aux justes plaintes de quelques Religieux de saint François, & de saint Dominique; & de casser la Sentence, que l'Inquisiteur de Toulouse avoit rendue contr'eux. Cet Inquisiteur, sans égard à ce qui avoit été déterminé par le Conseil du Roy, avoit eû la témérité de condamner à de griéves peines, plusieurs Religieux de mérite, dont le seul crime étoit d'avoir abandonné (avec l'Eglise de France) un Pape déja déposé, & déclaré Schismatique; pour s'attacher à celui qui avoit été élû dans le Concile de Pise, ou à son successeur.

Vide, Bullar. Ord. Tom. II, pag. 510.

Les suites de cette affaire mirent à de longues épreuves la patience, & la fermeté de notre Prélat: ces deux vertus lui

furent sur-tout nécessaires, non seulement pour éteindre les derniéres étincelles du Schisme, que son Prédécesseur, Vital de Castelmaur, n'avoit pû étouffer; mais aussi pour empêcher que la Contagion ne se répandit davantage, par les nouvelles entreprises de Pierre de Lune, & de ses fauteurs. On peut connoître quel étoit l'attachement des Toulousains à ce parti, par la Lettre violente, que cette Université peu d'années auparavant avoit écrite à l'assemblée de Paris, pour prouver que Benoît étant Pape légitime & indubitable, on ne pouvoit sans crime se retirer de son Obéissance. Jean-Juvenal des Ursins avoit traité cette Lettre de ridicule, passionnée, injurieuse au Roy; & demandé qu'elle fut lacerée dans le lieu, où elle avoit été faite; & les Auteurs punis comme criminels de Léze-Majesté. Par un Arrêt du 17 Juillet 1406, la Lettre fut en effet condamnée à être publiquement déchirée à Toulouse, & à Avignon: & on laissa à la diligence du Procureur général d'en poursuivre les Auteurs.

XXXVIII. Qui depuis long-tems entretenoient la division dans le Pays.

Hist. Eccl. Liv. XCIX, n. 57.

Lorsque Dominique de Florence, quatre ans après, fut appellé au Gouvernement de l'Eglise de Toulouse, ce feu s'étoit peut-être un peu ralenti; mais les esprits ne se trouvoient pas encore tous réunis dans les mêmes sentimens: la Providence lui réservoit la gloire de procurer cette union, par la persuasion, la vigilance, & les autres moyens, que sa sagesse lui fit employer avec succès. Il ne travailla pas avec moins de zéle, à arrêter le déréglement des mœurs, à faire fleurir les Etudes, ou à rétablir la Discipline dans le Clergé, & les pratiques de Religion parmi les Peuples. Saint Vincent Ferrier, qui parut plus d'une fois dans la Ville de Toulouse, contribua beaucoup à cette réforme générale. Notre Archevêque ayant eu la satisfaction de recevoir l'Homme de Dieu, à la tête de son Clergé, fut témoin du fruit de ses Prédications, & quelquefois de ses miracles. Aussi lui rendoit-il tous les honneurs dûs à son grand mérite, & à ses héroïques vertus.

XXXIX. Zéle de l'Archevêque pour rétablir la Paix, la Discipline, & les Etudes.

Monum. Conv. Tolos. pag. 94, 95.

Après une Députation que fit notre Prélat à la Cour de France, pour se plaindre de ce que, dans la derniére Assemblée du Clergé tenue à Paris, on avoit trop chargé la Province Ecclésiastique de Toulouse, sans attendre son consentement, ni demander son avis; il partit pour se rendre au Concile général, assemblé depuis près de deux ans à Constance. L'érudition de cet Archevêque, & le zéle persévérant, qu'il avoit montré dans tant d'occasions pour l'extinction du Schisme, parurent avec un nouvel éclat dans un Concile Œcumenique, qui eût le bon-

XL. Il paroît avec honneur, dans le Concile Général de Constance.

LIVRE. XVIII.

DOMINIQUE DE FLORENCE.

heur de terminer enfin cette grande affaire. Dominique de Florence fut un des Peres, qui éxaminérent avec soin la Doctrine de Jean Hus, & de Jérôme de Prague, dont ils proscrivirent les Dogmes hérétiques. Quelques Auteurs ont crû, qu'il avoit été aussi un des trente Electeurs, choisis & autorisés par le Concile, pour concourir avec les Cardinaux, à l'Election d'un nouveau Pape. Mais ce fait n'est point prouvé : & quoique nous lisions le nom de l'Archevêque de Toulouse, parmi ceux des Peres du Concile de Constance, nous ne le trouvons pas de même entre ceux des Electeurs de Martin V, comme l'a fort bien observé le Pere Echard. (1).

XLI. Il fait reconnoitre le Pape Martin V, dans son Diocése.

De retour à Toulouse, notre Prélat eut la consolation d'annoncer à son Eglise, que, par le concours de tous les Pasteurs, & pour la tranquilité de tous les Peuples Chrétiens, on voyoit enfin sur la Chaire de Saint Pierre, un Pontife donné de Dieu, & dont l'Election ne pouvoit être équivoque, ni douteuse. Il exhorta ensuite les Fidéles à rendre au Seigneur de publiques actions de graces pour ce bienfait; à bannir désormais les disputes, & à n'avoir plus qu'un même langage; Comme ils ne devoient avoir tous qu'un même cœur dans la charité de JESUS-CHRIST. Nous sommes fondés à croire qu'il eût lieu d'être content de la docilité de ses Diocésains : l'Histoire du moins ne fait plus mention d'aucun Acte Schismatique, en faveur de Pierre de Lune; dont les Partisans, qui s'étoient trouvés jusqu'alors dans le Diocése de Toulouse, ou en sortirent, ou se tûrent, s'ils n'imitérent pas l'éxemple de ceux, qui édifiérent leurs freres par un sincére retour à l'unité.

XLII. Et réunit enfin tous les esprits.

XLIII. Il est fait Premier Président du Parlement de Toulouse.

La Faille, p. 174. sous l'année 1419. Monum. Tolos. pag. 97. Echard. Tom. I, pag. 772.

Mais à cette tranquilité succéda bientôt après une nouvelle tempête, où la constance de l'Archevêque fut éprouvée le reste de ses jours. Voici quelle en fut l'origine, & quelle occasion le Prélat lui-même y avoit donnée. La Faille, & les autres Auteurs, qui ont écrit les Annales de Toulouse, ou l'Histoire du Languedoc, remarquent que l'an 1419, le Parlement fut établi, ou rétabli à Toulouse, par Charles Dauphin, Régent de France, qui succéda depuis au Roy Charles VI, sous le nom de Charles VII. Dominique de Florence eût l'honneur d'être mis à la tête de cette auguste Compagnie, qui n'étoit alors composée que de douze Juges, & de deux Greffiers. Ce fut notre Archevêque, qui fit lire l'Edit du Prince, & en-

(1) Æquè falluntur & qui negant ad fuisse Concilio Constantiensi (in eo enim sedisse invictè probat index suprà relatus...) & qui volunt unum fuisse ex 30 Electoribus à Concilio, Collegio Cardinalium additis, qui summum Pontificem deinde indubium Ecclesiæ darent. Neque enim inter eos in actis numeratur &c. *Echard. Tom. I, pag. 772.*

régistrer les Lettres d'Institution. Après la Messe du Saint Esprit, ayant apellé tous les Sénateurs, déja choisis par le Dauphin, il les fit revêtir des marques de leur nouvelle Dignité; & reçut le Serment de Fidélité, qu'ils prétérent tous entre ses mains.

Le 19 de May de la même année, le nouveau Parlement tint sa premiére Séance dans le Palais de Toulouse, qu'on avoit orné magnifiquement pour ce sujet. L'Archevêque y présida, assisté de cinq Conseillers Clercs, & de six Laïques. Quelque tems après: c'est-à-dire, le 30 de Juillet, ce Tribunal prononça son premier Arrêt en matiére criminelle, contre un Blasphémateur nommé *Quesbaut*; qui fut condamné à avoir la langue & la tête coupées. Sévérité, qui parut sans doute nécessaire, mais dont le public fut encore moins surpris, que du mépris que l'Archevêque Président, & les Conseillers Clercs sembloient avoir fait des Loix de l'Eglise, en condamnant un homme à mort. Dès lors le Clergé séculier & régulier de Toulouse, regardant le Prélat comme irrégulier, pour avoir eû part à ce jugement; se sépara de sa Communion, & prétendit qu'il avoit perdu sa Jurisdiction spirituelle. On est en effet étonné, qu'après plus de quarante ans d'Episcopat, Dominique de Florence, dont on loue d'ailleurs l'érudition & les lumiéres, ait pû ignorer les Loix de l'Eglise sur ce point; ou qu'il ait cru en être dispensé, en vertu de sa Charge de Premier Président d'une Cour Souveraine.

XLIV. Arrêt de mort porté contre un Blasphémateur.

XLV. Le Clergé regarde l'Archevêque comme irrégulier.

C'est ce qu'il entreprit de persuader, & par Ecrit & de vive voix. Un jour de Dimanche s'étant revêtu de ses habits Pontificaux, il parut en chaire dans l'Eglise Métropolitaine, & fit un long discours pour justifier sa conduite; & menacer même d'Excommunication, tous ceux qui tenoient des opinions contraires à la sienne sur ce sujet. Il dit en substance, qu'il y avoit dans l'Eglise deux sortes de Loix: les unes de droit divin; les autres de droit humain, & purement Ecclésiastique: que celles-là étoient absolument immuables, sans qu'aucune Puissance sur la terre en pût dispenser; mais qu'il n'en étoit pas de même de celles-ci, qui étoient sujettes à beaucoup d'éxceptions: & il ajoûta que la Régle de l'Eglise, qui déffend aux Ecclésiastiques d'assister aux jugemens de mort, étoit de cette seconde espéce. Que si l'Eglise avoit prévû que, pour un plus grand bien de la justice, les Princes temporels mettroient un jour des Prélats, leurs sujets, à la tête des Compagnies Souveraines pour présider; il ne falloit pas douter, disoit-il, que l'Eglise ne leur

XLVI. Discours du Prélat, qui entreprend de justifier sa conduite.

eût permis l'éxercice de cette Présidence dans toute son étendue: que même elle déclaroit assez quelle étoit sa volonté, en ne s'y opposant pas.

XLVII. Exemples des Lévites.

L'Archevêque s'appuyoit de quelques éxemples; il rapella ce qui s'étoit passé autrefois dans le Désert, lorsque Moyse descendant de la Montagne de Sinaï, ayant trouvé que le Peuple d'Israël s'étoit fait un Vau d'or pour l'adorer, commanda aussitôt aux enfans de Lévi, qui avoient le Sacerdoce en partage, de s'armer, & de passer au fil de l'épée tous ceux de ces Idolâtres, qu'ils rencontreroient, sans épargner ni parens ni amis. En éxécution de cet Ordre rigoureux, les Lévites firent mourir jusqu'à vingt mille coupables: & cette action quoique sanglante, fut si agréable au Seigneur, qu'il fit déclarer à ses pieux Zélateurs de sa gloire, qu'ils avoient consacré leurs mains dans le sang des Impies. Notre Prélat prétendoit que cette éxemple, & celui de Phinées, loué dans l'Ecriture pour avoir tué deux Impudiques, suffisoient pour montrer que les Prêtres peuvent se servir même du glaive matériel, pour venger les injures qui attaquent l'honneur de Dieu: & il dit qu'en vertu du pouvoir qu'il avoit reçu de JESUS-CHRIST, & de l'Eglise, il enjoignoit à tous les Fidéles de son Diocèse, de quelque Qualité ou Condition qu'ils pussent être, de lui demeurer toujours unis comme à leur Pasteur & à leur Chef; déclarant excommuniés tous ceux qui, sans attendre la Décision du Saint Siége, entreprendroient de se séparer de lui, ou soutiendroient opiniâtrement que, pour avoir assisté à la condamnation de l'Impie *Quesbaut*, il avoit perdu l'Autorité que son Caractére lui donnoit dans l'Eglise de Dieu.

XLVIII. Et de Phinées.

Mais ce discours du Prélat ne pût calmer les esprits, ni son éloquence les persuader. On pouvoit lui répondre en effet que la Discipline, ou la Police de l'Eglise de JESUS-CHRIST, n'est pas la même que celle de la Synagogue. Les Prêtres de l'ancienne Loi pouvoient licitement aller à la Guerre, comme ils pouvoient se marier: cela ne leur étoit point défendu: mais l'Eglise interdit aujourd'hui l'un & l'autre à ses Ministres; elle leur défend de même, sous peine d'Irrégularité, de contribuer en quelque maniére que ce soit à la mort d'un homme, quelque criminel qu'il puisse être. Il ne s'agit pas de sçavoir si l'Eglise peut accorder une dispense: l'Archevêque de Toulouse ne l'avoit pas demandée. Aussi n'entreprenons-nous pas de le justifier: nous aimons mieux avouer que les plus Grands Hommes sont capables de faire de grandes fautes.

XLIX. Peu concluans.

Cette

Cette affaire ayant été portée devant le Pape, Sa Sainteté envoya sur les lieux Guillaume de Chalançon, Evêque du Pui, chargé d'éxaminer le fait, d'en dresser des procès verbaux, & de renvoyer le tout au Saint Siége, qui s'en étoit réservé la Décision, en donnant néanmoins au Commissaire Apostolique le pouvoir d'absoudre *ad cautelam*, l'Archevêque, & ses Officiers, à la charge de ne le faire qu'en secret. Ce qui fut éxécuté, dit-on, vers le commencement du mois de Novembre 1422. On croit que la conclusion de l'affaire fut, que l'Archevêque réconcilié avec son Clergé, se démettroit de sa charge de Président, entre les mains du Dauphin; qui en pourvut Monsieur de Saint Etienne.

L. Commissaire Apostolique.

LI. Conclusion de cette affaire.

Cependant le Pape Martin V continuoit toujours à donner à notre Archevêque les mêmes marques d'estime, & de confiance, dont il l'avoit souvent honoré. Dès l'an 1418, Sa Sainteté l'avoit chargé de rétablir, ou réformer les anciens Statuts du Collége de Maguelone: & suivant son pouvoir, l'Archevêque avoit ajoûté un onziéme Collégiat perpétuel, qui devoit être Prêtre. Catel assure que les Actes de cette Réforme se conservent encore dans les Archives dudit Collége à Toulouse. Dominique de Florence donna aussi, le cinquiéme de Septembre 1420, son consentement à la Fondation d'un autre Collége, apellé de Mirepoix; parce qu'elle fut faite par Guillaume Evêque de Mirepoix, en faveur de quelques bons sujets qui fréquentoient, ou qui fréquenteroient à l'avenir les Ecoles de Toulouse. Enfin dans les Archives de l'Eglise de saint Etienne, on trouve une Bulle de Martin V, du quinziéme Mars 1422; par laquelle ce Pape nommoit notre Prélat, & l'Evêque de Lavaur, ses Commissaires pour procéder à la visite, réformation, & réparation de cette Métropole. En vertu de leur Commission, les deux Prélats firent divers Statuts, ou Réglemens, tant pour la Police Ecclésiastique du Chœur, que pour l'entretien des Ministres.

LII. L'Archevêque est honoré de plusieurs Commissions du S. Siége.

On croit que Dominique de Florence ne survécut pas longtems à cette Réforme de son Eglise, étant mort, selon l'opinion la plus commune, le dernier jour de Décembre 1422. Il y avoit déja quarante trois ans qu'il avoit été sacré Evêque d'Alby, & douze qu'il gouvernoit le Diocèse de Toulouse. La Faille, dans ses Annales, dit qu'il fut *un des plus grands Personnages de son Siècle, sçavant, pieux, & fort éloquent.* Nous avons vû que toujours honoré de la confiance des Papes, & de plusieurs autres Souverains, il avoit paru avec éclat dans la Cour de Castille,

LIII. Sa mort.

LIV. Son Eloge.

LIVRE XVIII.

DOMINIQUE DE FLORENCE.

& dans deux Conciles. S'il donna dans toutes les occasions de grandes preuves de son habileté dans le maniment des affaires, il ne parut ni moins zélé pour la paix & l'unité de l'Eglise, ni moins charitable envers les pauvres. Un Auteur moderne attribue à sa dévotion envers sainte Magdeleine, le don qu'il fit au Couvent de Saint Maximin, d'une somme considérable, & d'une partie de sa Bibliotheque. On prétend qu'il choisit sa Sépulture dans notre Eglise de Toulouse : (1) mais quoique Catel assure avoir lû l'Epitaphe gravée sur son Tombeau, on ne le distingue plus aujourd'hui.

LEONARD DE DATIS, XXVe. GÉNÉRAL DES FF. PRECHEURS, ET LEGAT APOSTOLIQUE.

LEONARD DE DATIS.

Lean. Alb. de vir. illustr. Liv. 1, fol. 44.
Echard. Tom. 1, pag. 755.

I. Naissance.

LES vertus de Léonard de Datis, & ses travaux pour la gloire de son Ordre, devroient nous rendre sa mémoire précieuse; quand sa naissance, ses talens, & ses emplois ne lui auroient pas donné un rang distingué parmi les grands Hommes de son Siécle. Il étoit né à Florence, sous le Pontificat de Grégoire XI, pendant les démêlés de cette République avec le Saint Siége, peu de tems avant la naissance du Schisme.

II. Education, retraite de Léonard de Datis.

Les troubles, dont toute la Toscane étoit alors agitée, n'empêchérent pas que le Sénateur *Statius de Datis*, Pere de Léonard, ne donnât une attention particuliére à l'éducation de son fils. Les premiéres leçons de sagesse qu'on lui fit, servirent à le garantir de la contagion du Siécle; & il n'en connut pas plutôt la vanité, ou le danger, qu'il résolut de s'en séparer, pour assurer son salut dans la retraite. Ni la Noblesse, & l'opulence de sa Maison, ni tout ce qu'on pouvoit lui faire espérer dans les Charges de la République, depuis long-tems occupées par ses Ancêtres; rien ne fut capable de retarder l'éxécution de son pieux dessein. Déja instruit des Lettres humaines dans un âge tendre, & en état de faire de plus grands progrès dans les sciences, Léonard de Datis alla chercher un asyle dans le Couvent de Sainte Marie Nouvelle; où il reçut l'Habit de S. Dominique, pendant qu'Urbain VI, & Clément VII s'efforçoient, chacun de son côté, d'attirer les Florentins à leur parti.

(1) Apud nostros Tolosæ sepultum docet Guillelmus Catel, de eo legendus in historia præsulum Tolosanorum, &c. *Echard. Tom. 1, pag. 772.*

LIVRE XVIII.

LEONARD DE DATIS.

III. Saintes occupations.

Le même Esprit qui l'avoit conduit dans le Sanctuaire, lui servit de Guide & de Maître dans les saints Exercices, qu'il y embrassa avec d'autant plus de fruit & de persévérance, qu'il s'y portoit & par estime, & par atrait. Son cœur étoit d'accord avec son Esprit. Le silence, la priére, l'étude, la mortification des sens; il les regardoit comme autant de moyens de salut; il s'y plaisoit: & en comparant les douceurs de la paix, dont son ame jouissoit dans la Maison du Seigneur, avec les tumultueuses agitations des gens du monde, il plaignoit ceux-ci, & il bénissoit la Providence de ce qu'elle l'avoit traité bien plus favorablement. La beauté de son génie, & le saint usage qu'il fit de tous ses momens, pour étudier la Religion, le mirent bientôt en état de servir utilement le prochain. Dès qu'on lui eut confié le Ministére de la parole, il se fit une réputation, qui devint toujours plus éclatante, à mesure qu'il eut occasion de faire paroître ses rares talens, dans les différens postes, que son mérite lui fit remplir.

IV. Il sert utilement l'Eglise, & le prochain.

Pendant plusieurs années, le fervent Ministre travailla, par ses Prédications, à réformer les mœurs corrompues des Peuples, ou à appaiser les dissensions, d'abord dans les principales Villes de Toscane, & depuis dans les autres Contrées d'Italie. On l'écoutoit par-tout avec plaisir, & avec encore plus de fruit, parce que l'onction de ses discours se faisoit sentir au cœur, en même tems que son éloquence naturelle rendoit les esprits attentifs. Les Fidéles retirérent de grands avantages de son Ministére; & ils en auroient retiré de plus grands, s'il n'avoit été souvent obligé d'interrompre ses fonctions de Prédicateur, pour se prêter aux besoins de son Ordre, ou de sa Patrie, & quelquefois à ceux du Saint Siége. (1)

V. Etabli pour veiller à la conservation du sacré Dépôt.

Après avoir sagement gouverné sa Communauté de sainte Marie Nouvelle; déja élû Provincial de la Province Romaine, il fut choisi par le Pape Grégoire XII, pour réprimer les entreprises des Hérétiques, & veiller à la conservation de la Foi dans tout le Bolonois. Il est nommé avec ce titre dans les Actes du Concile de Pise, où il se trouva en 1409. Sa réputation de capacité & de sagesse le fit préférer à plusieurs autres sçavans Personnages, pour prêcher devant cette auguste Assemblée, dans la premiére Session du Concile, marquée au 25

(1) Ordinem in Patria, in sanctæ Mariæ Novellæ Conventu Professus adolescens, is evasit morum gravitate, doctrinâ, dicendique gratiâ, ac facundiâ, ut clariores Etruriæ suæ, totiusque Italiæ, magnâ nominis sui famâ, Cathedras impleverit; & ad varia, superioraque ordinis munia, tum & ad Ecclesiæ, Patriæque suæ graviora negotia vocatus, assumptusque fuerit, &c. *Echard. ut sp. pag.* 755.

LIVRE XVIII.

LEONARD DE DATIS.

de Mars. Le zélé Prédicateur, ayant pris pour texte de son Discours ces paroles du Livre des Juges: *Vous voilà tous assemblés, ô Enfans d'Israël, voyez donc ce que vous avez à faire:* (1) il représenta d'une maniére patétique toutes les horreurs du Schisme, les gémissemens de l'Eglise cruellement déchirée par ses propres enfans, & par ses Pasteurs, & les vœux des Peuples Chrétiens pour le retour désiré de la paix. Il exhorta puissanment ceux qui devoient la procurer, à s'armer de force pour ne point craindre les obstacles; & à n'avoir en vûë que la gloire de Dieu, & les intérêts de son Eglise, afin de n'être ni partagés, ni arrêtés par des considérations humaines. Le Mystére qu'on célébroit ce jour-là, lui fournit une vaste matiére, pour montrer dans le modéle des Pasteurs, l'amour que doivent avoir tous les Evêques pour l'Epouse de JESUS-CHRIST.

VI. Son discours dans le Concile de Pise.

VII. Le Schisme continue.

Nous ignorons si Léonard de Datis s'arrêta à Pise jusqu'à la fin du Concile: mais la double obligation, de combattre l'Hérésie dans une partie de la Lombardie, & de continuer ses visites dans une grande Province, ne lui permettoit guéres de faire un long séjour dans un même lieu. Ce qui augmenta considérablement ses sollicitudes & ses travaux, fut la nouvelle division, qui, après le Concile de Pise, commença à éclater dans plusieurs Villes d'italie. Les Peuples, les Familles, les Communautés même Religieuses, renouvellérent alors cet ancien langage, que l'Apôtre avoit autrefois reproché aux Corinthiens. L'un se glorifioit d'être à Paul, & l'autre à Céphas. C'est-à-dire, que ceux-ci, soumis à la Décision du dernier Concile, reconnoissoient le Pape Alexandre V, pour le seul légitime Successeur de Saint Pierre; tandis que ceux-là, persuadés que Grégoire XII ne pouvoit perdre le droit, que lui avoit domné une Election Canonique, lui demeuroient toujours inviolablement attachés. La Communauté de sainte Marie Nouvelle, selon le témoignage d'un Auteur Florentin, ne fut point éxempte de cette triste division. Thomas de Ferme, alors Général des FF. Prêcheurs, travailla avec la vigilance, & les empressemens d'un Pere, à réunir les esprits: il leur disoit souvent, ce que saint Paul avoit écrit aux Chrétiens de Corinthe: *Je vous conjure, mes Freres, par le nom de* NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST, *d'avoir tous un même langage; & de ne point souffrir parmi vous de divisions, ni de Schismes; mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit,*

VIII. Même dans les Maisons Religieuses.

(1) Adestis omnes, filii Israël; decernite quid facere debeatis. *Lib. Judic. XX, 7.*

& dans un même sentiment. Ce zélé Supérieur mourut avant que d'avoir eû cette consolation : tant la confusion, ou l'opiniâtreté, étoit grande dans ces jours d'obscurité, & de trouble.

LEONARD DE DATIS.

IX. Léonard de Datis est fait Supérieur Général de son Ordre.

Léonard de Datis, qui avoit partagé le travail avec Thomas de Ferme, en fut chargé seul après le décès de son Général ; dont il fut obligé de prendre la place, tant par la volonté du Pape, que par les suffrages de ses freres. Jean XXIII, en 1413, l'avoit établi Vicaire Général de l'Ordre de S. Dominique : & dans le Chapitre, assemblé l'année suivante à Florence, il fut élû unanimement Supérieur Général de tout l'Ordre. Vincent Fontana prétend qu'il avoit été Maître du Sacré Palais, & Procureur Général des F F. Prêcheurs à la Cour du Pape : mais il seroit difficile de marquer le tems, auquel il auroit successivement rempli ces deux Charges, qui ne peuvent être réunies dans la même personne ; & qui ne sont pas compatibles avec celles, dont nous venons de voir que Leonard de Datis étoit déja revêtu avant le Concile de Pise. Nous croyons, avec le Pere Echard, que Fontana n'avoit pas assez éxaminé ce fait.

X. Il travaille avec succès à le réunir, & le réformer.

Quoiqu'il en soit, il est certain que par les attentions du nouveau Général, les choses changérent bientôt de face. Le Seigneur fut avec lui dans toutes ses entreprises : il bénit visiblement ses desseins ; & il les fit réüssir. Après avoir travaillé avec un succès, qu'on n'osoit presque point se promettre, à rétablir la vie réguliére dans plusieurs Couvens d'Italie, ou à l'affermir, & la perfectionner dans les autres ; il fut le premier, depuis le commencement du grand Schisme, qui réünit sous un même Chef toutes les Provinces de l'Ordre de saint Dominique. Mais avant cela il rendit divers services à sa Patrie, & à l'Eglise.

XI. La République de Florence, le députe vers l'Empereur Sigismond.

Dès l'an 1413 il s'étoit employé à la pacification des troubles de Florence : non-seulement il avoit fait convenir la République, de la nécessité d'un nouveau Concile, que l'Empereur Sigismond sollicitoit avec ardeur ; mais, par son crédit, & ses raisons, il avoit engagé les Florentins à envoyer une Ambassade à ce Prince, qui se trouvoit à Trente, pour s'offrir de travailler de concert avec lui à faire réüssir ce dessein. Il fut lui-même l'un des Ambassadeurs destinés à cet effet ; & il s'empressa de répondre par son zéle, à la confiance que lui marquoient le Sénat & le Peuple. Mais avant que d'être arrivé à

la Cour de l'Empereur, il fut attaqué d'une griéve maladie, qui l'obligea de s'arrêter à Venise (1).

XII. Ce qu'il fait à Venise.

Les suites de la maladie ne furent point facheuses; & le sage Général profita de son séjour chez les Venitiens, pour donner la derniére perfection à la Réforme que le célébre Cardinal, Jean-Dominique de Raguse, avoit déja introduite dans quelques Monastéres de Venise. Dans l'Histoire de ce Cardinal, nous avons rapporté de quelle maniére, par le zéle actif de Sigismond, la Convocation du Concile de Constance fut enfin résolue entre lui & le Pape Jean XXIII, quoique ce Pontife craignît autant la Tenue d'un Concile, que l'Empereur la désiroit.

XIII. Et dans le Concile de Constance.

Notre Général regarda cet heureux événement comme l'époque de l'entiére extinction du Schisme, tant dans son Ordre que dans toute l'Eglise. Son premier soin fut de faire, & d'ordonner beaucoup de priéres, pour attirer les bénédictions du Ciel; interrompant ensuite ses autres occupations, il se rendit en diligence à Constance; & se trouva à la premiére Session du Concile; où il prit la place que lui donnoit sa charge de Général. Mais il ne se distingua pas moins parmi les Théologiens du Concile: aussi fut-il souvent consulté sur toutes les matiéres, qui regardoient la Religion. L'affaire du Schisme n'étoit pas la seule que le Concile eût à terminer; on sçait que les nouvelles erreurs de Wiclef, de Jean Hus, & de Jérôme de Prague, occupérent long-tems les Evêques, & les Docteurs: & ce fut principalement dans l'éxamen qu'on fit de la doctrine de ces trois hérétiques, que Leonard de Datis fit admirer plus d'une fois l'étendue de ses lumiéres, & la pénétration de son esprit, pour éclaircir ce que le mensonge & l'erreur avoient tâché d'embrouiller, afin de séduire les simples.

Les Actes du Concile font assez connoître la part qu'eut notre Général à tout ce qui y fut délibéré dans différentes Congrégations, & la confiance qu'on prenoit en lui. Nous nous contenterons de rapporter ici deux ou trois faits qui en seront la preuve. Pendant que les Commissaires, nommés par le Concile, pour instruire le procès de Jean Hus, remplissoient leur Commission, Leonard de Datis, avec le Général des F F. Mi-

(1) Cùm Oratores & Legatos eodem anno 1413, mense Junio Respublica Florentina mitteret ad Sigismundum Imperatorem Tridenti agentem, Leonardum quâ erat apud Senatum, populumque Florentinum existimatione, unum ex eis esse voluit: sed quominus ad Cæsarem perveniret, morbus ei ex itinere superveniens Venetiis intercepit, ac retinuit, &c. *Echard. ut sp. pag. 755.*

neurs, & six autres Théologiens, fut joint aux Cardinaux de Cambrai, de S. Marc, de Brancas, & de Florence, pour éxaminer les Ecrits de cet Hérésiarque : dans lesquels on trouva en effet toutes les erreurs, qu'il étoit accusé d'avoir prêchées dans le Royaume de Bohëme. Mais si nos Théologiens furent en état de le convaincre d'Hérésie, & de montrer clairement l'opposition de sa nouvelle doctrine à celle de l'Eglise, ils n'eurent pas le bonheur de lui persuader la nécessité de se rétracter. Cet esprit fier & orgueilleux éluda toujours les Textes les plus exprès des Saintes Ecritures, méprisa tous les argumens des Docteurs Catholiques ; & ni l'autorité de l'Empereur, ni celle du Concile entier, ne furent jamais capables de vaincre son obstination. On sçait que l'opiniâtreté de Jean Hus lui coûta cher, & que sa mort fut cruellement vengée par les Hussites, qui remplirent toute la Bohëme de sang & de carnage. Mais ne nous écartons pas de notre sujet.

XIV. Examine la Doctrine de Jean-Hus.

Le 8 de Mars 1416, qui étoit le premier Dimanche de Carême, notre Général eut l'honneur de prêcher en présence du Concile de Constance, comme il avoit fait sept ans auparavant dans celui de Pise : & lorsqu'après la Démission, ou la Déposition, des trois Papes Contendans, on voulut procéder à l'Election d'un Souverain Pontife, qui pût être reconnu dans toute la Chrétienté, le même Général fut un des trente Electeurs, que le Concile choisit parmi ses Membres, pour les joindre aux Cardinaux dans cette Election (1). Cette marque de distinction, fondée uniquement sur le mérite de Léonard de Datis, fait d'autant mieux connoître l'idée qu'on avoit de sa capacité, & de sa droiture, que le Concile étoit rempli d'un grand nombre d'illustres Prélats, Evêques & Archevêques ; outre plusieurs autres Généraux d'Ordre, & de célébres Docteurs de toutes les Nations, à qui on ne fit pas le même honneur.

XV. Il prêche devant le Concile.

XVI. Il est joint aux Cardinaux, pour faire l'Election d'un Pape.

La maniére dont se fit l'Election du nouveau Pape, par la plus parfaite unanimité des suffrages, montra assez quelle étoit la sagesse des Electeurs ; & justifia le choix qu'en avoit fait le Con-

(1) Quanti verò in ea Synodo à Patribus habitus sit, ex eo perpendas quòd ad graviora quæque negotia (quæ sanè plurima fuerunt) ab eis admotus fuerit & applicitus, ut constat ex actis curioso lectori adeundis. Cursim tantùm dico jam ab ipsis initiis ... cum Cardinalibus Petro de Alliaco Cameracensi, sancti Marci de Brancacciis, & Florentino, adjectis F. Antonio de Pareto Ord. Min. Ministro Generali, & sex aliis doctissimis viris Hæresiarchæ Joannis Hussi examini delegatum fuisse. Tum VIII. Martii 1416, Dominicâ primâ quadragesimæ coram tota Synodo perorasse. Demum è triginta viris ex quinque Nationibus assumptis, qui unà cum Cardinalibus summum Pontificem deinceps certum & unicum eligerent, unum fuisse pro Natione Italicâ ; qui & cum aliis in Othonem Cardinalem de Columna votum suum contulit, &c. *Echard. ut sp. pag.* 755.

LIVRE XVIII.

LEONARD DE DATIS.

cile. Par cette Election, qui fut extrêmement applaudie à Constance, & qui porta la joye parmi tous les Peuples fidéles, notre Général eut enfin la satisfaction de voir finir le Schisme, & dans l'Eglise, & dans son Ordre. Le Pere Jean de Puinoix, qui se trouvoit aussi dans le même Concile, & qui avoit eû jusqu'alors le Titre de Général des Dominicains dans l'Obédience de Benoît XIII, quitta cette qualité, & renonça volontairement à ses prétentions. Tous les Religieux de S. Dominique, qui vivoient dans les Etats des Rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, & d'Ecosse, se réunirent aussi-tôt avec leurs freres, pour ne reconnoître qu'un même Chef, un seul & même Général, dans la personne du Pere Léonard de Datis. Le Pape Martin V, l'ayant confirmé avec éloge dans cette charge, ne cessa depuis de lui donner dans toutes les occasions, des marques publiques de la confiance la plus parfaite.

XVII. Il réunit sous sa Jurisdiction toutes les Province de son Ordre.

Bullar. Ord. Tom. II, pag. 535.

Cette Bulle fut envoyée dans toutes les Provinces de l'Ordre, avec les Lettres de Léonard de Datis, qui convoqua le prochain Chapitre Général dans la Ville de Metz, * pour les fêtes de la Pentecôte 1419. Cependant le Pape étant parti de Constance le seiziéme de May 1418, pour retourner en Italie, notre Général eut l'honneur de l'accompagner pendant une partie du voyage: & il ne prit ensuite les devans, que pour faire préparer à Sa Sainteté, un logement dans le Couvent de Sainte Marie Nouvelle; où le Souverain Pontife logea en effet tout le tems qu'il demeura à Florence. Son séjour y fut assez long, parce qu'il ne voulut point sortir de cette Ville, jusqu'a ce que celle de Rome fût en état de le recevoir; & qu'il pût y être en sureté, après avoir retiré le Château Saint-Ange du pouvoir de la Reine de Sicile. Mais nous ne doutons pas que l'Abbé Ughel ne se soit trompé, quand il a écrit que le Pape Martin V étoit arrivé à Florence le 26 de Fevrier 1418, & qu'il avoit été commodément logé *pendant deux ans* dans la maison des F F. Prêcheurs (1). Comme cet Auteur avance trop l'arrivée de Sa Sainteté à Florence, il en recule aussi trop le départ.

* Ou de Cologne, selon un Auteur.

XVIII. Il part de Constance avec le Pape, qui vient loger chez les Dominicains à Florence.

XIX. Sa Sainteté consacre leur Eglise, & les Florentins agrandissent leur Couvent.

Il est vrai que les Chefs de la République, & notre Général en particulier s'étudioient comme à l'envi à procurer toute sorte de satisfaction au Saint Pere, & à sa Cour. Tandis que

(1) Martinus verò Mantuâ Florentiam venit die 26 Februarii anno 1418. Summo honore à Republica Florentinâ exceptus divertit ad Basilicam sanctæ Mariæ Novellæ Ordinis Prædicatorum; ubi tandiu mansit, quandiu Florentiæ fuit... Antequam Florentiâ discederet, Templum sanctæ Mariæ Novellæ, majusque altare, & sancti Petri Martyris, in gratiam FF. Prædicatorum, apud quos humanitate maximâ cultus fuerat (per duos annos diversatus) consecravit, &c. *Ita. Sacr. Tom, III, Col, 167.*

le

le Pape, pour témoigner de sa part son contentement, faisoit avec beaucoup de solemnité, la Consécration de notre Eglise, & du grand Autel; les Florentins faisoient élever joignant le même Couvent un nouvel Edifice, pour y loger avec plus de commodité une partie des Cardinaux (1). On prenoit en même tems de justes mesures pour dissiper entiérement tout ce qui s'opposoit encore à la tranquilité du nouveau Pape. Braccio de Mantoue, qui s'attribuoit la qualité de défenseur de Rome, s'étoit emparé de Perouse, & de quelques autres Villes du Patrimoine de Saint Pierre. Comme il avoit pris avec chaleur le parti de Jean XXIII, il faisoit la guerre à Martin V, & il méprisoit avec tant d'insolence les foudres de l'Eglise, que par une sacrilége raillerie il osoit dire, qu'il excommunieroit le Pape, s'il en étoit excommunié. Les Florentins étoient résolus de prendre les armes contre ce Rebéle; mais par le Conseil de notre Général, ils employérent d'abord les voyes de la douceur : ce moyen réussit : Braccio posa lui-même les armes; & la prudence d'un homme sage, en détournant le fleau de la guerre, procura au Souverain Pontife un sujet de consolation, qui fut bientôt suivi de plusieurs autres. La Reine de *Sicile* retira la Garnison du Château Saint-Ange, & envoya à Florence le Grand Sénéchal de son Royaume, pour reconnoître le Pape Martin V, qui députa aussitôt un Cardinal, pour aller couronner cette Princesse à Naples. Quatre Cardinaux de Pierre de Lune vinrent aussi rendre leur obéissance au légitime Pape; & ils en furent favorablement reçus. Tout ceci se passa dans notre Couvent de sainte Marie Nouvelle.

Hist. Eccl. Liv. CIV. n. 154.

XX. Léonard de Datis, par ses sages Conseils, procure divers avantages au Pape.

On y vit quelque tems après un spectacle bien plus touchant, & qui causa une joye plus universelle parmi le Peuple : ce fut la soumission volontaire de Baltazar Cossa, autrefois Jean XXIII. Il y avoit plus de trois ans que cet ancien Pontife languissoit dans une prison en Allemagne, lorsque Leonard de Datis, à la tête de plusieurs illustres Florentins, qui avoient toujours conservé quelque bonté pour lui; s'adressa au Pape régnant, pour le supplier d'avoir compassion de sa misére, & de lui procurer la liberté. Soit que Martin V, eût en effet traité avec le Comte Palatin, pour la délivrance de l'illustre Prisonnier; soit qu'il l'eût lui-même obtenue de ce Prince, à force d'argent, comme l'ont cru quelques Ecrivains avec Ciaconius, il est certain qu'il sortit de prison, & qu'étant venu aux

XXI. Balthazar Cossa, autrefois Jean XXIII, délivré de Prison.

(1) Juxta quam Basilicam sanctæ Mariæ Novellæ, Florentini Ædes ædificarunt, ubi Pontifex spaciosiùs moraretur, &c. *Ibid.*

LIVRE XVIII.

LEONARD DE DATIS.

environs de Parme, il y retrouva plusieurs de ses anciens amis, qui le reçurent avec respect. Il y en eût même qui, par amitié ou par intérêt, osérent le solliciter de reprendre les habits Pontificaux; c'est-à-dire, de rallumer le feu du Schisme, & la guerre dans l'Eglise.

XXII. Vient se jetter aux piés de Martin V.

Baltazar Cossa pour cette fois se détermina plus sagement. Comme si la tribulation l'avoit changé en un autre homme, il prit tout d'un coup sa résolution : & sans rien communiquer à ses amis de ce que la grace sans doute lui inspiroit, il se rendit presque seul à Florence, sans prendre même aucune sûreté pour sa personne; & il alla d'abord au Couvent de Sainte Marie Nouvelle se jetter aux piés de Martin V, implorant avec humilité sa miséricorde, le reconnoissant pour le seul véritable Vicaire de JESUS-CHRIST; & ratifiant de nouveau tout ce qui s'étoit fait dans le Concile de Constance, touchant la Déposition de l'un, & l'Exaltation de l'autre (1). Une démarche si édifiante, & si peu attendue, tira les larmes des yeux de tous les Assistans: le Pape, plus sensiblement touché que les autres, après avoir relevé, & reçu avec mille témoignages d'une sincére affection, cet homme ainsi humilié; fit tout ce qu'il pût pour le consoler du changement de sa fortune, en le rapprochant, autant qu'il étoit possible, du Rang d'où il étoit tombé.

Monu. Conv. sanctæ Mariæ Novellæ. Hist. Eccl. Liv. CIV, n. 155.

Sa Sainteté l'aggrégea au nombre des Cardinaux, le déclara Doyen du Sacré Collége; & voulut que dans toutes les Cérémonies publiques, dans les Consistoires, & les autres Assemblées, Cossa fût toujours le plus près de sa personne, sur un Siége plus élevé que celui de tous les autres Cardinaux.

XXIII. Le Pere Général préside au Chapitre de Metz.

Quoique Léonard de Datis eût sollicité, comme nous avons dit, en faveur de ce Pape déposé, il ne fut point présent à sa réconciliation, qui fut faite un Vendredi, vingt-troisiéme de Juin 1419. Notre Général étoit alors parti de Florence, pour présider au Chapitre de son Ordre, qu'il avoit assemblé à Metz; où il n'eût pas un moindre sujet de joye & de consolation, en voyant l'entier rétablissement de la paix, & le zéle ardent qui paroissoit animer tous les Religieux, pour faire régner désormais l'union, & la charité dans les cœurs (2). Ce qui avoit

(1) Illic, non sine omnium admiratione, ac simul commiseratione, quia in fugitivi hominis forma, lacrymabundus, humi genibus fixis, & ad ejus pedes procumbens, eum ut Christi Vicarium veneratus est; omniaque tam de se, quàm de D. Martino V, in Concilio Constantiensi facta, denuo approbavit, & ratificavit, &c. *Ciacon. Tom. II, Col.* 1094.

(2) Anno 1419, factâ tandem aliquando Ordinis nostri unione, modo suprà recensito, illius magister P. Leonardus Statii de Datis eandem constabiliturus, Generale Capitulum apud Metim, in Pentecostes solemnitate hoc

été commencé sous d'heureux auspices dans ce Chapitre, fut continué & confirmé dans celui, qui se tint au mois de May 1421, dans la Ville de Florence.* Le sage Supérieur, peu content d'avoir effacé jusqu'aux dernieres traces du Schisme, fit de nouveaux efforts pour renouveller parmi ses freres l'ancienne ferveur, l'esprit de priére & de regularité, l'amour de l'étude, & particuliérement le zéle du salut des ames par le Ministére de la parole. Le Pape venoit de le nommer Commissaire Apostolique dans la Lombardie, & la Marche d'Ancone, où l'Hérésie des Fraticelles sembloit se renouveller : & pendant qu'il travailloit à réduire ces prétendus spirituels, ou à empêcher le progrès de leurs erreurs, il fut informé des bénédictions que le Ciel répandoit alors sur les travaux Apostoliques d'un de ses Religieux, occupé depuis long-tems à faire recevoir l'Evangile dans la Samogitie, Province de Pologne.

LIVRE XVIII.

LEONARD DE DATIS.

XXIV. Et à celui de Florence.

XXV. Il est fait Commissaire Apostolique.

Les Peuples de ces Contrées, encore Idolâtres dans le quinziéme Siécle ; s'imaginant que les Bois & les Forêts étoient la demeure des Dieux, leur rendoient un Culte superstitieux, qu'ils étendoient jusqu'aux Oiseaux, & aux Bêtes sauvages, qui les habitoient. Ils adoroient encore comme des Divinités le Feu & le Tonnere, & leurs Prêtres entretenoient avec soin, un feu perpétuel sur le Sommet d'une haute Montagne, au bas de laquelle couloit la Riviére appellée dans le Pays *Nyewiaza*. Ces Prêtres, aussi stupides, & peut-être plus corrompus que ceux qu'ils conduisoient, s'étoient persuadés qu'ils attireroient sur leurs têtes la colere de leurs Dieux, si ce feu venoit à s'éteindre: ils menaçoient de même les Peuples, de la vengeance céleste, s'ils osoient toucher au bois qu'ils appelloient Sacré. L'aveuglement de ces pauvres Infidéles, & la perte de tant d'ames, ayant excité le zéle du Roy de Pologne, nommé Ladislas Jagellon, & de Nicolas Vezik, Dominicain Polonois, Confesseur, & Prédicateur ordinaire de Sa Majesté, ils se rendirent l'un & l'autre dans la Samogitie, avec le grand Duc de Lituanie, & plusieurs autres personnes également pieuses & éclairées: & pour rendre les Samogites plus dociles à la Prédication de la Foi, qu'on venoit leur annoncer ; on commença d'abord par

XXVI. Erreurs, & Idolatrie des Samogites.

anno celebrandum indixit: ad quod cùm omnium Provinciarum Provinciales Priores convenissent, amplexantibus se invicem Patribus in charitate non ficta, facta est perfecta Ordinis unio, bonorum omnium largitore Deo dante. *Fontana in monum. p.* 306. *Col.* 2.

* Quoique le Pere Echard après Fontana, mette le Chapitre Général de 1419 à Metz, & celui de 1421 à Florence; l'Auteur du Bullaire de l'Ordre des FF. Prêcheurs, soutient que le premier fut célébré dans la Ville de Cologne; & le second dans celle de Metz. Il cite pour cela les Actes de ce dernier Chapitre, & la Bulle de Martin V, du 11 Avril 1419. *Bullar. Ord. Tom. II, pag.* 557.

LIVRE XVIII.

LEONARD DE DATIS.

leur montrer d'une maniére ſenſible, la vanité de tout ce qu'ils avoient crû ſur la parole de leurs Prêtres.

XXVII. Moyens, qu'on employe pour les convertir.

Le Roy Ladiſlas étant monté ſur le haut de cette Montagne, où brûloit le feu perpétuel, l'éteignit lui-même en y verſant beaucoup d'eau. Il commanda enſuite à ſes Troupes de ſe répandre dans les Forêts des environs, d'en couper les Arbres, & d'y tuer tous les Animaux, qu'ils rencontreroient. Tout cela fut ponctuellement éxécuté: & ces Peuples étonnés de voir qu'il n'en étoit arrivé aucun mal, ni au Prince, ni à ſes Soldats, commencérent à ſe défier de la puiſſance de leurs Dieux, auſſi bien que de la ſincérité de leurs infidéles Miniſtres.

XXVIII. Succès.

Après qu'ils eurent délibéré enſemble ſur tout ce qui s'étoit paſſé, & ſur ce qu'on leur avoit dit; un des plus conſidérables entre les Samogites, portant la parole pour tous, vint déclarer au Roy, que puiſque leurs Divinités avoient été aſſez lâches, pour ſe laiſſer vaincre par celle des Polonois, ils étoient réſolus d'abandonner leur Culte, & de s'attacher à celui du Dieu vainqueur.

XXIX. Ils ſont inſtruits, & reçoivent le Baptême.

On profita de ces diſpoſitions pour les inſtruire de la véritable Religion. Le Prince, beaucoup mieux inſtruit lui-même de la Langue, & des Coûtumes du Pays, que tous les Miſſionnaires qui le ſuivoient, voulut être le premier Prédicateur de la Foi parmi ces Barbares: & le Pere Nicolas Vezik, avec quelques-uns de ſes Freres, continua pendant pluſieurs années ce que le Roy avoit ſi heureuſement commencé. Dieu bénit les pieuſes intentions de l'un, & le zéle perſévérant des autres.

XXX. Zéle du Pere Nicolas Vezik, Dominicain.

Bzovi. Hiſt. Prov. Pol. c. 3.

Le nombre de ceux, qui renonçoient à leurs Idoles pour embraſſer le Chriſtianiſme, fut ſi grand, qu'on établit pluſieurs Paroiſſes, & qu'on fit bâtir une Egliſe Cathédrale dans ce Pays. On aſſure cependant que nos Prédicateurs, ſur-tout le Pere Nicolas Vezik, furent ſouvent expoſés à la perſécution des Samogites, & aux piéges que leur tendirent les Prêtres des Idoles. Mais le Seigneur ne les livra pas à leur mauvaiſe volonté: il ſe ſervit au contraire de leur Miniſtére, pour changer leurs Perſécuteurs, & convertir les plus obſtinés. Dès l'an 1422, Nicolas Vezik voyoit avec action de grace, une multitude conſidérable de Fidéles, qu'il avoit régénérés en JESUS-CHRIST par le Baptême (1).

(1) Anno 1422, P. Nicolaus Vezik, Prædicator Regius Ladiſlai Poloniæ Regis, eidemque à ſacris Confeſſionibus, dum Samogitarum converſioni totus addictus, eorum Hæreſes revellere, ac deſtruere conaretur; poſt multos diſputationum congreſſus cum illis habitos, variè deluſus ab ipſis, nec non ad pejora quæſitus inſidiis: tandem Deo cooperante, qui vult omnes homines ſalvos fieri, atque ad agnitionem veritatis venire,

XXXI. Léonard de Datis reçoit de nouvelles faveurs du Pape, qui le nomme son Légat, pour faire l'Ouverture du Concile de Pavie.

Des nouvelles si agréables furent pour notre Général, un nouveau motif d'exciter de plus en plus le zéle de tous ses Religieux, pour les porter à travailler selon leur vocation dans la vigne du Seigneur; & à se montrer dignes des faveurs qu'ils recevoient tous les jours du Saint Siége. Nous trouvons en effet un grand nombre de Bulles du Pape Martin V, qui ne se lassoit pas de donner à notre Général de nouveaux témoignages de son affection, & de son amour Paternel, tantôt en mettant sous la protection spéciale du Saint Siége, quelques-uns de ses Monastéres; tantôt en lui fournissant les moyens d'en fonder, ou d'en faire subsister d'autres, que Sa Sainteté voulut bien éxempter de certains tributs; quelquefois en lui accordant le droit de créer des Docteurs dans ses Chapitres Généraux; ou en confirmant, & étendant même les Priviléges déja accordés par ses Prédécesseurs, & en particulier par le Pape Boniface IX. Mais la plus grande marque, que pouvoit donner Martin V, de l'estime qu'il faisoit des lumiéres, & de la sagesse de Léonard de Datis, c'étoit de le nommer son Légat Apostolique, pour aller faire à Pavie l'Ouverture d'un Concile Général, & y présider au nom de Sa Sainteté.

Vide, Bullar. Ord. Tom. II, pag. 554, 555, 557, 558, 578, 582, 585.

Dans la quarante-quatriéme Session du Concile de Constance, le Pape, avec le consentement des Cardinaux, avoit choisi la Ville de Pavie pour le prochain Concile Général; & les Peres avoient applaudi à ce choix. Le tems étant donc venu pour la Célébration de ce Concile, le Souverain Pontife y envoya quatre Légats; * sçavoir, Pierre Donat Archevêque de Crête, Jâques Evêque de Spolete, Pierre Abbé de Rosacco du Diocèse d'Aquilée, & Léonard Général des FF. Prêcheurs. Ces Légats firent effectivement l'Ouverture du Concile dans le mois de May 1423: mais comme il n'y avoit encore que peu d'Evêques, avec les Députés de quelques Princes, ou Prélats d'Allemagne, de France, & d'Angleterre, on jugea à propos d'attendre l'arrivée des autres, avant que de continuer les Sessions. Notre Général profita cependant de ce loisir, pour vaquer aux affaires de son Ordre, & présider à un nouveau Chapitre Général, qui se tint aux Fêtes de la Pentecôte dans la même Ville. A peine avoit-il congédié l'Assemblée, que les maladies épidémiques commencérent à se faire sentir à Pavie;

XXXII. Ouverture du Concile.

copiosa eorum Samogitarum multitudo sacro lavacro regenerata fuit Christo Dño ab eodem Nicolao. *Fontan. in monu. pag.* 312.

* Le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique ne nomme que trois Légats; & il met à leur tête l'Evêque de Spolete, à qui il donne le nom de Pierre, & le titre d'Archevêque. *Hist. Eccl. Liv. CIV. n.* 121.

LIVRE XVIII.

LEONARD DE DATIS.

& on parla dès-lors de transférer le Concile en un autre lieu. Le Pape y consentit ; & les Evêques de France, d'Italie, d'Allemagne, & d'Angleterre, qui se trouvoient présens, ayant remis le choix à la volonté des Légats Apostoliques, ceux-ci choisirent la Ville de Sienne en Toscane, comme un lieu propre, & commode pour la Continuation du Concile. Les Légats se transportérent en effet dans cette Ville, où on reprit les Sessions, dès le mois d'Août, selon quelques Historiens, ou dans celui de Novembre, selon quelques autres. Pour établir d'abord ce qui regardoit la Foi, dans les points alors attaqués, on confirma la Condamnation des Hérésies des Wicléfites, & des Hussites, déja prononcée dans le Concile de Constance ; de même que la Déposition de Pierre de Lune, dont Alphonse Roy d'Aragon, essayoit par ses Ambassadeurs de remettre l'affaire sur le Bureau. On parla aussi de la Réunion des Grecs avec les Latins ; & on jugea à propos de procéder auparavant à la Réformation de l'Eglise. Mais de nouveaux troubles, causés en Italie par les Troupes du Roy d'Aragon, firent que le Pape donna pouvoir à ses Légats, de différer, & de transférer une seconde fois le Concile. Il y eut plusieurs disputes à cette occasion ; & enfin on convint, le 19 Février 1424, que le prochain Concile, que l'on devoit assembler sept ans après, en exécution du Décret de Constance, se tiendroit dans la Ville de Bâle. Ce choix fut approuvé d'abord par les Légats, & ensuite par les principaux Evêques de chaque Nation, qui s'étoient rendus à Sienne.

XXXIII. Pourquoi il est transféré à Sienne.

Vide, Hist. Eccl Liv. CIV, n. 221, 222, 223, 224, 234.

XXXIV. Et ensuite à Bâle.

XXXV. Saintes occupations du Pere Général.

Cet arrangement rendit notre Général à lui-même & à son Ordre. Sa principale occupation, les deux derniéres années de sa vie, fut de se préparer à la mort par la priére, & une vigilance encore plus attentive à tout ce qui pouvoit contribuer à l'avancement spirituel de ses freres. Déja chargé d'années, & presque épuisé par ses longs travaux, il s'étoit retiré dans son Couvent de Sainte Marie Nouvelle ; où pendant qu'il ne s'occupoit que des pensées de l'éternité, on prétend que le Pape Martin V, le mit au nombre des Cardinaux ; mais que celui qui en apportoit la Nouvelle, n'arriva à Florence que deux jours après le décès de ce Cardinal. Outre les différens Ecrivains, qui le rapportent ainsi, Ciaconius assure que cette Tradition, commune parmi les Florentins, se trouve encore autorisée par les anciens Monumens de l'illustre Famille de Datis (1). L'Ab-

XXXVI. On prétend qu'il fut nommé au Cardinalat.

(1) Anno Dñi 1426, Florentiæ in Conventu sanctæ Mariæ Novellæ obierat Fr. Leonardus Datus, nobilis Florentinus, Ord. Præd. Generalis Magister, spectatæ virtutis, &

bé Ughel l'avoit assuré de même, dans ses notes sur Ciaconius; mais il a écrit depuis qu'après avoir examiné avec soin les Registres du Vatican, il n'y avoit point trouvé la preuve de cette Tradition Populaire; dont tout le fondement étoit peut-être l'idée qu'on avoit du mérite distingué de Léonard de Datis, la connoissance des services qu'il avoit rendus au Souverain Pontife, & de l'affection particuliére, que Martin V avoit toujours conservée pour lui (1).

XXXVII. Sa mort.

Les Auteurs ne s'accordent pas davantage sur l'année de la mort du Serviteur de Dieu: Ughel & Ciaconius la mettent en l'année 1426, & ils ne marquent pas le mois, quoique le premier fasse mention de l'Epitaphe, qu'il avoit luë sur le Tombeau de ce Général dans l'Eglise de Sainte Marie Nouvelle. Vincent Fontana croit qu'il étoit mort le 17 de Mars 1425; & le Pere Echard préfere ce sentiment.

XXXVIII. Ses vertus.

Il n'y a point la même diversité d'opinions touchant les rares vertus, & les excellentes qualités de Léonard de Datis: outre que les Emplois, qu'il a remplis dans l'Eglise, & dans son Ordre, & la maniére, dont il a été distingué dans trois Conciles, sont de bons témoignages de son mérite, & de ses talens; tous les Historiens conviennent, qu'à un grand fonds de génie, il joignoit une piété solide, une rare prudence, beaucoup d'habileté dans le maniment des affaires, & tous les avantages qu'on peut retirer de l'étude. Il nous a laissé quelques monumens de sa Doctrine dans des Ouvrages, dont quelques-uns se consérvent encore en manuscrit, dans la Bibliotheque du Couvent de Sainte Marie Nouvelle: & parmi ses Sermons on trouve les deux, qu'il avoit prononcés dans le Concile de Pise, & dans celui de Constance. Il y en a aussi plusieurs, où l'Auteur explique bien au long les différens fleaux; dont la justice, ou la

XXXIX. Ses Ouvrages.

multiplicis eruditionis, rerumque variarum cognitione insignis vir; cujus obitum Martinus V ignorans, eum IX. Cal. Julii ejusdem anni inter cæteros Cardinales, in secundâ Creatione adlectos, S. R. E. Presbiterum Cardinalem creavit. Extat de hac re inveterata memoria, non solùm apud Florentinos, verùm etiam in monumentis ejusdem familiæ; in quibus hæc adduntur, quòd Nuncii à summo Pontifice missi, qui hominem de ejus ad Cardinalatum assumptione certum redderent, fato cessisse invenerunt, &c. *Ciacon. Tom. II, Col.* 1125.

(1) Florentiæ fato cessit vir planè insignis Leonardus Datus, FF. Prædicatorum Generalis Magister, anno 1426... Cujus viri nunc eò lubentiùs memini, quòd Romæ positus, cùm meas ad Ciaconium conderem notas, inveteratam quandam secutus memoriam, ab ejus gentis Scriptore adjutam, auctoritate autem Pauli Mini, de Nobilitate Florentina, ac cujusdam ms codicis... firmatam, eundem asserui à Martino V, in secundâ Creatione, purpurâ fuisse decoratum sub vitæ finem; hoc est ante duos omnino dies, quàm è vita discederet. Sed cùm postea diligentiùs rem omnem investigassem, Acta Consistorialia, Regestumque Vaticanum Martini V. consuluissem; simplicemque inscriptionem sepulchri fuissem intuitus; priorem sententiam meam ejuravi, &c. *Ita. Sacr. Tom. III, Col.* 168.

LIVRE XVIII.

LEONARD DE DATIS.

Miséricorde de Dieu afflige en ce monde les pécheurs, qui différent toujours leur conversion : *De flagellis peccatorum festinanter converti nolentium.* Mais on estime particuliérement un petit Traité, qu'il avoit intitulé *de Demandes*; & que Possevin assure être également utile aux Théologiens, & aux Prédicateurs (1).

MARTIN PORÉE, CONFESSEUR ET CONSEILLER DU DUC DE BOURGOGNE, EVEQUE D'ARRAS, ET LEGAT DU CONCILE DE CONSTANCE AUPRE'S DES ROIS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE.

MARTIN PORE'E.

I. Il quitte un Canonicat, pour prendre l'Habit de Religieux.

MARTIN (apellé quelquefois Poré, ou Poiré, mais plus communément Porée) nâquit dans la Ville de Sens en Champagne, vers le milieu du quatorziéme Siécle. Ses parens, dont on ne nous a point appris la condition, remarquant en lui un esprit vif, aisé, solide, & un riche naturel, le firent élever avec soin dans la piété, & les Lettres. On prétend que dès sa jeunesse il avoit embrassé l'Etat Ecclésiastique : & un Auteur, cité par Don Denis de Sainte Marthe, dit qu'il étoit déja Chanoine de saint Gery à Cambray, lorsqu'il demanda l'habit de saint Dominique, dont il fut revêtu dans le Couvent de Sens.

Comme il n'avoit préféré ce genre de vie, que pour travailler plus sérieusement à son salut dans l'éloignement du monde, & se rendre plus utile au prochain par le Ministére de la parole; le nouveau Religieux mit sagement à profit tous les moyens, qu'il trouva dans le Cloître, soit pour s'avancer toujours dans la pratique des vertus Chrétiennes, soit pour perfectionner par l'étude les Talens, qu'il avoit reçus de la Nature. Les habiles Maîtres qu'on lui donna dans le Collége de S. Jâques à Paris, ne contribuérent pas peu à lui former l'esprit, & le cœur: & ses progrès dans les Sciences humaines & Divines, lui méritérent le dégré de Docteur, dont il fut depuis honoré; on ne marque point en quelle année (2).

II. Il est fait Docteur de Paris.

(1) Leonardus Statius, Florentinus, Ord. Præd. Generalis Magister, eximiæ vir doctrinæ atque pietatis, delectus ut, in Constantiensi Concilio, unà cum aliis præstantibus Theologis, Schismatis coortam ob varios Antipapas tempestatem sedaret, scripsit opus Theologis atque Concionatoribus utile; quæ prænotatum petitiones, incipit, faciem tuam lava anima fidelis. *Possevi. Appart. Sacr. Tom. II, pag.* 21.

(2) Martinus Porée vel Poirée, quem Canonicum in Ecclesia sancti Gaugerici Cameracensis fuisse scribit Carpentarius, Senonis in Gallia natus, Ordini Dominicanorum nomen dedit in Patria; studiisque Theologicis in Gymnasio Parisiensi San Jacobæo peractis, lauream in Sacra Facultate obtinuit, &c. *Gal. Christ. Tom. III, Col.* 341.

Aux

III. Prédicateur & Confesseur du Duc de Bourgogne.

Aux éxercices ordinaires de l'Ecole, Porée se fit un devoir d'ajouter celui de la Prédication : & le don de la parole secondoit parfaitement l'ardeur de son zéle. On peut juger de la réputation qu'il s'étoit acquise parmi les honnêtes gens, par le choix que fit de lui Philippe Duc de Bourgogne, pour le mettre auprès de son fils aîné, Jean Comte de Nevers, avec la qualité de Confesseur, & de Prédicateur ordinaire de ce jeune Prince. Celui-ci ayant depuis succédé aux Etats de son Pere, il continua à honorer toujours ce Religieux de la plus parfaite confiance (1). Cette Histoire en fournira plusieurs preuves. L'Université de Paris ne donna pas de moindres témoignages de l'estime, qu'elle faisoit du mérite, & de la probité de Martin Porée ; puisqu'au rapport d'un Auteur Contemporain, ce fut par sa prudence & sa médiation qu'après les longues brouilleries excitées à l'occasion de Jean Monteson, la paix fut enfin rendue ; & les Religieux de son Ordre rétablis dans la faculté l'an 1403 (2).

Bientôt après cette réconciliation, Porée perdit un puissant protecteur par la mort de Philippe, dit *le Hardi*, premier Duc de Bourgogne de la seconde Race. Mais le nouveau Duc, Jean surnommé *Sans peur*, connoissant depuis long-tems le trésor qu'il possédoit dans la personne de son Confesseur, ne pensa qu'à s'attacher de plus en plus un homme de ce caractere, qu'il employa utilement dans toutes ses affaires les plus importantes. Il paroît néanmoins que les passions bouillantes de ce jeune Prince, ne furent pas toujours réglées par les avis d'un sage Ministre qu'il estimoit. Pendant les facheux démélés du Duc de Bourgogne avec le Duc d'Orléans, Porée fut élevé à la dignité d'Evêque ; & dès le commencement de 1408, il prit possession du Siége d'Arras, soit à la nomination du Duc de Bourgogne, soit par l'Election du Chapitre, & en vertu d'une Bulle du Pape Grégoire XII.

IV. Qui le fait nommer à l'Evêché d'Arras.

V. Le nouvel Evêque se rend au Concile de Pise.

A peine avoit-il commencé de mettre quelque Ordre dans son Diocèse, qu'il fut obligé d'en partir, pour se trouver au Concile de Pise. On assure que dans cette auguste & très-nombreuse Assemblée, l'Evêque d'Arras se fit également estimer

(1) Anno verò 1404, Duce Bourgundiæ mortuo, eique succedente Joanne, apud istum Poreus in eodem Confessarii & Ecclesiæ Ministerio perseveravit... Neque verò id solùm ; sed ut erat vir solers & industrius, suoque Duci imprimis fidelis & charus, ad majora quæ tum sese obtulerunt negotia est adhibitus, &c. *Echard. Tom. I, pag.* 777. *Gal. Christ. ut sp.*

(2) Eo mediatore, quâ valebat apud Optimates Universitatis Parisiensis existimatione & gratiâ, pax eos inter & nostros Sanjacobæos inita est, omniaque in integrum restituta, &c. *Echard. ut sp. ex Chron. Laur. Pignon.*

LIVRE XVIII.

MARTIN PORE'E.

par ses lumiéres, sa prudence, sa fermeté, & par le zéle qu'il montra pour la paix de l'Eglise. Dans la Session du 23 de May 1409, il chanta la Messe solennelle, où se trouvérent tous les Peres du Concile (1). Après la Déposition des deux Pontifes, qui se disputoient la Papauté (Grégoire XII, & Benoît XIII) & la Création d'Aléxandre V, on avoit lieu d'espérer que le Concile procéderoit de suite à la Réforme de plusieurs abus, dont on se plaignoit depuis long-tems. Notre Evêque étoit un de ceux qui la souhaitoient cette Réforme, & qui la demandérent avec le plus d'instance. Il faut croire que de grandes raisons firent différer cette affaire jusqu'au prochain Concile Général, qu'on promit d'assembler trois ans après.

VI. Ce qu'il y demande, pour le bien de l'Eglise.

VII. Et ce qu'il obtient.

Cependant la demande de ces Evêques ne fut pas sans quelque fruit; puisque dans la dix-neuviéme Session, qui se tint le 10 de Juillet, le Cardinal de Chalant déclara à toute l'Assemblée, que le Pape ayant intention de travailler sérieusement à la Réformation de l'Eglise, avoit commis huit Cardinaux, pour éxaminer, avec les Députés des Prélats de divers Pays, ce qu'il étoit nécessaire de réformer. Et dans la vingtiéme Session, tenue le 27 du même mois, l'Archevêque de Pise annonça que le Saint Pere, compatissant à la pauvreté des Eglises, révoquoit les réserves, que quelques-uns de ses Prédécesseurs avoient faites, des dépouilles des Prélats morts, des fruits échus pendant la Vacance du Siége, & des procurations, ou droits de visite. Il ajouta que sa Sainteté remettoit aussi tous les arrérages dûs à la Chambre Apostolique pour les Annates. Le Sacré Collége prié en même tems, par l'Archevêque de Pise, de vouloir aussi remettre la part des Annates, ou les arrérages dûs aux Cardinaux, donna enfin son consentement. Après la derniére Session du Concile de Pise, qui fut tenue le septiéme d'Août, notre Prélat se rendit sans délai dans son Diocèse; où on le vit d'abord appliqué à toutes les fonctions de la Sollicitude Pastorale.

VIII. Il rentre dans son Diocèse.

IX. Sollicitude Pastorale, Synode.

Ce ne fut qu'après avoir connu par lui-même son Troupeau, les mœurs & les coutumes des Peuples, la doctrine, la régularité, ou la négligence de leurs Ministres, qu'il assembla son Synode, le mardi après la saint Denis, c'est-à-dire dans le mois D'octobre 1410. Les sages Réglemens qu'il proposa, & qu'il fit autoriser dans cette Assemblée, se trouvent parmi les

(1) Anno 1407 stylo Gallico (ante Pascha 1408) Electus est Episcopus Atrebatensis; acceptisque Litteris Pontificis... consecratur. Ad Concilium Pisanum sequenti anno se contulit; in eoque numerosissimo Patrum consessu, prudentiâ, & consiliis maximè claruit. Sessione XI die Jovis 23 Maii, Missam coram Synodo solemniter celebravit, &c. *Gal. Christ. Tom. III, Col.* 341.

Statuts Synodaux de l'Eglise d'Arras, imprimés à Anvers l'an 1588. L'autorité du Prince concouroit cependant avec celle de l'Evêque, pour faire reconnoître sans opposition le Nouveau Pape dans le Comté d'Artois. Pierre de Lune, appellé Benoît XIII, n'y avoit point de Partisans : & ceux, qui avoient obéi jusqu'alors au Pape Grégoire XII, s'en tinrent à la Décision du dernier Concile, pour se soumettre à Aléxandre V. Ce n'étoit pas un petit sujet de consolation pour notre Prélat de n'avoir point à appaiser des divisions, dont tant d'autres Eglises étoient encore agitées ; & les fruits qu'il faisoit au milieu de son Peuple par ses instructions, ses visites, ses éxemples, eussent été sans doute plus abondans, s'il eût été moins souvent obligé d'interrompre les fonctions de son Ministére, pour obéir à son Souverain.

X. Ambassade à la Cour d'Angleterre, & à celle de France.

Mais l'expérience avoit appris au Duc de Bourgogne, que ses intérêts les plus chers n'étoient jamais mieux qu'entre les mains de ce fidéle, & habile Ministre. Aussi l'envoya-t-il dès l'an 1411 vers le Roy d'Angleterre ; & en 1413 il le chargea d'une nouvelle commission à la Cour de France. Les Historiens ne nous ont point appris le sujet de la premiére Ambassade. Don Denis de Sainte Marthe, après le Pere Echard, se contente de dire que l'Evêque d'Arras devoit traiter avec le Monarque Anglois de quelques affaires très-importantes ; & que la Négociation eût un heureux succès. Le motif de son voyage à Paris, n'étoit que pour faire agréer au Roy très-Chrétien, Charles VI, les excuses du Duc, son maître, de ce que ce Prince s'étoit retiré trop précipitanment de la Cour (1). Ceux qui ont lû l'Histoire de France, n'ignorent pas les raisons, qui devoient obliger le Duc de Bourgogne à se tenir sur ses gardes, après l'attentat commis par son ordre, contre la personne du Duc d'Orléans frere de Sa Majesté.



XI. Guerre entre le Roy Très-Chrétien, & le Duc de Bourgogne.

Pendant que notre Evêque, de retour dans son Eglise, travailloit à y rétablir la Discipline, & à faire fleurir la Religion, par l'éxécution des Réglemens portés dans le dernier Synode, il se trouva avec tout son Peuple, dans un danger, qu'il avoit pû prévoir. La guerre, qu'on n'avoit fait que suspendre pour un peu de tems, se ralluma entre le Roy de France, & le Duc de Bourgogne. Les Villes de Compiégne, de Soissons, de Pe-

(1) Inde redux Legationem suscepit in Angliam anno 1411, pro grandioribus cum Rege componendis rebus, qua Legatione feliciter obitâ centum coronatos recepit à Duce in sumptus & honorarium. Ejusdem Ducis nomine orator venit ad Carolum VI anno 1413, excusationem daturus, quòd ab aula citiùs discessisset. *Gal. Christ. Tom. III, c.* 341.

ronne, & de Bapaume, ayant été enlevées au Duc par les François, ou s'étant rendues dès leur approche, le Siége fut mis devant la Ville d'Arras; qui se trouva aussi dans la nécessité de se soumettre aux armes de Sa Majesté, en 1414, après une sortie imprudente, qui fut la cause de la défaite des assiégés.

XII. Siége d'Arras.

La place ayant donc ouvert ses portes au Vainqueur, la paix fut signée, & aussitôt publiée, tant dans le Royaume de France, que dans les Etats du Duc de Bourgogne. Mais cette paix ne dura que peu de tems.

Cependant l'Empereur Sigismond & le Pape Jean XXIII, qui avoit succédé à Aléxandre V, travailloient à régler tout pour la tenue d'un nouveau Concile; où on se promettoit de faire cesser les maux de l'Eglise Universelle, ausquels celui de Pise n'avoit pû mettre fin.

XIII. L'Evêque se rend au Concile de Constance.

Dès qu'on eût reçû la Bulle de Convocation, l'Evêque d'Arras se disposa à faire le voyage d'Allemagne, pour se rendre à Constance, où il arriva l'an 1415. Il fut reçu dans l'assemblée des Peres, non seulement en qualité d'Evêque, mais aussi avec le caractére d'Ambassadeur du Duc de Bourgogne, (1) qui l'avoit spécialement chargé de veiller à tout ce qui pouvoit toucher ses intérêts, ou son honneur.

XIV. Il y soutient les intérêts de son Souverain.

C'est aussi ce qu'il fit avec tout le zéle, & toute la fermeté, que pouvoit lui inspirer sa reconnoissance envers un grand Prince, son Souverain, & son bienfaiteur. Nous en trouvons plusieurs preuves dans les Actes même du Concile de Constance. Mais pour bien connoître combien étoit dificile la Commission, dont on l'avoit chargé, il faut reprendre les choses de plus haut.

XV. Plaidoyer de Jean Petit, éxaminé à Paris.

On sçait que Jean, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres, ayant fait assassiner, dans le mois de Novembre 1407, Louis Duc d'Orleans, frere unique du Roy; Jean Petit, Docteur de Paris, homme d'ailleurs habile, & fort éloquent, entreprit de justifier cet horrible attentat, & de faire même l'Apologie de celui qui l'avoit ordonné. Mais cette Apologie, que l'Auteur ne craignit point de publier, après l'avoir prononcée en présence de plusieurs Princes, & d'un grand nombre de Docteurs, parut aux yeux du public ce qu'elle étoit en effet, téméraire, scandaleuse, remplie d'erreurs, & de maximes pernicieuses. Cependant les troubles, dont le Royaume se trouvoit agité, ne permirent pas à la Cour de faire alors toute l'attention, que méritoit cette Piéce: ou plutôt la puissance du Duc de Bourgogne, qui s'étoit rendu formidable jusques dans la Ca-

(1) Anno 1415 ab eodem Duce cum sex aliis legatur ad Concilium Constantiense; ubi graviores causæ demandatæ illi fuerunt &c. *Ibid.*

pitale de la France, en fit différer l'éxamen, & la condamnation. Mais dans le mois d'Octobre 1413 le Roy ordonna à Gerard de Montaigu, Evêque de Paris, & à son Official, de se joindre à Jean Polet Dominicain, Inquisiteur de la foi en France, & à un certain nombre de Docteurs en Théologie, pour éxaminer le plaidoyer de Jean Petit, & y censurer tout ce qu'il leur paroîtroit être digne de censure, leur offrant le secours du bras séculier en cas de besoin.

Moine de S. Denis, Liv. XXIII. p. 933. Hist. Eccl. Liv. CII. n. 88.

XVI. Et condamné.

On fit d'abord un extrait de plusieurs Articles de cet Ecrit, & on les réduisit depuis à neuf propositions. Après un long & sérieux éxamen, l'Apologie fut condamnée au feu, par une Sentence de l'Evêque de Paris, & l'Inquisiteur de la foi, de l'avis de plusieurs Prélats & Docteurs. Cette Sentence, qui fut publiée & éxécutée le 26 de Fevrier 1414, censuroit la Doctrine de Jean-Petit, comme erronée dans la Foi, contraire aux bonnes mœurs, & scandaleuse, ordonnoit en même tems que tous les éxemplaires de ce mauvais Ecrit, demeureroient supprimés, & on défendoit de soutenir à l'avenir, ou d'enseigner de semblables propositions.

Ibid. n. 90.

Mais l'affaire ne parut pas encore terminée par ce jugement, parce que d'une part on vouloit faire confirmer cette Sentence, par l'autorité du Concile assemblé à Constance; & que de l'autre, le Duc de Bourgogne s'opposoit de toutes ses forces à cette confirmation. Le Célébre Gerson la demandoit avec instance; & Notre Prélat n'oublioit rien pour la détourner. Le premier agissoit par un zéle de justice, & par l'amour de la vérité. Le second, uniquement attentif aux intérêts de son Maître, & suivant ses intentions, ne pensoit qu'à assoupir une fort mauvaise affaire. Il y réussit en partie; mais il seroit à souhaiter qu'il eût eû une meilleure cause à défendre.

XVII. Pourquoi l'Evêque d'Arras veut empêcher que le Concile de Constance ne condamne ce mauvais Ecrit.

On peut voir dans les Actes du Concile, & dans l'Histoire de l'Eglise, les disputes assez vives, que ces deux Hommes illustres, l'Evêque d'Arras & le Chancelier de Paris eurent ensemble dans cette occasion. Il nous suffit de remarquer ici que Martin Porée ayant été élevé à l'Episcopat, sept ou huit ans avant la Tenue du Concile de Constance; c'est fort mal à propos, que quelques Ecrivains ont avancé qu'un Evêché fut la récompense du zéle, qu'il fit paroître dans différentes Congrégations de ce Concile, pour soutenir le parti, qu'il avoit embrassé; ou plutôt dans lequel il se trouvoit engagé en qualité de sujet, & d'Ambassadeur d'un Prince, à l'honneur duquel il devoit nécessairement s'intéresser. Nous ne pensons pas

qu'il puisse être jamais permis de trahir la vérité, ou de favoriser l'erreur: mais le Prélat pensoit moins sans doute à protéger la doctrine meurtriére de Jean Petit, qu'à empêcher l'éclat d'une Condamnation, qui deshonoroit le Duc son Maître.

XVIII. Il est député par le Concile vers le Pape Jean XXIII.

Les Peres du Concile ne l'en estimérent pas moins; & ils témoignérent plus d'une fois la confiance qu'ils avoient en son habileté, par les différentes Commissions, dont ils le chargérent. Après que le Pape Jean XXIII se fut retiré secrettement de Constance, l'Evêque d'Arras fut l'un des Prélats, que le Concile députa vers ce Pontife fugitif, pour lui persuader de reparoître dans l'Assemblée: & de donner même de bonne grace sa Démission; afin de réparer ainsi le scandale, & de procurer la paix de l'Eglise. Et lorsque la Déposition de ce Pape eût été résoluë, le même Evêque fut choisi, pour lire en présence de tous les Peres, le Décret de Déposition: ce qu'il fit à la réquisition du Promoteur du Concile, le 29 de May 1415, dans la douziéme Session.

Par cette Sentence le saint Concile prononce, & déclare que la retraite nocturne de Jean XXIII, sous un Habit déguisé & indécent, est scandaleuse: qu'elle a troublé l'union de l'Eglise, & entretenu le Schisme; qu'elle est contraire à ses vœux, & à ses sermens: que ledit Jean XXIII, est notoirement Simoniaque, Dissipateur des biens & des droits de l'Eglise Romaine, & des autres Eglises: qu'il a mal administré le Spirituel, & le Temporel: que par ses mœurs malhonnêtes & détestables, il a scandalisé tout le peuple Chrétien; & qu'il s'est montré incorrigible. Comme tel, le Concile le déclare déposé, & absolument privé du Pontificat, dégage tous les Chrétiens de leur serment de fidélité; & leur défend de le reconnoître désormais pour Pape, ou de le nommer tel.

XIX. Vers le Roy d'Angleterre.

Peu de tems après, le Concile de Constance députa notre Evêque à la Cour d'Angleterre, pour traiter avec Sa Majesté Britannique de quelques affaires, dont le succès pouvoit avancer l'union, qu'on désiroit, & affermir davantage la paix de l'Eglise. Enfin après la Création de Martin V, le nouveau Pape & le Concile, envoyérent le même Evêque, avec trois autres, vers le Roy Très-Chrétien, pour chercher les moyens de faire une réconciliation solide, entre le Dauphin de France, & le Duc de Bourgogne. (1)

XX. Et à la Cour de France.

(1) Graviores causæ illi demandatæ fuerunt: nam & à Patribus ad Joannem XXIII, ut Pontificatu cederet monendum, & suadendum, delegatus est; & sententiam adversùs eum tergiversantem, & pacis consilia eludere conantem, latam ipse ex ambone promulgavit Sessione XII, 29 Maii ejusdem anni. Inde à Concilio ad Regem Angliæ de-

On ne peut douter du zéle, qui animoit L'Evêque d'Arras pour procurer cette réconciliation si nécessaire : l'amour de la paix, & l'attachement particulier du Prélat à la personne du Duc, le sollicitoient également à ne rien négliger pour la conclusion de cette affaire : le succès en parut en effet heureux. Les deux Princes firent un Traité, par lequel ils promettoient avec serment d'être amis, & de s'assister comme freres, s'engageant en cas de contravention de se soumettre au jugement du Saint Siége. Les choses étant sur ce pié, l'Evêque d'Arras alla se renfermer dans son Diocèse, résolu de ne s'occuper désormais, que du soin de son Troupeau, & de celui de se sanctifier lui-même par la pratique de toutes les vertus Chrétiennes, & Episcopales. Mais son repos, ou plutôt celui de tout le Royaume, & des Etats du Duc de Bourgogne, fut troublé bientôt après, par la mort tragique de ce Prince, assassiné sur le Pont de Montereau dans le mois de Septembre 1419. Cette triste Catastrophe, qui fut une source de guerres, & de malheurs, verifia l'oracle de JESUS-CHRIST : *Celui qui frappe du glaive, périra par le glaive.*

XXI. Succès de sa Négociation.

Hist. Eccl. Liv. CIV. n. 164.

XXII. Mort du Duc de Bourgogne.

Ibid. n. 165.

Math. XXVI, 52.

Pendant que Philippe, Duc de Bourgogne, fils & Successeur de Jean *Sans peur*, ne pensoit qu'à venger par les armes la mort de son Pere ; l'Evêque d'Arras, dont la reconnoissance, & la fidélité à son Prince, n'avoit presque pas de bornes, offroit pour lui des priéres, & des sacrifices. Pendant six ou sept ans qu'il vêcut encore, il ne cessa de donner les marques les plus sincéres de sa charité, & de sa douleur. Il répandoit plus abondanment ses aumônes dans le sein des pauvres : & il profitoit de tout, pour porter son Peuple à la pratique de la vertu, & inspirer à son Souverain des pensées de paix.

XXIII. Long-tems pleuré par l'Evêque d'Arras.

Son affection pour l'Ordre, qu'il avoit embrassé, ne se démentit jamais ; & ce ne fut que pour y entretenir une louable émulation, qu'il avoit sollicité une grace que le Pape Aléxandre V lui accorda avec plaisir, en lui permettant de donner à trois Religieux qu'il choisiroit, le Bonnet, & toutes les prérogatives de Docteur. Sa Sainteté, en lui recommandant d'éxaminer soigneusement les sujets, leurs mœurs, & leur capacité, lui laissoit la liberté de faire cette Cérémonie, ou dans le Chapitre Provincial de France, quand il voudroit y assister, ou en

XXIV. Affection de ce Prélat pour son Ordre.

putatus est cum præposito sancti Donatiani Brugensis, de rebus Concilii acturus. Mittitur iterùm anno 1418, cum Henrico Senonensi Archiepiscopo, Carolo Lingon. & Ludovico Morinensi Episcopis, ad pacem Delphinum inter & Ducem Burgundiæ conciliandam, &c. *Gal. Christ. ut sp.*

LIVRE XVIII.

MARTIN PORÉ'E.

tel autre lieu qui lui conviendroit. La Bulle, rapportée par le Pere Echard, est datée de Pise le sixiéme Août 1409.

Tom. I, pag. 778.

XXV. Sa mort.

Ce Prélat, dont on a beaucoup loué l'Erudition & l'Eloquence, ne nous a point laissé d'Ouvrage, qui ait été imprimé, si nous en exceptons les Actes Synodaux, dont il a été fait mention: & nous ignorons le détail de ses actions dans ses derniéres années. Après avoir paru avec honneur dans deux Conciles, & dans plusieurs Cours de l'Europe, il mourut au milieu de son Peuple, qu'il conduisoit depuis dix-huit ans. Son Epitaphe, qu'on voit gravée sur une Table de Cuivre, dans l'Eglise Cathedrale d'Arras, met sa mort au sixiéme jour de Septembre 1426 (1).

Echard. Tom. I, pag. 804.

XXVI. Laurent Pignon, Dominicain, Docteur de Paris.

Tout ce que nous venons de remarquer de la vie de Martin Porée, a été écrit par divers Auteurs François; dont le plus ancien & le plus illustre est Laurent Pignon, natif de Sens, qui avoit embrassé l'Institut de saint Dominique, dans la même Ville, peu de tems après Porée. Ayant enseigné avec succès dans plusieurs Maisons de sa Province, il professa dans le Collége de saint Jâques; & prit le dégré de Docteur dans l'Université de Paris.

XXVII. Confesseur du Duc de Bourgogne.

Il s'étoit déja fait un nom dans cette Capitale, par ses Prédications, ses Leçons de Théologie, ses Ecrits, mais sur-tout par ses vertus, sa probité, lorsque Philippe Duc de Bourgogne, surnommé *le Bon*, le choisit pour son Confesseur, & l'un de ses Conseillers, vers l'an 1421. Cet Emploi engagea Laurent Pignon à suivre son Prince, dans différentes Villes de Flandres; & il fit un assez long séjour dans celles de Bruges, & de Lille: où il a laissé plusieurs monumens de sa piété, & de sa libéralité envers ses Freres. Le Duc de Bourgogne le fit nommer dans la suite Evêque de Béthléhem; & en 1435 dans le mois de Mars, il fut transféré par le Pape Eugéne IV, au Siége d'Auxerre; où pendant onze années il remplit tous les devoirs d'un zélé & vigilant Pasteur. L'étude avoit toujours fait une de ses principales occupations: aussi nous a-t-il laissé divers Ouvrages, entre lesquels, sa Chronique de l'Ordre des FF. Prêcheurs est estimée.

XXVIII. Et Evêque d'Auxerre.

Le Pere Echard nous apprend qu'en 1696, M. de Voquier, originaire de Sens, & alors Doyen de la Chambre des Tré-

(1) Hîc jacet Martinus Porée, de Conventu Senonensi, Ordinis Prædicatorum, Olim Confessor Illustrissimi Principis Joannis Ducis Burgundiæ, Flandriæ, Artesiæ, & Burgundiæ Comitis; & deinde Atrebatensis Episcopus; qui obiit A. D. 1426, die 6 Septembris.

soriers

foriers de France à Paris, âgé de 85 ans, lui avoit écrit, pour lui faire sçavoir qu'il étoit par sa Mere, petit Neveu de notre Laurent Pignon (1).

LE BIENHEUREUX CONRADIN DE BRESSE.

CONRADIN DE BRESSE.

Léand. Alb. de vir. illustr. Lib. V, fol. 149. Spondan. ad an. 1428. n. 1.

LEANDRE Albert n'est pas le seul entre les Auteurs Italiens, qui ait entrepris de nous faire connoître les excellentes vertus d'un fidéle Disciple de JESUS-CHRIST; dont l'innocence, & la pureté des mœurs, le zéle de la Religion, & le mépris de tout ce que le monde corrompu estime, ont rendu la mémoire précieuse à la postérité: on en pourroit citer plusieurs autres, avec Michel Pie, & Ambroise Toëge.

I. Patrie du Bienheureux Conradin.

Le Bienheureux Conradin, issu d'une Noble & ancienne Famille de Bresse, nâquit vers la fin du quatorziéme Siécle sous le Pontificat de Boniface IX. Sa Patrie, comprise aujourd'hui dans les Etats de la République de Venise, faisoit alors partie du Duché de Milan.

II. Ses vertus naissantes.

Quoique tout parût en confusion dans ce Pays, pendant le feu du Schisme, ses illustres Parens eurent un si grand soin de le faire élever dans la crainte de Dieu: & le pieux jeune homme, prévenu de la Grace, se rendit si docile à leurs instructions, qu'il se conserva toujours pur & sans tache au milieu des périls, & des tentations d'un Siécle très-corrompu. L'opulence de sa maison ne pût l'amollir, ni l'importunité de ses Compagnons d'Etude l'engager dans leurs parties de plaisir. Chaste, sérieux, toujours recueilli, & uniquement occupé du désir de son salut, Conradin jetta de bonne heure les fondemens de cette haute Sainteté, à laquelle il ne cessa d'aspirer, & de travailler, qu'en cessant de vivre. Ayant fait ainsi ses premiéres Etudes dans la Ville de Bresse, il ne fut pas entré dans sa dix-septiéme année, que son Pere, nommé Virgile Bornada, l'envoya étudier le Droit Civil & Canonique, dans l'Université de Padoue.

III. Ses Etudes à Bresse.

IV. Et à Padoue.

La réputation de cette Université (où les Sciences fleurissoient alors, autant que les malheurs des tems pouvoient le permettre), y attiroit un grand nombre d'Ecoliers de presque toutes les Provinces d'Italie. Mais, comme il arrive ordinairement dans cette multitude de jeunes gens, la licence & le déréglе-

(1) *Anno 1696.* D. de Voquier Senonis oriundus, regii quæstorum Œrariorum Parisiensis Collegii Decanus, ætatis tum 85, hunc Laurentium suum esse ex matre avunculum mihi Scripsit, &c. *Echard. Tom. I. ut sp.*

ment des mœurs y étoient encore plus grands que l'émulation. Les passions n'étoient point contraintes par la crainte des Loix, qu'on croyoit pouvoir mépriser, pendant que ceux qui auroient dû les faire observer, manquoient d'autorité, ou de loisir pour y donner leurs attentions : & on ne rougissoit plus du crime. Aussi le sage Conradin redoubla-t'il ses pratiques de piété, ses pénitences, la vigilance sur lui-même, & à la garde de son cœur, pour ne point s'exposer à perdre dans un Pays étranger, ce qu'il avoit eû le bonheur de conserver dans sa Patrie.

V. Ses progrès.

Pendant cinq années qu'il fréquenta les Ecoles de Padoue, il se fit également estimer de ses Maîtres, & respecter de tous ses Condisciples, de ceux même qui auroient voulu le trouver moins retenu ou plus complaisant. On n'admiroit pas moins les qualités de son esprit, que celles de son cœur : & ses progrès dans les Sciences lui avoient déja mérité le dégré d'honneur, qu'on lui destinoit. Mais l'humilité chrétienne le rendant également insensible aux louanges, qu'il méritoit, & aux flateuses espérances, qu'on vouloit lui faire concevoir, il ne pensa qu'à assurer son salut par la retraite. Appellé à la vie religieuse dans l'Ordre de S. Dominique, il en demanda l'habit ; & on ne le lui fit pas long-tems désirer.

VI. Sa Vocation à l'Ordre de Saint Dominique.

La Communauté de Padoue avoit alors pour Supérieur le célébre Mathieu Bonimperti, natif de Novare, Religieux d'un mérite distingué, sçavant, pieux, intérieur, & fort zélé pour la Discipline réguliére, dont il étoit considéré, comme l'appui, & le Restaurateur dans plusieurs Maisons. Il gouverna depuis toute sa Province de Lombardie ; & fonda quelques Couvens dans l'étroite Observance. Elevé ensuite au Siége Episcopal de Mantoue, il se trouva au Concile de Ferrare ; & remplit saintement toutes les fonctions d'un Evêque pendant quinze ou seize années ; c'est-à-dire, selon l'Abbé Ughel, depuis l'an 1428 jusqu'en 1444. (1) Ce sage Supérieur ayant reconnu sans peine, dans le jeune Conradin, toutes les marques d'une Vocation céleste, & ces vertus naissantes qu'on peut désirer dans des personnes qui se destinent au service des Autels, le reçut avec joye l'an 1419 : & il s'appliqua avec d'autant plus de soin à cultiver, & perfectionner son Elève, qu'il ne doutoit pas

VII. Il est formé à la piété par un excellent Religieux, qui a été depuis Evêque de Mantoue.

(1) F. Mathæus Bonimpertus, Novariensis, ex Ordine Prædicatorum, ob raras animi dotes, à Martino V, defuncto Joanni suffectus est anno 1428, VII Cal. Junii. sanctæ Mariæ Angelorum Monasterium à se constructum ad ripam Laci, suis Fratribus reformatis attribuit domicilium ; ordinavitque in Episcopum Ferrariensem B. Joannem à Tossignano. Vitam cum morte mutavit anno 1444. Cùm etiam adfuisset Concilio Ferrariensi, an. 1438. *Ita. sacr. Tom. I. Col. 869.*

que le Seigneur ne voulût opérer de grandes choses, par le ministére d'un sujet, qu'il avoit prévenu de ses bénédictions de douceur.

VIII. Avec quelle fidélité, & quelle ferveur le Bienheureux Conradin répond à la Grace de sa Vocation.

Le fervent Novice de son côté répondit avec tant de fidélité aux desseins de Dieu, & à toutes les attentions de ses Maîtres, qu'il sembloit moins marcher que courir ou voler dans les sentiers de la perfection. Il étoit difficile de voir un Religieux plus mort au monde, ou plus détaché de lui-même, plus obéissant, plus modeste, ni en même tems plus charitable, & plus mortifié. C'étoit un éxemple de vertu, & un sujet d'admiration pour toute la Communauté, qui ne pouvoit se lasser de louer les miséricordes du Seigneur, & la puissance de sa Grace dans les progrès du Bienheureux Conradin. Quoique dès les premiers jours, qu'il s'étoit dévoué au service de Dieu, il parût ne vivre que de son Esprit, & ne faire ses chastes délices que de la Priére; on le voyoit cependant avancer toujours, à mesure qu'il approchoit du moment, où il devoit consommer son Sacrifice par des Vœux solemnels. Ses veilles, ses abstinences, & ses priéres ne furent point interrompues les trois derniers jours, qui précédérent sa Profession. C'étoit pour se préparer à s'offrir à Dieu comme une Victime de pénitence, qu'il oublia pendant tout ce tems-là qu'il eût un corps: (1) & avec des dispositions si saintes, il prononça ses Vœux, dont il fut le parfait observateur le reste de sa vie. Il est vrai qu'elle ne fut pas longue: mais tous les momens en furent si saintement remplis, qu'on peut bien lui appliquer ce que le Sage a dit de l'Homme juste, qu'*ayant peu vécu, il a rempli la course d'une longue vie.* Sap. IV, 13.

IX. Parfait Sacrifice de lui-même.

X. Il éxerce avec beaucoup de fruit le saint Ministére.

Dès que le Disciple de JESUS-CHRIST eut été honoré du Caractére Sacerdotal, on lui permit de suivre l'ardeur de son zéle, & l'esprit de sa Vocation dans le ministére de la parole. Il étoit naturellement éloquent; mais ses discours, quoique d'ailleurs pleins de forces & d'onction, faisoient encore moins d'impression sur les cœurs, que l'odeur même de ses vertus. S'il persuadoit par ses raisons, il touchoit par ses éxemples: & soit qu'il voulût inspirer à ses Auditeurs l'horreur & la fuite du vice, ou l'amour de la vertu, il étoit d'autant plus assuré du succès, qu'on ne voyoit rien en lui qui ne fût digne d'un Prédicateur de l'Evangile. Les fruits, dont il plut au Seigneur de récompenser ses premiers travaux, étoient bien capables de l'encourager à fournir, sans se lasser, sa glorieuse carriére; & à

(1) Triduo ante statutam diem, quâ Professionis nodo astringi deberet, nil comedens vel bibens, orationibus, vigiliisque continuè insistebat, &c. *Léan. Alb. ut sp.*

faire son unique occupation d'un emploi si conforme à l'ardeur de sa charité. Ce ne fut pas cependant le seul, dont il se vit chargé. La Communauté de Bresse, faisant moins d'attention à son âge peu avancé, qu'à l'éclat de ses vertus, voulut l'avoir pour Supérieur : & l'obéissance l'obligea à prendre la conduite de ses Freres ; lui, dont toute l'ambition étoit d'obéir, & de faire de la volonté de ses Supérieurs la régle de sa conduite.

XI. Supérieur de la Communauté de Bresse.

Dans un nouveau poste le Serviteur de Dieu donna de nouvelles preuves de sa rare prudence, de sa sagesse, & de cet esprit de zéle, dont il étoit animé. Ayant pris saint Dominique pour son modéle, il imita de bien près toutes ses vertus : ensorte que ses Religieux les plus avancés trouvoient toujours dans les exemples qu'il leur donnoit, ce qu'ils devoient eux-mêmes pratiquer pour s'élever à une haute perfection. La charité & la douceur répanduës sur ses lévres, tempéroient la vivacité de son zéle : & quelque attentif qu'il fût à prévenir, ou à corriger les plus légéres transgressions, il avoit toujours le secret de rendre ses corrections aimables, par la maniére dont il les faisoit. Les moins fervens auroient rougi de se plaindre, soit des incommodités de la pauvreté, ou de la rigueur de la Régle, vis-à-vis d'un Supérieur, qui, prenant toujours pour lui-même ce qu'il y avoit de plus pauvre dans les habits, & dans la nourriture, ou de plus pénible & de plus abjet dans les travaux du Cloître ; portoit l'esprit de mortification beaucoup au-delà de ce qu'il prescrivoit aux autres.

XII. Il devient à tous ses Freres un modéle de régularité, & de perfection.

Sa vigilance continuelle à faire de tous ses Freres, autant de Saints, & de parfaits Disciples de JESUS-CHRIST, ne l'empêchoit pas de continuer toujours ses services au Public ; & on assure que ses Prédications n'étoient jamais sans fruit. Les Peuples marquoient comme à l'envi leur empressement à l'entendre : & les pécheurs les plus décriés lui donnoient quelquefois la consolation de voir dans leur changement, les bénédictions que Dieu accordoit à ses travaux, ou à ses priéres. Les uns, après s'être long-tems fatigués dans les routes de l'iniquité, venoient apprendre de lui ce qu'ils devoient faire, pour mériter le pardon de leurs crimes : & les autres se condamnoient eux-mêmes, à expier par une pénitence, aussi longue que leur vie, les illicites plaisirs de leur jeunesse. (1)

XIII. Les Peuples profitent de ses exemples, & de ses instructions pour leur amandement.

(1) Non desistebat tamen ob hoc quin magno animi fervore, summa cum facundia, & gratiâ populis concionare ur... plurimos istis suis declamationibus, universis vitiorum illecebris addictos, & irretitos, in virtutum semitas, morumque honestatem erexit. Sibi etiam subditis virtutum imag nem perfectissimam seipsum reddere satagebat, &c. *Lean. Alb. ut sp.*

Les Habitans de Bresse sembloient mériter de posséder plus long-tems leur Apôtre, puisqu'ils écoutoient avec tant de docilité ses instructions, & qu'ils sçavoient en faire un si saint usage. Ils furent trop-tôt privés de ce secours; & un autre Peuple en profita pendant quelques années. Le Général des FF. Prêcheurs venoit de rétablir la vie réguliére dans le Couvent de saint Dominique à Bologne; & il cherchoit un Homme, qui, par ses talens & ses vertus, fût capable d'affermir ces heureux commencemens de Réforme, & de porter même à sa perfection ce qu'il ne regardoit que comme ébauché. La Province de Lombardie, il est vrai, ne manquoit pas de Religieux de ce caractére: on en connoissoit plusieurs qui ajoutoient aux autres bonnes qualités, la maturité de l'âge, & une longue expérience. Cependant le Bienheureux Conradin, âgé à peine de 28 ans, parut le plus propre à remplir dignement les desseins de son Général: il étoit en même tems celui que la Communauté de Bologne souhaitoit le plus de voir à sa tête. Sa sainteté, & sa grande réputation ne permettoient pas qu'on fît attention à sa jeunesse.

XIV. La réputation de sa sainteté le fait rechercher par les Religieux de Bologne.

Mais il n'oublioit pas lui-même ce prétendu défaut, & il crut pouvoir le faire valoir, pour être dispensé de commander à ses Freres. Selon Léandre Albert, il n'étoit venu joindre le Pere Général à Bologne, que pour obtenir de lui la permission de renoncer au Prieuré de Bresse. Dieu permit que pendant qu'il demandoit cette grace avec beaucoup d'humilité, & de larmes, il fût regardé par les Supérieurs, & par tous les Religieux de Bologne, comme cet homme désiré, qu'on cherchoit avec soin: sa présence confirma ce que la renommée avoit fait penser de lui. Le Général lui donna une courte consolation, en acceptant sa démission; puisqu'il lui déclara aussi-tôt qu'il ne le déchargeoit du soin d'une Communauté, que pour lui donner la conduite d'une autre.

XV. Obligé d'accepter la conduite de cette Communauté.

Toutes les priéres, les instances, & les gémissemens du Bienheureux Conradin furent inutiles. Plus il se croyoit indigne de commander, plus on le jugeoit propre à cet emploi. Il disoit (& sans doute il pensoit parler fort sincérement) que n'ayant pû remplir, comme il falloit, un moindre poste, il n'étoit point en état d'en occuper avec succès, un autre beaucoup plus considérable. On lui répondoit au contraire, que le Seigneur ayant visiblement beni son coup d'essai, il devoit tout espérer de sa divine bonté; si, toujours appuyé sur le même secours, il continuoit à faire céder l'humilité à l'obéïssance, & un excès de

LIVRE XVIII. CONRADIN DE BRESSE.

modestie à la nécessité de la charité. Les vertus Chrétiennes ne sont jamais opposées les unes aux autres : mais les bas sentimens, que les Saints ont toujours d'eux-mêmes, ne s'accordent pas facilement avec ceux que leur mérite inspire en leur faveur, à toutes les personnes, qui ont le bonheur de les connoître. L'humble Disciple de JESUS-CHRIST, étoit aussi persuadé de son indignité, que ses Supérieurs l'étoient de sa vertu, & de ses talens. On ne fut donc pas surpris de la résistance qu'il fit d'abord : on en connoissoit le principe : par la même raison, on ne craignit pas que ses résistances allassent jusqu'à l'opiniâtreté ; & on en jugea bien. Après avoir tenté toutes les voyes qu'une humilité ingénieuse pouvoit lui inspirer, ce saint homme se soumit ; & ce qu'il avoit déja fait à Bresse, pour l'honneur de la Religion, il le continua avec un nouveau succès dans le Couvent, & dans la Ville de Bologne.

XVI. Il fait de nouveaux fruits à Bologne.

La vûë du Tombeau de saint Dominique, & plus encore le souvenir de ses grandes vertus, du zéle Apostolique qui l'avoit dévoré, & des pénitences, que lui & ses premiers Disciples avoient pratiquées dans ce Sanctuaire : tout cela étoit comme un avertissement continuel des obligations, qu'avoient à remplir ceux, qui avoient pris leur place, & qui devoïent faire revivre leur esprit. Le sage Supérieur prenoit de là, un nouveau motif de travailler sans cesse à sa propre perfection, & à celle de ses Religieux. Comme le saint Fondateur, il partageoit tout son tems entre les fonction du divin Ministére, & les observances régulieres, qu'il pratiquoit avec la plus parfaite éxactitude, & qu'il faisoit respecter par son éxemple. Après avoir employé le jour à instruire les Fidéles dans la Ville, & dans la Campagne, il passoit la plus grande partie de la nuit dans l'Eglise, aux piés des Autels, levant ses mains au Ciel dans la ferveur de la priére, ou mortifiant son corps par divers instrumens de pénitence, & mêlant quelquefois son sang, avec les larmes qu'il répandoit, pour appaiser la colére de Dieu, & obtenir la conversion des pécheurs. Cette charité, qui l'attendrissoit sur leurs miséres, paroissoit sur-tout dans le Confessional. Un de ses pénitens a rapporté que toutes les fois qu'il lui faisoit l'aveu de ses crimes, il le voyoit comme un autre saint Ambroise, pleurer amérement sur ses péchés ; & l'éxciter ainsi à une vive contrition, ou à une salutaire confusion de ses propres désordres, par la douleur, dont il étoit lui-même tout pénétré (1).

XVII. Pratique de charité & de pénitence.

(1) Noxas quoque aliorum in Deum deplorare consueverat : nam civis quidam Bononiensis, honestam vitam ducens, dum Beati viri summum Religionis apicem com-

XVIII. Services rendus aux Fidéles pendant la peste.

Pendant que le Serviteur de Dieu travailloit ainsi, ou à former des Ministres de la parole dans le Cloître, ou à faire embrasser la pénitence aux Peuples ; la peste, qui avoit déja ravagé une partie de l'Italie, commença à faire sentir ses coups dans le Bolonois. Conradin, sans négliger alors ce qu'il devoit à la conservation de ses Religieux, donna l'éxemple aux plus fervens, pour venir aux secours des Fidéles affligés, en commençant par ceux de ses Freres, que le mal contagieux avoit déja attaqués. Il les servit lui-même avec une bonté de Pere : il les consola, & leur prédit la fin prochaine de ce redoutable fleau, dont il fut frappé à son tour. Mais il avertit en même tems le Peuple, que cette calamité seroit bientôt suivie d'une autre : & l'événement ne vérifia que trop éxactement la Prophétie (1).

XIX. Et au Saint Siége, durant la guerre.

Les ravages qu'avoient causé les maladies épidémiques n'étoient pas encore réparés, que le feu de la guerre s'alluma dans presque tous les Etats d'Italie. Il y avoit peu d'années que la paix avoit été conclue entre le Duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins, & leurs alliés ; mais cette paix fut rompue par l'inconstance des uns, & l'ambition des autres. On accusa particuliérement ceux de Florence de n'avoir repris les armes, que par le seul désir d'accroître leur Domination, aux dépens de la Ville de Luques. Celle de Bologne mit en même tems des Troupes sur pié contre le Pape ; & cette entreprise, qui fut funeste aux Bolonois, fit paroître toute la vivacité du zéle de Conradin, son respect pour le Saint Siége, & son intrépidité. Pendant que le Souverain Pontife faisoit attaquer la Ville de Bologne par son armée, & lançoit les foudres de l'Eglise contre d'injustes aggresseurs, le Serviteur de Dieu leur reprochoit hardiment leurs démarches violentes & précipitées : il condamnoit en leur présence ce que leur conduite avoit d'odieux ; & ne cessoit de leur réprésenter avec une généreuse liberté ce qu'ils devoient au Siége Apostolique, & ce qu'ils se devoient à eux-mêmes.

Mais les esprits alors trop échauffés, pour être capables de profiter des avertissemens, n'écoutoient qu'avec peine le saint Prédicateur ; ils ne se rendirent ni à ses reproches, ni à ses pa-

mendari audisset, protinus adjecit : Cum mea Sancto isti crimina confiterer, adeo lacrymabatur, ac si alter B. Ambrosius extitisset, &c. *Léan. Alb. ut sp. fol.* 250.

(1) Prophetiæ etiam dono claruisse apertissimè compertum est ; cum enim Conventum Bononiensem adhuc sapientissimè regeret, gravissima pestis ipsum ac plerosque alios invasit : quos quidem hilaris semper ad tolerantiam hortabatur... Dei fretus auxilio, & Spiritu Sancto afflatus, Filiis suis prædixit pestilentiæ Deum brevi finem impositurum : quod & rei mox probavit eventus... Tribulationes quoque plurimas civitati, Conventuique superventuras prænuntiavit ; quæ ut narrabo non defuere, &c. *Ibid.*

LIVRE XVIII.

CONRADIN DE BRESSE.

tetiques exhortations : & quoique le Pape eût mis la Ville de Bologne en Interdit, on continuoit toujours publiquement le service Divin, au mépris des Censures, qu'on faisoit semblant d'ignorer, parce qu'il ne s'étoit trouvé personne, qui eût osé les publier. Le Bienheureux Conradin entreprit de le faire ; & il le fit au milieu de la Place de Bologne, environné d'un Peuple infini, qui l'avoit honoré jusqu'alors comme son Apôtre ; & qui ne le regarda dès ce moment que comme son ennemi, parcequ'il lui intimoit les Ordres du Pere commun. On l'arrêta aussi-tôt ; & on le conduisit dans une étroite prison ; où il passa plusieurs jours, & plusieurs nuits, sans aucune nourriture, mais dans une grande joye de ce qu'il avoit l'honneur de souffrir pour la défense de la justice.

Léan. Alb. ut sp. Hist. Eccl. Liv. CV, n. 33.

XX. Intrépidité, & patience du Serviteur de Dieu.

Cependant on mettoit en Délibération dans le Sénat, si on ne le feroit point mourir. Plusieurs croyoient qu'il étoit de l'intérêt public de donner un éxemple de sévérité, capable d'inspirer de la terreur à tous ceux, qui vouloient prendre le parti de la soumission au Pape. Les plus modérés au contraire vouloient qu'on le traitât avec honneur, & qu'on le remît en liberté. Un des plus anciens Sénateurs, appuyant fortement cet avis, répresenta qu'en faisant mourir un homme, en réputation de Sainteté dans tout le pays, on lui accorderoit ce qu'il souhaitoit lui-même avec le plus de passion ; qu'on mécontenteroit cependant la plus grande partie du Peuple, ce qui pouvoit exciter une sédition ; & qu'en irritant de plus en plus l'esprit du Pape, on éloigneroit toujours davantage la conclusion de la paix. Ces réfléxions procurérent donc la liberté au prisonnier de JESUS-CHRIST ; mais il ne s'en servit, que pour continuer à remplir comme auparavant son Ministére : il ne cessa de prêcher hautement qu'il falloit reconnoître le légitime Souverain, & obéir à l'Eglise. (1)

XXI. Diversité de sentimens dans le Sénat de Bologne.

Une si grande fermeté, quoiqu'approuvée & admirée des Gens de bien, l'exposa à de nouvelles tribulations : il les supporta toutes avec une égale constance. Les Chefs des factieux, craignant que le Peuple ne se rendît enfin aux conseils de Conradin, & de ses Freres, qui tenoient tous le même langage,

XXII. Nouvelle persécution.

(1) Illicò capitur ; carceri mancipatur ; excandescentesque illi mortem machinantur. Ex illis autem quidam in medium surgens dixit : necem isti in ferendo nil aliud facimus, nisi quòd optatam pro Ecclesiæ favore concedimus mortem : non interficiendus mihi igitur videtur. Primoribus ergo in ejus perniciem discordantibus, ob etiam vitæ integritatem plurimis notam, è carcere eductum liberum fecerunt. Beatus tamen vir minimè exterritus, publicis declamationibus animarum saluti providens, Pontifici morem gerere, & Ecclesiæ Sanctæ subjici populum hortabatur, &c. *Léan. Alb. fol.* 251.

crurent

crurent pouvoir prévenir ces suites par les mauvais traitemens. Ils firent d'abord enlever, & distribuer à leurs soldats, tous les grains qui se trouvoient dans le Couvent, & les autres provisions nécessaires à la subsistance des Religieux. Ce moyen ne leur ayant point réussi, parce que bien des Fidéles s'empressoient de leur apporter, plus qu'on ne leur avoit ôté; on fit défendre, par un Edit public, de leur donner quoique ce fût, sous peine de la vie. Mais le Seigneur se joua encore des foibles prévoyances des hommes: & malgré leurs arrêts, leurs menaces, & leurs inquietes attentions, celui qui avoit autrefois nourri ses Prophêtes par le Ministére des Corbeaux, donna à ses Prédicateurs leur nourriture, par les moyens qu'il lui plût d'employer.

XXIII. Douceur de la Providence.

Ces attentions de la Providence, qui consoloient ceux qui souffroient, en les affermissant de plus en plus dans la résolution de ne jamais céder à la violence; déconcertoient en même tems ceux qui les faisoient souffrir: mais rien ne les inquiétoit davantage que le zéle infatigable du Bienheureux Conradin. Ils se trouvoient assez forts pour résister aux Troupes du Pape, qui assiégeoient leurs murs; & ils n'étoient pas assez puissans pour faire taire un homme, qui leur disoit des vérités désagréables. Lorsqu'il ne pouvoit les prêcher publiquement, il tâchoit de les persuader à ceux des habitans, qui venoient le trouver, les uns pour s'instruire, les autres peut-être pour le tenter. Enfin les Chefs du parti opposé à la réconciliation & à la paix, ne croyant pas avoir d'autre moyen d'entretenir & de fomenter la révolte commencée, qu'en se délivrant une bonne fois de cet importun déclamateur (car c'est ainsi qu'ils l'apelloient) ils le firent enlever, & renfermer de nouveau.

XXIV. Inquiétudes des ennemis de la paix.

XXV. Ils font enlever le Bienheureux Conradin.

Ils portérent plus loin leur cruauté; & résolus de le faire périr par la faim, ils empéchérent qu'on ne lui donnât aucune sorte de nourriture. Le saint homme de son côté ne doutoit pas que le Seigneur ne voulût enfin accomplir ses désirs; aussi lui fit-il avec une joye sincére le sacrifice de sa vie. Mais son moment n'étoit pas encore venu: & dans l'obscurité du cachot, destitué de tout secours humain, sa foi fut sa nourriture; on assure qu'il éprouva à la lettre la vérité de cet oracle de JESUS-CHRIST: *l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* Ses Ennemis sentirent aussi à leur confusion, qu'il n'est point de sagesse contre le Seigneur. Comme si la privation de toute nourriture corporelle eût rendu cet ami de Dieu plus propre à la méditation des cho-

XXVI. Et le condamnent à mourir de faim.

Math. IV. 4.

XXVII. Miracle de protection.

ses célestes, il ne pouvoit se lasser le jour & la nuit de prier, & de contempler les divines perfections : l'espérance des biens futurs augmentoit dans son cœur les saints désirs de la mort. Léandre Albert, après quelques anciens Auteurs, assure que la prison du Bienheureux Conradin devint pour lui comme un Paradis, par les Graces singuliéres, dont il y fut favorisé (1).

Soit que les Géoliers, témoins quelquefois de la lumiére miraculeuse, qui éclairoit ce lieu d'ailleurs si ténébreux, eussent

XXVIII. Délivrance du Saint.

persuadé les Magistrats de la vérité du fait : soit qu'ils fussent eux-mêmes frappés de voir toujours vivre un homme, à qui on ne donnoit depuis long-tems aucun aliment, soit enfin que la sainteté si connue de ce juste leur fît craindre de se souiller de

XXIX. Joye du Peuple.

son sang, on le mît une seconde fois en liberté. Les deux partis parurent se réjouir également de cette délivrance, & le Peuple en fit une espéce de fête. Il n'y eut que Conradin, qui s'affligea d'avoir ainsi perdu l'occasion de finir sa vie par le martyre. *Helas !* disoit-il, *le festin des Noces étoit prêt ; j'avois été appellé, & je n'en ai pas été trouvé digne.*

Mais si le Ciel n'accepta pas le sacrifice de sa vie, Dieu vit

XXX. Fin de la guerre.

avec plaisir la disposition de son cœur, & il voulut la recompenser, en lui accordant une grace, qui n'étoit pas moins l'objet de ses vœux les plus ardens. La paix suivit de près, à la satisfaction du Saint Siége : les Bolonois rentrérent dans leur devoir ; & le Legat du Pape prit possession de la Ville, au nom de sa Sainteté. On ne douta pas, dit Oderic Raynald, que cette paix si désirée ne fût le fruit des priéres, des sages conseils, & des vives exhortations du Bienheureux Conradin (2).

XXXI. Conradin refuse la dignité de Cardinal.

Le Pape Martin V, en parut si persuadé, que selon le même Annaliste, après Léandre Albert, il voulut honorer le Serviteur de Dieu, de la pourpre Romaine, en l'aggrégeant au Collége des Cardinaux : honneur, ajoûtent ces Ecrivains, que Conradin refusa avec autant de modestie, qu'il avoit fait paroître de constance dans la persécution (3).

(1) Denuò in Carcerem trusus, ibi etiam subsidio privatus est : ea propter diebus illis, quibus carcere detinebatur, nihil prorsus comedit, Eucharistiæ solum Sacramento satiatus, quod eo die sumpserat, quo carcerali custodiæ mancipatus fuit. Unde ad orationes se totum contulit ; meditationique divinorum ardentissimè vacans, in aërem elevatus à Carceris custodibus visus est ; quod ubi optimatibus compertum est, ipsum liberum fieri jussere, &c. *Alb. ut sp.*

(2) Illum, Apostolicum Legatum, potitum Bononiâ, divinâ ope, ac precibus & industriâ B. Conradini Ordinis Prædicatorum, qui pro tuendo Pontificio imperio Martyrii palmam exoptabat, &c. *Odoric. ad. an.* 1420. *n.* 9. *p.* 25. *col.* 1.

(3) Supernâ denique favente clementia pace confectâ, Pontifex maximus auditis Beati viri pro Ecclesiæ tutelâ magnanimè patratis, cognitâque vitæ ejus integritate, Cardinalatûs dignitate ipsum sublimare decreverat. At ipse profundæ humilitatis virtute ornatus, nullaque gloriæ cupidine illec-

CONRADIN DE BRESSE.

XXXII. Continuation de ses travaux.

Il ne refusa pas cependant le travail ; après les troubles, & toutes les agitations, dont on vient de parler ; il reprit avec une nouvelle ardeur, & de nouveaux fruits, les fonctions ordinaires du saint Ministére. Sa vertu parut jetter un plus grand éclat ; & parcequ'on avoit reconnu la pureté de ses intentions, on prit aussi plus de confiance en ses lumiéres, & on se montra plus docile à ses instructions. Mais le Ciel se hâta de récompenser ses travaux : les maladies contagieuses, qui s'étoient fait moins sentir durant le feu de la guerre, s'étant renouvellées presqu'aussitôt qu'on commença à goûter les douceurs de la paix, le Serviteur de Dieu se livra aussi de nouveau au service des malades ; & il devint enfin la victime de sa charité, ayant eû le bonheur de terminer sa course dans cet éxercice, le premier jour de Novembre 1429. Il n'étoit âgé que de trente-un ans, selon l'opinion de plusieurs Auteurs, ou de trente six suivant la Chronologie de quelques autres, qui mettent sa naissance en l'année 1392. On prétend que le Ciel l'a honoré de plusieurs miracles (1). Il est certain que l'odeur de ses vertus lui a fait attribuer le Titre de Bienheureux, que les Ecrivains lui donnent communément, quoique nous ne sçachions pas, que l'Eglise lui ait décerné un Culte.

XXXIII. Victime de la charité, il meurt dans le service des malades, affligés de peste.

CONRADIN ARIOSTI.

Il ne faut pas confondre le saint Personnage, dont on vient de parler, avec un autre Religieux du même nom, & d'une égale sainteté. Celui-ci, que Bzovius appelle Conradin Ariosti, étoit natif de Bologne, & Profès de ce Couvent. Il pouvoit avoir été formé à la Religion sous la Discipline du premier : aussi marcha-t'il sur les mêmes traces, & se sanctifia par la pratique des mêmes vertus. On loue particuliérement sa charité toujours industrieuse à procurer aux jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe, tout le secours, dont celles-là pouvoient avoir besoin, pour s'établir honnêtement, & mettre leur pudeur à couvert ; & ceux-ci pour faire leurs Etudes, & se rendre capables de servir un jour l'Eglise, ou la Patrie (2).

Outre les abondantes aumônes, qu'il procuroit, par son crédit, & par ses soins, à tous ceux qu'il voyoit dans l'indigence,

rus, constantissimè renuit, &c. *Idem ibid. ex Lean. Alb.*

(1) Hoc anno Cal. Novembris obiit Conradinus, Ordinis Prædicatorum, pietate insignis, qui miraculis claruisse fertur : de quibus in frangendis cupiditatibus constantiâ, cœlestique castitatis munere divinitus accepto, hæc refert Léander, &c. *Odoric. ad. an.* 1429. *n.* 21.

(2) Virginibus paupertate oppressis, dotem quâ honestè locarentur emendicabat. Adolescentes, si quos aspexisset ad bonam frugem natos, sed inopiâ premente à studiorum arena ejectos, collectitiâ stipe recreabat ; & vel Religioni addicebat, vel ad bonarum litterarum profectum tam insigni pietate adjuvabat. *Bzovi. ad an.* 1468. *n.* 22.

LIVRE XVIII.

Conradin Ariosti a encore enrichi la Bibliothéque du Couvent de Bologne, d'un grand nombre de bons Livres : & il finit saintement ses jours dans le service des pestiférés, l'an de notre Seigneur 1468.

JEAN DE PUINOIX, GÉNÉRAL DES FF. PRECHEURS DANS L'OBE'DIENCE DE BENOÎT XIII, DEPUIS CONFESSEUR DU PAPE MARTIN V, ET SON NONCE APOSTOLIQUE, EVESQUE DE CATANE, ET VICEROY DE SICILE.

JEAN DE PUINOIX.

LA haute réputation, que ce grand homme s'étoit faite auprès de plusieurs Souverains ; & l'étroite union qu'il eut toujours avec saint Vincent Ferrier, l'Apôtre de son Siécle, nous font juger qu'il n'avoit rien de médiocre dans ses talens, ni dans ses vertus. On n'a cependant aujourd'hui aucune connoissance certaine de ses Parens, & de sa Patrie. Fontana a cru qu'il étoit issu d'une illustre maison de Catalogne : mais le Pere Echard paroît mieux fondé, quand il assure, que Jean de Puinoix a été ainsi nommé du lieu de sa naissance, qui n'est qu'un petit Bourg dans le Diocèse de Limoges, appellé encore à présent Puinès, ou Puinoix, par les gens du Pays (1).

I. Reçu dans le Couvent de Limoges.

Il avoit embrassé l'Institut de saint Dominique dans le Couvent de Limoges, peu d'années avant que le Pape Gregoire XI, quittât le séjour d'Avignon, pour aller siéger à Rome : & comme il n'avoit pas moins d'émulation que de genie, il s'appliqua d'abord avec beaucoup d'ardeur à l'étude des Sciences. Les progrès qu'il y fit, & le zéle dont il parut toujours embrasé pour le maintien de la vie réguliére, l'ayant mis en considération parmi ses freres, il fut élû Prieur de la même Communauté, qui avoit reçu autrefois ses vœux. Il la gouvernoit encore avec un succès qui répondoit à sa vigilance, lorsqu'après la mort de Nicolas de Valladolid, Général des F F. Prêcheurs dans les Provinces qui obéissoient à Benoît XIII, le Chapitre s'assembla dans le Couvent de Limoges, au mois de Mai, 1399. Les suffrages de presque tous les Electeurs s'étant bientôt réunis en faveur de Jean de Puinoix, il fut reconnu dans ces mêmes Provinces pour Supérieur Général de son Ordre (2).

II. Il en est fait Supérieur.

III. Général de son Ordre, dans l'obédience de Benoît XIII.

(1) F. Joannes de Podionucis, Gallus gente, Patriâque Lemovix, ex oppido suæ originis etiamnum ab indigenis *Puinoix* dicto, sic agnominatus de more, &c. *Echard. Tom. I. pag.* 708.

(2) A Patribus Provinciarum, quæ Petro de Luna, in sua Obedientia Benedicto XIII nuncupato, adhærebant, in eodem Lemo-

Malgré les fureurs d'un Schiſme opiniâtre & cruel, qui ne cauſoit pas moins de diviſions dans le Cloître, que parmi les Peuples, le nouveau Général, élu avec beaucoup de paix & d'unanimité, gouverna de même pendant ſeize, ou dix-ſept années. Ses premiéres viſites furent dans les Provinces de France, de Toulouſe, & de Provence. Aux fêtes de la Pentecôte 1401 il aſſembla un Chapitre Général à Montpellier. On remarque qu'aucun Religieux Aragonois (quoique de la même Obédience) ne ſe rendit à ce Chapitre, ſoit pour des raiſons particuliéres, que nous ignorons; ſoit peut-être parce que depuis près de deux ans, Benoît XIII, étoit comme aſſiégé dans ſon Palais d'Avignon par le Maréchal de Boucicaut; ce qui déplaiſoit extrêmement à la Cour d'Aragon.

IV. Il tient ſon premier Chapitre Général à Montpellier.

L'année ſuivante, Jean de Puinoix eut différentes conférences avec ſaint Vincent Ferrier; qui, après avoir parcouru le Piémont, la Savoye, & la Provence, étoit entré dans le Diocèſe d'Embrun, & faiſoit de grandes Converſions en Dauphiné. Le Saint conçut dès lors une eſtime particuliére de la vertu, & du mérite de ſon Général. Par la Lettre qu'il lui écrivit depuis, il paroît que leur dernier entretien avoit été dans la Ville de Romans; & que Jean de Puinoix avoit prié Vincent Ferrier, de l'inſtruire exactement de tous les ſuccès, que le Seigneur donneroit à ſes travaux Apoſtoliques.

V. Se lie d'amitié avec ſaint Vincent Ferrier.

La Ville de Palence ayant été choiſie pour la tenuë du Chapitre de 1403, le Général ſe rendit en Caſtille vers le commencement de cette année; il alla d'abord préſenter ſes reſpects au Roy, Don Henry II, qui le reçut avec bonté, & avec diſtinction. Après avoir préſidé au Chapitre de Palence, qui fut beaucoup plus nombreux que n'avoit été celui de Montpellier, ce Général continua ſes viſites dans les Couvens, & Monaſtéres du Royaume d'Eſpagne; & étant arrivé à celui de Seville, il ſe mit en devoir d'éxécuter les volontés de deux Généraux ſes Prédéceſſeurs. Nous avons dit ailleurs que l'illuſtre Berenger de Landore XIII, Général de l'Ordre de ſaint Dominique, depuis Archevêque de Compoſtelle, ſe trouvant attaqué de ſa derniére maladie dans la Ville de Seville, avoit expreſſément ordonné que ſes Cendres fuſſent tranſportées dans l'Egliſe de ſon Ordre à Rodez. Jean de Moulins XX Général des F F. Prêcheurs, avoit réſolu d'éxécuter les derniéres

VI. Paſſe en Eſpagne, & aſſemble un nouveau Chapitre à Palence.

VII. Il fait tranſporter à Rodez les Cendres de Béranger de Landore, mort Archevêque de Compoſtelle.

viceuſi Conventu pro Comitiis generalibus adunatis electus eſt, omnium ſuffragiis. Magiſter Ordinis in hac parte; quam in diro illo, inveteratoque Eccleſiæ, Ordiniſque Schiſmate, ſexdecim annis optimè pro rerum ſtatu, temporumque malitiâ rexit & adminiſtravit, &c. *Echard. Tom. I. p. 708.*

LIVRE XVIII.

JEAN DE PUINOIX.

volontés du pieux Archevêque ; mais bientôt après ayant été fait Cardinal, & chargé de plusieurs autres affaires, il avoit laissé par écrit cette commission, à celui de ses Successeurs, qui se trouveroit dans des circonstances favorables pour la remplir. C'est ce que Jean de Puinoix entreprit de faire, & ce qu'il éxécuta heureusement, dans le mois d'Avril 1404, soixante quatorze ans depuis la mort de notre Archévêque de Compostelle. *

Si les Seigneurs de Landore, & les Religieux de Rodez, reçurent avec des sentimens de vénération, les Dépouilles de ce grand homme, dont la mémoire leur étoit toujours précieuse, & dont quelques Neveux, ou petits Neveux, portoient encore l'habit de saint Dominique dans le même Couvent de Rodez ; Jean de Puinoix venoit de recevoir un autre sujet de

VIII. Il reçoit une Lettre de saint Vincent Ferrier.

consolation, qui ne le touchoit pas moins. Je parle de la Lettre que saint Vincent Ferrier lui avoit adressée, pour lui rendre un compte éxact de tout ce qu'il avoit fait dans la vigne du Seigneur, depuis qu'ils s'étoient séparés dans le Dauphiné, & de ce qu'il continuoit à faire dans le Diocèse de Genéve,

IX. Usage qu'il en fait.

pour le salut des ames. Cette Lettre du Saint, datée du 17 de Décembre 1403, fut pour son ami un précieux monument, qu'il conserva avec soin ; & qu'il ne donna qu'en mourant à notre Couvent de Catane. Nous en avons donné la Traduction dans l'Histoire de saint Vincent Ferrier. Il ne faut pas douter que ce Général, s'étant rendu depuis en Catalogne, pour célébrer son troisiéme Chapitre à Barcelone, ne se soit fait un plaisir de communiquer cette Lettre à Don Martin, Roy d'Aragon, fort affectionné à saint Vincent, à la gloire duquel il s'intéressoit d'autant plus, qu'il le considéroit comme l'ornement de ses Etats, & le plus ferme appui de Benoît XIII, auquel tout l'Aragon, avec son Souverain, demeuroit alors

X. Pourquoi il demeuroit fortement attaché à Benoît XIII.

fortement attaché. Le Pere Général n'étoit pas moins ferme dans le même parti ; parceque d'un côté l'Election de ce Pape, & celle de son Prédécesseur, lui paroissoient canoniques ; & qu'il étoit d'ailleurs témoin de plusieurs miracles de saint Vincent Ferrier ; ce qu'on regardoit avec raison comme une bonne preuve ; qu'on pouvoit jusqu'alors obéir à Benoît sans offenser Dieu, & par conséquent sans être coupable de schisme.

Nous ne sommes donc pas surpris du zéle que Jean de Pui-

* Le Pere Echard nous a donné l'Acte de cette Translation, & un extrait d'un Nécrologe du Couvent de Rodez, où on voit la juste reconnoissance de cette Communauté envers le Général Jean de Puinoix. *Vide ap. Echard. Tom. I. pag. 516. 517.*

noix faisoit paroître pour la défense d'une cause, qui lui paroissoit si juste. A l'éxemple de saint Vincent, il osoit dans l'occasion représenter à Benoît XIII les maux infinis, que la division des Chrétiens causoit dans l'Eglise; la nécessité de faire cesser ce scandale, & le mérite du sacrifice qu'il feroit à Dieu, si, aux dépens de ses propres intérêts, il faisoit enfin succéder la paix à une si longue guerre. Il continuoit cependant d'obéir à ce Pontife, & de le défendre de toutes ses forces, contre ceux qui le traitoient déja d'Antipape, & de Schismatique. Le zéle de ce Général étoit si connu, que dans le Concile de Paris l'an 1408, on le mit avec le Général des FF. Mineurs, à la suite de quelques Cardinaux, & de plusieurs Evêques de France, parmi les principaux défenseurs de Pierre de Lune.

XI. Il exhorte ce Pape à donner la paix à l'Eglise.

Hist. Eccl. Liv. C, n. 20.

Jean de Puinoix venoit de célébrer son quatriéme Chapitre dans la Ville de Poitiers; & il fit depuis plusieurs voyages, tant en Italie qu'en Espagne, en faveur de Benoît XIII. Ce Pape l'envoya avec le Cardinal de Chalant, & trois Archévêques à Livourne, pour y conférer avec les Légats de Grégoire XII, touchant les moyens d'assembler au plutôt un Concile général. Les deux Contendans paroissoient souhaiter également ce Concile; & en effet ils le craignoient également: aussi ne manquérent-ils pas de faire naître de nouvelles difficultés, pour rendre toujours inutiles le zéle, & les bonnes intentions de leurs Ministres, qui agissoient par d'autres motifs.

XII. Et continue à le servir avec zéle, en Espagne & en Italie.

De retour auprès de Benoît XIII, Jean de Puinoix assista au Concile de Perpignan, dont on fit l'Ouverture le premier jour de Novembre 1408. L'assemblée se trouva d'abord aussi nombreuse, que les circonstances des tems pouvoient le permettre; puisqu'outre neuf Cardinaux, & quatre Patriarches, on y vit les Archévêques de Toléde, de Saragosse, de Tarragone, & un grand nombre d'autres Prélats de Castille, d'Aragon, de Savoye, de Lorraine, & des Comtés d'Armagnac, & de Foix. Quelques Evêques de France, dit un Historien de la Nation, se déguisérent pour s'y rendre aussi. Mais tous ces Prélats ne s'arrêtérent pas à Perpignan, jusqu'à la conclusion du Concile: dans la Session du cinquiéme Décembre, Benoît les ayant consultés sur ce qu'il devoit faire pour procurer la paix de l'Eglise; les Peres se trouvérent d'abord partagés touchant les moyens qu'il falloit prendre, & la dispute s'échauffa tellement, que la plûpart des Evêques s'étant retirés du Concile, il n'en resta que dix-huit à Perpignan.

XIII. Il assiste au Concile de Perpignan.

XIV. Division entre les Evêques.

Le premier jour de Février 1409, ces dix-huit Prélats pré-

sentérent au Pape un mémoire, où il étoit dit, 1°. Qu'on le reconnoissoit pour légitime Vicaire de JESUS-CHRIST; mais qu'on lui conseilloit d'embrasser sans délai la voye de la Cession, comme la meilleure & la plus sûre pour parvenir à la paix: 2°. On jugeoit nécessaire qu'il envoyât de sa part, des Nonces à l'autre Pape, & à ses Cardinaux, qui alloient s'assembler à Pise, avec plein pouvoir d'éxécuter tout ce qu'il conviendroit de faire pour établir l'union. 3°. Comme il pouvoit mourir avant la conclusion de l'affaire, on vouloit qu'il donnât incessamment de si bons ordres, & fît de si bons Réglemens, qu'on n'eût plus à craindre les mauvaises intentions de ceux qui voudroient troubler la paix, & empêcher l'union. Benoît reçut ce mémoire, & promit de s'y conformer. Il nomma en effet sept Légats de différentes Nations, parmi lesquels se trouvoit le Chartreux Boniface Ferrier, frere de saint Vincent. Mais si le Pape leur avoit donné un plein pouvoir de traiter de l'union, il ne leur avoit pas donné celui d'abdiquer en son nom la Papauté; & par-là il éludoit toujours les véritables voyes de conciliation.

XV. Avis de quelques-uns, pour l'extinction du Schisme.

XVI. Artifices de Pierre de Lune.

XVII. Jean de Puinoix en Espagne.

Pendant que ces Nonces prenoient le chemin d'Italie par la France, notre Général alla faire la visite de ses Couvens dans les Provinces d'Espagne. Il paroît qu'il s'arrêta au moins quatre ou cinq ans, dans les Royaumes de Castille, de Valence, d'Aragon, ou dans la Principauté de Catalogne: & il ne faut pas douter qu'il ne se soit souvent trouvé avec saint Vincent Ferrier, dans ces Conférences que le Saint eut tantôt avec le Pape Benoît, & tantôt avec le Roy D. Ferdinand; qui, ayant succédé à D. Martin, témoigna toujours à ce Général la même confiance, dont son Prédécesseur l'avoit honoré. Ce fut apparemment dans le Chapitre général assemblé à Gironne, aux Fêtes de la Pentecôte 1411, que saint Vincent & Jean de Puinoix résolurent de faire de nouveaux efforts auprès de Pierre de Lune, pour l'engager à donner enfin la paix à l'Eglise. L'Histoire ne nous donne pas assez de lumiére sur les démarches, qu'ils firent pour cela, jusqu'aux célébres Conférences de Perpignan de 1415.

XVIII. Ce qu'il y fait.

XIX. Il se rend aux Conférences de Perpignan.

L'Empereur Sigismond devoit s'y trouver, avec quinze Députés du Concile de Constance, Jean de Puinoix fut un de ceux, qui y accompagnérent le Pape Benoît. C'est principalement en cette occasion, qu'on put remarquer combien différentes étoient les vûës de ce Pontife, & celles de ceux qui lui étoient le plus fortement attachés; mais qui ne l'étoient que par des motifs de

de Religion. Ceux-ci se flattoient toujours d'une Paix prochaine, qu'on leur faisoit espérer : ils ne s'exposoient à tout, que par le désir de l'avancer. De là tant de moyens proposés, tant de voyages entrepris, tant de conférences offertes. Celui-là au contraire ne s'embarrassoit ni de Paix, ni de Guerre : ce qui lui tenoit uniquement à cœur, étoit la conservation de sa Dignité : à tout événement, il vouloit retenir toujours la Papauté, & se soucioit peu de tout le reste. Après avoir long-tems amusé ses amis ; après avoir promis, dissimulé, & manqué cent fois à ses promesses, Pierre de Lune parla enfin assez clairement pour faire entendre, que sa véritable résolution étoit invariable, & que quand il seroit abandonné de tout le monde, jamais il n'abandonneroit ses droits au Pontificat.

XX. Voit avec douleur l'infléxibilité de l'Antipape.

Une déclaration si précise, soutenuë par les démarches, qu'il fit en conséquence, en se retirant brusquement de Perpignan, porta saint Vincent Ferrier (comme nous l'avons dit ailleurs) à prêcher publiquement contre cet obstiné ennemi de la Paix. Notre Général en fit de même, & dès lors il se rendit au Concile de Constance, suivi ou accompagné de plusieurs Théologiens de son Ordre. La vie, qu'il avoit menée depuis son Election, avoit toujours été dans la sollicitude & le travail, sans presqu'aucune espéce de consolation, que celle qu'il pouvoit trouver avec Dieu dans la priére ; exposé d'ailleurs à mille inquiétudes, & à divers dangers, à cause de son attachement à un Pontife, qu'il servoit sans intérêt ; & qui répondoit mal à ses services. Mais après qu'il se fut sagement retiré du Parti de Pierre de Lune, déja regardé par-tout comme un Schismatique endurci, & un Antipape incorrigible, le pieux Général eut des jours plus sereins ; & ses talens devinrent utiles à l'Eglise. Reçu avec honneur dans le Concile de Constance en 1416, il y conserva pendant plus d'une année son rang & sa place de Général : & lorsque, pour procurer l'union de tout l'Ordre de saint Dominique, en même tems qu'on travailloit efficacement à celle de l'Eglise ; Jean de Puinoix se démit du Généralat en faveur de Léonard de Datis, il fut aussitôt honoré d'une autre Dignité, ayant été fait Evêque de Catane, par le nouveau Pape, Martin V, avec l'applaudissement de tout le Concile.

XXI. Il l'abandonne.

XXII. Et se rend avec plusieurs Theologiens de son Ordre, au Concile de Constance.

XXIII. Il y est reçu avec honneur.

XXIV. Est fait Evêque de Catane.

Par la Lettre de Jean Gerson à saint Vincent Ferrier, on voit que ce Docteur avoit des rélations particuliéres avec Jean de Puinoix, & qu'il déféroit beaucoup à son témoignage. Comme sa droiture n'étoit pas moins connue que ses lumiéres, les Cardinaux & les Evêques lui donnoient aussi dans toutes les oc-

casions des marques de leur confiance. On assure que ce grand homme eut beaucoup de part à tout ce qui fut délibéré dans le Concile, depuis la 22 Session, tenue le 15 d'Octobre 1416, jusqu'à la quarante cinquiéme, qui fut la derniére; & dans laquelle notre Evêque de Catane fit le discours public, pour la conclusion du Concile, le Vendredi, 22 d'Avril 1418. Le Pape, Martin V, qui l'avoit choisi pour cette Cérémonie, le prit aussi pour son Confesseur (1).

XXV. Il prononce le discours pour la conclusion du Concile.

On croit que cet Evêque accompagna Sa Sainteté dans son voyage d'Italie, & jusqu'à Florence : mais le désir de se rendre au plutôt à son Eglise ne lui permit pas de faire un long séjour dans cette Ville; & le Pape, ne se lassant pas de lui donner de nouveaux témoignages de son estime, le fit son Nonce, ou Légat Apostolique dans tout le Royaume de Sicile. Le Pere Echard, après Fontana, croit que ce ne fut qu'en 1420 que ce Prélat quitta la Cour de Rome, pour aller remplir ses fonctions dans son Diocèse, & dans toute l'Isle. Les affaires importantes, dont le Nonce devoit traiter avec Alphonse Roy d'Aragon, & de Sicile, ayant fait connoître de plus en plus ses talens, ce Prince, qui l'avoit aimé du vivant de son Pere Don Ferdinand, voulut se l'attacher d'une maniére particuliére: & par ses Lettres Patentes du 24 Septembre 1422, il déclara notre Evêque de Catane Vice-Roy de Sicile. (2)

XXVI. Accompagne le nouveau Pape qui l'avoit pris pour son Confesseur, & qui le fit depuis son Legat dans tout le Royaume de Sicile.

XXVII. Don Alphonse le déclare son Vice-Roy dans la même Isle.

Cette nouvelle Dignité le mettoit en état de ménager les intérêts du Saint Siége auprès du Monarque, & de travailler à un accommodement entre les deux Souverains, qui l'honoroient également de leur confiance. Pendant trois ans qu'il éxerça la charge de Vice-Roy, il fit paroître beaucoup de zéle pour les droits de Sa Majesté; & il ne montra ni moins de bonté pour les Peuples, ni moins de charité envers les pauvres. On le vit sur-tout attentif à faire administrer la justice, avec autant d'éxactitude & d'impartialité, que de modération. Mais les soins, qu'il prenoit du bien public, ne diminuoient point ceux

XXVIII. Sa conduite dans cet emploi.

(1) Joannes cum selecta Fratrum Hispanorum, Sacræ Theologiæ Magistrorum, coronâ, Constantiam accessit anno 1416: ubi quantâ in existimatione apud Patres fuerit, argumento est, quòd à Sessione 22, die Jovis 15 Octobris anni ejusdem habitâ, nihil alicujus momenti deliberatum sit, cujus pars magna non fuerit, Magister generalis Ordinis Prædicatorum, in Obedientia Benedicti XIII, semper nominatus ad Electionem usque Martini V; à quo mox ad Sedem Catanensem in Sicilia evectus est, & à sacris Confessionibus Minister ascitus, &c. *Echard. ut sp.*

(2) Videtur autem eundem summum Pontificem in itinere Italico secutus Florentiam usque; à quo anno 1420 ad suam sponsam accessurus, Nuncii Apostolici in Insula Sicilia munere cohonestatus fuit. Tum & ab Alphonso Rege Aragono, cui ut & antea ejusdem Patri acceptus erat in paucis, in eadem Insula, unà cum Nicolao Castanea Messanensi, Pro-rex constitutus, litteris Messanæ 24 Septembris 1422, datis in triennium, &c. *Echard. Tom. I. pag. 709.*

qu'il devoit en particulier à son Eglise de Catane. Il y trouva bien des abus à corriger, & bien des dommages à réparer, soit pour le Spirituel, ou pour le Temporel: heureusement il ne manquoit ni de zéle, ni de fermeté pour appliquer le reméde nécessaire aux maux, qu'il ne lui étoit point permis de dissimuler. Il fit d'abord restituer à son Eglise, tous les biens, que ses Prédécesseurs, pendant les troubles causés par le Schisme, avoient laissé usurper; ou que les malheurs des tems les avoient peut-être obligés d'aliéner. Un Ecrivain de la Nation dit que les Evêques de Siracuse en avoient profité; & que notre Prélat se servit à propos, non-seulement de l'autorité du Prince, mais aussi de celle du Saint Siége, pour les obliger de faire cette restitution (1).

XXIX. Services qu'il rend à l'Eglise de Catane.

Nous voudrions qu'on nous eût appris le détail de ses autres actions. Dans les postes qu'il remplit, & pendant les démêlés du Roy Alphonse avec le Pape Martin V, cet habile Ministre ne pouvoit manquer d'occasions de faire paroître sa prudence, & ses attentions à concilier tous ses devoirs. Nous sçavons seulement, qu'il se conserva toujours l'estime & l'affection de l'une & de l'autre Cour; & qu'après avoir gouverné avec beaucoup de sagesse l'Eglise de Catane, pendant onze ou douze années, il se reposa dans le Seigneur l'an 1431. (2)

XXX. Sa Mort.

JACQUES DE BALARDIS MAITRE DU SACRÉ PALAIS, EVESQUE DE LODI, DISTINGUE' ENTRE LES PERES DU CONCILE DE CONSTANCE.

LODI, Ville d'Italie dans le Duché de Milan, fut la Patrie de Jacques de Balardis, appellé quelquefois Arigonius. Ses Parens très-pauvres, & d'une Condition obscure, ne furent point en état de lui donner une éducation conforme aux grandes qualités, dont la nature, moins ingrate que la fortune, l'avoit favorisé. Mais la vivacité de son esprit, & une noble émulation qu'il faisoit paroître, lui ayant procuré l'entrée dans l'Ordre de saint Dominique, il trouva parmi ses Freres ce qu'il n'avoit pû trouver dans la maison de son Pere.

I. Naissance obscure.

(1) Pro-rex ejusdem Regni... triennio ibidem summa cum laude, & charitate in pauperes, præfuit: & à Martino Pontifice Apostolicas litteras ad Siracusanum Episcopum obtinuit, quibus ei præcepit, ut bona cuncta ab ipso, vel ab antecessoribus suis usurpata, ad Ecclesiam Catanensem spectantia, restitueret; pro ut fecit, &c. *Fontan. in Monu. Dom. pag.* 311. *ex Pirro in Sicil. sacr. Tom. III. pag.* 54. *&c.*

(2) Vixit Pastor vigilantissimus, & in Ecclesiam suam beneficentissimus ad annum 1431. *Echard. ut sp.*

Selon Leandre Albert, le jeune de Balardis obligé de gagner sa vie par le travail de ses mains, avoit d'abord appris un métier. Se divertissant un jour avec un de ses Camarades, ils eurent quelque querelle ensemble; & dans le feu de la dispute il frappa si rudement son Compagnon, qu'il le vit tomber comme mort à ses piés. Cet accident l'obligea de se retirer bien vîte dans une Eglise, pour y trouver un asyle contre les Ministres de la Justice. Un François le voyant dans cet état de désolation, en fut touché; & il ne le fut pas moins de la beauté de son visage, qui sembloit encore relevée par ses larmes. Il lui offre de l'amener en France, & de prendre soin de lui: le jeune Italien se met aussitôt avec confiance à sa suite; & se rendant digne par sa sagesse, de toutes les bontés de son Bienfaiteur, il pense en même tems à s'assurer un sort plus stable, en demandant l'Habit de saint Dominique. On ne marque pas dans quelle Ville, ni dans quel Couvent il fut reçu; mais l'Auteur, que nous venons de citer, assure que ce fut dans le Royaume de France, & que le jeune Religieux retourna peu de tems après en Italie. (1)

II. Premiére Profession de Jacques de Balardis. Triste aventure.

III. Il vient en France, & reçoit l'habit de saint Dominique.

Il paroît que le Seigneur conduisoit ce David comme par la main, & qu'en le retirant de l'obscurité, il l'instruisoit déja de sa Loi, pour le placer un jour entre les Princes de son Eglise. Ses commencemens permettoient d'en prévoir toutes les suites. Appliqué d'abord à l'étude de la Grammaire & des Lettres Humaines, il fit en peu de tems des progrès presque miraculeux. Mais sa piété & sa modestie le faisoient encore plus admirer, que tout ce qui brilloit dans les productions de son génie. Chéri dès-lors de ses Supérieurs, & applaudi de tous ses Freres, qui croyoient à peine ce qu'ils voyoient en lui, il ne parut jamais ni prévenu pour lui-même, ni moins respectueux envers les autres. Il lut les Livres Saints, & il en fit le premier objet de ses Méditations. Les Ecrits des Philosophes, & ceux des Théologiens, ou des Canonistes, n'eurent pour lui ni obscurité, ni difficulté qui l'arrêtât: dès qu'on le vit Prêtre, on fut témoin de la réputation qu'il se fit dans les Chaires, & dans les Ecoles. Il prêcha avec fruit; il enseigna avec succès; & il continuoit à vivre avec piété. On le regardoit comme le Prédicateur de son

IV. Il paroit un homme nouveau.

V. Progrès extraordinaires.

(1) Jacobo Arigono Laudense, viro scientiâ claro, opinione apud omnes sua tempestate, & famâ fulgentissimo. Quem asserunt obscurissimis parentibus ortum, & in hunc modum in virum egregium evasisse: forte victum diurnum adolescens ex manibus arte cerdonaria sibi comparans, Puerum sive joco, sive irâ, stilo confoderat. Quo facto facinoris perterritus in templum se se recepit, veritus ne si aliquando caperetur, pœnas admissi criminis lueret. Accidit ut quidam Gallus adolescentis liberali formâ captus, ipso ultro subsequente, eum duceret in Gallias; ubi Religionis nostræ togam induit. Porro cum habitu & vitam commutavit, &c. *Lean. Alb. de vir. Illustr. Liv. III, fol. 124. 125.*

Siécle le plus habile, le plus éloquent, & le plus capable de toucher. (1)

VI. Il est fait Docteur, & Professeur de l'Université de Bologne.

L'Université de Bologne l'ayant mis au nombre de ses Docteurs, & de ses Professeurs, il expliqua pendant plusieurs années les Saintes Ecritures; dont il avoit soin de se nourrir toujours le premier, avant que de communiquer à ses Disciples, les lumiéres qu'il puisoit dans ces divines sources. Mais sa réputation ne fut point renfermée dans la Lombardie; le Pape Boniface IX, instruit de ses talens & de la pureté de ses mœurs, le fit venir à Rome, & le prit pour son Théologien, en lui donnant la charge de Maître du sacré Palais, vers l'année 1404, qui fut la derniére de son Pontificat. Innocent VII, succéda au Trône de Boniface, & à son affection pour le nouveau Maître du sacré Palais, dont la sage conduite, & la profonde érudition lui conciliérent si bien la confiance de tout le Sacré Collége, qu'il n'y avoit point de Cardinal, qui ne voulût être de ses amis. Ange de Corrario, après la mort du Pape Innocent, étant monté sur la Chaire de saint Pierre, sous le nom de Grégoire XII, se hâta de récompenser le mérite de son Théologien, en le nommant Evêque de Lodi, sa Patrie. L'Abbé Ughel place cette Nomination au mois de Février 1407 (2).

VII. Maître du sacré Palais.

VIII. Evêque de Lodi sa Patrie.

IX. Sollicitude Pastorale.

Pendant ces tems de Schisme & de confusion, les Peuples avoient un extrême besoin de toutes les attentions des Pasteurs zélés, fermes, vigilans, & toujours appliqués aux devoirs de leur Charge; afin de prévenir, ou d'étouffer dès leur naissance, les premiéres semences de nouvelles divisions. Heureux encore le Prélat! qui, avec toute sa sollicitude Pastorale, pouvoit réussir à donner quelques bornes à la licence, & à la liberté effrénée, qu'on se croyoit permis de suivre, chacun selon sa volonté, ou son caprice. Le pieux Evêque de Lodi, ami du travail, & zélé pour le salut des ames, se fit un devoir capital de résider au milieu de son Peuple, de l'instruire assidûment par ses fréquentes Prédications, & par ses Ecrits, de l'édifier par ses exemples; & de le retenir dans l'obéissance du saint Sié-

(1) Fr. Jacobus Arigonius, qui & de Balardis... Laudæ Pompeiæ in Insubribus, Lodi vernaculè dicunt, ad Aduam fluvium ortus est, obscuris inquiunt parentibus; sed cum adolescens esset ingenuâ liberalique formâ, quæ magnam sui spem protenderet, ad ordinem facilè allectus est; ubi etsi litterarum antea expers, labore assiduo, studioque indefesso: ac bonorum librorum lectione, vir evasit insignis, nullique suæ ætatis seu doctrinâ, seu facundiâ secundus, &c. *Echard. Tom. I. pag.* 783.

(2) Fr. Jacobus Arigonis Laudensis, ex Ordine Prædicatorum, insignis Theologus, ac Bononiensis Academiæ Regens longè doctissimus, tum & sacri Palatii magister, Laudensis Episcopus creatus est... anno 1407, die 26 Februarii, &c. *Ita. sacr. Tom. IV. col.* 680.

LIVRE XVIII.

JACQUES DE BALARDIS.

ge, par les précautions qu'il prit, pour écarter tout ce qui auroit pû semer la discorde parmi les fidéles. Ses talens auroient pû le faire briller, comme il avoit déja fait, à la Cour du Pape : & il n'y avoit point de Ville célébre en Italie, qui n'eût désiré recevoir de sa bouche ses salutaires instructions. Mais s'il étoit

X. Résidence, Prédication.

éloigné de vouloir imiter la conduite de ceux, qui cessent d'annoncer la parole de Dieu, lorsqu'ils sont faits Evêques ; c'est-à-dire, lorsqu'ils sont plus étroitement obligés d'exercer ce divin Ministére : il auroit aussi regardé comme un zéle déplacé, ou comme une coupable prévarication, l'envie d'aller distribuer le pain de la parole aux autres Peuples, en négligeant celui que la Providence lui avoit confié. Ses soins étoient d'ailleurs d'autant plus nécessaires à l'Eglise de Lodi, qu'elle avoit été plusieurs années sans Pasteur : son dernier Evêque, Boniface Butigella de l'Ordre de saint Augustin, étant décédé l'an 1404.

XI. Charité envers les Pauvres.

Toujours prêt à consoler les affligés, & à répandre dans le sein des pauvres, ce qu'une sage économie de ses revenus lui permettoit de partager avec des Familles qui étoient dans l'indigence, ce Prélat ne fit point paroître moins de fermeté à

XII. Zéle & fermeté.

réprimer les mains téméraires des Usurpateurs ; & à conserver en leur entier les droits de son Eglise. Il la conduisit, dit l'Abbé Ughel, avec beaucoup de prudence & de sagesse jusqu'en l'année 1418. Léandre Albert ajoûte qu'il fit réparer le Couvent de son Ordre ; & qu'il l'enrichit de plusieurs excellens Manuscrits, qu'on y conserve encore (1).

Il n'y avoit que deux ans, & quelques mois que notre Evêque occupoit le Siége de Lodi, ne cessant de prier, & de faire faire des priéres publiques, pour la Paix de l'Eglise, lorsqu'il

XIII. Il prêche dans le Concile de Pise.

fut appellé au Concile de Pise, assemblé pour travailler à cette grande affaire. Le 29 d'Avril, jour de saint Pierre Martyr, il prêcha dans l'Eglise des F F. Prêcheurs, en présence de tous les Peres du Concile : mais ce discours, dont il est parlé dans les Actes du même Concile, ne nous a pas été conservé. Après avoir concouru avec les autres Prélats, à tout ce qui fut décidé dans cette auguste Assemblée, pour l'extinction du Schisme ; l'Evêque de Lodi se hâta de rentrer dans son Diocèse, pour y annoncer le premier, l'agréable nouvelle de l'Election d'Aléxandre V, par le moyen de laquelle on se flattoit de voir bientôt finir les anciennes divisions. Comme il avoit reconnu le

(1) Plura egit pro conservandis Ecclesiæ suæ juribus. Cœnobium Laudense Ordinis nostri instauravit ; atque pluribus donavit muneribus, & præcipuè preciosissimis codicibus, qui adhuc cernuntur, &c. *Léan. Albert.*

nouveau Pasteur, qu'on venoit de donner à l'Eglise Universelle, il le fit aussi reconnoître sans contradiction de tout son Clergé, & du Peuple. En cela il eut un sujet de consolation, qui ne fut pas donné de même à ceux qui gouvernoient les Diocèses voisins. La mort du Pape Aléxandre, arrivée l'année suivante, & l'Election de Jean XXIII, ne changérent rien dans le plan de notre Evêque, toujours attaché à celui, que les principales Eglises du Monde Chrétien révéroient comme le légitime Successeur de saint Pierre.

XIV. Fait reconnoître le Pape Aléxandre V dans son Diocèse.

Mais il ne put voir sans une extrême douleur, que malgré les peines infinies, qu'on s'étoit données; & après les plus douces espérances d'une prochaine Paix générale, le feu de la division toujours allumé dans le cœur même de l'Italie, menaçoit tous les Peuples d'un nouvel embrasement. Dans ces circonstances critiques il redoubla ses priéres, avec ses veilles; & il se rendit plus attentif que jamais à empêcher que le Schisme, qui troubloit tout aux environs de son Diocèse, n'entamât aussi son Troupeau. La contagion cependant désoloit les Provinces d'Italie; & dans quelques unes la Guerre civile mettoit le comble aux autres maux qu'on souffroit; principalement dans le Milanez.

XV. Redouble ses attentions pour éloigner de son Troupeau, les fleaux, qui affligeoient les Peuples voisins.

On voyoit à la vérité, tant dans les Villes, qu'à la Campagne, de dévotes & fréquentes Processions d'hommes & de femmes de toute Condition, Princes, Prélats, riches & pauvres, tous vêtus de longues robes blanches, faisoient avec ferveur des priéres publiques pour fléchir la colere de Dieu, justement irrité contre son Peuple. On suspendoit les procès, & tous les éxercices de la justice séculiére, pour ne vaquer qu'à la priére & à la pénitence. Menfrede, célébre Prédicateur Dominicain de Verseil, avoit beaucoup contribué par ses Prédications, à exciter cette ferveur publique. L'extrême confiance que le Peuple avoit en lui, avoit engagé un grand nombre de personnes de l'un & de l'autre Sexe, à réformer leurs mœurs: & à embrasser un genre de vie qui paroissoit digne de la Sainteté de notre Religion. Mais le tems de la miséricorde n'étoit pas encore arrivé: & si la conversion étoit sincére dans quelques-uns, elle n'étoit pas générale.

XVI. Priéres & supplications publiques en Italie.

S. Anton. III. Part. Tit. 20. c. 7. §. 2.

On crut que les animosités, les divisions, la défiance & la terreur alloient finir, par la mort d'un homme, qui depuis plusieurs années portoit l'effroi & la désolation parmi les Peuples, dont il auroit dû être le protecteur & le Pere; mais dont il s'étoit rendu le fleau & le Tyran. C'est le nom que l'Histoire donne à Jean-Marie Galeas, Duc de Milan. Ce cruel

XVII. Tyrannie de Jean-Marie Galeas, Duc de Milan.

LIVRE XVIII.

JACQUES DE BALARDIS.

Prince, qui ne rougit point de faire mourir sa propre mere, parut dès sa jeunesse un monstre, né pour le malheur de ses Sujets : & toutes ses mauvaises inclinations s'étoient encore fortifiées avec l'âge. Les plus nobles Citoyens, les plus innocens même, dès qu'ils n'avoient pas le don de lui plaire, ne pouvoient vivre en sûreté ; & pour peu que le Tyran les soupçonnât de lui être contraires, ils perdoient aussi-tôt leurs biens, la liberté, & la vie. On ajoûte que non content d'avoir fait mourir de bons Sujets, sans cause, ni éxamen ; il aimoit à leur insulter même après leur mort, en donnant leurs Cadavres à ses chiens, déja accoutumés à ne se nourrir que de chair Humaine.

Jovius Lib. V. Hist. Mediol. Bzovi. ad an. 1410. n. 33. Hist. Eccl. Liv. CII, n. 23.

Galeas, disent les Auteurs qui ont écrit son Histoire, ou celle du Milanez, prenoit un tel plaisir à répandre le sang innocent, qu'il n'épargnoit ni âge, ni sexe, ni condition, ni caractére. Il traitoit également le Sacré & le Profane. Aussi ne voyoit-on dans tous ses Etats, que massacres, brigandages, incendies, vols, Sacriléges. Quelques Evêques de Lodi en particulier avoient éprouvé sa Tyrannie; & en général les plus Gens de bien fuyoient les Villes, où il se trouvoit toujours quelque Délateur, & quelque Ministre de la cruauté du Prince. Mais on n'étoit pas plus tranquille dans les Campagnes, si on n'y vivoit entiérement inconnu. Enfin la Justice Divine ne permettant pas qu'un monstre si furieux continuât plus long-tems à abuser de sa patience, il se forma contre lui une Conjuration où il périt. Les Chefs des Guelfes, & des Gibelins, réünis pour sa perte, lui ôtérent la vie le 12 de Mai 1410. On laissa quelque tems son corps noyé dans son sang ; & il auroit été privé de la sépulture (comme il en avoit privé tant d'autres) sans les bons offices d'une Courtisane, qui en prit soin.

XVIII. Mort tragique du Tyran.

Cependant la mort Tragique de ce malheureux Prince, & d'une partie de ses Satellites, ne put rétablir la Paix dans le Pays. Les cruelles divisions continuérent encore, & furent toujours suivies de mêmes fleaux. La Ville de Lodi n'étant qu'à six ou sept lieuës de celle de Milan, & sous la même Domination, ne pouvoit être entiérement à l'abri de l'Orage : & par tout ce que nous venons de dire, il est aisé de concevoir quelle devoit être la vigilance de notre Evêque, & en même tems son inquiétude pour un Peuple, qui lui étoit cher. Pierre Scaliger, l'un de ses Prédécesseurs vingt ans auparavant, avoit été obligé d'abandonner le Siége de Lodi, & de s'éxiler lui-même à Mantoue, pour n'être point accablé par la Tyrannie de Galeas. Il n'avoit gouverné son Eglise que pendant deux

XIX. Quelques Evêques de Lodi avoient éprouvé sa cruauté.

ans ;

ans; & il en vécut trois dans son éxil, où il mourut l'an 1393. (1) Butigella, son successeur, mourut dans son Eglise, en 1404; & ce Siége demeura vacant jusqu'en 1407, que Jâques de Balardis eut assez de courage & de zéle, pour ne pas se refuser aux besoins de ces Peuples, & aux désirs du Pape. Les ménagemens qu'il garda toujours avec le Duc, pour ne pas irriter cet esprit ombrageux, furent l'effet de sa sagesse, & de sa tendre charité envers les Fidéles, dont il étoit devenu le Pere.

XX. Sagesse de notre Prélat.

XXI. Qui se rend au Concile convoqué à Rome, par le Pape Jean XXIII.

Nous ne doutons pas que notre Evêque ne se soit trouvé au Concile, que le Pape Jean XXIII, avoit convoqué à Rome par sa Bulle du mois de Mars 1411; & dont il fit l'ouverture dans le mois d'Avril de l'année suivante. Il est vrai que de tous les Evêques d'Italie, de Bohëme, de Hongrie, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse, & de France, qui s'étoient mis en chemin pour se rendre à Rome, peu y arrivérent, à cause des Troupes de Ladislas Roy de Naples, qui vouloit empêcher la tenue de ce Concile; parceque le Pape avoit déclaré que c'étoit une Continuation de celui de Pise, dont ce Prince n'avoit pas lieu d'être content. Aussi le Concile de Rome fut-il bientôt terminé, ou renvoyé à un autre tems. On n'en trouve autre chose qu'une Bulle qui y fut publiée contre les erreurs des Viciéfites, & des Hussites; dont les Dogmes faisoient déja du bruit dans les Royaumes d'Angleterre & de Bohëme.

Hist. Eccl. Liv. CII. n. 51, 56, 57.

Les Partisans des deux Papes déposés dans le Concile de Pise, & les ennemis particuliers de Jean XXIII, ne permettoient pas qu'on jouît d'une plus grande tranquillité dans les autres parties de l'Europe. Tous les Princes Chrétiens souhaitoient avec ardeur l'Assemblée d'un Concile général, pour remédier une bonne fois à tant de différens maux; & le Pape, pour traiter de cette affaire, alla lui-même joindre l'Empereur Sigismond, qui s'étoit rendu en Italie dans le même dessein. Les deux Souverains eurent plusieurs conférences ensemble dans la Ville de Lodi; où notre Evêque eut l'honneur de loger le Pape, dans son Palais Episcopal. L'Abbé Ughel le dit expressément. Il est vrai que Jean XXIII, ne s'arrêta pas alors deux mois à Lodi, comme le prétend cet Auteur. Mais nous ne voyons pas qu'il y soit revenu avant sa Déposition, ni que notre Prélat se soit trouvé une seconde fois dans l'occasion de donner son Logis à ce Pontife.

XXII. Il reçoit ce Pape à Lodi, & le loge dans son Palais.

(1) Petrus Scaliger, veronensis Episcopus, ad hanc laudensem Ecclesiam translatus est 1388. Duos tantùm annos laudensem administravit Ecclesiam; excessitque voluntarius exul Laude Pompeiâ I. die Julii 1390, cum Joanni Galazzio Duci mediolanensi in suspicionem venisset fluxæ fidei; itaque Mantuæ fato functus est anno, 1393. *Ita. sacr. Tom. IV. col. 680.*

XXIII. Il assiste au Concile de Constance, où il est consulté, & toujours écouté comme un Oracle.

Bientôt après les conférences, dont on vient de parler, ils se disposérent l'un & l'autre, pour le voyage d'Allemagne, parce que la Ville de Constance avoit été choisie pour le lieu du Concile. L'un y entra comme Pape, & en sortit comme particulier : l'autre y trouva au contraire le Théatre le plus auguste de sa gloire. Nos Annalistes, & les Actes même du Concile, parlent souvent de l'honneur que l'Evêque de Lodi s'y fit par son érudition, & par ses talens. On peut dire que ses lumiéres parurent avec éclat, & dans l'éxamen des matiéres qui appartenoient à la Foi, & dans la réfutation des nouvelles héréfies; on admira sa prudence & sa sagesse dans les Délibérations; son zéle & sa fermeté dans les procédures contre les principaux Chefs du Schisme ; & son éloquence dans tous les discours, dont les Peres le chargérent dans les occasions les plus distinguées. L'Abbé Ughel dit que lorsqu'il opinoit dans les Congrégations, on l'écoutoit avec autant d'attention, & qu'il étoit toujours aussi applaudi, que si on l'eût considéré comme l'Oracle du Concile. (1)

Il faudroit écrire l'Histoire de ce Concile, pour faire remarquer tout ce qu'on y trouve de glorieux à la mémoire de ce Prélat. Nous ne croyons pas dire trop, en assurant que le même Rang, que tint depuis André Archévêque de Rhodes, dans le Concile de Florence, & le célébre Barthélemi des Martyrs, dans celui de Trente; l'Evêque de Lodi l'avoit déja tenu dans celui de Constance. Nous passerons ici sous silence ce qui lui fut commun avec les autres Evêques, ou avec les Théologiens, pour ne marquer que les occasions, où il fut prié de porter la parole devant cette auguste Assemblée.

Son premier discours, prononcé le Samedi sixiéme jour de Juillet 1415, en présence de l'Empereur, & de tout le Concile, plusieurs mois après la fuite de Jean XXIII, fut extrêmement touchant & pathétique. L'Auteur avoit pris pour texte ces paroles de saint Paul : *ut destruatur Corpus peccati*; & il s'étendit beaucoup sur les maux infinis causés à l'Eglise, soit par l'hérésie de Jean Hus, dont on instruisoit alors le procès; soit par le Schisme opiniâtre, & la conduite irréguliere des trois Pontifes, qui se disputoient la Papauté. Nous avons ce

Ad Rom. VI, 6.

XXIV. Différens discours prononcés dans le Concile général de Constance, par l'Evêque de Lodi.

(1) Fr. Jacobus Arigonis, laudensis ex Ord. Prædicatorum... laudensis Episcopus... anno 1409. Concilio Pisano interfuit, Constantiensi verò anno 1414, ubi Joannes XXIII, se abdicare Pontificatu coactus est, quem ipse Jacobus duorum mensium excepit hospitio, dum ad dicendam causam à Patribus Constantiam fuisset vocatus. Ibi Jacobus sæpiùs doctissimè peroravit; cùmque rogatus sententiam diceret, pro oraculo habebatur, tantam existimationem de ipso mortales conceperant, &c. *Ita sacr. Tom. IV. col.* 681.

discours en entier dans le troisiéme Tome des Actes du Concile de Constance.

Le second discours de notre Prélat, qui est une excellente explication des vérités de la foi Orthodoxe, contre les erreurs de Jérome de Prague, disciple de Jean Hus, fut prononcé dans la vingt-uniéme Session, un Samedi, trentiéme de May 1416. On le trouve encore dans les Actes du Concile; Jean Cochlée l'a aussi inséré dans son Histoire des Hussites.

Tom. III. p. 546 &c.

Don Ferdinand Roy d'Aragon, dont les grandes qualités, le zéle de la Religion, & de la justice, & les autres vertus sont louées dans l'Histoire d'Espagne, étant mort dans le mois d'Avril 1416, après les célébres Conférences de Perpignan; le Concile de Constance voulut honorer la mémoire de ce Prince, & les grands services qu'il avoit rendus à toute l'Eglise, en travaillant comme il avoit fait avec saint Vincent Ferrier, à réduire Pierre de Lune, ou à soustraire ses Etats & ses Peuples de son Obéïssance. Notre Evêque de Lodi, choisi par les Peres pour faire l'Eloge funébre de ce Souverain, s'en acquitta avec succès dans l'Eglise Cathédrale de Constance; où les Cardinaux, les Evêques, les Princes, & les Ambassadeurs de presque tous les Souverains de l'Europe, se trouvérent assemblés; le Pere Echard remarque que ce discours, dont il est fait mention dans le quatriéme Tome des Actes du Concile *, n'a point été imprimé. *Sed hæc oratio funebris non edita.*

* Tom. I. p. 714.

Le Cardinal de Bari, appellé Landulphe de Maramaur, mourut à Constance pendant la tenue du Concile: on l'enterra avec beaucoup de solemnité; & l'Evêque de Lodi prêcha le jour de ses Funérailles: mais je ne sçai pourquoi il ne dit pas un mot de ce Cardinal: car il ne parla que de la Sainteté de l'Etat Ecclésiastique, des vices des Clercs, & du pressant besoin où on étoit, de travailler incessamment à la Réformation de l'Eglise. Ce discours a été imprimé dans le quatriéme Tome des Actes du Concile, page deux cens quatre.

Hist. Eccl. Liv. CIII. n. 150.

Mais de tous les discours que cet éloquent Prélat ait fait à Constance, il n'en est aucun qui lui ait mérité plus de louanges, que celui qu'il prononça dans la quarante & uniéme Session du Concile, le huitiéme de Novembre 1417. L'Empereur, de retour de Perpignan, y assista avec tous les Princes. Les Cardinaux, & les autres Electeurs, nommés par le Concile, pour donner un Chef à l'Eglise Universelle étoient sur le point d'entrer dans le Conclave, pour procéder à cette Election. C'est pour cela que notre Evêque consacra tout son discours à faire bien sentir l'im-

Hist. Eccl. Liv. CIV. n. 76.

LIVRE XVIII.

JACQUES DE BALARDIS.

portance de ce choix, en donnant l'idée d'un bon Pape, en qui il demandoit sur-tout la pureté des mœurs, la Doctrine, & la capacité, ou la prudence dans le Gouvernement de l'Eglise. Voici la Traduction de cette Piéce, qu'on peut lire avec plaisir, & avec édification.

Discours de l'Evêque de Lodi, prononcé dans l'Eglise Cathédrale de Constance, en présence de l'Empereur Sigismond, & de tout le Concile, pour la prochaine Election d'un Pape.

Eligite meliorem. Choisissez le meilleur. *IV, Reg. X,* 3.

» L'OCCASION favorable, qui se présente aujourd'hui, de » consoler l'Eglise affligée, de réparer ses pertes, & de lui » rendre sa première beauté, en lui donnant un Pasteur & un » Epoux qui sera digne d'elle, s'il est selon le cœur de Dieu, » m'oblige à vous proposer d'abord ces paroles de l'Ecriture » Sainte: *choisissez le meilleur.* Mais c'est à l'Esprit de Dieu à » vous le faire connoître, cet Homme de sa droite: demandons » donc avec confiance ses Divines Lumières, par l'intercession » de cette Vierge unique, que le Très-Haut a choisie, & pré- » férée avant tous les Siécles.

» Les seules paroles de mon Texte suffiroient sans doute pour » vous donner d'abord une idée du mérite, que doit avoir celui, » que vous allez placer sur la Chaire de saint Pierre: & quand » je n'ajouterois rien à ces deux mots, ne seroit-ce pas assez à » des personnes sages & éclairées, que de leur avoir dit: *choisis- » sez le meilleur?* Si on choisit toujours le plus fort pour soute- » nir de grands fardeaux; le plus Sçavant pour éclaircir ce que » les Sciences ont d'obscur, & de difficile; le plus riche, lors- » qu'il s'agit de faire de grandes dépenses; le plus habile enfin, » & le plus intrépide, dans les périls des grandes guerres: il » est juste de choisir aussi le meilleur, pour lui confier ce que la » Religion a de plus auguste & de plus Sacré. S'il paroît au- » dessus de notre nature de vivre sans péché, & de trouver un » homme véritablement bon; les circonstances critiques, dans » lesquelles nous nous trouvons, & la nécessité d'éloigner de » nous le danger dont nous sommes toujours menacés, ne nous » permet pas de nous contenter de ce qui peut paroître bon; il » faut chercher ce qu'il y a de meilleur. Ce n'est pas seulement » la République Chrétienne, mais le monde entier, qui a les

yeux ſur vous, & qui attend aujourd'hui un choix digne de votre prudence, de votre zéle, & de votre ſageſſe.

Vous avez encore devant les yeux, ou vous pouvez aiſément vous rappeller, cette affreuſe ſuite de maux qui nous ont inondés, pendant près de quarante ans : vous les avez vûs ; & vous en gémiſſez encore. Si vous voulez maintenant ôter le ſcandale du milieu de l'Egliſe, & la délivrer de la Contagion, dont nos Phariſiens, ſous le nom de Pontifes, ont ſouillé le Bercail de JESUS-CHRIST, en déchirant inhumainement ſon Troupeau, conſidérez bien quels ils ont été ; & n'en choiſiſſez pas un ſemblable, mais choiſiſſez-en un meilleur.

Si vous en uſiez autrement, la comparaiſon qu'on ne manqueroit pas de faire, entre les Papes qui ont précédé, & ceux qui pourroient les ſuivre, donneroit lieu de penſer, que votre intention n'auroit pas été de guérir la playe, mais de la renouveller. Selon un avertiſſement que nous trouvons dans les livres Saints, & dans le Droit, celui qu'on veut donner pour Paſteur aux Fidéles, doit avoir en partage la prudence, la douceur, la tempérance, la chaſteté, l'humilité chrétienne, la juſtice, la miſéricorde. Capable de donner de ſages conſeils, & aſſez docile pour en recevoir ; il faut qu'il ſoit également pieux & ſçavant, verſé dans l'intelligence des ſaintes Ecritures, & parfaitement inſtruit de tout ce qui appartient à la Religion. Si toutes ces qualités ſont néceſſaires à un Evêque, combien plus doit-on les ſuppoſer dans la perſonne de celui, qui deviendra par votre choix, le Paſteur des Paſteurs, le Chef de tous les Fidéles, le guide & le conducteur de l'Egliſe, l'Evêque des Souverains, le Prêtre du Très-Haut, le premier appui de la Foi, & le Succeſſeur du Prince des Apôtres ?

Quoiqu'il ne ſoit pas facile de repréſenter dans un diſcours, toutes les vertus qui doivent diſtinguer un Pontife Romain dans cette haute Elévation, il y en a trois principalement, qui me paroiſſent d'une plus grande néceſſité : il faut que l'innocence de ſa vie, la pureté de ſa Doctrine, & une capacité connue, le rendent véritablement digne d'être préféré à tous. La ſainteté de ſes mœurs lui attirera la vénération des Fidéles : La ſageſſe & l'Erudition le feront briller dans l'Aſſemblée des Sçavans : Et l'habileté dans les affaires, jointe à l'expérience, aſſurera le bonheur de ſon Gouvernement. (1)

DIVISION.

(1) Quanquam autem ſingulas, quibus ſummum oportet inſigniri Antiſtitem, virtutes exprimere nemo ſufficiat, tribus tamen debet præcipuè eſſe præ omnibus redimitus : non enim tam celebre culmen cuilibet convenit. Cùm itaque tantus apex regiminis animarum ars ſit artium, ideo ſummus eligatur Antiſtes, qui ſit bonus, & Doctus, & aptus.

» Une vie pure & innocente eſt le fondement des autres bon-» nes qualités ; & c'eſt auſſi la premiére qu'on doit trouver dans » un Souverain Pontife. Les honneurs ne relévent comme il » faut, que celui qui les a mérités par ſes vertus. Choiſiſſez donc » un Pontife, dont vous deviez plus admirer les actions que les » paroles ; un Pontife, qui dans tous les événemens puiſſe ſe » conduire, & nous conduire nous-mêmes, par les pures lumié-» res de la ſageſſe & de la raiſon. Ce ſera un grand bonheur, » & en même tems un grand ſujet de conſolation pour tous les » Fidéles, ſi on ne voit élevé ſur nos têtes, qu'un homme qui » eſt plus élevé que les autres par l'éclat de ſes vertus.

» La tache de quelque crime, ne peut être effacée par l'éminen-» ce de la Dignité. Celui qui ſeroit comme lié par ſes péchés, ou » enchaîné par ſes paſſions, ſeroit-il propre à faire marcher les » autres dans le chemin de la vertu? O quelle playe ne fait-on pas » aux Egliſes, quand on leur donne de mauvais Paſteurs, pour » les gouverner ! Le ſcandale eſt d'autant plus grand, que bien » des gens s'imaginent les honorer en les imitant ; & ces indi-» gnes Paſteurs deviennent les meurtriers des ames, qu'ils font » tomber par leurs éxemples. Il eſt donc néceſſaire que celui » qui tient le premier Rang dans la Maiſon du Seigneur, ſe con-» duiſe de telle ſorte, que ſa vie ne puiſſe être, ni une occaſion » de péché aux Fidéles, ni une excuſe aux pécheurs. Ce n'eſt » pas même aſſez qu'il ſoit éxempt de crime, s'il n'eſt entiére-» ment irrépréhenſible. Le Médecin ſpirituel des ames, n'eſt » point propre à les guérir, s'il eſt lui-même atteint d'une ma-» ladie dangereuſe ; & les avertiſſemens d'un Supérieur profi-» tent peu, lorſqu'on peut lui reprocher des fautes encore plus » grandes, que celles qu'il prétend corriger dans les autres.

» Ce n'eſt donc que par la ſainteté de ſes mœurs, qu'un Pon-» tife peut être propoſé aux Fidéles, pour leur ſervir de modéle, » ſelon la réflexion de ſaint Grégoire. Examinons, dit ce Pape, » quels doivent être les ornemens du Grand Prêtre. Et il ajoute » auſſi-tôt : ſes véritables ornemens ſont les vertus, que le Sei-» gneur promettoit à l'Egliſe, quand il diſoit par le Prophête :
Pſ. CXXI, 17. » *Je revêtirai ſes Prêtres d'une vertu ſalutaire.* Tous les ornemens » du Souverain Pontife, repréſentés avec tant de ſoin dans l'an-» cienne Loi, n'étoient que pour figurer les vertus de ſon ame, » en l'avertiſſant qu'il devoit donner un nouveau luſtre à ſa di-

Bonus quoad vitam, doctus ad ſapientiam & Doctrinam, aptus ad regimen & curam. Eligatur, qui niteat puritate & ſanctimoniâ, & ſit vitæ puritate præcipuus : qui fulgeat claritate & ſapientia, & ſit doctrinæ veritate perlucidus : qui emineat probitate & experientia, & ſit regimini & dignitati aptiſſimus.

gnité, par la sainteté de sa vie ; puisque ce n'est ni le Rang, « ni l'Elevation, mais la justice & l'innocence, qui relévent vé- « ritablement les Ministres du Seigneur. Qu'ils ne s'imaginent « donc pas que leur Place doive consacrer leurs passions ; qu'ils « se souviennent au contraire, que leur Elévation les met « dans l'heureuse nécessité de bien vivre, pour pouvoir bien « gouverner. Non, ce n'est ni par les franges d'or, ni par ses ri- « ches chaussures, ni par la gravité, ou la lenteur de sa démar- « che, ni par le nombre de ses Vassaux, ni par l'éclat des pier- « res précieuses qui brillent à ses doigts, ni enfin par tout ce « qu'il y a d'exquis à sa Table, de précieux dans sa Vaisselle, ou « de magnifique dans ses Habits : c'est par le seul mérite de la « vertu que le Pontife se montre digne de gloire & d'honneur. »

Saint Ambroise confirme cette pensée quand il dit, que « comme la Robe convient à un Sénateur, la science de l'Agri- « culture à un Laboureur, les armes à un Militaire, la connois- « sance de la mer à un Pilote, & à un chacun celle de sa profes- « sion : ainsi un Evêque doit être connu par les vertus Episco- « pales. Efforçons-nous donc de mériter un si grand nom par « nos œuvres : car le Rang que nous donne le Divin Ministére, « n'est dû ni à la chair, ni au sang, ni à la noblesse, ni au cré- « dit des amis, ni à toute autre chose périssable, mais à la seule « vertu, & à la bonne vie. C'est pour cela que Moïse ne choisit « pas ses propres Enfans pour être ses successeurs ; il ne donna « pas la conduite du peuple de Dieu à un homme de sa Race, « mais il en prit un d'une autre Tribu ; pour nous apprendre « que dans la Maison du Seigneur, le commandement doit être « l'appanage de la vertu. C'est la vertu qui met le Pontife en « état de se rendre véritablement utile aux peuples, & de les « faire entrer dans les voyes de la Sainteté, parce que ses actions « ne dementent point ses paroles.

Vous donc, que le saint Concile à choisis pour élire un « premier Pasteur, souvenez-vous que ce n'est pas l'œuvre des « hommes, mais celle de Dieu qui vous est confiée. Purifiez « vos intentions ; & n'en ayez que de Saintes. Vuidez vos cœurs « de tout mauvais levain, de toute affection humaine, de toute « cupidité, de toute ambition. Sondez avec soin tous les replis « du cœur ; ayez en horreur les intrigues, les factions, les con- « ventions peu honnêtes, les promesses illicites ; & ne vous pro- « posez que la gloire de Dieu, qui est le Scrutateur des cœurs, « & qui sera votre Juge (1).

(1) Vos igitur Domini, qui estis in sancto, tamque sacro negotio Electores electi,

» Eh, qu'étoit-il nécessaire que l'auguste Prince, notre in- » vincible Empereur, se donnât tant de soins & tant de fati- » gues? Pourquoi nous serions-nous exposés nous-mêmes à un » si grand nombre de travaux, de sueurs, de dépenses, de pei- » nes, & de dangers, si vous deviez renouveller le sujet de nos » douleurs, par l'Election d'un Pape, qui fût peut-être pire que » tous ceux, dont la conduite nous a fait rougir & gémir? Il » seroit bien mieux que nous n'eussions rien entrepris, que de » nous arrêter ainsi en si beau chemin. Vous vous ferez hon- » neur, & toute l'Eglise aura vos noms en vénération, si vous » nous consolez par l'Election d'un bon Pape: mais vous ne pour- » riez que vous deshonorer; si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous » alliez élire celui que le Seigneur n'a point élû.

» On en connoît qui se glorifient de s'être rendus à cette » sainte Assemblée; mais par quels motifs? Plût à Dieu qu'ils » se fussent souvenus qu'ils venoient à un Concile, non pas à » un marché: Peu sensibles au bien commun, & aux intérêts de » la sainte Eglise, ils ne paroissent occupés que de leurs avan- » tages particuliers: toutes leurs attentions, toutes leurs pen- » sées se portent vers cet unique objet. Il n'en est pas ainsi: non » sans doute, il n'en est pas ainsi de vous. Libres & dégagés de » tout respect humain, pleins de zéle, de droiture, & d'une sin- » cére piété; entrez au Conclave avec la pensée que tous les » peuples arrêtent sur vous leurs regards, parce que vous avez » entre les mains le salut ou la perte, la ruine ou le bonheur de » toute la Chrétienté. Souvenez-vous que c'est pour nous tous, » que vous rendrez compte à Dieu, & aux hommes, de ce que » vous aurez fait.

» Puisque c'est le propre de l'homme sage & prudent, de bien » choisir; on connoîtra par votre choix ce qu'il faut penser de » vous. On ne doit choisir que ce qui est bon, & estimable. » Choisissez donc un Pontife selon le cœur de Dieu, un bon Pas- » teur, droit, prudent, sincére, circonspect, pieux, juste, recon- » noissant, éloigné de tout sentiment de cupidité, d'avarice, » de volupté, de colére, d'orgueil. Choisissez un Pasteur, qui » sçache nourrir ses brebis, non pas les dévorer; les conduire, » non pas les faire égarer; les conserver, non pas les perdre. Ce-

considerate quòd non hominum, sed Dei opus præ manibus habetis. Propterea vos oportet, si quod intra vos est, viperinum omne venenum evomere, nocuas affectiones exuere, & cupiditatem, & cunctam ambitionem à vobis longiùs relegare. Vestros placeat animos diligentissimè perscrutari, ne pravæ practicæ, fœda fœdera, ligæ illicitæ, conductæ conventiones, & indebita vos circumveniant juramenta: Deum autem vestrorum cordium inspectorem, & Judicem placeat intueri, &c.

» lui

lui qui n'a pas sçu se former lui-même à la vertu, ne seroit « pas propre à perfectionner les autres. Si vous êtes donc animés « d'un saint zêle, & d'un véritable amour pour le Troupeau de « Jesus-Christ, donnez lui un Chef, dont la pureté des mœurs « puisse l'édifier : choisissez un Souverain Pontife, non selon la « Loi d'une succession charnelle, mais selon la bonne odeur de « sa vie, & le mérite de sa vertu.

Si la Sainteté des mœurs est nécessaire à un Vicaire de Jesus- « Christ ; elle ne suffiroit pas cependant, sans la doctrine, pour « l'utilité du Troupeau. On pourroit brûler du feu de la charité, « sans éclairer les autres : &, selon saint Bernard, il faut qu'un « Evêque répande la lumiére avec l'ardeur. C'est pour cela que « j'ai ajoûté, qu'outre la justice & la probité, un Pape doit être « rempli de sagesse & de science. Il doit être sçavant & en état « de montrer la vérité aux autres ; il faut qu'il puisse nous ap- « prendre ce qu'il aura lui-même appris du saint-Esprit.

Toute ignorance doit être éloignée de celui qui est le pre- « mier Docteur de l'Eglise : si l'ignorance est un défaut dans les « autres, elle le seroit bien plus dans les Pasteurs, chargés d'en- « seigner aux Fidéles les vérités de la Religion, & les préceptes « du Seigneur. On ne doit élever à l'Episcopat que des hommes « capables de former par leurs salutaires instructions, les Peu- « ples qui leur sont confiés. Mais pour remplir dignement le « premier Siége de l'Eglise, il faut un Pasteur qui ait des lumié- « res supérieures ; & puisque c'est à lui à nous diriger, & nous « instruire, il doit être instruit le premier de tout ce qui peut « appartenir à la Religion.

Les devoirs d'un Pasteur ne sont pas bornés à instruire les « Fidéles ; il faut encore qu'il puisse combattre, & réprimer les « inventeurs de nouvelles hérésies ; de peur que son incapacité « ne devienne une occasion de chûte à plusieurs, & qu'on ne « voye se vérifier ce qui est écrit : *si un Aveugle conduit un autre « Aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse.* Que celui donc, « dit saint Ambroise, qui n'a pas le don de la science, n'embi- « tionne point l'honneur de l'Episcopat : qu'il n'entreprenne « point d'usurper la place d'un autre, plus digne de ce rang, & « plus capable de répandre les rayons de la saine Doctrine « dans l'Assemblée des Fidéles. Saint Jérôme ajoute que la Scien- « ce, & la parfaite connoissance des saintes Ecritures sont né- « cessaires aux Pasteurs de l'Eglise, afin qu'ils ne puissent ignorer, « ni l'étendue de leurs devoirs, ni la signification de l'Onction « sainte, qu'ils ont reçue, & des habits Sacrés, dont on les a «

Math. XV, 14.

LIVRE XVIII.

JACQUES DE BALARDIS.

» revêtus. D'ailleurs on écoute toujours avec d'autant plus de » respect & de fruit, les instructions d'un Prélat, qu'on le con- » noît plus capable de traiter dignement la parole de Dieu, » & les vérités de la Foi.

» Nous pourrions produire plusieurs preuves tirées de l'un & » de l'autre Testament, pour montrer dans quel dégré un Sou- » verain Pontife doit posséder la science des Ecritures. Le Grand » Prêtre, dans l'ancienne Loi, portoit sur sa poitrine, le Ratio- » nal où étoient gravés ces deux mots: *Doctrine* & *vérité*; pour » marquer qu'il devoit avoir une claire & pleine connoissance » des vérités de la Religion. Les Bâtons dont on se servoit pour » porter l'Arche du Seigneur, étoient toujours dans les anneaux » attachés à l'Arche; afin que dans le moment qu'il falloit la » transporter d'un lieu à un autre, tout se trouvât prêt & dis- » posé. Ces Bâtons étoient la figure des Pasteurs, qui, dans l'Eglise » de JESUS-CHRIST, sont l'appui & le soutien de l'Arche: ils » doivent avoir leur Esprit toujours appliqué aux saintes Ecri- » tures, figurées par les anneaux d'or; afin qu'ils ne soient point » obligés de chercher à s'instruire eux-mêmes, lorsqu'ils se trou- » vent dans l'occasion, & la nécessité d'instruire les autres.

Exod. XXVIII, 29, 30.

» Joseph, avant que de recevoir le Gouvernement de toute » l'Egypte, avoit mérité d'être instruit du Seigneur. Moïse ne » fut fait le conducteur d'Israël, qu'après avoir vû la gloire du » Seigneur dans le Buisson, & entendu sa voix. David, rempli » de la grace du saint-Esprit, & du don de sagesse, mérita d'ê- » tre mis à la tête des douze Tribus. Salomon, héritier de son » Trône, pour rendre son Peuple heureux, ne demanda point » au Seigneur l'abondance des richesses, ni une longue vie; » mais la sagesse, dont il avoit besoin pour bien gouverner ses » Sujets. Le Seigneur mit ses paroles dans la bouche de Jéré- » mie, avant que de l'établir sur les Nations & sur les Royau- » mes. JESUS-CHRIST même, la Sagesse incarnée, a voulu » être assis au milieu des Docteurs, & les interroger, avant que » d'annoncer son Evangile aux enfans d'Israël. Il a aussi donné » ses Divines instructions aux Apôtres, avant que de les en- » voyer prêcher sa Loi à tous les Peuples. Lorsqu'il a voulu » nourrir dans le Désert, ceux qui étoient venus l'entendre, il » a béni les pains, les a rompus, & les a fait ensuite distribuer » aux Troupes par les mains de ses Disciples: c'est ainsi que pour » donner l'intelligence des Mystéres, renfermés dans la Loi, » & les Prophêtes, il a communiqué le Trésor de la Science à » ses Disciples, & par leur Ministére aux autres Fidéles. Ainsi

par sa glorieuse Résurrection, il a donné aux Apôtres la clé « des Ecritures, & la puissance qu'ils devoient éxercer dans « toute la terre, pour le salut des hommes. Combien d'autres « éxemples ne pourrions-nous pas apporter, pour confirmer « cette vérité; que la science ne doit pas être séparée de la « Sainteté, dans un Pasteur, à qui il ne convient pas d'avoir « besoin de lumiéres étrangéres; mais qui doit être toujours en « état de répandre & de communiquer les siennes.

Si vous choisissez donc un Pape Saint & Sçavant, ce sera « à juste titre que vous l'appellerez Bienheureux, & très-heu- « reux. Mais comment oserions-nous donner ce beau nom à un « homme lâche, paresseux, stupide, sans science, sans probité, « sans mœurs? Ne seroit-ce pas un abus d'autant plus criminel, « que, selon la parole de saint Augustin, il n'est point d'homme « qui fasse un plus grand tort à l'Eglise, que celui qui, menant « une vie toute souillée de crimes, occupe une Place si élevée, « & porte un nom de Sainteté. Comme personne n'ose le repren- « dre, & que son Rang le fait honorer, ses mauvais éxemples « deviennent aussi plus contagieux. Si vous voulez donc rem- « plir comme il faut la Chaire de saint Pierre, choisissez un « homme, que la vie & la doctrine rendent semblable à ce Prin- « ce des Apôtres: & prenez garde de ne pas confier l'autorité « de Pierre, à un Gihesi, à un Judas, à un Simon; à moins que « vous ne comptiez pour rien, de voir JESUS-CHRIST vendu « une seconde fois, & de nouveau crucifié à Rome.

Cette grande affaire mérite sans doute toute sorte de soins « & d'attentions: car, comme l'a remarqué saint Léon, si dans « toutes les autres affaires de l'Eglise, on doit agir avec beau- « coup de prudence, pour ne rien faire à contre-tems; combien « plus a-t'on besoin de sagesse, & de la plus grande circonspec- « tion, dans le choix de celui, qu'on veut élever sur la tête de « tous les Peuples Chrétiens? Ce seroit renverser l'ordre, & « toute l'œconomie de la famille du Seigneur, que de ne pas « éxiger du Chef, ce qu'on veut trouver dans le Corps. Vous « ne rendrez pas son premier lustre, & son ancienne beauté à « l'Eglise, depuis si long-tems affligée, & déchirée, si vous ne « lui donnez pour Pasteur, celui que vous jugerez le meilleur, « tant pour la Doctrine, que pour la Sainteté; car les lévres « du Prêtre doivent être les dépositaires de la science; & c'est « Malach. II, 7. de sa bouche que l'on recherchera la connoissance de la Loi, « parce qu'il est l'Ange des armées du Seigneur.

Les deux qualités, dont nous venons de parler, pourroient «

» faire respecter un Pape, & le rendre même, à certains égards, » utile aux Fidéles; mais ces deux excellentes qualités ne sçau» roient le rendre parfait, si la prudence, ou la capacité dans » le Gouvernement, ne mettoit le dernier trait à son tableau. » Nous en avons vû plusieurs fort estimables par leur vertu, » illustres même par leur sçavoir, qui n'ont pas laissé de faire de » grandes fautes, pour n'avoir pas eu assez d'expérience dans la » conduite des ames. Cette expérience, si nécessaire à celui qui » doit commander, lui apprend à connoître ce qu'il faut ré» compenser dans les bons, ce qu'on peut tollérer dans les foi» bles, ce qu'on doit punir dans les méchans; & le remplit » de courage pour ne pas craindre les menaces des impies, » quand il s'agit de réprimer leurs téméraires efforts. En toutes » choses, l'expérience est utile, mais elle est absolument néces» saire dans la suprême Autorité. Un Vaisseau, sous la conduite » d'un Pilote expérimenté, résiste plus sûrement aux orages, » aux tempêtes, à toute la violence des vents. On n'est pas sur» pris au contraire, de voir périr sous des flots irrités, un Vais» seau, lorsque celui qui n'avoit pas encore appris à manier la » rame, a eu la témérité d'en prendre le timon. On entre» prend avec plus de confiance les grandes affaires, quand on » s'est déja éxercé dans celles, qui sont de moindre conséquen» ce; & on peut marcher d'un pas assuré, lorsqu'on n'est conduit » au Pouvoir suprême, que par une longue expérience.

» Un Philosophe a eu raison de dire, qu'on juge d'autant plus » sainement de chaque chose, qu'on en a fait soi-même l'expé» rience: c'est par ce moyen qu'on connoît ce qui peut la faire » réussir. Cette expérience, qui ne s'acquiert que par la prati» que, ou par l'assemblage de plusieurs faits particuliers, dont » on conserve le souvenir; appartient à cette faculté de notre » ame, que nous appellons la raison; parce que c'est à elle à » discerner le bien du mal, le vrai du faux, ou le réel de l'ap» parent. La Science considére les Principes généraux, & l'ex» périence ne s'occupe que de faits particuliers. Celle-là, si elle » est seule, ne suffit pas pour bien gouverner, parce que la con» noissance générale des principes, sans l'application aux cas » particuliers, ne peut empêcher qu'on ne se trompe quelque» fois. Pour agir avec prudence, & conduire sagement, il est » nécessaire de pouvoir descendre dans le particulier: les lumié» res de la raison nous font connoître à la vérité ce qui est bon » de sa nature: mais c'est de l'expérience que nous devons ap» prendre ce qu'il faut préférer dans les circonstances particu» liéres, où nous nous trouvons.

L'homme devient capable de faire beaucoup de choses « par le secours de l'expérience, qui lui fournit les moyens d'agir « à propos : & tous les Arts sont fondés sur l'expérience, sans la- « quelle on agit comme au hazard. Aussi voyons-nous que les gens « expérimentés avancent bien plus dans tout ce qu'ils en- « treprennent, que ceux qui n'ont que la simple connoissance « des Régles. Il est donc nécessaire qu'un Pontife, chargé de « la conduite des ames, & des Peuples, soit expérimenté, pru- « dent, industrieux, circonspect. C'est ce qui a fait dire à saint « Augustin, qu'on ne devoit point élever à l'Episcopat, celui « qui ne s'étoit pas encore éxcercé dans les moindres Offices. «

Puisque c'est par la sagesse de votre choix, que vous de- « vez pourvoir aux besoins pressans de toute l'Eglise, portez « d'abord vos vûës sur le passé ; considérez avec attention ce « que vous allez faire ; & tâchez de prévoir l'avenir. Les pertes « que nous avons déja faites, vous avertissent de prendre au- « jourd'hui de si sages mesures, que le monde entier puisse ap- « plaudir à votre choix, & en faire son profit. C'est avec Dieu « plutôt qu'avec les hommes, qu'il faut traiter de cette affai- « re : & il vous importe de l'éxaminer d'abord avec soin : car « l'éxamen vient trop tard, lorsqu'il suit l'action, qu'il auroit « dû précéder. Et quand la rétractation ne seroit pas alors inu- « tile, ou impossible ; il seroit toujours honteux d'être dans la « nécessité de se rétracter. Qu'est-il en effet de plus indigne de « personnes sages, que de subir la honte des insensés, par le « repentir d'avoir fait, ce qu'on n'auroit jamais dû faire ? Plus « on présumoit de leur sagesse, moins on est disposé à excuser « une fausse démarche, dont on ne les croyoit pas même capa- « bles. D'ailleurs il n'est point de faute plus pernicieuse, & « moins pardonnable, que l'erreur de ceux, à qui il ne sert de « rien de reconnoître qu'ils ont erré.

Choisissez donc un Pape, qu'il ne soit pas nécessaire d'é- « prouver, mais qui soit tout éprouvé, & digne d'être aprouvé : « car, selon l'expression de saint Bernard, il est plus facile à la « Cour de Rome de recevoir des Gens de bien, que de les ren- « dre tels ; & s'il n'est pas aisé de trouver un Sujet, en qui on « remarque toutes les bonnes qualités qu'on peut désirer ; pré- « férez du moins celui, en qui vous reconnoîtrez plus de pro- « bité, de lumiéres, de prudence, & de discrétion.

Dans quels dangers ne se trouve pas la Nacelle de Pierre, « lorsqu'elle est confiée à un Conducteur incapable de gouver- « ner, & de bien conduire ! Lorsque celui qui n'a point appris à «

LIVRE XVIII.

JACQUES DE BALARDIS.

» obéir, commence à commander : lorſqu'on met d'abord au » Gouvernail un Pilote, qui ne ſçait pas même où eſt le Port : » quand celui qui prend les rênes du commandement, ignore » ce qu'il doit faire, & ne ſçait même ce qu'il fait : enfin lorſ- » que le Paſteur, qui tient la Houlette, ne connoît pas ſes Bre- » bis, auſſi peu capable de les raſſembler, que de ramener au » Bercail, celles qui ſe ſont égarées : Quelle douleur ! mais » quelle confuſion pour des Miniſtres de JESUS-CHRIST, » pleins de ſentimens, & illuſtres par l'éclat de leur Doctrine, » lorſqu'ils ne voyent au-deſſus d'eux, dans le comble de l'hon- » neur, qu'un homme ſans mérite, ſans ſcience, ſans capacité ! » De quel zéle d'indignation ne ſe ſent-on point animé, lorſqu'un » Aveugle s'aviſe de vouloir conduire les plus clairvoyans ; & » qu'un foible Malade, incapable de ſe ſecourir lui-même, ſe » mêle de guérir les autres. La perte des Brebis, & celle du » Paſteur ne ſont-elles pas comme aſſurées, lorſque celui qui » devoit répandre une odeur de vie, ne répand par-tout qu'une » odeur de mort ; & qu'au lieu de faire reſpecter la vertu, il au- » toriſe le vice par ſon éxemple ? Rien, dit ſaint Léon, de plus » abſurde, ou de plus injuſte, que de faire paſſer les Diſciples » devant les Maîtres ; les plus Jeunes devant les Anciens ; & » ceux qui ne font que commencer, devant ceux qui ont tra- » vaillé long-temps & avec honneur.

» Faites, je vous prie, attention en quel état nous nous trou- » vons aujourd'hui, ſur cette mer orageuſe. Les Vents, qui agi- » tent notre Vaiſſeau déja tout fracaſſé, ont briſé nos Mats, » abattu nos Antennes, déchiré toutes les Voiles : & nous avons » perdu l'Ancre : de quel habile Pilote n'avons-nous pas beſoin ? » Un mal contagieux ſe répand de proche en proche ; il nous » gagne de tous côtés ; quel ſera le Médecin qui entreprendra » avec ſuccès de nous délivrer de la maladie ? Comme des Bre- » bis éloignées du Bercail, nous ſommes encore errans ; nos » Paſteurs errent comme nous ; ou ils nous ont eux-mêmes fait » errer : ne faut-il pas un autre Paſteur plus ſage, plus vigilant, » & plus habile, pour réunir tout le Troupeau depuis long- » tems diſperſé ? Le Clergé eſt dans l'affliction, l'héritage du » Seigneur au pillage, le Sacerdoce avili, la Religion peu con- » nue, ou mépriſée, & toute l'Egliſe défigurée : y eût-il jamais » de plus juſte néceſſité de choiſir un Pontife le plus ſage, le » plus éclairé, le plus prudent ; en un mot le meilleur, qu'on » puiſſe ſe donner ?

» Cherchez donc un Homme droit, & ſans ambition ; un

Homme dégagé de tout parti, maître de ses passions, & de « lui-même; un Homme, dont la vie soit sans tache, la con- « duite sans reproche, & la réputation entiére. Choisissez un « Homme, qui par sa vigilance attentive, sa fermeté, son cou- « rage, puisse se mettre au dessus de la surprise, du travail, de « la séduction, & de la crainte. Choisissez-en un, dont les « éxemples nous apprennent à nous réformer nous-mêmes, & « à acquérir la sainteté par la pratique de la douceur & de la « patience, par la censure de nos vices, par le zéle de la foi, & « l'amour de l'unité. Choisissez un Pontife capable de conseil, « discret & modéré dans l'usage de son Autorité, retenu dans « ses paroles, aimant le travail, également intrépide dans l'ad- « versité, & modeste dans la prospérité; qui sçache sévir à « propos, mais sans dureté; & pardonner sans énerver la vigueur « de la Discipline. Enfin Choisissez un Pape, qui soit à l'égard « des Rois un Jean Baptiste, à l'égard des Egyptiens un Moyse, « à l'égard des Fornicateurs un Phinées, à l'égard des Idolâtres « un Elie, à l'égard des Avares un Elisée, à l'égard des Men- « teurs un saint Pierre, à l'égard des Blasphémateurs un saint « Paul, à l'égard des Négocians dans le Temple, & de ceux qui « le profanent, un autre JESUS-CHRIST.

Donnez à tous les Fidéles un Pere commun, qui ne mé- « prise point son Peuple, mais qui l'instruise: qui ne flatte pas « le faste des Riches, mais qui dompte leur orgueil: qui ne char- « ge pas les pauvres, mais qui travaille à les soulager: qui ne « craigne point les Tyrans, mais qui méprise leurs menaces: qui « cherche non à dépouiller le Clergé déja si appauvri, mais à « le réformer; non à épuiser les bourses, mais à redresser les « cœurs, & à corriger les pratiques criminelles. Donnez-nous « un Pape, qui ait soin de sa propre réputation, & qui n'envie « point celle des autres; qui soit un homme d'oraison, & qui « mette sa confiance dans la priére, plus que dans son travail. « Elisez un Pasteur, qui puisse édifier par ses discours, & ins- « pirer l'amour de la justice par sa conduite; qui se rende affa- « ble, moins par ses paroles, que par ses actions; dont la mo- « destie ne reluise pas seulement sur le front, mais dans toutes « ses maniéres; qui sçache pratiquer l'humilité avec les hum- « bles, & la sincérité Chrétienne avec ceux qui marchent dans « l'innocence; en même tems qu'il intimidera par sa fermeté, « les rebelles obstinés, les méchans, & les superbes, selon les « sages avis que donnoit saint Bernard au Pape Eugene.

On ne pensera point que j'en demande trop, si on fait «

» attention, que le premier des Pasteurs doit être pour tous » les Fidéles, un modéle de justice, de piété, & de sainteté; le » Témoin de la Vérité, le Défenseur de la Foi, le Docteur des » Nations, le Guide & le Conducteur des Peuples, le Réfuge » des Opprimés, l'espérance des Pauvres, le Tuteur des Pu» piles, le Juge des Veuves, L'œil des Aveugles, L'appui des » Vieillards, la Régle vivante du Clergé, le Modérateur des » Loix, le Dispensateur des Canons, le Vengeur des Crimes, » la Terreur des Coupables, la Gloire des Gens de bien, le » Censeur & le Marteau des Tyrans, le Sel de la Terre, la Lu» miére du Monde, le Successeur enfin de saint Pierre, le Vicaire » de Jesus-Christ, l'Oinct du Seigneur, & le Dieu de Pharaon.

» Que nous serions heureux! & que l'Eglise de Jesus-» Christ, après une longue suite de maux, deviendroit flo» rissante, si elle étoit gouvernée par un semblable Pontife! » Que pourroit-il jamais nous arriver de plus doux, ou de plus » avantageux, que de nous voir enfin réunis sous la conduite » d'un Pasteur, dont la piété éxemplaire, & la Foi animée » par la Charité, nous inviteroient puissamment à la vertu, » & nous attireroient à tout ce qu'il y a de bon, & de saint?

» Puisque la raison & la Religion demandent qu'on choisisse le » meilleur, choisissez donc un Homme vertueux, sçavant, & le » plus expérimenté. Faites attention de quelle maniére un Ponti» fe doit entrer, vivre & gouverner. Il faut qu'il entre dans le Pon» tificat par une Election Canonique; c'est pour cela qu'on vous » dit: *Choisissez.* Il faut qu'il vive avec piété, & qu'il gouverne » avec justice, pour procurer la Gloire de Dieu, & le salut des » ames; c'est pourquoi on demande que vous *Choisissiez le meil-» leur: Eligite meliorem.* La liberté, & une grande prudence » sont nécessaires dans les Elections: mais un bon choix est le » fruit de la vraie justice, & il rend témoignage à la sagesse des » Electeurs: Choisissez donc le meilleur. Et puisqu'il est rai» sonnable que la sainte Epouse de Jesus-Christ, ait un » saint Pontife, un Pontife sans tache, sçavant, éprouvé, sé» paré des pécheurs; élisez-en un, qui soit, comme Melchi» sedech, le véritable Prêtre du Très-Haut, & l'ami fidéle de » l'Eglise, qui mérite d'être assis à la droite du Seigneur, & qui » puisse réduire les Tyrans à lui servir de marche-pié. Enfin choi» sissez, & donnez-nous un Pasteur capable de retirer l'E» glise de l'état présent de désolation, de soutenir le Clergé » abandonné, & de le réformer, de faire cesser les dissensions » des Princes, & de réunir tout le Monde Chrétien. C'est la

faveur

faveur que peut nous accorder le Pasteur par excellence, qui « vit avec le Pere & le Saint-Esprit dans les siécles des siécles. « Ainsi soit-il ».

XXV. Election de Martin V.

Ce discours, également Chrétien & éloquent, ne fut pas moins applaudi de tous les Peres du Concile, que de l'Empereur, des autres Princes, & des Ambassadeurs. On peut croire qu'il fit impression sur les Esprits : il est du moins certain que trois jours après qu'il eût été prononcé, tous les Electeurs s'accordérent sur le choix d'Othon Colonne, Cardinal Diacre, du Titre de saint George au voile d'or; qui prit le nom de Martin V. Les Historiens conviennent assez sur le jugement avantageux, qu'ils portent de ce Pontife. Il étoit vertueux, & sçavant, surtout dans la science des Canons : on loue particuliérement sa douceur, sa modestie, son amour pour la justice, son désintéressement, sa prudence enfin, & son habileté dans le maniment des affaires. Il pouvoit avoir cinquante-cinq ans, quand il fut élû; & on avoit eû plus d'une occasion de reconnoître ses excellentes qualités dans les différens emplois, qu'il avoit remplis sous six Papes. Il avoit été référendaire sous Urbain VI, & Nonce en Italie sous Boniface IX. Innocent VII l'avoit fait Cardinal; & il eut la confiance de Grégoire XII, d'Aléxandre V, & de Jean XXIII: sous ce dernier, le Cardinal Colonne s'étoit acquitté avec honneur, d'une Légation dans l'Ombrie.

Hist. Eccl. Liv. CIV. n. 81.

XXVI. Qualités de ce Pape.

Mais la marque la plus consolante, que le Ciel avoit approuvé l'Election du nouveau Pape; c'est que son Pontificat fut l'époque heureuse de l'extinction du Schisme, & de la réunion si désirée de toute l'Eglise. Déja Gregoire XII, avoit volontairement abdiqué la Papauté. Jean XXIII, & Benoît XIII, venoient d'être juridiquement déposés dans le Concile. Celui-là peu de tems après vint reconnoître aux piés de Martin V, la justice de sa Déposition, en approuvant tout ce qu'avoit fait le Concile de Constance : & celui-ci retiré depuis plusieurs années dans le célébre Château de Paniscole, y mourut en Antipape obstiné, le premier jour de Juin 1424, dans la quatre-vingt-dixiéme annnée de son âge, & la trentiéme depuis qu'il avoit été élû à Avignon, pour succéder à Robert de Genéve, appellé Clement VII. Il auroit donc vû plus que les jours de Pierre. Mais ce n'est pas par cet endroit principalement, que Pierre de Lune est si fameux dans l'Histoire. Sa longue vie, passée dans les plus grandes agitations, fut remplie d'événemens singuliers, & sa mort parut nécessaire au repos de l'Eglise.

XXVII. Mort de Pierre de Lune.

N. 238.

XXVIII. Derniers sentimens de cet Antipape.

Cependant, le croiroit-on? Ce vieillard décrépit, après avoir

tenu lui séul contre tout le reste du monde, toujours séduit par l'agréable illusion qu'il étoit le seul vrai Pape; voulut continuer à troubler l'Univers, lors même qu'il ne seroit plus. Il fit donc promettre avec serment aux deux Cardinaux qui restoient auprès de lui, Julien d'Obla, & Dominique de Bonne Espérance, Chartreux, qu'ils éliroient un autre Pape en sa place; & les menaça de la malédiction de Dieu, s'ils n'obéissoient pas. Ces deux Cardinaux tinrent en effet leur petit Conclave, pour procéder à une Election: & comme il étoit impossible qu'un des deux fût élû à la pluralité des voix, ils convinrent d'élire un Pape hors de leur prétendu Collége. Le choix tomba sur Gilles Mugnos, Gentilhomme Aragonois, Chanoine de Barcelone, qui prit le nom de Clement VIII. Mais ce phantôme de Pape quitta depuis avec joye, les Habits Pontificaux, dont il ne s'étoit laissé revêtir qu'avec peine: & ce fut par cette Abdication, faite à Paniscole le 26 de Juillet 1429, qu'on vit s'éteindre la derniére étincelle du Schisme, commencé en 1378.

Ibid. n. 239.

Liv. CV, n. 42.

Notre pieux Prélat eût donc la consolation d'être témoin de l'entiére réunion de tous les Fidéles sous un même Pasteur: union, qu'il n'avoit cessé de demander à Dieu par de ferventes priéres, & à laquelle il avoit si long-tems travaillé, par ses sages Conseils, & par les beaux Discours qu'il avoit prononcés dans deux Conciles. Mais l'Eglise de Lodi n'avoit pas eû l'avantage de posséder jusqu'alors son illustre Evêque. Celle de Trieste en Istrie ayant besoin d'un Pasteur de ce caractére, le Pape Martin V le transféra à cet Evêché, dès le commencement de 1418, ou le 29 de Décembre 1417, selon l'Abbé Ughel. Il employa sept années entiéres à instruire & régler son nouveau Troupeau; à rétablir la Discipline, à réformer les abus; & à mettre le Diocèse de Trieste sur le même pié, où il auroit souhaité de voir l'Eglise Universelle. Il ne finit pas encore là sa course, & ses travaux; Thomas Thomassini de l'Ordre des F F. Prêcheurs, Evêque d'Urbin, dont on peut voir l'éloge dans L'*Italia Sacra* (1) ayant été appellé l'an 1424 au Siége de Trau dans la Dalmatie, notre Prélat fut chargé de la conduite du Diocèse d'Urbain, par la volonté absolue du Pape; qui consul-

XXIX. L'Evêque de Lodi transféré à l'Eglise de Trieste.

Ita. Sacr. Tom. V, col. 581.

(1) F. Thomas Thomassinus, Venetus, origine Tuscus, ex ea gente Thomassa nuncupata, quæ cum aliis nobilibus familiis anno 1309 Florentiâ pulsa, Venetias, aliòque se recepisse nostra referunt monumenta. Ex ea gente natus Thomas litteris operam dedit, factusque Dominicani Ordinis alumnus, Theologus insignis evasit; eamque Facultatem diu docuit utilissimè. Sui Ordinis munera non semel cum prudentia gessit; adeoque ejus fama virtutis divulgata est, ut Martino V Pontifici Max. Innotuerit in Concilio Constantiensi, à quo... mox ad hanc Urbinatem Ecclesiam translatus est, &c. *Ita. sacr. Tom. II. col.* 790.

ta en cela, non les désirs de cet Evêque fort éloigné de ces fréquentes Translations, mais les besoins des Peuples, l'instruction & le salut des ames. Ce fut aussi l'objet de toutes les attentions du Serviteur de Dieu.

XXX. Et puis à celle d'Urbain.

Cependant on ne nous a point appris quels furent les fruits de sa sollicitude Pastorale, pendant les onze dernieres années de sa vie, qu'il consacra au service de l'Eglise d'Urbain. Léandre Albert, & quelques autres Auteurs Italiens ont souvent parlé de lui avec éloge; mais ils ne l'ont suivi que jusqu'au Concile de Constance; & ils ont cru que peu de tems après son retour dans le Diocèse de Lodi, il y avoit terminé ses jours l'an 1418: en quoi, dit l'Abbé Ughel, ils se sont visiblement trompés; puisqu'il conste par la lecture même des Actes Consistoriaux, que le célébre Jâques de Balardis, a depuis gouverné les Eglises de Trieste & d'Urbain. Ce fut donc dans cette derniére Ville, que ce grand Prélat, plein de jours & de mérites; chéri de Dieu, dont il avoit procuré la gloire de toutes ses forces; précieux à l'Eglise, pour laquelle il avoit si long-tems travaillé, & justement estimé de tous les Evêques de son Siécle, qui avoient admiré plus d'une fois la vivacité de son zéle éclairé, se reposa dans le Seigneur, le 12 de Septembre 1435, dans la vingt-neuviéme annnée de son Episcopat. Il voulut être enterré parmi ses freres, dans l'Eglise de saint Dominique (1).

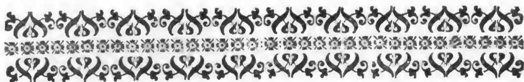
XXXI. Sa mort.

On lui attribue quelques Ouvrages Théologiques, qui n'ont pas été imprimés. Le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique, fait mention de tous les Discours que l'Evêque de Lodi, avoit prononcés dans le Concile de Constance; mais il n'a jamais dit qu'il fût de l'Ordre des FF Prêcheurs; quoiqu'il pût l'avoir lû plus d'une fois dans les Actes mêmes du Concile.

(1) Fr. Jacobus de Balardis, sive Aragoniis, Laudensis, ex Ordine Prædicatorum eximiæ famæ Theologus, sacrique Palatii Magister, Laudensis Episcopus... Pisano, Constantiensique Conciliis interfuit; ubi non semel de rebus per ea tempora controversis, summa cum eloquentiæ laude peroravit; ex eo relictâ Laudensi Ecclesiâ, ad Tergestinensem Episcopatum translatus est, Martino V Pontifice ita censente. Cæterùm Leander Albertus, Razzius, Michaël Pius, & alii, Catalogusque Episcoporum Laudensium, quos omnes ea translatio latuit, toto cœlo aberrant, dum Jacobum narrant Laudæ, ejus civitatis præsulem decessisse 1418. Et enim per plures deinde annos superstes fuit; annoque 1424. III. Idus Decembris, ab Ecclesia Tergestina transiit ad Urbinatem, ut habent acta Consistorialia. Urbini decessit 1435, die 12 mensis Septembris, sepultusque est apud S. Dominicum, &c. *Ita. sacr. Tom. II. col.* 790-791.

Fin du dix-huitiéme Livre.





HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LIVRE DIX-NEUVIÉME.

JEAN DE CASA-NOVA, MAÎTRE DU SACRÉ PALAIS, EVESQUE, ET CARDINAL DE S. SIXTE.

LIVRE XIX.

JEAN DE CASA-NOVA

I. Casa-nova.



Quoique les vertus, ou les talens de Casa-nova, qui lui avoient mérité l'estime des Rois d'Aragon, & la confiance de plusieurs Papes, l'ayent élevé aux premiéres Dignités de l'Eglise, les Ecrivains de sa Nation n'ont pas été fort éxacts à nous apprendre l'Histoire de sa vie. Quelques Brefs du Pape Martin V, qui avoit pour lui beaucoup d'affection, & qu'on a eû soin de nous conserver, pourront suppléer en partie à cette négligence.

II. Natif de Barcelone.

Casa-nova, natif de Barcelone, embrassa dans sa jeunesse l'Etat Ecclésiastique; & il paroît par la suite de ses occupations, ou de ses Emplois, que c'étoit déja un Sujet tout formé, lorsqu'il reçut l'Habit de saint Dominique dans l'Eglise de sainte Catherine à Barcelone, le huitiéme de Juillet 1403.

III. Dominicain.

A peine eût-il fait ses Vœux, qu'on le chargea de professer la Philosophie, & la Théologie en différentes Villes de Catalogne (1). La réputation de sa Doctrine le fit bientôt con-

(1) Fr. Joannes Casa-nova, Catalanus Barcinone natus, ætate jam maturus, 8 Julii

noître à la Cour d'Aragon, & à celle de Benoît XIII, plusieurs années avant que les Royaumes d'Espagne se fussent retirés de son Obéissance. Dès-lors ce Pape le prit pour son Théologien : & les Rois Don Martin, & Don Ferdinand lui marquérent dans les occasions une confiance, que Don Alphonse, leur Successeur, lui continua le reste de sa vie.

LIVRE XIX.

JEAN DE CASA-NOVA.

IV. Maître du Sacré Palais, estimé des Rois d'Aragon.

D'abord après l'Election de Martin V, le Roy d'Aragon envoya une Ambassade au nouveau Pape, pour demander qu'en considération des dépenses, que lui & son Prédécesseur avoient faites pour procurer la paix de l'Eglise, Sa Sainteté voulut bien lui accorder à perpétuité le droit de disposer des Bénéfices des Royaumes de Sicile, & de Sardaigne, sans être sujet à aucune redevance envers le Saint Siége. Il demandoit encore une partie de la dîme des biens Ecclésiastiques, qui appartient au Siége Apostolique, dans l'Aragon ; quelques places des Chevaliers de Rhodes, & le droit de donner un Grand Maître à quelque autre Ordre Militaire. Toutes ces demandes (qui prouvoient que les Princes d'Aragon ne prétendoient pas rendre gratuitement leurs services à l'Eglise) auroient ôté des sommes considérables à la Chambre Apostolique : aussi ne furent-elles pas écoutées avec plaisir. Le Pape ne laissa pas d'en accorder une partie, & pour un tems limité : mais cette limitation fut regardée dans la Cour d'Aragon comme un refus ; & Don Alphonse en parut si irrité, qu'il se brouilla dès-lors avec le Souverain Pontife : les suites n'en furent pas heureuses pour le repos de l'Italie. Ce Prince Politique résolut d'abord de faire revivre les prétentions de Pierre de Lune ; dont, à l'éxemple de son Pere, il avoit déja abandonné le parti : il rappella ensuite ses Ambassadeurs de Constance ; & leur défendit d'entrer dans son Royaume, prétendant qu'ils avoient mal soutenu ses intérêts auprès du Pape.

V. Demandes du Roy Don Alphonse.

VI. Modifiées par le Pape Martin V.

Hist. Eccl. Liv. CIV, n. 105.

Mais avant que d'en venir à un plus grand éclat, le Roy Alphonse crut devoir réïtérer ses demandes ; & il choisit le Pere Jean de Casa-nova, pour négocier cette affaire avec le Vicaire de JESUS-CHRIST. Le Député se rendit en diligence à Florence, où le Pape se trouvoit encore avec sa Cour l'an 1419 ; & il en fut favorablement reçu. Si les prétentions trop étendues du Roy son Maître ne lui permirent pas de procurer si-tôt un accommodement entre les deux Souverains, il travailla sagement à prévenir du moins les suites fâcheuses qu'on

VII. Casa-nova, choisi pour négocier cette affaire, se rend en Italie.

1403, Ordini nomen dedit in Patria, Brevique Theologus insignis effectus sacras disciplinas eâ famâ publicè professus est, ut &c. *Echard. Tom. I, pag. 791.*

LIVRE XIX.

JEAN DE CASA-NOVA.

VIII. Se concilie l'affection du Pape, & la confiance des Cardinaux.

pouvoit craindre : & son mérite une fois connu à la Cour de Martin V, le mit en état de ménager avec plus de succès les intérêts de celle d'Aragon. Le Pontife & les Cardinaux ne tardérent pas à lui donner des marques particuliéres de l'estime qu'ils faisoient de ses lumiéres, & de sa probité. Le Cardinal Charles de saint George, le prit pour son Confesseur ; & Sa Sainteté, en le mettant au nombre des Pénitenciers Apostoliques, fit un magnifique Eloge de ses vertus, particuliérement de sa piété reconnue, de sa prudence, & de sa Doctrine. Le Bref, qui fut expédié pour cela, est du trente-uniéme Août 1419 (1). Le Saint Pere en donna un second, daté encore de Florence, le treiziéme Décembre de la même année, pour approuver & autoriser, en des termes extrêmement avantageux, les Explications Théologiques, que Jean de Casa-nova avoit faites autrefois, soit dans les Ecoles publiques de Catalogne, soit dans le Palais de Pierre de Lune, appellé alors Benoît XIII. Après ces Eloges, Sa Sainteté invitoit le sçavant Auteur à continuer ses Leçons en Italie, à cause de l'utilité évidente qu'il en reviendroit à l'Eglise, & de l'honneur que cela pouvoit faire à tout son Ordre (2).

IX. Martin V, autorise ses Explications Théologiques.

La sage conduite de Casa-nova le fit paroître toujours plus estimable : & pour lui donner occasion de rendre de nouveaux services à l'Eglise, ou de faire valoir plus avantageusement le talent de la science, Martin V le fit son Théologien : & en l'honorant de la Charge de Maître du Sacré Palais, il lui conféra le Prieuré de Besalu dans la Catalogne, dont le revenu étoit sans doute considérable. Mais toutes ces graces, & plusieurs autres, dont le Pape favorisoit tous les jours le Député du Roy d'Aragon, ne purent empêcher que ce Prince ne fît enfin éclater son mécontentement, ou son chagrin. Il croyoit en avoir plus d'une raison : outre qu'en 1420, on ne l'avoit pas encore

Vide, Bullar. Ord. Tom. II, pag. 608. 609.

X. Don Alphonse fait éclater son mécontentement.

(1) Religionis zelus, literarum scientia, vitæ ac morum honestas, prudentia spiritualium, & alia multiplicia probitatis & virtutum merita, quibus personam tuam fide dignis percepimus insignitam testimoniis, promerentur, ut te condignis favoribus, & gratiis honoremus. Hinc est quòd nos de persona tua plenam in Dño fiduciam obtinentes... præmissorum intuitu in pœnitentiarium nostrum, in Romana Curia, cum stipendiis, honoribus, & oneribus consuetis constituimus, &c. Florentiæ. II. Cal. Septembris, Pontificatûs nostri anno secundo. *Bullar. Ord. Tom. II, pag. 561.*

(2) Lecturas dilecti filii Joannis de Casa-nova, Pœnitentiarii nostri, per eum tam in studiis Generalibus, quàm in Curia Petri de Luna, & alibi etiam factas, ac in posterum in evidentem utilitatem totius Ordinis Prædicatorum, cujus Religionis Professor, ac Magister in Theologia existit : & grata devotionis obsequia, quæ prædictæ Religioni, & Apostolicæ Sedi hactenus impendit, & sollicitis studiis impendere non desistit... Nos inducunt ut eum prosequamur Apostolicis gratiâ & favore. Hinc est quòd nos de specialis dono gratiæ, tenore præsentium, lecturas prædictas, ita factas & faciendas confirmamus, & approbamus, &c. *Ibid. pag. 573. Florentiæ ibid. decem.*

satisfait sur ses premiéres demandes; le Saint Siége venoit de confirmer le droit de Louis d'Anjou au Royaume de Naples; sur lequel le Roy Alphonse avoit des prétentions. La Reine de Naples les fortifia encore, ces prétentions, en adoptant imprudenment ce Prince, & le faisant déclarer son Successeur. Dès-lors le Roy d'Aragon le prit sur un plus haut ton, & menaça ouvertement de remettre tous ses Etats sous l'Obéissance de Pierre de Lune, si on différoit de lui donner satisfaction.

XI. Le Pape envoye Jean de Casa-nova vers ce Prince.

Nous croyons que ce fut pour lors, que pour adoucir l'esprit de ce Monarque, assez puissant pour se faire craindre en Italie, & assez ambitieux pour replonger toute l'Eglise dans les premiéres horreurs du Schisme, le Pape envoya vers lui le Maître du Sacré Palais, comme un homme de confiance, également zélé pour l'honneur du Saint Siége, & pour les intérêts du Roy, dont il avoit toujours l'estime. Nous avons en effet un Bref Apostolique, par lequel Sa Sainteté donnoit pouvoir à Jean de Casa-nova, d'éxercer les fonctions de Pénitencier dans les Diocèses de Catalogne, & dans les autres Provinces d'Espagne: ces Lettres sont du 22 Octobre 1420. Mais Don Alphonse, qui avoit déja envoyé ses Galéres, & un grand nombre de Vaisseaux, sur les Côtes d'Italie, parut bientôt lui-même au Port de Naples, avec une puissante Flotte. Il fut reçu dans la Ville comme en triomphe: la Reine, qui n'étoit pas encore revenue de son erreur, le mit en possession des deux Châteaux; confirma solemnellement son Adoption, & le déclara Duc de Calabre, pour lui assurer la Succession.

Bullar. Ord. Tom. II, pag. 595.

Hist. Eccl. Liv. CIV, n. 174-176.

XII. Nouvelles prétentions de Don Alphonse.

XIII. Sage réponse de Martin V.

Peu content de ces premiers avantages, Don Alphonse voulut éxiger du Pape, qu'il le reconnût Roy de Naples, se servant toujours de son phantôme, Pierre de Lune, pour intimider la Cour de Rome. Mais Martin V, voyant que cet injuste Prince, abusant trop de sa patience, ne gardoit plus de mesures avec lui, résolut d'agir avec plus de fermeté, & lui fit déclarer, qu'il ne feroit jamais en sa faveur, une pareille injustice: que la Reine de Naples avoit bien pû l'adopter, mais non pas lui donner un Royaume, que le Roy, Louis d'Anjou, tenoit de son pere, à qui les Papes, Aléxandre V, Jean XXIII, & lui-même, l'avoient confirmé. Il ajoûtoit que Louis n'ayant rien fait contre le Saint Siége, qui méritât qu'il fût privé de la grace qu'il en avoit reçue, on ne devoit point la révoquer, en ôtant un Royaume à un Prince, qui, à l'éxemple de ses Ancêtres, avoit toujours protégé l'Eglise, pour le transporter à un autre qui la persécutoit. Cette réponse fut cause que Don

Hist. Eccl. Liv. CIV, n. 205.

LIVRE XIX.

JEAN DE CASA-NOVA.

Alphonse se déclara ennemi du Pape; & qu'il parut employer tout son crédit pour relever le parti abbatu de Pierre de Lune.

XIV. Casa-nova retourne à Rome.

Après avoir inutilement essayé de modérer la vivacité de ce Prince, & ses démarches trop peu mesurées, le Maître du Sacré Palais étoit revenu à Rome, où il continuoit à remplir son Emploi, sans jamais perdre de vûe la réconciliation des deux Cours, de la bonne intelligence desquelles dépendoit le repos de l'Eglise, & de l'Italie en particulier. On sçait que Don Alphonse ne mettant jamais de bornes à son ambition, voulut avant le tems s'emparer de l'autorité Souveraine, & se rendre maître absolu dans le Royaume de Naples, indépendenment de la Reine sa Bienfaitrice: il ne craignit pas même de la tenir quelque tems assiégée dans le Château, où elle ne s'étoit fortifiée, qu'après avoir appris qu'on vouloit s'assurer de sa Personne, & la faire passer en Catalogne. Quoique les Aragonois fussent déja maîtres de la Ville, la Citadelle résista toujours à leurs efforts, & les rendit inutiles, tant par l'avantage de sa situation, que par la valeur & la fidélité des Soldats Napolitains.

XV. Ambition, & ingratitude de Don Alphonse.

Hist. d'Esp. Liv. XX, n. 66.

XVI. Ce Prince quitte l'Italie, surprend la Ville de Marseille, & la pille.

Le Roy Alphonse ayant ainsi manqué son coup, & ses affaires le rappellant en Espagne, il s'embarqua assez précipitenment sur sa Flotte; & sur son passage il fit un coup, qu'on auroit appellé téméraire, s'il lui eût moins réüssi; ce fut d'attaquer la Ville de Marseille, pour se venger de Louis d'Anjou Comte de Provence. Contre toute sorte d'apparence, il y entra après avoir rompu la chaîne qui fermoit le Port. Le Prince victorieux descendit sur le Quai, mit le feu aux premiéres Maisons; & s'étant rendu maître de la Ville, presque sans résistance, il la pilla, & la saccagea pendant trois jours. Mariana dit que Don Alphonse, dans cette occasion, donna des marques de sa Piété & de sa Religion, en défendant sous peine de la vie, qu'on fît aucune insulte aux Femmes, qui s'étoient retirées dans les Eglises, & qu'on leur ôtât rien de ce qu'elles avoient emporté. Mais ces sentimens de piété, & de Religion étoient mal soutenus. Il ne se retira que chargé de dépouilles; & emporta avec lui le Corps de saint Louis Evêque de Toulouse, qui reposoit dans une Eglise de Franciscains, hors des murs de Marseille: il fit mettre depuis ces saintes Reliques dans l'Eglise Cathédrale de Valence: & c'étoit, disoient les Espagnols, pour se dédommager de la perte de celles de saint Vincent Ferrier, qu'on conservoit à Vannes, dans la Basse-Bretagne.

Mariana ut sup. n. 71.

XVII. Il enleve les Reliques de S. Louis, Evêque de Toulouse.

Pendant

Pendant que la Reine de Naples, pour punir l'extrême ingratitude de Don Alphonſe, révoquoit ſon Adoption par un Acte autentique qui fut ſignifié, dit ſaint Antonin, à tous les Princes de l'Europe; & que Louis d'Anjou, adopté par cette Princeſſe, reprenoit ſur les Aragonois tout ce qu'ils avoient occupé dans le Royaume de Naples, le Roy d'Aragon, accoutumé à régler ſa Religion ſur ſes intérêts, fomentoit, ou renouvelloit le Schiſme en Eſpagne. Pierre de Lune étoit mort, mais Don Alphonſe engagea ſes deux Cardinaux, à lui donner un Succeſſeur, dévoué à ſes volontés, afin qu'il pût s'en ſervir contre le légitime Pontife. Toutes ces démarches ne pouvoient qu'inquiéter la Cour de Rome; & le Pape Martin V, réſolu de ne rien négliger pour appaiſer un ſi redoutable Ennemi, envoya vers lui le Cardinal de Foix, qui partit de Rome le huitiéme de Janvier 1425, avec la qualité de Légat Apoſtolique. Le Maître du Sacré Palais l'accompagna dans cette Légation; s'il ne l'avoit précédé, car je trouve un Bref du 5 de May 1423, par lequel Sa Sainteté lui permettoit de ſe choiſir un Succeſſeur, pour remplir les Fonctions de ſon Emploi pendant qu'il ſeroit occupé auprès du Roy d'Aragon (1).

III, Part. Tit. 22. c. 7. §. 6.

XVIII. La Reine de Naples, révoque ſon Adoption.

XIX. Ce Prince cherche à inquiéter le Pape.

XX. Qui lui envoye un Légat, & Caſa-nova ſon Théologien.

Quoiqu'il en ſoit, le Légat fut d'abord mal reçu; & les affaires parurent s'aigrir encore pendant quelque tems; juſques-là que Don Alphonſe ayant fait publier un Edit, qui défendoit à tous les Prélats de ſon Royaume, ſous peine de confiſcation de tous leurs revenus, d'avoir aucune communication avec le Cardinal de Foix, ou de recevoir aucune Bulle de Rome; le Pape ne crut pas devoir diſſimuler davantage: & dès le 15 de Juillet 1426, il prononça ſolemnellement une Sentence d'Excommunication contre ce Prince, qu'il traitoit de Fauteur du Schiſme; & jetta en même tems un Interdit général ſur tous ſes Royaumes. Cet éclat ne fit point perdre à l'illuſtre Caſa-nova, l'eſpérance d'amener enfin les choſes à une conciliation. Il redoubla ſes Priéres pour fléchir la colére de Dieu, & ſes repréſentations au Prince, pour le rendre plus docile à la voix du Pere commun. Il parut bien que le Roy ne déſaprouvoit pas ſes pieuſes importunités, puiſqu'il venoit de le nommer à l'Evêché de Boſa, dans le Royaume de Sar-

XXI. Le Légat eſt mal reçu.

Hiſt. Eccl. Liv. CV. n. 2. 12.

(1) Volumus, & Apoſtolica auctoritate concedimus, quòd tu, quandiu hujuſmodi ejuſdem Regis obſequiis inſtiteris, Officium Magiſtri Scholarum prædictarum per ſubſtitutum idoneum gubernari facere, ac ipſius officii emolumenta liberè & licitè percipere valeas, & habere cum omnibus & ſingulis Privilegiis, prærogativis, honoribus, & libertatibus conſuetis, &c. Datum Romæ apud S. Petrum, III nonas Maii, Pontificatûs noſtri anno ſexto. *Bullar. Tom. II, pag. 621.*

LIVRE XIX.

JEAN DE CASA-NOVA.

daigne, qui étoit de sa Domination. Le Pape lui accorda aussi les Bulles nécessaires pour prendre possession de cette Eglise. Revêtu de ce nouveau Caractére, avant que de se rendre dans son Diocèse, Casa-nova voulut voir la fin des cruelles dissensions, qui pouvoient rallumer dans une partie si considérable des Royaumes d'Espagne, le feu que le Concile de Constance avoit eû tant de peine à éteindre. Médiateur entre le Pape, ou son Légat, & le Roy d'Aragon, il fit si bien que ce Cardinal fut enfin reçu avec honneur par le Roy, dans la Ville de Valence, Capitale du Royaume de ce nom: il y fit son Entrée avec beaucoup de magnificence le 23 d'Août 1427.

Bullar. Ord. Tom. II, pag. 705.

XXII. Casa-nova adoucit l'esprit du Roy, qui le nomme à un Evêché.

Hist. Eccl. ibid. n. 24.

XXIII. Nouvelles brouilleries.

Mais une démarche peu mesurée de ce Légat, causa une nouvelle brouillerie, qui auroit eû sans doute de tristes suites, si notre Prélat, & quelques autres personnes bien intentionnées, ne s'étoient hâtés de les détourner. Dès le lendemain de son Entrée dans Valence, le Cardinal de Foix fit afficher aux Portes des Eglises, & à celles de son Palais, que les Auditeurs ou les Juges des Causes Ecclésiastiques, qu'il avoit amenés de Rome, commenceroient dans deux jours à tenir scéance, pour rendre justice aux Parties. Don Alphonse, extrêmement délicat sur le point de son Autorité, ne s'informa pas de ce qui s'étoit pratiqué sous le Régne de ses Prédécesseurs, avant la naissance du Schisme: il prit cette conduite du Légat, pour une entreprise manifeste sur ses droits: &, pour faire connoître tant au Clergé, qu'à tous ses Peuples, qu'il ne prétendoit pas qu'on reconnût d'autre Maître que lui dans son Royaume, ni aucun Tribunal qu'il n'auroit point autorisé; il fit publier à son de trompe, une Ordonnance Royale, par laquelle il défendoit à tous ses Sujets, sous de griéves peines, de s'adresser à aucun Juge délégué, ou Subdélegué du Pape Martin V.

Hist. Eccl. Liv. CV, n. 26.

XXIV. Terminées par la sagesse de notre Prelat.

Le plus sage parti qu'on pouvoit prendre dans ces circonstances, c'étoit sans doute d'obéir, & de céder à l'impétuosité du torrent; de ne pas se roidir contre l'Autorité; & de réparer une démarche précipitée par une prudente dissimulation, ou par la soumission, au moyen de laquelle il n'étoit pas impossible d'appaiser le Prince, & de le gagner. Ce fut aussi le parti que notre Evêque de Bosa conseilla au Légat; pendant qu'il tâchoit de persuader au Roy, qu'on n'avoit eû aucune intention de l'offenser, ni d'empiéter sur ses droits. Tout fut ainsi calmé: & après plusieurs Conférences, où le même Evêque eût beaucoup de part; on convint que le Légat porteroit luimême à Rome, les propositions qu'on faisoit de part & d'au-

tre pour la Paix, laquelle se pourroit conclure à son retour.

XXV. Conditions de la Paix, proposées par les Ministres du Pape.

La premiére demande des Ministres du Pape, étoit que Gilles de Mugnos, qui, ayant succédé à Pierre de Lune, se faisoit appeller Clément VIII, renonçât à sa chimérique Dignité; & que ses prétendus Cardinaux, car il en avoit créé quelques-uns, en fissent de même; ou que le Roy les mît entre les mains du Souverain Pontife, Martin V. La seconde, que les Edits portés contre l'Autorité du Saint Pere, ou des Légats Apostoliques, fussent solemnellement révoqués. La troisiéme, que les Collecteurs recueillissent en toute liberté les droits de la Chambre Apostolique. La quatriéme, que le Roy laissât jouir paisiblement l'Eglise Romaine, & toutes celles de ses Etats, de leur liberté, & de leurs priviléges établis. La cinquiéme, qu'il remît dans leurs Charges & Possessions, tous les Prélats & autres Ecclésiastiques, qui avoient été chassés, ou dépouillés de leurs biens, à l'occasion des différends qu'il avoit eûs avec le Saint Siége. La sixiéme enfin, que le Monarque cessât entiérement ses poursuites pour le Royaume de Naples; ou qu'il se soumît au jugement de personnes désintéressées, que le Pape nommeroit pour examiner le droit qu'il prétendoit y avoir. Le Roy d'Aragon accordoit déja les quatre premiéres demandes. Il vouloit modifier la cinquiéme, en exceptant de la grace commune quelques Exilés, dont il croyoit avoir été offensé. Et sur la sixiéme, il regardoit l'affaire comme assez importante, pour mériter qu'on en délibérât plus mûrement.

Hist. Eccl. Liv. CV. n. 28.

XXVI. Celles, que proposoit Don Alphonse.

De son côté, ce Prince mettoit pour conditions de la paix: 1°. Qu'on lui permît de retenir le Corps de S. Louis Evêque de Toulouse; qu'il avoit enlevé de Marseille: 2°. Qu'on lui laissât tout ce qu'il auroit pris des droits appartenant à la Chambre Apostolique avant le Traité signé: 3°. Qu'on lui remît pour toute sa vie ce qu'il devoit payer chaque année, pour les Royaumes de Sicile & de Sardaigne, qu'il tenoit du Saint Siége, à la charge de donner par reconnoissance, une Chappe de drap d'Or, seulement tous les cinq ans: 4°. Qu'on lui payât une certaine somme, pour les frais qu'il avoit faits au service de l'Eglise: 5°. Qu'on transférât du Royaume de Valence, en l'Isle de Sicile, l'Ordre appellé de la Bienheureuse Vierge de Montade; ou qu'on lui accordât le Château de Paniscole, que Pierre de Lune, dit Benoît XIII, avoit crû pouvoir attribuer à l'Eglise Romaine: 6°. Que le Roy eût la Nomination des Eglises & des Abbayes vacantes dans ses Etats,

jusqu'a la conclusion de la Paix : 7°. Qu'on lui donnât deux Chapeaux de Cardinal pour deux Sujets, que le Pape choisiroit entre six, que Sa Majesté lui nommeroit : 8°. Que toutes les Censures portées contre le Roy & ses Sujets, fussent levées ; & qu'on tirât des Régistres toutes les Sentences renduës à son préjudice. On fit de tous ces Articles un Acte public, passé dans la Ville de Valence le 25 d'Octobre 1427. Le Légat ne différa pas de partir pour Rome sur deux Galéres, que le Roy lui avoit fait préparer ; & qui essuyérent pendant plus de deux mois les plus rudes tempêtes.

XXVII. Accord entre le Pape & le Roy d'Aragon.

Nous ignorons si notre Evêque de Bosa fut de ce voyage, ou s'il s'arrêta encore auprès du Roy, pour écarter les mauvais conseils, qui auroient pû faire naître de nouvelles difficultés, & rendre peut-être inutile toute la Négociation, si heureusement entamée. Ce que nous sçavons, c'est qu'aprés de longues Délibérations, & quelques modifications, le Pape qui vouloit absolument la paix de l'Eglise, accorda presque tous les Articles proposés. Le Roy d'Aragon éxécuta aussi ses promesses, en acceptant les demandes du Légat. En conséquence, Gilles Mugnos se déposa de sa Papauté dans le Château de Paniscole. Ses trois prétendus Cardinaux, s'étant ensuite renfermés dans une espéce de Conclave, élurent unanimement Othon Colonne, qu'ils déclarérent Pape sous le nom de Martin V : il y avoit près de douze ans que ce Souverain Pontife avoit été élevé sur la Chaire de saint Pierre par une Election plus Canonique. Après que la petite Cour de Paniscole eût rendu à Dieu de solemnelles Actions de graces, les trois prétendus Cardinaux se démirent de leurs Dignités : & tous ces Dégradés allérent à trois lieues de là trouver le Légat Apostolique, qui leur donna l'absolution de toutes les Censures qu'ils avoient encouruës pour avoir joué la Religion & entretenu le Schisme. Don Alphonse, & tous ses Peuples demeurérent depuis soumis à l'autorité du Vicaire de JESUS-CHRIST. Un Auteur Italien fait honneur de cette réconciliation au zéle, & à la sagesse de notre Prélat Jean de Casa-nova (1).

Ibid. n. 31. — N. 42. — L'an 1429.

XXVIII. Cette réconciliation est attribuée en partie à la prudence de notre Prélat.

Il est du moins certain qu'il fut un de ceux, qui y travaillérent avec le plus d'ardeur : & la grande confiance, que le Roy

(1) P. Jo. de Casa-nova Barchinonensis, qui Regem Aragoniæ ad adorationem Martini adduxit, aliquando Sacri Palatii Magister : postmodum Bosan. Episcopus ; deinde Elnensis : postmodum Gerundensis, ab eodem Martino Pontifice, S. R. E. Cardinalis creatus est, cum quibusdam aliis ultimo sui Pontificatûs anno, quos tamen non publicavit. Publicati autem postmodum fuere ab ejus Successore Eugenio IV, anno sequenti, &c. *Vin. Fontan. in Monum. Domin. ann.* 1430, *pag.* 323.

avoit en lui, est une preuve, qu'il ne lui refusa point ce qu'il auroit pû accorder aux sollicitations d'un autre. Les mêmes motifs de confiance & d'estime portérent Don Alphonse à vouloir retenir notre Prélat auprès de sa Personne, ou au moins dans un Diocèse, où il fut à portée de donner ses avis dans le besoin. Ce fut la raison qui engagea ce Prince à demander que l'Evêque de Bosa fût transféré à l'Evêché d'Elne (*), dans le Comté de Roussillon, alors dépendant de la Couronne d'Aragon. Cette Translation ayant été faite, selon Fontana, dans le tems de l'accommodement dont on vient de parler, en 1429, ou plutôt dès l'an 1425, comme l'assurent Don Denis, & l'Auteur du Bullaire de l'Ordre des FF. Prêcheurs; il ne faut pas douter que l'Evêque d'Elne ne se soit trouvé, avec les autres Prélats d'Aragon, de Valence, & de Catalogne, au Concile que le Légat assembla en 1429, dans la Ville de Tortose, dont Paniscole dépendoit; & qu'il n'ait eû part à tous les Réglemens, ou Décrets qui y furent faits, touchant l'Office Divin, les Ornemens des Eglises, l'Instruction de la Jeunesse, les qualités des Bénéficiers, & pour la Réformation des mœurs, tant du Clergé que des Peuples.

LIVRE XIX.

JEAN DE CASA-NOVA.

XXIX. Qui est transféré à l'Evêché d'Elne.

In Theatr. Dom. pag. 188.

Gal. Christ. Tom. VI. Col. 1062.

Bullar. Ord. Tom. II. pag. 705.

Vide, Hist. Eccl. Liv. CV, n. 44. &c.

Dès l'année 1430, le Roy Don Alphonse, ou le Pape Martin V, avec le consentement de ce Prince, chargea encore l'Evêque d'Elne, de l'Administration de l'Eglise de Girone, dont le Siége étoit vacant. Mais ce Monarque ne borna pas là ses bontés envers l'illustre Casa-nova: il le mit à la tête des six Sujets, qu'il s'étoit réservé de présenter à Sa Sainteté, afin que le Pape choisît les deux, qui devoient être honorés de la Pourpre Romaine. Martin V, profitant avec plaisir de cette occasion, pour récompenser les travaux & les services de son ancien Théologien, il le comprit dans le nombre des Cardinaux de sa troisiéme Création, faite le huitiéme de Novembre 1430. Il n'en avoit pas cependant fait la Publication, lorsqu'il mourut le vingtiéme de Février 1431: & ce fut son Successeur Eugéne IV, qui donna le Chapeau au nouveau Cardinal, avec le Titre de saint Sixte. Don Denis remarque, que depuis sa Promotion au Cardinalat, Casa-nova ne prit plus le Titre d'Evêque d'Elne, mais d'Administrateur de ce Diocèse: que ce fut en cette qualité qu'il fit quelques Statuts, & qu'il donna ses Lettres pour la Fondation de l'Eglise Collégiale de saint Jean-

Bullar. pag. 708.

XXX. Il est fait Cardinal par Martin V.

XXXI. Eugéne IV, lui donne le Chapeau, & le Titre de saint Sixte.

(*) Le Siége d'Elne fut transféré en 1604 à Perpignan, lorsque cette derniére Ville étoit encore au Roy d'Espagne, avec tout le Comté. Mais en 1642 elle fut prise par le Roy Très-Chrétien Louis XIII, & depuis ce tems-là elle dépend de la France; la possession en ayant été cédée à nos Rois l'an 1659, par le Traité des Pyrénées.

LIVRE XIX.

JEAN DE CASA-NOVA.

Baptiste, considérée aujourd'hui comme la première des Eglises de Perpignan (1).

XXXII. Le nouveau Cardinal écrit en faveur de ce Pape, contre les Peres de Bâle.

Les nouveaux liens qui attachoient toujours plus fortement ce Prélat au Saint Siége, donnérent une nouvelle vivacité à son zéle: & il le fit paroître dans la suite des démêlés, qui s'élevérent bientôt après entre le Pape Eugéne, & les Peres de Bâle. Le Cardinal Casa-nova prit avec chaleur la défense du Pontife: & en écrivant son Traité *de la Puissance du Pape*, il ne fit point difficulté de traiter ses adversaires de Schismatiques. C'est le nom qu'il leur donne dans le Titre même de son Ouvrage: peut-être qu'il eût été mieux reçû, & lû avec plus de plaisir, s'il avoit été écrit avec plus de ménagement & de modération. Ciaconius attribue à ce Cardinal quelques autres Ouvrages Théologiques (2), dont nous n'avons aucune connoissance; à moins qu'il n'ait voulu parler de ces Leçons de Théologie, qui avoient mérité l'Approbation du Pape Martin V. Il paroît que la réputation de Doctrine que Casanova s'étoit acquise dans la République des Lettres, & le plaisir qu'il se faisoit de favoriser les Sçavans, en avoit porté plusieurs à entretenir avec lui un Commerce de Littérature. Quelques-uns lui dédioient leurs Ouvrages, qu'ils ne publioient qu'après avoir conféré avec lui, ou avoir appris son sentiment sur les difficultés qui les arrêtoient quelquefois.

Vide, Echard. Tom. I, pag. 831, 832.

XXXIII. Il accompagne Sa Sainteté à Pise, & à Florence.

Lorsque le Pape Eugéne IV, persécuté par Philippe Duc de Milan, & abandonné des Romains, que le Parti des Colonnes avoit excité contre lui, sortit de Rome l'an 1434; notre Cardinal fut l'un de ceux qui accompagnérent Sa Sainteté à Pise, & de là à Florence, où il continua à consoler & à assister avec zéle le Vicaire de JESUS-CHRIST, pendant qu'à Bâle on continuoit à agir contre lui, sans garder plus de ménagemens. Ces longs, & fâcheux démêlés, qui enfantérent enfin un nouveau Schisme, par la Création de Félix V, n'étoient point finis, lorsque le Pape Eugéne perdit un Ami zélé, & fidéle, par la mort de notre Cardinal, qui termina sa carriére à Florence, le 24 de Février, ou selon quelques Auteurs, le pre-

XXXIV. Sa mort.

(1) Ubi S. R. E. Presbiter Cardinalis ab eodem Pontifice creatus est, non jam Episcopus, sed Administrator Ecclesiæ Helenensis... dicitur; quo nomine eodem anno quædam condidit statuta, & Litteras dedit 28 Octob. de fundatione Ecclesiæ Collegiatæ S. Joannis Baptistæ, omnium Villæ Perpignani Ecclesiarum matricis, &c. *Gal. Christ. ut sp.*

(2) Fr. Jo. Casa-nova Aragonus, Hispanus, Ordinis Prædicatorum Theologus... Presbiter Cardinalis Tit. S. Xisti, scripsit de *Potestate Papæ supra Concilium adversus Conventum Basileensem*, & quædam in Theologia, ut auctor est Garimbertus. Obiit Florentiæ anno 1436, ibidem in Ecclesia Prædicatorum sepultus. *Ciacon. Tom. II, Col.* 1118.

mier de Mars 1436. Si son Corps fut d'abord inhumé dans l'Eglise de sainte Marie Nouvelle, comme l'assurent Fontana & Ciaconius, il faut dire qu'il fut depuis transféré à Barcelone, où on avoit encore son Tombeau, dans l'Eglise des FF. Prêcheurs, dans laquelle il avoit pris l'Habit de Religieux trente-trois ans auparavant (1).

LOUIS DE VALLADOLID, DOCTEUR DE PARIS, CONFESSEUR DE JEAN II, ROY DE CASTILLE, ET SON AMBASSADEUR AU CONCILE DE CONSTANCE.

LOUIS DE VALLADOLID.

LOUIS, appellé quelquefois de *Valleoleti*, plus communément de *Valladolid*, nâquit dans la Ville de ce nom; où il embrassa l'Institut de saint Dominique, avant la fin du quatorziéme Siécle, & se rendit célébre dans le suivant. Si nous ignorons sa Généalogie, & l'Emploi qu'il fit de ses premiéres années; l'éclat avec lequel il parut depuis à Paris, dans la Cour de Castille, & dans le Concile de Constance, ne nous permet pas de douter qu'une Education Chrétienne n'eût cultivé dès sa jeunesse, tous les talens qu'il avoit reçus de la nature.

I. Il embrasse l'Institut des FF. Prêcheurs à Valladolid.

Fidéle à la grace de sa Vocation, après s'être éprouvé lui-même dans le silence & la priére, il voulut travailler au salut des ames, par le Ministére de la parole; & faire dans les Royaumes de Léon, & de Castille, ce que saint Vincent Ferrier faisoit alors dans différentes Provinces de l'Europe: il y réussit. Ses Prédications, ses exemples, & le talent qu'il avoit de s'insinuer dans les Esprits, pour leur persuader tout ce qu'il vouloit, produisirent de bons effets parmi les Peuples. Aussi appliqué à instruire familiérement les personnes les plus simples, ou les plus grossiéres, qu'à procurer la réconciliation des Familles depuis long-tems divisées; il remplissoit avec succès cette partie de son Ministére, sans négliger ce qu'il devoit au soin de sa propre perfection, & de celle de ses Freres.

II. Il prêche, & enseigne avec honneur en Espagne.

Selon un Auteur de la Nation, cité par Fontana, Louis de Valladolid étoit à la tête de sa Province d'Espagne, revêtu en même tems de la charge d'Inquisiteur Général de la Foi, dans

(1) Florentiæ obiit die 1 Martii 1436. Ubique sepultus est in Ecclesia sanctæ Mariæ Novæ, seu Novellæ: unde Ughello teste paulò post in Hispaniam translata ejus ossa, in Ecclesia ubi primùm vota Deo voverat, recondita sunt, &c. *Gall. Christ. Tom. VI, Coll.* 1062.

LIVRE XIX.

LOUIS DE VALLADOLID.

III. Et à Paris, où il prend le Dégré de Docteur.

le Pays, avant l'an 1409. (1) Mais il avoit déja passé quelques années dans nos Ecoles de Paris ; & il y retourna depuis, pour y prendre les Dégrés; puisque selon la remarque du Pere Echard, il expliquoit publiquement le Maître des Sentences dans le Collége de saint Jacques, après le célébre Jean Capreolus, en 1412, & 1413. (2) La plûpart des Ecrits que nous avons de cet habile Espagnol, furent composés pendant son séjour dans la Ville Royale.

IV. Il succéde au Bienheureux Alvarez, dans l'Office de Confesseur du Roy de Castille.

De retour dans son Pays, lorsque le B. Alvarez de Cordoue se retiroit de la Cour de Castille, pour ne plus s'occuper que de l'éxercice de la Prédication, ou de celui de la Priére dans le Couvent de *Scala Cœli* ; Louis de Valladolid succéda au Serviteur de Dieu, dans la confiance de la Reine Catherine, & dans l'emploi de Confesseur du jeune Roy Jean II. Il jouit longtems des faveurs de leurs Majestés, parce qu'il n'en abusa jamais. Lorsque ce Prince (ou son Conseil) pour concourir à la paix de l'Eglise, se fut enfin déterminé à ne reconnoître plus Pierre de Lune pour Pape, & à envoyer ses Ambassadeurs au Concile de Constance, il choisit parmi les Prélats, & les Théologiens de son Royaume, ceux qu'il jugea les plus capables de bien remplir leur Commission. Il ne les chargea de ses Instructions, qu'après avoir profité de leurs lumiéres, pour arrêter sagement ce qu'ils devoient faire dans le Concile, la maniére dont ils devoient s'y conduire, & ce qu'il falloit demander.

V. Et est envoyé par ce Prince, au Concile de Constance.

Louis de Valladolid, Confesseur de ce Prince, fut un de ses Ambassadeurs, & celui dont il est plus souvent parlé dans les Actes de ce Concile. Ils partirent de Valladolid, où les Lettres de Créance avoient été signées, dans le mois d'Octobre 1416 ; & nous verrons cependant qu'ils ne s'unirent solemnellement au Concile, que dans le mois de Juin de l'année suivante (3).

(1) Constitutus igitur fuit Generalis Inquisitor in Hispania, virtute hujus Brevis tunc P. Ludovicus de Vallisoleto, ejusdem Provinciæ Provincialis, vir præstantissimus, ac nunquam satis scriptorum calamo commendatus ; qui in eadem Provincia regularis vitæ restitutor, atque sectator indefessus fuit. *Fontan. ex Olmeda, in Monu. Domin. an 1409. pag. 287.*

(2) Fr. Ludovicus de Valleoleti... ut ad Litteras & pietatem optimè erat comparatus, Parisios ad Gymnasium Sanjacobeum, pro ratâ Provinciæ suæ Hispaniæ, studiorum causâ missus fuit à Prælatis circa sæculi 15 initia; egregiamque in ea posuit Academia scholas frequentando operam; adeo ut ad gradus promoveri meruerit. Sententias legebat ac interpretabatur publicè annis 1412, & 1413, F. Joannis Capreoli Tolosani in magnis scholis Successor, &c. *Echard. Tom. I, pag. 789.*

(3) Ad suos reversus, à Joanne II, Castellæ Rege ascitus est selectusque in arbitrum, & moderatorem suæ conscientiæ; tantæque apud illum & Catharinam Reginam Matrem fuit auctoritatis & gratiæ, ut Legatus & Orator regius ad Patres Concilii Constantiensis missus fuerit, Litteris Regiis Vallisoleti 24 Octob. an. 1416. Datis, eoque Titulo cum adjunctis sibi Legationis Sociis in Concilio solemni ritu receptus à Patribus die veneris 18 Junii 1417. &c. *Echard. Tom. I, p. 789.*

Le

Le Traité, appellé la Capitulation de Narbonne, étant comme la base de toutes les instructions des Ambassadeurs Castillans, & la régle dont il ne leur étoit point permis de s'écarter ; il est nécessaire d'expliquer une fois ce que l'on entend par cette Capitulation, aux Articles de laquelle Louis de Valladolid eût soin de se conformer, & dont il demanda l'éxécution dans le Concile.

Dans l'Histoire de saint Vincent Ferrier, nous avons remarqué, que pendant que ce Saint employoit toute l'ardeur de son zéle, & toute la force de son Eloquence, pour persuader à Pierre de Lune l'obligation, où il étoit de renoncer au Pontificat, conformément à ce qui venoit d'être résolu, d'un avis unanime, dans les Conférences de Perpignan ; ce Pontife opiniâtre, au lieu de se rendre à un conseil si sage, s'étoit retiré avec précipitation de Perpignan ; & lorsqu'après s'être laissé faire plusieurs Sommations, il y retourna enfin dans le mois d'Octobre 1415, il n'y fit autre chose que renouveller les propositions qu'il avoit si souvent faites, & qui avoient été autant de fois rejettées. L'Empereur Sigismond voyant alors qu'il étoit absolument impossible de vaincre une si grande obstination, se retira à Narbonne, dans le dessein de s'en retourner en Allemagne, avec les Députés du Concile de Constance, qui l'avoient accompagné à Perpignan. Mais Ferdinand Roy d'Aragon, & plusieurs autres Princes, ou Seigneurs de l'Obédience de Benoît, ayant enfin pris la résolution de s'en soustraire entiérement, envoyérent leurs Ambassadeurs à Narbonne, où ils convinrent avec l'Empereur, & les Députés du Concile, de douze Articles, qui furent arrêtés le 13 Décembre 1415.

VI. Capitulation de Narbonne, dont Louis de Valladolid demande l'éxécution aux Peres du Concile.

Le premier de ces Articles, connus sous le nom de Capitulation de Narbonne, portoit que les Peres de Constance écriroient des Lettres de Convocation à tous les Rois, Princes, Seigneurs, Cardinaux, Evêques, & autres Prélats de l'Obédience de Benoît, pour les inviter à venir dans l'espace de trois mois à Constance, afin d'y former un Concile Général. Ceux-ci devoient écrire aux Peres de Constance, dans la même vûe, & pour le même tems.

Acta Concil. Herm. Vonder. Tom. II, pag. 541. &c. Spondan. ad An. 1416. n. 1. Hist. Eccl. Liv. CIII, n. 170.

II. Cette Convocation devoit se faire en termes Généraux : & l'Empereur avec les Députés de Constance, promettoit de ne point toucher dans le Concile, à ce qui pouvoit concerner les intérêts des Rois, des Princes, des Prélats, & des autres personnes, qui étoient encore, ou qui avoient été, de l'Obédience de Benoît ; mais de se borner à ce qui regardoit la

Déposition de ce Pape, l'Election d'un nouveau Pontife, l'Extirpation des Hérésies, & la Réformation de l'Eglise.

III. Tous les Prélats, qui abandonneroient Pierre de Lune, pour se rendre au Concile de Constance, devoient y être reçus sur le même pié que les autres, & unis à l'Assemblée pour former un Concile Œcuménique, & procéder à l'extinction du Schisme, sans aucun égard à ce qui s'étoit fait dans le Concile de Pise.

IV. Toutes les Procédures, Sentences, ou peines que les Peres de Pise, ou les Papes qui avoient Siégé à Rome depuis la naissance du Schisme, pouvoient avoir décernées contre Benoît, & ceux qui lui adhéroient, devoient être cassées, & annullées; ainsi que les Censures portées par Benoît contre les deux autres Obédiences.

V. Le Concile de Constance devoit confirmer toutes les Collations de Benéfices, les Dispenses, & autres graces accordées jusqu'alors par Benoît dans son Obédience.

VI. Les Cardinaux de ce Pape, qui se rendroient au Concile, devoient y être traités comme vrais Cardinaux, & jouir de tous les Privileges attachés à cette Dignité.

VII. Les Officiers établis par Benoît, ne devoient point être déposés par le Concile, pourvû qu'ils renonçassent à son Obédience après sa Cession, ou sa Déposition.

VIII. Si Benoît venoit à mourir avant que d'avoir abdiqué, ou d'avoir été déposé, les Rois & les Princes de son Obédience, s'engageoient à empêcher qu'on ne lui donnât un Successeur dans les Terres de leur Domination, & qu'on ne reconnût aucun autre Pape, que celui qui seroit canoniquement élu dans le Concile.

IX. Le Concile & le Pape futur devoient chercher un accommodement convenable, lorsqu'il se rencontreroit que plusieurs Cardinaux de différentes Obédiences auroient le même Titre.

X. Si Benoît se déterminoit à aller lui-même à Constance, l'Empereur & le Concile s'obligeroient d'obtenir pour lui, & pour les siens qui voudroient le suivre, les Sauf-conduits nécessaires, tant du Roy de France, que des autres Princes, par les Etats desquels il voudroit passer.

XI. Tous les Articles de ce Traité devoient être assurés par le serment, tant de l'Empereur & du Concile de Constance, que des Souverains, & des Prélats de l'Obédience de Benoît.

Le douziéme & dernier Article, portoit qu'on délivreroit

des Expéditions de cet Acte, & de ce Traité aux Parties, autant qu'il seroit nécessaire.

Dans une Congrégation Générale du Concile de Constance, tenuë le trentiéme de Janvier 1416, tout ce Traité fut lû, approuvé, & signé par les Peres du Concile. Cependant ce ne fut que dans le mois de Mars de l'année suivante, que les Ambassadeurs de Castille se rendirent à Constance. Les intrigues de Pierre de Lune, & de ses Créatures; le crédit des Archévêques de Seville & de Toléde; la Minorité du Roy de Castille, & la mort de celui d'Aragon, avoient été la cause de ce retardement. Comme ces Ambassadeurs avoient été attendus avec impatience, on les vit arriver avec plaisir. On leur offrit d'abord toutes les voyes justes & raisonnables pour leur union particuliére, afin qu'on pût ensuite travailler de concert à l'Union générale.

Mais cette Union fut encore différée de quelques mois. Les Castillans étoient offensés qu'on eût fait, malgré les Cardinaux, un Réglement de ne point élire de Pape sans le consentement du Concile: ils vouloient que les Cardinaux ne fussent point exclus de l'Election; & qu'on en mît quelques-uns en la place de ceux qui adhéroient encore à Benoît, & qui étoient Espagnols. Mais l'Empereur n'ayant point permis qu'on touchât à l'Article de l'Election du nouveau Pape, avant la Déposition de Benoît, cela produisit quelques contestations; qui firent que les Ambassadeurs de Castille, au nombre de huit, ne s'unirent au Concile que le dix-huitiéme de Juin 1417. Depuis ce jour-là, selon le témoignage des Actes du Concile, & l'expression d'un Auteur moderne, il ne se passa rien de considérable dans cette auguste Assemblée, à quoi Louis de Valladolid n'ait eû beaucoup de part. Ses services furent toujours agréables aux Peres, sur-tout aux Cardinaux; & il contribua de tout son pouvoir au succès des affaires, pour parvenir à une parfaite Union, par l'entiére extinction du Schisme (1).

Hist. Eccl. Liv. CIV, n. 21.

VII. Union des Ambassadeurs de Castille au Concile.

VIII. Louis de Valladolid travaille utilement dans cette sainte Assemblée.

Dans la trente-cinquiéme Session, qui se tint en présence

(1) Quantùm verò in ea Œcumenica & celeberrima Synodo claruerit, Acta ipsa demonstrant legenda, Tom. XII, Concil. Edit. Parisien. 1672. Sess. XXXV. Coll. 225. 290. &c. Explicatius in Actis ejusdem Concilii ab Hermanno Vonder Hardt, Francofurti 1700 Editis, Tom. IV, pag. 1336, 1338, 1341, 1343, 1349, 1351. Quibus in locis refertur, quî habitâ prius ad Patres oratione, sive collatione solemni, Procuratorio Regis Castellæ nomine legit Schedulas convocationis Concilii ex parte Nationis Hispanæ, adunationis ad Synodum, approbationis Capitulorum Narbonæ ... Brevi nulla alicujus momenti deinceps in Synodo gesta, quorum ipse pars magna non fuerit, &c. *Echard. Tom. I, pag. 789.*

LIVRE XIX.

LOUIS DE VALLADOLID.

de l'Empereur, avec beaucoup de solemnité, & de grandes démonstrations de joye, les Ambassadeurs de Castille, s'étant présentés, dirent que trois raisons les avoient excités à venir à Constance; sçavoir, pour y convoquer le Concile, pour s'y unir, pour confirmer enfin la Capitulation de Narbonne, & la soustraction d'Obédience à Benoît. Ensuite Pierre de Limbourg, l'un des Ambassadeurs ayant lû publiquement la Procuration du Roy de Castille, Louis de Valladolid publia l'Acte de Convocation du Concile, & celui de l'Union. L'Archévêque de Milan y répondit par un Acte réciproque; & le Cardinal de Viviers, au nom de tout le Concile, dit: *Placet.* Cette Session finit par un Sermon, que fit Louis de Valladolid.

Hist. Eccl. Liv. CIV. n. 28.

IX. Il publie l'Acte de Convocation du Concile.

X. Fait paroître beaucoup de zéle pour la Réformation de plusieurs abus.

Sans nous arrêter à faire remarquer toutes les occasions, où ce Docteur fut employé, avec les autres Théologiens du Concile, à l'éxamen des matiéres, qui touchoient la Religion, nous nous contentons de dire qu'il fit toujours paroître beaucoup de zéle, pour demander qu'on abolît plusieurs abus; qu'on réformât le Clergé; qu'on fît sur-tout des Loix sévéres contre la Simonie; ou plutôt qu'on mît une bonne fois en éxécution celles, qui avoient été déja faites dans différens Conciles.

XI. Renouvelle ses instances, après l'Election du Pape.

Ce fut principalement après l'Election de Martin V, que Louis de Valladolid, avec les autres Ambassadeurs du Roy de Castille, insista sur la nécessité de cette Réforme. Le nouveau Pape ne méprisa pas leurs instances, puisqu'ayant fait un projet de Réformation sur dix-huit Articles, il le mit entre les mains des Députés des Nations pour l'éxaminer, & ce qui ne pût être achevé dans le Concile de Constance, sur ce point important, fut remis au prochain Concile Général.

XII. Martin V lui donne diverses marques de confiance.

Si en se retirant de Constance, après la conclusion du Concile, Louis de Valladolid pouvoit se glorifier d'y avoir travaillé utilement pour l'extinction du Schisme, & mérité l'estime des Peres, en remplissant sa Commission, selon les désirs du Roy son Maître: il avoit de plus la satisfaction de sçavoir que le nouveau Pontife n'avoit point désaprouvé son zéle. Martin V lui en donna des preuves, dans le Bref du 5 Février 1418, que Sa Sainteté, à la considération de Louis de Valladolid, adressa au Provincial d'Espagne, pour lui permettre d'accepter, ou de fonder six nouveaux Couvens, & quatre Monastéres de Religieuses, dérogeant en cela à un Décret de Boniface VIII. Le même Pape Martin V voulut contribuer en quelque chose aux frais nécessaires pour ces Fondations; & donner en

même tems un témoignage public de son estime particuliére pour le Serviteur de Dieu, par un autre Bref Apostolique, qu'il lui écrivit peu de mois après en ces termes:

XIII. Bref de ce Pape à Louis de Valladolid.

Bullar. Ord. Tom. II. n. 546.

« Martin, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à son cher Fils, Louis de Valladolid, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, Docteur en Théologie, salut, & bénédiction Apostolique. «

Vos vertus, & les services, que vous venez de rendre à la sainte Eglise, en travaillant avec tant de zéle dans le Concile de Constance, pour procurer la Paix & l'Union, par l'extinction d'un cruel Schisme, méritent bien que vous receviez quelque grace particuliére du Siége Apostolique. Faisant donc attention à tous les travaux, que vous avez généreusement embrassés, en remplissant les fonctions d'Ambassadeur de l'illustre Roy de Castille & de Léon, Nous voulons qu'il vous soit compté chaque année cent-cinquante Florins d'Or, tous les Fruits, Droits & Revenus qui nous appartiennent, ou à la Chambre Apostolique; & qui sont levés dans la Province de Compostelle, ou dans les autres parties des Royaumes de Castille, & de Léon. Nous chargeons spécialement notre cher-Fils, Jean de Brondeville, Archidiacre de Lorta dans l'Eglise de Cartagéne, notre Receveur, & celui qui pourra lui succéder dans cet Emploi, de faire remettre tous les ans, le jour de tous les Saints, cette somme entre vos mains, ou de celui qui aura Procuration de vous pour la retirer. Et nous déclarons que ce n'est ni à votre demande, ni à la sollicitation de personne; mais par un pur mouvement de notre libéralité, & reconnoissance, que, par la vertu des Présentes, nous vous donnons, & assignons cette Pension; défendant très-expressément à notre Receveur de disposer en aucune maniére des deniers, qu'il aura levés pour la Chambre Apostolique, qu'après avoir rempli cette Obligation à votre égard... Fait à Genéve le deuxiéme des Nones de Juillet, la premiére année de notre Pontificat ».

Les faveurs des Souverains, quelles qu'elles soient, sont toujours précieuses, & toujours honorables aux Particuliers: sur-tout quand ils ont l'avantage de les mériter, & la modestie de ne pas les demander. Le Pape attribue ici l'un & l'autre à l'illustre Louis de Valladolid.

XIV. Mort de la Reine de Castille.

Si ce Religieux se trouvoit à Genéve auprès de Sa Sainteté, lorsque ce Bref fut expédié, il n'eut point la consolation, à

LIVRE XIX.

LOUIS DE VALLADOLID.

son retour en Espagne, de pouvoir rendre ses devoirs à son auguste Bienfaitrice, la Reine Catherine de Lancastre, décédée à Valladolid le 2 de Juin 1418. Par cette mort, le Royaume de Castille, selon l'expression de Mariana, se trouvoit comme un Vaisseau sans Pilote, & sans Gouvernail, battu par des vents orageux, devenu le jouet des flots, & prêt à se briser contre les écueils. Les Grands étoient divisés entr'eux; il se formoit à la Cour des Factions; chacun avoit ses vûes & ses intérêts. Le Roy encore trop jeune n'avoit pas assez d'expérience pour les contenir dans le devoir. On lui attribue plusieurs bonnes qualités, une humeur douce, l'esprit traitable, beaucoup de goût pour les Sciences, & d'estime pour les Sçavans, dont il aimoit la conversation. Mais élevé d'ailleurs dans l'oisiveté, ennemi de l'application & du travail, il se déchargeoit volontiers sur ses Ministres, du soin des affaires. Ce Prince eût cependant la sagesse de recevoir dans son Conseil, & de conserver dans leurs Emplois, tous ceux qui les avoient possédés pendant sa Minorité, ou sous le Régne du feu Roy son Pere. Louis de Valladolid continua à diriger sa conscience, & à l'aider de ses conseils. Il se trouva auprès de Sa Majesté dans les Etats Généraux du Royaume, assemblés à Madrid le septiéme de Mars 1419, où on déclara la résolution, que le Roy Jean II, âgé alors de quatorze ans, avoit prise de sortir de Tutéle, & de prendre lui-même les Rênes du Gouvernement.

Hist. d'Esp. Liv. XX, n. 47.

XV. Caractére du Roy Don Jean II.

XVI. Louis de Valladolid, son Confesseur, & son Conseiller, posséde sa confiance.

Pendant plusieurs années Louis de Valladolid, Confesseur & Conseiller du jeune Monarque, se tint assidûment auprès de sa Personne à Ségovie, à Tordesillas, à Talavera, à Avila, à Tolède, & dans les autres Villes, que la volonté du Prince, & quelquefois la situation des affaires, lui faisoient choisir pour son séjour. Mais si la présence d'un fidéle Ministre étoit toujours pour le Souverain, un sujet de consolation; toute la sagesse de ses conseils ne pût empêcher que le Régne de Jean II, ne fût souvent troublé par les intrigues de quelques Grands, & l'ambition de deux Princes, qui vouloient avoir plus de part au Gouvernement, qu'il ne convenoit au repos public, & à l'honneur du Roy; sur la liberté duquel ils attentérent quelquefois. Dès le commencement de l'année 1420, l'Infant Don Henry d'Aragon, élevé à la Cour de Castille, s'étoit rendu Maître de la Personne du Souverain; tandis que les Grands, à la suite de l'Infant Don Jean, prenoient les armes en sa faveur. L'Histoire d'Espagne n'a point dissimulé les dé-

XVII. Intrigues de quelques Princes.

Liv. XX, n. 50. &c.

marches, ou les attentats, de ces deux Princes, qui, uniquement attentifs à leurs intérêts, se déclaroient tour à tour, pour ou contre le Roy leur Maître, selon que l'un ou l'autre Parti paroissoit favoriser leurs desseins ambitieux.

XVIII. Louis se retire du tumulte de la Cour.

Ces troubles continuoient toujours à la Cour, & dans le Royaume de Castille, lorsque Louis de Valladolid, élû une seconde fois Provincial de sa Province d'Espagne, profita de l'occasion, pour se retirer de ces tumultueuses agitations, afin de travailler avec plus de tranquillité à son salut, & à l'avancement spirituel de ses Religieux. Si par ses soins attentifs, sa vigilance, & la force de ses éxemples, il rétablit, ou augmenta la régularité dans divers Monastéres; les libéralités du Roy, & la pension qu'il tiroit de la Chambre Apostolique, le mirent en état d'en faire construire quelques autres; & il eût soin de les fonder selon l'esprit, & les maximes de S. Dominique.

XIX. Avantages qu'il procure à ses Freres.

Il crut que, pour conserver plus long-tems, & plus facilement l'esprit de ferveur dans ces nouveaux établissemens, il falloit les séparer de la Province d'Espagne, déja trop étenduë; & le Pape Martin V approuva cette disposition, par son Bref du 26 Février 1423. Mais ce que l'on s'étoit proposé comme un plus grand bien, parut dans la suite avoir ses inconvéniens: cela obligea le même Pontife à révoquer son premier Bref, par un second du 17 Septembre 1425. Louis de Valladolid, qui ne visoit qu'à ce qui pouvoit contribuer davantage à la gloire de Dieu, & au salut des Ames, soumit volontiers ses lumiéres à celles des Supérieurs, & aux désirs de ses Freres, dès que l'expérience eût prouvé que ce qui sembloit favoriser une plus grande régularité dans les uns, pouvoit troubler la paix, & affoiblir les liens de la charité dans les autres.

Bullar. Ord. Tom. II, pag. 616, 655.

L'an 1426.

XX. Il se trouve au Chapitre Général de Bologne.

Ce ne fut pas la seule occasion, où ce Grand Homme donna des preuves de cet esprit de sagesse & de modération, qui faisoit son caractére. Après la mort de Léonard de Datis, le Chapitre Général des FF. Prêcheurs ayant été assemblé à Bologne en Lombardie, pour donner un Chef à tout l'Ordre de S. Dominique, les suffrages des Electeurs se trouvérent d'abord partagés. Les uns vouloient avoir pour Supérieur Général, Thomas de Naples, Religieux d'un grand mérite, & de beaucoup de talens, habile Théologien, fameux Prédicateur, homme extrêmement zélé pour la vie reguliére, & déja établi par le Pape, Vicaire Général de son Ordre. Ses éminentes vertus, & les grands services, qu'il avoit rendus, en travaillant avec le Bienheureux Jean-Dominique, depuis Cardinal, Archevê-

que de Raguse, à réparer les pertes, que le Schisme, & la Contagion avoient causées dans les Maisons Religieuses en Italie: tout cela avoit justement acquis l'estime de ses Freres, & la confiance de la Cour de Rome, au Pere Thomas de Naples; dont Léandre Albert a fait l'éloge, parmi ses hommes illustres (1).

XXI. Où on veut le mettre à la tête de son Ordre.

Plusieurs cependant, dans le Chapitre de Bologne, donnoient la préférence à Louis de Valladolid, dont la capacité n'étoit point inférieure, ni le mérite moins connu. Ceux-ci se trouvoient même en plus grand nombre, du moins parmi les Vocaux, qui avoient droit d'élire, selon nos Loix: car, par une dispense particuliére, qui n'avoit point eû encore d'exemple, & qui n'en a point eû depuis, le Pape avoit donné à quelques Religieux, ce Privilége pour cette occasion seulement. On pouvoit craindre que cette nouvelle maniére de procéder à l'Election d'un Supérieur, ne causât quelque trouble: heureusement les deux sujets, dont le mérite, à-peu-près égal, donnoit occasion au partage, avoient moins d'ambition, que de zéle pour la paix, & l'honneur de l'Ordre: ainsi on n'eut point de peine à se réunir. On fit un Compromis entre leurs mains; & tous les autres Electeurs, leur ayant remis le Droit d'élire un Général, s'engagérent de reconnoître celui, qui seroit nommé par Louis de Valladolid, & Thomas de Naples. Ils choisirent aussitôt le Pere Barthelemi Texier, alors Provincial de la Province de Provence, quoiqu'il ne fût point présent au Chapitre de Bologne, la maladie, ou quelque affaire, l'ayant arrêté à Avignon.

XXII. Il nomme lui-même un autre Sujet, qui est reconnu unanimement.

Le Vicaire Général, selon les désirs de Sa Sainteté, avoit présidé au Chapitre, jusqu'à l'Election: & Louis de Valladolid occupa depuis cette place par le Choix des Provinciaux, & des Définiteurs. Tout cela est une preuve de la confiance, que les Religieux avoient en lui; mais sa sage conduite dans toute la suite de cette affaire, ne fit pas moins d'honneur à sa modestie. Le Chapitre l'ayant député pour porter au Général élû le Décret de son Election, & l'engager à accepter cette charge; Louis de Valladolid se rendit en diligence à Avignon, remplit sa Commission avec le succès désiré; & rendu enfin en Espagne, il continua à jouir des faveurs de son Souverain, & à rendre de bons services à son Ordre.

XXIII. Continue ses services à l'Ordre.

(1) Thomas de Regno, vir magnæ observantiæ, & Doctrinæ, sacri verbi Orator insignis, unus extitit ex primis instauratoribus vitæ regularis, cum B. Patre Joanne-Dominici postea Cardinale, &c. *Léan. Alb. de vir. illustr. Lib. V, fol. 248.*

Jean

XXIV. Et reçoit de nouvelles faveurs du Roy de Castille.

Jean II. Roy de Castille, donna en 1433, une nouvelle preuve de ses bontés pour son ancien Confesseur ; puisque ce fut principalement à sa considération, qu'il fit bâtir, avec une magnificence Royale, un Couvent de l'Ordre de saint Dominique, & une fort belle Eglise, sous l'Invocation de S. Thomas d'Aquin, dans la Ville de Tordesillas, au Royaume de Léon. L'année suivante les Religieux furent introduits dans cette nouvelle Maison : & comme le Roy se trouvoit alors dans le Pays avec sa Cour, les Historiens remarquent que cette prise de possession se fit avec beaucoup de Pompe & de Solemnité. Le Roy voulut la terminer lui-même, par une Déclaration, qui établissoit Louis de Valladolid Supérieur perpetuel du Couvent Royal de Tordesillas. Il fit en effet de ce nouveau Sanctuaire, son lieu de priére, & de retraite pour le reste de ses jours. S'il fut obligé d'en sortir la même année 1434, pour se trouver au Chapitre Général, tenu à Colmar dans la Haute Alsace, il y revint bientôt, résolu de ne s'occuper désormais que du soin de se perfectionner de plus en plus, par la pratique des vertus chrétiennes, dont il donnoit toujours l'éxemple à ceux, qui venoient se ranger sous sa discipline.

XXV. Retraite.

XXVI. Dédicace de l'Eglise de Tordesillas.

Après qu'il eût fait accepter ce nouveau Couvent, par les Supérieurs de l'Ordre, tant dans le Chapitre Général de Colmar, que dans celui de la Province d'Espagne, le Serviteur de Dieu disposa toutes choses, pour la Dédicace de l'Eglise : & cette Cérémonie fut faite par un Evêque, Religieux du même Ordre, le 25 de Novembre 1436 (1). On nous a laissé ignorer les autres actions, & l'année de la mort de Louis de Valladolid. Mais ce que nous en avons dit, est sans doute suffisant pour faire connoître, que ses talens sanctifiés par la piété, avoient été utiles à plusieurs ; & que les services, qu'il n'avoit cessé de rendre à son Prince, à l'Eglise, & à ses Freres, lui avoient justement acquis la confiance, dont il fut toujours honoré dans les Cours de Rome, & de Castille, ainsi que dans son Ordre.

XXVII. Ouvrages de Louis de Valladolid.

Les Ouvrages de cet Auteur, la plûpart Historiques, n'ont

(1) Demum Avenione in Hispaniam redux, strenuam Regi & Ordini semper impendit operam : nam anno 1433, novam ille domum erexit in ipsa, quæ tunc Regia erat, inclyta Civitate de Tordesillas, Regiis sumptibus, Regiâque Joannis II, magnificentiâ dignissimam, voto, jussuque Regis, sub sancti Thomæ de Aquino Invocatione Deo sacram. Cujus in possessionem anno sequenti 1434, die septima Martii, Dominicâ IV quadragesimæ magno apparatu, Regioque mandato Sodales nostri Hispani missi sunt ; & ipse Ludovicus in posterum volente Rege perpetuus ad vitam institutus Superior & Prælatus... Ad annum 1436, pervenisse certum est, si quidem eo anno 25 Novembris Ecclesiam nostram de Tordesillas, à Joanne de sancto Paulo Bonævallis Episcopo, ex Ordine assumpto dedicari curavit, &c. *Echard. Tom. I, pag. 789.*

LIVRE XIX.

LOUIS DE VALLADOLID.

point été imprimés. Le Pere Echard assûre que Louis de Valladolid avoit écrit une Histoire abrégée de la Vie de S. Thomas d'Aquin, du Bienheureux Albert le Grand, & de plusieurs autres Docteurs, ou Hommes illustres de l'Ordre de S. Dominique. On trouve encore une partie de ces Manuscrits dans la Bibliothéque de saint Victor à Paris; & il ne faut pas douter, que l'Auteur ne les eût aussi laissés dans celle du Collége de saint Jâques; puisque c'est dans cette Maison qu'il les avoit presque tous composés, comme il le marque lui-même.

Vide, Echard. Tom. I. pag. 790.

JEAN NYDER, THÉOLOGIEN ET LÉGAT DU CONCILE DE BASLE.

JEAN NYDER.

Aut. du XV. Siecle, pag. 305. Tom. I, 792.

MONSIEUR Dupin parle de ce Sçavant Dominicain, comme d'un Théologien de réputation dans l'Université de Vienne en Autriche: &, selon le Pere Echard, il n'étoit pas moins fameux Prédicateur dans les Provinces d'Allemagne, également zélé pour le salut des Ames, la pureté de la Foi, le maintien de la Discipline Ecclésiastique, & réguliére, toujours prêt à toutes les œuvres de piété & de Religion. Mais c'est de ses propres Ecrits, ou des Actes du Concile de Bâle, qu'il faut principalement tirer l'Histoire de sa vie.

I. Naissance, Education de Jean Nyder.

Issu d'une honnête Famille d'Allemagne *, dans le quatorziéme Siécle, Jean Nyder fut appliqué dès son enfance à la piété, & à l'étude des Lettres. Il cultiva toujours depuis l'un & l'autre; & les avantages qu'il en retira, ne servirent pas moins à l'utilité du Prochain, qu'à sa propre sanctification. Les scandales du Siécle, multipliés sur-tout dans un tems de Schisme, & de plusieurs nouvelles Hérésies, le portérent à chercher de bonne heure, un lieu de retraite: où, à l'abri de la Contagion, il pût se nourrir le premier de la parole de Dieu, & apprendre toutes les vérités, qu'il devoit un jour enseigner aux autres. Le Pere Conrad de Prusse, rempli de l'esprit de S. Dominique, travailloit alors avec succès, à le faire revivre cet esprit de zéle, de Priére & de Pénitence, dans quelques Couvens de la Haute-Alsace: & celui de Colmar, dont il étoit Supérieur, répondoit parfaitement à ses soins, & à ses désirs. Ce fut sous la conduite de ce grand Serviteur de Dieu que le jeune Nyder

II. Son entrée dans l'Ordre de saint Dominique.

* Il est communément appellé *Suevus*: On sçait que ce nom, commun à tous les Peuples qui ont occupé une grande partie de l'ancienne Germanie, peut signifier encore aujourd'hui les Saxons, les Bavarois, les Autrichiens, aussi bien que les Peuples de Franconie, de Bohême, de Suéde, & de Norvége.

se mit d'abord : ayant reçu de ses mains l'habit de Religieux l'an 1400, il eut le bonheur de profiter long-tems de ses éxemples, & de ses Leçons.

LIVRE XIX.

JEAN NYDER.

Bien-tôt après sa Profession Solemnelle, Nyder fut envoyé à Vormes, pour y recevoir de l'Evêque du lieu la Tonsure Cléricale, & les premiers Ordres : il remarque, que ses Supérieurs l'adressérent à ce Prélat, parce que distingué par sa Piété, il étoit ennemi de la Simonie : *Vir omni labe Simoniæ purus.* S'étant depuis rendu à Vienne en Autriche, il y fit des progrés considérables dans la Philosophie, & la Théologie, sous deux célébres Professeurs de son Ordre, François de Rethsa, & Henry Rotstock, qui enseignoient avec éclat dans cette Université. Il revint dans son Païs après la mort de son Pere ; mais il ne s'y arrêta, qu'autant qu'il le jugea nécessaire pour donner quelque consolation à sa Mere affligée ; dont il loue la Vertu peu commune. Envoyé ensuite à l'Etude générale de Cologne, pour s'y perfectionner dans les Sciences, il fut ordonné Prêtre dans la même Ville ; & il commença dès-lors à remplir les Fonctions du saint Ministére (1).

Lib. I, Formicarii. Cap. VI.

III. Ses Etudes dans les Universités de Vienne.

IV. Et de Cologne.

Le Concile de Constance ne fut pas plutôt assemblé l'an 1414, que Nyder démanda la permission de se rendre dans cette Ville ; ce qu'il obtint, parce qu'il n'agissoit point en cela par un esprit de curiosité, mais par un louable désir de connoître les Grands Personnages, qui venoient de tous les Royaumes Chrétiens ; & profiter des lumiéres de ceux, avec lesquels il auroit quelques conversations. « Quoique je ne fusse, dit-« il, qu'un jeune Prédicateur, sans expérience, je me rendois « fort attentif à tout ce qui se passoit dans le Concile ; & je ne « pouvois que me réjouir dans le Seigneur, voyant avec quel « zéle on se portoit à procurer, non-seulement la Paix & l'U-« nion, mais aussi la Réforme de l'Eglise ».

V. Il va à Constance dans le tems du Concile.

Lib. I, Formicarii. Cap. VII, & Lib. III, Cap. II.

Nous ignorons si Nyder eût la satisfaction de s'arrêter à Constance, autant de tems que dura le Concile : mais il paroît qu'avant l'an 1418, il avoit pris le Bonnet de Docteur dans l'Université de Vienne ; où il expliquoit publiquement les Saintes Ecritures, & les Livres des Sentences. L'Infant Don Pierre de Portugal, dans le dessein d'aller dans la Palestine, arriva à Vienne avec son Armée, l'an 1420 ; & la réputa-

VI. Enseigne dans l'Université de Vienne en Autriche.

(1) Ad suos inde reversus, matremque viduam, non vulgaris sanctitat's fœminam, consolatus, Coloniam mox ad studium generale de more, ut firmiores in Doctrina Sacra rad'ces poneret, adire jubebatur : ubi jam Sacerdos, & confessionibus audiendis, & habendis concionibus admoveri cœpit, &c. *Echard. Tom. I, pag. 792.*

tion de Nyder lui procura l'honneur d'avoir plusieurs entretiens familiers avec ce Prince (1). Il continua pendant plusieurs années ses Leçons de Théologie dans la même Université, & ses Prédications dans le Païs; puisqu'en 1424, étant encore à Vienne, il administra les derniers Sacremens au Pere François de Rethsa, qui avoit été autrefois son Maître dans les Écoles de Vienne.

VII. Ses travaux dans le Cercle de Franconie.

Les Religieux de Nuremberg dans le Cercle de Franconie, l'ayant depuis élû pour leur Supérieur, Nyder se prêta d'autant plus volontiers à leurs désirs, qu'il se proposoit de travailler en même tems, & au rétablissement de la plus éxacte régularité parmi ses Freres, & à l'Instruction des Fidéles, dans tous ces Pays, alors fort exposés au venin de l'Hérésie des Hussites, ou à leurs persécutions. Sans être revêtu de la qualité d'Inquisiteur de la Foi, que lui attribue M. Dupin, le zélé & sçavant Ministre de JESUS-CHRIST veilloit avec beaucoup d'attention à conserver parmi les peuples, la pureté de la Religion, à écarter, ou détruire, les nouvelles Erreurs, & à montrer à ceux qui osoient les soutenir, la condamnation de leurs Dogmes, déja marquée dans l'Evangile, avant qu'elle eût été portée par le Concile Général de Constance.

Lorsqu'en 1428 le Général des FF. Prêcheurs arriva à Nuremberg, pour visiter les Couvens de son Ordre, qui se trouvoient dans cette Province; le Pere Nyder se joignit à lui, afin de travailler de concert à l'œuvre du Seigneur; & il lui fut d'un grand secours, pour mettre par-tout le bon ordre, & rétablir les pratiques de Piété, avec les éxercices de l'Ecole, dans les Maisons, qui n'avoient pas encore reçu la Réforme. Mais sans se borner à cet unique objet, Jean Nyder parcourut plusieurs Provinces, & entra dans le Pays des Suisses, pour y annoncer l'Evangile, combattre les Vices, les Abus, les Superstitions, & sur-tout le déréglement des Mœurs. Dans ces courses Evangéliques il aimoit à s'associer, dans le saint Ministére, ceux de ses Freres, qu'il reconnoissoit particuliérement remplis de l'Esprit de leur Vocation, fidéles Observateurs de leur Régle, & zélés pour le Salut des Ames. Il nous en a fait connoître quelques-uns de ce caractére, avec lesquels il s'étoit uni d'une sainte amitié, pour travailler avec plus d'avantage

VIII. Et dans les Cantons des Suisses.

(1) Vienniam postea iterum missus est, Sacra Biblia, & Magistrum sententiarum interpretaturus: sententiasque legebat cùm illuc venit Petrus Portugaliæ Princeps ... cum exercitu non exiguo, iter in terram sanctam arrepturus: cum quo & familiaria illi colloquia fuerunt: quod circa 1420 accidit, &c. *Echard. ibid.*

à étendre le Régne de JESUS-CHRIST par la Destruction de celui de Satan, & du péché.

Le Pere Echard a cru que Nyder s'étoit trouvé au Chapitre Général de son Ordre, tenu à Lion dans le mois de May 1431: & il semble qu'on peut l'inférer de ce qu'a écrit cet ancien Auteur, touchant quelques conférences qu'il avoit eües avec un saint Religieux du Couvent de Lion, dont les Prédications faisoient alors de très-grands fruits dans le Diocése d'Autun. Quoiqu'il en soit, il est certain que dans le cours de la même année, il fut fait Prieur du Couvent de Bâle. La circonstance du Concile, qui s'assembloit alors dans cette Ville, détermina sans doute les Supérieurs à mettre à la tête de cette Communauté, un homme du caractére de Nyder. On en sentit encore plus l'importance, lorsque les Peres du Concile choisirent ce Couvent, pour le lieu ordinaire de leurs Assemblées.

IX. Il est fait Prieur du Couvent de Bâle.

Les Vertus du sage Supérieur, sa probité, sa prudence, sa fermeté, le zéle de la Religion, & ses lumiéres déja connuës de la plûpart des Prélats d'Allemagne, le furent aussi bientôt de tous ceux qui composoient le Concile. On le mit d'abord au nombre des Théologiens, qui devoient être employés à l'examen des matiéres qui touchoient le Dogme ou la Discipline; & on se servit depuis de son Ministére, dans les affaires qui sembloient demander de grands talens. M. Dupin croit que le Pere Nyder avoit été un des Docteurs députés par l'Université de Vienne au Concile de Bâle: nous n'avons point de preuve du contraire: mais par ce que nous venons de dire, il paroît qu'il se trouvoit déja sur les lieux, indépendanment de cette Députation.

X. Et l'un des Théologiens du Concile assemblé dans cette Ville.

L'Objet principal du Concile de Bâle, selon ce qui avoit été projetté dans celui de Constance, étoit de travailler sérieusement; 1°. A la Réforme de l'Eglise; c'est-à-dire, de plusieurs Abus, qui s'étoient introduits dans la Discipline, ou contre les mœurs; 2°. A la réunion des Grecs avec les Latins; 3°. A la conversion des Disciples de Jean Hus. C'est particuliérement à ce dernier objet qu'on fit servir le zéle du Pere Nyder, & tous ses talens. Déja l'Empereur Sigismond, & plusieurs Princes avoient employé différens moyens, pour essayer de réduire les Hussites, ou par la force, ou par la persuasion. On leur avoit envoyé des Légats Apostoliques; & on avoit fait marcher contr'eux de puissantes Armées: mais ces fiers Hérétiques avoient méprisé ceux-là, & défait celles-ci. Les Ministres du Pape n'avoient pû se faire seulement écouter; trop heu-

XI. Objet de ce Concile.

XII. Opiniâtreté des Hussites.

LIVRE XIX.

JEAN NYDER.

reux quelquefois de pouvoir s'échapper des mains de ces hommes sans Religion, & sans Humanité. Jean de Preziban, qui devoit bien les connoître, puisqu'il avoit long-tems été de leur Secte, a fait ainsi leur portrait dans l'un de ses Ouvrages : « Les » Hussites, dit-il, sont en apparence doux, modestes, humbles,

XIII. Leur Portrait.

» complaisans, d'une vie réglée, & d'un extérieur édifiant. » Mais dans le fond ce sont des impies, & de cruels Tyrans, » avares, superbes, se mêlant de tout, & méprisant les person» nes sages ; Gens déréglés, impitoyables, hardis, téméraires, » capables des plus grands excès ». Il faut pourtant convenir, que les armes à la main, c'étoit des hommes intrépides. Une Armée de ces Sectaires, la plûpart Paysans, & Laboureurs de profession ; mais devenus Soldats sous la conduite du fameux Zisca, avoit souvent battu, mis en déroute, ou taillé en piéces, les Troupes Impériales, forcé des Villes, & porté la terreur dans le cœur de l'Empire.

Vide, Hist. Eccl. Liv. CVI, n. 54.

XIV. Le Concile veut les ramener par la douceur, & la persuasion.

Le dessein du Concile de Bâle, étoit donc de revenir aux voyes de la douceur, & de la persuasion : & pour faire rentrer les Hussites dans le sein de l'Eglise, on souhaitoit engager la Nation des Bohêmiens, à envoyer ses Députés au Concile ; où on se proposoit de les recevoir avec bonté, d'écouter leurs raisons, ou leurs plaintes, de leur expliquer les vérités de la Foi, par les Livres saints, dont ils reconnoissoient encore l'autorité ; & de leur faire voir clairement que leurs Docteurs les avoient séduits. Mais depuis le supplice de Jean Hus, & de Jérôme de Prague, qu'on avoit vûs depuis peu mourir impénitens au milieu des flammes, dans la Ville de Constance, il n'étoit pas facile de persuader à leurs obstinés Disciples, de paroître dans un Concile. C'étoit même s'exposer beaucoup, que d'entreprendre d'aller leur en faire la proposition. L'Empereur Sigismond, comme le plus intéressé à la réduction des Bohêmiens ses Sujets, les invita le premier, par des Lettres parfaitement conformes à l'humeur du Païs : il tiroit sa principale gloire d'y avoir pris naissance ; & en rappellant à ses Compatriotes le souvenir du Gouvernement doux & modéré de ses Ancêtres ; il leur promettoit à l'avenir une Domination aussi modérée de sa part. Il ajoutoit que s'il alloit à Rome, c'étoit moins pour y être couronné, que pour laisser par son absence, à ses Sujets de Bohême, une entiére liberté de se rendre à Bâle, & d'y demeurer autant qu'il leur plairoit ; leur permettant au reste d'y venir si bien accompagnés, qu'il n'eussent rien à craindre.

XV. L'Empereur Sigismond entre dans les mêmes vûës.

Cochlé, Hist. Hussit. Cap. VI.

XVI. Le Concile députe Jean Nyder vers ces Hérétiques.

Pour achever de déterminer les Bohêmiens à faire cette démarche, & dissiper tout-à-fait leurs soupçons, le Concile de Bâle leur envoya en même-tems ses Nonces ; & notre Jean Nyder fut le deuxiéme des six Députés.* On avoit bien choisi : Allemand de Nation, il étoit connu des Bohêmiens ; il connoissoit aussi leur génie, leurs mœurs, & la maniére dont il falloit les prendre. Pendant tout le tems qu'il avoit combattu leurs nouveaux Dogmes, soit par ses Ecrits dans l'Université de Vienne, soit par ses Prédications dans différentes Provinces d'Allemagne, où les Hussites s'étoient répandus ; il avoit toujours fait paroître autant de prudence & de modération, que de Doctrine & de zéle, n'attaquant que l'Hérésie, en ménagnant les personnes, envers lesquelles il montroit bien moins d'indignation, que de compassion. Cette conduite, qui l'avoit fait estimer des Chefs même des Sectaires, ne le rendoit suspect à aucun ; & le mettoit en état d'entrer en négociation avec eux, si nous n'osons dire avec assurance du succès, du moins avec moins de risque.

XVII. Qui connoissoient déja son érudition, & sa modération.

XVIII. Le Nonce traite d'abord avec plusieurs Princes de l'Empire, en faveur du Concile.

Mais avant que de pénétrer dans la Bohême, Jean Nyder se rendit, au nom & de la part du Concile, à la Cour de Fréderic Marquis de Brandebourg, à celle de Guillaume Duc de Baviére, & auprès de plusieurs autres Princes d'Allemagne, pour les engager à donner aux Bohêmiens, des sauf-conduits, & toutes les assûrances qu'ils pouvoient souhaiter ; ce que ces Princes accordérent sans difficulté. Le Nonce pria en même tems le Duc de Baviére, de se rendre au plutôt en personne au Concile de Bâle, qui l'avoit choisi pour l'un de ses défenseurs. De Munich il alla rejoindre ses Collégues à Nuremberg ; où il s'arrêtérent assez long-temps pour attendre la réponse aux Lettres, qu'ils avoient envoyées aux Bohêmiens, & répondre à celles qu'ils en reçurent. Cependant Nyder mit à profit le séjour qu'il fit dans cette Ville, soit pour consoler, & affermir dans la foi les Peuples voisins de Bohême (ce qui étoit, dit Bzovius, une partie de la Commission dont il étoit spécialement chargé) soit pour déterminer les Electeurs, & les Prélats, assemblés alors dans une Diette de l'Empire, à prendre une résolution propre à avancer les affaires du Concile (1).

Cochlé. ut sp.

* Le Concile en nommant ses Députés, avoit déclaré qu'en cas de maladie, ou d'autre empêchement de quelques-uns, deux de ces Nonces pourroient agir, & traiter au nom du Concile ; & nous verrons en effet qu'en plus d'une occasion, Jean Nyder se trouva avec un seul de ses Collégues.

(1) Monachium primùm accesserunt Nyderius noster, & Gelhusius Monachus, Guilelmum Bavariæ Ducem, tutelæ Concilii Præfectum electum, aliosque principes, ut illuc quantociùs se conferrent, monituri.

XIX. Il s'arrête à Nuremberg; & écrit de là aux Chefs des Hussites.

Les Nonces étoient encore à Nuremberg dans les mois de Janvier, & de Février 1432; & s'ils n'avoient pas obtenu tout ce qu'ils désiroient de la part des Bohêmiens, ils avoient du moins lieu de bien espérer; & n'oublioient rien pour inspirer une entiére confiance à ceux, avec qui ils avoient à traiter. Cela paroît par deux Lettres, que Bzovius a eû soin d'insérer dans ses Annales Ecclésiastiques, & qui méritent d'être traduites dans l'Histoire de celui qui en étoit l'Auteur.

XX. Premiére Lettre du Nonce aux Bohémiens.

« Au Clergé, & à tout le peuple du Royaume de Bohême, » Frere Jean Nyder, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, Prieur du » Couvent de Bâle, & Frere Jean de Mulbrun, de l'Ordre » de Cîteaux, Nonces du saint Concile de Bâle pour les af» faires, dont il est fait mention dans ces Lettres, la Paix que » vous désirez selon Dieu (1).

Bzovi. ad An. 1432. n. 25.

« Quoique l'attente d'une chose qu'on souhaite avec ardeur, » ne soit jamais sans inquiétude, lorsqu'elle est retardée; l'in» quiétude doit sans doute être bien plus sensible, lorsque par » ce retardement les Ames se trouvent en danger de se perdre » pour toujours. La sainte & célébre Assemblée de Bâle, voyant » avec douleur que les disputes, qui vous séparent d'avec » nous, deviennent tous les jours plus funestes à des Ames ra» chetées par le Sang de JESUS-CHRIST, ne se contente pas » de déplorer, comme une bonne mere, une si grande perte, » & de s'affliger sur cette suite de maux, qui naissent de nos » Divisions; elle cherche de plus à y remédier, afin de pro» curer votre salut, qu'elle désire. Vous pouvez connoître » quelle est l'ardeur, & l'étendue de ses désirs, par les Lettres » pleines de charité, qu'elle vous a adressées. Après vous avoir » écrit trois différentes fois, le Saint Concile ne se lasse pas » de le faire encore de nouveau: & à toutes ses Lettres, il » ajoûte aujourd'hui le Ministére de ses Nonces, pour ne rien » omettre de tout ce qui peut accélérer la consommation d'une » affaire, dont il souhaite ardemment le succès.

« Vous donc qui serez bientôt nos très-chers Freres en » JESUS-CHRIST, ne méprisez pas la grace qui vous est of» ferte, & cette voye de conciliation, qu'on ne vous présente

Tum ad alios Nuremberge agentes reversi diutiùs hæserunt, cum Bohemis per Nuncios agentes; ubi etiam Sacri Imperii Electorum habitâ celebri dietâ ... ad rem Bohemorum accelerandam, suis consiliis Nyderius non parùm profuit, &c. *Echard. Tom. I, pag.* 792. *Col.* 2.

(1) Oratores Basileensium Bohemis. Universis viris Ecclesiasticis, ac toti populo Regni Bohemiæ, F. Joannes Nyder, Prior Domûs FF. Prædicatorum Basileensium, & F. Joannes de Mulbrun Ordinis Cistersiensis, sanctæ Synodi Basileensis, pro certis suis, & præsertim infrà scriptis, negotiis, humiles Nuntii, pacem, quam secundum Deum optatis. *Ap. Bzov.* 1432. *pag.* 37. *n.* 25.

» que

que dans un esprit de charité : recevez-la au contraire avec « respect, comme si un Ange de paix venoit vous la proposer, « de la part de Dieu même. Choisissez au plutôt des hommes « de bonne volonté, pour agir en votre nom, & envoyez-nous « vos Députés, avec lesquels on puisse régler toutes choses, « selon les Loix de la Justice, & les principes de la Religion. « Par l'autorité, & au nom du Saint Concile, nous aurons soin « de pourvoir à la sûreté, & à la commodité de vos Députés, « afin qu'ils puissent répondre à la confiance, dont vous les « honorerez ; & qu'en remplissant leur Commission & vos Or- « dres, ils jouissent d'une si parfaite liberté, pour venir, ou « s'arrêter avec nous, & pour se retirer quand il leur plaira, « que vous ayez lieu d'être en tout satisfaits de notre conduite « à leur égard. Si avant que de choisir vos Ambassadeurs pour « le Concile, vous jugez à propos d'envoyer à Nuremberg « quelques personnes de confiance, nous les recevrons ici avec « toute sorte de civilité ; & nous chercherons ensemble les « moyens les plus sûrs, pour que cette affaire ait un prompt « & heureux succès. Faites nous sçavoir là-dessus votre réso- « lution, parceque nous attendrons volontiers vos Députés « aussi long-tems, que nous le permettront les Peres du Con- « cile.

« Nous vous prions cependant, & autant qu'il est en nous, « nous vous exhortons dans le Seigneur, d'entrer d'abord dans « des dispositions de paix ; afin que de votre part on ne fasse « que des propositions raisonnables, & qu'on ne refuse pas cel- « les, que nous pouvons faire avec bienséance, & selon l'équité. « Cette conduite, qui pourvoira davantage à votre sureté, « avancera aussi notre réconciliation, & fera connoître que « vous cherchez ce qui intéresse la vérité, sans manquer à la « charité. A Dieu ne plaise, que dans une Négociation de « Paix, où la bonne foi & la droiture, sont sur-tout nécef- « saires de part & d'autre, il paroisse que nous ne pensons qu'à « nous surprendre mutuellement, par des termes équivoques ; « comme si nous étions moins attentifs à procurer une solide « Paix à nos Freres, qu'à nous enrichir de leurs biens, ou à « nous désalterer de leur sang. Qu'on ne demande donc que « ce que la justice, la raison, & l'honnêteté permettent d'ac- « corder : & en nous renfermant les uns & les autres dans « ces justes bornes, travaillons de concert à procurer le repos « des Consciences. Ne différez pas de nous envoyer vos Dé- « putés, de peur qu'un trop long retardement ne fût peut-être «

» un obstacle au grand ouvrage de la Réforme, qui doit prin» cipalement occuper le Concile, & qui attire aujourd'hui les » premiéres attentions des Pasteurs, parmi tant d'autres affai» res, qu'ils ont à traiter. Il est bien plus juste, & plus digne » de la profession de Chrétiens, de nous unir saintement par » les liens de la paix, & l'amour de la vertu, pour ne faire » la guerre qu'aux vices, dont nous devenons les esclaves; que » de nous armer les uns contre les autres, pour répandre le » Sang, & persécuter sans pitié les Ames, qui se trouvent déja » dans les plus grands périls.

» Elevons-nous au-dessus de ces basses passions; & avec le » secours Divin, oubliant les injures passées, ne pensons qu'à » nous réconcilier avec Dieu, & à renouveller entre nous les » anciens témoignages d'amitié, & de paix. Ne permettez pas » qu'aucune affection déréglée pour les biens de ce monde, » ni le souvenir des derniéres hostilités, vous fassent aban» donner ces sentimens. Si vous vous en tenez de bonne foi » aux conditions de Paix, dont nous serons convenus; vous » n'aurez plus ni prétexte de nous nuire, ni sujet de craindre » quelque chose de notre part. Vous aurez tout le monde » Chrétien, pour garant de la sûreté que nous vous promet» tons au nom du Concile. Venez donc avec toute assurance, » & sans aucune crainte: le Pouvoir que le Concile a donné » à des hommes, dont il connoît la droiture, & les bonnes » intentions, ainsi que la maniére, dont nous sommes résolus » d'en user; nous font espérer le plus heureux succès, pourvû » que vous y contribuiez, en vous rendant ici à tems. Mettant » à part les Articles, qui nous divisent touchant la Foi, & » dont la Décision ne peut appartenir qu'à l'Eglise; nous exa» minérons avec des hommes sages, & prudens, que vous au» rez soin de nous envoyer, ce que vous avez raison de deman» der touchant la Réforme de la Discipline, & des mœurs; » dont le déréglement, hélas! n'est aujourd'hui que trop sen» sible parmi le Peuple de Dieu. Le fruit de cet utile travail, » sera un sujet de consolation pour tous les Fidéles. Ils pour» ront espérer de voir dans la suite l'accroissement, & la per» fection de ce qui aura été ainsi commencé; & ils uniront » leurs voix, pour louer ensemble le premier Auteur de la » Paix, seul capable d'en d'onner une qui soit solide, & éter» nelle. On reconnoîtra, que ce Dieu infiniment juste & mi» séricordieux, n'a permis que nous ayons été affligés par un » déluge de maux, qu'afin que nous ne fussions point confu-

més par le feu de nos passions : il a fait servir la peine à « notre amandement, & la tentation à notre Salut ; afin « qu'ayant semé ici dans les larmes, nous meritions de rece- « voir, dans les joyes de la Patrie, la Couronne de Justice, « & d'immortalité.

« Nous devons l'espérer cette Couronne, de la charité in- « finie de l'Homme-Dieu ; puisque ce n'est que pour nous faire « vivre de son Esprit, & nous revêtir un jour de sa Gloire, « qu'il a voulu s'anéantir lui-même, jusqu'à prendre les foi- « blesses de notre Chair, & subir l'ignominie de la Croix. « Une si prodigieuse humilité lui a mérité un nom qui est au- « dessus de tout nom, & par la vertu duquel nous devons « être sauvés. Humilions-nous aussi à l'éxemple de notre Di- « vin Maître : & au lieu de nous élever en nous-mêmes, cher- « chons tous dans un Esprit de paix, & avec une simplicité « chrétienne, ce qui est bon, ce qui est véritable, ce qui est « saint. Communiquons sans envie ce qui paroîtra pouvoir « nous conduire à cette fin : & ne doutons pas que le Ciel ne « récompense nos travaux, par le repos dont on peut jouir « dans cette Vie, & par le bonheur de l'autre. L'Espérance « soutient nos désirs : & nous ne cesserons de prier celui qui « s'est immolé comme l'Agneau de la nouvelle Loi, de vous « donner par sa Miséricorde, un Esprit nouveau, pour sa « Gloire, pour votre Salut, & pour la consolation de tout le « Peuple fidéle, qui ne pourra que se réjouir de votre retour « à la Paix. Ecrivez-nous dans ces mêmes sentimens : & faites- « nous au plutôt la réponse favorable, que nous désirons avec « ardeur, & que nous attendons avec confiance.

« Fait à Nuremberg, sous le Sceau du Pere Jean Nyder, « Prieur des FF. Prêcheurs ; & dont je me sers aussi à présent, « Pere Jean Mulbrun, le 5 de Janvier 1432 ».

XXI. Cette Lettre produit un bon effet.

Cette Lettre si sage, & si mesurée, fit un bon effet. Les Chefs des Hussites, revenant un peu de leur férocité naturelle, écrivirent favorablement aux Députés du Concile ; & leur firent espérer de recevoir bientôt leurs Envoyés, avec leur derniére réponse. On le voit par une seconde Lettre de ces mêmes Nonces, conçue en ces termes :

« Les Députés du Concile de Bâle, aux Bohêmiens.

Vos Lettres ... nous ont fait concevoir de nouvelles espé- « rances du prochain rétablissement de la Paix : c'est pourquoi « nous redoublerons nos priéres, pour obtenir de celui qui doit « en être lui-même le lien, qu'il achéve par sa Grace ce qu'il a «

LIVRE XIX.

JEAN NYDER.

XXII. Seconde Lettre du Nonce aux Bohémiens.

Ap. Bzov. ut sp.

» commencé pour la gloire de son nom, & le salut de tous » ceux qu'il veut unir, par la profession sincére d'une même » Foi, & les sentimens d'une véritable charité. Toujours dis» posés à vous montrer par les effets, la sincérité de notre af» fection, nous attendrons ici sans peine, la Réponse que vous » nous promettez, & que vous appellez finale. Nous ne dou» tons pas que le Saint Concile de Bâle, lorsqu'il aura vû la » teneur de vos Lettres, ne reçoive volontiers vos excuses, & » n'attende de même la Réponse, que vous faites espérer.

» Quant aux Porteurs de vos Lettres, & à la sûreté de vos » Députés, nous écrivons de la part du Concile, aux sages » Magistrats d'Egra, comme à de fidéles Médiateurs de la » Paix, pour les prier de recevoir favorablement ces Députés, » soit dans leur Ville, ou dans tout autre lieu, qu'ils voudront » choisir; & de les faire conduire ici en toute sûreté. Il leur » sera libre de demeurer avec nous aussi long-tems que les » affaires le demanderont; & de s'en retourner chez vous, » quand ils le jugeront à propos. Si vous trouvez qu'il faille » quelque chose de plus, pour la sûreté de ceux qui seront » chargés de vos Lettres, on peut s'adresser avec confiance » aux mêmes Consuls d'Egra: car nous ne doutons point, » qu'ils ne se prêtent à tous vos justes désirs, quand ils de» vroient se charger eux-mêmes du soin de nous faire tenir » vos Lettres.

» Lorsque vous aurez fait le choix des Ambassadeurs, que » vous nous proposez de présenter de votre part au Concile; » ne doutez pas que, par la faveur des Seigneurs, & des Prin» ces, qui nous ont témoigné jusqu'ici leur bienveillance, & » qui continueront, comme il faut l'espérer, à nous donner » des preuves de leur bonne volonté, nous ne disposions tou» tes choses, d'une maniére, que vos Ambassadeurs ayent lieu » de se louer de nous, & de nos attentions à remplir fidéle» ment nos promesses. Souffrez seulement, qu'en réïtérant les » priéres pleines de charité que nous vous avons déja faites, » nous vous conjurions de nouveau de mettre à profit un tems » si précieux, si convenable pour traiter utilement nos affai» res, & les terminer. Oublions de part & d'autre tout sujet » de mécontentement, afin qu'assemblés dans un esprit de » Paix, il ne paroisse rien qui puisse la troubler, ou nous faire » croire (ce qu'à Dieu ne plaise) que nous avons travaillé en » vain. Fait à Nuremberg le 12 de Février 1432 ».

Tandis que les Nonces, flatés de plus en plus de la douce

espérance de remplir heureusement leur Commission, selon les désirs du Concile, & pour la consolation des peuples, se rendoient très-attentifs à prévenir en tout les Bohêmiens, & à lever les obstacles à la Paix; le Pape Eugéne IV commençoit à vouloir dissoudre le Concile de Bâle à peine formé. Les motifs de ce changement furent d'abord: 1°. Le petit nombre de Prélats qui se trouvoient à Bâle: 2°. Le défaut de sûreté, à cause de la Guerre allumée entre les Ducs de Bourgogne & d'Autriche: 3°. L'union désirée entre l'Eglise Grecque & la Romaine; union, que Sa Sainteté croyoit pouvoir se faire plus aisément dans quelque Ville d'Italie, où le Souverain Pontife se trouveroit en personne. Ces raisons, & peut-être quelques autres plus secrettes, avoient déterminé le Pape à congédier les Peres de Bâle, pour indiquer un autre Concile, qui se tiendroit un an & demi après à Bologne en Lombardie.

XXIII. On pense à dissoudre le Concile de Bâle : pourquoi?

Ces nouvelles, bientôt répandues dans toutes les Provinces d'Allemagne, troublérent extrêmement les Fidéles; sur-tout les plus voisins du Royaume de Bohême, parceque se trouvant les plus exposés à la fureur des Hussites, ils avoient aussi éprouvé les premiers leur cruauté : & dans la crainte de se voir encore accablés de nouveaux maux, ils n'avoient attendu leur secours, ou leur délivrance, que de la sagesse du Concile de Bâle. Nyder fut témoin de l'extrême affliction de ces pauvres Peuples, de leurs plaintes, & de leurs gémissemens. Pour les consoler, ou les rassurer, il dissimuloit sagement la profonde tristesse, dont ces fâcheuses nouvelles l'avoient rempli: il y étoit cependant d'autant plus sensible, qu'il voyoit le salut d'une infinité d'Ames comme attaché au succès du Concile de Bâle. En perdant l'occasion si favorable de ramener les Hussites, on devoit naturellement appréhender que devenant toujours plus opiniâtres dans leurs erreurs, & plus aigris contre les Catholiques, ils ne recommençassent à exercer leurs premiéres hostilités, contre tous ceux qui n'embrasseroient pas leurs faux Dogmes. On n'ignoroit point de quoi ils étoient capables; puisqu'en peu de tems ils avoient fait tant d'Apostats, & un plus grand nombre de malheureux: le passé devoit faire craindre pour l'avenir.

XXIV. Cette nouvelle afflige, & allarme les Peuples Catholiques d'Allemagne.

XXV. Sujet de leurs inquiétudes.

Ces tristes réfléxions agitoient beaucoup l'esprit & le cœur du Nonce; qui ne laissoit pas cependant d'espérer, que la Divine Providence ne permettroit pas tous les maux dont on étoit ménacé. Le Seigneur en effet ne tarda pas de le consoler par des nouvelles plus favorables, qui vinrent fort à propos de

XXVI. Résolution des Peres de Bâle.

Hist. Eccl. Liv. CVI. n. 8.

Bâle. Les Peres, pour empêcher que les bruits qu'on répandoit de la prochaine dissolution de leur Assemblée, ne détournassent les autres Prélats, qu'on y attendoit, écrivirent à tous les Fidéles, le 21 de Janvier 1432, pour leur apprendre, qu'ils avoient unanimement résolu & arrêté de continuer le Concile, légitimement convoqué & commencé, & qu'ils ne quitteroient point la Ville de Bâle, qu'il ne fût entiérement fini. Ils exhortérent un chacun de les assister; ordonnérent aux Prélats absens, sur les peines de Droit, de se rendre promptement au Concile: enfin ils priérent les Rois, & les Princes, de vouloir y tenir la main.

XXVII. Qu'ils font sçavoir à leur Nonce.

Le Nonce ne reçut ces Lettres du Concile que par la voye d'Egra, six jours après celles, qu'il venoit d'écrire aux Bohêmiens; & il reprit aussitôt la plume, pour informer les Peres de Bâle, de ce qui se passoit en Allemagne. Nous traduirons encore cet Ecrit de Nyder, qui nous apprend quelques-unes de ses Actions; & fait assez connoître de quel zéle il étoit animé pour la gloire de Dieu, & le salut des Ames.

XXVIII. Lettre de Jean Nyder, aux Peres du Concile. Bzovi. ut sp. n. 26.

« Aux Peres du Concile de Bâle, leurs Nonces dans le » Royaume de Bohême, F. Jean Nyder Prieur, & F. Jean de » Mulbrun, &c.

« Très-Révérends Peres & Seigneurs, dignes de toute sorte » de vénération, par la sagesse, la vertu, & la fermeté, qui » vous rendent célébres dans tout l'Univers: depuis le jour » qu'il a plû au Seigneur de nous assembler dans un même lieu, » sur-tout après ces premiéres lueurs de Paix, que votre sainte » Assemblée a fait entrevoir aux Peuples de Bohême, la tris» tesse qui depuis long-tems s'étoit emparée des Esprits, a fait » place à un commencement d'espérance: & cette douce espé» rance a consolé bien des cœurs, qui ne peuvent regarder » que comme une faveur du Ciel, ce soin charitable, que vous » prenez de tous ceux qui gémissent dans l'oppression. On » loue le Pere des Miséricordes, de vous avoir inspiré un zéle » si sage, & si ardent; parce qu'on est persuadé que nous » triompherons plus aisément de la dureté de nos Ennemis, » par les voyes de la douceur, & la vertu de la divine parole, » que par la force, & la terreur. Ce second moyen n'a pas » réussi; & nos pertes passées doivent faire perdre l'envie de » l'employer de nouveau. Les Fidéles, si souvent battus par les » Hérétiques, sont tombés dans un si grand découragement, » que si vous ne les aviez charitablement prévenus, ils ne pen» soient plus qu'à se procurer quelque repos, à telles con-

ditions, qu'il auroit plû aux Sectaires de leur imposer

« Mais lorsque le bruit s'est depuis répandu qu'on alloit « dissoudre le Concile, sur lequel ils avoient fondé leurs espé- « rances; saisis d'une double tristesse, comme d'un froid mor- « tel, ces Peuples fidéles, & affligés, ont paru immobiles, ne « sçachant plus quel Conseil prendre, ni à quoi se déterminer. « Les uns sont venus nous décharger leur cœur; & les autres « nous ont envoyé demander ce qu'il falloit croire de ces nou- « velles, ou ce qu'il leur restoit à faire, dans le triste aban- « don, où on les laissoit. Ce que nous apprenions de tous cô- « tés, ce que nous avions vû, & ce qu'on nous faisoit lire, « n'affligeoit pas moins cruellement notre cœur: mais, sans « laisser paroître notre douleur particuliére, nous consolions « de notre mieux les Fidéles: & toujours pleins de confiance en « votre sage fermeté, nous ne cessions pas de travailler à remplir « notre Commission: car depuis notre départ de Bâle, nous « n'avons reçu directement ni Lettre, ni Envoyé de votre part. « Ainsi flotans entre l'espérance & la crainte; tandis que nous « faisions nos efforts, pour éloigner le trouble de notre esprit, « & de celui des personnes, que nous ne pouvions entiére- « ment rassurer, nous avons vû enfin arriver ce que nous atten- « dions à tous les momens: les Consuls d'Egra nous ont envoyé « un exprès avec leurs Lettres, & celles qu'ils avoient reçuës, « du Concile.

« Notre joye n'a pas été encore parfaite; & il nous restoit « toujours quelque doute; parce que ces Ecrits ne nous ap- « prenoient point quelle étoit votre volonté, & quel devoit « être notre sort, quoiqu'il nous importât également de sça- « voir l'un & l'autre. Nous n'avons pas laissé de répondre aux « Magistrats d'Egra, selon le Conseil de quelques Personnes « sages. Mais à peine avions nous renvoyé leurs Exprès, que « nous avons eû le plaisir de recevoir les Lettres fort claires, & « bien détaillées, que vous nous adressiez. Notre premier soin « a d'abord été de traduire en Langue Vulgaire de ce Pays, « celles, que vous écrivez à tous les Fidéles. Ayant ensuite « communiqué le tout aux Magistrats de Nuremberg, qui vous « sont particuliérement dévoués, ils en ont demandé une co- « pie: ils paroissent à présent tout remplis d'espérance, & de « consolation.

« Tandis que l'un de nous étoit retenu ici par la suite des « affaires, l'autre s'est rendu auprès du Marquis de Brande- « bourg, pour l'informer de toutes choses: ce Prince a témoi- «

» gné une grande joye, en apprenant ces nouvelles, qu'il a » voulu avoir par écrit. Non-seulement il a promis de nous » aider de ses Conseils, & de tout son pouvoir : mais, après » avoir assuré qu'il n'avoit jamais reçu de nouvelle plus agréa- » ble ; & qu'il lui sembloit que toute la tristesse de son cœur » se dissipoit, comme celle d'un homme, qui s'éveille après » un songe fâcheux ; il a ajouté ces paroles en présence de » l'Evêque d'Hildesheim, & de plusieurs autres Seigneurs de sa Cour : *Je me suis trouvé au Concile de Constance, & je sçai bien que c'est en conséquence d'un Décret de ce Concile, qu'on a depuis assemblé celui de Bâle. Je ne sçaurois me persuader que ces respectables Prélats, qui le composent, ne soient véritablement animés d'un saint désir de procurer la gloire de Dieu, en travaillant à la consolation, & au Salut de tous les Peuples Chrétiens, qui se trouvent aujourd'hui dans la tribulation. Eloignés des frontières des cruels Ennemis, qui nous attaquent de près, les Peres de Bâle ne craignent point leurs insultes ; mais ils compatissent à nos maux : la Charité les fait entrer dans nos peines ; & les porte à vouloir nous procurer la Paix. Je vous accorde donc avec plaisir, ce que vous demandez de la part du Concile, résolu d'y adhérer constamment, avec tous mes Sujets, tant Séculiers qu'Ecclésiastiques. Dès que l'Evêque d'Avelberg, dont je connois la sagesse, la prudence, & le zéle pour le succès du Concile, sera rétabli de son infirmité, je me rendrai à Nuremberg avec tous les Princes, que je pourrai amener, afin que nous y délibérions ensemble ; 1°, sur les assurances qu'il faut accorder aux Députés de Bohême, en quelque lieu qu'ils veuillent aller ; 2°, sur les moyens de favoriser la continuation du Saint Concile de Bâle : & enfin sur le prompt départ des Prélats, des Docteurs, & autres personnes notables, qu'il faut envoyer à ce Concile.*

» Ce Prince ayant ainsi parlé, commença à effectuer ses » promesses, par les ordres qu'il donna à tous ses Officiers, de » traiter avec honneur les Députés de Bohême, & de les faire » passer en sûreté sur ses Terres, soit qu'ils voulussent venir à » nous, ou aller droit au Concile. Il fit tirer ensuite plusieurs » copies des Lettres que je lui avois présentées ; & il y joignit » les siennes, qu'il envoya aux Princes, aux Evêques, aux » Seigneurs, & à toutes les Communautés voisines, pour les » rassurer & les consoler. Lorsque je lui demandai si je pou- » vois vous marquer ce qu'il avoit déja fait en faveur du Con- » cile, & ce qu'il m'avoit promis : oui, me répondit-il, écri- » vez hardiment aux Peres de Bâle ; & assurez-les que j'accom-

plirai

plirai fidélement mes promesses. Après tout ce qu'il m'a dit, « je ne puis douter qu'il ne vous donne en effet tout sujet de « consolation, tant par sa puissance, que par le moyen de ses « Vassaux, ou de ses amis. Il seroit aussi expédient que le Con- « cile obtînt des Lettres favorables du Sérénissime Roy des « Romains, pour engager les autres Princes, les Communau- « tés, & tous les Sujets de l'Empire, à agir dans le même « Esprit. Pour les mêmes raisons, le Concile pourroit adres- « ser de nouvelles Lettres à tous les Electeurs, particuliérement « au Marquis de Brandebourg, & au Duc de Saxe; soit pour « les remercier du zéle qu'ils ont fait paroître, & de l'assistan- « ce qu'ils ne cessent de nous donner; soit pour les prier de « vous envoyer incessanment leurs Evêques, avec leurs Am- « bassadeurs. Le fidéle dévouement des Magistrats de Nurem- « berg mérite encore les attentions du Concile.

« L'Evêque d'Hildesheim, dont j'ai déja parlé, a répon- « du assez favorablement à mes demandes, quoiqu'il ait sus- « pendu sa derniére résolution, jusqu'à ce qu'il ait proposé « l'affaire à son Conseil. On connoît ici quelques Prélats, « soupçonnés de ne point favoriser votre Assemblée, ni la « Députation des Bohêmiens: mais nous espérons qu'ils dissi- « peront eux-mêmes ce soupçon, en vous envoyant au plutôt « des Députés qui vous soient agréables. S'il arrivoit, (ce qu'à « Dieu ne plaise,) que leur conduite, en confirmant le bruit « assez public, démentît nos espérances; & qu'au lieu de fa- « voriser le Concile, ils travaillassent à en empêcher le suc- « cès; ils ne pourroient qu'être les premieres victimes de leur « politique. Depuis que nous sommes dans ce Pays, continuel- « lement occupés à assûrer le repos des Peuples, nous devons « connoître leurs sentimens, & leurs dispositions. De tout ce « que nous voyons, & entendons tous les jours, nous ne pou- « vons conclure autre chose, si ce n'est que ces Prélats, & « ceux qui pensent comme eux, sont menacés d'un plus grand « danger que les autres. En voici la preuve.

« Les Bohêmiens, avec qui nous avons à faire, ont sou- « vent porté le fer & le feu dans de vastes Royaumes, & jetté « l'effroi dans plusieurs Provinces d'Allemagne, sans qu'on ait « trouvé aucun moyen de leur résister, ni d'autre voye pour « les adoucir, que celle d'un Concile Général. Ce Concile, « enfin assemblé dans un esprit de Paix, a d'abord invité les « Bohêmiens, d'une maniére propre à les gagner: & de leur « côté, ils ont commencé (comme vous pourrez le voir par «

» leurs Lettres) à vouloir entrer en quelque Négociation. Cet-
» te démarche a répandu la joye, & fait renaître l'espérance
» parmi les Fidéles, sur-tout dans le Royaume de Bohême.
» Or, si après avoir été ainsi appellés, les Bohêmiens n'étoient
» point attendus à Bâle; & si les Fidéles se trouvoient frustrés
» de leur attente, pendant que les Hussites se croiroient joués,
» ou méprisés; qu'arriveroit-il? Les Sectaires, toujours altérés
» de Sang, ne reprendroient-ils pas aussi-tôt les Armes, avec
» encore plus de fureur qu'auparavant? Et leurs premiers
» coups ne porteroient-ils pas sur ceux qui auroient paru vou-
» loir les tromper?

» Vous voyez donc, nos très-chers, & très-gracieux Peres,
» qu'il n'est pas moins nécessaire que convenable, que demeu-
» rant toujours fermes dans votre sage résolution, vous atten-
» diez à Bâle ceux que vous avez invités à s'y rendre; & que
» vous n'oubliez rien pour leur conversion: ce qui vous cou-
» vrira de gloire devant Dieu, & devant les Hommes. Une
» conduite opposée ne pourroit tourner qu'à votre confusion,
» & à celle de l'Eglise. Il seroit inutile de vouloir le prouver,
» par un long discours, à des Personnes dont l'esprit est aussi
» pénétrant. Nous ne voyons pas pourquoi nous prendrions
» la fuite, comme des hommes sans armes, sans lumiéres, &
» sans conseil; puisque nous sçavons tous avec certitude, que
» ce qui a été une fois défini par les Saints Conciles, & sur
» la Foi des Peres, ne peut plus être révoqué en doute. Rece-
» vez donc ceux que vous avez appellés, par notre Ministére,
» & selon la parole que nous leur avons donnée de votre part.
» Ecoutez-les avec bonté, non pour rendre chancelans ceux
» qui sont déja fermes dans la Foi, & à qui il a été donné de
» connoître le Mystére de Dieu; mais afin que par les vives
» lumiéres & les solides raisons de nos Docteurs, ceux qui sont
» aujourd'hui dans les ténébres de l'Erreur, reconnoissent la
» pureté de notre Foi, si le Seigneur daigne éclairer leur
» esprit. Le même reméde servira à en guérir plusieurs au-
» tres, nouvellement séduits par les Hérétiques, qui ne se ca-
» chent plus pour insinuer leur mauvaise Doctrine, mais la
» publient hautement. Si vous vous refusiez aujourd'hui à leurs
» besoins, vous verriez bientôt le progrès du mal; & vous ne
» pourriez l'arrêter par vos larmes. La part, que vous avez
» bien voulu nous donner dans vos glorieux travaux, nous
» permet de vous prier avec respect, de penser sérieusement
» à détourner les malheurs, dont les Fidéles sont menacés:

nous les voyons ici de plus près, ces malheurs, dans les tra- « ces sanglantes de ce qui a précédé.

« Nous vous parlons avec droiture, & avec simplicité : « après les invitations réïtérées, & les promesses si souvent « faites aux Bohêmiens, ce ne seroit pas un petit inconvénient, « mais un très-grand scandale, peut-être un mal sans remède, « si on leur manquoit de parole. C'est ce que vous ne devez « jamais faire, ni souffrir; dût-il vous en coûter la vie; puis- « que, comme vous le dites fort sagement, notre profession « nous engage à combattre pour la Maison du Seigneur, en « nous opposant comme un mur d'airain à tous les assauts, & « aux plus grands dangers. Quelque éloignée que paroisse la « parfaite conversion de ceux, que vous avez invités avec « tant de charité; on ne doit pas désespérer de leur Salut : & « puisqu'ils ne refusent point de venir conférer avec nous, il « faut non-seulement les attendre, mais les recevoir avec « joye; les écouter avec patience; les instruire avec douceur; « leur montrer le chemin de la Vérité & du Salut; & s'ils veu- « lent enfin y entrer, leur donner le baiser de Paix, comme à « nos Freres. Cela ne contribuera pas peu à la tranquillité & « à la Réforme de l'Eglise : à laquelle vous vous proposez de « travailler efficacement : & les Fidéles, qui ont mis leur « confiance dans la sagesse de vos conseils, toujours édifiés « de votre conduite, se fortifieront de plus en plus dans la Foi, « en concevant de nouvelles espérances.

« Voilà ce que nous a dicté, pour votre consolation, « l'amour qui semble quelquefois faire oublier le respect. « Pardonnez avec bonté, la simplicité avec laquelle nous vous « avons écrit, comme à nos Peres, & à nos Maîtres pleins « d'indulgence. Ce n'est pas seulement la briéveté du tems, « mais aussi la connoissance que nous avons de votre bonté, « qui nous a empêché de retoucher, ou de polir, ce que nous « avions mis précipitanment sur le papier. Au reste, si vous « le jugiez à propos, il seroit bon de charger quelques Abbés « de Cîteaux, les plus voisins de ces quartiers, ou telles au- « tres personnes, qu'il vous plairoit, de nous faire tenir vos « Lettres; ou de nous apprendre de votre part, tout ce qui « peut servir ici à notre consolation, & à celle des Fidéles. « Nous vous envoyons la copie des Lettres, que la Commu- « nauté de Nuremberg, & nous, avons écrites aux Habitans « de Prague, avec la Réponse que ceux-ci nous ont faite. Elle « est conforme à ce qu'ils ont écrit aux Magistrats de Nurem- «

» berg & d'Egra, qui s'employent avec zéle à cette Négo» ciation. Nous avons aussi reçu, par le moyen de quelques » Fidéles, certains Articles, sur lesquels on assure que les » Docteurs & le Clergé de Prague sont convenus. Si vous vou» lez les faire examiner dans une Congrégation, ne permettez » pas qu'on en répande des Copies, jusqu'à ce que nous ayons » reçu la derniére Réponse, que nous attendons; parce qu'il » peut se faire, que dans la prochaine Assemblée Générale » des Bohêmiens, ils nous donneront quelque chose de plus » satisfaisant.

» Il convient néanmoins que quelques Théologiens, nom» més par le Concile, éxaminent la matiére avec soin; afin » que dans le tems on se trouve prêt à faire, ou répondre ce » qu'il faudra. Comme les Bohêmiens avoient écrit ces arti» cles en leur Langue, on les a traduits en Latin, & en Alle» mand; & nous vous envoyons l'une & l'autre Traduction; » afin qu'on ait plus de facilité à comprendre le véritable sen» timent des Auteurs, & qu'on se mette ainsi mieux en état » de dissiper l'erreur. Il nous sera sans doute moins difficile » de convaincre les Hussites, dans des Conférences réglées, » & pacifiques, que d'en triompher par l'épée. L'Onction du » Saint-Esprit, qui habite en vous, vous enseignera tout ce » qu'il sera à propos de faire: nous ne cesserons de demander » votre conservation dans nos priéres; ne nous oubliez pas » aussi dans les vôtres. Fait à Nuremberg le 16 de Février » 1432 ».

XXIX. Réfléxions sur cette Lettre.

Cette Lettre de notre Auteur fait bien sentir, de quelle nécessité étoit la Continuation du Concile de Bâle; non-seulement pour ramener les Hussites au sein de l'Eglise; mais aussi pour la tranquillité des Peuples, & la conservation de la Foi dans tous les Royaumes voisins de celui de Bohême. C'étoit aussi le plus juste motif, qui pouvoit engager les Peres à ne pas consentir à la dissolution du Concile: & le Pape Eugéne IV, ne fut pas insensible à cette considération; puisqu'en persistant dans la volonté de transférer le Concile dans un autre lieu, plus commode à traiter de la Réunion des Grecs, Sa Sainteté consentoit que les Peres de Bâle s'arrêtassent dans la même Ville, autant qu'il seroit nécessaire pour terminer l'affaire des Bohêmiens.

XXX. Le Nonce continue à travailler avec zéle.

Cependant le zéle du Pere Nyder ne lui permettoit point de se donner quelque repos: tandis qu'il travailloit d'un côté, à entretenir ceux de Bohême dans les bonnes dispositions, où ils paroiſ-

soient être ; & qu'il sollicitoit de l'autre le Marquis de Brandebourg, à faire expédier au plutôt un Sauf-conduit, le plus ample qu'il se pourroit ; il reçut celui que le Concile de Bâle avoit signé le 28 de Mars 1432 ; c'est-à-dire, dès que les Peres eurent reçu la Lettre qu'on vient de rapporter. Ayant ainsi disposé toutes choses, le Nonce se rendit en personne dans la Ville d'Egra ; où devoit se tenir l'Assemblée Générale des Etats de Bohême ; & Nyder eut d'abord quelques Conférences avec les principaux, sur-tout avec les Chefs de la Noblesse, qui le servirent utilement. Quand dans l'Assemblée on mit en Délibération, si on répondroit favorablement à la derniére Invitation des Peres de Bâle, les sentimens se trouvérent partagés. Ceux qu'on appelloit les Thaborites, les Orphelins, & le Peuple, suivant les maximes de Zisca, soutenoient qu'on ne devoit point envoyer des Députés à Bâle ; ils apportoient pour raison l'éxemple de Jean-Hus, & de Jérôme de Prague, que le Sauf-conduit de l'Empereur n'avoit pû préserver du Supplice, qu'on leur fit souffrir à Constance. Mais tous les Nobles étant d'un autre avis, représentérent qu'on ne devoit point souffrir ceux qui introduisoient de nouveaux Dogmes, & de nouveaux usages, jusqu'à ce qu'ils eussent soumis leur Doctrine au jugement des gens éclairés, & rendu compte à l'Eglise de leurs opinions. Cet avis l'emporta sur l'autre : & toute l'Assemblée ayant conclu pour la Députation, on nomma plusieurs Sujets ; dont les principaux furent Guillaume Kosca, & le célébre Procope, pour la Noblesse ; & Jean de Roquesane, avec deux autres pour le Clergé.

XXXI. Il se rend à l'Assemblée Générale des Bohêmiens, dans la Ville d'Egra.

Æne. Sylvi. Hist. Bohe. c. 49. Hist. Eccl. Liv. CVI. n. 17.

XXXII. Les Nobles y opinent selon ses désirs.

Nyder, qui avoit assisté à l'Assemblée, avec un autre Nonce, se hâta de porter lui-même cette nouvelle au Concile, afin d'instruire les Peres de tout ce qu'il leur importoit de sçavoir avant l'arrivée des Députés de Bohême. On peut connoître quelle fut la joye de tout le Concile, par la Lettre qu'il fit écrire aux Bohêmiens. On en fit la lecture, & elle fut approuvée dans la quatriéme Session, le Vendredi vingtiéme de Juin 1432 : « Nous louons, disoient les Peres, & nous benissons « le Seigneur, qui nous procure le plus beau jour de notre vie. « Nous voyons toutes les voyes disposées pour la manifestation « de sa Gloire, & l'avancement du Peuple Chrétien. Il n'y avoit « aucun de nous qui ne répandît des larmes de joye, pendant « que nos Députés nous rapportoient ce qui s'est passé avec « vous. Nos entrailles étoient émuës de voir un si heureux « commencement, qui sera sans doute suivi d'un plus heureux «

XXXIII. Il revient à Bâle.

XXXIV. Lettre du Concile aux Bohêmiens.

LIVRE XIX.

JEAN NYDER.

Conc. Génér. Tom. XII, pag. 485.

» succès. Levons donc nos mains vers le Ciel ; & rendons gloire » à Jesus-Christ, d'avoir rendu si prochaine cette Paix, » que nous lui avons si souvent demandée. Oui, l'heure appro- » che, en laquelle l'Eglise notre Sainte Mere, qui a été si long- » tems affligée de voir ses Enfans divisés, commencera à se » réjouir de la Paix, & de l'Unité, que vous nous faites espé- » rer. Il est tems que ceux qui ont été marqués du Sceau de » Jesus-Christ, & qui ont été régénérés par le même » Baptême, quittent toute dissension; se revêtent du même » esprit de Charité & d'Unité; travaillent de toutes leurs for- » ces à augmenter la gloire du nom Chrétien ; & qu'ils proté- » gent la Foi Orthodoxe, que les Hérétiques déchirent, & » que les Payens voudroient entiérement anéantir ».

XXXV. Les Députés de Bohême reçus avec honneur à Bâle.

Jean Nyder se trouvoit à Bâle, lorsque les Députés de Bohême y arrivérent au commencement de Janvier 1433 : il vit avec plaisir les honneurs qu'on leur rendit dans la Ville, & dans le Concile; où ils ne furent pas reçus avec moins de civilité, que les Ambassadeurs des Têtes couronnées. Peu de jours après leur arrivée, ces mêmes Députés firent devant les Peres leurs Propositions, qu'ils avoient réduites à quatre Articles; avec promesse, si on les approuvoit, de s'unir, avec toute la Nation, à l'Eglise Catholique. « Nous vous présen- » tons, dirent-ils, ces Articles, afin que dans la vûe de con- » tribuer à la Paix, & à l'Unité, si désirable à tous les hom- » mes, vous consentiez qu'on les tienne en toute liberté, sans » y rien changer; qu'on les enseigne, & qu'on les observe irré- » vocablement, tant dans la Bohême, que dans la Moravie,

XXXVI. Proposent quatre Articles.

» & autres lieux qui en dépendent : 1°. Qu'on ait la liberté » d'administrer à tous les Fidéles, le Sacrement de l'Eucharis- » tie sous les deux espéces du pain & du vin; comme étant » une pratique utile & salutaire: 2°. Que tous les péchés mor- » tels, & principalement les péchés publics, soient réprimés, » corrigés, & punis par ceux à qui cela appartient: 3°. Que » la parole de Dieu soit prêchée fidélement & librement par » les Prélats, & les Diacres qui y seront propres: 4°. Qu'il ne » soit pas permis au Clergé dans la Loi de Grace, d'exercer » aucune autorité séculiére sur les biens temporels ».

Appen. 1. Conc. Basil. Tom. XII, 2. 5. pag. 801.

C'étoit déja beaucoup que d'avoir engagé les Hussites, à réduire eux-mêmes toutes leurs Demandes à ces quatre Propositions. Mais outre que par la premiere ils donnoient atteinte à la Discipline présente de l'Eglise; & que la deuxiéme pouvoit être justement suspecte dans leur bouche ; quelques-

uns de ces Députés n'avoient pas prévenu favorablement le Concile, en louant sans ménagement la Doctrine de Jean Hus, & de Viclef, qu'ils n'avoient pas fait difficulté d'appeller des Docteurs Evangéliques, injustement condamnés depuis peu par le Concile de Constance. D'ailleurs on n'ignoroit point que les Bohêmiens étant divisés en différentes Sectes, on ne feroit rien de parfait, quand même on s'accorderoit avec les Députés, sur leurs quatre Propositions. Cela fit prendre la résolution au Concile d'envoyer de nouveau ses Nonces en Bohême, pour tâcher de réunir ces différentes Sectes, afin de parvenir ainsi à une solide Paix. Le sçavant Nyder fut aussi chargé de se rendre une seconde fois vers quelques Princes d'Allemagne, & dans le Royaume de Bohême.

XXXVII. Nyder est envoyé une second fois en Bohême.

Echard. Tom. I, pag. 792.

Nous ignorons s'il précéda, ou s'il suivit de près, les dix autres Nonces, qui partirent de Bâle le 14 d'Avril 1433 : parmi lesquels étoient deux Evêques, & huit Docteurs, Théologiens, ou Jurisconsultes. Mais il nous apprend lui-même, que se trouvant à Ratisbonne, avec Jean Polemar Archidiacre de Barcelone, l'un des dix Nonces; il eut quelques conversations avec une Femme entêtée, qui, infectée de la nouvelle Hérésie, se mêloit de dogmatizer; & soutenoit si opiniâtrement ses Erreurs, que ni l'éloquence, ni les pressantes raisons de Polemar n'avoient pû la réduire. Le Seigneur cependant ne l'avoit pas abandonnée pour toujours à la dureté de son cœur: & la maniére, dont Nyder l'attaqua, fit une telle impression sur son Esprit, qu'elle ouvrit enfin les yeux à la lumiére de la Foi, & abjura son Hérésie.

XXXVIII. A Ratisbonne il convertit une Femme Hérétique, extrêmement entêtée.

Formicar. Lib. III, cap. 7.

Arrivé à Prague, avant la fin du mois de May, Nyder de concert avec les autres Nonces, travailla avec quelques succès à adoucir les Esprits pour les rendre plus dociles à la voix de l'Eglise (1). On peut voir dans les Annales Ecclésiastiques, ce que les Nonces promirent aux Bohêmiens, sur le premier des quatre Articles; afin de leur faire recevoir la Déclaration, que le Concile avoit jugé nécessaire d'ajoûter aux trois autres. Mais parmi les Sectaires il ne s'en trouvoit que trop, qui sembloient devenir toujours plus intraitables, à proportion qu'on avoit pour eux plus de douceur, & de condescendance. Après que les Nonces eurent inutilement tenté toutes les

XXIX. Nouveaux Nonces du Concile à Prague.

(1) Cum Joanne de Polomar, Archidiacono Barcinonensi, ad eosdem Bohemos à Synodo missus est; tumque Ratisbonam primum, ubi Fœminam pervicacem hæreticam, à Polomario ex industria duriùs vexatam, ad sanam mentem revocavit; deinde Pragam usque progressus est; ibidemque Bohemorum mollivit erga Ecclesiam animos, &c. *Echard. Tom. I, pag. 792. Col. 1.*

LIVRE XIX.

JEAN NYDER.

voyes, que la Providence leur avoit jusqu'alors ouvertes, pour exhorter les Grands, & le Peuple, sur-tout le Clergé, à la Paix, & à l'unité de Sentimens; ils s'avisérent d'un autre expédient, qui étoit bon en lui-même, puisqu'il n'avoit pour but, que de délivrer les Fidéles, répandus dans tous ces Pays, du cruel Joug des Hérétiques; & dont les suites auroient pû être appellées heureuses, s'il en avoit coûté moins de Sang aux Ennemis de la Foi.

XL. Dispositions des Nobles, & des Bourgeois.

Cochle. Hist. Hussit. Cap. VII.

On sçavoit que la Noblesse & la Bourgeoisie de Bohême, plus attachées à la véritable Religion, que le Clergé & le petit Peuple, ne s'étoient déclarées en faveur des Hussites, que par force; après avoir été abandonnées de l'Empereur, & des Princes de l'Empire. On ne pouvoit donc ignorer que cette portion, si considérable de la Nation, se trouvoit dans un Etat violent, toujours exposée aux insultes d'une vile Populace, & au caprice des Soldats, ou des Paysans: on ne doutoit pas aussi qu'elle ne fût toujours prête à rentrer dans le devoir, dès qu'on lui donneroit l'espérance de rendre sa condition meilleure. C'est ce que le Pere Nyder avoit pû remarquer pendant le séjour, qu'il avoit fait l'année précédente à Nuremberg, ou à Egra, & dans les Conférences, qu'il avoit eües avec plusieurs Seigneurs du Pays. Sur ce fondement, les Nonces entreprirent de faire entendre aux Gentilshommes, & aux Bourgeois, le tort qu'ils s'étoient fait à eux-mêmes, en se retirant de la Domination de l'Empereur, leur légitime Souverain, pour se livrer à la tyrannie de Procope; & en changeant le Gouvernement modéré de l'Eglise, en celui de Roquesane, Prêtre schismatique, cruel, ambitieux, qui ne connoissoit point d'autres Loix que son caprice. On leur faisoit remarquer, qu'au lieu de quatre Etats, dont la Nation de Bohême étoit autrefois composée; l'Armée, qui faisoit alors le cinquiéme, usurpoit toute l'autorité, sans la partager avec les autres: ensorte qu'en renonçant à la Foi, les Nobles avoient perdu en même tems leurs biens, & la liberté.

XLI. On les sollicite à secouer le nouveau joug des Hérétiques.

De-là les Nonces concluoient que tous les Bohêmiens, dont l'Hérésie de Jean Hus n'avoit pas entiérement corrompu l'Esprit & le Cœur, avoient un double intérêt de secouer au plutôt le Joug tyrannique des Hussites, pour se remettre sous l'obéissance de leur Souverain, & de l'Eglise. La Noblesse & & la Bourgeoisie n'étoient déja que trop convaincuës de ces raisons: mais celle-là n'avoit point d'argent; & celle-ci ne trouvoit pas assez de sûreté à lui en prêter. Les Nonces entreprirent

XLII. On leur fournit les moyens de se remettre sous l'obéissance de leur légitime Souverain, & de l'Eglise.

prirent de lever cet obstacle : sur les Lettres pressantes, qu'ils écrivirent au Concile, on fit à Bâle une Quête pour les nécessités extraordinaires de Bohême ; & on y ramassa dix-huit mille Ecus. Cette somme, si peu proportionnée au besoin, ne laissa pas de produire tout l'effet qu'on se proposoit : on la remit d'abord entre les mains du célébre Mainard de Neuhaux, un des plus habiles, & des plus zélés Gentilhommes de Bohême, Officier de Guerre, plein de valeur & d'intrépidité, qui se piqua de devenir le libérateur de sa Patrie.

LIVRE XIX.

JEAN NYDER.

Hist. Eccl. Liv. CVI. n. 64.

XLIII. Les Hussites divisés, sont chassés de l'une & de l'autre Ville de Prague.

Lorsqu'il eût pris toutes les mesures nécessaires, pour une si grande entreprise, Mainard commença par la Ville de Pilsen, d'où les Catholiques chassérent d'abord les Hussites. La division s'étant mise en même tems entre les Chefs des Thaborites, qui commandoient dans l'ancienne Prague, & ceux des Orphelins qui étoient dans la nouvelle ; Mainard, en homme expérimenté, profita de ces dissensions des Sectaires, pour se rendre maître de l'une & de l'autre Ville. Le grand Procope, qui avoit succédé à Zisca, étoit alors de retour de Bâle ; & il se mit aussitôt à la tête des Hussites, pour soutenir, ou rétablir leurs affaires. La seule présence d'un Général de cette réputation, avoit déja mis deux fois en fuite toutes les forces de l'Empire : elle releva aussi dans cette occasion le courage des Hussites, qui voulurent recouvrer les deux Villes de Prague, avant que les Catholiques eussent achevé de s'y fortifier. Mais leur folle présomption fut la cause de leur perte.

Hist. Eccl. Liv. CVI. n. 102.

XLIV. Ils rejettent la Paix qu'on leur offre ; & ils sont défaits.

On leur parla encore de Paix ; & ils la rejettérent avec hauteur ; où ils ne proposérent que des conditions si dures, que les Catholiques indignés demandérent qu'on les menât à l'heure même contre leurs ennemis. Mainard n'eût garde de laisser ralentir cette ardeur ; il marcha aussitôt à la tête de si braves gens, culbuta par-tout les Assiégeans, força tous leurs Retranchemens ; & après un rude combat de plus de quatre heures, où les deux Procopes furent tués, il se rendit maître du Camp ennemi, & obligea tous ceux qui s'y trouvoient, de se rendre à discretion. Il usa de la victoire avec une extrême sévérité, parce qu'il étoit persuadé que la clémence étoit alors hors de saison ; & que rien ne pouvoit être plus dangereux pour la Monarchie de Bohême, que de laisser vivre plus de vingt mille hommes, nés dans l'armée Hussite, accoutumés dès l'enfance à tuer, à voler, à piller amis & ennemis, sans respecter ni le Sacré, ni le Profane ; & sans connoître d'autre Loi, que leur humeur brutale, & une insatiable cupidité.

Hist. Eccl. Liv. CVI. n. 103, 104.

LIVRE XIX.

JEAN NYDER.

Vide, Hist. Eccl. liv. CVI, n. 105, 106.

XLV. Cruauté éxercée contre les Hussites, & par les Hussites.

XLVI. Constance héroïque d'un Religieux de saint Dominique.

Nous ne parlerons pas ici des Artifices, pleins de cruauté, dont se servit Mainard, pour achever la ruine des Vaincus. La Providence permit que ces Malheureux, qui avoient fait couler des fleuves de Sang dans les Provinces du Septentrion, & livré aux flammes tant de Catholiques, éprouvassent à leur tour, un supplice qu'ils n'avoient déja que trop mérité. Le Pere Nyder, qui n'avoit ni conseillé, ni pû empêcher ce Carnage qu'on fit des Hussites; rapporte qu'il avoit appris d'eux-mêmes, la cruauté plus que Barbare, qu'ils se ventoient d'avoir éxercée contre un Religieux de saint Dominique, Souprieur dans le Couvent de Francstein; & la constance vraiment heroïque de ce saint Religieux, que toute la violence du feu ne pût empêcher de confesser la Foi Catholique, & de la prêcher hautement jusqu'au dernier soupir (1).

XLVII. Nyder persuade à l'Empereur, de profiter de la défaite des Hussites, pour rétablir son Autorité dans la Bohême.

Après la déroute, ou l'entiére défaite des Hussites, arrivée le Dimanche dans l'Octave du Saint Sacrement 1434, Nyder se rendit en Autriche, pour persuader à l'Empereur Sigismond, de profiter, mais avec modération, de la situation présente des affaires; afin de rétablir son autorité, & celle de l'Eglise, dans tout le Royaume de Bohême. On sçait que ce Prince, toujours porté à la Clémence, & à la Paix, régla sa conduite sur ces Maximes: si quelques-uns le blâmérent d'abord d'avoir montré trop de condescendance, pour appaiser les troubles de Bohême; il reçut dans la suite les applaudissemens qu'il méritoit. Nyder profita lui-même du séjour, qu'il fit à Vienne en Autriche, pour engager ses Freres, à vivre dans une plus éxacte Observance de leurs Régles. Un vieux Manuscrit, qu'on conserve dans le Couvent de Vienne, fait Foi que la Réforme fut introduite dans cette Maison l'an 1434, par les soins, & le zéle de Jean Nyder, illustre Théologien, Profés du Couvent de Colmar (2).

XLVIII. Ce qu'il fait à Vienne.

XLIX. Et à Bâle.

Formicar. Lib. I, Cap. VII.

Revenu depuis à Bâle, il continua encore quelque tems à rendre ses Services aux Peres du Concile, quoiqu'il n'approuvât pas la conduite de tous. On lit dans un de ses Livres, que quoique dans presque toutes les Bulles du Synode il fût parlé de Réforme; quoiqu'on eût tenu pour cela plusieurs Assem-

(1) Ab iisque (*Hussitis*) didicit quantâ fortitudine Conventûs nostri Francstennensis Supprior, vir pius, & Disciplinæ regularis per totam vitam apprimè tenax, rogum, ad quem eum damnarant, subierat; & pro Fide Catholica vivicomburium sustinuerat, &c. *Echard. Tom. I, pag. 792. Col. 2.*

(2) Anno 1434, die SS. Martyrum Kiliani, & Sociorum ejus, reformatus est iste Conventus, (*Viennensis*) per Fratres Conventûs Nurembergensis: institutor verò regularis vitæ fuit eximius Sacræ Theologiæ Magister Joannes Nyder, Conventûs Columbariensis, &c. *Ibid.*

blées, & établi une Congrégation : &, comme il ajoûte, quoiqu'on chantât tous les jours dans nos Eglises, le Pseaume, *Deus venerunt gentes* *; pour obtenir du Ciel les Graces nécessaires à la perfection de cet Ouvrage; on voyoit avec douleur qu'il n'y avoit encore rien de fait, la sixiéme année depuis l'Ouverture du Concile (1). C'étoit donc vers le commencement de 1437, que Nyder écrivoit ceci; & il ne tarda pas à faire éclater son mécontentement, & toute la vivacité de son zéle.

* Ps. LXXVIII.

L. Jusqu'à quel tems il s'attacha aux Peres de Bâle.

Pendant que les longs démêlés, entre le Pape Eugéne IV, & les Peres de Bâle, parurent pouvoir s'accommoder; & que ceux-ci, utilement occupés à réduire les Hérétiques, ou à faire des Réglemens pour la Réforme Générale de l'Eglise, se renfermérent dans ces bornes, Nyder se prêta avec le zéle que nous avons vû, à tout ce qui pouvoit contribuer à une fin si glorieuse. Bien-loin de consentir à la dissolution du Concile, dont il fut si souvent parlé pendant plusieurs années, il regardoit au contraire la nécessité de le continuer, comme essentielle au repos de toute la Chrétienté, à la gloire de l'Eglise, & au salut d'une infinité d'Ames. On n'a point oublié de quelle maniére il s'expliquoit sur cet article, dans sa Lettre écrite de Nuremberg le 12 Février 1432. Homme ferme, & toujours zélé pour la Maison du Seigneur, il agit constanment selon les mêmes principes : tant qu'il crut que sa Conscience, & l'honneur de la Religion le demandoient.

LI. Quand, & pourquoi il se retira de leurs Assemblées.

Mais lorsque, par les vûës secrettes de quelques Membres du Concile, dont les démarches peu mesurées offensérent même plusieurs Princes Chrétiens, les choses furent poussées à cette extrêmitê, qu'on entreprit de faire le Procès à un Pape légitime, de le déclarer contumace, de vouloir l'excommunier, & le déposer; &, en dressant Autel contre Autel, nommer de son Vivant, un autre Souverain Pontife; Nyder ne pût alors se taire, ni oublier ce que tout Fidéle doit au Vicaire de JESUS-CHRIST. La crainte de voir une seconde fois toute l'Eglise plongée dans les horreurs du Schisme, qu'on avoit eû tant de peine à éteindre, après quarante années de Désolation, le fit frémir : & s'il n'eût pas assez de pouvoir sur les Esprits, pour les détourner d'un coup si hardi; il voulut du moins

(1) Porro dolet ille quòd cùm Synodus, penè in omnibus Bullis suis, Reformationis titulum præferret; nostrique quot diebus, ut effectum sortiretur, Psalmum, *Deus venerunt gentes*, solemniter cantarent; essetque Deputatio specialis Patrum ea de causa instituta, quæ dicebatur *Reformatorii*; crebræque habitæ fuissent disputationes; post sex annos tamen, nondum quidquam promotum videretur, &c. *Echard. ut sup.*

LIVRE XIX.

JEAN NYDER.

témoigner combien il étoit éloigné de l'approuver ; & se retira de leurs Assemblées. Il fit plus : car, selon le témoignage d'un Auteur Italien, ayant inspiré à tous ses Religieux de la Communauté de Bâle, les mêmes sentimens pour la défense du Pape Eugéne IV, il fit fermer les Portes du Couvent, pour n'y plus souffrir des Assemblées, où il ne voyoit point régner cet Esprit de Vérité & de Paix, qui doit toujours animer les premiers Pasteurs, en les tenant inviolablement unis à leur Chef (1).

LII. Il sanctifie la retraite, par la priére & le travail.

La fermeté de Nyder lui attira de rudes persécutions ; mais sa constance n'en fut point ébranlée. A l'éxemple du Cardinal Julien Cesarini, du Titre de S. Ange, qui après avoir présidé pendant plusieurs années, au Concile de Bâle, alla depuis joindre le Pape Eugéne à Ferrare ; Nyder auroit pû se retirer auprès de ce Pontife, assuré d'en être reçu avec bonté. Mais l'Histoire ne nous apprend point qu'il ait pris ce parti. Ayant toujours vécu sans Ambition, il ne couroit pas après les récompenses de ce Monde : & son âge déja avancé lui fit préférer les douceurs du repos à tout le bien, qu'il auroit pû faire encore dans un travail toujours accompagné d'agitation. Il n'écoula pas cependant le reste de ses jours dans l'oisiveté : mais aux éxercices de la Priére qui lui servoient de préparation à la mort, il joignit une autre espéce de travail pour sanctifier sa retraite : il mit la derniére main à quelques-uns de ses Ouvrages, & il en composa de nouveaux. Voici la Liste de ceux qu'on lui attribue.

LIII. Ouvrages de Jean Nyder.

LIV. Imprimés.

1°. Un Traité sur les dix Préceptes du Décalogue : 2°. Un autre intitulé : *De la Lépre spirituelle* : 3°. Un Manuel, ou petit Ouvrage pour l'Instruction des Ministres des Sacremens : 4°. La consolation d'une conscience timorée : 5°. Un Ouvrage divisé en trois Livres, touchant la Réforme des Religieux : 6°. L'Alphabet du Divin Amour : ce Traité, qu'un Auteur de l'Ordre de Cîteaux appelle un Ouvrage d'Or, se trouve, dit M. Dupin, parmi les Œuvres de Gerson : 7°. Un Traité touchant les Contrats des Marchands, dans le Recueil des Traités du Droit : 8°. Un autre, de la maniére de bien vivre, cité quelquefois sous le nom de saint Bernard : 9°. Des Sermons pour toute l'Année : 10°. Deux Lettres aux Bohêmiens, & d'autres Piéces insérées dans les Actes du Concile de Bâle.

(1) Anno 1437, ejectis cunctis Eugenio Rebellibus, clausis Conventûs ostiis, nullam satanicam Congregationem in illo habendam voluêre deinceps Prædicatores nostri, &c. *Vin. Fonta. in Monu. Domin. pag.* 327.

LV. Manuscrits.

Outre ces Traités de Morale, & de Piété; qui, dans le quinziéme, & seiziéme Siécles, ont été souvent imprimés à Nuremberg, à Douay, à Anvers, à Strasbourg, à Paris, & à Rome: notre Auteur avoit composé quelques autres Ouvrages, qu'on voit encore en Manuscrit dans plusieurs Bibliothéques. Tels sont ses Traités, de l'Etat des Chanoines sécularisés; de la Dispense Canonique, de la force de la Coutume, de la parfaite Pauvreté dans les personnes du monde; & celui, des Dispositions pour bien mourir.

LVI. Recueil de Dialogues.

Mais de tous les Ouvrages du Pere Nyder, celui qu'il paroît avoir écrit avec le plus de soin, & qu'il a retouché dans les derniéres années de sa vie, est un Recueil curieux de Dialogues, divisé en cinq Livres, & intitulé *Formicarium*, Fourmillier; parceque l'Auteur s'y sert de l'éxemple de la Fourmi, pour instruire les Chrétiens de leurs devoirs, dans tous les Etats, & dans toutes les Conditions. Cet Ouvrage Historique, & Moral en même tems, est tout rempli d'excellentes maximes, & d'un grand nombre d'éxemples, tirés de l'Histoire Sainte, & de la Profane: on y trouve plusieurs faits curieux, qui s'étoient passés sous les yeux de l'Ecrivain, ou de son tems. C'est principalement de là qu'on a pris de quoi écrire sa vie. Dès la naissance de l'Imprimerie, le même Ouvrage parut sous ce Titre: « Fourmillier de Jean Nyder, « très-profond Théologien: ou exhortation à la vie Chrétien- « ne, Dialogues Historiques, dans lesquels il est souvent parlé « des Princes, des Evêques, des Supérieurs, des Prêtres, des « Religieux, des Religieuses, des Bégards, & des Béguines, « des Républiques, & des Citoyens, des Personnes mariées, « des Veuves, des Vierges, & de plusieurs autres choses qui « regardent les Incubes, l'invocation des Morts, & la Nécro- « mancie, ou l'Art par lequel on communique avec les Dé- « mons ». L'Auteur n'en parle que pour en montrer l'impiété, & la vanité.

Vide, Posservi. Appar. Sacr. Tom. I, pag. 915. Dupin, Aut. du XV Siécl. pag. 305. Echard. Tom. I, pag. 793.

LVII. Saint Emploi du tems.

On pourroit être surpris, que la vie de ce sçavant Religieux ayant été toujours si occupée depuis sa jeunesse, jusques vers la fin de l'an 1437; il ait eû le loisir d'écrire tant de différens Ouvrages, dont quelques-uns demandent beaucoup d'attention, & supposent une fort grande lecture. Mais outre le génie, la mémoire, & sa facilité d'écrire, il s'étoit accoûtumé de bonne heure à mettre toutes ses lectures, & tous ses momens à profit, aussi ennemi de l'oisiveté, que de tous les autres vices, dont elle est ordinairement l'occasion, ou la source.

LIVRE XIX.

JEAN NYDER.

Quelque courte que soit la vie de l'Homme ; il feroit bien des choses, si son tems n'étoit jamais employé qu'à ce qui peut contribuer, ou à sa propre perfection, ou à l'utilité du prochain : & c'est ce que Jean Nyder sembloit s'être proposé, du moins dès son entrée dans le Cloître.

On ignore aujourd'hui le lieu, & l'année de sa Mort. Molan de Nuremberg prétend qu'il avoit terminé sa Carriére en Allemagne l'an 1438 ; pendant, dit-il, qu'il remplissoit encore la Commission, dont il avoit été chargé par le Concile de Bâle. Mais nous avons vû qu'il étoit revenu pour la seconde fois en cette Ville, peut-être avant l'an 1436. D'ailleurs, dans le quatriéme Livre de ses Dialogues, Chapitre cinquiéme, Nyder nous apprend qu'il écrivoit trois ans après la Mort d'Uladislas Roy de Pologne. Il est vrai que quelques Auteurs ont mit la Mort de ce Prince en l'année 1434 ; mais plusieurs autres, avec un sçavant Historien de Hongrie, ne la placent qu'en 1437. Aussi le Pere Echard n'a-t'il mis celle de notre Auteur qu'après l'an 1440. (1)

LVIII. Mort de Jean Nyder.

JEAN DE RAGUSE, THÉOLOGIEN, ET PRESIDENT DU CONCILE DE BASLE, LEGAT A CONSTANTINOPLE.

JEAN DE RAGUSE.

L'ITALIE, la France, & l'Espagne ne sont pas les seules Nations, qui ayant donné à l'Ordre de saint Dominique, de Sçavans Théologiens, & d'autres Personnages illustres, dont l'Histoire mérite d'être lûë. Nous venons décrire la Vie d'un habile Docteur, Allemand de Nation ; & nous allons donner celle d'un Dalmate ; dont la Doctrine & les Talens parurent avec beaucoup d'éclat, dans plusieurs Cours, & parmi les plus Sçavans Hommes de son Siécle, assemblés dans un célébre Concile.

I. Patrie.

Il nâquit dans la Ville de Raguse, Capitale de la République de ce nom, sur la côte de la Mer Adriatique : & sa Famille, appellée des *Stoïques*, étoit fort distinguée dans la Dalmatie, comme l'assure Leo Allatius. Mais beaucoup moins

(1) Itaque ultra 1440, vitam produxisse facilè crediderim. Fuit ille non solùm Sacræ Theologiæ Magister insignis Viennæ laureatus ; sed & celebris sua ætate, & in interior Germania, & in Alpibus apud Helvetios Divini verbi concionator, inter hæc regulæ, legumque nostrarum æmulator ferventissimus : qua de causa viros disciplinæ regularis tenaces ubique observabat, & colebat impensiùs, miraque de iis narrat, &c. *Echard. Tom. I, pag. 792. Col. 2.*

JEAN DE RAGUSE.

connu par le nom de sa Maison, que par celui de sa Patrie, il n'est communément appellé que Jean de Raguse. On croit qu'en embrassant l'Institut des FF. Prêcheurs, dans ses jeunes années, il avoit reçu l'habit, des mains du B. Jean-Dominique de Florence, depuis Cardinal; qui venoit de rétablir la Discipline réguliére, dans le Couvent de Raguse, comme il fit depuis dans plusieurs autres Maisons de son Ordre en Italie.

II. Talens.

Si la ferveur du nouveau Religieux, soutenue par de grands exemples, l'appliqua d'abord à tous les éxercices du Cloître, propres à nourir la Piété; il n'eût guères moins d'ardeur pour l'Etude des Sciences: le succès augmenta l'émulation: & il semble que dans la suite, il donna ordinairement la préférence à ce qui pouvoit orner son Esprit, & perfectionner ses Talens. Génie heureux, juste, élevé, il avoit la Mémoire sûre, l'imagination vive & féconde, avec le rare Talent de la parole. Une Santé robuste lui permettoit de soutenir le Travail le plus fatigant, & de contenter l'envie naturelle, qu'il avoit de tout lire, & de sçavoir tout. La connoissance des Langues Orientales fut encore pour lui un nouveau secours, pour entrer dans les Sens cachés des Saintes Ecritures, & s'enrichir de tout ce que les Auteurs Grecs, anciens ou modernes, ont de plus recherché. Il ne faut donc pas s'étonner, si, avec tous ces avantages, & une forte application à l'Etude de la Religion, Jean de Raguse se fit estimer dans les Ecoles; & si après avoir passé pour un Oracle parmi ses Dalmates, il brilla encore dans l'Université de Paris, où il fut honoré du Bonnet de Docteur, vers le commencement du quinziéme Siécle (1).

III. Vaste érudition de Jean de Raguse.

IV. Reçu Docteur à Paris.

V. Il est fait Procureur Général de son Ordre, en Cour de Rome.

Nous ignorons quelles furent ses occupations, depuis son retour de France, jusqu'en l'année 1426, qu'il fut nommé Procureur Général de son Ordre, en Cour de Rome, sous le Pape Martin V. Quoique ce Poste, comme nous l'avons remarqué quelqu'autre fois, ne doive supposer rien de médiocre, dans le sujet, qui est chargé d'en remplir les fonctions, Jean de Raguse ne parut pas au-dessous de son emploi. Le Souverain Pontife, & le Sacré Collége prirent une égale confiance en

(1) Fr. Joannes de Ragusio vulgò dictus à Patria, qui Stoïcus... Gentilitio cognomine dicitur, Raguseus, Epidaurensisve, & Dalmata origine fuit, clarâ etiamnum apud Illiricos Stoïcorum stirpe satus, uti... refert ex Achridori cujusdam Episcopi, rerum illiricarum peritissimi, fide Leo Allatius. Adolescens ordini nomen dedit in Patria... ipsis certè sæculi XV primordiis. Parisios studiorum causâ missus, supremos in ea Facultate, promeruit gradus honores, Theologiæque lauream est consecutus, &c. *Echard. Tom. I, pag. 797.*

LIVRE XIX.

JEAN DE RAGUSE.

lui ; & bientôt on lui donna comme à l'envi, des marques particuliéres de l'estime qu'on ne pouvoit s'empêcher de faire de ses Talens, de ses Lumiéres, & de sa Probité.

VI. Le Pape le nomme son Théologien à Bâle.

Le Concile Général devant s'assembler à Bâle, comme il avoit été déja réglé dans celui de Sienne, & selon la Bulle de Martin V ; ce Pape nomma d'abord Jean de Raguse, pour être un de ses Théologiens dans le Concile. Le Cardinal Julien Cesarini devoit y présider, comme il fit dans la suite ; mais se trouvant alors occupé dans sa Légation de Bohême, & ne voulant pas que son absence fît retarder l'Ouverture du Concile, ce Cardinal jugea à propos de nommer d'autres Personnes, pour y présider en sa place. Martin V lui en avoit donné spécialement le pouvoir ; & le Pape Eugéne IV, son Successeur, venoit de le confirmer. Sa Sainteté vit avec plaisir le choix, que le Cardinal Julien fit du célébre Jean Polemar, Chapelain du Pape, & Auditeur du Sacré Palais, & de Jean de Raguse, Docteur de Paris, & Procureur Général des FF. Prêcheurs. Ils arrivérent l'un & l'autre à Bâle, le 19 de May 1431 : & s'étant assemblés le même jour, avec l'Evêque de Bâle, ils fixérent l'Ouverture du Concile au vingt-troiziéme du même mois.

VII. Et le Cardinal Julien le choisit pour faire l'Ouverture du Concile.

Brov. Odoric. Spondan. Echard. Hist. Eccl. Liv. CV, n. 88. Liv. CVI, n. 3.

Selon le Pere Echard, ce ne fut que deux mois après, le 23 de Juillet, que Jean de Raguse commença le Concile, dans le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Bâle, ayant pris pour Texte de son Discours, ces paroles du troisiéme Chapitre de Malachie : *Venit Angelus Testamenti, quem vos vultis.* Comme il ne se trouvoit encore que fort peu de Prélats dans la Ville, on se contenta d'abord de tenir quelques Congrégations, qu'on continua pendant plusieurs mois. Le Cardinal Julien arriva à Bâle avant la fin d'Octobre ; & le septiéme Décembre, ayant approuvé tout ce qui s'étoit fait en son absence, il fit tenir la premiére Session. Le Pape avoit déja pensé à transférer le Concile dans un autre lieu, & à le remettre en un autre tems, pour les raisons que nous avons touchées ailleurs.

Malachie, III, 1.

VIII. Ce Cardinal approuve ce qui avoit été fait en son absence.

Jean de Raguse fut toujours un de ceux, qui s'opposérent le plus fortement à la Dissolution, & à la Translation du Concile. Mais il ne laissa pas de prendre la défense de quelques Cardinaux, qui ne s'étant point rendus à Bâle, après avoir été cités par les Promoteurs du Concile, avoient été déclarés contumaces. Notre Théologien, qui n'ignoroit pas les justes raisons de l'absence de ces Cardinaux, particuliérement d'Antoine Corario, Doyen du Sacré Collége, fit un discours pour le justifier,

IX. Jean de Raguse prend la défense de quelques Cardinaux.

fier, ou pour montrer que l'accusation de Contumace ne pouvoit avoir lieu à son égard (1). Quoique pendant les sept années, que Jean de Raguse travailla, soit à Bâle, soit dans les Légations, dont il fut chargé par le Concile, il ait eû beaucoup de part aux principales affaires, qui occupoient alors les Peres; nous ne devons parler ici que de certains faits, qui le regardent plus particuliérement.

X. Il parle pendant huit matinées dans le Concile, pour combattre la Doctrine des Hussites.

Le premier qui se presente, & dont il est fait souvent mention dans les Actes du Concile, c'est la dispute qu'il eût dans le mois de Février 1433, avec les Députés de Bohême. Ces Députés ne s'étoient pas contentés de proposer en peu de mots, leurs quatre Articles, touchant la Communion des Laïques sous les deux Espéces, la Correction des péchés publics, la libre Prédication de la Parole de Dieu; & le Domaine, ou la Jurisdiction Civile des Clercs: mais pour appuyer leur Doctrine, ils avoient parlé pendant dix matinées entiéres, & ils avoient laissé au Concile un précis de leurs longs Discours. Cela méritoit une réponse; & Jean de Raguse demanda en pleine Assemblée, qu'on lui accordât la liberté de répondre en son nom, au premier des quatre Articles. Le Concile y consentit; & il parla sur ce sujet pendant huit matinées. On convient qu'il expliqua cette matiére avec beaucoup de clarté; & qu'il réfuta solidement tout ce qu'il y avoit de repréhensible dans la proposition des Bohêmiens, ou dans le discours de Roquesane, qui étoit présent.

Concil. Général; Tom. XII, p. 1015; Hist. Eccl. Liv. CVI, n. 45.

Celui-ci se plaignit de deux choses; sçavoir, de la longueur de ces Disputes; & des expressions, dont on se servoit quelquefois. Mais, ajoûte un Historien François, les réponses des Catholiques ne pouvoient être plus courtes, que les Propositions des Bohêmiens. Il falloit répondre à toutes leurs raisons, & éclaircir toutes les difficultés. Ce qui offensa davantage les Députés, fut le terme d'Hérésie & d'Hérétique, que Jean de Raguse employoit quelquefois. Procope, quoique Chef d'un parti des Hussites, regarda cette expression comme une injure, dont il ne manqua pas de se plaindre hautement dans l'Assemblée. *Cet Homme*, disoit-il, *quoique d'un même Païs que nous, nous insulte, en nous traitant d'Hérétiques.* A quoi Jean de Raguse répondit aussitôt: *C'est parce que je suis du même Païs*

Ibid.

XI. Plaintes des Bohêmiens.

XII. Réponse de Jean de Raguse.

(1) Joannes noster, unà cum Simone de Valle, Antonium Cotarium, Cardinalem Ostiensem, Archiepiscopum Bononiensem, Gregorii XII Fratris filium, accusatum & proclamatum (die 6 Sept. 1432) ab impositâ vindicandum apud Patres, excusandumque suscepit contumaciâ: ut in actis habes Tom. XII, Concil. Gen. Col. 406, &c. *Echard. Tom. I, pag. 797.*

LIVRE XIX.

JEAN DE RAGUSE.

que vous, & que nous parlons la même Langue, que je désire avec plus d'ardeur, de vous voir professer la même Foi, dans le Sein de la même Eglise (1).

XIII. Roquesane réplique par un long Discours. Cochlé. Hist. Hussit. Lib. VI, pag. 250.

On appaisa avec peine les Députés, & on leur donna la liberté de repliquer : Roquesane n'employa pas moins de six jours à déclamer contre le Discours de Jean de Raguse. L'opiniâtreté, avec laquelle il soutint toujours le premier Article, sans vouloir se rendre ni à l'Autorité du Concile, ni aux solides raisons des Théologiens; prouva assez clairement, que ces Députés n'étoient point venus à Bâle, par un sincére désir de faire la Paix; d'autant mieux que n'ayant d'abord proposé que quatre Articles, ils n'avoient pas laissé d'insérer dans leurs Discours plusieurs autres points de Doctrine, sur lesquels ils ne pensoient pas comme les Catholiques, ainsi que le Cardinal Julien le leur fit remarquer.

XIV. Jean de Raguse est envoyé à Constantinople avec la qualité de Légat du Concile.

Pendant que dans le Concile on cherchoit les moyens de rappeller les Hussites à l'unité de la Foi; & que les Nonces, arrivés en Bohême, travailloient au rétablissement des Fidéles dans ce Royaume, comme nous avons dit ailleurs; les Peres ne perdoient point de vûë, un autre objet non moins intéressant, qui étoit la Réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine. Le Pape, & le Concile souhaitoient également cette Réunion; & il semble que chacun aspiroit à la Gloire de la procurer. L'un & l'autre envoyérent séparément leurs Légats à Constantinople; pour traiter de cette affaire avec l'Empereur Grec, & avec le Patriarche. Eugéne IV vouloit les attirer en Italie; & le Concile n'oublioit rien pour leur faire préférer la Ville de Bâle. Ce fut pour les déterminer à prendre ce parti, que Jean de Raguse fut envoyé à Constantinople, avec la qualité de Légat du Concile. Il représenta si bien à l'Empereur Jean Paléologue, & au Patriarche Joseph, les avantages, qu'ils trouveroient dans un Concile Général déja assemblé, & favorisé de la protection de plusieurs Princes Chrétiens, particuliérement de l'Empereur Sigismond, qu'il engagea Paléologue à envoyer une célébre Ambassade aux Peres de Bâle.

XV. Ce qu'il obtient de l'Empereur des Grecs.

XVI. Ambassadeurs des Grecs à Bâle.

Ces Ambassadeurs traitérent d'abord avec quelques Prélats, nommés pour cela par le Concile; & après avoir longtems disputé sur le lieu, où on pourroit tenir le Concile des deux Eglises, les Grecs demandant qu'on choisît la Ville de

(1) Conterraneus iste noster injuriâ nos afficit, Hæreticos nos subinde vocans. *Ad quæ Ragusinus :* quia, *inquit*, Conterraneus vester sum Linguâ & Natione, propterea tam avidè cupio vos ad Matrem Ecclesiam redire. *Jean de Raguse n'étoit pas proprement de Bohême; mais les Dalmates s'étant autrefois rendus Maître de ce Royaume, ils en avoient retenu le nom*, dit un Auteur. *Ap. Echard. ut sp.*

Constantinople, & les autres insistant pour celle de Bâle ; enfin les uns & les autres se relâchérent un peu ; & on convint, 1°. Que le Concile se tiendroit en Occident, 2°. Que les Ambassadeurs feroient de bonne Foi tout leur possible, auprès de leur Empereur, & du Patriarche, pour les engager à consentir, que ce fût à Bâle, puisque l'Eglise Latine s'y trouvoit déja assemblée, dans un Concile qui la représentoit ; 3°. Que si cela ne se pouvoit faire, on choisiroit Ancone, ou quelque autre Place maritime ; ou bien Bologne, ou Milan, ou toute autre Ville, qu'on voudroit choisir en Italie : si on n'aimoit mieux Bude en Hongrie, ou Vienne en Autriche ; 4°. Que les Peres de Bâle seroient obligés de se rendre au lieu assigné, un mois après qu'il seroit choisi ; 5°. Que l'Empereur Paléologue s'y rendroit aussi, avec les Patriarches, les Métropolitains, les Evêques de sa Communion, & les Députés de ceux qui ne pourroient faire le voyage ; 6°. Que l'Empereur, & tous ces Prélats, auec leur suite, jusqu'au nombre de sept cens Personnes, seroient défrayés aux dépens du Concile, durant leur voyage, leur séjour, & leur retour.

LIVRE XIX.

JEAN DE RAGUSE.

Hist. Eccl. Liv. CVI, n. 97, 98.

XVII. Ce qui leur est promis par le Concile.

On convint encore de donner une somme considérable, pour fournir aux frais de l'assemblée du Clergé Grec, qu'on devoit tenir à Constantinople pour l'Election des Députés, qui viendroient au Concile, & d'une autre somme encore plus grande, pour la défense ou la sureté de la Ville, pendant l'absence de l'Empereur. On voit ici que les Grecs montroient bien moins de générosité & de zéle pour l'Union, que les Peres de Bâle. Mais ils ne s'oublioient pas pour le Cérémonial, & il fallut leur promettre, que par-tout on rendroit à leur Empereur, aux Patriarches, & aux autres Prélats de la Communion Grecque, les mêmes honneurs, qu'on avoit coutume de leur rendre avant le Schisme : sauf néanmoins en tout les Droits & les Priviléges du Pape, de l'Eglise Romaine, & de l'Empereur d'Occident.

XVIII. Ce qu'ils promettent au Concile de la part de leur Empereur.

Ce Traité fut solemnellement approuvé & confirmé dans une Session du Concile, le septiéme jour de Septembre 1434 ; dans laquelle les Ambassadeurs Grecs ayant été reçus avec honneur, ils présentérent une Lettre de l'Empereur Paléologue, & une autre du Patriarche Joseph. Le premier promettoit de tenir tous les Articles, dont on seroit convenu de part & d'autre : & le second témoignoit aux Peres du Concile, la joye qu'il avoit de voir qu'ils souhaitoient l'Union & la Paix des deux Eglises. Mais pour donner plus de force au Traité

Concil. Général, Tom. XII, p. 541.

LIVRE XIX.

JEAN DE RAGUSE.

qu'on venoit de conclure, les Grecs demandérent qu'il fût confirmé par le Pape : & le Concile qui vouloit leur ôter tout prétexte de plainte, ou de mécontentement, députa aussitôt vers Sa Sainteté, pour la prier de vouloir joindre son Autorité à celle du Concile. Le Pape accorda ce qu'on lui demandoit, quoiqu'il fût justement surpris qu'on eût déja tout réglé, avant que de l'avoir consulté, & qu'il lui semblât plus à propos d'envoyer lui-même ses Légats à Constantinople.

Hist. Eccl. Liv. CVI, n. 99.

XIX. Inconstance des Grecs.

Il y envoya en effet Christophe Garenton, son Secretaire, pour avancer cette Union tant désirée : mais cet Envoyé du Pape apprit avec étonnement, que les Grecs ayant déja changé de résolution, ou que ne comptant pour rien ce que leurs Ambassadeurs avoient promis aux Peres de Bâle, ils ne vouloient absolument tenir de Concile qu'à Constantinople. Garenton en donna avis à Bâle ; & les Peres résolurent d'envoyer une seconde fois à Constantinople, Jean de Raguse Dominicain, Henry Menger Docteur en Droit, Chanoine de Coutance, & Simon Freiron, Chanoine d'Orléans. La Commission de ces Nonces étoit de persuader aux Grecs d'accomplir ce qu'ils avoient déja promis, en leur faisant comprendre que l'Union ne seroit jamais parfaite, sans un Concile Général des deux Eglises d'Orient & d'Occident ; & qu'un Concile tenu à Constantinople ne seroit point Général en ce sens-là ; parce-qu'encore que le Légat du Pape y assistât, ce Légat ne faisoit pas l'Eglise Occidentale : & qu'ainsi on n'en tireroit aucun profit. Si les Grecs tenoient ferme pour faire agréer la Ville de Constantinople, les Nonces n'insistoient pas moins pour le choix de celle de Bâle ; qu'ils vouloient faire regarder comme le lieu le plus propre pour le Concile, où on trouvoit en même tems la sûreté, la liberté, l'abondance de vivres, un air sain, & un Pays très-agréable. Après plusieurs Conférences, on convint de quelques Articles, qui furent signés dans le Monastére de saint George, le 25 de Novembre 1435.

XX. Le Concile envoye une seconde fois Jean de Raguse à Constantinople.

Hist. Eccl. Liv. CVI, n. 144.

XXI. Il est nommé à un Evêché, qu'il n'accepte pas.

Henry Menger revint à Bâle, pour communiquer ces Articles au Concile ; & Jean de Raguse, avec l'autre Légat, s'arrêta à Constantinople. Pendant ce tems, le Sénat de Raguse le présenta pour un Evêché de Dalmatie, le trentiéme Décembre 1435. Cela paroît dit un Auteur, par les Registres publics. Mais nous ne trouvons pas qu'il ait accepté alors cette Dignité, ni qu'il en ait pris possession dans la suite. Ce qu'il y a de certain, c'est que le séjour de deux années, qu'il fit dans la Ville Impériale, ne lui fut pas inutile. Outre qu'il se perfec-

Bullar. Ord. Tom. III, pag. 254.

XXII. Ce qu'il fait pendant son séjour de deux ans dans la Ville Impériale.

tionna dans la Langue Grecqne, en mettant à profit la commodité qu'il avoit de converser souvent avec les Grecs, & de lire les Ouvrages de leurs meilleurs Auteurs; il acheva à Constantinople un Ecrit qu'il avoit commencé à Bâle, sur les noms indéclinables, & quelques autres expressions de la Bible: ce qui pouvoit être d'un grand secours pour les Théologiens Catholiques, dans leurs Disputes avec les Schismatiques, touchant la Procession du Saint-Esprit. Jean de Raguse, en Homme sage & habile, tiroit un autre avantage de ses conversations avec les Grecs, pour mieux connoître leurs véritables sentimens, leurs mœurs, leur génie, leurs divisions, leurs intérêts, leurs vûes secrettes: la connoissance de tout cela pouvoit servir à la fin qu'on se proposoit.

XXIII. Ayant obtenu de l'Empereur & du Patriarche de Constantinople, ce qu'il désiroit.

Mais la principale attention du Légat étoit auprès de l'Empereur, & du Patriarche de Constantinople: il les fit enfin déterminer l'un & l'autre, à consentir que le Concile pour l'Union, se tînt en Occident; où l'Empereur Paléologue, le Patriarche de Constantinople, les Prélats, & les grands Seigneurs de l'Eglise Grecque, se rendroient au tems qui seroit marqué. Cet accord cependant ne se fit qu'à deux conditions: par la premiére, le Pape devoit se trouver lui-même au Concile: & selon la seconde, on ne s'assembleroit que dans une Ville maritime d'Italie; d'où l'on pourroit secourir plus aisément celle de Constantinople, si elle étoit attaquée. Il convenoit d'ailleurs de ne point exposer les Orientaux à de trop grandes fatigues, & sur-tout le Patriarche déja vieux, & infirme. Après cette résolution, Paléologue envoya un Ambassadeur au Pape, & au Concile, pour les assurer de ses derniéres dispositions.

XXIV. Il revient à Bâle.

Nous ne doutons point, que Jean de Raguse ne soit parti de Constantinople avec cet Ambassadeur, qui n'arriva à Bâle qu'au commencement de Février 1437. En présentant sa Lettre de Créance aux Peres, le Député leur dit qu'il étoit chargé de quatre choses: 1°. De rendre compte au Concile de la bonne disposition des Grecs, qui étoient prêts d'éxécuter tout ce qui avoit été arrêté avec eux; 2°. De porter le Concile à en user de même; 3°. De faire instance pour le choix d'un lieu qui fût commode; & enfin de voir si les Galéres, qu'on devoit envoyer à Constantinople étoient prêtes avec leur armement. Le Président du Concile (c'étoit encore le Cardinal Julien) répondit que le Concile avoit fait ses diligences sur tout cela; & il proposa différentes Villes, afin que l'Ambassadeur choisît

XXV. Autre Ambassadeur Grec au Concile de Bâle.

Hist. Eccl. Liv. CVII. n. 28.

lui-même, celle qu'il croiroit la plus commode, ou la plus convenable aux Grecs. Mais le choix parut l'embarrasser ; ou plutôt il n'agréa aucune des Places proposées ; & il déclara nettement qu'il n'y auroit rien de fait, si le Pape n'assistoit en personne au Concile.

L'Archévêque de Palerme prétendit que cela étoit entiérement contraire aux Conventions ; puisque dans le Concordat fait avec les Grecs, il étoit dit en termes exprès (selon ce Prélat) que le Pape pourroit se trouver au Concile, ou en personne, ou par ses Députés ; mais il y avoit plus d'un Traité fait à cette occasion, soit à Bâle, ou à Constantinople. Il est d'ailleurs certain que l'Empereur Grec avoit toujours éxigé la présence réelle du Pape au Concile : & il est fort probable qu'il n'avoit promis de se rendre lui-même en Italie, que dans l'espérance de voir le Vicaire de JESUS-CHRIST, à la tête des Peres, ou pour lui en faciliter les moyens.

Quoiqu'il en soit ; la division, qui n'étoit pas petite dans l'Assemblée de Bâle, éclata tout à fait dans la vingt-cinquiéme Session, tenuë le Mardi, septiéme de May 1437. Les uns vouloient absolument qu'on agît de concert avec le Souverain Pontife : aussi ne paroissoit-il pas qu'on pût réussir autrement à contenter les Grecs, & à faire l'Union tant désirée ; les autres, en plus grand nombre, ne prétendoient pas, qu'on fît dépendre de cette condition, le succès de cette grande affaire. Ceux-là avoient le Cardinal Julien à leur tête ; & ceux-ci suivoient le Cardinal d'Arles. Cependant les deux Partis envoyérent séparément leurs Députés au Pape Eugéne IV, qui se trouvoit alors à Bologne : & Jean de Raguse fut un de ces Députés ; parce qu'on se persuadoit, dit un Auteur, qu'étant particuliérement connu, & estimé de ce Pontife, il en obtiendroit plus facilement ce que l'on désiroit (1).

XXVI. Jean de Raguse est député vers le Pape.

Selon les intentions du Concile, ces Nonces ne devoient s'arrêter auprès de Sa Sainteté, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour l'informer de la résolution des Peres, & la lui faire agréer. Ils devoient ensuite partir de Bologne, pour se rendre, avec l'Ambassadeur de Paléologue, à Constantinople, sur les Galéres destinées à porter l'Empereur, le Patriarche, & les Prélats de l'Eglise Grecque, qui s'embarqueroient au Port de Constantinople aux frais du Concile de Bâle. Mais le Pape Eu-

(1) Eugenium Bononiæ convenit noster Ragusinus, sed ut videtur ab altera majori parte missus ; qui ut pote Pontifici ab olim cognitus, illius animum ad ipsis obsequendum, & morem gerendum flectere conaretur, &c. *Echard. ut sp.*

géne faisoit équipper d'autres Galéres à Venise, pour le même dessein. Ainsi les Nonces de cette partie du Concile, qui favorable au Pape avoit choisi pour le lieu du Concile, la Ville de Florence, ou celle d'Udine Capitale du Frioul, s'accordérent aisément avec Sa Sainteté : & pendant que les Députés de l'autre parti pensoient à s'embarquer sur les Galéres, qu'on leur avoit préparées à Génes, & à Pise, ceux-ci, avec l'Ambassadeur des Grecs, partirent les premiers, sous la conduite d'Antoine Condelmer, Neveu de Sa Sainteté, Général de ses Galéres.

Ces Nonces étoient Pierre Evêque de Digne en Provence, & Ambassadeur du Roy Charles VII, au Concile; Antoine Evêque de Porto, Ambassadeur du Roy de Portugal; *auxquels*, dit un Historien moderne, *se joignirent les deux plus célébres Docteurs de ce tems-là, Nicolas de Cusa du Diocèse de Tréves, Archidiacre de Liége, depuis Cardinal, & Jean de Raguse Général des Dominicains.* Il auroit dû dire *Procureur* Général des Dominicains * pour mieux persuader aux Grecs, la bonne intelligence, qui étoit entre le Pape, & cette partie du Concile, dont les Députés s'étoient mis sur les Galéres de Sa Sainteté : Eugéne IV fit partir avec eux, ses Nonces Apostoliques, Marc Archévêque de Tarantaise, & Christophle Evêque de Coron, Ville du Péloponnese, mais alors dépendante des Vénitiens. Le Bref, qu'il leur remit, pour être présenté à l'Empereur, & au Patriarche de Constantinople, étoit conçu en ces termes :

Hist. Eccl. Liv. CVII, n. 45.

EUGENIUS Episcopus, servus Servorum Dei, Charissimo in Christo Filio Joanni Paleologo, Romaeorum Imperatori illustri, & Venerabili Fratri Joseph Constantinopolitano Patriarchae, Salutem, & Apost. Benedictionem.

EUGÉNE Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à notre très-cher Fils en JESUS-CHRIST, Jean Paléologue, illustre Empereur des Grecs, & à notre Vénérable Frere, Joseph Patriarche de Constantinople, Salut & Bénédiction Apostolique.

Cum pridem sacra Basileensis Synodus; pro futuro Œcumenico Concilio in Italia celebrando, ad sanctissimam Unionem Occidentalis & Orientalis Ecclesiae, Deo propitio, consequendam locum elegerit; & dilectis filiis Joanni Tituli S. Petri ad Vincula, ac Juliano Tituli S. Sabinae, S. R. E. Presbiteris Cardinalibus, & Venerabili Fratri Joanni Archiepiscopo Tarentino, in

Le Sacré Synode de Bâle ayant choisi, il y a long-tems, une Ville en Italie, pour le futur Concile Œcumenique, où, avec le Secours Divin, on puisse conclure l'Union des deux Eglises; ayant aussi donné un plein Pouvoir à nos Légats, & Présidens du même Concile de Bâle, Jean Cardinal du Titre de saint Pierre aux Liens, Julien Cardinal du Ti-

* Barthelemi Texier étoit alors Général de l'Ordre de saint Dominique.

LIVRE XIX.

JEAN DE RAGUSE.

tre de Sainte Sabine, & Jean Archevêque de Tarente, de nommer les Nonces, qui devoient aller chez Vous, pour y éxécuter de la part dudit Concile, tout ce qui seroit nécessaire pour le succès des affaires présentes, (comme il est porté plus amplement dans le Décret, qui en a été fait) ces mêmes Légats du Saint Siége, Présidens du Concile de Bâle, selon le pouvoir qui leur étoit donné, ont choisi nos Vénérables Freres, Pierre Evêque de Digne, & Antoine Evêque de Porto, Ambassadeurs des Rois de France, & de Portugal, dans le Concile de Bâle; ainsi que notre cher Fils Nicolas de Cusa, Supérieur d'un Monastére, & Docteur en Droit: auxquels ils ont joint notre cher Fils Jean de Raguse, Professeur en Théologie, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, à présent leur Nonce auprès du S. Siége. Les Lettres, dont ces quatre Nonces sont chargés, & leurs Instructions, montrent assez le Pouvoir, qu'on leur a donné, de traiter avec vous, & de régler toutes choses pour le passage. Nous avons été aussi priés, non-seulement d'approuver ce choix, & cette Commission, mais aussi de joindre nos Lettres, & nos Nonces à ceux du Concile. Ce que nous avons accordé avec plaisir, consentant volontiers au départ de ces Députés, & vous exhortant de les recevoir avec honneur, & de les écouter avec bonté, aussi bien que les deux Nonces Apostoliques, que nous faisons partir avec eux, sçavoir nos venérables Freres Marc Archévêque de Tarantaise, & Christophle Evêque de Coron. Vous devez ajoûter Foi à tout ce qu'ils vous exposéront, touchant le Concile, qui sera assemblé en Italie. Fait à Bologne, le 15 de Juillet 1437, la septiéme année de notre Pontificat.

XXVII. Il est envoyé de nouveau à Constantinople.

ea Synodo Apostolicæ Sedis Legatis, & Præsidentibus, eligendi oratores ad vos cum Galeis ex parte præfatæ Synodi destinandos; ac eis omnia & singula committendi, quæ ad executionem incumbentium negotiorum fuerint necessaria, plenam dederit potestatem veluti in Decreto super hoc confecto pleniùs continetur; præfati Legati, & Præsidentes ex hujusmodi sibi potestate concessâ, Venerabiles Fratres Petrum Dignensem, & Antonium Portugalensem, Episcopos, Charissimorum in Christo Filiorum Franciæ, & Portugaliæ Regum illustrium in dicta Synodo Oratores, ac dilectum Filium Nicolaum de Cusa, præpositum Monasterii, Decretorum Doctorem, ex parte dicta Synodi ad devotiones vestras transmittendos elegerunt; quibus etiam dilectum Filium Joannem de Ragusio, Ordinis Prædicatorum, Sacræ Theologiæ Professorem, nunc apud nos Oratorem, adjunxerunt, cum plena potestate faciendi, ut in Litteris, & instructionibus super hoc eis traditis seriosiùs continetur; nobis deindè instantiùs supplicantes, ut Electionem, & Commissionem hujusmodi approbare, & Oratores ipsos, cum Litteris nostris, cum dictis & aliis ad vos ulteriùs transmittere dignaremur.

Nos autem omnia & singula supra dicta rata & grata habentes, ipsorum Oratorum profectioni, ut petitum est, libenter annuimus. Quare charitatem vestram exhortamur in Domino, quatenus Oratores præfatos, latores præsentium, ad vos pro tanto pietatis opere venientes, placeat benignè suscipere, ipsosque simul cum Veneralibus Fratribus Marco Tarentasiensi Archiepiscopo, & Christophoro Coronensi Episcopo, specialibus Oratoribus nostris, super dicto Concilio, ut præmittitur, in Italia celebrando, libenti animo exaudire, eis unà cum prædictis oratoribus nostris, in omnibus ad rem hujusmodi pertinentibus, fidem plenariam adhibentes. Datum Bononiæ anno Incarnationis Dominicæ 1437, Idibus Julii, Pontificatûs nostri anno septimo.

Ces

Ces Ambassadeurs étant arrivés les premiers à Constantinople; l'Empereur Paléologue, résolu de venir en Occident, avec le Patriarche, & les autres Prélats de sa Communion, se préparoit à s'embarquer sur les Galéres du Pape; lorsqu'il apprit, non sans étonnement, qu'il arrivoit aussi d'autres Galéres de la part du Concile de Bâle. Quelques Historiens ont avancé que le Général Condelmer, qui commandoit celles-là, avoit ordre d'attaquer celles-ci; & qu'il l'auroit fait, s'il n'en avoit été empêché par l'Empereur Grec. Les Galéres du Concile abordérent donc à Constantinople; & les Députés de Bâle, opposés à Eugéne IV, n'oubliérent rien pour engager les Orientaux à s'embarquer avec eux, les assurant qu'ils étoient prêts d'éxécuter de point en point tous les Traités déja conclus, sans manquer à aucun Article. Ils montrérent en Original les Sauf-conduits de l'Empereur Sigismond, du Roy de France, de celui de Sicile, & des autres Princes, sur les Terres desquels ils devoient passer. Enfin ils voulurent persuader aux Grecs, que les Bulles, & les Lettres, qui leur avoient été apportées par les premiers Nonces, comme venant du Concile, n'étoient que des Piéces supposées, & furtivement scellées.

Hist. Eccl. Liv. CVII, n. 47.

XXVIII. Les Nonces du Pape & ceux du Concile, peu d'accord.

Mais on ne s'en rapporta point à leur parole; & l'Empereur Paléologue, peu touché de tous leurs discours, leur répondit froidement, que puisqu'ils n'étoient point venus au tems, auquel ils devoient se rendre à Constantinople, il ne prétendoit pas se servir de leurs Galéres. Il persista dans cette résolution; & ayant nommé tous ceux qui devoient l'accompagner en Italie, il monta sur les Galéres du Pape, le vingt-quatriéme de Novembre, 1437. La Navigation fut longue & fâcheuse; & on ne pût arriver à Venise que le huitiéme Février de l'année suivante.

XXIX. L'Empereur des Grecs écoute plus favorablement les premiers.

Ici nous perdons de vue Jean de Raguse; & le reste de son Histoire, est un sujet de dispute parmi les Auteurs. Les uns, avec le Pere Echard, prétendent qu'il demeura ferme jusqu'à la fin dans le parti du Concile de Bâle; & qu'après l'Election d'Amédée VIII de Savoye, qui prit le nom de Felix V; il fut fait, par ce nouveau Pape, Evêque d'Argos dans le Peloponnese, & ensuite Cardinal (1). Caconius, Oldoin, Augustin Patrice,

XXX. Differens sentimens touchant la conduite, & la fortune de Jean de Raguse.

(1) Ex ea Legatione redux, non ad Eugenium, sed ad Basileenses accessit; quibus & deinceps semper adhæsit, ut & Pontifici Amedeo Sabaudo, Felici V dicto, 17 Novembris 1439; ab iis Electo; à quo & Argensis in Peloponeso primùm Episcopus, tum postea ad purpuram vocatus, creatusque Cardinalis, non 6 April. 1446, uti Ciaconius habet, & Contelorius... & ex iis Oldoinus; sed IV Idus Octobris 1440, ut refert Augustinus Patritius, Hist. Concil. Basil. Tom. XIII, Concil. Génér. Col. 1587, &c. *Echard. Tom. I, p. 798. Col. 2.*

LIVRE XIX.

JEAN DE RAGUSE.

dans son Histoire du Concile de Bâle, sont de ce sentiment; & ils citent pour eux le témoignage de saint Antonin, Archévêque de Florence. Mais on trouve en même tems plusieurs autres Historiens, suivis par Fontana, & par M. Dupin, qui assurent que Jean de Raguse, après avoir long-tems travaillé pour l'Eglise dans le Concile de Bâle, embrassa enfin le parti du Pape Eugéne IV; & que ce fut de ce Pontife, qu'il reçut l'Evêché d'Argos, au retour de son troisiéme Voyage à Constantinople.

Cette derniére opinion doit paroître d'autant plus probable, qu'elle s'accorde parfaitement avec tout ce que nous avons vû jusqu'ici, de la conduite de Jean de Raguse. D'ailleurs il n'est pas bien difficile de répondre solidement à toutes les preuves, qu'on voudroit faire valoir pour établir le sentiment opposé. Et d'abord il est bon de remarquer, que, selon la réflexion même du Pere Echard, plusieurs de ces Ecrivains, dont on nous oppose le témoignage, ont confondu fort mal à propos Jean de Raguse, avec Jean de Ségovie. On sçait que celui-ci, ayant toujours montré un zéle amer contre le Pape Eugéne, en faveur des Peres de Bâle, en fut récompensé par un Chapeau de Cardinal, qu'il reçut des mains de Felix V, dans la seconde Promotion, du 15 Octobre 1440. Cette seule remarque diminue par moitié le nombre des témoignages, qu'on pourroit citer contre nous. Mais voyons quelles sont les raisons, qui ont porté le sçavant Pere Echard, à croire que Jean de Raguse demeura toujours inviolablement attaché au Concile de Bâle.

XXXI. Confondu par erreur avec Jean de Ségovie.

La premiére preuve, qu'il nous donne, de son opinion; c'est, dit-il, qu'après la division même qui éclata dans le Concile, Jean de Raguse fut envoyé vers Eugéne IV, par le nombreux parti qui s'étoit si fortement déclaré contre ce Pape. Sa seconde preuve est fondée sur ce que notre Théologien, envoyé une troisiéme fois à Constantinople, ne se mit point sur les Galéres de Sa Sainteté, mais sur celles du Concile. Il croit ce fait si incontestable, qu'il ne s'arrête pas à le prouver (1). Pour troisiéme preuve, cet Auteur remarque, que les Peres de Bâle, dans leur trente-deuxiéme Session, du 25 Mars 1438, se plaignoient que Jean de Raguse, leur Nonce à Constantinople, y avoit été insulté dans son Logis; ce qu'ils sembloient, dit-il, attribuer aux Partisans d'Eugéne IV.

XXXII. Raisonnemens du P. Echard, pour prouver que Jean de Raguse demeura toujours dans le parti des Peres de Bâle.

(1) Ut ita censeam id me cogit, quòd certum sit non in triremibus Eugenii, sed cum Legatis Majoris Partis Basileensium, ipsis à Concilio adjunctum, Constantinopolim hac altera vice trajecisse, &c. *Echard. ut sp.*

Le Pere Echard confirme tout cela par les paroles de ſaint Antonin, qui lui paroiſſent fort claires. Et il n'oublie pas que Jean de Raguſe avoit laiſſé au Couvent de Bâle, un grand nombre de précieux Manuſcrits, qu'il avoit apportés de Gréce. D'où il conclut ſans autre preuve, que ce prétendu Cardinal avoit fini ſes jours à Bâle, & qu'il avoit été enterré dans l'Egliſe de ſon Ordre.

Mais une partie de ces faits ſont faux; & les autres ne prouvent rien. Pour détruire les deux premiers, il nous ſuffiroit de renvoyer le Lecteur au Bref du Pape Eugéne, dont nous avons donné la Traduction. On y voit clairement, 1°. Que Jean de Raguſe, ainſi que Nicolas de Cuſa, avoient été envoyés auprès de Sa Sainteté, & enſuite vers les Grecs, par le Cardinal Julien, & les autres Légats Apoſtoliques, qui préſidoient au Concile de Bâle; or il eſt certain, & le Pere Echard ne le nie pas, que le Cardinal Julien, & ceux qui étoient avec lui, favoriſoient alors le Pape Eugéne. 2°. Il ne paroît pas moins clair par le même Bref, que Jean de Raguſe, s'embarqua ſur les Galéres du Pape, avec Pierre Evêque de Digne, Antoine Evêque de Porto, & Nicolas de Cuſa. Le Saint Pere, qui ne dit pas un mot des autres Députés de Bâle, qui ſe mirent ſur les Galéres du Concile, recommande ceux-ci à l'Empereur des Grecs, & au Patriarche de Conſtantinople; il les avertit qu'il a fait partir avec eux deux de ſes Nonces, les prie de les recevoir tous favorablement, & d'ajoûter Foi à ce qu'ils leur diront. Si Jean de Raguſe n'avoit été député au Pape, que par ſes Ennemis, ou s'il avoit préféré les Galéres du Concile, à celles de Sa Sainteté; il n'auroit pas été mis au nombre de ceux, que le Souverain Pontife recommandoit ſi particuliérement.

XXXIII. Examen & Réfutation de ces preuves.

Mais nous n'avons beſoin que des propres Paroles du Pere Echard, pour conclure contre lui: après avoir remarqué, que le Cardinal Julien étoit à la tête de ce qu'il appelle, la plus petite, mais la plus ſaine partie du Concile; il reconnoît que Jean de Raguſe étoit allé trouver le Pape à Bologne, avec les autres Députés choiſis par le Cardinal Julien. Pourquoi donc ajoûte-t'il que ce Théologien étoit envoyé par l'autre parti, plus nombreux, & toujours contraire à Eugéne IV? ſi ce n'eſt pas ſe contredire, c'eſt du moins avancer un fait peu vraiſemblable, & qu'il auroit fallu prouver. Cet habile critique n'a entrepris de le faire, qu'en ſuppoſant comme certain un autre fait, dont nous venons de montrer la fauſſeté par les Lettres même du Pape Eugéne.

Que la Maison de Jean de Raguse, Nonce du Concile de Bâle, ait été insultée, dans un Tumulte arrivé à Constantinople; cela ne décide rien dans le cas présent. Ce Tumulte peut avoir été excité pendant le long séjour, que ce Théologien, Député alors par tout le Concile, fit dans la Ville Impériale, depuis l'an 1435, jusqu'en 1437. D'ailleurs les Peres de Bâle, en se plaignant de cette insulte, ne disent point expressément que les Nonces du Pape y eussent donné quelque occasion.

Le témoignage de saint Antonin, qu'on veut encore nous opposer, seroit sans doute d'un grand poids, s'il étoit aussi exprès qu'on le dit. La maniére, dont ce saint Archévêque a écrit en abregé l'Histoire du Concile de Bâle, & celle du Pape Eugéne, fait assez connoître, qu'il en étoit éxactement instruit; & il ne lui étoit pas difficile de l'être, puisqu'il écrivoit dans le tems que les choses se passoient; & que le bruit en retentissoit dans toutes les parties de l'Europe. Mais bien-loin que saint Antonin ait expressément assûré, que Jean de Raguse étoit demeuré jusqu'à la fin dans le parti du Concile de Bâle; il n'a pas même nommé ce Religieux. Voici ses paroles: « Amédée de Savoye, qui se faisoit appeller Felix V, étant » assis non sur la Chaire de saint Pierre, mais sur celle de Lu» cifer, fit quelques Cardinaux, parmi lesquels fut maître Jean, » Professeur en Théologie, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, qui » avoit beaucoup travaillé, par ses discours, & ses disputes, en » faveur du Conciliabule; & qui mourut d'abord après sa » Promotion (1) ».

Nous avouons que nous ignorons quel est ce Théologien Dominicain, dont parle ici S. Antonin: mais dès-là qu'il ne l'appelle pas Jean *de Raguse*, rien ne nous oblige de croire qu'il ait voulu indiquer celui, qui n'étoit connu que sous ce nom. Les autres Historiens, qui ont parlé de différentes Créations de Cardinaux, faites par Felix V, ne le nomment pas non plus. Le Pere Echard prétend qu'il avoit reçu la Pourpre dans la Promotion du 15 Octobre 1440: mais parmi les huit Cardinaux de cette Promotion, je n'en trouve que trois, qui portoient le nom de Jean; l'un étoit Evêque de Strasbourg, l'autre Vicaire de Frisingue, & le troisiéme Espagnol de Nation, étoit Jean de Ségovie. On ne reconnoît pas là Jean de

Vide, Hist. Eccl. Liv. CVIII, n. 132.

(1) Intronizatus, *Felix V*, non in sede Petri, sed Luciferi, qui sedem suam posuit ad aquilonem: aliquos autem Cardinales instituit, & inter eos Magistrum Joannem Sacræ Theologiæ Professorem, Ordinis Prædicatorum, qui multum laboraverat in Sermonibus & Disputationibus, in favendo Conciliabulo; sed citò morte subtractus est. *S. Ant. Part. III, Hist. Tit.* 22. *C.* 10. §. 4.

Raguse. Il est vrai que certains Auteurs ont voulu quelquefois le confondre avec le premier de ces trois Cardinaux ; & quelques Auteurs avec le troisiéme : mais c'est une erreur, de l'aveu même du Pere Echard.

Je dis plus : les paroles de saint Antonin ne nous permettent point de les entendre de Jean de Raguse : & cela pour deux raisons ; la premiére est que le Cardinal, dont il parle, mourut d'abord après sa Promotion ; & cette Promotion selon le Pere Echard se fit au mois d'Octobre 1440 : cependant Jean de Raguse vivoit encore plusieurs années après cette époque. La deuxiéme, & principale raison, c'est que le Théologien indiqué par saint Antonin avoit long-tems agi, parlé, disputé en faveur du Conciliabule, suivant son expression : & je soutiens qu'on ne peut dire rien de tel, de Jean de Raguse.

Destiné d'abord pour présider au Concile de Bâle, à la place du Cardinal Julien, il en fit l'Ouverture pendant l'absence de ce Légat du Pape ; & on le vit toujours depuis occupé aux affaires de la Religion ; tantôt à combattre l'Hérésie des Hussites ; & à défendre contre ces Hérétiques, les Dogmes de l'Eglise, ou sa Discipline ; tantôt à ménager la délicatesse des Grecs, & à traiter avec leur Souverain, pour faire réussir l'Union si désirée des deux Eglises. Ce fut le travail de plusieurs années, & le sujet des trois Voyages, que Jean de Raguse fit en Orient. Il est vrai, que dès le commencement du Concile, le Pape Eugéne, pour certaines raisons, avoit voulu le dissoudre, & que notre Théologien fut un de ceux qui s'opposérent fortement à cette Dissolution, parce qu'il la croyoit préjudiciable à l'Eglise : mais cela ne lui fit point perdre les bonnes graces du Souverain Pontife : les intentions de l'un & de l'autre étoient droites. Le Concile ne laissa pas d'aller encore son train, & de faire bien des choses utiles à la Religion. Le Pape Eugéne, & les Peres de Bâle se reconciliérent plus d'une fois.

Par une Bulle du 15 de Décembre 1433, le saint Pere déclara, que quoiqu'il eût cassé le Concile de Bâle légitimement assemblé ; néanmoins, pour éviter de grandes dissensions, excitées à l'occasion de cette Rupture, il reconnoissoit que ce Concile avoit été légitimement continué depuis son commencement ; & qu'il devoit l'être à l'avenir ; qu'il l'approuvoit & le favorisoit dans ce qu'il avoit ordonné & décidé : ajoûtant que la Dissolution qu'il en avoit faite, étoit nulle, & qu'on ne devoit y avoir aucun égard. Le Concile révoqua de même tout ce qu'il avoit fait contre le Pape, & ceux qui lui étoient attachés.

Ap. 1. Con. Basil. Liv. XII, pag. 42. Hist. Eccl. Liv. CVI, n. 83.

LIVRE XIX.

JEAN DE RAGUSE.

Si, par les artifices des Ennemis de la Paix, les démélés recommencérent souvent entre le premier Pasteur, & les Evêques assemblés à Bâle, les Princes Chrétiens, par la médiation de personnes sages, tâchérent toujours de dissiper ces nuages: & nous avons vû, que dans le Bref adressé à l'Empereur des Grecs, en date du 15 Juillet 1437, le Pape ne traitoit pas encore le Concile de Bâle, de Conciliabule. On ne le regarda proprement comme tel, même en Italie, que lorsque le Pape, quelque mois après, ayant convoqué un autre Concile à Ferrare, où les Grecs étoient attendus; les Peres de Bâle, sans avoir aucun égard à cette Bulle, ne se contentérent pas de continuer toujours leurs Sessions ordinaires, mais se portérent aux plus grands excès contre le Souverain Pontife. La division, qui n'avoit déja que trop éclaté dans leur Assemblée, donna occasion à des nouvelles Scénes; & on y commit des violences, qui obligérent le Cardinal Julien de se retirer, après avoir protesté qu'il n'y avoit plus de liberté dans le Concile.

Hist. Eccl. Liv. CVII, n. 53.

XXXIV. Jean de Raguse revient d'Orient avec le Patriarche de Constantinople, & l'Empereur des Grecs.

Jean de Raguse, qui étoit alors à Constantinople, ne reparut plus à Bâle; du moins n'en avons-nous aucune preuve: & je ne crois pas qu'on puisse douter, qu'étant allé en Orient sur les Galéres du Pape, il n'en soit revenu de même, avec l'Empereur Paléologue, le Patriarche de Constantinople, & les autres Evêques Grecs. Ses liaisons étroites avec le Cardinal Julien nous confirment encore dans le sentiment, qu'il imita la conduite de ce Cardinal, pour préférer le Concile de Ferrare, où se trouvoit le Pape avec les Orientaux, à celui de Bâle.

XXXV. Précieux Manuscrits qu'il avoit recueillis en Gréce, & laissés au Couvent de Bâle.

En vain nous opposéroit-on, avec le Pere Echard, ce grand nombre de Manuscrits Grecs, dont Jean de Raguse avoit fait présent au Couvent de Bâle: cela ne prouve pas qu'il se fût rendu dans cette Ville, après avoir abordé à Venise dans le mois de Février 1438. Il est plus naturel de croire qu'il avoit fait cette riche Collection pendant son séjour à Constantinople depuis 1435 jusqu'en 1437. Nous avons déja dit que vers le commencement de cette année, il étoit revenu à Bâle, pour rendre compte au Concile, de ses Négociations avec les Grecs. Lorsque peu de mois après il fut député de nouveau, pour aller consommer cette affaire à Constantinople après l'avoir communiquée au Pape; il laissa sans doute sa Bibliothéque entre les mains de ses Freres. Ils en jouirent jusqu'à ce que le Peuple de Bâle, un Siécle après, ayant abandonné la Religion Catholique, pour embrasser les nouvelles Opinions de Zuingle, les Religieux furent chassés de la Ville; & les précieux Ma-

nuſcrits, dont nous parlons, tranſportés dans une Bibliothéque publique, où on les voit encore aujourd'hui (1).

XXXVI. Mort de Jean de Raguſe.

Quoique nous ne puiſſions marquer préciſément, ni le tems, ni le lieu de la mort de Jean de Raguſe; la plus commune opinion des Auteurs, eſt qu'il a vécu juſqu'après l'an 1443: & s'il eſt vrai, comme pluſieurs l'ont aſſuré, qu'il avoit été ſacré Evêque d'Argos, dans le Péloponneſe, ou la Morée; il eſt croyable qu'il s'étoit rendu dans ſon Diocèſe, peut-être après le Concile de Florence; mais par la volonté du Pape Eugéne IV, qui ſe ſervoit du Miniſtére des Sçavans Hommes, pour faire recevoir & affermir l'Union, qu'on venoit de ſigner avec les Grecs; & non par l'autorité de Felix V; qui n'ayant eû aucune part à ce Traité d'Union, n'y prenoit auſſi aucun intérêt: d'ailleurs la Morée étoit ſous la Domination des Vénitiens; & comme ceux-ci n'obéiſſoient point à Felix V, mais à Eugéne IV, ils n'auroient pas ſouffert dans leurs Etats un Evêque de la nomination de Felix.

XXXVII. Ses Ecrits.

Les Ecrits qui nous reſtent de Jean de Raguſe, ſont 1°. Le long Diſcours qu'il prononça dans le Concile de Bâle, contre les erreurs des Huſſites, à l'occaſion du premier des quatre Articles préſentés par les Bohêmiens. Bzovius rapporte tout ce Diſcours, qui ſe trouve auſſi dans l'Hiſtoire du Concile de Bâle.

Annal Eccl. Tom. XVI, p. 125. &c.

2°. Les Actes de ſa Légation à la Cour de Conſtantinople; & quatre Lettres qu'il avoit écrites ſur ce ſujet, aux Peres de Bâle, pendant le ſéjour qu'il fit dans la Ville Impériale, les années 1435, & 1436. On a ces Actes parmi ceux du Concile de Bâle: & ces Lettres ſe trouvent en Manuſcrit dans la Bibliothéque du Grand Duc de Toſcane à Florence.

Echard. Tom. I, pag. 798. Col. 2.

Leo Allatius nous a auſſi conſervé une Rélation de notre Auteur, ſur ſes Voyages en Orient. L'ouvrage, qu'il avoit commencé à Bâle, & continué depuis à Conſtantinople, pour l'explication des Noms indéclinables, & de quelques autres termes de la Bible, ne ſe trouve plus aujourd'hui. Le Pere Echard fait mention d'un Sermon, à la louange de ſaint Benoît, que Jean de Raguſe avoit prononcé à Rome, dans l'Egliſe des ſaints Apôtres, en preſence des Cardinaux, au mois de Mars 1430. Le ſçavant Pere Mabillon ayant trouvé ce Diſcours en Manuſcrit, dans la Bibliothéque du Mont-Caſſin, prit la peine de le

Ibid. p. 799. Col. 1.

(1) Tum enim noſtris expulſis, Codices illi, etiamnum non parùm laudati, in publicam Bibliothecam tranſlati, ibidem adhuc ſervantur, teſte Pantaleone ubi de noſtro Joanne Cono, &c. *Echard. Tom. I, pag. 799. Col. 1.*

copier : & cette Piéce se trouve à present dans l'Abbaye de saint Germain-des-Prés à Paris (1).

ANDRÉ ARCHEVÊQUE DE RHODES, LEGAT APOSTOLIQUE EN ORIENT.

ANDRÉ.

LE sçavant Prélat, dont nous allons rapporter les principales actions, s'étoit rendu fort célébre dans le quinziéme Siécle, autant par ses Légations en Orient, sous deux Souverains Pontifes ; que par la rare Erudition qu'il fit paroître dans les Conciles de Constance, de Bâle, & de Florence.

Echard. Tom. 1, pag. 801.

Cependant l'Histoire ne nous a rien appris, ni du lieu de sa Naissance, ni de la qualité de ses Parens. Dans les Actes du Concile de Constance, & de celui de Bâle, il est quelquefois appellé André *de Pera* : & les Historiens le nomment, tantôt André de Constantinople, & tantôt André de Rhodes ; peut-être parcequ'il étoit originaire de la premiére de ces deux Villes ; comme il étoit Archévêque de la seconde.

I. Sa naissance de Parens Schismatiques.

Quoiqu'il en soit ; il est certain qu'André étoit Grec de Nation, issu de Parens Schismatiques ; qui n'avoient pas laissé de l'appliquer de bonne heure à l'Etude des Lettres divines & humaines. Comme il avoit autant d'émulation que de génie, & de mémoire, il se rendit en peu de tems fort habile dans les Langues ; & il ne négligea pas la Latine, à l'éxemple des autres Grecs. Parmi les matiéres de Religion, & les questions de Théologie, qu'il voulut davantage approfondir, il remplit sur-tout son Esprit de celles, qui regardent les Dogmes contestés entre les deux Eglises. Heureusement il n'étudioit pas en homme qui a pris son parti ; & qui ne veut devenir habile, que pour faire montre de son Savoir, ou pour donner du poids à ses Opinions. L'amour de la Vérité dirigea ses Etudes ; le désir de la connoître lui fit dévorer les difficultés : & ce n'étoit pas pour lui seul ; mais, comme nous le verrons, pour le Salut de plusieurs autres, que la Grace lui inspiroit cette noble ardeur, & ce grand amour de la Vérité.

II. Son Education, ses Etudes.

III. Amour de la vérité.

IV. Il a le bonheur de la connoître.

Ayant lû dans cet Esprit les Ouvrages des Peres, tant Grecs que Latins, André découvrit sans peine, que la Doctrine de

(1) Fr. Joannis de Ragusio Ord. FF. Prædicatorum Sermo, in Festo S. Benedicti, habitus apud SS. Apostolos Romæ in præsentia Cardinalium, A. D. 1430... extat ms in Bibl. Cassinensis Monasterii, Cod. 92 : ex quo integrum exscripsit Clarissimus Mabillonius ; & inter ejus adversaria servatur Parisiis in Monasterio San-Germaneo à Pratis, ut me amicè monuit D. Renatus Massuet asceta ejusdem, &c. *Echard. ut sp.*

l'Eglise

l'Eglise Romaine s'accordoit parfaitement avec celle des anciens Docteurs, & que les Grecs ses Compatriotes ne pouvoient être excusés de Schisme, & d'Hérésie. Résolu de travailler de toutes ses forces à les retirer de l'un & de l'autre, il leur donna d'abord l'éxemple, par l'Abjuration solemnelle qu'il fit des erreurs, qu'on lui avoit fait sucer presque avec le lait; & il n'en demeura pas là. Mais, pour se garantir des piéges, qu'il pouvoit craindre dans la compagnie des Schismatiques, ou pour se mettre en état de rendre des services plus importans à la vérité, qu'il avoit le bonheur de connoître; le jeune Grec abandonna la Maison de son Pere, & embrassa l'Institut de saint Dominique, (1) vers le commencement du grand Schisme d'Occident; par conséquent avant la mort du célébre Manuel Calecas, dont nous avons parlé dans le Tome précédent.

V. Renonce au Schisme; entre dans l'Ordre de S. Dominique.

Si dans son nouvel état de vie, André travailla avec une nouvelle ferveur, à perfectionner son esprit & son cœur, par la pratique des vertus Chrétiennes, & par les pures lumiéres qu'il puisoit dans la lecture des saintes Ecritures; il n'eut garde de négliger l'instruction de ceux, qu'il voyoit avec douleur toujours engagés dans le Schisme. C'est à cela principalement qu'il faisoit servir ses Talens, ses Travaux, ses Veilles, ses Priéres, ses Prédications, & ses Conférences familiéres; comme il y employa dans la suite ses Disputes publiques, & ses Ecrits. M. Dupin a eu raison de dire qu'André de Rhodes, quoique Grec de naissance, doit être considéré comme l'un des Auteurs Latins, parcequ'il avoit toujours été attaché à l'Eglise Latine. Il seroit à souhaiter qu'on nous eût appris les fruits de ses premiéres Disputes dans sa Patrie, & les occasions où il fit particuliérement paroître son zéle, & sa fermeté, en faisant triompher la Doctrine Catholique, de toutes les subtilités de ses Ennemis.

VI. Travaille à la conversion de ses Compatriotes.

Auteurs du XV Siécle, I. Part. pag. 410.

Un Auteur Grec, qui a écrit l'Histoire du Concile de Florence, d'une maniére peu favorable à ce Concile, s'est contenté de dire qu'André, déja consommé dans toutes les Sciences des Grecs, ayant abandonné la Doctrine de ses Peres, pour embrasser la Foi, & les Coutumes des Latins, ne cessa depuis de com-

VII. Témoignage de Sylvestre Sguropule, Schismatique Grec.

(1) Græcus fuit ille non gente solùm, sed & Parentibus Schismaticis ortus, Litteris humanis & divinis, Græcâque Theologiâ apprimè eruditus; ac ut acerrimi erat ingenii, Latinam Linguam sibi egregiè comparaverat. Hinc Patribus utriusque Ecclesiæ sedulò lectis, veritateque agnitâ, afflante numine, Schisma brevi ejuravit: amplexâque Fide Catholicâ, Ordinem etiam Prædicatorum ingressus est, & Professus, &c. *Echard. Tom. I, pag. 801.*

LIVRE XIX.

ANDRE'.

battre pour l'Eglise Romaine, faisant, dit-il, tous ses efforts pour attirer ses Compatriotes dans les mêmes sentimens, & n'ayant rien plus à cœur, que de trouver dans les autres, la même facilité qu'il avoit eûe lui-même à se ranger sous l'obéïssance du Saint Siége. L'Ecrivain qui parle ainsi, étoit engagé dans le Schisme; aussi n'a-t-il point prétendu faire l'Eloge de notre Religieux; mais rapporter en Historien des faits, dont il avoit été témoin.

Vide, Echard. pag. 801. Col. 2.

VIII. Emplois d'André de Rhodes, dans son Ordre; & dans la grande Arménie.

Après qu'André eût donné à ses Freres, des preuves de sa fermeté dans la Foi, & de sa capacité, en professant quelque tems la Théologie, peut-être dans notre Couvent de Pera; il fut envoyé par ses Supérieurs dans la grande Arménie, en qualité de Chef des Missionnaires, & de Vicaire Général de la Congrégation, appellée des Freres Unis. Nous ne sçavons pas s'il travailla long-tems dans cette partie de l'Asie, à affermir les Arméniens Catholiques, & à convertir les Shismatiques, & les Eutichiens: mais nous ne pouvons ignorer qu'appellé depuis à Rome, sous le Pontificat de Jean XXIII, il enseigna dans les Ecoles du sacré Palais, avant que d'être élevé à la Dignité Episcopale. C'est ce que nous apprenons d'un Bref de Martin V, rapporté dans les Annales Ecclésiastiques d'Oderic Raynald. Les importans Emplois, dont il fut depuis honoré par les Souverains Pontifes, font assez connoître la haute réputation qu'il se fit dès-lors dans la Cour de Rome, & parmi les Cardinaux.

Vide, Odoric. ad An. 1416. n. 21. pag. 90.

IX. Il est fait Archevêque de Rhodes.

Bullar. Ord. Tom. II, pag. 528.

Le Pape Jean XXIII le nomma à l'Archevêché de Rhodes, Capitale de l'Isle de ce nom, vers l'an 1413, peu de tems avant le Concile de Constance. Le nouveau Prélat se rendit d'abord dans son Diocèse; & ce ne fut qu'après avoir reconnu, instruit & réglé son Troupeau, qu'il alla au Concile de Constance.

X. Il assiste au Concile de Constance.

Echard. ut sp.

Dans la vingtiéme Session, tenuë le Mardi, quatriéme jour de Février 1416, notre Archevêque souscrivit au Concordat, ou Capitulation de Narbonne, tant en son propre nom, qu'au nom de l'Empereur Sigismond. Si les autres Evêques du Concile n'avoient alors en vûe, que l'extinction du cruel Schisme, qui pendant tant d'années avoit déchiré l'Eglise d'Occident; André de Rhodes se proposoit de plus de faire finir celui, qui depuis plusieurs Siécles séparoit l'Eglise Grecque de la Romaine.

XI. Ce qu'il fait dans cette auguste Assemblée.

La Providence parut le favoriser dans ce dessein, en inspirant à Manuel alors Empereur des Grecs, & à Jean Paléologue, son fils aîné, déja associé à l'Empire, d'envoyer leurs Ambassadeurs à Constance, pour y procurer l'Union des deux

Eglises. L'Archevêque de Rhodes se lia d'amitié avec un de ces Ambassadeurs, nommé Eudemon, homme très-habile, bien intentionné & de grande autorité parmi les Grecs. Ces qualités ne pouvoient que le rendre cher à un Prélat, qui lui étoit si semblable. Aussi agirent-ils en tout de concert : l'Ambassadeur associa l'Archevêque à son entreprise ; & l'Archevêque procura à l'Ambassadeur le crédit de tous ses amis, & la faveur du nouveau Pape, Martin V, à l'Election duquel ils s'étoient l'un & l'autre trouvés. Voici comment s'explique à ce sujet Silvestre Sguropule, Auteur Grec & Schismatique.

XII. Il se joint à l'Ambassadeur des Grecs, pour procurer l'Union des deux Eglises.

« L'Ambassadeur Eudemon prit pour Collégue André, « Evêque Latin de Rhodes, qui avoit assisté à l'inauguration « du nouveau Pontife, & qui s'étant présenté d'abord après à « ce Pape, l'excita par un beau Discours à entreprendre forte- « ment l'affaire de l'Union entre les deux Eglises. Nous pou- « vions compter l'Evêque de Rhodes pour un des nôtres, puis- « qu'il étoit né, & avoit été élevé parmi nous : mais je ne sçai par « quel anthousiasme, après avoir enrichi son esprit de toute « l'Erudition des Grecs, il passa de notre Camp dans celui des « Latins ; fit ouvertement profession de leur Foi, & de leurs « mœurs ; & ayant été elevé par eux sur un Siége Episcopal, « il employa ses soins & toute son habileté, à persuader aux « autres les mêmes sentimens, dont il étoit profondément pé- « nétré, ne reconnoissant pas de plus grand bonheur, que ce- « lui de pouvoir rendre tous les Grecs semblables à lui sur ce « point. Par le moyen de ce Prélat, Eudemon eût souvent « Audience du Pape, qui le regarda toujours d'un œil favora- « ble, l'écouta avec plaisir, & ne lui refusa rien de ce qu'il « voulut lui demander ».

Ap. Echard. ut sup.

Martin V fut en effet toujours disposé à contribuer à un aussi grand bien, que celui qui auroit remis tous les Peuples Chrétiens sous un même Pasteur. La permission, que l'Empereur Manuel avoit demandée, de marier les six Princes ses Enfans, avec des Princesses Catholiques, pouvoit favoriser ce dessein ; & le Pape, peu content d'accorder la demande, envoya successivement plusieurs Légats à Constantinople, pour faire entrer le Clergé, & le Peuple, dans les mêmes dispositions, où l'Empereur paroissoit être. Dès l'an 1420 le Cardinal de saint Ange, ou plutôt de Saint Sixte, * Légat du Saint

Hist. Eccl. Liv. CIV n. 168.

* Jean-Dominique, Cardinal de S. Sixte, appellé communément le Cardinal de Raguse, qui mourut à Bude, comme nous avons dit dans son Histoire, sur la fin du Tome précédent.

LIVRE XIX.

ANDRE'.

Siége, partit pour Constantinople : mais étant tombé malade en chemin, Antoine Messano, Général des FF. Mineurs, fut envoyé en sa place ; & il eût Audience publique, tant de l'Empereur Jean Paléologue, que du Patriarche Joseph, le seiziéme de Septembre 1422. Il est certain qu'André Archevêque de Rhodes, chargé de la même Commission, se rendit aussi à Constantinople, avec la qualité de Légat Apostolique. Cependant Oderic Raynald, qui rapporte quelques lignes du Bref, où il est fait mention de cette Légation, n'en parle que sur l'année, 1426, après la mort de l'Empereur Manuel (1).

XIII. Le Pape Martin V l'envoye à Constantinople, avec la qualité de Nonce Apostolique.

L'Historien Grec, que nous avons déja cité, n'a point oublié cette circonstance de la Vie de notre Archevêque ; & il continue à nous faire remarquer la vivacité de son zéle, pour l'entiére extinction du Schisme. « Nos Ambassadeurs, dit-il, revinrent » d'Italie, avec le Légat du Pape, André de Rhodes, qui avoit » aidé Eudemon, lorsqu'il avoit commencé à traiter de cet» te affaire avec les Romains. Ce Légat, en confirmant devant » l'Empereur, & le Patriarche, la vérité de ce qu'on leur avoit » déja annoncé de la part du Pape, insista beaucoup pour faire » prendre une derniére résolution touchant le Concile Général, » qu'on devoit assembler. Il assura qu'il avoit des pouvoirs suffi» sans, pour traiter sans exception de tout ce qui pouvoit con» cerner cette affaire. L'Empereur parut alors très-disposé, non» seulement à consentir, que ce Concile fût assemblé en Italie ; » mais même à souhaiter qu'on en fit sans délai les prépara» tifs. Ces dispositions, continue le même Historien, réjoui» rent beaucoup l'Evêque de Rhodes, qui s'attendoit à voir » bientôt l'Empereur sur son départ pour l'Italie. Mais ce » Prince ayant depuis tenu quelques discours, qui faisoient » connoître, qu'il n'etoit plus dans les mêmes sentimens, » André de Rhodes le pria de lui déclarer ses intentions, afin » qu'il pût en informer le Pape. L'Empereur répondit qu'il de» voit lui envoyer un Ambassadeur pour cela ».

XIV. Zéle du Nonce pour l'affaire de l'Union.

Cette réponse fut d'autant moins agréable au Légat, qu'il n'ignoroit point les ressorts cachés, que faisoient jouer quelques Particuliers, ennemis de la Paix : il sentoit en même tems combien l'Union qu'il vouloit procurer étoit nécessaire, nonseulement au salut de plusieurs Peuples, mais aussi à la con-

XV. Deux puissans motifs l'engageoient à y travailler avec ardeur.

(1) Ad Ecclesiæ Romanæ gremium Græcos reducendi cupidus Pontifex... Novum Imperatorem Joannem, ac Josephum Patriarcham Constantinopolitanum de sacra instauranda conjunctione appellavit, misso Andreâ Ord. Præd. Apostolico Nuncio, &c. *Odoric. an. 1426. n. 22.*

ſervation de l'Empire des Grecs, qui ne pouvoit preſque plus ſe ſoutenir contre les armes des Turcs, que par les forces des Latins. Preſſé par ce double motif de zéle, il fit de nouvelles inſtances, pour porter Jean Paléologue à ſe déterminer promptement, ou à lui parler d'une maniére plus claire. « Eh quoi, « diſoit-il, ne ſuis-je pas moi-même Grec de naiſſance, tou- « jours dévoué aux intérêts de ma Patrie, & zélé pour ſa « gloire ? Pourquoi l'Empereur feroit-il difficulté de me dire « ce qu'il croit devoir demander, ou communiquer au Pape ? « Si ce qu'on veut propoſer à Sa Sainteté, eſt convenable, je « pourrois être de quelque ſecours pour le faire réuſſir : & ſi la « choſe ne convient pas, on évitera les longueurs, en épar- « gnant les frais d'une Ambaſſade inutile. J'oſe aſſurer que per- « ſonne ne connoît mieux que moi, le ſincére déſir qu'a le « Pape de faire ceſſer les diviſions, & ce qu'on peut eſpérer « d'obtenir de lui (1) ».

Nous verrons bientôt que l'Empereur Jean Paléologue, le Patriarche Joſeph, & notre Archévêque de Rhodes devoient contribuer un jour, chacun en ſa maniére, à faire conclure cette Union tant déſirée : mais les momens de la Providence n'étoient pas encore venus ; & quelque envie qu'eût le Pape Martin V de pouvoir ſigner le Traité de réconciliation, cette gloire étoit réſervée à ſon Succeſſeur. De retour à Rome, le Légat rendit compte au Souverain Pontife, des diſpoſitions des Grecs ; & Sa Sainteté le chargea de ſuivre cette affaire, ſoit peut-être par ſes Lettres ; ou par les connoiſſances qu'il avoit dans le Clergé, & à la Cour de Conſtantinople. C'étoit lui recommander ce qu'il avoit déja le plus profondément gravé dans ſon Cœur. Il n'eût donc garde de le négliger : mais tout ce qu'il pût faire pour cela juſqu'en l'année 1431, il le fit ſans ſortir de ſon Diocèſe ; où ne nous doutons point qu'il n'ait fait ſa réſidence, depuis ſon retour d'Orient juſqu'au commencement du Concile de Bâle.

XVI. Il revient à Rome, & rentre dans ſon Diocèſe.

La Ville de Rhodes offroit à la Sollicitude Paſtorale de cet Archévêque, un travail digne de lui. Outre l'Inſtruction qu'il devoit à ſes Diocéſains ; & les abus qu'il falloit réformer, tant

XVII. Ses occupations, & ſes travaux dans l'Iſle de Rhodes.

(1) Quod ægrè tulit Andreas, dicebat enim, nunquid non ego Græcus ſum, huic Patriæ meæ devinctiſſimus, ejuſdemque amantiſſimus gloriæ ? Quid ergo non mihi ſenſa ſua credit Imperator, quæ Papæ mandanda habet, ut ipſe perpendam ; & ſi quidem conducant fieri, adjuvem ipſe : ſin autem, ipſe impediam, nè Legationis hujus fructus perdatur omnis. Nemo enim accuratiùs me novit quî ad hoc negotium affectus ſit Papa, quidve ab eo obtinendum ; quid non, &c. Silv. Sguropul. Hiſt. Con. Floren. c. 14. *Ap. Echard. Tom. I, pag.* 801. *Col.* 2.

LIVRE XIX.

ANDRE'.

dans le Clergé, que parmi les Peuples, qui faisoient profession d'obéir à l'Eglise Romaine, il y avoit une grande partie des Habitans, qui suivoient toujours la Doctrine, & les Rits des Grecs. Il est vrai que les occupations ordinaires des Collossiens, extrêmement adonnés au Commerce, les rendoient moins attentifs à ce qui ne regardoit que la Religion; sur laquelle on est ordinairement distrait, quand on se livre trop aux affaires temporelles. Notre zélé Prélat, chargé par la Providence, du soin de régler les mœurs des uns, & d'expliquer aux autres les vérités de la Foi, en combattant le Schisme & l'Hérésie, qu'ils avoient comme hérités de leurs Peres, donna toutes ses attentions à des devoirs si importans. Personne ne pouvoit les remplir ces devoirs avec plus de facilité que lui: outre qu'il parloit également bien en Grec & en Latin; sa principale Etude avoit presque toujours roulé sur les articles disputés entre les deux Eglises. L'érudition, l'éloquence, le zéle se réunissant ainsi en lui, il étoit naturel qu'il profitât d'une si belle occasion, pour faire dans l'Isle de Rhodes, ce qu'il souhaitoit si ardemment de faire dans tout le monde chrétien. D'ailleurs le Port de sa Ville Episcopale étant continuellement frequenté par les Négocians de tous les Pays, il ne manquoit pas de moyens, pour entretenir toujours ses liaisons, avec ceux de Constantinople, qu'il connoissoit bien intentionnés pour la Paix, ou la Réunion des deux Eglises.

XVIII. Eugéne IV le fait son Légat au Concile de Bâle.

Le tems approchoit, auquel on devoit reprendre cette affaire avec une nouvelle ardeur: & il n'y avoit que quatre ou cinq ans, que l'Archévêque de Rhodes se trouvoit pour la seconde fois au milieu de son Peuple, lorsqu'il fut obligé de s'en éloigner de nouveau, à l'occasion du Concile de Bâle. Il n'est pas certain qu'il se soit trouvé à l'Ouverture de ce Concile, ni à ses premiéres Sessions l'an 1431: mais tous les Historiens ont parlé du discours, qu'il fit dans une Congrégation générale, le 23 d'Août 1432. Le Pape Eugéne IV l'avoit mis à la tête des Légats, qu'il envoyoit à Bâle, pour persuader aux Peres du Concile, d'en remettre la Continuation en un autre temps, & à un autre lieu, où Sa Sainteté pût se trouver.

Aug. Patric. Odoric. ad An. 1432. n. 12. Spondan. ibid. n. 11. Hist Eccl. Liv. CVI. n. 23.

Ces Légats étoient au nombre de quatre; sçavoir, André de Constantinople, Archevêque de Collosse *, ou de Rhodes,

* La Ville de Rhodes est quelquefois appellée la Ville *de Colosse*, d'une fameuse Statue de Bronse, dédiée au Soleil. On prétend que ce fameux Colosse, qui fut renversé dans un tremblement de terre, 50 ans depuis qu'il avoit été posé, n'avoit pas moins de soixante-dix coudées de haut, appuyant ses deux piés sur deux Rochers, entre lesquels se trouvoit l'entrée du Port de Rhodes, ensorte que les Vaisseaux passoient, voiles

Jean Archévêque de Tarente, Bertrand Evêque de Maguelone, dont le Siége a été depuis transféré à Montpellier, & Antoine Auditeur des causes du Sacré Palais. Tous ces Légats parurent ensemble dans le Concile : notre Archévêque parla le premier ; ou plutôt il fut le seul, qui expliqua les intentions du Pape, dans l'Assemblée du 23 d'Août ; & il n'oublia rien pour engager les Peres à agir de concert avec Sa Sainteté, afin de réussir dans le dessein d'éteindre l'ancien Schisme des Grecs, d'extirper l'Hérésie des Hussites, & de réformer les mœurs du Clergé. Il insista principalement sur le premier point, pour faire mieux sentir la nécessité de cette bonne intelligence, entre les Evêques & le premier Pasteur, si on vouloit travailler efficacement à ramener les Schismatiques, à l'unité qu'ils avoient rompue.

XIX. Discours de notre Archévêque, dans le Concile de Bâle.

« Ces Grecs, disoit-il, souhaitent aujourd'hui l'Union de « l'Eglise ; & ils la souhaitent sincérement. Leurs intentions « sont pures, & fort éloignées de cette dissimulation, que quel- « ques-uns osent leur attribuer. Le Souverain Pontife Martin « V, d'heureuse mémoire, les avoit déja si bien disposés à la « Paix, par sa sagesse & sa douceur, que toutes leurs deman- « des, & leurs difficultés, autrefois si multipliées, se rédui- « sent aujourd'hui à ce seul point ; sçavoir quelle Ville on choi- « sira pour la tenue d'un Concile, afin que le lieu, commode « aux Prélats d'une Nation, soit aussi agréable à ceux de l'au- « tre. Vous avez ici présens plusieurs illustres Personnages, « qui sont témoins de ce que je viens d'avancer : car ce que je « dis, ce n'est pas pour l'avoir oui dire : je l'ai vû ; j'en avois « traité par ordre du dernier Pape ; & j'en avois fait passer un « Acte public. Mais quelle nouvelle fermeté n'avez vous pas « donnée à cette résolution des Grecs, très-Saint Pape Eugéne, « par les magnifiques & sincéres promesses, que votre Reli- « gion, & votre générosité vous ont porté à leur faire de nou- « veau ? y auroit-il un seul Chrétien qui pût, ou qui osât s'op- « poser aux ardens désirs, que vous avez de procurer la Paix, « & aux louables efforts que vous faites pour cela ?...

déployées, entre les deux jambes de cette Masse véritablement monstrueuse. M. Sponde rémarque que depuis que les Chevaliers de saint Jean se furent rendus maîtres de cette Isle, au commencement du quatorziéme Siécle, il y avoit deux Archévêques, l'un du Rit Grec, & l'autre du Latin. Celui-là étoit communément appellé *le Montropolitain de Rhodes*, & celui-ci l'*Archevêque de Colosse*. Les Historiens Catholiques donnent assez indifféremment l'un ou l'autre nom à notre Prélat ; mais les Grecs Schismatiques ne l'appellent que l'*Evêque* de Rhodes, pour marquer qu'ils le regardoient comme subordonné au Métropolitain Grec. C'est ce qu'on a pu remarquer dans les paroles que nous avons rapportées de Sylvestre Sguropule. *Spond. An.* 1438. *n.* 29. *Col.* 2.

» Prévoyons ſagement les ſuites fâcheuſes, que pourroient » avoir nos démêlés : car ſi les Grecs nous voyoient malheu» reuſement diviſés, dans une même Egliſe, penſeroient-ils à » vouloir s'unir eux mêmes avec nous ? Seroient-ils diſpoſés à » rendre au Vicaire de JESUS-CHRIST, l'obéïſſance & le » reſpect, qu'on lui doit, s'ils le voyoient ſi peu reſpecté de « ceux de ſa Communion ? Ne ſe moqueroient-ils pas de nous ? » Peu contens de nous accuſer de Légéreté, ne penſeroient-ils » pas que nous ſommes bien éloignés, les uns & les autres, » de l'Eſprit de JESUS-CHRIST, & de la douceur de la » Charité chrétienne ? Invitez-les après cela à rentrer dans le » Sein de l'Egliſe, par la ſoumiſſion au Saint Siége, ils vous ré» pondront auſſitot par ces Paroles de l'Evangile : *Allez, mon » Frere, ôtez premiérement la Poûtre, qui eſt dans votre œil; » & puis vous penſerez à tirer la Paille de celui de votre Frere.* » Tandis que dans ces derniers années il n'y avoit point de Pape, » généralement reconnu de tous les Fidéles, on n'a pas vû que » les Grecs ayent parlé de Réunion. Mais auſſitôt qu'on s'eſt » accordé à obéïr à un ſeul légitime Pontiſe, vous avez vû » arriver les Ambaſſadeurs des Grecs. Ils ont paru en preſence » du Pape, & de Sigiſmond, auguſte Roy des Romains : ils » leur ont preſenté, en trente-ſix Articles, les déſirs & les in» tentions de leur Empereur, & du Patriarche de Conſtanti» nople. J'ai ouvert moi-même les Lettres, & ce qu'elles con» tenoient en Grec, je l'ai traduit en Latin (1).

» Comme les demandes des Grecs, ont paru raiſonnables, » à nos Princes, on n'a point differé d'envoyer l'illuſtre *Jean » Cardinal de Saint Sixte*, en qualité de Légat dans la Grece : » & ſi ce grand homme, le plus reſpectable de ſon Siécle, par » ſa piété, & ſa ſageſſe, n'avoit pas été arrêté par la mort, au » milieu de ſa courſe ; bien des Nations, & des Peuples, qui » vivent encore ſéparés de nous, vous ſeroient déja unis par » la profeſſion d'une même Foi, & dans le même Culte (2). » Ne penſez pas au reſte, que les Grecs ayent depuis aban» donné leurs bonnes réſolutions : ils perſévérent toujours dans » les mêmes ſentimens, & dans le même déſir de ſe réconcilier

(1) Scio quòd verum loquor, & quòd ex manus litteras obſignatas explicuerint ; & quæ illic continebantur, ex Græcis Latina fecerim. *Ap. Odoric. ut ſp.*

(2) Unde cùm honeſtiſſimæ Græcorum petitiones principibus noſtræ Religionis viſæ fuerant, mox Dñus Joannes Epiſcopus, Cardinalis Tituli Sancti Sixti, vir omnium ſuæ ætatis religione & ſapientiâ ſpectatiſſimus Legatus in Græciam declaratus eſt, quem illuc properantem, ſi mors non ſuſtuliſſet, plurimi nunc Populi, ac Nationes, ritu & Religione eſſent vobis ſimillimi, quorum nullum inpræſentiarum habetis, &c. *Ibid.*

avec

avec nous. S'il y a quelque changement, c'est que le fils ayant « succédé au Trône de son Pere, Jean Paléologue est encore « plus ardent, que ne l'avoit été l'Empereur Manuel, à con- « clure cette Union si souhaitable; & nous avons aujourd'hui « de plus grandes facilités à nous la procurer. Oui, je ne crains « pas de l'assurer, si sans aucun autre délai, vous conveniez seu- « lement du lieu, où les Prélats des deux Eglises pussent s'as- « sembler commodément, vous verriez bientôt, que les juge- « mens peu avantageux, qu'on a faits sur les dispositions des « Grecs, n'étoient point fondés. Pourvû qu'il n'y ait point de « Schisme parmi nous, il nous sera facile de recueillir des « fruits aussi abondans, qu'ils seront précieux ».

Le Religieux Prélat parloit en homme instruit & zélé: il connoissoit mieux qu'un autre les véritables dispositions des Grecs, dont il souhaitoit si ardenment la réconciliation. Il n'ignoroit pas que les Peres de Bâle la désiroient aussi: mais persuadé avec raison, que cette Réunion n'auroit jamais lieu, si les démêlés entre le Concile & le Pape continuant toujours, on ne s'accordoit pas sur le choix d'une Ville, que le Pontife & les Grecs pussent accepter; il vouloit porter les Peres de Bâle à entrer dans ces vûës, & prévenir sagement un nouveau Schisme, dont on sembloit être menacé. Pour adoucir cependant quelques esprits déja trop prévenus contre le Pape Eugéne IV, l'Archevêque continua ainsi son Discours.

« Il est sur-tout d'une grande conséquence, de ne point « refuser au Souverain Pontife, qui nous tient la place de Dieu « sur la Terre, l'honneur & le respect, qui lui sont dûs: & « on sera d'autant plus porté à remplir ce devoir de justice, « qu'on connoîtra mieux l'innocence, la probité, & la droi- « ture des intentions du Saint Pape, qui gouverne aujourd'hui « l'Eglise. Je passe sous silence ses autres Vertus, parce que « cela demanderoit plus de loisir, & un plus long discours; mais « on peut dire qu'il n'est point de Fidéle plus zélé que lui, pour « l'extirpation des Héresies, & l'humiliation des Ennemis du « Nom Chrétien. N'étant encore qu'un particulier, il avoit « formé d'excellens Projets pour détruire les Erreurs des Sec- « taires, & arrêter leurs pernicieux efforts. Devenu ensuite « Cardinal, il commença d'éxécuter avec autorité, ce qu'il « avoit serieusement médité dans une vie privée: & ce fut le « zéle de la Maison du Seigneur qui lui fit accepter une difficile « Légation dans l'Epire, la Macédonie, la Thrace, la Pro- «

LIVRE XIX.

ANDRE'.

» pontide, l'Asie, la Cilicie, la Syrie, & toute l'Egypte; où » la véritable Foi est aujourd'hui peu connue, & la Religion » méprisée. Il chercha avec soin, & il fit mettre par écrit, les » moyens, dont on pourroit se servir, pour attirer tous ces » Peuples dans le Sein de l'Eglise : ensorte que si l'étendue du » pouvoir eût répondu à l'ardeur de sa Foi, ou à la grandeur » de son courage, il n'y auroit point eû de Ville dans tous ces » Pays lointains, où ce grand Cardinal n'eût fait arborer dès-» lors l'Etendart de la Croix, à la gloire de notre Religion. » Et depuis qu'il est monté sur la Chaire de saint Pierre, nous » verrions avec joye l'entiére éxécution de ces vastes desseins, » sagement médités pendant plusieurs années, si les discordes » domestiques, ou les Guerres voisines ne s'étoient toujours » opposées à de si saintes intentions ».

III. Part. Hist. Tit. 22. c. 10.

Cet Eloge n'étoit point outré, & saint Antonin, qui avoit aussi connu fort particuliérement le Pape Eugéne, n'a pas moins loué ses grandes qualités, & ses vertus; sur-tout la ferveur de sa charité, & de son zéle. Ce grand nombre de Peuples Orientaux, qui sous la fin du Pontificat du même Pape, lui envoyérent leurs Députés, pour se réunir à l'Eglise Romaine, est encore une preuve que l'Archevêque de Rhodes ne disoit rien de trop, en parlant des grands desseins qu'avoit ce Pontife pour la gloire de la Religion. Mais tout cela fit alors peu d'impression sur l'esprit de ceux qui ne l'aimoient pas, ou qui ne considéroient que le seul inconvénient qu'il y avoit de dissoudre un Concile légitimement assemblé, & d'en indiquer un second pour un autre tems, & pour un autre lieu. Cependant les Peres de Bâle, en demeurant fermes dans la résolution de continuer leur Concile, ne laissérent pas de marquer à notre Prélat l'estime qu'ils en faisoient, & leur confiance en ses talens, jusqu'à le prier de vouloir être l'un de leurs Légats à Constantinople.

XX. Les Peres de Bâle n'accordent pas ce que le Prélat désire.

XXI. Ils veulent le charger d'une Légation à la Cour de Constantinople.

« Nous ne souhaitons pas moins ardenment, répondirent-» ils, la réconciliation des Grecs, que de tous les autres Peu-» ples, qui sont encore séparés de l'Eglise : & pour faire con-» noître à tout le monde la pureté de nos intentions, nous » vous prions, Vénérable Archevêque de Colosse, puisque » vous avez déja traité de cette affaire, de vouloir encore » remplir une Légation avec les Collégues, que le saint Con-» cile vous donnera, pour aller faire aux Grecs de notre part, » les propositions & les offres que vous jugerez propres à les

gagner. Nous ferons aussi volontiers toutes les dépenses né- « cessaires pour votre voyage (1) ».

XXII. L'Archevêque refuse sagement la Commission.

Quand la qualité de Légat du Pape, dont notre Archevêque se trouvoit revêtu, ne l'auroit pas empêché d'accepter la nouvelle Commission, dont le Concile vouloit le charger, il en auroit été détourné par une autre considération, qu'il avoit déja fait valoir, & qui étoit sans réplique. C'étoit d'un côté, l'éloignement des Grecs pour le Pays de Bâle; & de l'autre, la difficulté de les attirer à un Concile, où le Pape ne se trouveroit pas en personne. L'habile Prélat, qui vouloit procurer la paix par des voyes praticables, ne s'écarta jamais de ce Systême : & il étoit assez instruit de celui de la Cour de Constantinople, pour ne pas craindre de se tromper. Les Peres de Bâle, flatés par d'autres espérances, prirent aussi une autre route; & ce ne fut qu'après les plus grandes agitations, les travaux, & les fatigues de cinq ou six années, qu'ils reconnurent enfin qu'ils s'étoient abusés sur cet article. Ils firent plusieurs Députations vers l'Empereur des Grecs, & consumérent de grosses sommes pour essayer d'attirer à Bâle, ce Prince, avec le Patriarche de Constantinople, & les autres Prélats de la Nation. Mais tout cela (nous l'avons déja dit) n'aboutit qu'à leur rendre plus sensible l'affront, que leur firent les Grecs, en se mettant sur les Galéres du Pape, pour se rendre à Venise, & de là au Concile indiqué à Ferrare.

Vincent Fontana a cru que notre Archevêque s'étoit arrêté à Bâle, pour y travailler avec les autres Peres, à la condamnation des Héréfies, & à l'ouvrage de la Réforme, jusqu'après la vingt-cinquiéme Session : & dans ce cas, il ne seroit revenu auprès de Sa Sainteté, que dans le mois de Septembre 1437, lorsque le Cardinal Julien, ne pouvant plus arrêter les violences de ceux, qui vouloient procéder à la Déposition d'Eugéne IV, & à l'Election d'un autre Pape, déclara qu'il n'y avoit plus de liberté dans le Concile. Mais le Pere Echard pense avec plus de fondement que l'Archevêque de Rhodes, après s'être aquitté de la Commission, dont le Pape l'avoit chargé, étoit rétourné en Italie dès l'an 1432. En effet il n'est plus fait mention de lui, ni dans les Actes, ni dans l'Histoire du

XXIII. Revient auprès du Pape.

(1) Ut omnibus nostra sincera innotescat intentio, te venerabilem Archiepiscopum Colocensem, qui aliàs hoc negotium pertractasti, deprecamur, ut nomine nostro hanc Legationem, unà cum Collegis tibi per hanc sacram Generalem Synodum adjungendis, ad illos velis suscipere, oblaturus eis pro parte nostra, quidquid pro ipsis convertendis offerendum videtur : tibi autem pro viagio tuo condignas expensas dare offerimus, &c. *Ap. Echard. Tom. I, pag.* 801. *Col.* 1.

LIVRE XIX.

ANDRE'.

Concile de Bâle: & il eſt permis de préſumer qu'il mit à profit, pour la conduite de ſon Egliſe, les cinq ou ſix années, qui s'écoulérent depuis cette époque juſqu'au Concile de Ferrare.

XXIV. Il ſe trouve depuis au Concile indiqué par S. S.

Ce Concile, transféré depuis à Florence, fut un nouveau théatre, où André de Rhodes fit egalement paroître & l'étendue de ſes lumiéres, & la vivacité du zéle, qui l'animoit pour l'Union des deux Egliſes. D'abord après l'arrivée de l'Empereur Paléologue, du Patriarche de Conſtantinople, & de quelques autres Prélats, ou Députés de l'Egliſe Grecque, on fit l'Ouverture du Concile, le neuviéme jour d'Avril 1438. Mais les Evêques Latins s'y trouvoient en petit nombre, & l'Empereur Grec ayant ſouhaité, qu'on differât toute Déciſion, juſqu'à ce que les Rois, & les autres Princes d'Occident euſſent envoyé à Ferrare leurs Ambaſſadeurs, avec les Evêques de leur Nation; il fut réſolu que la ſeconde Seſſion ne ſe célébreroit que quatre mois après, & que durant tout ce tems-là, on tiendroit des Congrégations particulieres; dans leſquelles, dix ſçavans Hommes, choiſis parmi les Latins, & autant du côté des Grecs, propoſeroient, & examineroient ce qui devoit être enſuite décidé en plein Concile, touchant: 1°. La Proceſſion du Saint-Eſprit: 2°. L'Addition *Filioque*, faite au Symbole: 3°. Le Purgatoire, & l'état des Ames avant le dernier Jugement: 4°. La matiére du Sacrement de l'Autel: 5°. L'autorité du Saint Siége, & la Primauté du Pape.

XXV. Il eſt nommé avec le Cardinal Julien, pour défendre la Doctrine de l'Egliſe Romaine.

Les plus remarquables entre les Orientaux furent Beſſarion, Archevêque de Nicée, & Marc Eugénique d'Ephéſe, chargés d'abord de porter la parole de la part de l'Egliſe Grecque. Parmi ceux que les Latins avoient nommés, le Cardinal Julien, & notre Archevêque de Rhodes ſoutinrent principalement le poids de la diſpute. Les Conférences de part & d'autre commencérent par des diſcours généraux ſur les malheurs du Schiſme, & les avantages de la Paix. La queſtion touchant le Purgatoire, & l'état des Ames avant la Réſurrection générale, occupa preſque toutes les Conférences juſqu'au mois de Juillet, & les Grecs ne purent s'accorder entr'eux ſur cet Article. Marc d'Epheſe ſoutenoit que la Béatitude étoit différée juſqu'au Jugement dernier: & Beſſarion au contraire croyoit, avec les Latins, que les Ames des Juſtes jouiſſoient de la vûe de Dieu, au moment qu'il ne leur reſtoit rien à expier; & qu'avant la Réſurrection générale, il ne manquoit aux Saints pour la perfection de leur Béatitude, que d'avoir leurs Corps. Cette conteſtation brouil-

Dupin, Bibli. Eccl. Tom. XV, p. 141.

la dès-lors les deux Métropolitains Grecs, l'un avec l'autre ; & depuis ce tems-là ils n'agirent plus de concert.

XXVI. Discours de Bessarion, & d'André de Rhodes, dans le Concile de Ferrare.

Bessarion commença la Session du huitiéme Octobre, par un long discours sur le bien, & les douceurs de la Paix. Il finit par une Priére fort touchante, qu'il adressa à Dieu, pour demander qu'il répandît ses Divines Lumiéres dans les Esprits, & qu'il tournât par sa Grace tous les Cœurs à la concorde, en leur faisant connoître la Vérité, aimer la Justice, & jouir de cette solide Paix, qu'on se proposoit de procurer à tous les Fidéles. André de Rhodes parla après lui, & dans le même Esprit ; on l'écouta aussi avec la même satisfaction. Le premier avoit donné de grandes louanges à l'Empereur Paléologue, dont le zéle étoit connu. Le second loua de même avec beaucoup de dignité, ce Prince, le Patriarche de Constantinople, & tout le Concile : mais il s'étendit sur les louanges du Souverain Pontife : il parla de la droiture de ses intentions ; & fit remarquer la bonne volonté de différens Peuples, à concourir avec Sa Sainteté, pour rétablir par-tout la pureté du Culte, dans la profession d'une même Foi. Quoiqu'Oderic Raynald dise expressément que notre Archevêque parla sur le champ, sans préparation (1) ; un autre Historien ajoute que son zéle l'emporta si loin, qu'il ne finit que fort tard, ce qui fut cause qu'on ne fit rien de plus dans cette Session. La suivante fut indiquée au Mardi d'après.

Odoric. ad An. 1438. n. 17.

Hist. Eccl. Liv. CVIII, n. 113.

Dans la Session du quatriéme d'Octobre, Marc d'Ephése ayant parlé de la Charité, qu'on doit garder dans les disputes, fit entendre qu'il commenceroit à attaquer l'addition *Filioque*. Après avoir avancé que l'Eglise de Rome avoit autrefois negligé la Paix, qu'elle souhaitoit à présent, il ajouta que cette Paix ne pourroit se faire, si on n'ôtoit entiérement les principes de la Discorde. André de Rhodes répondit de la part des Latins, qu'ils prioient les Grecs d'avoir pour eux la même condescendance que Marc d'Ephése venoit de demander pour lui-même : c'est-à-dire, que s'il échapoit quelque expression un peu dure, on l'attribuât plutôt au sujet de la Dispute, qu'à l'intention des Personnes, qui disputoient. Il vouloit tout de suite entrer en matiére sur le *Filioque*, lorsque Marc d'Ephése dit qu'il n'étoit pas encore tems de répondre sur cet Article. Notre Archevêque consentit à ce qu'il demandoit ; mais il ne put dissimuler l'injure que ce Métropolitain Grec venoit de faire à l'Eglise Romaine, en lui reprochant d'avoir autrefois négligé la Paix.

Ibid. n. 114.

XXVII. André répond à Marc d'Ephése, & fait l'Apologie de l'Eglise Romaine.

(1) Ita præcantem (*Bessarionem*) Archiepiscopus Colocensis non præmeditatus excepit ; conversusque ad Eugenium perоravit, &c. *Odoric. ut sp.*

Une accusation si peu fondée toucha sensiblement André de Rhodes ; & dans la réponse qu'il fit à Marc d'Ephése, il dit qu'on devoit être surpris, qu'il eût pû ignorer, ou qu'il eût oublié, que l'Eglise Romaine avoit toujours pris si fort à cœur les intérêts de l'Eglise Grecque, qu'il ne s'étoit jamais levé aucune tempête dans son Sein, que le Saint Siége n'eût fait tous ses efforts pour l'appaiser, ou par ses Lettres, ou par ses Légats, ou par tout autre moyen. L'Histoire de l'Eglise lui fournissoit bien des preuves de cette vérité ; & il ne lui étoit pas difficile de montrer l'injustice du reproche, par tout ce qu'avoient fait les Papes, de Siécle en Siécle, pour essayer de réunir les deux Eglises.

XXVIII. Suite de la dispute.

Les Grecs, dans la Session du seiziéme Octobre, lûrent la défense, faite par le premier Concile d'Ephése, de rien ajoûter au Symbole : ce que Marc d'Ephése prétendit confirmer par l'autorité de saint Cyrille, & du Pape saint Celestin. On rapporta aussi les Définitions, & la pratique de plusieurs autres Conciles généraux, du quatriéme, du cinquiéme, du sixiéme, & du septiéme, qui n'ont en effet rien ajoûté au Symbole. Marc d'Ephése, naturellement éloquent, parla longtems sur ce sujet ; & il insista particuliérement sur le second Concile de Nicée. Les Latins produisirent un Manuscrit de ce même Concile pour prouver que le Saint-Esprit procéde du Pere & du Fils ; & soutinrent que ce Manuscrit étoit fort ancien. Mais les Grecs n'en voulurent point convenir, prétendant que si cela étoit, saint Thomas d'Aquin, & après lui les autres Théologiens Latins, Défenseurs du même Dogme, & de la particule *Filioque*, n'auroient pas manqué de rapporter ce témoignage comme décisif.

Dupin, Hist. du XV Siécle, I. Part. pag. 144.

XXIX. De l'aveu de quelques Auteurs Grecs, l'Archevêque de Rhodes montra fort clairement la fausseté de la Doctrine de Marc d'Ephése, & de ses preuves.

Ce fut dans les Sessions du 20, & du 25 Octobre, qu'André de Rhodes répondit fort solidement à tous les raisonnemens de Marc d'Ephése, & aux témoignages qu'il avoit produits contre les Latins. Il montra que, ni l'Eglise Romaine, ni l'addition *Filioque*, n'avoient été la cause de la division des Eglises, ou de leurs disputes ; puisque cette addition se trouvoit déja dans le Symbole, non-seulement avant le septiéme Concile, mais aussi avant le quatriéme ; ce qu'il prouva par une Lettre de l'Abbé Maxime à Marin Prêtre de Chypre. Gennade, célébre Auteur Grec, avoue que notre Archevêque montra trés-clairement la fausseté de tout ce qui avoit été avancé par Marc d'Ephése (1).

(1) Respondebant autem tibi Latini per Archiepiscopum Rhodiensem, ostendentes

André de Rhodes entreprit encore de faire voir, que ce que les Grecs appellent une addition, n'est proprement qu'une simple explication de ce qui est contenu dans le principe ; & qu'il n'est point défendu d'en faire. Il appuya cette proposition particuliérement sur l'éxemple du second Concile Général, le premier de Constantinople, qui avoit ajoûté quelques termes au Symbole de Nicée, pour expliquer plus clairement sa Doctrine, & la Foi de l'Eglise, touchant la Divinité du Saint Esprit. Il en est de même, disoit ce sçavant Prélat, de la particule *Filioque* : ce n'est qu'une plus grande explication de ce qui étoit déja dans le Symbole de Nicée : car dès qu'il est dit que le Saint-Esprit procéde du Pere, il est nécessairement sous-entendu qu'il procéde aussi du Fils, puisque le Fils a tout ce qui est naturel & essentiel au Pere. Il n'oublia pas ces paroles de JESUS-CHRIST : *Tout ce que mon Pere a, est à moi* ; ni le témoignage de saint Chrisostôme, & des autres Peres Grecs, qui ont enseigné, aussi bien que les Latins, que le Fils posséde tout ce qui est au Pere, excepté la Paternité. D'où il s'ensuit, en bonne Théologie, que si le Pere est le Principe, dont le Saint Esprit procéde, le Fils est aussi nécessairement le même Principe.

Dupin, ut sp.

Jean. XVI. 15.

Continuant à répondre aux autorités produites par Marc d'Ephése, André de Rhodes fit voir que ces autorités n'avoient rien de contraire à la Doctrine de l'Eglise Romaine, ni à sa Pratique. Ce qu'il eut soin d'expliquer, 1°. Par plusieurs passages de saint Cyrille, de saint Maxime, de Taraise Patriarche de Constantinople, & de plusieurs autres sçavans Orientaux, qui ont cru que le Saint-Esprit procéde du Pere & du Fils : 2°. Par les termes formels des Décrets de tous les Conciles, qui défendent de composer, ou de présenter à ceux qui demandent le Baptême, *une autre Foi, différente de celle qui est exprimée dans le Symbole* : ce qui ne peut sans doute être entendu des paroles, qui en expliquant les vérités du Symbole, ne présentent point une Foi différente, mais toujours la même, exposée plus au long, & plus clairement. D'où vient qu'elles peuvent être insérées dans le Symbole même, par l'autorité légitime de l'Eglise, lorsqu'elle le juge nécessaire pour l'instruction des Fidéles. C'est pourquoi, disoit cet Archevêque, comme les

falsa esse quæcumque dicebas ; quòd neque Ecclesia Romana, neque additio, divisionis, & contentionis causa erat. Si quidem non solùm ante Schisma Ecclesiarum, in Symbolo posita fuit additio, sed etiam ante Œcumenicas Synodos, septimam videlicet Synodum, & quartam, ut testatur Confessor Maximus, Abbas, in Epistola ad Marinum Presbiterum Cypri, &c. *Gennad. Ap. Odoric. ad An.* 1438. *n.* 19 *pag.* 196.

Grecs, depuis le Concile de Nicée, ont ajoûté quelques paroles à leur profession de Foi, contre les nouvelles Héréfies qui s'élévoient en Orient; l'Eglise Latine par la même raison, & la même autorité, a pû aussi ajoûter un mot, par maniére d'explication d'une vérité, que de nouveaux Hérétiques attaquoient dans l'Occident.

A toutes ces raisons, & à plusieurs autres, que nous passons ici sous silence, notre Prélat ajoûta encore deux Réfléxions. La premiére étoit sur le silence de Photius, ce grand Ennemi des Latins, & l'Auteur du Schisme des Grecs, qui n'avoit pas cependant reproché à l'Eglise Romaine, l'addition, ou explication, qui a depuis servi de prétexte à quelques Schismatiques, pour excuser leur séparation. La seconde Réfléxion d'André de Rhodes fut sur les paroles mêmes de Marc d'Ephése, qui s'étant objecté, d'où venoit que le Concile d'Ephése n'avoit proposé que le Symbole de Nicée, sans parler de celui de Constantinople, avoit répondu que ces deux ne passoient que pour un seul, étant en effet le même; parceque les paroles ajoûtées dans le second n'étoient qu'une Explication des vérités contenues moins distinctement dans le premier. Il y avoit long-tems que nos Docteurs avoient réduit les Grecs, à faire cet aveu; après quoi on les battoit par leurs propres armes.

XXX.
Bessarion entreprend de répondre à André de Rhodes.

Les Evêques Grecs ayant conféré entr'eux sur ce qu'André de Rhodes avoit dit au nom des Latins, ils nommérent Bessarion de Nicée pour y répondre : & ce sçavant homme entreprit de le faire dans la Session du Samedi, premier jour de Novembre. Il revint à prouver 1°. Que toute addition au Symbole étoit défenduë; & qu'ainsi il étoit inutile d'éxaminer si celle que les Latins avoient faite, étoit une explication, ou non: qu'il suffisoit que ce fût une addition pour la rejetter: 2°. Qu'il n'étoit point défendu d'expliquer la Foi; mais qu'il n'étoit pas permis d'insérer ces explications dans le Symbole: 3°. Que jusqu'au troisiéme Concile Général, (premier d'Ephése,) cela avoit pû être permis; mais que ce Concile l'ayant absolument défendu, l'Eglise Romaine n'avoit point eû l'autorité de le faire.

XXXI.
Réfléxions sur le Discours de Bessarion.

On peut douter si le sçavant Bessarion étoit lui-même persuadé de tout ce qu'il avançoit: & la conduite qu'il tint dans la suite, en embrassant la Doctrine des Latins, montre assez qu'il étoit peu convaincu de la vérité de celle des Grecs. En effet la premiére, & la seconde de ses propositions avoient été souvent

ſouvent, & ſolidement refutées par l'éxemple du Concile de Conſtantinople, qui avoit expliqué la Foi de Nicée, & inſéré ſon explication dans le Symbole. Sa troiſiéme propoſition n'étoit pas plus ſolide ; les Peres de Nicée avoient déja fait la même défenſe, qui fut renouvellée par le Concile d'Ephéſe : & cela n'empêcha pas les Peres de Conſtantinople d'ajoûter quelques mots néceſſaires : ils n'agirent point en cela contre l'Eſprit du premier Concile ; l'Egliſe Romaine n'a pas agi non plus contre l'intention du troiſiéme.

Cependant Beſſarion n'ayant point achevé, dans une Seſſion, de dire tout ce qu'il avoit préparé ; il continua encore, dans la ſuivante, de répondre au Diſcours d'André de Rhodes, qui repliqua dans la même Seſſion. Quelques Hiſtoriens modernes prétendent que ce Prélat ne s'étant point préparé à cette Replique, parut s'éloigner d'abord du ſujet, & qu'il tomba enſuite ſur le fonds du Dogme. Mais, ſelon la remarque du Pere Echard, ces Ecrivains n'ont parlé ainſi que ſur le témoignage de l'Interprête Grec, moins digne de Foi ſans doute que pluſieurs Sçavans de mérite, qui étoient auſſi préſens à la Diſpute ; & qui ſe ſont expliqués bien différenment (1). En effet ce que Beſſarion venoit de propoſer, avec un nouveau tour, avoit été déja touché, & combattu par l'Archevêque de Rhodes : qui n'étoit pas d'ailleurs un Homme à ſe laiſſer éblouir par l'Eloquence Grecque, étant lui-même, non-ſeulement très-verſé dans ces matiéres, mais auſſi fort éloquent dans l'une & l'autre Langue. Il en donna de nouvelles preuves, dans les autres Seſſions du Concile, ſoit à Ferrare, ſoit lorſqu'il fut depuis transféré à Florence. On remarque que dans la dix-neuviéme, & vingtiéme Conférence, l'Interprête Grec ne rendant pas fidellement le ſens des paroles du célébre Jean de Montnoir ; André de Rhodes fit auſſitôt appercevoir les Peres de cette infidélité, ou de cette mépriſe ; & ôta lui-même l'équivoque, qui auroit embarraſſé la Diſpute.

Dupin, continuat. de l'Hiſt. Eccl.

Echard. ut ſp.

Notre Archevêque vouloit auſſi profiter de la préſence des Prélats Grecs, pour faire éxaminer dans le Concile, quelques autres points de Doctrine, & leur montrer diverſes erreurs de leurs Auteurs, touchant l'Eſſence de Dieu, & ſon opération. Mais les Orientaux refuſérent d'entrer dans cet éxamen, &

Ibid.

(1) Novi Græcum Interpretem Andream arguere, quaſi extra chorum ſaltaverit, nec de re propoſita dixerit. At aliter refert Andreas de cruce præſens in Concilio, qui & ejuſdem Hiſtoriam, ſeu diarium concinnavit. Nec plenam Græco Scriptori, vel ejus corruptori adhibendam fidem notat Horatius Iuſtinianus. De quibus, cùm omnia ſcripta ſint, peritorum ſit judicium, &c. *Echard. Tom. I, pag.* 802.

le Prélat écrivit depuis un Traité sur cette matiére, pour établir la vérité Catholique, que les Palamites avoient combattue dans le Siécle précédent, non-seulement sans avoir été censurés par les Evêques de l'Eglise Grecque, mais aussi avec l'approbation de quelques-uns de leurs Synodes, qui avoient autorisé l'erreur.

XXXII. André de Rhodes est envoyé en Orient, en qualité de Légat Apostolique.

Après la derniére Session du Concile de Florence, tenuë le sixiéme de Juillet 1439, André de Rhodes ayant signé le Décret d'Union des deux Eglises, qu'il avoit si ardenment désirée, il fut nommé par le Pape Eugéne IV, son Légat Apostolique en Orient, & envoyé en cette qualité dans le Royaume de Chypre. Avant son départ, il eût encore la consolation de voir, & de signer avec les autres Evêques Orthodoxes, la Réunion des Arméniens, parmi lesquels nous avons remarqué qu'il avoit autrefois travaillé avec succès. Le Légat étoit déja arrivé en Orient, & il y continuoit ses travaux, pour attirer divers Peuples à l'unité de la Foi, lorsque le Pape lui écrivit un Bref, daté de Florence le cinquiéme de Novembre 1441, & conçu en ces termes:

XXXIII. Bref du Pape Eugéne IV à son Légat.

« A l'Archevêque de Colosse, notre Vénérable Frere, Salut » & Bénédiction Apostolique.

« Il nous a été présenté depuis peu une Supplique, de la » part de quelques Evêques Grecs de l'Isle de Chypre, qui » nous avertissent, que quoique par la Grace de Dieu, les deux » Eglises ayant déja fait un Traité d'Union, comme il est no- » toire à tout le monde; il se trouve néanmoins des Latins » dans le Royaume de Chypre, qui refusent encore de com- » muniquer avec les Grecs: d'où vient que cette Union n'a » pas dans ce Pays l'effet qu'elle devroit avoir; ainsi qu'il pa- » roît par la Supplique, dont nous vous envoyons une Copie » avec nos Lettres. C'est pourquoi nous vous donnons com- » mission, & vous enjoignons par la vertu des Présentes, d'exa- » miner soigneusement le fait; & si vous trouvez que l'Exposé » soit véritable, vous prendrez le plus sagement qu'il se pourra » vos mesures, pour faire cesser le scandale; c'est-à-dire, pour » obliger les Latins de l'Isle de Chypre, à se conformer au » Décret de l'Union, en communiquant comme Freres, avec » les Grecs, selon leurs justes désirs. Fait à Florence le 5 de » Novembre, l'onziéme année de notre Pontificat ».

Odoric. ad An. 1441. n. 6. Bullar. Ord. Tom. III, pag. 143.

XXXIV. Conduite de quelques Evêques Latins, dans le Royaume de Chypre.

Par la Supplique, dont il est fait mention dans ce Bref, & qu'on peut lire dans les Annales d'Oderic Raynald, on voit que les Peuples Grecs & Latins, qui habitoient alors dans le

Royaume de Chypre, avoient chacun leurs Evêques, leurs différens Rits, & leurs Eglises. Pendant plusieurs Siécles, le Schisme, qui les divisoit, les avoit accoutumés à se regarder mutuellement comme des profanes excommuniés & ennemis de Dieu. Il semble qu'après l'Union conclue avec tant d'appareil dans le Concile de Florence, le scandale auroit dû cesser: il continuoit cependant parmi les Cypriots, avec leurs anciennes animosités: & ce qui doit paroître plus surprenant, c'est que les Evêques Latins, qui de tems en tems avoient fait les premiers pas vers la Paix, étoient devenus les plus difficiles à la recevoir, ou à l'accorder. Sans s'être expressément opposés au Décret de Florence, ils le rendoient inutile pour l'Eglise de Chypre, en refusant toujours toute communication avec les Grecs, dans la célébration des Mariages, dans les Obséques & les Priéres pour les Morts, dans les autres Solennités, & dans les Actes publics. Quelques-uns se contentoient de ne pas se trouver avec les Grecs, dans ces occasions; mais plusieurs autres entre les Pasteurs, par un zéle mal réglé, alloient plus loin; & ils défendoient à leurs Fidéles de faire, ce qu'ils ne faisoient pas eux-mêmes. Ils entretenoient le Schisme, & vouloient forcer les Peuples à le fomenter de même. Voilà ce qui avoit excité les justes plaintes de quelques Evêques Grecs. Le Pape les écouta avec bonté; & ce fut pour ôter ce sujet de scandale, que l'Archevêque de Rhodes eût ordre de se rendre au plutôt dans le Royaume de Chypre.

XXXV. André de Rhodes travaille utilement à faire cesser dans cette Isle les divisions; & à en bannir l'ignorance, la superstition, l'Hérésie.

Mais ce n'étoit pas le seul bien qu'il pouvoit faire, & qu'il fit en effet dans cette Isle; où on avoit à combattre en même tems l'ignorance, la corruption des mœurs, la superstition, & l'Hérésie. On y voyoit plusieurs Sectes opposées les unes aux autres, également opiniâtres dans leurs erreurs, & également éloignées de la pureté de la Foi. Les Nestoriens, & les Monothélites, fort répandus dans le Pays, y dogmatizoient avec la même liberté. Ceux-là nioient la Divinité de JESUS-CHRIST, & ceux-ci sa volonté, & son opération humaine. La plûpart, sans Lettres, & sans aucune teinture de Théologie, laissoient à leurs Enfans les erreurs, qu'ils avoient héritées de leurs Peres, comme un dépôt précieux. Le Légat Apostolique employa près de quatre ans à instruire ces Peuples, des vérités du Salut; à détruire leurs grossieres Superstitions; & à les ramener tous à la profession d'une même Foi. Le Seigneur bénissant la pureté de ses intentions, & son Ministére; le fruit en fut si glorieux, que les Evêques Hérétiques, & les autres Principaux Chefs

LIVRE XIX.

ANDRE'.

de chaque Secte, entrérent de bonne foi dans le Sein de l'Eglise, avec tous les Peuples, qui les avoient suivis jusqu'alors dans leurs égaremens.

XXXVI. Moyens qu'il employe pour y réussir.

Pour mieux affermir ces conversions, le sage Légat prit deux précautions : la première fut d'assembler, dans Nicosie, Ville Capitale de l'Isle de Chypre, un Concile de la Nation, auquel il présida ; & dans lequel tous les Pasteurs, Grecs & Latins, ceux qui auparavant soutenoient l'Héréfie de Nestorius, ou celle d'Eutichès, & de Macaire, firent volontairement & solennellement profession de ne croire désormais, que ce qui avoit été défini dans les anciens Conciles, selon la Foi de l'Eglise Romaine. La seconde précaution que le Légat jugea nécessaire, fut d'envoyer quelques-uns de ces Prélats nouvellement convertis, auprès du Saint Siége, pour renouveller entre les mains de Sa Sainteté, tant en leur propre nom, que de la part de leurs Eglises, la profession de Foi, qu'ils avoient faite publiquement dans le Concile.

Le Lecteur sera sans doute bien aise de trouver ici la preuve de ce que nous venons de rapporter : & nous ne pourrions mieux finir l'Histoire de l'Illustre André de Rhodes, que par un Décret du Pape Eugéne IV, qui en consacrant à la postérité, la mémoire des travaux de ce grand Homme, & ses succès, lui donne en même tems une partie des louanges qu'il avoit si bien méritées. Voici de quelle maniére s'explique ce Pape, dans sa Bulle du septiéme d'Août 1445.

Ap. Odoric. ad An. 1445. n. 18. Bullar. Ord. Tom. III, pag. 97.

XXXVII. Lettre du Pape Eugéne IV.

« Béni soit le Dieu, & le Pere de Notre Seigneur JESUS-» CHRIST, le Pere des Miséricordes, & le Dieu de toute » Consolation, qui favorisant nos Vœux, & les pieux désirs que » nous avons de procurer, selon notre devoir, le Salut du Peuple » Chrétien, ne cesse de répandre tous les jours ses Bénédictions » sur nos travaux, pour les faire réussir au-delà de nos mérites.

» Après l'Union de l'Eglise d'Orient avec celle d'Occident, » heureusement conclue dans le Concile Général de Florence ; » & après la réduction des Arméniens, des Jacobites, & des » Peuples de la Mésopotamie, nous avons envoyé notre véné-» rable Frere, André Archévêque de Colosse, dans les Pro-» vinces d'Orient, & en particulier dans le Royaume de Chy-» pre ; afin que par ses Prédications, & l'explication des Dé-» crets émanés pour l'Union des Grecs, des Arméniens, & » des Jacobites, il travaillât à confirmer dans la Foi, tous ceux » de ces mêmes Nations, qui habitoient dans cette Isle ; & à » ramener en même tems à la pureté du Culte, tant les Secta-

teurs de Nestorius & de Macaire, que les autres Hérétiques, « qu'il trouveroit dans ce Pays. C'est aussi ce que ce Prélat a « entrepris, & éxécuté avec un zéle digne de sa Sagesse, & de « toutes les autres vertus, dont il a plû au Seigneur de le rem- « plir (1) : car après plusieurs Disputes, & Conférences, il a « porté les Nestoriens, à abjurer le Dogme impie de l'Héré- « siarque, qui avoit soutenu que Notre Seigneur JESUS- « CHRIST n'étoit que un pur homme ; & que la Très-Sainte « Vierge ne devoit point être appellée Mere de Dieu, mais « seulement du Christ. André de Rhodes a fait ensuite la mê- « me chose à l'égard des Sectateurs de l'impie Macaire d'An- « tioche ; lequel, quoiqu'il reconnût que JESUS-CHRIT est « en même tems vrai Dieu, & vrai Homme, n'admettoit ce- « pendant en lui, que la seule Volonté Divine, n'attribuant « presque rien à la sainte Humanité. La conversion de nos vé- « nérables Freres, Timothée Métropolitain des Caldéens, « appellés Nestoriens dans l'Isle de Chypre, & d'Elie Evêque « des Maronites, infectés des erreurs de Macaire, dans le mê- « me Royaume, a été suivie de celle de leur Clergé, & de leurs « Peuples : tous ces gens-là ayant été heureusement ramenés « à la Foi, par le secours de la Grace, & le Ministére de l'Ar- « chevêque de Rhodes ; qui leur a proposé, & fait recevoir « la Doctrine Catholique, que la Sainte Eglise Romaine en- « seigne ; & qu'elle a toujours inviolablement conservée.

Tous ces Evêques s'étant depuis assemblés dans l'Eglise « de Sainte Sophie, avec les Pasteurs des differens Peuples, « qui se trouvent dans le Royaume de Chypre, ont reçu avec « beaucoup de respect les Vérités Orthodoxes. Après quoi, les « Caldéens ont député vers nous Timothée leur Métropoli- « tain ; & les Maronites ont envoyé Elie leur Evêque, pour faire « entre nos mains une profession solemnelle de la Foi de l'Egli- « se Romaine ; telle que le Saint Siége, par la Grace de Dieu, « & la protection de saint Pierre, l'a toujours tenuë sans chan- « gement ni variation &c. Fait à Rome le septiéme d'Août « 1445, la quinziéme année de notre Pontificat ».

On ne peut douter que des fruits aussi précieux, que la Conversion de tant de Peuples, n'ayent encouragé notre Archevêque, à continuer ses utiles travaux autant que sa vie ; & qu'il n'ait fini sa glorieuse carriére, en remplissent sa Légation, soit

(1) Quod pro sua sapientia, aliisque virtutibus, quibus eum Largitor gratiarum Dominus insignivit, diligentissimè prosecutus, post diversas, multiplicesque disputationes, post varios tractatus... divino sibi assistente numine, convertit &c. *Ap. Odoric. ut sp.*

LIVRE XIX.

ANDRÉ.

dans le même Royaume de Chypre, ou dans quelque autre Contrée d'Orient. Mais les Historiens n'ont point remarqué l'année de sa mort, quoique nous en trouvions un si grand nombre, qui, en parlant de l'Union des Grecs avec les Latins, se sont fait un devoir de louer l'Erudition, & les vertus de cet illustre Prélat. S. Antonin, qui avoit eû occasion de converser familiérement avec lui, & qui l'avoit vû disputer avec les Grecs, dans le Concile de Florence, l'appelle un excellent Docteur, fort versé dans la Théologie, & dans la connoissance des Langues (1).

De tous les Ecrits de l'Archevêque de Rhodes, il ne nous reste aujourd'hui, 1°. Qu'une partie de ses Discours, dont il est fait mention dans les Actes du Concile de Bâle, de Ferrare, & de Florence. 2°. Un Traité de l'Essence & de l'Opération Divine, composé selon les principes de saint Thomas, & adressé à l'illustre Bessarion. 3°. Un petit Ouvrage, en forme de Dialogue, pour répondre à une Lettre écrite par Marc d'Ephése, contre les Rits, & le Sacrifice de l'Eglise Romaine. Leo Allatius a parlé de ce dernier Traité (2): &, selon Possevin, on croit qu'il en avoit écrit un autre touchant la Procession du Saint-Esprit (3). On sçait du moins qu'il avoit eû souvent occasion de parler de cette matiére, & de l'expliquer.

Le Traité de l'Essence Divine, & le Dialogue contre Marc d'Ephése, sont écrits en Grec, & se conservent à Rome parmi les Manuscrits du Vatican.

(1) Ex Latinis quidem assumpti sunt quatuor, duo Episcopi, unus Colocensis, Ordinis Prædicatorum, in Theologia Doctor egregius, & utriusque idiomatis peritissimus, *S. Anton. Hist. III. Part. Tit. 22. C. 11.*

(2) Ad hanc Epistolam, satis fusam responsionem Andreæ Colocensis, ad cives Methonenses, per modum Dialogi, Beneficio Ferdinandi Ughelli, etiam per otium legi. *Leo Allatius de Eccl. Occid. & Orient. perp. consens. l. III, c. 3. p. 935.*

(3) Andreæ Rhodi Archiepiscopi Apologia Demonstrativa, è scriptis D. Thomæ, ad Bessarion Card. Nicœnum, de Divina Essentia & operatione. Eundem Andream ferunt scripsisse de Processione Spiritûs Sancti. *Possev. Appar. Sacr. Tom. I, p. 76.*



JEAN DE MONTNOIR, ILLUSTRE DÉFENSEUR DE LA FOI CATHOLIQUE, DANS LE CONCILE DE FLORENCE.

JEAN DE MONTNOIR.

ON ignore si Jean de Montnoir, ou *de Montenigro*, est ainsi appellé du nom de sa Maison, ou de celui de sa Patrie. Il est certain qu'il étoit Italien de Nation ; & qu'ayant prit l'Habit de saint Dominique, dans la Province de Lombardie, il se rendit très-célébre dans l'Eglise, par ses vertus, son Erudition, & son zéle pour la Foi. Subtil Philosophe, profond Théologien, Prédicateur patétique, habile sur-tout dans les Langues, il avoit acquis dans le secret de la solitude, & pendant les malheureux tems d'un Schisme général, ce Trésor de Science, qui le mit depuis en état de travailler avec succès, à finir les divisions, & à faire triompher les vérités trop long-tems obscurcies, ou combattues.

I. Qualités & talens de Jean de Montnoir.

Mais le premier usage, que Jean de Montnoir fit de ses talens, fut en faveur de ses Freres ; à qui il expliqua pendant plusieurs années, les Saintes Ecritures, & les principes de saint Thomas, dont il se montra toujours le fidéle Disciple, & le zélé Défenseur. Appliqué ensuite au Ministére de la parole, selon l'esprit de sa vocation, il annonça avec fruit l'Evangile dans quelques Provinces d'Italie ; & il méritoit la confiance des Peuples, en travaillant à leur conversion, ou à leur instruction, lorsqu'on le chargea du Gouvernement de sa Province de Lombardie. Il la conduisit en Paix, depuis l'an 1432 jusqu'après l'année 1443. Dans les Actes de plusieurs Conciles, il est souvent appellé *Jean Provincial des Dominicains.*

II. Ses premiers Emplois dans l'Ordre de S. Dominique.

Le Concile de Bâle, où il se trouva comme Théologien du Pape, fut le premier théâtre, où sa Doctrine parut dans tout son éclat. Il mit dans un beau jour les vérités de la Foi, attaquées par les Wicléfites, & les Hussites : & il ne défendit pas avec moins de lumiére, que de fermeté, les droits du S. Siége (1). La défense de la vérité, confiée à un tel Docteur, étoit entre bonnes mains ; puisqu'il n'étoit pas moins difficile de le surprendre, par les subtilités de la Logique ; que de l'intimider, par les ménaces ; ou de le corrompre, par tout ce qui peut fla-

III. Il paroît avec éclat dans le Concile de Bâle.

(1) Unde in Conciliis Generalibus iis annis coactis, quibus jussu summi Pontificis, adfuit, nec parùm inclaruit, sæpius F. Joannes Provincialis, sine addito dicitur. Ac primùm quidem ad Synodum Basileensem missus est ab Eugenio IV ; ubi & egregia dedit sapientiæ suæ specimina, tum in propugnandis fidei Catholicæ articulis, & sancti Thomæ sensis, tum in tuendis summi Pontificis juribus, &c. *Echard. Tom.* I, *p.* 792.

LIVRE XIX.

JEAN DE MONTNOIR.

ter la cupidité, ou l'ambition. Dans l'Etude des Sciences, & principalement dans celle de la Religion, il n'avoit cherché la vérité, que par le seul désir de la connoître ; il ne la défendit ensuite que par l'amour même de la vérité : & la même fermeté, qu'il montra dans toutes les occasions, où il falloit combattre l'erreur, il la fit paroître dans le refus constant de toutes les Dignités Ecclésiastiques, qui lui furent offertes.

IV. Après avoir combattu pendant plusieurs années le Schisme, & l'Hérésie, il se retire de Bâle.

Malgré la mésintelligence, qui éclata bientôt entre le Concile de Bâle & la Cour de Rome, Jean de Montnoir continua pendant long-tems à servir l'Eglise dans le même Concile. Etoit-il question d'expliquer les Dogmes de la Foi, d'en persuader la vérité aux Disciples de Jean Hus, de répondre à leurs difficultés, ou de chercher les moyens de rappeller les Schismatiques à l'unité de l'Eglise ; ce Théologien agissoit toujours de concert avec les Peres : & il ne montroit pas moins de zéle à travailler avec eux à la Réforme de l'Eglise, sur tous les points, où il paroissoit que, par la suite des tems, on s'étoit éloigné de l'Esprit des Canons. Son Traité touchant la Conception de la Sainte Vierge, composé à Bâle en 1435, & 1436, est une preuve, qu'il s'étoit arrêté dans ce Concile, tant qu'il y eût quelque espérance de terminer enfin des différends, qu'on essaya plus d'une fois d'accommoder, & qui recommençoient toujours. Mais dès que, par les secrettes ménées de quelques-uns, dont saint Antonin n'a point fait l'éloge *, on commença à attaquer directement la personne du premier Pasteur, & à vouloir affoiblir son autorité, rien ne fut capable d'empêcher Jean de Montnoir, de parler avec force pour l'une & pour l'autre. Il regarda cette entreprise comme un attentat Schismatique ; & à la suite du Cardinal Julien, il sortit de Bâle, avec plusieurs autres Théologiens de son Ordre, pour se rendre au nouveau Concile, indiqué depuis peu à Ferrare.

* III. Part. Hist. Tit. 22. c. 10. §. 4. Echard. Tom. I, pag. 799. Col. 2.

V. Dans le Concile assemblé d'abord à Ferrare, & transféré depuis à Florence, Jean de Montnoir est choisi pour être le Théologien des Latins.

Dans la premiére Session, tenuë dans cette Ville au mois d'Octobre 1438, les Grecs & les Latins ayant nommé les Evêques & les Docteurs, qui devoient porter la parole, & expliquer les sentimens des deux Eglises, Jean de Montnoir fut mis à la tête des Théologiens choisis par les Latins. Cependant dans les quinze ou seize Sessions qu'on tint à Ferrare, les Disputes furent presque toujours entre les Prélats ; & nous avons vû que ce fut ordinairement notre Archevêque de Rhodes, qui répondit au nom de l'Eglise Latine. Mais depuis la Translation de ce Concile dans la Ville de Florence, Jean de Montnoir soutint presque seul tout le poids de la Dispute. En présence

présence des plus sçavans Hommes des deux Eglises, sous les yeux du Pape & de l'Empereur d'Orient, notre Théologien réduisit souvent au silence le plus ardent, comme le plus subtil de ses Adversaires. Mais si sa vaste Erudition, la justesse de son esprit, l'ordre, la clarté, & la force de ses raisonnemens le firent admirer; on peut dire qu'en se couvrant de gloire, il fit encore plus d'honneur aux vérités qu'il défendoit. Les Latins ne furent pas les seuls qui l'écoutérent avec plaisir; les Grecs eux-mêmes, dont il combattoit les Erreurs, ne purent lui refuser leur admiration. Leur Empereur voulut qu'il fût le seul à parler dans différentes Sessions; & quelques-uns de leurs Historiens ont fait depuis son Eloge, & pris sa défense contre leurs propres Compatriotes. C'est ce que nous allons voir dans la suite de cette Histoire; où sans nous écarter de notre sujet, nous ferons en abrégé celle du Concile.

Conc. Génér. Tom. XIII, pag. 34. &c. Hist. Eccl. Liv. CVII, n. 110.

Sur la fin de l'année 1438, le Pape, avec l'agrément des Grecs, ayant transféré le Concile de Ferrare, soit pour d'autres bonnes raisons, soit à cause de la peste, qui étoit à craindre quand l'hyver seroit passé; tous les Peres se rendirent à Florence. Le Souverain Pontife, & le Patriarche de Constantinople furent logés dans le célébre Couvent des Dominicains, appellé de sainte Marie Nouvelle; où le Pape Martin V avoit pris aussi son logement pendant près de deux ans, qu'il s'étoit arrêté dans la même Ville. Dans la premiére Session, qui se tint le 26 de Février 1439, toute la Dispute se passa entre le Cardinal Julien, & l'Empereur des Grecs, dont on loue l'esprit & l'Erudition. Les Grecs ayant été priés de proposer quelque moyen de s'unir, répondirent qu'il n'y en avoit point d'autre, que de discuter les matiéres dans les Conférences particuliéres; mais le Pape Eugéne, voyant qu'ils choisissoient encore la voye de la Dispute, crut qu'il valoit mieux qu'elle fût publique, afin qu'on ne pût rien cacher de ce qui s'y seroit passé. Il indiqua donc la seconde Session, pour le Lundi suivant, deuxiéme jour de Mars; & l'on y commença d'abord la Dispute sur la Procession du Saint-Esprit. Marc d'Ephése, & Jean de Montnoir parlérent fort au long, & assez vivement: le Pape présida lui-même à cette Session: à laquelle l'Empereur, ni le Patriarche de Constantinople, ne purent se trouver, étant l'un & l'autre malades.

Fontan. in Monum. pag. 331.

Hist. Eccl. Liv. CVIII, n. 4.

Pour remplir notre dessein, nous n'aurons plus qu'à abréger ce qui se trouve dans les Actes du Concile, & dans les Ecrits de quelques Evêques Grecs, ou à transcrire quelques pages

LIVRE XIX.

JEAN DE MONTNOIR.

de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Les juſtes louanges, qu'on y donne à Jean de Montnoir ſont toujours appuyées ſur des faits. D'ailleurs elles ſeront moins ſuſpectes, ſous une plume qui ne l'eſt pas. Voici comment s'explique d'abord le Continuateur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. l'Abbé Fleury :

Ibid.

« Jean Théologien des Latins, apres avoir demandé la » bénédiction au Pape, commença à établir ce qui eſt de foi : » il expliqua ce qu'on devoit entendre par ce terme : *Proceſ-* » *ſion du Saint-Eſprit* ; ce qu'il appuya de l'autorité de ſaint » Denys. Marc dit que ce mot étoit attribué auſſi-bien au Fils

Jean XVI, 28.

» qu'au Saint-Eſprit ; puiſque le Fils de Dieu dit dans S. Jean, » qu'il eſt ſorti du Pere : que cependant on ne l'applique qu'au » Saint-Eſprit, ſelon le langage de l'Ecriture, & des Saints » Peres ; & qu'ainſi la production du Saint-Eſprit eſt diſtinguée » de celle du Fils, qu'on appelle *Génération*. Jean répliqua, en » demandant, ſi procéder étoit recevoir l'Exiſtence d'un autre.

VI. Solides raiſonnemens de Jean de Montnoir.

» Marc dit qu'il l'entendoit ainſi, ſur quoi Jean le preſſa par ce » raiſonnement : L'Eſprit-Saint reçoit l'Etre du Pere, parce que » procéder, c'eſt recevoir ſon Exiſtence. Cela étant, je dis : Le » Saint-Eſprit procéde de celui, de qui il reçoit l'Etre * : or le » Saint-Eſprit reçoit l'Etre du Fils, il procéde donc du Fils, » ſuivant la propre ſignification de ce terme. Mais Marc d'E- » phéſe n'accorda pas que le Saint-Eſprit reçût l'Etre du Fils, » ce que Jean prouva par pluſieurs Argumens. Toute la Diſpute » roula ſur les mêmes difficultés.

VII. Nouvelles preuves.

« Dans la Seſſion troiſiéme, qui fut célébrée le Jeudi, cin- » quiéme de Mars, Jean parla encore ſur la même matiére, & » prouva ſi clairement par l'Ecriture, par la Tradition, par le » témoignage des Peres Grecs, & par d'excellentes raiſons » Théologiques, que le Saint-Eſprit procéde, & reçoit ſon » Etre du Pere & du Fils, comme d'un ſeul principe, & par une

VIII. Marc d'Ephéſe réduit en ſilence.

» ſeule production ; & répondit ſi nettement à tout ce que Marc » lui pût oppoſer, qu'il le rendit ſouvent muet, quoiqu'il ne » manquât pas d'eſprit, & qu'il fût un des plus grands Parleurs » qui ſçût mieux s'exprimer parmi les Grecs.

« Le Samedi, ſeptiéme de Mars, on tint la quatriéme Seſſion. » Jean étonna fort Marc d'Ephéſe, lorſqu'après lui avoir mon- » tré dans pluſieurs anciens Exemplaires de ſaint Baſile (qu'on » avoit eu ſoin de faire apporter de Conſtantinople, & d'autres

* Ici la Traduction de l'Hiſtorien eſt un peu embarraſſée ; & ſemble faire un faux ſens : *Celui de qui le Saint-Eſprit reçoit l'Etre dans les Perſonnes Divines, en reçoit auſſi la Proceſſion, &c.* Hiſt. Eccl. Liv. CVIII, n. 4.

lieux de la Gréce) que ce saint Pere, dans ses Livres, contre Eunomius, dit en termes très-décisifs, que le S. Esprit ne « procéde pas seulement du Pere, mais aussi du Fils ; on découvrit clairement la mauvaise foi des Grecs ; qui, dans les « Exemplaires qu'ils produisoient, avoient ôté le mot de *Fils*. « Et comme Marc demeuroit alors sans repartie ; l'Empereur, « pour sauver l'honneur de sa Nation, prit la parole, & dit « qu'on ne devoit pas s'arrêter à ces Exemplaires, parcequ'il y « en avoit plusieurs autres en Gréce, où en effet cette parole « ne se trouvoit pas. Mais, Seigneur, répartit agréablement « le Cardinal Julien, puisque Votre Majesté a voulu venir « elle-même à ce combat, ne devoit-elle pas avoir apporté « ses armes, sans attendre qu'on fût au plus fort de la mêlée, « pour dire qu'on ne les a pas, & pour arrêter sous ce beau « prétexte ceux qui combattent avec avantage. Ce fait est rapporté par saint Antonin, qui, sans être encore Archevêque « de Florence, se trouvoit présent à ces Disputes.

IX. L'Empereur Grec prend la parole.

X. Réplique du Cardinal Julien.

Vide, Spond. ad An. 1439. n. 3.

« La cinquiéme Session se tint le Mardi, dixiéme du mois « de Mars, & l'on y reprit encore l'autorité de saint Basile : « Marc d'Ephése fut le premier qui parla. Jean lui répondit, « & confirma ce qu'il avoit dit dans la Session précédente, en « montrant que le sentiment de ce saint Docteur étoit, que le « Saint-Esprit procédoit du Pere & du Fils, & pour le prouver « l'on produisit un Exemplaire de ses Ouvrages ; où, dans « l'Homélie du Saint-Esprit, il enseigne le Dogme des Latins. « Cette Dispute dura si long-tems, que l'Empereur pria qu'on « la finît, parceque les Grecs n'avoient pas le tems d'y répondre. On remit donc au Samedi à la continuer.



« La Conférence de la sixiéme Session tenue le Samedi, « quatorziéme de Mars, roula encore sur la même autorité de « saint Basile ; & Jean pressa si vivement son Adversaire, qu'il « le mit hors d'état de répondre. Sur le silence de Marc d'Ephése, l'Empereur prit la parole, & dit qu'il y avoit des raisons de douter ; & que dans un tems plus favorable on agiteroit cette Question ». On ne laissa pas de continuer la Dispute ; & Jean (qui ne croyoit pas qu'on pût trouver un tems plus favorable pour éclaircir le prétendu doute, ni une plus belle occasion de faire triompher la vérité) « continua toujours son raisonnement sur saint Basile, dans ses Livres contre Eunomius, & dans beaucoup d'autres endroits de ses « Ouvrages.

XI. Jean de Montnoir rend encore muet Marc d'Ephése.

« On poursuivit la même matiére, dans la Session du «

XII. Embarras des Grecs. Hist. Eccl. Liv. CVIII, n. 9.

» Mardi, dix-septiéme de Mars. Les Grecs, après avoir cher-» ché divers expédiens, crurent enfin en avoir trouvé un, » dans une Lettre de saint Maxime, qui est rapportée à la fin » de cette Session dans les Actes Grecs; où ce Pere dit que les » Latins en assurant que le Saint-Esprit procéde du Fils, ne » prétendent pas que le Fils soit la cause du Saint-Esprit; & » qu'ils sçavent bien que le Pere est la seule cause du Fils & » du Saint-Esprit; du Fils, par la Génération; du Saint-Esprit, » par la Procession; mais qu'ils entendent seulement que le » Saint-Esprit procéde par le Fils, parcequ'il est d'une même » Essence ». Ce fut l'Empereur lui même, qui trouva ce biais, ou ce tempérament, pour finir les Disputes; & il fit remarquer que Jean de Montnoir, qu'il appelloit le Théologien des Latins, avoit reconnu que le Pere étoit la seule cause (ou le principe) du Fils & du Saint-Esprit. Tous les Grecs, à l'exception de Marc d'Ephése, & de l'Archevêque d'Héraclée, convinrent que si les Latins vouloient approuver cette Lettre de saint Maxime & son sentiment, l'Union seroit facile à faire.

Ibid.

« Dans le Discours, que fit l'Empereur à la fin de cette Ses-» sion, il ajouta, que puisque c'étoit là tout ce que les Grecs » trouvoient à redire dans le sentiment des Latins, qu'on » avoit cru admettre deux principes du Saint Esprit, il seroit » étrange de vouloir s'opiniâtrer à combattre ceux, qui disoient » hautement tout le contraire. Il voulut donc, du consentement » de toute l'Assemblée, que pour un dernier éclaircissement » du Dogme, on entendît paisiblement & sans dispute, tout » ce que Jean Provincial des Dominicains, après avoir oui ce » que les Grecs lui avoient opposé sur ce sujet, avoit encore à » dire pour les satisfaire, & pour prouver la vérité de sa Doc-» trine : après quoi ils prendroient tous ensemble, à la plura-» lité des Suffrages, une derniére résolution. Et pour ôter tous » les obstacles, qui auroient pû empêcher l'union, ce Prince » défendit à Marc d'Ephése, & à l'Archevêque d'Heraclée » d'assister aux Conférences. Le premier n'étoit guères alors en » état de rentrer en lice; ayant été si mal mené dans les der-» niéres Disputes, par Jean, & le Cardinal Julien, qu'il n'osoit » plus paroître; & même, selon quelques Historiens, il en » pensa perdre l'esprit : un jour qu'on l'envoya avertir de venir » terminer la Dispute, qu'il avoit commencée, on le trouva » dans son lit, se plaignant beaucoup que les Cardinaux, en-» trés la nuit dans sa Chambre par le Toît, lui eussent donné » mille coups de fouet, avec des verges toutes rouges de feu,

XIII. L'Empereur & le Concile veulent qu'on écoute paisiblement, & sans dispute, Jean de Montnoir.

Josephus Methonensis, in responsi. ad Libellum Marci Ephesii. Tom. XIII, Concil. pag. 678.

dont il croyoit montrer les marques sur son Corps, quoiqu'il « n'y parût rien du tout ». C'est un Evêque Grec, connu par « son Erudition, & sa fermeté dans la Foi, qui a publié ce fait dans l'Eglise d'Orient, & dans un Ecrit adressé à Marc d'Ephése lui-même.

« Dans la huitiéme Session, tenue le Samedi, vingt-uniéme « me de Mars, il n'y eut, disent les Actes du Concile, que Jean « Provincial des Dominicains, qui parla. Il commença par dire « qu'il auroit souhaité que Marc d'Ephése eût été présent, pour « entendre la solution de ce qu'il avoit proposé ; mais que dés- « espérant de pouvoir vaincre, il s'avouoit vaincu, par sa re- « traite. L'Empereur l'interrompit pour lui représenter que les « Grecs ne s'étoient point assemblés dans ce jour pour disputer, « mais pour satisfaire les Latins, & remplir les conventions fai- « tes ; que c'étoit la raison pour laquelle Marc d'Ephése n'étoit « point venu ». Notre Théologien continua donc son Discours ; « & pour prouver la Foi de l'Eglise Romaine touchant le Dogme contesté, il ajouta à tous les passages des Peres Grecs, qu'il avoit déja cités, les Textes encore plus exprès de saint Léon, de saint Grégoire Pape, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin ; & la Session finit ainsi.

Hist. Eccl. Liv. CVIII, n. 10.

« La Session suivante étoit la neuviéme à Florence, & fut « tenue le mardi, vingt-quatriéme de Mars. Jean y parla en- « core seul, & pour la derniére fois, puisqu'il n'y en eût « point d'autre sur ces matiéres. Il établit de nouveau la vérité « Catholique, sur les témoignages du nouveau Testament, « comme les ont expliqués tous les anciens Docteurs de l'E- « glise, qui vivoient dans le troisiéme, quatriéme, & cin- « quiéme Siécles, long-tems avant le Schisme de Photius, & « dont la Doctrine a été reçue comme très-Orthodoxe « par l'Eglise Grecque. Ensuite reprenant par Ordre tout ce « qu'on avoit dit dans les Disputes précédentes, pour com- « battre un Dogme si bien établi, il y satisfit pleinement ; & « fit voir que de tous les Peres Grecs, qui ont parlé de la Pro- « cession du Saint-Esprit, plusieurs ont dit, ou en termes for- « mels, ou en termes équivalens, qu'il procéde, & reçoit son « être du Pere & du Fils : plusieurs, qu'il procéde du Pere par « le Fils, ce qui revient au même ; quelques-uns, qu'il pro- « céde du Fils, & par le Fils : & tous ceux qui ont écrit qu'il « procéde du Pere, ce qui est très-vrai, n'ont jamais exclu le « Fils ; ce qui seroit sans doute arrivé quelquefois, s'il étoit « faux que le Saint Esprit procédât du Fils. Pour confirmer «

Ibid. n. 11.

XIV.
Il leve toutes les difficultés, & met la vérité dans tout son jour.

LIVRE XIX.

JEAN DE MONTNOIR.

» davantage sa Doctrine, il cita encore les Décisions des an-
» ciens Conciles de Galice, & de Toléde, entiérement con-
» formes à ce qui fut répondu à l'Evêque Turibius, par le Pape
» saint Léon, que le Concile de Calcédoine, en faisant son
» éloge, appelle un homme que l'erreur n'a jamais atteint, &
» que Dieu a puissanment armé de la Doctrine de la vérité
» contre toutes les Hérésies.

Ibid. n. 12.

« Après avoir discouru de la sorte, dans ces deux Sessions,
» durant huit heures, avec toute la solidité, & toute l'Erudi-
» tion imaginable, notre Théologien donna par écrit le pré-
» cis de son Discours, afin que les Grecs pussent l'éxaminer tout
» à loisir dans leur Assemblée particuliere. Les Grecs y furent
» partagés; les uns étoient Ennemis de l'Union; & les autres
» la souhaitoient, & cherchoient les moyens de la faire réüs-
» sir. L'Empereur soutenoit ces derniers, & désiroit avec ar-
» deur établir la Concorde à quelque prix que ce fût. Il fit
» donc résoudre dans une autre Assemblée, que l'on envoye-
» roit dire au Pape, que les Disputes étant inutiles, il falloit
» chercher quelqu'autre voye pour l'Union. A quoi le Pape fit
» réponse, qu'il falloit que les Grecs reconnussent que les La-
» tins avoient bien prouvé que le Saint-Esprit procéde du Fils,
» ou qu'ils apportassent des témoignages de l'Ecriture formel-
» lement contraires; sinon qu'on s'assemblât, que l'on prêtât
» Serment sur l'Evangile de dire la vérité; qu'ensuite chacun
» diroit son avis, & qu'on embrasseroit le sentiment qui auroit
» la pluralité des voix: qu'il ne sçavoit point d'autre voye pour
» concilier les Esprits.

XV. Rare Erudition de notre Théologien, qui remet par écrit entre les mains des Grecs, le précis de son Discours.

XVI. L'Empereur cherche une voye d'accommodement.

XVII. Réponse du Pape.

» Cette réponse du Pape ayant été rapportée à l'Empe-
» reur, il lui fit dire que ce n'étoit pas là le moyen de procurer
» l'Union; que cela feroit renaître de nouvelles Disputes; &
» qu'il faudroit en venir à un jugement, ce qu'on vouloit évi-
» ter; qu'ainsi il prioit Sa Sainteté de chercher quelque autre
» voye. Toutes ces Négociations durérent plus de deux mois,
» pendant lesquels on éxamina avec la derniére éxactitude
» l'Ecrit de Jean Provincial des Dominicains. Marc d'Ephése
» soutenoit toujours que l'on ne pouvoit souscrire aux Dogmes
» des Latins. Tant de fois vaincu, & mis hors de combat, cet
» homme opiniâtre insultoit encore aux Vainqueurs, & il eut
» la témérité de traiter leur Doctrine d'Hérésie. Au contraire
» Bessarion de Nicée dit hautement, qu'il falloit rendre gloire
» à Dieu, & avouer de bonne foi que la Doctrine des Latins
» étoit celle de la plûpart des anciens Peres de l'Eglise Grec-

XVIII. L'Ecrit de Jean de Montnoir met la division parmi les Evêques Grecs.

XIX. Les plus Sages &

LIVRE XIX.

JEAN DE MONTNOIR.

que ; qu'on devoit expliquer ceux qui avoient parlé plus obſ- « curement, par les autres qui s'étoient expliqués très-claire- « ment ſur ce ſujet ; qu'il étoit honteux de n'avoir rien à repli- « quer à un ſi grand nombre d'autorités tout-à-fait évidentes, « ſinon ce à quoi Marc d'Ephéſe étoit réduit, que les Livres « des Peres Grecs avoient été corrompus par les Latins : com- « me ſi l'on ne voyoit pas évidemment, que tous ces anciens « Exemplaires étoient tirés de la Grece, & tranſcrits depuis « pluſieurs Siécles par les Grecs mêmes. George Scolarius fut « du même avis, & le prouva par un Diſcours, que nous avons « parmi les Actes du Concile, dans lequel il montre qu'il n'y « a nulle honte à changer de ſentiment, & de parti, quand « on a de nouvelles lumiéres, qui découvrent clairement la « vérité ».

les plus Sçavans reviennent aux ſentimens des Latins.

Tom. XIII, p. 563.

Bien d'autres parmi les Evêques, & les Docteurs de l'Egliſe Grecque, s'expliquérent à peu près de même : ils ſe rapprochoient toujours des Latins, à meſure qu'ils éxaminoient avec plus d'attention, & moins de préjugé, le ſçavant Ecrit de Jean de Montnoir. Les preuves qu'il avoit données de la vérité étoient en ſi grand nombre, ſi fortes, ſi lumineuſes ; ſon éxactitude dans les citations avoit été ſi grande, ſes raiſonnemens ſi concluans, & ſi patétiques ; qu'il n'étoit pas poſſible à un ſçavant de bonne foi, de ſe refuſer à l'évidence de ce qu'il avoit voulu établir. Auſſi n'avoit-il pas craint de donner par écrit ce qu'il avoit dit de vive voix dans le Concile, perſuadé que l'éxamen, qu'on feroit de ſes raiſons, & de ſes réponſes à toutes les objections de ſes adverſaires, acheveroit de les convaincre, & de les rendre dociles, ou inexcuſables.

XX.

Beſſarion parle comme Jean de Montnoir : il exhorte ſes Compatriotes à l'Union.

L'Illuſtre Beſſarion de Nicée, depuis Cardinal, rend cette juſtice à notre Théologien, dans un long Diſcours composé exprès pour juſtifier le Dogme des Latins ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit. Après avoir expoſé les cauſes du Schiſme, il fait voir que ſi la ſéparation des Grecs, avant le Concile Général, étoit excuſable, il n'y avoit plus préſentement d'excuſe pour eux ; & qu'ils ne pouvoient demeurer ſéparés ſans crime. Il montre la conformité des Peres de l'Egliſe d'Orient, avec ceux de l'Egliſe d'Occident, ſelon les témoignages apportés dans les Conférences, par le Théologien des Latins ; & il réfute comme lui, les réponſes frivoles, dont quelques Grecs s'efforçoient d'obſcurcir, ou d'éluder la force des preuves qui les accabloient.

Tom. XIII, Concil. Gén. pag. 591.

L'Empereur, ſouhaitant toujours avec plus d'ardeur de voir

LIVRE XIX.

JEAN DE MONTNOIR.

XXI. Assemblée pour chercher les moyens de parvenir à l'Union.

Concil. Gén. Tom. XIII. p. 467, 474. &c.

Hist. Eccl. Liv. CVIII, n. 20.

finir cette affaire, il tint après Pâques une Assemblée, dans la maison du Patriarche, où il fut résolu de nommer dix personnes de part & d'autre, qui s'assembleroient & donneroient leur avis sur les moyens, qu'on jugeroit les plus propres pour parvenir à l'Union. Depuis ce tems-là il y eût bien des projets de Profession de Foi, dressés & proposés, tantôt par les Latins, & tantôt par les Grecs; mais dans lesquels les uns & les autres trouvérent toujours quelque chose à changer; parce que ceux-là ne pouvoient admettre aucune expression capable d'obscurcir ou d'affoiblir la vérité; & que ceux-ci ne vouloient pas qu'il parût, qu'on les eût fait changer de sentiment. Ils ne s'accordoient pas même entr'eux, comme le reconnoît leur Secretaire. Enfin après avoir long-tems disputé avec chaleur, dix Evêques convinrent touchant la même Profession de Foi, de laquelle on avoit lieu de croire, que les Latins même seroient contens. Plusieurs autres Prélats, Docteurs, ou Députés de l'Eglise d'Orient, qui avoient été jusqu'alors fort opposés à l'Union, revinrent à l'avis des dix. Aussitôt que l'Empereur vit que le nombre de ceux qui étoient portés à la paix, prenoit le dessus, il les assembla tous le troisiéme de Juin, chez le Patriarche, afin qu'ils donnassent leur avis en sa présence, & qu'il marquât lui-même son sentiment.

Ibid. n. 21.

XXII. Le Patriarche de Constantinople & l'Empereur, favorables à l'Union, sont suivis de presque tous les Evêques, & des Députés des Eglises d'Orient.

Le Patriarche de Constantinople, quoique toujours malade, commença à opiner, & dit que puisque les Peres enseignoient en quelques endroits, que le Saint-Esprit procéde du Pere & du Fils; & en d'autres, qu'il procéde du Pere par le Fils; & que ces termes, *du Fils*, ou *par le Fils*, étoient équivalens, il confessoit que le Saint-Esprit procéde du Pere par le Fils, éternellement & substantiellement, comme d'un seul principe, & par une même opération. Il ajouta qu'il recevroit les Occidentaux, qui disoient que le Saint Esprit procéde du Pere & du Fils, pourvû que l'on ne l'ajoutât pas au Symbole, & que les Grecs s'unissent avec eux sans changer leurs Rits. L'Empereur se contenta de dire qu'il ne croyoit pas le Concile de Florence inférieur aux autres Conciles Généraux, & qu'il vouloit suivre sa Décision, étant persuadé que l'Eglise ne peut errer. Mais pour condition de la paix, il mit que les Latins n'obligeroient point les Grecs de changer leurs Rits, ni d'ajoûter quelque chose à leur Symbole. Presque tous les Grecs, qui étoient présens, applaudirent à l'Union, qui fut aussi approuvée par les Ambassadeurs des Princes, & des Peuples de la Grece. Entre les Evêques, il n'y eût que Marc d'Ephése, & Sophrone d'Anchiale,

chiale, qui ne voulurent point adhérer au ſentiment des autres.

Tout étant ainſi diſpoſé, on convint de dreſſer une Confeſſion de Foi, ſeulement ſur l'article de la Proceſſion du Saint-Eſprit, comme étant le plus important, le plus néceſſaire, & celui qui avoit été le plus éclairci. Cette Profeſſion de Foi fut dreſſée ainſi. « Au Nom de la Très-Saint Trinité, du Pere, « du Fils, & du Saint-Eſprit; Nous Latins & Grecs, demeu- « rons d'accord dans cette ſainte Union de ces deux Egliſes, « & confeſſons que tous les Fidéles Chrétiens doivent recevoir « cette Vérité de Foi : que le Saint Eſprit eſt éternellement du « Pere & du Fils, & que de toute Eternité il procéde de l'un « & de l'autre, comme d'un ſeul principe, & par une ſeule « production qu'on appelle ſpiration. Nous déclarons auſſi que « ce quelques Saints Peres ont dit, que le Saint Eſprit procéde « du Pere par le Fils, doit être pris de ſorte, qu'on entende « par ces paroles, que le Fils eſt comme le Pere, & conjoin- « tement avec lui, le principe du Saint Eſprit : & parce que « tout ce qu'a le Pere, il le communique à ſon Fils, excepté « la Paternité qui le diſtingue du Fils & du Saint Eſprit; auſſi « eſt-ce de ſon Pere que le Fils a reçu de toute Eternité, cet- « te vertu productive, par laquelle le Saint Eſprit procéde du « Fils comme du Pere ».

XXIII. Profeſſion de Foi, touchant la Proceſſion du Saint-Eſprit.

Hiſt. Eccl. Liv. CVIII, n. 22.

Cette Définition du Concile, parfaitement conforme, comme on voit, à tous ce que Jean de Montnoir avoit ſi clairement expliqué, & ſi ſolidement établi dans ſes Diſputes, fut miſe par écrit en Grec & en Latin, & luë publiquement le huitiéme de Juin, avec l'applaudiſſement des uns & des autres, qui s'embraſſérent, & ſe donnérent le baiſer de paix avec les plus grands témoignages de joye. Le Patriarche ſurtout parut très ſatisfait de voir triompher ſi glorieuſement la Vérité : on diroit que le Seigneur n'avoit prolongé ſes jours juſqu'à ce moment, que pour lui donner cette conſolation. Il mourut ſubitement le lendemain, neuviéme de Juin, ſur le ſoir, après vingt-cinq ans de Patriarcat. Le bruit d'une mort ſi prompte s'étant répandu dans toute la Ville, les Prélats Grecs accoururent auſſitôt dans ſa maiſon; où ils trouvérent l'Ecrit qu'il venoit de ſigner : & lûrent publiquement ſa derniére Déclaration exprimée en ces termes.

Ibid. n. 25.

XXIV. Réconciliation des Grecs, avec les Latins.

XXV. Mort du Patriarche de Conſtantinople.

« Joſeph par la Miſéricorde de Dieu, Archevêque de Conſ- « tantinople, la nouvelle Rome, & Patriarche Œcumenique. « Puiſque me voici arrivé à la fin de ma vie, tout prêt à payer « la dette commune à tous les hommes, j'écris par la Grace « de Dieu très clairement, & ſouſcris mon dernier ſentiment, «

XXVI. Confeſſion de Foi écrite & ſignée de la main de ce Patriarche.

LIVRE XIX.

JEAN DE MONTNOIR.

Ibid. n. 27.

» que je fais sçavoir à tous mes chers Enfans. Je déclare donc » que tout ce que croit & enseigne la Sainte Eglise Catholique » & Apostolique de Notre Seigneur JESUS-CHRIST, celle » de l'ancienne Rome, je le crois aussi, & que j'embrasse tous » les Articles de cette créance. Je confesse que le Pape de l'an- » cienne Rome est le Bienheureux Pere des Peres, le très- » grand Pontife, & le Vicaire de JESUS-CHRIST, pour ren- » dre certaine la Foi des Chrétiens. Je crois aussi le Purgatoire » des Ames. En foi de tout ce que dessus, j'ai signé cet Ecrit, » le neuviéme Juin 1439; Indiction II, ».

Ibid. XXVII. Son Corps enterré dans l'Eglise des Dominicains.

Le Pape fit faire de magnifiques Funerailles au Patriarche, dans l'Eglise du Couvent des Dominicains, où il étoit logé. Les Prélats Grecs y officiérent selon leur Rit, en présence de l'Empereur, de tous les Cardinaux, & des Evêques Latins, qui honorérent ses Obséques. On reprit ensuite les Conférences, pour décider les autres Questions, touchant le Pain azyme, ou la matiére du Sacrement de l'Autel, les paroles de la Consécration, le Purgatoire, & la Primauté du Pape. Les Grecs s'accordérent enfin avec les Latins sur tous ces articles; & l'on nomma pour en dresser la Bulle quatre Députés de chacun des trois Ordres du Concile; dont le premier étoit des Cardinaux, des Métropolitains, & des Evêques; le second, des Généraux d'Ordre; & le troisiéme, des Docteurs, & des Ecclésiastiques constitués en dignité. Parmi ces Docteurs étoient trois sçavans Religieux de saint Dominique, Jean de Montnoir, Jean de Ferrare, & Jean de Turrecremata, depuis Cardinal.

XXVIII. Les Grecs s'accordent avec les Latins sur les autres Articles.

Act. Concil. Flor. Col. 1158.

Hist. Eccl. Liv. CVIII, n. 44. XXIX. Le Pape demande qu'on punisse Marc d'Ephése.

Après que la Bulle pour l'Union, déja approuvée d'un consentement commun, eut été publiée avec beaucoup de solemnité, le sixiéme de Juillet 1439, le Pape demanda qu'on fît rendre raison à Marc d'Ephése de sa séparation du Concile; & qu'on le punît de sa désobeïssance. Sa Sainteté représenta à l'Empereur, & aux Evêques, que c'étoit un attentât, qu'on n'avoit jamais laissé impuni dans les autres Conciles Œcuméniques, particuliérement dans celui de Nicée; où Eusébe de Nicomédie, & Théognis de Nicée avoient été condamnés, & punis de l'éxil par l'Empereur Constantin, pour avoir refusé de souscrire à la condamnation d'Arrius. Le Pape ajouta qu'il ne falloit nullement souffrir, que Marc d'Ephése seul insultât, avec tant d'audace, à tout un Concile, comme s'il étoit plus sçavant & plus éclairé que tous les autres; lui, qu'on avoit souvent vû dans la *Dispute* demeurer court, sans pouvoir rien répondre à Jean Provincial des Dominicains. Sur ces remontrances, les Evêques Grecs,

avec l'agrément de l'Empereur, s'étant assemblés, citérent Marc d'Ephése, pour venir rendre compte du refus opiniâtre, qu'il faisoit de souscrire au Concile, après même qu'on avoit déclaré excommuniés tous ceux qui refuseroient de s'y soumettre.

Ibid. XXX. Ce Prélat obstiné ne craint que sa Déposition.

Marc justement allarmé de cette citation, & craignant d'être déposé, alla trouver l'Empereur; & le supplia, les larmes aux yeux, d'avoir compassion de sa vieillesse; & de ne pas souffrir qu'elle fût déshonorée en présence des Latins, qui lui insulteroient, s'il se rétractoit si honteusement devant eux. Cet aveu fait voir de quel esprit étoit animé cet obstiné Schismatique. Cependant le Prince naturellement doux & indulgent, se laissa toucher à ses larmes; & pria les Evêques de lui épargner cette honte, où de ménager sa foiblesse; les assurant qu'aussitôt qu'on seroit arrivé à Constantinople, il l'obligeroit de signer comme les autres. Nous sçavons qu'il ne s'en fit rien; & que l'opiniatreté persévérante du Prélat, ou l'excès de son orgueil, le porta à se vanter en Orient, qu'il avoit triomphé des Latins à Florence. Mais sa sote vanité lui attira de nouvelles humiliations, & donna occasion à quelques Evêques de l'Eglise Greque, de publier sa défaite, & de faire connoitre les avantages que Jean de Montnoir avoit remportés sur lui.

Quoique tous les Grecs, qui accompagnérent l'Empereur, & le Patriarche en Italie, fussent partis de Constantinople, dans la ferme résolution de soutenir avec force, tous les sentimens dans lesquels ils avoient été élevés; & que plusieurs osassent se promettre d'avance une victoire complette sur leurs adversaires; cependant après l'éxamen qui fut fait des Dogmes contestés, on les vit tous, ou obligés d'avouer de bonne foi que les Latins avoient raison; ou réduits à un silence forcé, ne pouvant leur répondre. Il y en eut plusieurs, qui embrassérent sincerement l'Union; & qui écrivirent depuis pour la soutenir. Quelques-autres, après avoir signé le Decret à Florence, retournés en Orient, soutinrent comme auparavant leurs opinions & leurs erreurs. Mais Marc Eugénique Evêque d'Ephése, moins dissimulé & plus opiniâtre, parut toujours, & par tout, le même. Il pouvoit être vaincu: & il étoit incapable de le reconnoître: de retour dans la Gréce, il se donna sans pudeur pour le Défenseur invincible de la Vérité, & de la Foi. Cela paroît dans ses deux Lettres circulaires, adressées à tous les Chrétiens, contre le Concile de Florence; & dans celle qu'il écrivit à George Scolarius, contre les Rits, & le Sacrifice de l'Eglise de Rome.

XXXI. Sa vanité.

XXXII. Confondue par ſes Compatriotes.

Mais les Ecrits de Marc d'Ephéſe ne demeurérent pas ſans réplique, de la part même des Grecs : Scolarius, qui s'étoit déclaré pour l'Union, étant à Florence, en défendit fortement le Décret en Orient ; & il écrivit un ſçavant Traité ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit : où il n'épargna pas l'Ephéſien. Joſeph Evêque de Métone, le ménagea encore moins, dans ſa Réponſe en forme de Traité, qu'on peut voir à la fin des Actes du Concile de Florence. Il y rapporte comment Jean de Montnoir, qu'il appelle un homme d'un grand eſprit, & un excellent Théologien, ayant commencé la Diſpute, parla ſi à-propos, & avec tant d'érudition, que ſon adverſaire demeura ſouvent ſans réponſe, & ſans parole. « Il eſt vrai, Marc, ce que » vous dites, en avouant que vous perdites toute eſpérance ; » car vous n'aviez rien à oppoſer aux Argumens invincibles, » que vous faiſoit le Provincial des Dominicains. C'eſt pour- » quoi ne pouvant tenir contre un plus fort, vous ne penſâtes » qu'à fuir, pour éviter la Diſpute qui vous faiſoit peur. Il fal- » lut cependant y revenir : on vous vit quelque tems auſſi atten- » tif à répliquer, que prompt à objecter ; mais preſſé, & em- » barraſſé par les raiſonnemens de l'adverſaire, qui propoſoit » toujours en peu de mots ſes preuves fort lumineuſes, vous » n'eûtes enfin rien à lui répondre (1). Souvenez-vous (c'eſt » toujours l'Evêque de Métone, qui parle à Marc d'Ephéſe) » ſouvenez-vous de ce jour, & de cette Seſſion, où on vous en- » voya dire de venir à la Diſpute ; parce que Jean, avec qui » vous l'aviez commencée, demandoit qu'on fît venir l'Ephé- » ſien, pour entendre la ſolution de tout ce qu'il avoit objecté : » vous refuſâtes de paroître ; & vous affectâtes une maladie, » ne pouvant ſouffrir qu'on redreſſât vos Argumens, & qu'on » en fît voir tout le foible.

XXXIII. Qui publient en Orient la défaite de Marc d'Ephéſe, & la victoire de Jean de Montnoir.

» Alors le Docteur des Latins, ſans inſiſter davantage ſur » la réfutation de ce que vous aviez avancé, apporta pour ſon » ſentiment les paſſages des Saints Peres. Il témoigna une ſe- » conde fois combien il eût déſiré que vous euſſiez été préſent. » Mais ajoûta-t'il, puiſque cet Evêque vaincu a quitté la partie,

(1) Primus de Dogmate Joannes ille, in re Theologica ſummi vir ingenii, atque in instituto ſancti Dominici Præfecti Dignitate ornatus, diſputationem instituit... Verum eſt quod ais, Marce, fuiſſe te ſpe destitutum, quia contra validos Fratris Joannis Syllogiſmos dicere non valebas... Cæterùm adverſus vim & robur argumentorum Joannis cùm stare non poſſes, fugam paraſti, Diſputationis congreſſu perterritus... Cùm verò jam diſceptaretis, & dictum dicto objiceretis, & Syllogiſmus ſubſequeretur compendiosè & egregiè à Fratre Joanne formatus, tum ſanè tu coarctatus, quid reſponderes non habebas, &c. *Ex libello Joſephi Metonenſis, in Act. Synodi Florent. Edit. Labb. Col.* 698, 702, 710, 711.

LIVRE XIX.

JEAN DE MONTNOIR.

c'est à vous tous que j'adresserai désormais la parole. Produisant en même tems une foule de Textes, tirés de nos SS. Docteurs de l'Eglise Greque, il fit voir plus clair que le jour, que le Saint-Esprit procéde du Fils, ainsi que du Pere. Il renversa entiérement, & pulverisa tous les Argumens que vous aviez faits, montrant qu'ils étoient faux, absurdes, contraires à la saine Théologie, & à la Doctrine des Peres (1) ».

Ainsi parloit un sçavant Evêque Grec, qui s'étoit trouvé dans le Concile de Florence ; & qui eut le bonheur de persévérer dans les sentimens Orthodoxes, qu'il y avoit pris. Les paroles du célébre Scolarius, appellé Gennade, méritent aussi d'être rapportées ici : elles ne font pas moins d'honneur à la Vérité défenduë par les Latins, qu'à la profonde Erudition de celui, qui fut spécialement chargé de la défendre.

XXXIV. Témoignage de Gennade contre Marc d'Ephése, en faveur de la Vérité, & de Jean de Montnoir, qui l'avoit si glorieusement défenduë.

« Les Saints Evêques de l'Eglise Latine, dit Gennade dans son Traité contre Marc d'Ephése, ne vouloient point établir la vérité du Dogme, par l'autorité de leurs Docteurs ; mais plutôt par celles des Peres de l'Eglise d'Orient, afin de vous ôter tout prétexte, ou de vous plaindre, ou de refuser de souscrire à la vérite connue. Pour vous, qui n'en pouviez souffrir l'éclat, vous vous avisâtes de dire, que tous les Livres, tous les Exemplaires, qu'on produisoit, étoient corrompus : ce qui vous attira une vive réprimande de la part de tout le Concile... Lorsque dans une autre Session, on eut cité quelques passages de saint Cyrille, vous niâtes effrontement que le Saint eût jamais dit, ce qu'on vous faisoit lire dans un de ses Ouvrages. Jean vous présenta encore des Textes de saint Epiphane, parfaitement conformes à ceux de saint Cyrille : & que répondîtes-vous ? Ce que peut répondre un homme, qui n'a rien de bon à dire, *que tout avoit été dépravé & corrompu.* Mais ce profond & sublime Théologien ne vous laissa pas là, il confirma encore sa Doctrine par celle de saint Basile ; & il montra la conformité de ce que ce Saint a écrit, dans ses Livres contre Eunomius, avec tous les Textes des autres Peres, qu'on avoit déja cités. Mais faute d'autre réponse, vous continuâtes à dire, que tous ces Livres étoient tronqués, & corrompus ; ce qui vous fit justement regarder de tout le monde, comme un insensé (2) ».

(1) Et afferens in medium dicta Orientalium Doctorum... plurima... egregiè sole ipso clariùs demonstravit Spiritum Sanctum à Filio quoque procedere, & quæ priùs à te dicta fuerant strenuè demolitus est : atque humi prostravit ut falsa, perversa, penitusque à Theologia, & mente Sanctorum abhorrentia... te relinquens ubi constravit deridendo lapsu jacentem, unde te erigere penitus non valuisti, &c. *Jos. Episc. Methon. ut sp. Col. 715.*

(2) Deinde coactus profundus ille simul

LIVRE XIX.

JEAN DE MONTNOIR.

XXXV. Variations des Grecs.

Mais si Marc d'Ephése étoit alors le seul, qui parût content de la pitoyable réponse, qu'il donnoit à toutes les preuves des Latins, il ne fut pas le seul, qui dissimula dans la suite la vérité de tout ce qui s'étoit passé à Florence. Il n'y en eut que trop, qui, de retour en Orient, entreprirent de parler comme lui, & de persuader aux Peuples, que les Latins avoient succombé dans la Dispute : & ceux qui débitoient le plus hardiment ce mensonge, étoient précisément les mêmes, qui dans le Concile avoient paru les plus déconcertés par la force & l'évidence des raisons, dont notre Théologien les battoit. Un autre Ecrivain Grec nous apprend que ces zélés Partisans de Marc d'Ephése, découragés par sa défaite, ne pensérent, presque dès le commencement des Disputes, qu'à quitter la partie, en rompant les Conférences, où ils avoient toujours le dessous. Bien moins soigneux d'éclaircir la Vérité, dont l'éclat sembloit les éblouir, que de cacher leur honte, ils ne parloient que de s'en retourner en Orient, sans attendre la Définition du Concile.

XXXVI. Témoignage de Bessarion.

Selon l'expression d'un de leurs Compatriotes, élevé dans les mêmes principes, mais infiniment plus judicieux, plus modéré, & plus sincere, que ceux à qui s'adressent ces reproches, on les entendoit crier sans raison, & sans aucun honnête prétexte : « Retirons-nous d'ici, allons-nous en, partons au plutôt : car » outre ce que les Latins ont déja produit contre nous, ils pré» tendent avoir encore les témoignages exprès d'un grand nom» bre de leurs SS. Docteurs, & des Peres de l'Eglise, qui éta» blissent très-clairement leur opinion : qu'aurons-nous à leur » répondre ? Notre meilleur parti n'est-il pas de nous éloigner » du Concile ? Ils ne faisoient pas attention, ajoûte l'illustre » Bessarion, qu'en parlant ainsi, ils se confessoient vaincus, & » se montroient opiniâtres. Ils reconnoissoient, malgré eux, » que la Vérité étoit du côté des Latins, & ils refusoient de » se réunir. Toute l'autorité de l'Empereur fut à peine ca» pable de les arrêter (1) ».

& excelsus Theologus, Joannes, ex Magno Basilio, ex iis quæ contra Eunomium scripsit, auctoritates attulit easdem confirmantes, quæ superius allatæ : tu verò hunc etiam Basilium depravatum dixisti ; & omnes allatos libros corruptos appellans insanus ab omnibus es habitus, &c. *Gennadius Ap. Odoric. Tom. XVIII, pag. 248. ad An. 1440.*

(1) Absque ulla ratione vociferabantur : *Redeamus, redeamus.* Dicebant autem etiam inter se quòd ad eorum aures pervenisset, Latinos posse in medium afferre plurimas multorum Sanctorum Occidentalium auctoritates, quibus palam probabatur, Spiritum Sanctum ex Patre, Filioque procedere. *Quid igitur ad hæc respondebimus ? Discedamus, redeamus, abeamus.* Audisne Patrum, & Doctorum sententiam ? Quoniam, inquiunt, multas auctoritates Sanctorum Latini afferre habent, ad quas nos respondere non habemus, discedamus ab eis. Vix tamen sentiunt absurditatem sententiæ suæ ; & à Serenissimo Imperatore persuasi cesserunt, & manere decreverunt. *Bessarion Lib. de Succes. Synod Florent. Col. 5.*

JEAN DE MONTNOIR.

Pendant que les plus habiles Auteurs, parmi les Grecs & les Latins, en détruisant les impostures de quelques Schismatiques, faisoient par tout l'Eloge de Jean de Montnoir, qui avoit si solidement réfuté leurs Sophismes, & mis les Vérités Catholiques dans un si beau jour, le Serviteur de Dieu, rendu à lui-même, ne s'occupoit que du soin de sa perfection, dans sa retraite. Si dans toutes ses Disputes, à Bâle, à Ferrare, & à Florence, il avoit fait admirer la beauté de son Genie, & l'étendue de ses Lumiéres, il n'édifia pas moins par le modeste refus, qu'il fit des honneurs, & des Dignités, qui devoient couronner un mérite si distingué. Après avoir communiqué sans envie cette sagesse, dont l'esprit du Seigneur l'avoit rempli, & avoir prêté son Ministére à la défense des Vérités, qu'il avoit apprises de l'Evangile; Jean de Montnoir ne pensa qu'à en suivre lui-même les maximes, pour acquérir toujours de nouveaux mérites, en se purifiant de plus en plus dans le silence du Cloître. Sa Charge de Provincial lui avoit donné le moyen d'établir la plus parfaite régularité, dans le Couvent de saint Jean à Plaisance; & il employa le reste de ses jours à soutenir, par sa présence, & ses exemples, l'œuvre de Dieu dans le même Sanctuaire; on croit qu'il se reposa dans le Seigneur vers l'an 1446.

XXXVII. Retraite & modestie de Jean de Montnoir.

XXXVIII. Qui refuse les Dignités Ecclésiastiques.

XXXIX. Sa mort.

Outre les Discours de Jean de Montnoir, qui ont été imprimés dans les Actes du Concile de Florence, on a encore de lui deux Traités, qu'il avoit écrits en Grec, & dont il est fait mention dans le Catalogue des Livres du Prince Manuel Eugénique, L'Editeur Grec à mis ce Titre au premier des deux Ouvrages: « Traité du très-Révérend, très-saint, & très-sçavant homme, « Frere Jean, Maitre Provincial, touchant l'Opération Divine, « & le Pain azyme; pour prouver que JESUS-CHRIST, « dans la derniére Céne, donna à ses Disciples le Pain sans « Levain; avec la preuve que le Saint-Esprit procéde du Pere « & du Fils, & que celui qui refuse de croire cette Vérité, n'est « pas dans la voye du Salut ».

XL. Ses Ecrits.

Vide. Echard. Tom. 1. pag. 800.

Le Titre du second Traité est celui-ci: « Discours du même « Frere Jean, Maitre Provincial, au saint & Général Concile, « à l'Empereur Jean Paléologue, au Très Saint Pere, le Pape « Eugéne, aux Archevêques, & à tous les Peres qui se trou- « voient présens à ce *huitiéme* Concile ».

Si l'Editeur n'avoit pas été Grec de Nation, & en partie dans les préventions des Grecs, il n'auroit pas compté le Concile de Florence pour le *huitiéme* entre les Conciles Généraux.

LE BIENHEUREUX PIERRE DE PALERME, VISITEUR APOSTOLIQUE DANS LE ROYAUME DE SICILE.

PIERRE DE PALERME.

Lean. Alb. de vir. Illustr. Lib. IV, fol. 145.
Tho. Fazel. de reb. Siculis, Lib. II, Decad. I Col. 4.
Act. Sanctor. Tom. I, Mart. pp. 294. &c.
Echard. Tom. I, pag. 810.

LA Vie de ce grand Serviteur de Dieu, que Léandre Albert appelle un homme éminent en Science, & en Sainteté, & que les Eglises de Sicile comptent parmi leurs Saints, fut écrite d'abord après sa mort, par un Religieux de mérite, qui ayant été long-tems le Compagnon de ses travaux, pouvoit parler sçavanment de ses Actions, & de ses vertus. Il avoit été aussi témoin de plusieurs guérisons miraculeuses obtenuës à son Tombeau; & il déclare que, passant sous silence ce qu'il ne sçavoit que par le témoignage des autres, il rapporteroit seulement deux miracles, qui s'étoient opérés en sa présence. C'est sur cet ancien Manuscrit, que le Jesuite Octavien Cajetan a publié depuis l'histoire édifiante de notre Bienheureux, avec celle des Saints du Royaume de Sicile. Les Continuateurs de Bollandus l'ont insérée dans leur premier Tome de Mars.

I. Naissance, Education du Serviteur de Dieu.

Pierre nâquit à Palerme, Capitale de Sicile, le premier jour d'Août 1381, sous le Régne de la Reine Marie, Fille de Frédéric III, & son Héritiére, qui épousa depuis Don Martin Roy d'Aragon. Son Pere, nommé Ardouin Jérémie, célébre Jurisconsulte, éxerçoit auprès de cette Princesse la charge de Procureur Fiscal: & sa Mere, Constance de Néri, étoit originaire de Gênes. L'un & l'autre n'étant pas moins distingués par leur probité, & l'intégrité des mœurs, que par les richesses, & leur Noblesse, ils s'appliquérent particuliérement à donner à ce premier fruit de leur Mariage, une éducation Chrétienne: & leurs soins, agréables au Seigneur, furent récompensés par les Bénédictions, que le Ciel répandit dans l'ame d'un jeune Enfant; qui dès ses tendres années donnoit les plus belles espérances.

II. Ses Etudes, & sa réputation dans les Ecoles de Bologne.

Ayant fait avec succès ses premiéres Etudes à Palerme, Pierre de Jérémie (car c'est ainsi qu'il est souvent appellé) fut envoyé à Bologne en Lombardie, pour étudier les Loix dans cette fameuse Université. Il étoit déja entré dans sa dix-huitiéme année; & les progrés, qu'il avoit faits dans les humanités, & dans la Philosophie, en faisoient espérer de nouveaux dans une Science, qui pouvoit servir à sa fortune. On se flatoit qu'en suivant la Profession de son Pere, qui avoit acquis beaucoup d'honneur, & de biens, il ajoûteroit encore un nou-

veau

veau lustre à la Famille. On fut confirmé dans ces sentimens, par le témoignage avantageux que rendirent de lui les Docteurs de Bologne. Il n'y avoit pas un an qu'il fréquentoit ces Ecoles, & déja il s'y étoit fait une si grande réputation, que lorsque la maladie, ou quelque pressante occupation, obligeoit le Professeur de s'absenter, le jeune Pierre de Palerme tenoit sa place; & ses Condisciples l'écoutoient toujours avec plaisir, soit qu'il dictât, ou qu'il expliquât quelque Leçon de Droit.

III. Dieu l'appelle à son service.

Mais tandis que tout occupé à remplir son esprit de nouvelles connoissances, & encouragé par le succès, il négligeoit une partie de ses éxercices de piété, par le désir de mériter un rang entre les Sçavans de son Siécle; le Seigneur lui fit connoître que ce n'étoit pas à la gloire du Barreau qu'il devoit fixer ses vûës: il vouloit le placer un jour parmi ses Saints; & il l'appella à son service d'une maniére si sensible, que le pauvre jeune homme tout tremblant, & soumis, s'écria d'abord comme saint Paul: *Seigneur, que vous plait-il que je fasse?* Dès ce moment, résolu de suivre JESUS-CHRIST, par la pratique des Conseils Evangéliques, il se dévoua à la Pénitence. Avant même que d'embrasser l'Etat Religieux, il chargea ses reins d'une grosse Chaîne de fer, qu'il ne quitta plus pendant sa vie; & qu'on ne put arracher qu'avec beaucoup de peine après sa mort. Ce terrible instrument de Pénitence, dit l'ancien Historien, lui servit à soumettre la chair à l'Esprit, & à conserver toujours la fleur de la Virginité, dont il avoit été jusqu'alors extrêmement jaloux.

Act. Sanct. p. 295. n. 2. 3.

Ibid.

IV. Pratiques de Pénitence.

V. Et de toutes les Vertus Chrétiennes.

Il s'éprouva encore pendant quelques mois; & il redoubla la ferveur de ses priéres, pour mériter de connoître plus clairement la volonté de Dieu, sur le Choix de vie, dont il devoit faire Profession. Chaste, modeste, pénitent; au milieu d'une nombreuse Jeunesse, toute occupée du désir de satisfaire ses passions, il n'avoit de pensées que pour le Ciel, & ne trouvoit de plaisir qu'à méditer la Loi du Seigneur, ou à éxercer ses mains dans quelque œuvre de miséricorde.

VII. Il entre dans l'Ordre de saint Dominique.

Tel étoit Pierre de Palerme, lorsqu'il alla se présenter au Couvent de saint Nicolas, pour demander l'Habit de saint Dominique l'an 1400, ayant à peine commencé sa vingtiéme année. Ce qu'il demandoit avec autant de ferveur que d'humilité, lui fut accordé sans délai, parce que son mérite n'étoit point inconnu, ni sa Vocation équivoque. Du jour de sa

Réception, le fervent Religieux commença sa carriére, d'une façon à faire connoître la joye de son ame, & à augmenter encore celle de la Communauté. Mais il n'en fut pas de même de sa Famille.

VII. Inquiétude de ses Parens. Son Pere se rend à Bologne, pour le retirer du Cloître.

Les premiéres nouvelles de son changement ne furent pas plutôt portées en Sicile, qu'Ardouin se rendit en diligence à Bologne, moins pour éxaminer cette Vocation, que dans le dessein de la traverser. Il se présente d'abord au Couvent de saint Nicolas, s'informe de la santé de son Fils, & demande à lui parler. Le Supérieur consent volontiers à une demande si juste, & fait avertir le Novice. Mais le timide, & prudent Religieux, connoissant la tendresse de son Pere, & se défiant de sa propre foiblesse, au lieu de se rendre au Parloir, où il est attendu, va se jetter aux piés du Supérieur, pour le supplier de vouloir paroître pour lui, & de faire toutes sortes de politesses à son Pere, à condition qu'il soit dispensé de lui parler. Les larmes du Novice, ses priéres, & ses raisons ne permirent point au Supérieur de le contrister par un refus : mais en voulant mettre à couvert la Vocation du Fils, il eut d'abord à essuyer les amers reproches du Pere, & ses plaintes les plus vives. Rien ne pouvoit le consoler, ni l'adoucir. La piété ne détruit pas la nature ; & les sentimens de l'une parurent en cette occasion céder aux saillies de l'autre. Enfin le sage Supérieur, ne pouvant faire mieux, s'avisa de prier ce Pere affligé de s'arrêter quelques jours à Bologne, lui faisant espérer qu'on pourroit disposer son Fils à le voir, & à lui parler.

Lege Act. Sanct. ut sup. n 4.

VIII. Piété & constance du jeune Religieux.

Le Novice demandoit avec instance qu'on lui permît de passer au moins quinze jours en priére, avant que de l'obliger à soutenir les assauts qu'il craignoit de la part d'un Pere, dont il étoit tendrement aimé : & il redoubla l'ardeur de ses Oraisons, afin d'obtenir du Ciel, autant pour son Pere que pour lui-même, la Grace dont ils avoient tous deux besoin ; l'un pour ne point s'opposer à la volonté de Dieu, & l'autre pour continuer à la remplir, sans écouter la voix de la chair & du sang. Mais l'espace de quinze jours étoit trop long à l'impatience du Docteur Ardouin : le même amour qui l'avoit fait partir de Palerme avec tant de précipitation, le fit revenir aussi bientôt au Couvent de saint Nicolas : il est vrai que, la Grace, ou la raison, commençant à prendre le dessus, il y parut dans un esprit plus tranquille ; & qu'il s'expliqua en des termes, qui commencérent à rassurer. Si le Seigneur, dit-il,

IX. Changement de son Pere.

demande le ſacrifice de mon Fils, il eſt le maître: ce cher Fils eſt à lui plutôt qu'à moi. Qu'il ne m'arrive jamais de vouloir m'oppoſer au Tout-Puiſſant. La ſeule grace que je demande, c'eſt de pouvoir embraſſer une perſonne que j'aime plus que moi-même: Ce que vous ne refuſeriez point à un Inconnu, voudriez-vous le refuſer à un Pere? Les larmes, qui accompagnoient ſes paroles, l'empêchérent d'en dire davantage.

Ardouin ne ſe retira pas cette ſeconde fois ſans avoir eû la conſolation de voir ſon Fils: & peu de jours après, il eut celle de lui parler, & de l'entretenir ſeul à ſeul. Mais, en Pere Chrétien, & déja conſtant dans la réſolution, qu'il avoit eû le tems de prendre, bien loin de penſer à le détourner de ſa Vocation, il l'exhorta fortement à en remplir les devoirs avec fidélité. Il étoit venu de Sicile agité de mille différens mouvemens, de dépit, de colére, de crainte, d'eſpérance, de triſteſſe. Il s'en retourna plein de confiance, de joye, & de conſolation, perſuadé que la main qui avoit conduit ſon Fils dans le Cloître, l'y ſoutiendroit toujours, pour l'élever à une plus ſolide gloire. Ce fut l'effet des priéres & des pénitences du ſaint Novice.

X. Il exhorte ſon Fils à la perſévérance.

Ibid. n. 5.

Les Vœux ſolemnels, qui l'attachérent plus étroitement au ſervice du Seigneur, furent pour lui un nouveau motif de marcher, avec encore plus de vîteſſe dans la voye des Divins Commandemens, par le plus parfait renoncement au monde & à lui-même. Auſſi ſon attention continuelle à ſe perfectionner de plus en plus, le mit-elle bientôt après en état de travailler avec fruit au ſalut des Ames. C'étoit à quoi ſon attrait particulier le portoit; & il parut que la Providence l'avoit formé pour un ſi auguſte Emploi. On ne craint point d'aſſûrer que les fruits de ſon Miniſtére, pendant plus de quarante-cinq ans, ne ſont bien connus que de celui; qui, ayant rempli ſon cœur de charité, & mis des paroles de vie ſur ſes lévres, rendit toujours ſes Diſcours & ſes éxemples également efficaces pour la converſion des Pécheurs, l'inſtruction des ignorans, le ſoutien des foibles, & la conſolation de tous.

XI. Admirables progrès du Diſciple de JESUS-CHRIST.

XII. Premiers fruits de ſes Prédications.

Ibid. n. 6.

Le cruel Schiſme, dont la naiſſance avoit précédé de trois ans, celle de Pierre de Palerme, continuoit à diviſer les eſprits & les cœurs; & on ſçait quelles furent les triſtes ſuites de ces malheureuſes Diviſions. L'oubli, ou le mépris des Loix, l'indocilité des Peuples, l'indépendance, la corruption des mœurs,

XIII. Etat de l'Italie au commencement du XV Siécle.

LIVRE XIX.

PIERRE DE PALERME.

la liberté de tout dire, de tout faire, de douter de tout, & de ne rien reſpecter. C'eſt ce que l'on avoit la douleur de voir dans preſque tous les Etats. Le nouvel Apôtre de l'Italie ne put jetter ſes regards ſur des objets ſi affligeans, ſans éprouver les mêmes ſentimens de zéle, d'indignation, ou de compaſſion, dont le Prophéte Jérémie étoit autrefois pénétré, à la vûe des crimes multipliés de la coupable Jéruſalem. A l'éxemple de ce ſaint Homme; humilié devant le Seigneur, & lui préſentant avec confiance, ſes larmes, ſes priéres, ſes mortifications; il le conjuroit d'appaiſer ſa colére, & d'avoir pitié de ſon Peuple. La grandeur du mal demandoit la continuation de ſes gémiſſemens : & à la ferveur de la priére, il ajoûta la Vertu de la Prédication.

Quelque éloignement qu'euſſent alors les hommes, pour tout ce qui pouvoit les rappeller de leurs voyes égarées, le Diſciple de JESUS-CHRIST ſe fit écouter; il ſe fit ſuivre. Puiſſant en œuvres & en paroles, il ſe concilioit l'eſtime des uns, par l'éclat de ſes vertus : & les ſaintes Adreſſes de ſa Charité, lui apprenant à ſe faire tout à tous, il obtenoit ſouvent la Converſion de ceux, qui avoient réſolu de fuir même ſa préſence.

XIV. Converſions.

Si les vérités, qu'il annonçoit avec toute la Liberté Apoſtolique, portoient un trouble ſalutaire dans les cœurs les plus endurcis; un zéle éclairé, & toujours compatiſſant lui apprenoit à conſoler dans le Confeſſional, les pénitens déja touchés, & réſolus de ſatisfaire à la juſtice de Dieu, par des fruits dignes de Pénitence. Les malheureux Eſclaves de la volupté, de la cupidité, ou de l'ambition, apprirent de l'homme de Dieu, à combattre leurs paſſions, à rompre leurs Chaînes, & à triompher d'eux-mêmes. Ceux-là, pour aſſurer leur Converſion, s'éloignoient ſagement des objets, qui avoient ſervi à les ſéduire, ou à les corrompre : ceux-ci reſtituoient ce qu'ils avoient mal acquis; & pour mériter les biens ſolides de l'éternité, ils diſtribuoient aux Pauvres une partie de ceux, dont ils avoient autrefois abuſé dans l'oubli de Dieu.

XV. Saint Vincent Ferrier, admire le zéle du Bienheureux Pierre de Palerme; & l'encourage dans les travaux du Divin Miniſtére.

Ce ne fut pas ſeulement dans la Ville de Bologne, ni dans la ſeule Lombardie, que Pierre de Palerme prêcha avec ce ſuccès; ſous le Pontificat d'Innocent VII, de Grégoire XII, d'Aléxandre V, & de Jean XXIII, il parcourut, preſque toute l'Italie; & par tout il recueillit une abondante moiſſon. L'éxemple de ſaint Vincent Ferrier, & ſes exhortations furent encore un moyen, dont Dieu ſe ſervit pour ſoutenir le courage, & animer

toujours de plus en plus la ferveur de ce zélé Ministre. On rapporte que l'illustre Vincent Ferrier étant arrivé à Bologne l'an 1416, & voyant avec une sainte joye, quelle étoit la vie du Bienheureux Pierre de Palerme, sa conduite dans le Divin Ministére, & les fruits de ses Prédications, l'embrassa tendrement, & l'assura que la volonté de Dieu étoit qu'il persévérât jusqu'à la fin, dans les fonctions de l'Apostolat. Il continua aussi à les remplir dans le Milanez, le Parmesan, la Toscane, pendant une partie du Pontificat de Martin V; malgré les agitations des Guerres, suscitées contre ce Pape, tantôt par le Duc de Milan, tantôt par les Bolonois, & ensuite par Alphonse d'Aragon, qui prétendoit au Royaume de Naples.

Act. Sanct. ut sp.

XVI. Les Superieurs le chargent du soin de réformer les Couvens de Sicile.

Pendant près de vingt ans les Peuples d'Italie profitérent des Prédications, & des grands exemples de vertu du Disciple de JESUS-CHRIST. Ce ne fut qu'en 1427 que le Général des FF. Prêcheurs, voulant rétablir, dans les Couvens de Sicile, la vie réguliére extrêmement déchuë par une longue suite de révolutions, chargea notre Saint de cette difficile Commission. La difficulté de l'entreprise ne l'étonna pas, parce qu'il étoit accoutumé à ne rien craindre, & à ne se refuser jamais au travail, dès qu'il s'agissoit de la gloire de Dieu, & du Salut des Ames. Il avoit trop souvent éprouvé le secours Divin, dans des rencontres, où toute la prudence humaine étoit à bout, pour ne point attendre la même faveur dans celle-ci; & il ne fut point trompé dans son attente. La réputation de Sainteté, qu'il s'étoit faite dans l'Italie, le suivit dans la Sicile: son Ministére n'y fut pas moins glorieux, ni les fruits moins abondans. Les Peuples le recevoient par tout avec vénération: & ses Freres prévenoient souvent ses désirs, pour aller au devant de ce qu'il pouvoit éxiger de leur docilité. Dans l'espace de peu d'années le sage Réformateur eut le plaisir de voir refleurir par ses soins la régularité, & la premiere ferveur, dans plusieurs Monastéres de Sicile.

XVII. Succès.

Act. Sanct. p. 196. Not. C.

Celui de Palerme, appellé de sainte Cite, donna l'éxemple à tous les autres. Il n'y avoit pas long-tems qu'il avoit été fondé par quelques Religieux venus d'Aragon, & de l'Isle de Majorque: la bonne odeur, que ces premiers Fondateurs, y avoient laissée, s'y conservoit encore: mais le Bienheureux Pierre de Palerme, pour en faire le modéle de toutes les Maisons de son Ordre dans le Royaume de Sicile, porta à sa derniére perfection ce qu'il y avoit déja de bon. Il y fit revivre l'ancien es-

LIVRE XIX.

PIERRE DE PALERME.

prit de zéle, de pénitence, de recueillement, de priére, & d'une rigoureuse pauvreté. On lui offrit plus d'une fois des Revenus considérables, des Terres, des Possessions, des Domaines: mais il les refusa toujours; parce qu'il appréhendoit que le poison des richesses ne fît peut-être mourir cet esprit de régularité, & de simplicité Evangélique, dont il voyoit animés ceux qu'il aimoit comme ses plus chers enfans, & qui l'honoroient comme leur Pere.

XVIII. Esprit de pauvreté.

XIX. Prudence, humilité.

Act. Sanct. p. 295. n. 7.

Persuadé cependant que les plus sages peuvent se tromper, lorsqu'ils s'appuyent trop sur leur prudence, en négligeant de consulter les amis de Dieu, il n'entreprenoit rien de considérable, qu'après l'avoir mûrement éxaminé avec des personnes, dont il connoissoit la sagesse & la droiture. Aussi humble que zélé, il avoit choisi parmi ses Freres, un Directeur, de la volonté duquel il se faisoit un devoir de dépendre en toutes choses. Pierre de Majorque, que l'ancien Historien appelle un homme d'un excellent génie, & d'une plus grande piété, avoit mérité la confiance particuliére du Serviteur de Dieu; qui, l'ayant associé à ses travaux, lui communiquoit tous ses desseins, & soumettoit son sentiment à ses lumiéres. Ce fut principalement par les conseils de ce saint Religieux, que Pierre de Palerme demeura toujours ferme, à écarter tout ce qui auroit pû donner quelque atteinte à la Pauvreté Evangélique, dont il faisoit profession.

Cette modestie pouvoit paroître d'autant plus digne de louange, qu'il étoit lui-même connu pour un homme des plus sages, & un Théologien des plus éclairés de son Siécle. Ses Prédications, & ses belles actions, indépendanment des Ouvrages qu'il avoit déja publiés, ayant fait connoître ses talens au Pape Eugéne IV, Sa Sainteté l'appella au Concile de Florence. On ne nous a point instruit en particulier de ce qu'il fit dans cette auguste Assemblée: on s'est contenté de l'insinuer en disant, que le Pape, charmé de la pureté de ses mœurs, & de l'Eloquence qu'il avoit montrée en réfutant les Erreurs des Grecs, lui offrit divers Titres d'honneur, qu'il eut la modestie de refuser: il fut cependant obligé d'accepter la Charge de Visiteur Apostolique dans le Royaume de Sicile (1).

XX. Il est appellé au Concile de Florence.

XXI. Et nommé Visiteur Apostolique dans le Royaume de Sicile.

Les devoirs de ce nouvel Emploi lui parurent compatibles

(1) Ab Eugenio IV vocatur ad Concilium Florentinum: cujus & morum integritatem, & in confutandis præsertim Græcorum erroribus eloquentiam, cùm Pontifex multis honorum gradibus cohonestare vellet, iis ut ornaretur, quâ erat modestiâ, vir adduci non

avec ceux du ſaint Miniſtére : auſſi remplit-il en même tems les fonctions de l'un & de l'autre ; & le concours des Peuples, qui venoient de toutes parts pour l'entendre, étoit ordinairement ſi grand, que les Egliſes les plus vaſtes, ne l'étoient pas toujours aſſez pour contenir la multitude de ſes Auditeurs : il prêchoit alors ou dans les Places publiques, ou en pleine Campagne. Les fréquentes converſions qui ſe faiſoient dans tout ce Pays, autant peut-être par la vertu des priéres, que par la force des Prédications du Viſiteur Apoſtolique, excitoient encore la confiance des Fidéles. On remarque ſurtout qu'il avoit reçu du Ciel un Don, ou une Grace particuliére, pour réconcilier les Ennemis, faire ceſſer les diſſenſions ou les diſcordes, & terminer les procès.

XXII. Pacifie les troubles, & réconcilie les Ennemis.

N. 8.

On rapporte qu'un Vindicatif, réſolu de venger un affront, en répandant le ſang de celui qui l'avoit offenſé, attendoit au paſſage ſon Ennemi, dans le tems que notre Prédicateur parloit avec beaucoup de véhémence contre la folie & l'injuſtice de ceux, qui ne veulent point laiſſer à Dieu même le ſoin de les venger : l'un étoit trop éloigné de l'autre, pour pouvoir naturellement l'entendre : il l'entendit cependant : & comme ſi ſes paroles ne ſe fuſſent adreſſées qu'à lui ſeul, il en fut ſi vivement touché ; que changé tout à coup, & confus de lui-même, il abandonna dans le moment, & ſon malheureux deſſein, & le lieu qu'il avoit choiſi pour l'éxécuter. Lorſque l'homme de Dieu eut fini ſa Prédication, cet homme déja converti ſe préſenta à lui ; lui raconta fidélement tout ce qui venoit de ſe paſſer dans ſon cœur ; & après lui avoir rendu ſes actions de grace, de ce qu'en lui épargnant un crime, il l'avoit encore empêché de courir à la mort ; il lui promit de vivre déſormais avec celui, qui l'avoit outragé, comme avec un de ſes Amis & de ſes Freres.

XXIII. Converſion d'un Vindicatif. Ibid.

On n'étoit guères ſurpris du fruit admirable de ſes Prédications, quand on faiſoit attention à la Sainteté de ſa vie, & à ſa maniére d'annoncer les vérités du Salut. Si dans un ſeul Diſcours il faiſoit quelquefois ce que pluſieurs autres ne pouvoient faire dans une longue Miſſion, il ne falloit l'attribuer qu'à la vertu de la Divine Parole, que ce ſaint Miniſtre prêchoit dans toute ſa pureté, avec des intentions toujours droites, & après s'y être préparé par la Priére & la Pénitence. Il ſemble que les

XXIV. Le ſaint Prédicateur touche encore plus par ſes éxemples, que par ſes Diſcours.

potuit. Dimiſſo Concilio, Generalis auctoritate Apoſtolicâ Viſitator in Siciliam rediit, &c. *Act. Sanct. Tom. 1, Mart. p.* 295. *n.* 7.

LIVRE XIX.

PIERRE DE PALERME.

Graces particuliéres, qu'il recevoit dans l'éxercice de son Ministére, en le remplissant le premier de force & de lumiére, se répandoient sur ses Auditeurs, pour les mettre dans les dispositions, où ils devoient être, pour profiter de ses salutaires instructions. Le Seigneur l'honoroit aussi quelquefois de faveurs, plus marquées, qui tournoient toujours à la Gloire de la Religion, & à l'édification publique.

XXV. Il apprend la mort précieuse de quelques Vierges.

Le Bienheureux Pierre de Palerme étant allé le quinziéme jour d'Août sur une Colline, que les Siciliens appellent en leur Langue *Montagna di Gibilrossa*, où les Peuples ont coutume de se rendre en foule, pour y honorer le triomphe de la Mere de Dieu, dans une Chapelle dédiée sous son Invocation; pendant qu'il se préparoit à la Prédication par la priére, il plut au Seigneur de lui faire connoître, que dans une Grotte assez proche de cette Montagne, il y avoit les Corps de plusieurs Vierges, qui venoient de perdre la vie en défendant généreusement leur pudeur. C'étoit (disent les Historiens de la Nation) une troupe de Filles, qui étant sorties de grand matin, des lieux circonvoisins, pour aller entendre la parole de Dieu dans la sainte Chapelle, & y faire leurs Dévotions, étoient tombées entre les mains de quelques Scélérats, dont la brutale passion, changée en fureur par la résistance, en avoit fait autant de Martyres de la chasteté. Le saint Prédicateur prit de là occasion de faire un Sermon sur la gloire, & le mérite de la Virginité; & il le finit en publiant devant son Auditoire ce qui lui avoit été révélé. On alla de suite en Procession dans cette Grotte; on y trouva les Corps de ces Victimes de la chasteté, encore noyés dans leur Sang; on les transporta avec respect dans la Chapelle, & on les y enterra avec solemnité (1).

Ce ne fut pas sans doute un petit sujet de consolation, pour le Serviteur de Dieu, de voir dans un Siécle aussi corrompu, un si illustre éxemple de la force chrétienne, parmi des personnes, qui, ayant profité de ses instructions, avoient moins apprehendé la mort que le péché. Il ne manqua pas de profiter de cet événement pour réveiller la Foi, & exciter la piété des Peuples,

(1) Nactus ex ea re concionis habendæ occasionem, mirificè auditores ad virtutis honestatem inflammat. Inde extrahi è spelunca mulierum pleraque corpora, jubet, à Latronibus interfectarum ob studium tuendæ Virginitatis; cùm potiùs illæ vitam amittere (ut ei revelatum fuerat) quàm pudicitiam maluissent, &c. *Act. Sanct. Tom. I, Mart. pag 296. n. 12.*

Peuples. Il s'en servit aussi, comme d'un nouveau motif, pour travailler lui-même avec une nouvelle ferveur, à sa propre perfection. Le Couvent de Palerme, qui le considéroit comme son Restaurateur, & qu'il édifioit depuis long-tems par ses grandes vertus, voulut l'avoir pour Prieur. La sagesse & la douceur de son gouvernement le rendirent toujours plus cher à une Communauté déja accoutumée à respecter également ses instructions, & ses éxemples. Zélé, vigilant, attentif à tout, il aimoit ses Freres d'un amour de Pere, & leur faisoit aimer la vertu, à laquelle il ne cessoit de les exhorter. Nul ne se plaignoit, ni de ses corrections, ni de sa fermeté; & chacun croyoit trouver en lui le modéle, qu'il pouvoit imiter pour arriver à la perfection de son Etat. Les différentes occupations, inséparables de sa charge de Supérieur, ne le rendoient jamais distrait sur la principale affaire, dont il faisoit son capital; & la Charité, dont il étoit embrasé, sembloit se communiquer à tous ceux, qui travailloient sous sa conduite à devenir de parfaits Disciples de JESUS-CHRIST.

XXVI. Sagesse de son Gouvernement dans le Couvent de Palerme. N. 13.

Mais ses attentions ne se bornoient pas aux besoins de ses Freres; & l'étroite pauvreté, dont il faisoit profession, ne l'empêchoit point de soulager un grand nombre de Pauvres; à qui il faisoit distribuer tous les jours quelques aumônes. Les riches du monde se plaignent quelquefois de manquer de bien des choses; & leur abondance les met rarement en état de consoler des malheureux; tandis que ceux qui se sont volontairement dépouillés de tout, pour imiter la pauvreté volontaire de JESUS-CHRIST, trouvent dans leur indigence même de quoi adoucir, ou diminuer celle des autres. Le Bienheureux Pierre de Palerme ne se contentoit point de partager son pain avec les pauvres, il aimoit aussi à les servir de ses mains, honorant en leur personne, celui qui a voulu se rendre semblable à eux, pour solliciter plus efficacement notre charité à leur égard, ou pour condamner plus rigoureusement notre dureté.

XXVII. Charité envers les Pauvres. N. 15.

Nous passons sous silence les autres éxemples de vertu, de zéle, de patience, de modestie, que donna le sage Supérieur. A peine débarrassé de la conduite de cette Communauté, il fut chargé du soin, & de l'éducation des Novices. Il en forma plusieurs à la plus haute piété; & il parut toujours plus attentif à leur apprendre l'esprit de la Religion, & à leur faire pratiquer les vertus chrétiennes, qu'à les instruire de diverses observan-

XXVIII. Il forme les jeunes Religieux à la solide piété.

ces, qu'il n'est pas sans doute permis de négliger, ou de mépriser; mais qui ne peuvent conduire par elles-mêmes, à la perfection, & au Salut, si l'humilité n'en est le fondement, & la charité le principe. Cependant quelque précieux que fût le fruit, que les jeunes Religieux retiroient des instructions d'un Maître si éclairé, & si intérieur, ils n'eurent point le bonheur de vivre long-tems sous sa conduite : le désir de prêcher l'Evangile, sur tout aux Peuples de la Campagne, lui fit souhaiter de se démettre de cet Emploi ; & ce ne fut que par le désir d'obtenir cette grace, qu'il alla au Chapitre Provincial de son Ordre, assemblé à Catane l'an 1444.

XXIX. Il va à Catane : motif de ce voyage.

N. 17.

Pendant le séjour, que le Disciple de JESUS-CHRIST fit dans cette Ville, il fut témoin de la consternation générale des Peuples : & le Seigneur voulut bien se servir de son Ministére, pour détourner le fleau, dont on étoit menacé ; ou plutôt pour le faire cesser, car déja il étoit affreux. On sçait que la Ville de Catane, située au pié du Mont Gibel (appellé aussi le Mont *Æthna*) est souvent incommodée, & a été quelquefois renversée, par les incendies, & les torrens de feu, qui sortent de tems en tems du sein de cette célébre Montagne, la plus haute de la Sicile. Les ouvertures, qui s'y firent en 1444, les cendres, & les flammes qu'elle poussa au loin, le fracas horrible, le bruit, & le tremblement de Terre, qui avoient précédé ce Déluge de feu : tout cela avoit tellement effrayé les Habitans du Pays, qu'ils craignoient avec raison, de se voir bientôt engloutis, avec leurs Villes, Bourgs, & Villages, dans les entrailles de la Terre.

XXX. Témoin de la consternation du Peuple.

XXXI. Il l'exhorte à la Pénitence.

Les Peuples dans cette calamité coururent à l'Eglise : & le Bienheureux Pierre de Palerme, dont on connoissoit la Sainteté, fut prié de prendre le voile, qui couvroit le Tombeau de sainte Agathe, pour l'opposer à ces Tourbillons de flamme, qui sembloient consumer tout. L'Ami de Dieu, plein de Foi, après une humble priére, & une puissante exhortation, qu'il fit aux Fidéles, pour leur inspirer des sentimens de repentir, & de confiance, se mit à leur tête, suivi, ou environné de tout le Clergé, & marcha avec assurance vers le lieu, d'où partoient ces foudres menaçans. Il est aisé de penser quels pouvoient être, dans [illegible] momens critiques, les vœux des Peuples, les larmes & les [illegible]issemens des uns, les promesses & les protestations de [illegible] Hommes, Femmes, Enfans, Grands & Petits, tous

accusoient publiquement leurs péchés, & ils reconnoissoient avoir bien mérité ce redoutable fleau, dont ils étoient châtiés. Ces sentimens passagers, inspirés dans la plûpart par la seule crainte, à la vûe d'un grand péril, s'étoient souvent démentis.

XXXII. Prie pour lui, & détourne le fleau dont on étoit menacé.

Mais si les péchés des Peuples, & leurs rechutes, ne pouvoient que provoquer la colére du Seigneur, la Pénitence de plusieurs appaisa sa Justice, & l'humble priére de notre Saint fut éxaucée. Ces Globes enflammés, qui remplissoient les airs, & qui menaçoient la Ville de Catane, se dissipérent, ou prirent un autre tour. L'Incendie cependant tint les Peuples des environs, dans de continuelles allarmes; & il ne fut éteint que le vingtiéme jour depuis son commencement (1).

De retour à Palerme, notre zélé Prédicateur reprit ses premiéres fonctions, & Dieu honora son Ministére par un Miracle, qui rendit sa réputation toujours plus éclatante, & son Nom plus célébre dans tout le Royaume. Les cris d'une Mere éplorée lui apprirent la chûte de sa Fille dans un Puits. Le saint Homme commande aussitôt qu'on la retire avec diligence, & fait apporter son Corps dans l'Eglise de Sainte Cite; il se met en Oraison; & après avoir prié l'espace d'une heure avec beaucoup de ferveur, il rend, dit un Auteur contemporain, la Vie & la santé à la Fille, & la Fille à sa Mere; ajoûtant ces modestes paroles, pour empêcher sans doute le Peuple de crier, au Miracle: *Cette Fille n'étoit pas morte; mais elle dormoit* (2). Cette merveille, qui réjouit extrémement les Habitans de Palerme, a été depuis représentée sur le Tombeau de notre Saint.

XXXIII. On lui attribue la Résurrection d'un mort.

XXXIV. Extrême disette à Palerme.

Ce que l'Historien ajoûte ne fait pas moins d'honneur à sa haute piété; & ne montre pas moins clairement quelle étoit la vertu de ses priéres. La disette étoit grande dans la Ville de Palerme; & le défaut de vivres faisoit craindre quelque sédition de la part du Peuple. Les Orages, qui régnoient depuis

(1) Anno 1444 cùm ignis ex Æthna erupisset, Catenam versus defluens exitium urbi comminabatur: delectus est Petrus, pro sua insigni Religione, qui divæ Martyris Agathæ velum, cum cleri, populique Pompâ, adversùm decurrens in urbem incendium deferret; quod cùm divæ Martyris ingentia merita reveritum, tum Petri pietatem, cursum aliò vertit, ac vigesimo post die penitus extinctum est, &c. *Act. Sanct. Tom. I, Mart. pag.* 297. *n.* 18.

(2) Unius horæ spatio in præces effusus, vitam Puellæ, puellam matri reddidit, subjiciens: non erat mortua Puella, sed dormiebat, &c. *Ibid. n.* 19.

quelque tems sur la Mer de Sicile, la rendoient impraticable; & les pluyes abondantes, qui avoient fait déborder toutes les Riviéres, en inondant les chemins, sembloient avoir fermé toutes les voyes, par où on auroit pû recevoir quelques provisions. Dans cette extrêmité, le Gouverneur, & les Magistrats, après avoir fait tout ce qui pouvoit dépendre de leur vigilance, eurent recours à la charité du Serviteur de Dieu : ils lui représentérent que la famine, qu'on éprouvoit depuis quelques jours, étoit encore un moindre mal, que celui qu'on avoit lieu de craindre, si on ne contentoit les Citoyens, dont les murmures séditieux alloient bientôt éclater par une révolte générale.

XXXV. Les Magistrats ont recours au Saint.

XXXVI. Ce qu'il leur répond.

« Ne vous troublez pas, leur répondit aussitôt le saint Religieux; nous touchons déja au moment, où le Seigneur va » manifester sa Miséricorde : avant le coucher du Soleil, la » Ville sera suffisanment pourvûe de Blé ». Les Magistrats, consolés par ces paroles, donnérent de bonnes espérances au Peuple, & le Bienheureux Pierre de Palerme, redoublant l'ardeur de ses priéres, les continua avec la même confiance jusqu'au soir. On assure que les Tempêtes, dont la Mer étoit agitée, loin de diminuer, paroissoient de moment en moment devenir plus violentes; lorsque contre toute espérance on vit entrer dans le port un gros Vaisseau chargé de Grains (1).

XXXVII. Ce qu'il obtient.

La joye dès lors fut grande dans la Ville. Ce fut peut-être pour éviter les louanges, qu'on lui donnoit, que le Disciple de JESUS-CHRIST sortit de Palerme; & alla porter ailleurs les paroles du Salut. L'obéissance l'obligea de paroître de nouveau à Catane : où, selon l'expression d'un ancien Auteur, il fut reçu comme un homme venu du Ciel. Son Ministére y fut encore utile à plusieurs; mais il ne put l'y exercer long-tems. Diverses incommodités, qu'il avoit toujours dissimulées, & qu'il souffroit avec un courage invincible, le firent enfin succomber. Malgré les vives instances, & les priéres des Habitans de Catane, qui s'efforçoient de le retenir chez eux, il voulut aller finir ses jours dans sa retraite de sainte Cite (2). Il y fut éprou-

XXXVIII. Maladie du Serviteur de Dieu.

(1) Cives omni spe destituti ... periculum Prætori, & Senatoribus exhibebant : hi timore perculsi ad Petrum confugiunt; calamitatem Patriæ, civium commotionem, suum periculum exponunt. Ad quos ille: *Mœrorem abjicite; antequam sol occidat, provisam à Deo trit., tritico abundè in urbem invecto.* His verbis homines consolatos dimisit; precibus se dedit ... Mox navis præter spem in portum appulsa, magno omnium gaudio, cives fame liberavit, &c. *Act. Sanct. p.* 297. *n.* 20.

(2) Rursus Catanam ad Concionatoris munus obeundum missus, tanquam homo è

vé par une maladie d'un mois ; & il mit tout ce tems à profit, pour se purifier davantage des plus légéres taches, & augmenter le nombre de ses mérites, par une patience héroïque, au milieu des plus cruelles douleurs. Il prédit l'heure de sa mort, qui arriva le troisiéme jour de Mars 1452, dans la soixante-onziéme année de son âge.

XXXIX. Patience héroïque.

XL. Sa mort.

Dieu fit connoître la sainteté, & la gloire de son Serviteur, par les nouveaux Miracles, qui se firent ou à son Tombeau, ou par l'attouchement de cette Chaîne de fer ; qui, pendant plus de cinquante ans, avoit été un des instrumens de sa longue Pénitence. On commença dès lors à l'invoquer, & à lui donner publiquement le titre de Bienheureux ; avec lequel son nom a été mis dans le martyrologe de Sicile (1).

XLI. Son Culte.

Vide, Act. Sanct. p. 297. n. 26, 27.

Les Historiens de la même Nation parlent souvent de ses vertus ; & rapportent l'Epitaphe, ou l'éloge qu'on fit graver sur son Tombeau, en ces termes : « Le Bienheureux Pierre-Jérémie de Palerme, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, illustre « par sa Doctrine, & par la gloire des Miracles, un des plus « grands Théologiens de son Siécle, comme il paroît par ses « Ouvrages ; se reposa dans le Seigneur le cinquiéme des Nones « de Mars 1452. Les merveilles, qui s'opérent continuelle- « ment à son Tombeau, montrent quel est son crédit auprès « de Dieu ».

C'est dans l'Eglise de sainte Cite à Palerme, qu'on voit cette inscription, & le Tombeau du Bienheureux. Ainsi M. Dupin s'est trompé, lorsqu'il a écrit que ce saint Religieux, après avoir établi, & réformé plusieurs monastéres de son Ordre, dans le Royaume de Sicile, & s'y être rendu célébre par la Prédication, *étoit retourné mourir à Bologne.*

Dupin, ut sp.

XLII. Ses Ecrits.

Parmi les Ecrits, que cet Auteur nous a laissés, on trouve plusieurs recueils de Sermons, pour toute l'année, & les Fêtes des Saints ; un Traité sur la Passion de Notre Seigneur JESUS-CHRIST ; un autre de la Foi, ou des douze Articles du Symbole ; & une explication de l'Oraison Dominicale, outre vingt-cinq Discours sur le même sujet. Tous ces Ouvrages ont été souvent imprimés, à Bresse, à Hagueneau, & à Lyon. On en

Cœlo delapsus, exceptus ab omnibus, Auditusque ; sed cùm adversâ ibi valetudine uteretur, Panormum regredi ad suum Cœnobium, invitis Catanensibus, ejusque obcessum lacrymantibus, coactus est. *Ibid. n. 22.*

(1) Panormi in Monasterio sanctæ Citæ, dormitio B. Petri Jeremiæ, Ordinis Prædicatorum. *Act. Sanct. Tom. I, Mart. pag. 294. n. 4.*

LIVRE XIX.

PIERRE DE PALERME.

Echard. ut sp.

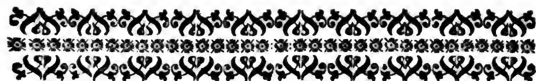
conserve quelques autres en Manuscrit; parmi lesquels doit se trouver un Dictionnaire moral, cité quelquefois par l'Auteur dans ses Sermons; & une ample Collection, où il avoit traité des Loix, des Canons, & de différentes matiéres Théologiques: *Silva rerum, legalium, Canonicarum, & Théologicarum.*

Antoine de Sienne, qui avoit lû une partie de ces Ouvrages, assure qu'ils sont remplis de lumiére & d'onction. (1)

(1) Fr. Petrus Jeremiæ, Natione Siculus, vir ingenio clarus, eloquio facundus, vitæ probitate conspicuus, in concionibus ad populum suo tempore celebris, & undequaque doctus, scripsit sermones de tempore per annum, de Sanctis, & Dominicales, de Pœnitentia, & peccatis, de fide, de Passione Domini, & Sermones 25 super Orationem Dominicam, absolutissimos, & eruditione refertos. *Ibid. n. 3. ex Chronic. Ant. Senens.*

Fin du dix-neuviéme Livre.





HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LIVRE VINGTIÉME.

SAINT ANTONIN, ARCHEVÊQUE DE FLORENCE.



Nous ne devons pas nous plaindre, que les Ecrivains, Contemporains de l'illustre Archevêque de Florence, ayent négligé de nous apprendre ce qui pouvoit appartenir à son Histoire. Comme l'éclat de ses vertus le faisoit appeller, de son vivant même, le Saint & l'ami de Dieu; on se fit un devoir de publier par-tout ses louanges, en écrivant ses belles Actions. Le Pape Pie II, qui l'avoit particuliérement connu pendant sa vie, fut un de ses premiers Panagyristes d'abord après sa mort; & plusieurs autres Auteurs se hâtérent de faire connoître à la postérité, un saint Prélat, dont la vie formée sur les plus pures maximes de l'Evangile, devoit édifier tous les Fidéles, & servir de modéle aux premiers Pasteurs.

Hugolin, célébre Poëte du quinziéme Siécle, a écrit exactement cette Histoire, en vers héroïques. Mais François Castillio, Chanoine de Florence, qui avoit eû l'avantage de vivre en la Compagnie, & dans la maison de notre Archevêque, fut le premier peut-être qui mit la main à la plume, pour remplir ce

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

devoir de reconnoissance, & de Religion. Quoiqu'habile Théologien, également versé dans les Lettres Gréques & Latines, il a écrit la Vie de saint Antonin, avec beaucoup de simplicité; & néanmoins avec toute la sincerité, & l'éxactitude possible, ne voulant, dit-il, rapporter que ce qu'il avoit vû lui-même, ou ce qu'il sçavoit d'ailleurs avec certitude. Les Editeurs des Actes des Saints, ont inséré cet Ecrit, dans leur premier Tome de May : & nous nous y conformerons d'autant plus volontiers, qu'on peut y remarquer tous les caractéres d'un Historien instruit, sensé, & fidéle.

Act. Sanct. Tom. I. Maii pp. 311. &c.

I. Naissance de saint Antoine, appellé depuis Antonin.

Saint Antonin, né à Florence l'an 1389, sur la fin du Pontificat d'Urbain VI, étoit fils de Nicolas Forciglioni, & de Thomassine, tous deux fort considérés parmi leurs Citoyens, autant par leur Religion, que par l'antiquité de leur Noblesse. Le grand pere du Saint, nommé Nicolas Pierrozi, avoit été Secretaire de la Ville de Florence, & quatre fois Proconsul de la République, ce qui lui donnoit un Rang distingué, & une grande autorité. Mais rien sans doute n'a plus illustré cette Maison, que le mérite, & les sublimes vertus de notre Archevêque.

Le nom d'Antoine, qu'on lui avoit donné au baptême, fut depuis changé en celui d'Antonin, & quoique nous trouvions toujours le premier dans ses Ouvrages Manuscrits, dans la plûpart de ses Historiens, & dans la Bulle même de sa Canonisation; le second lui est demeuré; & c'est aujourd'hui le seul, sous lequel il soit connu : l'usage a prévalu. Ses pieux Parens, s'appliquérent d'abord avec d'autant plus de soin à lui donner une sainte éducation, qu'il étoit l'unique fruit de leur mariage.

II. Ses premiéres inclinations.

Aussi leurs attentions eurent-elles tout le succès qu'on pouvoit se promettre de l'heureux naturel d'un Enfant, qui sembloit déja formé à la vertu, avant que son âge lui permît d'en connoître le mérite. Plein de pudeur, & de modestie, toujours docile aux saintes instructions, il ne montra d'inclination que pour la piété, ni d'horreur que pour le vice. Ennemi dès-lors & de l'oisiveté, & de tous les vains amusemens de l'enfance; la lecture de quelque bon livre, ou la conversation avec des personnes, qui lui parloient de la Religion, ou des Victoires des Martyrs, faisoient ses plus chéres délices : son attrait pour la priére étoit aussi marqué : & lorsqu'après les éxercices de l'école, il n'étoit point enfermé dans sa maison, on étoit assuré de le trouver dans l'Eglise, plus ordinairement dans une Chapelle de la Vierge, ou devant une Image du Crucifix, qu'on

Act. Sanct. p. 314. n. 1.

qu'on visitoit avec une particuliére véneration, dans l'Eglise de saint Michel, appellée du Jardin.

III. Tendre piété.

Soit que le jeune Disciple de JESUS-CHRIST se renfermât dans son Oratoire, ou qu'il fût devant les Autels, il demeuroit à genoux, ou prosterné contre terre, avec une persévérance, qui surprenoit tout le monde; & qui, dans sa plus tendre jeunesse, lui acquit cette réputation, qui, sans jamais se démentir, s'augmenta toujours avec son âge. Appliqué en même tems à l'étude, il y fit des progrès considérables; & on n'en étoit point surpris, puisqu'on lui voyoit faire un si sage usage des talens, qu'il avoit reçus de la Nature. Un Esprit aisé, vif, pénétrant, une mémoire heureuse, & autant d'assiduité que d'amour pour le travail: tout cela en fit un sçavant, & le rendit habile dans un âge, où les autres ont à peine commencé d'apprendre les élémens des Sciences. Il donna bientôt des preuves de sa capacité, qui lui firent honneur.

IV. Ce qu'il demande à Dieu, avec le plus d'ardeur.

Mais tous les Historiens remarquent, que quelqu'amour qu'eut Antonin pour les belles Lettres, cette noble passion n'égaloit pas son ardeur à acquérir la science du Salut. Dans toutes ses priéres, il ne demandoit presqu'autre chose à Dieu, sinon qu'il daignât l'éloigner par sa grace, de toute occasion de péché; conduire ses pas; & lui apprendre à faire toujours sa volonté. Dès son enfance il avoit souhaité se consacrer au service du Seigneur: & pendant qu'il faisoit de sages réfléxions sur l'état de vie, qu'il devoit embrasser, pour travailler plus surement à son Salut, & se rendre utile au prochain; il eut le bonheur d'entendre souvent les Prédications du célébre Jean-Dominique de Florence, & d'être témoin des grands exemples de vertu, qui le faisoient admirer des Peuples.

Ce saint Personnage, dont nous avons écrit l'Histoire à la fin du second Tome de cet Ouvrage, faisoit alors bâtir l'Eglise, & le Couvent de Fiesoli: & sous sa conduite cette Communauté naissante répandoit au loin la bonne Odeur de JESUS-CHRIST. Saint Antonin ne sortoit presque jamais de Florence, que pour aller entendre cet Homme Apostolique, dont la demeure ordinaire étoit à trois petits quarts de lieu de la Ville. Enfin après s'être long-tems éprouvé lui-même, ne voulant point résister à l'atrait qui l'appelloit à la retraite dans l'Ordre de saint Dominique, il alla se présenter au digne Supérieur, dont les discours l'avoient touché, & confirmé dans la vocation, qu'il n'avoit encore manifestée à personne. Si le Pere Jean-Dominique fut charmé de la beauté de son Esprit, de la candeur & de

V. Il se hâte de demander l'Habit de saint Dominique.

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

l'innocence de ses mœurs, sur-tout de son empressement à embrasser un état de pénitence, dans une étroite Réforme; il ne crut pas que la prudence lui permît de répondre si-tôt aux pieux désirs d'un jeune homme, dont la foible santé, & la complexion très-délicate paroissoient bien au-dessous de sa ferveur, & de la rigueur de la Régle, dont il prétendoit faire profession. Il lui conseilla donc d'attendre encore quelques années: & pour avoir une défaite, ayant sçu qu'il se plaisoit à lire le Décret de Gratien: étudiez bien, lui dit-il, le droit Canonique; & quand vous le sçaurez tout par cœur, je vous promets que vous serez reçu.

Ibid. n. 2.

La condition ne paroissoit pas facile à remplir. Aussi le prudent Supérieur n'avoit-il prétendu que renvoyer le jeune Postulant, sans paroître le refuser absolument. Antonin ne l'entendit pas de même; & sans se rebuter, il ne pensa qu'à se mettre en état de pouvoir obtenir ce qu'il demandoit. Il étudia donc avec une nouvelle ardeur, & il pria avec encore plus d'assiduité. A la Priére, & à l'Etude il ajouta de nouvelles pénitences: pour faire l'essai de ses forces, il jeûnoit fréquenment; & il commença dès-lors les abstinences, qu'il se proposoit de garder le reste de sa vie: il réussit même à cacher à ses Parens les petites mortifications, qu'il pratiquoit dans leur Maison, & à leur Table. Le Seigneur bénit les pieuses intentions, & les saints désirs d'un cœur tout rempli de son amour. Dans moins d'une année, ayant déja appris par cœur tout le Décret de Gratien, Antonin se présente de nouveau au Prieur de Fiesoli: prêt à lui rendre compte de tout le Droit Canon, il le somme modestement de tenir sa parole. On le met à l'épreuve; & à mille questions qu'on lui fait, il répond toujours avec tant de présence d'esprit, d'ordre, & de facilité, qu'on ne sçait ce qu'on doit le plus admirer en lui, ou la vivacité & la justesse de son génie, ou ce prodige de mémoire.

VI. Ce qu'il fait pour l'obtenir.

Ibid. n. 3.

Le sçavant Supérieur, lui-même habile Canoniste, reconnoît sans peine l'œuvre du Seigneur; sa joye égale sa surprise; & il n'est plus arrêté par toutes ces considérations, qui l'avoient porté autrefois à congédier honnêtement son Proselyte. Tous les Religieux de la Communauté entrérent avec plaisir dans les mêmes vûes: & le saint jeune homme, au comble de ses désirs, reçut enfin l'Habit, qu'il honora toujours depuis, encore plus par ses vertus, que par ses Dignités.

VII. On le lui accorde avec joye.

Daniel Papebroch rapporte les témoignages de deux Ecrivains du quinziéme Siécle, qui ne s'accordent pas sur l'âge de

Pag. 314. 316.

notre Saint, lorsqu'il embrassa l'Etat religieux. L'un ne lui donne que treize ans; & il étoit dans sa seiziéme année, selon l'opinion de l'autre, que nous croyons mieux fondée. Quoiqu'il en soit; le fervent Novice dissipa bientôt toutes les craintes, où on étoit de le voir succomber aux rigueurs de la Discipline réguliére. Son courage lui donna des forces; & comme il recevoit toujours de nouvelles graces, à mesure de sa fidélité, en peu de tems il fit bien du chemin, dans les voyes de la perfection. Il parut en toutes choses, non-seulement le plus humble, le plus obéïssant, le plus recueilli; mais aussi le plus égal dans les pratiques austéres de la régularité. Ses abstinences, ses veilles, l'amour de la pauvreté, l'application & l'assiduité à la priére: tout cela le faisoit déja considérer de ses Freres comme leur modéle.

VIII. Beaux éxemples de vertu.

Le Sacrifice qu'il fit pour toujours de sa liberté, par la profession religieuse, le rendit encore plus vigilant sur lui-même; & le Sacerdoce augmenta sa piété. On ne le voyoit jamais à l'Autel, que trempé de ces douces larmes, que le saint amour faisoit couler de ses yeux. On eut beau modérer ses austérités, sa vie ne fut qu'un éxercice continuel de pénitence. Sain, ou malade, il couchoit toujours sur la dure. On eût dit qu'il n'avoit point de corps; tant il l'avoit soumis à l'esprit; pour le faire servir à tout ce qui pouvoit le conduire à une haute Sainteté. Il venoit de perdre en quelque maniére le saint Religieux, qui lui servoit de guide, & de Pere: Jean-Dominique de Florence, devenu Archevêque de Raguse, & Cardinal, avoit été obligé de s'arrêter auprès du Pape Grégoire XII. Mais son absence ne fit qu'exciter davantage la vigilance, & l'émulation de son fidéle Disciple. Il étoit entré dans toutes ses vûës; & il remplit parfaitement ses desseins. Ce que le premier avoit commencé avec succès, pour rendre à plusieurs Maisons de son Ordre leur premiére beauté; le second parut en état de le continuer, & de le porter à sa derniére perfection. La vertu suppléant à l'âge, quoique fort jeune, saint Antonin fut choisi pour gouverner le Couvent de la Minerve à Rome: & il fit paroître tant de sagesse, de prudence, de modération, dans ce premier Emploi, qu'on l'élut successivement Prieur à Naples, à Gayete, à Cortonne, à Sienne, à Fiesoli, à Florence. Dans toutes ces différentes Maisons, Antonin rétablit, ou affermit la régularité, en y renouvellant l'esprit de ferveur, l'amour de la Priére, & de l'Etude, & le zéle dans l'éxercice du Ministére Apostolique.

IX. Il veut conserver son innocence par la pénitence.

X. Sa sagesse dans la conduite de ses Freres.

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

XI. Il prêche avec fruit.

La sollicitude du Gouvernement, & toutes les occupations qui en sont les suites, ne l'empêchoient pas de remplir lui-même les fonctions de l'Apostolat. Il prêchoit souvent, & il prêchoit toujours avec fruit; parce que la Sainteté de sa vie donnoit un nouveau poids à ses Discours. Les Peuples, & les Sçavans montroient le même empressement à le suivre: l'onction de ses paroles attiroit les uns, & l'abondance de sa Doctrine faisoit plaisir aux autres. Les Ouvrages qu'il publioit quelquefois, fruits précieux de ses veilles, augmentoient encore sa réputation: il étoit consulté de toutes parts par les Théologiens, ou les Canonistes; & on suivoit avec confiance ses Décisions. Le Cardinal Jean-Baptiste de Luques compte notre Saint, parmi les Sçavans Auditeurs de Rote; qui, par leur sagesse, & l'éclat de leur Doctrine, ont le plus illustré cet auguste Tribunal. Un autre Auteur, cité par le Pere Echard, croit que saint Antonin avoit été honoré de cette Dignité, lorsqu'il gouvernoit le Couvent de la Minerve, sans doute sous le Pontificat de Martin V.

XII. Eclat de sa Doctrine dans la Charge d'Auditeur de Rote.

Echard. Tom. 1, pag. 818. Col. 2.

Devenu Vicaire Général d'une célébre Congrégation, composée de différens Couvens, tant de la Province de Rome, que de celle de Sicile, qui avoient embrassé une plus étroite Réforme; le Serviteur de Dieu s'appliqua avec un soin incroyable, à cultiver, étendre, & perfectionner tout le bien que ses Prédécesseurs avoient introduit dans ces Sanctuaires de Piété; & à leur imitation, c'étoit moins par l'autorité du Commandement, ou par la sagesse de ses Ordonnances, que par la vertu de l'éxemple qu'il inspiroit à ses Freres, la fidélité à toutes les pratiques régulières. D'autant plus humble, qu'on l'élevoit davantage, il commençoit toujours la visite des Monastéres, par l'éxercice des Offices les plus humilians, & les plus abjets. On voyoit ordinairement le Vicaire Général confondu avec les derniers des Freres, dans le même travail: la ferveur seule le distinguoit, & cette ferveur parut quelquefois aller trop loin. Malgré la rigueur des Saisons, & l'épuisement de ses forces, il continuoit avec la même sévérité ses jeûnes; & il faisoit ses longs voyages à pié.

XIII. Il est fait Supérieur Général d'une célébre Congrégation.

XIV. Zéle, vigilance.

Ces fatigues continuelles contribuérent à ruiner sa santé, affoiblie d'ailleurs par des maladies, qui l'avoient conduit plus d'une fois aux portes de la mort. Dans les intervalles les moins critiques, il étoit travaillé d'une Fiévre quarte, ou d'une espéce de Phthisie, qui le desséchoit entiérement. Mais son esprit, soutenu par la Grace de JESUS-CHRIST, & par la considéra-

XV. Fermeté d'esprit dans les infirmités de la chair.

tion de ses souffrances, ne se trouvoit jamais plus fort, que dans les plus grandes infirmités. Dieu l'avoit toujours élevé au-dessus de ses maux; & ce qui épuisoit son corps, servoit à purifier davantage sa vertu, à éprouver sa fidélité, & à le mettre en état de continuer ses services à son Ordre, & à l'Eglise.

XVI. Le Saint est invité au Concile de Florence.

Le mérite de ce saint Homme, qui le rendoit extrêmement cher aux Peuples, comme il l'avoit toujours été à ses Freres, lui concilioit particuliérement la vénération des Grands, & leur confiance. Le Pape Eugéne IV fut de ce nombre, & la première marque qu'il lui donna de son estime, fut de l'appeller au Concile de Florence; où ce Pontife ne se contenta pas d'inviter les Evêques & les autres Prélats, qui avoient droit d'assister à ces sortes d'Assemblées; il eut encore soin d'y faire venir les plus célébres Docteurs, & les Personnages les plus distingués par la Doctrine & la Sainteté. C'est à ce Titre, que saint Antonin, n'étant pas encore Archevêque de Florence, se trouva néanmoins à toutes les Sessions du Concile, & fut témoins des Victoires, que nos Théologiens y remportérent sur ceux de l'Eglise Grecque. Il en parle lui-même dans la troisiéme Partie de sa Somme Historique; où il nous apprend quelques particularités, que M. Sponde a insérées dans ses Annales. Ad An. 1439. n. 3.

XVII. Il accepte le Couvent de saint Marc.

Pendant le séjour de saint Antonin à Florence, il accepta le célébre Couvent de saint Marc; & il y établit la même régularité qu'on admiroit dans celui de Fiesoli. Côme de Médicis, appellé *le Pere de la Patrie*, y fit bâtir en même tems avec de très-grandes dépenses, une magnifique Eglise, dont il mit saint Antonin en possession. Le Pape Eugéne IV donna avec plaisir son consentement; & Sa Sainteté fit bientôt après la consécration de cette Eglise; comme Martin V avoit fait quelques années auparavant celle de sainte Marie Nouvelle. Selon l'Abbé Ughel, les Florentins chargérent notre Saint, de diverses Légations, auprès de plusieurs Princes: nous ignorons le tems, le sujet, & le succès de ces Négociations, que le même Auteur appelle difficiles; & qu'il place avant son Episcopat (1). Mais nous sçavons, qu'après avoir rempli le Couvent de saint Marc de plusieurs bons Sujets, la plûpart formés de sa main, il reprit le cours de ses Visites dans la Toscane, & le Royaume de Naples. Le zéle, dont il brûloit pour la beauté de la Maison du Seigneur, ne se reposoit pas: & les grands

XVIII. Et est chargé de diverses Ambassades de la part de la République.

(1) Principibus Christianis maximè charus fuit; ita ut adhuc Prædicator Fraterculus pro Republicâ Florentinâ trepidas Legationes obiret, &c. *Ita. Sacr. Tom. III, Col. 172.*

succès qui accompagnoient ordinairement ses travaux, les lui rendoient agréables, quoiqu'ils fussent bien au-dessus de ses forces corporelles.

XIX. Mort de l'Archevêque de Florence.

Tandis qu'ainsi occupé à faire revivre dans son Ordre, le premier esprit de saint Dominique, le sage Supérieur ne pensoit qu'à assurer son salut, en continuant à travailler à celui de ses Freres; le Siége de Florence, sa Patrie, vint à vaquer par la mort de l'Archevêque Barthelemy Zabarella de Padoue. Le Pape Eugéne IV s'intéressoit d'autant plus à le remplir d'un digne sujet, qu'au désir de procurer le bien de cette Eglise, il joignoit une inclination particuliére pour la Ville de Florence: non, comme l'a cru M. Baillet, qu'il eût pris Naissance dans cette Ville, puisqu'il étoit Vénitien; mais parce que les Florentins lui avoient toujours été fort attachés, & l'avoient servi utilement dans les occasions. Un double motif de Religion & de reconnoissance engageoit donc le Souverain Pontife, à ne donner à ce Peuple qu'un Pasteur, propre à l'instruire, à l'édifier, & à le défendre. Mais son esprit se trouvoit partagé, ou du moins fatigué, par les vives sollicitations, & les brigues de ceux qui aspiroient à cette Dignité, ou qui vouloient la procurer à quelqu'un de leurs Parens. Ceux-ci s'appuyoient du crédit qu'ils avoient dans la Ville; & ceux-là sur la faveur de la Cour de Rome. Les Florentins cependant demandoient un homme, que sa Doctrine & sa vertu rendissent également recommandable: & ils souhaitoient surtout, qu'il fût du nombre de leurs Citoyens, afin qu'il pût faire plus de fruit, par la connoissance qu'il auroit du naturel, & des mœurs du Peuple, qui seroit confié à ses soins.

XX. Plusieurs aspirent à cette Dignité.

Le Pape trouvoit ces demandes raisonnables; & malgré les sollicitations importunes des aspirans, il étoit résolu de répondre aux justes désirs de la République. Mais la difficulté étoit de trouver un sujet tel qu'on le souhaitoit. Neuf mois s'étoient déja écoulés depuis la mort du dernier Archevêque de Florence; sans que la Republique, ni le Pape Eugéne IV, se fussent déterminés sur le choix. Ce Pontife s'entretenant un jour familiérement avec un Dominicain, habile Peintre, qu'il avoit fait venir à Rome, pour travailler à quelque ouvrage, il se plaignoit que le choix d'un Archevêque pour l'Eglise de Florence, lui donnoit plus d'inquiétude, que toutes les autres affaires. On me demande (disoit Sa Sainteté) un homme sçavant, vertueux, expérimenté, & citoyen de Florence. Ma peine est de ne pas connoître un sujet qui réunisse toutes ces qualités, à un certain

XXI. Eugéne IV ne peut se déterminer sur le choix d'un Archevêque de Florence.

XXII. On le fait penser à saint Antonin.

dégré. Mais, répliqua le Dominicain, votre Sainteté ne trouve-t-elle pas toutes ces qualités dans le Pere Antonin, Vicaire Général de la Province de Naples ?

A cette proposition, Eugéne IV parut comme si on lui eût ôté le bandeau de devant les yeux : il fut surpris, & en quelque maniére confus, de n'avoir pas songé par lui-même, à un homme, dont le mérite lui étoit si particuliérement connu ; & qui devoit, ce semble, s'être présenté le premier à son esprit, dès qu'il eut la pensée de donner un Pasteur à l'Eglise de Florence. Il le nomma donc sans autre délibération à ce Siége : la Ville l'accepta avec autant de joye, que de respect ; & elle témoigna sa reconnoissance, pour un si digne choix. Mais le Serviteur de Dieu en apprit la nouvelle, avec des sentimens bien différens : le Pape, & les Florentins se reprochoient de n'avoir pas plutôt pensé à un sujet, si capable de fixer leur choix ; & le Saint au contraire avoit peine à se persuader, que pour remplir un si grand Siége, on eût pû jetter les yeux sur lui. Une si rare modestie ajoutoit un nouveau dégré à son mérite : mais en même tems elle mettoit un grand obstacle aux désirs de tout un Peuple.

XXIII. Et S. S. le nomme aussitôt à ce grand Siége.

Saint Antonin, absent de Florence depuis plus de deux ans, revenoit de la visite de ses Monastéres, lorsqu'on lui fit sçavoir sa Promotion. Il en fut sensiblement affligé : & résolu de ne jamais accepter cette Dignité, au lieu de continuer son chemin vers Florence, il s'enfuit du côté de la mer de Toscane. Son dessein, comme on l'apprit depuis, étoit de se retirer secrettement dans l'Isle de Sardaigne, & d'y vivre inconnu le reste de ses jours ; ou du moins jusqu'à ce qu'un autre eût été nommé à l'Archevêché de Florence. Un de ses Neveux étoit venu à sa rencontre, pour lui apporter la premiére nouvelle de sa Dignité : mais dans la pensée, où étoit le Saint, de fuir, & de se cacher, il comprit bien que ce jeune homme étoit de trop à sa compagnie : aussi fit-il tout ce qu'il put pour le renvoyer. Le Neveu au contraire prétendant qu'il devoit obéir au Pape, ne voulut ni le quitter, ni souffrir qu'il s'embarquât pour la Sardaigne : il gagna le Frere, qui l'accompagnoit ; & tous deux déterminérent le Prélat élû à s'arrêter dans la Ville de Sienne.

XXIV. Surprise & affliction du Saint, qui veut s'enfuir.

XXV. On s'oppose à sa fuite.

Ce fut de là que saint Antonin écrivit des Lettres très-pressantes au Pape, pour conjurer Sa Sainteté, avec toute l'humilité, & les instances possibles, de ne pas mettre ce redoutable fardeau sur ses foibles épaules. Il étoit alors dans sa cinquante-septiéme année ; & ses fréquentes maladies, ses longs travaux,

XXVI. Il écrit au Pape, & allégue

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

sans parler de ses veilles, & de ses pénitences, avoient presqu'entiérement ruiné sa santé. Il ne manqua pas de faire valoir ce défaut de forces, nécessaires pour soutenir le poids de l'Episcopat : & il éxagera avec encore plus d'éloquence, sa prétendue indignité, ou son incapacité. Il supplioit le Vicaire de JESUS-CHRIST de ne pas le traiter en ennemi, après l'avoir honoré de tant de marques d'amitié; & il ne put finir sa Lettre sans l'arroser de ses larmes.

L'an 1446. XXVII. Plusieurs raisons pour faire agréer son refus.

XXVIII. Le Pape se montre inflexible.

Mais si l'incertitude du succès l'accabloit déja de douleur; il fut bien plus vivement touché, lorsqu'il reçut la réponse du Pape, qui lui déclaroit en termes exprès qu'on ne pouvoit rien changer à ce qui avoit été fait; & qu'il ne se laisseroit jamais persuader par ses raisons, ni fléchir par ses priéres. Sa Sainteté lui ordonnoit en même tems de se rendre sans délai, au Couvent de saint Dominique, dans la Ville de Fiesoli, qui est à une petite distance de celle de Florence. Le Saint obéït, & il se flatta encore que les puissans amis, qu'il avoit parmi les plus illustres Florentins, pourroient le servir dans cette occasion. Mais les véritables intérêts de ceux-ci ne leur permettoient point d'entrer dans ses vûës, & le Souverain Pontife n'avoit pas manqué de leur écrire, qu'ayant conduit leur Archevêque jusqu'à leurs Portes, il attendoit de leur zéle, qu'ils feroient le reste, pour avoir enfin son consentement : il les chargeoit de ce soin. On ne se fit point prier à Florence : dès qu'on y eut appris que l'Archevêque étoit arrivé à Fiesoli; quoiqu'il n'eût pris encore aucune marque de sa Dignité, on y courut en foule. Les principaux du Clergé, & du Sénat y furent des premiers; Côme de Médicis étoit à leur tête.

XXIX. Les Florentins vont au-devant du saint Archevêque.

Au lieu des complimens de félicitation, qu'on a coutume de faire dans ces sortes de rencontres; ce ne fut de part & d'autre que priéres, supplications, instances réïtérées. Ceux-là n'omirent rien de tout ce qu'ils crurent capable de fléchir la fermeté du Saint, pour l'engager à prendre soin d'un grand Peuple, qui se glorifioit déja de l'avoir pour Pasteur : & celui-ci, toujours semblable à lui-même, ne répondit à tous leurs discours, que pour essayer de les convaincre de son incapacité, & les obliger d'une maniére ou d'une autre, à écrire tous ensemble au Pape, pour demander un autre Archevêque. L'éloquence, quoique persuasive de saint Antonin, ne put à la vérité obtenir ce qu'il demandoit. Mais ses pieuses importunités engagérent enfin Côme de Médicis à le favoriser auprès d'Eugéne IV. Ce Prince, depuis long-tems lié d'amitié avec le Saint

XXX. Ils le pressent d'accepter; le Saint les presse encore plus vivement de faire tomber le choix sur un autre.

Saint, & bien instruit de son mérite, aimoit assez sa Patrie, pour ne pas la priver du présent que le Ciel lui faisoit : mais touché aussi, par les larmes d'un ancien ami, qui faisoit de plus fortes sollicitations, pour éloigner de lui une grande Dignité, que les hommes ambitieux n'en pourroient faire pour l'obtenir, il lui fit entendre qu'il écriroit à Rome, selon ses désirs. Il écrivit en effet, & répresenta d'une maniére fort patétique, l'extrême affliction du Serviteur de Dieu ; il n'oublia pas même de faire observer, que la violence, dont on useroit à son égard, pourroit abréger des jours, qui étoient précieux à l'Eglise, & à la République. Un Auteur ajoûte, que Medicis ne laissa pas d'envoyer en même tems des Lettres secrettes au Pape, pour applaudir à son Choix, & reconnoître qu'on ne sçauroit le changer qu'au préjudice de l'Eglise de Florence (1). En cela, dit cet ancien Historien, ce Prince préféroit le bien public, à ses intérêts particuliers ; puisqu'il avoit dans sa Famille, plus d'un sujet, sur lequel il auroit pû faire tomber une Dignité si recherchée.

LIVRE XX. SAINT ANTONIN.

XXXI. Conduite de Côme de Médicis.

Mais c'est Dieu même, qui avoit choisi un homme selon son cœur ; & il faisoit concourir toutes les volontés à l'éxécution de la sienne. Celle du Saint étoit aussi soumise ; quoique son humilité combattît encore. Le Pape se lassa d'exhorter, de prier, & d'attendre ; & voyant que tous les Brefs, qu'il avoit écrits à l'Archevêque nommé, n'avoient pas eû l'effet désiré ; il lui fit sçavoir par les Lettres de plusieurs Prélats, & en particulier du Cardinal Dominique Capranica, que sa résolution étoit invariable, sans qu'on pût jamais espérer de la faire changer par aucune Puissance. Sa Sainteté envoya en même tems au Prélat ses Bulles gratuitement, avec menace d'excommunication, s'il ne se disposoit incessanment à obéïr à Jesus-Christ, & à son Vicaire, en acceptant le Gouvernement de l'Eglise de Florence. L'Ordre étoit trop précis, pour laisser encore quelque lieu à l'espérance, ou à la fuite. La crainte de résister à la volonté de Dieu, par de nouvelles instances, obligea saint Antonin, à prendre tout sur lui-même, & à faire un sacrifice, qui lui coûtoit infiniment.

XXXII. Le Pape réitére ses Exhortations, il menace.

XXXIII. Saint Antonin se soûmet en tremblant.

Son premier soin fut d'assembler à Fiesoli même, les Prélats qui s'étoient rendus auprès de lui, plusieurs Abbés, ou autres Ecclésiastiques de réputation, & quelques Citoyens les plus

XXXIV. Il assemble plusieurs grands Personnages : Pourquoi ?

(1) Quamquam Antonii adactus precibus Litteras ad Eugenium dedit, Cosmus Medices, ut eo fasce levaretur ; clam tamen nequem alium præficeret, calentiùs & ex judicio perscripsit, &c. *Act. Sanct. Tom. I, Maii pag. 316. Not. I.*

distingués de Florence. Après un discours que la Piété & la Religion sembloient avoir dicté, ayant exposé avec beaucoup de sincérité & de candeur; d'une part, la volonté trop expresse du Pape; & de l'autre, les justes sujets qu'il croyoit avoir pour ne jamais accepter une Dignité, qui lui paroissoit au dessus de ses forces; il pria tous ceux qui composoient cette Assemblée, de dire selon Dieu ce qu'ils en pensoient. Tous lui répondirent d'une même voix, qu'il ne lui étoit plus permis de se refuser aux vœux du Peuple, ni aux ordres du Vicaire de JESUS-CHRIT: qu'il devoit tout espérer du secours de Dieu, qui l'appelloit à l'Episcopat, & de la docilité de ceux qui auroient l'honneur de lui obéïr. Le Saint leur demanda alors le secours de leurs priéres, & se prosternant la face contre terre, il accepta en tremblant, ce qu'on ne lui laissoit point la liberté de refuser. Les Assistans mêlérent leurs larmes avec les siennes: mais le motif qui les faisoit couler étoit bien différent: la crainte de n'être élevé, que pour tomber peut-être de plus haut, faisoit pleurer celui-là; & la profonde humilité d'un homme si saint, ou le plaisir de l'avoir pour Pasteur, excitoient en ceux-ci, ces larmes de joye, & de consolation.

XXXV. Sacre du saint Archevêque.

Saint Antonin connoissoit bien les Peuples, dont on l'obligeoit de se charger; & quand sa modestie se seroit moins opposée à son Elévation, les précautions qu'il prenoit n'auroient pas été inutiles, pour s'assurer de leur docilité, & prévenir les suites de leur inconstance naturelle. Après la Cérémonie de sa Consécration, toutes choses étant déja disposées à Florence, pour la réception du saint Archevêque *, il fit son Entrée le treiziéme de Mars 1446, un Dimanche de Carême. La pompe & l'éclat de cette Solemnité furent très-magnifiques selon la coutume, quoiqu'on en eût retranché tout ce qu'elle pouvoit avoir de profane, ou de trop séculier. Mais ce qu'on y admira davantage fut la rare modestie de cet ami de Dieu, qui faisoit monter avec lui sur le Trône Episcopal, toutes les vertus, qui doivent accompagner un véritable Evêque.

XXXVI. Son Entrée à Florence.

Act. Sanct. p. 316. n. 8.

XXXVII. Beaux commencemens de son Episcopat.

L'ancien Historien avoue ici, qu'il ne sçauroit rapporter tout ce qu'il lui avoit vû faire de beau, & d'héroïque dans le Gouvernement de son Eglise. Il suffit de dire d'abord, que quelque grandes que fussent les espérances, qu'on avoit con-

* C'étoit le cinquiéme Archevêque de Florence, depuis que ce Siége, auparavant Episcopal, avoit été érigé en Archevêché par le Pape Martin V l'an 1420, en faveur d'Aimeric Corsini, qui gouvernoit cette Eglise depuis le mois de Juillet 1411. *Ita. Sacr. Tom. III, Col. 166.*

çuës de sa sagesse, de sa prudence, de son zéle, de sa douceur, & de sa fermeté, il remplit, ou il surpassa même l'attente des Fidéles (1). Le réglement de sa Personne, & de sa Famille étoit conforme à ce que nous lisons, dans l'histoire des plus saints Evêques des premiers Siécles. Sa table, son lit, sa chambre, ses habits; tout en lui étoit simple, modeste, religieux. Il avoit coutume de dire que toutes les richesses d'un Successeur des Apôtres, ne devoient se trouver que dans sa vertu. Quand il le falloit, il parloit, & il agissoit en grand Evêque; mais il vécut toujours en pénitent, & en Religieux. Autant qu'il étoit possible, il garda dans son Palais, les observances réguliéres, qu'il avoit pratiquées dans le Cloître; mais sans rien négliger de ce que demandoit la Sollicitude Pastorale: ce n'étoit point avilir sa Dignité, mais la relever. Ibid. n. 9. 10.

Tout son train se réduisoit à six Personnes, à qui il donnoit des Gages considérables, pour les empêcher de rien recevoir de ceux, qui avoient des affaires devant son Tribunal. Il avoit d'abord choisi pour ses Vicaires Généraux, deux Ecclésiastiques fort habiles, & d'une grande réputation. Mais s'étant apperçu qu'ils n'étoient pas toujours d'accord entr'eux, il en supprima un; encore ne laissoit-il que peu de chose à faire à l'autre, prenant connoissance par lui-même de tout ce qui regardoit la Religion, & l'Administration de son Eglise. Il se reposoit sur un homme de probité, de ce qui ne concernoit que le temporel; & il ne partageoit avec personne, le soin de ce qui méritoit ses attentions particuliéres. Ibid.

XXXVIII. Conduite du Prélat envers ses Grands Vicaires.

Tous les jours il donnoit audience à toutes sortes de personnes, particuliérement aux Pauvres, dont il vouloit être le Pere, le Protecteur, & l'Avocat. Persuadé que les Revenus d'un Evêque font une partie de leur Patrimoine, & que rien ne releve davantage cette auguste Dignité, que la Charité, & la Libéralité envers ceux qui sont dans l'indigence; il avoit défendu à ses Domestiques, de renvoyer jamais aucun Pauvre les mains vuides: & après avoir épuisé en Aumônes sa bourse & ses greniers, on l'a vû donner ses meubles, quelquefois une partie de ses habits, & se réduire lui-même, pour les Pauvres, à une extrême pauvreté; sans rougir de solliciter en leur faveur, ceux qui étoient en état de les secourir. Il n'avoit ni Vaisselle

XXXIX. Tendre charité pour les Pauvres.

(1) Hic jam majori ingenio, majorique quàm in me sit facundiâ opus esset, ad id scilicet explicandum, quantâ cum sapientiâ, quo studio, quâ vigilantiâ, quâ justitiâ, quâ mansuetudine, quâ denique omnium hominum admiratione, tredecim annis Pontificatum gesserit, &c. *Act. Sanct. Tom. I, Maii pag. 317. n. 9.*

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

Vide, Act. Sanct. pag. 318. Not. B.

d'argent, ni aucun autre meuble précieux ; il ne nourrissoit ni Chiens, ni Chevaux : une seule Mule, qu'on lui avoit donné, suffisoit pour les nécessités de la maison les plus pressantes. Mais lorsqu'il n'avoit plus rien à donner aux Pauvres, il faisoit vendre cet Animal ; que quelque riche Citoyen ne manquoit pas d'acheter, pour le renvoyer bientôt après au charitable Archevêque.

XL. Il fonde en leur faveur, un Collége, qui dans les Siécles suivans est devenu une ressource à plusieurs pauvres Familles.

Ce qu'il donnoit d'une main, la Providence le lui rendoit de l'autre : on en rapporte bien des éxemples édifians. Ce qu'il y a de certain, c'est que malgré les grandes distributions, qu'il faisoit faire tous les jours, surtout dans des tems de disette ; malgré ses libéralités continuelles, qui alloient bien au de-là de tous ses Revenus, il trouva encore le moyen de fonder le Collége appellé de saint Martin ; où il établit douze Administrateurs du bien des Pauvres, en faveur des Familles, qui souvent réduites à la derniére misére, n'osent mandier leur pain. Dieu, qui inspiroit à son Serviteur cette tendre Charité, qu'il prétendoit continuer même après sa mort, y a répandu une Bénédiction si visible, que cette Fondation entretient aujourd'hui plus de six cens Familles, & fournit à leurs plus pressans besoins. L'ancien Auteur ajoute, que lorsque le Saint faisoit cette Fondation, il assura qu'il travailloit pour plusieurs Familles, qui vivoient alors dans l'opulence, & qui depuis ont eû besoin de ce secours (1). Il est glorieux à un Successeur des Apôtres de consacrer ses Revenus à de semblables usages. Que de maux ne fait-il pas éviter ! Que de Bénédictions le pauvre Peuple ne lui donne-t-il pas dans la suite des Siécles ! Qu'il seroit digne de la Sainteté de notre Religion, de voir dans tous les Diocéses ces respectables monumens de la Charité de ceux qui en ont eû la conduite ?

Act. Sanct. p. 340. n. 19, 20, 21.

XLI. Sollicitude, affabilité du Saint envers tout le monde.

La Charité de l'Archevêque de Florence s'étendoit à tout ; il n'étoit jamais rebuté ni du travail, ni des importunités de ceux qui réclamoient son secours dans leurs affaires, ou dans leur affliction. Les Clercs, & les Laïques s'adressoient à lui avec la même confiance, pour terminer leurs différends par la

(1) Addunt aliqui ex eis (testibus) Spiritum Propheticum in hoc facto habuisse Antonium, dum tempora futura præscivit, & statum, ad quem deventuri essent plurimi civium nobiles, futuri egeni : quibus providere curavit etiam post mortem suam pientissimus Pater. Cùmque præpositi ab eodem tam pio operi dicerent, se de frumento, ac necessariis providisse, sed qui egerent deesse nobiles, quibus tribuerent bona provisa ; respondit tempus futurum cùm non sufficerent frumenti modia multa ... Et ita rei probavit eventus, quia plusquàm sexcentis familiis providetur, aliquibus in totum, & aliquibus in partem, à præpositis duodecim bonis viris societatis illius, ex instituto opere sancti Patris Antonii Archipræsulis supradicti, &c. *Act. Sanct. pag. 340. n. 19.*

sagesse de ses Lumiéres. Visible à toute heure, affable, accessible à tout le monde, il se faisoit tout à tous pour les gagner tous à JESUS-CHRIST; le Pauvre, & le Paysan étoient écoutés, comme le Noble, & le Riche. On trouvoit toujours en lui un Directeur, un Pasteur, un Pere, & le plus doux de tous les hommes : rien ne fut jamais capable d'altérer sa douceur, & sa tranquillité. C'est le témoignage, que lui rendit après sa mort, un Ecclésiastique, qui avoit plaidé avec beaucoup de chaleur pour un Bénéfice, & soutenu un Procès contre l'Archevêque même.

LIVRE XX. SANIT ANTONIN.

Act. Sanct. p. 317. n. 13. Not. D.

XLII. Un Assassin attente à sa vie.

Cette douceur pleine de charité parut, avec encore plus d'éclat dans la conduite de notre Saint, à l'égard d'un autre Ecclésiastique, dont les mœurs très-corrompues, & les dangereux emportemens scandalisoient les uns, & le rendoient redoutable aux autres. Cité devant le Tribunal de l'Archevêque, au lieu de s'humilier pour ses crimes multipliés, ce mauvais Prêtre y voulut mettre le comble, en assassinant son Juge, avant même qu'il eût essayé d'éprouver les effets de sa Charité ordinaire. Armé d'un Poignard, & prévenant l'heure de l'audience, il entre hardiment dans la Chambre du Saint, le trouve seul; &, sans dire une parole, il léve d'abord le fer sur sa tête, & porte le coup avec tant de violence, que le Prélat s'étant un peu détourné, le poignard demeura enfoncé au dos de la chaise. Le Serviteur de Dieu ne fut ni troublé, ni ému : son premier soin fut de rendre au Seigneur des actions de grace, de sa conservation; & le second, de prier pour la conversion de l'Assassin. Il ne voulut point qu'on le poursuivît, parce qu'il ne souhaitoit point sa mort, mais son Salut. Ce misérable cependant, croyant avoir tué l'Archevêque, couroit de toutes parts comme un furieux; il cherchoit à se cacher; & il se ventoit de son crime. Mais tandis qu'il ne pensoit pas encore à sa conversion, le Saint continuoit à la demander; il la sollicita avec tant de confiance & d'ardeur, qu'il l'obtint enfin de la divine Bonté. Ciardi (c'est le nom de ce Prêtre parricide) rentra au dedans de lui-même; reconnut le nombre & la grandeur de ses iniquités; & pour les expier par une pénitence aussi longue que sa vie, il alla prendre l'habit de saint François, dans le petit Couvent de saint Michel. Sa persévérance édifia les Fidéles; & fut un sujet de consolation pour le saint Archevêque (1).

XLIII. Fermeté, douceur, & charité de l'Archevêque.

Vide, Act. Sanct. pag. 318. Not. H.

XLIV. Il sauve la vie à l'Assassin & obtient sa conversion.

(1) Antonius tantùm abest ut in Ciardum quoquomodo deservierit, ut etiam maximè exhilaratus sit, occasionem illi præstitam, ad ineundam vitæ melioris formam. *Act. Sanct. pag. 318. Col. 2. Not. H.*

XLV. Exemples de vigueur & de zéle.

Nous passerions les justes bornes, que nous nous sommes prescrites, dans cet Abregé, si nous voulions rapporter une partie des beaux éxemples, de modération, de charité, & de douceur, dont l'Histoire de saint Antonin est remplie. Il suffit de remarquer que cette douceur naturelle n'avoit rien de moû; & qu'elle n'affoiblissoit jamais la grandeur de son courage dans les occasions. Rien n'égaloit son intrépidité, ou sa fermeté épiscopale; lorsqu'il s'agissoit de défendre le bien public, & les droits du Peuple contre la Tyrannie des Grands; ou les Immunités Ecclésiastiques, contre les entreprises de ceux qui osoient les attaquer. François de Padoue, Trésorier d'Eugéne IV, & depuis Évêque de Ferrare, étant venu à Florence, y fut arrêté par ordre du Sénat. Notre Saint se plaignit d'abord de cette violence faite contre les droits, à un Officier du Pape, & il demanda sa liberté : n'ayant pû l'obtenir, il fit cesser l'Office Divin dans la Cathédrale, en présence des Magistrats; mit l'Eglise en Interdit; & porta contr'eux-mêmes les Censures présf-crites par les Canons. On s'avisa de le menacer, & de le maltraiter de paroles; il demeura infléxible. En montrant à ceux qui le menaçoient de le chasser de son Siége, la Clé de la Cellule qu'il avoit occupée dans son Couvent; quand on m'obligera, leur dit-il, de sortir de Florence, je trouverai toujours un asyle, pour me retirer. Dans une autre occasion, il agit; & il parla avec la même fermeté, au Conseil souverain de Florence, qui avoit traité ignominieusement deux Ecclésiastiques, dont la punition devoit être réservée à l'Archevêque. Les Magistrats reconnurent leur faute, & demandérent avec humilité l'absolution des Censures; le Saint leur fit sçavoir qu'ils n'avoient qu'à s'adresser au Pape; ils le firent, du moins par leurs Députés; mais Sa Sainteté les renvoya à leur Archevêque, qui leur fit réparer le scandale, par une pénitence publique (1).

Act. Sanct. p. 320. n. 23. p. 338. n. 13.

XLVI. Il soûmet quelques Magistrats à une Pénitence publique.

XLVII. Dangereux Hérétique arrêté, & puni.

Un Hérétique déguisé se servoit adroitement de l'accès, que lui donnoit, dans les Maisons des particuliers, la réputation, qu'il avoit d'habile Médecin, pour semer ses erreurs, & vomir plusieurs blaphémes contre l'honneur de la Sainte Vierge.

(1) Ubi Antistitis constantiam cognoverunt, conscientiâ ducti, supplices Litteras, quibus expediri se petebant, ad Pontificem dedêre. Qui cùm se totum ex curia relaturos putarent, ecce Pontificiis Litteris jubentur, ut Antonium convenirent, ac ultro supplices fassi culpam, pro Canonum institutis Anathemate solverentur. Antistes, quoniam publicè peccaverant, Zonâ collo inditâ ad fores templi jussit procedere; atque ibi spectante populo converberatos terga, vinculo excommunicationis liberavit, &c. *Act. Sanct. pag.* 321. *Col.* 1. *Not. S.*

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

Saint Antonin en fut informé ; & il travailla d'abord à la conversion de celui, qui ne pensoit qu'à pervertir les autres. Ses avertissemens, ses priéres, ses charitables corrections furent inutiles. Le prétendu Médecin continuoit à dogmatizer ; & le saint Prélat animé de zéle, prit d'autres mesures pour arrêter les Progrès du mal. Il fit voir encore dans cette occasion, que la Douceur Evangélique ne connoit point de foiblesse, quand il s'agit des intérêts de la Religion, & du Salut des Ames.

Pag. 319. n. 15.

XLVIII. Prédications, Conversions.

Il trouva parmi son Peuple bien des abus à réformer ; & bien des obstacles à vaincre dans l'éxécution de ses pieux desseins : il se mit toujours au dessus des difficultés. Puissant en œuvres, il l'étoit encore en paroles : il prêchoit ordinairement tous les Dimanches, & toutes les Fêtes, dans quelqu'une des Eglises de la Ville ; le concours des Peuples étoit toujours grand ; & on assure qu'aucun de ses Discours ne fut jamais sans quelque conversion. Il prioit beaucoup avant que de prêcher ; & la Sainteté de ses éxemples touchoit encore plus que ses Instructions. Aussi eut-on la satisfaction de voir en peu de tems, les abus retranchés, les différends accordés, les désordres abolis, l'usure, & les autres pratiques criminelles détruites, & les mœurs réformées. Rien ne pouvoit échaper à sa vigilance, ni éluder sa sollicitude. L'oisiveté & la cupidité avoient introduit à Florence des jeux de hazard, qui ruinoient les Familles ; le saint Archevêque entreprit de les abolir ; & il en vint à bout. Ces jeux ruineux, qui gâtoient la Jeunesse, dérangeoient le Commerce, & faisoient languir les Arts, s'étoient encore introduits à Rome. Mais, dit un ancien Auteur, l'éxemple de saint Antonin porta le Souverain Pontife à faire parmi les Romains, ce que notre Saint avoit fait chez les Florentins (1).

N. 14. 16. 24.

XLIX. Grand nombre d'abus réformés.

L. Jeux de hazard abolis.

LI. Clergé rappellé à l'esprit des Canons.

S'il étoit si attentif à ôter aux personnes même du Siécle, toutes les occasions de péché, pour les faire entrer dans les voyes du Salut, sa vigilance n'étoit pas moindre pour former un Clergé, capable d'édifier les Fidéles, & de leur servir de modéle. Il y avoit à la vérité beaucoup à faire, & bien des choses à réformer ; mais il ne désespéra pas du succès. Il commença d'abord par le Chapitre de sa Métropole, & continua

(1) Cùm... Subitò in Civitate nostra ludus novus, per quem sortes fiebant, exortus esset ; in quo non tantùm nostra, verùm & Romana civitas infecta erat, adeoque deperdita, ut omnis penè populus, relicto artium exercitio, illuc ad perdendam pecuniam, privatamque substantiam se converteret ; tanta fuit Pastoris industria, ut sicut repentè advenerat ludus detestabilis, ita repentè penitùs extinctus esse videretur : quod etiam Romæ postea summus Pontifex, ad imitationem Antonii tolli jussit, &c. *Act. Sanct. pag.* 320. *n.* 24.

Act. Sanct. ut sp.

par les autres Eglises de la Ville; il n'en oublia aucune de son Diocése, ni de sa Province Ecclésiastique. Ses Instructions, ses Ordonnances, ses éxemples surtout reveillérent la piété, le zéle, l'esprit de priére, & l'amour de la Discipline parmi les Ministres de l'Autel.

LII. Par les attentions & l'éxemple de l'Archevêque.

Au commencement de son Episcopat, il disoit son Office dans sa Chapelle avec ses Aumôniers, & les Clercs qu'il entretenoit chez lui; & toujours aux mêmes heures qu'on le disoit dans les Maisons de son Ordre. Mais ayant appris que l'Office Divin ne se faisoit pas dans sa Cathédrale, avec la décence, la modestie, & le respect, qu'il convenoit; il se fit une Loi d'assister à toutes les Heures Canoniales: quoiqu'il veillât fort avant dans la nuit, il prévenoit toujours ses Chanoines à Matines: sa présence & sa Piété remirent le bon ordre, & rallumérent la ferveur dans le Chapitre.

LIII. Sage conseil qu'il donne à un jeune Chanoine.

Peu content d'avoir interdit à ses Ecclésiastiques, les jeux publics, les spectacles, & tout ce qui n'étoit pas conforme à la Sainteté de leur Etat; le saint Prélat aimoit à prendre connoissance de leurs occupations particuliéres, & à diriger leurs Etudes. Les maniéres toujours douces, dont il agissoit avec eux, & le respect qu'on avoit pour sa Sainteté, faisoient qu'on se rendoit sans peine, & toujours avec fruit, à ses sages Conseils. Le célébre Marsile Fecin reconnoit que si les Livres de Platon, dont il étoit presque Idolâtre, ne l'avoient pas fait tomber dans quelque Hérésie, il en étoit redevable aux soins de saint Antonin: car le vigilant Pasteur, voyant l'ardeur incroyable du jeune Chanoine, pour la lecture de cet ancien Philosophe, il craignit avec raison, que trop flaté de la beauté du langage, il n'avalât inconsidérément le poison si bien préparé: c'est pourquoi il l'engagea d'abord à suspendre cette lecture, pour ne la reprendre qu'après qu'il auroit lû les quatre livres de S. Thomas, *contre les Gentils* (1).

LIV. Utiles Visites du Diocése.

Presque tous les Ans saint Antonin faisoit la Visite de tout son Diocèse; & il porta souvent ses attentions dans ceux de Fiesoli, & de Pistoye, qui appartenoient à sa Province. Il n'amenoit ordinairement avec lui qu'un Religieux de son Ordre, & deux ou

(1) Marcilius Ficinus sæpiùs mihi dicere inter loquendum solebat, factum providentiâ Florentini præsulis Antonini, quo minus è lectione Platonis, quam inde à pueris summopere adamavit, in perniciosam hæresim prolapsus fuerit: bonus enim Pastor, cùm Adolescentem clericum suum nimio plus captum Platonis eloquentiâ cerneret, non ante passus est in illius Philosophi lectione frequentem esse, quàm eum D. Thomæ Aquinatis quatuor Libris contra Gentes conscriptis, quasi quodam Antipharmaco præmuniret. *Zenobius Acciajoli Ap. Echard. Tom. II, pag. 46.*

trois

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

trois Ecclésiastiques, qui marchoient comme lui dans une grande simplicité : mais il arriva plus d'une fois que la difficulté des chemins, & la rigueur des Saisons, les pluyes, les neiges, ou les chaleurs excessives, les auroient fait succomber sous le Travail, s'ils n'avoient été soutenus par l'éxemple du saint Prélat, que rien n'étoit capable de rebuter, ni d'arrêter. Aussi assure-t'on que ses visites furent souvent accompagnées de Miracles : on en peut lire quelques-uns dans les Actes des Saints ; je trouve que le plus grand de tous, ou du-moins le plus utile au Salut des Ames, fut le changement de quelques Ministres, dont les mœurs & les éxemples n'étoient pas une odeur de vie, pour les Peuples qu'ils conduisoient.

Vide, Act. Sanct. pag. 318. n. 15. Pag. 341. n. 27. 30. 32. &c.

LV. Avec quelle sagesse le Prélat corrigeoit les mauvais Ministres.

Le prudent Archevêque s'attachoit particuliérement à ramener au devoir, par l'instruction, & la persuasion, les Pasteurs si peu dignes de ce Nom. Il ménageoit leur délicatesse, pour gagner leur confiance ; lorsqu'il trouvoit en eux de la docilité, il leur épargnoit la honte d'une correction publique : ou si elle étoit nécessaire, il la faisoit toujours d'une maniére, que les Fidéles étoient édifiés, & leurs Pasteurs n'étoient point déshonorés : il laissoit ensuite à leur Religion, le soin de réparer, par une conduite désormais réguliére, le scandale, qu'ils avoient donné. Selon l'expression d'un ancien Auteur, ses premiéres corrections étoient des avertissemens d'un Pere. Il montroit plus de sévérité lorsqu'on le mettoit dans la nécessité de corriger une seconde fois le même coupable. Mais si dans une troisiéme visite, il trouvoit encore les mêmes désordres à réprimer, il employoit alors les plus forts remédes, selon la rigueur des Canons : quoique, dans ce cas même, sa Justice ne fût point sans miséricorde (1). La Charité qui régloit toutes ses démarches, conservoit toujours en lui un cœur de Pere, même pour les plus coupables ; & servoit quelquefois à la conversion de ceux, qui s'étoient montrés jusqu'alors incorrigibles.

LVI. La réputation du Saint s'étend au loin.

Ces sortes de conversions étoient pour notre Saint un grand sujet de consolation. Il les considéroit comme la récompense la plus précieuse de ses travaux ; ou plutôt comme l'effet de la Grace Toute-Puissante de Jesus-Christ, à qui il en donnoit toute la gloire. Sa réputation cependant devenoit toujours plus éclatante ; & l'opinion qu'on avoit de sa sainteté, étoit si répandue dans l'Italie, que par-tout où on sçavoit qu'il devoit

(1) Quæ tamen omnia, cùm summâ justitiâ judicaret, tantâ cum charitate temperabat, ut non rigorem, sed charitatem exercere videretur; unde voluntarios ad correctionem plurimos inducebat. *Act. Sanct. p. 319. Col. 1. Not. I.*

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

passer, les Peuples accouroient en foule pour recevoir sa bénédiction. Rendu dans sa Ville Episcopale, il n'y jouissoit pas d'un plus grand repos : les Sçavans, les Evêques, les Princes, & quelquefois les Cardinaux (ou le Souverain Pontife même) le consultoient, & remettoient à sa décision les affaires les plus importantes, ou les plus difficiles; parce qu'on ne connoissoit pas moins son intégrité, que cette étendue de lumiéres, qui lui avoit fait donner le nom d'*Antonin des Conseils*.

Vide, Act. Sanct. pag. 317. n. 11. &c.

LVII. Les plus grandes affaires ne le détournent point de la Priére.

Cependant la multitude de tant de différentes affaires, dont on l'auroit cru quelquefois accablé, ne fit jamais la moindre diversion à sa priére, ni à ses autres exercices de piété. Aussi appliqué à Dieu, au milieu de ses plus grandes occupations, que s'il n'eût eû à penser qu'à une seule chose, on ne le voyoit jamais distrait, jamais difficile; la paix de son cœur paroissoit dans la sérénité de son front, dans ses actions, & dans toutes ses paroles. François Castillio, alors son Secretaire, & depuis son Historien, lui disoit un jour que le sort des Evêques étoit à plaindre; si, pour remplir les devoirs de la sollicitude Pastorale, ils devoient être ainsi exposés à une si grande suite d'affaires, & aux importunités de tant de gens qui assiégoient tous les jours le Palais; le Saint lui fit une réponse, que cet Auteur auroit voulu écrire en Lettres d'Or : il n'est pas possible, répondit le saint Archevêque, que nous jouissions jamais de la paix, parmi les troubles de cette vie; si dans le fond de notre cœur nous n'avons comme un Cabinet secret, où nous puissions nous retirer, sans que les affaires du monde y trouvent entrée; & qu'en cessant de nous appliquer à l'homme extérieur, nous ne recourions d'abord comme à un asyle assuré, à ce que l'Apôtre appelle l'homme intérieur. Mais cela demande beaucoup de fidélité à la Grace; & tous ne sont pas également capables de cette fidélité (1).

LVIII. Saint Emploi du tems.

Celle du pieux Prélat lui avoit appris ce secret, & lui faisoit trouver du tems pour tout. Il dormoit peu; & au retour de Matines, il employoit à l'Oraison, à l'Etude, ou à la composition de ses Ouvrages, le tems qu'on accordoit aux autres pour prendre du repos. Après la Messe, qu'il disoit réguliérement à neuf heures, il se donnoit tout entier aux affaires de son Diocèse jusqu'à l'entrée de la nuit. Avec cela il ménageoit si bien ses momens, qu'outre l'Office ordinaire, il récitoit tous les jours l'Office de la Vierge, & les Pseaumes de la Pénitence; l'Office des Morts deux fois la semaine, & le Pseautier entier

(1) Ad quod consequendum, magnâ aiebat arte opus esse, &c. *Act. Sanct. p.* 318. *n.* 13.

les jours de Fête. Il ne faut point s'étonner si une vie si pure, & une piété toujours soutenue, lui méritoient les faveurs du Ciel, l'estime des Peuples, & la confiance des Princes de l'Eglise. Le Pape Eugéne IV, qui avoit eû toujours pour lui une tendre amitié, voulut recevoir de sa bouche quelque consolation dans sa derniére maladie: le Saint se rendit aussitôt à Rome; & entretint souvent le Pape, selon qu'il convenoit à la piété de l'un, & à l'état présent de l'autre.

LIX. Eugéne IV tombe malade, & appelle S. Antonin à Rome.

Un Historien Florentin, cité par Surius, & par Oderic Raynald, assure que ce Pontife, qui, selon le bruit commun, prétendoit élever notre Archevêque à une Dignité plus éminente, le pria de ne point s'éloigner de son lit; & qu'après lui avoir fait sa Confession, il voulut encore recevoir de sa main, le saint Viatique, & le dernier Sacrement de l'Eglise (1). Comme la maladie d'Eugéne IV devenoit toujours plus considérable; & que les Médecins assuroient qu'il n'y avoit point de moment à perdre, saint Antonin l'alla trouver avec les saintes Huiles: mais ce Pape lui ordonna de differer un peu, & ayant fait venir dans sa Chambre tous les Cardinaux qui étoient à Rome, il leur parla ainsi, en présence de notre Archevêque:

LX. Discours de ce Pape, peu de momens avant sa mort.

« Voici, mes chers Freres, le moment fatal, qui me va « séparer de vous. Je ne dois pas me plaindre de ce qu'il me « faut quitter la vie, puisque j'en ai joui long-tems & fort « heureusement. Dieu veuille me pardonner les fautes que « j'ai pû commettre dans le Gouvernement de l'Eglise. Ce qui « me console dans ce dernier moment, c'est que la Divine « Miséricorde regarde plutôt notre bonne volonté, que le « succès de nos entreprises. Il est vrai que la foiblesse humaine « m'a fait prendre plaisir à me voir élevé à la Dignité, que je « suis obligé de quitter présentement: cependant je puis dire « avec vérité, que je n'ai pas recherché avec trop d'empresse- « ment cet éclat passager des honneurs. J'avoue qu'il est arrivé « plusieurs choses fâcheuses au Saint Siége pendant mon Pon- « tificat; mais j'ai dû regarder ces événemens, comme des « moyens dont Dieu s'est servi, pour me faire réfléchir sur « l'instabilité des choses humaines: il envoye des fleaux à ceux « qu'il aime, de peur qu'ils ne se méconnoissent dans la bonne «

Platina in Vita Eugenii IV. Hist. Eccl. Liv. CIX, n. 145.

(1) Refert apud Laurentium Surium ejusdem sancti Vitæ Scriptor, Eugenium Paulò postquam invitum illum ad Florentinum Archiepiscopatum extulerat, Florentiâ ad Urbem excivisse, non modò ut familiari ejus consuetudine uberiùs recreari posset; verùm etiam, ut in ampliori dignitatis gradu (ut ferebat fama) virum sanctum collocaret, voluisseque ut sibi decumbenti semper adesset, ac tandem Pœnitentiæ, Eucharistiæ, Extremæque Unctionis Sacramenta præberet, &c. *Odoric. ad An.* 1447. *n.* 13.

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

Jean XIV, 27.

» fortune. Me voyant sur le point de lui aller rendre compte de » mes actions, j'ai voulu vous prier de venir ici, pour vous re- » commander la paix, & une parfaite union, comme JESUS- » CHRIST fit à ses Disciples, avant que de se livrer aux Mi- » nistres de sa mort, en leur disant : *Je vous donne ma paix,* » *je vous laisse ma paix* ».

« Comme je vous ai donné à tous la Pourpre, à la réserve » d'un seul, que je n'ai pas moins traité comme mon Fils; je » vous regarde comme mes Freres, & vous prie instanment de » conserver toujours cette sainte Union si nécessaire au bien » de l'Eglise, & d'éviter le Schisme, comme le plus grand » malheur qui puisse lui arriver. Suivez le commandement de » JESUS-CHRIST, qui vous ordonne de souffrir les défauts » les uns des autres. L'Eglise, qui est son Epouse, va bientôt » demeurer sans Chef. Vous sçavez parfaitement les qualités » qui sont nécessaires à celui qui doit la gouverner après moi. » Choisissez une personne qui ait de la Doctrine, & de la pro- » bité : bannissez dans ce choix toutes les considérations hu- » maines, & préférez à vos intérêts particuliers, la gloire de » Dieu, le bien public, & l'honneur de l'Eglise : sur tout choi- » sissez une personne, qui puisse être agréable à tout le monde; » parce que l'Esprit de Dieu est toujours où la paix, & la con- » corde se rencontrent. Je vous supplie aussi très-humblement » de ne me point faire d'Obséques magnifiques; je n'ai point » d'autre intention que d'être enterré sans Cérémonie, comme » le fut Eugéne III, dont je porte le nom ».

LXI. Le saint Archevêque lui administre les derniers Sacremens.

Si le Saint Pere avoit fait tout ce discours avec beaucoup d'intrépidité, & de présence d'Esprit; il prononça les dernieres paroles d'une maniére si touchante, qu'il fit couler les larmes des yeux de tous les Assistans. Saint Antonin mêla les siennes, avec celles des Cardinaux. Après quoi il administra le Sacrement de l'Extrême-Onction au Malade : & bientôt après il reçut ses derniers soupirs, le 23 de Février 1447. Dans plus d'un endroit de ses Ouvrages, il a fait l'éloge des vertus, & des grandes qualités de ce Pape, qui n'a été blâmé que par des Ecrivains trop attachés au Concile de Bâle.

III. Part. Hist. Tit. 22. c. 12.

Depuis l'arrivée de saint Antonin à Rome, il s'étoit trouvé à la Procession solemnelle, & aux Priéres publiques, qu'on y fit en actions de graces, pour la Paix qui venoit d'être concluë entre le Saint Siége, l'Empereur Frédéric III, & les Princes d'Allemagne. Il assista aux Obséques d'Eugéne IV, & à l'Election de son Successeur, Nicolas V, dit auparavant Thomas de

Sarzane, Cardinal de Bologne, qui fut élû le sixiéme de Mars dans le Couvent de la Minerve. Ayant reçu la Bénédiction du nouveau Pape, qui ne le chérit pas moins qu'avoit fait son Prédécesseur, le saint Archevêque se hâta de revenir dans son Diocèse; où de nouveaux besoins l'appelloient.

LXII. Et retourne à Florence.

La Peste se faisoit déja sentir dans quelques endroits de Toscane; & ce terrible fleau, qui désola tout le Pays, dans le cours de l'année suivante, fut pour l'Archevêque de Florence une nouvelle occasion de continuer les preuves de sa tendre compassion, ou de son ardente Charité. Ce ne fut pas seulement dans son Diocèse, mais presque dans toutes les terres de la Républiqué, qu'il porta ses attentions, pour que les Fidéles affligés ne manquassent d'aucun secours, soit spirituel, ou temporel. Il excita d'abord le zéle des Magistrats, & de ses Religieux de saint Marc: il voulut que ceux-ci, en méprisant les horreurs de la mort, se répandissent dans les Campagnes, dans les Bourgs, & les Villages, où il pouvoit manquer de Ministres, afin de suppléer à leur défaut, & donner les Sacremens, & toutes sortes de consolation aux Malades. Lorsque le mal fut plus étendu, ou que la Contagion eut enlévé plusieurs de ces Religieux, saint Antonin employa au même Ministére, ceux des Couvens de Fiésoli, & de sainte Marie Nouvelle. Ils moururent pour la plûpart dans cet éxercice de Charité: & le saint Archevêque, qui s'étoit exposé des premiers, pour encourager les autres par son éxemple, fit prier alors le Général des FF. Prêcheurs, d'envoyer quelques Religieux de Lombardie au secours de ceux, qui restoient en fort petit nombre dans les trois Maisons, que nous venons de nommer (1).

LXIII. Secours extraordinaires qu'il procure aux Fidéles, dans un tems de Peste.

LXIV. Et pendant la Famine.

Le fleau de la Famine ne manque guères de suivre de près celui de la Peste: c'est une suite naturelle, ou de la corruption de l'air, ou de la cessation du travail nécessaire à la culture

(1) Grassante supra modum in Italia, hoc tempore, in Etruria maximè, lue; ita ut innumeri mortalium consumerentur; nec facilè propter imminentem mortem, qui Sacramenta deficientibus ministraret, inveniretur, S. Antoninus... Fratres hortatus est, ut induentes loricam charitatis, exirent ad pugnam contra mortem temporalem, fideles Sacramentorum administratione, ab æterna vindicaturi. Exierunt igitur Patres cum Priore per civitatem, & Castella adjacentia... At cùm multi ex ipsis in Assumpto Apostolico Ministerio defecissent, Patres Conventûs Fesulani primò, deinde sanctæ Mariæ Novellæ... Propriæ professionis non immemores; ipso S. Antonino semper Duce inconcusso, Patrum sancti Marci exemplum optimum secuti, innumeros fideles (per exhibita Sacramenta) in Cœlum direxêre; at cum tantâ eorumdem mortalitate, ut divinus cultus in eorum Ecclesiis defecerit: & vix essent superstites, qui divinum Officium in ipsis persolverent. Quapropter Magister Generalis, instante S. Antonino, ex Provincia Lumbardiæ multos Patres, in adjutorium superstitum Fratrum, in Etruriam misit. *Fontan. in Monum. Domin. ad An.* 1448. *Ex Monum. Conven. S. Marci.*

de la terre : les Florentins éprouvérent ſucceſſivement l'une & l'autre calamité. Mais la Charité inépuiſable de leur ſaint Paſteur offrit toujours une reſſource aux Miſérables. Il eſt vraí que ſes revenus, déja aſſez modiques, ne lui auroient pas donné le moyen de faire quelque réſerve, quand il en auroit eû la volonté : mais, ſi de ſon propre fonds il avoit peu de choſe à diſtribuer, il trouvoit dans la Bourſe de ſes amis, dans les mains même des Princes de l'Egliſe, de quoi ſoulager la Miſére de ſon Troupeau. Outre les Aumônes publiques, qu'il porta les Magiſtrats à faire aux pauvres Citoyens ; il obtint de pluſieurs Cardinaux, des ſommes conſidérables ; & ſur les humbles répréſentations, qu'il fit au Pape Nicolas V, Sa Sainteté lui envoya cinq cens Ducats d'Or (1). Les Riches de Florence, à ſon éxemple, ſe piquérent auſſi d'une louable émulation ; & le ſaint Archevêque eut la conſolation de voir que, dans un tems de cherté, & de diſette, le Peuple fut ſuffiſanment pourvû du néceſſaire.

LXV. Autres libéralités.

La Calamité publique ceſſa : mais ſaint Antonin ne ceſſa pas d'éxercer ſes pieuſes libéralités envers les particuliers, dont il connoiſſoit les beſoins ; ou qui venoient les lui expoſer avec confiance. Paſſant un jour par la rue, qu'on appelle de ſaint Ambroiſe, il entra dans une maiſon, où il trouva trois pauvres Filles, qui y menoient une vie très-obſcure, mais très-chrétienne ; occupées le jour & la nuit de leur travail, pour avoir de quoi nourrir leur Mere, & pour s'entretenir elles-mêmes. Le Saint en fut touché, & leur aſſigna une penſion, qui leur donnoit de quoi vivre honnêtement. Son intention étoit de récompenſer, ou d'aider la vertu, & non de favoriſer l'oiſiveté : cependant ces trois Filles ſe voyant à leur aiſe, négligérent leur travail ordinaire, & donnérent dans le relâchement. Saint Antonin ne put l'ignorer ; il en fit une charitable correction à la Mere, & à ſes Filles ; & leur retrancha une partie de l'aumône, pour les obliger de fuir l'oiſiveté, qui pouvoit les conduire au dernier malheur.

Act. Sanct. p. 336. n. 8.

Un Bourgeois de Florence, dit encore l'ancien Hiſtorien que nous ſuivons, étant venu prier le ſaint Archevêque, de lui donner quelque ſecours, pour établir quelques-unes de ſes Fil-

(1) Cùm in quadam penuria Civitatis noſtræ, poſtulatâ primò à ſummo Magiſtratu, acceptâque pecuniâ publicâ, famelicam plebem, ac pauperes JESU-CHRISTI paviſſet Antonius ; cùm perdurante caritate annonæ (ſuis ſumptibus) proventibuſque Epiſcopatûs, qui exiles admodum ſunt, ſupplere non poſſet, à Nicolao Papa, pro paſcenda plebe magnæ pecuniæ ſubſidium impetravit : neque id ſemel tantùm, ſed & ſæpius à ſummo Magiſtratu conſecutus eſt, &c. *Act. Sanct. pag. 319. n. 18. & pag. 320. Not. E.*

ses; le Prélat, qui avoit épuisé en Aumônes tout son Revenu, conseilla à ce Pere obéré d'aller faire tous les jours sa priére dans l'Eglise de l'Annonciade, lui promettant que la Sainte-Vierge, à l'honneur de laquelle cette Eglise est dédiée, ne manqueroit pas de lui obtenir ce qui étoit nécessaire à sa Famille. Cet homme allant un jour de grand matin à cette Eglise, entendit deux aveugles mandians, qui ne croyant pas être entendus de personne, se disoient confidenment l'un à l'autre, ce qu'ils avoient de fonds. Pour moi, disoit l'un, j'ai deux cens Ducats d'Or, cousus dans mon Bonnet. J'en ai bien, disoit l'autre, trois cens dans ma Camisole. Le Bourgeois surpris de cette aventure, va aussitôt la raconter à l'Archevêque; qui fait venir en sa présence les deux aveugles; leur reproche le tort qu'ils font aux autres Pauvres; se charge de les nourrir le reste de leur vie, & leur ôte ces cinq cens Ducats, qu'il remet entre les mains du Bourgeois pour l'établissement de ses Filles.

Act. Sanct. p. 140. n. 22.

LXVI. Acte de justice & de charité.

Un Ecclésiastique, qui avoit gagné une grosse somme, à quelque jeu de hazard, fut puni de la même maniére, par S. Antonin, qui le reprit sévérement, & fit distribuer cet argent aux Pauvres, dont le nombre n'étoit pas alors petit à Florence (1). Les Gens de bien connoissoient assez la droiture de ses intentions, & l'équité de ses jugemens, pour les respecter; & s'y soumettre toujours avec plaisir. Il arriva cependant quelquefois que les plus coupables en murmurérent; quelques-uns même appellérent de ses Sentences au Tribunal du Pape. Mais Nicolas V ordonna que toutes les Appellations, que l'on feroit des Jugemens de l'Archevêque de Florence, ne seroient point reçues à Rome; parce qu'il étoit persuadé qu'il n'y avoit rien à revoir, après un homme si saint, si éclairé, si désintéressé. Ce Pontife avoit une si haute opinion des vertus de notre Prélat, qu'on lui entendit dire quelquefois, qu'il croioit l'Archevêque de Florence aussi digne d'être mis au nombre des Saints de son vivant, que Bernardin de sienne, qu'il venoit de canoniser, l'étoit après sa mort (2). Aussi a t'on remarqué que ce Prélat ne demandoit jamais quelque chose, soit pour son Egli-

LXVII. Le Pape Nicolas V ne veut pas qu'on appelle des Jugemens de l'Archevêque de Florence, au S. Siége.

(1) Cùm quidam in nostra Civitate Sacerdos, ex illis sortibus aureos mille lucratus esset, intercepit eam pecuniam Antonius; ac pauperibus erogavit: erat enim tunc quoque plebs famelica in nostra Civitate, &c. *Act. Sanct. pag* 320. *n.* 24.

(2) Diciturque hoc fuisse ex Nicolai Summi Pontificis ore prolatum; non minus (ait) ego Archiepiscopum Florentinum sanctórum Catalogo adhuc vivum adscribendum putarem, quàm Bernardinum mortuum, quem... Canonica celebratione decoravi, &c. *Pag.* 319. *n.* 17.

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

ſe, ou en faveur de quelque particulier, qu'il ne l'obtînt facilement du Saint Siége (1).

LXVIII. Modeſtie, humilité du Saint.

Pag. 319. n. 19. Vide, Fontan. in Monum. pag. 355.

Cette approbation générale ne le flatoit pas, parce qu'il étoit bien éloigné d'avoir des ſentimens auſſi avantageux de lui-même : l'humilité qui lui faiſoit cacher, autant qu'il étoit poſſible, ſes pratiques particuliéres de Pénitence & de Piété, déroboit encore à ſes propres yeux toutes ces héroïques vertus, que les autres admiroient en lui. Sévére cenſeur de la flaterie, & ennemi des louanges, il ne voyoit qu'avec peine les reſpects qu'on lui rendoit; & n'entendoit jamais ſans une éſpéce d'indignation, l'éloge qu'on faiſoit publiquement de Sa Sainteté. Pendant que tout occupé du ſoin de ſon Salut, & de celui de ſon Troupeau, il redoubloit ſes attentions pour former des imitateurs de ſes Vertus; dont pluſieurs ont fait honneur à la Religion, tant dans le Cloître, que dans le Clergé ſéculier: un pauvre Lépreux vint lui faire des plaintes ſur la conduite, qu'un Citoyen de Florence tenoit à ſon égard. L'éxamen, que le Prélat voulut faire de la Juſtice, ou de l'injuſtice de ces plaintes, lui fit connoître un Tréſor caché dans la perſonne de ce Citoyen.

LXIX. Eminente ſainteté d'un Artiſan de Florence.

C'étoit un ſimple Artiſan, dont l'éminente Sainteté n'avoit été juſqu'alors connuë que de Dieu, & peut-être de ſon Directeur. Uniquement appliqué aux éxercices de la Pénitence, à la priére, & au Travail, ce Diſciple de JESUS-CHRIST vivoit dans l'obſcurité d'une profonde retraite. L'Homme Dieu étoit ſon modéle, l'Evangile ſa régle, & le Ciel le ſeul objet de ſes déſirs. Ses mains fourniſſoient à ſes beſoins; & à ceux de pluſieurs Pauvres, à qui il diſtribuoit ſecrettement tous les ſoirs, une partie de ce qu'il avoit gagné dans la journée. Il paſſoit les Dimanches, & les Fêtes en priére dans les Egliſes, ou au ſervice des malades dans l'Hôpital de ſaint Paul. Mais pour avoir une occaſion toujours préſente de pratiquer la patience, & la charité, il avoit retiré chez lui un Lépreux abandonné, & rebuté de tout le monde. Il le nourriſſoit, & il le ſervoit avec humilité, parce qu'il conſideroit en ſa perſonne, celle de JESUS-CHRIST même. Auſſi nettoyoit-il ſes playes, avec une ſorte de reſpect, & avec toute l'affection, que la Charité chrétienne eſt capable d'inſpirer aux plus grands Saints. Jamais la crainte de contracter un mal contagieux, ni l'infection qui ſortoit de

(1) Conſtituerat etiam idem ſummus Pontifex, ut Appellationes cauſarum & Judiciorum, quæ a ſententia ipſius Archiepiſcopi fierent ad ſedem Apoſtolicam, in Romana Curia non admitterentur; exiſtimabat enim, quod judicaſſet vir ſanctus nulliuſcumque judicio infringendum eſſe. Nihil tum ab Apoſtolicâ ſede petiiſſet Antonius, quod non, ſive pro ſe, ſive pro quovis alio facillimè impetraſſet, &c. *Ibid. n.* 18.

ce corps plein d'ulcéres, ni les amers reproches que ce malade ingrat faisoit souvent à son Bienfaiteur, n'avoient pû diminuer l'assiduité de ses soins, ni altérer sa douceur, ou lasser sa patience.

LXX. Ingratitude d'un Lépreux.

Tel étoit ce parfait Chrétien, inconnu du monde, & dont le monde n'étoit point digne. Le Lépreux, à qui depuis longtems il rendoit ses services, en étoit encore plus indigne : c'étoit cependant contre lui qu'il étoit venu solliciter la Justice de l'Archevêque de Florence; comme si la Charité, qu'on éxerçoit gratuitement à son égard, eût été un devoir de justice, auquel on eût manqué. Saint Antonin reconnut aisément le caractére de celui qui se plaignoit; mais une pieuse curiosité l'ayant porté à tout éxaminer, la connoissance particuliére qu'il prit des sublimes vertus de cet artisan, le réjouit extrêmement. Il fit à l'un la correction, qu'il méritoit; il souhaita la persévérance à l'autre, en l'assurant qu'une grande récompense l'attendoit dans le Ciel; & après avoir remercié le Seigneur, de lui avoir fait connoître un homme selon son cœur; il se proposa de travailler lui-même avec une nouvelle ardeur, à tout ce qui pouvoit le rendre agréable aux yeux de Dieu.

Act. Sanct. p. 336. n. 7.

L'Eclat des honneurs, qu'il avoit inutilement fui, & qu'il n'avoit jamais aimé, lui parut encore plus importun : & il sentit s'accroître dans son ame, ce puissant attrait, qu'il n'avoit jamais perdu, pour une vie toute cachée en Dieu avec JESUS-CHRIST. Mais chaque Saint a sa mesure de graces, & sa vocation : Dieu veut être glorifié d'une maniére dans les uns, & d'une autre maniére dans les autres. La Sainteté de l'Archevêque de Florence devoit servir au salut de plusieurs, à l'édification de l'Eglise, & au bien général de la République. C'étoit la lumiére, le Conseil, la ressource du Sénat, & du Peuple dans toutes les nécessités. Après la mort du Pape Nicolas V, arrivée le vingt-quatriéme de Mars 1455, les Florentins le choisirent pour être le Chef d'une illustre Ambassade, qu'ils envoyérent au nouveau Pape Calixte III.

LXXI. La République de Florence charge saint Antonin d'une Ambassade auprès du Pape Calixte III.

Un Auteur assure que ce Pontife, aussitôt qu'il vit paroître notre Archevêque, comme s'il avoit été attiré par l'odeur de sa Sainteté, se leva de son Siége, alla au devant de lui; & l'embrassant avec beaucoup de tendresse, lui donna le Saint baiser (1).

L'Archevêque de Florence, ayant à ses côtés Jean de Me-

LXXII. Avec quelle Dignité il s'en acquite.

(1) Pontifex, viso Antonio, assurgens, illi obviam factus, sanctitatis suæ odore ac famâ illectus, amplexatus est eum in osculo sancto. *Act. Sanct. pag.* 321. *Col.* 1. *Not. N.*

dicis, & les autres Ambaſſadeurs, qui l'avoient accompagné à Rome, prononça en préſence de Sa Sainteté, & des Cardinaux, un excellent Diſcours ; qui fut d'abord applaudi du Sacré Collége, & qui fit depuis l'admiration de tous ceux qui eurent le plaiſir de le lire, particuliérement des Florentins. L'Eſprit, l'Erudition, l'Eloquence y brillent par tout ; & relévent encore les ſentimens de Religion, de zéle, & de Piété, que l'Orateur veut inſpirer. La Dignité du Saint Siége, les qualités du nouveau Pape, l'ancien attachement des Florentins à la Chaire de ſaint Pierre, les beſoins préſens de l'Egliſe, les Vœux des Chrétiens, leurs eſpérances, ou leurs craintes, dans l'expédition qu'on méditoit alors contre les Turcs, pour eſſayer d'arrêter les progrès de leurs armes victorieuſes : tout y eſt touché avec beaucoup de diſcernement, & de délicateſſe. On peut dire en deux mots, que notre Archevêque s'expliqua en cette occaſion, avec toute la dignité, que demandoient la grandeur du ſujet, la Majeſté du Trône, les intérêts de ſa République, & l'auguſte Aſſemblée, devant laquelle il avoit l'honneur de porter la parole (1). On trouve cette harangue dans les Annales d'Oderic Raynald, & dans la ſomme hiſtorique de ſaint Antonin, qui l'a publiée, ſous le nom d'un Ambaſſadeur des Florentins auprès du Pape Calixte III. Nous ne la traduirons pas ici, parce que nous ne penſons qu'à abréger.

Ad An. 1455. n. 21. &c.
III. Part. Tit. 22. c. 14.

Mais nous ne devons point omettre les grands éxemples de charité, que le ſaint Archevêque continua de donner à tous ſes Diocéſains, pendant les nouvelles calamités, dont le Ciel punit leurs péchés. Il y avoit déja quelques années, que de fréquens tremblemens de terre avoient allarmé les Peuples d'Italie ; & ruiné bien des particuliers, dont les maiſons avoient été englouties, ou renverſées. La Ville de Florence n'avoit pas été la moins maltraitée. Ces violentes agitations, ſelon un Auteur Italien, avoient commencé le 28 de Septembre 1453 ; & deux ans après, une tempête, la plus violente peut-être qu'on eût jamais eſſuyée dans ce pays, renouvella les frayeurs des Peuples, & leur conſternation.

LXXIII. Nouveaux fleaux.
LXXIV. Tremblemens de Terre.

Cet orage, qui commença de grand matin, le 23 d'Août

(1) Quo in loco, qui & perſonarum auctoritate, & magna hominum etiam doctiſſimorum frequentiâ celeberrimus erat, talis fuit ad ſummum Pontificem Antonii Oratio, tantâ verborum ac ſententiarum venuſtate, tantâque geſtûs ac vultûs gravitate, vociſque ſonoritate prolata ; ut ſtupentibus omnibus, non jam Theologus, aut Orator, ſed miſſus è Cœlo Angelus prolocutus eſſe videretur. Tangebat in ea oratione abſtruſa myſteria, ſententiaſque graviſſimas adjecerat : quæ omnia nunc enumerare, cùm adhuc ipſa extat Oratio, ſuperfluum judico. *Act. Sanct. pag.* 319. *n.* 20.

1455, ne laissa presque rien dans les Campagnes, qui ne fût rompu, brisé, arraché, ou entraîné par la violence des Vents, & des eaux. Les Toits des Maisons furent abatus : on vit de gros Arbres, & des Edifices entiers, échangés de place, & transportés au loin. La perte des fruits, des Plantes, & des Troupeaux, ne fut pas la seule, ni la plus considérable, qu'on eût à regretter; puisque dans l'espace de huit heures, que dura la tempête, plusieurs personnes de tout âge, & de tout sexe, périrent misérablement, ou sous les ruines des Bâtimens, ou dans des torrens subitement formés par une espéce de Déluge. Ce fut dans le Bourg de S. Cassien, à trois petites lieues de Florence, que l'orage causa les plus grands maux.

LXXV. Horrible tempête.

Act. Sanct. p. 315. n. 26. Not. C.

LXXVI. Charité inépuisable, sollicitude du Saint Prelat.

Saint Antonin, comme un bon Pasteur au milieu d'un Troupeau affligé, ne parut jamais plus grand, que dans cette suite de calamités. Ses Entrailles toujours ouvertes aux malheureux, ne se refusérent point à tant de personnes si dignes de compassion. Peu content de lever ses mains au Ciel, pour appaiser la colére de Dieu, & de porter ensuite des paroles de consolation à son Peuple ; il donna généreusement, ou il procura à ceux qui étoient dans le besoin, tout le secours, qu'on pouvoit attendre de sa Charité, ou de sa sollicitude pastorale. Comme il ne se lassoit pas de distribuer ses Revenus, sans se réserver même le nécessaire pour la subsistance du jour, il continuoit aussi à exhorter les Riches à ne pas se lasser eux mêmes, de répandre une partie de leurs biens, pour racheter leurs péchés par les Aumônes. Il se mit ainsi en état de soulager une infinité de gens, qui dans une matinée avoient tout perdu. Il nourrissoit les uns ; il logeoit les autres ; & il contribua à faire relever les Maisons de plusieurs (1).

LXXVII. Il fait servir les calamités publiques à une Réforme générale.

Mais en même tems qu'il pourvoyoit, avec tant de vigilance, aux nécessités temporelles des Fidéles, il n'avoit garde de négliger ce qui regardoit l'amandement des mœurs, & le Salut des Ames : c'étoit au contraire vers cet objet que se portoient toujours ses premiéres, ou ses principales attentions : & les fleaux redoublés, sous lesquels on gémissoit, étoient pour lui de nouveaux moyens, pour rappeller les Peuples de leurs voyes égarées, & leur faire embrasser la pénitence. Ce qu'il n'auroit sçu peut-être persuader durant des jours d'abondance, & de prospérité ; il le faisoit pratiquer dans ces tems orageux,

(1) Cùm non parvis terræ motibus universa esset Florentina Civitas conquassata, in restaurationem domorum, itidemque in aliis condendis novis ædificiis, ita postulante necessitate multum consumpsit, &c. *Act. Sanct. pag.* 321. *n.* 25.

où la main du Seigneur s'appesentissoit en tant de différentes maniéres. Les Voluptueux, les Avares, les Usuriers, les Vindicatifs, les Mondains autrefois le plus livrés à toutes leurs passions, venoient écouter avec respect les instructions de leur saint Pasteur, & se soumettre avec docilité à tous les sages réglemens, qu'il jugeoit à propos de publier, pour faire cesser les scandales, & rétablir par tout le bon ordre, la concorde, & la paix. C'est sans doute sur ce fondement que Côme de Médicis avoit coutume d'attribuer, à la vigilance du saint Archevêque, & au mérite de ses priéres, la conservation de la Ville. Il y a longtems, disoit cet illustre personnage, que nous éprouvons les plus terribles fleaux. A de cruelles guerres ont succédé de nouvelles dissensions, les complots secrets, la Peste, la Famine, les tremblemens de Terre, le dérangement des Saisons, les Tempêtes, & plusieurs autres Calamités, qui pouvoient ruiner entiérement notre Patrie. Si elle subsiste encore, je pense que nous sommes redevables de cette faveur, aux Vertus de notre saint Prélat, & à ses Oraisons (1).

LXXVIII. Les plus sages attribuent au mérite de ses priéres, la conservation de la Ville.

L'Ordre de saint Dominique, dont cet Archevêque continuoit à honorer l'Habit, & à garder la régle, n'avoit pas moins éprouvé, dans les occasions, quelle étoit la vertu de ses priéres. Nous avons déja remarqué que c'étoit à sa considération, que le même Côme de Médicis avoit fait bâtir, avec une magnificence de Prince, le Couvent & l'Eglise de saint Marc: mais depuis les ravages causés par la derniére Contagion, ce Sanctuaire demeuroit presque sans Ministres. Plusieurs étoient morts au service des Pestiférés: & il se présentoit peu de jeunes gens pour les remplacer: un saint Religieux, chargé de l'éducation des Novices, ayant témoigné à notre Prélat quelle étoit son inquiétude sur ce sujet, il en reçut une réponse, qui dissipa d'abord sa tristesse, & dont il ne tarda pas à voir les heureuses suites. Saint Antonin pria le Maître de la moisson, d'envoyer des Ouvriers en sa vigne: & dans le cours de l'année, 1456, dix excellens sujets se firent recevoir dans le Couvent de saint Marc: leur éxemple en attira bientôt après plusieurs autres, dont la Piété, & les talens réparérent dans la suite toutes les pertes, qu'on avoit faites pendant les maladies épidémiques (2); & qu'on faisoit de tems en tems par la mort des pre-

LXXIX. Il prédit, & obtient de Dieu la Vocation de plusieurs bons Sujets, à l'Ordre de saint Dominique.

(1) Quin hæc fuerunt Cosmi multâ cum sapientiâ verba prolata... magnæ, aiebat, fuerunt hac tempestate nostræ civitatis calamitates, majora pericula locorum, pestis, inediæ, terræ motuum, inprimisque occultarum seditionum, quæ omnia, meo judicio, nostram evertissent civitatem, nisi Pontificis nostri merita, orationesque restituissent, &c. *Ibid. n.* 28.

(2) Vix transivit annus, & ecce decem,

miers Restaurateurs de la vie réguliére. Saint Antonin compte parmi ceux-ci, le Bienheureux Laurent de *Ripafratta*, son ancien Professeur en Théologie, dont il loue beaucoup l'innocence, le zéle, la pureté de cœur, & la ferveur dans le service de Dieu (1). S'il faut juger des vertus du Maître, par celles du Disciple, Laurent de *Ripafratta* mérite sans doute toutes les louanges, qu'on lui donne.

LXXX. Autre Ambassade du Saint auprès du Pape Pie II.

Mais hâtons-nous de voir les derniéres actions de notre Saint. Le Pape Calixte III, après trois ans & quatre mois de Pontificat, étant décédé à Rome, le sixiéme jour d'Août 1458, & le Cardinal de Sienne, Enée Piccolomini, lui ayant succedé, sous le nom de Pie II, les Florentins choisirent d'abord leurs Ambassadeurs, pour aller complimenter le nouveau Pontife, & traiter avec lui de quelques affaires, qui regardoient leur République. Saint Antonin fut encore prié de vouloir être le Chef de cette Ambassade; & les intérêts de l'Eglise ne lui permirent point de se refuser aux désirs de ses Citoyens. On ne pouvoit prévenir plus favorablement Pie II, qu'en lui envoyant un Prélat, qui lui étoit infiniment cher; & pour la sainteté duquel il avoit toujours eû une singuliére vénération: aussi le reçut-il avec la distinction, qui étoit dûë à ses vertus: toute la Cour, & la Ville de Rome firent paroître les mêmes sentimens à son égard (2): & le succès de cette seconde Légation ne fut ni moins heureux, ni moins agréable au Sénat de Florence, que l'avoit été celui de la premiére. Nous en fumes témoins, dit l'Auteur de la vie de notre Saint, qui avoit suivi son Archevêque dans l'un & l'autre voyage à Rome, & tout le Peuple vît avec plaisir, les marques sensibles de joye & d'admiration, que fit paroître le Conseil souverain, lorsqu'à son retour, le saint Prélat rendit compte, selon la coutume, de ce qui s'étoit passé entre le Pape & lui.

Act. Sanct. p. 320. n. 22.

LXXXI. Le nouveau Pape le choisit, pour travailler avec quelques Cardinaux, à la Réforme de la Cour de Rome.

Le Souverain Pontife ne pouvoit témoigner plus hautement le cas, qu'il faisoit de la prudence, & de la sagesse de l'Archevêque de Florence, qu'en le choisissant comme il fit, pour travailler avec quelques anciens Cardinaux, à la Réforme de la

in quibus multi nobiles & docti, in dicto Conventu habitum Ordinis receperunt; ac deinde infra tres annos plusquam triginta... ex quibus multi scientiâ, & moribus, ac vitæ sanctitate præclari, usque hodie perseverant; non nulli vero ex hac luce substracti, sunt &c. *Act. Sanct. pag.* 334. *n.* 42.

(1) Attestatur (S. Antoninus) ipsum in vineâ Domini à prima adolescentiâ usque ad ætatem decrepitam viriliter laborasse pro Dei amore, summâque cum jucunditate, nec dubitat eum ob cordis munditiem Beatum appellare. *Bzovi. ad An.* 1456. *n.* 22.

(2) Totaque curia, & ipsa urbs ad eum (Antoninum) visendum, & pro sancto venerandum, uniformiter accensa properabat; nec secus quàm Florentini transeuntem genuflexionibus venerabantur. *Act. Sanct. pag.* 321. *Col.* 1. *Not. P.*

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

Cour de Rome (1). Il eſt vrai que ce pieux deſſein n'eut point ſon effet, parce que la Guerre qu'on vouloit entreprendre contre les Turcs, en fit différer l'éxécution; & que le Seigneur, bientôt après appella le ſaint Prélat au repos de l'Eternité.

LXXXII. Il refuſe d'aller en Ambaſſade en Allemagne.

Je ne ſçai dans quelle année, ni pour quel ſujet, les Florentins voulurent le charger d'une Ambaſſade en Allemagne, auprès de l'Empereur Frédéric III. Dès l'an 1452, lorſque ce Monarque, accompagné de pluſieurs Princes, vint en Italie, pour ſe faire couronner, notre Prélat l'avoit complimenté à ſon arrivée à Florence; & ce fut ſans doute en cette occaſion, que le Roy de Hongrie, ne jugeant peut-être de ſon mérite, que par la ſimplicité de ſon extérieur, ou par la pauvreté de ſes Habits, l'avoit d'abord mépriſé: mais il n'eut pas plutôt appris qui il étoit, qu'il l'honora publiquement par les témoignages du plus profond reſpect. Il y a apparence que ce ne fut que pluſieurs années depuis cet événement, qu'on voulut faire entreprendre à notre Saint le voyage d'Allemagne, puiſqu'on aſſure qu'il s'en excuſa ſur ſon grand âge. Il ne faut pas cependant douter que le principal motif de ce refus, ne fût l'amour de ſon Troupeau; duquel il ne pouvoit ſe réſoudre à s'éloigner, que dans les cas où il avoit occaſion de travailler utilement, ſoit pour le bien général de l'Egliſe, ſoit en particulier pour les intérêts ſpirituels de ſon Diocèſe. Dans cette ſeule vûe, dit un Auteur François *, il avoit accepté les deux Ambaſſades auprès du Saint Siége.

Pag. 320. Not. K.

Ibid. n. 22.

* Baillet x de Mai Col. 187.

Quelque grands que fuſſent les honneurs, que ces Emplois lui procuroient, jamais il ne ſe laiſſa éblouir à leur vain éclat; jamais on ne lui vit rien changer dans la ſimplicité de ſon train ordinaire; jamais les plus grandes affaires ne le rendirent diſtrait ſur celle qu'il conſidéroit comme la plus eſſentielle de toutes, qui étoit le ſoin de ſon ſalut, & de celui de ſon Peuple. Avoit-il rempli une Commiſſion honorable, dont la Religion même ne lui permettoit point de ſe diſpenſer, on le voyoit rentrer auſſitôt dans ſon Diocèſe; & reprendre le cours de ſes Viſites ou ſes Exhortations, avec ſon application infatigable à l'Etude, à la Priére, & à la Pénitence. Ce fut en continuant toujours ces ſaints Exercices, qu'il s'endormit dans le baiſer

(1) Illud ſanè ad maximam Antonii laudem ceſſiſſe videtur; quòd cùm Pius Papa in ipſa prima aſſumptione, ſuam vellet curiam Romanam, in quibuſdam minus decenter, minuſque honeſtè uſitatis, reformari; & ad id curandum aliquos ex gravioribus Cardinalibus conſtituiſſet, quos reformatores curiæ appellavit, Antonium quoque illis ſocium, tanquam optimum ac prudentiſſimum virum adjecit, &c. *Act. Sanct. p. 320. n. 21.*

du Seigneur, le 2 de Mai 1459, veille de l'Ascension, après soixante-dix ans de vie, & treize d'Episcopat. Ces mêmes paroles qu'une sainte joye mettoit souvent dans sa bouche, il les répéta en mourant : *Servire Deo regnare est :* C'est régner que de servir Dieu.

LXXXIII. Mort de saint Antonin.

Les merveilles que Dieu opéra après sa mort, en faveur de ceux qui réclamoient avec piété ses intercessions, ne laissérent aucun sujet de douter de sa sainteté, dont on avoit été déja si persuadé de son vivant. Le Pape Pie II, qui se trouvoit alors à Florence, voulut honorer ses funerailles de sa présence, comme avoit fait seize ans auparavant Eugéne IV, à l'égard du Bienheureux Cardinal Albergati, quoique l'usage y fût contraire. Tous les Citoyens étoient en deuil, & les Pauvres en larmes. On venoit de fort loin à Florence, pour rendre les derniers devoirs à cet ami de Dieu, ou pour obtenir du Ciel quelque faveur par ses mérites : & quoique le concours des Peuples fût déja très-grand, le Pape contribua encore à l'augmenter, en faisant publier des Indulgences de sept années pour ceux qui viendroient honorer le Corps saint à son Tombeau. On le porta avec une pompe extraordinaire, de l'Eglise Métropolitaine, dans celle de saint Marc, où il avoit choisi sa Sépulture parmi ses Freres : & pendant huit jours entiers qu'on différa l'enterrement, pour contenter la piété des Fidéles, les prodiges se renouvellérent souvent, & la foule fut toujours plus grande. Le Cilice de ce saint Archevêque, & quelques parties de ses habits servirent d'instrument à la Divine Bonté, pour la guérison de plusieurs malades. Le Cardinal de saint Sixte, Jean de Turrecrementa, Religieux du même Ordre, qui avoit entretenu une étroite amitié avec le Saint, fit brûler une Lampe devant son Corps ; & le Pape fit souvent son éloge ; dont nous trouvons encore une partie dans ses Commentaires, en ces termes.

LXXXIV. Honneurs rendus à sa mémoire.

Vide. Act. Sanct. pag. 324. n. 36, pag. 348. c. 8.

Lib. II.

LXXXV. Eloge du Saint par le Pape Pie II.

« Antonin, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, Archevêque de « Florence, s'est reposé dans le Seigneur, laissant après lui l'o- « deur de ses vertus. Vrai Disciple de JESUS-CHRIST, & « toujours semblable à lui-même, il avoit dompté l'avarice, « foulé aux piés le faste, & l'orgueil, & ignoré le plaisir sen- « suel. Son abstinence fut extrême, sa modestie, & sa douceur « admirables ; jamais il ne succomba à la colére, ni à l'envie, « ni à aucune autre passion. Profond Théologien, & zélé Pré- « dicateur, il a écrit plusieurs Volumes estimés des Sçavans ; il « n'a jamais cessé de faire la guerre au vice ; & il a corrigé les «

» mœurs dépravées du Clergé, & du Peuple. Les dissensions, » les querelles, les inimitiés, il les avoit bannies de la Ville. Ses » Revenus étoient toujours distribués à ceux qui manquoient » du nécessaire; & il ne donnoit rien à ses Parens, s'ils n'étoient » eux-mêmes dans la nécessité. Sa Vaisselle n'étoit que de verre, » ou de terre; & le petit nombre de ses Domestiques vivoient » dans une frugalité édifiante. Ses Obséques ont été faites avec » magnificence, mais des deniers publics; puisqu'il ne s'est rien » trouvé chez lui, qu'une mule, dont il avoit coutume de se » servir, & fort peu de meubles les plus vils. Les mains des » Pauvres étoient les dépositaires de tout le reste. Du jour de » sa mort on le regarda, avec raison, comme un habitant de » la Jérusalem céleste (1) ».

LXXXVI. Son Culte.

Comme Dieu augmentoit de jour en jour la gloire de son Serviteur parmi les hommes, on crut devoir consacrer, par l'autorité publique de l'Eglise, le culte que l'on rendoit déja à sa mémoire. Le Pape Léon X. nomma des Commissaires Apostoliques pour informer de sa vie & de ses Miracles, afin qu'on pût procéder ensuite à sa Canonisation. Son Successeur Adrien VI poursuivit l'affaire, & la termina. Mais quoiqu'il eût fait toutes les Cérémonies, de la Canonisation avant que de mourir, il n'eut pas le tems de publier la Bulle; & ce fut Clement VII qui fit cette publication, dans les premiers jours de son Pontificat, au mois de Novembre 1523, soixante-quatre ans depuis la mort du saint Archevêque. Le même Pape établit d'abord la Fête de saint Antonin, au second jour de May, qui étoit celui de sa mort, & ordonna qu'on en feroit l'office comme d'un Confesseur Pontife, & Docteur, non-seulement dans tout l'Ordre de FF. Prêcheurs, où il devoit être double avec Octave, mais aussi par toute l'Eglise, où on le laissoit dans le rang des Fêtes simples. Mais à la priére du Grand Duc de Toscane, le Pape Innocent XI, par un Bref du 17 Août 1683, a transporté cette Fête au dixiéme de May, auquel elle se trouve aujourd'hui fixée, avec un Office semidouble, & de dévotion, pour tous les lieux, où l'on se sert du Breviaire Romain.

LXXXVII. Canonisation.

LXXXVIII. Sa Fête.

(1) Domuit avaritiam, conculcavit superbiam, libidinem prorsus ignoravit: potu ciboque parcissimè usus est: non iræ, non invidiæ, non alteri passioni succubuit: doctrinâ Theologicâ emicuit: scripsit plura volumina, quæ Docti laudant. Prædicator acceptus in populo, quamvis scelerum insectator vehemens, correxit cleri & populi mores; lites diligenter composuit, inimicitias quoad potuit ex urbe depulit. Proventus Ecclesiæ inter Christi pauperes distribuit... In domo nihil repertum est præter mulum, quo incedere solitus erat, & vilem supellectilem. Cætera manus pauperum asportavêre. Civitas (nec vana putanda est opinio) ad vitam illum migrare beatam putavit. *Act. Sanct. pag. 312. n. 8.*

Avant

LXXXIX
Translation de ses Reliques.

Avant la Canonisation du Saint, le Pape Adrien avoit résolu de faire faire la Translation de son Corps; mais la Contagion, qui désoloit alors la Ville de Florence, & dans la suite divers autres incidens, firent souvent remettre cette solemnité à un autre tems. Ce dessein fût enfin éxécuté l'an 1559, par l'autorité du Pape Sixte V. La Translation, si ardenment désirée par le Peuple de Florence, se fit le neuviéme de Mars, & continua le lendemain avec une solemnité toute extraordinaire: outre le Sénat, la Noblesse, & tout le Clergé du Diocèse, plusieurs Cardinaux, & Prélats y assistérent, ainsi que la Cour du Grand Duc, les Envoyés, & Résidens de presque toutes les Puissances de l'Europe. Le Corps saint, dont toutes les parties furent trouvées entiéres, fut mis dans une riche Chasse, sous l'Autel de la Chapelle, qu'on avoit préparée pour cela dans l'Eglise de saint Marc; & confiée à la garde des deux Freres les Sieurs Salviati, par un Bref exprès du Pape *.

Act. Sanct. p. 355; 356. & p. 769, 770.

XC.
On n'en avoit fait aucune distribution, du tems de saint Pie V.

On sçait qu'avant cette Translation, le Pape Pie V, ayant souhaité d'avoir un Doigt du Corps du Saint, s'étoit abstenu de poursuivre sa demande, sur ce que le Prieur des Dominicains lui avoit représenté, qu'il seroit difficile de faire la chose sans éclat, & par conséquent sans quelque Cérémonie, d'autant que personne n'avoit touché au Corps depuis sa Sépulture; mais nous ignorons si à l'occasion de la Translation, on détacha quelques parties de ces Reliques. Il faudroit le supposer, s'il étoit vrai que celles qu'on montre sous son Nom chez les Jésuites de Munster, fussent véritablement de lui. Selon l'expression de M. Baillet, c'est un préjugé pour en douter, qu'il n'en soit rien dit dans les Actes de la Cérémonie, où les plus petites circonstances des autres choses moins importantes, sont spécifiées avec tant de soin.

Col. 189.

XCI.
Ouvrages du saint Archevêque.

Les Ouvrages que saint Antonin nous a laissés, ne doivent pas nous être moins précieux que ses Cendres; puisqu'on peut les considérer comme autant d'illustres monumens de son esprit, de sa Doctrine, & de sa Piété. Les principaux sont. 1°. Une Somme de Théologie morale, divisée en quatre parties. 2°. Une Chronique, ou Somme Historique, tripartite, qui contient en abrégé les plus remarquables événemens, arrivés de Siécle en Siécle, depuis le commencement du monde jusqu'en l'année 1458, qui précéda celle de la mort de l'Auteur. 3°. Une petite

* L'Illustre Maison de Salviati, qui ne cédoit point à celle de Médicis, dans les sentimens de respect & de dévotion envers notre Saint, avoit fait bâtir, & orner avec beaucoup de magnificence, la nouvelle Chapelle, où on mit le Corps Saint après la Translation. *Vide, Act. Sanct. Tom. I, Maii p. 355. §. 4.*

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

Somme pour l'instruction des Confesseurs. 4°. Divers Traités, des Vertus, des Préceptes, des Péchés, & des Censures : ces derniers se trouvent dans le Recueil des Traités du Droit. 5°. Plusieurs Sermons, ou Discours des louanges de la Vierge. 6°. Quelques Dialogues sur les Disciples d'Emaüs. Tous ces Ouvrages ont été souvent imprimés en Italie, en France, en Allemagne. On en connoît plusieurs autres, qui se conservent encore en Manuscrit dans quelques Bibliothéques de Florence. Le Recueil des Sermons pour le Carême, intitulé : *Flos florum opus quadragesimalium Sermonum*, n'est pas de notre Auteur; mais d'un Ecrivain postérieur, qui cite quelquefois saint Antonin. Le Pere Echard croit aussi que les *Notes sur la Donation de Constantin*, ne sont pas non plus de lui, du moins en entier.

Echard. Tom. 1, pag. 818, 819.

XCII. Sa Somme Morale.

« Le plus considérable, dit Monsieur Baillet, & le plus travaillé de ces Ouvrages, est celui qui porte le titre de Somme » Doctrinale, auquel il ne mit la derniere main que peu de tems » avant sa mort. Son dessein étoit d'y développer toute la science du Salut; d'y expliquer la Loi du Seigneur, & les devoirs des Chrétiens. C'est ce qu'il tâcha de faire encore dans » d'autres Ecrits, qui semblent avoir été composés plus particuliérement pour ceux, qui sont chargés de la Direction des » autres. On y trouve par tout des marques de la pureté de » sa Foi, de sa Piété, de son Sçavoir, & de son Zéle pour » l'honneur de Dieu, & la Discipline de l'Eglise. Si l'on y remarque quelque chose, qu'il n'ait pas éxaminé avec la derniére éxactitude, ou qu'il n'ait point poussé jusqu'au point de » la sévérité, que la perfection de l'Evangile pourroit éxiger » dans la conduite des mœurs, & dans le commerce du monde; » on doit considérer que les plus grands Saints, quelque élevés » qu'ils paroissent au-dessus des foiblesses humaines, ne cessent » point d'être hommes, dans les choses même qui servent à » les distinguer davantage des autres; & que Dieu, parmi les » graces, & les lumiéres, dont il les favorise, leur laisse toujours de quoi nous faire souvenir de leur condition; afin de » nous rappeller sans cesse à la source de ces lumiéres, & de ces » graces. C'est une pensée qui doit venir principalement à ceux » qui entreprennent de lire la Somme Historique de notre » Saint; c'est-à dire, l'Histoire générale, qu'il a composée pour » tracer aux hommes, un tableau de la Providence, & de » toute la conduite que Dieu tient à leur égard. On y voit fort » clairement, surtout dans les choses éloignées de son tems, » que son application, ou plutôt son loisir n'a pas toujours éga-

XCIII. Somme Historique.

lement répondu à l'amour qu'il avoit pour la vérité; ni à l'engagement où le mettoit sa qualité d'Historien, pour discerner le vrai d'avec le faux, ou démêler le certain d'avec le douteux ».

Ces réflexions de Monsieur Baillet sont judicieuses. Nous ne disconviendrons pas que parmi cette multitude de Faits, recueillis dans la Somme Historique, il ne s'en trouve plusieurs, qu'une éxacte critique rejette aujourd'hui, comme supposés, ou altérés par les anciens Ecrivains, que le saint Archevêque avoit lûs. Mais quel est l'Auteur, qui, dans le Siécle le plus éclairé, ait écrit une Histoire générale de cinq ou six mille ans; à qui il ne soit arrivé de rapporter bien des choses, qu'on pourroit retrancher de son Ouvrage, sans en diminuer le prix? Le dessein de saint Antonin en composant sa Chronique, étoit véritablement digne de lui : il n'écrivoit pas pour contenter la curiosité de ses Lecteurs; mais pour leur apprendre à connoître le Souverain Arbitre de toutes choses; à élever toujours leur esprit vers ce premier Auteur de tous les événemens; à admirer l'Ordre & la Sagesse de sa Providence; & il ramenoit tout à la Religion. Il n'a rien donné lui-même à l'imagination; il n'a point supposé les Faits particuliers, dont on pourroit contester la vérité, ou la certitude. Nos habiles Critiques, eux-mêmes ne s'accordent point entr'eux, tandis que les uns en défendent encore plusieurs, que les autres croient devoir rejetter.

XCIV. Dessein de l'Auteur.

On peut douter si les Ecrivains modernes, qui parlent moins avantageusement de la Somme Historique, sont ceux qui l'ont lûë avec le plus d'attention. Selon Monsieur Dupin, ce *n'est qu'une compilation tirée de plusieurs Historiens, sans beaucoup de Choix*. Mais ce Critique, qui dit que saint Antonin étoit Archevêque de *Naples*, connoissoit peut-être aussi peu l'Ouvrage, que son Auteur. Le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de Monsieur l'Abbé Fleuri, a copié les paroles de M. Dupin, & quelques-unes de Monsieur Baillet. Il en coûte moins d'abréger ainsi le travail, que d'éxaminer avec soin un Ouvrage, sur lequel on veut prononcer. Monsieur Sponde ne s'est point expliqué de même : il reconnoît que dans la composition de ses Annales, il s'est bien souvent appuyé de l'autorité de S. Antonin; qu'il a fait un grand usage de sa Somme Historique (1); & qu'il en a tiré un nombre considérable de témoignages fort

Aut. du XV Siécle; 1, Part. p. 324.

Hist. Eccl. Liv. CXI, n. 96.

XCV. Sentiment de M. Sponde sur les Ecrits de saint Antonin.

(1) Finem imponit Historiæ suæ, seu Chronico, vel etiam Summæ Historiali nuncupatæ, in tres partes distinctæ, rerum per orbem gestarum, cujus auctoritate hactenus frequentissimè usi sumus, &c. *Spondan. ad An.* 1458. *n.* 14.

LIVRE XX.

SAINT ANTONIN.

éxacts, & très-fidéles (1). L'engagement où se trouvoit ce sçavant Annaliste de lire plusieurs Auteurs, & de les confronter ensemble, lui avoit donné occasion de remarquer plus d'une fois l'éxactitude de notre Ecrivain, & le choix qu'il avoit fait ordinairement, pour discerner le vrai d'avec le faux, & ne pas mêler le certain avec le douteux.

M. Sponde a fait aussi en peu de mots l'Eloge de la Somme Doctrinale ou Morale de saint Antonin (2); dont les Canonistes & les Théologiens, ceux principalement qui traitent des Cas de Conscience, ont coutume de se servir, avec d'autant plus d'avantage, qu'il est certain que ce saint Prélat ne décidoit lui-même les difficultés que sur l'autorité des divines Ecritures ou des Canons, & selon les principes de S. Thomas, dont il ne fut pas moins le Disciple, que le fidéle Imitateur.

LÉONARD DE CHIO ARCHEVÊQUE DE METELIN, NONCE APOSTOLIQUE EN ORIENT.

LEONARD DE CHIO.

Abbas Michael Justiniani, Bzovius, Fontana.
Echard. Tom. 1, pag. 816, 817.

L'HISTOIRE de Léonard de Chio doit paroître d'autant plus curieuse, & plus intéressante, qu'on ne sçauroit la séparer de celle du dernier Renversement de l'Empire Romain en Orient. Chargé d'une importante Négociation à la Cour de Constantinople, il travailloit à la réduction des Shismatiques dans cette Ville Impériale, dans le tems qu'elle fut assiégée, & prise par Mahomet II; & il nous a laissé une éxacte Relation de cet événement, le plus célébre du quinziéme Siécle. Il se trouvoit encore peu d'années après, dans l'Isle de Lesbos, lorsque tout ce Pays tomba sous la Domination des Infidéles. Dans la premiére de ces deux occasions, notre Archevêque eut la gloire de souffrir pour le nom de JESUS-CHRIST; & il répandit son Sang, pour la cause de la Religion, dans la seconde. Mais avant que d'être exposé au glaive des Mahométans, il avoit long-tems éprouvé la persécution des Grecs Schismatiques; au salut desquels il s'étoit spécialement dévoué. C'est ce que l'on verra dans la suite de cette Histoire, dont la meilleure partie sera tirée de ses propres Ecrits.

(1) Addit Gobellinus; per id tempus quo Pius Florentiæ agebat, migrasse in Domino Antoninum illius Ecclesiæ Archiepiscopum: eum scilicet de cujus scriptis dictum est anno superiori, & ex quibus passim allata sunt in his Annalibus fidelissima testimonia, &c. *Idem ad An.* 1459. *n.* 6.

(2) Scripsit & alia, ac præcipuè laudatissimam Summam Theologiæ, in quatuor partes distinctam, insignis ipse Theologus, & in cæteris scientiis commendabilis. *Idem ad An.* 1458. *n.* 14.

LEONARD DE CHIO.

Léonard, appellé de Chio, parce qu'il étoit natif de cette Isle, dans l'Archipel, sur la côte de la Natolie, tiroit son Origine de Parens, dont la fortune n'étoit point éclatante ; mais qui n'avoient pas négligé son Education. Un Auteur Italien dit qu'il étoit de l'illustre Maison des Justiniani ; mais je pense que c'est le seul, qui l'ait écrit. L'Abbé Justiniani, un de ceux qui ont parlé des actions de cet Archevêque, assure positivement qu'il appartenoit à une Famille assez obscure. Ce qu'on peut dire de certain, c'est qu'il n'y eut jamais rien de bas, ni dans les qualités de son Esprit, ni dans ses sentimens (1).

I. Quelle a été la naissance, & l'Education de Léonard de Chio.

Ayant appris les Belles-Lettres, & la Langue Grecque, dans sa Patrie, il se consacra au service de Dieu dans l'Ordre de S. Dominique. Appliqué ensuite à l'Etude de la Religion, & des Sciences, ses talens le distinguérent parmi tous ses Compagnons d'Etude : & les espérances qu'il fit concevoir portérent ses Supérieurs, à l'envoyer en Italie, afin qu'il s'y perfectionnât sous les plus habiles Maîtres, & par la fréquentation des Sçavans.

II. Sa Vocation.

Ce qu'il apprit dans l'Université de Padoue, il se trouva bientôt dans l'occasion de l'enseigner aux autres : il expliqua publiquement les Saintes Ecritures dans la même Ville de Padoue, dans celle de Génes, & dans quelques autres de la Province de Lombardie.

III. Ses premiers Emplois.

De retour dans l'Archipel, où il éxerça d'abord avec fruit les fonctions du saint Ministére, la réputation de sa vertu, de sa doctrine, & de ses talens, le fit estimer de la Princesse Marie Justiniani, souveraine de l'Isle de Chio *, qui l'honora de sa confiance, le prit pour son Confesseur ; & le fit nommer depuis par le Pape Eugéne IV à l'Archevêché de Métélin **, vers l'an 1446 selon le Pere Echard ; ou plutôt avant l'an 1444, puisque ce fut en cette année, que le Pape lui envoya le *Pallium*, avec le Bref Apostolique, que nous trouvons dans le troisiéme Tome du Bullaire de l'Ordre des FF. Prêcheurs, page deux cens dix.

IV. Nommé à l'Archevêché de Métélin, avant l'an 1444.

(1) F. Leonardus Chiensis, sic à Patria dictus, quòd in Œgei maris insula Chio natus sit humili quidem... loco, sed qui vitæ morumque integritate, dignitatis, eruditionis, ac præclarè gestorum laude, ipsâ demum & pro commissis ovibus, ac Christi fide, vita constanter positâ, gentem suam, patriamque longè nobilitavit, &c. *Echard. Tom. I, pag. 816.*

* Chio, ou Scio, Ville Capitale de l'Isle de ce nom dans l'Archipel, appartenoit autrefois à la Maison des Justiniani, qui avoient eû cette Isle par Donation, d'Andronic Paléologue Empereur Grec. Mais les Turcs s'en emparérent l'an 1565 : elle fut prise par les Vénitiens en 1694, & reprise l'année suivante par les Infidéles, qui la possédent encore aujourd'hui.

** Métélin, ou Lesbos, est la Ville Capitale de l'Isle du même nom : elle étoit aux Gateluses, Génois d'origine, qui l'ont possédée depuis 1355 jusqu'en 1482, qu'ils en furent chassés par Mahomet II, dont les Successeurs sont demeurés Maîtres de la Ville, & de l'Isle de Métélin.

V. Il travaille à faire recevoir le Décret du Concile de Florence.

Pendant que le nouvel Archevêque travailloit avec beaucoup de zéle, & non sans quelque succès, à instruire les Peuples de son vaste Diocèse, à réformer les mœurs corrompues du Clergé, à combattre les vices, les erreurs, ou les superstitions de ces Insulaires, & à faire éxécuter le Décret du Concile de Florence, touchant l'Union des Grecs avec les Latins: quelques Schismatiques plus opiniâtres que les autres, répandus dans presque tous les Patriarcâts d'Orient, faisoient de nouveaux efforts, pour rendre inutile tout ce qui avoit été fait dans le Concile; & inspirer à tous les Peuples un plus grand éloignement, pour la Doctrine, & les pratiques de l'Église Romaine.

VI. Que les Grecs Schismatiques combattent en Orient.

L'Archevêque de Césarée en Capadoce, étant allé en Jérusalem, augmenta encore le feu de la division. Ce Métropolitain poussé d'un faux zéle pour la Secte Schismatique, dans laquelle il avoit été élevé, se plaignit par des Lettres très-violentes, que Métrophanes après s'être emparé, comme il disoit, du Siége de Constantinople, & avoir embrassé les sentimens des Latins, appuyé de l'autorité de l'Empereur, persécutoit tous ceux qui tenoient l'ancienne Doctrine des Grecs, & n'élevoit aux Dignités Ecclésiastiques, que des personnes dévouées à l'Eglise Romaine. Sur ces plaintes, les Patriarches d'Aléxandrie, d'Antioche, & de Jérusalem, non moins opposés au Concile de Florence, que l'Archevêque même de Césarée, donnérent une espéce de Décret Synodal; par lequel ils prononçoient une Sentence de Déposition, contre tous ceux qui avoient été ordonnés par Métrophanes; & ils les menaçoient d'excommunication; si, au mépris de cette Sentence, ils continuoient à faire les fonctions de leurs Ordres. Ils donnoient en même tems pouvoir à l'Archevêque de Césarée, de faire éxécuter le Décret. Ils ne craignirent pas d'écrire sur le même ton à l'Empereur Jean Paléologue, qu'ils menaçoient aussi d'excommunier, s'il continuoit d'adhérer aux Latins, & de protéger Métrophanes. Cette Lettre est du mois d'Avril 1443, quatre ans après le Concile de Florence, & dix avant la prise de Constantinople.

Leo Allatius, Lib. III, c. 4. Hist. Eccl. Liv. CIX, n. 65, 66.

Quelque irrégulier que fût le procédé de ces Prélats Schismatiques, qui vivoient alors sous la Domination des Infidéles, il eut des suites fâcheuses. L'Empereur, d'ailleurs bien intentionné, mais trop timide, ne fut pas insensible à une menace faite par trois Patriarches, assemblés avec plusieurs autres Evêques, dans un Synode. Ce Prince, qui ne s'étoit déja que trop relâché de sa premiére fermeté, se porta depuis avec en-

core moins de zéle, à soutenir l'Union, qu'il avoit signée avec le Pape, dans le Concile de Florence; on vit dès-lors presque tout l'Orient revenir au Schisme, ou s'y affermir avec une nouvelle opiniâtreté, soit par inclination; soit par haine, ou jalousie contre les Latins; soit peut-être, dans quelques-uns, par pure déférence à l'autorité d'un Synode; où s'étoient trouvés tous les Patriarches, excepté celui de Constantinople, qu'on y avoit traité d'éxcommunié, & d'Usurpateur.

VII. Les Orientaux reviennent au Schisme.

Le feu du Schisme n'étoit pas moins allumé parmi les Russiens; où le Cardinal Isidore, leur Archevêque, revenu du Concile de Florence, ayant voulu publier le Décret d'Union, ces Peuples mutins & grossiers, déja prévenus par les Grecs, dont ils recevoient la Loi, & les coutumes, se saisirent d'abord de lui; le traitérent de Séducteur, d'Apostat, & de Traitre; qui les avoit vendus, disoient-ils, aux Latins. Sans respecter ni sa Dignité de Cardinal, ni celle de Légat Apostolique, dont il étoit revêtu, ils le jettérent dans une obscure prison; d'où il ne put échaper que par une protection particuliére de la Providence. Tout se déclaroit ainsi contre l'Union, à la réserve d'une petite partie du Clergé de Constantinople; qui plus éclairée, ou plus fidéle, suivoit encore les sentimens de son Patriarche. Mais Métrophanes, mourut bientôt après. L'Empereur Jean Paléologue décéda aussi, sans avoir vû l'éxécution des grands desseins, qu'il avoit conçus pour l'extinction du Schisme.

VIII. Les Russiens s'y opiniâtrent aussi.

Son Frere Constantin monta sur le Trône l'an 1445; & il trouva l'Empire dans le plus pitoyable état: tout sembloit annoncer sa prochaine ruine: la puissance des Turcs, qui l'environnoient de toutes parts; l'extrême foiblesse des Grecs; la funeste division qui étoit dans la Maison Impériale; & plus encore celle, qui ayant la Religion pour prétexte, remplissoit tout de confusion, d'animosité, & de trouble. Tristes préludes de la Décadence, ou du Renversement entier de l'Empire, & de la derniére chûte de Constantinople.

IX. Triste état de la Ville de Constantinople, prélude de sa chûte.

Les efforts des Schismatiques, qui envoyoient de toutes parts, leurs Emissaires, & leurs Ecrits séditieux, afin de détourner les Peuples, de la soumission qu'ils devoient à l'Eglise Catholique, & au Saint Siége; étoient pour notre Archevêque un nouveau motif de redoubler ses attentions sur son Troupeau, composé de Grecs & de Latins. Vigilance, priére, instruction, sage fermeté: il n'oublioit rien de tout ce qui étoit capable de serrer toujours davantage les nœuds, qui tenoient les Fidéles unis entr'eux, & à l'Eglise Romaine: & il écartoit avec le mê-

X. Vigilance & sollicitude de notre Archevêque.

me soin, tout ce qui auroit pû rompre les liens de la Charité, ou de la paix. Les Bénédictions qu'il plut au Seigneur de répandre sur ses travaux, persuadérent au Pape Nicolas V, que son Ministére seroit d'une plus grande utilité, dans une affaire qui demandoit de grands talens, & autant d'expérience que de zéle.

L'Empereur Constantin, vivement pressé par Mahomet II; & déja à la veille de perdre sa Ville Impériale, la seule presque qui lui restât alors, venoit d'envoyer des Ambassadeurs à Rome, pour solliciter un prompt secours, & demander quelque habile homme, capable de travailler efficacement à la réduction des Schismatiques. Le Pape accorda l'un & l'autre. Attendant

XI. Il est envoyé à Constantinople, avec le Cardinal Isidore.

que le secours promis fût prêt, Sa Sainteté choisit le Cardinal Isidore, pour l'envoyer avec la qualité de Légat à Constantinople; & on lui joignit notre Archevêque; tous deux étoient habiles dans la Science des Grecs, & également zélés pour l'Union.

Tandis que les deux Nonces se préparoient pour leur voyage, le Saint Pere écrivit aux Grecs, pour les exhorter fortement à penser enfin à leur salut; & à ne point rendre inutile, par la continuation de leurs crimes, le secours que le Ciel vou-

XII. Lettres menaçantes du Pape Nicolas V.

loit encore leur donner. Nicolas V, comme par une espéce d'esprit de Prophétie, marquoit à l'Empereur Constantin, qu'il y avoit déja trop long-tems que les Grecs lassoient la patience de Dieu, & des hommes; mais que selon la Parabole de l'Evangile, on attendroit encore trois ans que le Figuier, qu'on avoit jusqu'alors inutilement cultivé, portât du fruit; & que s'il n'en portoit pas, l'Arbre seroit coupé jusqu'à la Racine. C'est-à-dire, que si dans l'espace du tems que la Divine Providence accordoit au retour des Schismatiques, ils ne retournoient point à Dieu, & dans le Sein de l'Eglise, par une sincére conversion; la Nation Grecque seroit entiérement détruite, par les éxécuteurs du terrible Arrêt, que la Justice de Dieu

Ad An. 1451. n. 11.

avoit porté contre elle. Ces Lettres, que Monsieur Sponde, après le Patriarche Gennade, dit être remplies de crainte & de terreur, furent écrites l'an 1451. Nous verrons bientôt de quelle maniére toutes les menaces qu'elles contenoient, furent éxécutées avant la fin de la troisiéme année.

XIII. Les Nonces Apostoliques reçus favorablement à Constantinople.

Cependant l'Empereur Constantin, qui, dans l'état où se trouvoient ses affaires, ne pouvoit espérer de secours humain, que de la part du S. Siége, fit beaucoup d'accueil au Cardinal Légat, & à l'Archevêque de Métélin. Il parut les écouter avec plaisir sur tous les moyens qu'ils lui proposérent pour parvenir

à

à une solide Paix. Il déclara qu'il recevoit avec respect le Décret d'Union : & il y eut quelques Seigneurs de la Cour, quelques Sénateurs, avec un petit nombre d'Ecclésiastiques, qui signérent le même Décret après le Prince. Mais notre Archevêque, présent à cette Cérémonie, déclare qu'il ne veut pas décider si la réconciliation fut réelle, ou seulement feinte de la part des Grecs (1). Ces paroles d'un Prélat qui connoissoit bien le génie des Orientaux, & qui voyoit tous les jours le peu de suite de leurs démarches, montrent assez le peu de fond qu'il faisoit sur leurs promesses, & leurs sermens. Il nous apprend lui-même avec quel soin il étudioit de près les intentions, & les inclinations du Clergé & de la Cour; & avec quelle sainte inquiétude il travailloit continuellement, pour faire luire enfin la vérité aux yeux des Incrédules, & convaincre, s'il étoit possible, ces Esprits obstinés. L'erreur en aveugloit quelques-uns; & l'ambition, ou l'orgueil, en retenoit plusieurs dans le Schisme.

XIV. Léonard de Chio ne se fie pas aux Grecs, qu'il tâche de ramener à l'Union.

Après tous les éclaircissemens, qu'on ne cessoit de leur donner, sur tous les points contestés; sans doute que les plus versés dans la lecture de leurs Docteurs, ne pouvoient ignorer les vérités, qu'ils refusoient cependant de confesser, de peur d'être obligés de reconnoître que le dépôt de la Foi avoit été plus religieusement conservé par les Latins, que par les Grecs (2). Un motif si humain, si indigne de la sincérité Chrétienne, fut peut-être le plus grand obstacle, qu'on eût à vaincre; & il empêcha long-tems tout le fruit des Conférences; puisque ce ne fut que dans le mois de Décembre 1452, que l'Empereur Grec, avec une partie du Clergé de Constantinople, donna enfin des marques publiques de sa soumission au Décret du Concile de Florence.

XV. Orgueil de quelques Schismatiques.

S'il étoit permis de douter encore de la sincérité de ceux qui se réünissoient ainsi à l'extérieur, on ne pouvoit pas ignorer la mauvaise volonté du grand nombre; puisque les Schismatiques affectoient de la manifester ouvertement dans toutes les occasions, sans respect pour l'Empereur, & malgré la sou-

(1) Actum est industriâ, & probitate præfati Dñi Cardinalis, ut sancta Unio, assentiente Imperatore, Senatuque (si non fuit ficta) firmaretur; celebrareturque, secundo Idus Decembris, &c. *Ap. Bzovi. ad An. 1453. n. 6.*

(2) Intellexi planè ... quòd ambitio Græcos quasi omnes captivasset, ut nemo esset, qui zelo fidei, vel salutis suæ motus, primus videretur fieri velle suæ opinionis, & pertinaciæ contemptor. Ex una parte, ad fatendum articulum Processionis Spiritûs sancti à Filio, urgebat eos conscientia : ex altera, ne meliorem Latini quàm Græci de veritate fidei intelligentiam habere crederentur, elationis tumor abducebat, &c. *Leonardus Chiensis, ap. Bzovi. ad An. 1453. n. 6. pag. 84. Col. 1.*

LIVRE XX.

LEONARD DE CHIO.

dre qui grondoit déja sur leurs têtes, prête à les écraser. On rapporte que lorsque dans la Liturgie on eut fait mention du Pape, toute la Ville de Constantinople s'émut; & le tumulte commença pendant la Célébration des saints Mystéres, dans l'Eglise de sainte Sophie. Le Peuple alarmé courut consulter le Moine Gennade, qu'on respectoit comme un Saint; & qui étoit alors le Chef du Parti déclaré contre l'Eglise Romaine *.

XVI. Emportemens scandaleux des autres.

Ce Saint prétendu ne daigna pas répondre de vive voix aux demandes qu'on lui faisoit; mais par un Ecrit, qu'il fit afficher à la porte de sa Cellule, il annonça les derniers malheurs, à tous ceux qui se soumettroient au Décret *impie* de Florence: c'est ainsi qu'il appelloit le Décret d'Union. Alors, dit l'Auteur de l'Histoire Byzantine, les Prêtres, les Abbés, les Moines, les Religieuses, les Bourgeois, les Femmes mariées, les Vierges, les Enfans, les Soldats, & les Gens de métier; tous enfin (à la réserve d'une partie du Senat, de quelques Seigneurs de la Cour, & d'un petit nombre d'Ecclésiastiques, qui suivoient l'Empereur, & écoutoient volontiers les Nonces du Pape) tous se mirent à crier d'une même voix: Anathéme, Anathéme, à ceux qui s'unissent avec les Latins. On porta l'esprit de Schisme jusqu'à ne vouloir point entrer dans l'Eglise de sainte Sophie, parce qu'on la regardoit comme profanée; ceux qui avoient assisté à la Liturgie, en présence des Nonces Apostoliques, étoient traités en excommuniés: on évitoit leur rencontre, & on leur refusoit avec dureté l'entrée des Eglises: mais la Justice Divine permit, qu'elles fussent bientôt après fermées aux uns & aux autres.

Ducas, Hist. Byzant. c. 36. Hist. Eccl. Liv. CXI, n. 95.

XVII. Portés au dernier excès.

XVIII. Mahomet II se prépare à attaquer Constantinople.

Tandis que, par de nouveaux attentats, les Schismatiques mettoient le comble à leurs crimes, & à ceux de leurs Peres; le Sultan Mahomet II, choisi de Dieu pour être le Ministre de sa Justice, faisoit les plus grands préparatifs par mer & par terre, pour venir attaquer la Ville de Constantinople, résolu de la forcer, ou de perir dans l'entreprise. Dès le commencement du Printems de l'année 1453, ce fier Conquérant rassembla toutes ses Troupes tant de l'Asie, que de l'Europe. Quelques Auteurs les font monter à quatre cens mille combattans: notre Archevêque, qui se trouva dans la Ville, bientôt

* Quelques Auteurs ont cru que ce Moine Gennade, qui faisoit le Prophête en blasphémant contre le Saint-Esprit, est le même que le Patriarche de ce nom mais ils se trompent; puisque celui-ci appellé encore George Scolarius, étoit alors Sénateur; & il persistoit, comme il fit toujours depuis, dans le zéle pour l'Union, qu'il avoit montré autrefois dans le Concile de Florence.

après assiégée, n'en compte que trois cens mille. C'étoit toujours plus qu'il n'en falloit pour anéantir les Grecs. Avec d'aussi grandes forces, le Sultan pouvoit d'autant plus se flater du succès, qu'il avoit peu à craindre de la part des Princes Chrétiens: les uns venoient de faire, ou de renouveller, avec lui des Traités de paix: & les autres trop éloignés, ou trop occupés à des Guerres particuliéres contre leurs Voisins, ne s'embarrassoient pas beaucoup des intérêts des Grecs.

XIX. Impénitence des Grecs.

Mais ce qui devoit faire regarder la perte de ceux ci, comme inévitable, & déja arrêtée dans les Décrêts de Dieu; c'est qu'au lieu de recourir à lui par la Pénitence, il continuoient toujours à provoquer sa colére, & par une orgueilleuse obstination dans toutes leurs erreurs, & par une haine contre l'Eglise Romaine, ou plutôt par une manie, qui sembloit tenir du prodige. Après tout ce que nous venons de rapporter, il semble assez inutile d'ajoûter de nouvelles preuves de l'endurcissement des Grecs: un seul trait suffira pour achever de les dépeindre. C'est l'Auteur de l'Histoire Byzantine, qui raconte, que pendant que toute la Ville étoit dans la plus affreuse consternation, à l'approche de la formidable Armée des Infidéles; un des premiers Senateurs, revêtu de la Charge d'Amiral, ne rougit pas de dire tout haut, qu'il valoit mieux voir le Turban dominer dans Constantinople, que le Chapeau d'un Cardinal Latin. Mais ce mauvais Chrétien ne tarda pas à éprouver quels sont les avantages d'une Domination, telle que celle des Turcs.

Cap. XXXVII.

XX. Occupations de notre Archevêque à Constantinople.

Notre Archevêque, après avoir écrit au Pape, tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors à Constantinople, dans l'affaire de l'Union, s'étoit arrêté dans la Ville Impériale, pour y continuer avec le Cardinal Isidore, à avancer, s'il étoit possible, ce grand Ouvrage, dont il s'occupoit uniquement. La crainte de l'Armée Ennemie, qui marchoit à grandes journées, ne pouvoit ralentir le zéle qui l'animoit. Mais pendant qu'il ne pensoit le jour & la nuit qu'aux moyens d'éteindre le Schisme, & à inspirer au Peuple des sentimens de pénitence, capables d'attirer sur eux les regards du Seigneur; il vit arriver l'heure fatale, qui alloit abattre pour toujours la puissance des Schismatiques, sans dompter leur orgueil. Le pieux Prélat eut sa part à la calamité publique; & il se plaignoit dans la suite, non de ce qu'il avoit souffert, mais de ce qu'il n'avoit pas été trouvé digne de mourir pour le nom de JESUS-CHRIST (1). Nous verrons qu'il ne fut pas toujours privé de cet honneur.

(1) Qua tempestate concussus ego quoque captus sum, & pro demeritis meis vinctus,

La Relation, que ce Prélat, témoin oculaire, & si digne de foi, écrivit depuis au Souverain Pontife, nous apprend bien des choses, qui méritent d'être remarquées. Il rappelle d'abord que dans ses Lettres précédentes, il avoit témoigné à Sa Sainteté, que menacés d'être bientôt assiégés, ils vivoient encore entre la crainte & l'espérance. Le prompt, & puissant secours, que le Vicaire de JESUS-CHRIST leur promettoit, les faisoit espérer; mais l'infléxible opiniâtreté des Grecs augmentoit leurs justes alarmes. Eh comment, ajoutoit-il, ne pas craindre au milieu d'un Peuple aussi dur, aussi chargé d'iniquités, séparé depuis tant de Siécles du Sein de l'Eglise, toujours rebelle à son Chef, & toujours prêt à blasphémer contre la Vérité, ou à boucher ses oreilles à tous les avertissemens de ceux qui sont envoyés pour la prêcher? L'Archevêque parle ensuite de quelques saints Personnages, qui depuis long-tems avoient prédit la chûte de l'Empire des Grecs; & il rapporte divers indices, qui les avertissoient d'avance, de la triste catastrophe, dont il faisoit alors la description. Mais si ceux qui vivoient de la foi, avoient prevû de loin ce Déluge de maux, dont la Ville de Constantinople devoit être accablée; ceux au contraire, que le Seigneur avoit livrés aux ténébres de leur Esprit, & à la corruption d'un cœur impénitent, ne pensoient pas à détourner ces terribles fleaux, lors même qu'ils commençoient d'en sentir tout le poids.

XXI. Ce qu'il écrit au Pape.

Ap. Bzovi. ad An. 1453. p. 84.

XXII. Siége de Constantinople.

Déja quelques Généraux de Mahomet II, avec une partie de son Armée, avoient paru à la vûë de Constantinople; ils avoient commencé par raser toutes les Fortifications des dehors de la Ville, & s'étoient rendus maitres des petites Places des environs. Le Sultan ne tarda pas de marcher ensuite, avec ses plus grandes forces, pour commander en personne, & presser plus vivement le Siége de la Capitale. Léonard de Chio avoue, que la valeur, l'audace, l'intrépidité de ce Sultan, & tout le bonheur, qui sembloit attaché à ses entreprises, l'effrayérent moins que la présence des Chrétiens Apostats, qui composoient une partie de sa nombreuse Armée, & qui attaquérent la Ville avec encore plus de fureur, & d'opiniâtreté, que les Barbares mêmes. Grecs, Latins, Hongrois, Allemands; on voyoit sous les Etendarts du Turc, des Chrétiens de presque toutes les Nations; & c'étoient les Chrétiens qui apprenoient aux Infidéles la maniére de vaincre les Chrétiens; qui leur découvroient tout ce qui pouvoit favoriser leur entreprise; qui fabri-

XXIII. Les Chrétiens Apostats grossissent l'Armée des Turcs.

cæsusque à Turcis, non fui dignus cum Christo salvatore configi, &c. *Leon. Chiens.*

ap. Bzovi. ut sp.

quoient les plus terribles machines, pour renverser les Murs; & qui montoient toujours les premiers à l'assaut. Je ne rapporte, continue notre Prélat, que ce que j'ai vû (1).

XXIV. Redoutable machine.

Ce fut un Chrétien, Hongrois de Nation, qui ayant offert ses services à Mahomet, lui fondit plusieurs Canons d'une longueur, & d'une grosseur prodigieuse. Mais la plus rédoutable machine, qu'il avoit construite avec le plus de travail, & dont les Infidéles se promettoient un plus grand effet, ne fut pas plutôt mise en œuvre, qu'elle creva; & son Inventeur fut l'un de ceux qui périrent sous ses ruines. Le Sultan voulut qu'on la refondît; & cependant il fit tirer toutes ses autres piéces avec tant de furie, sans cesser ni jour, ni nuit; qu'on eut bientôt abattu presque toutes les premiéres défenses de la Ville, & fait de tout côté de grandes Brêches. On combloit en même tems les Fossés: les Turcs, excités par la présence du Grand-Seigneur, se portérent à ce travail avec tant d'ardeur, & de vivacité, que se poussant les uns les autres, dans une extrême confusion, il y en eut plusieurs qui y perdirent la vie, les uns ensévelis sous la terre, les autres foulés sous les piés de ceux qui les suivoient. Une horrible Grêle de Fléches, de Pierres, & de Bâles, tomboit continuellement sur les Assiégés, pour les obliger d'abandonner les Postes, qu'ils défendoient. Mais malgré les efforts incroyables des Infidéles, on ne laissoit pas de se défendre toujours dans la Ville, avec tant d'intrépidité & de valeur, que nonobstant leur supériorité de forces, les Turcs furent souvent repoussés avec perte.

XXV. Ardeur des Assiégeans.

XXVI. Valeur des Assiégés.

Dès le commencement du Siége, Jean Justinien étoit venu de Génes, au secours de Constantinople, avec deux Vaisseaux armés, & un nombre de bons Soldats. L'Empereur Constantin, informé du mérite de ce grand Capitaine, lui avoit confié le Commandement d'une partie de ses Troupes: & les Grecs, auparavant timides, parurent furieux comme des Lions, aussi-tôt qu'ils virent à leur tête un homme si capable de les commander. Ils firent d'abord reculer les Assiégeans, pendant que l'Artillerie des Remparts, donnant sur cette multitude confuse de Barbares, en faisoit un horrible carnage. Les Vénitiens, les Génois, & les Grecs, animés d'un même esprit, firent coup sur coup plusieurs sorties avec succès: ils brûlérent une partie des

XXVII. Avantages qu'ils remportent sur la multitude des Barbares.

(1) Sed quis oro circumvallavit Urbem? qui, nisi perfidi christiani instruxere Turcas? Testis sum, quòd Græci, quòd Latini, quòd Germani, Pannones, Boëntes, ex omnibus Christianorum Regionibus, Turcis commixti, opera eorum, fidemque didicerunt: qui immaniùs, Fidei christianæ obliti, Urbem expugnabant, &c. *Leon. Chiens. ap. Bzovi. ut sp. pag. 85. c. 1.*

LIVRE XX.

LEONARD DE CHIO.

machines, enclouérent quelques Canons; & par l'adresse d'un Ingénieur Allemand, ils éventérent les Mines, sous les yeux des Ennemis, dont plusieurs furent passés au fil de l'Epée.

XXVIII. Le Sultan admire la diligence, & l'intrépidité des Assiégés.

Après avoir soutenu divers assauts pendant le jour, les Assiégés mettoient encore à profit le tems de la nuit, pour retirer de leurs Fossés une partie de ce qu'on y avoit jetté pour les combler: ils réparoient aussi les Brêches de leurs Murailles, avec tant de promptitude, que le Sultan, étonné à la vûe de ce travail prodigieux, s'écria un jour, que quand mille Prophétes lui eussent prédit ce qu'il voyoit devant ses yeux, il n'auroit jamais pû le croire. Il ajouta (dit notre Léonard de Chio) qu'une si belle défense, & l'intrépidité qu'on remarquoit dans les Assiégés, n'étoient point du genie des Grecs; & qu'il ne pouvoit appartenir qu'à des François de résister avec tant de courage à de si grandes forces (1). Ce Prince parloit ainsi, parce qu'il n'ignoroit pas combien de fois la valeur des François avoit forcé les Infidéles de lever le Siége de Rhodes, & de se retirer avec confusion, après y avoir perdu la meilleure partie de leur Armée. Mahomet II éprouva lui-même le sort qu'avoient eu ses Prédécesseurs, lorsqu'en 1480, il vint attaquer la même Ville, défendue alors par le brave Pierre d'Aubusson, Grand Maitre des Chevaliers de Rhodes (*).

XXIX. Il avoue qu'une si belle défense n'appartient qu'à des François.

Il n'est point marqué, que les Grecs eussent des Officiers François à leur tête, pour la defense de Constantinople; ils ne laissérent pas cependant de donner bien de l'inquiétude au plus grand Conquérant de son Siécle. Les Chrétiens reçurent en même tems un nouveau secours, & remportérent sur l'Armée Infidéle des avantages, qui relevérent beaucoup leurs espérances. Dans le fort du Siége, on vit arriver de l'Isle de Chio quatre Vaisseaux, qui entrérent comme en triomphe, & par une espéce de Miracle, dans le Port de Constantinople, malgré tous les efforts de la Flotte Ennemie, qui fut mise en désordre. La Mer presque toute couverte de Vaisseaux Turcs, étoit dans un si grand calme, que les quatre Navires de Chio,

XXX. Quatre Vaisseaux arrivés de Chio au secours de Constantinople.

(1) Itaque Turca, demolitum, quàm primum restauratum ut conspexit, murum, non Græcorum, inquit, sed Francorum hoc ingenium est, ut tanta resistentia fiat, tanta pugna; quos nec innumeræ sagittæ, nec Machinarum, ligneorumque castrorum horror, nec non intermissa obsidio deterret. *Ap. Bzovi. ut sp.*

(*) Cette Ville, prise sur les Sarasins en 1309, par Foulques de Villaret, François de Nation, & Grand Maître des Chevaliers de Jérusalem, fut défendue avec une extrême valeur par le même, contre Ottoman Sultan des Turcs qui l'assiégea en 1310, avant qu'on eût le loisir de la fortifier. Amurat II ne réussit pas mieux, lorsqu'il l'attaqua en 1444: & trente-six ans après, Mahomet II, Fils d'Amurat, fut témoin de la déroute de son Armée devant Rhodes; qui fut depuis forcée par Soliman II l'an 1522.

ne pouvant d'abord ni avancer, ni reculer, eurent à combattre durant la plus grande partie du jour, contre toutes les forces des Infidéles. La Cavalerie Turque rangée en Bataille sur le rivage, avoit Mahomet, & ses principaux Bachats, à la tête du premier Escadron : ceux qui commandoient la Flotte, animés par la présence du Sultan, qui crioit qu'on lui amenât les quatre Vaisseaux, ou qu'on les coulât à fond, faisoient des efforts incroyables, pour éxécuter ses Ordres ; & ils les faisoient inutilement. Les Chrétiens, qui étoient sur le Tillac, tiroient à coup sûr du haut en bas, sur le rivage ; & leur Canon faisoit tant de fracas parmi les Escadrons Ennemis, que les Turcs commençoient à lacher pié & à vouloir fuir.

XXXI. Déconcertent les nombreuses Armées des Infidéles.

Au premier bruit de ce nouveau combat, tous les Habitans de Constantinople étoient accourus sur les Remparts de la Ville, du côté que les Turcs n'avoient pû attaquer, à cause du peu d'espace, qui se trouvoit entre la Mer, & la Muraille. De part & d'autre on n'attendoit pas le succès avec moins d'impatience, que si le sort des Assiégés & des Assiégeans eût dependu de là. Le Sultan, frémissant de rage de voir ses gens qui plioient malgré le nombre, entra dans une si grande fureur, qu'il poussa son Cheval jusques dans la Mer, & alla si avant qu'il pensa se noyer. Ses impuissans efforts, ses emportemens, ses ménaces ne servirent qu'à augmenter sa confusion, & la joye des Assiégés. Mahomet eut le chagrin de voir cette proye échapper à ses mains, & à celles de trois cens mille Combattans. Un vent du Sud s'étant levé fort à propos à l'entrée de la nuit, enfla les voiles des quatre Vaisseaux ; & avec ce secours, ils passérent heureusement au travers de la Flotte Ennemie, effrayée, & mise en déroute avec une très-grande perte : ils entrérent ainsi dans le Port de Constantinople, aux acclamations de toute la Ville, & avec les cris de joye qu'on peut imaginer. Un si grand avantage, auquel on ne devoit pas naturellement s'attendre, fut d'autant plus glorieux, que les Vainqueurs n'avoient point eu de Soldat tué : quelques Génois seulement furent blessés, & moururent peu de jours après de leurs blessures. Pour les Turcs, on sçut d'eux-mêmes, qu'ils avoient perdu dans le combat plus de douze mille hommes, selon un Historien, ou environ dix mille, selon le témoignage de notre Archevêque, qui avoit oui le rapport de quelques transfuges.

XXXII. Et entrent en triomphe dans le Port.

Leonat. de Chio, ap. Bzov. p. 86. Hist. Eccl. Liv. CX., n. 106.



XXXIII. Perte du côté des Turcs.

On ne peut douter que dans cette occasion, Dieu n'ait voulu & humilier l'orgueil des Infidéles, & inviter les Chrétiens

XXXIV. Réflexions.

à la Pénitence, en montrant d'une maniére si visible, aux uns & aux autres, que, Maître Souverain de tous les événemens, il donne la Victoire à qui il lui plaît; & qu'il sçait faire triompher les plus foibles, de toute la Puissance humaine, quand il veut les secourir : à la vûe de deux formidables Armées, qui couvroient la Terre & la Mer, il fait paroître quatre Navires, environnés d'une Flotte Ennemie de plus de deux cens cinquante Vaisseaux, d'un grand nombre de Galéres, & de toutes sortes de Bâtimens armés : & pendant une partie du jour, il retient les Vents comme enchaînés, afin de donner le loisir aux Grecs & aux Turcs, d'être les Spectateurs d'un Combat si extraordinaire entre des forces si inégales.

Mais les uns & les autres également aveugles, ne reconnurent point le Doigt de Dieu dans son Ouvrage. Le superbe Sultan vomissoit mille Blasphêmes contre le Ciel : & les Schismatiques, jouissant d'une faveur, qu'ils n'avoient point méritée, n'en furent ni plus dociles, ni plus reconnoissans. Léonard de Chio remarque que pendant le feu du Siége, celui du Schisme paroissoit toujours plus vif dans la Ville de Constantinople; on tendoit des piéges aux Nonces Apostoliques; on insultoit aux Latins, qui exposoient leur Vie, & prodiguoient leur Sang, pour la cause commune : on les accusoit même d'avoir attiré sur la Ville, tous les fleaux, que les Schismatiques endurcis n'auroient dû attribuer qu'à leur inflexible opiniâtreté, à leurs crimes, & à leur impénitence. Notre Archevêque sensiblement affligé de tous ces excès, ne pût s'empêcher d'en porter quelquefois ses plaintes à l'Empereur (1). Mais dans un si grand embarras, un Peuple révolté contre l'Eglise, n'étoit guères plus soumis aux ordres de son Souverain.

XXXV. Les Schismatiques toujours plus ingrats, & plus endurcis.

XXXVI. Plaintes du Nonce.

Pendant que les Grecs pensoient si peu aux moyens d'appaiser le Seigneur, leur Ennemi n'étoit occupé que du désir d'effacer dans leur Sang, l'affront qu'il venoit de recevoir. Mahomet néanmoins avoit la douleur de sçavoir que ses Troupes étoient fort rebutées; & il ne voyoit qu'avec chagrin, que par l'active diligence des Assiégés, les Bréches étoient presque toujours aussitôt réparées que faites, & les Fossés nétoyés aussitôt que comblés. Pour parvenir à ses fins, d'une maniére ou d'une autre, il essaya d'ajoûter l'Artifice à la force. Il tenta d'abord la fidélité de Justinien; & n'ayant pû la corrompre, il feignit

XXXVII. Artifices de Mahomet.

XXXVIII. Généreuse résolution de l'Empereur Constantin.

(1) Adversus enim Legatum multi invidiâ clanculum torquebantur. Ergo dixi : patierisne, ô Imperator, ut hæc ambitio scindat Ecclesiam, ut hujus rei gratiâ, ira divina magis magisque meritò accendatur? *Ap. Brevi. ut sp. p. 86. Col. 1.*

de

de vouloir faire la Paix : mais à des conditions, que les Grecs ne purent accepter, & que leur Empereur rejetta avec indignation, résolu, s'il ne pouvoit garder la Ville, de ne la perdre qu'avec la Vie, & de mourir les Armes à la main.

Ce qui devoit le rendre encore plus ferme dans cette généreuse résolution, c'étoit un bruit répandu en même tems parmi les Assiégeans & les Assiégés, qu'une puissante Flotte des Princes Chrétiens venoit au secours de Constantinople, & que le célébre Huniade, la terreur des Infidéles, marchoit avec ses Hongrois dans le même dessein. Ce bruit n'étoit point fondé, & il ne laissa pas de donner de nouvelles inquiétudes au Sultan. Les Chrétiens paroissoient plus résolus que jamais à une vigoureuse résistance : les Turcs au contraire demandoient avec de grands cris, qu'on levât incessanment le Siége. Quelques-uns poussant plus loin la mutinerie, s'emportérent contre le Sultan, qu'ils accusoient d'être d'intelligence avec leurs Ennemis, pour les faire tous périr par l'Epée des Chrétiens. Mahomet, lui-même, tout intrépide qu'il étoit, fut sur le point de céder, en se retirant avec son Armée, pour aller porter la Guerre ailleurs.

XXXIX. Frayeur, & désespoir des Turcs.

Le Bacha Aly, Chef de son Conseil, étoit du même avis. Cet ancien Officier, qui favorisoit secretement les Chrétiens, n'avoit jamais opiné pour le Siége de Constantinople ; & il souhaitoit avec passion de le voir finir. Il ne cessoit de représenter à Mahomet, dont il avoit été Gouverneur, les inutiles efforts que ses Ancêtres avoient faits contre une Ville, qui pouvoit passer pour imprenable, & les grandes pertes qu'il venoit de faire lui-même dans son entreprise, qu'on voyoit si peu avancée. Ce Bacha éxageroit en même tems les forces des Vénitiens, des Génois, & des Princes Chrétiens, qu'il supposoit être trop intéressés à la conservation de Constantinople, pour ne pas la secourir puissanment. Zagan Bassa, qui étoit d'un autre sentiment, avança avec confiance, que tous ces bruits de l'arrivée d'une Flotte, & d'une Armée Chrétienne, étoient faux ; qu'on les verroit bientôt se dissiper avec la frayeur des Troupes, qui auroient honte d'avoir seulement pensé à se retirer ; & que bien loin qu'on dût regarder la Ville de Constantinople comme imprenable, elle n'étoit pas même en état de tenir encore quelque tems, si on avoit le courage d'en presser le Siége avec une nouvelle vigueur.

XL. Avis d'un Bacha favorable aux Chrétiens.

XLI. Combattu par un autre.

Ce dernier avis prévalut dans le Conseil, parce qu'il flatoit davantage l'ambition du Monarque : ou plutôt, parce que le

XLII. Qui prend le dessus.

XLIII. Promesses du Sultan pour ranimer ses Troupes.

Seigneur justement irrité contre son Peuple, avoit résolu de punir ses péchés par le Glaive des Infidéles. Le Sultan rassuré par le courage de ses principaux Officiers, reprit sa premiére résolution, & ne pensa plus qu'à donner un Assaut général. Il étoit question de relever le courage des Troupes, & de les animer à cette grande Action : l'éloquence du Conquérant, & ses promesses firent l'un & l'autre. Il promit d'abord aux Soldats le pillage de Constantinople ; & il jura par le Dieu immortel, par son Prophéte Mahomet, par l'Ame de son Pere, par ses Enfans, enfin par son Epée ; que tous les Habitans de la Ville Impériale, avec toutes leurs richesses, seroient la proye & la récompense de l'Armée victorieuse, ne se réservant, disoit-il, que l'enceinte & les Maisons, qui serviroient encore à y recevoir ses Troupes après leur victoire (1). Il promit aussi le Gouvernement de la Place conquise, à celui qui monteroit le premier sur la Muraille. Ayant ensuite ordonné un Jeûne de trois jours, depuis le matin jusqu'au soir ; il fit allumer un grand nombre de flambeaux dans tout le Camp, & voulut qu'on fît des Priéres publiques pour demander à Dieu la Victoire, tant la nécessité de la Pénitence & de la Priére, surtout dans les grandes entreprises, a toujours paru indispensable, même parmi les Nations Infidelles.

L'Empereur Constantin, averti du dessein des Ennemis, ne se laissa point abbattre, mais donnant de son côté tous les ordres nécessaires pour soutenir courageusement l'Assaut, il veilla à tout avec d'autant plus de constance & de résolution, que le Bacha Haly lui avoit fait dire, que si les Grecs soutenoient encore ce dernier Assaut, le Siége seroit bientôt après levé. Les Chrétiens, dit notre Prélat, pour ne point paroître moins Religieux que les Turcs, firent des Priéres publiques, & des Processions solemnelles dans la Ville ; où on vit tous les Habitans, Pauvres & Riches, Hommes, Femmes, Enfans, piés nûs & couverts de cendres, tout fondans en larmes, s'efforcer de fléchir le Ciel par les plus tristes gémissemens (2). L'Empereur communia dans l'Eglise de sainte Sophie ; & plu-

XLIV. Priéres publiques, Processions dans Constantinople.

(1) Juratque Rex per immortalem Deum, perque quatuor millia Prophetarum, per Mahometem, per animam Patris, per Liberos, perque Ensem, quo cingitur, omnem depopulationem, omneque hominum utriusque sexûs genus, omnem pariter Urbis thesaurum, & substantiam, liberè bellatoribus donatam ; nulloque pacto quæ jurat, violare, &c. *Leon. Chiens. ap. Bzov. ut sp. p. 88. Col. 1.*

(2) Nos tantam Religionem admirati, Deum propitiatorem profusis lacrymis precabamur, sacras imagines processionaliter compuncti per Urbem circumferentes, nudis pedibus mulierum, virorumque turbis consequentibus deprecabamur, cum pœnitudine cordis, ne hæreditatem suam Dominus demoliri permitteret, &c. *Ap. Bzov. ut sp.*

LEONARD DE CHIO.

sieurs autres imitérent sa dévotion. Mais dans la plûpart, cette pénitence extérieure n'étoit point accompagnée de celle du cœur; & les plus Riches ne paroissoient pas les mieux affectionnés au bien public. Léonard de Chio, attentif à tout ce qui se passoit dans la Ville, nous assûre que dans le tems que l'Empereur étoit obligé de faire fondre les Vases sacrés, pour payer & nourrir le Soldat; ceux qui possédoient les plus grands Trésors, avoient un soin particulier de les cacher; ils serroient de même leur blé, les provisions dont on manquoit le plus, & leurs autres Effets, comme s'ils eussent voulu réserver pour l'Ennemi, les Richesses immenses dont ils refusoient de faire part à leurs Freres. Le Prince avoit beau s'abaisser jusqu'à les conjurer avec larmes, d'avoir pitié de leur Patrie, & de le mettre en état de la défendre: ces Traîtres répondoient toujours que les malheurs des tems les avoient épuisés, & réduits à l'indigence. Dieu punit leur mensonge; & leur sordide avarice enrichit les Turcs (1).

XLV. Cruelle avarice des Grands.

Cependant les deux Empereurs n'oublioient rien, pour inspirer le même courage à leurs Troupes. Mahomet disoit aux Janissaires, que la fin de la Guerre étoit venue, qu'il ne leur restoit qu'à faire un dernier effort, pour en recueillir les fruits & recevoir la récompense; qu'il ne leur seroit point difficile d'acquérir dans une Ville, déja ouverte de toutes parts; enfin que par un combat de quelques heures, ils alloient tous se couronner de gloire, & amasser assez de bien, pour passer le reste de leurs jours dans le repos & l'abondance. Constantin, toujours semblable à lui-même, exhortoit en même tems les Grecs, les Vénitiens, & les Génois, à ne point craindre cette multitude de Barbares, qu'ils avoient si souvent repoussés, & mis en fuite. Il ajoûta tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort dans une pareille occasion, pour donner de la hardiesse, ou pour la soutenir dans de braves Gens, déja résolus de bien faire. Après quoi, il prit ses armes, se mit à la tête de quelques Officiers choisis; alla de quartier en quartier, visiter tous les lieux les plus exposés; & l'épée à la main, il se campa sur la Bréche, pour y attendre l'Ennemi.

XLVI. Exhortation des deux Souverains.

Vide, Bzovi. p. 88, 89.

Les Turcs déja sortis de leur Camp, s'approchoient de la Place en ordre de Bataille. Le Sultan paroissoit au milieu de dix mille Janissaires, suivi de cent mille Saphis, ou Cavaliers, qui s'étendoient derriére lui à peu de distance, le long des Mu-

(1) O Patriæ proditores!... quos cùm sæpe numerò lacrymis profusus inops Imperator rogasset, ut pro militibus conducendis pecuniam mutuarent; jurabant se inopes, exhaustosque penuriâ temporum, quos postea ditissimos hostis invenit, &c. *Pag.* 87. *Col.* 1.

1453. XLVII. Assaut général.

railles jusqu'à la Mer, pour soutenir l'Infanterie, qui occupoit le même espace aux côtés du Grand Seigneur. Tout étant disposé, & les Machines avancées jusques sur le bord du Fossé, l'attaque commença le vingt-neuviéme de Mai, à trois heures du matin. Les Turcs firent d'abord marcher les plus foibles Soldats, & les plus inutiles; afin que les Grecs, lassés par le carnage qu'ils en feroient, fussent ensuite moins en état de soutenir l'effort de ceux qui devoient venir après eux. Cette premiére attaque ne dura pas moins de deux heures; & pendant tout ce tems-là, les Assiégés firent un si grand feu, & portérent de si rudes coups, que les Fossés de la premiére enceinte se trouvérent presque tous comblés de Corps de ces malheureux, que les Infidéles n'avoient fait avancer qu'à coups de Cimeterre & de Bâton.

Après cet horrible carnage, Mahomet II jugeant bien que les Grecs seroient extrêmement fatigués, fit sonner la charge; & mettre le feu à tous les Canons, pour écarter ceux qui défendoient les Murailles: dans le même instant, des Soldats frais & aguerris montérent tête baissée à l'Assaut, du côté de la Terre & de la Mer. Le feu, la fumée, le bruit de l'Artillerie; & plus que tout le reste, les cris effroyables de deux ou trois cens mille Barbares, augmentoient l'horreur: & cependant les Assiégés, quoiqu'épuisés, & en si petit nombre, qu'ils n'étoient pas deux contre trente, continuoient toujours à se défendre avec une bravoure, qui devoit les faire estimer même de leurs Ennemis. L'Empereur surtout, & Justinien, en vrai Héros combattoient sans relache, & avec tant de valeur, que malgré la présence du Sultan & ses menaces, les Turcs furent encore contraints de plier.

XLVIII. Les Turcs contraints de plier.

XLIX. Ils reviennent avec plus de fureur à la charge.

Les Janissaires accoururent alors pour soutenir ceux qui commençoient à reculer: les uns & les autres, animés par la crainte ou par l'espérance, montérent avec intrepidité à travers les feux, les dards, les pierres; &, marchant sur les Corps entassés de leurs Compagnons, ils firent de si grands efforts, que toute la résistance des Assiégés ne put les empêcher de gagner enfin le haut des Tours, & des Murailles. Justinien jusqu'alors invincible, ayant reçu deux blessures, abandonna son Poste, & se fit porter à Pera, pour passer de là à l'Isle de Chio. Ce fut là le moment, ou l'Epoque fatale de la chûte de Constantinople, & de la ruine des Grecs.

L. Consternation des Grecs.

La retraite d'un si grand Capitaine acheva de jetter la consternation parmi les Assiégés: on les voyoit jetter leurs armes,

& se précipiter du haut des Remparts. Ils ne pensoient plus qu'à se sauver dans la Ville, par les Portes de la seconde Enceinte : mais en se précipitant ainsi les uns sur les autres, ils ne pouvoient manquer d'être, ou écrasés par leur chûte, ou étouffés sous le poid de ceux qui se jettoient après eux : & le plus grand nombre périssoit par l'Epée des Turcs, qui s'étoient mis à leurs trousses. L'Empereur Constantin, entre les deux Enceintes faisoit encore des efforts extraordinaires, mais inutiles, pour s'opposer à cette inondation de Barbares, qu'on voyoit entrer par toutes les Bréches. Notre Archevêque assure, que cet infortuné Prince, digne sans doute d'un meilleur sort, craignant de tomber vif entre les mains du Vainqueur, s'écria d'une voix triste : ne trouverai-je pas quelque Chrétien, qui me passe l'Epée au travers du Corps, afin que je ne sois point exposé aux insultes des Infidéles (1) ? Ce qu'il disoit sans doute moins par déséspoir, que par un de ces premiers mouvemens, dont on n'est pas maître dans ces occasions. Peut-être aussi espéroit-il d'animer ses Gens, par la vûe du péril extréme où il se trouvoit ; & qu'il ne cherchoit pas à fuir, mais à repousser. Comme il craignoit moins la mort, que la honte de l'esclavage, après la perte d'un Empire, il se jetta vingt fois au milieu des Ennemis l'Epée à la main : mais enfin accablé par la multitude, & tout percé de coups, il mourut en combattant, ainsi qu'il avoit résolu.

LI. L'Empereur Constantin meurt en combattant.

Telle fut la fin de l'Empereur Constantin, quinziéme du nom ; & de tout l'Empire d'Orient, qui avoit duré onze cens vingt-trois années, à compter depuis la Dédicace de Constantinople, faite par le Grand Constantin, le 19 de May 330, jusqu'au 29 de May 1453. Ce Prince, dont les Historiens louent les belles qualités, & qui venoit de donner de si grandes preuves de sa valeur, n'étoit que dans la huitiéme année de son Régne, & la cinquantiéme de sa Vie. Mahomet fit soigneusement chercher son Corps ; & voulut qu'on lui rendît tous les honneurs, qu'on avoit coutume de rendre aux Empereurs après leur mort. Mais les Turcs ne montrérent pas les mêmes sentimens d'humanité envers les Vivans ; puisqu'après en avoir fait le plus horrible carnage, en se répandant d'abord dans tous les quartiers de la Ville, ils continuérent encore pendant trois jours, à éxercer sur des malheureux sans défense, tout ce que

LII. Constantinople prise & saccagée.

(1) Imperator insuper, ne ab hostibus caperetur, orabat, ut aliquis... gladio se transfigeret, &c. *Leonar. Chiens. ap. Bzovi. pag. 89. Col. 2.*

LIVRE XX.

LEONARD DE CHIO.

la férocité & la vengeance, pouſſées aux derniers excès, furent capables de leur inſpirer.

Dans les premiers tranſports de leur fureur, les Infidéles firent paſſer au fil de l'Epée plus de quarante mille perſonnes, ſans diſtinction de qualité, d'âge, ni de ſexe : & lorſque la cruauté eut fait place à l'avarice du Soldat, on fit plus de ſoixante mille priſonniers, qui furent vendus, & dont pluſieurs trouvérent le ſecret de ſe racheter. Le Cardinal Iſidore, qui avoit ſagement quitté les marques de ſa Dignité, ainſi que notre Archevêque de Métélin, furent de ce nombre. Leur captivité ne fut pas longue ; & ils ſe retirérent d'abord l'un & l'autre dans l'Iſle de Chio. Le premier en partit enſuite pour ſe rendre à Rome ; & le ſecond, avant que de rentrer dans ſon Diocèſe, écrivit au Pape Nicolas V, toute la Relation, dont nous venons de donner quelques Extraits. Cet Ecrit, daté de Chio, le ſeiziéme d'Août 1453, eſt inſéré en entier dans les Annales Ecléſiaſtiques de Bzovius.

LIII. Le Cardinal Iſidore & l'Archevêque de Chio, ſe rachetent ſans être connus.

Nous avons omis à deſſein bien des circonſtances, que l'Auteur avoit cru devoir tranſmettre à la poſtérité ; mais dont le long récit nous auroit trop écartés de notre ſujet. Nous ne devons pas paſſer de même ſous ſilence, ce qu'il nous apprend touchant les diſpoſitions perſévérantes des Grecs Schiſmatiques. Ce n'étoit que pour travailler à leur converſion, que ce Prélat étoit allé à Conſtantinople ; le ſeul déſir de remplir ſa Miſſion, pour la Gloire de Dieu, & ſelon les intentions du Pape, l'avoit arrêté dans cette malheureuſe Ville, malgré le péril, dont il y étoit menacé : auſſi a-t-il eû une particuliere attention de faire obſerver tout ce qui a quelque rapport à ce Point. Il raconte donc, que pendant que les Turcs s'approchoient de Conſtantinople ; lors même qu'ils foudroyoient déja ſes Murailles, ſes Tours, & toutes ſes Fortifications, les Schiſmatiques obſtinés paroiſſoient moins redouter le joug des Infidéles, la ſervitude, & la mort, que l'Union qu'on leur propoſoit avec l'Egliſe Catholique. Bien loin de faire quelque retour ſur eux-mêmes, en imputant à leurs propres péchés, & à ceux de leurs Peres, toutes les Calamités, dont le Ciel les puniſſoit, ils ne rougiſſoient pas de dire qu'ils étoient malheureux, ſans être coupables : ou qu'ils n'étoient coupables que pour avoir ſouffert parmi eux de lâches Grecs, qui avoient prévariqué en faiſant leur paix avec le Pape.

LIV. Relation de Léonard de Chio.

LV. Obſtination des Schiſmatiques, pendant le Siége.

Ceux qui échappérent depuis à l'Epée du Vainqueur, con-

tinuérent encore à tenir le même langage : & c'étoit moins l'ignorance, ou l'erreur, qu'un orgueilleux entêtement, qui les faisoit parler de la sorte. Semblables à ces anciens Idolâtres, qui vouloient rendre les Disciples de JESUS-CHRIST, & son Eglise, responsables de la ruine de Rome, & de tous les malheurs de l'Empire Romain ; les Grecs n'attribuoient leur perte, & la colére de Dieu sur eux, qu'à la société que quelques-uns de leurs Souverains, & de leurs Patriarches, avoient contractée avec les Latins. Malheur à nous, disoient-ils, parce que nous n'avons pas tous rejetté avec horreur, le fatal Décret de l'Union ; parce que nous n'avons pas empêché qu'on n'ait mis le nom du Pape dans notre Liturgie ; c'est pour cela, que Dieu, justement irrité contre nous, nous accable de tous les fleaux : c'est pour cela que nous avons perdu en même tems, nos biens, & la liberté ; nos Eglises, & notre Patrie. Non, ce ne peut être qu'en punition de cette Apostasie, que la Providence a permis que nous, & nos Enfans, fussions le jouet d'une Nation perfide & Barbare (1).

LVI. Et après la chûte de Constantinople.

Il paroit, par les paroles de Léonard de Chio, que ce langage plein de blasphême, étoit dans la bouche de ceux même, qui peu auparavant avoient fait semblant de recevoir le Décret de l'Union : & c'est principalement à ceux-ci, que le zélé Prélat reprochoit, avec autant de justice que de force, leur dissimulation, leur hypocrisie, & leurs parjures. Non, leur disoit-il à son tour, ce n'est point pour vous être unis à l'Eglise Catholique, mais parce que vous ne vous y êtes pas unis sincérement, que la Justice Divine vous châtie avec tant de sévérité. Si c'est un crime que de croire, ce que croit le Vicaire de JESUS-CHRIST avec toute l'Eglise Romaine ; vos premiers Docteurs, & vos Peres, saint Athanase, saint Basile, saint Cyrille, ces grandes Lumiéres, ces Hommes célébres, dont vous révérez avec nous la sainteté, étoient donc coupables du même crime ; & ils méritoient le même châtiment. Ils ont cru ce que nous croyons ; pleins de Foi, & de Zéle pour l'Unité de l'Eglise, ils ne se sont jamais séparés de son Chef visible : ils ont toujours vêcu dans sa Communion ; & ils sont morts dans l'obéissance du Saint Siége (2).

LVII. Justes reproches que leur faisoit le Nonce du Pape.

(1) In cordis duritia permanserunt : etenim jam captivati, urbe, templis, auro, laribusque propulsi, in Latinos retorquent offensam, asserentes : quoniam Unionem fecimus, inquiunt, Pontificique Romano commemorationem dedimus, meritò indignatum Deum experimur, &c.

(2) O pertinaces homines, inquio, si malum est hoc ; Prisci Bazilius, Athanasius, Cyrillus, cæterique Patres, quos præcipuo sanctitatis honore præfertis aliis, mali censendi sunt ; quòd sanctam, unam, eandemque fidem cum Romana Ecclesia, omnium Christianorum magistrâ coluerunt, &c. Leonar. Chiens. ap. Bzov. pag. 34. Col. 2.

Ah! dites plutôt que votre ſort aujourd'hui n'eſt ſemblable à celui des Juifs, chaſſés de leur Pays, & diſperſés dans toutes les parties du monde; que parce qu'auſſi endurcis qu'eux, vous avez trop fidélement imité leur aveugle, & criminelle obſtination. Si les Enfans des Patriarches avoient écouté avec docilité leurs Prophêtes; ſi, au lieu des les perſécuter, & de les faire mourir, ils avoient voulu profiter de leurs avertiſſemens, Jéruſalem ſubſiſteroit encore. Et ſi vous n'aviez pas fermé opiniâtrement vos oreilles à la voix du Pere commun, ou à la Prédication de ſes Miniſtres, vous ne verriez pas aujourd'hui Conſtantinople renverſée: vous ne ſeriez pas à préſent dans les fers, accablés de tous les maux, dont le Ciel punit viſiblement la dureté de votre Cœur, l'orgueil inſenſé des uns, & la profonde hypocriſie des autres. Combien de fois ceux qui vous ont précédé dans le Schiſme, n'ont-ils pas reconnu l'injuſtice de leur ſéparation? Combien de fois dans nos ſaintes Aſſemblées ne ſont-ils point venu abjurer publiquement leurs erreurs? Mais combien de fois auſſi, infidéles à Dieu, à l'Egliſe, & à leurs promeſſes, ne ſont-ils pas retournés à leur vomiſſement?

Dans le Saint Concile de Florence (pour ne point remonter plus haut) vos premiers Paſteurs, après un long & ſerieux éxamen, ont enfin embraſſé la Vérité connuë; ils ſont rentrés avec joye dans l'Unité: ils ont promis avec ferment d'y demeurer toujours inviolablement attachés: quelques-uns ſe ſont montrés fidéles; & vous les avez perſécutés, vous les avez chaſſés de leurs Egliſes, en leur diſant Anathême. Les autres, ou par leur propre légéreté, ou par votre iniquité, ont lâchement ſupprimé le Décret d'Union, qu'ils auroient dû vous expliquer: & il ne s'en eſt trouvé que trop, qui, en détruiſant leur propre Ouvrage, vous ont donné eux-mêmes l'éxemple de la Rebellion, & de la déſobéïſſance. Voilà juſtement leur crime, & le vôtre: ne cherchez pas ailleurs la véritable cauſe de tous les malheurs, que nous vous avions prédits: reconnoiſſez du moins aujourd'hui votre miſére, & condamnez-vous (1).

Si les anciens Préjugés des Schiſmatiques, leur euſſent per-

(1) Non hæc cauſa eſt, quòd Unionem, ſed quoniam Unionem non veram, ſed fictam, feciſtis. Hac de re meritò indignatum Deum habetis: hac de re, juſta animadverſione, in hoſtium manus vos eſſe deductos agnoſcite. Annon Sponſionem de Unione, ſancto juramento apud Florentinam Synodum conſcriptam, violaſtis? Obedientiam declinaſtis; ſententiam Decreti occultaſtis. Annon ſummi Dei Nuntii, ô Græci, veſtram perditionem jugiter prædixerunt?... flete miſerias veſtras; arguite vos-metipſos, & non alios condemnetis, &c. *Leonar. Chienſ. ap. Bzovi. ut ſp.*

mis

mis de faire quelque attention à ce qui se passoit sous leurs yeux, ils auroient pû reconnoître la vérité de ce que leur disoit notre Archevêque : & ils l'auroient reconnue, dans la maniére si différente, dont Dieu permit que le Sultan en usât envers ceux, qui avoient paru les plus zélés pour l'Union ; & à l'égard de quelques-autres, qui s'y étoient toujours opposés avec une opiniâtreté plus marquée. Nous en pourrions donner plusieurs éxemples ; nous nous contenterons d'en rapporter deux, qui regardent deux Senateurs, des plus distingués de Constantinople.

LVIII. Différente maniére dont le Sultan traite quelques Sénateurs.

Gregoire Protosyncelle, Successeur de Métrophanes dans le Patriarcat de Constantinople, s'étant retiré à Rome, où il mourut en odeur de sainteté, Mahomet II voulut que ce grand Siége fût rempli par un digne Sujet. Le Senateur George Scolarius, le même, qui, dans le Concile de Florence, s'étoit si hautement déclaré pour l'Union, & qui avoit persévéré dans les mêmes sentimens, après la prise de Constantinople ; fut élevé sur le Trône Patriarcal de cette Eglise, par les suffrages du Clergé, & l'Autorité du Sultan : ce Conquérant lui fit rendre (& il lui rendit lui-même) des honneurs, qu'on n'auroit pas dû attendre d'un Prince infidéle. Le nouveau Patriarche, connu depuis sous le nom de Gennade, ayant obtenu diverses graces du Souverain, en faveur des Chrétiens, n'oublia rien pour ramener son Troupeau dans le Sein de l'Eglise Catholique ; & pour l'engager plus facilement à recevoir le Décret d'Union, il fit en forme d'Apologie, une excellente explication de tous les Articles de ce Décret. Comme il écrivoit peu de tems après la prise de Constantinople, cela lui donna occasion de dépeindre, avec les traits de l'Eloquence la plus vive & la plus touchante, les calamités de cette Ville infortunée, & les crimes qui les avoient attirées. On trouve dans cet Ecrit plusieurs Réfléxions, que notre Archevêque avoit déja faites dans sa Relation ; & le sçavant Patriarche y en ajoûte beaucoup. Mais voyant que, malgré ses soins, ses Prédications, & ses travaux continuels, les Grecs résistoient toujours au Saint-Esprit ; Gennade, après cinq ans de travail & de sollicitude, renonça au Gouvernement d'une Eglise si rebelle, pour aller finir ses jours dans un Monastére de la Macédoine, où il vécut en paix, & se reposa dans le Seigneur, couronnant une belle vie, par une mort heureuse (*).

LIX. George Scolarius, ou Gennade élu Patriarche

LX. De Constantinople, travaille inutilement à réunir les Schismatiques.

LXI. Sa retraite, sa mort.

Hist. Eccl. Liv. CX, n. 124.

(*) Ce fut le quatriéme Patriarche de onstantinople, qui mourut dans la Communion du Saint Siége, pendant que le Clergé & le Peuple s'opiniâtroient dans le

LXII. Perfidie, ou lâcheté d'un Sénateur de Constantinople.

Le sort de *Kir-luca*, ne fut pas aussi heureux : c'est ce Sénateur, appellé quelquefois *Notaras* ; qui, dans la consternation (où étoit le Peuple de Constantinople durant le Siége) disoit hautement, qu'il falloit moins craindre le Turban, que le Chapeau d'un Cardinal envoyé par le Pape. Lorsque la Ville fut forcée, *Kir-luca* trouva le moyen de se dérober à la premiére fureur du Soldat : & il alla ensuite se rendre lui-même avec ses deux Fils au Sultan Mahomet. Non content de présenter au Vainqueur, toutes les Pierres précieuses, l'Or, & l'Argent, qu'il avoit caché dans son Palais ; il porta la lâcheté, jusqu'à accuser les Vénitiens, les Génois & les Habitans de Pera, d'avoir fourni des Armes, des Soldats, & des Vivres aux Assiégés : & il découvrit à Mahomet la secrette intelligence, qu'il y avoit eue entre son Bacha Haly, & l'Empereur Constantin. Léonard de Chio ajoûte, que le perfide Sénateur montra quelques Lettres du Bacha, croyant gagner par là les bonnes graces du Prince, & obtenir des Charges pour ses Enfans. Mais le Sultan, plus indigné de cette basse lâcheté, qu'appaisé par les riches présens de *Kir-luca*, le reçut selon ses mérites. Il lui dit en colére, qu'il devoit lui avoir offert ce Trésor, avant qu'il en fût le Maître : ou plutôt, qu'il auroit dû le remettre dans le besoin à son Empereur Constantin, qui s'en seroit servi pendant la Guerre. Après ces justes reproches, Mahomet fit couper la tête à *Kir-luca*, & à ses deux Fils, selon un Historien. Mais selon l'Archevêque de Mételin, les deux aînés de ce Sénateur, ayant été tués pendant le Siége, le troisiéme fut mis à mort par ordre du Sultan, qui réserva le plus jeune pour servir à ses plaisirs (1).

Ap. Bzovi. p. 90. Col. 1.

LXIII. Punie par Mahomet.

Phranz. Liv. III, c. 18.

LXIV. L'Archevêque de Mételin de retour dans son Diocése.

Pendant que les Turcs victorieux dans la Capitale de l'Empire, faisoient sentir la pésanteur de leur Joug, à ceux qui avoient secoué celui de JESUS-CHRIST ; le pieux Archevêque de Mételin, rendu comme par Miracle à son Troupeau, après une absence de près de cinq ans, reprenoit avec une nouvelle ferveur toutes les fonctions de la sollicitude Pastorale. Il est à présumer que l'ancien mêlange des Grecs avec les Latins, & l'arrivée de plusieurs Schismatiques, qui venoient de se réfugier dans les Isles de l'Archipel, ne donnérent pas peu d'éxercice au zé-

Schisme. Le Patriarche Joseph avoit fini saintement ses jours à Florence ; Métrophanes à Constantinople ; Grégoire Protosyncelle à Rome ; & Gennade dans une solitude de Macédoine.

(1) At Kir-luca malitiæ pœnam non evasit, qui, protinus perditis in bello duobus liberis majoribus, alio impubere luxui regali reservato, coramque oculis tertio filio cæso, cum cæteris Baronibus decollatur, &c. *Ap. Bzovi. pag. 90. Col. 1.*

le du Prélat. Aussi redoubla-t'il sa vigilance, ses attentions, & ses prédications, ou pour corriger les mœurs corrompues des uns; ou pour empêcher que les erreurs des autres ne se communiquassent à tous. Il leur représentoit souvent, & avec toute la force, que la Charité a coutume d'inspirer aux Ministres de JESUS-CHRIST, le Châtiment éclatant, dont le Ciel venoit de punir l'endurcissement de leurs Freres: & il les avertissoit de recourir à la Pénitence, s'ils ne vouloient être exposés aux mêmes Calamités.

LXV. Reprend avec un nouveau zéle les fonctions de la Sollicitude Pastorale.

Les instructions de notre Archevêque, & ses charitables avertissemens, ne furent ni entiérement inutiles, ni aussi efficaces qu'il le souhaitoit. Si la Conversion de quelques-uns, ou les Priéres des Gens de bien, suspendirent pour un tems la foudre qui grondoit sur leurs têtes, cela ne fit point révoquer l'Arrêt, prononcé contre un Peuple coupable; parce que le grand nombre n'étoit pas docile à la voix du Pasteur. On le laissa prêcher, avertir, ménacer; on continua cependant à croire, & à agir, comme on avoit fait par le passé. La patience de Dieu se lassa enfin; & tous les maux qu'on n'avoit cessé de prédire à ces Insulaires, vinrent fondre sur eux, lorsqu'ils s'y attendoient le moins. Le Sultan orgueilleux ne vouloit point mettre de bornes à ses Conquêtes; parce qu'il n'en mettoit point à son ambition. C'étoit le Nabuchodonosor, dont le Seigneur se servoit, pour châtier son Peuple ingrat, & infidéle.

LXVI. Endurcissement du Peuple.

Les Historiens ne s'accordent pas, sur l'année de la descente des Turcs dans l'Isle de Lesbos, appellée aujourd'hui Mitylene, ou de Métélin. Quelques-uns croyent que ce fut en 1458; & quelques-autres en l'année 1462, que Mahomet II attaqua, prit, & saccagea tout ce Pays, dont il assura la possession à ses Descendans. La Ville Capitale, où se trouvoit Léonard de Chio, après avoir soutenu un long, & rude Assaut, se rendit à composition. Catelusse, Génois d'Extraction, qui en étoit Gouverneur, avoit eu parole de Mahomet, qu'on lui conserveroit la Vie, à lui & aux siens; mais on ne lui tint point parole. Après que les Infidéles eurent fait passer au fil de l'Epée une partie du Peuple, le Sultan ordonna que l'autre partie seroit transportée à Constantinople; mais il fit mourir par divers genres de supplices, les principaux Habitans, surtout les Ecclésiastiques. On ne doute pas que notre Archevêque n'ait été un des premiers, que ce cruel Prince sacrifia à sa vengeance (1). Nous avons vû que dans

LXVII. Les Turcs s'emparent de l'Isle de Lesbos, ou de Métélin.

LXVIII. Fin de notre Archevêque.

(1) Constat nihilominus Mahometem anno 1458, ut scribit Bozius, vel anno 1462, ut tradunt alii Historici, Lesbum vi cepisse, incolasque Latini ritûs, inter quos annumera-

LIVRE XX.

LEONARD DE CHIO.

sa Rélation au Pape Nicolas V, il envioit le bonheur de ceux, qui avoient mérité de mourir pour la Confession de JESUS-CHRIST; cette Gloire lui étoit réservée; mais c'étoit dans son Eglise, & sous les yeux de son Peuple, qu'il devoit être immolé par les mains des Ennemis du nom Chrétien, & sceller de son Sang les Vérités, qu'il avoit prêchées avec tant de persévérance.

En mettant l'irruption des Turcs dans l'Isle de Lesbos, en 1462, il faut dire que Léonard de Chio avoit gouverné l'Eglise de Métélin, pendant dix-huit ans : & si nous en exceptons le séjour qu'il fit à Constantinople, pour les intérêts de la Religion, il n'avoit jamais interrompu son application à procurer le Salut des Fidéles confiés à ses soins. Tout le tems, que pouvoit lui laisser la Sollicitude Pastorale, il l'employoit à la priére, ou à la Lecture, surtout des Peres Grecs; dont il entendoit la Langue, & la parloit beaucoup mieux que la Latine.

LXIX. Ses Ouvrages.

Il a composé aussi quelques Ouvrages, dont il ne nous reste qu'une petite partie. Son Discours pour prouver contre les Juifs la Venue du Messie, avoit été fait dans le Couvent de Génes, pendant qu'il y enseignoit la Théologie : mais il y mit depuis la derniére main, étant déja Archevêque. Cela paroit par le Titre même de l'Ouvrage (1); dont on conserve un Manuscrit dans la Bibliothéque des FF. Prêcheurs, à Paris, ruë saint Honoré.

L'Abbé Michel Justiniani, qui a écrit la Vie de ce Prélat, a donné en même tems au Public, son Traité Apologétique contre Charles Poggi Florentin, autrefois Secrétaire du Pape Eugéne IV. Ce petit Traité avoit été fini à Métélin, le 27 de Décembre 1446. Nous avons déja dit que l'ample Relation du Siége, & de la prise de Constantinople, fut écrite peu de mois après cette célébre Epoque, lorsque l'Auteur délivré des mains des Infidéles, s'étoit retiré dans l'Isle de Chio, sa Patrie.

Echard. Tom. 1, pag. 817. Col. 1.

batur Archiepiscopus, aut durissimè interemisse, aut Constantinopolim ad duram reduxisse servitutem : finis equidem deplorabilis, & tanto viro indignus, &c. *Abbas. Michael Justiniani, ap. Fontan. in Theat. Dom. pag.* 81.

(1) Sermo Magistri Leonardi Chiensis, jam Archiepiscopi Mitylenensis, dum esset Lector Januensis Conventûs Prædicatorum, &c. *Ap. Echard. Tom. 1, pag. 817. Col. 2.*



BARTHELEMY LAPASSE, EVÊQUE DANS LE PELOPONNESE, LEGAT DU PAPE DANS LE ROYAUME DE HONGRIE, DANS L'ORIENT, ET A VENISE.

BARTHELEMY LAPASSE.

I. Patrie, & Parens de Barthelemy Lapasse.

BARTHELEMY Lapasse, ou *de Lapaciis* (*), qu'un Auteur moderne ne craint point d'appeller la Colonne de l'Eglise, & une belle lumiére de son Ordre, & de son Siécle (1); nâquit à Florence de Parens fort nobles, & très-distingués dans la République, sous le Pontificat de Boniface IX, l'an 1396 selon quelques Historiens, ou 1399 suivant l'opinion de quelques autres, qui paroissent moins fondés.

II. Ses qualités naturelles; habile dans les Langues, & dans les Sciences.

Dès ses jeunes années il s'appliqua à l'Etude des Belles-Lettres: & comme il avoit l'imagination vive, un génie élevé, une Mémoire fort heureuse, il embellit son esprit de toutes sortes de Sciences. Déja habile dans les Langues Orientales, il apprit avec le même succès la Philosophie, la Géometrie, la Jurisprudence; & il se distinguoit dans les Discours d'Eloquence; lorsque, par les sages réflexions qu'il fit sur la vanité des choses humaines, il résolut de consacrer ses talens au service de l'Eglise; & de ne travailler désormais, que pour assurer son Salut dans l'Ecole de JESUS-CHRIST.

III. Il se consacre à Dieu dans l'Ordre de S. Dominique.

Ce fut en 1414 qu'il embrassa l'Institut des F F. Prêcheurs, dans le Couvent de sainte Marie Nouvelle, à Florence. Il ne pouvoit avoir alors que dix-huit, ou dix-neuf ans; & il y en avoit déja huit, que le célébre Jean-Dominique de Florence, appellé le Cardinal de Raguse, n'étoit plus dans le Pays: ainsi quoique le jeune Barthelemy eût souvent entendu ses Prédications; il ne paroît pas qu'il ait été attiré par le Ministére de ce grand homme, à la Profession Religieuse; comme l'a cru Léandre Albert. Mais l'Esprit de ce Restaurateur de la Discipline réguliére, se conservoit toujours dans le Sanctuaire, qu'il avoit rempli d'excellens Sujets; & ceux qu'il avoit formés de sa main, se faisoient un devoir d'élever dans les mêmes maximes, les jeunes Gens qui embrassoient la même Profession. C'est sans doute dans ce sens, que Barthelemy Lapasse a été consideré, comme

De Vir. illustr. Lib. III, fol. 74.

(*) Barthelemy est appellé par les Auteurs Italiens, tantôt *Lapaccius*, ou de *Lapaccsis*; tantôt de *Rimbertinis*; & quelquefois Barthelemy de Florence; ce qui a donné occasion à quelques Modernes de le diviser en plusieurs différens Personnages.

(1) F. Bartholomæus Lapaccius, Ecclesiæ Sæculo xv, Columen, ac præclarum Ordinis, & Œvi sui Sydus... Etruscus ille fuit gente, Florentiæque nobili loco natus, &c. *Echard. Tom. I, pag.* 834.

LIVRE XX.

BARTHELEMY LAPASSE.

un des illustres Disciples du Bienheureux Cardinal de Raguse.

Quoi qu'il en soit, une noble émulation redoublant l'ardeur du nouveau Religieux, pour tout ce qui pouvoit le conduire à la perfection de son état, il ne sépara pas de ses éxercices de Piété, la lecture des bons Livres, ni l'Etude de la Religion.

IV. Application à se perfectionner.

Les succès répondirent toujours à ses vûës : il prit le Bonnet de Docteur dans l'Université de Florence, au mois de Janvier 1427 ; enseigna pendant quelque tems la Théologie, & éxerça avec fruit le Ministére de la Prédication. Ce double Emploi ne l'empêchoit pas d'éxaminer avec soin les Ouvrages des Peres Grecs ; & les Lumiéres, qu'il y puisa, lui furent depuis d'un grand secours, pour servir utilement l'Eglise.

V. Il mérite l'estime des Papes Martin V, & Eugéne IV.

Le Pape Martin V, qui, pendant son long séjour à Florence, étoit logé, comme nous avons dit ailleurs, dans notre Couvent de sainte Marie Nouvelle, avoit souvent admiré le zéle éclairé de ce Religieux, ses talens, & sa capacité. Eugéne IV ne differa pas de lui donner des marques particuliéres de son estime ; puisqu'il le fit enseigner dans les Ecoles du Sacré Palais ; le prit pour un de ses Chapelains ; & l'éleva bientôt après à l'Episcopat. Les Auteurs Italiens ont extrêmement embarrassé cet endroit de l'Histoire, qu'il faut tâcher d'éclaircir.

VI. Méprises de l'Abbé Ughel.

Selon l'Abbé Ughel, ce ne fut qu'au commencement de l'an 1440, que Barthelemy Lapasse fut sacré Evêque : & la premiére Eglise, dont il ait eu la conduite, suivant le même Auteur, fut celle de Cortone, dans l'Etat de Florence, sur les frontiéres de l'Ombrie, dont l'Evêché ne reléve que du Saint Siége. Mais cet Ecrivain, par une suite de méprises, fait succéder notre Prélat à deux Evêques : dont il suppose l'un déposé par le Pape, & l'autre déja mort ; quoiqu'en effet le premier fût toujours en possession de l'Eglise de Cortone ; & que l'autre continuât à rendre des services importans à la Religion.

Ita. Sacr. Tom. I, Col. 617.

Matthieu-Pierre de Testes, Florentin, sçavant Théologien, de l'Ordre des Servites, étoit Evêque de Cortone, depuis l'an 1426. Ughel prétend que cet Evêque s'étant depuis attaché aux Peres de Bâle, & à leur Pape Felix V, il fut dégradé de l'honneur de l'Episcopat, & frappé d'Anathéme par Eugéne IV. Il ajoute que Christophle Ugolin, du Sang Royal de Bourbon, lui ayant succédé dans le Siége de Cortone, assista en cette qualité au Concile de Florence, l'an 1439 ; & qu'étant décédé la même année, notre Barthelemy Lapasse fut mis à sa place, le quatorziéme du mois de Janvier 1440.

Ibid.

Tom. I, pag. 835. Col. I.

Mais, comme le remarque fort bien le Pere Echard, tout ce récit de Ferdinand Ughel, qui ne donne ni preuve, ni ga-

rant de ce qu'il avance, est entiérement opposé à la vérité de l'Histoire. En premier lieu, Pierre de Testes, Evêque de Cortone, ne parut jamais favorable à Felix V, ni à ses adhérans: toujours attaché au contraire au Pape Eugéne, il se trouva au Concile de Florence, souscrivit à ses Décrets, & continua à conduire en paix l'Eglise de Cortone, jusqu'à sa mort, qui n'arriva qu'en 1455. Il eut pour Successeur immédiat, dans le même Siége, un autre Servite, nommé Marian-Jean Salvini, natif de Florence.

Christophle Ugolin assista aussi au Concile, en qualité d'Evêque, non pas de Cortone, comme le dit l'Abbé Ughel, mais de Corone, ou de Coron, Ville de Grece, dans la partie Meridionale de la Morée. Et bien loin que ce Prélat ait fini ses jours à Florence l'an 1439, nous trouvons que trois ans après, il fut envoyé Nonce Apostolique dans différentes Provinces du Nord, pour y pacifier les troubles, & défendre la cause de la Religion. C'est ce qu'on peut prouver par les Lettres du Pape Eugéne IV, datées de Florence, le premier jour de Janvier 1442; dans lesquelles, après avoir représenté les progrès continuels des Infidéles, les cruelles divisions des Princes Chrétiens, & la nécessité de réunir les Peuples, pour arrêter les armes des Turcs, Sa Sainteté s'explique ainsi:

« Afin de procurer une Paix si nécessaire, & obtenir l'effet « de nos pieux désirs, parmi les autres moyens, que nous nous « sommes proposés d'employer; nous avons envoyé notre cher « Fils, Julien Cardinal Prêtre du Titre de sainte Sabine, ap- « pellé communément le Cardinal de saint Ange, avec la qua- « lité de Légat *à Latere*, pour travailler à un Traité de Paix en- « tre les Rois, & les Princes, de Hongrie, de Pologne, & des « Nations voisines. *Nous lui avons joint notre Vénérable Frere* « *Christophle Evêque de Coron*; afin que par l'Union, qu'on ta- « chera de mettre entre les Peuples de Moldavie, de Lituanie, « de Valachie, d'Albanie, & les autres Princes, dans les Con- « trées, qui environnent le Royaume de Hongrie, on puisse plus « facilement, & plus sûrement pourvoir à tout le reste, &c ».

Ap. Odoric. ad. An. 1443. n. 16.

Le Pere Echard a donc eu raison de dire, que tout ce qu'a écrit l'Abbé Ughel, touchant les deux prétendus Evêques de Cortone, est sans aucun fondement. Mais il tombe lui-même dans une autre méprise; lorsque, sur une légére conjecture, il veut que Barthelemy Lapasse, fait Evêque d'Argos dans le Peloponnése, n'ait été nommé à cet Evêché qu'en l'année 1443, lorsque le Pape Eugéne envoya le Cardinal de saint Clé-

VII. Barthelemy est fait Evêque d'Argos, l'An 1434.

LIVRE XX.

BARTHELEMY LAPASSE.

ment à la Cour de Constantinople, auprès de l'Empereur Jean Paléologue. Comme le Pere Echard nous a servi, pour corriger l'erreur de l'Abbé Ughel; nous pouvons redresser ici le Pere Echard lui-même, par la date d'une Bulle d'Eugéne IV. Elle est tirée des Registres du Vatican, & rapportée dans le troisiéme Tome du Bullaire de l'Ordre des FF. Prêcheurs. Barthelemy Lapasse, de l'Ordre de saint Dominique, Chapelain du Pape, & Professeur dans les Ecoles du Sacré Palais, est nommé à l'Evêché d'Argos, par cette Bulle, qui lui est adressée, & qui est datée de Rome, *le seiziéme jour d'Avril* 1434, *la quatriéme année du Pontificat d'Eugéne IV*. (1).

Pag. 216.

VIII. Méprise du Pere Echard.

Ce qui a trompé le Pere Echard, c'est qu'il a cru, avec Fontana, que Barthelemy Lapasse avoit été Maître du Sacré Palais, entre Jean de Turrecremata & Henri Kalteysen: & comme il est certain que le premier occupa cette place, depuis l'an 1431 jusqu'en 1439, qu'il fut fait Cardinal, on croyoit sans doute ne pouvoir moins donner à Barthelemy Lapasse, que depuis 1439 jusqu'en 1443. Mais c'est une seconde méprise du Pere Echard, & de Fontana même, qui ont confondu deux Emplois, fort distingués l'un de l'autre, depuis plusieurs Siécles. Celui de Maître du Sacré Palais n'étoit occupé que par un seul Théologien, qui depuis saint Dominique a toujours été sans variation un Religieux de son Ordre. Dans la Vie du saint Fondateur nous avons expliqué les Fonctions, les Droits, & les Priviléges de cet Officier de la Cour de Rome. On peut les voir encore dans une Bulle d'Eugéne IV du trentiéme Octobre 1437, adressée à Jean de Turrecremata. Ceux qu'on appelloit les *Maîtres des Ecoles du Sacré Palais*, n'avoient proprement d'autre fonction que celle d'enseigner la Théologie, ou d'expliquer les Saintes Ecritures dans les Ecoles du Palais Apostolique. Ils étoient plusieurs, & pris ordinairement de différens Ordres; qui professoient en même tems dans le Sacré Palais, comme ils font aujourd'hui dans le Collége de Rome, appellé de la Sapience. Barthelemy Lapasse, sans être Maître du Sacré Palais, étoit un de ces Docteurs, qui professoient dans les Ecoles du Palais Apostolique. C'est la réfléxion de l'Auteur du Bullaire de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

Lib. II, c. III, pag. 197.

Bullar. Ord. Tom. III, pag. 81.

Les vertus de ce Théologien, & les talens, que le Pape avoit

(1) Eugenius Episcopus ... Dilecto Filio Bartholomæo de Rimbertinis Electo Argolicensi, Salutem, &c. Datum Romæ apud sanctum Grisogonum, anno Incarnationis Dominicæ millesimo quadringentesimo tricesimo quarto, sexto-decimo Cal. Maii, Pontificatûs nostri anno quarto. *Bullar. Ord. Tom. III, p. 216. Ex Archivo Apostolico Lib. LI, fol. 276.*

connus

connus en lui, par une expérience familiére, comme il s'exprime dans sa Bulle, furent les principaux motifs, qui déterminérent Sa Sainteté à lui confier la conduite de l'Eglise d'Argos, dans le Péloponnése, ou la Morée. Ce Pays, nommé autrefois *Argolide*, & dépendant des Vénitiens depuis l'an 1388, étoit rempli de Grecs, presque tous Schismatiques: & pour les rappeller au Sein de l'Eglise Catholique, en les instruisant des Vérités qu'elle enseigne, il falloit un homme du caractére de notre Evêque, plein de zéle pour l'honneur de la Religion, & le Salut des Ames; habile, non seulement dans la Langue des Grecs, mais aussi dans leur Théologie; capable de gagner par la douceur, & la persuasion, ceux qu'une fermeté déplacée n'auroit peut-être servi qu'à irriter. Ces mêmes raisons ne nous permettent pas de douter, que le nouvel Evêque ne se soit rendu sans délai dans son Diocése: & que sans borner ses soins à la simple instruction de son Troupeau, il n'ait encore travaillé, selon les intentions du Pape, à disposer les Evêques Grecs, avec qui il pouvoit avoir des liaisons, à se rendre au Concile, que Sa Sainteté se proposoit d'assembler pour l'Union des deux Eglises.

IX. Travaux du nouvel Evêque dans son Diocése.

L'Evêque d'Argos s'y rendit lui-même; sans doute avec les autres Prélats Orientaux, qui s'étant embarqués à Constantinople avec le Patriarche, à la suite de l'Empereur Paléologue, arrivérent à Venise, & de là à Ferrare; où le Concile fut ouvert l'an 1438. On a remarqué ailleurs que, dans les Disputes qu'il y eut entre les Grecs & les Latins, soit d'abord à Ferrare, ou depuis à Florence, ceux qui portérent ordinairement la parole pour les Catholiques, furent André Archevêque de Rhodes, & Jean de Montnoir. Cependant dans la seconde Edition de *L'Italie Sacrée*, il est expressément dit que Barthelemy Lapasse disputa aussi contre les Docteurs Grecs (1); c'est-à-dire, selon le Pere Echard, qu'il fut un des dix Théologiens, ou Evêques Latins, qui après que les matiéres eurent été long-tems agitées avec chaleur, s'assemblérent avec autant des Grecs, par ordre du Pape & de l'Empereur; afin de donner leur avis sur les moyens, dont on pourroit se servir pour parvenir à l'Union (2). Les Actes du Concile, & les Annales de l'Eglise

X. Il se rend au Concile de Florence.

(1) Concilio Florentino interfuit; ibique contra Doctores Græcos de Processione Spiritûs Sancti disputavit, &c. *Ita. Sacr. Tom. I, Col.* 618.

(2) Quos inter Bartholomæum nostrum ex præcipuis unum fuisse ferunt, &c. *Echard. Tom. I, pag.* 834. *Col.* 2.

nous apprennent ce qui fut dit de part & d'autre dans ces ſçavantes Conférences; les différentes Formules, ou Profeſſions de Foi, qui furent préſentées tantôt par les Grecs, tantôt par les Latins; & le point important, ſur lequel ils ſe réünirent enfin, pour former ce fameux Décret, appellé de l'Union, qui fut le réſultat des Conférences, & le fruit de tant de Diſputes.

La part que notre Archevêque d'Argos y avoit eûë, sembloit l'intéreſſer d'une maniére particuliére à renouveller toutes ſes attentions, pour faire recevoir ce Décret dans les Egliſes d'Orient; & il devoit commencer par ſon Diocèſe. Nous ne doutons pas qu'il n'y ſoit retourné d'abord après le Concile; quoique certains Auteurs prétendent, que dès l'an 1440, ce Prélat fut chargé par le Pape d'une Légation à Conſtantinople, & d'une ſeconde dans le Royaume de Pologne l'an 1442. Mais tandis qu'en fidéle & vigilant Paſteur, il travailloit ou à éteindre le Schiſme dans la Morée; ou à combattre une nouvelle Héréſie dans les Provinces du Nord; l'homme ennemi ſouffloit par tout le feu de la diviſion.

Vide. Bullar. Tom. III, pag. 235.

Le célébre Marc d'Epheſe, tant de fois vaincu dans les Diſputes de Florence, étoit allé à Conſtantinople; où, pouſſé toujours du même eſprit de Schiſme & d'orgueil, il ne ceſſoit de rallumer, dans cette Ville Impériale, l'incendie qu'on avoit voulu éteindre. Diſſimulant toujours ce qui s'étoit paſſé dans le Concile, ou rapportant tout à ſon propre avantage, il accuſoit inſolenment les Latins d'ignorance, & de Tyrannie; les plus célébres Evêques Grecs & leur Patriarche, de lâcheté; & il vouloit ſe faire regarder comme le ſeul, qui eût fait triompher la Vérité, méconnue ou trahie par les autres. Dans la ſituation où ſe trouvoient alors les affaires de l'Empire, & de l'Egliſe d'Orient, l'Empereur devoit ménager cet Eſprit séditieux. Nous avons vû cependant que pluſieurs Sçavans de l'Egliſe Grecque écrivirent contre lui; & qu'ils ne négligérent pas de mettre au grand jour les menſonges de Marc d'Ephéſe, par un récit plus éxact des faits, qui ne faiſoient honneur, ni à ſa capacité, ni à ſa probité.

XI.

L'Evêque d'Argos envoyé par le Pape à Conſtantinople: il eſt fait Evêque de Coron, ou Corone.

Mais l'Ephéſien n'en alloit pas moins ſon train; & les intérêts de la Vérité demandoient qu'on prît d'autres meſures, pour le rendre encore une fois muët à Conſtantinople; comme on l'avoit fait ſi ſouvent à Florence. L'Evêque d'Argos reçut donc ordre du Pape, de ſe rendre inceſſanment auprès de l'Empereur Paléologue: Sa Sainteté envoya auſſi à Conſtantinople,

LIVRE XX.

BARTHELEMY LAPASSE.

François Condelmer, son Neveu, appellé le Cardinal de Vénise, qui fut accompagné de plusieurs autres sçavans Hommes. L'Empereur, de l'avis de plusieurs Evêques bien intentionnés, & de quelques Seigneurs de sa Cour, trouva à propos que les Latins entrassent en Dispute avec Marc d'Ephése ; afin que le Clergé, & le Peuple de Constantinople, que cet Evêque factieux avoit déja excités à une espéce de révolte, fussent eux-mêmes témoins de son ignorance, & de sa défaite. Notre Prélat, qui avoit été déja transféré à l'Evêché de Coron, fut choisi pour entrer en lice avec ce grand Parleur. L'un étoit trop présomptueux pour refuser la Dispute, surtout dans un Pays, où on lui prodiguoit des louanges, qu'il méritoit si peu : & l'autre avoit trop de confiance en la bonté de sa cause, pour ne pas en attendre le succès le plus heureux. La Cour, le Clergé, & le Peuple devoient être témoins & spectateurs du Combat.

XII. Entre en dispute avec Marc d'Ephése, en présence de la Cour, du Clergé & du Peuple.

Marc d'Ephése le commença, en proposant avec plus d'éloquence que de solidité, ses Argumens, qu'il croyoit sans réplique. Notre Prélat répondit à tout avec justesse, & avec précision. Il attaqua à son tour ; il prouva toutes les Vérités contestées, & il le fit d'une maniére si victorieuse, qu'il vit bientôt son Adversaire confus, & réduit à un silence involontaire. On assure que cet orgueilleux Schismatique, ne pouvant survivre à sa honte, ni se résoudre à abjurer des Erreurs qu'il ne pouvoit plus défendre, il finit bientôt après sa misérable vie dans son obstination ; c'est-à-dire, dans le Schisme & l'Hérésie, qu'il avoit si opiniâtrement soutenus jusqu'à la mort. « Marc d'Ephése, dit un Historien François, s'échauffa tellement, & eut tant de dépit, au jugement de ceux « qui n'étoient pas prévenus, de n'avoir pas satisfait aux raisons « de Barthelemy de Florence, qu'il en tomba malade, & mourut « en fort peu de jours ; en protestant qu'il ne vouloit pas « qu'aucun de ceux qui avoient signé l'Union, assistât à ses « Funérailles, ni qu'il priât Dieu pour lui ».

XIII. Défaite & mort de Marc.

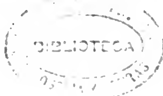
Hist. Eccl. Liv. CIX, n. 34.

Tout cela s'accorde avec ce que rapportent les autres Historiens (1), après saint Antonin, Auteur Contemporain, &

N. 16.

(1) At impius Græcorum relapsus auctor tantum crimen non impunè tulit; cùm enim Franciscus Legatus Cardinalis... illi Coronensem Episcopum, in publica concertatione opposuisset, ab illo victus, præ ira & pudore paucis diebus interiit, ut narrat S. Antoninus ... cùm Cardinalis Venetus ... Constantinopoli moram traheret, & in ejus Societate esset Venerabilis Episcopus Coronensis, Dñus Bartholomæus de Florentia, Sacræ Theologiæ Professor egregius, & Græci idiomatis non ignarus, placuit Imperatori Græcorum, & ejus proceribus, ut fieret publica concertatio inter Episcopum Ephesinum, &

Odoric. ad An. 1445. n. 17.



LIVRE XX.

BARTHELEMY LAPASSE.

bien instruit de l'Histoire de son Siécle. Mais tous ne mettent pas cet Evénement dans la même année. M. Sponde en parle sur l'année 1440; le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé Fleury, sur l'An 1442. Mais le Pere Echard remarque, après Oderic Raynald, que le Cardinal de Venise, Légat du Pape à Constantinople, en présence duquel se fit la Dispute, n'étoit parti d'Italie, que dans le mois de Juin 1443. Cela est expressément marqué dans le Bref du Pape Eugéne IV à l'Empereur Paléologue (1). D'ailleurs Barthelemy de Florence n'étoit pas encore Evêque de Coron en 1440, ni en 1442; puisque Christophle Ugolin occupoit encore ce Siége, comme il paroît par d'autres Lettres du même Pape, que nous avons déja citées. Enfin puisque Marc d'Ephése, dont Gennade compare la mort à celle de l'Impie Arrius, mourut peu de jours après la Dispute, & qu'il est certain qu'il vivoit encore en 1444; Oderic Raynald paroît fondé à placer cette célébre Dispute en la même année (2).

XIV. Epoque de cette Dispute, & de la mort de Marc d'Ephése.

XV. Notre Evêque fait quelque fruit parmi les Schismatiques.

Un Auteur Italien assure que les Conférences, les Disputes, & les Prédications du sçavant Evêque de Corone, avoient rappellé bien des Schismatiques à l'Union, & fait respecter les vérités Catholiques parmi le Peuple de Constantinople (3), où, selon la remarque de saint Antonin, ce Prélat étoit déja en grande réputation, avant même sa victoire sur Marc d'Ephése. Il ne faut pas douter que, malgré les anciens préjugés des Grecs, les Conversions n'eussent été encore plus fréquentes, après la mort de ce fameux Fauteur du Schisme; si, par celle de l'Empereur Jean Paléologue, arrivée bientôt après, le parti de ceux qui ne vouloient ni société, ni Union avec les Latins, n'avoit pris de nouvelles forces: mais tous les beaux projets de ce Prince, parurent anéantis à sa mort, & le cri de la Foi étouffé dès-lors par celui de l'Erreur.

Notre Evêque ne tarda pas à se retirer du milieu d'un

Præfatum Episcopum Coronensem, jam famâ ibi celebrem: quo facto Ephesinus Præfatus iterum ab eo superatus, & confusus est; & tanta ex eo absortus tristitiâ, ut intra paucos dies expiraverit. *S. Anton. III Part. Tit. 22. c. 11. in princip.*

(1) Hodie à nobis hinc recessit dilectus filius noster Franciscus, Tit. S. Clementis, Presbiter Cardinalis S. R. E Viceecamerarius, &c. Datum Senis III, Id. Junii anno Pontificatûs nostri XIII. *Odoric. An. 1443. n. 22.*

(2) Genus ejus mortis cum Arrii morte comparat Gennadius, cùm blasphemum os suo conspurcarit stercore, & cum stercore animam fuderit, &c. *Odoric. ad An. 1445. n. 17.*

(3) Apud Constantinopolim P. Bartholomæus Lapacius... in Lingua Græca, ac sanctis Patribus Græcis versatissimus, innumeros Græcos ad protestandam fidem Catholicam de Processione Spiritus sancti à Patre & Filio, suis prædicationibus, disputationibus, & congressibus attraxit, &c. *Lucarin. in Chronic. ap. Fontan. in Monum. Domin. p. 337.*

LIVRE XX.

BARTHELEMY LAPASSE.

Peuple qui couroit à grands pas à sa perte, & qui s'irritoit encore contre quiconque vouloit l'empêcher de se précipiter. Nous ignorons, si la docilité de ses Diocésains lui donna un plus juste sujet de consolation; mais nous sçavons que peu d'années après, il fut obligé de s'éloigner encore une fois de son Troupeau, pour remplir une Commission du Saint Siége dans le Royaume de Hongrie. Jean Corvin, plus connu sous le nom de Jean Huniade, gouvernoit ce Royaume depuis la mort du Roy Ladislas, tué dans la malheureuse journée de Varne, le dixiéme de Novembre 1444. Ce brave Capitaine, la terreur des Turcs, les avoit souvent défaits, & avoit remporté de grands avantages sur de nombreuses Armées. Mais la derniére Bataille, donnée dans la Basse Mœsie au Pont-Euxin, avoit été fatale aux Chrétiens, à qui on reprochoit d'avoir violé les premiers la Tréve faite avec Amurat II, & solemnellement jurée de part & d'autre (*). Les Infidéles, profitant de leurs avantages, devenoient tous les jours plus formidables aux Puissances Chrétiennes; & ce fut pour encourager les Hongrois à s'opposer à leurs rapides progrès, que notre Evêque fut envoyé, avec la qualité de Légat Apostolique, dans le Royaume de Hongrie, l'an 1448.

XVI. Il va en Hongrie en qualité de Légat Apostolique.

XVII. A quelle occasion.

Le Légat du Pape, après avoir conféré avec les Grands du Royaume, fit prêcher la Croisade dans tout le Pays: & le brave Huniade, soit par zèle de la Religion, soit peut-être par le seul désir de rétablir sa réputation, & d'effacer la honte de la journée de Varne, prit toutes ses mesures, pour mettre sur pié une puissante Armée. Le Pape Nicolas V lui avoit fait toucher des sommes considérables; & le Légat, par son adresse, lui avoit procuré de nouveaux secours. Avec cela, on assure que l'Armée Chrétienne n'étoit forte que de vingt-deux mille hommes. George, Prince de Mysie, sollicité de joindre ses Troupes à celles des Hongrois, s'en excusa sur un Traité conclu depuis peu avec le Sultan. Cela détermina Huniade à conduire ses Troupes par la Bulgarie, pour aller chercher les Infidéles. Amurat, informé de sa marche, le prévint avec une Armée de quatre-vingt mille Combattans. Ce mouvement des Barbares, & leur grand nombre, surprirent d'autant plus Hunia-

XVIII. Il fait prêcher la Croisade contre les Turcs.

Hist. Eccl. Liv. CIX, n. 186.

(*) Bonfinius rapporte qu'au commencement de la Bataille de Varne, Amurat II voyant les siens plier & fuir, tira de son sein le Traité d'Alliance, qu'il avoit fait avec les Chrétiens, & que le dépliant, il s'écria levant les yeux au Ciel: *Voici, ô* JESUS-CHRIST! *l'Alliance que les Chrétiens ont faite avec moi, en jurant par ton saint Nom: si tu es Dieu, venge ici ton injure, & la mienne.* Hist. Eccl. Liv. CIX, n. 84.

LIVRE XX.

BARTHELEMY LAPASSE.

de, qu'il ne recevoit aucune nouvelle du fameux Scanderberg, Prince d'Albanie; qui, selon les Conventions, auroit dû attaquer l'Armée Turque dans l'Illirie. La Providence, pour punir les péchés des Chrétiens, permettoit que leurs Princes ne fussent presque jamais d'accord entr'eux; tandis que les Infidéles étoient toujours unis dans leurs desseins.

XIX. Célébre Bataille où les Chrétiens ont d'abord l'avantage.

Les deux Armées se trouvant en présence, l'une de l'autre, il fallut en venir aux mains. La Bataille fut donnnée un Jeudy, 17 d'Octobre 1448, dans une grande plaine, sur les confins de la Mysie, & de la Bulgarie. Malgré l'inégalité des forces, on se battit jusqu'à la nuit; & la perte fut grande du côté des Turcs; mais cette perte ne décida de rien. Le lendemain les deux Armées se rejoignirent, & continuérent le Combat avec la même ardeur, jusqu'au soir : on dit que les Chrétiens y perdirent plus de monde que le jour précédent; mais toujours moins que les Infidéles. Enfin le troisiéme jour, la Bataille ayant recommencé de grand matin; il se fit un horrible carnage de part & d'autre; le nombre soutenoit l'espérance des Ennemis, & le courage celle des Chrétiens: mais leur Armée trop affoiblie, & extrêmement fatiguée, fut mise en fuite. Cette déroute fut principalement attribuée à la lâcheté, ou à la trahison de huit mille Valaques, qui dans le feu du Combat abandonnérent Huniade pour se rendre à Amurat. On ajoûte, que le Sultan, Ennemi des Traitres, loin de recevoir ceux-ci dans son Armée, les fit tous massacrer en présence de ceux qu'ils venoient d'abandonner si lâchement. Ce fait peut être véritable, mais en le supposant tel, comment le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de Monsieur l'Abbé Fleury, peut-il dire que la perte des Turcs étant de trente-quatre mille hommes, celle des Chrétiens ne monta qu'à huit mille; *parce qu'Amurat fit tuer tous les Prisonniers.*

Ibid. n. 187.

XX. Les Turcs remportent enfin la Victoire.

Ibid.

Ibid.

XXI. Le Légat étoit dans l'Armée des Chrétiens, mais il ne fut pas tué dans l'Action.

Une autre méprise du même Auteur, c'est d'avoir écrit, que le Légat du Pape, Barthelemy Lapasse, de l'Ordre de saint Dominique, & Evêque de Corone, périt dans le Combat, aussi bien que Zechel Neveu d'Huniade, & beaucoup de Grands Seigneurs. Il est vrai que le Légat avoit accompagné Huniade; & qu'avant la Bataille, il avoit donné la Benédiction à l'Armée Chrétienne; mais tant s'en faut qu'il soit mort dans cette sanglante Journée; nous trouvons qu'il a vêcu encore dix-huit ans; & qu'ayant continué à rendre ses services à la Religion, il finit paisiblement ses jours dans le repos de la retraite.

XXII. Le Pape Nicolas V l'envoye à Venise, pour réprimer quelques Hérétiques.

Bullar. Ord. Tom. III, pag. 336.

De retour en Italie, l'Evêque de Corone fut envoyé par le Pape Nicolas V à Venise, en qualité de Nonce, ou Commissaire Apostolique, pour travailler à l'extirpation de quelques restes de l'Hérésie, appellée des Fratricelles. Après avoir rempli dans cette affaire, les intentions de Sa Sainteté, avec le succès qu'il plut au Seigneur de lui donner; & par le secours du Sénat de Vénise; qui se prêta avec zéle, à tout ce que le Nonce jugea à propos de faire, ou d'ordonner, pour conserver la pureté de la Foi dans les Terres de sa République (1); il s'embarqua pour retourner en Orient, afin de continuer à employer ses talens, à rappeller les Schismatiques à l'unité de l'Eglise; ou à y retenir ceux qui y étoient déja entrés. C'est à quoi il ne cessa de travailler, & par lui-même dans son Diocèse; & par ses Ecrits dans plusieurs autres parties de la Grece, surtout du Péloponnése.

XXIII. Il retourne en Orient.

XXIV. Y travaille quelque tems avec fruit.

Ce travail, toujours ingrat & pénible, à cause de l'endurcissement de la plûpart des Schismatiques, ne fut pas néanmoins sans quelque fruit, jusqu'à la prise de Constantinople en 1453: mais la chûte de cette Ville Impériale, qui entraîna celle des Paléologues, augmenta la confusion dans toutes les Contrées d'Orient; & en particulier dans le Péloponnése, ou la Morée. Les deux Princes Démétrius & Thomas, Freres de l'Empereur Constantin, avoient eû cette Province en partage. Mais leurs intérêts les divisérent; la division les affoiblit; & après le Sac de Constantinople, le Prince Manuel ayant fait soulever contre eux presque tout le Pays, ils eurent l'imprudence de demander du secours à Mahomet II, qui venoit de renverser leur Frere de son Trône. Le Sultan politique ne rejetta pas leur demande; mais s'il parut les favoriser d'abord, ce ne fut que pour avoir le moyen d'entretenir leurs divisions; & de les accabler ensuite l'un après l'autre. Son mauvais dessein n'éclata que vers l'an 1458, lorsqu'ayant forcé la Ville de Corinthe, le Sultan rendit tout le Péloponnése tributaire. Ses Troupes répanduës en même tems dans tout le Pays, sous prétexte de secourir les Princes Chrétiens, commencérent bientôt à y exercer une Domination, qui ne tarda pas à devenir seule absolue. Notre zélé Evêque ayant rempli jusqu'alors tous les devoirs d'un bon Pasteur, en travaillant sans se lasser à la con-

XXV. Les divisions de deux Freres, causent la perte du Péloponnése,

(1) Quod ille præstitit feliciter, singulari Fidei Catholicæ incremento, à Senatu Veneto in eo negotio maximè adjutus, &c. *Olmeda in vita Texerii Mag. Ord.*

Fontana, qui raconte ceci sur l'Année 1449, avertit que quelques Historiens ne mettent ce Fait qu'en l'Année suivante: *In sequentem annum alii hoc factum rejiciunt.* Fontan. in Monum. Domin. pag. 344. Col. 1.

XXVI. Notre Evêque se retire en Italie.

version, ou à la conservation de son Troupeau, fut enfin contraint de céder à la force. Il revint en Italie, dans le tems que les Infidéles mirent sous le joug la Ville de Corone, avec le reste du Péloponnése. Le Prince Démétrius se retira à Lacédémone; & Thomas son Frere, ayant aussi tout perdu, s'en alla dans l'Isle de Corse; & de là il vint trouver le Pape, l'an 1459. (*)

XXVII. Occupations & fruits de sa retraite.

La retraite de Barthelemy Lapasse, dans son Couvent de Sainte Marie Nouvelle, fut encore de plusieurs années; mais elle ne fut jamais oisive. Quoique déja arrivé à une heureuse vieillesse, le travail faisoit toujours, après la priére, ses plus chéres délices. Nous voyons par le titre de ses Sermons, qu'il en prêcha quelques-uns en présence du Pape Pie II, qui honoroit sa vertu, & qui aimoit à l'entretenir sur l'Etat des Eglises d'Orient; dans le dessein où étoit ce Pape, de faire les derniers efforts, pour enlever aux Infidéles les belles Provinces, d'où ils venoient de chasser les Chrétiens. Notre Prélat étoit encore en Rélation avec les Cardinaux Bessarion, Jean de Turrecremata, & avec plusieurs autres Sçavans de son Siécle. Mais ce Commerce, qui ne rouloit que sur quelques points de Religion, ou d'Erudition, ne le rendoit point distrait sur la principale affaire, qui devoit l'occuper. Soit qu'il proposât ses doutes & ses difficultés; soit qu'il répondît à celles qu'on soumettoit à son éxamen, & à sa décision; ses Ecrits portoient toujours le caractére d'un Sçavant aussi modeste qu'éclairé; & c'étoit plus dans l'Oraison que dans l'Etude, qu'il puisoit les Lumiéres, qu'il a répanduës dans ses derniers Ouvrages; particuliérement dans celui qu'il a composé touchant la Divinité, ou l'Union Hypostatique, du Sang de JESUS-CHRIST, répandu au tems de la Passion.

Vide, Echard. Tom. 1, pag. 835, 836.

XXVIII. Sa mort.

C'est dans cette louable occupation, qu'il finit saintement sa Carriére l'an 1466, le 21 de Juin, selon André, Prêtre de Sienne, qui se glorifie d'avoir vêcu au service de ce Prélat; ou le 24 de May, selon le témoignage de Badius, qui cite le Nécrologe du Couvent de Sainte Marie Nouvelle. L'Evêque de Coron voulut être enterré avec ses Freres; à qui il laissa, outre quelques autres précieux Manuscrits, plusieurs Volumes de

(*) Selon M. Baudran, les derniers Despotes, ou Princes du Péloponnése, avoient cédé ce Pays aux Vénitiens, qui en furent chassés, dit-il, en 1463 par Mahomet II. Les Turcs en sont depuis demeurés Maîtres jusqu'au dernier Siécle, que la Morée est retombée sous la Domination des Vénitiens, à qui elle a été enfin cédée par les Turcs, dans le Traité conclu en 1699 à Carlovitz en Hongrie. *Diction. Geogra. pag.* 1210.

BARTHELEMY LAPASSE.

ſes Ouvrages. L'Abbé Ughel dit que ce Prélat étoit très-ſçavant ; & qu'il mourut en odeur de ſainteté (1). L'Epitaphe, qu'on grava ſur ſon Tombeau, réleve auſſi en deux mots, le zéle & le courage, avec leſquels il n'avoit ceſſé de combattre pour l'Egliſe. Mais les larmes des Pauvres, dont il s'étoit toujours montré le Pere, & le Protecteur, firent encore mieux l'Eloge de ſa tendre Charité. Les Auteurs Italiens, ſurtout les Florentins, qui ont vêcu de ſon tems, ou qui ont écrit après ſa mort, l'ont toujours mis avec diſtinction, parmi les grands Perſonnages, qui ont le plus illuſtré leur Patrie. Voici comment s'explique Poccinatius :

XXIX. Eloge qu'a fait l'Abbé Ughel de ſa piété & de ſa Doctrine.

« Barthelemy Lapaccius, de l'Ordre de ſaint Dominique, « ſçavant Théologien, & célébre Prédicateur, Evêque d'Ar- « gos, & puis de Corone, s'étoit rendu habile dès ſa Jeuneſſe « dans les Langues, Latine, Grecque, Hébraïque : ayant ap- « pris la Rhétorique, la Dialectique, la Géometrie, la Muſi- « que, toutes les Parties de la Philoſophie, & tous les ſentimens « des Philoſophes ; il parut ſi conſommé dans tous les Dogmes « de la Théologie, que les plus ſçavans Hommes de ſon Siécle « ont voulu être ſes Panégyriſtes. Nous avons pour témoins « de ce Fait, non-ſeulement les Docteurs Grecs, qu'il con- « vainquit plus d'une fois dans le Concile de Florence ; mais « auſſi le Pape Eugéne IV, qui avoit coutume de l'appeller *le* « *Maître de la parole ; & une Trompette éclatante de l'Evan-* « *gile* (2) ».

XXX. Les Sçavans d'Italie, & le Pape même ont ſouvent loué ce grand Homme.

Parmi les Ouvrages de notre Prélat, on eſtime particuliérement ſa Paraphraſe ſur le *Miſerere* ; ſon Traité de l'Incarnation du Verbe ; & celui qui eſt intitulé, *du Corps glorieux*, ou *des Délices ſenſibles du Paradis*. Ce dernier eſt le ſeul, que nous

XXXI. Ses Ecrits.

(1) Longè Doctiſſimus erat, multaque Volumina ſcripſit, quæ adhuc in Bibliotheca ſanctæ Mariæ Novellæ aſſervantur Florentiæ : ubi ſui Ordinis emiſerat vota... cùm ſanctioris vitæ odore relicto, anno 1466 die 24 Maii deceſſiſſet apud ſanctam Mariam Novellam, cum hujuſmodi Epitaphio honorificè tumulatur : Bartholomæo Lapaccio Coron. Epiſcopo, armis omnibus Eccleſiæ militi invictiſſimo Pietas curavit. *Ita. Sacr. Tom. I, Col. 627.*

(2) F. Lapaccius Dominicani Inſtituti Profeſſor, Sacræ Theologiæ Doctor præcipuus, Verbi Divini orator inſignis, & Argolienſis, deinde Coronenſis Epiſcopus Venerabilis ; edidit Opus inſigne ſuper *Miſerere*, quod elegantiſſimè concionatus eſt coram Rege Bohemiæ... *Is* cùm Latinam, Græcam, & Hebraïcam Linguam imbibiſſet, & Rhetoricam, Dialecticam, Geometriam, & Muſicam noviſſet, ita omnem Philoſophiam, Scientiarum aſſerta, opiniones, dogmata, ac denique univerſam Theologiam complexus eſt, ut homines graviſſimos laudatores habuerit. Quod profectò non modò teſtati ſunt Græci, & quidem peritiſſimi in Concilio Florentino, qui eo arguente ſunt convicti ; ſed & ipſemet P. S. Eugenius IV, qui Verbi Ducem, ac tubam celebrem nominandum duxit. *Poccinatius ap. Echard. Tom. I, p. 836. Col. 2.*

LIVRE XX.

BARTHELEMY LAPASSE.

sçachions avoir été imprimé : l'Editeur nous apprend, que l'Evêque de Coron l'avoit composé en Allemagne, dans le tems qu'il y remplissoit les Fonctions de Légat Apostolique (1). Nous ignorons en quelle Année, & pour quel sujet, il avoit entrepris cette Légation, si on veut la distinguer de celle qu'il éxerça en 1448, dans les Royaumes de Hongrie & de Bohême, pendant laquelle, selon Pocciantius, il eut l'honneur de prêcher devant le Roy de Bohême, & en présence de sa Cour.

(1) Tractatus de Glorificatione sensuum in Paradiso... extractus ex tractatu F. Joannis de Tombaco Ordinis Prædicatorum, Sacræ Theologiæ Professoris, per Rdmum in C. P. & D. D. Bartholomæum Rimbertinum de Florentia, ejusdem Ordinis Prædicatorum, Sacræ Theologiæ Professorem, & Dei miseratione Episcopum Coronensem, dum in partibus Germaniæ, Apostolicæ sedis Legationis fungeretur Officio, &c. *Ap. Echard. Ibid.*

Fin du vingtième Livre.



HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE L'ORDRE
DE
SAINT DOMINIQUE.

LIVRE VINGT-UNIÉME.

JEAN DE TURRECREMATA, MAÎTRE DU SACRE' PALAIS, CARDINAL, EVESQUE, LEGAT APOSTOLIQUE EN ALLEMAGNE, EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.



ENTRE les célébres Théologiens, & les Grands Hommes du quinziéme Siécle, on en connoît peu qui se soient rendus plus recommandables; & il n'en est peut-être pas un qui ait écrit, ou travaillé avec plus de zéle, pour l'honneur du Saint Siége, que l'Illustre Personnage, dont nous allons donner la Vie. La Piété, la Religion, la Doctrine, une sage politique, mille belles actions, & les sçavans Ouvrages, qui lui méritérent le Titre glorieux de *Défenseur de la Foi*; tout cela le distingue avec tant d'avantage, que son Histoire, nécessairement liée avec celle de plusieurs Souverains Pontifes, ne peut qu'être également curieuse & intéressante.

Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. III, fol. 81.
Nic-Ant. Bibl. Vet. Hisp. Lib. X, p. 187.
Ita. Sacr. Tom. I, Col. 180.
Echard. Tom. I, pag. 837.

Jean de Turrecremata, ou de *Torquemada*, (*) ainsi nommé

(*) *Torquemada*, appellé aussi *Turris Cremata*, quelquefois *Augusta Nova*, ou *Porta Augusta*, est une petite Ville dans le Royaume de la Vieille Castille, sur les Confins de celui de Léon, sur le Pisergue, à trois lieuës au Levant de Palencia.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

d'une Ville d'Espagne, dont ses illustres Parens étoient Seigneurs, nâquit à Valladolid, dans la vieille Castille, l'an 1388. Son Pere, Alvarez-Ferdinand, étoit petit-Fils de Don Lopez-Alphonse, Gentilhomme & Favori d'Alphonse XI, Roy de Castille. Mais cette ancienne Maison, déja si distinguée par ses Titres & ses Richesses, l'étoit beaucoup plus par la pureté de la Foi, & la Noblesse des sentimens. Alvarez n'eut que deux Enfans; Pierre-Ferdinand, l'aîné, recueillit seul toute la Succession de ses Peres, par le renoncement que Jean de Turrecremata, son Cadet, fit à tous ses Droits, résolu de n'avoir que JESUS-CHRIST pour son Partage, en prenant l'Habit de saint Dominique dans le Couvent de Valladolid, l'an 1403.

I. Naissance, & Noblesse de Jean de Turrecremata.

II. Il renonce aux Grandeurs du Siécle.

Ce jeune Seigneur n'étoit donc âgé que de quinze ans, lorsque fidéle à la Grace de sa Vocation, il préféra l'espérance des biens futurs à la jouissance de tous ceux, qu'il auroit pû légitimement posséder parmi les plaisirs & les Grandeurs du Siécle. Cette généreuse démarche promettoit déja beaucoup; mais les belles qualités, & les talens naturels du sujet, annonçoient quelque chose de plus. Dès sa premiére jeunesse, il fit paroître autant de gravité, que d'innocence & de candeur: Un Esprit élévé, juste, étendu, pénétrant, joint à une excellente mémoire, favorisoit l'ardeur qu'il eut d'abord de tout lire, & de sçavoir tout. Avec ces heureuses dispositions, il entra dans une carriére, où on le vit toujours s'avancer, & faire de nouveaux progrès, autant dans la Vertu que dans les Sciences. L'Oraison & l'Etude furent ses premiéres occupations dans le Cloître: & il ne les négligea pas dans la suite, au milieu de l'embarras des plus grandes affaires.

III. Louable émulation.

Ayant passé l'année de Probation dans l'éxacte observance de ses Régles, le fervent Religieux consomma son Sacrifice par les trois Vœux solemnels; & on lui donna dès-lors d'habiles Professeurs, pour lui expliquer les Sciences naturelles, aussi bien que la Théologie, & le Droit Canonique. Presqu'aussitôt Maître que Disciple, Jean de Turrecremata se fit admirer dans les Universités d'Espagne; tandis que distrait sur tout ce qui brilloit en sa Personne, il ne pensoit qu'à acquérir la Science des Saints; ou à se remplir de Lumiéres, qui pussent rendre un jour son Ministére utile à ses Freres, & à l'Eglise: Dieu favorisa une si louable émulation.

IV. Il brille dans les Universités.

V. Et dans les Eglises d'Espagne.

Les Peuples de Castille & de Léon avoient déja eû les prémices de son Ministére; & il n'avoit pas donné de moindres preuves de sa capacité dans les Ecoles, où il avoit commencé

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

de professer, lorsque Louis de Valladolid, son Compatriote, & Religieux du même Ordre, ayant été nommé l'un des Ambassadeurs du Roy de Castille, dans le Concile de Constance, l'amena avec lui l'an 1417. Jean de Turrecremata sçut bien profiter d'une si belle occasion, pour observer avec soin, tout ce qui se passoit dans le Concile; reconnoître le caractére, & le génie de ceux qui le composoient; & faire ses remarques sur les différens intérêts, qui sembloient régler les démarches de quelques-uns; afin d'apprendre de bonne heure ce qu'il lui importoit de ne point ignorer dans le besoin (1).

VI. Il va au Concile de Constance, avec un Ambassadeur de Castille.

Il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit de retour dans la Castille, lorsque l'obéïssance lui fit entreprendre un autre voyage en France. Ses Supérieurs ayant jugé à propos qu'il allât se perfectionner dans les Ecoles de Paris, il reprit avec tant d'ardeur ses éxercices Scholastiques; & il se fit une telle réputation, dans cette célébre Université (où selon Monsieur Dupin, (*) il enseigna la Théologie, & le Droit Canon), qu'on lui déféra le premier Bonnet des Docteurs Réguliers, le quinziéme de Mars 1423. Le Pere Echard a pris ce Fait des Actes de la Faculté.

VII. Il prend le Bonnet de Docteur dans l'Université de Paris.

(*) Bibl. Eccl. XV Siéc. I, Part. p. 338.

C'est une nouvelle preuve de la beauté du génie de notre Théologien, & du sage emploi qu'il sçavoit faire de son loisir. Selon l'expression d'un grand Archevêque, Jean de Turrecremata regardoit comme perdu tout le tems, qu'un Religieux n'employe pas à la Priére, ou à l'Etude: & rien ne lui paroissoit préférable à la possession de la Sagesse, seule capable de nous dédommager de la briéveté de cette vie, par l'espérance de l'immortalité. (2) Que ces sentimens sont beaux! plût à Dieu qu'ils fussent profondément gravés dans le cœur de tous les Ministres de l'Autel, Ecclésiastiques, & Religieux! ils serviroient à augmenter dans les uns, une sainte émulation; & ils empêcheroient la scandaleuse oisiveté des autres, qui regardent comme une petite perte, celle du tems, dont ils ne sçavent faire aucun usage, ni pour leur propre perfection, ni pour le Salut des Fidéles.

(1) Sicque eminuit inter æquales, ut Ludovicus à Valleoleti, vir insignis... Legatus à Joanne II Castellæ Rege, anno 1417, ad Concilium Constantiense missus, eum tum 29 circiter annos natum, socium sibi asciverit; qui ceu jam Ecclesiæ studio ardens, quæ in Concilio gerebantur, ut & modum agendi privatim, in schedis annotabat, sibi aliquando usui futura, &c. *Echard. Tom. I, p.* 837.

(2) Erat in eo inexhausta aviditas legendi; nec satiari poterat, dicere solitus omne tempus deperire, quod in Litteris non poneretur; ac nihil expetendum præter sapientiam & scientiam; esse hanc unam, quæ brevitatem vitæ spe immortalitatis, & posteritatis memoriâ consolaretur, &c. *Tho. Rocaberti, Biblio. Pontif. Tom. XIII, p.* 281.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

Les sages maximes, que Turrecremata suivoit le premier, il eut soin de les inspirer à tous ceux, qu'il se vit obligé d'instruire, ou de gouverner. Elû Supérieur du Couvent de saint Paul à Valladolid, & ensuite de celui de saint Pierre Martyr à Tolède, il donna un nouveau lustre à l'une & à l'autre Communauté; parce qu'en y faisant revivre l'esprit de ferveur, de priére, & de régularité, il renouvella aussi l'amour des Etudes, & le zéle des Etudians. Sa douceur ne lui faisoit rien perdre d'une sage fermeté: aussi étoit-il également respecté & chéri de ses Freres. La réputation de son nom l'avoit déja fait connoître dans tous les Royaumes d'Espagne, quand le Pape Eugéne IV l'appella à Rome, dès le commencement de son Pontificat.

VIII. Donne un nouveau lustre aux Communautés de son Ordre, à Valladolid & à Tolède.

IX. Eugéne IV l'appelle à Rome, le fait Maître du Sacré Palais, & l'envoye au Concile de Bâle.

Le Pere Jean de Constantinople, autrefois Provincial de la Province de Gréce, & depuis Maître du Sacré Palais, sous Martin V, étant décédé à Rome, dans les premiers mois de l'année 1431; Eugéne IV donna d'abord cette place à Jean de Turrecremata, qu'il choisit pour son Théologien. Sa Sainteté l'envoya bientôt après au Concile assemblé à Bâle pour l'extirpation des Hérésies, & la Réforme de l'Eglise. Nous avons un Discours qu'il prononça en présence des Peres, le second Dimanche de l'Avent 1432. Tous les Historiens, & les Ecrits même de ce sçavant Homme, nous apprennent ce qu'il fit dans le Concile, soit pour la défense des Dogmes Catholiques, attaqués par les Wiclefites, & les Hussites; soit pour l'honneur du Saint Siége, & l'autorité du Pape. Il composa un excellent Traité du Sacrement de nos Autels, où il répond solidement à toutes les Objections des Hérétiques, & réfute leurs nouvelles Erreurs. Oderic Raynald dit qu'il écrivit cet Ouvrage, à la priére de quelques Religieux de son Ordre, que le Concile envoyoit dans le Royaume de Bohême, pour y répandre la Lumiére de la Foi, & en expliquer, ou soutenir les Vérités. (1)

X. Ses Disputes, ses Ecrits.

XI. Autres occupations dans le Concile.

Turrecremata fut aussi un des Théologiens, qui examinérent, & firent condamner la Doctrine pernicieuse d'Augustin de Rome. Chargé ensuite d'examiner les plaintes, ou les calomnies, faites contre la Doctrine, & l'Institut de sainte Brigite de Suéde, il expliqua par un sçavant Commmentaire, les Révéla-

(1) Plures ex sacra Prædicatorum Familia Sacerdotes in Bohemiam, ad fundendam per illam Catholicæ Fidei lucem se contulere; qui Joannem Turrecrematam, postea Cardinalem Doctrinâ ornatissimum, consuluere, ut refellendarum argutiarum, quas temerè effuciebant Hæretici, modum indiceret. Ad quos ille ex Basileensi Concilio egregium de Sacramento Commentarium scripsit, in quo Bohemorum vana Argumenta ita refellit, &c. *Oderic. An.* 1437. *n.* 20.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

tions de la Sainte ; & montra qu'elles ne contenoient rien, qui ne pût venir de l'Esprit de Dieu. A la priére du Supérieur du Monastére de Warsten, en Suéde, il fit des explications sur la Régle de cette sainte Princesse, & il les envoya avec une Lettre Apologétique au même Supérieur. Le Maître du Sacré Palais donna plusieurs autres Ouvrages au Public, pendant son séjour à Bâle, où il se trouvoit encore l'an 1437 : & ce fut durant le cours de cette année, qu'il fit paroître deux nouveaux Ecrits, l'un *touchant la vérité de la Conception de la Très-Sainte Vierge* ; les Légats du Pape, Présidens du Concile, l'avoient engagé à entreprendre cet Ouvrage. L'autre, qui fut présenté au Cardinal Julien, étoit un Exposé des sentimens de saint Thomas, touchant l'autorité du Pape.

Vide, Echard. Tom. I, pag. 837. 840. 841.

XII. Il défend avec zéle les intérêts du Saint Siége.

C'est principalement sur cet Article, que notre Théologien eut de longues, & de vives Disputes avec plusieurs Membres du Concile ; dont quelques-uns peu favorablement prévenus envers Eugéne IV, s'efforçoient d'établir, ou d'accréditer des maximes, qu'ils sçavoient bien devoir lui être fort désagréables ; & sur lesquelles ils prétendoient pouvoir procéder jusqu'à sa Déposition. On peut voir dans saint Antonin, & dans Oderic Raynald, avec quelle fermeté, le Maître du Sacré Palais s'opposa toujours à leurs entreprises ; & avec quelle force il combattit les principes, sur lesquels ils s'appuyoient. Dans ces facheux démêlés, qui troublérent long-tems l'Eglise, les Peres de Bâle ne se trouvoient pas unis entr'eux : &, selon la remarque de Monsieur Sponde, Turrecremata ne manqua pas de profiter de ce défaut d'Union dans les sentimens, pour les combattre avec avantage. (1)

Odoric. ad An. 1437. n. 20. &c.

Mais ni ses raisons, ni ses Ecrits multipliés, ne purent faire revenir sur leurs pas, les Ennemis trop déclarés du Souverain Pontife. Depuis long-tems on ne parloit que de lui faire le procès, & de le déposer. Ce qui s'étoit passé à Constance, paroissoit à quelques-uns une Régle, qu'on pouvoit suivre : & on ne faisoit point attention, qu'au lieu, que le Concile de Constance avoit fait cesser un funeste Schisme, par la Déposition de trois Concurrens à la Papauté, celui de Bâle au contraire alloit renouveller le Schisme, en voulant déposer un Pape canoniquement élû, & révéré dans toutes les parties de l'Eglise Chrétienne. Lorsque le mal, qui s'irritoit tous les jours, parut sans

(1) Quantùm verò ad præsens Concilium Basileense, etiam olim disputavit Joannes de Turrecremata Cardinalis, cum eadem examinavit, improbavitque ex defectu potestatis, & Unionis Patrum, qui Concilio interant, &c. *Spondan. ad An.* 1432. *n.* 7.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

rémede, & avant qu'on en fût venu à ce que saint Antonin appelle la Consommation de l'Ouvrage d'Iniquité, Jean de Turrecremata revint en Italie : & les services, qu'il rendit ailleurs au Vicaire de JESUS-CHRIST, le dédommagérent de tout ce qu'il avoit essuyé de peine, & de chagrin, dans la Ville de Bâle. Il en étoit sorti avant la fin de 1438 : & dès le mois de Juin de l'année suivante, les Prélats, qui étoient en petit nombre, ayant terminé leurs procédures, contre le Pape Eugéne, & prononcé la Sentence de sa Déposition; leur premier soin fut d'envoyer des Députés dans toutes les Cours, pour y signifier le Décret de cette Déposition, & demander la Protection des Princes Chrétiens.

XIII. Sort de la Ville de Bâle.

Hist. Eccl. Liv. CVIII, n. 74.

XIV. Le Pape l'envoye vers les Princes d'Allemagne.

Eugéne IV, qui se trouvoit alors à la tête du Concile de Florence, avoit aussi envoyé ses Légats dans tous les lieux, où il le jugeoit nécessaire. Le Maître du Sacré Palais fut un de ceux, qui se rendirent de la part de Sa Sainteté, auprès des Princes d'Allemagne, assemblés d'abord à Nuremberg, & puis à Mayence. Je ne sçais pourquoi un Historien moderne dit, que les Orateurs du Concile de Bâle étant allés à Mayence, *quelques Personnes s'y rendirent secrettement de la part du Pape.* Les mêmes Légats Apostoliques, au nombre de sept, qui étoient allés d'abord à Nuremberg, se trouvérent depuis à Mayence, à l'exception de Nicolas Albergati, Cardinal de sainte Croix, qui étoit retourné en Italie. Or cette Ambassade, que Monsieur Sponde appelle célébre, & composée d'illustres Personnages (1), ne se fit pas *secretement*, & le succès n'en fut point équivoque; puisque les Princes, & les Evêques d'Allemagne déclarérent expressément qu'ils vouloient continuer à reconnoître le Pape Eugéne; & ils blâmérent la précipitation des Peres de Bâle. Ils témoignérent cependant, que, sans se départir de l'obéïssance du Pape, ils étoient résolus de demeurer neutres, jusqu'à ce que Sa Sainteté eût assemblé un autre Concile dans un lieu convenable.

Ibid. n. 52.

XV. Succès de cette Légation.

Vide, Echard. Tom. I, p. 838. Col. 1.

L'Historien moderne ne dissimule pas ce Fait : il avoue que les Députés du Concile de Bâle furent mal reçus de la plûpart des Princes. Ils avoient fait afficher le Décret de Déposition d'Eugéne, aux Portes des Eglises de Strasbourg, de Spire, de Wormes, de Mayence; mais leurs Affiches furent déchirées; & on leur fit défenses d'en mettre davantage. A Francfort & à Mayence on leur dit, quoiqu'ils pussent alléguer contre la

Hist. Eccl. Liv. CVIII, n. 81.

(1) Legatos Eugenii insignes planè Viros... cujus etiam inclytæ Legationis fit mentio in vita prædicti Albergati per Sigonium scripta, &c. *Spondan. ad An.* 1438. *n.* 26.

Neutralité,

Neutralité, que pour le présent on ne pouvoit rien changer. Et ceux qui composoient ces Assemblées, craignant qu'on ne se servît contr'eux, des Censures portées par le Concile, déclarérent qu'ils en appelloient à un Concile plus Général, au Pape Eugéne, au Saint Siége Apostolique, ou à ceux à qui il appartiendroit.

XVI. De retour en Italie, il assiste au Concile de Florence.

Pendant que le Pape, instruit des nouvelles entreprises des Peres de Bâle, réïtéroit contr'eux ses Anathémes, les déclarant excommuniés, Schismatiques, Hérétiques, réservés au Jugement Eternel de Dieu, avec Coré, Dathan, & Abiron, & privés de tout Honneur, Dignité, ou Bénéfice; Jean de Turrecremata de retour à Florence, rendit compte à Sa Sainteté, des dispositions des Princes d'Allemagne; & se trouva aux derniéres Sessions du Concile, pour la réunion des Grecs avec les Latins. Parmi les nouveaux Ouvrages, qu'il publia en même tems, on en distingue deux; le premier est un Traité de la Puissance du Pape, & de l'autorité du Concile Général, pour servir de réponse à l'Orateur du Concile de Bâle. Le Maître du Sacré Palais prononça ce Discours en présence de Sa Sainteté, de tout le Sacré Collége, & des Prélats tant Grecs, que Latins, qui se trouvoient à Florence. Son second Ecrit est comme une explication du Décret, qui devoit réunir les deux Eglises. Avant son retour, la question de la Procession du Saint-Esprit avoit été long tems agitée; & on pouvoit regarder ce Point déja comme décidé, par les preuves sans réplique, qu'avoient apporté les Latins, & par le consentement de presque tous les Evêques Grecs; Jean de Turrecremata eut cependant l'honneur d'être l'un des Théologiens, choisis pour dresser la Profession de Foi, qui devoit être commune aux deux Eglises sur ce Dogme; & il porta depuis la parole pour les Latins, dans l'éxamen qu'on fit de quelques autres questions.

XVII. Publie de nouveaux Ouvrages.

XVIII. Est mis parmi les Théologiens choisis, pour dresser la Profession de Foi.

Quand on délibéra sur la matiére & la forme de la Consécration; le Maître du Sacré Palais prouva, par plusieurs Textes de l'Evangile, que JESUS-CHRIST s'étoit servi du pain asyme dans l'Institution du Sacrement de l'Autel; il avoua néanmoins que les deux Eglises, selon leurs différens usages, pouvoient légitimement se servir du pain levé, ou du pain asyme, pourvû que ce fût toujours du pain de froment; que le Ministre eût reçu l'Ordination; & qu'il ne célébrât que dans un Lieu consacré. Les Grecs accordérent cet article. Dans un second Discours, Jean de Turrecremata montra par l'autorité des Peres, & par de bonnes Raisons Théologiques, que ce sont les

Concil. Gén. Tom. XIII, pag. 1141.

XIX. Dispute avec les Grecs, sur la matiére, & la forme de l'Eucharistie.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

Echard. ut sp. pag. 838. Col. 1. Hist. Eccl. Liv. CVIII, n. 29, 30.

seules paroles de JESUS-CHRIST, qui font cet admirable changement de la Substance du pain & du vin dans celle du Corps & du Sang du Seigneur. Ce qui donna occasion à ce Théologien de s'étendre sur la preuve de cette Vérité, c'est qu'on avoit rapporté au Pape, que, selon les Grecs, la forme du Sacrement de l'Eucharistie ne consistoit pas dans les seules paroles de JESUS-CHRIST, mais aussi dans les priéres, que le Prêtre dit dans la Liturgie en invoquant le Saint Esprit. Mais Isidore, Métropolitain de Russie, assura que les Grecs pensoient sur ce Point comme les Latins. Le Pape voulut qu'ils en fissent une Protestation publique; & Bessarion de Nicée, accompagné de plusieurs autres Prélats Orientaux, la fit en ces termes:

Ibid. n. 36.

XX. Déclaration de Bessarion de Nicée pour les Grecs.

« Parce que dans les Congrégations précédentes, où l'on a » examiné les Points de Doctrine contestés entre vous & nous, » on nous a soupçonnés de tenir une Opinion peu conforme à la » Vérité, touchant les paroles de la Consécration; nous dé- » clarons en présence de votre Sainteté, & des Révérendissimes » Cardinaux, & Evêques de la Sainte Eglise Latine, que nous » avons appris de nos anciens Peres, principalement de saint » Jean Chrisostome, que ce sont les paroles de notre Seigneur, » qui changent la Substance du pain & du vin, en celle du » Corps & du Sang de JESUS-CHRIST; & que ces Divines » Paroles ont la force & la vertu de faire cet admirable chan- » gement de Substance, ou cette Transubstantiation; & que » nous suivons les sentimens de ce grand Docteur. Nous sçavons » de plus, Très-Saint Pere, qu'il y a quatre choses qui sont né- » cessairement requises pour la Consécration du très-précieux & » très-Vénérable Sacrement; sçavoir, la matiére, qui doit être » du pain de froment, levé ou sans Levain, parce qu'on peut con- » sacrer vraiment en l'un & en l'autre; la forme, qui sont les » paroles de JESUS-CHRIST, comme nous venons de le dire; » le Ministre, qui est le Prêtre légitimement ordonné; & enfin » l'intention, qu'il doit avoir de consacrer. Voilà, Très-Saint » Pere, ce que nous assurons Votre Sainteté, & toute cette » sainte Assemblée, que nous avons toujours crû, que nous » croyons, & que nous croirons éternellement. »

XXI. Turrecremata défend la Primauté du Pape.

Il y eut beaucoup plus de contestation touchant l'article de la Primauté du Pape: Jean de Turrecremata défendit encore cette vérité, avec le zéle qui lui étoit ordinaire. Les Grecs se rapprochant enfin des Latins, on mit cet article dans la définition du Concile, en ces termes: « Nous définissons encore que

S. Ant. III Part. T. t. 22. c. 11. §. 1.

» le Saint Siége Apostolique, & le Pontife Romain a la Pri-

mauté dans tout le Monde Chrétien ; qu'il est le Successeur « de saint Pierre, Prince des Apôtres, le véritable Vicaire de « JESUS-CHRIST, le Chef de toute l'Eglise, le Pere & le « Docteur de tous les Chrétiens ; & que JESUS-CHRIT « lui a donné en la personne de saint Pierre, le plein pouvoir « de paître, de régler, & de gouverner l'Eglise Catholique, « & Universelle ; ainsi qu'il est expliqué dans les Actes des « Conciles Œcumeniques, & dans les saints Canons. »

Spondan. ad. An 1439. n. 11.

XXII. Il est appellé *le Défenseur de la Foi.*

Depuis son arrivée à Florence, Jean de Turrecremata avoit travaillé si heureusement à la défense des Dogmes de l'Eglise Latine, & à la réünion de la Grecque ; que, selon l'Abbé Ughel, ce fut pour cette raison, & à cette occasion, que le Pape Eugéne IV lui donna le titre glorieux de Défenseur de la Foi (1).

XXIII. Et envoyé Légat du Pape vers les Rois de France & d'Angleterre.

Tandis que les Grecs, après avoir signé le Décret de l'Union, ne pensoient qu'à s'en retourner en Orient ; & que les Peres de Bâle, pour consommer leur Ouvrage, plaçoient sur la Chaire de saint Pierre, Amedée de Savoye, sous le nom de Felix V ; le Pape Eugéne IV travailloit de son côté à réunir les Princes Chrétiens, afin de les opposer ensuite aux entreprises des Turcs. Dans ce dessein, Sa Sainteté choisit deux Prélats distingués par leur mérite, & deux Docteurs de réputation, pour les envoyer vers les Rois de France, & d'Angleterre ; afin que, par leur Sagesse & leur Médiation, on essayât de terminer une cruelle Guerre, qui depuis long-tems désoloit la France, & épuisoit les deux Peuples. (*) Jean de Turrecremata, qui venoit de paroître avec tant d'éclat dans le Concile de Florence, dit Odéric Raynald, fut l'un des quatre Légats Apostoliques. Le Bref, que le Pape leur adressa, rapporté par le même Annaliste, étoit ainsi conçu :

Odoric. ad Ann. 1439. n. 39.

(1) Ideo autem defensoris Fidei perillustre tulit cognomen, quòd in Florentino Concilio, non modò contra Græcos pietatem christianam opportunissimè defensarit; sed quòd utramque Ecclesiam, Græcam scilicet & Latinam, isto concordiæ fœdere, communicatisque capitibus fidei, curavit jungendam, &c. *Ita. Sacr. Tom. 1, Col. 180.*

(*) Cette Guerre opiniâtre étoit entre le Roy Très-Chrétien Charles VII, & Henry VI Roy d'Angleterre, qui, par les menées qu'on sçait, s'étoit emparé de la plus grande partie du Royaume, appellée alors *la France Angloise*. Mais les Armes de Charles VII avoient déja pris le dessus ; & dès l'an 1436 la mauvaise conduite des Anglois, après la mort du Duc de Betfort, les ayant fait chasser de Paris, cette Capitale ouvrit ses portes à son légitime Souverain, qui y entra en triomphe, & fit bientôt de nouvelles Conquêtes sur les Usurpateurs. La Tréve entre les deux Nations ne fut concluë qu'en 1444 ; & les Anglois s'attirérent de nouveaux malheurs en la violant. *Voyez l'Histoire de Charles VII.*

A nos Vénérables Freres l'Archevêque de Spalate, & Pierre Evêque de Meaux; & à nos chers Fils, Jean-François de Lisle, Docteur en Droit, & Jean de Turrecremata, Professeur en Théologie, & Maître du Sacré Palais, nos Légats, Salut, &c.

XXIV. Bref d'Eugéne à ses Légats.

« NOus ne cessons de désirer avec ardeur, & de procurer » autant qu'il est en nous, la Paix, la Concorde, & l'U- » nion entre tous les Fidéles; mais particuliérement entre les » Rois, & les Princes, qui sont les plus affectionnés à notre Per- » sonne, & à la sainte Eglise Romaine. Or comme nous avons » lieu d'espérer, qu'après les grandes Guerres, que la puissante » Monarchie de France soutient depuis tant d'années, la Paix si » désirée pourra être enfin rétablie, par le moyen des Traités » solemnels, déja entamés: Nous voulons aussi que votre Mi- » nistére, pendant que vous vous arrêterez dans ce Royaume, » où nous vous envoyons pour diverses autres affaires impor- » tantes, serve à la même fin. C'est pourquoi, pleins de con- » fiance en votre Sagesse, Nous vous ordonnons d'agir en notre » nom, & par notre Autorité, auprès de nos Très-Chers Fils en » JESUS-CHRIST, les illustres Rois de France, & d'Angleterre; » pour régler avec eux, ou, sous leur bon plaisir, avec leurs » Ministres, & les Princes de leur Sang, tout ce qui paroîtra » convenable, ou nécessaire, pour faire cesser leurs différends, » soit par un Traité de Tréve, ou par une suspension d'armes, » qui conduise à la conclusion de la Paix générale.

Ap. Odoric. ut sp.

» Par la teneur des Présentes, & par notre Autorité Apos- » tolique, Nous vous donnons un entier pouvoir d'en préscrire » la Maniére, & les Conditions, l'Obligation des peines, les » Sermens, les Otages, l'engagement des Terres, des Droits, » des Biens, avec toutes les Promesses, Précautions, Clauses, » Solemnités, ou Formalités, que vous jugerez nécessaires, » justes & honnêtes; si toutefois les deux Souverains, qui sont » en Guerre, vous invitent à prendre connoissance de leurs Dé- » mêlés, & à vous porter pour Médiateurs. Dans ce cas Nous » aurons fort agréable, & ratifierons avec plaisir tout ce que » vous aurez fait. Donné à Florence le 20 d'Octobre, la neu- » viéme année de notre Pontificat 1439. »

XXV. Turrecremata fait Cardinal, pendant sa Légation en France, reçoit

Deux mois après la date de ce Bref, dans le tems que Jean de Turrecremata se trouvoit dans notre Couvent d'Angers, il y reçut la nouvelle que le Pape venoit de le mettre au nombre des Cardinaux, dans la Promotion du dix-huitiéme de Décem-

bre, & par une distinction, qui a peu d'éxemples, Sa Sainteté envoya au nouveau Cardinal, le Chapeau, avec les autres marques de sa Dignité, dont il se revêtit dans le même lieu. C'est, dit le Pere Echard, ce que nous apprend un ancien Martyrologe, qu'on conserve en Manuscrit dans le Couvent d'Angers. Le mérite du Maître du Sacré Palais, & les services signalés, qu'il avoit déja rendus au Souverain Pontife, ne furent peut-être pas la seule raison, qui engagérent Eugéne IV à lui donner cette marque d'honneur : ce Pontife le destinoit à être son premier Légat dans une autre affaire, qui intéressoit de plus près le Saint Siége.

à Angers le Bref du Pape, & le Chapeau.

Il y avoit plus d'un an, que le Roy Très-Chrétien, son Conseil, & le Clergé de France assemblé à Bourges, avoient dressé ce Réglement si célébre, qui fut appellé *la Pragmatique Sanction*, pour renouveller les anciens Décrets, & l'ancienne Discipline de l'Eglise Gallicane, touchant les Elections, les Collations des Bénéfices, les Graces expectatives, les Appellations, les Annates, la célébration de l'Office Divin, les Interdits, les autres Censures, l'Autorité des Conciles Généraux, &c. Tout cela étoit contenu dans vingt-trois Articles, tirés la plupart des Décrets présentés à l'Assemblée de Bourges, de la part du Concile de Bâle ; & dont les uns avoient été acceptés simplement, les autres avec des modifications convenables au tems, & aux mœurs du Royaume. Dès le commencement de 1440, le Schisme causé par l'Election de Felix V, obligea le Roy Charles VII, d'indiquer une autre Assemblée à Bourges, pour y délibérer sur cette division de l'Eglise; & les Intéressés ne manquérent pas d'y envoyer leurs Députés, pour y soutenir leurs prétentions. Jean de Ségovie, qui s'étoit fort distingué, dans tout ce qui avoit été fait à Bâle contre le Pape Eugéne, y vint avec Thomas de Corcellis, de la part des Peres de Bâle : & le Pape Eugéne IV y envoya son Légat, Jean de Turrecremata, appellé le Cardinal de Saint Sixte (1).

XXVI. Il est mis à la tête des Légats du Pape.

Thomas de Corcellis, François de Nation, fit un long Discours, pour soutenir ce qui s'étoit fait à Bâle contre le Pape Eugéne, & en faveur de Felix. Jean de Ségovie parla aussi pour le même sujet ; il demanda que le Roy, & l'Eglise de France se déclarassent en faveur du Concile de Bâle, & du nouveau

XXVII. Il préside à l'Assemblée de Bourges.

(1) Aderant Oratores Concilii Basileensis, & Felicis, quorum unus Joannes de Segovia Hispanus, alter Thomas de Courcellis Gallus, Decretorum Basileensium præcipuus fabricator, de cujus pariter in Eugenium virulentia dictum superius; nec non Eugenii Legati, quorum Princeps Joannes de Turrecremata, &c. *Spondan. ad An.* 1440. *n.* 7.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

Pape. Mais notre Cardinal, qui, selon Monsieur Dupin (*), présida à l'Assemblée, qu'il appelle le Concile de Bourges, réfuta avec force tout ce qu'avoient dit les deux Députés : & il pria le Roy, 1°. De ne point reconnoître pour légitime l'Assemblée de Bâle, depuis le tems que le Concile avoit été transféré à Ferrare : 2°. De ne pas consentir à la Déposition du Pape Eugéne, ni par conséquent à l'Election de Felix : 3°. De n'envoyer personne à l'Assemblée des Princes d'Allemagne, sans avoir consulté auparavant Sa Sainteté : 4°. D'abolir, ou du moins de suspendre la Pragmatique Sanction, le Saint Pere promettant de pourvoir aux Bénéfices au gré de Sa Majesté.

* Ut sp.

XXVIII. Les propositions qu'il y fait.

XXIX. Réponse qu'on fait de la part du Roy à ses demandes.

Les Prélats assemblés à Bourges délibérérent pendant six jours sur tous ces Articles ; & ils répondirent par la bouche de l'Evêque de Clermont : 1°. Que le Roy toujours plein de déférence & de respect pour la Dignité des Conciles Généraux, avoit marqué l'un & l'autre en particulier à celui de Bâle, ayant reçu plusieurs bonnes choses, qui y avoient été déterminées touchant la Foi & les Mœurs : 2°. Que les contestations entre ce Concile & le Pape avoient véritablement affligé le Roy, qui avoit souvent averti les Peres de Bâle, par ses Lettres & par ses Ambassadeurs, de finir ces Disputes ; & qu'il n'avoit vû qu'avec chagrin qu'au mépris de ses avertissemens, & de ses priéres, on étoit allé jusqu'à déposer un Pape, pour en mettre un autre en sa place ; que n'ayant jamais approuvé ni la Déposition d'Eugéne, ni l'Election de Félix, le Roy demeuroit toujours dans l'obéissance du premier ; qu'il vouloit aussi que son Royaume y demeurât, qu'il prieroit Sa Sainteté d'assembler un Concile général en France, pour éteindre un Schisme si pernicieux à l'Eglise ; & qu'il conseilloit cependant aux Peres de Bâle, & à Monsieur de Savoye (c'est ainsi qu'il nommoit le nouveau prétendu Pape) de s'abstenir de lancer des Censures ; mais de penser sérieusement à procurer la Paix par d'autres voyes.

Hist. Eccl. Liv. CVIII, n. 126, 127.

Sur le troisiéme Article, il fut répondu, que Sa Majesté examineroit l'affaire avec son Conseil, quand il seroit tems : & pour la Pragmatique Sanction, les Prélats répondirent que le Roy vouloit absolument qu'elle fût observée dans son Royaume : que s'il s'y trouvoit quelque chose de trop rigide, on pourroit le modérer, & qu'on s'en rapporteroit au Jugement du Concile Général, quand le Pape l'auroit assemblé en France (1).

(1) Ad 4 velle se Pragmaticam inviolabiliter observari : & si aliqua viderentur nimis rigida, in illo Generali Concilio moderatum iri. *Spondan. ad An.* 1440. n. 8.

Cette réponse fut donnée le neuviéme jour de Septembre 1440. Monsieur Sponde, après un ancien Auteur, ajoûte que lorsque les Peres de Bâle, & Amédée de Savoye en eurent connoissance, ils en furent tout consternés (1). Leurs Députés ne l'avoient pas été moins, parce qu'ils voyoient par là les espérances du parti de Félix abattuës.

XXX. Autres Ecrits de notre Cardinal.

Mais notre Cardinal, & les autres Légats d'Eugéne IV, devoient être contens; puisque, si on n'avoit pas accordé toutes leurs Demandes, ils avoient du moins obtenu ce qui en faisoit le Point essentiel. En effet, continuer de reconnoître le Pape Eugéne, pour le véritable, & légitime Vicaire de JESUS-CHRIST, c'étoit avouer que l'Election de son Competiteur étoit un Acte schismatique, que toute l'Eglise devoit avoir en horreur. C'est ce que le Cardinal de saint Sixte s'étoit principalement proposé de prouver dans sa Réponse aux Députés de Bâle, dont il appelle le Discours une invective pleine de Blasphême & de Sacrilége. Avant que de se retirer de Bourges, le même Cardinal écrivit ses réflexions sur la Demande que faisoit le Roy, d'assembler un nouveau Concile en France. Nicolas-Antoine, dans sa Bibliothéque d'Espagne, n'a point oublié ces deux Ecrits de notre Auteur, que le Pere Echard compte parmi ceux qui n'ont point été imprimés.

Tom. I, pag. 842. Col. 1.

XXXI. Il revient en Italie, & s'arrête deux ans à Florence auprès du Pape.

Ayant pris congé du Roy Très-Chrétien, & des Evêques de France, Turrecremata alla rejoindre le Pape à Florence, où il s'arrêta encore pendant deux ans, toujours appliqué aux affaires de l'Eglise & à sa propre sanctification, parmi les sollicitudes d'un Cardinal, & les pratiques d'un Religieux: car, dit Léandre Albert, sa Dignité n'avoit rien diminué, ni de sa modestie, ni de ses éxercices ordinaires de piété, & de pénitence.

XXXII. Sa piété, & sa régularité sont toujours les mêmes.

Comme son Habit, & tout son extérieur furent toujours les mêmes, il parut aussi toujours également rigide Observateur de ses Régles, n'en omettant que ce qui étoit absolument incompatible avec son nouvel Etat. Aussi marquoit-il peu d'estime de ces Prélats réguliers; qui, à peine retirés de l'obscurité du Cloître, oublient bientôt leur premiére Profession, & montrent par là qu'ils n'en avoient jamais eû l'esprit; ajoûtant quelquefois l'ingratitude au faste, & ne craignant pas de déclamer fort indécenment contre les Instituts même, qui les ont faits tout ce qu'ils sont; semblables à de mauvais Enfans, qui chargeroient leur Mere d'injures & de réproches. C'est la réflexion,

Lean. All. de Vir. illustr. Lib. III, fol. 82.

(1) Hæc ubi... Patribus, & Amedeo nunciata sunt, omnium mentes mœror occupavit. Ita omnino acta patritiana referunt. *Ibid. n.* 7.

ou la juste plainte, de Léandre Albert. La vertu de notre Cardinal étoit trop solide, pour permettre qu'il fût ébloui par l'éclat qui l'environnoit. Ce qu'il avoit été parmi ses Freres, il le fut toujours parmi les Princes de l'Eglise, humble, recueilli, pénitent, plein de zéle pour le Salut des Ames, de tendresse pour les Pauvres, de respect & d'amour pour son Ordre: il l'honora encore plus par ses vertus, que par sa Pourpre.

XXXIII. Services, qu'il continue de rendre au S. Siége.

Mais si l'Eminence de sa Dignité ne lui fit point négliger ses premiers éxercices de dévotion; ceux-ci ne le rendirent jamais distrait sur les devoirs, qu'il devoit remplir auprès du Saint Siége, pour le bien de l'Eglise Universelle. Eugéne IV continuoit à se servir, & de ses Conseils, dans toutes les grandes affaires, qui étoient portées à son Tribunal; & de sa plume, dans les reponses, qu'il devoit faire, tantôt à quelques Patriarches, Evêques, ou Archevêques d'Orient, qui vouloient se réunir à l'Eglise Romaine: tantôt à l'Empereur d'Occident, & aux autres Princes d'Allemagne, qui demandoient (comme avoit déja fait le Roy de France) qu'on assemblât un Concile Général, autre que celui de Bâle, & de Florence. Dans la réponse de Sa Sainteté aux Princes de l'Empire, on trouve les mêmes réflexions, que dans l'Ecrit, qu'avoit fait le Cardinal de Turrecremata sur le même sujet: on peut donc présumer qu'il fut lui-même chargé de faire cette réponse; ou du moins qu'elle fut dressée selon ses avis, & sur son Ecrit.

XXXIV. Traité de la Puissance du Pape, & de l'Empereur.

Bientôt après il publia son Traité, *de la Puissance du Pape, & de l'Empereur*, que Nicolas-Antoine a cru différent de celui qui a pour Titre: *Somme de l'Eglise, & de son Autorité.* L'Auteur a divisé celui-ci en quatre Livres. Dans le premier, il parle de l'Eglise Universelle; dans le second, de l'Eglise Romaine, & de la Primauté du Pape; dans le troisiéme, des Conciles Généraux; & dans le quatriéme, des Schismatiques, & des Hérétiques. On croit aussi que son Traité de l'Eau Bénite; & celui, où il explique les défauts, ou les accidens, qui peuvent arriver dans la Célébration des saints Mystéres (l'un & l'autre contre Pierre Anglois, Professeur en Bohême) furent composés à Florence, l'an 1441, ou 1442. Cet infatigable Cardinal, qui ne sçavoit ni se reposer, ni rien dissimuler de ce qui paroissoit contraire à la Doctrine de l'Eglise, ne tarda point de donner un autre Ouvrage, à l'occasion dont nous allons parler.

XXXV. Autres Ouvrages.

XXXVI. Le Cardinal de saint Sixte, accompagne S. S. à Rome.

Le Pape Eugéne étant enfin parti de Florence, pour retourner à Rome, il passa par la Ville de Sienne, où il étoit dans le mois de Juin 1443, lorsqu'Alphonse Tostat Espagnol, qui fut depuis

depuis Evêque d'Avila, ſoutint en préſence de Sa Sainteté pluſieurs Propoſitions de Théologie, dont quelques-unes déplurent au Pape, & aux Cardinaux. Ce ſçavant homme, qui, par ſa vaſte Erudition, & ſa Mémoire prodigieuſe, a mérité d'être appellé le Miracle du Monde, ſoutenoit que *quoiqu'il n'y ait aucun péché, qui ne puiſſe être pardonné, Dieu néanmoins n'en remet ni la peine, ni la coulpe; & aucun Prêtre n'en peut abſoudre.* Le Cardinal de Turrecremata diſputa contre Toſtat, & par ordre de Sa Sainteté, il écrivit pour combattre ſa Propoſition; ce qu'il fit avec beaucoup d'Erudition & de ſolidité. Alphonſe Toſtat publia un Commentaire pour ſa juſtification; & quoiqu'il ſe fût d'abord ſoumis au Jugement du Pape & de l'Egliſe, il montra beaucoup de chaleur dans ſa Défenſe; non ſeulement il répondit avec aigreur aux raiſons du Cardinal de ſaint Sixte, mais il parla peu reſpectueuſement de l'Autorité du Souverain Pontife, qui avoit cenſuré ſa Doctrine. Tant il eſt vrai, ajoute Monſieur Sponde, que les plus grands Eſprits, trop amoureux de leurs propres Productions, ne ſont pas toujours maîtres d'eux-mêmes, quand on les contredit (1). Cette vivacité pouvoit paroître en quelque maniére excuſable dans le célébre Toſtat, qui n'étoit alors âgé que de vingt-huit, ou de vingt-neuf ans: mais un peu plus de modération auroit bien relevé ſa rare Erudition. Notre Cardinal eſtimoit la capacité de Toſtat; & il ne s'offenſa pas de ce qu'il y avoit de dur dans ſes Réponſes. Nous ne voyons pas qu'il ait rien ajouté à ſon Ecrit.

XXXVII. Etant à Sienne, il diſpute, & il écrit contre Alphonſe Toſtat, dont quelques Propoſitions ſont condamnées.

Hiſt. Eccl. Liv. CIX, n. 59.

Ce qui occupoit davantage la Cour de Rome, étoit la Paix de l'Egliſe, & l'extinction du nouveau Schiſme, cauſé par l'Election de Félix: c'étoit auſſi vers cet objet que le zélé Cardinal portoit ſes principales attentions, en continuant de rendre ſes ſervices au Souverain Pontife. Il le ſervit utilement auprès de Don Alphonſe, Roy d'Aragon; qui fit enfin ſa Paix avec Eugéne IV; lui rendit ſon obéïſſance, & la lui fit rendre dans tous ſes Etats, tant en Eſpagne, que dans le Royaume de Sicile; il rappella en même tems les Prélats de ſes Royaumes, qui ſe trouvoient encore à Bâle. L'Archevêque de Palerme, les Evêques de Tortoſe, & de Vic, avoient été faits Cardinaux par Félix V; le Roy Alphonſe leur écrivit que s'ils vouloient faire une choſe agréable à leur Prince, ils ſe retiraſſent au plutôt dans leurs Diocèſes, ajoûtant qu'il les

XXXVIII. D. Alphonſe d'Aragon, réconcilié avec le Pape.

XXXIX. Ordonne aux Evêques de ſes Etats de ſe retirer de Bâle.

(1) Ea eſt fragilitas præſtantium etiam Ingeniorum, ut cùm eorum placitis reſiſtitur, animi offenſionem facilè concipiant. Non potuit (*Toſtatus*) adeo ingenio imperare, ut non acerbiùs rem in contradictores egerit, &c. *Spondan ad An.* 1443. *n.* 10.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

Acta Patriciana. Tom. XIII, Conc. Gen. p. 1609. 1611. Hist. Eccl. Liv. CIX, n. 51.

prioit de ne point attendre de secondes Lettres sur ce sujet.

L'Ordre étoit précis ; & il ne pouvoit être agréable à des Evêques, qu'on avoit vû agir avec beaucoup de chaleur, contre le Pape Eugéne : il fallut cependant obéïr. Tous ces Prélats étoient Sujets du Roy Alphonse ; & ils avoient leurs Bénéfices dans ses Etats. Ayant délibéré avec leurs Collégues, après avoir gémi & répandu des larmes, sur la dure nécessité, où ils étoient ; ils se retirérent, laissant à Bâle toutes les marques de leur Cardinalat, & protestant que toujours unis à Félix, ils ne reviendroient jamais à Eugéne. Il est vrai qu'ils n'eurent pas tous le malheur d'être constans dans une résolution, qui les auroit fait mourir dans le Schisme ; & qui ne s'accordoit point avec la fidélité qu'ils vouloient rendre à leur Souverain. Le départ de ces trois Evêques, fut bientôt suivi de celui de presque tous les autres Sujets d'Alphonse, qui se retirérent en même tems de Bâle ; où on demeura dans l'inaction, pendant une grande partie de l'année 1443.

Ibid. n. 52.

Le Pape Eugéne IV n'en fit pas de même : arrivé à Rome le 28 de Septembre de la même année, il se rendit peu de jours après au Palais de Latran ; & par le Conseil du Cardinal de saint Sixte, il annonça d'abord le Concile Général qu'il y avoit convoqué : Sa Sainteté en donna avis par ses Brefs, à tous les Princes Chrétiens, pour les inviter à envoyer à Rome leurs Evêques, & leurs Ambassadeurs. Ce ne fut cependant que le trentiéme Septembre de l'année suivante, qu'on tint la premiére Session de ce Concile, qui n'étoit qu'une Continuation de celui de Florence. Notre Cardinal mit tout ce tems à profit, soit pour disposer les matiéres, qui devoient occuper le Concile ; soit aussi pour avancer ses Commentaires sur le Droit Canonique : mais ce grand Ouvrage fut souvent interrompu ; & il ne put l'achever que plus de douze ans après, sous le Pontificat de Calixte III.

XL. Occupations de notre Cardinal à Rome.

Cependant la Cour de Rome apprit avec une sensible douleur, les nouvelles Victoires des Infidéles, & la déroute de l'Armée Chrétienne dans la Bataille de Varne. Ce triste événement rompit toutes les mesures, que le Pape, avec ses Cardinaux, avoit prises, pour chasser les Turcs de l'Europe. Mais le Seigneur le consola en quelque maniére, par la réduction de plusieurs Peuples Chrétiens, qui renoncérent au Schisme, & à l'Hérésie, pour rentrer dans le Sein de l'Eglise Catholique. Abdala, Archevêque d'Edesse s'étoit rendu à Rome pour se soumettre au Saint Siége, au nom d'Ignace, Patriarche des

XLI. Il examine la Foi de quelques Prélats Orientaux.

Syriens, & de tous les Peuples, qui habitoient entre l'Euphrate & le Tygre. Dans les Conférences, qu'eut notre Cardinal avec cet Archevêque, il le trouva orthodoxe en plusieurs Points; il l'instruisit sur les autres; & il se loua de la bonne volonté, ou de la docilité de ce Prélat.

C'est ce que le Pape insinue dans une Bulle, qui commence par ces paroles: « La bonté ineffable du Seigneur, & sa Miséricorde infinie, fait de nos jours de plus grandes merveilles, « & continue à répandre sur son Eglise de plus grands Dons, « que nous n'oserions demander, ou que nous ne pourrions « même penser. La Propagation de la sainte Foi, & le concours « des Peuples, qui s'empressent de venir reconnoître l'Autorité « du Saint Siége, renouvellent souvent nos admirations; & doivent être pour tous les Fidéles un juste sujet de consolation, « & de joye &c. »

Ap. Odoric. ad An. 1444. n. 15.

Après avoir ensuite rendu ses actions de graces à Dieu, pour la réunion des Grecs, des Arméniens, des Jacobites, & pour le retour des Syriens, Habitans de la Mésopotamie; le Pape dit qu'il avoit choisi quelques Cardinaux, & Docteurs, pour conférer avec Abdala Archevêque d'Edesse, afin de connoître plus particuliérement ses sentimens sur la Foi; & qu'on l'avoit trouvé orthodoxe sur tout le reste, mais dans les mêmes erreurs, où sont tous les Peuples de Syrie touchant la Procession du Saint Esprit; les deux Natures en JESUS-CHRIST, ses deux Volontés, & Opérations; sur lesquels Articles, cet Archevêque pensoit comme les Grecs Schismatiques, & les Eutichéens; mais il embrassa avec soumission les Vérités, qu'on lui fit connoître. Sa Sainteté ajoute, qu'avec l'approbation du saint Concile, elle avoit donné au même Archevêque une Profession de Foi touchant les trois Articles, déclarant: 1°. Que le Saint Esprit est éternellement du Pere & du Fils, qu'il procéde de l'un & de l'autre comme d'un seul Principe, & par une seule Opération: 2°. que JESUS-CHRIST Dieu, & Homme parfait, a les deux Natures, sans confusion, & sans changement: 3°. Qu'il faut reconnoître en lui deux Opérations naturelles, & deux Volontés, l'une Divine, l'autre Humaine, qui ne sont point contraires; que l'Humaine assujettie à la Divine, n'avoit point été détruite, mais perfectionnée par l'Union Hypostatique, en demeurant toujours dans son état, & dans son ordre naturel.

Ibid.

XLII. Quelles étoient leurs Erreurs.

XLIII. Profession de Foi.

Cette Profession de Foi ayant été traduite en Arabe, l'Archevêque d'Edesse la lût, l'approuva, & promit, tant en son nom, qu'au nom du Patriarche des Syriens, que tous leurs

XLIV. Embrassée par les Syriens.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

Peuples la recevroient avec soumission ; & qu'ils confesseroient désormais avec l'Eglise Romaine, les trois Articles, sur lesquels ils avoient suivi jusqu'alors les Dogmes Hérétiques des Grecs, des Eutichéens, & des Monothélites.

XLV. Les Caldéens & les Maronites.

Si le Cardinal de saint Sixte avoit utilement employé ses soins à l'Instruction des Députés des Syriens ; il ne travailla pas moins à celle de Timothée, Archevêque de Tharse, & de l'Evêque Elie. Celui-là étoit Nestorien, & Métropolitain des Caldéens dans l'Isle de Chypre : & celui-ci étoit Evêque des Maronites (*). Ils avoient été envoyés par leurs Eglises vers le Pape Eugéne, pour rendre obéissance au Saint Siége, & faire Profession de la Foi Orthodoxe. Nous avons remarqué ailleurs (& le Pape le dit expressément dans son Décret) que tous ces Peuples avoient été attirés à la lumiére de la Foi, par les Prédications du célébre André de Rhodes, dont nous avons déja donné l'Histoire. Il faudroit écrire ici celle de presque tout le Pontificat d'Eugéne IV, pour faire remarquer ce que le Cardinal de Turrecremata a fait pour la gloire de la Religion, & la défense de ses Dogmes.

Spondan. ad An. 1445. n. 4.

XLVI. Services rendus au Pape Eugéne IV, par Jean de Turrecremata.

Nous avons vû jusqu'ici, que s'il étoit zélé pour la Doctrine de l'Eglise, il ne le paroissoit guères moins pour la Personne de celui qui en étoit le Chef visible. On peut dire que pendant la longue persécution excitée contre Eugéne IV, ce Pape ne trouva point de plus ferme Défenseur, ni d'ami plus constant, plus fidéle, plus intrépide, que Jean de Turrecremata. Sincérement attaché, & par inclination, & par devoir à un Pontife, dont il connoissoit les grandes qualités, & révéroit les vertus ; il parla, il agit, il écrivit pour sa défense. Il entreprit de longs voyages pour faire connoître la justice de sa Cause ; & il ne fut jamais ébranlé par le nombre, ni par le crédit de ses Ennemis. Il osa bien leur résister en face, à Bâle, à Mayence, en France, en Italie, sans se laisser jamais intimider par les menaces, ni fléchir par les Priéres, ni séduire par les apparences d'un plus grand bien, que les Ennemis de ce Pape vouloient, disoient-ils, procurer à l'Eglise. Notre Cardinal ne connoissoit pas de plus grand bien, que celui de demeurer toujours uni au Successeur de saint Pierre, en l'aidant à réformer lui-même les abus, dont on se plai-

(*) Les Maronites sont des Peuples de la Syrie, dans la Terre Sainte, & au Mont Liban : ils ont encore des Evêques qui vivent dans la Communion du Pape : & on voit à Rome un Collége destiné pour l'Instruction des jeunes Gens de cette Nation, qui se consacrent au service de l'Eglise.

gnoit; ni de plus grand mal, que celui de causer un Schisme scandaleux, en voulant dresser Autel contre Autel.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

Il est vrai que le zéle, & l'attachement de Turrecremata étoient payés d'un juste retour. Eugéne IV aimoit les Personnes doctes & vertueuses; & par ce seul endroit, Jean de Turrecremata auroit pû prétendre à l'honneur de son amitié. Aussi ne fut-ce que sur sa réputation de Doctrine, & de Piété, qu'il fut appellé d'Espagne en Italie, pour être d'abord le Théologien du Pape, qui l'estima dès qu'il le connut; & qui ne mit point depuis de bornes à sa confiance. Ces sentimens durérent autant que la vie du Pontife. On peut juger par là de ceux de notre Cardinal, lorsque peu d'heures avant le décès d'Eugéne IV, s'étant rendu avec tous ses Collégues, dans la Chambre du Pape mourant; il lui entendit prononcer son dernier Discours, que nous avons rapporté dans la vie de saint Antonin. S'il est marqué que tous les Assistans versérent beaucoup de larmes, on ne peut douter que celles de notre Cardinal ne fussent bien sincéres. Mais la douleur ne l'empêcha pas de faire une attention particuliére aux derniéres paroles de ce Souverain Pontife. Il en fit comme la régle de sa conduite dans les quatre Conclaves, où il se trouva depuis, pour remplir le Siége Apostolique.

XLVII. Combien ce Cardinal étoit cher au Pontife.

XLVIII. Mort de ce Pape.

Lorsque les Obséques d'Eugéne IV furent achevées, neuf jours après son Décès, les Cardinaux résolurent de s'assembler en Conclave dans notre Couvent de la Minerve. Les Chanoines de saint Pierre s'y opposoient, prétendant que l'Election se feroit avec plus de liberté dans le Palais du Vatican, où les Papes ont coutume de loger. Mais on eut d'autant moins d'égard à leur opposition, que le défunt Pape avoit été aussi élu dans le même Couvent, peu de jours après la mort de Martin V. Nous allons voir que l'Election du Successeur d'Eugéne ne fut ni moins tranquille, ni guères moins prompte; & notre Cardinal de saint Sixte nomma le premier, celui qui fut fait tout d'une voix. Voici de quelle maniére les Historiens racontent le Fait.

XLIX. Conclave dans le Couvent de la Minerve.

Hist. Eccl. Liv. CIX, n. 150.

Les Cardinaux, au nombre de dix-huit, s'étant assemblés le troisiéme de Mars, dans l'Eglise de sainte Marie de la Minerve, après avoir fait prêter le Serment ordinaire aux Officiers du Conclave, & chanté le *Veni Creator*, ils firent la Procession autour du Cloître; & se retirérent ensuite dans les Cellules, qui leur avoient été destinées. Le lendemain, après qu'on eut célébré la Messe du Saint-Esprit, on commença le

L'an 1447.

Ibid. n. 152.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

Scrutin ; le Cardinal Prosper Colonne y eut dix voix, & le Cardinal Firmin huit. Le reste du jour se passa en Conférences, qui ne réunirent point les Suffrages ; puisque dans le Scrutin du troisiéme jour, on en trouva plusieurs pour l'Archevêque de Bénévent, & pour celui de Florence, qui étoit alors le célébre saint Antonin. Le Cardinal Firmin, voyant que le Cardinal Colonne avoit encore le plus grand nombre de voix, prit la parole en sa faveur : pourquoi, dit-il, perdons-nous le tems en des contestations inutiles ? Rien n'est plus dangereux que de faire durer le Conclave : la Ville de Rome est divisée en deux Factions : le Roy d'Aragon tient la Mer avec une puissante Flotte : Amédée de Savoye nous est contraire ; & le Comte François Sforce est notre Ennemi. Au milieu de tant de dangers devons-nous demeurer inutiles ? Pourquoi ne donnons-nous pas au plutôt un Chef à l'Eglise de JESUS-CHRIST ? Voilà l'Ange de Dieu, qui nous montre le Cardinal Prosper Colonne, dont le mérite nous est connu : pouvons-nous choisir un meilleur Pape ? Il a déja dix voix ; il ne lui en faut plus que deux. Qu'un de vous se leve pour lui donner la sienne : un autre suivra bientôt son éxemple.

L. Saint Antonin a quelques voix pour être Pape. Ibid.

Ibid. ex Platin. in Vit. Nicol. V.

Ce Cardinal parloit avec beaucoup de feu ; & les autres l'écoutoient assez tranquillement. Thomas de Sarzane, appellé le Cardinal de Bologne, fut sur le point de se lever, pour donner sa voix à Colonne ; mais le Cardinal de Trente l'en empêcha ; en lui disant que les affaires de cette importance ne devoient pas se faire par caprice ; & qu'elles n'étoient jamais faites trop tard, pourvû qu'elles fussent bien faites ; qu'il falloit y penser mûrement, puisqu'il ne s'agissoit pas de donner un Gouverneur à une Ville, mais un Chef à toute l'Eglise, qui aura le pouvoir de lier, & de délier, d'ouvrir & de fermer les Portes du Ciel, en un mot un Vicaire de JESUS-CHRIST en Terre.

Le sixiéme jour de Mars, quatriéme du Conclave, les choses parurent d'abord dans le même état : & le Cardinal d'Aquilée s'étant plaint de ce retardement, celui de Bologne lui demanda à qui il vouloit donner sa voix : je n'affecte personne, répondit-il, j'aurai pour agréable celui qui sera nommé. Le Cardinal Marini ayant donné sa voix à Prosper Colonne, il en eut onze. Alors notre Cardinal de saint Sixte, se tournant vers celui de Bologne, lui dit tout haut : & moi, Thomas, je vous fais Pape, puisque c'est aujourd'hui la veille de saint Thomas. Tous les autres Cardinaux, comme par Inspiration parlérent de même ; & Thomas de Sarzane, qui jusqu'alors n'avoit eû

LI. Notre Cardinal nomme le Pape, qui est élu unanimement.

aucune voix, fut élu unanimement, le treiziéme jour de la Vacance du Saint Siége, le troisiéme depuis qu'on avoit commencé le Scrutin. Le nouveau Pape, qui prit le Nom de Nicolas V, fut aussitôt porté avec beaucoup de pompe dans l'Eglise de la Minerve; & de là à celle de saint Pierre, selon la coutume.

Ibid. n. 153.

LII. Qualités de Nicolas V.

Ce simple récit, tiré presque mot pour mot de l'Histoire Ecclésiastique, fait assez connoître de quel poids étoit dans le Sacré Collége le sentiment du Cardinal de Turrecremata. La Sagesse de son Choix parut dans toute la conduite de Nicolas V, dont les Historiens ont loué les Vertus, & les belles Actions. Sa Naissance n'étoit pas illustre; mais ses qualités d'esprit & de cœur n'avoient rien de médiocre. Sçavant, vertueux, habile dans le manîment des grandes affaires, plein de zéle, de prudence, de fermeté; sa modestie relevoit encore toutes ces Qualités.

LIII. Qui réunit tous les Fidéles, & dissipe le parti de Félix V.

Comme il avoit été élevé à la plus sublime Dignité, sans l'avoir désirée, il en soutint avec honneur l'Eclat & la Majesté. Reconnu d'abord pour seul légitime Pape, par le Roy de France, par l'Empereur, & par tous les Princes Chrétiens, il termina heureusement le Schisme; obligea Félix de se démettre; dissipa son parti; ramena la plus parfaite Union parmi les Peuples; & rendit la Paix à l'Eglise. Les Langues, les beaux Arts, les Sciences, & ceux qui les cultivoient avec succès, Nicolas V les mit en honneur. Il prédit la prochaine ruine de Constantinople; & il avoit donné du secours au dernier Empereur Grec. Il embellit la Ville de Rome, fit de grandes largesses aux Pauvres Familles, & aux Communautés Religieuses. Pendant son Pontificat, il banit de l'Eglise la Simonie; & donna toujours gratuitement les Charges, ou les Emplois, à ceux qu'il en jugeoit dignes (1).

LIV. Le Cardinal de saint Sixte est auprès de Nicolas V, ce qu'il avoit été auprès d'Eugéne IV.

Le Cardinal de saint Sixte, qui fut toujours auprès de Nicolas V, ce qu'il avoit été auprès d'Eugéne IV; c'est-à-dire, son Homme de confiance, son Conseil, & comme son Bras droit, eut aussi beaucoup de part à tous les grands événemens de son Pontificat. Mais si les services qu'il rendoit à l'Eglise, & aux Provinces d'Italie, pour les faire jouir des douceurs de la Paix, le faisoient aimer des Gens de Bien; il n'en devint que plus odieux à quelques Enfans de Bélial; & il faillit à périr dans une Conjuration, formée contre le Pape & ses Cardinaux. On en

(1) Avaritiæ adeo expers, ut nullum Officium vendiderit unquam, &c. *Spondan. ad An.* 1455. *n.* 5.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

vouloit surtout à ceux que le Pontife écoutoit plus volontiers dans la conduite du Gouvernement.

LV. Conspiration contre le nouveau Pape, & les Cardinaux.

Saint Antonin nous apprend, que dans le tems du dernier Conclave, ou avant le Couronnement du nouveau Pontife, un certain Etienne Porcario, Chevalier Romain, Homme audacieux, riche, & fort éloquent, avoit tenté d'exciter une Sédition dans la Ville de Rome. Ayant assemblé un grand nombre de Citoyens dans l'Eglise d'*Aracœli*, il les exhorta vivement de penser à leur Liberté; ajoutant que dans le plus petit Village, dès que le Seigneur du lieu étoit mort, le Peuple avoit coutume de prendre ses mesures, ou pour recouvrer sa Liberté, ou pour donner au moins des bornes à l'Autorité, & à l'ambition de ceux qui s'emparoient du Gouvernement. La Sagesse de l'Archevêque de Bénévent arrêta alors les suites de ce Discours séditieux: & le Pape Nicolas V, se contentant de reléguer Porcario à Bologne, lui enjoignit de se présenter tous les jours devant le Cardinal Bessarion, Gouverneur de cette Ville. Cette précaution parut nécessaire pour empêcher Porcario de troubler l'Etat de l'Eglise: les suites firent voir qu'elle n'étoit pas suffisante.

Vide S. Anton. III Part. Tit. 22. c. 12. §. 5. Platin. in Vit. Nicol. V. Spondan. ad An. 1447. n. 2. & An. 1453. n. 29. Hist. Eccl. Liv. CX. n. 130.

Vers la fin de 1452, Etienne Porcario, ayant feint d'être malade, pour mieux tromper le Cardinal Légat, retourna secrettement à Rome, & se joignit au parti qu'il y avoit formé, & qui n'attendoit qu'une occasion favorable pour se soulever. Leur dessein étoit de prendre les Armes le jour de l'Epiphanie; & d'exciter le Peuple Romain à se saisir du Pape, & des Cardinaux, lorsque Sa Sainteté célébreroit la Messe ce jour-là dans l'Eglise de saint Paul. On ajoûte que ce Séditieux avoit préparé une Chaîne d'or pour lier le Pape, ne voulant pas qu'on le fît mourir jusqu'à ce qu'on se fût emparé du Château Saint-Ange. Mais la Conjuration fut découverte; & les recherches, qu'on fit à Rome, pour découvrir Porcario, furent si éxactes, qu'on le trouva enfin enfermé dans un Coffre. Porcario arrêté, & appliqué à la question, on lui fit son Procès sur sa propre Confession; & il fut condamné à être pendu sur les Murailles du Château Saint-Ange.

LVI. Porcario, Chef de la Conjuration, est arrêté & pendu.

Quelques Historiens prétendent que ses Complices furent punis du même supplice, excepté un nommé Baptiste Sciecra, qui se faisant jour l'Epée à la main à travers les Troupes du Pape, prit la fuite, & ne put être arrêté. Cependant saint Antonin, Auteur contemporain, ne parle pas ainsi: après avoir dit que

LVII. On veut ignorer ses Complices.

que Porcario fut éxécuté, sans avoir pû obtenir la derniére Grace, qu'il avoit fait demander au Pape, qui étoit de pouvoir parler au Peuple, espérant sans doute que son Eloquence lui sauveroit la Vie, & la Liberté; le Saint ajoûte qu'on ignoroit quels avoient été ses Complices, & ses Fauteurs (1). Peut-être jugea-t'on à-propos de ne point pousser trop loin des recherches, qui auroient fait connoître plusieurs Illustres coupables.

LVIII. Autres Ecrits du Cardinal de saint Sixte.

Quoiqu'il en soit; au milieu de ces agitations, qui remplissoient la Ville de Rome, de trouble, & de confusion, le Cardinal de saint Sixte continuoit à avancer toujours ses Ouvrages. Dès le commencement de l'année 1450 il en écrivit un, pour la défense des nouveaux Chrétiens, ou des Juifs convertis à la Foi de JESUS-CHRIST & de leurs Descendans, contre lesquels on venoit d'exciter une cruelle Persécution, dans quelques Villes d'Espagne. Mariana n'a point oublié cet événement, qui mérite d'être rapporté ici, pour l'intérêt particulier que notre Cardinal y prit; puisque non content de défendre par ses Ecrits, & par ses Amis, les Familles persécutées, il fit rendre en leur faveur une célébre Bulle, du 24 Septembre 1449. Mais il faut reprendre les choses de plus haut, pour donner au Lecteur une idée plus distincte, du sens de ce Décret, & des Ouvrages composés en cette occasion, par Turrecremata.

LIX. Il défend les nouveaux Chrétiens persécutés à Toléde.

Hist. d'Esp Liv. XXII, pag. 49.

Les Habitans de Toléde, l'an 1446 s'étant révoltés contre leur Souverain Don Jean II; & ayant obligé l'Armée Royale de lever le Siége de devant leur Ville, recherchérent avec beaucoup de rigueur ceux qui n'avoient point paru entrer dans la révolte. Ceux qu'on appelloit les nouveaux Chrétiens, furent de ce nombre; & ce qui devoit faire leur éloge, fit leur crime dans l'esprit des Séditieux. Le Peuple, assemblé en tumulte dans la Maison de Ville, fit un Réglement, qui devoit dans la suite servir de Loi, pour ôter à tous les nouveaux Chrétiens, la liberté de posséder désormais dans la Ville, aucune Charge publique, ni aucun Bénéfice Ecclésiastique. On leur interdisoit en particulier les Fonctions de Notaire, de Procureur, d'Avocat; & on prétendoit être autorisé par une ancienne Loi de Don Alphonse X, dit *le Sage*. Mais ce qui est vrai, c'est que dans toute cette affaire on ne consultoit que la passion: on ne suivoit que le caprice. Jamais, dit Mariana, on ne se comporta avec moins d'ordre, ni avec plus d'audace, & de confusion. Sans égard aux Loix, chacun avoit uniquement en vûe ses intérêts parti-

LX. Attentat des Habitans de Toléde.

(1) Quos autem haberet Fautores remansit occultum, &c. *S. Ant. III Part. Tit.* 22. *n.* 12. *§.* 5.

culiers; & les plus Mutins éxerçoient dans la Ville une telle Tyrannie, que personne ne se trouvoit à couvert de leur brutalité. Un Abyme appelle un autre Abyme: & quels ménagemens pourroient garder envers leurs semblables, ceux qui osent prendre les Armes contre leur Roy?

LXI. Conduite du Doyen de l'Eglise de Tolède.

Les efforts, qu'on fit d'abord pour éteindre cet incendie, ne servirent qu'à en irriter davantage les flammes. Le Doyen du Chapitre de Tolède attaqua avec beaucoup de vivacité, le nouveau Réglement, comme téméraire, injuste, également contraire à la raison, à la Piété, aux Loix du Royaume, au bien, & à l'avancement de la Religion. Il s'offrit de disputer publiquement sur cette matiére contre quiconque voudroit se présenter. Il fit plus; il composa un grand Ouvrage contre le Réglement, & ses Auteurs; mais il ne le publia, qu'après avoir pourvû à sa propre sureté, par la retraite: car il ne fait pas bon s'attaquer à une Populace mutinée; incapable de garder ni mesures, ni modération. Ce Doyen fit encore un second Ecrit, que Mariana appelle un long & sçavant Traité; dans lequel il ne craignoit pas de nommer un grand nombre des plus illustres Familles d'Espagne; qui, selon lui, s'étoient alliées avec d'autres Familles de Race Juive. C'étoit peut-être donner occasion à de nouveaux mécontentemens, & faire naître de nouvelles disputes, sans faire cesser les premieres. Aussi tous les Ecrits du Doyen de Tolède, ses invectives, ou ses plaintes, tant qu'elles furent renfermées dans la Castille, ne produisirent-elles aucun bon effet. Mais comme il n'ignoroit pas quel étoit le zéle de notre Cardinal, son amour pour la Nation, & son crédit auprès du Pape, il crut devoir l'instruire de tout, & laisser à sa Sagesse le choix des moyens, qu'il convenoit de prendre.

LXII. Il s'adresse à notre Cardinal.

LXIII. Qui prend de plus sages mesures, pour arrêter le scandale.

Le Cardinal de saint Sixte jugea prudenment, qu'il ne falloit rien précipiter; mais qu'en donnant aux Esprits le tems de revenir de leurs préjugés, on leur donneroit celui de faire de plus sages réflexions, ou de profiter de celles qu'on leur feroit faire. Le soulévement de Tolède étoit arrivé au mois de Juin 1446, & notre Cardinal ne publia son Ouvrage qu'en 1450; il marque lui-même qu'il l'avoit achevé à Rome cette même année, où on y gagnoit le Jubilé. Cet Ecrit a pour Titre: *Traité contre les Madianites, & les Ismaëlites, Calomniateurs du Peuple de Dieu, & ses Ennemis irréconciliables.* L'Auteur s'y plaint de ce qu'au mépris des Loix divines & humaines, les Chrétiens imitoient, & sembloient même vouloir surpasser, la haine invétérée de ces anciens Infidéles contre les Israëlites. Il

LXIV. Il écrit avec beaucoup de force en faveur des Familles outragées.

fait l'Apologie de ceux qui étoient si indignement traités; & ayant rappellé les Droits, & les Privileges, qui leur avoient été accordés, en différens Siécles, par les Rois de Castille; il montre que ces Priviléges, fondés sur la Justice & la Piété, n'avoient reçu aucune atteinte; & que les nouveaux Chrétiens n'avoient rien fait qui pût les en rendre indignes.

LXV. Fai. remarquer les mensonges, & les excès de leurs Ennemis.

Dans le même Ouvrage, le Cardinal de Turrecremata assûre, qu'il avoit vû plusieurs Libelles diffamatoires, sous le nom de Procès-verbaux, fabriqués à Toléde; & répandus avec affectation dans différens Royaumes. Il parle en particulier d'un Mémoire qu'on n'avoit pas craint de présenter au Pape Nicolas V, comme si on eût osé se flatter de pouvoir faire entrer ce Pontife, dans les vûës criminelles de quelques Hommes factieux, rebéles à leur Prince, ennemis de leur Patrie, & toujours acharnés à la ruine de ceux, qui sont devenus leurs Freres en JESUS-CHRIST, par la grace du Baptême. Nous avouons, dit-il, que plus nous avons lû avec attention ce Mémoire, plus il nous a paru injuste, impie, scandaleux, rempli de faussetés, de mensonges, & d'erreurs.

Echard. Tom. I. pag. 842. Col. 2.

Le zélé Cardinal ne parloit avec tant de feu, contre l'entreprise de ceux de Toléde, que parce qu'il étoit sincérement affligé du tort, que leur Réglement, ou leur Déréglement, faisoit au Salut des Ames, & à la Propagation de la Foi. Il voyoit avec douleur, qu'en voulant deshonorer un grand nombre d'honnêtes Familles, on tentoit la constance des nouveaux Chrétiens, & on mettoit le plus fort obstacle à la Conversion de plusieurs Juifs, qu'il auroit fallu au contraire attirer à la Lumiére de l'Evangile, par une conduite plus digne de ceux qui en faisoient profession. La Bulle, que le Cardinal de Turrecremata venoit d'obtenir du Pape Nicolas V, avoit prévenu la publication de l'Ouvrage, dont nous parlons : elle rouloit sur les mêmes Principes, & étoit conçuë en ces termes.

LXVI. Il obtient contr'eux un Décret Apostolique.

« Dès que l'Ennemi du Genre Humain a vû la Parole de « Dieu tomber dans une bonne Terre, il s'est occupé à y semer « de l'Yvraie, afin d'étouffer la bonne Semence, & empêcher « l'effet qu'on en espéroit. C'est ce que nous apprend le saint « Apôtre, qui a travaillé avec tant de soin à arracher cette « Yvraie du champ de l'Eglise. Il s'éleva de son tems une Dispute entre les Gentils & les Juifs, convertis à la Foi : car les « uns & les autres prétendant avoir l'avantage, sembloient agir « de concert à introduire le Schisme, & déchirer la Robe de « JESUS-CHRIST : Tandis que ceux-là disoient qu'ils appar- «

LXVII. Bulle de Nicolas V.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

Hist. d'Esp. Liv. XXII, pag. 50.

» tenoient à Cephas, ceux-ci se glorifioient d'être les Disciples
» d'Apollon.
» Notre Divin Redempteur, ayant prévû par ses Lumiéres
» infinies, que ce désordre se renouvelleroit dans la suite des Sié-
» cles, préposa dès le premier Etablissement de son Eglise, des
» personnes, dont le soin seroit de déraciner cette malheureuse
» Yvraie, de soutenir les foibles, & de relever ceux qui auroient
» succombé à la tentation. Saint Paul, en écrivant aux Romains,
» étouffa, par la vertu de sa parole, cette division dans sa nais-
» sance: & S. Pierre, le Prince des Apôtres, a voulu prévenir tous
» les Schismes, en ordonnant des Evêques pour chaque Diocèse.
» Instruits donc par l'éxemple de Jesus-Christ, dont nous te-
» nons la place en terre, & par la Doctrine des Apôtres, nous
» devons employer, avec une vigilance particuliére, tous nos
» soins, & tous nos efforts, pour aller au devant de ce qui peut
» exciter, ou entretenir, cet Esprit de Schisme parmi les Fidé-
» les. Ainsi nous nous servirons de toute l'Autorité, dont la
» Divine Miséricorde nous a revêtus, pour conserver, ou réta-
» blir la Charité, la Concorde, & l'Union, entre les Enfans de
» l'Eglise: car il n'est rien qui puisse être plus avantageux aux
» Chrétiens, que de n'avoir en toutes choses qu'un même cœur,
» & une même volonté, selon l'expression du grand Apôtre...
» Nous n'avons pû apprendre sans une extrême douleur,
» qu'il se trouve encore des Esprits malins, qui ne travaillent
» qu'à ébranler ce Fondement salutaire de la Paix, établie par
» l'Unité de notre Foi; en faisant revivre dans plusieurs en-
» droits, particuliérement dans les Royaumes soumis à l'obéïs-
» sance de notre cher Fils, Jean, Roy de Castille & de Léon,
» les funestes semences de division, qui avoient été entiére-
» ment déracinées par saint Paul. Ces hommes, Perturbateurs
» du repos public & de la Paix de l'Eglise, ont la témérité
» d'assurer, qu'il faut exclure des Honneurs & des Charges,
» ceux qui en renonçant au Paganisme, ou au Judaïsme, ou
» à quelqu'autre Secte, sont entrés depuis peu dans le Sein de
» l'Eglise, par le Baptême. Et ce qui est encore plus injuste,
» ils prétendent qu'on doit traiter de même les Enfans de ces
» nouveaux Chrétiens, précisément, & pour cette seule rai-
» son, qu'ils sont nouvellement incorporés à l'Eglise; qu'il ne
» faut ni écouter, ni recevoir leur témoignage dans les causes
» des anciens Chrétiens, & qu'il est permis de les insulter.
» Mais tout cela est infiniment opposé à l'Esprit de Notre
» Seigneur Jesus-Christ; à la Doctrine, qu'il nous a en-

seignée ; & aux maximes, qu'il a établies par la bouche de son Apôtre, qui nous assure que *la Gloire, l'Honneur, & la Paix, seront le partage de tout Homme qui fait le bien, du Juif premiérement, & puis du Gentil, parce que Dieu ne fait point acception des personnes.* Et plus bas : *Quiconque croit en lui ne sera point confondu : il n'y a point en cela de distinction entre les Juifs & les Gentils, parce qu'ils n'ont tous qu'un même Seigneur, qui répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent.* Le même Apôtre dit dans un autre endroit, *qu'en* JESUS-CHRIST *ni la Circoncision, ni l'Incirconcision ne servent de rien, mais la Foi qui est animée par la Charité.*

Rom. II, 10, 11. Ibid. X, 10, 12.

Gal. V, 6.

« C'est pourquoi voulant ramener à la voye de la Vérité, ceux qui s'en sont écartés, & leur montrer combien leurs sentimens sur ce point, sont éloignés de l'esprit de JESUS-CHRIST ; nous leur déclarons que, par leur conduite, ils s'opposent à l'Autorité Divine qui nous est exprimée dans toutes les Saintes Ecritures ; & ils attaquent en même tems, ou ils méprisent, les Réglemens, les Ordonnances, & les Loix portées par les très illustres, & très magnifiques Princes, Alphonse surnommé le Sage, Henry de triomphante Mémoire, & notre très-cher Fils, Jean Roy de Castille & de Léon à présent Régnant : quoique toutes ces Loix, & ces Ordonnances, scellées de leurs Sceaux, ayent été publiées, & reçuës dans leurs Etats, sous des peines rigoureuses contre tous ceux qui refuseroient de s'y soumettre. Ayant vû, & murement éxaminé ces Loix, par lesquelles les susdits Princes ordonnent qu'il n'y aura désormais nulle différence entre les anciens, & les nouveaux Chrétiens ; mais que tous pourront également posséder les Charges, Honneurs, & Dignités, soit Séculiéres, ou Ecclésiastiques : désirant d'ailleurs avec ardeur que chacun juge, & agisse selon la raison ; & que ceux qui, contre les Régles de la Justice, & de la Charité Chrétienne, ont osé établir des maximes si opposées à la Paix & à l'Unité, rentrent enfin en eux-mêmes, & reconnoissent leur erreur : de notre propre mouvement, & science certaine, nous approuvons, confirmons, ratifions, & appuyons de notre Autorité Apostolique, toutes ces Ordonnances, ces Réglemens, & ces Décrets ; & les déclarons conformes au Droit, & aux SS. Canons. Nous ordonnons à tous les Fidéles en général, & à chacun en particulier, de quelque Etat, & Condition qu'ils puissent être, sous peine d'Excommunication, de recevoir désormais à toutes les Charges, Dignités, Emplois,

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

» & Honneurs ; tous ceux qui ont renoncé au Paganiſme, ou » au Judaïſme, pour faire Profeſſion de la Foi en JESUS-» CHRIST, ou qui pourroient ſe convertir dans la ſuite, » abandonnant quelque Secte que ce puiſſe être pour recevoir » le Baptême.

« Nous ordonnons auſſi, conformément à l'eſprit de ces » mêmes Loix, que les Enfans des nouveaux Convertis, & » & toute leur poſtérité, puiſſent paiſiblement jouir des mê-» mes Priviléges ; pourvu qu'ils vivent d'une maniére Chré-» tienne, & qu'ils en faſſent toutes les fonctions ; étant juſte » de les admettre à tous les Emplois, de recevoir leurs Dé-» poſitions, de ne faire aucune différence entr'eux & les an-» ciens Chrétiens ; de ne les inſulter ni de fait, ni de parole ; » & de ne point ſouffrir qu'on les inſulte ; mais au contraire » d'avoir pour eux toute la bienveillance, & toute la charité » que l'Evangile nous preſcrit ; de s'oppoſer de tout leur pou-» voir à ceux qui voudroient tenir une autre conduite ; & de » faire voir par leurs actions, que tous les Catholiques, ſans » exception de perſonne, ne ſont qu'un même corps en JESUS-» CHRIST, ſuivant la Doctrine que notre Foi nous enſeigne.

« Nous déclarons donc, par la Teneur de ces Préſentes, que » tous les nouveaux Chrétiens doivent être tenus, regardés, » & traités comme les anciens. Mais s'il s'en trouve quelques-» uns, qui, après avoir reçu le Baptême, ne ſuivent pas exac-» tement la Foi de JESUS-CHRIST, ne gardent point, ſoit par » malice, ou par ignorance, les Commandemens de Dieu, & » les Loix de l'Egliſe ; & demeurent encore attachés aux an-» ciennes Erreurs des Juifs, ou des Gentils, qu'ils avoient » quittées : dans ce cas, il faut s'en tenir à ce qui a été autre-» fois ordonné dans un Concile de Toléde, & particuliére-» ment dans le Chapitre *Conſtituit*, contre ces lâches Apoſtats. » On ne les recevra point aux Charges & Dignités ; mais on » obſervera à leur égard les Saints Décrets dans toute leur » force, & vigueur, conformément à l'explication que les » Princes eux-mêmes ont donnée aux SS. Canons, dans leurs » ſuſdites Conſtitutions. Que ſi quelqu'un trouve quelque » choſe à reprendre dans ces nouveaux Chrétiens, qu'il s'a-» dreſſe à un Juge compétant, qui réglera toutes choſes, en » obſervant néanmoins les formes, & les Loix de la Juſtice. Et » que perſonne ne ſoit aſſez téméraire pour oſer rien entrepren-» dre de ſa propre autorité, contre aucun des nouveaux Chré-» tiens, qu'après avoir obſervé toutes les formes de Droit, &

tout ce qui est prescrit par les Loix Divines & Humaines, « &c. Donné à Fabriano le 24 de Septembre, la troisiéme « année de notre Pontificat (*) 1449. »

Cette Bulle, & les Ecrits de Turrecremata, qui suivirent de près, produisirent en Castille, tout l'effet désiré. Deux Illustres Archevêques de Toléde, Don Alphonse Carillo; & Don Pedre Gonçalez de Mendoza, firent divers Décrets en conséquence; le premier dans un Synode tenu à Alcala; & le second, dans un autre Synode assemblé à *Vittoria*, Ville d'Espagne, Capitale de la Province d'Avala dans la vieille Castille. Mariana remarque cependant, que tous les Historiens de la Nation avoient passé sous silence ce qui regarde le soulévement de Toléde, & le fameux Décret contre les Juifs; sans doute, dit il, pour effacer le souvenir de ces Faits, & en épargner la honte à ceux qui en étoient les principaux Auteurs. Aussi le Traité de Turrecremata, composé à ce sujet, n'a-t'il point été imprimé. Antoine de Sienne nous apprend qu'on le conserve en Manuscrit dans notre Collége de Valladolid.

Hist. d'Espag. Liv. XXII, pag. 55.

Ap. Echard. Tom. I, pag. 842, c. 2.

Le même Cardinal ne tarda pas à faire paroître un autre Ouvrage, qu'il avoit fini à Rome, le dixiéme de Janvier 1451, & dédié au Pape Nicolas V. Cet Ouvrage, qui parut depuis imprimé à Lyon, sous le Titre de *Nouvelle Compilation du Décret*, est divisé en cinq Livres, selon la division des Décrétales.

LXVIII.

Saintes occupations de notre Cardinal, parmi les embarras de la Cour.

Parmi toutes ces différentes occupations, celle que le Serviteur de Dieu regarda toujours comme la principale, fut le soin de sa perfection, & du salut de ses Freres. Obligé de vivre dans l'embarras des affaires, & le tumulte de la Cour, il ménageoit si bien ses momens, qu'il en trouvoit toujours pour ses Livres, & surtout pour la Priére, dont il sentoit d'autant plus le besoin, que les affaires extérieures, & les sujets de distraction se multiplioient davantage. En gémissant devant Dieu de la dure nécessité, où il se trouvoit, de répondre à une infinité de personnes, de prendre connoissance de leurs affaires, de démêler leurs intérêts, & de leur rendre justice; il estimoit le sort de ceux, à qui il étoit donné de couler tranquillement leurs jours, dans une sainte retraite, ou dans le Ministére de la parole. Autant qu'il aimoit les Religieux, qui, fidéles à leur Vocation sçavoient se renfermer dans les bornes, & les devoirs de leur Etat: autant se montroit il sévére

(*) Le Pape Nicolas V mourut le 24 Mars 1455. Mariana s'est donc trompé lorsqu'il a dit: *Il y a une autre Bulle du même Pape Nicolas, expédiée le 29 de Novembre de l'année* 1457. Hist. d'Esp. Liv. XXII, p. 54.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

à l'égard de quelques autres, à qui l'humeur, l'inquiétude, la curiosité, ou l'ambition faisoient quelquefois abandonner le repos du Cloître, pour se jetter d'eux-mêmes dans des sollicitudes, qu'ils auroient dû s'épargner. En ayant un jour rencontré un de ce caractére: *Retirez-vous*, lui dit ce Cardinal, *retirez-vous, mon Pere; laissez la Cour à ceux qui veulent plaider, & si vous avez quelque chose à demander, adressez-vous au Procureur Général de votre Ordre, qui vous donnera satisfaction.*

Lean. Alb. Lib. III, fol. 82.

LXIX. Attentions & libéralités de ce Cardinal, en faveur du Couvent de la Minerve.

Le même esprit de zéle & de Religion, parut dans tout ce que fit ce pieux Cardinal en faveur de la Communauté de la Minerve. Il ne se borna pas à réparer les Edifices, orner le Cloître, & embellir l'Eglise, ni à faire construire quelques nouvelles Chapelles: il eut encore plus de soin, que le Service Divin s'y fit avec dignité, & que la Régle y fût éxactement observée. Dans cette vûe, il augmenta, ou renouvella presqu'entiérement la Communauté, en appellant à Rome des Religieux de la Congrégation de Lombardie, qui vivoient dans une éxacte régularité. Le Général des FF. Prêcheurs étoit toujours assuré de trouver, dans le zéle & le crédit de ce Cardinal, tout l'appui, dont il pouvoit avoir besoin, pour introduire, étendre, ou affermir la vie réguliére dans les différentes Provinces de son Ordre.

Ibid. fol. 83.

LXX. Zéle de la régularité.

Dans le Chapitre Général, tenu à Rome au mois de Juin 1451, notre Cardinal voulut sçavoir de tous les Provinciaux assemblés, en quel état se trouvoient alors leurs Maisons dans les différentes parties du monde Chrétien: & il recommanda particuliérement au Supérieur de la Province d'Espagne, de redoubler ses attentions pour y faire fleurir la piété, & les Etudes. Un Auteur Espagnol prétend qu'il fit lui-même un voyage dans ce Royaume, afin d'aider de sa présence les soins du Provincial. Selon cet Historien, les travaux, les remontrances, les libéralités, & surtout les éxemples édifians du Cardinal de Turrecremata, produisirent de fort bons effets dans plusieurs Villes d'Espagne; quoique son zéle n'eût pas par tout le même succès. Lopez assure qu'étant arrivé au Couvent de Villalon, fondé seulement depuis l'an 1402, le Cardinal ne fut point content, ni du peu de régularité qu'il y trouva, ni de la maniére dont on répondit à ses bonnes intentions. Persuadé cependant que le Peuple du Lieu avoit un grand besoin d'instruction; & que des Ministres zélés pourroient contribuer à la conversion des Juifs répandus dans le Pays; il y fit bâtir une magnifique Eglise à l'honneur de saint Michel; y annéxa une

Jo. Lopez III Part. Hist. Ord. Præd. Lib. II, c. 5.

LXXI. Diverses Fondations.

une Commanderie, & d'autres Revenus considérables, avec plusieurs Terres; & y établit quelques Ecclésiastiques, capables d'instruire des Vérités de notre Religion, les Fidéles & les Infidéles, les Chrétiens, & les Juifs. Cette Fondation, ajoute le même Auteur, subsista quelque tems dans le même état; mais peu d'années avant la mort du Fondateur, les Religieux de Villalon s'étant réformés, le Pape Paul II leur donna l'Eglise de saint Michel, avec tous ses Revenus.

LXXII. Couvent de Valladolid.

Le Cardinal de Turrecremata eut plus de consolation, dans son Couvent de Valladolid, où la Réforme fut d'abord reçue avec joye. Comme cette Maison fit paroître plus d'ardeur pour la vie réguliére, elle ressentit aussi les plus grandes libéralités du zélé Cardinal. Tous les Edifices, dont quelques-uns menaçoient ruine, furent réparés par ses soins. Il enrichit l'Eglise, de plusieurs Vases & Ornemens précieux; il obtint du Pape & du Roy de Castille, une Commanderie, avec la faculté de l'unir pour toujours à ce Couvent, où il jetta les Fondemens du célébre Collége de saint Grégoire; d'où sont sortis dans la suite plusieurs sçavans Hommes: nous parlerons de quelques-uns dans plus d'un endroit de cet Ouvrage. Alphonse de Burgos autre Dominicain, Confesseur du Roy de Castille, Evêque de Cordoue, mit depuis la derniére main à cet Ouvrage.

Hist. d'Espag. Liv. XXIV, pag. 360.

Nous ne pensons pas cependant, que la Réforme de quelques Couvens, ni les différentes Fondations, dont nous venons de parler, fussent le seul objet du voyage, que le Cardinal de Turrecremata avoit fait en Espagne. On sçait quels étoient alors les progrès de Mahomet II, les justes allarmes des Chrétiens d'Orient, & les mesures qu'on prenoit à la Cour de Rome, pour donner du secours, tant à l'Empereur Constantin, qu'à son Frere Démétrius Paléologue, Prince du Péloponnése, & à Scanderberg Duc d'Albanie. Tous ces Princes s'étoient adressés au Pape, pour obtenir quelques secours contre les Turcs; & Sa Sainteté, qui leur avoit promis des Troupes & de l'argent, envoyoit ses Légats dans toutes les Cours des Princes Chrétiens, pour les engager à prendre les Armes contre les Infidéles, ou à contribuer autrement aux frais de la Guerre. En mettant donc le voyage de notre Cardinal en Espagne, après l'an 1451, (car les Auteurs Espagnols n'en marquent point le tems) nous ne devons presque pas douter, que sa principale vûe n'ait été de porter le Roy de Castille, à entrer dans

Hist. Eccl. Liv. CX, n. 30, 31, 65, 66, &c.

LXXIII. Véritable motif du Voyage de Turrecremata en Espagne.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

les intentions du Souverain Pontife, pour les intérêts communs de la Religion.

Mais les brouilleries, dont cette Cour étoit alors agitée par les fréquentes révoltes des Peuples, & par l'ambition de Don Alvar de Lune, ne permettoient guères au Monarque de rien entreprendre hors du Royaume : & deux facheux accidens, qui se suivirent de près, mirent de nouveaux obstacles au succès. La Ville de Constantinople, assiégée par Mahomet II, au commencement de 1453, fut prise d'assaut au mois de May de la même année ; & le vingtiéme de Juillet de l'année suivante, le Roy de Castille, Don Jean II mourut à Valladolid. Si le Cardinal de Turrecremata se trouva aux Obséques, qu'on lui fit avec beaucoup de Pompe, d'abord dans notre Couvent de saint Paul à Valladolid, & ensuite à Burgos ; il y a apparence qu'après avoir rendu ses respects à Don Henry, Fils aîné & Successeur de Jean II, il ne tarda pas à reprendre le chemin de Rome. Deux raisons pouvoient l'obliger à ne point faire un plus long séjour dans la Castille : le peu d'espérance de réunir bientôt les Esprits, dans ces commencemens d'un nouveau Régne, & la maladie de Nicolas V.

Hist. d'Espag. Liv. XXII, pag. 92.

LXXIV. Mort du Roy de Castille.

LXXV. Et du Pape Nicolas V.

Ce pieux Pontife, après avoir gouverné saintement l'Eglise, huit ans, & dix-neuf jours, mourut à Rome le 24 de Mars 1455. L'Affliction, que lui avoit causé la prise de Constantinople, pouvoit avoir abrégé ses jours : & l'Armée qu'il avoit déja mise sur pié, pour repousser les Infidéles, ne parut destinée qu'à rendre sa Pompe funebre plus magnifique. Cependant, les Cardinaux au nombre de quinze entrérent dans le Conclave, qui se trouva d'abord partagé en deux factions. L'Illustre Cardinal Bessarion étoit vivement porté par un parti ; & l'autre ne s'opposoit pas avec moins de vivacité à son Exaltation. Sa Nation, peut-être aussi son mérite trop éclatant, lui firent tort dans l'esprit de quelques-uns. Le Conclave néanmoins ne dura pas long-tems ; & tous les Cardinaux se réunirent en faveur d'Alphonse de Borgia, natif de Valence en Espagne. Ce Cardinal étoit âgé alors de soixante-dix-huit ans : & quand on entra dans le Conclave, personne ne pensoit à lui que lui-même, saint Vincent Ferrier, comme il a été remarqué ailleurs, lui avoit prédit la Papauté ; & Borgia l'attendoit avec tant d'assurance, qu'après la mort de Nicolas V, il disoit ouvertement à tous ses Amis, qu'il seroit Pape. Il fut élû en effet tout d'une voix, le huitiéme d'Avril, & couronné le vingtiéme, sous le nom de Calixte III.

LXXVI. Conclave de Calixte III.

Pendant que le nouveau Pape, ſelon le Vœu qu'il en avoit fait avant même ſon Election (*), travailloit à réunir les forces de tous les Princes Chrétiens contre les Turcs; le Cardinal de Turrecremata, dans des occupations plus tranquilles, continuoit à conſacrer ſes talens & ſes veilles, à l'inſtruction des Fidéles. Calixte III, dix jours après ſon Couronnement, le chargea de l'Adminiſtration de l'Egliſe de Paleſtrine; dont l'Evêché, qui ne reléve que du Saint Siége, eſt toujours affecté à un des ſix plus anciens Cardinaux du Sacré Collége. Quelques Auteurs prétendent que pluſieurs années auparavant, notre Cardinal avoit été nommé à l'Evêché de *Mondoque*, Ville d'Eſpagne en Galice; & que le Roy de Caſtille, Don Jean II, qui l'honoroit de ſon amitié, avoit voulu le placer ſur le Siége de Séville. C'eſt du moins ce qu'aſſure Ferdinand Gomez, autrefois Médecin de ce Prince.

LXXVII. Turrecremata paſſe au rang des Cardinaux Evêques.

Ita. Sacr. Tom. I. Col. 218.

Echard. ut ſp. pag. 838. Col. 2.

Quoiqu'il en ſoit, nous ſçavons que la vigilance de notre Cardinal, & ſes ſoins à régler le Clergé & le Peuple de Paleſtine, ſelon les Loix de l'Evangile, & les Saints Canons, ne l'empêchérent pas de perſectionner toujours ſes Ouvrages, ni d'en publier de nouveaux. Ses ſçavans Commentaires ſur le Décret de Gratien, parurent à Rome dans le mois de Juin 1457. Il travailloit en même tems aux Informations pour la Canoniſation de ſaint Vincent Ferrier. Il n'eut pas la peine, il eſt vrai, de recommander cette affaire au Pape Calixte; qui s'y portoit lui-même avec d'autant plus d'ardeur, que le Saint, en lui promettant la Papauté, avoit prédit qu'il le canoniſeroit. Mais s'il n'étoit pas néceſſaire de ſolliciter pour cela Sa Sainteté, il falloit l'aider; & perſonne ne pouvoit le faire avec plus de ſuccès que le Cardinal de Turrecremata. Le zéle, l'inclination, la facilité des moyens; rien ne lui manquoit.

LXXVIII. Il publie de nouveaux Ouvrages.

LXXIX. Et travaille à la Canoniſation de ſaint Vincent Ferrier.

Témoin des Travaux Apoſtoliques de ſaint Vincent, & admirateur de ſes heroïques vertus, il l'avoit auſſi été de ſes Miracles; & il connoiſſoit, tant en Eſpagne, qu'en France, & en Italie, un grand nombre de perſonnes, qui n'attendoient pas qu'on les interrogeât, pour rendre gloire à Dieu, en rendant témoignage à la Sainteté de ſon Serviteur. Notre Cardinal eut ſoin de faire venir de preſque tous les Royaumes de l'Europe les témoins & les atteſtations néceſſaires. Mais la longueur

(*) *Vœu que le Cardinal Alphonſe de Borgia avoit fait avant que d'être Pape:* Ego Calliſtus Pontifex Deo omnipotenti voveo, & ſanctæ individuæ Trinitati, me bello, maledictis, interdictis, execrationibus, & demum quibuſcumque rebus potero, Turcos chriſtiani nominis hoſtes ſæviſſimos perſecuturum. *Spondan. An.* 1455. *n.* 8.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

des Formalités, qu'on a coutume d'observer dans ces sortes d'affaires, fit que celle-ci dura autant que le Pontificat de Calixte III, qui ayant dressé la Bulle de la Canonisation, laissa à son Successeur le soin de la publier.

Cependant la nécessité de s'opposer aux progrès des Infidéles, qui étoient sur le point de se rendre maîtres de toute la Hongrie, ne laissoit pas d'inquiéter la Cour de Rome. Notre

LXXX. Desseins contre les entreprises des Turcs.

Spondan. ad. An. 1455. n. 9.

Cardinal, embrasé du même zéle que le Pape, pour une Expédition qui intéressoit toute la Chrétienté; s'étoit trouvé dans le Consistoire, dans lequel Ennée Silvius, alors Evêque de Sienne, & député de l'Empereur Fréderic III, haranguant le Pape Calixte, & tout le Sacré Collége, les avoit assurés, que l'Empereur étoit résolu d'employer toutes ses forces contre l'ennemi commun; que le Roy d'Aragon y joindroit volontiers les siennes; que le Duc de Bourgogne étoit dans les mêmes dispositions; que plusieurs Princes d'Allemagne s'étoient engagés par vœu à poursuivre avec vigueur une Guerre si juste, & si sainte; que le Roy Très-Chrétien, Charles VII, ne manqueroit pas d'imiter le zéle si louable de ses illustres Prédécesseurs; que les Anglois, les Castillans, les Portugais; enfin tous les Peuples fidéles, n'attendoient que les ordres du Pape, pour prendre les Armes: que c'étoit donc à Sa Sainteté à seconder les vœux des Chrétiens, pour la défense de la Religion, en ouvrant les Trésors de l'Eglise, faisant prêcher la Croisade, & observer par tout le bon ordre.

LXXXI. Divisions des Chrétiens: progrès des Infidéles.

Le Pape, par le Conseil de Turrecremata, & de plusieurs autres Cardinaux, fit avec diligence tout ce qui pouvoit dépendre de lui. Mais le peu de zéle de quelques Souverains, quand il fallut venir à l'éxécution; & les inquiétudes, que Don Alphonse Roy d'Aragon, causa au saint Pere, dès le commencement de son Pontificat, firent échouer les plus beaux projets. Le Turc profita de nos divisions, pour pousser toujours plus loin ses Conquêtes; & pendant que les Chrétiens perdoient tous les jours du terrain (*), la Chaire de saint Pierre se trouva de nouveau vacante

LXXXII. Mort de Calixte III.

par la mort de Calixte III, arrivée le sixiéme d'Août 1458. Les Cardinaux s'assemblérent le seiziéme du même mois, pour

(*) Un Historien remarque qu'il ne se passoit point d'année, que les Infidéles n'enlevassent quelque chose aux Chrétiens. Il compte deux Empires, douze Royaumes, un grand nombre d'Isles & de Provinces, & plus de deux cens Villes considérables, dont Mahomet II avoit deja fait la Conquête. De sorte que si la Providence n'eût abrégé les jours de ce formidable Sultan, on ne doutoit point qu'il ne se fût rendu maître de toute l'Italie, qu'il avoit plus d'une fois menacée. *Chalcondyle Liv. IX, C. 1. Hist. Eccl. Liv. CXI, n. 82.*

procéder à une nouvelle Election : & la premiére chose qu'ils firent dans ce Conclave (le troisiéme où se trouvoit le Cardinal de Turrecremata,) fut de régler certains Articles, qui devoient être observés par le nouveau Pape ; & ils promirent tous avec serment de s'y conformer. Malgré les différens partis, qui partagérent pendant douze jours les suffrages des Cardinaux, celui de Sienne, appellé Ennée Silvius, honoré depuis deux ans seulement de la Pourpre, fut élû Pape le 27 d'Août, & prit le nom de Pie II.

LXXXIII. Conclave de Pie II.

Le zéle du nouveau Pontife égaloit son courage : & persuadé que les progrès des Infidéles deviendroient toujours plus rapides, si la division continuoit entre les Princes Chrétiens, il s'appliqua d'abord à les réunir. Non seulement il leur envoya à tous ses Nonces, & ses Légats ; mais il les fit prier de vouloir se trouver eux-mêmes en personne, ou du moins par leurs Ambassadeurs, à une Assemblée Générale, qu'il venoit de convoquer à Mantoue ; pour délibérer sur les moyens d'empêcher que la puissance des Turcs ne devînt toujours plus formidable aux Chrétiens. Le Saint Pere se disposa à se rendre lui-même à Mantoue dès le commencement de l'année suivante : & il voulut que notre Cardinal, sur le zéle, & les lumiéres duquel il comptoit beaucoup, l'accompagnât dans ce voyage. Mais avant que de l'entreprendre, Sa Sainteté le chargea de faire un Ouvrage contre les erreurs de Mahomet, & de ses Sectateurs ; afin que cet Ecrit pût servir comme de préservatif à plusieurs Chrétiens ; qui, se trouvant mêlés parmi les Turcs, & devenus leurs Esclaves, ou leurs Sujets, se voyoient malheureusement exposés à perdre la Foi ; après avoir perdu leurs Biens, & leur Liberté.

LXXXIV. Zéle du nouveau Pape, secondé par notre Cardinal.

Turrecremata déclare d'abord, qu'il a composé ce petit Traité à la hâte, lorsqu'il étoit sur le point de se rendre à Mantoue, & que son dessein n'avoit pas été d'écrire l'Histoire de Mahomet ; mais seulement de montrer que la Loi de ce faux Prophéte, dictée par l'esprit de mensonge, renfermoit presque toutes les erreurs des anciens Hérétiques. C'est aussi ce qu'il démontre avec autant de clarté que de précision. Ce petit Ouvrage, qui fut depuis imprimé à Paris, parut à Rome au commencement de l'année 1459. L'Auteur en partit, avec le Pape Pie II, le 18 de Février : & il fut toujours du Conseil secret de sa Sainteté, dans tout ce qu'elle fit, soit à Mantoue, soit dans les autres Villes, où le Pontife fit quelque séjour.

LXXXV. Ecrit de Turrecremata contre la Loi de Mahomet.

LXXXVI. Il accompagne le Pape à Mantoue.

Etant à Sienne, dont le Siége fut alors érigé en Archevê-

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

ché, Pie II y reçut les Ambassadeurs de l'Empereur Frédéric, & des Rois de Castille, de Portugal, de Hongrie, de Bohême; ceux des Ducs de Bourgogne, & d'Autriche, & du Marquis de Brandebourg. Tous ces Ambassadeurs ayant rendu publiquement leurs devoirs & leur obéïssance au Pape; Sa Sainteté, avec ses Cardinaux, écouta les propositions des uns, les Plaintes ou les Demandes des autres, & tâcha de les satisfaire tous. Mais cela retarda son voyage; & ce ne fut que vers la fin d'Avril que le Pape arriva à Florence. Saint Antonin, Archevêque de cette Ville, étoit alors attaqué d'une maladie mortelle, qui termina son éxil le deuxiéme de May, veille de l'Ascension. Si la mort de ce grand Archevêque fut un juste sujet d'affliction, pour le Pape, dont il étoit tendrement aimé; elle affligea encore plus sensiblement notre Cardinal, qu'une sainte amitié unissoit depuis long-tems avec le Serviteur de Dieu. Il bénit cependant le Seigneur, & de ce qu'il lui avoit fait la grace de recevoir les derniers soupirs d'un si saint Personnage; & de ce que, par la voix des miracles, il l'assuroit déja de la gloire, dont son ame jouissoit dans le Ciel.

LXXXVII. Circonstance de ce Voyage. Hist. Eccl. Liv. CXI, n. 90.

LXXXVIII. Le pieux Cardinal assiste à la mort de saint Antonin.

Après les Obséques de saint Antonin, le Cardinal de Turrecremata reprenant son Voyage, à la suite du Pape, passa par Bologne, & Ferrare, & arriva enfin à Mantoue le 27 de May. On fit l'Ouverture de l'Assemblée le premier de Juin; & l'Evêque de Coron, Barthelemy de Lapasse, dont nous avons donné l'Histoire, fit un beau Discours sur les pieux desseins du Pape, & la pressante nécessité de pourvoir sans délai à la sûreté du monde Chrétien. Le Souverain Pontife, prenant la parole après cet Evêque, dit qu'il avoit espéré qu'à son arrivée il trouveroit à Mantoue, tous les Ambassadeurs des Rois & des Princes, qui devoient le précéder; mais que le petit nombre qu'il y voyoit, étoit une preuve que les Chrétiens ne prenoient pas fort à cœur les intérêts de la Religion; & qu'il étoit honteux de voir une si grande négligence parmi les Fidéles, dont les uns étoient retenus par l'avarice, & les autres par l'amour des plaisirs, ou par une lâche timidité; tandis que les Turcs s'exposoient volontiers à la mort, pour étendre leur abominable Secte, avec leur injuste Domination.

Hist. Eccl. Liv. CXI, n. 99.

LXXXIX. Le peu de zéle des Chrétiens afflige S. S.

XC. Le Cardinal de Turrecremata détourne le Pape, du dessein de se retirer de Mantoue sans avoir rien fait.

Sensiblement affligé de trouver si peu de disposition à l'éxécution de ses grands desseins, le Saint Pere ne sçavoit à quoi se déterminer: & déja plusieurs Cardinaux, n'espérant rien pour le succès de l'entreprise, vouloient lui persuader de l'abandonner, ou de la remettre à un autre tems, & de retourner in-

cessanment à Rome. Le Cardinal de Turrecremata s'opposa fortement à cet avis, l'illustre Bessarion se joignit à lui : l'un & l'autre priérent Sa Sainteté de ne point se retirer de Mantoue, sans avoir conclu l'importante affaire, pour laquelle on avoit convoqué l'Assemblée ; ils ajoutérent qu'il falloit presser, par de nouvelles Lettres, tous les Princes de la Chrétienté d'envoyer au plutôt leurs Ambassadeurs, avec de pleins Pouvoirs (1).

XCI. Déclaration de ce Pontife. Commentar. Pii II, Lib. III.

Ce Conseil étoit trop conforme aux vûes de Pie II, & à l'ardeur de son zéle, pour n'être point suivi. Ayant donc assemblé de nouveau tous les Députés qui se trouvoient à Mantoue, le Pape leur déclara, qu'il étoit venu dans cette Ville, plein d'espérance ; & qu'il n'en sortiroit pas qu'il n'eût des preuves certaines du zéle & du courage des Princes, avec lesquels il vouloit travailler de concert au bien de toute la Chrétienté ; que s'il étoit obligé de s'en retourner sans avoir vû l'accomplissement de ses désirs, il ne quitteroit jamais le dessein de défendre l'Eglise, prêt à exposer sa vie, s'il étoit nécessaire, pour la sûreté des Peuples, que Dieu lui avoit confiés. Ce Discours ranima les Timides, & consola les bien intentionnés. Sa Sainteté écrivit aussi à tous les Souverains, & à toutes les Républiques du monde Chrétien. La plûpart répondirent à ce louable empressement ; & l'Assemblée de Mantoue devint bientôt fort nombreuse, par l'arrivée de plusieurs Ambassadeurs. Outre ceux de France, d'Allemagne, d'Angleterre, & des Princes d'Italie, on y vit les Envoyés des Isles de Chypre, de Rhodes, de Lesbos, d'Albanie, d'Epire, de Bosnie, & de tous les Confins de l'Illirie.



XCII. La Guerre est conclue contre les Turcs.

La Guerre fut résolue contre les Turcs, & la plûpart des Princes, ou leurs Députés, firent d'assez belles promesses pour l'exécution de ce qui venoit d'être résolu. On peut connoître en quoi consistoit ces promesses, & quelles étoient les mesures, que prenoit le Souverain Pontife, par le Discours qu'il prononça dans le mois de Janvier 1460 ; où Sa Sainteté exposa en peu de mots ce qui s'étoit fait dans l'Assemblée de Mantoue depuis huit mois qu'on y étoit ; & ce qu'on pouvoit en espérer.

XCIII. Discours de Pie II.

« Si les Hongrois, disoit le Pape, sont secourus, ils at- «

(1) Ipse (Joannes Turrecremata) cum Bessarione Cardinali Nicæno Græco, meliori consilio institit, ne re infectâ discederet, principesque Christianos gravioribus literis ad congressum iterum urgeret ; quod & effectu non caruit, &c. *Echard. Tom. I, pag.* 838. *Col.* 1.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

Collec. Conc. Tom. XIII, pag. 1802. Hist. Eccl. Liv. CXI, n. 143.

» taqueront les Turcs de toutes leurs forces. Les Allemans » promettent une Armée de quarante-deux mille hommes. Le » Duc de Bourgogne en promet six mille. Le Clergé d'Italie, » à l'exception des Vénitiens & des Génois, accordera la » Dîme de ses Biens. Les Laïques donneront le trentiéme de » leurs Revenus ; & les Juifs le vingtiéme : ce qui suffira pour » l'entretien de l'Armée Navale. Le Roy d'Aragon fera la » même chose. Ceux de Raguse offrent deux Galéres ; & ceux » de l'Isle de Rhodes quatre. Tout cela a été solemnellement » promis par les Princes, ou par leurs Ambassadeurs. Quoique » les Vénitiens n'ayent rien promis en public, je me flatte » qu'ils ne manqueront pas au besoin, quand ils verront tous » les autres disposés à le faire ; & que les François, les Castil- » lans, & les Portugais suivront leur éxemple. Il ne faut rien » espérer de l'Angleterre, à cause des troubles qui divisent ce » Royaume, ni de l'Ecosse cachée dans le fond de l'Océan. » La Suéde, le Dannemark, & la Norvége, sont trop éloignés » pour pouvoir envoyer des Gens de Guerre, & contens de » leurs Poissons, ils ne peuvent fournir aucun argent. Les Po- » lonois étant voisins des Turcs, par la Moldavie, crain- » dront d'exposer leur Pays en le dénuant. Les Bohémiens » ne pouvant pas combattre à leurs frais hors de leur Royau- » me, seront entretenus & payés. Les Hongrois armeront » vingt mille hommes de Cavalerie, & autant d'Infanterie : » & par la jonction des Allemans & des Bourguignons, ils » feront une Armée de quatre-vingt-huit mille hommes. Qui » doute qu'on ne puisse vaincre & abattre les Turcs avec tou- » tes ces Troupes ? Ajoûtez que Scanderberg viendra avec une » Armée choisie de ses Albanois ; que plusieurs dans la Gréce » quitteront le parti des Infidéles ; qu'en Asie le Prince de » Caramanie, & les Arméniens chargeront les Turcs par der- » riére. Ne désespérons donc pas de la Victoire, & prions le » Seigneur qu'il veuille seconder nos desseins. Portez & ra- » contez dans vos Pays ce qui s'est fait ici, afin que vos Sei- » gneurs & Maîtres éxécutent fidellement leurs promesses. »

XCIV. Le Cardinal de Turrecremata agit auprès des Princes Chrétiens, pour les réunir contre les Infidéles.

On ne sçauroit trop louer le courage de ce Pape, & de quelques Cardinaux animés du même esprit de zéle, pour l'honneur de la Religion. Le Cardinal de Turrecremata fut toujours l'un de ceux, qui se distinguérent davantage dans la poursuite d'une affaire, qui intéressoit tous les Peuples Chrétiens. S'il continuoit à aider le Saint Pere, de ses Conseils ; il n'agissoit pas avec moins d'ardeur auprès des Princes, ou de leurs Ambassadeurs,

Ambaſſadeurs, pour les faire tous entrer dans les mêmes vûës. Et au milieu de ces différentes occupations, il travailloit encore à expliquer, ſoit par ſes Ecrits, ou par ſes Diſputes, les Vérités de la Foi, & ce qui pouvoit intéreſſer la Religion.

Un Auteur rapporte qu'à l'occaſion du précieux Sang, qu'on conſerve à Mantoue, dans l'Egliſe de ſaint André, notre Cardinal, par ordre du Pape, & en préſence de Sa Sainteté, eut pluſieurs ſçavantes Conférences, avec François de la Roüere, depuis Pape ſous le nom de Sixte IV, touchant le Sang de JESUS-CHRIST répandu au tems de la Paſſion. Doneſmond eſt peut-être le ſeul, qui ait parlé de cette Diſpute, dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe de Mantoue; & il la met dans le mois de Septembre 1459; c'eſt à dire, dans le tems que le Pape, & le Sacré Collége paroiſſoient le plus occupés de la grande affaire, dont on vient de parler. Cette circonſtance, & le ſilence de tous les anciens Auteurs pourroient faire douter de la vérité de cette Diſpute.

II Part. Lib. VI, pag. 12. Echard. Tom. I, pag. 841. Col. 2.

Le Cardinal de Turrecremata étant parti de Mantoue, vers le commencement de Mars 1460, accompagna le Pape à Sienne; où, conſulté par Sa Sainteté ſur le deſſein qu'elle avoit d'augmenter le Sacré Collége, il donna ſon conſentement pour la Promotion de ſix nouveaux Cardinaux. Pie II les nomma en effet avant que de ſortir de la Ville de Sienne; & cette Nomination, dit un Hiſtorien François, délivra les anciens Cardinaux de beaucoup de ſollicitations. Arrivé à Rome le ſeptiéme jour d'Octobre, Turrecremata ne différa pas de publier un autre Ouvrage, intitulé, *Du Salut de l'Ame*, ou *le Fondement de la Foi Catholique*. Trithéme, Bellarmin, & pluſieurs autres Ecrivains ont parlé de ce Traité, qui ne ſe trouve point parmi les Ouvrages imprimés de notre Auteur.

XCV. Nouveaux Cardinaux.

Hiſt. Eccl. Liv. CXI, n. 145.

XCVI. Divers Ouvrages du Cardinal.

Bientôt après, le même Cardinal en préſenta un autre à Sa Sainteté, avec ce Titre : *Symbole des Vérités de la Foi, enſeignées dans l'Egliſe Romaine, pour l'Inſtruction des Manichéens* : ou, *Explication de cinquante Vérités contre autant d'Erreurs des Manichéens*. Nicolas-Antoine, après Bzovius, raconte à quelle occaſion cet Ouvrage avoit été fait. Le Roy de Boſnie venoit de donner un Edit, pour obliger tous les Hérétiques de ſon Royaume, ou d'embraſſer la Foi Catholique, ou de ſortir de ſes Etats. Soit que ce Prince en uſât ainſi par un motif de cupidité, comme quelques-uns l'ont cru, parce qu'il avoit confiſqué les biens de tous ceux qui ſe retiroient, ſoit qu'il voulût ſeulement faire montre de ſon zéle, & couvrir devant les Hommes, la faute qu'il avoit faite en livrant aux Turcs, une Place forte,

Vide, Echard. Tom. I, pag. 838. 840. Col. 2. Ex Bzovi. ad An. 1460. n. 38.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

qu'il auroit pû défendre long-tems contre leurs efforts, on assure qu'il y eut deux mille Hérétiques, qui firent publiquement abjuration de leurs Erreurs : tandis que les autres, en plus grand nombre, alloient chercher auprès du Prince Etienne, Duc de Bosnie, un asyle, & un appui à leur Hérésie. Trois des principaux parmi ces Sectaires, Manichéens de Profession, & fort puissans à la Cour, obtinrent du Roy le tems nécessaire pour s'instruire, & se déterminer.

XCVII. Il instruit quelques Seigneurs Manichéens.

Ce Prince les envoya à Rome, vers le Pape Pie II; & Sa Sainteté les ayant d'abord logés dans quelques Monastéres, chargea notre Cardinal de Turrecremata du soin de leur Conversion : c'est à quoi il s'appliqua avec zéle, & avec succès. Il ne refusa point d'écouter avec bonté leurs doutes & leurs difficultés; il répondit solidement à tout; dissipa leurs anciens préjugés; leur persuada toutes les Vérités Catholiques, qu'ils avoient jusqu'alors ignorées, ou combattues; & il les engagea enfin à faire une abjuration solemnelle de toutes les impiétés de leur Secte. Le zéle de ce Cardinal ne se borna pas encore là : mais pour affermir davantage la Conversion de ces trois Seigneurs; ou pour les mettre en état de contribuer à celle de plusieurs autres, il composa le petit Traité, dont nous parlons; & leur en remit une Copie entre les mains, lorsque le Pape les renvoya à leur Souverain dans la Bosnie. Bzovius ajoute que deux de ces nouveaux convertis, profitant des Instructions, que leur avoit donné notre Cardinal, persévérérent avec fidélité dans la Profession de la Foi Orthodoxe, qu'ils venoient d'embrasser; pendant que le troisiéme, par une lâche Apostasie s'étant séparé d'eux, se rendit en secret à la Cour du Prince Etienne, pour continuer à y vivre en Manichéen obstiné (1).

XCVIII. Qui abjurent leurs Erreurs.

XCIX. Nouvelles Productions du Cardinal.

L'Infatigable Cardinal continuoit aussi ses utiles travaux, pour l'Instruction des Fidéles, & l'Edification de l'Eglise. Nous avons plusieurs autres productions de son Esprit, dont il enrichit le Public, sous le Pontificat de Pie II; une courte Explication du Pseautier, dédiée à ce Pape; des Méditations sur la Vie de Notre Seigneur JESUS-CHRIST; divers Sujets de Conférences spirituelles pour les Cardinaux après le repas; une Explication de la Régle de saint Benoît, adressée au Moine

(1) Joannes Turrecremata Cardinalis ad se vocatos instruxit; persuasitque tandem, abjuratis erroribus, Ecclesiæ Romanæ... documenta suscipere. Reconciliatos Pius ad Regem remisit. Duo in fide permansere: tertius more canis ad vomitum revertens, ex hinc dilapsus, ad Stephanum confugit, &c. *Bzovi. ad An.* 1460. *n.* 38.

Mahomet II, trois ans après, s'étant emparé de tout le Royaume de Bosnie, fit écorcher tout vif le cinquiéme & dernier Roy nommé Etienne; dont la femme appellée Catherine, se retira à Rome; & y mourut en 1478. *Hist. Eccl. Liv. CXII, n.* 69.

Arséne, qui vivoit dans un Monastére de Florence, dont le Cardinal de Turrecremata étoit Protecteur; & un Recueil de Décisions sur la même Régle, pour la conduite des Supérieurs, & des Inférieurs.

Mais quoique, selon l'expression de Mariana, ce grand Personnage se soit rendu digne d'une Gloire immortelle, par le mérite de ses Ouvrages, & de ceux principalement qu'il a composés pour la défense de la Dignité, & de l'Autorité de l'Eglise Romaine: il est certain que ses saintes actions, & ses solides vertus lui font encore plus d'honneur que ses Ecrits. On ne sçauroit trop louer sa tendre Charité pour les Pauvres; ni ses attentions à retirer de la misére, les jeunes personnes du Sexe; afin de les éloigner du danger du vice, en les mettant en état de s'établir honnêtement, & selon leur vocation, les unes dans le Mariage, les autres dans le Cloître. Il ne voulut point attendre le jour de sa mort, pour distribuer à celles qui étoient dans le besoin, les grands biens dont les libéralités des Souverains Pontifes, ou les Bienfaits de quelques autres Princes, l'enrichissoient: à mesure qu'on lui donnoit, il faisoit passer ces richesses dans le sein des Pauvres, pour la consolation, & le soulagement de plusieurs Familles.

Hist. d'Espagn. Liv. XXI, n. 102.

C. Sa tendre charité pour les Pauvres.

La Charité de JESUS-CHRIST, qui le pressoit, lui fit trouver le secret de continuer encore après sa mort ces œuvres de Miséricorde, & de perpetuer ses Aumônes dans la suite des Siécles. Il établit dans notre Eglise de la Minerve, une Congrégation, chargée de donner chaque année une Dot à douze pauvres Filles de la Ville de Rome: & il voulut que cette distribution se fît le vingt-cinquiéme de Mars, Fête de l'Annonciation de la Vierge. Ce que notre Cardinal avoit si sagement établi, a paru d'une si grande utilité, que les Seigneurs & les Princes Romains, les Cardinaux, & les Souverains Pontifes, se sont fait un devoir de Religion de cultiver, d'enrichir, & d'étendre cette sainte & louable Confrérie; elle a été depuis érigée en Archiconfraternité; & les grandes Aumônes qu'on n'a point cessé d'y faire depuis près de trois Siécles, l'ont renduë si considérable, que tous les ans on donne soixante Ecus Romains à plus de quatre cens Filles, un Habit de Serge blanche, & un Florin pour des Pantoufles. Les Papes ont fait tant de cas de cette pieuse Fondation, qu'ils vont en Cavalcade, accompagnés des Cardinaux, & de la Noblesse Romaine, distribuer eux-mêmes les Cédules, à celles qui les doivent recevoir. On donne le double des autres à celles qui veulent être

CI. Fondation de la célébre Confrérie de l'Annonciade.

Odoric. Ciaconi. Sponde, Bzovius, Ughel.

Hist. Eccl. Liv. CXIII, n. 30.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

Religieuses; & on les distingue par une Couronne de Fleurs, qu'elles ont sur la tête.

CII. Motifs qui avoient porté Turrecremata à faire cet utile Etablissement.

Ce fut en 1460, que notre Cardinal fit cette Fondation, que l'Abbé Ughel attribue non seulement à l'ardeur de sa Charité, mais aussi à son Amour de la pureté, & au zéle du Salut des Ames. Le long séjour, qu'il avoit fait à Rome, ne lui avoit point permis d'ignorer, à quels désordres une honteuse indigence exposoit tous les jours la Jeunesse. Il chercha un remede à ces maux; & il en procura un efficace, à toutes celles, à qui une fatale nécessité, plutôt que la volupté auroit pû faire oublier les Régles de la pudeur (1). Turrecremata travailloit en même tems à faire décerner les honneurs de la Canonisation à l'illustre Catherine de Sienne; dont le Nom fut mis, avec les solemnités ordinaires, dans le Catalogue des saintes Vierges, le 29 de Juin 1461. Lorsque le Pape Pie II publia cette Bulle, il étoit toujours occupé de ses préparatifs de Guerre contre les Turcs. Malgré son âge avancé & ses Infirmités, il donnoit ses ordres, & préparoit avec un zéle incroyable tout ce qui étoit nécessaire à son entreprise. La plupart des Princes Chrétiens, après les plus magnifiques promesses, retiroient leur parole; & au lieu des secours promis, ils ne donnoient souvent que de vaines excuses: mais rien n'étoit capable de ralentir le zéle de ce Pape.

CIII. Il travaille pour la Canonisation de sainte Catherine de Sienne.

La nouvelle que les Turcs approchoient de Raguse pour l'assiéger, détermina le saint Pere à se rendre en personne à Ancone, pour s'y embarquer, & aller lui-même au devant de l'ennemi. La Fiévre violente, dont il étoit attaqué, n'auroit pû faire différer son départ, si on n'eût appris que les Infidéles s'étoient retirés. Turrecremata, à qui le Pape donna en même tems le Titre de Cardinal Evêque de Sabine, devoit accompagner Sa Sainteté. Mais la mort fit évanouir tous ces desseins: Après six ans moins trois jours de Pontificat, Pie II mourut à Ancone le quatorze Août 1464. Turrecremata s'étant rendu à Rome, avec les autres Cardinaux, entra au Conclave; & con-

CIV. Il reçoit le Titre de Cardinal Evêque de Sabine.

CV. Mort de Pie II.

(1) Animadverterat Turrecremata Romæ, ubi diu versatus fuerat, plerasque, illocabiles, ac dote cassas puellas ad amatoriæ vesaniæ scopulos ratem pudicitiæ allidere, ubi annos pubertatis fuissent egressæ. Ipse, ut in omni vitæ parte pudicitiæ sanctissimè litaverat, sic in cæteris eam virtutem coluit, ut vel eidem provehendæ, tutandæque potiora munimenta perquireret; vel omni conatu averteret quod trepidæ virtuti corrumpendæ facere videretur. Quamobrem in Templo sanctæ Mariæ supra Minervam, Societatem sanctæ Mariæ Annunciatæ erigendam curavit, cujus nobiles alumni in puellares ac nubiles quotannis spargerent dotes, florem illum vividæ juventutis in verecundiæ scopulis erepturi, &c. *Ita Sacr. Tom. I, Col.* 180.

tribua à l'Election du Cardinal de saint Marc, qui prit le nom de Paul II. La Paix régna dans ce Conclave; & la sagesse des Cardinaux y parut, tant dans la réunion de leurs suffrages, qui donna un Chef à l'Eglise le dix-septiéme jour depuis le décès de Pie II; que par les Loix qu'ils établirent dans ce peu de tems, pour le bien de la Chrétienté.

CVI. Election de Paul II.

CVII. Loix que les Cardinaux avoient faites dans le dernier Conclave.

Ces Loix, qu'on fit jurer au nouveau Pape, étoient qu'il continueroit la Guerre contre les Turcs; qu'il rétabliroit l'ancienne Discipline de la Cour de Rome; que dans trois ans il assembleroit un Concile Général; qu'il n'augmenteroit point le nombre des Cardinaux au de là de vingt-quatre (il y en avoit cependant alors vingt-sept dans le Sacré Collége;) qu'il n'en créeroit aucun, qui n'eût plus de trente ans, & qui ne fût habile Théologien, & Canoniste; que de tous ses Parens, il n'en pourroit faire qu'un seul Cardinal, qui auroit toutes les qualités nécessaires; qu'il ne pourvoiroit au Gouvernement des Evêchés que dans un Consistoire; qu'il n'accorderoit à personne le Droit d'y nommer; qu'il ne déposeroit aucun Evêque ou Abbé, sur la demande de quelque Prince; qu'il ne condamneroit aucun Cardinal, & ne feroit saisir ses Biens, que selon la forme du Droit, & des Saints Canons; qu'il ne détourneroit point le Patrimoine de l'Eglise; qu'il n'entreprendroit aucune Guerre, & ne feroit aucun Traité avec les Princes, que du consentement du Sacré Collége; qu'il laisseroit aux Sujets de l'Eglise Romaine toute liberté pour faire leur Testament; qu'il n'établiroit point de nouveaux Impôts, & n'augmenteroit point les anciens; qu'il n'accorderoit point de Décimes à aucun Prince, que sur des raisons très-pressantes; qu'il donneroit des Juges aux Présidens des Provinces, pour leur faire rendre compte de leur Gouvernement; que les Cardinaux s'assembleroient deux fois tous les ans pour examiner si ces Loix étoient bien observées; & qu'en cas qu'elles ne le fussent pas, ils en avertiroient le Pape, afin qu'il y tînt la main.

Hist. Eccl. Liv. CXII, n. 110.

Pendant les quatre premiéres années du Pontificat de Paul II, qui furent les derniéres du Cardinal de Turrecremata; le Serviteur de Dieu quoique déja octogenaire, servit avec la même ferveur le Vicaire de JESUS-CHRIST, & l'Eglise, donnant dans toutes les importantes occasions, ses Conseils à l'un, selon la Justice & la Vérité, édifiant l'autre par ses vertus; & résolu de ne cesser de travailler qu'en cessant de vivre, il publia quelques nouveaux Ouvrages, qui ne furent pas moins estimés que les premiers: tels sont ses Commentaires sur les

CVIII. Derniers Ouvrages de notre Cardinal.

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

Epitres, & les Evangiles, qu'on lit à la Messe pendant l'année; un petit Traité contre certains Novateurs, qui combattoient la Pauvreté Evangélique; un autre sur la Pénitence; & un troisiéme touchant les Préceptes, qui sont de Droit naturel.

CIX. Monumens de piété.

Comme ce pieux & sçavant Cardinal souhaitoit que les sentimens de Religion, dont il étoit rempli, passassent dans les cœurs de tous les Fidéles, il les répandoit dans toutes les productions de son Esprit. Non seulement tous ses Ouvrages respirent la Piété; mais, par les mêmes motifs, ayant ajoûté au Couvent de la Minerve, un magnifique Cloître, il l'orna de plusieurs excellens Tableaux; & y fit graver un grand nombre de Sentences, qui pouvoient être autant de sujets de Méditation, propres à inspirer le mépris du Monde, & de ses Vanités, l'horreur du Péché, l'amour de la Vertu, le désir des Biens céléstes, & la crainte des Jugemens de Dieu.

CX. Sa mort.

Ce fut dans ces saintes occupations, que Jean de Turrecremata finit ses jours, âgé de quatre-vingt ans, le 26 de Septembre 1468. Il y en avoit près de soixante-cinq qu'il portoit l'Habit de saint Dominique, & vingt-huit qu'il honoroit la Pourpre Romaine.

CXI. Son Eloge.

Nous avons vû qu'il avoit coulé ses jeunes années dans l'innocence, & dans les éxercices de piété, sans rien contracter de la Contagion du Monde. Sa ferveur, & l'amour de la vie réguliére parurent toujours les mêmes, depuis qu'il se fut consacré au service du Seigneur dans le Cloître. L'Eclat des honneurs, lorsqu'on le retira de sa retraite, ne changea rien dans sa conduite : il ne la régla jamais que sur les maximes de l'Evangile. Il sçut joindre les plus grandes occupations avec l'assiduité à la priére : aussi l'embarras des affaires ne le rendit-il ni distrait, ni dissipé: & dans les différens Etats, où il s'est trouvé, on peut dire qu'il a vécu comme il pouvoit désirer de mourir. La Science éclaira son zéle: une solide vertu empêcha en lui l'enflure, que cause ordinairement la Science; & il est permis de douter, s'il n'édifia pas encore plus l'Eglise, par ses vertus, qu'il ne la servit par ses talens.

Les uns & les autres le firent paroître avec distinction dans trois Conciles Généraux. Il n'avoit pas encore pris le Bonnet de Docteur, quand il se rendit à celui de Constance; mais il tenoit dèslors un rang parmi les Sçavans: il sçut profiter de la connoissance, & de la conversation de ceux qu'il trouva à Constance, pour apprendre, avec la modeste émulation d'un jeune homme, qui veut s'instruire, & qui ne cherche point à briller. Appellé depuis à Rome, & déja Maître du Sacré Palais, il fut

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

envoyé en qualité de Théologien du Pape, au Concile de Bâle; où dans des circonstances critiques il ne montra pas moins de prudence & de sagesse, que de courage & de fermeté. Il prêcha, il disputa, il écrivit. Après avoir combattu avec beaucoup de lumiére les Ennemis de l'Eglise, il s'opposa avec le même zéle aux entreprises de ceux, qui s'étoient déclarés contre le Pape. Et ce qu'il avoit fait à Bâle pour prévenir, ou pour étouffer les semences d'un nouveau Schisme prêt à éclore; il le fit avec plus de succès à Florence, pour éteindre un ancien Schisme, par la réünion des Grecs avec les Latins. Quelques Auteurs François ont cru qu'il fut un de ceux qui entrérent en lice avec Marc d'Ephése (*); ce que nous n'avons osé avancer, parce que nous n'ignorons point, que cet Evêque Grec, tant de fois vaincu par Jean de Montnoir, s'étoit lui-même condamné au silence, lorsque Turrecremata arriva au Concile après sa Négociation de Mayence. Agrégé ensuite au Sacré Collége, il remplit tous les devoirs d'un Prince de l'Eglise, auprès de cinq Papes, qui parurent se surpasser les uns les autres, dans les marques d'estime & de confiance, qu'ils lui donnérent comme à l'envi. Chacun de ces Pontifes l'honora de quelque nouveau Titre, que le modeste Cardinal n'avoit point recherché, & qu'il ne refusa point; parce qu'il faisoit tout servir au bien de l'Eglise, & à l'utilité du Prochain. Uniquement sensible aux intérêts de la Vérité, de la Justice, & de la Religion, il méprisa également les sollicitations, les présens, les priéres, & les menaces; & rien ne fut capable d'ébranler sa constance, ou de lui faire trahir son devoir (1).

(*) Dupin, Aut. du XV Siécle, I Part. p. 338. Hist. Eccl. Liv. CXIII, n. 18.

N'ayant jamais oublié les vœux de sa Profession, il vécut pauvre parmi les richesses: il n'en fut que l'économe & le distributeur. La frugalité de sa Table, & l'ordre qu'il avoit mis dans sa Maison, lui permirent d'être en quelque maniére prodigue envers les Pauvres, & magnifique en faveur de son Ordre: en Espagne, & en Italie il nous a laissé d'illustres Monumens, qui feront vivre son nom dans la suite des Siécles. Un Prélat de ce caractére, ne pouvoit être que chéri & estimé pendant sa vie, & sincérement regrété à sa mort. Tout le Peuple Romain le pleura: le Pape Paul II, le Sacré Collége, & l'Ordre de saint Dominique sentirent également cette perte: mais la pieuse Confrérie, dont il étoit le Fondateur, se signala particuliére-

(1) Tam infracti animi fuit, ut nunquam precibus, nec minis in iis quæ Fidei, quæ veritatis, & quæ Religionis fuerant, posset averti ab opinione sua: quapropter Fidei defensor appellatus est, &c. *Ciaconi. Tom. II, Col. 1136.*

LIVRE XXI.

JEAN DE TURRECREMATA.

ment dans les honneurs, qu'on rendit à ce grand Cardinal. Son Corps fut inhumé dans la Chapelle de la Vierge, qu'il avoit fait bâtir dans notre Eglise de la Minerve; & on grava son Epitaphe sur une Pierre de Marbre (1).

Nous ne rapporterons point ici les Eloges, dont les Auteurs de différentes Nations ont relevé dans leurs Ecrits, la Doctrine, les Talens, & la Piété du Cardinal de Turrecremata. Sa réputation, dit Nicolas-Antoine, a été grande, & sa mémoire sera à jamais précieuse à ceux qui aimeront les Lettres, & la Sagesse (2). Mais, selon l'expression de l'Abbé Ughel, ses propres Ouvrages sont son Eloge le plus parfait, & le plus achevé. (3) Nous avons eû soin de remarquer le tems auquel il les avoit écrits, & plus ordinairement l'occasion qu'il avoit eû de les écrire. La plûpart ont été souvent imprimés en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, & dans les Pays-Bas. Il y en a aussi quelques-uns qui n'ont point été mis sous la Presse; mais qu'on conserve encore en Manuscrit dans quelques Bibliothéques d'Espagne, & d'Italie : L'Abbé Trithéme en fait mention; & le Pere Echard, après Nicolas-Antoine, en rapporte le Catalogue.

Tom. I, pag. 841.

Il ne faut pas être surpris si dans cette multitude d'Ouvrages, sur tant de différentes matiéres, il en est quelques-uns qui ne paroissent pas avoir la derniére main. Turrecremata, dit Monsieur Dupin, étoit habile dans la Scholastique, & dans le Droit Canonique nouveau; il en sçavoit les subtilités, & s'en servoit facilement. Il ajoute que son style n'a rien d'élevé; & qu'il se sent de la sécheresse des Scholastiques & des Canonistes. Ce qu'on peut entendre des Ouvrages, que le Cardinal avoit faits pour prouver les Vérités de notre Religion, ou pour les

(1) Hic quiescit D. Joannes de Turrecremata Natione Hispanus, Episcopus Sabinensis, S. R. E. Cardinalis sancti Sixti, qui Obiit 26 Septembris A. D. 1468. Requiescat in pace.

L'Archiconfraternité appellée de l'Annonciade, a depuis ajoûté à cette courte Epitaphe, l'Inscription suivante : F. Joanni Hispano Valisoletano, ex veteri, pura, nobilique Familia de Turrecremata, Ordinis Prædicatorum, S. R. E. Cardinali Episcopo Sabinensi, pietate ac Doctrinâ clarissimo; multis Legationibus egregiè functo, Beatæ Virginis Annunciatæ Sodalitas auctori suo posuit. Obiit Romæ VI Cal. Octobris anno Dñi 1468, ætatis verò suæ 80.

L'une & l'autre Inscription met la mort de notre Cardinal au 26 de Septembre; & tous les Annalistes ont suivi cette date: que le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé Fleury, recule de deux jours, sans preuve ni garant. *Liv. CXIII, n. 28.*

(2) Decessit è vivis Romæ etiam celeberrimus ejus ætatis Theologus, & Jurisconsultus Joannes de Turrecremata, ingentis, cùm viveret, & post obitum, famæ vir futurus, dum corda hominum literarum amor, & sapientiæ studium insederit, &c. *Nic. Ant. Bibl. Vet. Hisp. Liv. X, c. 10. Col. 187.*

(3) Vir utique ob eximiam Doctrinam, probitatemque morum percelebris; cujus sanè laudes nemo unquam vel exactiùs, vel splendidiùs quàm ejusdem doctissima Scripta poterit celebrare, &c. *Ita. Sacr. Tom. I, Col. 180.*

les défendre contre les Infidéles, les Schismatiques, les Hérétiques, & les autres Adversaires, que l'Auteur avoit en vûë : car dans ses Traités de Piété, ou de Morale, le style en est ordinairement moins négligé ; & le Lecteur n'y trouve pas moins d'onction que de solidité, & de lumiére.

LOPEZ DE BARRIENTOS, PRÉCEPTEUR DE L'INFANT DON HENRY DE CASTILLE, CONFESSEUR DU ROY JEAN II, DEPUIS EVESQUE DE CUENÇA, ET GRAND CHANCELIER DU ROYAUME DE CASTILLE.

LOPEZ DE BARRIENTOS.

Vide Nic. Ant. Bibl. Vet. Hisp. Lib. X. C. 11. Col. 193. Echard. Tom. I. pag. 813. Davila The. de las Españas. Tom. I, pag. 81. Mariana, Liv. XXII, pag. 89.

PENDANT que le Cardinal de Turrecremata fournissoit sa longue carriére, & qu'il rendoit son Nom célébre dans l'Eglise ; un autre Religieux du même Ordre, & de la même Nation, honoré de la confiance des Rois de Castille, & élévé par son Mérite aux plus éminentes Dignités ; ne travailloit pas avec moins de succès à affermir le Trône de son Souverain, souvent ébranlé par l'ambition des Grands, & la révolte des Peuples. Dans ces tems critiques, & infiniment orageux, dont on ne rappelle qu'avec peine le souvenir ; Lopez de Barrientos, toujours semblable à lui-même ; c'est-à-dire, toujours zélé pour la Justice, & irrepréhensible dans sa conduite, rendit des services importans à son Prince, à toute la Famille Royale, à la Religion, & à son Ordre. L'Histoire d'Espagne parle souvent de cet illustre Prélat, que Mariana appelle avec raison, un des plus grands Hommes de son Siécle, & des plus célébres par sa droiture, sa probité, & la sainteté de sa vie. Ses talens naturels ne le distinguoient pas moins que ses vertus.

I. Naissance de Lopez.

Lopez étoit né l'an 1382, dans la Ville de *Medina del Campo* (*), au Royaume de Léon. Son Pere, Gutierre de Barrientos, dont les Auteurs Espagnols louent la Noblesse & les Mœurs, lui procura une éducation digne de sa Naissance ; & le jeune Lopez répondit avec d'autant plus de docilité aux attentions de ses Maîtres, qu'il sembloit être né pour quelque chose de grand. Dès ses tendres Années il parut ennemi des frivoles amusemens, des jeux, & des plaisirs. Sa plus forte inclination étoit pour l'Etude : il apprit de bonne heure tout ce qui pouvoit

(*) Cette Ville fort connue dans l'Histoire, est célébre pour avoir été le Lieu de la naissance de Ferdinand I Roy d'Aragon, & de l'Empereur Ferdinand Frere de Charles-Quint. Isabelle de Castille, Grand-Mere de deux Empereurs, mourut dans la même Ville le 26 de Novembre 1504.

LIVRE XXI.

LOPEZ DE BARRIENTOS.

former ſon Eſprit, & le mettre un jour en état de ſervir le Public, & ſa Patrie.

II. Il entre dans l'Ordre de ſaint Dominique.

Avant la fin du quatorziéme Siécle, il embraſſa l'Inſtitut de ſaint Dominique, dans le Couvent de *Medina del Campo*; & ſes progrès dans les Sciences, ſurtout dans la Théologie, le diſtinguérent bientôt après parmi les Sçavans de ſa Nation.

III. Profeſſe à Salamanque.

La premiére Chaire de Théologie dans l'Univerſité de Salamanque, fut comme le premier prix de ſes Etudes, & le premier Théatre de ſa Gloire. Il l'avoit emportée à la Diſpute; & il la remplit avec honneur depuis l'an 1416 juſqu'en 1433, que

IV. Eſt appellé à la Cour de Caſtille.

le Roy de Caſtille Jean II l'appella à la Cour, pour lui confier ſa Conſcience, & l'Education de l'Infant Don Henry Héritier préſomptif de la Couronne (1).

V. Caractére du Roy Jean II, & de l'Infant D. Henry.

Ce double Emploi, auſſi difficile qu'important, devoit le paroître infiniment davantage par le caractére d'Eſprit du Monarque, & du jeune Prince. Si le premier ne manquoit pas de génie, il l'avoit plus propre pour les Sciences que pour le Gouvernement. Selon Mariana, il aimoit mieux s'entretenir avec des Sçavans dans ſon Cabinet, que régler avec ſes Miniſtres les affaires du Royaume. Il les négligeoit; & cette négligence, jointe à l'autorité ſans bornes qu'il laiſſa prendre à quelques Favoris, expoſa l'Etat à une infinité de Révolutions. L'Hiſtorien Eſpagnol ajoûte que l'Infant Don Henry n'avoit aucune des bonnes qualités de ſes auguſtes Prédéceſſeurs. On ne voyoit en lui ni cette élévation d'Eſprit & de Cœur, ni ces Inclinations nobles & généreuſes, qui ſient ſi bien à un Prince né pour le Trône. Ses vices au contraire ſe montrérent dès ſon Enfance: auſſi l'application du ſage Précepteur fut-elle moins à découvrir ſes défauts, qu'à les corriger.

Mariana, Hiſt. d'Eſpag Liv. XXIV, pag. 281.

VI. Application de Lopez à former ce jeune Prince.

Il y travailla de bonne heure; & s'il ne le fit pas avec le ſuccès déſiré; il le fit du moins avec toute l'attention, le zéle, & la vigilance, que pouvoient éxiger de lui la Confiance, dont le Roy l'honoroit, & l'amour qu'un homme de bien a toujours pour ſa Patrie. Il n'ignoroit point que le bonheur d'un Etat, le repos, ou la ſureté des Peuples, & leur félicité, dépendent de la ſage conduite des Princes qui les gouvernent. Cette ſeule conſidération auroit ſuffi pour engager Lopez à ne rien omettre, pour former ſon

(1) Sodalium Dominicanorum... inſtituto aggregatus, Religione, ac Litteris clarus brevi tempore adeo apparuit, ut ei primo omnium ſui ordinis primus Theologiam docendi locus & ſedes Salmantinæ Academiæ jure ac merito commendaretur. Vocatus inde in Curiam, Joannis Caſtellæ Regis lateri à ſecretis conſcientiæ adhæſit; atque eodem tempore Henricum Principem Litteras docuit, & Chriſtianæ vitæ præcepta, &c. *Nic. Anton. ut ſp.*

illustre Eléve selon la grandeur de sa destinée. En travaillant à la perfection de l'Héritier de la Couronne de Castille, il travailloit pour le bien public, pour l'Etat, & pour la Religion.

VII. Maximes Chrétiennes.

L'Etude & l'Expérience lui avoient appris à connoître les Hommes; & à donner à son Disciple des Leçons de sagesse proportionnées à son âge, mais toujours utiles. Son premier soin fut de lui inspirer de sincéres sentimens de respect, d'amour & de reconnoissance pour celui, dont il étoit l'Image; & dont il devoit être un jour le Ministre, selon le Langage de saint Paul. Avant que de lui apprendre ce que lui devroient ses Sujets, il lui apprenoit ce qu'il devoit lui-même à Dieu, & à l'Eglise. A mesure que la raison se dévélopoit dans le jeune Prince, & que ses passions, déja trop vives, se faisoient remarquer; la prudence du sage Précepteur le rendoit attentif à profiter de tout, soit pour perfectionner les lumiéres de l'une, ou pour modérer la vivacité des autres. Sans se rendre ni austére, ni importun, il essayoit d'accoutumer Don Henry à agir toujours par réfléxion, & à ne se permettre jamais ce que la Religion ne peut approuver, & ce que la raison condamne. Il ne chargeoit point sa mémoire d'un grand nombre de Préceptes; mais il tachoit de lui faire bien concevoir ceux qu'il lui expliquoit: & par ces mêmes maximes, dont il lui enseignoit à faire l'application selon les occasions, il l'engageoit à porter lui-même le jugement, qu'on devoit faire de quelques-unes de ses actions; & à condamner ainsi le premier ses propres fautes.

Si l'Infant avoit sçu mieux profiter des salutaires Leçons de son Précepteur, il ne se seroit pas laissé surprendre, comme il fit dans la suite, par les Conseils artificieux de quelques Courtisans, qui ne réüssirent que trop à lui inspirer des sentimens peu conformes à ses Devoirs; & l'illustre Lopez ne se seroit pas trouvé si souvent dans la nécessité de réconcilier un Fils rebelle avec un Pere trop indulgent.

Il n'y avoit pas long-tems que le Serviteur de Dieu étoit à la Cour de Castille, lorsqu'il se présenta un occasion de porter un Jugement, qui lui fit honneur dans l'esprit de bien des Gens; & qui lui attira le blâme de quelques autres. Voici de quelle maniére Mariana rapporte le Fait, dans son Histoire d'Espagne:

Hist. d'Espag. Liv. XXI, pag. 294.

« Environ ce même tems, 1434, Don Henry de Villena « mourut à Madrid, où le Roy étoit alors. Ce Seigneur souffrit « avec une tranquillité merveilleuse, les revers de la fortune « qu'il eut à essuyer; & quoiqu'il se vît dépouillé de ses Char- «

LIVRE XXI.

LOPEZ DE BARRIENTOS.

VIII. Lopez chargé d'éxaminer les Livres de D. Henry de Villena, en fait brûler plusieurs.

» ges, ainsi que des grands Biens qu'il possédoit, & réduit à » une condition privée; toutes ces disgraces ne lui firent rien » perdre de son Stoïcisme, ni rien relâcher de son application » extraordinaire à l'Etude. Il eut tant de passion pour les Scien- » ces, que ne voulant rien ignorer, il entreprit d'apprendre » jusqu'à l'Astrologie judicaire, & la Magie même. Ses Livres, » *après sa mort*, furent mis par ordre du Roy, entre les mains » de Lopez de Barrientos, Religieux de saint Dominique, & » Précepteur du jeune Prince Don Henry, pour être exami- » nés. L'Examinateur en condamna une partie au feu : cette » rigueur déplût au Sçavans, persuadés qu'on pouvoit sans dan- » ger abandonner aux Gens de Lettres ces sortes d'Ouvrages, » qui avoient tant coûté de peines & de tems; & dont il étoit » difficile que des Sçavans ne pussent pas profiter, en séparant » ce qu'il y avoit de mauvais, d'avec ce qu'il pouvoit y avoir » de bon. Barrientos publia une Apologie pour sa justification; » il s'excusa principalement sur les ordres qu'il avoit reçus du » Roy, & ausquels il ne pouvoit se dispenser d'obéïr. Voilà, » continue l'Historien, comme on en use quand on n'a pas assez » de fermeté pour soutenir une action, qu'on n'a faite qu'avec » de bonnes raisons : un ordre du Roy ferme la bouche aux plus » échauffés, à qui la raison l'auroit dû fermer : car à quoi peu- » vent être bons des Livres de Magie, & d'Astrologie avec les » remarques d'un fou? »

Bibl. Veter. Hisp. Lib. X, C. 3. p. 145. n. 154.

Si nous avions aujourd'hui l'Apologie de Lopez, nous serions plus instruits de la nature, & du contenu des Ecrits, qu'il avoit livrés aux flammes. Nicolas-Antoine met Ferdinand Perez de Guzman à la tête de ceux qui approuvérent sa conduite. Pierre Carillo fut un de ceux qui la désapprouvérent. Mais ce partage de sentimens ne sçauroit faire regreter à de personnes sages la perte de quelques Ouvrages de ténébres, plus propres à séduire le Lecteur qu'à l'instruire. Quel bien pouvoient faire à des Chrétiens ces gros Volumes de Nécromancie, dont quelques-uns, selon Mariana, enseignoient à invoquer les bons & les mauvais Anges; ceux-là pour en obtenir du bien, & ceux-ci pour procurer du mal (1)? De quelle utilité seroient pour de véritables Sçavans les pensées insensées d'un Auteur, qui écrivoit sans principes; & qui ne suivoit ordinairement que les

(1) Barrientus, librum Fasiel sic inscriptum ab Angeli nomine, qui Adami cuidam filio eum dictavit, invocationes bonorum Angelorum ad benefaciendum, malorumque ad malefaciendum continentem se Regis jussu igni cum aliis tradidisse ipsi Regi scribit, &c. *Hist. Hisp. Liv. XXI, c. 7. Echard. Tom. I, pag. 814. Col. 2.*

saillies d'une imagination échauffée? Manquons-nous de mauvais Livres? & la vie de l'homme est-elle assez longue, pour nous permettre de lire tous ceux qui mériteroient d'être lûs? Lopez n'avoit donc pas besoin d'Apologie : aussi les murmures de quelques Mécontens ne l'inquietérent pas beaucoup; & ne lui firent rien perdre, ni de la parfaite confiance, dont le Roy continuoit toujours à l'honorer, ni de ses soins pour l'Education de l'Infant.

IX. Il est sacré Evêque de Ségovie en présence du Roy, & de la Cour.

Le malheur de ce jeune Prince, fut de sortir trop tôt des mains d'un Précepteur, qui s'intéressoit sincérement à sa gloire; & qui avoit l'avantage de pouvoir le reprendre, sans lui déplaire. Dès l'an 1439 Lopez de Barrientos, nommé à l'Evêché de Ségovie, fut sacré à *Roa*, Bourg d'Espagne, dans la vieille Castille, où leurs Majestés, & le Prince Don Henry, s'étoient renduës avec une partie de la Cour. Mariana nous apprend le sujet qui avoit attiré le Roy, & plusieurs Grands du Royaume dans ce petit Bourg. Il y avoit plusieurs années que la Noblesse souffroit impatienment les excès de Don Alvar de Luna, Connétable de Castille, Favori du Roy Jean II, & plus Maître du Royaume que le Roy même. De tems en tems il se formoit des Partis, ou des Révoltes contre le Prince, à l'occasion de son Favori : pour abaisser le Ministre, dont le crédit paroissoit énorme, on manquoit souvent de respect, & de fidélité au Souverain. Vers la fin de 1438, plusieurs grands Seigneurs concertérent ensemble les mesures nécessaires pour perdre Don Alvar. Le nombre de Mécontens augmentant tous les jours, ils se rendirent maîtres de plusieurs Places fortes; & ayant assemblé des Troupes à Medina de Rioseco, ils y ramassérent des Vivres, des Armes, des Chevaux, des Munitions, & firent tous les préparatifs pour la Guerre.

Hist. d'Espag. Liv. XXI, p. 336, 337.

Le Roy de Castille, dans le dessein de prévenir, ou de renverser leurs projets, partit en diligence de Madrigal, au mois de Février 1439, & se rendit à *Roa*, malgré la rigueur de la Saison. Il étoit accompagné de la Reine, du Prince D. Henry son Fils, de Don Alvar qui ne le quittoit jamais, des Comtes de Haro, & de Castro, du Grand Maître de Calatrava, de l'Archevêque de Tolède, de l'Evêque de Palence, *& du Pere Lopez de Barrientos, élevé depuis peu à l'Evêché de Ségovie.* Ces derniéres paroles de l'Historien Espagnol ont fait croire à quelques Auteurs, que ce fut dans le même lieu, que notre Prélat reçut la Consécration des mains de l'Archevêque de Tolède, son Métropolitain. Le Pere Echard le pense de même, quoiqu'il

Ibid.

mette cette Consécration en l'année 1438 (1); & selon Nicolas-Antoine ce fut dans le même tems que Lopez reçut l'honneur de l'Episcopat, & la Dignité de Grand Chancelier de Castille (2).

X. Et nommé Grand Chancelier de Castille.

XI. Lettres des Mécontens de Castille, au Roy Don Jean II.

Hist. d'Espag ut sp.

Il est certain que le nouvel Evêque se trouvoit encore auprès de Sa Majesté, lorsque les Mécontens, pour obtenir la disgrace de Don Alvar, sans s'exposer au sort des Armes, écrivirent au Roy des Lettres en apparence très soumises, protestant qu'en qualité des fidéles Sujets, ils étoient tout prêts d'éxécuter les ordres, qu'on voudroit leur donner, pourvû qu'ils ne vinssent que de Sa Majesté, ou du Prince son Fils: qu'ils se souvenoient du Sang illustre dont ils descendoient; & qu'à l'éxemple de leurs Ancêtres, ils conserveroient toujours un amour sincére pour leur Patrie; sans jamais se départir du respect dû au Souverain, ni de la Fidélité qu'ils se glorifioient d'avoir sucée avec le Lait. Mais ils ajoûtoient que le zéle pour la Gloire de la Nation, & les Loix même du Royaume, ne leur permettoient point de souffrir que la Castille fût gouvernée par le Caprice d'un simple particulier, qui abusoit de l'Autorité de son Maître, pour fouler les Peuples, abaisser insolenment les Grands, & s'élever sur les débris des plus illustres Familles; qu'ils ne pouvoient avec honneur dissimuler une tache aussi honteuse à la Nation, & à la Majesté Royale; puisqu'ils voioient avec un sensible regret, que ni l'Autorité des Magistrats, ni la force des Loix, ni l'éclat de la Noblesse, n'étoient plus capables de garantir les fidéles Sujets de l'oppression, où les tenoit un Favori insolent & ambitieux. Ils finissoient leur Lettre en déclarant, que si Sa Majesté vouloit bien avoir égard à leurs Remontrances, & faire cesser les désordres, ils étoient disposés à poser les Armes, qu'ils n'avoient prises que malgré eux.

Le crédit de Don Alvar empêcha que le Roy ne fit réponse à ces Lettres: & les troubles, qui continuérent encore longtems, ne permirent point à notre Evêque d'entrer dans la Ville de Ségovie, pour y prendre possession de son Eglise; parce que la faction des Mécontens y étoit la plus forte. Ces Seigneurs ne se plaignoient point du Prélat; mais celui-ci toujours fidéle à son Prince, ne vouloit pas se livrer au pouvoir des Révoltés.

(1) Interea Lupus Segoviensis Episcopus, ac Regis Cancellarius designatus à Rege, eo præsente, Reginaque, & Principe cum Aula, Comestabuloque Regni, sibi intimè devincto, in Villa de Roa, Consecrationis munus anno 1438 suscepit. *Echard. ut sp.*

(2) Factus hinc Segoviensis Episcopus, & Castellæ Archicancellarius. *Nic. Ant. Lib. X, c. 11. p. 193.*

Il essaya cependant de les faire rentrer dans le devoir, & d'adoucir l'esprit du Roy à leur égard. Il fit porter des paroles de réconciliation, pour écarter les malheurs d'une Guerre civile, & il proposa divers moyens d'accommodement que le caprice du Connétable, & l'opiniâtreté de ses Ennemis rendirent alors inutiles. Don Gutierre de Toléde, Archevêque de Séville, entreprit de renoüer la Médiation; & ses soins n'eurent pas un meilleur succès. Les Mécontens se servirent seulement de lui, pour écrire au Roy une Lettre, plus respectueuse en un sens que la premiére; mais toujours infiniment injurieuse au Favori, qu'on ne cessoit d'accuser d'avoir usurpé un pouvoir tyrannique, de traiter la Noblesse & les Grands avec hauteur; de s'emparer des Revenus de l'Etat, & du bien des Particuliers; de renverser toutes les Loix, de corrompre les Tribunaux, de se noircir tous les jours par de nouveaux crimes, & de se jouer également de Dieu & des hommes.

XII. Notre Prélat cherche quelque moyen de conciliation. Hist. d'Esp. p. 339. 344.

Le Roy ne pouvoit ignorer, dit Mariana, qu'une partie de ces accusations ne fût très-véritable: mais il étoit aussi convaincu, que la jalousie & la haine y entroient pour beaucoup. Il ne laissa pas de consentir à la Convocation des Etats, qui devoient s'assembler au mois d'Avril 1440, dans la Ville de Valladolid: mais avant ce tems-là, les Mécontens firent bien du chemin: au lieu de rendre les Châteaux, & les autres Places fortes, dont ils s'étoient emparés, ils se saisirent au contraire de la plûpart des Villes de l'une & de l'autre Castille. Tolède, Zamora, Salamanque, Avila, Burgos, Plaisance, Guadalajara, Valladolid même, leur ouvrirent les Portes; ou ils trouvérent le moyen de les surprendre, & de s'en rendre maîtres. Cela n'empécha pas que, selon la Convocation déja faite, les Etats ne s'assemblassent au tems, & au lieu marqués. Le Roy se rendit en personne à Valladolid; & notre Evêque, qui eut l'honneur de l'y accompagner, avoit si bien ménagé toutes choses, qu'il épargna un grand chagrin au Monarque, & détourna l'orage, dont son Favori étoit menacé. Les circonstances des affaires, du tems, & du lieu; tout sembloit annoncer la perte, ou l'entiére disgrace de Don Alvar; on vit arriver tout le contraire. Dès l'Ouverture des Etats Généraux, la premiére chose qu'on proposa, fut de rappeller à la Cour le Connétable, qui s'en étoit éloigné par prudence, & de lui donner sûreté pour son retour. Cette proposition auroit dû surprendre tout le monde: elle passa par le consentement unanime des Etats.

Ibid.

XIII. Progrès des Mécontens.

XIV. L'Evêque de Ségovie accompagne le Roy à l'Assemblée des Etats Généraux.

LIVRE XXI.

LOPEZ DE BARRIENTOS.

XV. Il rentre dans son Diocèse, & y tient un Synode.

L'Assemblée ne dura pas long-tems; & dès le mois de May l'Evêque de Ségovie étoit de retour dans son Diocèse; c'est-à-dire, dans la petite Ville de Turvegano, où il tint un Synode dans l'Eglise de saint Michel, dont il augmenta les Revenus(1). On comprend assez quel devoit être l'état du Clergé d'Espagne, dans ces tems de trouble, où la licence & l'impunité sembloient être montées à leur comble. Mais plus le remède étoit nécessaire, plus étoit-il difficile de le trouver. Le zélé Pasteur le chercha avec une sollicitude digne de sa Charité. Appliqué à réformer les abus, du moins les plus grossiers, & les plus capables de scandaliser les Peuples, il s'efforça de rétablir l'Ordre & la Discipline dans le Clergé de son Eglise: & à tous les Réglemens qu'il y fit recevoir, il ajoûta une Instruction Synodale, contenant les principales Régles de la Morale Chrétienne. Un Historien assure qu'on en conserve encore le Manuscrit dans les Archives de l'Eglise de Ségovie.

XVI. Travaille à réformer son Clergé.

XVII. Bonnes & mauvaises qualités de D. Pacheco, Chef des Mécontens.

Cependant la Capitale de son Diocèse n'étoit point rentrée dans l'obéïssance; & les Mécontens continuoient toujours à y exercer leur Domination, ou leur Tyrannie. Don Jean Pacheco, jeune Seigneur, dont on estimoit la valeur, le génie, & l'habileté dans les affaires; mais dont l'insatiable ambition, & l'esprit remuant mirent plus d'une fois la Castille à deux doigts de sa perte, se trouvoit à la tête des Mécontens de Ségovie. Ce jeune ambitieux devoit sa fortune à Don Alvar, dont le crédit lui faisoit ombrage: c'est ce qui l'avoit porté à se déclarer le Chef de ceux qui avoient juré sa perte. L'Aversion extrême qu'il avoit conçuë contre lui, il sçut l'inspirer à l'Infant; & ayant réussi à brouiller ce Prince avec le Roy son Pere, il lui persuada de quitter brusquement la Cour, pour se retirer à Ségovie. Tous les soins de notre Prélat pour rappeller le jeune Prince à son devoir, furent d'abord sans effet: les Conseils des Méchans avoient pris le dessus; & c'étoit les offenser, ou s'exposer à toute leur fureur, que d'oser condamner leur criminelle révolte. Le zéle constant de l'Evêque de Ségovie, & sa fidélité à toute épreuve, méritoient sans doute les plus grandes louanges: mais ce fut par cet endroit qu'il devint odieux à ceux même, qui admiroient d'ailleurs ses vertus; & qui avoient souvent loué sa Probité, sa Droiture, son Amour du bien public.

Hist. d'Espag. Liv. XXI, p. 346. 349.

XVIII. Lopez tente inutilement la réconciliation de Don Henry avec son Pere.

(1) Synodum habuit suæ Diœcesis Segoviensis in Villa sua de Torvegano, ubi habitabat, die 3 Maii 1440, in Ecclesia loci illius sancti Michaelis dicta, cujus & census auxit, &c. *Echard. Tom. I, pag.* 814.

XIX. Entrevue du Roy de Castille, & de l'Infant.

Il donna de nouvelles preuves de cet amour pour sa Patrie, par la résolution qu'il fit prendre au Roy de Castille, de pardonner, ou de dissimuler au moins, la faute de Don Henry; & d'entrer avec lui dans quelque éclaircissement, afin de le désabuser, & de le gagner. Le Monarque se rendit pour cela à Avila; & il y appella l'Infant; mais cette entrevue n'eut pas encore le succès désiré. Ce Prince de retour à Ségovie, écrivit à la Reine de Castille sa Mere, & à la Reine de Navarre sa Belle-Mere, les priant l'une & l'autre de venir le joindre au Couvent des Dominicains, appellé sainte Marie de Nieva, afin de chercher de concert quelque expédient, pour dissiper les Factions, qui déchiroient le Royaume. Les deux Reines s'y rendirent; & celle de Navarre y mourut le premier jour d'Avril 1441: elle fut enterrée dans notre Eglise, que Mariana dit être célébre dans le Pays, par la Dévotion, & le concours des Fidéles.

Hist. d'Espag. Liv. XXI, p. 552. n. 32.

Cette mort interrompit les Négociations de la Paix. La Reine de Castille retourna à Arevalo, où elle se tenoit auparavant; & le feu de la Guerre civile se ralluma en quelques endroits avec plus de violence que jamais. D'un côté le Roy de Castille se rendit maître de *Medina del Campo*; & ses Troupes, commandées par Don Alvar, remportoient au tour de Toléde des avantages considérables sur les Mécontens; lorsque le Roy de Navarre, qui depuis long-tems faisoit plus d'un Personnage dans la Castille, tantôt attaché au Roy Don Jean II, & tantôt favorable à ses Ennemis, vint au secours de ceux-ci, & se déclara ouvertement en leur faveur. Les Mécontens se crurent alors assez forts, pour s'approcher de *Medina del Campo*, & en faire le Siége. Quelques Habitans, qui entretenoient des intelligences secretes avec les Factieux, trouverent le moyen de leur ouvrir pendant la nuit, une des Portes de la Ville: ils y entrérent en bon nombre; & sans répandre de Sang, ils s'assurérent de la Place, & de la Personne même du Roy. Notre Evêque de Ségovie étoit auprès de Sa Majesté, qu'il n'abandonna jamais.

XX. Le Roy de Navarre se joint aux Mécontens.

Ibid. p. 554. 555 & 556.

XXI. Ils se rendent maîtres de la personne du Roy de Castille.

Don Alvar de Luna, l'Archevêque de Toléde son Frere, & le Grand Maître d'Alcantara, n'en firent pas autant: car appréhendant de tomber entre les mains de leurs Ennemis, qui en vouloient principalement à eux, ils se déguisérent, sortirent la nuit même de la Ville, & traversérent l'Armée Ennemie sans être reconnus. Les Rebelles cependant confus de leur Victoire, vinrent trouver le Roy, qui étoit encore sous les Armes; ils lui baisérent respectueusement la main; & l'ac-

Ibid.

LIVRE XXI.

LOPEZ DE BARRIENTOS.

compagnérent jusqu'au Palais. Bientôt après on vit arriver la Reine de Castille, la Reine Doüairiere de Portugal, & l'Infant Don Henry. Après quelques Conférences secretes, on changea la plûpart des Officiers de la Cour; & pour adoucir les Mécontens, on en éloigna Don Guttiere Gomez Archevêque de Séville, Don Ferdinand Comte d'Albe, *& Don Lopez de Barrientos Evêque de Ségovie, coupable seulement d'avoir toujours été fidèle à son Souverain.* Ce sont les expressions de Mariana, qui a eu sans doute raison de faire honneur à notre Prélat, de son prétendu crime. Le Roi qui l'aimoit uniquement n'auroit jamais consenti à sa retraite, si lui-même n'avoit persuadé à Sa Majesté, que son éloignement de la Cour étoit dévenu nécessaire pour son repos, & pour ses intérêts. Nous verrons bientôt que dans sa retraite il servit plus utilement le Prince, & l'Etat, qu'il n'auroit pu faire auprès de sa Personne, toujours environné de ses Ennemis.

XXII. Lopez est éloigné de la Cour: Pourquoi? Ibid. pag. 557.

XXIII. Exil de D. Alvar. Ibid.

Quant à Don Alvar, le principal objet de la haine des Factieux, la Sentence des Arbitres le condamna à un Exil de six ans dans ses Terres. On lui défendit de former de nouvelles liaisons, de lever, ou d'entretenir des Troupes, & de jamais écrire au Roy, sans avoir montré ses Lettres à la Reine, & à l'Infant Don Henry. Le Connétable se soumit à tout; & pour gage de sa parole, on l'obligea de donner en ôtage son Fils Don Jean de Luna, & neuf de ses principaux Châteaux. Ce traitement ne devoit point paroître trop rude: & ce Favori auroit été heureux, s'il eût sçu profiter de sa disgrace, pour penser enfin à son Salut, & prévenir de plus grands maux qu'il avoit mérités.

XXIV. Confusion dans la Cour de Castille.

Liv. XXII, pag. 2.

Cependant les désordres continuérent encore dans la Castille. Alvar ne paroissoit plus à la Cour, ni aucune de ses Créatures; & la Tyrannie ne laissoit pas d'y subsister: on n'avoit fait qu'y changer de fers En faisant éxiler le Connétable, le Roy de Navarre n'avoit point prétendu réformer les abus, qui s'étoient glissés dans l'Etat, ni prévenir les nouveaux malheurs, dont on étoit menacé; ni enfin remédier aux maux, qui faisoient le sujet des plaintes de la Noblesse. Ce Prince politique & ambitieux, n'avoit eu en vûe, que d'occuper la place, dont il avoit privé le Connétable, en se rendant seul maître des affaires, & de l'esprit du Roy, accoûtumé à se laisser gouverner par ses Favoris. Il écartoit avec soin tous ceux, dont les Conseils auroient été salutaires à leur Prince; & il s'attachoit par des Bienfaits ceux, dont il croyoit pouvoir se servir, pour augmenter

XXV. Le Roy de Navarre se rend Maître de tout.

toujours son Autorité. Le célébre Don Pacheco entretenoit aussi les Habitans de Ségovie, dans leurs préventions contre le Souverain, & il leur rendoit suspect les plus fidéles Sujets de Sa Majesté. C'étoit principalement à notre Evêque qu'il paroissoit en vouloir.

XXVI. Lopez passe de l'Evêché de Ségovie, à celui d'Avila.

Bullar. Ord. Tom. III, pag. 250.

Celui-ci avoit tout employé, pour déraciner ces malheureuses semences de division, & de révolte. Mais voyant que sa présence dans le Diocèse de Ségovie, ne servoit qu'à irriter de puissans Ennemis, & que son Ministére y seroit long-tems sans fruit; Lopez, avec l'agrément du Pape, & sous le bon plaisir du Roy, permuta son Siége avec Don Jean Cervantes, alors Evêque d'Avila, & depuis Cardinal. Ce fut en 1442 qu'il prit possession de sa nouvelle Eglise; & on le vit aussitôt occupé de tout ce qui pouvoit servir au Salut du Pasteur, & du Troupeau. Visites, Prédications, Instructions familiéres, Aumônes, il les employoit sans se lasser, par le désir de gagner à JESUS-CHRIST, les Ames confiées à ses soins : & il soutenoit toujours la vertu de la parole par la force de l'éxemple.

XXVII. Tyrannie des Infans d'Aragon, qui tiennent le Roy de Castille comme prisonnier.

Hist. d'Espag. Liv. XXII, p. 5. n. 5.

Tandis que l'Evêque d'Avila travailloit dans son Diocèse, à pacifier les Esprits, & à faire respecter les Loix, la Cour de Castille étoit agitée par de nouveaux troubles. Tout plioit, & tout trembloit sous l'Autorité des Infans d'Aragon. L'aîné des deux, Roy de Navarre, s'étoit rendu plus absolu dans la Castille, & plus souverain que le Souverain même. Ce Prince étranger, par un excès d'ambition, que les Historiens appellent une témérité criminelle, abusant du pouvoir, qu'on lui avoit laissé prendre, tenoit le Roy de Castille, comme prisonnier au milieu de ses Etats, & dans sa propre Cour. Non content de lui avoir ôté ses plus fidéles Serviteurs, il ne lui laissoit pas même la liberté de parler à qui il vouloit, ni d'aller plus loin que de Madrigal à Tordesillas. Les Gardes, qu'il avoit donnés au Roy, étoient autant d'Espions, toujours attentifs à observer ses démarches, aussi bien que le visage, les paroles, les gestes même de tous ceux, qui approchoient de sa Personne, pour en faire un rapport éxact au Roy de Navarre.

XXVIII. Tout le Royaume en gémit, & le souffre.

Tous les Gens de Bien voyoient avec indignation un mépris si marqué de la Majesté Royale : mais on ne murmuroit que tout bas; & si on plaignoit le sort du Souverain, on ne se mettoit pas en devoir de le délivrer de cette honteuse Captivité.

XXIX. Lopez entreprend de délivrer son Souverain : il le fait avec succès.

Notre Evêque d'Avila, plus résolu, ou plus zélé, que les autres, entreprit de le faire; & il y réussit. Parmi les Grands d'Espagne, à qui il inspira la même résolution, Jean Pacheco, qui avoit pendant si long tems parlé & agi contre les intérêts du

Ibid, pag. 6.

Roy son Maître, fut un de ceux que l'habile Prélat sçut engager à prendre sa défense. Lopez de Barrientos, dit Mariana, dans son Histoire d'Espagne, indigné de la maniére outrageuse, dont on traitoit le Roy, résolut de conférer avec Jean Pacheco, Favori du Prince de Castille, & de prendre de concert avec lui, des mesures pour tirer le Roy de l'esclavage, dans lequel on le tenoit. L'Evêque commença par déplorer la triste situation, où étoient les affaires de Castille: il représenta à Pacheco l'insolence des Aragonois, & leurs audacieuses entreprises; il lui remontra que l'outrage fait au Roy retomboit sur le Prince D. Henry son Fils, qui ne devoit point souffrir, que l'on osât ainsi avilir la Majesté Royale; que le Roy étoit toujours son Pere, & que si on ne le croyoit pas capable de régner, il n'étoit ni juste, ni avantageux à la Nation, après avoir chassé D. Alvar de la Cour, de donner sa place à des Etrangers; que c'étoit au Prince de Castille à suppléer à l'incapacité, ou à la foiblesse du Roy son Pere, en commençant à gouverner les Peuples destinés à être ses Sujets. C'étoit prendre le Favori de l'Infant par l'endroit sensible: aussi l'Evêque d'Avila s'apperçut-il bientôt de l'impression que faisoient sur lui ces solides réfléxions: il les continua ainsi:

XXX. Réfléxions de ce Prélat.

Ibid.

« Quel avantage tirons-nous de la disgrace de D. Alvar, si » depuis son éloignement de la Cour, on ne laisse pas de nous » traiter encore en esclaves? Le joug qu'on nous impose est-il » moins pésant? Les Maîtres sont-ils moins fiers, moins impé- » rieux, moins violens? Leur ambition n'est-elle pas aussi in- » satiable? Croyez-vous que les Aragonois se contentent de » gouverner la Castille, en qualité de Régens, ou de Lieute- » nans Généraux du Royaume? Les Ambitieux sçavent-ils ja- » mais donner des bornes à leurs passions? Croyez-moi, ces » Princes ne demeureront point en si beau chemin; & après » avoir usurpé l'Autorité Royale, craignons qu'ils ne s'empa- » rent aussi de la Couronne. La Conquête du Royaume de » Naples n'a fait qu'irriter leur ambition; ils prétendent con- » quérir de nouveaux Royaumes; & ils semblent vouloir se » frayer le chemin à la Monarchie de toute l'Espagne. Ne pen- » sez pas qu'ils ayent oublié le Roy D. Henry II. Ils se sont » mis dans l'esprit qu'il n'avoit nul droit à la Couronne de » Castille. Ils voudroient anéantir ses Descendans, la Famille » Royale qui est maintenant sur le Trône; & ils paroissent » déterminés de tout hazarder pour l'éxécution de ce projet » aussi injuste qu'ambitieux ».

XXXI. Il fait entrer dans son dessein Don Pacheco. Ibid. pag. 7.

Don Pacheco étoit trop éclairé, pour ne pas voir que rien n'étoit plus sensé que le raisonnement de notre Prélat; & la faveur, où il étoit auprès de l'Infant de Castille, l'attachoit trop à ses véritables intérêts, pour qu'il pût les négliger, dans une conjoncture aussi critique. Pour lui assurer la Couronne, dont il étoit le légitime Héritier, il falloit commencer par rendre la liberté au Roy son Pere, & ôter au Roy de Navarre l'Autorité, qu'il avoit usurpée dans la Castille. Mais l'entreprise paroissoit hardie, l'éxécution difficile; & les obstacles, qu'on prévoyoit, pouvoient étonner les plus résolus. L'Evêque d'Avila, & Don Pacheco sentoient bien, que malgré leur courage, ils n'étoient point en état de résister seuls aux Princes d'Aragon. Ils résolurent cependant de faire une tentative, & de sonder les sentimens des Grands, pour les liguer tous ensemble, & secouer enfin le joug d'un étranger déja dévenu le maître, ou le Tyran de tous.

XXXII. L'Infant Don Henry, & plusieurs Grands de Castille. Pag. 8.

L'Infant Don Henry, tant pour son propre intérêt, que pour l'honneur du Roy son Pere, entra volontiers dans les desseins de l'Evêque d'Avila. Don Alvar de Luna averti de tout, sortit alors de sa retraite; les Comtes de Haro, de Plaisance, de Castagnada, d'Albe, l'Archevêque de Tolède, & plusieurs autres Grands du Royaume, se rendirent en diligence à Ségovie, pour prendre des liaisons avec le Prince de Castille, & avec les Seigneurs, qui étoient déja dans son parti. La Confédération signée, ils assemblérent des Troupes; & cherchérent les moyens de fournir à leur subsistance. Le zéle & la sagesse de Lopez de Barrientos servirent beaucoup à applanir les principaux obstacles.

Pag. 9, 10.

Après cette démarche, les Seigneurs confédérés, dont le nombre grossissoit toujours, se croyant déja en état de contraindre les Princes d'Aragon à sortir de la Cour de Castille, prirent d'abord le chemin d'Avila, & ils allérent de là à Burgos, ayant l'Infant Don Henry à leur téte. Cependant le Roy de Navarre, informé de leur dessein, fit partir le Roy de Castille pour Portillo; & y envoya le Comte de Castro, pour lui répondre de sa Personne. Quoique l'Aragonois eût l'Autorité Royale en main, il ne pût assembler à la hâte que deux mille Chevaux; & avec ce petit corps de Cavalerie, il marcha contre les Confédérés; qui se fortifioient à chaque moment, par les Troupes qu'on leur amènoit de tous côtés. Les deux Armées se trouvérent bientôt en présence, & campérent assez près l'une de l'autre, aux environs de Burgos. Les Généraux ayant rangé leurs Trou-

pes en Bataille, tout sembloit disposé à une Action, lorsque des Personnes zélées pour le bien de l'Etat, ou effrayées du péril, qui menaçoit la Castille, entreprirent d'accommoder les deux partis. On fit des propositions de Paix; & on se flatoit déja de pouvoir la conclure, au moment qu'on vit rompre la Négociation. Ce ne fut d'abord que l'effet de l'imprudence de quelques Soldats, qui en étoient venus aux mains sans ordre; mais ils furent suivis, & soutenus de part & d'autre: l'affaire une fois engagée, devint sérieuse; & l'avantage étoit du côté des Confédérés, quand la nuit sépara les Combattans. Le Roy de Navarre sentit alors la supériorité des Ennemis; & craignant d'être attaqué le lendemain, il se retira à la faveur des ténébres, & alla se jetter dans la Ville de Palence, une des plus fortes Places de Castille.

XXXIII. Combat entre les Seigneurs Confédérés, & le Roy de Navarre, qui succombe.

La Providence fournit en même tems au Roy Jean II, le moyen de sortir de Portillo, & de venir joindre l'Infant dans son Camp. Son arrivée apporta un grand changement aux affaires. Les Princes d'Aragon en furent consternés; & les Confédérés reprenant une nouvelle vigueur, se rendirent bientôt Maîtres de plusieurs Places, qui n'attendirent pas d'être assiégées, pour se rendre à leur légitime Souverain. Les Peuples se félicitoient de le voir rétabli dans l'éxercice de sa Puissance; & l'Infant D. Henry vivoit avec lui en bonne intelligence; tandis que le Roy de Navarre, qui craignoit d'être surpris, & arrêté, se retiroit avec précipitation dans ses Etats. Tel fut le premier succès de l'entreprise de notre Evêque; succès plus prompt, & beaucoup plus heureux, qu'il ne sembloit permis de l'espérer. Le pieux Prélat en donnoit toute la gloire à Dieu; & il ne s'en réjouissoit que par le sincére attachement qu'il conserva toujours pour la personne du Roy, à qui il étoit lui-même extrêmement cher, selon la remarque des Historiens.

XXXIV. Le Roy de Castille délivré. Ibid. pag. 10.

XXXV. Les Peuples reviennent à lui.

XXXVI. Le Roy de Navarre se retire dans ses Etats. Pag. 11.

Tout ceci se passa en Castille en 1444, & vers le commencement de l'année suivante, l'Evêché de Cuënça, dans la nouvelle Castille, à dix lieuës des Frontiéres d'Aragon, étant venu à vaquer, le Roy en disposa en faveur de Lopez de Barrientos, qui le refusa d'abord, & qui fut obligé depuis de l'accepter avec le titre d'Inquisiteur-Général de la Foi, dans tout le Royaume de Castille. Selon Mariana, ce nouvel Evêché fut donné à notre Prélat *pour récompense de sa fidélité, & des services considérables, qu'il avoit rendus au Roy & à l'Etat*. Mais sa conduite passée, & celle qu'on lui vit tenir dans la suite, montrent assez qu'il ne regardoit pas les Bénéfices comme une récompense; & que ce ne fut

XXXVII. Lopez obligé d'accepter l'Evêché de Cuënça, quitte celui d'Avila. Pag. 13.

ni par ambition, ni par aucun sentiment de cupidité, qu'il consentit enfin à une seconde Translation. Renfermé dans son Diocèse, autant que l'intérêt des affaires publiques pouvoit le lui permettre, il le gouverna en paix le reste de ses jours; c'est-à-dire, pendant près de vingt-cinq ans; & il ne voulut jamais être transféré à des Siéges plus éminens, quelques instances qu'on lui fit, pour lui faire accepter l'Archevêché de Compostelle, vacant par la mort de D. Alvarez d'Isorna. Le Pere Échard a cru que Lopez avoit déja refusé cet Archevêché; lorsque, pour ne point offenser le Roy par un opiniâtre refus, il accepta le Siége de Cuënça, où sa présence dans l'occasion pouvoit être utile aux intérêts du Prince.

XXXVIII. Refuse l'Archevêché de Compostelle. Pag. 815.

Le Prélat étoit alors dans sa soixante troisiéme année; & cet âge déja avancé, son devoir, son inclination, & le goût qu'il avoit toujours conservé pour l'étude & la priére, au milieu même des plus grandes affaires: tout cela l'auroit porté à ne donner désormais ses attentions qu'à son propre Salut, & aux besoins de son Troupeau; si de nouvelles entreprises, de la part des Ennemis du repos public, ne l'avoient obligé de venir encore au secours de son Souverain. Le Roy de Navarre n'étoit demeuré dans ses Etats qu'autant de tems qu'il falloit, pour assembler ses Troupes. De retour dans la Castille, il s'empara d'abord de quelques Places dans le Royaume de Tolède; l'Infant d'Aragon son Frere vint aussi l'y joindre, avec ce qu'il avoit pû ramasser d'hommes, & d'argent: & avec ces forces réünies, ils méditoient l'un & l'autre de plus grandes Conquêtes. Ils se présentérent en 1445 devant la Ville d'Olmédo, dans le Royaume de Léon. Les Habitans, informés que le Roy de Castille s'approchoit avec son Armée, fermérent leurs Portes aux Aragonois; mais ceux-ci forcérent la Place, & traitérent cruellement les Bourgeois; à qui ils firent un crime de leur fidélité, & de leur amour pour la Patrie. Le Roy de Castille arrivé bientôt après à la vûe d'Olmédo, n'osoit rien tenter, parce que sa petite Armée n'étoit que de quatre mille Hommes; il pouvoit même appréhender d'être enveloppé par les Troupes du Roy de Navarre.

XXXIX. Les Infans d'Aragon, rentrent dans la Castille.

XL. Forcent la Ville d'Olmédo.

Ce fut dans cette occasion, que notre Evêque de Cuënça fit paroître sa rare prudence, & qu'il servit utilement le Roy, moins par les Troupes qu'il conduisit lui-même dans son Camp, que par les Conseils qu'il lui donna. Malgré les petits secours que recevoit tous les jours l'Armée Royale, Lopez reconnut bientôt la supériorité des Ennemis; & il trouva le moyen de les

XLI. L'Evêque de Cuënça vient au secours du Roy: sage politique.

Ibid. pag. 15.

empêcher d'en tirer avantage. Il fit en sorte que les Chefs des deux partis s'abouchérent ensemble ; & qu'on suspendit les hostilités, pour chercher quelque voye d'accommodement. *Mais*, ajoûte l'Historien Espagnol, *ces entrevuës n'étoient en effet qu'un manège de l'Evêque de Cuënça, qui vouloit amuser les Ennemis, & donner au Grand Maître d'Alcantara, qui s'avançoit à grandes journées avec un puissant secours, le loisir d'arriver.*

XLII. La Ville d'Olmédo est reprise ; & le Roy de Navarre obligé une seconde fois de se retirer.

Après la jonction de ce nouveau renfort, le Roy de Castille rompit les Conférences ; & ne pensa plus qu'à soumettre les Rebelles par la force. La Ville d'Olmédo fut reprise, & le Roy de Navarre obligé de se retirer une seconde fois dans ses Etats : sa retraite procura quelque repos à la Castille.

XLIII. Notre Prélat s'arrête quelque tems auprès du Roy, pour l'aider de ses Conseils.

L'Evêque de Cuënça, qui avoit contribué de la maniére que nous avons dit, à cet heureux succès, fut prié de s'arrêter quelque tems auprès du Roy, & de l'aider de ses Conseils ; tant pour achever de pacifier les troubles du Royaume, & soumettre les Places, qui tenoient encore pour les Princes d'Aragon, que pour travailler à la réconciliation de l'Infant de Castille avec Sa Majesté. Ce Prince toujours facile à écouter de mauvais Conseils, s'étoit retiré deux fois de la Cour (*) ; d'abord parce qu'on n'avoit pas eu assez d'égard à ses priéres, en faveur d'un des principaux Rebéles, fait prisonnier à la Bataille d'Olmédo, & ensuite à l'occasion de quelque jalousie entre Don Alvar, & Don Pacheco. Ces deux Favoris, l'un du Roy, l'autre de l'Infant, ne pensoient qu'à se supplanter l'un l'autre ; & leurs brouilleries troubloient ordinairemenr le repos de la Famille Royale. Par le Conseil de l'Evêque de Cuënça, le Roy prit la résolution d'assembler les Etats Généraux, pour chercher quelque remede aux maux présens, & à ceux dont on étoit encore menacé ; Sa Majesté déclara en même tems à tous les Seigneurs de sa Cour, que son intention étoit de se réconcilier avec le Prince son Fils, & de lui pardonner : de récompenser aussi tous les Seigneurs qui lui avoient été fidéles, en leur partageant tous les Biens qui avoient été confisqués sur les Factieux.

(*) Hist. d'Esp. Liv. XXII, p. 24. 36. 39.

XLIV. Il revient dans son Diocèse : utiles occupations.

Dès que l'Etat des affaires le pût permettre, l'Evêque de Cuënça revint dans son Diocèse ; où sa présence étoit nécessaire à tous égards : outre les semences de division, que les Aragonois y avoient jettées ; le Clergé & le Peuple, les Pasteurs & les simples Fidéles, avoient un égal besoin, qu'on les rappellat à la pratique de leurs devoirs les plus essentiels. Mais pour faire observer les Régles, il étoit nécessaire de commencer par les leur faire connoître : la plupart des Ministres ignoroient eux-mêmes

mêmes ce qu'ils auroient dû enseigner aux autres. Le zélé Prélat ne fut pas long-tems à s'appercevoir de cette profonde ignorance de ses Ecclésiastiques; & il tâcha d'y remédier, soit par ses Instructions pastorales, ou par d'autres Ecrits. Etant encore Evêque d'Avila, il avoit composé un Traité des Sacremens, pour l'usage des Curés de son Diocèse; & il le répandit depuis dans celui de Cuënça. Mais sa principale attention fut toujours de montrer par ses exemples, à ceux qui partageoient avec lui les Fonctions du saint Ministére, de quelle maniére il falloit les remplir, pour que le Service Divin se fît avec décence, que les Fidéles fussent édifiés, & instruits, & les Pauvres soulagés dans leur indigence. Il conçut dès-lors le dessein de fonder un Hôpital; ce qu'il éxécuta dans la suite pour la consolation des pauvres malades, à qui la vigilance du charitable Evêque fit trouver tous les secours, dont ils avoient besoin, & pour l'ame, & pour le corps.

XLV. Il prend la résolution de fonder un Hôpital dans la Ville de Cuënça.

Cependant les divisions & les partis recommençoient à troubler le repos de la Castille. La prison d'un grand nombre de Seigneurs, la plupart fort illustres par la Grandeur de leur Naissance, & par les services que leurs Ancêtres avoient rendus à l'Etat, causoit de violentes agitations & à la Cour, & dans les Provinces. Par surcroît de malheur, les Maures, voyant les Castillans toujours divisés, & affoiblis par leurs divisions, profitérent des conjonctures favorables à leurs desseins, pour faire sur eux des courses, & des Conquêtes. La nécessité de repousser les Infidéles, fit chercher des voyes pour trouver de l'argent; & celles qu'on prit, servirent d'occasion à une nouvelle Révolte.

XLVI. Nouvelles brouilleries dans la Castille.

Pag. 30. 39.

On avoit ordonné que la Ville de Tolède, une des plus riches de toute la Castille, fourniroit, par forme de prêt, la somme de trois mille Ecus d'or; dont la répartition se feroit entre les Habitans, à proportion de leurs Facultés. La Taxe étoit assez modérée; cependant elle causa parmi le Peuple un soulevement général, & une Révolte déclarée. Les principaux Chefs de la Sédition, selon Mariana, furent deux Chanoines de la Cathédrale, qui sonnérent le Tocsin, pour animer les Citoyens à prendre les Armes; & un vil Artisan se mit à la tête de cette Populace mutinée. Les Séditieux, comme des enragés, après avoir mis le feu à quelque maison, dont les flammes, en se communiquant de proche en proche, en réduisirent plusieurs autres en cendres, commencérent à piller celles des plus riches Bourgeois, & des meilleurs Marchands. Ils se saisirent en même tems de tous ceux, qui osérent s'opposer à leurs violences; & les mi-

XLVII. Révolte à Tolède.

Pag. 46. 47.

rent en prison, ou les maltraitérent en plusieurs maniéres, sans avoir égard ni à l'âge, ni à la qualité. Pendant ce soulevement, arrivé le 26 de Janvier 1446, la Ville de Toléde parut une Place prise d'assaut: les plus mutins traitoient en ennemis leurs Compatriotes, avec qui ils n'avoient rien à démêler. Mais ils déchargérent principalement leur fureur sur ceux, qu'on appelloit les nouveaux Chrétiens, parce qu'ils descendoient de Race Juive.

XLVIII. On ferme les Portes de la Ville au Roy: & on appelle l'Infant au secours des Rebéles.

Le Roy de Castille marcha en personne avec une Armée, vers Toléde: mais on eut l'insolence de lui fermer les Portes de la Ville, & d'appeller l'Infant Don Henry au secours des Révoltés. Le fameux Décret contre les nouveaux Chrétiens, dont nous avons parlé dans la Vie du Cardinal de Turrecremata, fut conçu parmi le tumulte de la Sédition, dont le feu n'étoit pas encore éteint au mois de Juin. Le Doyen du Chapitre, qui attaqua avec beaucoup de vivacité ce Décret, fit un long Traité pour mettre au grand jour tout ce qu'il renfermoit de faux, d'injuste ou d'extravagant; & il dédia son Ouvrage à D. Lopez de Barrientos Evêque de Cuënça. Nous ignorons ce que fit alors ce Prélat, pour la défense de plusieurs illustres Familles indignement outragées; mais on ne peut guères douter qu'il n'ait été un de ceux, qui sollicitérent le zéle du Cardinal de Turrecremata, & la justice du Roy, & du S. Siége, pour faire supprimer une prétendue Loi, portée sans jugement, comme sans autorité, & entiérement contraire à plusieurs Ordonnances de deux Rois de Castille.

Pag. 50.

XLIX. Le Roy de Navarre veut surprendre la Ville de Cuënça.

Les nouvelles entreprises des Aragonois, donnoient en même tems d'autres inquiétudes à notre Evêque. Le Roy de Navarre, incapable d'abandonner un parti, qui flattoit son ambition, quelque injuste qu'il pût être, étoit rentré pour la troisiéme fois dans la Castille; & il voulut surprendre les Villes de Murcie, & de Cuënça. Ses desseins ayant échoué devant la premiére, il crut pouvoir se dédommager en quelque sorte, en se rendant maître de la seconde. Deux choses sembloient lui promettre un succès favorable; les intelligences secrettes qu'il entretenoit avec quelques Citoyens de Cuënça, & la perfidie de D. Diégue de Mendoza, Gouverneur de la Citadelle, qui étoit dans les intérêts des Aragonois. Mais la pénétration de notre Evêque, sa vigilance, & sa fermeté, déconcertérent tous leurs projets. Il découvrit tout; pourvut sagement à tout, & en conservant la Ville à son Souverain, il épargna à son Peuple, ou la honte d'avoir manqué de fidélité, ou la perte de tous ses

L. Notre Evêque fait échouer ses desseins; & sauve les Habitans, en les retenant dans le devoir.

biens, qui ſeroient devenus la proye de l'Ennemi, ſi la Place avoit été forcée. Les Aragonois, dit un Hiſtorien Eſpagnol, ne furent pas plus heureux d'un côté, qu'ils l'avoient été de l'autre: *Car l'Evêque D. Lopez de Barrientos trouva le moyen de maintenir les Habitans, dans la fidélité qu'ils devoient à leur Roy.*

Liv. XXII, p. 55.

Après avoir manqué ce coup, le Roy de Navarre, ſans ſe retirer des Terres de Caſtille, ne fit pas de grands mouvemens, ſoit faute d'argent, & de Troupes, ſoit pour attendre quelque occaſion favorable. L'Evêque de Cuënça ſçut profiter de ce calme, pour donner plus en repos ſes attentions au Réglement de ſon Diocèſe. Il en fit éxactement la viſite; fournit les Sommes néceſſaires pour la réparation de quelques Egliſes; & donna aux Curés de nouvelles Inſtructions, ou de nouveaux moyens de s'inſtruire eux-mêmes, & d'apprendre à leurs Peuples les devoirs de la Religion. Ce fut ſans doute dans cet eſprit, qu'il compoſa une petite Somme de Cas de Conſcience, qui n'étoit que comme un Abrégé de la Somme Morale, publiée depuis peu par ſaint Antonin, Archevêque de Florence. Il écrivit auſſi un autre petit Traité, qu'il appella *la Clef de la Sageſſe.*

LI. Sollicitude Paſtorale.

LII. Ecrits du pieux Evêque.

Echard. Tom. I. pag. 814. Col. 1.

Parmi ces louables occupations, le pieux Prélat ne pouvoit oublier ce qu'il devoit à ſon Bienfaiteur, le Roy D. Jean II, avec lequel il réconcilia encore de nouveau, en 1450, l'Infant D. Henry: il donna en même tems à ce jeune Prince un avis important, qui intéreſſoit ſa conſervation, & dont il ne ſçut point profiter, pour châtier un Favori coupable; & apprendre aux autres, à ne pas payer d'ingratitude, & par des trahiſons, les Bienfaits des Princes.

LIII. Il réconcilie de nouveau l'Infant avec le Roy.

Liv. XXII, pag. 60.

Mais pendant que notre Evêque faiſoit uſage de ſon crédit & de ſes lumiéres, pour ramener la ſûreté, & la paix dans la Cour de Caſtille; D. Alvar de Luna ſemoit par ſes intrigues la diviſion dans celle de Navarre; il ne prévoyoit pas que tant de tempêtes, qu'il avoit excitées au dedans, & au dehors du Royaume, viendroient fondre enfin ſur ſa tête, & que déja il touchoit au moment fatal. Il eſt vrai que ce grand Politique avoit d'excellentes qualités; & qu'il avoit rendu quelquefois des ſervices importans au Roy, & à la Famille Royale. Par ce ſeul endroit, il s'étoit acquis l'eſtime de l'Evêque de Cuënça; qui s'étoit ſervi utilement de lui, pour retirer le Roy de Caſtille de l'eſclavage, où le tenoit celui de Navarre. Mais D. Alvar obſcurciſſoit ſes grands talens, par de plus grands défauts. Avare,

LIV. Don Alvar court à ſa perte.

Pag. 67.

LIVRE XXI.

LOPEZ DE BARRIENTOS.

cruel, ambitieux, dissimulé; vindicatif, les crimes ne lui coûtoient rien, quand il s'agissoit de satisfaire ses passions, surtout celle de la vengeance. Les différens revers, qu'il avoit essuyés dans le cours de sa vie, avoient tellement irrité cette passion déja trop violente en lui, qu'il n'en étoit plus le maître. Semblable à une Bête féroce, qui dans sa fureur met en piéces tout ce qui se présente, & jette partout l'effroi; quels maux ce fier & cruel Favori n'avoit-il pas déja causés dans toute l'Espagne, par le seul désir de se venger de ses Ennemis?

Cent fois les Grands de Castille ayant conjuré sa perte, avoient pris les armes pour l'exterminer: & toujours il avoit trouvé dans la force de son génie des issues, pour sortir des plus mauvais pas. Lorsqu'on le croyoit perdu sans ressource, on le voyoit remonter avec plus d'éclat au comble de la prospérité.

LV. Dernier attentat de ce superbe Favori.

Mais les ruses, & la perfidie ne réussissent pas toujours. Dieu permit que dans le tems que le Roy de Castille, après une trop longue patience, commençoit à se lasser des excès d'un Ministre si justement décrié; D. Alvar mit le comble à ses autres attentats, en faisant assassiner le Grand Trésorier du Roy dans sa Maison, & jetter son Corps dans la Riviére; sans avoir égard ni à la Majesté Royale, outragée dans la personne d'un Grand Officier de la Couronne, ni à la sainteté des Loix & du tems; c'étoit le Vendredi Saint, trentiéme de Mars, que le crime fut commis; & D. Alvar ne fut arrêté que le cinquiéme d'Avril. La Maison, où il demeuroit, lui servit d'abord de Prison; on le transféra depuis de Burgos à Portillo, où on instruisit son Procès. Conduit de là à Valladolid, on le fit monter sur un Echafaut, où on lui lut la Sentence de mort, qui fut éxécutée le cinquiéme de Juillet 1453.

LVI. Il est arrêté, jugé, condamné, & exécuté.

Pag. 77, 78. 80. 85, 86.

Si la fin tragique de cet illustre coupable, fut pour ses Ennemis un sujet de triomphe, & un éxemple de terreur pour les Favoris ambitieux; les Gens de Bien, & les Peuples eurent un nouveau motif de bien espérer, voyant que le Roy paroissoit résolu, si Dieu lui conservoit encore la vie, de prendre connoissance des affaires, & de gouverner son Royaume par lui-même. Il s'en étoit expliqué, dit Mariana; *& avoit déclaré que désormais il vouloit se servir des Avis, & des Conseils de l'Evêque de Cuënça, & de Don Gonçalez d'Illescas, Prieur de Guadaloupe, deux des plus grands Hommes de ce Siécle là, & des plus célébres par leur droiture, leur probité, & la sainteté de leur vie*. Avec le secours, & le Conseil de ces deux Ministres, le Roy prétendoit réparer tous les malheurs passés, procurer de nouveaux

Hist. d'Esp. Liv. XXII, p. 89. n. 68.

LVII. Le Roy déclare vouloir se servir désormais des Lumiéres, & du Ministére de l'Evêque de Cuënça, pour le Gouvernement de son Royaume.

avantages à ses Sujets, & leur faire ainsi oublier tout ce qu'ils avoient souffert sous le dernier Ministére. Il vouloit joindre à une application constante aux affaires, une extrême sévérité à punir les Rebelles, & ceux qui refuseroient de se soumettre. Ce fut dans ces dispositions, qu'il appella auprès de sa Personne, notre Evêque de Cuënça, auquel il avoit donné ordre de le venir trouver à Avila (*); où Sa Majesté s'étoit rendue, après avoir réduit Escalona, que la Veuve de Don Alvar fut contrainte de lui remettre.

(*) Pag. 90.

La joye que firent paroître les Castillans, en apprenant la résolution de leur Souverain, est une preuve de l'estime qu'ils faisoient de la sagesse, & de la modération de Lopez de Barrientos: & quelque résolu que fût ce Prélat de vivre & de mourir au milieu de son Troupeau, dans l'éxercice des saintes Fonctions, le zéle du Bien Public ne lui permit point de se refuser aux Vœux du Monarque, & de ses Sujets. Il voyoit avec plaisir que ce Prince entroit enfin dans les sentimens, qu'il avoit voulu autrefois lui inspirer; & il importoit au Salut des Peuples de profiter d'un changement, qui pouvoit remédier à une infinité de maux. S'étant donc rendu à Avila, l'Evêque de Cuënça accompagna le Roy à Medina del Campo, où son séjour ne fut point inutile aux Pauvres; puisqu'il y fit bâtir un grand Hôpital, auquel il assigna des Revenus considérables. Mais pour procurer aux Peuples des avantages d'une autre conséquence, & beaucoup plus étendus; ce sage Ministre travailloit avec application à mettre un ordre dans les affaires, & à pacifier le Royaume au dedans, & au dehors. On dit que le Roy avoit résolu de charger toutes les Villes de son obéïssance, de lever elles-mêmes les Droits, & les Revenus de la Couronne; & de retrancher par ce moyen un grand nombre de Gens de Finances, qui sous prétexte de lever les Deniers du Prince, trouvent mille voyes secretes pour commettre toutes sortes d'injustices.

LVIII. Ce Prélat va joindre le Roy à Avila, accompagne Sa Majesté à Medina del Campo; & fait bâtir un Hôpital dans cette derniére Ville.

LIX. Il travaille à pacifier les Troubles au dedans, & au dehors du Royaume.

Hist. d'Espag. Liv. XXII, n. 90.

Soit que l'Evêque de Cuënça eût inspiré lui-même ce dessein, ou non, il n'en négligea pas l'éxécution: comme il sçut mettre à profit la premiére occasion qui se présenta, pour terminer les longues brouilleries, qui étoient entre les Cours de Castille & d'Aragon; ou du moins pour en suspendre les suites, par une Tréve d'une année, attendant qu'on pût les faire entiérement cesser par un Traité de Paix. Avec la même sagesse, il détourna une rupture prête à éclater entre les Royaumes de Portugal, & de Castille, à l'occasion des nouvelles découvertes, que les Portugais venoient de faire sur les Côtes occidentales de l'Afrique.

LX. Tréve faite avec la Cour d'Aragon.

Pag. 91.

LXI. Mort du Roy de Castille.

Pag. 92.

L'an 1454.

Cependant le Roy Don Jean II, tourmenté depuis long-tems d'une Fiévre quarte, dont les remédes ne pouvoient vaincre l'opiniâtreté, alla de Medina del Campo à Valladolid, pour voir si dans le changement d'air, il pourroit trouver quelque soulagement. Sa Maladie commençoit à inquiéter les Médecins, & à allarmer les Peuples. L'Evêque de Cuënça attentif à tout, avoit suivi le Prince, moins pour continuer de traiter avec lui des affaires d'Etat, que pour empêcher qu'on ne le détournât de penser à une autre affaire infiniment plus importante. Il lui fit recevoir à propos les derniers Sacremens, & il reçut lui-même ses derniers soupirs le vingtiéme jour de Juillet 1454.

LXII. L'Evêque de Cuënça est nommé un des Tuteurs de l'Infant D. Alphonse.

Pag. 93.

Depuis plus de vingt ans, que ce Prince avoit appellé Lopez de Barrientos à sa Cour, il n'avoit jamais cessé de l'aimer, ni de le considérer comme un Homme, dont l'habileté, le zéle & la droiture, méritoient toute sa Confiance. Aussi lui en avoit-il donné des preuves éclatantes dans toutes les occasions: & celle, dont il l'honora par son Testament, ne fut pas la moins remarquable. Outre l'Infant D. Henry, dont nous avons eu souvent occasion de parler, le Roy Jean II laissa un autre Fils légitime, appellé Don Alphonse, qu'il avoit eu de son second Mariage avec Isabelle de Portugal. Ce jeune Prince encore au Berceau, car il étoit né le treiziéme de Novembre 1452, étoit l'objet de la tendresse du Pere, qui l'auroit déclaré Héritier de la Couronne, s'il n'avoit craint de donner occasion à une Guerre Civile. Mais ne pouvant le faire son Successeur, il voulut lui assurer les deux plus grandes Dignités du Royaume; & lui donna en même tems pour Tuteurs notre Evêque de Cuënça, Gonçalez d'Illescas, & Jean de Padila son Grand Chambellan.

LXIII. Défauts.

Pag. 96, 97.

LXIV. Et bonnes qualités du nouveau Roy Don Henry IV.

L'Infant Don Henry monta sur le Trône, & il conserva dans leurs Emplois, tous ceux qui avoient eu l'honneur de servir le feu Roy son Pere. Mais les Peuples n'en furent pas plus heureux; parce que le nouveau Monarque, ennemi des affaires, & de toute application sérieuse, n'avoit ni assez de lumiére pour connoître les besoins de ses Sujets, ni assez de pénétration pour prévoir les tempêtes, dont lui-même, & tout son Royaume étoient ménacés. On lui reproche bien des défauts, que ni l'éducation, ni l'âge n'avoient pû corriger. Léger, facile, inconstant, prodigue, & voluptueux à l'excès, il se livroit tout entier à ses plaisirs. Il avoit aussi des qualités, qu'on pouvoit estimer: ses paroles étoient douces & affables, son inclination bienfaisante, son abord aisé; jamais il ne rebutoit personne. Facile à oublier les graces qu'il faisoit, il conservoit éternelle-

ment le souvenir des services, qu'on lui avoit rendus. Dans plus d'une occasion, il fit paroître sa reconnoissance pour les soins, que notre Evêque avoit eu de sa personne; & quelque chose de ces sentimens généreux, qu'il avoit taché de lui inspirer.

LXV. Il fait quelquefois paroître des sentimens généreux.

On rapporte que Diegue Arias, Grand Trésorier de Castille, ayant un jour réprésenté à ce Prince, que les Coffres étant vuides, il conviendroit de réformer les Officiers du Palais, dont le nombre épuisoit les Finances, par les Gages qu'ils recevoient, & les Gratifications extraordinaires qu'on leur faisoit de tems en tems; quoique plusieurs d'eux ne rendissent aucun service à l'Etat; Le Roy Henry lui répondit : « Si j'étois Arias, « je parlerois comme vous; & je penserois plutôt à amasser de « l'argent, qu'à donner des marques de générosité. Vos paro- « les & vos sentimens conviennent à votre Condition, & à vo- « tre Emploi. Pour moi, je dois toujours agir en Souverain, « & ne penser qu'à faire du bien, sans craindre la pauvreté, & « sans charger mes Sujets de nouveaux Impôts. Le devoir d'un « Roy est de ne point donner de bornes à ses libéralités; de ne « pas regarder dans ses Dons ses intérêts particuliers, & de ne « régler son inclination bienfaisante, que sur le bien commun. « C'est là l'unique avantage des Richesses, que l'on ne doit ai- « mer, que pour en pouvoir faire part aux autres. Nous don- « nons aux uns, parce qu'ils sont Gens de bien; & nous faisons « du bien aux autres, afin qu'ils ne deviennent pas méchans ».

Pag. 129.

LXVI. Il les soutient mal: son Régne malheureux.

Rien n'eût été plus beau, que cette générosité de sentimens, si toute la conduite du Prince y avoit été conforme. Mais s'il sçut gagner l'affection des Peuples, par des bienfaits répandus sans ménagement, il mécontenta si fort l'esprit des Grands par ses débauches; & son inapplication aux affaires mit les choses dans un si grand cahos; que, selon le témoignage des Historiens, on ne vit jamais en Espagne de tems plus déplorable, jamais une plus affreuse corruption des mœurs, jamais plus de Déréglement, & de Libertinage dans tous les Etats. Le Prince livré à ses folles amours, abandonnoit le Gouvernement des affaires à ses Ministres, ou à ses Favoris. La Cour n'imitoit que trop les passions du Roy: & le simple Peuple entraîné en quelque maniére, par le mauvais éxemple, n'aimoit que le luxe & le faste, ne cherchoit que les plaisirs, ne couroit qu'aux divertissemens.

Pag. 134, 135. 189.

LXVII. Ingratitude de Jean Pacheco.

Les fruits de cette vie licentieuse, furent les brigues, les intrigues, les Complots, les Seditions, & les Revoltes. On vit le Serviteur s'élever insolenment contre son Maître, le Favori contre son Roy, Jean Pacheco contre Don Henry. Et c'est ici

LIVRE XXI.

LOPEZ DE BARRIENTOS.

principalement qu'un Auteur Eſpagnol, par le ſimple Récit des Faits, nous donne occaſion de remarquer l'extrême différence qu'il y a entre un Courtiſan ambitieux, qui ne s'attache au Prince, que par intérêt, & un Miniſtre fidéle toujours prêt à ſacrifier ſes intérêts particuliers à ceux de ſon Maître; entre l'ancien Favori de l'Infant, & ſon ancien Précepteur, entre Don Jean Pacheco, & Don Lopez de Barrientos.

LXVIII. Excès de cet ambitieux Favori.

Celui-là après mille noires perfidies, que la bonté, ou la lâcheté du Prince avoit diſſimulées, pouſſa ſon audace juſqu'à entrer en plein jour dans le Palais avec des Gens armés, pour ſe ſaiſir de la Perſonne du Roy, de celle du Prince Don Alphonſe, & de la Princeſſe ſa Sœur: & ce qu'on auroit encore plus de peine à croire, Pacheco, depuis ſi long-tems Favori, & enſuite premier Miniſtre du Roy, à qui il étoit redevable de ſa fortune, oſa rompre les Portes de la Chambre du Roy. Le ſage Evêque de Cuënça ne fut point ſurpris de cet excès d'inſolence. Il y avoit bien des années qu'il connoiſſoit de quoi Pacheco étoit capable; & il avoit averti à propos. Lorſque ce Rebelle léva le maſque, le Prélat prêta encore ſon Miniſtére au Prince, afin de le retirer du péril; & lui donna depuis de ſages Conſeils, pour l'empêcher d'y retomber.

Pag. 169, 170.

Tandis que Pacheco enfonçoit les premiéres Portes de la Chambre du Roy, ce Prince avec quelques Seigneurs s'étoit retiré dans un endroit plus reculé, & plus fort, où il pouvoit ſe défendre, & donner au Peuple le tems de venir à ſon ſecours. Pacheco, par un nouvel attentat, réſolut de faire pendant la nuit, ce qu'il n'avoit pû éxécuter pendant le jour. L'Heure étoit déja venue; & les Conjurés ſe diſpoſoient tout de bon à enlever le Roy, avec toute la Famille Royale. Mais l'Evêque de Cuënça, ſpécialement chargé de veiller à la conſervation de Don Alphonſe, en qualité de ſon Tuteur, informa le Roy du deſſein de ſes Ennemis; & lui fit ainſi éviter les piéges, qu'on lui avoit dreſſés.

LXIX. L'Evêque de Cuënça renverſe ſes projets.

LXX. Lâcheté de Don Henry.

Après l'éclat que venoit de faire la Révolte de Pacheco; il étoit dans l'Ordre, ou que le coupable ſe retirât avec précipitation; ou que le Prince offenſé le fît rigoureuſement punir. On ne vit ni l'un ni l'autre. Jean Pacheco continua à paroître à la Cour: & le Roy Don Henry, livré à une eſpéce de vertige (c'eſt l'expreſſion de Mariana) le laiſſoit tranquillement jouir de l'impunité. Les Conſeils des plus ſages ne purent porter le Roy à faire arrêter un Sujet, déja coupable de crime de Leze-Majeſté: & la trop grande bonté du Prince ne put flé-chir

Pag. 170.

chir un esprit aussi altier que celui de Pacheco. Il voulut tenter encore une fois de se rendre Maître de la Personne du Roy. Ce coup lui ayant manqué, il se mit à la tête des Conjurés; se rendit avec eux à Burgos; & de là ils écrivirent en commun au Roy la Lettre la plus insolente. Les principaux Chefs, dont ils se plaignoient, étoient: 1°. Que les Maures avoient la liberté de paroître à la Cour, & que leurs crimes demeuroient impunis: 2°. Qu'on vendoit les Charges, les Emplois, les Magistratures: 3°. Que la Grand-Maîtrise de saint Jacques avoit été donnée contre toute sorte de Justice, à un homme qui n'y avoit aucun droit: 4°. Que la Princesse Jeanne n'étant que le fruit d'un Adultére, elle ne devoit point être reconnue Héritiére de la Couronne de Castille. Les Factieux promettoient de poser les Armes, si le Roy vouloit réformer ces abus.

LXX. Nouvelles Révoltes. Ibid.

Mais quel plus grand abus, ou plutôt quel plus audacieux attentat à réprimer, que celui des Sujets, qui osent ainsi parler, ou écrire à leur Souverain? Cependant comme si la vengeance Divine prenoit plaisir à nous aveugler, quand elle ne veut pas que nous détournions ses coups; le Roy de Castille, ayant reçu à Valladolid la Lettre des Révoltés, la lut non seulement sans émotion, mais aussi sans prendre aucune mesure. Mais notre Evêque se montra plus sensible à l'outrage, fait en même tems au Roy, à la Reine, & à la Princesse Jeanne. « Lopez de Barrientos, dit Mariana, se trouva présent à la « lecture de cette insolente Lettre: il en fut extrêmement ir- « rité; & ne pouvant dissimuler, ni modérer son dépit, il re- « présenta à D. Henry avec beaucoup de force & de vigueur, « qu'il ne devoit pas laisser une telle audace impunie; que « cette indulgence hors de saison, ne serviroit qu'à rendre les « Rebéles encore plus insolens; qu'on la regarderoit comme « un effet de lâcheté; & qu'il étoit d'avis qu'on eût recours « à la voye des Armes, pour réprimer ces attentats, & pour ran- « ger à la raison des Sujets, qui avoient l'audace de vouloir « donner la Loi à leur Souverain ».

LXXI. Zéle, fermeté, sages conseils de l'Evêque de Cuënça. Pag. 171.

Si ceci se passa en 1463, comme le remarque l'Historien Espagnol, l'Evêque de Cuënça étoit alors plus qu'octogénaire. Son âge, sa grande expérience, & toutes les qualités qu'on lui connoissoit, auroient dû faire faire quelque attention à la sagesse de ses Conseils. S'il faisoit paroître beaucoup de vigueur & de fermeté, dans les occasions qui en demandoient, il n'étoit pas dans une moindre réputation de prudence. « Cependant (dit encore le même Auteur) ce Prélat ne put rien ga- « gner sur l'esprit du Roy: il eut beau le presser, le solliciter, «

Ibid.

LXXII. D. Henry n'a pas le courage de les suivre.

» lui faire sentir qu'il étoit de son intérêt, autant que de sa » gloire, de châtier les Rebéles; en vain il lui remontra que » s'il ne suivoit pas ce conseil salutaire, il seroit bientôt le plus » malheureux Roy qui eût jamais régné en Espagne, & le plus » méprisé; qu'il deviendroit le jouet des Grands, & de ses » Peuples, & la Fable de toute l'Europe; & qu'il se repentiroit » un jour, mais trop tard, de la foiblesse qu'il faisoit paroître » dans cette occasion, sous le spécieux prétexte de clémence. » Tout cela fut inutile ». On ne vit que trop tôt les tristes suites prédites par le zélé Evêque.

Pag. 172.

LXXIII. Il négocie avec les Rebéles: notre Evêque lui prédit tous les malheurs, dont il fut depuis accablé.

D. Henry ayant mieux aimé négocier avec les Rebéles, que de les châtier; on proposa quelques Articles d'accommodement, dont le premier étoit que l'Infant D. Alphonse, dont notre Prélat devoit soutenir les intérêts, seroit reconnu Héritier présomptif de la Couronne: le Roy n'ayant point d'enfans, ni espérance d'en avoir. On convint encore de nommer quatre Arbitres, deux de chaque côté, pour régler les différends, qui pourroient survenir dans la suite entre le Roy, & ses Sujets mécontens. Le Monarque parut satisfait; mais l'Evêque de Cuënça ne fut point la duppe de la malice des Rebéles. Il vit avec plaisir D. Alphonse, conduit avec Pompe dans le Camp du Roy, proclamé aussitôt Prince de Castille, & reconnu Héritier présomptif du Trône; mais il avertit le Roy, qu'en laissant ce jeune Prince entre les mains des Grands, il faisoit une nouvelle faute, qui seroit immanquablement une source funeste de troubles & de divisions. Les plus sages ne pensoient pas autrement; & tout le monde étoit déja persuadé, que si les Arbitres décidoient, ils ne laisseroient à D. Henry que le nom de Roy, en le dépouillant de toute son Autorité. Lui-même comprit enfin qu'on ne pensoit qu'à le détrôner; & que les Commissaires, ceux même qu'il avoit choisis pour Arbitres, le trahissoient. Il eut la force de s'en plaindre, & de déclarer qu'il ne s'en tiendroit pas à leur jugement. Mais dans une affaire de cette importance, cela devoit-il suffire?

Pag. 173.

LXXIV. L'Evêque de Cuënça se retire dans son Diocèse.

L'Evêque de Cuënça voyant que ce Prince, également incapable de prendre une sage résolution, & de suivre un bon conseil, couroit au précipice, se retira dans son Diocèse: où mettant à profit ce qui lui restoit de santé & de forces; il ne s'occupa qu'à faire fleurir la Religion, & à assurer son Salut par des œuvres de Justice, de Charité, & de Miséricorde. Il fit achever l'Hôpital dans la Ville de Medina del Campo, sa Patrie, & dressa de sages Réglemens pour celui de Cuënça: il est regardé comme le Fondateur de l'un & de l'autre. Il répara

en différens endroits plusieurs Monastéres ; réforma quelques Communautés ; fit bâtir deux Couvens & deux Eglises aux Religieux de son Ordre. Tel étoit l'usage, que faisoit le pieux Prélat des Bienfaits, qu'il avoit reçus de deux Rois : & les Revenus de son Eglise ne furent jamais employés à augmenter les richesses de ses Parens, mais à entretenir de pauvres Familles, ou à soulager les besoins de ceux que la fortune persécutoit. Les malheureuses discordes, qui depuis long-tems déchiroient le Royaume, & la Guerre civile, en faisant des Misérables, avoient souvent donné occasion au Serviteur de Dieu, d'essuyer les larmes de la Veuve & de l'Orphelin.

LXXV. Œuvres de Religion, & de Charité.

Vide Echard. Tom. 1, p. 813, 814.

Les besoins de l'Etat l'obligérent de sortir encore une fois du répos de sa retraite. Les Rebéles qui avoient entrepris de renverser D. Henry de son Trône, n'abandonnoient point leur dessein. Leur hardiesse croissoit toujours avec le nombre des Mécontens, qui venoient se joindre à eux ; & dès l'an 1465 le Grand Maître de Calatrava avoit fait soulever presque toute la Province d'Andalousie. Le Roy, qui vit l'orage déja tout formé, prêt à éclater, convoqua à Madrid une Assemblée extraordinaire des principaux Seigneurs, qui lui étoient demeurés fidéles. L'Evêque de Cuënça s'y étoit rendu avec les autres. Mais nous ignorons quel conseil il donna alors à un Prince, qui avoit si peu profité de celui qu'il lui avoit donné deux ans auparavant ; & qu'il voyoit déja accablé par cette suite de malheurs, qu'il avoit osé lui prédire.

LXXVI. Assemblée extraordinaire de Madrid, pendant la continuation des Troubles.

Don Henry sentoit assez le tort qu'il avoit eu de négliger ainsi les avis non suspects d'un Serviteur habile & fidéle ; & il pria les Seigneurs assemblés de lui dire si on devoit avoir recours aux Armes, & faire les derniers efforts pour réprimer les Rebéles ; ou bien, puisque les affaires n'avoient point pris le train, qu'on avoit espéré, s'il ne seroit pas plus avantageux de renouer les Négociations. Comme tout le monde se taisoit, l'Archevêque de Toléde prit la parole, & dit que son sentiment étoit qu'on devoit commencer par retirer des mains des Rebéles, l'Infant D. Alphonse ; puisqu'il ne pouvoit être mieux, ni en plus grande sureté qu'entre celles du Roy son Frere, que ce seroit un gage assuré de la Paix ; qu'il falloit donc l'envoyer demander aux Mécontens ; & que s'ils refusoient d'obéïr, alors il seroit tems d'employer la force, pour punir la Rebellion. Les intentions de cet Archevêque étoient suspectes à quelques-uns. La plûpart crurent qu'il parloit sincérement : personne ne le contredit.

LXXVII. Embarras de D. Henry

Hist. d'Espag. Liv XXIII, pag. 181.

LXXVIII. Avis de l'Archevêque de Toléde.

En conséquence de ces résolutions, le Roy envoya des Dé-

putés vers les Mécontens, & des ordres à toutes ses Troupes; pour les faire assembler en diligence à Salamanque; où il se rendit lui-même par la vieille Castille. Après avoir fait la revûe de sa petite Armée, il alla mettre le Siége devant Arevalo, dont les Factieux s'étoient rendus maîtres. Cependant l'Archevêque de Tolède levant le masque, se retira à Avila, dont il étoit Gouverneur; & il y appella les principaux Chefs des Mécontens; tandis que les autres s'emparoient de la Ville de Valladolid, dont ils vouloient faire leur Place d'Armes, & le rendez-vous de leur Armée.

LXXIX. Qui léve le masque, & se joint aux Factieux. Pag. 182.

Tant de mauvaises Nouvelles, arrivées coup sur coup, réveillérent le Roy de Castille du profond sommeil, dans lequel il paroissoit depuis si long-tems enséveli. Etonné, & humilié en même tems, il montra dans ces conjonctures critiques, que les sentimens de Religion, qu'on lui avoit inspirés dès sa Jeunesse, n'étoient pas encore effacés de son Cœur. Les mains levées au Ciel, il fit à Dieu cette Priére: « C'est avec les sentimens de la plus profonde humilité, & d'une soumission entiére à vos ordres, que je m'adresse à vous, Seigneur, Dieu Tout Puissant. C'est par votre bonté que les Rois régnent: & vôtre seule Puissance affermit, ou renverse les Trônes, & les Empires. J'implore aujourd'hui votre secours; & quoiqu'indigne de votre favorable protection, j'ose vous recommander mon Etat, mes Peuples, ma Personne, & ma Vie. La seule Grace, que je vous demande, ô mon Dieu, c'est que le châtiment, dont vous voulez me punir, & qui sera toujours au dessous de mes Ingratitudes, ne soit que pour mon Bien. Donnez-moi, Seigneur, la constance pour le souffrir avec la soumission, que je dois; & ne permettez point que mes Sujets ressentent la peine dûe à mes Infidélités ». Après cette courte, & fervente priére; le Roy, jusqu'alors à genoux, se leva; & se rendit en diligence à Salamanque.

LXXX. Humble Priére du Roy de Castille, à la veille de perdre sa Couronne. Ibid.

Dans le même tems, les Rebéles assemblés à Avila, se portérent à un excès, qui les couvrit eux-mêmes, leur postérité, & toute la Nation, d'une honte, dont la longueur des Siécles ne pourra laver la tache, ni diminuer l'horreur. Hors des Murs d'Avila, dans une grande plaine, ils élevérent un vaste Théatre, qu'on couvrit des plus riches Tapis. On plaça sur un Trône plus élevé, la Statue du Roy de Castille Don Henry, couverte du Manteau Royal, le Sceptre à la main, la Couronne sur la tête, & revêtue de toutes les autres marques de la Royauté. Les Seigneurs mécontens étoient environnés d'une multitude infinie de Peuple, qui avoit accouru à ce Spectacle. Alors

LXXXI. Les Rebéles le déposent publiquement.

un Heraut lut à haute voix, la Sentence, que des Sujets factieux avoient portée contre leur Souverain. Ils y avoient fait un long dénombrement des injustices, des violences, & des autres crimes, dont ils prétendoient que ce Prince s'étoit souillé pendant son Régne. Mais peut-être que la plus grande de ses fautes (du moins devant les Hommes) étoit d'avoir trop prodigué ses faveurs à des ingrats, & d'avoir trop négligé de punir des traîtres. A mesure que le Héraut faisoit la lecture de la Sentence, on dépouilloit peu à peu la Statue, de tous les Ornemens Royaux; puis on la renversa du Trône; & on la jetta à Terre, en la chargeant d'injures, & d'imprécations. Pag. 183.

LXXXII. L'Infant D. Alphonse, est proclamé Roy.

Ce fut un Mercredy, cinquiéme de Juin 1465, que les Castillans virent jouer cette affreuse Tragédie: après laquelle, l'Infant Don Alphonse, qui avoit été présent à tout, fut conduit sur le Théâtre, élevé sur les Epaules des principaux Seigneurs, & placé enfin sur le Trône, d'où on venoit de renverser la Statue du Roy son Frere. Lorsqu'il eut été revêtu des Ornemens Royaux, on le proclama Roy de Castille; & on déploya en son Nom les Etendarts, suivant la coutume. Les Rebéles, & tout le Peuple firent retentir la Campagne de cris de joye, & d'acclamations, répetant souvent ces paroles: *Castille, Castille, pour le Roy Alphonse.* Ibid.

Cet attentat des Mécontens fut différenment regardé dans les Provinces d'Espagne: les Mutins & les Brouillons y applaudirent. Les Villes de Burgos & de Toléde se déclarérent pour le nouveau Roy. Les plus sages au contraire, frappés d'horreur & d'étonnement, detestérent la Révolte, & continuérent à reconnoître leur ancien Souverain.

LXXXIII. Sentimens de l'Evêque de Cuënça.

L'Evêque de Cuënça, toujours semblable à lui-même, plaignit également le sort des deux Princes. Malgré la foiblesse de Don Henry, & tous ses défauts, notre Prélat lui avoit été toujours sincérement attaché, & par devoir, & par inclination. Il aimoit aussi beaucoup le jeune Alphonse, que son Pere avoit mis sous sa Tutelle; & il ne pouvoit qu'être sensiblement affligé, en prévoyant qu'une Elévation précipitée ne lui préparoit qu'un abyme. Si le grand âge de quatre-vingt trois ans ne permettoit plus à D. Lopez d'agir avec la même vigueur, qu'il avoit montrée autrefois pour rétablir le Roy Jean II dans sa liberté, ou pour soutenir son Autorité chancelante; son zéle pour Don Henry ne fut pas entiérement oisif.

LXXXIV. Ce qu'il fait en faveur de son Souverain.

Ce Prélat écrivit à plusieurs Seigneurs de Castille, ses Amis, & au Pape Paul II. Il exhortoit fortement ceux là à demeurer toujours constans, & fidéles à leur légitime Roy; & il supplioit humblement celui-ci de prendre en main la défense de la justi-

LIVRE XXI.

LOPEZ DE BARRIENTOS.

ce, & de venger l'honneur du Trône de Castille, en réprimant par les Censures l'audace des Rebéles. Le célébre Turrecremata, instruit de tout par le même Evêque, agit aussi efficacement auprès du Saint Siége.

LXXXV. Les Peuples se rangent sous ses Drapeaux.

Les Lettres, les priéres, les exhortations, & les vives instances du zélé Prélat, & de ceux qui se joignirent à lui pour la même cause, ne furent point sans effet. Les Peuples comme à l'envi prirent les armes en faveur du Roy outragé : son Armée grossissoit tous les jours, par les Troupes, qui venoient le joindre de toutes parts ; & si on en croit un Historien Espagnol, bientôt l'Armée Royale fut forte de quatre vingt mille Hommes de pié, & de quatorze mille Chevaux. Ce Prince ne s'étoit jamais vû à la tête d'une si nombreuse Armée : aussi remporta-t'il divers avantages sur les Rebéles. Quelques-uns furent pris, ou périrent misérablement ; & quelques Villes se retirérent du mauvais parti, pour se soumettre au Roy : les Habitans de Valladolid donnérent l'éxemple, que ceux de Tolede refusérent de suivre. Mais Lopez d'Ayala, qui commandoit dans la Place, résolut de favoriser secrettement le bon parti. Don Pedre de Sylva, de l'Ordre de saint Dominique, Evêque de Badajoz, communiqua à Marie de Sylva, qui étoit sa Sœur, & Femme du Gouverneur, la résolution que celui-ci avoit prise de livrer la Ville entre les mains du Roy ; & en l'exhortant de fortifier son Mari dans ce dessein, il envoya une personne de confiance au Roy, pour lui donner avis des mesures prises pour le succès. Don Henry se mit aussitôt en chemin ; & en deux jours il vint de Plaisance à Toléde, afin de prévenir par sa diligence, le trouble que les Mal-intentionnés auroient pû exciter dans la Ville. Il y entra de nuit ; & alla loger chez les Dominicains, dont le Couvent est au milieu de Toléde, dans le lieu le plus élévé. Mais son arrivée prématurée excita le trouble, qu'il avoit voulu prévenir : dès qu'on sçut qu'il étoit dans la Place, on sonna de tous côtés le Tocsin ; on courut aux Armes ; & dans un moment tout le Peuple se souleva. Le Gouverneur craignant les suites de cette émeute, alla trouver le Roy, pour le supplier de ne pas se montrer, & de souffrir qu'on remît à un tems plus favorable l'éxécution du dessein formé. Le Prince céda en effet à la nécessité ; & sortit secrettement de la Ville vers le minuit, lorsque la premiére furie du Peuple fut un peu appaisée. Notre Evêque de Badajoz sortit aussi avec lui. Mais les affaires ne tardérent pas à changer de face. Les larmes, & les importunités de Marie de Sylva eurent tant de pouvoir sur l'esprit du Gouverneur ; & celui-ci sçut si bien tourner à son

Pag. 185.

Hist. d'Esp. Liv. XXIII, p. 202, 203.

LXXXVI. Le Roy en danger dans Toléde.

LXXXVII. Il se retire secrettement.

gré un Peuple léger & inconſtant, que quatre jours après il fut en état de faire entrer le Roy dans Tolède, comme en triomphe. Les Citoyens demandérent la confirmation de leurs anciens Privilèges; le Roy les confirma; il en ajoûta même de nouveaux; & on lui renouvella le ſerment de fidélité.

LXXXVIII. Peu de jours après il y eſt reçu comme en triomphe.

D'un autre côté, le Nonce que le Pape avoit envoyé en Eſpagne, faiſoit tous ſes efforts, pour engager les Grands à rentrer dans l'obéïſſance, qu'ils devoient à leur légitime Souverain. Leur opiniâtreté avoit attiré ſur eux les plus terribles anathemes; & ils alloient toujours leur train. Cependant comme ils appréhendoient que quelques-uns de leurs Partiſans, intimidés par les foudres de l'Egliſe, ne les abandonnaſſent: ils envoyérent des Députés à Rome, pour repréſenter leurs raiſons au Vicaire de JESUS-CHRIST. Mais Sa Sainteté ne voulut ni les voir, ni leur permettre d'entrer dans la Ville, qu'après qu'ils eurent promis avec ſerment de ne point donner le Titre de Roy à l'Infant Don Alphonſe: & lorſque fléchi enfin par les vives ſollicitations des Ambaſſadeurs, ou par les priéres de leurs Amis, le Pape leur donna audience, il leur fit en plein Conſiſtoire une très-ſévére réprimande; & leur ordonna dans les termes les plus forts d'avertir de ſa part les Rebéles, qu'il procéderoit contr'eux ſelon toute la rigueur des Canons, & employeroit toute ſon Autorité pour abattre leur orgueil, s'ils ne rentroient inceſſanment dans leur devoir: car, diſoit le Saint Pere, de ſemblables attentats ne doivent point demeurer impunis; & quand les Hommes n'en pourroient point tirer raiſon, on devroit toujours craindre la juſte colére de Dieu, qui ſçait bien venger lui-même les Droits des Souverains; & châtier, d'une maniére d'autant plus terrible, la révolte des Sujets, qu'il en différe davantage la punition.

LXXXIX. Les Députés des Rebéles mal reçus à Rome.

XC. Fermeté du Pape Paul II.

Cette vigueur du S. Pere pour ſoutenir les Droits du Roy de Caſtille; & le changement des Habitans de Tolède en ſa faveur, déconcertérent tous les projets des Rebéles: l'un & l'autre contribuérent à en détacher un grand nombre, & à retenir pluſieurs Peuples dans le devoir. Celui de Cuënça ne s'en étoit point éloigné; & tout cela étoit pour le pieux Evêque un ſujet de conſolation, parmi tant d'autres raiſons qu'il avoit de gémir, & de verſer des larmes ſur les malheurs de ſa Nation. Ce qui l'affligea le plus, fut la triſte nouvelle qu'on vint lui apporter bientôt après, de la mort de l'Infant D. Alphonſe, jeune Prince de ſeize ans, décédé le cinquiéme de Juillet 1468, après une maladie de peu de jours. L'Evêque de Cuënça pendant pluſieurs années avoit eu pour lui toutes les attentions d'un Tuteur, & la tendreſſe d'un Pere.

XCI. Mort de Don Alphonſe. Pag. 204.

Lorſqu'il le vit dans la ſuite entre les mains des Factieux, ſuivre ſans réfléxion les volontés des Méchans, qui ſe couvroient de ſon nom, pour autoriſer leur Tyrannie, il le plaignit plus qu'il ne le blâma ; ſon âge en effet diminuoit bien ſon crime. Mais quand une mort précipitée eut fait évanouir les eſpérances qu'on pouvoit avoir d'un ſalutaire retour, le cœur de D. Lopez s'attendrit ſur cette triſte mort, comme celui de David ſur la perte de ſon Fils Abſalom. D. Alphonſe étoit ſans doute à tous égards moins criminel que cet ancien coupable : mais il l'avoit paru aſſez pour faire ſouhaiter qu'une pénitence connuë eût ſuivi ſa faute. L'Infante Iſabelle ſa Sœur, en jugeoit ainſi ; & dans une ſemblable tentation elle ſçut profiter de cet éxemple, pour faire paroître une ſage fermeté, qui avoit manqué à D. Alphonſe.

XCII. Douleur, & affliction de l'Evêque de Cuença.

L'Hiſtoire d'Eſpagne nous apprend qu'après la mort de ce Prince, les Rebéles ne poſérent pas encore les Armes : ils cherchoient une perſonne, ſous le nom de laquelle ils puſſent être les Maîtres du Royaume ; & ils offrirent à l'Infante de Caſtille la Couronne, qu'ils avoient ôtée au Roy ſon Frere. L'Archevêque de Toléde, au nom de tous les Mécontens, employa toute ſon éloquence pour engager cette Princeſſe à monter ſur le Trône. Il lui repréſenta d'abord, & il éxagera beaucoup les déſordres, qui régnoient à la Cour ; la timidité, la nonchalance, & la lacheté de Don Henry ; les débauches connuës de la Reine, les Enfans naturels qu'elle avoit eus, & qu'elle vouloit faire paſſer pour légitimes ; le danger enfin qu'il y avoit que la ſouveraine Puiſſance ne paſſât à ces fruits d'iniquité, la honte, & l'opprobre de toute la Nation. Le Prélat concluoit qu'il n'y avoit que le nom & l'Autorité de l'Infante de Caſtilſe, qui puſſent remédier à de ſi grands maux ; que ſa Naiſſance l'obligeoit à ſe charger des affaires ; que ſa Gloire étoit intéreſſée à ſauver un Royaume que le Ciel lui réſervoit, & que la Religion l'engageoit à ſe ſacrifier pour le bonheur des Peuples, qui devoient être ſes Sujets.

Pag. 209.

XCIII. Les Rebéles offrent la Couronne de Caſtille à l'Infante Iſabelle.

Mais la ſage Princeſſe, mieux inſtruite de ſes Devoirs, ne fut ni ſéduite par ce Diſcours, ni éblouie par l'éclat de la Couronne. Elle répondit en ces termes à l'Archevêque de Toléde, & aux autres Seigneurs qui s'étoient expliqués par ſa bouche : « Je ſuis très-ſenſible aux marques d'affection que vous me » donnez, & à l'attachement que vous faites paroître pour » mon ſervice : je ſouhaiterois trouver quelque jour l'occa- » ſion de le reconnoître ; mais quoique vos intentions ſoient » bonnes, néanmoins la mort précipitée de l'infortuné Prince » D. Alphonſe mon Frere, eſt une preuve aſſez évidente, que » le

XCIV. Sage & généreuſe réponſe de cette Princeſſe.

le Ciel n'approuve pas les résolutions, que vous prenez. Que « font autre chose les Amateurs de la nouveauté, ces gens qui « ne se plaisent que dans la révolution & le trouble, si ce n'est « d'exciter des Factions, de semer la Discorde, d'allumer des « Guerres Civiles, & de mettre tout en feu? Pour prévenir, & « pour éloigner tant de maux, ne seroit-il pas beaucoup plus « avantageux de tolérer dans les Etats quelques abus, dont les « suites sont sans doute moins fâcheuses? Le Trône est trop « étroit pour contenir deux Rois; & l'Autorité Royale ne peut « souffrir de partage. Un fruit précoce, qui meurit avant la « Saison, ne se conserve pas long-tems. L'ambition & le désir « de régner, font peu d'impression sur mon cœur: je désire que « la Couronne de Castille ne tombe pas sitôt sur ma tête; que « la vie du Roy mon Frere soit plus longue, & que son Régne « ne finisse qu'avec sa vie. Quelque instance que vous me fassiez, « rien ne sera capable de me faire prendre le nom de Reine, « que la mort n'ait fermé les yeux au Roy, votre Souverain & « le mien. Rendez-lui la Couronne, & vous ferez cesser les « maux qui accablent depuis si long-tems la Castille. Je regar- « derai votre soûmission comme le service le plus signalé que « vous me puissiez rendre. Ce fruit, le plus doux que je puisse « goûter, sera la marque la plus sensible de votre affection ».

XCV. La Paix est conclue. A quelles conditions?

Des sentimens si généreux dans une Princesse de dix-huit ans, firent admirer sa grandeur d'ame, & mirent les premiéres dispositions à la Paix. La plûpart des Mécontens la désiroient; & on la conclut enfin à ces conditions: 1°. Que l'Infante Isabelle de Castille seroit déclarée Héritiére présomptive du Royaume: 2°. Qu'on lui donneroit pour son Appanage, & pour l'entretien de sa Maison, les Villes d'Ubeda, de Medina del Campo, d'Olmédo, & d'Escalona, avec leur Domaine, & leurs Dépendances: 3°. Qu'elle ne pourroit point se marier sans la participation, & l'agrément du Roy son Frere: 4°. Que le Roy répudieroit la Reine son Epouse, à cause de ses débauches scandaleuses, & qu'il travailleroit à obtenir le consentement de Sa Sainteté pour ce divorce: 5°. Qu'on renvoyeroit en Portugal cette Princesse, & Jeanne sa Fille: 6°. Qu'on accorderoit une Amnistie générale à tous les Mécontens, en les rétablissant dans tous leurs Biens, & dans les Dignités, dont ils avoient été dépouillés pendant les Guerres Civiles.

XCVI. L'Evêque de Cuënça meurt en paix, dans une heureuse vieillesse.

Par ce Traité, qui étoit déja éxécuté en partie avant la fin de Septembre 1468, la tranquillité fut rendue à la Famille Royale, & à tout le Royaume de Castille. L'Evêque de Cuënça, dont le zéle avoit toujours paru si ardent pour les véritables

intérêts de l'un & de l'autre, bénit le Seigneur de ce qu'avant que de l'appeller à lui, il lui avoit fait la grace de voir le retour d'une Paix si long-tems, & si ardenment désirée. Ce respectable Vieillard vêcut encore sept ou huit mois; & il finit saintement ses jours au milieu de son Troupeau, le vingt-uniéme de Mai 1469, dans la quatre-vingt-septiéme année de son âge. Son corps, déposé d'abord dans l'Église Cathédrale de Cuënça, fut porté depuis dans la Chapelle de l'Hôpital de Medina del Campo; où il avoit voulu être enterré parmi les Pauvres, dont il avoit toujours été le Protecteur & le Pere, & qu'il venoit de faire ses Héritiers.

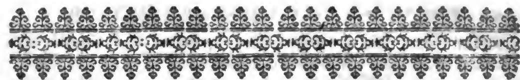
Dans les Archives du même Hôpital, on trouve un ancien Manuscrit, qui porte en substance, que Frere Lopez de Barrientos, Religieux de l'Ordre de saint Dominique, premier Professeur de l'Université de Salamanque, Confesseur du Roy D. Jean II, & Précepteur de D. Henry; depuis Evêque successivement de Ségovie, d'Avila, & de Cuënça, Archevêque nommé de Compostelle, Grand Chancelier de Castille, & Inquisiteur Général de la Foi dans le même Royaume, Fondateur des Couvens de Notre Dame de la Peña, & de saint Pierre de Las Dueñas, Restaurateur de l'Eglise de S. André, du Couvent Royal des FF. Prêcheurs, ayant fondé un Hôpital dans la Ville de Cuënça, & un autre dans celle de Medina del Campo, avoit choisi sa Sépulture dans celui-ci. (1)

XCVII. Ses Ouvrages.

Outre les différens Ouvrages de Lopez, dont nous avons fait mention dans le cours de cette Histoire, il en avoit composé plusieurs autres, la plûpart en Espagnol, & qui n'ont pas été imprimés; mais dont Nicolas-Antoine a parlé dans le dixiéme Livre de sa Bibliothéque d'Espagne. Il faut cependant avouer qu'il s'est rendu moins célébre par ses Ecrits, que par ses belles Actions. Sçavant Théologien, habile Politique, sa principale gloire est d'avoir sanctifié ses talens par une piété, qui ne se démentit jamais; & dont il a laissé des Monumens, qui subsistent encore.

(1) Archivum Scripturarum & Privilegiorum antiqui generis de Barrientos, unius ex septem hujus urbis, cujus Fundator fuit illustr. & Rev. D Don Fr. Lopez de Barrientos oriundus ex illa, qui fuit Episcopus Segoviæ, Abulæ, Cuencæ, Electusque Archiepiscopus Compostellanus, Cancellarius magnus Castellæ, & ejusdem Inquisitor Generalis, Confessarius D. Regis Joannis II, & Præceptor Regis D. Henrici IV, Primus Cathedraticus primæ in Universitate Salmantina Ordinis sancti Dominici, Fundator, & Dotator hujus Hospitalis, & alterius Cuencæ, eorumque Patronatuum, & Majoratuum, Conventuumque nostræ Dominæ de la Peña de Francia, & sancti Petri de Las Dueñas, Reparator Ecclesiæ sancti Andreæ Regii Ordinis Prædicatorum Sepultus est in hoc Sacello, quod anno 1444 (forte 1454) Fundatum est. Vixit postea plures annos, in quibus omnibus singularis exhibuit virtutis exempla. *Ap. Echard. Tom. I, pag. 813.*

Fin du vingt-uniéme Livre.



HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LIVRE VINGT-DEUXIÉME.

LE BIENHEUREUX MATTHIEU CARRIERI DE MANTOUE.



CE saint Personnage, dont nos Peres admirérent les Vertus, les Prédications, & les Miracles, dans le quinziéme Siécle, étoit né vers la fin du quatorziéme sous le Pontificat de Boniface IX. Ses pieux Parens, fort distingués dans la Ville de Mantoue, favorisérent ses premiéres inclinations à la Vertu, autant par l'éxemple de leur vie formée sur les maximes de l'Evangile, que par tous les soins qu'ils prirent de son Education. Les jeunes années de Carrieri, nommé Jean François au Baptême, s'écoulérent toutes dans l'éxercice de la Piété, ou de l'Etude; & elles ne furent que comme le coup d'essai de la vie toute Angélique, qu'il mena depuis dans le Cloître. La Providence toujours attentive au bien de ses Elûs, ne permit pas que dans un Siécle de Schisme & de corruption, celui-ci contractât rien de sa malice. Il ne la connut que pour la craindre; & ne la fuit que pour apprendre à la combattre un jour avec succès.

LIVRE XXII.

MATTHIEU CARRIERI.

Lean. Alb. Lib. IV, de Vir. illustr.
Mich. Pius I Part. Lib. III.
Hieron. Figin. in ejus vita.
Diarium Dominic. die 5. Oct.

Les premiers Auteurs, qui ont écrit son Histoire, ou plutôt son Eloge, ne sont pas entrés dans un grand détail de ses actions;

LIVRE XXII.

MATTHIEU CARRIERI.

& ils ont omis bien des circonstances, qu'un Ecrivain éxact n'a point coutume de passer sous silence. Leur négligence ne nous permettra pas de suivre l'ordre Chronologique, ni de marquer toujours les dates dans ce que nous allons rapporter.

I. Heureux commencemens.

Nous ignorons d'abord en quelle année Carrieri reçut, avec l'Habit de Religieux, le nom de Matthieu : mais nous sçavons que ce fut dans l'Eglise de saint Dominique à Mantoue; & que ce nouvel Etat, ouvrant une nouvelle carriere à sa ferveur, à son attrait pour la priére, & à son Esprit de mortification, il ne parut dès lors occupé que du désir de répondre à la Grace de sa Vocation, par la pratique des Conseils Evangéliques. Peu content de s'être mis à la suite de JESUS-CHRIST, par le renoncement volontaire à tout ce qui auroit pû partager son Cœur; il ne pensa qu'à se revêtir de lui, & à vivre uniquement de son Esprit : tout ce qui pouvoit le faire arriver à ce dégré de perfection, devint l'objet de ses vifs empressemens. L'oubli du Monde, le mépris de lui-même, l'amour du silence, de l'Oraison, de la Psalmodie, & de la Croix, il en fit autant de moyens pour s'élever à Dieu, & se rendre conforme à l'Image de son Fils. Il avoit édifié les Fidéles dans le Monde : il fut dans la retraite l'admiration de tous ses Freres, & presque leur étonnement, par la rigueur de ses pénitences.

II. Pieux excès de pénitence.

On remarque que dans les pieux excès de ses mortifications, sa ferveur lui fit en quelque maniére oublier les régles d'une sage discretion. Des Jeûnes trop rigoureux, des Veilles toujours consacrées à la priére, mais poussées trop loin, & la guerre qu'il avoit déclarée à son Corps, en diminuérent d'abord les forces, bientôt après les épuisérent entiérement, & le firent tomber dans une maladie qui parut dangereuse. Les Médecins reconnurent sans peine le principe du mal; le Maître des Novices en fit une juste correction au malade; & comme l'esprit de dissimulation, ou d'opiniâtreté ne fut jamais le Caractére des Saints, l'humble Religieux avoua avec sincerité sa faute; s'en humilia; & il sçut en faire son profit, pour apprendre à se défier désormais de lui-même, & de tout ce qui ne seroit point dicté par l'obéïssance.

III. Qu'il condamne dans la suite.

Cette Vertu, dont le Bienheureux Carrieri fit toujours depuis la régle de sa conduite; & l'ardente Charité, qui embrasoit son Cœur, lui meritérent plusieurs faveurs du Ciel. Il reçut dès lors un si grand Don d'Oraison, qu'on le voyoit toujours recueilli, toujours uni à Dieu, toujours prêt à toutes sortes de bonnes œuvres. Dans le calme des Passions, jouissant de cette

IV. Don d'Oraison.

paix intérieure, qui est la marque & la récompense d'une bonne conscience, la joye de son cœur paroissoit dans tout son extérieur, & faisoit reluire je ne sçai quoi sur son visage, qui le rendoit cher, & aimable à tous.

Ayant fini son année de Noviciat, & prononcé ses Vœux dans ces saintes dispositions, le Serviteur de Dieu fit de même son cours de Philosophie, & de Théologie. Appliqué à l'Etude des Sciences, & de la Religion, sans être moins attentif à son avancement dans la Vertu, on ne le vit jamais ni distrait sur ses devoirs, ni négligent sur quelques-uns, par la préférence qu'il pouvoit donner aux autres, qui paroissoient plus importans. Il sçavoit bien que la solide piété, qui, selon l'Apôtre, est utile à tout, réünit tous les devoirs, & que celui qui craint le Seigneur ne néglige rien. Toujours maître de lui-même, & de ses Passions, il sçavoit se taire, & parler à propos. Aussi incapable d'offenser les autres, que de s'offenser de ce qu'on pouvoit lui dire quelquefois ou pour l'éprouver, ou pour l'humilier, il n'avoit pour tous ceux qui le pratiquoient, que des sentimens de respect, & d'amour. Comme son cœur étoit rempli de charité, tous ses discours étoient des paroles d'honnêteté & de douceur. On ne remarqua jamais en lui ni trouble, ni vivacité déplacée, ni moins de promptitude à faire ce qui répugnoit davantage à la Nature, lorsqu'il pouvoit en revenir quelque gloire à Dieu, ou quelque utilité au Prochain.

V. Solides vertus.

L'Eclat de tant de Vertus, dans un jeune Religieux, à qui la naissance, & de grands talens auroient pû inspirer des sentimens de vanité, le faisoient déja considérer, non-seulement dans sa Communauté, mais aussi dans toute la Ville de Mantoue comme un modéle à proposer aux plus avancés : & une réputation si justement acquise, le mit en état de faire de grands fruits, dès qu'il commença à remplir les Fonctions du saint Ministére. Il les remplit pendant long-tems, parce que le zéle du Salut des Ames le dévoroit, & que rien ne lui paroissoit si grand, que de pouvoir servir d'instrument à la Grace, pour faire des Conquêtes à JESUS-CHRIST, en retirant les Pécheurs des routes de l'iniquité. Les plus obstinés Pécheurs cédoient tot ou tard à la vivacité de son zéle; & ses soins étoient infinis, pour prévenir leurs rechutes, & fournir à tous des moyens de sanctification. La vertu de la priére, la force de l'éxemple, des charités distribuées à propos, la parole de Dieu bien méditée, & prêchée dans toute sa pureté : voilà les armes, dont l'Homme Apostolique se servoit, pour inspirer à ses Au-

VI. Zéle du salut des Ames.

VII. Fruits de ses Prédications.

LIVRE XXII.

MATTHIEU CARRIERI.

diteurs l'horreur du vice, la fuite du péché, l'amour & la pratique de la vertu; pour mettre enfin la confusion dans le Royaume de Satan, & arracher à leurs passions les cœurs quelquefois les plus endurcis. Un Auteur appelle prodigieuses les conversions, que Dieu a opérées par le Ministére de ce saint Prédicateur.

VIII. Dans le Mantouan.

Ce n'est pas ordinairement dans sa Patrie qu'un Prophéte est honoré : cependant la Ville de Mantoue écouta avec plaisir les Discours de celui, dont elle avoit déja admiré les vertus. Elle profita la premiére de ses instructions; & les autres Peuples d'Italie montrérent depuis la même envie de l'entendre, & le même empressement à le suivre, dans le Cremonois, dans tout le Duché de Milan, dans la Toscane, & la Lombardie, dans les Etats de Venise, & dans ceux de Génes. Les Souverains Pontifes se servirent quelquefois de son Ministére, pour contenir les Peuples dans l'obéïssance du Saint Siége, ou pour les y ramener; les Evêques, pour consoler les Fidéles dans des jours de Calamité, de tremblement de Terre, de Peste, ou de diséte; les Magistrats, pour appaiser des Séditions, & réunir les Esprits; & les Supérieurs de son Ordre, pour réformer quelques Maisons Religieuses, & y faire refleurir la régularité. Trois Généraux (*), fort zélés eux-mêmes, employérent avec succès les talens, & les saints éxemples du Bienheureux Matthieu Carrieri, pour avancer l'œuvre de Dieu. Entre les Couvens, où ce Restaurateur de la vie réguliére, rappella la premiére ferveur de nos Peres, & l'esprit de saint Dominique, on distingue ceux de Vigevano, & de Soncino, l'un & l'autre dans le Duché de Milan.

IX. Le Milanez, les Etats de Venise, &c.

X. Les Papes, les Evêques, les Magistrats, les Supérieurs de l'Ordre employent utilement le Ministére du Bienheureux Carrieri.

Le Seigneur parut aussi répandre de plus grandes Bénédictions sur ses Travaux Apostoliques dans le même Pays. Les Conversions y furent plus fréquentes, plus sincéres, ou plus soutenues. Deux choses pouvoient y contribuer; un plus long séjour du S. Prédicateur parmi ces Peuples; & la coopération de ceux qu'il associoit aux Fonctions de l'Apostolat. Le zéle, qui le faisoit courir par tout où son Ministére paroissoit nécessaire, ne lui permettoit pas ordinairement de voir tout le fruit de la divine Semence, qu'il venoit de répandre : mais il s'arrêtoit plus long-tems dans les lieux, où, pour obéïr à ses Supérieurs, il devoit travailler à former de dignes Ministres de la Parole. Une telle entreprise ne pouvoit être l'Ouvrage de peu de jours : tous ses momens

XI. Il forme de saints Ministres de la Parole.

(*) Barthelemy Texier François de Nation, Conrad d'Aste Piémontois, & Martial Auribelli natif d'Avignon.

cependant étoient mis à profit. Dans l'intérieur du Cloître, il faisoit connoître & pratiquer à ses Freres, les régles, les engagemens, & tous les devoirs de leur Etat, & dans les Chaires il expliquoit aux Fidéles, les vérités de la Religion, & les maximes de l'Evangile. La Réforme qu'il eut le bonheur d'introduire dans le Couvent de Soncino, répandit au loin la bonne odeur de JESUS-CHRIST; & servit beaucoup à entretenir, à augmenter même les Conversions, que Dieu avoit accordées aux priéres de son Ministre.

Une des plus éclatantes fut celle d'une Dame appellée Lucine, de la Famille des *Stropeni*. Elle étoit native de Soncino, ornée de toutes les graces de la Nature, & élevée avec soin selon les Régles les plus sévéres de la bienséance, & de la modestie chrétienne : on assure que dans ses jeunes années elle ne s'en étoit jamais éloignée. Mais la vanité trouva enfin entrée dans son esprit; l'amour du Monde & d'elle même, se glissa dans son cœur; l'un & l'autre lui firent perdre insensiblement cette pudeur, qui donnoit un nouveau lustre à sa beauté. Livrée depuis son Mariage à la mollesse, au luxe, au faste le plus outré, adorée de son Mari, & entêtée par la fumée d'un Encens sacrilége, ou du poison des louanges, & des flateries, qu'on lui prodiguoit dans toutes les Compagnies, dont elle faisoit la joye, & l'ornement, Lucine étoit devenue dans toute la Ville de Soncino, ce que la Femme péchéresse de l'Evangile avoit été dans celle de Jérusalem. Jusques dans les Eglises, elle ne paroissoit qu'environnée d'une foule de jeunes gens, esclaves de ses appas, & toujours plus attentifs à lui faire la Cour, qu'à rendre à Dieu leurs adorations, & leurs respects à son Temple. Le scandale étoit public; & personne ne s'y opposoit; ou si on avoit essayé d'y remédier, on l'avoit toujours tenté sans succès. Cette Conversion étoit réservée au Ministére de Mathieu Carrieri.

Mich. Pius, I Part. Lib. III, n. 54.

XII. Lucine, Dame aussi connue par les dons de la nature, que par l'abus qu'elle en fait.

Il la désiroit avec toute l'ardeur, que l'Esprit de Dieu peut inspirer à un cœur rempli de charité. Souvent il avoit offert pour cela ses Larmes, ses Priéres, ses Sacrifices, & la rigueur de ses Pénitences. Les sages avis, ou les avertissemens particuliers, qu'il n'avoit pas négligé dans l'occasion de donner à cette Femme mondaine, avoient déja fait quelques légeres impressions sur son cœur : la Parole de Dieu dans la bouche du saint Ministre, acheva ce grand Ouvrage dans une seule Prédication. Lucine ne s'y étoit point rendue dans ce dessein : du moins les superbes Habits, dont elle étoit parée, & le magnifique Cortége qui l'accompagnoit, n'étoient pas une preuve qu'elle fût

XIII. Se convertit dans une Prédication du Serviteur de Dieu.

venue au Sermon, dans l'intention d'en profiter. La Grace cependant parla efficacement à son cœur, en même tems que l'Homme Apostolique frappoit ses oreilles par le tonerre des Vérités les plus terribles de notre Religion. Celle, qui les avoit peut-être souvent entenduës, sans en être touchée, en fut alors ébranlée, abattue, terrassée. On la vit se frapper la Poitrine, & se couvrir d'un voile, pour laisser couler ses Larmes. Son cœur déja changé répondit aux douces invitations de la Grace; & ce qu'elle promit à Dieu, avant que de se retirer de la vûe des saints Autels, elle l'éxécuta de point en point avec la plus éxacte fidélité. Le saint Prédicateur devenu son Directeur, & son guide, ne se contenta pas de l'avoir retirée du bourbier, par une Confession Générale; ni de lui avoir fait réparer les scandales passés, par une vie désormais chrétienne, & édifiante: sous sa sage direction, & soutenue du secours de ses priéres, Lucine conçut une si grande horreur du péché, & de tout ce qui l'avoit séduite, un si grand mépris du Monde; & une si vive reconnoissance pour la Miséricorde de Dieu, qui l'avoit si longtems attendue, qu'elle se devoua dès lors à toutes les rigueurs d'une Pénitence, qui ne fut pas moins longue que sa vie.

XIV. Conversion sincére & persévérante.

Son Mari l'avoit aimée lorsque le Monde en faisoit son Idole; il eut pour elle une complaisance plus chrétienne, quand il la vit résolue de n'aimer désormais que Dieu, & celui à qui elle étoit unie par le Sacrement. Riche & sans Enfans, il lui permit de faire d'abondantes Aumônes, & de distribuer aux Pauvres le prix de ce qui avoit servi à sa vanité. Le Bienheureux Carrieri venoit de donner une nouvelle forme, & un plus grand éclat au Tiers-Ordre de saint Dominique, par le nombre & le mérite des personnes, qu'il y avoit reçuës; Lucine obtint encore le consentement de son Mari, pour s'engager dans cette pieuse Société, afin d'affermir davantage sa Conversion, en mettant une plus grande distance entre elle, & les Compagnies trop mondaines, qui avoient corrompu ses mœurs. Elle profita de cette permission, pour pratiquer avec plus de liberté ses éxercices de Pénitence, & les œuvres de Miséricorde auprès des Malades dans les Hôpitaux.

XV. Lucine agrégée au Tiers-Ordre de saint Dominique.

Il est vrai que Satan commença dès lors à lui susciter des persécutions au dehors, & à vouloir troubler son intérieur par des craintes, & de dangereuses tentations. Le Monde, qui aime ceux qui sont à lui, ne manqua pas de censurer la conduite d'une ame pénitente, dont la régularité & la modestie condamnoient les folles maximes du Siécle. On l'accusa de foiblesse d'esprit,

XVI. Eprouve diverses tentations.

de

de légéreté, d'hypocrisie ; ou au moins de témérité ; parce qu'on ne croyoit pas, qu'à son âge, & avec tous les avantages, qu'elle avoit reçus de la Nature, il lui fût possible de soutenir long-tems ce nouveau genre de vie. Le Tentateur s'efforçoit en même tems d'affoiblir ses saintes résolutions, en les lui représentant comme au dessus de ses forces. Et, pour l'attaquer par tous les endroits, il excita encore contre elle son propre Mari. Celui-ci, parut se répentir du consentement qu'il avoit donné à ce changement, qui faisoit l'admiration des uns, & le sujet des railleries des autres. Il étoit surtout choqué de la simplicité des Habits, que sa Femme avoit substitués aux riches ornemens, dont elle paroit autrefois son corps.

XVII. Elle en triomphe par le secours de la Grace.

Mais le Seigneur, qui vouloit être glorifié par la persévérance de sa Servante, dissipa lui-même tout ce que le Monde & l'Enfer pouvoient entreprendre pour la renverser : & il voulut que celui qui avoit été l'Instrument de ses Miséricordes, pour la conversion de Lucine, le fût aussi pour la gloire de son Triomphe. Le Bienheureux Carrieri, par ses salutaires Instructions, la rassura également contre tous les efforts de ses Ennemis visibles, & invisibles ; & par la sage condescendance, qu'il lui inspira pour les volontés de son Mari, dans tout ce qui n'étoit point contraire à la Loi du Seigneur, il fit cesser la persécution domestique. Il obtint quelque chose de plus : car la piété solide & constante de Lucine, ses maniéres douces, & respectueuses, & ses attentions à remplir toute justice, firent une telle impression sur l'esprit de son Epoux ; qu'il devint comme l'apologiste de sa conduite, & l'imitateur de ses vertus.

XVIII. Sous la sage conduite du Bienheureux Carrieri.

Nous passons sous silence le détail de plusieurs autres conversions, qui se firent dans la même Ville de Soncino, par le Ministére de notre Prédicateur. Ses discours toujours touchans & patétiques, ne furent pas moins utiles aux Habitans de Vigevano ; ni ses travaux moins efficaces pour le rétablissement de la régularité, dans le Couvent de saint Pierre Martyr. Il banit de l'un le relâchement, l'oisiveté, la dissipation : & il abolit parmi les autres, des Pratiques anti-chrétiennes, & scandaleuses ; donna des bornes au luxe des Personnes du Sexe ; & fit retrancher les divertissemens profanes, dans lesquels le Peuple s'étoit accoutumé à passer les jours de Dimanche & de Fête. Le zéle, que le Serviteur de Dieu fit paroître, particuliérement contre ceux qui donnoient ces sortes de Spectacles, ne fut point approuvé de tous. Tandis qu'une partie des Fidéles, assidus aux Prédications du Ministre de JESUS-CHRIST, en profitoient pour

XIX. Autres fruits du Ministére du saint Prédicateur.

leur amandement ; les autres, sans instruction, comme sans volonté de se corriger, ne vouloient trouver qu'au Théâtre ce qu'ils appelloient leur délassement après les Travaux de la semaine : ou ils murmuroient de ce qu'on ne leur permettoit pas de vivre, comme ils avoient toujours fait ; c'est-à-dire, dans la dissolution, la débauche, l'ignorance, ou l'oubli de tous les devoirs de Chrétien.

XX. On veut prévenir contre lui le Duc de Milan.

Il y en eut qui essayérent de prévenir l'esprit du Duc de Milan, & de l'irriter contre notre Prédicateur. On ne pouvoit s'empêcher de respecter ses grandes Vertus ; mais on prétendoit que sa morale étoit trop sévére, & son zéle excessif. Le Monde a toujours fait, il fera éternellement, ce reproche à quiconque prêchera sans déguisement la sévérité de l'Evangile. Le Bienheureux Carrieri ne prêchoit cependant que ce qu'il pratiquoit lui-même ; & il ne vouloit interdire à des Chrétiens, que ce que la Loi de JESUS-CHRIST ne leur permet point. Mais les Politiques, peu accoutumés à considérer la Religion autrement que par raport à leurs vûës particuliéres, croioient qu'il étoit de l'intérêt du bien public, d'amuser les Peuples par des Spectacles, & des divertissemens, pour leur ôter le tems, & l'occasion de reflêchir sur les atteintes, qu'on donnoit cependant à leur liberté. Le Duc de Milan écouta d'autant plus volontiers ces plaintes, qu'on paroissoit ne les faire, que par un véritable zéle pour son service. Il voulut conférer lui-même avec l'Homme de Dieu ; & l'engager à dissimuler du moins par une prudence humaine, ce que tant de raisons apparentes devoient l'empêcher de condamner publiquement.

XXI. Vûës des Politiques.

Telles sont les maximes des Grands du Monde : rien ne leur paroît sacré, que ce qui touche leurs intérêts temporels. Que la Loi de Dieu soit méconnue, oubliée, ou méprisée : que le simple Peuple, abandonné à toutes ses passions, vive tranquillement dans l'ignorance des saintes Régles de l'Evangile, ou qu'il en fasse un jeu ; ce n'est pas ordinairement ce qui les allarme. Mais c'est ce qui doit allarmer les saints Ministres de la parole. Puisque, selon l'expression de saint Paul, il font la charge d'Ambassadeurs pour JESUS-CHRIST, ils doivent annoncer avec une sainte liberté, ce que JESUS-CHRIST lui-même nous a enseigné ; ce qu'il a voulu qu'on prêchât à toutes les Nations, & dans tous les Siécles. Laisser marcher les Fidéles dans la voye large qui conduit à la mort, & ne pas les avertir qu'ils courent tous à leur perte ; ce ne seroit plus dans un Homme Apostolique, une sage discrétion, mais une coupable prévari-

XXII. Contraires aux maximes de l'Evangile.

cation. Dans ces occasions tout ménagement le rendroit criminel; & il ne sçauroit se justifier d'avoir préféré la crainte des Hommes à la crainte de Dieu.

XXIII. Généreuse liberté du Disciple de Jesus-Christ.

C'est ce que le Disciple de Jesus-Christ représenta au Duc de Milan, avec une modeste & généreuse liberté. Il le fit souvenir, que lui-même tenant envers ses Sujets la place de Dieu; chargé de faire respecter ses Loix, & celles de l'Eglise, il ne pouvoit dissimuler le mépris de ces mêmes Loix, sans se rendre coupable, ni l'autoriser sans devenir criminel. Oui, Prince, lui dit-il, l'auguste Dignité qui vous éléve au dessus de vos Sujets, & le pouvoir que vous avez de les soûmettre à vos ordres, vous les tenez de Dieu, à qui vous rendrez compte de l'usage que vous en aurez fait: & ne doutez point qu'il n'éxerce sur vous ses jugemens de Miséricorde, ou de Justice, selon que vous aurez fait servir votre Autorité, ou à l'accomplissement de ses desseins, ou aux vûës d'une sagesse mondaine, que l'Evangile réprouve. Il ne s'agit pas d'éxaminer à présent, si les pratiques que j'ay entrepris de combattre, peuvent être justifiées: on convient qu'elles sont manifestement contraires aux Saints Canons; & dès lors il faut nécessairement convenir, que l'Autorité du Prince doit concourir avec celle de l'Eglise, pour les abolir.

XXIV. Le Duc de Milan reconnoît en lui l'esprit de Dieu.

Ces Vérités ne choquérent point le Duc de Milan, qui reconnut aisément l'Esprit de Dieu dans la conduite de son Serviteur. Il n'eut plus ni réproche, ni défense à lui faire: mais après s'être recommandé à ses priéres, il l'exhorta à continuer avec le même zéle les fonctions de son Ministére; & dans toutes les occasions, il loua depuis son courage, & sa sage fermeté. Ceux de Vigevano, qui avoient voulu lui faire imposer silence, ne se rendirent pas moins assidus que les autres à ses Prédications; & les fruits se multipliérent presqu'à l'infini. On fit paroître tant de ferveur & de docilité, que cette petite Ville, & le Diocèse changea presqu'entiérement de face. Le luxe, le faste, l'impureté, la médisance effrénée, les injustices, la profanation des choses Saintes, les juremens, les autres vices publics & scandaleux: tout cela fut proscrit. La Conversion des Citoyens parut si générale, qu'on vit un nombre considérable de jeunes Gens, de l'un & de l'autre Sexe, embrasser la vie religieuse dans des Maisons Réformées; pendant que plusieurs autres dans le Siécle s'efforçoient d'imiter, ou de surpasser même, le courage de ceux qui se sanctifioient dans le Cloître.

XXV. Nouvelles Conversions.

Il est aisé de concevoir quel éclat tout cela ajoûtoit à la réputation du Bienheureux Carrieri : il falloit qu'il en eût déja une fort grande, pour venir à bout de ses entreprises. La bonne odeur de sa vie lui concilioit la confiance de tout le monde; & le Ciel rendoit quelquefois témoignage à sa sainteté, par des miracles. On rapporte qu'un Gentil-homme des plus riches de Vigevano, nommé Ambroise Gravelona, avoit un jeune Enfant, qui par la négligence de sa Nourrice, étoit tombé dans le feu, & en avoit été extrêmement endommagé. Le Pere affligé, sans mettre son espérance dans l'habileté des Médecins, recourut d'abord à la charité de notre Prédicateur, qui se trouvoit dans le Couvent de saint Pierre Martyr. Il lui demanda par ses larmes la guérison, & la conservation de son Fils. Le saint Homme n'entendit qu'avec peine une demande qui offensoit sa modestie; il répondit que ce n'étoit point à un Pécheur à faire des Miracles. Je crois, répliqua le Gentilhomme, que c'est Dieu même qui m'inspire de vous demander celui-ci. Ses priéres reïtérées, & ses vives instances obligérent le Disciple de JESUS-CHRIST à se mettre en Oraison, après laquelle il lui dit avec confiance : Consolez-vous, Seigneur Ambroise, consolez-vous, & retournez incessanment dans votre Maison : votre foi est récompensée; vous trouverez votre Enfant en meilleur état, & dans trois jours il sera entiérement guéri. Ce jeune Enfant ainsi rétabli, se consacra depuis au service de Dieu, dans l'Ordre de saint François.

XXVI. Foi récompensée.

Mais les applaudissemens, que les vertus du Pere Carrieri, & ses belles actions lui attiroient de toutes parts, le portérent à s'éloigner d'un Pays, où l'espérance de faire de nouveaux fruits auroit dû, ce semble, l'arrêter encore pendant quelques années. Bien d'autres auroient crû devoir profiter pour la gloire de l'Evangile, & le Salut des Ames, de ces heureuses préventions, où se trouvoient alors les Habitans de Vigevano. Le Serviteur de Dieu en jugea autrement. Il comprit sans doute, que si un défaut de confiance dans les Fidéles est toujours préjudiciable au Ministére; le bruit aussi de leurs louanges, & une admiration trop marquée, peuvent devenir encore plus nuisibles au Ministre. Il sortit donc des Terres du Duc de Milan, pour aller annoncer la parole Evangélique dans celles de la République de Venise, & de Florence. Comme sa vie n'étoit pas moins Apostolique, que sa maniére de prêcher; il ne falloit pas être surpris de voir que de nouveaux

XXVII. Carrieri quitte le Milanez, pour fuir les louanges.

travaux étoient toujours accompagnés de nouvelles bénédictions. Aussi étoit-il demandé en même tems par différens Evêques, & désiré dans différentes Provinces.

XXVIII. Est appellé à Génes.

Ayant parcouru une grande partie de la Toscane, & les Etats de Venise, résolu de répondre aux pressantes sollicitations des Génois, notre Prédicateur se mit sur une Galére pour se rendre à Savone : & Dieu permit qu'un Vaisseau Corsaire armé en course vint attaquer cette Galére, qui fut prise sans avoir fait presqu'aucune résistance. Carrieri de Mantoue, ses deux Compagnons, & tous les Passagers, devoient dès lors se regarder comme les Esclaves de ces Barbares : mais l'événement fit connoître que la Providence n'avoit ménagé cette rencontre, que pour la faire servir à sa gloire, & à l'honneur du saint Ministre. Conduit avec ses deux Compagnons devant le Capitaine Corsaire, il lui parla avec tant de grace & de Dignité ; que, sans avoir demandé sa liberté, elle lui fut donnée ainsi qu'aux deux Religieux qui l'accompagnoient. Il étoit sur le point de se retirer, après avoir inutilement sollicité en faveur des autres Passagers, lorsqu'une Dame, & une de ses Filles, qui se trouvoient parmi les Prisonniers, se jettérent à ses piés fondant en larmes, & le conjurant d'avoir pitié de leur sort, puisque c'étoit moins la captivité, que le danger de perdre ce qu'elles estimoient plus que leur vie, qui causoit leur extrême affliction.

XXIX. Pris par un Vaisseau Corsaire.

L'Homme de Dieu n'y fut point insensible. Au risque d'irriter par ses importunités un Barbare, qui auroit pû le retenir lui-même, il revient sur ses pas ; & renouvelle ses instances, pour obtenir la liberté du moins de ces deux Personnes. Mais ses touchantes priéres ne faisant pas encore l'effet désiré sur le Corsaire, il s'offre généreusement à toutes les humiliations de la servitude, pour faire rendre la liberté aux deux Captives. Le Seigneur, qui lui inspiroit une si ardente charité, amolissoit en même tems le cœur de l'avare Corsaire. Quoique ces sortes de Gens ne soient guères capables d'un sentiment de générosité, ou de compassion, le Capitaine Corsaire dans cette rencontre en eut assez pour accorder au Serviteur de Dieu, tout ce qu'il lui demandoit, non-seulement pour les personnes du Sexe ; mais généralement pour tous ceux qui s'étoient trouvés avec lui dans la Galére.

XXX. Il obtient la liberté de tous ceux qui se trouvoient avec lui.

Le Doigt de Dieu étoit trop marqué dans un succès si peu attendu, pour ne point exciter la juste reconnoissance de ceux

qui en étoient témoins, & l'admiration des Peuples, qui en entendirent parler. Ceux-là, échappés du péril, se firent un devoir de publier par tout où ils passoient, les louanges du Serviteur de Dieu; & les autres conçurent un nouveau désir de le voir, & de profiter de ses Prédications. Il n'est pas difficile de juger par là quels furent les fruits de sa nouvelle Mission, & de quelle maniére il fut reçu à Savone, à Génes, & dans les autres Villes de la République. Cette éloquence persuasive, animée de la plus ardente Charité, qui avoit eu tant de force pour toucher le cœur d'un Barbare, devoit sans doute être bien plus efficace, pour persuader tout ce qu'il vouloit à des Fidéles, & pour rompre les chaînes du péché. Mais comme nous l'avons d'abord remarqué, les premiers Auteurs de la vie du Bienheureux Carrieri, se sont contentés d'écrire sommairement quelques-unes de ses actions, & d'assurer qu'il gagna une infinité d'ames à JESUS-CHRIST, dans tous les lieux où il annonça les Vérités de son Evangile. Il en avoit fait toujours la régle de sa conduite, ne se dispensant jamais de pratiquer le premier tout ce qu'il vouloit persuader aux autres; & éxerçant sur lui-même, une sévérité, qu'il n'éxigeoit pas des plus grands Pécheurs, quand il les faisoit entrer dans les sentiers de la pénitence.

XXXI. Sa réputation devient toujours plus éclatante.

XXXII. Et son Ministére plus utile.

XXXIII. Sa retraite.

Lorsque le poids des années, & ces rigoureuses austérités, qui l'avoient extrêmement affoibli, ne lui permirent plus de continuer les fonctions de l'Apostolat; il se renferma dans la retraite, résolu de ne s'occuper désormais que de la priére, & du soin de sa perfection. Ce ne fut point dans le Couvent de Mantoue qu'il choisit sa solitude, mais dans celui de Vigevano. Il avoit embrassé l'Institut de saint Dominique dans le premier; & il avoit fait revivre son esprit dans le second: la vie réguliére qu'il y avoit introduite, s'y soutenoit mieux; & par cet endroit cette Communauté méritoit la préférence, dont elle fut honorée. Le tems que ce saint Homme voulut employer uniquement à l'Oraison, & à la pensée de l'Eternité, ne fut pas long; mais il en mit tous les momens à profit. A mesure qu'il voyoit approcher son terme, les saints désirs de la mort le portoient à répeter souvent ces paroles de saint Paul: JESUS-CHRIST *est ma vie, & la mort m'est un gain... Je désire d'être dégagé des liens du Corps, & d'être avec* JESUS-CHRIST.

XXXIV. Saints désirs de la mort.

Philip. 1. 21. 23.

Les Religieux, qui composoient alors la Communauté apellée de saint Pierre Martyr, considéroient tous le Serviteur de

Dieu comme leur Pere, qui les avoit retirés des périls du Siécle, par ses Prédications, ou formés par ses soins à la plus haute piété. Persuadés que sa Charité à leur égard ne finiroit pas avec sa vie, ils lui firent la même priére, que les premiers Disciples de saint Dominique avoient faite au saint Patriarche, lorsqu'il étoit sur le point de les quitter; & ils en reçurent la même assurance de protection, tant que Fidéles aux devoirs de leur Etat, ils travailleroient sérieusement, & à leur propre Salut par la pratique des Régles, & à celui du Prochain par l'éxercice du saint Ministére. Un Auteur Italien ajoute que cette Maison s'est toujours conservée depuis dans un esprit de ferveur; & qu'elle a donné plusieurs saints Personnages à l'Eglise. Le S. Pape Pie V est un de ceux, qui y furent formés à la Piété, & à la Science.

XXXV. Son heureux décès.

La mort du Bienheureux Matthieu Carrieri, arrivée le cinquiéme jour d'Octobre 1471, fut suivie, dit Fontana, de divers Miracles, qui confirmérent l'opinion qu'on avoit de sa Sainteté.

XXXVI. Culte.

Aussi commença-t-on dès lors à réclamer ses Intercessions, & son crédit auprès de Dieu (*). On fit bâtir depuis une Chapelle en son honneur dans l'Eglise de Vigevano: & les Fidéles ont souvent publié les guerisons miraculeuses, ou les autres faveurs, qu'ils recevoient du Ciel, après avoir interessé cet ami de Dieu dans leurs pressans besoins.

(*) In Monu. Domin. pag. 366.

XXXVII. Autorisé par des Miracles.

On rapporte qu'un Comte de Plaisance, accusé d'un crime capital devant le Duc de Milan, dont il rélévoit alors, fut disgracié, & dépouillé d'une partie de ses Biens, par ce Prince qui avoit résolu sa perte. Dans l'abandon général où se trouvoit ce Seigneur, il eut recours aux Intercessions du Bienheureux Matthieu, ne doutant pas qu'elles ne fussent d'autant plus puissantes, que sa Charité étoit consommée dans le Ciel. Il visita donc son Tombeau, & y fit une longue priére; après laquelle plein de confiance, il alla se présenter au Duc de Milan, qui lui rendit aussitôt ses bonnes graces, trois Châteaux qu'il lui avoit déja enlévés, & tous ses anciens Priviléges. Le changement de ce Prince parut si extraordinaire, que le Comte de Plaisance n'en parloit depuis, que comme d'un coup du Ciel, dont il se croyoit redevable à la protection du Bienheureux Matthieu Carrieri.

XXXVIII. Etendu par un Décret de N. S. P. le Pape Benoît XIV.

Le Culte, que l'Eglise de Vigevano lui avoit d'abord déféré, fut autorisé peu d'années après par le Pape Sixte IV. Notre Saint Pere Benoît XIV, assis aujourd'hui sur la Chaire de saint Pierre, vient d'étendre ce Culte à l'Eglise de Mantoue, & à

LIVRE XXII.

toutes les Maisons de l'Ordre des FF. Prêcheurs. Nous en faisons la Fête le septiéme jour d'Octobre (1).

BARTHELEMY TEXIER, MARTIAL AURIBELLI, ET CONRAD D'ASTE, GENERAUX DE L'ORDRE DES FF. PRESCHEURS.

BARTHELEMY TEXIER.

DEPUIS la mort du célébre Léonard de Datis, vingt-cinquiéme Général des FF. Prêcheurs, décédé l'an 1425, jusqu'en l'année 1473, l'Ordre de saint Dominique a été successivement gouverné par cinq Généraux; dont le second & le troisiéme occupérent si peu de tems cette place, que les Provinces éloignées de Rome apprirent presqu'aussitôt leur mort que leur Election. Les trois autres ayant travaillé avec le même zéle, & un succès égal, à réparer les pertes que le Schisme avoit causées à leur Ordre, méritent d'être connus.

I. Barthelemy Texier, XXVI Général des FF. Prêcheurs.

Le premier des cinq, nommé Barthelemy Texier, étoit François de Nation, né dans la Ville de Draguignan en Provence, l'an 1379; c'est-à-dire, dans le tems que Robert de Génève, élû Pape sous le nom de Clément VII, par les Cardinaux qui s'étoient séparés d'Urbain VI, revenoit d'Italie, pour établir son Siége à Avignon. Dans ces jours de Schisme, & de Trouble, les Parens du jeune Barthelemy ne négligérent point son Education; & il répondit toujours aux soins de ses Parens, aussi bien qu'aux attentions de ses Maîtres. La confusion, où il voyoit toutes choses dans l'Eglise, & dans le Siécle, lui fit porter ses vûës vers le Cloître: il s'y retira comme dans un asyle, pour s'y occuper avec plus de tranquillité, de la grande affaire du Salut. Plus il se séparoit du Commerce des Créatures, plus l'esprit de sagesse se communiquoit à lui: & ses progrès dans les Sciences l'ayant bientôt distingué parmi ses Compagnons d'Etude, ses Supérieurs l'envoyérent dans les Ecoles de Paris, où il prit le Bonnet de Docteur.

Vide Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. 1, fol. 44. Echard. Tom. 1, pag 776.

II. Ses qualités, ses Emplois.

Destiné ensuite à exercer le Saint Ministére, & à expliquer l'Ecriture Sainte dans quelques Maisons de sa Province, ses occupations ne l'empêchérent jamais de donner la meilleure partie de son tems à l'Oraison: & malgré le relâchement, qui avoit

(1) Auctâ deinceps ejus veneratione, atque ad finitimas civitates & gentes propagatâ, cùm nostris, tum precibus Episcoporum, Cleri, & Magistratûs Mantuæ, & Viglevani, SSmus Dñus noster Benedictus Papa XIV, sub die 23 hujus mensis clementissimè annuit, ut beati Matthæi Officium & Missa, de Communi Confessoris, sub ritu duplici recitarentur in Universo Ordine nostro, nec non à Clero Universo Mantuano, & Viglevanensi. *Epist. Magistri Th. Ripoll. Rom. VII. Cal. Oct. 1742.*

avoit commencé de s'introduire dans tous les Etats; sans en excepter les plus saints, Texier continua toujours à régler sa vie, sa conduite, & ses mœurs, non sur l'éxemple de plusieurs autres moins attentifs à leurs devoirs, mais sur la Loi, & les Engagemens de sa Profession. Il sçavoit se faire aimer de tous, par son humeur pacifique, & ses maniéres affables; mais il se conformoit au petit nombre de ceux qu'il voyoit marcher d'un pas ferme dans les sentiers de la Justice, sans se détourner ni à droit ni à gauche. Parmi les autres Vertus, qui lui avoient gagné la confiance de ses Freres, & l'estime des Gens du Monde, on admiroit principalement en lui, une noble simplicité, beaucoup de droiture & de candeur, une rare prudence, & une certaine habileté dans les affaires, qui le rendoit capable de faire réussir les plus difficiles. Sensé, judicieux, fertile en expédiens, toujours sûr dans le choix des mesures, pour le succès d'une entreprise, il connoissoit les hommes, comme s'il ne se fût jamais appliqué qu'à la connoissance de leur cœur, de leurs passions, & des secrets ressorts, qui ont coutume de les remuer, & de les faire agir.

III. Plan de conduite

Dans les différens Emplois qu'il remplit dans son Ordre, il donna plusieurs preuves de ce talent singulier: mais l'usage qu'il en fit, ne fut jamais que pour des objets dignes de sa piété, & de sa Religion. La Province de Provence l'ayant élu pour son Supérieur, dans le tems que le Concile de Constance venoit de réünir toute l'Eglise sous un même Chef; Texier profita sagement des conjonctures du tems, pour réunir aussi l'Ordre de saint Dominique sous l'obéïssance d'un seul Supérieur Général. Il reconnut avec plaisir (& selon les vœux du Pape Martin V, il fit reconnoître dans toutes les Maisons de sa Province) l'autorité de Léonard de Datis, l'un des plus illustres Successeurs de saint Dominique. Cette démarche, qui ne pouvoit être que d'une grande conséquence, le conduisit à une autre: car peu content d'avoir rétabli l'Union & la Paix entre ses Freres; il travailla avec succès à faire revivre parmi eux la vigueur de la Discipline réguliére.

IV. Elu Supérieur de la Province de Provence, il contribue à la réunion de tout l'Ordre de saint Dominique.



Il y avoit déja sept ans, qu'il gouvernoit sa Province: & ses talens avoient été reconnus dans différens Chapitres Généraux où il s'étoit trouvé, à Metz, à Florence, à Pavie; lorsqu'après la mort de Léonard de Datis, il fallut en assembler un autre à Bologne, dans le mois de May 1426; le zélé Provincial étoit alors à Avignon, arrêté par une maladie qu'il avoit contractée dans le cours de ses Visites; & qui ne lui permit point de se

L'IVRE XXII.

BARTHELEMY TEXIER.

rendre en Italie, pour procéder à l'Election d'un nouveau Général. Son absence ne fit pas oublier son mérite. Il est vrai que les suffrages furent d'abord partagés entre deux excellens Sujets, qui méritoient bien l'un & l'autre la place d'honneur, qu'on leur destinoit. Nous en avons parlé dans l'Histoire de Louis de Valladolid. Après qu'on eut inutilement tenté de réunir les Electeurs en faveur de l'un ou de l'autre, ils s'accordérent tous à remettre le choix d'un Général à la prudence de ces deux mêmes, qu'on avoit si vivement portés. Louis de Valladolid, & Thomas de Naples nomméreut d'abord le Provincial de Provence; & tout le Chapitre applaudit. On témoigna d'autant plus de joye de cette Election, qu'on n'ignoroit pas, dit Vincent Fontana, quelles étoient les qualités, & les vertus de Texier, sa prudence, son érudition, sa fermeté, la sainteté de sa vie, & sa dextérité dans les affaires (1).

V. Dont il est fait Général.

On eut cependant bien de la peine à le faire consentir à son Election. Tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors étoit une preuve, qu'il ne manquoit ni de capacité, ni de zéle; & qu'il ne craignoit point le travail. Mais la modestie & l'humilité étoient ses premiéres vertus: & c'étoit l'estime même qu'il faisoit de son ordre, qui lui faisoit craindre d'en prendre le Gouvernement, qu'on auroit dû, disoit-il, confier à de meilleures mains. Cependant les Députés du Chapitre, Thomas de Naples, & Louis de Valladolid, lui ayant représenté que par un refus opiniâtre il résisteroit à la volonté de Dieu, & scandaliseroit tous ses Freres, il adora avec respect les ordres de la Providence, & s'y soûmit. Il commença dès-lors la visite de différentes Provinces, résolu de ne rien oublier, pour soutenir, ou augmenter tout le bien qu'avoit fait son Prédécesseur, & pour étendre la Réforme dans tous les lieux, où on n'avoit pû encore l'introduire.

VI. Il ne consent qu'avec peine à son Election.

Le célébre Couvent de saint Dominique à Bologne, qui pendant plus d'un Siécle avoit été comme une Pépiniére de Saints, & un Séminaire de Sçavans, étoit un de ceux qui avoient le plus souffert par les malheurs des tems, les Guerres, les Maladies contagieuses, les horreurs du Schisme. L'Esprit du saint Fondateur, il est vrai, s'y étoit toujours conservé; mais ce n'étoit alors que dans un petit nombre de Sujets, que la Contagion de l'exemple n'avoit pû entrainer. Pour remettre toute

VII. Célébre Communauté de Bologne.

(1) Erat Bartholomæus vir strenuus, vitæ sanctimoniâ, & religiosæ observantiæ famâ in ordine præclarus, Parisinæ Universitatis Doctor celebris. Unde ab omnibus Patribus in Capitulo cum gaudio susceptus fuit, dicentibus cunctis: *A Domino factum est istud; & est mirabile in oculis nostris.* Ps. CXVII, 23. *Fontan. in Monum. Domin. pag.* 319. *Col.* 1.

cette Communauté sur le pié, où on l'avoit vûe soixante ans auparavant, lorsque les Papes tiroient de là leurs Théologiens ; les Evêques leurs Prédicateurs, les Princes & les Peuples leurs Guides ; & les Universités leurs Professeurs, il falloit un Supérieur d'un zéle, d'une fermeté, & d'une patience à toute épreuve. Le nouveau Général entreprit cet Ouvrage sous d'heureux auspices. Le Bienheureux Pierre de Palerme animé d'un même esprit, entra dans les mêmes vûes ; son Ministére servit beaucoup au succès : & ce glorieux commencement sembla lui assurer toutes les suites, dont ses travaux furent récompensés. La main du Seigneur étoit avec lui : aussi eut-il le double avantage, & de se rendre utile à tous ses Freres ; & de ne s'attirer jamais les plaintes, ni le mécontentement d'un seul, si nous en croyons un Auteur Italien (1).

VIII. Rétabli dans sa premiére splendeur.

En travaillant ainsi à l'avancement spirituel des Religieux, destinés par état aux Fonctions Apostoliques ; le sage Supérieur travailloit en même tems à l'Instruction des Fidéles, & à la Conversion des Peuples, que le Schisme, ou l'Hérésie tenoit encore séparés de l'Eglise. Fontana n'a point oublié ce que firent pour la défense de la Foi, dans les Provinces d'Allemagne, de Bohême, de Pologne, dans la Moravie, & dans les autres Contrées du Nord, les Enfans de saint Dominique, envoyés par leur Général, avec l'Autorité du Pape, pour y combattre l'Hérésie des Hussites ; & empêcher que le Venin de leurs Dogmes, qui se répandoit dans tous ces Pays, n'achevât d'y pervertir les Fidéles. Cochlée, dans le sixiéme Livre de son Histoire des Hussites, a fait l'éloge de quelques-uns de nos Prédicateurs, qui scélérent de leur sang les Vérités de la Foi, qu'ils avoient déja défendues par leurs Prédications, & par leurs Ecrits. C'est aussi ce que faisoient actuellement Jâques de Suzat à Cologne, Herman de Sittart dans le Duché de Juliers, Nicolas de Camisis dans le Royaume de Naples, & plusieurs autres dans celui d'Angleterre ; où, selon l'expression du Pape Martin V, la sainteté de leurs éxemples étoit une Prédication continuelle, qui rappelloit les pécheurs de leurs égaremens, & attiroit les Peuples à la pratique des devoirs de la Religion (2).

IX. Travaux Apostoliques dans différens Royaumes.

Vide Vin. Fontan. in Monum. ad An. 1426, 1427, 1428, &

Bullar. Ord. Tom. II, pag. 688.

(1) Manus Domini fuit cum illo ; nam Conventus Regularis Observantiæ in Italia multiplicavit : de quorum numero Bononiensis primus fuit. Diu enim in pace & æquitate ordini præfuit, & sine querela alicujus ex Fratribus. *Fontan. in Monum. pag.* 319.

(2) Per exercitium bonorum operum, & præclara humilitatis merita procedentes ; cæteros ad divinæ majestatis obsequium trahunt per exempla, vitam ducendo piissimam, &c. *Ap. Fontan. ibid. pag.* 321.

LIVRE XXII.

BARTHELEMY TEXIER.

X. L'éxemple du zélé Général est pour tous ses Religieux une régle vivante.

Dans la Révolte des Bolonois contre le Saint Siége, le même Pape avoit vû avec plaisir le zéle intrépide, que firent paroître pour l'honneur de l'Eglise Romaine, Conradin de Bresse, & Dominique Magacosta, que notre Général avoit établi Supérieur de cette Communauté réformée. On a parlé de cet Evénement dans l'Histoire du Bienheureux Conradin: il suffit d'ajoûter en ce lieu, que rien ne contribuoit davantage à entretenir la piété, & la ferveur dans ces saints Religieux, que l'éxemple que leur donnoit celui, qui étoit à la tête de tout l'Ordre. Ses infirmités, ni ses plus grandes occupations ne l'empêchoient pas de parcourir les Provinces éloignées, pour corriger les abus, rétablir toutes choses, & rappeller tous ceux qui lui obéïssoient, à l'esprit de leur Vocation. Toute sa conduite, dit Léandre Albert, étoit une sévére Censure du vice, & un puissant attrait pour faire aimer la vertu (1).

XI. Il réforme les Religieuses d'Allemagne.

Un autre Auteur plus ancien, loue le zéle avec lequel Texier avoit entrepris de mettre la Réforme dans le Monastére des Religieuses de sainte Catherine à Nuremberg, & la fermeté d'ame qu'il fit paroître dans la poursuite de cette affaire, malgré les oppositions de quelques Personnes puissantes, qui osérent le menacer de le faire mourir. Le généreux Supérieur, n'ayant en vûe que la gloire de Dieu, & le salut des Ames, ne fut ni ébranlé, ni arrêté par les menaces des hommes. Avec le secours du Provincial d'Allemagne, qui étoit animé du même esprit que lui, il fit garder à des Vierges consacrées à JESUS-CHRIST, une éxacte Clôture; & il en écarta sévérement tous ceux, qui n'auroient pû leur inspirer que l'esprit du monde, la vanité, & la dissipation (2).

* L'an 1428. 1431. 1434.

XII. Il assiste au Concile de Bâle.

Avant la fin de 1434, le Pere Texier, ayant déja présidé à trois Chapitres Généraux *, assemblés à Cologne, à Lyon, & à Colmar dans la Haute Alsace, se rendit avec plusieurs Théologiens de son Ordre, au Concile de Bâle. Il se trouva depuis dans toutes les Sessions, & les Congrégations, où il fut traité de la Propagation de la Foi, de la Conversion des Juifs, de la maniére de célébrer l'Office Divin, & de plusieurs autres points de Discipline. Il employa la plume de quelques-uns de ses Théologiens, pour la défense des Priviléges déja accordés

(1) Ipso præsidente, vita regularis maximum incrementum accepit. Quippè quoad vixit infracto animo Provincias circuivit, pro viribus laborans ad ea quæ erant conducibilia pro ordinis instauratione collapsi. Fuerat vitiorum severa lima, virtutumque maximus assertor, &c. *Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. I, fol.* 44.

(2) Uterque zelator est reformationis tam validus, ut se pro suo grege, non semel ad resistentes sibi sæculares mortis periculis subjecerit. *Jo. Nyder, Lib. III, C.* 12.

à son Ordre par le Saint Siége, & attaqués alors par quelques Membres du Concile. Comme il s'apperçut que ceux qui travailloient à les abolir, soit par un zéle qu'ils pouvoient croire bon, soit peut-être par le même esprit, qui les animoit contre le Pape Eugéne IV, ne cherchoient qu'à grossir leur Parti, en attirant les autres Prélats dans leurs sentimens particuliers, notre Général crut devoir prendre de son côté les mesures convenables; & dans ce dessein, il fit avec les Généraux de saint François, de saint Augustin, & des Carmes, une espéce de Traité, pour leur commune défense. Cet accord, compris en dix Articles, fut signé à Bâle le deuxiéme d'Avril, & imprimé depuis à Paris (1).

XIII. Défend avec zéle les Priviléges de son Ordre.

Nous ne doutons point que le Pere Texier ne se fût retiré de Bâle, avant le Décret rendu par ce Concile contre le Pape Eugéne IV; puisque le Décret ne fut publié que le 31 de Juillet 1437, & que dès le mois de May précédent, il avoit assemblé son quatriéme Chapitre Général à Venise. Ayant ensuite visité les Maisons de son Ordre dans tous les Etats de cette République, il assista à l'ouverture du Concile de Ferrare l'an 1438, de même qu'aux premiéres Sessions, qui se tinrent l'année suivante à Florence. C'est du moins ce que nous lisons dans les Annales de Monsieur Sponde; quoique le Pere Echard n'en convienne pas, fondé principalement sur ce que notre Général étoit François; & que le Roy Très-Chrétien Charles VII, ne reconnoissant point l'Assemblée de Ferrare, n'avoit point permis à ses Sujets de s'y rendre. Cet Ecrivain remarque en effet, que dans un Acte publié à Ferrare le dixiéme de Janvier 1438, touchant la Célébration du Concile, le Pere Texier n'est pas nommé entre ceux qui y étoient présens; mais puisque la premiére Congrégation de ce Concile ne se tint que le huitiéme jour de Février, il ne seroit pas surprenant que notre Général ne fût point arrivé un mois auparavant à Ferrare.

XIV. Se rend au Concile de Ferrare, & se trouve aux premiéres Sessions à Florence.

Spondan. ad An. 1438. n. 5.

Quoi qu'il en soit, nous sçavons qu'il demeura toujours ferme dans les intérêts du Pape Eugéne, & toujours opposé aux entreprises de ses Ennemis. Si on suppose qu'il se trouva aux premiéres Sessions du Concile transferé à Florence, au commencement de 1439; il faut dire qu'il ne s'y arrêta pas longtems, ayant convoqué un nouveau Chapitre Général, qu'il tint

XV. Assemble un nouveau Chapitre Général dans le Piémont.

(1) Concilio Basileensi astitit, cum viris ex ordine primoribus, & in Ecclesia nominatissimis; aderatque anno 1435, April. II. quâ cum trium aliorum ordinum mendicantium præpositis Generalibus, de quibusdam in mutuam conservationem, ac defensionem articulis pactus est, &c. *Echard. Tom. I, pag. 776, 777.*

LIVRE XXII.

BARTHELEMY TEXIER.

aux Fêtes de la Pentecôte de la même année, dans la petite Ville de Savillan en Piémont. Les nouvelles mesures, qu'il prit dans cette Assemblée, pour étendre de plus en plus la Réforme; eurent des suites fort heureuses; soit dans les autres parties de la Chrétienté, soit en particulier dans quelques Villes d'Italie. Les Religieux, qu'il avoit envoyés à Genes, répandirent d'abord une si bonne odeur dans tout ce Pays; & les fruits de leurs Prédications furent si considérables, que les Génois résolurent de leur donner une nouvelle Maison dans leur Ville, pour ne point se priver des avantages, qu'ils pouvoient retirer de leur Ministére.

Le Duc Thomas de Campo Fregose, & les Seigneurs de la Maison de Justiniani, avec le consentement, & par le Conseil de l'Archevêque de Génes *, s'adressérent au Pape Eugéne IV; & lui représentérent que l'Eglise Collégiale, appellée de sainte Marie du Château, quoique fondée, & suffisanment dotée pour un Chapitre, composé d'un Doyen, de quatre Chanoines, d'autant de Prébendiers, d'un Curé, & de quelques Chapelains, se trouvoit cependant abandonnée depuis plusieurs années, la plûpart de ces Ministres ne résidant pas dans le lieu; & les autres se contentant de retirer les Revenus sans faire le Service Divin. Sur ces considérations le Duc, & les principaux Magistrats de Génes prioient Sa Sainteté de supprimer ce Chapitre, & de donner l'Eglise de sainte Marie du Château, avec tous ses Droits, Revenus, & Appartenances, aux Religieux réformés de saint Dominique. Le Pape accorda volontiers leur demande, par sa Bulle du 14 Juin 1441, adressée à l'Evêque d'Accia, & au Prieur de saint Théodore, qui furent nommés, pour faire exécuter le Décret Apostolique. L'Abbé Ughel le rapporte en entier dans le quatriéme Tome de son *Italie sacrée*, page huit cens quatre-vingt-quinze. Notre Général accepta la Donation; & cette nouvelle Maison Religieuse a élevé depuis plusieurs illustres personnages, parmi lesquels on en compte quelques-uns de la Famille des Justiniani de Génes.

* Jacques Imperiali. Vide Ita. Sacr. Tom. IV. Col. 895.

XVI. Il accepte un nouveau Couvent dans la Ville de Génes.

Ce qui avança le plus l'Ouvrage de la Réforme, sous la Direction du Pere Texier, fut sa sage attention à ne point surcharger les Religieux de nouvelles pratiques, lesquelles quoique bonnes auroient été peut-être moins compatibles avec l'étude, & les Fonctions du saint Ministére. Il eut encore la consolation de trouver dans toutes les Provinces de son Ordre, un nombre de bons Sujets qui entrérent avec joye dans ses vûës; & qui avoient tous les talens nécessaires, pour les faire réussir,

XVII. Il trouve plusieurs Coopérateurs de son zéle.

la prudence, la sagesse, la piété, un zéle éclairé, une fermeté accompagnée de douceur, & surtout l'expérience, & l'avantage de l'éxemple. Tel furent Jean Nyder, & Henry de Kalteysen, en Allemagne; le Bienheureux Conradin, Pierre de Palerme, saint Antonin, Ubertin de Albizzis, en Italie; Thomas ô Kelli, & Gautier de Rochester, en Angleterre; Thomas Thinton, en Irlande; Antoine de Carmona, Pierre de Sylva, & plusieurs autres dans le Royaume d'Espagne; & dans celui de France, les trois illustres Personnages, qui succédérent au Pere Texier, dans la Charge de Supérieur Général de tout l'Ordre.

XVIII. Dans différentes Provinces.

Michel Polonois, depuis Evêque de Kiovie, avec plusieurs autres Religieux du même Couvent, travailloit en même tems, & avec le même fruit dans les Provinces du Nord; & le Seigneur donna cette double Bénédiction à leurs travaux, qu'en faisant embrasser la vie réguliére à leurs Freres, ils firent aussi entrer plusieurs Schismatiques dans le Sein de l'Eglise Catholique. Fontana assure que le célébre Isidore, Archevêque de Russie, depuis Cardinal & Légat du Pape, fut un de ceux qui avoient été attirés à la Foi Orthodoxe, par les entretiens, les Conférences, & les fréquentes Disputes, qu'il avoit eûës avec nos Religieux (1). Le traitement, que les Russiens Schismatiques firent depuis à cet illustre Archevêque, à son retour du Concile de Florence, est une preuve de ce qu'avoient à souffrir dans tous ces pays les Prédicateurs de la Foi, qui non contens de ne pas suivre les erreurs, & le Schisme des Grecs, les combattoient publiquement, & avec force.

XIX. Particuliérement en Russie.

Mais le pieux Général, qui avoit mis en quelque maniére ses Freres, à l'épreuve de la persécution, en les rappellant à l'esprit de leur vocation, craignoit encore moins pour eux les contradictions, où leur Ministére les exposoit; que l'éclat des Dignités, auxquelles il en vit un grand nombre élevés, par les Papes Martin V, Eugéne IV, & Nicolas V. Outre Jean de Casanova, & Jean de Turrecremata, revêtus de la Pourpre Romaine, le nombre de ceux qui furent honorés de la Dignité d'Evêque, ou d'Archevêque, pendant le Gouvernement du Pere Texier, est si considérable, qu'il seroit long d'en rapporter seulement les noms : on peut les voir dans le second & le troisiéme Tomes du Bullaire de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

XX. Il voit un grand nombre de ses Religieux promus aux premiéres Dignités.

(1) Cum eo totis viribus egerunt (Eugenio Papa id suadente) disputationibus, congressibus, concionibus, privatisque colloquiis, ut ad agnitionem veritatis, & unitatis Ecclesiæ veniret; quod tandem præstitit. *Fontan. in Monum. pag.* 330.

Nous nous dispensons aussi de parler de plusieurs autres, que notre Général avoit envoyés en Orient, pour travailler à la Conversion des Arméniens, des Nestoriens, des Eutichéens; qui, sous le Pontificat d'Eugéne IV, se réunirent à l'Eglise Romaine. Tous les Annalistes ont parlé de ces Conversions; quoique la plûpart ayent ignoré, ou passé sous silence, le nom des Ministres Evangéliques, dont la Providence avoit daigné se servir, comme de ses instrumens, pour donner cette consolation à son Eglise.

XXI. Il en envoye plusieurs autres dans les Missions d'Orient.

Il est vrai, que le Serviteur de Dieu, dont nous écrivons à présent l'Histoire, n'avoit point porté lui-même la lumiére de l'Evangile dans ces Contrées reculées; mais on ne doit pas moins lui faire honneur d'une partie des travaux de ses Freres, dès là que par ses soins, son zéle, & sa vigilance, il avoit contribué à les former au Ministére de la Prédication. On sçait que les Ministres de la Parole ne font ordinairement de Fruit, qu'à proportion qu'ils soutiennent la Dignité de leur Emploi, par la sainteté de leur vie: & depuis que le Pere Texier étoit devenu leur Supérieur, ses travaux & ses veilles n'avoient eu pour objet, que la Sanctification de tous ceux qui étoient sous sa conduite.

On pourroit trouver de nouvelles preuves de ce zéle infatigable, dans les Actes des trois derniers Chapitres Généraux, qu'il avoit assemblés à Avignon, à Dijon, & au Puy en Velay.* S'il passa en Espagne, il paroît fort probable, qu'il n'y fit pas un long séjour; & que dans ses derniéres années, il ne fut occupé que de la visite des Provinces de France. Il y avoit déja vingt-trois ans, & deux mois, qu'il gouvernoit tout l'Ordre de saint Dominique, & qu'il l'édifioit par ses grandes vertus, lorsqu'il termina saintement sa Carriere, étant à Lyon le 24 de Juillet 1449. Léandre Albert dit que sa sainteté avoit paru par des Miracles, & pendant sa vie, & après sa mort (1). Son Tombeau, couvert d'une Table de cuivre, sur laquelle on avoit gravé son Epitaphe, fut profané avec plusieurs autres, par les Calvinistes, vers la fin du seiziéme Siécle. On peut en quelque maniére connoître, quelle avoit été la sagesse de son Gouvernement, par le choix que l'Ordre fit de trois Sujets de sa Nation, qui lui succédérent immédiatement dans la place qu'il avoit remplie pendant tant d'années.

* En 1441, 1444, 1447.

XXII. Il meurt saintement dans le Couvent de Lyon.

(1) Bartholomæus Texerius ex Gallia Narbonensi, vir moribus, sanctimoniâ, scientiâ, & Religione ornatus... ordinem rexit annis tribus & vigenti, cum pace maxima, & Religione. Ad Dominum migravit, in Cœnobio Lugdunensi, anno Dñi 1449. Claruit miraculis adhuc vivens, & post mortem, &c. *Lean. Alb. Lib. 1, fol. 44.*

Pierre

LIVRE XXII.

BARTHELEMY TEXIER.

XXIII. PIERRE ROCHIN lui succéde, & meurt 24 jours après son Election.

PIERRE ROCHIN, né dans la Province Narbonoise, & Provincial de celle de Provence, fut élû dans le Chapitre Général tenu à Lyon, dans le mois de May 1450. Ses vertus & le zéle qu'il avoit fait paroître pour la régularité, sous son Prédécesseur, réünirent d'abord tous les suffrages en sa faveur; on ne se promettoit pas moins de ses talens, que de sa piété; mais la mort qui l'enleva à son Ordre le vingt-quatriéme jour après son Election, fit disparoître en un moment toutes ces belles espérances (1).

XXIV. GUI FLAMOCHETI n'occupe que pendant six mois la place de Général de son Ordre.

GUI FLAMOCHETI, qu'on croit natif de Grenoble, après avoir été pendant plusieurs années le Compagnon des travaux du Pere Texier, & l'imitateur de ses vertus, éxerçoit alors la Charge de Procureur Général dans la Cour de Rome. Le Pape Nicolas V, qui estimoit ses qualités, & qui connoissoit son mérite, le fit d'abord Vicaire Général de l'Ordre; & dans le Chapitre tenu à Rome, au mois de Juin 1451, il fut élû Supérieur Général, par les suffrages des Vocaux, & avec l'applaudissement de tout le Sacré Collége. Son Gouvernement ne fut pas de six mois entiers, étant décédé à Naples le dix-neuviéme de Novembre 1451 (2). Le Pere Auribelli, qu'on lui donna pour Successeur, répara cette perte; & la solidité de sa vertu ne parut pas moins dans les épreuves, que dans les succès heureux.

MARTIAL AURIBELLI, XXIX GEN. DE L'ORDRE DES FF. PRESCHEURS.

I. Ses commencemens.

MARTIAL AURIBELLI étoit né à Avignon vers le commencement du quinziéme Siécle, peu de tems après que Pierre de Lune, appellé Benoît XIII, se fut retiré de cette Ville, où il avoit tenu le Siége pendant plusieurs années. Ses Parens, illustres par leur piété & leur Noblesse, lui inspirérent de bonne heure tous les grands sentimens, qui étoient comme héréditaires dans leur Famille; & nous verrons qu'il ne les démentit point. On eut plus d'une fois occasion de lui faire remarquer la fragilité des Grandeurs de ce monde, & l'inconstance de la fortune, dans celle d'un Pape, qu'on avoit vû successivement sur le Trône, & dans une espéce de captivité; tantôt craint,

(1) Petrus Rochinus ex Gallia Narbonensi... in Conventu Generali Lugduni celebrato anno Dñi 1450, approbantibus patribus totius Ordinis Prædicatorum præfecturam accepit. Polluit ingenio: Litteris, & quadam naturali prudentiâ in rebus agendis. Spiritum efflavit die vigesimâ quarta præfecturæ suæ. *Leand. ibid. fol. 45.*

(2) Fr. Guido Flamocheti Gallus, Provinciæ Franciæ certò alumnus, vir... singulari prudentiâ, solertiâ, morum etiam elegantiâ ornatus... Procurator Generalis Ordinis in Aula Romana constitutus... ad supremum Ordinis regendum clavum assumtus est, & Magister XXVIII salutatus. At non diu stetit in hac specula, vix enim visitationes inchoaverat, cùm intra sextum mensem eum nobis immatura mors eripuit Neapoli, &c. *Echard. Tom. I, pag. 808.*

LIVRE XXII.

MARTIAL AURIBELLI.

Vide Lean. Alb. Lib. I, fol. 45. Echard. Tom. I, pag. 811.

& respecté des Souverains, tantôt errant & fugitif, abandonné ou méprisé de tous. Les Prédications, & les Vertus du célébre Vincent Ferrier, lui présentoient en même tems un autre objet plus capable de l'édifier; & également propre à lui faire connoître la différence qu'il y a entre l'homme ambitieux, qui court après l'éclat des Dignités, dont il ne peut s'assurer la possession; & l'homme véritablement Religieux, que les honneurs semblent rechercher, à mesure qu'il les fuit.

Quelque jeune que fût alors Auribelli, il étoit capable de faire ces refléxions; qui servirent d'abord à régler sa conduite; & qui le portérent depuis à se consacrer au Seigneur dans l'Ordre de saint Dominique; il en reçut l'Habit dans le Couvent d'Avignon l'an 1424, lorsque la Paix étoit déja rendue à l'Eglise après le Concile de Constance. Ayant éxercé ses talens pendant plusieurs années, & avec beaucoup d'honneur, dans les Ecoles, & dans les Chaires, il prit le Bonnet de Docteur l'an 1437; & commença dès lors à servir utilement son Ordre dans d'autres Emplois. Il y avoit près de trois ans qu'il se trouvoit à la tête de sa Communauté d'Avignon, lorsque le Pere Texier assembla le Chapitre Général dans le même Couvent, le vingtiéme de May 1442. Peu de tems après, il fut élû Provincial de la Province de Provence; & en cette qualité il se trouva aux Chapitres Généraux de Rome, & de Nantes. Dans le premier, Martial Auribelli concourut à l'Election de Gui Flamocheti; & dans le second, il fut élû lui-même tout d'une voix l'an 1453: il pouvoit être dans sa cinquantiéme année.

II. Ses progrès dans l'Ordre de saint Dominique.

III. Il en est fait Supérieur Général.

Les excellentes qualités d'esprit & de cœur, que Léandre Albert, & les autres Historiens attribuent au nouveau Général, parurent dès lors avec plus d'éclat. Mais on admira surtout cet esprit de Religion, dont il avoit été toujours animé, sa rare prudence, une fermeté, & une modération peu communes. Dès qu'il se vit dans une place, qui lui donnoit le moyen de faire de grands biens, il se proposa de faire trois choses fort avantageuses à son Ordre. La premiére, étoit de donner une nouvelle vigueur aux Etudes, & de porter à sa perfection la Réforme, à laquelle quelques-uns de ses Prédécesseurs avoient déja travaillé avec fruit: la seconde, regardoit la Canonisation de saint Vincent Ferrier; & la troisiéme, le recouvrement de ses saintes Reliques. Ce dernier point pouvoit paroître le plus difficile: aussi fut-il sans effet; mais le zélé Général dût s'en consoler par le succès que Dieu lui accorda dans les deux autres.

IV. Ce qu'il se propose de faire.

La Lettre circulaire, qu'il écrivit du Chapitre de Nantes à

tous les Religieux de l'Ordre, fut une vive exhortation à la perfection de leur Etat. Il écrivit aussi à plusieurs Prélats, & à quelques Nonces Apostoliques, qui pouvoient l'aider dans l'éxécution de ses pieux desseins. Un Historien Hongrois nous a conservé un fragment de la réponse, que lui fit Enée Silvius, depuis Pape sous le nom de Pie II, alors Evêque de Sienne, & Légat du Pape Nicolas V, auprès de l'Empereur Frédéric III: « Nous nous sentons pressés du désir de faire ici l'éloge de vos « Religieux, quoiqu'ils n'ayent pas besoin de nos Eloges, disoit « ce grand Personnage. Nous sommes témoins de leur prompte « volonté pour toutes sortes de bonnes œuvres; & nous n'ignorons point quels sont les fruits de leurs travaux, soit dans les « autres pays d'Allemagne, soit particuliérement dans l'Autriche, & dans cette Ville Impériale de Vienne; où l'odeur de « leur excellente doctrine, & de leur sainte Conversation, est « semblable à celle du champ plein de fleurs, que le Seigneur « a comblé de ses Bénédictions: aussi sont-ils un grand sujet de « consolation pour tous les Peuples des environs (1) ». La Lettre est du dixiéme Novembre 1453; & ce témoignage du Légat Apostolique, si consolant pour le nouveau Général, étoit en même tems une preuve, que les soins de ses Prédécesseurs, pour rendre à tout l'Ordre sa premiére beauté, n'avoient pas été inutiles dans les Provinces d'Allemagne. Il en étoit de même de celles de Hongrie, au raport d'un Historien de la Nation.

V. Lettre d'un Nonce du Pape au nouveau Général.

Ferrariensis de reb. Hungar. Prov. Part. IV, c. 9.

Il se trouvoit cependant dans ces mêmes pays plusieurs Communautés, qui n'avoient pas encore suivi l'éxemple de celles, qui s'étoient offertes les premiéres à la Réforme. Pour les y engager, Auribelli n'attendit pas qu'il pût aller lui-même dans les Royaumes du Nord. Sur la connoissance, qu'on lui donna du mérite, & de la capacité du Pere Léonard de *Brixen*, fameux Docteur, & premier Professeur dans l'Université de Vienne; il l'établit son Vicaire pour travailler à cette bonne œuvre, qu'il conduisit à une heureuse fin. Le Roy de Pologne Ladislas IV, & l'Archevêque de Strigonie, Cardinal du Titre de saint Cyriaque, favorisérent encore le zéle du Pere Général; & les Peuples en retirérent de grands avantages. Les Habitans de Cassovie (ou Caschaw) Ville Capitale de la Haute-Hongrie,

VI. Il choisit des Religieux pour travailler dans le Nord, à la Réforme des Couvens.

(1) Stimulus quidam nos urget, ut Fratres vestros ex superabundantia commendemus, quos boni operis cupidos, & ad fructificandum in agro Dominico ferventes esse conspeximus: quales sunt Fratres Australicæ Nationis, & præcipuè Conventûs Viennensis in Austria; inter quos viget excellens Doctrina, & vitæ munditia laudabilis; ita ut odor eorum, sicut odor agri pleni, cui Dominus benedixit, cunctos in circuitu lætificet, &c. *Ap. Fontan. in Monum. Domin. pag. 348. Col. 2.*

ayant prié le Pere Léonard de commencer sa Mission dans leur pays, il s'y rendit en diligence. Le rétablissement de la vie réguliére, dans le Couvent de son Ordre, fut le premier, mais non pas le seul fruit de ses travaux; puisqu'il combattit en même tems & avec succès, les Hussites, qui avoient répandu le venin de leur Hérésie dans toutes ces Contrées. Nous avons de lui un Traité contre ces Hérétiques, intitulé *du Corps de* JESUS-CHRIST *dans l'Eucharistie, & de la Communion des Laïques.* Léonard de *Brixen* étant mort en 1457, après avoir mis la Réforme dans plusieurs Maisons Religieuses, Auribelli lui substitua aussitôt le Pere Jacques Riech de Bâle, qui continua avec le même zéle ce qui avoit été si heureusement commencé.

VII. Et à l'extirpation de l'Hérésie.

Echard. Tom. 1, pag. 816.

VIII. Sollicite la Canonisation de saint Vincent Ferrier.

Notre Général faisoit en même tems ses diligences auprès du Saint Siége, pour obtenir la Canonisation de saint Vincent Ferrier. Il en parla souvent au Pape Nicolas V, qui lui donnoit toujours un facile accès; & qui lui faisoit tout espérer. Mais l'embarras, où les affaires des Chrétiens en Orient mettoient alors la Cour de Rome, ne permettoit guères au Pontife de penser à celle-ci: ou plutôt la Providence en avoit choisi un autre pour cela. Nicolas V étant mort à Rome le 24 de Mars 1455, Calixte III monta sur la Chaire de S. Pierre; &, comme nous l'avons déja remarqué, il n'eut pas besoin d'être sollicité, pour remplir une Prophétie de l'illustre Vincent Ferrier, en mettant son nom dans le Catalogue des Saints. Ce Pape néanmoins vit avec plaisir le zéle de notre Général pour la consommation de cette affaire; & il le chargea d'une partie du travail. Tandis que le Cardinal de Turrecremata faisoit venir des Royaumes d'Espagne, les témoignages dont on pouvoit avoir besoin; Auribelli faisoit recueillir avec le même soin, ce que la Ville d'Avignon en particulier, & la Province de Bretagne étoient en état de fournir. Il composa lui-même l'Office du saint Confesseur, tel que nous le récitons encore le jour de sa Fête; & il ordonna à Pierre Ranzane, un de ses Religieux, qui fut depuis Evêque, d'écrire avec quelque étendue, & beaucoup d'éxactitude, l'Histoire de sa Vie. Nous avons cette Histoire, dans le premier Tome d'Avril, parmi les Actes des Saints, publiés par les Continuateurs de Bollandus.

IX. Compose l'Office du S. Confesseur.

X. Fait écrire son Histoire.

Vide Act. Sanct. Tom. 1, April. pag. 483.

La joye que pouvoit avoir le pieux Général, en voyant l'heureux succès d'une affaire, qui lui tenoit au cœur, fut bien tempérée par les tristes nouvelles, qu'on apprit presqu'en même tems, touchant les ravages, les meurtres, les incendies,

que faisoient les Hussites dans tout le Royaume de Bohême. La fureur de ces Hérétiques depuis long-tems redoutable aux Fidéles, sembloit augmenter tous les jours; mais en 1456, ils se portérent aux derniers excès, soit contre tous les Catholiques, avec lesquels ils se trouvoient mêlés; soit en particulier contre les Religieux de saint Dominique; qui, par leurs Prédications, & leurs Ecrits, ne cessoient de combattre les nouveaux Dogmes de cette malheureuse Secte. Ces fervens Prédicateurs avoient eû la consolation de convertir quelques Sectaires: plusieurs avoient aussi trouvé dans ce combat la gloire du Martyre. Cependant c'étoit peu de chose, en comparaison de ce qui arriva dans la Ville de Prague, vers le commencement de l'année 1456.

XI. Fureur des Hussites, & leurs cruautés.

Les Disciples de Jean-Hus, assemblés en tumulte dans cette Capitale, entrérent l'épée à la main dans les Eglises, les Couvens, les Monastéres: & comme des furieux ils y mirent tout à feu & à sang: ils massacrérent tous les Religieux qu'ils pûrent attraper; voulurent deshonorer les Religieuses; & brûlérent, ou profanérent en mille maniéres, ces saints Lieux, que la piété de nos Peres avoit consacrés à la Priére. Il est vrai, que les Catholiques, obligés de prendre les Armes, pour repousser la violence par la force, châtiérent avec beaucoup de rigueur ces Hommes sacriléges. Mais tandis que les Princes faisoient marcher contr'eux leurs Armées, le soin de notre Général fut d'envoyer dans le même Pays, quelques-uns de ses Religieux des Provinces voisines; soit pour remplacer les Morts, & faire le Service Divin, après avoir rétabli, ou purifié les Eglises; soit pour continuer à instruire les Peuples, & à s'opposer de toutes leurs forces aux progrès de l'Erreur.

XII. A Prague.

Vide. Fontan. in Monum. pag. 349. 350. 351.

XIII. Auribelli envoye des Prédicateurs en Bohême.

Il falloit en même tems fournir un nombre de Prédicateurs pour une autre entreprise, qui n'intéressoit pas moins les Fidéles. Depuis la prise de Constantinople par les Turcs, les Souverains Pontifes paroissoient tout occupés du dessein de mettre sur pié des Armées, assez puissantes, sinon pour enlever aux Infidéles leurs derniéres Conquêtes, du moins pour les empêcher d'en faire de nouvelles. Nicolas V avoit déja fait plusieurs avances, pour réunir les Princes Chrétiens, & trouver les Fonds nécessaires à la subsistance des Troupes. Calixte III son Successeur, résolu de poursuivre vivement une affaire, qu'il n'étoit pas permis de négliger, ordonna à notre Général de faire ensorte que, dans toutes les Provinces de l'Europe, son Ordre donnât des Prédicateurs, pour engager

XIV. Et fait prêcher ailleurs la Croisade contre les Turcs.

LIVRE XXII.

MARTIAL AURIBELLI.

les Fidéles, ou à prendre les Armes contre les Ennemis du nom Chrétien, ou à contribuer selon leurs Facultés aux frais de la Guerre. C'est aussi ce qu'il fit dans son Chapitre Général, tenu à Montpellier dans le mois de Mai 1456.

XV. Il se trouve à Vannes, pour la Translation des Reliques de saint Vincent.

Avant que de se rendre à Montpellier, Auribelli étoit allé avec plusieurs de ses Religieux, à Vannes en Bretagne; où il avoit assisté à une Translation fort solemnelle des Reliques de S. Vincent, qui fut faite le cinquiéme jour d'Avril 1456. Il fit lui-même en abrégé l'Histoire de cette Translation, qu'il eut soin d'insérer dans les Actes de son Chapitre; & il prit de là occasion d'exhorter vivement tous les Religieux à imiter ce modéle des Prédicateurs, & à travailler comme lui à la Conversion des Peuples, autant par la sainteté de leur vie, que par la ferveur de leurs Prédications. Il joignit lui-même l'éxemple à la parole; & il eut le plaisir de voir, dans les visites qu'il faisoit de ses Maisons en France, en Italie, en Allemagne, que la régularité s'y affermissoit tous les jours. Il l'introduisit dans les Couvens de Magdebourg, de Zurich, & de Leyden en Hollande. A mesure que les Religieux se perfectionnoient dans la vie réguliére, leur Ministére devenoit plus utile, & plus honoré parmi les Peuples : les Princes & les Evêques leur donnoient comme à l'envi de nouvelles marques de leur confiance. Un Auteur raporte que dans le Chapitre Général, assemblé l'an 1459 à Nimégue, Ville du Pays-Bas, dans les Provinces-Unies, Auribelli reçut les Lettres de l'Archevêque de Corfou, des Evêques de Bitonte, de Prague, du Suffragant de Cologne, & de plusieurs autres Prélats, qui demandoient d'être admis à la participation des suffrages de son Ordre.

XVI. Visites pour le soutien ou le rétablissement de la régularité.

Fontan. in Monum. pag. 354.

De retour en Italie, notre Général joignit ses sollicitations, à celles que plusieurs Souverains faisoient auprès de Pie II, pour obtenir la Canonisation de sainte Catherine de Sienne. Cette affaire fut consommée en 1461; & le Pape Pie s'y porta d'autant plus volontiers; qu'en répondant, selon ses désirs, aux vœux des Fidéles, il relevoit en même tems la gloire de sa Patrie.

XVII. Le Pape Pie II, dépose le P. Général : on ne sçait pourquoi.

Tout l'Ordre de saint Dominique rendoit encore ses actions de graces, pour cette nouvelle faveur, lorsque le même Pape s'étant laissé prévenir, on ne sçait par quels ennemis secrets du Pere Général, se servit de sa plenitude de puissance, pour lui ôter une Charge, qu'il remplissoit depuis neuf ans, avec autant de zéle, que d'édification. Ce fut dans la Ville de Sienne le 15 d'Août 1462, que Pie II fit assembler un Chapitre

Général de l'Ordre de saint Dominique, pour y faire agréer la Déposition de Martial Auribelli, & procéder tout de suite à l'Election de son Successeur. Selon nos Loix, on ne doit jamais assembler les Chapitres Généraux qu'aux Fêtes de la Pentecôte; & cet usage avoit été toujours religieusement observé. Mais il falloit que tout fût extraordinaire dans un procédé qui n'avoit pas la Loi pour régle; & dont on ignora toujours la véritable raison. On crut alors, dit Vincent Fontana, que ce Pape, autrefois très-favorable au Pere Général, avoit changé à son égard; ou parce qu'il le trouvoit trop attaché à la France, que Sa Sainteté n'aimoit pas; ou parce qu'il ne le croyoit pas assez zélé pour la Réforme; ou enfin parce que, sans consulter le Saint Siége, ce Général avoit supprimé l'ancienne Congrégation, établie par saint Hyacinthe, & appellée la Congregation des Religieux Voyageurs parmi les Infidéles, pour la cause de la Foi. Cette dernière conjecture a paru plus plausible à quelques-uns.

Fontan. in Monum. pag. 356.

XVIII. Plusieurs Cardinaux, & tous ses Religieux, lui demeurent toujours attachés.

Ce qu'on peut dire de certain, c'est que la Déposition d'un Supérieur, fort estimé du Sacré Collége, & généralement aimé de ses Freres, surprit extrêmement les uns, & causa beaucoup de trouble & d'affliction aux autres. Cette affliction paroissoit d'autant plus raisonnable, qu'en éxaminant de près la conduite du Pere Général, on n'y remarquoit absolument rien, qui pût lui attirer la disgrace d'un Pontife, zélé lui-même pour la Religion, & la Justice. On n'a jamais fait un crime à un homme de bien, de son attachement aux intérêts de son Prince, & de sa Nation. Les attentions d'ailleurs d'Auribelli pour la gloire de son Ordre étoient connuës; il aimoit la régularité; & favorisoit ceux qui embrassoient la Réforme. Pour ce qui regarde la Congrégation des Religieux Voyageurs pour la Foi, on peut dire que le dessein du Pere Général avoit été moins de la détruire, que de la rendre encore plus utile, en l'unissant à la Province de Pologne, sous un même Supérieur. Le Chapitre Général de Montpellier, qui avoit autorisé cette disposition, en avoit pensé de même. Ces considérations augmentoient la peine, & l'étonnement des amis du Pere Auribelli; aussi ne cessérent-ils pas de l'estimer; & nous verrons avec quel zéle ils le remirent en place, dès que l'occasion s'en présenta.

CONRAD D'ASTE, XXX. GEN. DES FF. PRESCHEURS.

Ce qui pouvoit cependant adoucir, ou soulager en quelque maniére leur douleur, étoit le mérite distingué du Pere Conrad d'Aste, qui fut élû dans le Chapitre de Sienne, pour succéder à Auribelli. Ce Religieux Piémontois, déja connu par

LIVRE XXII.

CONRAD D'ASTE.

ses talens à la Cour de Rome, étoit particuliérement estimé dans son Ordre, dont il avoit rempli l'Office de Procureur Général auprès du Pape. Habile Canoniste, & sçavant Théologien, il avoit publié des Commentaires sur le Droit Canon, un Recueil des Cas de conscience, qu'il décidoit toujours par l'Autorité de l'Ecriture, ou des Peres; & une excellente Analyse des Ouvrages de saint Thomas. Mais ce qui lui fit le plus d'honneur, fut la maniére dont il se conduisit envers son illustre Prédécesseur, & le zéle plein de prudence, & de modération, avec lequel il remplit toutes les Fonctions d'une Charge, dont il paroissoit d'autant plus digne, dit Léandre Albert, qu'il avoit toujours été plus éloigné d'y aspirer.

I. Qualités de son esprit.

Liv. 1, fol. 45.

La premiére chose, que fit le nouveau Général dans le Chapitre même de Sienne, fut le rétablissement de la Congrégation pour les Missions étrangéres. Le Pape Pie II, qui avoit souhaité ce rétablissement, rendit à la même Congrégation tous les Couvens, qui lui avoient appartenu, soit dans l'Orient, ou dans le Nord; & il y en joignit quelques autres, pris des Provinces de Hongrie, & de Pologne, situés dans la Lituanie, la Podolie, la Russie, la Moldavie, la Valachie. Sa Sainteté accorda en même tems de nouveaux Priviléges à ces fervens Missionnaires, & leur donna pour Supérieur, ou Vicaire Général, un Religieux de la Province Romaine, consommé dans l'éxercice de toutes les vertus, & si zélé pour la Propagation de la Foi; que, selon l'expression d'un Historien, il ne désiroit rien avec plus d'ardeur, que de souffrir pour la gloire de l'Evangile, & de mourir pour la Confession du Nom de JESUS-CHRIST (1).

II. Ce qu'il fait dans le Chapitre de son Election.

Peu de mois après l'Election du Pere Conrad, le Pape lui ordonna, aussi bien qu'au Général des Franciscains, de faire venir à Rome, quelques-uns des plus habiles Théologiens des deux Ordres, pour l'éxamen d'une question, que Monsieur Sponde, après Pie II, raporte en ces termes; nous ne faisons que les traduire :

III. Célébre dispute, en présence de S. S. entre quelques Théologiens de l'Ordre de saint Dominique, & de celui de saint François.

« Sur la fin de l'Année 1462 il s'éleva une célébre Dispute » entre les FF. Mineurs, & les FF. Prêcheurs, à l'occasion du » Sang de JESUS-CHRIST, qui avoit été répandu au tems » de la Passion. Jacques de la Marche, Franciscain, fameux » Prédicateur, autrefois Compagnon de saint Bernardin de

(1) Præfecto illi Congregationi, Vicario P. Benedicto de Filicaia, Florentino ex Romana Provincia, viro, qui mori pro Christo diligebat; & pro Evangelii promulgatione pati non renuebat. *Fontan. in Monum. p. 358. ex Ferrar. Part. IV, Lib. VIII, Hist. Hungar.*

Sienne

LIVRE XXII.

CONRAD D'ASTE.

Sienne, avoit avancé dans un de ses Sermons, prêché dans « la Ville de Bresse le jour de Pâques, que ce Sang ne devoit « pas être adoré; parce que séparé du Corps de JESUS-CHRIST, « il l'avoit aussi été de la Divinité, & n'étoit point demeuré « uni hypostatiquement au Verbe. L'Inquisiteur de la Foi en « ayant été informé, ordonna au Prédicateur de se rétracter; « & sur son refus, il fit prêcher le contraire par un Domini- « cain. Ce différend excita beaucoup de division parmi le Peu- « ple : il s'y forma d'abord divers partis, selon l'inclination, « ou les préjugés d'un chacun. L'Evêque de Bresse n'ayant pû « les appaiser; comme on craignoit que les suites n'en fussent « fâcheuses, la Question fut renvoyée au Saint Siége, pour être « examinée, & décidée par Sa Sainteté.

« Les Supérieurs des deux Ordres appellérent à Rome « plusieurs sçavans Hommes, qui disputérent sur cette Ques- « tion, en présence du Pape, des Cardinaux, des Evêques, « & d'un grand nombre de Docteurs. Les Dominicains soute- « noient que le Sang du Sauveur, n'avoit point été privé de « l'Union Hypostatique, & qu'il avoit été réuni au Corps de « JESUS-CHRIST ressuscité, (sans nier néanmoins, que quel- « ques goutes de ce précieux Sang ne fussent peut-être restées « sur la terre, ce qui demanderoit un autre examen, & feroit « une seconde difficulté, dont il n'étoit pas alors question.) « Le sentiment au contraire des Franciscains étoit, que tout le « Sang qui avoit été répandu, avoit été aussi séparé de la Di- « vinité, contre ce principe des Théologiens, *quod verbum se- « mel assumpsit, nunquam dimisit*. La Dispute, qui dura trois « jours, fut très vive, & de part & d'autre on n'y fit pas moins « paroître d'érudition, que de chaleur.

Spondan. ad An. 1462. n. 12.

« Selon l'expression du Pape, dans un de ses Commen- « taires, il étoit beau, & en même tems agréable, de voir « ces grands Genies, ces Hommes qui brilloient par leur « Doctrine, & leurs Lumiéres, argumenter, répondre, se « presser, & vaincre alternativement, sans jamais s'écarter « des régles de la modestie. Le désir de triompher, ou la crain- « te d'être vaincus, les occupoit si fort, que durant les plus « grands froids de l'hyver, on les voyoit tout couverts de « sueur (1). Après que ces Docteurs eurent fait valoir leurs «

(1) Narrat ista Gobellinus, seu Pius ipse in suis Commentariis; & pulchrum ac delectabile fuisse ait audire doctissimorum virorum præclara ingenia inter se contendere verbis; & nunc istum, nunc illum superiorem cernere: certasse, ut decuit, coram tanta majestate, non sine modestia, ac trepidatione: verùm adeo durum ac acre certa-

LIVRE XXII.

CONRAD D'ASTE.

» raisons; & proposé les Autorités tirées des Saintes Ecritures; » ou des Livres des Peres de l'Eglise, le Pape mit fin à la Dispute, pour en conférer avec les Cardinaux. Monsieur Sponde ajoute que la plus grande partie du Sacré Collége, & le » Pape lui-même, approuvoient le sentiment des Dominicains: » il y en eut peu, qui fussent favorables à l'opinion de leurs » Adversaires. Mais, dit encore cet Annaliste, pour ne pas » mécontenter les Franciscains, dont on avoit besoin pour prêcher la Croisade contre les Turcs, on renvoya la Décision à » un autre tems (1). Deux ans après, quinze jours avant sa » mort, Pie II publia une Bulle, non pas pour décider la Question, mais uniquement pour l'assoupir, & entretenir la Paix » entre les deux Ordres. C'est pourquoi il défendit aux uns & » aux autres, sous peine d'Excommunication, de prêcher, disputer, soutenir, soit en public, ou en particulier, que c'étoit une Hérésie de dire, que le précieux Sang du Sauveur, » eût été séparé, ou non séparé de la Divinité, jusqu'à ce qu'il » plût au Saint Siége de prononcer ».

IV. Le Pape, avec le grand nombre des Cardinaux, pense comme les Dominicains.

Ibid.

V. Mais il renvoye la Décision à un autre tems.

Ibid.

M. Sponde remarque que quelques Auteurs Espagnols, qui ont écrit dans les Siécles suivans, paroissent avoir ignoré cette défense. Notre Général au contraire l'avoit prévenue; &, sans condamner le zéle de ses Théologiens, il ne cessoit de les exhorter à conserver la paix avec tout le monde, & de préférer la Charité à toutes choses. C'est par ce moyen, leur disoit-il, que vous vous rendrez dignes des visites du Saint-Esprit; que vous croitrez toujours en sagesse & en vertu; que vos lumiéres, & les fruits de vos Etudes seront plus utiles à l'Eglise, & vos Prédications aux Fidéles. Nous n'avons aucune preuve, que ce sçavant Homme ait été du nombre de ceux qui entrérent en lice; mais il fut toujours présent à la Dispute; il vit avec plaisir le succès de ceux qu'il avoit choisis pour la soutenir, & les sincéres félicitations qu'ils reçurent des Cardinaux, pour avoir sçû joindre à l'éclat de la Doctrine, une sage & modéste retenuë, qui ne les fit pas moins admirer (*).

VI. Sages avis du Pere Général.

men habuisse, ut media hyeme cùm rigerent omnia gelu, in sudorem resolverentur: tantus erat vincendi ardor. *Spondan. ad An.* 1462. *n.* 12.

(1) Denique post triduum, cùm partes quæcumque voluissent, in medium produxissent, dissoluto auditorio, Pium cum Cardinalibus plerisque diebus rem tractasse, majorem partem sententiam Prædicatorum approbasse, paucos cum Minoribus sensisse, Pium quoque in majori parte fuisse: sed non esse visum eo tempore Decretum fieri declarationis, ne multitudo Minorum, cujus erat contra Turcos Prædicatio necessaria, offenderetur; ac propterea in aliud tempus decisionem referri placuisse, &c. *Spondan. ibid.*

(*) Parmi les Théologiens, qui s'étoient présentés, ou qui avoient été appellés pour cette Dispute, on en choisit trois de chacun

Si nous en croyons Léandre Albert, ce Général ne fut pas lui-même un moindre objet d'admiration à ses Freres, par l'Alliance qu'il fit toujours d'une grande douceur, avec une plus grande fermeté; & du zéle le plus vif pour la vie réguliére, avec la condescendance la plus parfaite. Dans le cours de ses visites, & pendant son séjour à Cologne en Allemagne, il édifia ses Freres par l'éxemple de ses vertus; parmi lesquelles on loue surtout sa vigilance, sa discretion, son esprit de pauvreté, & son désintéressement. Mais la fin du Pontificat de Pie II, fut le terme du Gouvernement de Conrad d'Aste. Le Cardinal de saint Marc, appellé Pierre Barbo Vénitien, étoit un de ceux qui chérissoient davantage Auribelli, & qui avoient paru les plus sensibles à l'injure qu'on lui avoit faite : ayant été élevé sur la Chaire de saint Pierre le 31 d'Août 1464, sous le nom de Paul II, il priva d'abord Conrad de l'éxercice de ses Fonctions; & voulut que le Pere Julien Naldi, auparavant Procureur Général des FF. Prêcheurs, & depuis Archevêque de Colocz en Hongrie, eût le Gouvernement de tout l'Ordre, avec la qualité de Vicaire Général, jusqu'à la tenue du prochain Chapitre : il fut assemblé aux Fêtes de la Pentecôte 1465, dans la Ville de Novare en Lombardie; & la liberté ayant été rendue aux Electeurs, ils firent paroître, par l'unanimeté de leurs suffrages, ce qu'ils avoient toujours pensé de la vertu d'Auribelli, & de son mérite.

VII. Zéle, vigilance, sollicitude.

Echard. Tom. I, pag. 811.

VIII. Le Pape Paul II, le prive de sa Charge.

Bullar. Ord. Tom. III, pag. 631.

Le coup, qui trois ans auparavant, avoit troublé & affligé tout son Ordre, n'avoit pû ébranler la constance de ce grand Homme. Semblable à lui-même dans l'une & l'autre fortune, il avoit sçu commander avec modération, obéïr avec humilité, & porter avec courage une Croix, qui pouvoit servir à sa perfection. Rendu à lui-même, il ne s'étoit occupé pendant près de trois ans, que de l'éxercice de la Prédication, pour l'utilité des Fidéles; ou de celui de la priére, pour son propre avancement, dans la pratique des vertus. Il ne se trouvoit point dans le Chapitre de Novare; cependant toutes les voix s'étant d'abord réunies en sa faveur, il fut élû une seconde fois, & prié de reprendre une place, qu'un autre ne devoit point occuper de son vivant. Voilà ce qui n'avoit pas été encore pratiqué, & qui ne l'a jamais été depuis dans l'Ordre de saint Dominique. Nous connoissons plusieurs Généraux, qui, par un grand sentiment d'humilité, se sont démis eux-mêmes, & on fait agréer leur

IX. Le Pere MARTIAL AURIBELLI, est rétabli avec honneur.

des deux Ordres. On peut voir dans le premier Tome du Pere Echard, page 822, les noms & les qualités de ceux qui défendirent le sentiment des Dominicains.

LIVRE XXII.

MARTIAL AURIBELLI.

Démission volontaire. Il y en a eu aussi deux ou trois, à qui leurs éminentes vertus n'ont pû épargner un traitement semblable à celui, que le Pape Pie II, venoit de faire au Pere Auribelli; mais il est le seul qui ait été rétabli dans sa premiére Dignité.

X. Il va faire la visite de son Ordre en Espagne.

Il continua avec le même zéle à en remplir tous les devoirs: &, pour répondre aux vives instances du Cardinal de Turrecremata, il se rendit en diligence dans les Provinces d'Espagne; où sa présence pouvoit être plus nécessaire. Les dissensions continuelles, dont la Castille étoit depuis long-tems agitée, avoient rendu presqu'entiérement inutiles les bonnes intentions de ceux, qui travailloient à mettre la Réforme dans les Maisons Religieuses. Notre Général ayant cependant commencé avec succès, par celle de Valladolid, il réüssit depuis dans plusieurs autres; & presque toute la Province suivit enfin l'exemple édifiant de ceux qui s'étoient montrés les plus dociles aux justes désirs du Cardinal: & aux invitations du Général (1).

Fontan. in Monum. pag. 359.

XI. En Italie, en Suisse, en France.

Auribelli fit assembler encore trois fois son Chapitre, à Rome, à Avignon, & à Bâle; mais ses occupations dans la Castille, ou d'autres raisons que nous ignorons, ne lui permirent point de se trouver au premier des trois, tenu l'an 1468; & qui fut depuis déclaré Acéphale.

Les Auteurs ne nous donnent point d'autres lumiéres, sur les derniéres années de Martial Auribelli. Nous sçavons seulement que toujours occupé du soin de son Salut, de l'honneur de son Ordre, & de l'avancement spirituel de ses Freres, il ne cessa d'y travailler, qu'en cessant de vivre. Après le Chapitre Général de Bâle, qui avoit été célébré au mois de Juin 1473, il s'étoit retiré dans le Couvent d'Avignon; où il mourut le vingtiéme Septembre de la même année (2).

(1) Martialis igitur reformationi & promotioni ordinis addictus, eundem etsi annorum pondere gravatus visitavit; & petente Cardinali Turrecremata, in Hispaniam, post visitatam Galliam, pertransiit; ibique in Vallisoletano Conventu Regularem Observantiam primò restituit; deinde in pluribus aliis Conventibus, donec tota Provincia, cooperante Deo, Regulari Observantiæ restituta est, &c. *Fontan. in Monum. pag.* 359.

(2) Unâ omnium voce priori loco restituitur, qui ordini deinceps efficaciùs illustrando, & promovendo incubuit. Avenione tandem laborum ac vitæ finem adeptus est anno 1473, die 21 Septembris, ætatis circiter 70 sepultus ibidem in Odeo maximo suorum luctu & apparatu. *Echard. Tom. I, pag.* 811.



LEONARD DE PEROUSE, ET SALVI CASSETA, MAÎTRE DU SACRE' PALAIS, GENERAUX DES FF. PRESCHEURS, ET LEGATS APOSTOLIQUES AUPRE'S DE L'EMPEREUR FREDERIC III.

LEONARD DE PEROUSE.

NOus unissons dans le même Article ces deux illustres Personnages, parce que l'année de leur Naissance, leurs Professions, leurs Talens, & leurs Emplois ont été les mêmes.

I. Léonard de Mansuetis, ou de Pérouse.

Léonard, surnommé *Mansuetus*, ou *de Mansuetis*, du Nom de sa Famille, naquit à Perouse, Capitale de l'Ombri l'an 1413, vers la fin du Pontificat de Jean XXIII, & du grand Schisme d'Occident. Si la fortune avoit favorisé ses Parens, qui faisoient un saint usage de leurs grands biens; la nature & la Grace l'enrichirent lui-même de plusieurs dons infiniment plus précieux. On lui attribue la beauté du génie, la pureté & l'innocence des mœurs, un cœur élevé, libéral, généreux; & surtout une douceur naturelle, qui fit son caractére particulier, & qui servit à lui concilier l'affection de tous ceux qui le pratiquérent. L'Etude perfectionna encore ces excellentes qualités; & ses progrès dans les Sciences avoient commencé à le distinguer dans les Ecoles de Perouse, lorsqu'il embrassa l'Institut de saint Dominique dans la même Ville.

II. Son caractére.

Fidéle à sa Vocation, Léonard Mansuetus se rendit si attentif à profiter de tous les avantages, qu'il pouvoit trouver dans le Cloître; que peu de tems après son entrée, on le vit en état de remplir dignement tous les Emplois, qu'on voudroit lui confier. Zélé & éloquent Prédicateur, bon Philosophe, bon Théologien, Professeur également capable de former à la piété, & d'instruire solidement de la Religion, ceux qui se mettoient sous sa conduite. Parmi ses illustres Disciples, on distingue un jeune Seigneur, qui fut depuis honoré de la Pourpre Romaine, & connu sous le Nom de Cardinal d'Arezzo, ou de sainte Croix.

III. Beaux progrès.

Echard. Tom. I. pag. 848.

Après avoir pris ses Grades dans l'Université de Florence, où il expliqua pendant quelques années les Saintes Ecritures, Mansuetus fut élû Provincial de la Province de Rome. La sagesse de son Gouvernement toujours pacifique, lui mérita la confiance de ses Freres, l'estime du Pape, & l'approbation de son Général, dont il secondoit heureusement les pieux desseins, pour le rétablissement de la vie réguliére. Le seul défaut qu'on remarquoit en lui (si on doit l'appeller un défaut) étoit un ex-

IV. Sa réputation.

LIVRE XXII.

LEONARD DE PEROUSE.

cès de douceur ; qui auroit été sans doute préjudiciable à la vigueur de la Discipline, si ceux à qui il épargnoit quelquefois la correction, n'avoient fait par la seule crainte de lui déplaire, tout ce qu'un Supérieur moins indulgent auroit pû éxiger d'eux, par d'autres voyes souvent moins propres à gagner les Cœurs (1).

V. Il est fait Maître du Sacré Palais.

La Charge de Maître du Sacré Palais étant vacante l'an 1465, par la mort de Jâques Egidius, sçavant Religieux Aragonois, Paul II la donna aussi-tôt à Léonard de Pérouse, dont il connoissoit depuis long-tems la probité, & les lumiéres ; & ce Pape ne le préféra à plusieurs autres, que pour pouvoir jouir plus souvent de la douceur de sa conversation. Trois ans après, le Chapitre Général de son Ordre ayant été assemblé à Rome, pendant que Martial Auribelli étoit encore dans la Castille, le Maître du Sacré Palais fut prié de présider à ce Chapitre, dans lequel il proposa plusieurs sages Réglemens. Mais parce qu'il n'avoit pas été élû selon nos Loix, pour faire cette Fonction, & qu'il ne pouvoit pas même l'être, puisqu'il ne se trouvoit point du nombre des Vocaux ; les Actes de ce Chapitre furent déclarés nuls, & de nulle Autorité, dans celui qu'on tint à Avignon l'an 1470. On ne laissa pas d'adopter une partie de ces Réglemens, parce qu'on les jugea d'ailleurs utiles, & salutaires.

VI. Préside à un Chapitre Général.

Pendant neuf ans, que Léonard de Perouse occupa la place de Maître du Sacré Palais, il en remplit tous les devoirs avec beaucoup de dignité. Son érudition & sa capacité parurent surtout dans l'éxamen de la Doctrine de Pierre de Rive. Ce Professeur de Louvain soutenoit que toutes les propositions qui regardent le futur, n'ont point de vérité propre ; & qu'on ne sçauroit les regarder, ou les prêcher comme véritables, & certaines, sans tomber dans l'erreur de ceux qui croyent que tout arrive par nécessité. Il n'en exceptoit pas mêmes ces deux Articles : JESUS-CHRIST *viendra juger les Vivans & les Morts : il y aura une Résurrection de la Chair.* Après que le Maître du Sacré Palais, avec les autres Théologiens du Pape, eût meurement éxaminé la Doctrine de Pierre de Rive réduite à vingt-cinq propositions, elle fut censurée à Rome l'an 1471 ; comme elle l'avoit déja été par la Faculté de Paris, dès le mois de Novembre de l'année précédente.

VII. Examine la Doctrine de Pierre de Rive.

Hist. Eccl. Liv. CXIII, n. 87.

(1) Polluit is Venerandus Pater Doctrinâ, moribus, lenitate, atque quadam sibi à natura comitate subministratâ, & mansuetudine, ut verè Mansuetus diceretur & esset. Aliquanto remissior fuit in Censura perperam agentium, ab ipso exorabili ingenio ferè coactus, &c. *Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. 1, fol. 45.*

VIII. Publie quelques Ouvrages.

Ce fut peut-être dans cette occasion, & dans le même tems, que Léonard Mansuetus donna au Public, quelques Ouvrages Théologiques, dont on conserve encore les Manuscrits, dans nos Maisons de Perouse, & de Venise. Mais quelque habileté, qu'on lui connût pour mettre dans tout leur jour les Questions les plus abstraites, & les plus difficiles; ce qui le faisoit principalement estimer dans la Capitale du Monde Chrétien, c'étoit cette droiture, & cette candeur, qui l'avoient rendu extrêmement cher au Pape Paul II. En perdant ce Pape, qu'une mort soudaine enléva le 25 de Juillet 1471, le Maître du Sacré Palais perdit un puissant Protecteur, & un ami sincére; mais il retrouva l'un & l'autre dans la Personne de son Successeur. Il est vrai qu'on ne pouvoit connoître le caractére de ce sçavant Religieux, sans concevoir pour lui tous les sentimens, qu'on ne refuse pas au vrai mérite, & à la pure vertu. On vit une marque bien sensible de cette approbation générale, dans le Chapitre assemblé à Rome en 1474, pour donner un Successeur au Pere Auribelli. Mansuetus fut d'abord élû tout d'une voix; & le Peuple Romain, comme s'il eût été particuliérement intéressé à son Elévation, donna des marques publiques de la part qu'il y prenoit. Les Cardinaux, & tous les Prélats de la Cour applaudirent aussi à cette Election; mais elle fut surtout agréable au Pape Sixte IV; tant la vertu du nouveau Général étoit connue, & son mérite estimé (1).

IX. Ses vertus le font aimer & estimer.

X. Il est élû Général de son Ordre: la Cour, & toute la Ville de Rome applaudissent à cette Election.

Depuis trois ans que Sixte IV, tiré de l'Ordre de saint François, occupoit la Chaire de saint Pierre, les Franciscains avoient fait plus d'une tentative, pour lui persuader de revêtir de la Dignité de Maître du Sacré Palais quelqu'un de son Ordre. L'Occasion leur parut depuis favorable; & ils firent pour cela de nouvelles instances, lorsque cette Charge vint à vaquer, par l'Election de Léonard de Pérouse: mais, dit un Auteur cité par Fontana, leurs priéres ne furent point écoutées (2). La justice, & l'inclination même du saint Pere s'y opposoient. Il ne paroissoit ni juste, ni honnête, d'ôter à un Ordre, qui rendoit tous les jours des services importans à l'Eglise, une Place, qu'il remplissoit sans interruption, depuis plus de deux cens cinquante-cinq ans. D'ailleurs Sixte IV, trop favorablement

XI. Honoré de l'amitié du Pape, il fait donner la Charge de Maître du Sacré Palais, au Pere Salvi Casséta.

(1) Congregato igitur Capitulo, electus est Generalis Ordinis Magister Pater Leonardus, gratulante Pontifice maximo, cum tota Curia, cui electi virtutes, & merita erant optimè cognita, &c. *Fontan. in Monu. pag.* 368.

(2) Sixtus item Magisterium Sacri Palatii, sicut illatenus Prædicatorum fuerat regulariter, cum eis etiam perseverare voluit, Minores suos in hoc non audiens, &c. *Fontan. ibid. ex Olmeda.*

LIVRE XXII.

LEONARD DE PEROUSE.

prévenu envers notre Général, pour pouvoir lui causer quelque sujet d'inquiétude, avoit aussi une tendre amitié pour le Pere Salvi Casseta, autre sçavant Dominicain, proposé pour être le Théologien de Sa Sainteté. Casseta succéda donc alors à Léonard de Perouse, dans la Maîtrise du Sacré Palais, comme il fut depuis son Successeur dans le Gouvernement de tout son Ordre.

XII. S. S. le charge de deux importantes Commissions.

La confiance, dont le Souverain Pontife honoroit l'un & l'autre; le porta à les charger de deux Commissions également importantes. La premiére étoit de choisir parmi nos Théologiens, des Hommes zélés & habiles, qui seroient commis par le Saint Siége, pour veiller à la conservation de la Foi, contre les entreprises des Novateurs, & des Hérétiques. Fontana nous a donné les Noms de ceux qui furent employés à cet effet, tant dans les différentes Provinces d'Italie, que dans les Royaumes de Pologne, de Hongrie, d'Aragon, de Valence, & de la Principauté de Catalogne. Il ne faut pas douter que cet esprit de modération, de prudence, & de douceur, qu'on remarquoit dans toute la conduite du Pere Général, n'ait réglé dans cette occasion, le choix qu'il fit de ces Ministres de la Foi.

XIII. Pour la conservation de la Foi.

XIV. Et le rétablissement des Etudes, dans les Ecoles de Rome.

La seconde Commission, dont le Pape venoit de l'honorer, regardoit les Ecoles du Palais Apostolique; où depuis quelque tems les Etudes paroissoient fort négligées. Ce fut donc pour les rétablir, & les mettre en honneur, selon les intentions de Sa Sainteté, que notre Général appella plusieurs sçavans Professeurs; dont les uns appliqués à expliquer les Saintes Ecritures, & les Canons; les autres, à faire des Leçons de Philosophie, & de Théologie, se firent bientôt une grande réputation dans la Ville de Rome, & en donnérent beaucoup à leurs Ecoles (1).

Fontan. in Monum. pag. 370.

Pendant que le zélé Général employoit ses soins à perfectionner une entreprise, qui, en réveillant l'émulation parmi la jeunesse Romaine, pouvoit produire de bons fruits; le Pere Joachim Turrien, l'un de ceux qui avoient été choisis l'année précédente, pour veiller sur les démarches des Juifs, & des Hérétiques, vint à Rome instruire le Pape, & son Général, d'un événement tragique, qui causoit un grand scandale, & un plus grand trouble dans la Ville de Trente. Parmi les Juifs,

XV. Evénement tragique.

(1) Insuper Pontifex eidem Leonardo, restaurationem sacrorum Studiorum collapsorum in Romana Universitate Sacri Palatii demandavit; qui ex diversis Nationibus selectos lectores doctissimos in illa constituit... Qui omnes suis lectionibus pro viribus addicti Universitatem in pristinum decorem restituere, &c. *Fontan. in Monum. pag. 368. Col. 2. ex Regestis ejusd. Mag. Ord.*

qui,

qui, sous la protection de l'Evêque, & du Comte de Tirol, vivoient dans ce Pays selon leurs Loix particuliéres, il y en avoit trois, nommés Tobie, Samuel, & Moyse, aussi distingués dans la Synagogue, par une réputation de Sçavoir, que par leur haine particuliére contre les Chrétiens. Ces trois Scélérats ayant formé le dessein, au mois de Mars 1475, de se saisir d'un Enfant baptizé, de le crucifier, & d'en boire le Sang; Tobie se chargea du soin de trouver la Victime; & la Maison de Samuel fut choisie pour être le lieu, où on l'immoleroit. Le Jeudi Saint étant venu, pendant que les Fidéles assemblés dans nos Eglises participoient aux saints Mystéres, Tobie dans les ruës de Trente cherchoit quelque Enfant des Chrétiens: il en trouva un, nommé Simon, âgé seulement de vingt-neuf mois: il ne lui fut pas difficile de surprendre, & d'attirer par ses caresses ce petit Innocent, qui se laissa conduire où on voulut l'amener. La nuit du Jeudi au Vendredi saint, les trois Rabins éxercérent sur son Corps toutes sortes de cruautés; reçurent son Sang dans des Coupes; & ne le détachérent de la Croix, que pour le jetter dans la Riviére.

Vide Bzovi. ad An. 1475. n. 13, 14. Spondan. n. 10.

Ceci n'est qu'un précis de la Relation plus circonstanciée, que Jean Matthias Docteur en Médecine de Tivoli, écrivit au Sénat & au Peuple de Bresse, pour leur apprendre la vérité du fait. M. Sponde, qui cite cette Relation, ajoute que le Corps du petit Martyr de JESUS-CHRIST, retiré des eaux, fut honoré de plusieurs miracles; l'Eglise l'a mis parmi ses Saints (1).

XVI. Les Juifs accusés de divers meurtres.

On sçait que les Juifs avoient été souvent accusés, ou soupçonnés de semblables cruautés, surtout dans le treiziéme Siécle. Les Editeurs des Actes des Saints en parlent plus d'une fois. On prétend qu'un jeune Chrétien, nommé Henry avoit été égorgé de la même maniére en Alsace, l'an 1220; un autre crucifié à Norvic en Angleterre l'an 1235; & que l'année suivante plusieurs furent tués près de Fulde. En 1255 Hugues âgé de neuf ans fut crucifié à Lincoln: en 1261 une Fille de sept ans fut, dit-on, mise à mort par les Juifs à Ferzheim, dans le Marquisat de Bade: & en 1287 on trouva en différens lieux les Corps de trois Enfans, qui avoient eu le même sort,

Act. Sanct. Tom. VIII, pag. 589. Tom. X, pag. 505. 703. 838.

(1) Hoc anno (1475) Tridenti X. Cal. Aprilis, nocte Parasceven præcedente, Judæi Infantem quendam, cui Simoni nomen erat, novem & viginti menses natum, furto sublatum, in opprobrium Passionis Domini, Cruciatibus interfecerunt; ac deinde in flumen abjecerunt. Sed patefacto divinitus scelere, variis illi suppliciis affecti meritas pœnas luerunt. Puer ex aqua retractus multis miraculis confestim coruscans inter Sanctos connumeratus est. *Spondan. ad An.* 1475. *n.* 10.

un appellé Rodolphe à Berne en Suisse, un second à Munic; & le troisiéme à Vesel, au Diocèse de Tréves.

Celui-ci, nommé Verner, étoit né à la Campagne, & accoutumé à vivre de son travail. Il étoit âgé de quatorze ans, lorsque s'étant rendu à Vesel, les Juifs le prirent d'abord à la journée, pour porter de la terre dans une Cave. Son Hôtesse lui ayant dit un jour: Verner garde toi des Juifs; voici bientôt le Vendredi saint; on te fera quelque mauvais parti; il répondit simplement: je m'en rapporte à Dieu. Le Jeudi saint il se confessa, & communia; & l'après midi ayant repris son travail dans la Cave, on rapporte que les Juifs lui mirent premiérement une balle de plomb dans la bouche, pour l'empêcher de crier; puis ils l'attachérent à un poteau, la tête en bas, pour lui faire rendre la sainte Hostie; mais n'ayant pû y réussir, ils commencérent à le déchirer à coups de fouët. Ils lui ouvrirent ensuite les Veines par tout le Corps, & les pressérent avec des tenailles, pour en mieux tirer le Sang. Trois jours après on l'emporta de nuit, pour aller le précipiter dans le Rhin. Mais ne pouvant faire enfoncer le Corps dans l'eau, on le jetta dans une petite grotte, couverte de ronces près de Baccharach. L'Histoire en est insérée parmi les Actes des Saints, au second Tome d'Avril; où on rapporte de quelle maniére on eut connoissance du Fait, & de toutes ses circonstances; ce que les Juifs offrirent pour éviter le châtiment qu'ils avoient mérité; & les Miracles, qu'on prétend avoir été faits pour honorer le nouveau Martyr.

Hist. Eccl. Liv. LXXXVIII, n. 40.

Pag. 700, 701.

Daniel Papebroch, qui ne permet point de douter de la vérité de ce Fait, assure qu'il n'a été que trop souvent imité par les perfides Juifs, dont la haine impie contre JESUS-CHRIST & contre les Chrétiens, semble dégénerer en rage, dans le tems qu'ils font leur Pâques, ou que l'Eglise renouvelle le souvenir de la mort de son Sauveur. Monsieur Fleury au contraire, ayant parlé en peu de mots de la plupart de ces Faits, arrivés dans le treiziéme Siécle, dit qu'il n'en trouve aucun, qui lui paroisse appuyé sur des preuves incontestables.

Ut sup.

Nous ne voudrions point assurer, que les Juifs fussent en effet coupables de tous ces meurtres, dont ils ont été accusés, en tant de différens Pays. Peut-être que les préventions peu favorables des Chrétiens à leur égard, la haine, la cupidité, le désir de s'enrichir de leurs dépouilles, un faux zéle de Religion, & semblables motifs, ont porté plus d'une fois les Peu-

ples à exciter contre ces Infidéles, les sanglantes persécutions, dont nos Annales sont remplies, & dont des crimes rééls, ou prétendus ont été le prétexte. Mais on ne sçauroit aussi nier que dans quelques occasions on n'ait convaincu les Juifs, de s'être soulés du Sang des Chrétiens. Le Meurtre, qui a donné occasion à cette Digression, fut juridiquement éxaminé, & vérifié dans la Ville de Trente, par le Jurisconsulte Jean Sala, Commissaire Apostolique; qui n'ayant pû être corrompu par l'argent des Rabins, exerça sur eux une sévére justice.

LIVRE XXII.

LEONARD DE PEROUSE.

Vide Spondan. ad An. 1494. n. 10.

XVII. Attentions du Pere Général, en faveur des Chrétiens, que la nécessité obligeoit de se mettre au service des Juifs.

Mais tandis que par un ordre exprès du Pape Sixte IV, on punissoit dans les Villes de Trente, & de Venise, les coupables qu'on avoit mis aux fers; la charité toujours compatissante de notre Général lui inspira d'écrire cet événement à plusieurs de ses Religieux, qui se trouvoient alors dans les Cours des Princes Chrétiens. Il voulut les instruire de tout, non dans le dessein de les prévenir contre les Juifs; mais afin qu'ils se servissent des moyens, qu'ils pouvoient avoir, pour empêcher que ces Infidéles n'eussent désormais des Chrétiens à leur service. C'est ce que firent en particulier le Pere François, le Maître, alors Chapelain du Roy de Sicile, nommé depuis à l'Evêché d'Hyponne; le Pere Antoine de Zara, Confesseur de la Reine de Hongrie; le Pere Jacques Gipson, Confesseur de la Reine d'Ecosse; & le Pere Alphonse Espagnol, Aumônier du Roy de Castille. Ces deux derniers principalement répondirent aux désirs de leur Général, soit par les abondantes aumônes qu'ils firent distribuer, ou par les autres secours, qu'ils procurérent aux Personnes de l'un & de l'autre Sexe, que la pauvreté obligeoit quelquefois de se mettre au service des Juifs (1).

Vide Fontan. in Monum. pag. 370, 371.

Suivant l'ordre qu'il en avoit reçu du Pape, le même Général envoya l'an 1477 à Bologne, le P. Barthelemy natif de la même Ville, pour arrêter un autre scandale, & procéder selon le Droit contre quelques mauvais Ministres, qui enseignoient publiquement, que la Religion Chrétienne ne défendoit pas le commerce avec les Démons; & qu'en certains cas il étoit permis de les interroger, & d'en attendre une réponse. Ce scandale n'étoit point nouveau, puisque quatre ans auparavant, selon Monsieur Sponde, le Pape avoit ordonné au grand Vi-

Ibid.

Spondan. ad An. 1473. n. 13.

(1) P. Jacobus Gipson, Confessor Reginæ Scoticæ... Pauperum Pater meritò dictus, cuncta quæ habebat, in viduas, & pauperes piâ liberalitate profundebat; auctorque fuit ut Regina multas Virgines Orphanas, dato subsidio dotali, à perditione averteret... Alphonsus autem erogatis in pauperes eleemosynis, eos à Judæorum servitio elongabat; atque in Catholica fide confirmabat. *Fontan. in Monum. pag.* 371. *Col.* 1.

LIVRE XXII.

LEONARD DE PEROUSE.

caire de l'Evêque de Bologne, d'éxaminer sérieusement cette affaire; & d'en envoyer le Procès-Verbal au Saint Siége.

XVIII. Il est envoyé par le Pape à la Cour de l'Empereur.

Les différentes Commissions, dont Sa Sainteté chargeoit souvent le Pere Général, ou les affaires qu'il avoit à traiter à Rome, ne lui avoient pas encore permis d'assembler le Chapitre de son Ordre. Il en avoit convoqué un à Perouse pour le mois de May 1478; & il ne put y présider, étant alors occupé à une Négociation, dont le Pape l'avoit chargé auprès de l'Empereur Frédéric III. Un Auteur Italien qui parle de cette Légation, ne nous en a point appris le motif, ni le succès. Il se contente de dire qu'elle fut honorable à notre Général, & nuisible en quelque maniére à ses Freres; qui furent privés de sa présence, dans une Assemblée, où son Autorité, & ses lumiéres étoient nécessaires (1).

Vide Bullar. Ord. Tom. III, pp. 631, &c.

Après avoir vû plusieurs de ses Religieux sortir du Cloître, pour gouverner les Diocèses, que Paul II, & Sixte IV leur avoient confiés, Léonard de Perouse eut la consolation d'y voir rentrer en 1479, un illustre Sujet, qui avoit long-tems servi l'Eglise dans l'Episcopat; & qui ne continua pas avec moins de fruit le cours de ses Prédications dans la Croatie, depuis qu'il eut repris ses premiers éxercices dans la Compagnie de ses Freres. C'étoit André d'Udine, très-versé dans la connoissance des Langues, & plus zélé encore pour le Salut des Ames. Il avoit été envoyé par l'Empereur à la Cour du Pape: après avoir traité des affaires du Prince; il demanda avec beaucoup d'instance, & obtint enfin de Sa Sainteté, la permission d'abdiquer son Evêché, & de se retirer dans son Couvent. On ne nous a point appris l'année de sa mort.

XIX. Sa mort.

Celle de notre Général arriva le 25 Juin, selon le Pere Echard; ou selon Fontana, & Léandre Albert le 27 de Juillet 1480, dans le tems que le Peuple Romain s'attendoit à le voir revêtu de la Pourpre. Il fut enterré avec beaucoup de Pompe dans l'Eglise de la Minerve; où on voit encore son Tombeau, & son Epitaphe.

SALVI CASSETA, XXXII GEN. DES FF. PRESCHEURS.

SALVI, ou Salvus Casseta, qui succéda à Léonard de Perouse, étoit né dans la Ville de Palerme, Capitale du Royaume de Sicile, avant la fin de 1413. Il étoit encore fort jeune, quand il prit dans sa Patrie l'Habit de saint Dominique, qu'il

(1) Anno 1478 Generalia Ordinis Comitia celebrantur apud Perusium, Magistro illius in Legatione Apostolicâ ad Cæsarem occupato: quod quidem ordini sat incommodum accidit, quanquam aliunde honorificum ei fuerit, &c. *Fontan. in Monum. pag.* 372, *Col.* 1.

honora toujours, autant par l'éclat de ses vertus, que par ses rares talens. Si un esprit aisé, subtil, pénétrant l'avoit fait briller parmi ses premiers Compagnons d'Etude; on admira depuis dans le Cloître sa piété, son recueillement, ses progrès dans la vertu : & l'Université de Florence n'applaudit pas moins à ceux qu'il fit dans les Sciences. En 1448 il fut fait Docteur; & en même tems Professeur public dans cette Université. Comme il joignoit beaucoup d'érudition à une grande présence d'esprit, & à une admirable facilité de s'énoncer, on le craignoit dans les Disputes (1); mais cette supériorité de génie ne le rendoit ni moins modeste, ni moins affable à tous.

Badius de Univ. Florent. Lean. Alb. Lib. I, fol. 46. Echard. Tom. I, pag. 859.

I. Divers Emplois qu'il remplit avec honneur.

Obligé de remplir successivement l'Office de Prédicateur, de Professeur, & de Supérieur dans différentes Maisons de son Ordre, Casseta répondit aux espérances qu'on avoit conçuës de lui; & parut toujours au dessus des affaires, les plus capables d'occuper, ou d'embarrasser un autre. Dans la Charge de Procureur Général de l'Ordre, il gagna l'affection de Pie II, & la confiance de plusieurs Cardinaux. Mais il eut peut-être moins d'égard au mérite de Martial Auribelli, qu'aux désirs du Souverain Pontife; lorsque pour plaire à l'un, il consentit de donner un Successeur à l'autre, dans le Chapitre assemblé à Sienne où il se trouvoit parmi les Définiteurs. Deux, ou trois ans après, le Pape Paul II, ayant fait rétablir le Supérieur déposé, Casseta perdit aussi sa Charge de Procureur en Cour de Rome; mais le même Pontife lui donna celle d'Inquisiteur Général de la Foi, dans le Royaume de Sicile. Fontana a cru qu'il avoit éxercé ce pénible Office pendant vingt-six ans entiers, quand le Pape Sixte IV, le choisit pour son Théologien, en le nommant Maître du Sacré Palais. Mais sa Chronologie n'est pas éxacte. Il est certain d'une part, que ce ne fut qu'en 1464, que Paul II envoya Casseta en Sicile, avec la qualité d'Inquisiteur Général; & Fontana avoue de l'autre, que Sixte IV l'honora de la Dignité de Maître du Sacré Palais, en 1474. Il n'y avoit donc que dix ans qu'il remplissoit le premier de ces deux emplois, lorsqu'il accepta le second.

Fontan. in Theatr. Domin. pag. 441.

Sa conduite parmi les Siciliens avoit toujours été irréprochable. Aimé des Grands, & respecté des Peuples, il n'avoit fait usage de son Autorité, que pour la sureté du sacré Dépôt, & l'honneur de la Religion, par une sage vigilance à prévenir, ou écarter les profanes Nouveautés. Il ne paroît pas qu'il se

(1) Vir fuit acris ingenii, & eruditione præditus, atque in disceptationibus Litterariis infractus, &c. *Lean. Alb. de Vir illustr. Lib. I, fol. 46.*

LIVRE XXII.

SALVI CASSETA.

soit jamais trouvé dans la néceſſité d'employer pour cela la ſévérité des Loix. Il ſuivit le même plan dans ſon nouveau poſte. Mais dans l'un & dans l'autre, il eut occaſion de rendre quelque ſervice important à la Ville de Rome. Avant la fin de 1473 on avoit commencé d'y manquer de vivres. La crainte, que la diſette, qui s'y faiſoit déja ſentir, n'éxcitât peut-être quelque ſédition parmi le Peuple, inquiétoit fort le Gouvernement; & le Pape lui-même n'étoit pas ſans quelque ſollicitude à ce ſujet. Nous le voyons par les Lettres, qu'il en écrivit le 21 de Janvier 1474 au Pere Caſſeta. La diligence de celui-ci, pour faire tranſporter une grande quantité de grains, de Sicile à Rome, & mettre ainſi l'abondance dans la Ville, répondit aux vœux de Sa Sainteté. Il ne travailla pas depuis, avec un moindre ſuccès à faire refleurir les Etudes dans cette Capitale. Il partagea d'abord ce ſoin avec notre Général, & pendant les ſix ou ſept années, qu'il porta la qualité de Théologien du Pape, ſes principales attentions ſe portérent vers cet objet. La réputation, où il mit les Ecoles du Palais Apoſtolique, y attiroit des Sçavans qui venoient de loin, pour prendre de ſa main le Bonnet de Docteur. Cela paroit par le Bref que Sa Sainteté lui adreſſa le 27 de Novembre 1475. Il eſt rapporté dans le troiſiéme Tome du Bullaire des FF. Prêcheurs, page cinq cens trente-quatre.

II. Services qu'il rend au Peuple.

Bullar. Ord. Tom. III, pag. 510.

III. Et aux Ecoles de Rome.

Pierre d'Oſma, Profeſſeur de Théologie à Salamanque, ayant avancé quelques nouvelles propoſitions, touchant l'Inſtitution, la vertu, & la néceſſité du Sacrement de Pénitence; cette Doctrine, peu conforme à celle de l'Egliſe, fut d'abord combattue ſur les lieux, par pluſieurs de nos Théologiens, & condamnée depuis par l'Archevêque de Tolède. Mais parce que cette Cenſure ne terminoit pas les Diſputes, on porta l'affaire à Rome; & le Maître du Sacré Palais, chargé de l'éxaminer, montra avec tant d'évidence la fauſſeté, ou le venin de la Doctrine de Pierre d'Oſma, que la Sentence de l'Archevêque de Tolède fut confirmée par une Bulle du Pape, datée du neuviéme d'Août 1479.

IV. Il éxamine la nouvelle Doctrine de Pierre d'Oſma.

Hiſt. Eccl. Liv. CXV, n. 3.

La confiance pleine d'amitié, dont ce Pape honoroit le Maître du Sacré Palais, croiſſoit tous les jours; parce que cette amitié, dit Léandre Albert, étoit fondée ſur l'eſtime que Sa Sainteté faiſoit de ſa Doctrine, & du Caractére de ſon Eſprit. Auſſi dès que la place du Général de tout l'Ordre ſe trouva vacante, par la mort de Léonard de Perouſe, ce Pontife ne manqua pas de témoigner, combien il déſiroit de la voir rem-

V. Il ſuccéde à Léonard de Pérouſe, dans la Charge de Général de ſon Ordre.

SALVI CASSETA.

plie, par Casseta, qu'il venoit de nommer Vicaire du Saint Siége. Le mérite connu de cet excellent Religieux fit que les Electeurs ne furent pas d'un autre sentiment. Il fut élû tout d'une voix, dans le Chapitre tenu à Rome le dixiéme de Juin 1481; & son Election ne se fit pas par la voye ordinaire du Scrutin; mais par acclamation; & comme par une inspiration commune.

Le Vicaire de JESUS-CHRIST, pour donner de nouvelles preuves de son affection au Général élû, & à tout son Ordre, voulut bien confirmer, & autoriser cette Election, par un Bref Apostolique, qu'il lui écrivit en ces termes :

Sixte ... à notre cher Fils Salvus Casseta, Maître Général de l'Ordre des FF. Prêcheurs, Professeur en Théologie, Salut, &c.

VI. Bref du Pape Sixte IV, au nouveau Général.

« Les fruits abondans, que votre Ordre a produits, & « qu'il produit tous les jours dans le champ de l'Eglise Mi- « litante; & le zéle de la Religion, l'éclat de la Doctrine, « la pureté de vie, tous les autres dons, dont le Seigneur des « vertus vous a enrichi, méritent bien que nous ajoûtions le « Sceau de notre approbation à tout ce qui peut contribuer à « la gloire & à la prospérité d'un Ordre, que nous affectionnons « particuliérement; afin qu'une plus grande Autorité rende aussi « plus stable, ce qui a été fait avec sagesse. La place de Supé- « rieur Général de votre Ordre étant vacante par la mort de « Léonard Mansuetus de Pérouse, décédé dans cette Ville de « Rome, & tous ceux qui avoient droit de nommer un autre « Supérieur s'étant assemblés, selon vos Loix, dans le Couvent « de la Minerve, le Saint-Esprit les a d'abord unis dans les « mêmes sentimens; afin que vous, qui les gouverniez déja « comme notre Vicaire, fussiez par leurs suffrages leur Chef, « & leur Général. Le Décret de votre Election qu'on nous a « présenté en fait foi; & du jour que vous l'avez accepté, vous « avez été mis dans la Place, que vous remplissez aujourd'hui. « Mais parce qu'il nous est revenu que quelques-uns sembloient « douter de la validité de cette Election, fondés sur ce qu'elle « a été faite par acclamation, & non par la voye ordinaire du « scrutin, ce qui pourroit dans la suite faire naître quelque » difficulté; nous avons jugé à propos de dissiper ce doute, « pour votre tranquillité, & celle de vos Freres. Etant donc « bien instruits de tout ce qui s'est passé dans votre Election, «

Bullar. Ord. Tom. III, pag. 603.

LIVRE XXII.

SALVI CASSETA.

» nous déclarons expressément que l'Election a été légitime-
» ment faite ; & qu'elle doit être approuvée & confirmée ; ainsi
» que nous l'approuvons, & la confirmons par ces Présentes,
» n'étant portés à cela ni par vos sollicitations, ni par la con-
» sidération de personne, qui nous ait parlé de votre part,
» mais par notre connoissance particuliére, & de notre propre
» mouvement, &c. »

VII. Légat du Pape auprès de l'Empereur.

Ces Lettres sont du vingt-uniéme Janvier 1482. Notre Général ne se trouvoit pas alors en Italie ; puisque d'abord après son Election, le Pape l'avoit fait son Légat Apostolique, & envoyé en cette qualité auprès de l'Empereur Frédéric III, & des Princes d'Allemagne. L'Objet de cette Légation étoit de pacifier les troubles de l'Empire, & d'engager ensuite les Princes à réunir leurs forces contre celles des Turcs. Il y avoit longtems que les progrès continuels de ces Infidéles inquiétoient la Cour de Rome ; & les Prédécesseurs de Sixte IV, depuis près de vingt ans, avoient employé toutes sortes de moyens pour porter les Rois, & les Princes, à prendre les mesures, que demandoient la nécessité & l'importance de l'affaire. Mais la jalousie des Souverains, leurs divisions, & leurs Guerres particuliéres, avoient toujours nui à la cause commune. Ceux même, dont les Etats étoient menacés de plus près, sembloient ensevelis dans un sommeil létargique : ce qui a fait dire à un Auteur, que les Allemans ne furent point réveillis, ni par les exhortations des Papes, ni par les Victoires des Turcs, ni par l'état déplorable, où on voyoit la Religion Chrétienne.

Krantz Lib. XIII. Hist. Eccl. Liv. CXIII, n. 93.

VIII. Les Turcs en Italie.

Les Infidéles cependant profitoient de cette nonchalance des Princes Chrétiens, pour les dépouiller : tous les ans ils leur enlevoient quelque Province, ou quelque Royaume : & déja ils faisoient des incursions en Italie, où ils venoient de mettre tout à feu & à sang dans la Pouille. Dès le 28 Août 1478, le Bacha Geduc-Acmet, à la tête d'une Armée des Turcs, avoit fait une descente dans la Calabre : la Ville d'Otrante fut d'abord assiégée, & battue avec tant de furie jour & nuit, que dans dix-sept jours, le Bacha la força, fit mettre le feu aux Eglises, & passer un grand nombre de Chrétiens au fil de l'épée.

IX. Prise d'Otrante.

On en compta au moins douze mille, qui furent tués, ou faits prisonniers par ces Infidéles. Parmi les premiers se trouvoit l'Archevêque d'Otrante, Etienne Pendinelli, Vieillard très-respectable, que les Barbares massacrérent inhumainement ; tandis que, la Croix à la main, il exhortoit son Peuple à demeurer ferme dans la Foi. Huit cens furent menés tout nuds hors

hors de la Ville, & égorgés dans une petite Vallée, qui a été depuis appellée *la Vallee des Martyrs*; parce que ces véritables Fidéles avoient mieux aimé souffrir la mort, que de renoncer à leur Religion. On y bâtit une Chapelle en leur honneur, & on y mit les Reliques du saint Archevêque d'Otrante (1).

X. Constance de plusieurs Chrétiens.

Les desseins des Turcs n'étoient pas de borner leurs Conquêtes à la prise d'Otrante; & lorsque le Bacha Acmet se rembarqua, après avoir couru toutes les Côtes de la Mer Adriatique, il prétendoit bien retourner avec de nouvelles forces, pour soumettre, ou détruire les Peuples d'Italie. C'étoit pour prévenir ces maux, que le Légat Apostolique avoit été envoyé vers les Princes d'Allemagne. Mais pour les réunir contre les Turcs, il falloit, avant toutes choses, accorder les différends qu'ils avoient entr'eux, & avec l'Empereur Frédéric; contre lequel plusieurs étoient depuis long-tems indisposés, & toujours malintentionnés. Un Auteur Italien assure, que le Légat du Pape travailla avec beaucoup de prudence à pacifier les Esprits; & qu'il eut le succès désiré par Sa Sainteté (2). Nous sçavons en effet que Matthias Roy de Hongrie, l'un de ceux qui fatiguoient davantage l'Empereur, s'accommoda avec lui; & qu'il envoya ensuite de bonnes Troupes au secours du Royaume de Naples menacé par le Turc.

XI. Le Légat réunit les Princes d'Allemagne.

XII. Ce qui arrête les progrès des Turcs.

Hist. Eccl. Liv. CXV, n. 53.

Pendant que le Légat négocioit avec succès dans les Cours d'Allemagne, la Providence parut prendre la défense de son Eglise, en ôtant de ce monde celui qui s'étoit déclaré l'ennemi irréconciliable des Chrétiens. Ce fut du moins dans ce même tems qu'on apprit la mort de Mahomet II, décédé à Nicomédie dans l'Asie Mineure, lorsqu'il étoit sur le point de remettre le Siége devant Rhodes, & d'envoyer une nouvelle Armée contre l'Italie. La Ville d'Otrante venoit d'être reprise sur les Turcs: & les divisions entre les deux Fils de Mahomet (Bajazet & Zizim) suspendirent pour un tems la terreur, que les Armes Ottomanes avoient causée aux Chrétiens.

XIII. Mort de Mahomet II.

XIV. Otrante reprise.

Après que notre Général eut rempli les intentions du Pape,

XV. Diverses Actions du P. Général en Allemagne.

(1) Is cum laudabili virtute & sanctè præfuisset, plus minusvè annis 30, cùm Urbs anno 1480 in Turcarum potestatem devenisset... Pro Christo, pro Patria vitam posuit immanissimè trucidatus; cujus deinde ossa in sacello Martyrum humata sunt, &c. *Ita. Sacr. Tom. IX, Col. 61.*

(2) Præfecturâ Ordinis acceptâ, mox mittitur à Sixto Pont. Max. in Germaniam Legatus ad Fredericum III Imperatorem, ad sedandos tumultus adversum se exörtos: quippe verebatur ne Principes Germaniæ adversus se molirentur. Salvus itaque jam ætate gravis in Germaniam concessit; atque secundùm vota Pontificis solerter & prudenter omnia sedans, Romam reversus est functus Legatione, &c. *Lean. Alb. ut sp. fol. 46.*

LIVRE XXII.

SALVI CASSETA.

il s'appliqua tout entier aux affaires de son Ordre. Avant que de retourner en Italie, il fit la visite de plusieurs de ses Maisons, dans les Provinces d'Allemagne ; soûmit au Provincial de Saxe celles, qu'on appelloit la Congrégation Réformée de Hollande ; & s'étant rendu à Cologne, il fit faire une Translation du Corps du Bienheureux Albert le Grand, qu'il plaça dans un lieu plus convenable. Une partie des saintes Reliques, qu'il emporta avec lui à Rome, fut donnée au Pape Sixte IV, & on mit l'autre portion dans notre Eglise de Bologne.

XVI. Son retour à Rome.

Peu de mois après que ce Général fut arrivé à Rome ; tandis que les uns le félicitoient du succès de sa Légation ; & que les autres se flatoient de le voir bientôt aggrégé au Sacré Collége, le Seigneur l'avertit par une courte maladie, qu'il ne devoit plus s'occuper que du bonheur de l'Eternité. On peut dire que depuis près de cinquante-cinq ans, qu'il portoit l'Habit de saint Dominique, il avoit toujours vécu comme un homme qui n'a point oublié qu'il doit mourir. Mais la multitude & la variété des affaires ne laisse pas d'affoiblir quelquefois l'impression, que cette pensée devroit faire sur le cœur ; on n'en est jamais plus frappé, que quand on se sent toucher déja à son dernier moment. Le pieux Général s'y prépara avec une soumission pleine d'humilité, & de confiance. Il avoit possédé les honneurs sans s'y attacher ; la faveur des Créatures, ne lui avoit pas fait oublier ce qu'il devoit à son Créateur : & la mort qui l'enleva le 15 de Septembre 1483, fut extrêmement sensible, non seulement à tout son Ordre, qui se promettoit tout de la sagesse de son Gouvernement, mais aussi à une infinité de personnes, qui honoroient sa vertu, & qui avoient éprouvé sa générosité.

XVII. Sa maladie.

XVIII. Sa mort.

L'Epitaphe, qu'on grava sur son Tombeau dans l'Eglise de la Minerve, contient en abregé une partie de ce que nous venons de rapporter. On lui attribue quelques Ecrits, qui n'ont point été imprimés, non plus que ses Lettres, qu'on assure être remplies de lumiére, & d'onction. Léandre Albert ajoûte que les desseins qu'il avoit conçus, auroient fort illustré son Ordre : mais un Flambeau éteint ne jette plus de clarté (1).

(1) Salvus itaque pauco admodum tempore ordinem vexit ; proposuerat autem multa opera egregia peragere, quæ emolumento & honori toti Ordini futura erant, sed extincta fax lucem edere non potest, &c. *Lean. Alb. ut sup. fol. 46.*



PIERRE NIGER, ET PIERRE DE BERGAME, CELEBRES THEOLOGIENS.

PIERRE NIGER.

IL n'eſt pas difficile de concevoir les raports, qu'ont entr'elles la Vertu & la Science, l'Etude & la pratique de la Religion. Celle-ci ménage ſagement le tems, que celle-là met utilement à profit. Auſſi en renouvellant dans le Cloître, l'eſprit de priére & de ferveur, nos Généraux y avoient réveillé en même tems l'amour de l'Etude, & une louable émulation. A proportion que la régularité ſe perfectionnoit dans les Maiſons Religieuſes, le travail y étoit en honneur; & on y comptoit un plus grand nombre de véritables Sçavans. Nous pourrions en faire connoître ici pluſieurs, dont quelques-uns ont immortaliſé leur nom, par les productions de leur eſprit. Mais comme nous ne pouvons parler de tous, ſans donner trop d'étendue à cet Ouvrage; nous ne devons pas auſſi les paſſer tous ſous ſilence; & nous ne choiſiſſons les deux, dont nous allons écrire ſuccinctement la vie, que parce qu'ils avoient joint la connoiſſance des Langues, à une vaſte Erudition.

I. Pierre Niger, Recteur de l'Univerſité de Bude. Echard. Tom I, pag. 861.

Pierre Niger, ou le Noir, étoit Allemand de Nation. Nous verrons que les qualités de ſon Eſprit l'avoient rendu cher aux Rois, & aux Princes de l'Egliſe; cependant, comme l'a remarqué le Pere Echard, on nous a laiſſé ignorer l'Année, auſſi bien que le lieu de ſa Naiſſance, & celui de ſa Profeſſion Religieuſe. C'eſt de ſes propres Ecrits qu'il faudra prendre le peu, que nous pouvons rapporter de ſes Actions.

II. Il fréquente avec fruit pluſieurs Univerſités.

Les premiéres Etudes de Pierre Niger furent dans le Cloître, en la Compagnie de ſes Freres; avec leſquels il s'éxerça d'abord dans la pratique des vertus, faiſant de l'Etude de la Religion ſa principale occupation; comme il fit depuis ſon devoir capital de l'expliquer, & de la défendre. Le zéle du Salut des Ames, & le don de la Parole, qu'il poſſédoit dans un haut dégré, l'appliquérent enſuite au Miniſtére de la Prédication: mais cet éxercice ne put lui faire négliger celui de l'Ecole. Il fréquenta quelque tems l'Univerſité d'Ingolſtat dans la Baviére, où il prit quelques Dégrés. Il alla depuis à Fribourg, Ville d'Allemagne, Capitale du Briſgau: & il fut un des premiers, qui donnérent de la réputation à cette Univerſité, fondée en 1450 par le Duc d'Autriche, Albert ſurnommé le Débonnaire.

III. En Allemagne.

LIVRE XXII.

PIERRE NIGER.

IV. En France, en Espagne.

Mais le désir d'apprendre toujours, & de connoître les Sçavans de réputation, pour se perfectionner dans tout genre d'Erudition, le fit passer depuis en France, & de là en Espagne. La fatigue des voyages ne pouvoit le rebuter; & il embrassoit volontiers le travail le plus rude, lorsque cela pouvoit servir à l'avancement de ses Etudes. Il donna de belles preuves de sa capacité dans les Ecoles de Montpellier, & de Salamanque, comme il avoit déja fait dans celles de Fribourg & d'Ingolstat (1).

V. Pour disputer avec plus de succès avec les Juifs, il apprend la Langue Sainte.

Le grand nombre des Juifs, répandus dans les Provinces d'Allemagne, & plus encore dans les Royaumes d'Espagne, lui donna souvent occasion de disputer avec leurs Docteurs; & la suite de ces Disputes lui fit comprendre, qu'avec le secours de la Langue Sainte, il ne seroit pas impossible d'en attirer plusieurs à la Foi de JESUS-CHRIST, ou de venger du moins la Religion Chrétienne des blasphêmes de ses ennemis. Dans cette vûë, Niger commença d'étudier l'Hébreu; & il s'y appliqua avec tant d'ardeur, qu'il devint habile dans cette Langue: ce ne fut pas seulement par le secours des Livres, ni par les seules conversations, qu'il eut avec quelques Rabins qui étoient en réputation à Salamanque: mais, pour profiter de tout, il aimoit à s'entretenir quelquefois avec les petits Enfans des Juifs, & à parler Hébreu avec eux; afin de se rendre cette Langue familière, en même tems qu'il tâchoit d'insinuer dans le cœur de ces jeunes Personnes, l'amour de JESUS-CHRIST, & la connoissance de sa Loi. C'est ce qu'il a lui-même écrit dans la Préface d'un de ses Ouvrages, dédié à l'Evêque de Ratisbonne.

VI. Il lit les Ouvrages des Rabins.

Persuadé que le moyen le plus sûr de persuader, ou de convaincre les Juifs, est de leur montrer les Vérités que nous croyons, dans les propres Ecrits de leurs anciens Docteurs, notre sçavant Théologien fit une étude particuliére de leurs Livres; il lut avec attention les Traités des plus habiles Rabins, & leurs Commentaires sur la Loi de Moyse; & de tout cela il tira des preuves victorieuses en faveur de la Religion Chrétienne. De retour en Allemagne, vers l'an 1466, il eut de fréquentes Conférences avec les plus Sçavans d'entre les Juifs;

(1) Fuit ille certè omni fermè genere disciplinarum instructissimus; nec Philosophiæ tantùm aut Theologiæ peritiâ singularis habebatur; sed dicendi gratiâ & facundiâ, Linguarumque cognitione rarus. Varias ille lustravit & illustravit, variarumque gentium Academias, Montispessulanam in Galliis, Salmanticensem apud Iberos, Friburgensem in Brisgoia, & Ingolstadiensem in Bavaria. .. Ubique semper discendi avidus, laborisque patientissimus, &c. *Echard. Tom. I, p. 861. Col. 1.*

& après ces Disputes particuliéres, l'Evêque de Ratisbonne, (Henry III d'Asperg) voulut qu'il vengeât publiquement la Religion, dans l'Assemblée de ses Ennemis.

VII. Célébre Assemblée à Ratisbonne, où, en présence de plusieurs Evêques, Niger entreprend de prouver contre les Docteurs des Juifs.

Ce fut après les Fêtes de Pâques 1474, que plusieurs Evêques s'étant rendus auprès de celui de Ratisbonne, on appella dans la même Ville les plus célébres Rabins d'Allemagne : plusieurs se présentérent, avec une multitude d'autres Juifs, de tout âge, & de toute condition. Il s'y trouva aussi un grand nombre de Chrétiens; tout le monde étant assemblé dans l'Eglise Cathédrale, Niger entreprit de prouver clairement les Vérités de notre Foi, & de combattre les impiétés du Talmud, par les seuls Textes de l'ancien Testament, selon l'explication même des Docteurs de la Synagogue. Il prit pour Texte de tous ses Discours ces paroles du Pseaume cent dix-septiéme : *La pierre, que ceux qui bâtissoient, avoient rejettée, a été placée à la tête de l'Angle.* ℣. 21.

VIII. Les Vérités fondamentales de la Religion Chrétienne.

Il prouva, 1°. Que le Messie promis aux Patriarches, tel que les Prophêtes l'ont dépeint, devoit paroître sur la terre, dans un état de pauvre, non avec l'éclat, & la Majesté d'un Roy; 2°. Que ce Messie étoit véritablement Dieu, Fils Unique de Dieu, le Verbe fait Chair; 3°. Que le tems, où il devoit se faire Homme, selon les Oracles, étoit arrivé depuis plusieurs Siécles; 4°. Qu'il avoit été prédit, que la Nation des Juifs seroit réprouvée à cause de son incrédulité; & qu'il y en auroit peu, qui eussent le bonheur de reconnoître leur Messie, & de croire en lui, lorsqu'il se montreroit à eux; 5°. Que le Messie devoit donner une nouvelle Loi, & abolir les Cérémonies de l'ancienne; 6°. Enfin que le Messie devoit naître d'une Vierge; & que tous ces traits se réunissoient en JESUS-CHRIST.

IX. On l'entend avec plaisir, pendant sept jours de suite.

Pendant sept jours consécutifs, que le Pere Niger expliqua, & prouva toutes ces Vérités, avec toute la force, & l'érudition possible, il ne parla pas moins de trois heures de suite chaque jour. Mais les Evêques, les Magistrats de Ratisbonne, & les Sçavans d'entre les Chrétiens, ne se lassoient point de l'entendre. Il n'en étoit pas de même des Juifs. Cependant ils se rendoient toujours avec assiduité à l'Assemblée; & ils n'y excitérent aucun trouble. Il n'est pas dit aussi qu'il s'en convertit plusieurs : la Foi est un don de Dieu; s'il ne daigne ouvrir luimême le cœur, il demeurera toujours fermé à la Vérité.

X. Il invite les Rabins à de nouvelles Conférences, qu'ils n'osent accepter.

C'étoit pourtant la Conversion des Juifs, qu'on désiroit; & ce même désir engagea Niger à proposer à leurs Rabins, de

LIVRE XXII.

PIERRE NIGER.

nouvelles Conférences ; qui, selon leur volonté, seroient où publiques, ou particuliéres ; & qu'on pourroit continuer pendant six mois, ou même pendant une année entiére, s'ils le jugeoient nécessaire. Les Evêques, qui ne souhaitoient pas moins ces Conférences, par l'espérance du fruit qu'elles pouvoient produire, promettoient aux Rabins, leur protection, & toute sorte de sureté. On offroit de ne disputer qu'en présence de Gens habiles, capables de juger de tout ce qui seroit avancé de part & d'autre ; & on consentoit que le nombre des Chrétiens, qui s'y trouveroient, n'excédât pas celui des Juifs. Mais toutes ces invitations, & ces promesses furent inutiles. Quoique les plus sçavans Rabins de toute l'Allemagne se trouvassent alors à Ratisbonne, ils n'osérent entrer en lice avec un seul Docteur Chrétien ; dont ils connoissoient déja la capacité, & dont ils n'avoient que trop senti la supériorité.

XI. Il leur remet un Ecrit, & les somme d'y répondre.

La proposition n'ayant donc pas été acceptée ; Niger, toujours zélé pour le Salut des Juifs, mit entre les mains de leurs Rabins, un petit Ecrit, où étoient en abrégé les Vérités, & les preuves, qui avoient été la matiére de ses Discours pendant les sept jours, qu'avoit duré l'Assemblée de Ratisbonne. Il les somma d'y répondre ; & leur donna pour cela une année entiére : après quoi ne recevant aucune réponse de leur part, il les accusa publiquement d'ajoûter l'opiniâtreté à l'ignorance, & l'entêtement à l'erreur (1).

C'est ce que nous lisons dans un Traité de notre Auteur, intitulé : *Les Caractéres du véritable Messie.* Il se trouve en Manuscrit dans la Bibliothéque de M. Colbert. Il avoit été aussi imprimé à Eslingue, ou Eslingen, dans la Souabe, par les soins de l'Auteur. L'Evêque de Ratisbonne, ne voulant pas que les Nations étrangéres, & la postérité fussent privées des sçavans Discours, que lui-même, & quelques autres Evêques, avoient entendus avec tant de satisfaction ; pria le Pere Niger de les donner au Public, pour la consolation des Fidéles, & la Conversion, ou la confusion, des Incrédules. Le zélé Religieux ne se refusa pas au travail ; & il voulut bien prendre sur lui les soins de l'Impression, de peur que si son Ouvrage venoit à tomber entre les mains d'un Editeur, qui n'entendît point l'Hébreu,

XII. L'Evêque de Ratisbonne prie l'Auteur de faire imprimer cet Ouvrage.

(1) Dum itaque labentis anni revoluto circulo, contra se propositis minimè respondere nossent, eos tanquam à veritatis Fidei probationibus victos ; sicque falsitati erroris sui protervè adhærentes publico Sermone depinxi. Acta autem sunt hæc in inclyta Civitate Ratisponensi, A. D. 1475. die sexta Julii. *Petr. Niger. in tractatu de conditionibus veri Messiæ*, *ap. Echard. Tom. I, pag. 862.*

il ne le défigurât entiérement. Il a même averti qu'on n'entreprît point d'en faire une nouvelle Edition, sans le secours d'un Correcteur habile dans cette Langue. Cet Imprimé parut le sixiéme de Juillet 1475, quinze mois après la fin des Disputes de Ratisbonne (*).

XIII. Le Roy de Hongrie l'appelle à Bude.

La réputation du Pere Niger ne fut pas renfermée dans les Cercles d'Allemagne. Le célébre Matthias Corvin, Fils de Jean de Huniade, instruit du mérite de ce grand Homme, l'attira dans son Royaume de Hongrie, & le mit à la tête de l'Université, qu'il venoit de fonder à Bude, Capitale de ses Etats. Un Auteur, qui a écrit l'Histoire de Hongrie, dit que ce Prince, Protecteur des Sçavans & des beaux Arts, après avoir souvent vaincu les Turcs, & rétabli la tranquillité, avec l'abondance dans son Royaume, voulut y faire fleurir encore les Sciences, & égaler par cet endroit ses Etats à l'Italie même. Il avoit déja ramassé un nombre presqu'infini de Livres, & de précieux Manuscrits, les plus estimés chez les Latins, & les Grecs. Il appella ensuite de sçavans Hommes de tous les Pays, Grammairiens, Poëtes, Orateurs, Philosophes, Astronomes, Médecins, Mathématiciens, Jurisconsultes, Théologiens: il pourvut abondanment à l'entretien de tous, & les faisoit jouir d'une douce tranquillité; pendant que par leurs Leçons, & leur réputation, ils attiroient à Bude toute la Jeunesse des Provinces voisines.

Bonfinius Rer. Hungar. Lib. VII, Decade 4.

XIV. Mathias Corvin fait fleurir les Sciences & les beaux Arts dans son Royaume.

XV. Il distingue Niger parmi les Sçavans.

Parmi tant d'habiles Professeurs, le Roy de Hongrie distingua toujours notre Pere Niger, & par le rang qu'il lui fit tenir dans la nouvelle Université, & par la confiance entiére qu'il ne cessa de lui marquer. Celui-ci seul sçut profiter de son loisir, pour la composition de quelques Ouvrages; dont le principal fut dédié au Roy son Bienfaiteur; à qui il parloit ainsi dans sa Préface:

« Je le dis hardiment; vous êtes aujourd'hui parmi les Princes Chrétiens, le seul appui des Fidéles, contre la fureur de leurs Ennemis; le plus zélé, & le plus puissant Défenseur de l'Eglise, contre l'oppression des Turcs. Mais si la terreur de votre nom, & la gloire de vos Armes, ont procuré la Paix, & la sureté à vos Peuples, vous ne travaillez pas moins heureusement à les polir, & à les rendre recommandables par les Lettres, & les beaux Arts. Bude avoit été jusqu'ici le Siége de votre Empire, & le séjour ordinaire des Rois vos Pré-

XVI. Et fonde un Collége chez les Dominicains de Bude.

(*) Il est surprenant qu'aucun de nos Annalistes, n'ait parlé de ces sçavantes Disputes. Ce fait méritoit bien une place dans l'Histoire Ecclésiastique du quinziéme Siécle.

LIVRE XXII.

PIERRE NIGER.

» décesseurs ; vous en faites maintenant le Domicile des Sçavans, par le célébre Collége, que vous venez de fonder chez les FF. Prêcheurs ; où chacun pourra puiser les pures lumiéres de la Philosphie, de la Théologie, des Saintes Ecritures, & de toutes sortes de Sciences (1). Un Etablissement si digne de votre piété, si utile à tous vos Peuples, ne doit qu'à vous seul ses commencemens, son progrès, sa conservation, & tout ce qui est capable de le faire long-tems subsister avec gloire. Vous répandez, avec une égale profusion, vos Bienfaits sur les Maîtres, & sur les Disciples : les Professeurs, & les Etudians jouissent de vos faveurs ; & les graces, dont vous ne cessez de les combler, feront à jamais l'éloge de votre générosité, de votre sagesse, & de votre Magnificence Royale.

XVII. Niger en a la Direction.

» Ce n'est pas une petite gloire pour moi, d'avoir donné la premiére forme à cette Etude, lorsque je fus appellé d'Allemagne, par le vénérable Pere Antoine de Zara, sçavant Religieux de mon Ordre, alors Chapelain de votre Majesté, & Confesseur de l'illustre Reine, Beatrix de Sicile, aujourd'hui Evêque de Modrusch (2). Mais je répondrois mal à l'honneur que vous m'avez fait, en me confiant le soin, & la Direction de ce Collége Royal, si je ne consacrois à Votre Majesté mes veilles, & tous les fruits de mes travaux.

XVIII. Il dédie à Sa Majesté un de ses Ouvrages, intitulé : *Clypeus Thomistarum.*

» Recevez donc avec bonté ce premier Ouvrage, que j'ose vous présenter aujourd'hui ; je l'appelle *le Bouclier des Thomistes* ; parce que mon dessein, en le composant, a été de défendre la Doctrine admirable, & les beaux principes de saint Thomas d'Aquin, contre tous ses Adversaires ».

Possevin n'a point oublié cet Ouvrage, qui fut imprimé à Venise l'an 1481 (3). Si le Collége de Bude subsistoit encore, on y trouveroit sans doute plusieurs autres Monumens du génie, & de l'érudition de notre Auteur ; & de ceux qui furent ses premiers Disciples dans cette Université naissante. Mais cette Ville ayant été deux fois la proye des Turcs, il n'est pas sur-

(1) Instituisti namque in hac Civitate Buda, florentissima Regni tui sede, apud Prædicatorum Ordinis Fratres, Universale Gymnasium, ubi cuncti generis disciplinæ, Philosophiæ, Theologiæ, Sanctæque Scripturæ ubertim possit quod quisque cupit haurire, &c. *Ap. Echard. Tom. I, pag. 862. Col. 2.*

(2) Ad cujus dignissimi studii ineunda principia, ex Herbipoli Germaniæ Civitate, evocatus sum per Venerabilem Virum F. Antonium Jadriaticum, in Ordine meo doctrinâ atque Religione præstantem, quem antea & tuæ Majestatis Regiæ Capellanum, & Illustrissimæ Reginæ Beatricis... Spiritualem Patrem cognoveram, nunc verò Electum tuæ clementiæ gratiâ in Modrusiensem Antistitem perjucundè cognosco, &c. *Ibid.*

(3) Petrus Niger Ord. Præd. scripsit Librum, quem prænotavit *Clypeus Thomistarum.* Hic verò jam anno 1481 editus fuit Venetiis apud Raynaldum Noviomagum. Item & ad Episcopum Ratisponensem, contra Judæos de conditionibus veri Messiæ. *Ap. Sacr. Tom. II, pag. 261.*

prenant

prenant qu'on n'y voye rien aujourd'hui de ce qui l'avoit illustrée. Ces Infidéles y firent encore moins de ravage, lorsqu'ils s'en emparérent par surprise le deuxiéme jour de Septembre 1541, du tems de Soliman II; que lorsqu'elle leur fut enlévée en 1686, par l'Armée Impériale : car dans cette seconde prise, les Chrétiens & les Turcs parurent se réunir, pour renverser entiérement cette infortunée Ville. Les Impériaux l'avoient foudroyée pendant un long Siége; & les Infidéles, lorsqu'ils ne purent plus la défendre, y mirent eux-mêmes le feu de tous côtés. Nous avons souvent occasion de regretter la perte de tant de précieux Manuscrits, qui furent la proye des flammes. Ceux du sçavant P. Niger furent de ce nombre; aussi ne connoissons-nous que la plus petite partie de ses Ouvrages; on ignore même en quel lieu, & dans quelle année il mourut; mais on croit avec quelque fondement que ce fut à Bude, vers l'an 1484.

LIVRE XXII.

PIERRE NIGER.

XIX. Ses autres Ecrits périssent dans l'Incendie de Bude.

PIERRE DE BERGAME.

La même année l'Ordre de saint Dominique perdit un autre Auteur, qui n'étoit ni moins illustre par sa Doctrine, ni moins récommandable par sa vertu. Léandre Albert l'appelle *Almadurani*; mais il est plus connu sous le nom de PIERRE DE BERGAME, parce qu'il étoit natif de cette Ville.

I. Egalement illustre par ses vertus, ses lumiéres.

Le Seigneur l'ayant prévenu de ses Bénédictions de douceur, il coula ses premiéres années, avec beaucoup d'innocence dans la Maison de ses Parens. Il fit depuis de sa retraite, dans l'Ordre des FF. Prêcheurs, son Paradis de Délices : & l'Alliance qu'il sçut faire de la plus sublime piété, avec l'Etude la plus sérieuse, le prépara à recevoir d'en haut ce Trésor de lumiéres, qu'il mit à profit pour former un grand nombre d'excellens Disciples. Nous ne parlerons point des autres Emplois, qu'il remplit toujours avec honneur, & pour l'avantage de ses Freres.

II. Et par le mérite de ses Disciples.

Dans un âge peu avancé, Pierre de Bergame étoit déja considéré comme un modéle de régularité & de sagesse, l'appui & le soutien de la Réforme, le plus rigide observateur de ses Loix, & en même tems l'Homme du Monde, dont la conversation avoit le plus de charmes : aussi étoit-il également chéri, & respecté de tous. Après avoir pris tous ses Dégrés dans l'Université de Bologne, il y remplit pendant plusieurs années une Chaire de Théologie. Parmi les illustres Disciples, qui prirent ses Leçons, depuis l'an 1471 jusqu'en 1476, on a particuliérement distingué Barthelemy Comatius, Vincent Bandelli, Paschal de Burgos, Ambroise d'Allemagne, Paul de Son-

LIVRE XXII.

PIERRE DE BERGAME.

cina, & Dominique de Flandre. Les deux premiers furent depuis Généraux de l'Ordre de saint Dominique. Le troisiéme ajoûta au mérite d'un excellent Religieux, toutes les Vertus Episcopales, & mourut en odeur de sainteté, après avoir instruit & édifié plusieurs Peuples d'Espagne. Les trois derniers sont appellés par le Pere Echard des Théologiens du premier rang.

Echard. Tom. 1. pag. 843.

III. Utile Etude des Ouvrages de S. Thomas.

La lecture des Ouvrages de saint Thomas fut l'occupation la plus ordinaire de Pierre de Bergame. Comme il avoit commencé de bonne heure à les méditer, il les approfondit, & il s'en étoit tellement rempli, qu'il paroissoit les sçavoir tous par cœur. L'Humilité, dont il faisoit profession, ne s'opposa pas en cette occasion, au désir qu'il avoit de faciliter aux autres une lecture aussi utile, en leur faisant part du fruit de ses travaux. Le Public reçut avec le même applaudissement deux Ouvrages, que notre Auteur avoit écrits dans ce dessein : le premier étoit une Table Universelle de tous les Ecrits de saint Thomas d'Aquin ; & le second, contient une explication, en forme de Concordances, pour concilier tous les endroits, où il paroissoit y avoir quelque contradiction. L'un & l'autre furent d'abord imprimés à Bologne en 1475, & à Bâle en 1478. Ils parurent depuis à Venise sous ce titre, qui les réunissoit tous deux : *Table sur tous les Livres, Opuscules, & Commentaires de saint Thomas, avec ses Conclusions, les Concordances de ses paroles, les Textes qu'il a tirés des Saintes Ecritures, & le Catalogue de tous ses Ouvrages.*

IV. Il en facilite l'intelligence par son travail.

Ce n'est pas par la grosseur du Volume qu'il faut juger du prix de celui-ci. Les véritables Sçavans, qui dans les plus grandes difficultés aiment à se décider, par les beaux principes, & les lumiéres toujours sûres du Docteur Angelique, peuvent avoir reconnu par l'expérience, de quelle utilité, & de quel secours nous est le travail de Pierre de Bergame. Il a fait à certains égards, & par raport aux Ouvrages du saint Docteur, ce que le Cardinal Hugues de saint Cher avoit fait avant lui par raport à la Sainte Bible : avec cette différence, que les Concordances du Cardinal ne sont pas d'un moindre Volume que la Bible même ; au lieu que par le travail de notre Auteur, nous avons dans un petit Tome, l'Abrégé, & l'explication de ce qui se trouve dans dix-sept, ou dix-huit Volumes *in folio* ; avec la facilité de trouver en peu de tems tous ce qu'on veut chercher dans ce grand nombre de Livres.

V. Finit saintement sa vie.

Les derniéres années de la vie de Pierre de Bergame furent

PIERRE DE BERGAME.

uniquement consacrées à la priére, & à de saints éxercices. Il les passa dans le Couvent de Plaisance en Lombardie; où une vie toujours pure fut couronnée par une mort précieuse, le 15 d'Octobre 1484. Il fut enterré dans la Chapelle de saint Thomas, dont il n'avoit pas moins été l'Imitateur, que le Disciple. Le Peuple de Plaisance honora sa Mémoire, & implora souvent ses Intercessions: il fit même des dépenses considérables pour orner son Tombeau, où on faisoit des vœux à Dieu, & où on laissoit les marques de diverses Guérisons Miraculeuses, qu'on croyoit avoir obtenuës de sa Miséricorde, par les mérites de son Serviteur. Plus d'un Siécle après; c'est-à-dire, le 14 de Mars 1585, les Plaisantins demandérent par de vives instances, qu'on fit une Translation solemnelle de son Corps; qui fut placé sous le grand Autel de la même Eglise. Léandre Albert parlant de cet Ami de Dieu, dans sa Description de l'Italie, assure qu'il étoit illustre par les Miracles, qui s'étoient faits à son Tombeau, & qui s'y faisoient encore de son tems (1).

VI. Il est honoré après sa mort.

JEAN-ANDRÉ GATTI, ET PIERRE RANZANE, EVESQUES, AMBASSADEURS DU ROY DE SICILE.

JEAN-ANDRÉ GATTI.

LES Historiens de Sicile ont souvent parlé avec Eloge de ces deux illustres Dominicains, également distingués parmi les Sçavans, dans l'Eglise, & dans les Cours des Princes.

I. Jean-André Gatti.

Gérald Gatti (ou Gattus) avoit rempli avec honneur plusieurs Charges, dans la Ville de Gergenti, une des plus anciennes, & autrefois des plus considérables de Sicile, lorsqu'il se retira avec toute sa Famille, dans la Ville de Messine, vers le commencement du quinziéme Siécle. Jean-André Gatti, l'un de ses Enfans, naquit dans cette derniére Ville, non en 1440, comme Fazellus l'a écrit par méprise, mais environ l'an 1424. Il ne dégénéra point de la probité, ni de la noblesse de sentimens de ses Ancêtres: mais il ajoûta beaucoup à la réputation qu'ils s'étoient acquise. Formé aux bonnes mœurs, & aux Belles-Lettres, dès sa plus tendre jeunesse, il profita d'une excellente éducation, pour cultiver ses talens, & faire depuis de nouveaux progrès, sous l'Habit de saint Dominique, qu'il reçut dans la Ville de Messine. Naturelle-

Vide Morolic. Hist. Sicil. Lib. V, fol. 168. Fazel. Hist. Sicil. Deca. 1. Lib. II. c. 1. Pirrum Sicil. Sacr. Notitia 5. p. 460. Echard. Tom. I, pag. 867.

(1) Quem addit sanctitate, doctrinâque conspicuum miraculis claruisse, atque etiam num cùm scriberet clarere, &c. *Echard. Tom. I, pag.* 863.

LIVRE XXII.

JEAN-ANDRE' GATTI.

ment éloquent, il aima l'Etude des Langues : il y réussit ; ensorte qu'il parloit Latin, Grec & Hébreu, presqu'avec autant de délicatesse & de facilité, que sa Langue naturelle. L'Etude de l'Astronomie, & des autres parties des Mathématiques ne l'empêcha pas de devenir aussi sçavant Théologien, & habile Canoniste, que subtil Philosophe (1).

II. Sçavant dans les Langues, & en tout genre d'Erudition.

Les Villes de Florence, de Ferrare & de Bologne, où on lui fit faire des Leçons publiques, admirérent également en lui, cette rare Erudition, & les qualités de son esprit, surtout une si grande fidélité de mémoire, que ce qu'il avoit lû une, ou deux fois, il ne l'oublioit jamais : on le trouvoit toujours en état d'en faire le récit, avec le même ordre, que s'il eût eu encore le livre sous les yeux. Dans le Chapitre Général de son Ordre, tenu à Rome l'an 1451, Gatti soutint ses Théses de Théologie, & en répondant à toutes les difficultés, qu'on pût lui proposer, il fit paroître avec l'abondance de Doctrine, tant de précision, de justesse, & de solidité de jugement, tant de facilité à mettre dans un beau jour les Questions les plus élevées, & les plus obscures ; qu'il fut généralement applaudi de tout le Sacré Collége. Le Pape Nicolas V, après la Dispute, demanda si le jeune Religieux avoit déja le Dégré de Docteur, on répondit qu'il ne l'avoit pas encore reçu ; & Sa Sainteté lui mettant aussitôt le Bonnet sur la tête, le déclara dès lors Maître, & Docteur en Théologie ; ne croyant pas qu'on pût, ni éxiger un éxamen plus rigoureux, ni souhaiter des preuves plus éclatantes d'une éminente Doctrine. Il est bon de remarquer ici, que ce Chapitre fut célébré en 1451 ; Gattus n'auroit eu alors que onze ans, selon l'opinion de Fazellus, que nous avons rejetté ; au lieu que selon le sentiment que nous avons cru devoir embrasser, avec le Pere Echard, il étoit dans sa vingt-sixiéme, ou vingt-septiéme année.

III. Le Pape Nicolas V le couronne de ses mains.

Cet âge doit paroître encore peu avancé, si on fait attention que ce sçavant Religieux avoit déja enseigné avec un éclat extraordinaire dans plusieurs Villes d'Italie. Mais sa réputation devint toujours plus célébre, depuis qu'on l'eut connu dans la Capitale du monde Chrétien ; & dans une occasion, où se

IV. Le Cardinal Bessarion le met au nombre de ses plus intimes Amis.

(1) Nec ab avita generis nobilitate unquam deflexit : optimis scilicet à puero moribus, amænioribusque Litteris diligenter excultus, ordini Messanæ in Cœnobio sancti Dominici nomen dedit, ac professus est adolescens ; in quo seu regularis disciplinæ laude, seu ingenii feracitate, gravitate morum, & Eruditione plurimùm emicuit. Linguarum erat Hebraicæ, Græcæ, Latinæque peritissimus, dicendique copiâ, & venustate pollebat : nec Philosophus modò, Theologusque fuit ævo suo clarissimus ; sed & in Astronomia, cæterisque Mathematicis Scientiis versatus, jure etiam Canonico, ac Cæsareo perquàm instructus, &c. *Echard. Tom. I, pag. 867.*

trouvoient assemblés les plus sçavans Hommes du Pays, & de tout l'Ordre de saint Dominique. L'Illustre Cardinal Bessarion fut un de ceux qui parurent les plus touchés du mérite singulier de Gattus. Il contracta dès lors avec lui une amitié, qui dura autant que sa vie ; & dont il lui donna des preuves réelles dans plus d'une occasion; c'est-à-dire pendant vingt & un an que ce Cardinal vécut encore. Ce fut à sa recommandation, & sous ses auspices, que le Pere Gattus entreprit de rétablir la vie réguliére, dans une célébre Abbaye appellée *de Itala*. Le succès que le Seigneur lui donna dans cette difficile entreprise, porta quelques années après le Pape Paul II, à le charger d'une semblable Commission, pour le Monastére de saint Pierre & de saint Paul des Champs, Ordre de S. Bazile, dans le Royaume de Sicile.

V. Commissions difficiles, heureusement éxécutées.

Mais, selon Fontana, Gattus avoit été fait avant ce tems là Inquisiteur de la Foi, dans la Ville & le Diocèse de Messine. Pie II lui avoit confié cet Emploi, dans l'éxercice duquel il se conduisit de telle sorte, qu'en se faisant craindre des Méchans, il fut toujours le Défenseur de l'innocence. Ses vertus lui conciliérent l'amour des Gens de bien, & l'estime de la Cour de Sicile, particuliérement du Roy Ferdinand II, qui le nomma à l'Evêché de Céfalu, dans la Vallée de Démona; & l'envoya depuis en Ambassade auprès du Saint Siége. Nous trouvons en effet qu'il étoit déja à Rome pendant le Pontificat de Paul II; puisque nous avons deux Discours qu'il avoit prononcés devant ce Pape, l'un à la Fête de l'Annonciation, & l'autre le Dimanche de la Passion ; on ne marque pas l'année. Mais lorsque ce Pape mourut au mois de Juillet 1471, Gattus étoit de retour en Sicile; & ce ne fut que sur la fin de la même année, ou au commencement de la suivante, que le Pape Sixte IV ayant envoyé les Bulles à l'Evêque élû, il fut sacré par l'Archevêque de Messine, son Métropolitain.

VI. Il est estimé des Papes Pie II, Paul II, Sixte IV, & du Roy de Sicile qui le nomme à un Evêché, & le charge d'une Ambassade à Rome.

Bullar. Ord. Tom. III, pag. 631.

Tout occupé dès lors du soin de connoître, de nourrir, & de conduire son Troupeau; le Religieux Prélat se renferma pendant trois ans dans son Diocèse, non moins attentif à remplir ses propres devoirs, que zélé à faire observer par son Clergé les Loix de la Discipline Ecclésiastique. Il eût été à souhaiter, autant pour son repos, que pour l'avantage de tout son Peuple, qu'on ne l'eût jamais retiré de son Diocèse; où il faisoit du bien. Cependant l'Archevêque de Messine étant mort l'an 1474, le Pape Sixte IV avoit donné ce Siége à un Religieux de saint François; & le Roy de Sicile de son côté venoit

de nommer un autre Sujet pour la même Dignité. Cette affaire brouilla d'abord les deux Cours, les suites pouvoient en être désagréables pour l'une & pour l'autre. Le Roy Ferdinand voulant les prévenir, choisit notre Evêque, qu'il envoya au Pape, pour faire valoir ses raisons. Un Auteur Italien assure, que par l'adresse de l'Ambassadeur, la Dispute fut heureusement terminée (1).

VII. La Négociation a un heureux succès.

Il paroît en effet que la Cour de Sicile fut satisfaite de sa Négociation : & on le chargea l'année suivante d'une seconde ; pour laquelle le Viceroy, & les Grands de Sicile s'intéressoient particuliérement. On n'en a point expliqué le Sujet ; & on s'est contenté de dire qu'il s'agissoit de quelques affaires fort importantes, que notre Evêque devoit traiter avec la Cour de Rome (2). Dans le tems que, pour répondre à la confiance qu'on avoit en lui, il donnoit tous ses soins au succès de sa Négociation, on apprit à Rome la mort de l'Evêque de Catane : & le Pape Sixte IV nomma aussitôt à cet Evêché, l'Evêque même de Céfalu ; soit que Sa Sainteté voulût marquer par là, l'estime qu'elle faisoit du mérite de ce Prélat ; soit qu'elle se persuadât que le Roy de Sicile verroit avec plaisir, la nomination d'un de ses Sujets, qu'on sçavoit être dans ses bonnes graces. Don Ferdinand ne le prit pas de même : croyant qu'on avoit attenté aux Droits de sa Couronne, il s'opposa fortement à tout ce qui avoit été fait ; & il se plaignit en même tems de la conduite du saint Pere, & de celle de son Ambassadeur, qui n'auroit pas dû consentir à cette Translation sans la volonté du Prince.

VIII. On le charge d'une seconde.

IX. Le Pape le nomme à l'Evêché de Catane ; ce qui le brouille avec le Roy Ferdinand.

Hist. Eccl. Liv. III, n. 152, 153.

Un semblable sujet excitoit de tems en tems de grandes Disputes entre le Saint Siége, & quelques Souverains. Le Pape Pie II, dans les Nominations faites à quelques Evêchés vacans, avoit rencontré de fortes oppositions, de la part des Rois de Castille, de Pologne, & de France. Celui de Sicile ne montroit pas moins de résolution sur ce point ; & pour marquer davantage son mécontentement, il fit défendre à notre Evêque l'entrée de son Royaume. La disgrace & l'éxil de ce Prélat, qui affligérent la Cour de Rome, & les Peuples de Sicile, n'abattirent point son courage ; cela servit au contraire à faire

(1) A Ferdinando II, Siciliæ Rege ad Sixtum IV Legatus mittitur, ad evitandas lites, quæ ratione provisionis faciendæ de Archiepiscopo Messanæ Ecclesiæ oriri possent inter se, & Apostolicam sedem, quæ dexteritate Legati fuere compositæ. *Fontan. in Monum. pag.* 366.

(2) Anno verò sequenti 1475 procerum Regni nomine, gravibusque de causis, ad eundem Sixtum Orator legatus est, Litteris à Prorege acceptis, Catenæque 26 Aprilis datis, &c. *Echard. Tom. I, pag.* 868.

connoître de plus en plus sa prudence, & sa fermeté d'ame. Si la nécessité l'obligea de faire un plus long séjour à Rome, il sçut mettre à profit les occasions, qui se présentérent pour rendre de nouveaux services à sa Patrie, & à son Souverain. Cette sage conduite, & le renoncement exprès à sa Translation au Siége de Catane, lui méritérent sa réconciliation. Le Roy lui rendit ses bonnes graces; & l'Eglise de Céfalu continua à profiter de ses instructions.

X. Ce Prince lui rend ses bonnes graces.

Toujours prêt à rompre le pain de la parole aux Fidéles confiés à ses soins, il ne négligea aucun des devoirs de la sollicitude pastorale : ceux qui partageoient avec lui les Fonctions du saint Ministére, pouvoient apprendre de son éxemple, à les remplir saintement. Les pauvres Familles, les Veuves, & les Orphelins trouvoient en lui un Pere compatissant à leurs nécessités, & attentif à les soulager. Mais les riches, dont quelques-uns s'étoient emparés d'une partie des biens de l'Eglise, éprouvérent que sa fermeté, quand il falloit défendre le Patrimoine des Pauvres, n'étoit pas moindre, que son désintéressement, lorsqu'il ne s'agissoit, que d'en faire la distribution selon les Saints Canons. Il obligea un certain Jâques Sardi, de restituer un Fief, qu'il avoit usurpé à l'Eglise de Céfalu : il fit réparer & orner son Eglise Cathédrale; & il procura plusieurs commodités au Peuple (1).

XI. Sollicitude Pastorale.

XII. Fermeté.

Mais quelque éloigné qu'il se tint de la Cour de Sicile, on ne pouvoit l'y oublier : & le Roy Ferdinand étoit si persuadé, qu'on ne confioit jamais à de meilleures mains, les affaires les plus importantes, & les plus difficiles, qu'il le choisit une troisiéme, ou quatriéme fois, pour son Ambassadeur à la Cour de Rome. Sa Majesté le joignit à ceux que le Roy d'Aragon envoyoit auprès du Pape Sixte IV. Un Historien de Sicile parle du Discours, qu'il prononça en cette occasion, en présence de Sa Sainteté, & du Sacré Collége, l'an 1479.

XIII. Le Roy de Sicile a encore recours à son ministére.

Ant. Mongit. Bibl. Sicil.

Ce fut son dernier voyage à Rome, & depuis son retour dans son Diocèse, il n'en sortit plus que vers la fin de 1483, qu'ayant obtenu la permission d'abdiquer son Evêché, il se retira parmi ses Freres, dans le Couvent de Messine, résolu de ne vivre désormais que pour Dieu, & pour lui-même, dans le secret de la solitude. Il y passa près d'une année entiére; & il

XIV. Retraite du pieux Evêque.

XV. Sa mort.

(1) Tum & olim avulsum Ecclesiæ suæ feudum desemino dictum, à detentore Jacobo Sardo restitui; porticum suæ Cathedralis eleganti opere construi; terrâ denique Rogerii Regis jussu quondam Jerosolymis illuc ære multo & sumptibus asportatâ, commune Polyandrium, Cœmeteriumvè compleri curavit, & complanari, &c. *Ap. Echard. Tom. I, pag. 868.*

LIVRE XXII.

JEAN-ANDRE' GATTI.

s'y reposa dans le Seigneur l'an 1484, regrété des Pauvres; & de tous les Habitans de Messine. Son Corps fut mis dans un Tombeau de marbre, & enterré dans l'Eglise Métropolitaine (1).

XVII. Ses Ecrits.

Antonin Mongitor, dans sa Bibliothéque de Sicile, parle de quelques Ouvrages de notre Prélat, dont il avoit vû les Manuscrits dans le Couvent de Messine. Outre les discours prononcés à Rome en présence des Souverains Pontifes, Paul II, & Sixte IV, cet Auteur fait mention de deux Oraisons funebres, composées par le même Prélat, aux Obséques de deux Cardinaux, l'une en 1474 dans l'Eglise de sainte Praxéde, & l'autre en 1477 dans celle de saint Sauveur. Nous n'avons aucune connoissance des autres Ouvrages d'un homme, qui sembloit né pour écrire, & pour porter la parole dans les grandes occasions.

PIERRE RANZANE DE PALERME.

Vide Tho. Fazell. de Reb. Sic. Dec. 1. Lib. VIII. Fran. Baron. de Majest. Panormit. Lib. III, c. 6. pag. 123. Sigif. Ferrar. Hist. Provin. Hungar. p. 414.

PIERRE RANZANE, qui vivoit dans le même tems, & dans le même Pays, ne s'étoit pas moins distingué que l'illustre Evêque de Céfalu. Nous n'ajouterons rien aux témoignages que lui rendent les Historiens de la Nation, si nous disons, que Ranzane, né à Palerme vers l'an 1420, a mérité l'estime des Sçavans, par son érudition; des Politiques, par sa prudence; des Souverains par son habileté; des Peuples, & de l'Eglise, par les services qu'il a rendus à la Religion. Il a rempli avec honneur les plus grands Emplois dans les Cours de plusieurs Princes: & ses Ecrits ont fait passer son nom à la postérité, avec la connoissance d'une infinité d'événemens mémorables, qu'il a transmis aux derniers Siécles.

Tout cela fait assez connoître quelles étoient les qualités naturelles de son esprit; quelle Education il avoit reçue de ses Parens, ou de ses Maîtres; & quel usage il fit d'abord de ses talens, dans l'Ordre de saint Dominique. Il en prit l'Habit dans le Couvent de sainte Zite, dont il avoit vû jetter les Fondemens en 1428, lorsqu'il étoit encore dans sa plus tendre Enfance (2). Il nous apprend lui-même qu'il n'avoit point fait toutes ses Etudes dans la Ville de Palerme; puisqu'il se glorifie d'avoir étudié pendant deux ans la Rhétorique, sous un

(1) Inter Sodalium suorum amplexus, civitatisque totius luctus obdormivit in Domino, anno 1484, in Basilica Majori Urbis Messanæ, ut vivens ipse optarat & constituerat, sub marmore sepultus. *Ibid.*

(2) Fr. Petrus Ranzanus... Siculus, Patriâ Panormitanus, vir ævo suo, & posteris, eruditione, pietate, titulis, rebusque præclarè gestis insignis, circa 1420 plus minusve natus, Ordinem Panormi Professus est in Conventu sanctæ Zitæ dicto, anno 1428 erecto. Liberalibus propè omnibus claruit disciplinis; Orator enim & Rhetor eximius, atque Poëta, historiæ peritiâ, & sacræ doctrinâ Theologiæ præstantissimus, &c. *Echard. Tom. I, pag. 876.*

certain

certain Thomas Pontani, qui enſeignoit avec beaucoup de réputation dans les Ecoles de Naples. C'eſt peut-être ce qui avoit donné occaſion à l'Auteur de la Bibliothéque de Naples, de croire que Pierre Ranzane étoit né dans la même Ville, quoiqu'il fût originaire de Palerme. Mais les autres Hiſtoriens s'accordent à dire qu'il naquit à Palerme même, & qu'ayant été envoyé dès ſa jeuneſſe à Naples, il en étoit de retour, lorſqu'il embraſſa l'Inſtitut des FF. Prêcheurs dans ſa Patrie.

I. Ses premiéres Etudes à Palerme, & à Naples.

Les éxercices de piété, & l'étude de la Religion remplirent ſans doute les premiers & les plus précieux momens du nouveau Religieux; mais il ne ſe borna pas tellement à ces ſaintes occupations, qu'il ne cultivât toujours avec ſoin ſes talens pour les Belles-Lettres, & pour les Sciences. Il avoit beaucoup de goût pour la Poëſie, la Rhetorique, l'Hiſtoire, la Phyſique: & il ſe ſervit de ces différentes connoiſſances, pour ſe perfectionner dans celle, qu'il regardoit avec raiſon comme la plus importante, & la plus néceſſaire à ſon Etat. Bon Philoſophe, il fut auſſi profond Théologien. Les Supérieurs de ſon Ordre l'employérent ſouvent avec ſuccès, tantôt dans le Miniſtére de la parole; tantôt dans le gouvernement de quelques Maiſons où ils vouloient affermir la régularité: & les Papes quelquefois lui commirent le ſoin de veiller à la conſervation du ſacré Dépôt. François Baron, dans ſon Ouvrage intitulé, *Majeſtas Panormitana*, nous apprend que Ranzane étoit Inquiſiteur Général de la Foi dans le Royaume de Sicile, lorſqu'on découvrit qu'une main ſacrilége avoit déchiré une Image de la ſainte Vierge, & de l'Enfant JESUS, dans l'Egliſe de ſainte Agathe, à Palerme.

II. Poëte, Orateur, Hiſtorien, Philoſophe, bon Théologien, bon Religieux.

Lib. I, p. 163. & Lib. III, pag. 123.

Nous ignorons pendant combien de tems il éxerça cet Emploi, dans le même Pays. Mais nous ſçavons qu'il étoit à Rome en 1456, lorſqu'on y apprit la défaite des Turcs devant Belgrade; & bientôt après, la mort du célébre Jean Huniade; dont la valeur & le courage avoient ſouvent arrêté tous les efforts des Infidéles, & déconcerté les vaſtes deſſeins de Mahomet II. Ranzane fut témoin de l'extrême affliction, que la mort d'un ſi grand Capitaine cauſa à tous le Peuple Romain; & il ſe trouva aux Obſéques ſolemnelles, que le Pape Calixte III lui fit faire en préſence du Sacré Collége. Il travailloit en même tems, ſous les ordres de Martial Auribelli, à écrire la Vie de ſaint Vincent Ferrier, dont il dédia l'Hiſtoire au même Général, peu après la ſolemnité de la Canoniſation. Il compoſa auſſi en l'honneur de ſaint Vincent, un beau Poëme en

III. Il écrit la Vie de S. Vincent Ferrier; & fait ſon Eloge en Vers Héroïques.

vers Héroïques, dont Henschenius avoit vû le Manuscrit dans la Bibliothéque de sainte Marie Nouvelle à Florence.

IV. Autres beaux Ouvrages.

Outre plusieurs Piéces en vers, que ce Poëte Chrétien faisoit paroître de tems en tems, & qui étoient toujours bien reçuës du Public; il écrivit divers Ouvrages, qui pouvoient lui faire beaucoup plus d'honneur. Nous en connoissons trois, dont les deux moins étendus furent publiés avant son Episcopat; & il ne finit le troisiéme qu'avec sa vie. Le premier est intitulé, *de l'antiquité, des commencemens, & du progrès de la Ville de Palerme.* Le second, qui contient quatre gros Volumes, traite de la Géographie, de l'Histoire, & de toutes les Sciences, tant spéculatives que pratiques. Léandre Albert, qui avoit lû cet Ouvrage étant à Palerme, assure qu'il est écrit avec beaucoup d'élégance, d'un style coulant, & chatié (1). Mais le principal Ouvrage de Ranzane, intitulé, *les Annales de tous les tems*, parce qu'on y raporte en abrégé l'Histoire de toutes les Nations, & de tous les Siécles, depuis la Création du monde, jusqu'au milieu du quinziéme Siécle de l'Eglise; cet Ouvrage, dit-je, demandoit un plus grand loisir, que ne pouvoit avoir un Religieux, qu'on voyoit souvent en Chaire; & qui ne se refusoit jamais aux besoins des Fidéles, qui le consultoient dans leurs doutes, ou qui vouloient se servir de son Ministére, pour la conduite de leur conscience.

V. Le Roy de Sicile lui confie l'Education des deux Princes, ses Fils.

Il en avoit cependant publié plusieurs Volumes en 1475, lorsque Ferdinand Roy des deux Siciles, le fit venir à sa Cour; & lui donna la plus grande marque de son estime, & de sa confiance, en le choisissant, préférablement à plusieurs autres grands Personnages, qu'il avoit alors dans ses Etats, pour être le Précepteur des deux Infans, Don Alphonse, & Don Jean. Le premier de ces deux Princes succéda depuis à la Couronne de son Pere; & le second fut aggrégé au Collége des Cardinaux (2). L'Abbé Ughel, & Fontana ne parlent que de Don Alphonse: & le dernier ajoûte, que parmi les maximes, que le sage Précepteur tâcha de graver profondément dans le cœur du jeune Prince, celles qui regardent le respect dû au Saint Siége, la charité envers les Pauvres, & l'amour pour les Peuples, dont il devoit être un jour le Souverain, tenoient le pre-

(1) Volumina IV grandiora de omnibus scientiis tam practicis, quàm speculativis, de Geographia etiam, & Historia, stylo suavi & comto, quæ vidi ego Panormi cùm essem, &c. *Lean. Alb. ap. Echard. ut sp. pag.* 877. *Col.* 2.

(2) Cujus Eruditionis famâ Ferdinandus Neapolis Rex excitatus, cum ad se accersivit circa 1475, & filiorum suorum, Alphonsi primogeniti postea hæredis, tum & Joannis deinde Cardinalis Præceptorem esse voluit, &c. *Ibid. pag.* 876. *Col.* 1.

mier rang. L'Infant donnoit tous les jours de plus belles espérances ; il ne pût cependant profiter des Leçons de son Maître, que le court espace d'une année, Ranzane ayant été nommé à l'Evêché de Nocera dans la Pouille, dès le 23 de Septembre 1476. Il est vrai que l'Abbé Ughel ne met cette nomination, qu'au 27 d'Octobre 1478 (1) : & dans cette supposition Ranzane auroit fait l'Office de Précepteur de Don Alphonse, pendant trois ans entiers. Mais la Chronologie de cet Auteur ne s'accorde pas avec la date de la Bulle de Sixte IV, envoyée à l'Evêque élu, le neuf des Calendes d'Octobre, la sixiéme année du Pontificat de Sixte, qui étoit monté sur la Chaire de saint Pierre le neuviéme jour d'Août 1471.

VI. Il est fait Evêque de Nocera.

Bullar. Ord. Tom. III, pag. 640.

Les anciens Auteurs ne raportent que sommairement ce que le nouvel Evêque fit dans son Diocèse, pour l'instruction, & la consolation des Fidéles, & le maintien, ou le rétablissement de la Discipline Ecclésiastique. Quelque amour qu'il eût pour l'Etude, & quelque appliqué qu'il fût à la composition de ses Ouvrages, les besoins de son Troupeau attiroient toujours ses premiéres attentions. Il sçavoit bien qu'un Evêque est moins à lui-même, qu'à son Peuple ; & que son devoir le plus essentiel est de travailler au Salut de ceux, qui sont confiés à ses soins ; de veiller au Réglement de leurs mœurs ; d'écarter l'erreur ; de dissiper les Ténébres de l'ignorance ; de soulager les Pauvres ; de soutenir, & encourager les Foibles ; d'exciter l'émulation des Clercs ; de faire pratiquer à tous la Loi de Dieu, & celles de l'Eglise. C'est aussi ce qu'il fit avec toute la vigilance d'un bon Pasteur, & la tendresse d'un Pere. La meilleure partie de ses Revenus fut employée à l'entretien des Hôpitaux, & à la réparation, ou à la décoration des Eglises. Il donna à sa Cathédrale plusieurs beaux Ornemens, quelques Vases précieux pour la Célébration des saints Mystéres, & tous les Livres nécessaires pour la récitation de l'Office Divin. Le Clergé de Nocera prit alors pour son usage, le Breviaire, & le Messel de l'Ordre des FF. Prêcheurs (*) : c'est une preuve de la bonne intelligence, qui régnoit entre l'Evêque, & ses Ecclésiastiques.

VII. Il en remplit dignement toutes les fonctions.

VIII. Usage qu'il fait de ses Revenus.

Il y avoit dix ans qu'il gouvernoit en paix son Eglise, lors-

IX. Le Roy de Naples le charge d'une Ambassade à la Cour de Hongrie.

(1) F. Petrus Ranzanus, Siculus, Panormitanus, Ordinis Prædicatorum, Poesi, arte Oratoria, Historiæ peritiâ, & Theologicâ Doctrinâ præstantissimus, à Sixto IV pronunciatus est Episcopus Lucerinus, VI. Cal. Novembris 1478. Hunc ob celebrem ejus famam virtutis, Ferdinandus Rex utriusque Siciliæ Neapolim accersitum Filio suo Præceptorem esse jussit, &c. *Ita. Sacr. Tom. VIII, Col.* 312.

(*) Lorsqu'après le Concile de Trente, l'Eglise de Nocera reçut le Breviaire Romain, les Dominicains de Venosa achetérent les Livres Choraux, dont notre Evêque avoit fait présent à cette Eglise. *Echard. Tom. I, pag.* 878. *Col.* 1.

LIVRE XXII.

PIERRE RANZANE.

que le Roy de Sicile l'envoya, en qualité de son Ambassadeur à la Cour de Hongrie, soit pour y traiter de quelques affaires, avec le Roy Matthias-Corvin, qui avoit épousé la Princesse Beatrix; Fille de Ferdinand II; soit pour féliciter ce Prince, du succès de ses Armes: car après avoir souvent battu les Turcs, Matthias venoit de se rendre maître de Vienne, & de chasser l'Empereur Frédéric III, de toute l'Autriche. L'Histoire ne nous a point instruits en particulier, du véritable objet de cette Ambassade. Mais le long séjour, que ce Prélat fut obligé de faire à la Cour de Hongrie, est sans doute une preuve, qu'il n'y étoit pas pour une pure Cérémonie. On assure qu'il fut pendant trois ans auprès du Roy Matthias; & qu'il fit les affaires du Roy son Maître, avec beaucoup de succès (1). Ce qu'on peut assurer, c'est que ni l'embarras, & le tumulte de la Cour, ni toutes les attentions qu'un Ambassadeur doit donner aux affaires, dont il se trouve chargé, n'empêchérent point que l'Evêque de Nocera ne continuât toujours la composition de ses Ouvrages. Il profita même des avantages, que lui fournissoient la célébre Bibliothéque de Bude, & ses conversations avec les Sçavans du Pays, pour écrire l'Histoire du Royaume de Hongrie, qu'il présenta au Roy Matthias. Antoine Bonfinius, qui avoit déja travaillé, ou qui travailloit alors sur le même sujet, a parlé avec estime de cet Abrégé de notre Auteur. Un autre Ecrivain, qui le fit depuis imprimer à Francfort, & le dédia à l'Empereur Maximilien, en a aussi loué le mérite, c'est-à-dire, la clarté, la correction, l'éxactitude (2).

X. Il en soutient avec dignité le caractére.

XI. Il continue à écrire, & dédie un Ouvrage au Roy de Hongrie.

Quoique les Historiens s'accordent communément à dire, que l'Evêque de Nocera ne passa que trois ans en Hongrie, on ne sçauroit se dispenser de reconnoître, qu'il y fit un plus long séjour; puisque tous conviennent qu'il s'y étoit rendu en 1486; & qu'il est encore certain, qu'il se trouva à la mort du Roy Matthias, qui décéda à Vienne en Autriche le sixiéme d'Avril 1490. Notre Prélat, chargé de faire l'Eloge Funébre de ce Monarque, ne le loua pas seulement comme un Héros, illustre par ses Combats, & ses Victoires; mais aussi comme le Pere de la Patrie, & un Prince véritablement sage, juste, po-

Hist. Eccl. Liv. XVI, n. 120, 121.

XII. Il se trouve à la mort du Roy Matthias, & fait son Oraison Funébre.

(1) Hanc ille Legationem integro gessit, implevitque fideliter, & felicissimè triennio. *Echard. Tom. I, pag. 876. Col. 1. ex Ant. Bonfinio, de Reb. Hungar. Dec. 4. Lib. VIII, pag. 647.*

(2) Hic verè Auctor Ranzanus, per indices quosdam Regum à Beatrice sibi Viennæ datos, ex iisdem unde Bonfinius sua descripserat, ita deduxit, ut qui de Rebus Hungaricis aliquid prodiderunt, nulla ex parte sit postponendus. Etenim hac brevitate cuncta eleganter est complexus, ut nihil quod in Historia requiritur, uspiam omisit, &c. *Sambucus Epist. ad Maximilianum. Ap. Echard. Tom. I, pag. 876. Col. 2.*

litique, prudent, heureux en Paix & en Guerre, également digne & des louanges de tous les Sçavans qu'il avoit toujours favorisés; & de l'amour des Peuples, à qui il avoit procuré de grands biens, surtout par la sagesse des Loix qu'il avoit établies, pour faire rendre la Justice, éviter la longueur des Procès, arrêter la fureur des Duëls, & retrancher une infinité d'autres abus. Mais ce que l'Orateur Chrétien releva davantage dans le Roy de Hongrie, fut le zéle, dont on l'avoit vû toujours animé pour la Religion, & cette suite de services, qu'il n'avoit cessé de rendre à toute la Chrétienté, en s'opposant toujours comme une forte digue à tous les efforts des Turcs; dont les nombreuses Armées, semblables à des torrens qui inondent les Campagnes, sembloient menacer tous les Princes Chrétiens. La maniére vive & pathétique, dont Ranzane parla en cet endroit, pour louer les mérites d'un Prince, qui lui paroissoit digne des honneurs, que l'Eglise a coutume de décerner à ses Héros; fit une si forte impression sur les esprits, que selon le témoignage d'un Auteur contemporain, toute l'Assemblée, le Sénat, & les Evêques voulurent autoriser, ce que notre Prélat avoit avancé.

PIERRE RANZANE.

Ant. Bonfini. de Rebus Hungar. Dec. 4. Lib. VIII, p. 655.

XIII. De retour dans son Diocèse, il fait la félicité de son Peuple.

Après les Obséques de ce Prince, dont le Corps fut porté à Albe-Royale, & mis dans le Tombeau des Rois de Hongrie; l'Evêque de Nocera revint en Italie, rendit compte de son Ambassade au Roy de Naples, & se retira aussitôt dans son Diocèse. La joye du Peuple, à son retour, égala la tristesse que lui avoit causé sa longue absence: & le pieux Prélat répondit à l'affection, aussi bien qu'à l'attente des Fidéles, en s'appliquant avec une nouvelle ardeur, à tout ce qui pouvoit contribuer à leur consolation, & à leur félicité. Il leur avoit procuré diverses faveurs du Prince; & il voulut encore embellir leur Ville de plusieurs beaux Edifices, qu'il fit élever pour l'utilité publique. Mais déja chargé de jours, & de mérites, il cessa de travailler & de vivre, deux ans depuis son retour, l'an 1492. Il voulut être inhumé dans son Eglise Cathédrale, dont il étoit le Restaurateur, & comme le second Fondateur. Ses belles actions l'avoient rendu illustre pendant sa vie; & les larmes des Pauvres, du Clergé, & du Peuple firent son Eloge après sa mort (1).

Iean. Alb. ap. Echard. Tom. I, p. 876. Col. 2.

XIV. Sa mort.

(1) Summo omnium mœrore, & desiderio, meritis & ætate gravis, ibidem ex hac mortali luce ad æternam piissimè convolavit anno 1492, in Ecclesia sua Cathedrali humi sepultus, ad Aram majorem, omnium lacrymis atque præsentiâ tam Cleri quàm Populi cohonestato illius funere. *Echard. Tom. I, pag. 876. Col. 2.*

LIVRE XXII.

PIERRE RANZANE.

XV. Ouvrages qu'il nous a laissés.

Outre les Ecrits, dont nous avons parlé, on lui en attribue plusieurs autres; entre lesquels, l'Abbé Ughel fait mention de celui qu'il avoit composé à la louange de la Ville de Nocera. Mais on convient que son grand Ouvrage des Annales, divisé en huit gros Volumes, qui contiennent soixante-un Livres, n'a pas été achevé. Les différentes occupations de l'Auteur l'avoient souvent obligé de l'interrompre : & la mort ne lui permit point d'y mettre la derniére main. Ceux qui en ont lû le Manuscrit, car il n'a pas été imprimé, du moins en entier, avouent qu'il est rempli d'Erudition, & de beaucoup de Recherches sçavantes & curieuses. Quelques Ecrivains s'en sont utilement servis, pour enrichir leurs Annales; & Léandre Albert reconnoît y avoir puisé de grandes lumiéres, pour sa Description de l'Italie, & des Nations voisines (1). On n'a ni moins estimé, ni moins loué sa Chronique, ou Histoire abrégée du Royaume de Hongrie (2).

(1) Multa posteris scriptorum Monumenta reliquit, uti in Panormo dicemus, unde origo illi Patria fuit. Plurimum nos huic eximio viro tenemur, quòd uti persæpè dictum est, magnum ab eo lumen in aliquarum Regionum descriptione perceperimus, &c. *Lean. Alb. in Descript. Ital. Ap. Echard. ut sp.*

(2) Claros Pannonii soli triumphos
Bello, paceque splendidè peractos
In compendia digerens, latebat
Multos Ranzanus hic Petrus per annos
Dignus, sæcula quem legant in ævum,
Laudent, concelebrent, ament, honorent.
Joannes Listhius ap. Eughel. Ita. Sacr. Tom. VIII, Col. 322.



THOMAS DE TURRECREMATA, CONFESSEUR, ET CONSEILLER DE LEURS MAJESTE'S CATHOLIQUES, FERDINAND D'ARAGON, ET ISABELLE DE CASTILLE, PREMIER GRAND INQUISITEUR D'ESPAGNE.

THOMAS DE TURRECREMATA.

Zurit Annal. Aragon. Tom. VI, Lib. XX.
Lopez Hist. Ord. Præd. III Part. Lib. III.
Nic. Ant. Bibl. Vet. Hisp. Lib. X, p. 222.
Echard. Tom. I, pag. 892.

CE n'est pas sans raison, que les Historiens Espagnols comptent Thomas de Turrecremata, parmi les grands Hommes de son Siécle, les plus distingués par leur Naissance, leurs Talens, leur Piété, & le zéle de la Religion. L'Espagne dans le quinziéme Siécle, en avoit plusieurs de ce caractére: mais on peut dire que leur mérite n'obscurcit pas les vertus de celui-ci; & qu'ils se firent toujours un plaisir d'avoir avec lui des liaisons d'amitié; comme la plupart lui étoient unis par les liens du sang.

I. Il marche sur les traces du Cardinal de Turrecremata son Oncle.

Thomas, Fils de Don Pierre-Ferdinand, Seigneur de Torquemada, & Neveu du Cardinal de ce nom, nâquit dans la petite Ville de Torquemada, dans la vieille Castille, sous le Régne du Roy D. Jean II vers la fin du Pontificat de Martin V. Ayant embrassé dès sa jeunesse l'Institut des FF. Prêcheurs, dans le célébre Couvent de saint Paul à Valladolid, il ne parut occupé, que du désir de répondre à sa Vocation, en apprenant tous les jours à mourir au monde, & à lui-même, pour ne vivre que de l'esprit de JESUS-CHRIST. Sans entrer ici dans un détail de ses pratiques de pénitence, & d'humilité, qui le rendirent l'objet de l'admiration de ses Freres, & leur éxemple; il suffit de dire en deux mots, qu'il marcha d'abord sur les traces de l'illustre Jean de Turrecremata; & que dans le même Sanctuaire, où ce grand Cardinal avoit donné de si beaux éxemples de vertu, le jeune Thomas s'appliqua avec la même fidélité à tout ce qui pouvoit l'élever à une haute perfection.

II. Sa réputation dans l'Eglise d'Espagne, & à la Cour.

La grande réputation, qu'il se fit bientôt dans l'Eglise d'Espagne, & dans la Cour de Castille; les Emplois qu'il remplit à la satisfaction de l'une & de l'autre; les éminentes Dignités qu'il refusa avec une fermeté, que rien ne fut capable de vaincre: tout cela fit autant d'honneur à sa piété, qu'à son génie, & le fit paroître encore plus élevé, que les Charges, dont on vouloit le revêtir (1). La même modestie, qui ne lui avoit

III. Modestie, humilité.

(1) Fr. Thomas de Torquemada, oriundus ex hoc veteris Castellæ oppido, Dominicanorum Sodalis in Pinciano Cœnobio, animi virtute, Litterarum cultu, ac vitæ Religiosæ sincera Professione, ad eam claritudinem, & apud omnes existimationem pervenit,

LIVRE XXII.

THOMAS DE TURRECREMATA.

point permis d'accepter le dégré de Docteur, ni les autres marques de distinction, qu'on lui déféroit dans les Ecoles, le porta dans la suite à s'éloigner de tout ce que l'on appelle les Dignités du Cloître. La seule qu'on pût le résoudre d'accepter, fut la qualité de Prieur de sainte Croix à Ségovie.

IV. Pourquoi il accepte la Supériorité de la Communauté de sainte Croix à Ségovie.

Les Supérieurs, qui lui donnérent la conduite de cette Communauté, & lui-même en l'acceptant, pouvoient avoir des vûës différentes. Le Couvent de Ségovie étoit déja en réputation de régularité, & rempli d'un nombre de Sujets disposés à profiter des bons éxemples d'un Supérieur zélé, pour porter encore plus loin tout le bien qu'ils avoient commencé de pratiquer. Cette seule considération étoit capable de diminuer, dans l'esprit de Thomas de Turrecremata, le trop grand éloignement qu'il avoit pour les Supériorités. Il s'affectionna à la Communauté de sainte Croix; & le succès qu'il eut dans tout ce qu'il voulut entreprendre, pour y affermir, ou perfectionner de plus en plus la vie réguliére, lui fit trouver plusieurs sujets de consolation. Il n'en donna pas de moindres à ses Religieux, qui eurent le bonheur de le voir à leur tête l'espace de vingt-deux années consécutives: aussi le titre de Prieur de sainte Croix fut-il le seul, qu'il prit le reste de sa vie, & le plus ordinaire, que lui donnérent les Rois d'Espagne dans leurs Lettres, & plusieurs Papes dans leurs Brefs Apostoliques.

Echard. ut sp.

V. Desseins des Supérieurs.

Les desseins, qu'avoient eus les Supérieurs de l'Ordre, en commettant aux soins de Turrecremata, la Communauté de Ségovie, ne réussirent pas moins selon leurs vœux. La Famille Royale, & en particulier la Reine, avec l'Infante Isabelle de Castille, faisoient souvent leur séjour dans la Ville de Ségovie. On crut qu'un Homme du caractére, & du mérite de Turrecremata, étoit plus en état qu'un autre, de se présenter dans l'occasion: il parut qu'on avoit pensé sagement. Bien des Seigneurs, & des Dames de la Cour, sur sa réputation, s'adressérent à lui, dans les affaires, qui pouvoient intéresser la Conscience, ou qui demandoient des lumiéres supérieures. Ceux qui cherchoient moins un Directeur commode, qu'un Ministre éclairé, éxact, sincére, capable de donner de sages Conseils, & incapable de flater, lui donnérent leur confiance; & montrérent autant d'envie de le faire connoître aux autres, qu'il en avoit lui-même de vivre inconnu.

ut nulli ex altioribus Ecclesiæ honoribus non par videretur. Catholicis enim Regibus fuit à Confessionum Sacramentalium munere, &c. | *Nic. Ant. Biblioth. Vet. Hisp. Lib. X, p. 212. n. 846.*

On

On confia dès-lors à sa Direction l'Infante Isabelle de Castille, qui dans ses plus tendres années, parmi plusieurs autres belles qualités, faisoit paroître quelque chose de cette maturité de jugement, que toute l'Europe a depuis admirée en elle. Turrecremata connut tout le prix du dépôt, qu'on mettoit entre ses mains; & il commença en quelque maniére, à assurer le repos, & la félicité des Peuples, en travaillant comme il fit à la perfection d'une Princesse destinée à les gouverner un jour. Les premiéres Leçons qu'il lui donna, & qui auroient paru bien au-dessus de son âge, si on n'eût jugé de la portée de son esprit, que par le nombre des années; l'accoutumérent de bonne heure, à ne considérer la Souveraineté, que comme un engagement à faire respecter la Religion, à maintenir dans ses Royaumes la pureté de la Foi, & à réprimer la témérité, ou la malice de ceux, qui travaillent à la corrompre. C'est ce que M. Fléchier, après un ancien Auteur Espagnol, a fort bien remarqué, dans l'Histoire du Cardinal Ximenés (*): *Thomas de Torquemada*, dit cet illustre Evêque, *avoit été Confesseur d'Isabelle dès son Enfance; & il lui avoit fait promettre*, *que si Dieu l'élevoit un jour sur le Trône, elle feroit sa principale affaire du châtiment & de la destruction des Hérétiques, lui remontrant que la pureté, & la simplicité de la Foi Catholique, étoit le fondement & la baze d'un Régne Chrétien; & que le moyen de maintenir la paix dans la Monarchie, c'étoit d'y établir la Religion & la Justice.*

VI. On met sous sa conduite la jeune Princesse, Isabelle de Castille, née l'an 1451. Hist. d'Espag. Liv. XXII. pag. 66.

(*) Liv. II. p. 146.

VII. Paroles de M. Fléchier.

A proportion que la Princesse croissoit en âge, & que l'espérance de la voir régner devenoit plus grande, par la mort de l'Infant D. Alphonse, son Frere; le sage Confesseur redoubloit aussi ses soins, pour empêcher que les artifices des Méchans, des Flateurs, ou des Ambitieux, ne corrompissent son beau naturel, en l'engageant peut-être dans quelque démarche précipitée. Toute l'Espagne vit avec admiration, dans une circonstance critique, combien la jeune Infante avoit profité des Conseils de sagesse, qu'on avoit eu tant de soin de graver dans son cœur. Elle n'étoit âgée que de dix-huit ans, lorsque les plus grands Seigneurs de Castille vinrent lui offrir la Couronne, qu'ils avoient eu la témerité d'ôter à leur légitime Souverain Henry quatriéme. Mais plus ils montroient d'empressement à vouloir la placer avant le tems sur le Trône de ses Peres; plus elle fit paroître de grandeur d'ame, & de résolution à ne pas prévenir les momens de Dieu. L'Autorité Royale, répondit-elle avec beaucoup de dignité, ne peut souffrir de

VIII. Attentions du sage Directeur; pour écarter tout ce qui auroit pû gâter le beau naturel de l'Infante.

IX. Sagesse de cette Princesse, dans une circonstance critique.

LIVRE XXII.

THOMAS DE TURRECREMATA.

Hist. d'Esp. Liv. XXIII, pag. 209. 210.

partage : & un fruit précoce ne se conserve pas long-tems. Je désire que la Couronne de Castille ne tombe pas sitôt sur ma tête ; que la vie du Roy mon Frere soit plus longue, & que son Régne ne finisse qu'avec sa vie. Quelques instances que vous me fassiez, rien ne sera capable de me faire prendre le Nom de Reine, que la mort n'ait fermé les yeux au Roy : rendez lui la Couronne, & vous ferez cesser les maux, qui accablent depuis si long-tems la Castille.

Ces sentimens étoient dignes d'une Princesse, dont les Historiens ne parlent jamais qu'avec Eloge : & ils ne faisoient pas moins d'honneur à l'habile main, qui cultivoit depuis plus de dix ans, tout ce qu'elle avoit reçu d'excellent de la Nature. Thomas de Turrecremata remplissoit ce devoir avec d'autant plus de consolation, qu'il voyoit d'une part le fruit de ses peines ; & que de l'autre, l'Office de Confesseur ne le détournoit pas des attentions, qu'il devoit à sa Communauté. Malgré les différentes occupations, que pouvoient lui donner ceux qui s'adressoient continuellement à lui, les uns pour recevoir ses avis, ou pour obtenir par son crédit quelque faveur ; les autres pour l'engager, s'il avoit été possible, dans les Projets, que le mécontentement, ou l'ambition, leur faisoient former, sous le beau prétexte du Bien Public ; le Serviteur de Dieu, toujours semblable à lui-même, ne cherchoit que dans la priére, les lumiéres dont il avoit besoin, pour connoître les piéges, qu'on lui tendoit, & pour les éviter. Il sçavoit se prêter à tous les devoirs de la Charité Chrétienne, sans se dispenser en rien des observances réguliéres. Son éxactitude sur ce point édifioit autant ses Freres, que son désintéressement étoit un sujet d'admiration pour les Personnes même du grand monde.

X. Saintes, & utiles occupations de Thomas de Turrecremata.

XI. Il paroît rarement à la Cour.

Il ne paroissoit que rarement à la Cour, jamais sans y être appellé ; & il ne s'absentoit, quelquefois de sa Communauté, que dans le tems, qu'il étoit prié d'accompagner l'Infante, tantôt à Valladolid, tantôt à Avila, ou dans quelque autre Ville de Castille. Depuis plusieurs années on proposoit à cette Princesse divers partis, qui lui convenoient peu. Les Grands du Royaume, & quelquefois le Roy son Frere, la pressérent fort vivement pour la faire consentir à celui, pour lequel elle avoit une plus juste répugnance (*). Parmi ces embarras, qui

(*) Le Grand-Maître de Calatrava osa aspirer à cette auguste Alliance ; & le Roy, par une foiblesse indigne de son Rang, y avoit donné les mains. Mais Isabelle, élevée dans d'autres sentimens, déclara avec autant de fermeté, que de modestie, qu'étant Fille, & Petite-Fille de tant de Rois, dont le sang couloit dans ses veines, elle ne pouvoit être destinée à épouser un simple Particulier, &c. *Hist. d'Esp. Liv. XXIII, pag. 187.*

la remplissoient souvent de douleur & de dépit, elle avoit besoin de consolation ; & après Dieu, elle n'en trouvoit pas de plus solide, que dans les Conseils de son Confesseur : elle connoissoit ses lumiéres, sa probité, le zéle, & l'attachement, dont il lui avoit donné les plus fortes preuves dans toutes les occasions.

Mariana, Liv. XXIII, pag. 116.

Après que par la sage fermeté de l'Infante, on eut déconcerté les téméraires mesures d'un simple Particulier, qui avoit osé prétendre à cette Alliance, elle se vit recherchée par les plus grands Princes, de France, d'Aragon, de Portugal. Aussi avoit-elle, dit Mariana, d'excellentes qualités, beaucoup de vertu, d'esprit, de courage, de jeunesse, de beauté ; & par dessus tout, une riche Couronne, qu'elle portoit en dot à celui qui l'épouseroit. Les intérêts de la Castille, les désirs de plusieurs Grands du Royaume, & les avis du Confesseur s'accordérent avec l'inclination de la Princesse, en faveur de Ferdinand d'Aragon, déclaré depuis peu Roy de Sicile. Le Mariage fut célébré à Valladolid, où Thomas de Turrecremata, avec une partie de la Noblesse de Castille, avoit accompagné l'Infante pour la mettre en fureté. Quelque tems après, le Roy Henry IV mourut sans avoir fait de Testament ; & quoiqu'il y eût un parti formé dans le Royaume, en faveur de la Princesse Jeanne, qui passoit pour supposée au feu Roy, Isabelle fut reconnue dans Ségovie pour Reine de Castille & de Léon : on reconnut aussi D. Ferdinand, & on le proclama Roy de Castille, pour gouverner les mêmes Etats avec la Reine Isabelle, de la maniére, & selon la forme de Gouvernement, qui fut alors réglée.

XII. Il accompagne l'Infante à Valladolid ; où elle épouse Ferdinand d'Aragon. L'an 1469.

XIII. Mort du Roy Henry IV.

XIV. Isabelle est reconnue Reine de Castille.

Liv. XXIV, p. 181. 186.

Thomas de Turrecremata se trouva dès-lors dans la nécessité de paroître plus souvent qu'auparavant à la Cour de Castille : la Reine Isabelle lui communiquoit non seulement les secrets de son intérieur, mais encore les affaires qui régardoient la fureté & le repos de ses Royaumes : elle croyoit avoir besoin de ses lumiéres, pour se déterminer dans plusieurs rencontres, où il s'agissoit du Gouvernement des Peuples, ou de la Nomination aux Bénéfices ; car sur cet Article la délicatesse de sa Conscience alloit jusqu'au scrupule. La maniére, dont les Grands de Castille venoient de régler la forme du Gouvernement, avoit mortifié sensiblement les Aragonois, & causé quelque inquiétude au Roy Ferdinand, qui paroissoit avoir reçu la Loi de ses nouveaux Sujets : il vouloit dissimuler son chagrin, & il ne pouvoit le cacher entiérement. La Reine

XV. Les conseils de Turrecremata lui deviennent toujours plus nécessaires.

Isabelle s'en apperçut ; & par les Conseils de son Confesseur, elle prit les moyens les plus propres pour calmer l'esprit de ce Prince, & dissiper ses inquiétudes.

Don Ferdinand ne tarda pas à connoître toute la sagesse, la droiture, & la probité du Confesseur de la Reine : il le prit aussi pour le sien, lui donna une place dans son Conseil ; & la confiance, dont leurs Majestés l'honorérent, ne dura pas moins que sa vie. Il sçut la mériter de plus en plus, & par le zéle éclairé qui l'intéressoit à la gloire de leur Régne, & par le parfait desintéressement, qu'il montroit dans toutes les occasions. Plusieurs excellens Sujets furent placés, par son Conseil, sur les premiers Siéges d'Espagne : mais bien loin de penser à sa propre élévation, il ne voulut jamais profiter des bontés, que le Roy & la Reine avoient pour lui. L'Archevêché de Séville étant venu à vaquer, on le lui offrit, on le pria même, & on le pressa beaucoup de l'accepter : mais il parut si ferme dans le modeste refus de cette Dignité, que pour ne pas le contrister, il fallut la donner à un autre (1).

XVI. Turrecremata refuse l'Archevêché de Séville.

Tout l'usage, qu'il voulut faire de son crédit auprès de leurs Majestés, ne regardoit que le Bien Public, l'honneur de la Religion, la tranquillité des Peuples, & le Salut des Ames. Il voyoit avec une sensible douleur, l'étrange confusion, qui s'étoit glissée depuis long-tems dans toutes les parties du Royaume, autant par le mélange des Infidéles, leur Commerce, & leurs liaisons avec les Chrétiens ; que par la licence & l'impunité, que les Guerres civiles, ou étrangéres avoient introduites parmi les Peuples ; & dont un Esprit d'Erreur tiroit avantage, pour semer de nouvelles Hérésies, & corrompre la pureté de la Foi. Les Juifs, les Sarasins, les Hérétiques, les Apostats infectoient toutes les Provinces d'Espagne ; & on n'en voyoit que trop, qui, après avoir volontairement abjuré le Judaïsme, ou le Mahometisme, pour faire Profession de la Religion Chrétienne, renonçoient encore à celle-ci, pour retourner à leurs anciennes superstitions : leur Apostasie n'étoit pas toujours secrete. Le mal par conséquent dévenoit plus contagieux.

XVII. Il voit avec douleur les pertes que fait la Religion.

Le zéle de la Religion étoit trop ardent dans le cœur du Disciple de JESUS-CHRIST, pour lui permettre de dissimuler

XVIII. Il cherche le reméde à ces maux.

(1) Nullo interim horum eximiorum facinorum præmio alio signari voluit, quàm Inquisitoris Generalis munere ; priorisque, ut vocant, Cœnobii Segoviensis Urbis appellatione, quo eum appellatum omnes Historiæ clamant : adeo ut neque Magistri Pileum inter domesticos... neque ab sic obnoxiis Regibus Hispalensis infulas sibi oblatas, ut acceptaret, exorari se passus sit, &c. *Nic. Ant. Bibl. Veter. Hisp. Lib. X, pag.* 222.

plus long-tems, un scandale non moins injurieux à l'Eglise, que préjudiciable au Salut des Fidéles. Pendant le Régne tumultueux de Don Henry IV, Turrecremata s'étoit contenté de prier, & de gémir devant le Seigneur, tandis qu'il préparoit de loin celle, dont il espéroit que la Providence voudroit se servir un jour, pour arrêter le cours de ces désordres. Il crut que le tems étoit venu, quand il vit enfin Isabelle affermie sur le Trône, & dans une parfaite intelligence avec le Roy Ferdinand. « Ce bon Religieux, dit encore M. Flechier, leur représenta à l'un & à l'autre, que la licence des mœurs, « & le libertinage croissoient tous les jours; que le mélange « des Chrétiens avec les Juifs, & les Maures, pervertissoit la « Foi & la Piété des Peuples; qu'il étoit nécessaire de faire une « éxacte recherche des Erreurs, & des Impiétés du tems, & de « remettre la Discipline dans sa vigueur; que les Evêques, à « qui par le Droit ancien cette Censure appartenoit, ne procé- « doient que par voye d'Anathêmes, & de punitions spirituel- « les; que pour arrêter des déréglemens extrêmes, il falloit « des remédes plus sensibles; & que la plus grande, & la plus « importante de toutes les affaires, qui est celle qui régarde « Dieu, & la Religion, demandoit un Tribunal particulier plus « souverain, & plus sévére que les autres ».

XIX. Histoire du Cardinal Ximenès. Liv. II, pag. 147.

XX. Le Cardinal d'Espagne, appuye ses sentimens.

Gonçalez de Mendoza, appellé le Cardinal d'Espagne, depuis Archevêque de Toléde, Prélat dont la politesse des mœurs, & la grandeur d'ame, relevoient encore la Naissance & la Dignité, étoit uni d'amitié, & de sentimens avec Turrecremata; aussi appuya-t-il de tout son crédit, ce que le Confesseur venoit de représenter; les Rois touchés des remontrances de l'un & de l'autre, y firent des sérieuses réflexions; & peu de tems après, ils obtinrent du Pape Sixte IV une Commission d'Inquisiteur Général de Castille & de Léon; dont Thomas de Turrecremata fut revêtu le premier, avec pouvoir d'envoyer, selon les occasions, des Commissaires en divers lieux, ou d'établir dans différentes Villes des Ministres de la Foi, pour connoître des crimes d'Hérésie, d'Apostasie, de Sortilége, de Sodomie, de Polygamie &c. Le grand Inquisiteur choisit pour cet effet de pieux Ecclésiastiques, & de sçavans Religieux, à qui il communiqua une partie de son Autorité.

Mariana Liv. XXIV, pag. 364.

XXI. On établit des Personnes sages, & d'autorité pour ar-

« Mais, ajoûte un Historien Espagnol, pour empêcher les Inquisiteurs d'abuser du pouvoir excessif qu'ils avoient, & des « Priviléges, qu'on leur avoit accordés; on établit des Loix très- « sages & très-judicieuses; on dressa des instructions pour les rete- «

LIVRE XXII.

THOMAS DE TURRECREMATA.

rèter les désordres.

» nir dans les bornes de la justice, & de la raison; & pour réprimer la cupidité de ceux qui voudroient éxercer des violences sur les Peuples. Le tems & l'expérience ont ajoûté encore » de nouveaux Réglemens à ceux, que l'on avoit déja faits: » on ne chercha pour Emploi d'Inquisiteurs, que de Personnes » d'un âge mur, également distinguées par leur prudence, leur » modération, leur probité, leur droiture, & une solide piété. » On a coutume de les choisir dans toute la Province, pour » être, s'il faut ainsi dire, les Arbitres, & les Maîtres des » biens, de l'honneur, de la réputation, & de la vie de leurs » Compatriotes ».

XXII. Turrecremata est mis à leur tête. Ibid,

« Le Pere Thomas de Torquemada, ou de Turrecremata, » Religieux de l'Ordre de saint Dominique, fut d'abord nommé pour être à la tête de ce Tribunal, en qualité de » Grand Inquisiteur. C'étoit (continue toujours Mariana) un » Personnage d'une sagesse, d'une expérience consommée, » & d'une capacité profonde: il avoit un grand crédit sur » l'esprit des Rois Ferdinand & Isabelle, dont il étoit Confesseur ».

XXIII. A quelles conditions il promet le pardon au coupables.

Comme le libertinage d'esprit, & tous les désordres, dont on se plaignoit, étoient plus grands à Séville, que dans les autres Villes; ce fut aussi par là qu'on voulut d'abord commencer à faire les recherches nécessaires, pour découvrir les coupables; c'est-à-dire, ceux qui semoient des Erreurs, qui professoient, ou enseignoient des Hérésies, qui n'avoient point de Religion, ou qui avoient quitté la véritable, pour revenir au Judaïsme. Quand on eût tous les éclaircissemens nécessaires, pour ne point confondre les innocens avec les coupables; Thomas de Turrecremata fit publier une Déclaration, par laquelle il offrit la Grace, & le Pardon à tous ceux qui viendroient d'eux-mêmes se présenter à lui, pour reconnoître &

XXIV. Différente conduite des Libertins.

avouer leur faute. Il y en eut plusieurs, qui, pour ne pas quitter leur maniére de vivre & de penser, prirent la fuite, & se retirérent dans les Pays étrangers; quelques-uns encore plus obstinés aimérent mieux s'exposer à toute la rigueur des Loix, que de se ranger aux devoirs des Chrétiens. Mais le grand

Pag. 565.

nombre suivit de plus sages Conseils. « On dit, ce sont les paroles de Mariana, qu'il y eut jusqu'à dix-sept milles Personnes, tant Hommes que Femmes, de tout âge, & de toute » condition, qui, gagnés par cette espérance de Pardon qu'on » leur donnoit, vinrent s'offrir; obtinrent leur grace; & furent réconciliés à l'Eglise, par Turrecremata; dont Monsieur

Sponde loue à cette occasion la prudence, & la sagesse (1).

L'Evénement, qu'on vient de raporter, est communément placé par les Auteurs en l'année 1478, qui étoit la cinquiéme du Régne de Ferdinand, surnommé le Catholique, & d'Isabelle. La Jurisdiction du Grand Inquisiteur ne s'étendoit encore que sur les Royaumes de Castille & de Léon: mais dans la suite, le Pape Sixte, révoquant les Commissions des Inquisiteurs établis dans les Royaumes de Valence, & d'Aragon, envoya ses Lettres Apostoliques à Thomas de Turrecremata; afin que selon les désirs des Rois Catholiques, son autorité dans les affaires, qui regardoient la Religion, fut reconnue parmi tous les Peuples, qui leur obéissoient. C'est ce que Sa Sainteté eût soin de remarquer dans son Bref du dix-septiéme Octobre 1483 (2).

XXV. Le Pape donne une plus grande étendue à la Jurisdiction de Turrecremata.

Nous en trouvons deux autres de ce même Pape adressés, comme le premier à Thomas de Turrecremata. Dans l'un & dans l'autre, le Vicaire de JESUS-CHRIST loue la piété & le courage de ce zélé Religieux, le félicite de l'heureux succès de ses travaux; & l'exhorte à continuer toujours à employer ses talens, & son crédit auprès de Leurs Majestés, pour les intérêts de l'Eglise, & la défense de la Religion. Ces deux derniéres Lettres, sont assez courtes, pour pouvoir être placées ici, avec la Traduction.

XXVI. Et l'exhorte à continuer ses services à la Religion.

XXVII. Bref du Pape Sixte IV, à Tho. de Turrecremata. Bullar. Ord. Tom. III, pag. 630.

Dilecto Filio, Fratri Thomæ de Turrecremata, Ord. Prædicatorum.	A notre cher Fils, Frere Thomas de Turrecremata, de l'Ordre des FF. Prêcheurs.
SIXTUS PP. IV.	LE PAPE SIXTE IV.
Dilecte Fili, Salutem, & Apostolicam Benedictionem.	*Notre cher Fils, Salut, & Bénédiction Apostolique.*
MULTIS nuper apud nos Venerabilis Frater noster Rodericus, Episcopus Portuensis, S. R. E. Vice-Cancellarius, Cardinalis Valentinus, laudibus te prosecutus est, cujus in negocio Inquisitionis Hæreticæ pra-	IL n'y a pas long-tems, que notre Vénérable Frere, Roderic Evêque de Porto, Vice-Chancelier de la sainte Eglise Romaine, appellé le Cardinal de Valence, nous a parlé avec beaucoup d'Eloge de votre mé-

(1) Toti administrationi Thomas Turrecremata primùm est præfectus, ex Dominicanorum Ordine vir prudens, doctusque, præcipuà apud Reges gratià, quorum peccata per pœnitentiam expiàre consueverat. A quo edictis propositâ spe veniæ, homines promiscuæ ætatis, sexûs, & conditionis, ad decem & septem millia ultrò crimina confessos memorant, &c. *Spondan. ad An.* 1478. *n.* 17.

(2) Dilecto Filio Thomæ de Turrecremata, priori Monasterii sanctæ Crucis Segov. sacræ Theologiæ, & Ord. Præd. Professori, in Aragoniæ & Valentiæ Regnis, ac Principatu Cataloniæ, Hæreticæ pravitatis Inquisitori, &c. *Bullar. Ord. Tom. III*, *p.* 622.
Supplicari nobis fecerunt Charissimi in Christo Filii nostri Castellæ & Legionis Rex, & Regina illustres... Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die 17 Octobris 1483, Pontificatûs nostri anno tertiodecimo.

LIVRE XXII.

THOMAS DE TURRECREMATA.

rite, & du zéle édifiant, que vous avez montré, pour l'Extirpation de l'Hérésie, dans les Royaumes de Castille, & de Léon. Nous avons appris avec une singuliére satisfaction ce qui vous fait honneur, & nous voyons, avec joye, que plein d'Erudition, & dans un haut dégré d'Autorité, vous ne vous servez de ces avantages, que pour le succès des affaires, qui regardent la gloire de Dieu, & l'honneur de l'Eglise. Nous ne pouvons que vous recommander, notre cher Fils, & vous exhorter dans le Seigneur, de persévérer toujours constanment dans une si sainte entreprise, pour la défense, & l'accroissement de la Foi Orthodoxe, &c.

vitatis in Castella & Legionis Regnis operam, ac studium singulare affirmat; audivimus id maxima cum jucunditate, lætatique plurimùm sumus, te, qui doctrina & auctoritate præditus es, studium tuum ad has res convertisse, quæ ad laudem Dei, Fideique Orthodoxæ utilitatem cedunt. Commendamus igitur te in Domino, & te, Fili dilecte, hortamur ut indefesso studio perseveres, causam Fidei juves, atque promoveas: quod si feceris, ut confidimus, magnam tibi apud nos gratiam comparabis, &c.

Lopez, qui raporte ce Bref, dans son troisiéme Livre de l'Histoire des Freres Prêcheurs, prétend qu'il fut écrit l'an 1484, & ne marque point le jour, ni le mois; mais il assure que celui qui suit, est du dixiéme de Juin de la même année, qui fut la derniére du Pontificat de Sixte IV.

XXVIII. Autre Bref au même.

Bullar. ut sp. p. 619.

A notre cher Fils, Frere Thomas de Turrecremata, de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

Dilecto Filio, Fratri Thomæ de Turrecremata, Ord. Prædicatorum.

LE PAPE SIXTE IV.

SIXTUS PP. IV.

Notre cher Fils, Salut, & Bénédiction Apostolique.

Dilecte Fili, Salutem, & Apostolicam Benedictionem.

NOUS n'ignorons point avec quel zéle vous avez agi auprès des Rois Catholiques, pour les intérêts de la Chambre Apostolique, & de nos Droits. Ce n'est pas une petite obligation que nous vous avons. Nous vous prions cependant, de vouloir achever par vos soins, ce que vous avez heureusement commencé; & vous le pouvez: car nous sçavons quel est votre crédit auprès de Leurs Majestés Royales. Persuadez leur donc de faire cesser toutes les difficultés qu'on a voulu faire à nos chers Fils, les nobles Seigneurs *de Pactiis*, puisque c'est à nous, & à notre Chambre qu'on les fait, non seulement sans sujet, mais aussi contre

NON latet quid egeris pro causa Cameræ sedis Apostolicæ, quodque pro justitia nostra te apud Regiam majestatem interposueris; quamobrem non mediocriter commendamus; & cùm probè noverimus quantùm tibi tribuat eadem Regia majestas, te hortamur, ut quod bene capisti, optimè perficere studeas; ipsamque Regiam majestatem adducere coneris, ut impedimentis, quæ dilectis Filiis nobilibus de Pactiis imo nobis, & Cameræ nostræ præfatis inferuntur, occurras, ne contra divina & humana jura res sancta Cruciatæ inauditâ damnum exactione vexari patiantur; cui rei cùm justissima sit, te, quem bona conscientiæ virum, ac rectorum consiliorum apud Regiam majestatem auctorem

auctorem audivimus, speramus, omni studio operam daturum, ut & tibi apud clementiam nostram retributionem sperare liceat, &c.

tous les Droits, Divins & Humains; ce qu'on ne doit point tolérer. L'affaire que nous vous recommandons étant très-juste, nous espérons qu'elle réussira entre les mains d'un homme rempli de lumiéres, & accoutumé à n'inspirer au Roy, que des conseils sages & salutaires. Vous pouvez aussi espérer de notre part, une reconnoissance proportionnée aux services que vous continuez à nous rendre, &c.

LIVRE XXII.

THOMAS DE TURRECREMATA.

Il y avoit plus de vingt-cinq ans, que Thomas de Turrecremata étoit le Confesseur, ou le Directeur d'Isabelle de Castille: & quoique cette Princesse ait toujours continué à le consulter dans les affaires les plus difficiles, nous croyons que ce fut vers cette année 1484, que Turrecremata céda à Diego Deza, autre Dominicain, son Emploi de Confesseur; pour ne donner désormais ses soins, qu'à la réduction des Infidéles, & des Hérétiques, dans les différentes Provinces d'Espagne. Mais afin que ses travaux fussent plus utiles, & que ceux qui travailloient avec lui, ou sous ses ordres à la même œuvre, agissent tous dans le même esprit, en suivant les mêmes Régles; il convoqua une Assemblée générale à Séville, le vingt-neuviéme de Novembre 1484; plusieurs Conseillers du Conseil suprême s'y trouverent; & Turrecremata y proposa les Réglemens qu'il avoit sagement médités, divisés en vingt-huit Articles; qui furent lûs, éxaminés, & reçus d'un consentement unanime, pour servir de Régle à tous les Ministres de la Foi, dans l'éxercice de leurs Fonctions. Dans une seconde Assemblée, qu'il tint l'année suivante dans la même Ville, il ajouta encore quelques nouveaux Statuts aux premiers.

XXIX. Turrecremata assemble à Séville tous les Ministres de la Foi.

XXX. Et il leur propose plusieurs sages Réglemens.

Ap. Echard. Tom. 1, pag. 895. Col. 1.

Les Historiens Espagnols reconnoissent, que par les soins, la vigilance, & la sage fermeté de ce grand Homme, aussi incapable de cupidité que d'ambition, on vit, dans tous les Royaumes de Leurs Majestés Catholiques, un amandement considérable, aussi avantageux à l'Etat, qu'à l'Eglise. « Les choses, dit Mariana, changérent de face en Espagne, dès « que le Tribunal de l'Inquisition y fut établi; & que les Ma- « gistrats, prenant en main l'Autorité fort affoiblie jusqu'a- « lors; ils commencérent à s'en servir, pour administrer la « Justice, réprimer le Vice, arrêter les Brigandages, punir les « Meurtres, & châtier les Méchans. Une nouvelle lumiére se « répandit sur l'Espagne; & ses Forces devinrent capables d'a- « battre la puissance des Maures, & leur orgueil ».

XXXI. Heureux changement en Espagne.

Hist. d'Espag. Liv. XXV, p. 4. n. 4.

Depuis long-tems Thomas de Turrecremata vouloit persua-

XXXII. Projets contre la Domination des Maures.

der au Roy, & à la Reine de Castille, la nécessité de délivrer une bonne fois leurs Etats du voisinage incommode de ces Infidéles; & d'abolir une Monarchie, qui, sans aucun Droit légitime, s'étoit élévée, dans une partie des Royaumes de leurs Ancêtres, sur les débris des Chrétiens; qui n'avoit été cimentée que par leur sang; & qui ne cessoit de faire encore de nouvelles insultes à leurs Sujets. La haine universelle que tous les Espagnols avoient pour cette perfide Nation; la diversité de Mœurs, de Religion, de Sentimens; & plus que tout le reste, les hostilités, & les incursions fréquentes des Maures, dans le tems même de paix: tout cela détermina enfin Ferdinand & Isabelle, à entreprendre cette Guerre, & la conquête du Royaume de Grenade.

XXXIII. Les Infidéles précipitent leur perte; par de nouvelles entreprises.

Outre les anciens motifs, qui pouvoient autoriser cette grande entreprise, il venoit de se présenter une nouvelle raison de ne pas la différer. Le Gouverneur de Zahara; une des plus fortes Places d'Andalousie, ne se défiant de rien du côté des Maures, avec lesquels la Castille étoit alors en paix, n'avoit pas eu soin de pourvoir la Place, d'Armes, de Munitions, & de Vivres. Le Roy de Grenade, informé de l'Etat où se trouvoit la Ville, s'y présenta avec des Troupes, la nuit du 27 de Décembre 1481; fit monter à l'escalade, & se rendit maître de la place. La nuit fort obscure & orageuse, favorisa son expédition, & augmenta le trouble des Habitans. Les uns surpris & consternés, ne pensoient qu'à se cacher; les autres coururent aux Armes, mais sans sçavoir de quel côté faire face à l'ennemi, qui, tout-d'un-coup, paroissoit maître de tous les Quartiers. Les Infidéles cependant firent main basse sur tous ceux qui se mirent en devoir de leur résister; ils chargérent les autres de fers; & les conduisirent à Grenade, comme des Troupeaux, sans faire aucune distinction d'âge, de condition, ni de Sexe. La Ville demeura aux Infidéles; & les Chrétiens, qui y jouissoient auparavant de leur liberté, & de grandes richesses, se trouvérent dans une nuit privés de tout cela, réduits à un honteux Esclavage, & dans un sens plus malheureux que ceux, qui avoient perdu la vie en combattant pour la Patrie, contre les irréconciliables Ennemis du Nom Chrétien.

XXXIV. Ils surprennent & saccagent la Ville de Zahara, dans l'Andalousie.

Hist. d'Espag. Liv. XXV, pag. 4.

Ferdinand & Isabelle, qui se trouvoient alors à Medina del Campo, ayant appris ce qui venoit d'arriver à ceux de Zahara, envoyérent aussi-tôt ordre à tous les Gouverneurs de se préparer sérieusement à la Guerre; ils avertirent en même tems ceux qui commandoient sur les Frontiéres, ou dans les Places voi-

fines des Maures, d'avoir à l'avenir plus de soin, de vigilance, & d'activité; ajoutant que l'affront, qu'on venoit de recevoir, & la perte qu'on avoit faite, devoient leur servir de Leçon, & leur faire comprendre, qu'il ne falloit jamais compter sur la parole d'une Nation, qui faisoit gloire d'en manquer.

Il semble que les Espagnols, fatigués des Courses continuelles des Barbares, n'attendoient que le signal, pour prendre les Armes, & tirer une vengeance éclatante, de tout le mal qu'ils avoient souffert. Ils accoururent en grand nombre à Séville, où étoit le rendez-vous Général de l'Armée, & malgré la rigueur de la Saison, ils marchérent en bon ordre contre la Ville d'Alhama, qui n'est qu'à huit lieuës de celle de Grenade. On l'assiége, on l'attaque de toutes parts, les uns attachent les Echelles aux Murailles, pendant que les autres déja dans la Ville forcent tous les Retranchemens, qu'on leur oppose de rue en rue: on se bat de part & d'autre avec un égal acharnement; les Espagnols plus aguerris & mieux disciplinés, font des efforts incroyables; & les Maures, ayant l'avantage du nombre, se défendent avec plus de courage, qu'on ne devoit supposer dans des Gens amollis, ou corrompus par les délices. Le Combat dura jusqu'à la nuit; mais enfin la fermeté Espagnole l'emportant sur la résistance opiniâtre des Infidéles, la Ville fut prise & pillée le dernier jour de Février 1482. La plupart des Maures, qui s'étoient rétirés dans leurs Mosquées, furent passés au fil de l'épée, ou faits Esclaves.

XXXV. Les Espagnols assiégent Alhama, & battent les Maures.

Pag. 7.

La prise d'Alhama jetta la consternation parmi les Infidéles; & inspira aux Chrétiens un nouveau courage, avec une nouvelle ardeur de pousser plus loin leurs Conquêtes. Les premiers voyant leurs Ennemis si proche de la Capitale, appréhendoient des suites encore plus fâcheuses: & ces Hommes superstitieux croyoient déja lire dans le Ciel la ruine prochaine de leur Empire en Espagne (*). Cependant sans se décourager, ils firent des levées extraordinaires dans tout le Royaume de Grenade; pendant que leur Roy Albohacen, à la tête de cinquante mille Hommes d'Infanterie, & de trois mille Chevaux, marchoit lui-même vers Alhama, pour en chasser les Chré-

XXXVI. Consternation des Infidéles.

(*) Mariana dit qu'outre ces prétendus prodiges, que le Peuple crédule croyoit voir dans le Ciel, un certain Vieillard, qui se piquoit de prédire l'avenir, ayant appris que les Maures avoient surpris la Ville de Zahara, s'écria à haute voix au milieu des Places publiques de Grenade: *Les ruïnes de cette Ville tomberont bientôt sur nos têtes, & nous écraseront. Puisse ma prédiction être fausse, je sens au-dedans de moi-même un certain pressentiment secret, que la fin de notre Domination en Espagne est prochaine.* Hist. d'Esp. Liv. XXV, pag. 8. n. 6.

LIVRE XXII.

THOMAS DE TURRECREMATA.

XXXVII. Turrecremata est d'avis de pousser la Guerre avec vigueur.

tiens, avant qu'ils pussent s'y fortifier. Cette diligence, & une Armée aussi nombreuse ne laissérent pas d'inquiéter la Cour d'Espagne. Thomas de Turrecremata fut un de ceux, qui opinérent fortement dans le Conseil, pour pousser avec vigueur une entreprise juste, nécessaire, & heureusement commencée. Il représenta que la gloire & la sureté de l'Etat ne s'y trouvoient pas moins intéressées, que l'honneur de la Religion. Dans les entretiens particuliers, qu'il avoit souvent avec Leurs Majestés Catholiques, il leur faisoit toujours espérer le succès le plus complet; & son espérance étoit moins fondée sur le courage des Espagnols, quoiqu'il les vît pleins de bonne volonté, & de zéle, que sur le secours même de Dieu, & la Justice de la cause.

XXXVIII. Généreuse résolution de Don Henry de Guzman.

Il parut que ses promesses & ses espérances n'étoient point vaines: la Providence les justifia bientôt d'une maniére éclatante. Tandis que les Chrétiens assiégés, & vivement pressés dans Alhama commençoient à manquer de tout; & que de timides Courtisans étoient d'avis qu'on abandonnât cette Place, la premiére qu'on eût conquise sur les Maures; parce, disoient-ils, qu'elle étoit trop environnée d'Ennemis; & que les secours étoient trop éloignés; Henry de Guzman, Duc de Medina Sidonia, la secourut, & la sauva. Ce Seigneur avoit reçu quelque sujet de mécontentement de la Cour; mais l'amour de la Patrie l'emporta dans son esprit sur ses ressentimens particuliers; & il ne consulta que sa générosité naturelle: la grandeur du péril, dont toute l'Andalousie étoit menacée, réünit des cœurs, que la jalousie avoit divisés.

XXXIX. Qui secourt à propos, & sauve Alhama.

Hist. d'Espag. Liv. XXV, pag. 910, 11.

Le Duc ayant fait arborer le grand Etandart Royal de Séville, plusieurs Seigneurs se joignirent d'abord à lui: de toutes parts on accourut en foule sous ses Enseignes. Un Auteur Espagnol assure qu'il se vit en peu de tems à la tête de cinq mille Chevaux, & d'environ quarante mille Hommes de pié. La diligence de Guzman effraya les Maures, qui n'osérent l'attendre devant la Place; ils levérent précipitanment le Siége, & se retirérent Les Assiégés sortant alors de la Ville, allérent au devant de leurs Libérateurs, qu'ils embrassérent en versant des larmes de joye. Mais cette joye alloit être troublée par un différend, qui s'éléva entre les Soldats, si la sagesse de Don Henry de Guzman n'eût calmé l'esprit des plus mutins. Les Troupes, qui l'avoient suivi au secours des assiégés, vouloient partager le butin, que ceux-ci avoient fait dans la prise d'Alhama: on prétendoit qu'il étoit juste que ceux, qui avoient en quel-

que façon partagé le danger, partageassent aussi les dépouilles. Des injures, les uns & les autres en venoient déja aux mains, lorsque le Duc de Medina Sidonia averti de ce qui se passoit, courut vers ses Gens, qu'il arrêta par ce peu de paroles: « Laissons Amis, leur dit-il, laissons le butin, à ceux à qui la fortune « l'a donné. Ne doit-ce pas être assez pour vous d'avoir travail- « lé pour la Gloire, & pour le Salut de la Patrie? L'Honneur « est le seul fruit que vous devez en rapporter aujourd'hui. « Mais dans la suite, puisque vous voyez qu'on est dans la ré- « solution de poursuivre cette Guerre, je vous donne ma pa- « role, que tous les Trésors du Royaume de Grenade seront « la récompense de votre valeur ». Ce discours adoucit les esprits, & termina la querelle. Après qu'on eut pourvû la Place de tout ce qui étoit nécessaire, & que l'Armée se fut retirée, les Infidéles revinrent plusieurs fois devant Alhama; & ils furent toujours repoussés avec perte.

XL. Il empêche les Espagnols de tourner leurs Armes, les uns contre les autres. Ibid.

Cependant leurs Majestés Catholiques tenoient de frequens Conseils, sur l'expédition résolue contre les Maures: Turrecremata accompagna le Roy, tantôt à Cordoue, & tantôt à Madrid, où on avoit convoqué les Etats Généraux; & dans toutes les occasions, il montra le même zéle; il sollicitoit en même tems auprès du Saint Siége, l'Indulgence, appellée de la Croisade; il l'obtint; & la fit publier avec succès dans toutes les Provinces de son ressort. Cette indulgence, en faveur de ceux qui voudroient servir à leurs dépens contre les Infidéles, ou contribuer de leurs Biens aux frais de la Guerre; fit grossir considérablement les Troupes, & entrer de grosses Sommes dans le Trésor Royal. Si dans la suite il y eut à cette occasion, quelque dispute entre les Officiers de leurs Majestés, & ceux du Pape chargés de recueillir dans le Pays les deniers de la Chambre Apostolique, Thomas de Turrecremata ménagea si bien tous les intérêts, que la Cour de Castille eut sujet d'être contente, & que le Pape Sixte IV lui en témoigna sa satisfaction, par un Bref (*), que nous avons déja rapporté. Il s'employa aussi avec le même zéle, pour prévenir les suites, que pouvoient avoir les nouvelles contestations, excitées à l'occasion de l'Archevêché de Séville, que la Reine avoit donné à Don Diegue de Mendoza, & auquel le Pape venoit de nommer le Cardinal de Valence.

XLI. Thomas de Turrecremata obtient & fait publier la Bulle de la Croisade.

XLII. Il accorde quelques différends, entre les Cours de Rome & de Castille.

(*) Non latet.

Les Inquisiteurs établis par Turrecremata dans différentes Villes, pour arrêter les fréquens scandales, traitoient avec beaucoup de sévérité les Juifs, qui, après avoir démandé, &

XLIII. Il prévient sagement une Révolte à Tolède.

LIVRE XXII.

THOMAS DE TURRECREMATA.

reçu le Baptême, renonçoient à la Foi, pour retourner au Judaïsme. Le nombre en étoit grand, surtout à Toléde; & il eût été dangereux de sévir contre la multitude. Turrecremata jugea à propos de faire grace à tous ceux, qui voudroient rentrer dans le Sein de l'Eglise; & qui ayant avoué humblement leur faute, en demanderoient pardon. Il y en eut plusieurs qui prirent ce parti; & ce sont, dit Mariana, ces nouveaux Chrétiens, qu'on appella depuis *les Chrétiens de Grace*.

Liv. XXV, p. 45.

Les choses furent poussées plus loin dans le Royaume d'Aragon: Pierre Arbué, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Saragosse, Homme, dont on loue les grandes vertus, & surtout le zéle ardent pour la pureté de la Religion, faisoit punir selon les Loix tous ceux qu'il trouvoit coupables des crimes, dont il avoit droit de connoître. Une troupe de Scélérats, sous prétexte de défendre la liberté publique, & en effet pour se procurer à eux-mêmes l'impunité, résolurent d'assassiner cet Inquisiteur. Leur premier dessein avoit été de le poignarder de nuit dans sa Maison; mais n'ayant pû y réussir, ils se déterminérent à éxécuter leur crime dans l'Eglise Cathédrale, pendant l'Office de Matines, ausquelles le Chanoine avoit coutume de se trouver réguliérement.

Ibid. pag. 50, 51.

XLIV. Un Chanoine de Saragosse est assassiné dans l'Eglise.

Un Mercredy, quatorziéme de Septembre 1485, pendant que l'Inquisiteur faisoit sa priére à genoux devant le grand Autel, proche de la Balustrade, les Assassins se jettérent brusquement sur lui, & le percérent de plusieurs coups de Poignard. Le Chanoine blessé mortellement, vêcut encore jusqu'à la nuit du quinziéme du même mois; & pendant tout ce tems-là, il ne s'occupa qu'à louer le Seigneur. Son Corps fut inhumé dans le même lieu, où il avoit été assassiné. La Ville de Saragosse lui fit faire de magnifiques Funérailles: quelque tems après on mit une Lampe sur son Tombeau; & dans la suite l'Empereur Charles-Quint obtint du Pape Paul III sa Canonisation, & la permission de célébrer tous les ans sa Fête le quinziéme de Septembre. Ainsi (continue Mariana, dont nous venons de rapporter les paroles) les vertus éminentes de ce saint Homme furent justement récompensées.

XLV. Honoré après sa mort.

XLVI. Turrecremata le fleau des Ennemis de la Religion.

Si la Providence n'en eût ordonné autrement, celles de l'illustre Turrecremata n'auroient pas eu une autre récompense: car les Ennemis de la Religion, Juifs, Mahometans, Hérétiques, ne le haïssoient pas moins, qu'il étoit respecté des Peuples Fidéles, & chéri de leurs Souverains. Ce qui lui assuroit

principalement l'éstime & l'amour de tous les Gens de bien, c'étoit la connoissance qu'on avoit depuis tant d'années, de la droiture de ses intentions, & de la pureté de son zéle pour l'honneur de la Religion, & pour le Bien Public. On ne l'avoit jamais vû se prévaloir du crédit constant, qu'il avoit auprès de Leurs Majestés, que pour réprimer le crime, protéger l'Innocence & la Justice, défendre les Foibles, & faire du bien à tous ceux, qui se trouvoient dans l'indigence, ou dans l'oppression. Tous les bienfaits qu'il recevoit de la Cour, il avoit coutume de les distribuer en aumônes, ou de les faire servir à la Décoration des Lieux saints. Il fit réparer l'Eglise, & le Couvent de sainte Croix à Ségovie: & ce n'est pas moins à sa piété, qu'aux Libéralités du Roy Ferdinand, que nous devons la Fondation du Couvent Royal de saint Thomas, qu'il fit bâtir à Avila en faveur des Religieux de son Ordre.

XLVII. Chéri des Souverains & des Peuples.

XLVIII. Ses libéralités envers les Pauvres & les Eglises.

Il semble que les attentions continuelles de ce grand Homme, pour faire fleurir par tout la piété, & la Religion; attiroient de nouvelles Bénédictions sur les Etats, & sur les Armes du Roy Catholique. Depuis qu'on s'étoit attaché à la Conquête du Royaume de Grenade, chaque année étoit marquée par quelque Victoire: & tandis que par un heureux accord, tout conspiroit à la gloire de la Nation Espagnole, tout sembloit au contraire tourner à la ruine entiére de leurs Ennemis. Les Maures, divisés entr'eux, se déchiroient cruellement par leurs factions, & leurs animosités. Ils avoient entrepris de détrôner leur Roy, pour en mettre un autre à sa place: & bientôt après, aussi mécontens du second que du premier, ils ne sçavoient auquel des deux ils devoient obéïr. Tantôt ils vouloient partager entr'eux leur Empire chancelant; & tantôt ils prenoient les Armes, pour ôter la liberté avec la Vie, à celui, à qui ils venoient de donner la Couronne.

XLIX. Les Maures de Grenade divisés.

L. S'affoiblissent par leurs divisions.

Les Chrétiens sçurent bien profiter de ces divisions des Infidéles. Dès l'an 1487 Ferdinand résolut d'attaquer la Ville de Malaga, dont la prise pouvoit faciliter celle de Grenade. Il se mit en Campagne dans le mois d'Avril, & il n'eut pas plutôt découvert son dessein aux Soldats, qu'il eut le plaisir de voir dans leur ardeur, ainsi que dans la joye publique de tout le Royaume, ce que Thomas de Turrecremata lui avoit prédit, en l'assurant que les bonnes intentions de ses fidéles Sujets lui répondoient du succès de l'entreprise. On ne vit jamais ni plus de résolution dans les Troupes, qui pensoient courir à une Victoire assurée, ni une plus grande effusion de joye parmi les Peuples.

LI. On se prépare à en profiter.

Pag. 60.

LIVRE XXII.

THOMAS DE TURRECREMATA.

LII. Union, & joye des Chrétiens.

Par tout où l'Armée passoit, les chemins étoient bordés d'Hommes, de Femmes, & d'Enfans, qui venoient en foule au devant des Soldats; les combloient de Bénédictions, les appelloient hautement le rempart de l'Espagne, les Vengeurs de la Religion, les Libérateurs, & les Anges tutelaires, qui tenoient en leurs mains le Salut & la Liberté de la Patrie. Tous leur souhaitoient à l'envi une heureuse marche, & une suite de Victoires. A ces vœux ils ajoutoient des présens; & faisoient des instances réïtérées pour engager les Soldats à recevoir tout ce qui pouvoit leur être nécessaire. Mais, selon un Auteur Espagnol, la modération des Troupes étoit telle, que personne ne vouloit s'arrêter un moment, ni quitter les Drapeaux pour prendre le plus petit rafraîchissement.

Pag. 61.

LIII. Avantages remportés sur les Infidéles.

Tout cela étoit d'un heureux présage; & les effets y répondirent. Avant le vingt du mois d'Août, les Espagnols avoient défait une nombreuse Armée des Maures, conduite par un de leurs Rois, pillé leur Camp, emporté la Ville de Velez, & forcé celle de Malaga, avec son Château. Dans toutes ces expéditions, ils firent un butin immense, & un nombre presqu'infini d'Esclaves. Les Juifs, & les Chrétiens Déserteurs, ou Apostats furent punis; & on mit en liberté tous les Fidéles, que les Maures retenoient dans les fers. Pendant qu'on faisoit des réjouissances publiques, & des Processions solemnelles en actions de Grace, le Roy Ferdinand, par le Conseil de Turrecremata, faisoit solliciter à Rome, le rétablissement du Siége Episcopal dans la Ville de Malaga; où on vérifia qu'il y avoit eu des Evêques sous le Régne des Gots.

Pag. 66.

LIV. Turrecremata accompagne Leurs Majestés, dans les Royaumes d'Aragon, & de Valence.

Avant la fin de 1487, le Roy & la Reine de Castille se rendirent dans le Royaume d'Aragon; & ils entrérent dans celui de Valence, au commencement de l'année suivante. Nous croyons que Thomas de Turrecremata fit aussi le même voyage: des affaires d'Etat demandoient la présence de Leurs Majestés; & celles de la Religion obligeoient le Grand Inquisiteur de paroître quelquefois dans ces Provinces, où il avoit établi plusieurs Commissaires; dont il étoit bien aise d'éxaminer de près la conduite.

LV. Tient une Assemblée Générale à Valladolid.

Echard. ut sp.

De retour dans la vieille Castille, avant la fin du mois d'Octobre 1488, il assembla une Congrégation générale du saint Office, dans la Ville de Valladolid; où il recommanda l'éxacte observation des anciens Statuts; & il en dressa quinze autres, dont l'expérience avoit fait connoître la nécessité, ou l'utilité.

Après que les Espagnols, par une suite continuelle d'heureux

reux succès, eurent chassé les Infidéles, de leurs Places fortes, & de leurs Châteaux, dans le cours des années 1489, & 1490; ils attaquérent la Ville de Grenade, qui étoit la Capitale du Royaume de ce nom. Le Roy, & la Reine, s'étant rendus en personne au Siége de cette importante Place, en soutinrent avec beaucoup de constance, les dangers & les incommodités; & le Ciel bénit leur persévérance, par la réduction d'une Ville, qui les rendoit maîtres d'un nouveau Royaume; & qui, en finissant une longue Guerre, éloignoit pour toujours des Frontiéres d'Espagne, une Domination étrangére, qui s'y étoit maintenue pendant plus de sept cens ans, à la honte du nom Chrétien, & pour la ruine d'un nombre presqu'infini d'illustres Familles, qui avoient été contraintes de subir le joug des Infidéles.

LVI. La Monarchie des Maures est enfin renversée.

Thomas de Turrecremata, qui après avoir conseillé d'entreprendre cette Guerre, en avoit toujours pressé la continuation; eut l'honneur d'accompagner le Roy Ferdinand, quand il fit son entrée dans Grenade, & la consolation de voir la Croix de JESUS-CHRIST arborée sur les Tours de cette superbe Ville, les Mosquées changées en Eglises, & un grand nombre de Chrétiens, qui gémissoient dans l'Esclavage, remis enfin en liberté, & rendus à leur Patrie. Sans envier aux Vainqueurs les riches dépouilles, qui étoient duës à leur valeur; le Serviteur de Dieu ne laissa pas de profiter de la pieuse libéralité de Leurs Majestés, pour faire bâtir dans la Ville de Grenade, une Eglise, & un Couvent aux Religieux de son Ordre: & ce fut dans ce même Couvent que le célébre Louis de Grenade, trente-deux ans après, embrassa l'Institut de saint Dominique.

LVII. Turrecremata à la suite du Roy entre dans Grenade.

LVIII. Y fait bâtir le Couvent, où Louis de Grenade reçut depuis l'Habit de saint Dominique.

Les Bénédictions, que le Ciel venoit de répandre sur le Royaume d'Espagne, excitoient la juste reconnoissance de tous ceux, qui sçavoient s'intéresser à la gloire de leur Patrie, & à celle de la Religion. Mais celle-ci se trouvoit encore trop défigurée par un grand nombre de Demi-Chrétiens, pour que le zéle de Turrecremata pût être pleinement satisfait. Malgré tout ce qui avoit été déja fait pour conserver la pureté de la Foi parmi les Peuples, & empêcher les mauvais effets, que produisoit le mélange des Juifs, on continuoit à voir tous les jours, que la plupart des nouveaux Chrétiens n'étoient que des Fourbes, & des Hypocrites; & que leur Commerce, souvent préjudiciable à ceux qui étoient foibles dans la Foi, pouvoit le devenir à la sureté de l'Etat. On avoit découvert que ces prétendus convertis, aussi mauvais Sujets que mauvais Chré-

LIX. Commerce des Juifs avec les Chrétiens, préjudiciable à la Religion, & à l'Etat.

LIVRE XXII.

THOMAS DE TURRECREMATA.

tiens, avoient entretenu de secretes intelligences avec les Maures. Mais si on devoit tenir pour suspects ceux-mêmes qui faisoient extérieurement profession du Christianisme, on pouvoit encore plus appréhender de la mauvaise volonté d'une multitude infinie de Juifs, qui ne dissimuloient pas trop leurs sentimens, ni leur haine invétérée contre les Chrétiens. Turrecremata communiqua ses réfléxions au Roy Ferdinand, & à la Reine Isabelle : les arrangemens, qu'ils méditérent ensemble, & à loisir, parurent lorsque le tems fut propre pour les éxécuter. Voici comment s'explique l'Historien d'Espagne :

LX. De l'avis de Turrecremata, le Roy Catholique ordonne à tous les Juifs, qui ne voudroient pas embrasser la Foi, de sortir de ses Etats.

« Aussitôt que Leurs Majestés Catholiques se virent débarrassées de la Guerre des Maures, elles prirent la résolution de chasser de leurs Etats, les Juifs qui s'y trouvoient établis. En conséquence de cette résolution, Ferdinand & Isabelle, qui étoient alors à Grenade, firent publier au mois de Mars de l'année mille quatre cens quatre-vingt douze, une Déclaration; par laquelle on ordonnoit à tous les Juifs, ou d'embrasser la Religion Chrétienne, ou de sortir de tous les Etats, qui dépandoient des Couronnes de Castille, & d'Aragon. On leur donna quatre mois pour se déterminer; & on permit pendant ce tems là à ceux qui ne voudroient point changer de Religion, de vendre leurs Biens, & d'emporter leurs Effets.

« Dès le mois d'Avril suivant, le Pere Thomas de *Torquemada*, le premier qui ait été revêtu de la Dignité de Grand Inquisiteur, fit une autre Ordonnance, par laquelle il étoit défendu à tous les Chrétiens d'avoir aucun Commerce avec les Juifs, dès que les quatre mois seroient expirés; de leur fournir ni vivres, ni aucune autre chose nécessaire à la vie, avec des menaces très-sévéres, & des peines très-rigoureuses contre tous ceux qui contreviendroient à la défense.

Hist. d'Esp. Liv. XXVI, pag. 119.

« Ces deux Déclarations firent sortir d'Espagne une multitude infinie des Juifs, qui s'embarquérent en divers Ports, pour aller chercher dans des Terres étrangéres une demeure plus tranquille. Les uns passérent en Afrique, d'autres en Italie : mais le plus grand nombre alla chercher un Asyle dans le Levant, & dans les Provinces les plus éloignées; où leurs descendans ont toujours constanment conservé l'usage de la Langue Espagnole, dont ils se servent encore dans le Commerce, & dans la Société de la vie.

« Plusieurs se retirérent en Portugal, où ils s'établirent avec la permission du Roy Don Jean II; qui ne la leur accorda néanmoins qu'à condition, que chacun d'eux payeroit au

Trésor Royal huit Ecus d'Or par tête, pour le Droit d'Etablissement ; & que dans un certain tems marqué, ils seroient obligés de sortir du Royaume, avec tous leurs Effets ; ou que tous ceux qui, après le terme expiré, voudroient rester en Portugal, seroient faits Esclaves ; ce qui s'éxécuta rigoureusement. Il y en eut plusieurs, qui aimérent mieux demeurer Esclaves, que d'aller chercher encore ailleurs un autre séjour. Mais Don Emmanuel, Successeur de Don Jean II, apporta quelque adoucissement aux Conditions dures, que son Prédécesseur leur avoit imposées ; & leur rendit la liberté dès le commencement de son Régne.

« On ne peut sçavoir au juste (continue Mariana) le nombre des Juifs, qui sortirent de Castille & d'Aragon ; la plupart des Auteurs le font monter jusqu'à cent soixante-dix mille Familles. Il y en a d'autres, qui prétendent qu'il y eut plus de huit cens mille Ames (ce second calcul revient assez au premier) & ce nombre est si considérable, que bien des Politiques blâmérent la conduite de Ferdinand en cette occasion ; & ne purent approuver qu'un Prince, qui passoit pour un des plus habiles de son Siécle, & des plus éclairés sur ses véritables intérêts, fît sortir de ses Etats, une Nation si riche, si industrieuse à trouver les moyens d'avoir de l'argent, & par ce seul endroit, si utile à un Roy dans les besoins de l'Etat : avantage, dont profitérent les Pays étrangers ; car l'on ne sçauroit croire les Richesses immenses, qui sortirent de l'Espagne avec les Juifs ; lesquels emportérent une quantité prodigieuse d'Or, d'Argent, de Pierreries, & de toutes sortes de Marchandises précieuses ».

« Il est vrai qu'il s'en trouva un assez grand nombre, qui, pour n'être pas contraints de se bannir eux-mêmes, & de vendre leurs Biens à vil prix, renoncérent au Judaïsme, & reçurent le Baptême. Quelques-uns le firent sincérement, & de bonne Foi (& dans ce cas ils avoient d'autres motifs, que ceux qu'on vient de leur attribuer.) Mais la plûpart ne le firent que par grimace, pour s'accommoder au tems, & se servir du masque de la Religion, pour ménager leurs intérêts. Ceux-ci ne tardérent pas long-tems à faire voir les sentimens, qu'ils conservoient dans le cœur ; & cette Nation toujours portée au déguisement, & à la fourberie, fit bientôt voir ce qu'elle étoit en effet ».

LXI. Mariana a un peu exagéré la perte

Sur ces paroles de Mariana on peut faire quelques réfléxions. En premier lieu, tous les Historiens ne conviennent pas que

que fit l'Espagne, pour l'expulsion des Juifs.

cette expulsion des Juifs ait été aussi préjudiciable à l'Espagne, que le dit cet Auteur; soit qu'on considére ou le nombre de ceux qui sortirent du Royaume; ou les Richesses, qu'ils purent emporter avec eux. Nancler, cité par M. Sponde, retranche d'abord quarante-six mille Familles du nombre de celles, que Mariana dit être sorties des Royaumes de Castille, & d'Aragon. Il assure encore qu'il leur fut expressément défendu d'emporter ni Or, ni Pierres précieuses (1). D'ailleurs tous payérent au Roy une certaine Somme, pour leur embarquement; & plusieurs eurent une partie de leurs Biens confisqués, pour avoir contrevenu à l'Ordonnance, qui fixoit le terme de leur départ.

LXII. L'industrie des Juifs Usuriers est plus nuisible, que profitable à un Etat.

Il est vrai que cette Nation a toujours été fort industrieuse; mais par quels moyens, & au profit de qui? Les Usures des Juifs, source principale de leurs Richesses, ne sont que les dépouilles des Chrétiens, qui sucent peu à peu. Ce n'est pas seulement dans les Royaumes d'Espagne, qu'on a vérifié quelquefois, que, par ces pratiques criminelles, une grande partie des Biens de la Nation a passé en peu de Siécles, des mains des Chrétiens dans celles des Juifs, Usuriers de Profession. Peut-on regarder de telles Gens, & un tel Commerce, comme un secours, ou une ressource pour l'Etat?

LXIII. Quelques Politiques intéressés murmurérent. Turrecremata méprisa leurs murmures.

Mais ces considérations n'empêchérent pas, que quelques Politiques, ceux principalement à qui les Juifs avoient offert de grosses Sommes, pour détourner l'orage, ne se déclarassent en leur faveur. Ils murmurérent également & contre la fermeté des Rois de Castille, & contre le zéle de Thomas de Turrecremata, qu'on regardoit comme le premier Auteur de l'expulsion de ces Infidéles. Il l'étoit en effet (2); & comme il agissoit sur d'autres principes, que les Politiques intéressés, il ne fut ni surpris, ni ébranlé par toutes leurs plaintes; & les Rois de Castille se trouvérent bien dédommagés de cette perte; non seulement par les Conquêtes, qui venoient de les mettre en possession d'un beau Royaume; mais aussi par celles, que firent bientôt après les Espagnols, dans les Indes Occidentales.

LXIV. La Providence dédommagea avantageusement le Roy Catholique.

Ce fut dans le tems que Ferdinand purgeoit ses Etats de la lie des Juifs, que le célébre Christophle Colomb partit d'Espagne, avec trois Vaisseaux, pour aller à la découverte des nou-

(1) Cùm tamen Nanclerus eandem hanc ipsorum expulsionem recensens (quam centum viginti quatuor millium familiarum fuisse scribit) dissertè asserat, edicto Reglo cantum fuisse, né aurum vel gemmas è Regno tollerent... quemlibet Judæum in pretium transfretationis coactum fuisse Regi solvere duos ducatos... cumque contigisset duas naves constituto tempore neglexisse vela facere, omnes, qui in eis reperti sunt venditos esse, atque in servitutem redactos, &c. *Spondan. ad An.* 1492. *n.* 3.

(2) Catholicis enim Regibus fuit à Confessionum Sacramentalium munere, iisque auctor præcipuus extitit purgandi Regna sua Hebræorum fæce. *Nic. Ant. Lib. X, p.* 222.

veaux Pays, qu'il promettoit. On sçait quel fut le succès de cette hardie entreprise; à combien de nouvelles Provinces s'étendit dès lors la Monarchie d'Espagne; & quels Trésors cette Couronne commença de retirer de ces Pays éloignés. L'Or & les Marchandises précieuses, dont Colomb avoit chargé ses Vaisseaux dans la Floride, ne furent que comme les prémices des Richesses immenses, que le Roy Catholique retire encore tous les ans, de cette partie de l'Amérique, qui reconnoit sa Domination.

Hist. d'Esp. Liv. XXVI, pag. 127.

Ceux qui ne méconnoissoient point les secrets de la Providence dans les événemens de cette vie, ne purent s'empêcher d'avouer, que le Ciel sembloit prendre plaisir à favoriser tous les desseins de Ferdinand & d'Isabelle: & ils rendirent justice (comme on l'a fait depuis (1)) au zéle aussi sage que désintéressé de Turrecremata. Ils ne s'imaginérent pas, ou ils cessérent de croire, que ce fut une perte pour des Etats Catholiques, que d'être déchargés d'une Nation infidelle, toujours ingrate, & perfide, moins capable de les enrichir, que de les corrompre. Le bonheur de l'Espagne eût été complet, si tous les Juifs, à l'exception peut-être de ce petit nombre qui embrassa de bonne Foi la Religion Chrétienne, avoient pris le parti d'aller chercher ailleurs un Asyle. Les Hypocrites, qui sans changer de Créance, demandérent le Baptême, parce qu'ils tenoient encore plus à leur fortune, qu'à leur fausse Religion, furent certainement de trop parmi ceux qui s'arrêtérent dans les Royaumes de Castille & d'Aragon. Mariana avoue qu'il ne tardérent pas à faire voir que sous le dehors de Chrétiens, ils étoient toujours Juifs: ils osérent même judaïser ouvertement; & en cela ils donnérent de nouvelles occupations au zéle de Turrecremata, trop attentif à tout pour ignorer long-tems leurs pratiques, trop Religieux pour les dissimuler, trop ferme pour ne pas faire repentir les coupables, d'avoir voulu se jouer des Loix, & de la Religion.

LXV. Turrecremata redouble ses attentions sur les Juifs nouvellement convertis.

Ce fut pour marquer à tous les Inquisiteurs la maniére, dont ils devoient se conduire envers ces Chrétiens Judaïsans, qu'il tint une quatriéme Assemblée générale, & qu'il publia seize nouveaux Réglemens qu'on a joint à ceux qui avoient été faits les années précédentes. Le Cardinal Alphonse Manrique, Ar-

LXVI. Il convoque une nouvelle Assemblée Générale.

(1) Ejusdem consilio post novem annos Judæis omnibus, qui huc usque inter nos vixerant; quorumque conversatione quàm plures ex Christianorum numero quotidie perverti experientiâ fuit compertum, dictum fuit eodem tempore ab Hispaniæ Provinciis omnibus, Ferdinando atque Elisabethæ subditis, exilium; atque iisdem ditionibus vera & robusta Fidei salus, quâ in posterùm vigerent, restituta. *Idem ibid.*

chevêque de Séville, les renouvella depuis, & y ajouta les siens. On trouve les uns & les autres dans une Collection, qu'Alphonse Gomez fit imprimer à Madrid, l'an 1576 (1).

LXVII. Sa Retraite dans le Couvent d'Avila.

L'Âge avancé de Thomas de Turrecremata l'invitoit au repos; & le goût de la priére, & des saints éxercices l'appelloit à la retraite: mais le zéle de la Religion, & la confiance, que Leurs Majestés Catholiques avoient toujours en ses Conseils, ne lui permettoient pas de rendre sa retraite aussi parfaite qu'il eût pu le désirer. Retiré parmi ses Freres, dans le Couvent d'Avila, il vivoit comme eux dans l'étroite observance de ses Régles, aussi pauvre que le jour de sa Profession Religieuse, & plus content peut-être dans sa petite Cellule, que ne l'étoient sur les premiers Siéges de l'Eglise d'Espagne, ses illustres Successeurs dans l'Office de Confesseur de la Reine Isabelle.

LXVIII. Esprit de Pauvreté.

Nous avons dit que Diego Deza, Dominicain, avoit succédé immédiatement à Turrecremata dans cet Emploi, & il fut depuis élevé au Siége Archiepiscopal de Séville: celui-ci eut pour Successeur le Pere Ferdinand de Talavera, de l'Ordre de saint Jerôme, nommé à l'Archevêché de Grenade, après la prise de cette Ville: & le célébre François Ximenés, choisi par la Reine, pour son Confesseur, l'an 1492, fut peu d'années après Archevêque de Toléde, & Cardinal. Thomas de Turrecremata, qui les avoit tous précédés, dans la conduite de cette Princesse; & qui continuoit encore à lui rendre ses services dans le besoin, sembloit n'avoir pris pour son partage, que le travail, la sollicitude, la vigilance, sans parler de tous les dangers, ausquels l'exposoit l'éxercice de sa Charge de Grand Inquisiteur.

LXIX. Et de désintéressement.

Ce qui pouvoit le dédommager de toutes ses fatigues, c'étoit de voir, que par ses soins, une infinité d'abus avoient été réformés, & plusieurs scandales ôtés, tant dans l'Etat, que dans l'Eglise d'Espagne. Le crédit, où il fut toujours dans la Cour de Castille, nous permet sans doute de lui faire honneur d'une bonne partie de ce qui illustra le plus le Régne de Ferdinand, & d'Isabelle. Quelque gloire qu'ils se soient acquise par le succès de leurs Armes, on ne les a pas moins justement loués d'avoir réformé la Justice, remis les Loix en vigueur, & rétabli l'Ordre, la Discipline, la tranquillité, au-dedans,

LXX. Précieux avantages procurés à la Nation Espagnole.

(1) Copilacion de las instruciones del Officio de la santa Inquisicion hechas por el muy Reverendo Señor Fray Thomas de Torquemada, Prior del Monasterio de santa Cruz de Segovia, primero Inquisitor General de los Reynos y Señorios de España: y por los otros Reverendissimos Señores Inquisitores Generales, que despues succedierin, cerca de la orden que se ha de tener en el exercicio del santo Officio. *Ap. Echard. Tom. I, pag. 893. Col. 1.*

& au-dehors de l'Etat; de ne s'être appliqués aux affaires de la Religion, que pour défendre la Foi, réprimer l'audace de ses Ennemis, & appuyer les efforts de ceux, qui veilloient à en conserver le dépot dans toute sa pureté; d'avoir toujours distribué avec sagesse, les récompenses, les Charges, & les Dignités, selon la capacité & les mérites; d'avoir rempli les Siéges de plusieurs Prélats, non moins illustres par la pureté des mœurs, que distingués par l'Erudition; d'avoir enfin contribué à réveiller le génie des Espagnols, qu'on vit depuis s'adonner avec plus de zéle à la vertu, & cultiver avec plus de soin l'Etude de la Religion & des Sciences. En faisant ainsi l'Eloge des Rois Catholiques, les Historiens nous ont fait connoître une partie, de ce que le plus zélé, & un des plus éclairés de leurs Conseillers, avoit fait auprès de Leurs Majestés, pour le bien public, & l'honneur de l'Eglise. L'expression, dont se servoit le Pape Sixte IV, dans un de ses Brefs, autorise cette réflexion (1).

LXXI. Turrecremata visite l'Infant de Castille dans sa derniére maladie.

Le Serviteur de Dieu se trouvoit dans sa retraite d'Avila, lorsqu'il apprit la triste nouvelle de la maladie dangereuse du Prince D. Jean, Infant de Castille, qui devoit faire un jour le bonheur des Peuples d'Espagne, comme il étoit déja l'objet de leurs plus belles espérances. Il n'y avoit que trois jours que ce jeune Prince étoit arrivé à Salamanque, avec la Princesse son Epouse, Marguerite d'Autriche, quand il y fut attaqué d'une grosse Fiévre, qui dans moins de deux semaines, le conduisit au Tombeau, le quatriéme jour d'Octobre 1497. Si la Visite que lui rendit, pendant sa courte maladie, le Pere Thomas de Turrecremata, lui fut de quelque consolation; sa présence, & ses sages discours servirent encore davantage à consoler chrétiennement le Roy Ferdinand, & la Reine Isabelle. On assure que l'un & l'autre soutinrent ce rude coup avec une fermeté Héroïque; & que cette constance, dans la perte d'un Fils si chéri, qui devoit être l'Héritier de toutes leurs Couronnes, releva plus la grandeur de leur courage, que n'avoit fait la suite de leurs Victoires. Le Corps de l'Infant fut porté à Avila, & remis entre les mains de Turrecremata, qui le fit inhumer dans le Couvent, fondé depuis peu par le Roy Ferdinand, à l'honneur de saint Thomas d'Aquin (*).

LXXII. Console le Roy, & la Reine.

LXXIII. Fait enterrer le Corps de l'Infant dans son Couvent d'Avila.

(*) Hist. d'Esp. Liv. XXVII, p. 247.

Il vêcut lui-même encore un an, dans le même Sanctuaire, toujours occupé de ses Exercices de piété, mais sans négliger

(1) Te, quem bonæ conscientiæ virum, ac rectorum consiliorum apud Regiam majestatem auctorem audivimus, &c. In Brevi Sixti IV. ad Tho. de Turrecremata. *Bullar. Ord. Tom, III, pag. 629.*

LIVRE XXII.

THOMAS DE TURRECREMATA.

les devoirs de sa Charge, puisque ce fut en 1498, qu'il assembla à Avila pour la derniere fois, tous les Officiers du Tribunal de l'Inquisition; il les exhorta par un Discours patétique, à remplir saintement, & selon Dieu, les fonctions de leur Office, sans que la passion, la cupidité, l'intérêt, ou quelqu'autre mauvais motif fût jamais capable de les faire agir, dans un Ministére, où on ne devoit avoir en vûe que Dieu, la Religion, l'Eglise, l'édification des Peuples, & le salut des Ames.

Echard. ut sp.

LXXIV. Zéle plein de sagesse & de piété.

Tandis que Turrecremata donnoit ainsi ses soins, pour tenir toujours en régle, ceux même qui devoient veiller à empêcher les déréglemens des autres, il avoit le plaisir de voir, avec quel zéle, & quel succès, le Roy Ferdinand, muni des pouvoirs du Pape, employoit son autorité pour mettre le bon ordre, & parmi les Ecclésiastiques, & dans les Corps Religieux, où il se trouvoit encore des abus à réformer.

Hist. d'Espag. Liv. XXVII, pag. 252.

LXXV. Mort du Serviteur de Dieu.

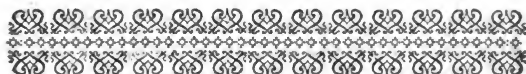
Enfin le 16 de Septembre 1498, Thomas de Turrecremata, après avoir si long-tems travaillé pour l'Eglise, & pour l'Etat; après avoir donné les plus beaux éxemples de piété & de vertu, dans le Couvent d'Avila, où Leurs Majestés l'avoient souvent honoré de leur Visite, chargé d'années & de mérites, se reposa dans le Seigneur, entre les bras de ses Freres, parmi lesquels il demanda d'être enterré sans aucune distinction. Cela n'empêcha pas qu'on ne lui rendît tous les honneurs, que ses grandes qualités méritoient. Le Provincial de la Province d'Espagne, ayant fait bâtir depuis une nouvelle Chapelle, le Corps de Thomas de Turrecremata y fut transporté avec beaucoup de solemnité, en présence de tout le Clergé, de la Noblesse, & du Peuple d'Avila, qui avoient voulu se trouver à l'Ouverture de son Tombeau.

LXXVI. Son Eloge.

Le Chapitre Provincial des FF. Prêcheurs, assemblé à Tolède l'an 1500, en fait une honorable mention: & le Martyrologe du Couvent de saint Ildefonse de Toro, en conserve la mémoire, comme d'un homme, qui avoit paru orné de toutes les vertus, & qui s'étoit rendu surtout recommandable par son zéle pour la Foi. Il est encore marqué dans le même Manuscrit, que dans le Conclave d'Aléxandre VI, plusieurs Cardinaux avoient voulu élever Thomas de Turrecremata au Souverain Pontificat: *Hispaniæ agens in Electione Alexandri VI, quàmplures habuit Cardinales, Pontificem acclamantes... fuit vir Fidei zelo clarissimus, vita & Religione ornatissimus, &c.*

Fin du vingt-deuxiéme Livre.

LIVRE



HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE L'ORDRE
DE
SAINT DOMINIQUE.

LIVRE VINGT-TROISIÉME.

JERÔME SAVONAROLLE



UOIQUE plusieurs Ecrivains, avant le Pere Echard, ayent donné le Titre de Bienheureux & de Martyr, à l'illustre Jérôme Savonarolle ; & que dès le Pontificat de Clément VIII, on vît à Rome son Image, dans des Médailles avec ces mêmes Titres (1) ; nous ne croyons pas devoir prévenir le jugement exprès du Saint Siége, qu'il est plus à propos d'attendre. LIVRE XXIII. JERÔME SAVONAROLLE.

Mais en commençant d'écrire l'Histoire d'un zélé & intrépide Prédicateur de l'Evangile, dont les premiers essais furent si beaux, les progrès si extraordinaires, la fin si tragique, &, selon le monde, si ignominieuse ; je ne puis m'empêcher de rappeller d'abord ces paroles de JESUS-CHRIST, à ses Disciples : « Vous serez bienheureux, lorsque les Hommes « vous haïront, qu'ils vous sépareront, qu'ils vous rejetteront « Luc. VI, 22, 23.

(1) B. M. Hieronimus Savonarola, sic enim laudatur in imaginibus Romæ in ære insculptis, & ibidem anno 1600 venalibus ; & meritò quidem, cum hunc saltem ei titulum pepererint, tum vita inculpatè, & integerrimè ad ultimum usque Spiritum acta, tum zelus quo pro domo Dei exarsit, & quo ferventissimis concionibus pietatem christianam auditoribus instillare, & ad amorem Dei, omniumque virtutum praxim accendere studuit, &c. *Echard. Tom. I, pag.* 884. *Col.* 2.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

» avec mépris, qu'ils vous perdront de réputation, à cause du » Fils de l'Homme. Réjouissez-vous en ce jour là, & soyez » dans la joye, parce qu'une grande récompense vous est ré- » servée dans le Ciel ; car c'est ainsi que leurs Peres traitoient » les Prophètes ».

II Tim. III, 12.

S'il suffit à un Chrétien, selon l'Oracle de saint Paul, de vouloir vivre avec piété en JESUS-CHRIST, pour se voir dès lors exposé à la persécution du monde ; combien plus ceux que Dieu appelle aux divines Fonctions de l'Apostolat, ou au Ministére Prophêtique, doivent-ils s'attendre à toutes les contradictions, aux souffrances, aux humiliations, qui ont toujours éprouvé la constance des Prophêtes, & des Apôtres ? Plus leur vie, leurs Prédications, & leurs maximes paroîtront opposées aux maximes corrompuës de la chair ; plus aussi un monde charnel s'élévera contre une censure qui le condamne, contre une lumiére qui l'éblouit, contre des reproches importuns, qui viennent troubler & ses faux plaisirs, & cette douce sécurité, dont il aime à jouir, ou à se séduire lui-même. Que le Disciple de JESUS-CHRIST, déja élevé par la Grace au dessus de l'amitié des Hommes, au-dessus du respect humain, & des bienfaits des Grands, s'éléve aussi au-dessus de lui-même : qu'uniquement occupé de ses devoirs, il soit toujours prêt à faire le Sacrifice de son repos, de sa réputation, de sa vie, & parmi les plus rigoureuses épreuves, qu'il n'oublie jamais, que le Disciple n'étant point au-dessus du Maître, il doit s'estimer heureux de pouvoir participer à son Calice, & à l'ignominie de sa Croix.

Matth. X, 24.

Entre les Hommes Apostoliques, en qui on a vû se vérifier tout ce que le Fils de Dieu avoit prédit à ses premiers Disciples, le célébre Jérôme Savonarolle tient un rang, qui le distingue par bien des endroits. Ses talens naturels le firent bientôt admirer des Sçavans, & des Peuples. La pureté de ses mœurs, & l'éclat de ses vertus lui conciliérent l'estime des Fidéles, leur respect, & leur confiance. Le zéle, qui le dévoroit pour la beauté de la Maison du Seigneur, l'engagea à entreprendre de grandes choses ; & le succès commença à lui susciter des envieux. Les Dons de la Grace, dont il parut orné, ses Prédications véhémentes, fortes, patétiques, une foule de beaux Ecrits, pleins de lumiére & d'onction : tout cela grossit également le nombre des Admirateurs de Savonarolle, & celui de ses Ennemis. Ses fréquentes Prédictions, quoique justifiées par l'événement, en irritant toujours ceux-ci, leur firent concevoir le

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

dessein de le perdre, & leur en fournirent un prétexte. La Ville de Florence, après l'avoir long-tems suivi, & écouté avec fruit; après l'avoir considéré comme le Restaurateur de sa liberté, & un Homme envoyé de Dieu, pour lui apprendre à marcher dans les voyes de la justice, le vit avec plaisir chargé d'opprobres, livré à la puissance de ses ennemis, condamné comme un faux Prophête, & mourir sur un Gibet.

Mais la mort de ce grand Homme fut une nouvelle preuve, qu'il n'avoit parlé que par l'esprit de Dieu, à qui tout est présent; & qui fait connoître à qui il lui plaît les choses futures, dans le tems même qu'elles ne paroissent pas vraisemblables. La grandeur d'ame, & cette fermeté d'esprit que Savonarolle avoit montrées dans tout le cours de sa vie, ne l'abandonnérent pas à sa mort: il scella de son Sang la vérité de tout ce qu'il avoit prédit; & on en vit l'accomplissement en son tems. Malgré les intrigues, & les facheux préjugés, dont on s'étoit servi pour l'accabler, & pour noircir ensuite sa Mémoire, elle a été une odeur de vie pour plusieurs. Ses Disciples en grand nombre ont continué à marcher avec ferveur, dans les sentiers de perfection, où il les avoit fait entrer. De grands Hommes, & de grands Saints ont rendu publiquement témoignage à son innocence. Plusieurs de ses ennemis les plus déclarés, la reconnurent enfin; & ses amis, sans se scandaliser de son supplice, se confirmérent dans l'idée qu'ils avoient de sa Sainteté. Ceux-là devenus ses Apologistes, & ceux-ci ses Historiens, ont transmis à la postérité une partie de ce qu'ils avoient remarqué d'édifiant dans la conduite du Serviteur de Dieu.

Le Prince Jean-François Pic de la Mirande, dont le témoignage se trouve conforme à celui de plusieurs autres Auteurs contemporains, nous servira de guide dans tout ce que nous allons écrire. Notre premiére attention sera de ne rien ajouter à ce que nous apprennent les Anciens: & la seconde, de supprimer sagement ce qui pourroit offenser des Familles, ou des Corps, qui étoient entrés avec trop de chaleur dans le complot formé contre le Prédicateur accusé.

I. Naissance du Serviteur de Dieu.

Jérôme Savonarolle étoit né dans la Ville de Ferrare, Capitale du Duché de ce nom, le 21 de Septembre 1452, sous le Pontificat de Nicolas V. Son Pere appellé Nicolas Savonarolle, & sa Mere Heléne de Bonacossi, l'un & l'autre nobles & pieux, étoient originaires de Padoue. Jérôme fut le second de leurs Enfans mâles; & on le destinoit à l'Etude de la Médecine, dans l'espérance qu'il conserveroit dans la Famille, la

Jo. Francisc. Pic. Mirand. Ap. Bzovi. Tom. XVIII, pp. 361. &c.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

haute réputation, que son Ayeul, le Docteur Michel Savonarolle, s'étoit acquise par son habileté, ses Leçons, & ses Ecrits. Beaucoup de probité, avec une profonde érudition, avoit rendu ce Médecin si célébre dans toute l'Italie, que le Duc de Ferrare s'estimoit heureux d'avoir réussi à l'attirer dans ses Etats, par ses bienfaits, & par ses instances réïtérées.

II. Qualités de son esprit.

Cet habile Maître donna tous ses soins, & les premiéres Leçons au jeune Jérôme, dont l'esprit vif, juste, pénétrant, le jugement ferme & solide, la mémoire heureuse, & l'amour du travail répondoient déja aux désirs, qu'on avoit de le voir marcher sur les traces de son Grand-Pere. Après la mort de celui-ci, Savonarolle, sans abandonner l'étude de la Physique, & de la Médecine, partagea ses momens, & voulut apprendre tout ce qui peut faire honneur à un jeune homme, en formant son esprit, & ses mœurs. Il tâchoit de se procurer toutes sortes de bons Livres; & il les lisoit avec d'autant plus d'avidité, qu'il ne lui coûtoit presque rien, pour entrer dans les principes des Auteurs, & retenir tout ce qu'il avoit lû.

III. Amour de l'Etude.

IV. De la vertu.

Si cette forte application à la lecture lui faisoit aimer la retraite, & fuir les frivoles amusemens, elle ne le rendoit point distrait sur les grands devoirs d'un Chrétien. La piété, qu'on lui avoit fait sucer presqu'avec le Lait, le rappelloit continuellement à Dieu: & le désir d'être saint, étoit bien plus fort en lui, que l'envie de devenir sçavant. Ces sentimens, & cette conduite dans le jeune Disciple de JESUS-CHRIST devoient d'autant plus édifier, que parmi les Personnes de son âge, on en voyoit peu, qui sçussent préférer une occupation utile à l'amour des plaisirs sensuels. Il ne fut point nécessaire de le précautionner contre le danger des mauvaises Compagnies; parce qu'il sentit le premier tout ce qu'il falloit craindre de la Contagion de l'éxemple: & l'inclination se joignit à la raison, pour l'éloigner du péril.

Ibid. V. De la conversation des Sçavans.

Pic de la Mirande dit que dès cet âge peu avancé, Savonarolle aimoit la conversation des Sçavans; & que dans ses Disputes on n'admiroit pas moins sa modestie, sa pudeur, sa sage retenue, que la beauté de son esprit, & les saillies d'une imagination vive, féconde, élevée. Hors de là, il trouvoit ses plus agréables récréations dans la Solitude, dans la Poësie pour laquelle il avoit du goût, & dans les réfléxions qu'il faisoit en Philosophe Chrétien, sur l'inconsidération des Hommes, si peu attentifs à connoître la fin, pour laquelle ils sont nés, & si négligens sur les moyens qui peuvent la leur faire acquérir. Le

choix, qu'il avoit fait dès lors, des meilleurs Auteurs, Poëtes Orateurs, Philosophes, Théologiens, & Historiens, étoit la preuve, & l'effet de ce grand amour de la Vérité, qui fut comme son caractére, & qui augmenta toujours dans son cœur, parce qu'il lui étoit naturel (1).

VI. Et de la Vérité.

VII. Savonarolle se rend à Bologne, pour demander l'Habit de saint Dominique.

Tel étoit Jérôme Savonarolle dans sa vingt-deuxiéme année. On le regardoit déja comme un des Sçavans de son tems, & un des Citoyens les plus accomplis de Ferrare; lorsqu'après avoir consulté le Seigneur sur sa Vocation, & résolu de la suivre, il obtint l'agrément de ses Parens, pour faire le voyage de Bologne. Le premier, à qui il découvrit son dessein, dès son arrivée, fut le Prieur de la Communauté de saint Nicolas. Sans faire montre de tout ce qu'il avoit déja d'acquis, il demanda avec humilité l'Habit de saint Dominique; & il le reçut le 25 d'Avril 1475.

VIII. Il veut être Frere Lai.

Selon le Prince de la Mirande, Savonarolle n'avoit entrepris le voyage de Bologne, que pour prévenir les obstacles, que sa Famille se seroit cru d'autant plus obligée de mettre à ses desseins, qu'il étoit alors résolu de se ranger à l'état de Frere lai: & ce qui l'avoit porté à former cette résolution, n'étoit pas seulement la sincére humilité, dont il faisoit profession, & l'idée qu'il avoit de l'auguste Dignité du Sacerdoce; mais aussi l'espérance, que dans la retraite, & le travail des mains, son Salut seroit toujours moins exposé, que dans l'éxercice des Divines Fonctions, qui demandent une si grande pureté; & dont les Ministres ne se trouvent que trop souvent dans une espéce de nécessité, ou d'offenser Dieu par la crainte de déplaire aux Hommes; ou d'irriter l'orgueil des Hommes, en voulant les soûmettre à la Loi de Dieu. La Providence cependant, qui vouloit se servir de son Ministére pour de grandes choses, & le faire arriver à la gloire par de grandes souffrances, lui ôta toutes ces pensées, dans le tems qu'on fit l'éxamen de sa Vocation; & qu'on lui donna l'Habit de Religieux. S'il est vrai, comme l'assure encore l'ancien Auteur, que l'attachement particulier de Savonarolle à la Doctrine de saint Thomas, lui avoit fait préférer l'Institut des FF. Prêcheurs à tous les autres (2),

IX. La Providence en dispose autrement.

(1) Erat Hieronimo intellectus perspicax, solertia acris, judicium clarissimum, quod in veritatem ipsam quasi suapte naturâ ferretur. Accedebat huc & jugis lectio, & delectus auctorum, in versandis Philosophorum, Theologorumque monumentis, quibus se totum crediderat, nihil sibi ad ea non legenda modò, sed adiscenda reliqui faciens; nihil ferè temporis ab eis vendicans sibi, nisi dum politiori linguæ vernaculæ, & hetruscis rithmis, quibus per id ætatis aliquantulum oblectabatur, operam daret, &c. *Jo. Francis. Picus Ap. Bzovi. Tom. XVIII, pag. 361.*

(2) Ergo FF. Prædicatorum Ordinem præ cæteris delegit, in quo Deo militaret,

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLE.

il étoit dans l'ordre qu'il se destinât à l'Etude, & au service des Autels, plutôt qu'à un travail manuel, selon ses premiéres résolutions.

X. Il écrit à son Pere, pour le consoler chrétiennement.

En renonçant si généreusement au monde, & à lui-même, le nouveau Religieux n'oublia point ce qu'il devoit à ses pieux Parens. Rien n'est plus sage, ni plus consolant, que ce qu'il écrivit d'abord à son Pere, pour lui apprendre le premier ce qu'il venoit de faire, les motifs, qui l'y avoient engagé, & les raisons qu'il avoit euës de ne point se déclarer plutôt. Rien d'humain n'étoit entré dans sa Vocation : il n'avoit consulté que la volonté du Seigneur; il ne s'étoit proposé que sa gloire; & ne comptoit que sur le secours de sa Grace. Cette Lettre, toute remplie de l'esprit de Dieu, adoucit beaucoup la douleur du Pere : aussi la conserva-t-il cherement, pour la lire, & la relire souvent, comme un gage précieux de l'amour de son Fils, & une preuve de cette haute piété, dont il l'avoit toujours vû animé.

XI. Progrès dans la piété.

Les progrès, que le saint Novice faisoit tous les jours dans la vertu, furent le sujet d'une nouvelle consolation pour sa Famille, & celui de l'admiration de toute la Communauté de saint Nicolas. L'année de Probation fut consacrée toute entiére à la priére, au silence, à la mortification des sens, ou à des lectures de piété, surtout à celle des Saintes Ecritures; il les avoit presque toujours sous les yeux, & il ne se lassoit pas de les méditer, le jour & la nuit, selon le Conseil de saint Jérôme.

XII. Etude des saintes Ecritures.

D'abord après ses vœux, l'obéïssance l'appliqua aux exercices de l'Ecole; & il n'eut pas besoin du secours des Maîtres, pour faire avec autant de succès, que de réputation, des Leçons de Philosophie, où il forma un grand nombre de bons Disciples. Les Ouvrages, qu'il nous a laissés sur cette matiére, montrent assez combien il y étoit versé.

Mais la méditation des Livres Saints continuant à l'occuper beaucoup plus, que les raisonnemens des Philosophes, il se dégoûta bientôt de toutes leurs subtilités; & ne voulut chercher désormais, que dans la Parole de Dieu, ce qui devoit servir à éclairer sa piété, & à nourrir, ou perfectionner celle des autres (1). Ce fut donc dans ces divines sources, que Sa-

allectus illius egregiâ famâ, & meritis, eò quòd Thomæ Aquinatis, Doctoris illorum præcipuè placita sectaretur, &c. *Ibid.*

(1) Tyrocinio in Ordine sancti Dominici posito, cùm ex voluntate Superiorum aliquot annis Philosophiam naturalem, & Metaphysicam summa cum auditorum utilitate docuisset, & quàmplures discipulos fecisset, sepositis curiosis subtilitatibus, Christianæ simplicitati se penitus dedit, & serendæ, fovendæque pietati ... ac imprimis divinitùs scripta veteris & novi instrumenti eloquia,

vonarolle puisa depuis des lumiéres supérieures, mais proportionnées à l'ardeur de ses fervens désirs, & à l'humilité de son cœur. Il fit de la Sainte Bible l'unique objet de ses Etudes, la premiére Régle de sa conduite, & la matiére ordinaire de ses Discours, soit publics ou particuliers. Il parut si consommé dans l'intelligence des Divines Ecritures, que ceux qui ne lui connoissoient pas encore le Don de Prophétie, lorsqu'ils voyoient arriver ce qu'il avoit déja prédit, avoient coutume de dire, qu'à force de lire les Prophêtes, il s'étoit fait une habitude de penser, & de parler comme eux, & de connoître d'avance, ce qui n'étoit pas donné aux autres de prévoir.

XIII. Il en fait sa grande occupation, & ses délices.

Ces louanges ne le touchoient guères : il lui importoit peu d'être loué, ou jugé des Hommes : il ne vouloit plaire qu'à Dieu ; & la fin qu'il se proposoit dans toutes ses Etudes, étoit d'acquérir la science des Saints. Rigide Observateur de ses Loix, & toujours appliqué à ce qui pouvoit le conduire à la perfection de son état, il commença sa Carriere comme les autres pourroient désirer de finir la leur. La pratique de l'obéïssance, & de la Pauvreté Evangélique sembloit ne lui coûter rien ; & par un renoncement sévere à tout ce qui flate la Chair & les Passions, il conserva jusqu'au Tombeau le précieux Trésor d'une chasteté sans tache. La haute réputation d'un Religieux si saint, & en même tems si éclairé dans les voyes de Dieu, lui attira bientôt la confiance des Fidéles ; & on peut dire que les fruits de sa Direction n'étoient ni petits, ni équivoques. Il ne continua cependant à entendre les Confessions, qu'autant que ce Ministére fut compatible avec celui de la Prédication, dont il fit son capital, parce qu'il se persuada que Dieu demandoit cela de lui.

XIV. Haute réputation.

XV. Fruits de sa Direction.

Cette seule considération étoit capable de le déterminer à un parti, dont bien d'autres raisons auroient pû le détourner. Quelque éloquent qu'il fût naturellement, il eut besoin de toute l'ardeur de son zéle, pour n'être point d'abord rebuté par les difficultés qu'il lui fallut vaincre. Sa voix n'étoit point agréable, ni ses gestes assez réguliers ; & il avoit encore une difficulté de parler, qui n'étoit point petite. Mais un éxercice opiniâtre, & une plus grande émulation, ou si on veut, la Grace que Dieu répandit sur ses Lévres, ayant corrigé tous ces défauts, il fut regardé dans la suite, comme le Prédicateur de son Siécle le plus touchant, le plus patétique, le plus capable

XVI. Appellé au Ministére de la Prédication, il surmonte bien des obstacles.

nocturnâ diuturnâque manu ita versavit, ut totum ferè Sacrorum Librorum Canonem & memoriâ teneret, & profundè (exacteque) quantùm homini licet, intelligeret. *Picus ut sp. pag. 562.*

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

de tourner à son gré les esprits & les cœurs. Soit qu'il tonnât contre les scandales, & qu'il s'élévât avec force contre les vices publics, en présence d'un nombreux Auditoire ; soit que, dans une Assemblée de peu de personnes, il entreprit d'expliquer familiérement la Loi du Seigneur, les maximes toujours saintes de son Evangile, les devoirs du Chrétien, & la sévérité des Jugemens de Dieu, sur ceux qui irritent sa colére, par l'abus de ses Graces : il n'y avoit point de Pécheur de Profession, qui ne fût intimidé, saisi, ébranlé. Ses Discours étoient comme des foudres, qui terrassoient les plus endurcis : & ses paroles toutes de feu, en portant la lumiére dans les Consciences, faisoient tomber le voile, dont on aimoit à s'envelopper, pour se rassurer dans ses désordres.

XVII. Et devient en peu de tems le premier Prédicateur de son Siécle.

On rapporte, que Savonarolle s'étant un jour embarqué sur le Pô, pour aller de Ferrare à Mantoue, il trouva dans le Bateau quelques Recrues de Soldats, qui par leurs actions malhonnêtes, & leurs discours encore plus sales, faisoient rire leurs semblables, & rougir tous ceux qui n'avoient pas entiérement renoncé à la pudeur. Le jeune Religieux, tout occupé de la priére, auroit voulu pouvoir arrêter le scandale par son silence, & sa modestie. Mais voyant que l'effronterie croissoit toujours ; & que la crainte, ou un malheureux respect humain, fermoit la bouche aux plus anciens, tandis que les autres continuoient toujours à parler en Libertins, & en Impies, il demanda à ces Soldats de vouloir bien écouter ce qu'il avoit à leur dire : on ne lui refusa pas cette grace ; & l'usage, qu'il en fit, fut comme le principe, ou le commencement de la Conversion de la plupart de ceux qui eurent la docilité de l'entendre. De dix-huit Soldats, qui étoient dans le même Bâteau, il y en eut onze, qui, frappés de la terreur des Jugemens de Dieu, & confus d'avoir été jusqu'alors assez insensés, pour se glorifier de leurs crimes, se jettérent aux piés du Disciple de JESUS-CHRIST, demandérent avec humilité le secours de ses Priéres, & de son Ministére, pour sortir du Tombeau de leurs péchés. On ajoute que leur Conversion fut sincére, & leur changement persévérant (1).

XVIII. Soldats libertins.

XIX. Touchés, & convertis par un Discours de Savonarolle.

XX. Fruits abondans de ses Prédications.

Ce ne fut là que le prélude de l'Apostolat de Jérôme Savonarolle, & comme les prémices de ce grand nombre de Conversions, dont parlent les Historiens de sa Vie. Les Peuples en-

(1) Decem & octo milites obscena jactantes, impetratâ ab eis veniâ dicendi, ita disserendo perculit ; ut undecim ex illis ad ejus pedes provoluti, inveterata multorum annorum flagitia confessi, vitam in meliùs commutarint, &c. *Jo. Franc. Pic. ut sp.*

tiers,

JERÔME SAVONAROLE.

tiers, les Villes, & les Provinces, pendant plusieurs années, écoutérent avec fruit les avertissemens salutaires, & les sages corrections de ce fidéle Ministre de la Parole. Il reprenoit avec une égale liberté les Petits & les Grands : & le zéle dont il étoit dévoré, comme un autre Elie, sembloit s'enflammer, par les obstacles même qu'on y opposoit. Supérieur à toutes les vûës d'ambition, ou d'intérêt, incapable de flater les passions des autres, d'excuser, ou de dissimuler ce que l'Evangile condamne, il n'écoutoit que la voix de la Religion, & de la Conscience, & ne consultoit que la Loi de Dieu. A l'éxemple de saint Dominique, & de saint Vincent Ferrier, il ne composoit ordinairement ses Sermons, qu'aux piés du Crucifix : & ni la crainte des plus grands dangers, ni la vûe même de la mort, dont il fut souvent menacé, ne lui firent jamais taire une vérité, lorsqu'il crut qu'il étoit de son devoir de l'annoncer.

XXI. Zéle intrépide.

XXII. Déréglement parmi les Peuples, & chez les Grands.

L'Italie, dit un Auteur contemporain, avoit alors besoin de ce sel Apostolique, puisque tout, ou presque tout, y étoit gâté, affadi, corrompu. L'oubli, ou le mépris des Loix, le Luxe, la Mollesse, l'Impudicité, l'Avarice, la Simonie, l'Irréligion, tous les vices régnoient dans presque tous les Etats, & dans toutes les Conditions. L'un & l'autre Sexe s'étoit également éloigné des Régles ; & les plus grands maux venoient ordinairement de la part de ceux, qui auroient dû y apporter le reméde (1). Bien loin que nous étendions ici les réflexions de ce judicieux Historien, trop conformes à ce que nous apprennent les Annales de l'Eglise, nous nous dispensons de traduire toute la suite de son Texte.

XXIII. Sages Réflexions de Savonarolle.

En considérant dans l'amertume de son cœur, une corruption si générale, & faisant attention aux fleaux redoutables, que la Justice Divine avoit autrefois appellés sur la terre, pour punir les Nations, & les Peuples, qui la souilloient par de semblables abominations ; Savonarolle ne doutoit pas que le bras du Seigneur ne fût déja étendu, & prêt à renouveller ces grands coups, qui, en frappant les uns, instruisent salutairement les autres. Eclairé des plus pures lumiéres de la Foi, & attentif à l'ordre de la Providence ; il croyoit déja voir dans l'Histoire des Révolutions passées, celles dont on étoit mena-

(1) Egebat Apostolico isto sale Italia, quando nullus fere hominum status, nullus ordo, nullus sexus non sordesceret, sceleribus opertus : Sacerdotium Simoniacâ perfidiâ Episcopi, & reliqui dicebantur auspicari; nec non avaritiâ & luxuriâ polluere Angelis venerabilem dignitatem. Cultus Dei ab eis neglectus, sacra vel obsoleta, vel non nisi ad speciem ministrata, disciplina Ecclesiastica projecta; quin etiam ferebantur aliqui Deum non colere, & in Fidei contumeliam pleraque spargere. *Ibid.*

cé. Dans tous ses Discours, dans ses Lettres, & dans ses Livres, car il avoit commencé d'en publier quelques-uns, il n'annonçoit aux Pécheurs que des châtimens rigoureux, & prochains, s'ils ne se hâtoient de les prévenir, par des dignes fruits de Pénitence. L'Energie de ses paroles servoit à l'amandement de ceux, dont la Grace avoit préparé le cœur : il ne cessoit de demander à Dieu, par ses gémissemens, & par ses larmes, la prompte Conversion des autres : & le désir de se rendre utile à tous, le portoit à recourir quelquefois aux lumiéres des saints Personnages, dont la vertu jettoit le plus d'éclat dans le Pays. Il vouloit apprendre d'eux de quels moyens il pourroit se servir, pour avancer l'œuvre du Seigneur, & inspirer sa crainte à des Peuples, qui se corrompoient mutuellement par la contagion de l'éxemple ; tandis que les Pasteurs négligeoient de leur donner l'instruction, & le bon éxemple, qu'ils leur devoient.

XXIV. Il s'oppose avec force au torrent de l'iniquité.

XXV. Il consulte par Lettre S. François de Paule.

Ce fut par cet esprit de zéle, de confiance, & d'humilité, que dès le mois de Mars 1479, Savonarolle, âgé alors de vingt-sept ans, écrivit à l'illustre François de Paule, dont la Vie toute miraculeuse étoit comme une vive lumiére, qui du fond de la Calabre se répandoit dans toutes les parties de l'Italie, ou plutôt dans tout le Monde Chrétien. Le saint Fondateur ayant reçu la Lettre de notre Prédicateur, la mit sur son Oratoire devant un Crucifix ; & après avoir demandé par une fervente priére, les lumiéres du Ciel, pour connoître ce qu'il devoit répondre, il écrivit à un pieux & sçavant Laïque de ses Amis, & le pria de mettre en Latin ce qu'il lui envoyoit en sa Langue naturelle. Cette réponse de saint François de Paule, qu'on nous a conservée du moins en partie, contenoit une Prophétie claire & très-expresse, de ce qui devoit arriver au Pere Jérôme Savonarolle, pendant sa vie, & à sa mort. Le saint solitaire y faisoit l'éloge de sa piété, & de sa constante fidélité dans le Ministére Apostolique : il prédisoit les fruits excellens de ses Ouvrages, de ses Prédications, de ses Travaux ; & n'oublioit pas les moyens, que l'Enfer employeroit, pour le faire enfin périr par la perfidie d'un Peuple ingrat ; pour le Salut duquel l'Homme de Dieu auroit le plus travaillé pendant plusieurs années. Voici la Lettre du Saint.

Au très-magnifique & vertueux Seigneur, Monseigneur Simon de Liméne. La Grace du Saint-Esprit soit toujours avec vous.

XXVI. Lettre de saint François de Paule,

« Les Porteurs de la présente Lettre sont venus vers moi, » pour m'en remettre une autre, que je vous envoye avec celle-

ci. La personne qui m'écrit, est un Religieux de l'Ordre des « FF. Prêcheurs, qui éxerce actuellement le saint Ministére; « & dont le cœur paroît tout embrasé de zéle, pour la Gloire « de Dieu, & le Salut des Ames : mais parce que sa Lettre « est écrite en Latin, & que je n'ai jamais étudié cette Lan- « gue, je vous prie, Monsieur, de dresser vous même la ré- « ponse, & d'y traiter quelque point de Doctrine, sur l'Ecri- « ture Sainte : vous êtes sçavant en tout. Pour moi, qui ne « suis qu'un Ignorant, je lui répondrai du mieux qu'il me sera « possible, & selon qu'il plaira à la vertu du Saint-Esprit de « me l'inspirer. Ce Pere, comme vous verrez dans sa Lettre, « se nomme Frere Jérôme de Ferrare. Dès que je reçus sa sain- « te Lettre, je me jettai aux piés du Crucifix, priant la Divine « Majesté de me faire la Grace de connoître, quelle seroit la « vie, & la mort de ce Religieux; lequel, sans m'avoir jamais « vû, m'écrit avec une si tendre confiance. La Sagesse Divine « m'a accordé, non par mes mérites, mais par sa miséricor- « dieuse Bonté, & par les priéres de ce saint Homme, ce que « je désirois sçavoir.

touchant le Pere Jérôme Savonarolle.

Ap. Bzovi. Tom. XVIII, p. 361. §. 8.

« Cet excellent Personnage, dont la piété est sincére, l'élo- « quence admirable, & le zéle très-ardent pour l'honneur de la « Religion, réformera quelques Monastéres de son Ordre, & y « fera fleurir la Discipline réguliére : il instruira & édifiera le Pu- « blic par plusieurs beaux Ouvrages. Il prêchera avec beaucoup « de fruit, surtout à Florence, où on s'empressera de l'entendre : « il y en aura plusieurs, qui profitant de ses instructions, & de « sa sage Direction, embrasseront les pratiques d'une vie péni- « tente, & véritablement Chrétienne. Mais, comme le nom- « bre des Ingrats, & des Impies est aujourd'hui fort grand, « il ne s'en trouvera que trop de ce caractére, qui tendront « des piéges à l'innocence, & qui s'efforceront de noircir par « des calomnies, une réputation qui est sans tache. On accu- « sera ce saint Homme auprès du Pape; on lui imputera de « faux crimes; & sur la Déposition de quelques faux témoins, « il sera jetté en prison, attaché à une Potence entre deux de « ses Compagnons, & brûlé après sa mort : & de peur qu'on « ne ramasse avec respect ses ossemens, ou ses cendres, on les « jettera dans la Riviére d'Arne. Mais une petite portion s'en « conservera, & servira d'instrument à la Divine Bonté, pour « opérer plusieurs Miracles. Au reste le Serviteur de Dieu « ne mourra point sans avoir menacé le Peuple de Florence « de plusieurs maux, qu'on ne tardera pas à éprouver, &c. Fait «

» à Paule le 13 de Mars 1479, le très-pauvre, & très-petit » Serviteur de JESUS-CHRIST Frere François de Paule ».

Cette Lettre, dont l'Original a été autrefois entre les mains du Cardinal Aléxandrin, Michel Bonelli, Neveu du saint Pape Pie V, & dont on conserve aujourd'hui une copie en Manuscrit, dans le Couvent des Dominicains à Pérouse, a été souvent imprimée, selon le témoignage de Bzovius.

Ut sp.

Jérôme Savonarolle, à qui Simon de Liméne l'avoit adressée, par ordre de S. François de Paule, y trouva sans doute de grands sujets de méditation. Un zéle moins épuré que le sien, ou moins ardent, en auroit été bien ralenti : mais en se dévouant au Ministére Apostolique, Savonarolle avoit fait à Dieu le Sacrifice de sa vie : & la rigueur, ou l'ignominie du supplice, qui devoit couronner ses travaux, fit moins d'impression sur son cœur, que le désir de gagner des Ames à JESUS-CHRIST, & de contribuer à la perfection de plusieurs. Il continua donc avec la même ardeur qu'il avoit commencé, à annoncer la parole de Dieu, à combattre les Déréglemens du Siécle, & à reprendre avec une sainte liberté tous ceux, qui ne marchoient pas dans les sentiers de la Justice. Le faste & l'ambition des Grands, la corruption ou le libertinage du Peuple, l'injustice & la cupidité de ceux qui cherchoient à s'enrichir des dépouilles des Pauvres : c'est à tous ces vices qu'il avoit déclaré la Guerre, & il ne cessa de les combattre, autant par ses Ecrits, que par ses continuelles Prédications.

XXVII. Les mauvais traitemens, dont le saint Prédicateur est menacé, enflamment davantage son zéle.

La seule précaution, qu'il se crut toujours obligé de prendre, fut de ne désigner personne en particulier ; afin de corriger les coupables, sans les irriter. Mais ni l'élévation, ni le crédit de ceux, qui sembloient autoriser les abus, & comme consacrer le vice par leur éxemple, ne l'empêchérent pas de combattre sans ménagement tout ce qui étoit opposé à l'esprit de l'Evangile, & de menacer de la colére de Dieu quiconque méprisoit la sainteté de ses Loix. Cette généreuse liberté, qui déplaisoit aux uns, le rendoit encore plus respectable aux autres. Ceux même qui ne pouvoient s'accommoder de sa morale, ne laissoient pas d'estimer ses talens, & ses vertus : on se rendoit en foule à ses Prédications : & s'il étoit permis de juger toujours du fruit par le nombre des Auditeurs, on n'auroit pas dû craindre d'assurer, qu'il étoit très-grand, dans les principales Villes d'Italie, où, avant que de se rendre à Florence, Savonarolle passa encore dix ans, toujours occupé à instruire les Peuples, & à les exhorter à la Pénitence.

XXVIII. Sans imprudence, & sans respect humain, il poursuit par tout le vice.

XXIX. Tous ses momens sont remplis selon sa Vocation.

Tout le tems qui lui restoit après les pénibles Fonctions de l'Apostolat, étoit consacré ou à la priére, ou à ses éxercices particuliers de piété, ou à la composition des Livres, qu'il ne donnoit au Public, que dans la vûe de faire haïr le vice, dont il découvroit la laideur, & aimer la vertu, qu'il peignoit avec tous les Traits, qui peuvent la rendre aimable. La vivacité de son zéle toujours agissant lui permettoit à peine, de donner quelques courts momens de relâche à son esprit, & de repos à son Corps. Mais quelque occupé qu'il fût d'ailleurs, on ne le trouvoit pas moins prêt à répondre à toutes sortes de Personnes, qui venoient le consulter, ou qui lui écrivoient pour avoir la décision de leurs doutes. Parmi cette variété d'occupations & de travail, on le voyoit toujours recueilli, grave, modeste, uni à Dieu, plein de douceur, & d'une charité compatissante envers les Affligés. La vie très-austére qu'il menoit, comme pour se préparer au Martyre par la Pénitence, ne le rendoit jamais ni censeur, ni incommode à ses Freres. Bien éloigné de se prévaloir de ses talens, de son esprit, ou de sa réputation, pour se préférer à ceux qui brilloient moins que lui, il se mettoit sous les piés de tous, par les sentimens d'une sincére humilité; & il ne pensoit qu'au compte sévére, qu'il auroit à rendre un jour au Souverain Juge, s'il n'étoit d'autant plus humble, & plus reconnoissant, qu'il recevoit de plus grands Dons. Tout prêchoit ainsi dans sa Personne; & dans sa conduite; ses éxemples touchoient encore plus efficacement que ses Discours.

XXX. Humble, doux, charitable, compatissant, il se prépare au Martyre par la Pénitence.

L'Esprit de Dieu, qui parloit par la bouche de son fidéle Ministre, donnoit une vertu secrette à ses exhortations : les Peuples attendris & édifiés marquoient toujours une nouvelle ardeur à l'entendre. Les Personnes d'ailleurs les plus éclairées y trouvoient un fonds d'instruction, & je ne sçai quoi de divin, ou d'énergique, au dessus de toute l'Eloquence humaine. Avec cela, Jérôme Savonarolle ne pouvoit que faire de grands fruits, par tout où il annonçoit l'Evangile; mais c'est principalement à Rieti, à Bresse, à Regio, à Bologne, à Ferrare, & à Mantoue, qu'on les vit ces fruits de son Apostolat. Parmi ses Admirateurs, nous pouvons mettre d'abord le célébre Pic de la Mirande, appellé le Phenix des Esprits, & le Miracle de son Siécle. Ce sçavant Prince, ayant connu tout le mérite de notre Prédicateur; & ne doutant point qu'un Homme de ce poids, avec autant de piété, de zéle, & de talens, ne fût en état de renouveller toute la Ville de Florence, où il faisoit lui-même sa Résidence

XXXI. Il fait de grandes Conversions dans plusieurs Villes d'Italie.

XXXII. Le célébre Pic de la Mirande, veut l'appeller à Florence.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

ordinaire, il n'oublia rien pour l'y attirer. Plusieurs des premiers Magistrats joignirent leurs sollicitations à ses priéres; & les Supérieurs de l'Ordre ayant établi Savonarolle Prieur du Couvent de saint Marc, ils ne lui permirent point de se refuser aux désirs des Florentins.

Dans l'Eté de 1489 le Serviteur de Dieu, conduit par une Providence particuliére, se rendit dans la Ville de Florence, pour y remplir son double Ministére : & c'est proprement ici que commence tout ce que nous lisons d'extraordinaire dans l'Histoire de sa vie. Quelque grandes que fussent la licence, & la corruption des mœurs, parmi les autres Peuples d'Italie; celui de Florence portoit encore plus loin le Libertinage, & le Déréglement. L'Ambition sans bornes de quelques Grands avoit mis tout en combustion dans la République; dont la Liberté, depuis long-tems trop affoiblie, se trouvoit déja opprimée par la Tyrannie des plus forts. Toutes les Histoires parlent des cruelles divisions des Médicis, & des Pazzi, dont les premiers étoient soutenus par les Venitiens, & le Duc de Milan; tandis que le Pape, & le Roy de Naples favorisoient les derniers. Les querelles de ces deux puissantes Maisons avoient divisé toute l'Italie en deux factions : mais les suites d'une Guerre Civile avoient été bien plus funestes à la tranquillité, & à l'innocence du Peuple de Florence. De là les dissensions, les haines, les animosités, les meurtres, le ressentiment des injures reçuës, & la fureur de se venger: l'un & l'autre sembloient être devenus propres à chaque Famille.

XXXIII. En quel Etat étoit alors cette Ville.

Hist. d'Espag. Liv. XXIV, pag. 554. Hist. Eccl. Liv. CXIV, n. 146.

Le Clergé Séculier & Régulier, peu jaloux des Loix de la Discipline, & des bienséances de son Etat, n'avoit pris que trop de part à ces divisions; & les plus saintes Retraites ne se trouvérent pas inaccessibles à la contagion. La Communauté de saint Marc en particulier, quoique dans une certaine réputation de régularité, étoit bien éloignée de cet esprit de ferveur, qui doit toujours animer les pratiques extérieures, & leur donner le prix. Ce fut vers tous ces objets, que Savonarolle étendit d'abord ses attentions: & comme si la Providence l'avoit spécialement chargé de guérir tous ces maux, il en chercha le remede.

XXXIV. Sollicitude du Serviteur de Dieu.

XXXV. Il réforme d'abord le Couvent de saint Marc.

Ses Freres, dont il étoit devenu le Supérieur, éprouvérent les premiers pour leur consolation, quelle étoit la force & la douceur de cette Eloquence persuasive, à laquelle il étoit difficile de résister. Comme ils devoient être dans la suite les Compagnons de ses Travaux, les Coopérateurs de son zéle,

JERÔME SAVONAROLLE.

les fidéles témoins de ses vertus, de ses combats, & de ses souffrances; il convenoit aussi que, par un changement qui parut miraculeux, ils fussent la preuve la moins équivoque de l'esprit, qui animoit leur saint Réformateur. Sous sa Direction, & par ses soins attentifs, le Couvent de saint Marc devint en fort peu de tems un Sanctuaire auguste, d'où on bannit absolument tout ce que l'esprit du monde, la tiédeur, & l'oisiveté y avoient pû introduire de relâchement. A cette vie douce & commode, qui ne gêne point les passions, & qui ne mortifie point les sens, succédérent les plus saintes Pratiques, l'esprit de Pénitence & d'Oraison, l'amour du Silence, de l'Etude, du Travail; & l'éxactitude à tous les points de la Régle. Le jour & la nuit on chantoit les louanges du Seigneur; & on s'acquittoit avec tant de modestie, de décence, & de gravité, de tout ce qui appartient au Service Divin; que l'éxemple de ces fervens Religieux, fut bientôt une odeur de vie, qui se répandit au loin.

XXXVI. Et en fait un Sanctuaire de piété.

Le Couvent de saint Dominique de Fiésoli ne tarda pas à se mouler sur celui de saint Marc. Celui de Prato suivit de près le même éxemple: & ces trois Communautés, par une louable émulation, travaillérent comme à l'envi à se former sur les maximes du Pere Savonarolle; à se conduire par ses conseils, & à recevoir sans contradiction, tous les changemens qu'il jugea à propos de faire, pour porter la Réforme à sa perfection. Le Ciel bénissoit visiblement le zéle de l'un, & la docilité des autres. Le nombre des Religieux augmentoit avec leur ferveur; & à mesure qu'ils se rendoient fidéles à tous leurs devoirs envers Dieu, ils recevoient des marques plus sensibles de sa protection, ou de sa providence sur eux.

XXXVII. Il étend plus loin l'esprit de ferveur, & de régularité.

XXXVIII. Le Ciel bénit ses Travaux.

Tous les Auteurs, qui ont écrit la Vie de Savonarolle, parlent de ce grand nombre d'excellens Sujets, qui se rangérent sous sa Discipline; & qui ne firent pas moins d'honneur à leur Etat, par la Doctrine & la piété, qu'ils s'étoient distingués dans le Siécle, par leur naissance & leurs talens. La ferveur de ces nouveaux Religieux réveilla celle des Religieuses, qu'on appelle à Florence les *Emmurées:* & de ces différens Couvens, ou Monastéres, se forma la Congrégation de saint Marc, la plus réguliére sans contredit, qu'on connût alors en Italie. Jérôme Savonarolle en fut regardé avec raison, comme le Fondateur, ayant été l'instrument, dont il avoit plû à Dieu de se servir, pour ressusciter l'esprit de saint Dominique, & donner à tous les Fidéles, les plus grands éxemples de vertu, dans un Siécle le plus corrompu.

XXXIX. Commencemens de la Congrégation de S. Marc.

XL. Savonarolle tâche de rappeller les Peuples, & leurs Conducteurs à la pureté du Christianisme.

Pendant que l'Homme Apostolique travailloit avec ce succès à rendre leur première beauté à des Maisons de prière, & de retraite, il ne faisoit pas de moindres efforts, pour corriger les mœurs dépravées du Peuple, & faire refleurir la véritable piété, tant parmi les simples Fidéles, que dans la conduite de ceux, qui, par leur état, & leur caractére, devoient être la lumiére, ou le modéle des autres. Selon un ancien Auteur, les sérieuses refléxions, que faisoit Savonarolle sur ce débordement de crimes, dont tous les Etats étoient souillés, lui faisoient craindre, que la Justice Divine ne traitât enfin les Peuples, qui vivoient encore dans le Sein de l'Eglise, comme avoient été traités ceux de l'Asie, & de l'Afrique; ils avoient été autrefois une illustre portion du Troupeau de JESUS-CHRIST, & cependant le Royaume de Dieu leur fut ôté, lorsque leur iniquité fut montée à son comble. Non, disoit-il dans l'amertume de son cœur, la conduite de Dieu sur les Enfans des Hommes ne change point; sa Miséricorde, quoique infinie, ne préjudicie point aux Droits de sa Justice; & le même abus de Graces doit attirer sur des Têtes coupables, les mêmes châtimens.

XLI. Par la crainte des Jugemens du Seigneur.

Nos premiers Peres, en devenant criminels, sont devenus malheureux: leur péché les a fait chasser d'un lieu de Délices, qui ne pouvoit être que la demeure des Justes, & le séjour de l'innocence. Les eaux du Déluge, la confusion des Langues, & le feu du Ciel ont vengé l'honneur d'un Dieu offensé, & justement irrité contre des Impies, des Superbes, & des Corrupteurs de la Nature. Après qu'un Roy idolâtre eut endurci son cœur, résolu de ne se rendre, ni aux priéres, ni aux avertissemens, ni aux playes multipliées, dont le Ciel le frappoit; la mer ouvrit son sein pour l'engloutir, lui & toute son Armée. Mais le Peuple de Dieu n'éprouva-t-il pas à son tour, que le très-Haut ne fait point acception des Personnes? Israël ne sçut point profiter du redoutable châtiment, dont il venoit d'être spectateur: aussi coupable que la Nation Infidelle, qui l'avoit long-tems opprimé, il se vit lui-même livré à la faim, à la soif, au glaive, aux morsures des Serpens, & à toutes les calamités, qui consumérent les Murmurateurs, & les firent périr misérablement dans les affreux Déserts de l'Arabie.

XLII. Exemples de justice, qu'il leur remet souvent devant les yeux.

Ces tristes considérations remplissoient d'effroi, un homme sage, capable de réfléchir sur les grands Evénemens, & d'en tirer de justes conséquences, pour prévoir l'avenir, & régler le présent par le passé. Les lumiéres particuliéres, dont il plai-

soit à Dieu de le favoriser dans l'Oraison, lui faisoient entrevoir de loin un renouvellement dans le Clergé, & dans la conduite des Chrétiens : mais ce renouvellement devoit être précédé de plusieurs calamités, dont toute l'Italie, & la Ville de Florence en particulier, seroient affligées. Le zélé Prédicateur en avertissoit souvent son Auditoire*, ou pour le porter à détourner ces fleaux par la Pénitence, ou du moins afin que les plus sages se missent en état de profiter du châtiment, pour l'expiation de leurs péchés.

XLIII. Il reçoit des lumiéres particuliéres, sur ce qui doit arriver.

Les Factions, qui continuoient toujours à troubler la tranquillité de la République, & le repos des particuliers, pouvoient être le plus grand obstacle au fruit des Prédications de Savonarolle ; & c'est ce qui enflammoit davantage son zéle : il travailla avec une nouvelle ardeur à pacifier, & réunir les Esprits, ou à faire échouer les projets ambitieux de ceux, qui ne pensoient qu'à établir leur fortune, & élever leur domination sur la ruine des foibles. Pour mieux réussir dans son dessein, il fut toujours d'une attention infinie, à ne point se rendre dépendant du caprice de personne, afin de pouvoir reprendre, avec la même liberté, les désordres des Peuples, & la Tyrannie des Grands.

XLIV. S'applique à pacifier les Troubles.

Les Richesses immenses de Laurent de Médicis, ses Amis, & ses Flateurs, favorisant son ambition, il s'étoit déja emparé du Gouvernement de la République : il en étoit regardé comme le Prince ; & sa volonté (surtout depuis la chûte des Pazzi) tenoit lieu de Loi, à ceux qui ne pouvoient, ou qui n'osoient plus réclamer en faveur de la liberté. Sa puissance étonnoit les uns ; ses caresses, ou ses bienfaits gagnoient les autres : plusieurs ne s'étudioient à flater un ambitieux, que dans l'espérance qu'il les aideroit à son tour à satisfaire leur ambition. C'étoit un usage introduit depuis peu dans les Communautés Religieuses de Florence, que dès qu'un Supérieur y avoit été élû, il alloit se présenter au nouveau Prince, comme pour lui faire hommage, le remercier de son Election, l'assurer de son dévouement, & lui demander l'honneur de sa Protection.

XLV. Puissance de Laurent de Médicis.

Savonarolle ne crut pas devoir se conformer à une pratique, qu'il appelloit un abus, & une basse adulation. Lorsque la Providence, disoit-il, a mis des Princes sur nos têtes, nous devons les respecter comme les Images de Dieu, & leur rendre par Religion tous les Honneurs, qui sont légitimement dûs à la Souveraineté : mais nous ne sommes pas aujourd'hui dans le cas. En effet, ni la Naissance de Laurent de Médicis,

XLVI. Savonarolle ne veut pas imiter ce qu'il appelle une basse adulation.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

ni les suffrages libres de la République, ne l'avoient pas tiré du rang de simple Particulier. Quand les Religieux de saint Marc pressérent leur nouveau Prieur, de faire dans cette rencontre ce que faisoient tous les autres Supérieurs; il répondit que Dieu l'avoit choisi pour leur Pasteur, par leurs suffrages, & non par la volonté du Prince Laurent. Au reste, ce n'étoit ni par fierté, ni par aucun mauvais motif, qu'il en usoit ainsi; mais il appréhendoit, que sa conduite, s'il suivoit le torrent, n'autorisât celle d'un homme, dont la trop grande Puissance faisoit déja tort à la liberté publique.

XLVII. Prédictions, qui inquiettent le Prince Laurent.

Laurent de Médicis ne parut point indifférent aux démarches de Savonarolle. Ce qui l'inquiétoit davantage, c'étoit l'ascendant que ce Prédicateur avoit sur les esprits, & la liberté généreuse, avec laquelle il annonçoit ce que l'esprit de Dieu lui faisoit connoître. Depuis qu'il avoit commencé d'éxercer le Ministére de la parole à Florence, on voyoit arriver tous les jours bien des choses, qu'il avoit prédites; & on étoit à la veille de voir l'accomplissement de plusieurs autres, qu'on croyoit à peine possibles, dans le tems qu'il en marquoit l'éxécution avec toutes les circonstances. De ce dernier genre, étoient l'arrivée du Roy Très-Chrétien (Charles VIII) en Italie, & tout ce qu'il feroit dans les Lieux, où il passeroit avec son Armée; le sort de la Ville de Pise, qui secoueroit pour un tems le joug de celle de Florence; la Conquête du Royaume de Naples par les François; & toutes les Révolutions, que devoit éprouver la Maison de Médicis. Laurent, qui en étoit alors le Chef, ayant inutilement tenté tous les moyens pour mettre Savonarolle dans son parti; il lui envoya cinq des principaux Citoyens, pour lui représenter (mais comme s'ils ne parloient que de leur propre mouvement) que sa façon de prêcher étant toute extraordinaire, il feroit mieux, pour les intérêts de la Religion & de la Republique, d'exhorter simplement le Peuple à la fuite du vice, & à la pratique de la Vertu, sans prédire desormais des choses futures. Savonarolle écouta d'abord en silence tout le Discours des Députés; mais ne pouvant ignorer de la part de qui ils étoient venus, il les en reprit doucement; & les chargea d'avertir celui qui les envoyoit, de faire pénitence de ses péchés, d'autant que les fleaux, qui devoient tomber sur sa Maison, n'étoient plus éloignés (1).

XLVIII. Il députe quelques Citoyens vers Savonarolle.

(1) Is cùm... audivisset Hyeronimum apertiùs in abusus tyrannicos invehi, tentatis omnia frustra cessisse vidit, quinque Urbis que multis modis ut eum sibi conciliaret;

L'avertiſſement fut mal reçu : Laurent de Médicis envoya trois autres perſonnes à notre Prédicateur, pour lui dire de ſa part, que s'il ne s'abſtenoit de ſa maniére de prêcher, il le feroit chaſſer de la Ville. Savonarolle peu intimidé de ces menaces, répondit avec ſa fermeté ordinaire, qu'il demeureroit dans la Ville de Florence; mais que le Prince Laurent en ſortiroit bientôt. Cette réponſe l'ayant encore plus irrité, il engagea quelques habiles Prédicateurs, à déclamer fortement contre le Pere Savonarolle, & contre ſa Doctrine; mais la Vertu de celui-ci ſe ſoutenoit par elle-même ; ſa Morale étoit celle de l'Evangile, & l'événement juſtifioit ſes prédictions. Le Peuple, ſans prendre encore le change, montroit toujours le même empreſſement à le ſuivre, le même plaiſir à l'écouter. Cependant Laurent de Médicis tomba malade; & s'étant fait porter dans un des Fauxbourgs de la Ville, il y mourut le 9 d'Avril 1492, dans la quarante-quatriéme année de ſon âge.

XLIX. Nouvelle Députation.

L. Réponſe.

Ap. Bzovi. p. 364. §. 11.

LI. Mort de Laurent de Médicis.

Un ancien Hiſtorien dit, que ce Prince étoit magnifique, libéral, bon ami, généreux, le Mecenas des Gens de Lettres de ſon tems, & le Protecteur des Grecs exilés; mais voluptueux, fort adonné à ſes plaiſirs, & ſoupçonné d'avoir peu de Religion. Ange Politien aſſure néanmoins qu'il mourut très-chrétiennement, le célébre Jérôme Savonarolle l'ayant, dit-il, aſſiſté à la mort, & confirmé dans la Foi, & dans les bonnes réſolutions, qu'il avoit priſes, de mener une vie plus réguliére, en cas qu'il guérît, ou de ſe réſigner entiérement à la mort, ſi Dieu vouloit diſpoſer de lui.

Paul. Jovi. Lib. III.

Hiſt. Eccl. Liv. CXVII, n. 35.

Le Prince Pic de la Mirande, qui vivoit ſur les lieux, s'explique un peu autrement. Il dit que Laurent voyant approcher ſon heure, & ſe ſouvenant de la réponſe, que Savonarolle avoit faite à ſes derniéres menaces, il le fit appeller, non ſeulement pour ſe réconcilier avec lui; mais pour ſe mettre entre ſes mains, & le prier d'entendre ſa Confeſſion. Le Pere répondit qu'il l'écouteroit volontiers, ſi auparavant il vouloit l'aſſu-

LII. Ce Prince, dans ſa derniére maladie, avoit fait appeller le Pere Savonarolle, pour mourir entre ſes mains.

Cives magnæ auctoritatis viros ad eum tandem deſtinavit, monitores, ut ex ſe ſe Hyeronimo ſuaderent, ex re eſſe & Religionis, & Reip. Florentinæ, ut aliorum more, hoc eſt in univerſum concionaretur, nec particulatim res non admodum neceſſarias aggrederetur; ac quod præcipuum eſt, à futuris rebus prænunciandis abſtineret: enim vero prædicebat Caroli VIII Galliarum Regis in Italiam adventum, ac proinde clades, quas illaturus fuerat quacumque tranſiret; Piſanæ Urbis à Florentino Dominio ſubductionem; atque Neapolitani Regni ab Arragoniis ad Gallos Revolutionem. Hos viros ad ſe venientes Hyeronimus priùs benignè reprehendit, aſſeverans non uti dicebant ipſi, ſed Laurentii Medicis inſtinctu locutos: deinde ejus nomine Laurentium monendum adjecit, ut erratorum pœniteret, quoniam ipſi, ejuſque domui calamitas divinitùs impendebat, &c. *Jo. Franc. Picus ap. Bzovi. ut ſup. pag. 364. n. 11.*

rer de trois choses : 1°. De la pureté de sa Foi : 2°. De sa volonté sincére de restituer tout ce qu'il pouvoit avoir mal acquis : 3°. De la résolution, où il devoit être de rendre la liberté à sa Patrie, afin qu'elle pût se gouverner selon ses Loix. Le malade (continue cet illustre Historien) satisfit d'abord à la premiére Question. Il répondit aussi favorablement à la seconde, après y avoir un peu pensé : mais il ne donna point de réponse à la troisiéme ; & il mourut quelques momens après (1).

LIII. Fermeté du zélé Prédicateur.

Si la mort de Laurent de Médicis, & la confiance qu'il avoit témoignée dans sa derniére maladie, à notre Prédicateur, ne changérent point les dispositions de ses Ennemis à son égard ; on peut dire aussi que le nombre, ni la puissance de ces faux Politiques ne furent jamais capables, de le faire changer de conduite, ni de le rendre plus complaisant envers ceux, qui continuoient à mépriser la Loi de Dieu, ou à fouler impitoyablement le Peuple. Il prenoit pour lui-même ce que le Saint-Esprit avoit ordonné à un de ses Prophêtes ; de ne point cesser de crier, & de s'élever contre l'injustice : *Clama, ne cesses*. Ses Discours toujours forts, & patétiques, touchoient les uns, & leur faisoient embrasser la Pénitence : tandis que plusieurs autres, plus irrités, qu'intimidés, de ses Prédications, & de ses menaces, ne cherchoient que l'occasion de lui susciter quelque mauvaise affaire.

Is. VIII, 1.

LIV. On cherche en vain de quoi reprendre dans sa conduite.

Il ne leur étoit pas facile de trouver cette occasion, dans la conduite d'un Religieux, dont toutes les démarches étoient mesurées, la vie, & les mœurs irréprochables. On connoissoit son inviolable attachement à la Loi, à laquelle il ne s'efforçoit de rappeller les Fidéles, qu'après y avoir conformé lui-même ses actions, & tout le plan de sa vie. Parmi les autres vertus, dont il avoit donné les plus beaux éxemples dans toutes les occasions, on admiroit surtout son parfait désintéressement, qui fut toujours le même. Ni les priéres, ni les instances réïtérées de ses amis n'avoient jamais pû l'engager à accepter

Vide ap. Bzovi. ut sp. §. 14.

(1) Cujus rei memor Laurentius, cùm æger non multò post temporis jaceret, & morti proximus esset, Hyeronimum vocari jussit, virum scilicet intrepidum, & quem nec blanditiis, nec ullis artibus à veritate flecti posse comperisset. Quem accersitum, præsto autem adfuerat, comiter allocutus rogavit, ut christiano more peccata ipsius audire vellet, cui facturum se quod peteret annuit, si antequam noxas contractas confiteretur, tria præstaret. Primum ; fidem habeas oportet, inquit, Laurenti : adest, inquit, Pater. Secundum, restituas opus est, si qua injustè ablata sunt : tum ille cogitabundus aliquantulum repressit verba ; mox autem : hoc dubio procul faciam, Pater, aut hæredibus efficiendum meis relinquam, si ipse non possem. Tertium adjecit ; libertatem Patriæ restitue, ut in statu pristino Florentina Respublica collocetur : quibus verbis cùm nullum responsum dedisset, paulò post excessit è vita. *Idem ut sp.*

les riches Présens, que Laurent de Médicis lui avoit fait offrir: & lorsque ce Prince faisoit mettre des sommes d'argent dans le Tronc qui étoit dans l'Eglise de saint Marc, Savonarollé ne manquoit jamais de les faire aussitôt distribuer aux Pauvres, ou de les envoyer à ceux, qui étoient chargés de faire les distributions publiques.

LV. Fausses accusations.

Pic de la Mirande ayant vendu ses Terres, avoit mis à part deux mille Ecus d'Or, pour en faire des charités aux Pauvres Familles; & on sçavoit que c'étoit par le Conseil de Savonarolle, que ce Prince avoit destiné cette somme à des œuvres de piété. Les Gens de Bien ne voyoient rien en cela, qui ne fût conforme à la vertu, dont il faisoit profession: mais la malignité de ses Ennemis tacha d'empoisonner cette action; & on ne craignit point de l'accuser de cupidité, comme s'il avoit voulu profiter d'une partie de cet argent pour sa Famille. Dieu permit cette injuste accusation, pour faire connoître un acte de générosité, que la modestie du Serviteur de Dieu auroit tenu caché; mais que le Prince de la Mirande se crut obligé de publier. C'est lui qui nous a appris les vives & inutiles instances, qu'il avoit faites, pour engager Savonarolle à accepter du moins quatre cens écus, pour la dot de ses deux Sœurs, réduites presque à la nécessité de chercher leur pain, par le dérangement des affaires de leur Pere. Le saint Religieux refusa toujours constanment cette somme, sans que les priéres, ni les importunités d'un ami généreux, ni le triste état des personnes, qui le touchoient de si près, fussent jamais capables de le porter à souiller ses mains par des présens. Il aimoit à pratiquer lui-même la Pauvreté Evangélique; & il étoit persuadé, que la Providence n'avoit permis la décadence de ses Parens, que pour leur ôter une occasion de péché, & leur fournir un nouveau moyen de Salut. Sainte Catherine de Sienne, dans un cas semblable, avoit donné les mêmes preuves de sa foi, & de sa Religion.

Ibid.

LVI. Parfait désintéressement.

LVII. Douceur, affabilité. Ibid. §. 15.

L'Ancien Historien releve encore, par de justes Eloges, la douceur de Jérôme Savonarolle; son affabilité envers ses plus cruels Ennemis; ses maniéres nobles & généreuses à leur égard; & les sages maximes, qu'il donnoit à ses Disciples, pour les éloigner de toute familiarité avec les Riches. Il ne vouloit pas que les Serviteurs de Dieu eussent des liaisons particuliéres, avec les Puissans du Siécle, qui ne vivoient pas selon l'Evangile; de peur que ce Commerce, sans contribuer à la conversion des uns, ne devînt peut-être fatal à l'innocence,

ou à la réputation des autres. Il suivoit lui même les maximes, qu'il proposoit à ses Disciples ; & avec le secours de la Grace, il étoit arrivé à cette paix de l'ame, que rien n'est capable de faire perdre, ni d'altérer. Ni tous les efforts des Demons, ni les plus injustes persécutions des Hommes n'empêchoient pas qu'on ne reconnût toujours dans la sérénité de son Front, la

LVIII. Paix de l'Ame.

parfaite tranquillité de son esprit. Ceux qui aimoient à jouir de sa conversation, ne pouvoient assez admirer cette force, & cette égalité d'humeur, qui consoloit les autres, au milieu des tempêtes, qui sembloient devoir l'accabler lui-même, & l'abîmer (1).

On lui dit un jour, que ses Ennemis s'étoient portés à cet excès, que non contens de le diffamer de tout leur pouvoir, par les plus noires calomnies, ils avoient mis son Portrait entre les mains de quelques Enfans, pour qu'ils en fissent leur jouet, le foulant aux piés au milieu de l'Auditoire ; & que lorsqu'il passeroit lui-même dans les Ruës, ils lui criassent : à l'Imposteur, au faux Prophête, au Séducteur du Peuple. Savona-

LIX. Modération, & force Chrétienne.

rolle entendit tout ce récit, non seulement sans se plaindre, mais aussi sans témoigner aucune inquiétude, ni la plus légére émotion. Il est vrai, que ce n'étoit encore que des menaces ; mais elles furent bientôt suivies de l'effet : & l'Homme de Dieu, qui n'avoit pas été troublé par les paroles, ne le fut pas davantage dans les épreuves les plus capables d'ébranler le sage même (2).

Ce qui pouvoit l'affliger, étoit de voir des personnes de caractére ; qui, par leur profession, auroient dû s'opposer aux passions violentes des mal-intentionnés, se prêter au contraire à leur iniquité, leur applaudir, les imiter, ou les surpasser même dans leurs violences. Quelques-uns furent l'insulter jusques

LX. Nouvelles preuves d'une constance héroïque.

dans le Couvent de saint Dominique de Fiésoli, où il s'étoit retiré, pour y passer quelques jours dans un plus grand recueillement. A tout ce que l'orgueil le plus audacieux leur mit dans la bouche, Jérôme n'opposa que sa douceur, sa modération ordinaire, & une patience héroïque. Les uns avouoient qu'il avoit de la vertu, & du zéle ; mais ils prétendoient que ce zéle n'étoit pas selon la Science. Les autres ne nioient ni son sçavoir, ni son expérience dans la conduite des Ames ; mais, selon

Lege pag. 370. §. 20.

(1) Tanta erat animi ejus æqualitas, ut semper eâdem polleret lætitiâ, sive à Dæmonibus tentatus, sive à pessimis hominibus molestiâ affectus... conveniebant omnes, qui eo familiariter utebantur, nihil in ejus conversatione mirabilius visum paceeâ, quam corde gerebat, & vultu præferebat, &c. *Pag.* 369. *n.* 19.

(2) At ille ad omnes injurias surdus ac mutus, æquo animo omnia ferebat, neque quicquam de constantiâ suâ movebatur, &c. *Pag.* 370. *n.* 20.

eux, c'étoit un homme adroit, & artificieux, qui abusoit de ses hautes connoissances pour séduire les simples. Les uns & les autres étoient cependant l'objet de son ardente charité. Il méprisoit leurs paroles; & il désiroit leur Salut: il redoubloit pour eux la ferveur de ses priéres; & ne laissoit pas d'invectiver avec le même courage contre le vice, ayant toujours devant les yeux ces paroles de saint Paul: « Veillez, & souffrez constanment « toutes sortes de travaux; faites la charge d'un Evangéliste; « remplissez tous les devoirs de votre Ministére. Pressez les « Hommes à tems, & à contre tems, reprenez, suppliez, me- « nacez, sans vous lasser jamais de les tolérer, & de les instruire ».

II Timot. IV, 2, 5.

LXI. Excellent Ouvrage de Savonarolle.

M. Sponde loue ici la rare piété, & l'admirable Doctrine de Savonarolle, surtout le zéle ardent & intrepide, avec lequel il attaquoit les vices monstrueux de son Siécle, tant des Ecclésiastiques, que des Séculiers, des Princes, & des Sujets (1). Pour y mieux réussir; & se tracer à lui-même, aussi bien qu'à tous les Fidéles, le tableau d'une vie parfaitement conforme à la perfection Evangélique; il composa un Ouvrage, intitulé: *De la simplicité de la Vie Chrétienne.* Ce Traité tout rempli de l'esprit de Dieu, & divisé en cinq Livres, fit d'autant plus d'honneur à son Auteur, qu'on ne pouvoit désavouer, que toute sa conduite n'exprimât en sa Personne les saintes Maximes, qu'on voyoit solidement établies dans son Livre. Le Public le reçut avec empressement; on le traduisit en plusieurs Langues; & il fut imprimé plusieurs fois.

Echard. Tom. I, pag. 885, Col. 2.

LXII. Il va prêcher à Bologne.

Il y avoit déja près de cinq ans, que Savonarolle donnoit tous ses soins à la Conversion des Florentins; respecté, & applaudi des uns, qui faisoient leur profit de ses Instructions, & cruellement persécuté des autres, que sa trop grande réputation faisoit sécher de douleur; lorsqu'il fut invité d'aller exercer ailleurs son Ministére. Le Peuple de Bologne voulut en profiter; & il fut obligé de se rendre en cette Ville, pour y prêcher le Carême de 1492, selon quelques Auteurs, ou plutôt de 1493, puisque ce fut après la mort de Laurent de Médicis, & l'Exaltation du Pape Aléxandre VI; triste Epoque, pour l'édification de l'Eglise, & le repos en particulier du Disciple de JESUS-CHRIST, qui devint dans la suite l'objet,

(1) Vitæ puritate, & insigni Doctrinâ fulgens, cœpit vitia hominum, tam Ecclesiasticorum, quàm sæcularium, & tam Principum quàm subditorum, quæ ingentia erant, & omnibus plusquàm nota, intrepidè arguere, &c. *Spondan. ad An. 1492. n. 14.*

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

& la victime de l'indignation de ce Pontife, si connu dans nos Annales.

LXIII. Empressement, qu'on a de l'entendre.

Ce ne fut point cependant de ce côté-là, qu'il éprouva la nouvelle persécution qu'on lui suscita durant le cours de cette année. Les Citoyens de Bologne, à qui le mérite du Prédicateur n'étoit point inconnu, couroient en foule à ses Sermons; & montroient encore plus d'empressement à l'écouter, que n'avoient fait les Florentins. Quelque multipliés que fussent alors les abus; & quelque vif que parût le zéle du saint Ministre, à les combattre sans aucun respect humain, on ne lui faisoit point un crime de cette liberté Apostolique. Il y eut bien des Fidéles, & plusieurs Ecclésiastiques, qui parurent touchés, & changés par la vertu de la parole de Dieu, que notre Prédicateur accompagnoit toujours de la sainteté de l'exemple. La plûpart de ceux, qui n'avoient pas le courage de mettre en pratique ce qu'il leur enseignoit, ne laissoient pas d'applaudir au zéle qui animoit ses Discours, & de condamner leur propre lâcheté, en louant la pureté de sa Morale. Il n'y eut qu'une Femme impérieuse qui s'en offença, & qui chercha d'abord à s'en venger avec éclat. La Maison de Bentivoglio avoit alors la Souveraine Autorité dans la République de Bologne; par tout où se trouvoit quelqu'un de cette illustre Famille, on ne manquoit pas de lui rendre les honneurs, qu'on devoit à son Rang.

LXIV. Plusieurs en font leur profit.

LXV. Une Femme mondaine trouble tout l'Auditoire.

Mais la Femme de Bentivoglio en abusoit quelquefois; & cet abus étoit encore plus marqué dans les Eglises. Elle ne venoit jamais au Sermon, que lorsqu'il étoit commencé, toujours précédée, ou suivie d'un nombreux Cortége, & affectant d'aller chercher sa place au milieu de l'Auditoire, pour recevoir à droit & à gauche les Saluts de tous ceux, qui s'empressoient de lui faire leur cour, sans daigner elle-même saluer le Saint Sacrement, ni faire aucune attention à la sainteté du Lieu. On peut comprendre quel dérangement tout cela devoit causer dans l'Auditoire; & quelle peine devoit en avoir un Prédicateur zélé; qui se trouvant ainsi interrompu, perdoit, par l'inattention de ses Auditeurs, tout le fruit qu'on auroit pû retirer de la parole de Dieu. Un Ministre du caractére de Savonarolle n'étoit pas sans doute d'humeur de dissimuler long-tems un scandale, qui se renouvelloit tous les jours sous ses yeux: mais la prudence ne lui permettoit pas d'éclater d'abord: aussi se contenta-t-il d'avertir quelquefois ses Auditeurs,

teurs, de vouloir se rendre à tems à la Prédication, ou de se placer de telle sorte, que les derniers venus ne fussent pas un sujet de distraction au Prédicateur, ni de trouble au reste de ses Auditeurs.

LXVI. S'offense de la Morale du Prédicateur.

Tout le monde reçut comme il falloit cet avertissement, à l'exception de celle qui y avoit donné occasion ; elle en fut piquée, & dissimula à peine son dépit. Le lendemain elle se présenta encore à son ordinaire ; & on lui fit les civilités accoutumées. Savonarolle préchoit actuellement contre le Faste & le Luxe des Femmes : celle-ci crut que ce n'étoit qu'à elle seule que cela s'adressoit ; & dès lors elle résolut de se venger de l'Orateur Chrétien, comme Hérodias s'étoit vengée de saint Jean-Baptiste. Deux de ses Satellites reçurent ordre sur le moment de se défaire de ce Prédicateur importun, à l'issue même du Sermon. Mais n'ayant pu faire éxécuter ainsi ce sanglant Arrêt, cette Femme irritée leur ordonna d'aller le lendemain matin au Couvent de saint Dominique, de demander à parler au prétendu coupable, & de ne pas manquer leur coup (1).

LXVII. Et entreprend de le faire assassiner. Vide pag. 370. n. 22.

LXVIII. La Providence détourne le coup.

Ils obéïrent en partie : le Portier qui leur répondit, alla avertir le Pere Savonarolle, que deux Hommes armés vouloient lui parler ; & il ajoûta qu'il se trompoit fort, si ces gens là ne venoient dans quelque mauvaise intention. Non, non, dit tranquillement le Pere, ne craignez rien. Il se présente aussitôt d'un air fort rassuré à ces Inconnus ; leur demande ce qu'ils désirent ; & de la part de qui ils sont envoyés de si grand matin ? C'est, répondent-ils, de la part d'une telle Dame : elle veut sçavoir l'état de votre santé ; & ce qu'elle pourroit faire pour votre service ; car son plus grand plaisir seroit d'avoir une occasion de vous en faire. Savonarolle répondit en peu de mots à ce compliment ; & on prétend qu'il fit connoître à ceux qui le faisoient, qu'il n'ignoroit pas le véritable dessein de la personne qui les avoit envoyés, puisqu'il les assura, que ce n'étoit point à Bologne, mais à Florence, qu'il devoit recevoir la Couronne du Martyre (2).

LXIX. Le P. Savonarolle retourne à Florence.

Sa Mission ne fut pas plutôt finie dans la premiére de ces deux Villes, qu'il se hâta de revenir dans la seconde, pour y reprendre avec une nouvelle ferveur l'éxercice de son Minis-

(1) Cùmque illi tunc neque conscendere, nec quidquam in Templo conficere potuerint, eosdem sub crepusculum, ad S. Dominici Cœnobium reverti, & per speciem aliquam, illum ad portam evocatum trucidare imperavit, &c. *Pag.* 370. *n.* 22.

(2) Asserente coram eis, illo ipso, non Bononiæ, sed Florentiæ, illum Lauream Martyrii manere, &c. *Pag.* 370. *n.* 22. *Col.* 2.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

tére. Outre le concours ordinaire des Citoyens, on vit plusieurs grands Seigneurs, & quelques Princes d'Italie, qui se rendoient tous les jours à Florence, non seulement pour entendre les Prédications de Savonarolle, mais aussi pour le consulter sur leurs affaires les plus importantes (1). Deux événemens, qui furent regardés comme deux véritables Miracles, donnérent encore plus d'éclat à sa réputation. Dans le tems qu'il préchoit dans l'Eglise Cathédrale de Florence, on y avoit dressé plusieurs Echaffauts, & disposé un grand nombre de Siéges, les uns sur les autres en forme d'Amphiteâtre, pour contenir la multitude de ses Auditeurs: mais soit que ces Siéges se trouvassent trop chargés, ou qu'on eût manqué de précaution pour les bien assurer; soit aussi, comme on le crut, par l'artifice & la malice de l'ennemi, ou enfin par quelque autre accident; tandis qu'on écoutoit le Prédicateur avec la plus grande attention, un rang de ces Siéges les plus élevés, sur lequel étoient des jeunes Gens, vint à se renverser, & les Auditeurs à tomber les uns sur les autres, avec tant de violence, de bruit, & de fracas, que tout l'Auditoire effrayé fit un cri général: on ne doutoit pas d'abord qu'il n'y en eût plusieurs d'écrasés, & un plus grand nombre de dangereusement blessés. Savonarolle cependant, parmi tant de voix confuses, se fit entendre, pour appaiser ce tumulte, & rassurer les Esprits: il déclara avec assurance que personne n'avoit reçu aucun mal; cela ne paroissoit pas possible; & on eut la consolation de voir que cela étoit ainsi; on ne manqua pas d'en rendre à Dieu de publiques actions de graces. Le Prince Jean-François de la Mirande, qui rapporte le fait, y avoit été présent.

LXX. On y accourt de toutes parts, pour l'entendre ou pour le consulter. Pag. 371. §. 23.

LXXI. Grand nombre d'Enfans délivrés d'un péril éminent.

Ce même Auteur en raconte un autre, qui ne fut guères moins connu dans la Ville, & qui fit encore plus d'honneur à la haute piété de Savonarolle. Un noble Florentin, nommé Charles Pitti, chargé de faire la Revûë des Troupes de la République, eut une Jambe cassée dans le tems, qu'il s'occupoit à cet exercice. Sa confiance aux vertus du Pere Jérôme, lui inspira d'abord d'avoir recours à lui; & sur le moment il se fit porter dans sa Cellule, au Couvent de saint Marc. Voilà, mon Pere, lui dit-il, quel est mon état, je n'attends ma guérison que de Dieu; priez le donc qu'il me l'accorde. Savonarolle loua sa confiance; & l'exhorta à bien espérer, sans néanmoins

LXXII. Malade subitement guéri par la priére du Serviteur de Dieu

(1) Famâ illius undequaque diffusâ accurrebant Florentiam viri principes, & magnates, qui hominem audirent, & de rebus gravissimis consulerent, &c. *Ibid. pag.* 371. *n.* 23.

négliger les moyens humains, dont il plairoit à Dieu de se servir pour son rétablissement. Mais ce Seigneur ayant déclaré qu'il ne se retireroit pas, qu'il n'eût obtenu la grace qu'il demandoit, l'humble Religieux se mit en priéres; & fit ensuite le Signe de la Croix sur cette Jambe rompuë: elle se trouva aussitôt si bien rétablie, que Charles Pitti fut en état de s'en retourner à pié (1), & de reprendre ses Fonctions.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

LXXIII. Le Prince de la Mirande, sous la conduite de Savonarolle.

Cette guérison fit honneur à Savonarolle; mais le Seigneur l'éprouva aussitôt par la mort de l'illustre Jean Pic de la Mirande. Il y avoit déja quelque tems que ce sçavant Prince, sous la conduite de notre Prédicateur, désabusé de la vanité des grandeurs humaines, & faisant un saint usage de ses Croix, ne pensoit qu'à l'unique affaire du Salut. Après avoir renoncé à sa Souveraineté de la Mirandole, & distribué une partie de ses Biens aux Pauvres; il affligeoit son Corps par les jeûnes, & ne s'appliquoit qu'à la priére, ou à l'étude, résolu de consacrer désormais ses talens & ses lumiéres, au service de la Religion, en combattant tous les Ennemis de l'Eglise, les Athées, les Payens, les Juifs, les Mahometans, les Hérétiques, les Impies, & les Libertins. Il travailloit à son Traité contre l'Astrologie Judiciaire, qui passe pour le meilleur de ses Ouvrages, lorsqu'il fut attaqué de sa derniére maladie. Savonarolle, qui lui étoit uni par les liens de la plus étroite amitié, ne manqua pas de lui donner tous les sécours, & toute la consolation, dont il pouvoit avoir besoin, pour achever chrétiennement son Sacrifice, & terminer par une sainte mort, une vie qui avoit été moins longue, que glorieuse. Ce Prince, aussi recommandable par sa bonté, & sa tendre charité envers les Pauvres, que par sa vaste Erudition, & la beauté de son génie, voulut mourir avec l'Habit des Dominicains, pour qui il avoit eu beaucoup d'affection, dit un Hstiorien François. Un Annaliste plus ancien assûre qu'il avoit résolu d'entrer dans cet Ordre; & que Savonarolle avoit approuvé son dessein (2). Il n'étoit

LXXIV. Ses bonnes œuvres.

Hist. Eccl. Liv. CXVII, n. 76. & 133.

(1) Caroli femur Crucis Signo delineavit... actutumque robur, & vigor accessit, ut suis pedibus domum repetere potuerit, &c. *Ap. Bzovi. pag.* 472. *n.* 5.

(2) Picus Mirandulanus... decessit è vita, quatuor & triginta natus annos, rarum ingenii atque eruditionis lumen, Phœnicis ex eo cognomen consecutus. Voluit cum Dominicanæ Familiæ vestimentis terræ mandari: quòd Savonarollâ probante pridem decreverat eidem Familiæ nomen dare. *Bzovi. pag.* 404. *Col.* 1.

Jean-François Pic de la Mirande, son Neveu, hérita moins d'une partie de ses Biens, que de son esprit, & de son affection particuliére pour le Pere Savonarolle. L'Oncle avoit déja fait l'Apologie de son illustre Ami persécuté; & le Neveu écrivit depuis l'Histoire de sa vie: comme nous l'avons d'abord remarqué: & il n'est pas inutile de le répéter, afin qu'on ne confonde pas l'Historien avec l'Apologiste, ainsi qu'il est arrivé quelquefois.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

que dans sa trente-deuxiéme année ; ou, selon quelques-uns, dans la trente-quatriéme, lorsqu'il mourut à Florence l'an 1494, le dix-septiéme jour de Novembre ; pendant que le Roy Très-Chrétien Charles VIII, entroit dans cette grande Ville, avec toute son Armée.

LXXV. Sa pieuse mort, dans le tems que Charles VIII entre dans Florence.

Puisque la marche de ce Monarque, & tout ce qu'il fit à Pise, à Rome, à Florence, dans le Royaume de Naples, & dans plusieurs autres Villes d'Italie, peut être regardé comme la justification, ou l'accomplissement de ce que Savonarolle avoit souvent prédit aux Florentins ; & qu'il fut lui-même employé auprès du Roy, pour parler en faveur de la République, il est nécessaire d'expliquer ceci, & de rapporter les Faits selon l'ordre des tems.

Nous avons déja vû, que dès l'an 1489, Savonarolle n'avoit pas craint d'annoncer à ses Auditeurs une prochaine Révolution, dans presque tous les Etats d'Italie. Il avoit marqué en particulier les fleaux, dont Dieu vouloit punir les crimes des Florentins : & pendant plus de cinq ans il n'avoit cessé de les exhorter à prévenir par la Pénitence, ce Déluge de maux, dont ils étoient menacés. Ils en virent avec frayeur les commencemens, dès que l'Armée de France entra en Italie, au mois d'Août 1494. Charles VIII étant arrivé à Aste dans le Piemont, plusieurs Princes Italiens vinrent le joindre, ou ils lui envoyérent leurs Députés, pour faire alliance avec les François, & leur offrir toutes sortes de secours ; tandis que le Roy de Naples, déja tremblant sur son Trône, s'adressoit aux Cours de Castille, d'Aragon, de Rome ; & même à celle de Constantinople, pour inviter le Sultan Bajazet à venir secourir l'Italie. Le Pape Alexandre VI, & les Florentins employoient en même tems tous les moyens possibles, pour détourner le Roy Très-Chrétien de son entreprise sur le Royaume de Naples. Le Légat de Sa Sainteté étoit chargé de lui représenter que la Peste étoit dans le Pays ; qu'il étoit à craindre que les Vivres ne devinssent rares, & hors de prix, par l'arrivée d'une si nombreuse Armée ; & qu'Alphonse bien résolu de défendre ses Etats, n'attirât les Turcs en Italie, pour soutenir ses intérêts ; ce qui causeroit la ruine de la Religion Chrétienne.

LXXVI. Situation des Princes d'Italie, en particulier du Roy de Naples, & du Pape Alexandre VI.

Comines Liv. VII, c. 5. &c. Hist. Eccl. Liv. CXVII, n. 90. 93.

Mais Charles VIII fit peu d'attention à toutes ces remontrances ; & sans admettre le Légat à son Audience, parce qu'il le regardoit comme suspect, il fit répondre à Sa Sainteté, qu'il ne craignoit ni la Peste, qui en le faisant mourir finiroit ses travaux ; ni la Famine, parce qu'il avoit fait d'abondantes pro-

LXXVII. Charles VIII fait peu d'attention à leurs remontrances.

Ibid.

visions ; ni le Turc, contre lequel il feroit paroître le zéle, qui l'animoit depuis son Enfance, ravi d'en trouver au plutôt l'occasion. Plus ce Prince avançoit son chemin, plus les inquiétudes redoubloient à Naples, à Rome, & à Florence. Pierre de Médicis, Fils de Laurent, dont nous avons déja parlé, avoit répondu depuis peu aux Ambassadeurs de Charles VIII, que le Sénat de Florence étant entré dans une Ligue avec le Roy de Naples, il ne pouvoit s'attacher à la fortune des François, ni leur permettre de passer par la Toscane, pour aller attaquer un Prince allié. Cependant quand Pierre de Médicis vit que l'Armée Françoise avançoit toujours, & que les plus fortes Places lui ouvroient leurs portes, ou qu'elles étoient emportées de force ; il se repentit, mais un peu tard, de s'être fait un si puissant Ennemi. Pour surcroît d'affliction, il vit tout à coup le Peuple, & les nobles de Florence se déclarer contre lui, & lui reprocher le danger, où il les avoit exposés, en les portant à rompre avec le Roy Très-Chrétien.

LXXVIII. Pierre de Médicis, se repent d'avoir négligé l'amitié du Roy Très-Chrétien.

Ne pouvant rien attendre de l'Armée de Naples, assez occupée à se défendre contre une partie de celle de France, Pierre de Médicis crut qu'il étoit encore plus dangereux pour lui, de demeurer exposé à la fureur des Florentins, que de se remettre à la discrétion des François. Il se rendit donc de Florence à *Pietra Santa* ; & ayant obtenu un sauf conduit du Roy, il vint se présenter devant Sa Majesté, qui le fit recevoir avec honneur. Il fut convenu : 1°. Que la République de Florence en général, & la Maison de Médicis en particulier, rentreroient sincérement dans l'alliance, & l'amitié des François : 2°. Qu'elles renonceroient à la Ligue faite avec le Roy de Naples ; & que pour en donner des preuves réelles, on remettroit incessanment entre les mains du Roy les Forteresses de Seresana, de Seresanello, & *Pietra Santa*, qui étoient de ce côté là les Clefs de la République de Florence : 3°. Qu'on livreroit de même le Château de Pise, & le Port de Livourne, sur la promesse par écrit de les restituer de bonne foi, après la Conquête du Royaume de Naples.

LXXIX. Il se remet à la discrétion des François.

Comines Liv. VII, c. 7. Bzovi. ad An. 1494. p. 400. c. 2.

LXXX. Fait Alliance avec eux, & leur livre quelques Forteresses.

Cette soumission de Pierre de Médicis (accusé d'être aussi lâche à l'approche du péril, que fier & hardi lorsqu'il ne l'envisageoit que de loin) irrita encore plus contre lui tous les Florentins ; mais elle rendit le Roy Très-Chrétien comme Maître de la Toscane, & déconcerta ses Ennemis. Tout étoit dans la consternation à Florence : le Sénat & le Peuple se plaignoient également de la témérité de Pierre de Médicis ; qui, sans les

LXXXI. Tumulte à Florence, contre les Médicis.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

consulter, avoit traité avec un Prince étranger, & les avoit livrés à sa discrétion. On se souleva contre lui; on courut à son Palais, dont on enfonça les Portes; & ayant appris qu'il s'étoit retiré une seconde fois, avec quelques-uns de ses Parens, les Florentins ne voulurent point d'autres preuves de leur crime, que leur fuite. Ils les traitérent d'Ennemis publics, mirent leurs Têtes à prix, confisquérent leurs Biens, pillérent leurs riches Palais, dissipérent les prodigieux amas de Statues, de Tableaux, de Livres, de Médailles, dont ils étoient remplis, & abattirent par tout leurs Armoiries. La Populace aveugle, en se portant avec tant de fureur, contre une illustre Maison, qui avoit rendu de grands services à la République, accumuloit ses crimes, sans se mettre à couvert des calamités, qui la menaçoient, & en cela elle justifioit une partie des Prophéties de Savonarolle.

LXXXII. Excès du Peuple.

Comines Liv. VII, c. 8.

LXXXIII. Prédictions de Savonarolle accomplies.

LXXXIV. Les Pisans secouent pour un tems le joug des Florentins.

Ibid.

On voyoit aussi l'accomplissement de quelques autres dans la Ville de Pise: le Roy Charles VIII, venoit d'y être reçu, avec d'autant plus de joye de tous les Citoyens, qu'ils crurent avoir trouvé l'occasion de secouer enfin le joug des Florentins, qui les tenoient asservis depuis plus d'un demi Siécle. Lorsque le Roy passoit dans une des ruës de Pise, pour aller à la Messe, tous les Pisans se mirent à crier, *Liberté*, *Liberté*; & ils suppliérent humblement Sa Majesté de vouloir bien la leur accorder. Quelques Seigneurs François ayant en même tems représenté, que jamais Peuple n'avoit été traité aussi durement, que les Citoyens de Pise l'étoient par ceux de Florence, Charles VIII accorda leur Requête. Aussitôt le Peuple courut en foule au bout du Pont, pour abattre la figure d'un Lion, qui étoit sur un grand pilier de marbre, comme la marque de la Seigneurie de Florence: l'ayant mise en piéces, on la jetta dans la Riviére; & dans le même lieu on plaça la Statue équestre du Roy de France, tenant une Epée à la main, & un Lion sous les piés de son Cheval. Il est vrai que les Florentins rentrérent depuis dans leurs Droits: Savonarolle avoit positivement prédit que la Ville de Pise ne secoueroit leur joug que pour un tems.

Brovi. pag. 403. n. 22.

LXXXV. La République de Florence envoye des Ambassadeurs au Roy: & Savonarolle est mis à la tête de cette Ambassade.

Tout ce qui venoit de se passer à Florence, faisant craindre aux plus sages, que le Roy Très-Chrétien ne punît d'autant plus sévérement, leurs séditieuses entreprises contre la Maison de Médicis, qu'ils paroissoient n'avoir agi que par un motif de haine contre les François; ils se déterminérent à envoyer cinq Ambassadeurs vers Sa Majesté; & Jérôme Savonarolle fut mis à leur tête, comme le Chef de l'Ambassade; ce fut lui qui

porta la parole. Nous avons, dans un de ses Ouvrages (*) la Harangue qu'il fit en cette occasion au Roy de France, pour le prévenir en faveur des Florentins, & le porter à la Clémence. Après l'avoir fortement exhorté de ne point séparer la Miséricorde de la Justice, à l'éxemple de Dieu même, dont il étoit l'Image, & le Ministre; il lui demanda trois choses: 1°. De traiter humainement la Ville de Florence, qui méritoit d'autant plus d'être ménagée, qu'il y avoit encore un grand nombre de véritables Fidéles, quoique confondus parmi une plus grande multitude d'Impies, & de Scélérats: 2°. De donner des ordres rigoureux, pour empêcher qu'on ne fît aucun tort aux Gens de Bien, surtout aux Pauvres, aux Veuves, aux Pupilles, aux Vierges, & principalement à celles, qui avoient consacré leur Chasteté à JESUS-CHRIST, par la profession de la Vie Religieuse: & enfin de faire paroître sa Générosité Chrétienne, en pardonnant avec bonté à des coupables, ce qu'ils n'avoient peut-être fait que par ignorance, & sans aucun dessein d'offenser Sa Majesté.

(*) Compendi. revelation.

LXXXVI. Discours de Savonarolle au Roy. Lege Bzovi. p. 401. Col. 1.

Prince, ajoûta-t-il, si au lieu de châtier des Criminels, & d'empêcher la continuation des crimes, on pouvoit vous reprocher d'avoir opprimé des Innocens, & autorisé l'Iniquité, le Seigneur appésantiroit sa main sur vous; & il détruiroit de son souffle, toute la force de votre puissante Armée. Si au contraire vous veillez à faire éviter tout ce qui peut provoquer sa colére, il vous conduira lui-même par la main, pour vous soumettre tous vos Ennemis; il augmentera la gloire de votre Empire; fera marcher devant vous la Victoire; & récompensera un jour vos travaux d'une Couronne immortelle.

LXXXVII. Il persuade aux Florentins d'ouvrir leurs Portes à Sa Majesté.

Après ce Discours, qui fut écouté avec attention, l'Orateur Chrétien proposa à Sa Majesté les Articles, dont il étoit chargé de la part de la République; mais dont il n'a pas jugé à propos de nous instruire. Il paroît cependant que la réponse que le Roy y fit, ne tranquillisa pas entiérement les Florentins; puisque ce Prince étant parti peu de jours après de Pise, pour aller à Florence, cette Ville fit d'abord difficulté d'ouvrir ses Portes à l'Armée Françoise; qui ne demandoit pas mieux que d'assiéger la Place, pour profiter du pillage. La modération du Monarque arrêta l'ardeur du Soldat. Par le Conseil de Savonarolle, les Florentins revinrent aux Négociations; & après quelques Conférences, il fut arrêté que le Roy feroit son Entrée dans la Ville, de la maniére qu'il le jugeroit à propos. Il y entra en Conquérant le dix-septiéme de Novembre, sa

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

Lance sur la Cuiſſe, à la tête de ſa Cavalerie; la plus belle & la plus leſte qu'on pût voir. On vint lui préſenter les Clefs, & on lui fit Serment de Fidélité. Cette ſoumiſſion des Florentins n'étoit pas tout à fait volontaire : auſſi s'éléva-t'il bientôt après des conteſtations entr'eux & les François. Mais on ne prit point les Armes ; & on ne fit violence à perſonne : ce qui fut particuliérement attribué, ſelon un Auteur, à la ſageſſe des Conſeils de Savonarolle, à la vertu de ſes priéres, & à la maniére, dont il parla pluſieurs fois au Roy, pour adoucir ſon eſprit, & le détourner des deſſeins violens, que quelques-uns lui inſpiroient contre les Intérêts, & la Liberté de la République (1).

LXXXVIII. Conteſtations entre les François & les Florentins.

LXXXIX. Appaiſées par la médiation du Serviteur de Dieu.

XC. Qui mérite l'eſtime du Monarque, & des Seigneurs de ſa Cour.

Pendant le court ſéjour que Charles VIII fit à Florence, Sa Majeſté eut plus d'une occaſion de connoître les lumiéres ſupérieures, les talens, les vertus de Savonarolle, & la confiance ſans bornes, qu'un grand Peuple avoit en lui. Les Seigneurs François en furent auſſi témoins; & Philippe de Commines, qui avoit plus particuliérement converſé avec lui, en parle auſſi ſouvent avec éloge. Ce fut ſurtout par la médiation du Serviteur de Dieu, que le Traité, conclu d'abord entre les François & les Florentins, fut renouvellé, ratifié, & juré de part & d'autre, nonobſtant les vives Diſputes qui étoient ſurvenues.

Ap. Bzovi. p. 419. n. 13.

L'Armée de France ſortit de Florence, ſans y avoir commis de déſordre ; & tandis que le Monarque étoit reçu à Sienne comme en triomphe, que la Ville de Rome l'attendoit, & que tout ſe diſpoſoit dans le Royaume de Naples, pour le recevoir comme le Libérateur des Peuples, & le Reſtaurateur de la Liberté publique ; Savonarolle profitoit ſagement de la confiance des Florentins, pour les engager à marquer à Dieu leur reconnoiſſance, & à mériter par l'amandement de leurs mœurs, la continuation de la Paix, & de la Liberté, dont ils commençoient à jouir. Il leur propoſa en même tems une nouvelle forme de Gouvernement ; & il eut aſſez d'autorité pour la faire accepter, malgré toutes les difficultés qui pouvoient s'y rencontrer ; & que les plus ambitieux ne manquoient pas de groſſir beaucoup ; parce qu'ils préféroient leurs intérêts au Bien public ; au lieu que Savonarolle, perſuadé que tout bon Gouvernement doit être fondé ſur la Juſtice, vouloit que chacun

XCI. Il exhorte le Peuple à la piété & à la pénitence.

XCII. Il propoſe, & fait recevoir une nouvelle forme de Gouvernement plus utile à la République.

(1) Ad Regem uſque penetravit... Carolum, ne Florentiam opprimeret, neve quidpiam contra libertatem civium moliretur, interpellavit, tanto cum fructu, ut decreta feralia Rex revocaverit ; & paucis poſt diebus Florentiâ diſceſſerit, Savonarollæ perſuaſionibus reſtitutâ libertate Florentinis, &c. *Bzovi. pag.* 407. *n.* 30. *Col.* 1.

fît

fit moins d'attention à ses avantages particuliers; qu'à ceux de la Religion, & de la République. Nous ne sçaurions mieux faire connoître ses desseins, & la maniére, dont il conduisit cette grande affaire, qu'en nous servant de ses propres paroles. Voici donc comment il s'expliquoit depuis dans un de ses Discours publics, & dans son Ouvrage intitulé, *Abrégé des Révélations.*

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

XCIII. Harangue de Jérôme Savonarolle

Ap. Brovi. Tom. XVIII, pag. 407. n. 31.

« Après avoir éxaminé avec soin l'état de votre Ville, & « les prochaines Révolutions, qui paroissoient inévitables dans « la forme de son Gouvernement; j'ai été persuadé que ce « grand changement ne pourroit se faire sans péril, ni même « sans effusion de Sang, à moins que la Providence Divine, « pour favoriser la Justice, & la Piété des Gens de Bien, ne « vînt elle-même à leur secours. C'est dans cet esprit, & ap- « puyé sur cette espérance, que j'exhortai fortement le Peu- « ple à se réconcilier avec le Seigneur; & à mériter les effets « de sa Miséricorde, par un renouvellement de ferveur, & une « sincére Pénitence. Je commençai mes exhortations sur cet « article, par celle que je fis le jour de saint Matthieu, 21 de « Septembre 1492. Les Citoyens parurent se porter dès lors « avec tant de piété, à toutes les bonnes œuvres que je leur « avois préscrites, qu'il plut à la Divine Bonté, de donner des « marques sensibles de sa réconciliation avec nous; en sorte « que dès le mois de Novembre, par un Miracle de la protec- « tion du Ciel, vous vîtes le changement désiré; & cela sans « aucune effusion de Sang, ni autre scandale. Or comme il « s'agissoit de vous proposer la nouvelle forme de Gouverne- « ment, j'assemblai tous les Magistrats, & tous les grands de « la Ville, dans l'Eglise Cathédrale de Florence. On n'exclut « de cette Assemblée que les personnes, qui, par leur sexe, « ou leur condition, ne devoient pas y être appellées.

« Ayant long-tems discouru sur ce que les plus sages Philo- « sophes, les Politiques, & les plus habiles Théologiens ont « écrit, touchant la meilleure maniére de policer une Ville, « & de gouverner un Etat; je vous expliquai quel étoit, à mon « avis, le Gouvernement le plus convenable au génie de la « Nation, & à l'utilité des Florentins. Dans les Discours sui- « vans, je proposai quatre Articles, dont la nécessité fut aussi « reconnue: 1°. Que la Religion devoit être comme la base, « & le premier soûtien de la nouvelle forme de notre Gouver- « nement: 2°. Que tous les intérêts particuliers céderoient à « celui du Bien public: 3°. Qu'en oubliant toutes les injures, «

» & les querelles paſſées, il y auroit une Paix générale, & une » ſincére réconciliation entre tous les Citoyens; ſans qu'il fût » permis d'inquiéter en aucune maniére, ceux qui avoient au» paravant adminiſtré les affaires de la République. J'ajoutai » qu'il falloit laiſſer toujours ſubſiſter la liberté d'appeller du » Tribunal des ſix Juges, afin qu'aucun Particulier ne pût dé» ſormais uſurper l'Autorité ſouveraine. Mon ſentiment fut » auſſi qu'on établît un grand Conſeil, composé des plus ſages, » & des plus illuſtres Citoyens, à la façon de celui de Veniſe; » & que les Charges, les Dignités, & les Récompenſes fuſſent » à l'avenir diſtribuées, au nom du Peuple de Florence, & non » pas d'un ſeul Particulier, qui pourroit prendre de là occaſion » de s'élever, & d'aſpirer à la Tyrannie.

» Je ne fis point difficulté d'aſſurer, en préſence de toute » l'Aſſemblée, que tout ce que je venois de lui propoſer, étoit » conforme à la Loi de Dieu, & à ſa Volonté. J'en étois ſi per» ſuadé, que je donnai alors pour preuves, ce qui eſt arrivé » depuis ſous vos yeux; ſçavoir, que ceux même qui ſeroient » d'abord d'un autre ſentiment, & qui ne commenceroient » d'opiner que dans la réſolution de combattre ce Syſtême, fini» roient tous leurs Diſcours par l'approuver, & l'autoriſer de » leur ſuffrage. Vous êtes témoins que je vous l'avois expreſſé» ment déclaré; & vous avez vû que la choſe eſt arrivée de » même: ceux qui ſe ſont trouvés dans le cas, ne refuſent » pas d'en rendre publiquement témoignage (1). Ce n'étoit pas » ſeulement par la connoiſſance particuliére que je pouvois » avoir de la Volonté Divine, mais auſſi par pluſieurs raiſon» nemens naturels, que j'entrepris de vous faire ſentir tous les » avantages de cette nouvelle forme de Gouvernement, la plus » proportionnée à vos beſoins, la plus favorable à la liberté, » & en même tems la plus capable de donner un grand luſtre » à votre République, qui en devenoit beaucoup plus floriſ» ſante, tant dans le ſpirituel que dans le temporel ».

XCIV. Confiance des Florentins, & leurs égards pour les ſentimens de Jérôme Savonarolle.

Tous les Citoyens de Florence, les Nobles, les Magiſtrats, & le Peuple, entrérent donc alors comme à l'envi, dans les vûës de Savonarolle: ils s'y ſentoient comme entraînés, non ſeulement par la haute opinion, qu'on avoit de ſa Sainteté,

(1) Et addidi neminem huic voluntati impedimento futurum... Deum mutaturum eſſe corda contradicentium, & effecturum, ut qui firmiter decreverant, contradicendo in conſilio, ſuum negare ſuffragium, idem conſentiendo præberent. Atque ita prorſus evenit; ut omnibus in Urbe veſtra palam eſt; multis ex iis qui in principio contradixerant, talem mutationem ſe expertos fuiſſe, publicè confitentibus, &c. *Ap. Bzovi. p. 407. n. 31. Col. 2.*

& de sa sagesse éclairée d'en haut ; non seulement par la force d'une éloquence vive, persuasive, & si insinuante, qu'on ne pouvoit y résister ; mais encore par la douce expérience qu'on faisoit tous les jours, de la différence qu'il y avoit entre la servitude & la liberté ; entre la Tyrannie d'un petit nombre de particuliers, qui abusant d'une Autorité usurpée, ne pensoient qu'à accumuler leurs Trésors, aux dépens du Peuple, qu'ils fouloient avec mépris, & la modération d'un Gouvernement, où, sans distinction de personne, on décidoit tout selon l'équité des Loix. La douceur d'un tel Gouvernement, dont on étoit redevable au zéle, & au courage d'un seul homme, l'avoit mis dans une telle estime, qu'on le considéroit comme s'il avoit été l'Oracle, & l'unique appui de la République.

XCV. Qu'ils considérent comme leur Oracle.

Il ne cessoit cependant d'exhorter le Peuple de travailler toujours à sa Conversion ; il avertissoit ses Auditeurs, qu'ils devoient passer par de nouvelles épreuves ; & il ne leur laissa point ignorer la suite des maux, qui alloient fondre sur plusieurs Villes d'Italie. Mais sans faire connoître le tems précis de ces Evénemens, ni la qualité, ou les noms de ceux, qui serviroient d'instrument à la Justice Divine ; il se contentoit de déclarer, que le sincére retours vers Dieu, par la Pénitence, étoit la seule ressource qui restoit aux coupables, contre de nouveaux malheurs, dont toute l'industrie humaine ne pourroit les garantir.

XCVI. Il leur prédit de nouvelles épreuves.

Ap. Bzovi. p. 409. n. 35.

Cependant Charles VIII, après avoir défait, ou mis en fuite les Armées du Roy de Naples, & conquis avec une rapidité incroyable presque tout le Royaume, sur lequel il avoit des Droits incontestables, pensoit sérieusement à tourner ses Armes victorieuses contre les Turcs : il y étoit encore invité par plusieurs Princes d'Orient, qui lui avoient envoyé des Députés, pour l'assurer qu'il y auroit une Révolte générale dans toute la Gréce, contre Bajazet, aussitôt que Sa Majesté y auroit fait passer des Troupes. Les péchés des Chrétiens firent échouer un dessein, qui pouvoit être glorieux à la Religion. Le Pape Aléxandre VI, l'Empereur, les Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle, le Duc de Milan, & les Vénitiens, formoient en même tems une puissante Ligue contre les François, en faveur du Roy de Naples chassé de ses Etats. Quoique l'Armée des Confédérés fût déja assez nombreuse, pour inquiéter celle de France, & pour lui disputer tous les Passages, on sollicitoit encore les Florentins, de rompre l'Alliance qu'ils venoient de faire avec le Roy Très-Chrétien, & de s'unir avec

XCVII. Charles VIII, ayant déja conquis le Royaume de Naples, médite des desseins contre le Turc.

Hist. Eccl. Liv. CXVIII, n. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 25.

XCVIII. Les Princes d'Italie se liguent contre les François : Savonarolle empêche les Florentins, d'entrer dans la Ligue.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLE.

ses Ennemis: mais le crédit, & la fermeté de Savonarolle détournérent le coup.

XCIX. Témoignage de Commines.

C'est Philippe de Commines qui nous l'apprend: « Lorsque » j'étois, dit-il, à Florence, il y avoit un Dominicain, nommé Jérôme, homme d'une vie très-pure, & fort éxemplaire. Ce Religieux, qui étoit l'objet de l'admiration des Florentins, avoit » prédit depuis long-tems, que le Roy de France passeroit en » Italie avec une Armée, pour punir & chasser les Tyrans, qui » ne sçauroient lui résister, parce que le Seigneur seroit avec » lui. Il avoit aussi prédit l'arrivée du Roy à Pise, & le changement de l'Etat de Florence, comme il est arrivé après » la fuite de Pierre de Médicis. Il avoit encore prophétisé plusieurs autres choses; & cela avoit déplû à quelques-uns; » mais le grand nombre y ajoûtoit une Foi entiére. Les Sénateurs surtout lui étoient si dévoués, que par ses Discours il » les empécha de rien entreprendre contre le Roy. Et ce fut » la principale raison, qui m'engagea à aller quelquefois visiter ce Religieux; j'avois avec moi Jean-François Pic, homme » fort prudent, & d'un bon conseil; en présence duquel je lui » demandai, s'il croyoit que le Roy pût franchir les passages, » pour retourner en France, attendu que les Vénitiens avoient » déja mis sur pié une puissante Armée. Savonarolle, mieux » instruit que moi, de tout ce qui regardoit la Ligue des Princes Confédérés, me répondit aussitôt en ces termes: « Ce ne » sera pas sans beaucoup de difficultés, que le Roy surmontera » les obstacles, qu'on lui opposera: il les vaincra pourtant; » & il le feroit, quand même son Armée seroit plus affoiblie, » qu'elle ne l'est; parce que c'est le Seigneur qui l'a conduit » jusqu'aujourd'hui, & qui le raménera chez lui. Mais parce» qu'il n'a pas éxactement répondu aux desseins de Dieu, en » réprimant comme il le devoit l'avarice, & la cruauté de ses » Troupes, il sera bientôt éprouvé par le feu de la Tribulation. » Cependant s'il fait pénitence de ses péchés, s'il châtie les » coupables selon la grandeur de leurs fautes, & s'il éxerce » la miséricorde envers les Pauvres, & les Affligés, Dieu le » traitera aussi selon sa miséricorde. Ce saint Religieux me » pria de rapporter tout ceci au Roy; & lui-même s'étant depuis présenté à Sa Majesté, il ne lui cacha rien; mais l'exhorta fortement à remettre au pouvoir des Florentins, les » Places & les Forteresses, qu'on lui avoit livrées de bonne » foi (1) ».

Vide Ap. Bzovi. ad An. 1495. Tom. XVIII, pag. 419. n. 13. Col. 1.

(1) Monebat etiam ut ista Regi dicerem, & cùm in colloquium ipse venisset, nihil

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

Nous apprenons en effet d'un autre Auteur, qui a écrit l'Histoire d'Italie, que le Roy Charles VIII, après la Conquête de Naples, passant par la Toscane, & laissant la Ville de Florence à sa droite, Jérôme Savonarolle alla à sa rencontre, étant Député de la République, pour demander la Restitution des Places, & faire de nouvelles Propositions. Les offres qu'il fit à Sa Majesté, parurent à presque tous les Seigneurs de sa Cour assez avantageuses, pour ne devoir pas être rejettées. On offroit cent mille écus comptant, & de plus trois cens Lances commandés par un Officier de réputation, avec deux mille Fantassins, qui accompagneroient le Roy jusqu'à Aste, & se chargeroient de combattre les Confédérés, s'ils entreprenoient de disputer le passage aux François.

C. Savonarolle Député une seconde fois vers le Roy, lui fait de la part de la République, des Propositions avantageuses.

Hist. Eccl. Liv. CXVIII, n. 34, 35.

Rien, selon les Réfléxions de Commines, ne pouvoit être plus avantageux à ceux-ci, dans les circonstances où on se trouvoit: les Vénitiens avoient levé quarante mille hommes; & l'Empereur en amenoit trente mille. L'Armée Françoise étoit d'ailleurs extrêmement diminuée; & on ne pouvoit que l'affoiblir encore davantage, par les Garnisons qu'il falloit laisser dans les Places, si on vouloit les conserver. D'un autre côté les Suisses à la solde du Roy demandoient de l'argent; & on en manquoit. Les Propositions faites par Savonarolle, au nom de la République, levoient presque tous ces inconvéniens: la somme offerte étoit plus que suffisante pour satisfaire les Suisses: & les Troupes, que les Florentins s'engageoient de fournir, jointes aux Garnisons des Places, dont ils demandoient la Restitution, augmentoient de plus de la moitié l'Armée Françoise, qui se seroit trouvée par là en état de ne point craindre celle des Confédérés.

CI. Réfléxions sur les Propositions des Florentins.

Mais les Députés de Pise & de Sienne faisoient en même tems des demandes contraires; & offroient d'autres avantages, s'il plaisoit à Sa Majesté de les prendre sous sa protection. Les sentimens étoient partagés dans le Conseil; & Charles VIII jugea à propos de remettre la Décision jusqu'à son arrivée à Pise. Savonarolle, avec les autres Députés de Florence, y suivit le Roy, résolu de ne rien oublier pour le porter à rétablir les choses dans l'état où il les avoit trouvées.

CII. Savonarolle suit le Roy à Pise.

Les Pisans reçurent le Roy avec la plus grande magnificence, & ils lui firent tous les honneurs possibles; cependant ce Prince n'écouta pas favorablement la Demande qu'ils lui fi-

horum ad eum dissimulabat; & ut Florentinis, quæ bona fide ab eis accepisset Oppida restitueret, hortabatur. Hæc Commineus de Savonarolla. *Bzovi. ut sp.*

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

Liv. VIII, c. 2.

rent de les prendre sous sa Protection ; « Parce qu'il avoit été » intimidé, dit Commines, par les remontrances du célébre Jérôme Savonarolle. La Harangue de ce Religieux ne fut pas » longue ; mais elle fut assez vive pour ébranler le Roy. Il rapella dans la Memoire de Sa Majesté, qu'elle avoit promis » par écrit, & confirmé avec Serment, de rendre Pise aux Florentins ; il le somma de tenir sa parole : en cas de refus, il » le menaça de l'effet le plus terrible de la vengeance Divine. » On crut que Savonarolle vouloit parler de la mort du Dauphin, que le Roy perdit peu de tems aprés. L'Historien » ajoûte, que le respect que le Roy avoit pour ce grand Homme, fut cause qu'il renvoya l'affaire des Florentins quand il » seroit à Pise, & promit qu'ils seroient contens. Arrivés à » Pise, les Députés rédoublérent leurs instances ; & tout le » Conseil étoit d'avis qu'on leur répondît favorablement : » c'est ce qui engagea le Roy à ne donner aux Pisans, qu'une » réponse générale sur la Protection qu'ils lui demandoient,

Hist. Eccl. Liv. CXVIII, n. 35.

CIII. Efforts des Pisans pour conserver leur liberté.

Mais quelque espérance, que pussent faire concevoir les bonnes dispositions, où Charles VIII, & son Conseil paroissoient se trouver, Savonarolle n'en étoit pas moins persuadé que la Ville de Pise ne rentreroit pas sitôt sous la Domination de celle de Florence ; & il ne tarda pas à voir une Révolution, qui le confirma dans son sentiment. Les Pisans résolus de ne point faire de moindres efforts, pour se conserver dans la Liberté, que les Florentins en faisoient pour les remettre sous le joug, eurent recours à des moyens, qui leur réussirent : ils gagnérent les François par les bons traitemens ; & en même tems ils furent se jetter aux piés du Roy, en si grand nombre, & d'une maniére si touchante, qu'il en fut attendri. On assure que les Dames les plus distinguées de la Ville, vétuës de deüil, & nûs piés, tenant leurs Enfans par la main, se mirent aux genoux du Monarque, le conjurant, les larmes aux yeux, d'avoir pitié d'une Ville, qui lui étoit toute dévouée ; & de ne pas souffrir, que ses Habitans fussent exposés de nouveau à la Tyrannie des Florentins, qui les traitoient en véritables esclaves. Ce spectacle ne toucha pas moins les Soldats, que le Roy, & tous les Officiers. Quelques-uns ayant appris que le Cardinal Briçonnet, le Maréchal de Gié, & le premier Président Gannay sollicitoient pour les Florentins, ils coururent à leurs Logis, menacérent de les massacrer, & les intimidérent si fort, qu'aucun d'eux n'osa plus s'opposer à la Protection, que le Roy accorda enfin aux Pisans. On laissa une Garnison Françoise dans leur Citadelle.

Ibid. n. 36.

CIV. Le Roy les prend sous sa Protection.

CV. Exhortations, & Prédictions de Savonarolle à Pise.

Savonarolle ne sortit point de la Ville de Pise, sans y avoir éxercé le Ministére de la Parole, avec tout le zéle qui lui étoit ordinaire. Il avertit en particulier les Religieuses d'un certain Monastére, qui ne vivoient pas alors selon la sainteté de leur état, qu'elles seroient bientôt de grandes pertes, & se verroient extrêmement humiliées, si elles ne se hâtoient de recourir à la pénitence, par un nouveau genre de vie. Ses charitables avertissemens ne produisirent pas alors tout le fruit, qu'il pouvoit en espérer ; & ses menaces n'eurent que trop leur effet ; lorsque, quatre ou cinq ans après, les Florentins se rendirent maîtres de la Ville de Pise, par la force des Armes. On excitoit cependant à Florence de nouvelles persécutions contre Jérôme Savonarolle. Quoique la plus grande partie du Peuple, & presque tout le Sénat lui fussent encore si attachés, qu'on ne prenoit aucune résolution importante sans le consulter comme un ami de Dieu, & un véritable Prophête, selon l'expression de Paul Jove (1) : il avoit toujours un grand nombre d'ennemis cachés, ou connus, qui sembloient avoir juré sa perte : & les motifs, qui les animoient contre lui, n'étoient pas les mêmes : les Méchans ne se réunissent guères que dans le seul désir de mal faire.

CVI. Son crédit à Florence.

CVII. Où sa trop grande réputation irrite ses Envieux.

Un esprit d'envie & de jalousie en avoit armé quelques-uns contre le Disciple de JESUS-CHRIST ; sa trop grande réputation faisoit son crime, & leur tourment. Son attachement connu aux intérêts de la France, & tous ses efforts pour retenir la République dans son Alliance avec les François, fournissoient à plusieurs autres, un prétexte de se déchaîner contre lui, & de vouloir le rendre suspect à la République. Ceux qui n'étoient pas contens du Gouvernement présent, mettoient hardiment sur son compte toutes les fautes, qui s'y faisoient, ou qu'ils croyoient y remarquer : & les amis des Médicis, qui n'étoient ni en petit nombre, ni des moins puissans de la Ville, vouloient lui imputer en quelque maniére tous les maux, qui étoient tombés sur cette illustre Maison, parce qu'il en avoit parlé trop clairement, avant qu'on les vît arriver. C'étoit là le plus grief, & le plus ordinaire de tous les reproches, qu'on

(1) Erat tunc maximè popularis *Savonarolla*, Litteris, & admirabili præsertim eloquentià insignis, qui in sacris concionibus, & in privatis colloquiis, ita multitudinis animos opinione virtutis ceperat, ut illum rerum omnium quæ imminebant, verum vatem, divinumque depravatis moribus censorem, cœlo missum crederent: creveratque ei tanto assensu auctoritas, perpetuo omnis generis hominum, sexûsque, & ætatis, studio collecta, ut nihil in privatis domibus, nihil in senatu, sine ejus viri consilio rectè geri posse videretur. *Bzov. ex Jovio, ad An. 1495. pag. 432. Col. 2.*

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

avoit accoutumé de lui faire. Rien ne le rendoit plus criminel dans l'esprit de plusieurs, que cette hardiesse à faire le Prophête.

CVIII. Victoire de Charles VIII, prédite par Savonarolle.

Il est vrai que cent fois il avoit été justifié par l'événement; & dans le tems même qu'on s'échauffoit davantage sur cet article, la Bataille de Fornove; où, contre toutes les apparences, Charles VIII força les passages, & mit en déroute la nombreuse Armée des Confédérés, étoit une nouvelle preuve, que le Serviteur de Dieu avoit véritablement l'esprit de Prophêtie. Les difficultés sans nombre, qui s'opposoient à la marche du Roy Très-Chrétien; les dangers, dont il se vit environné, ayant en tête trois Corps d'Armée, dont le moindre égaloit toute l'Armée de France; & la Victoire, qu'il remporta sur les Ennemis, lorsqu'on le croyoit lui-même défait (*) : tout cela, selon la remarque de M. Sponde, étoit bien conforme à ce que Savonarolle, quelques mois auparavant, avoit prédit à Philippe de Commines, dans l'entretien qu'ils eurent ensemble, dans la Ville de Florence (1).

Commines, Sponde

CIX. Ses Ennemis continuent à l'attaquer, & à le calomnier.

Mais les événemens journaliers les plus frappans, ne l'étoient pas encore assez, pour faire taire les Ennemis du saint Prédicateur. Il rapporte lui-même fort au long tout ce qu'on lui objectoit; & il répond à tous les Articles avec autant de force & de précision, que de sincérité & de modestie. Bzovius a inséré dans ses Annales, le Discours que Savonarolle avoit prononcé à ce sujet devant le Peuple de Florence, en le prenant à témoin de tous les Faits qu'il avançoit. Ce Discours, plein d'énergie, mais trop long pour être traduit en ce lieu, commence ainsi :

Vide Bzov. p. 433, 434.

CX. Prélude de son Apologie. Ibid.

« Béni soit le Dieu, & le Pere de Notre Seigneur JESUS-» CHRIST, le Pere des Miséricordes, & le Dieu de toute Con-» solation, qui nous console dans toutes nos Tribulations, afin

(*) Commines, présent à cette action, dit que les François n'y perdirent qu'un seul homme de marque, & une centaine de Soldats. Guichardin avoue que la perte ne montoit pas en tout à deux cens hommes; au lieu que les Confédérés eurent près de quatre mille hommes des leurs de tués, ou de noyés dans le Toro: parmi lesquels il y avoit bien des personnes de distinction, outre quatre ou cinq de l'illustre Famille du Marquis de Mantoue, qui commandoit l'Armée des Confédérés. Les Vénitiens ne laissérent pas de faire chanter le *Te Deum* à Venise, & allumer des feux de joye dans tous les Lieux de leur Domination, pour faire accroire au Peuple, qu'ils avoient remporté la Victoire: triste, mais trop ordinaire ressource des Vaincus, qui pensent pouvoir en quelque maniére se dédommager par des réjouissances publiques, de ce qui les fait gémir en particulier. *Vide Histoire Eccl. Liv. CXVIII, n.* 47, 48.

(1) Quod & prædixisse sibi Savonarolam Florentiæ Comminius asserit, nimirum Deum, uti adventûs, ita & reditûs Ducem Carolo futurum: in magnum quidem incursurum discrimen, sed nihilominus gloriam inde reportaturum, etiamsi solos centum homines secum haberet, &c. *Spondan. ad An.* 1495. *n.* 8. *Col.* 1, 2.

» que

que nous puissions consoler les autres dans tous leurs maux, « de la même maniére que nous sommes consolés de Dieu. «

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

« Une foi vive, jointe à une humble priére, & à une patience invincible, est d'un si grand mérite devant Dieu, qu'il « n'est rien de si difficile, qu'on ne puisse obtenir par ce moyen. « Pour vous en persuader, il n'est pas nécessaire de vous citer « ici les passages les plus exprès de l'un & de l'autre Testament, ni l'expérience de nos Peres, & des Anciens : nous « en avons la preuve familiére sous les yeux. Vous avez vû à « combien de dangers nous nous sommes trouvés exposés, ces « trois derniéres années, & de quelle maniére le Ciel, par un « Miracle de Protection, nous en a toujours délivrés. Vous « sçavez combien de contradictions il a fallu essuyer, pour amener les choses au point, où vous le voyez aujourd'hui, par la « Réforme d'un grand nombre d'abus, par le rétablissement de « la tranquillité, & de la paix, & par tous les autres avantages, » qu'on n'osoit pas même espérer. Nous jouissons cependant de « ces avantages, parce qu'il a plû à la Divine Bonté d'écouter « les ferventes priéres de ses Serviteurs, en récompensant la « vivacité de leur Foi, & leur longue patience, &c ».

Lege à pag. 433. ad pag. 441.

Dans toute la suite de ce long Discours, Savonarolle ne dissimule rien de ce que la Calomnie avoit inventé, pour noircir sa réputation, & augmenter le nombre de ses Ennemis. Il parle de ceux-ci avec ménagement, & de lui-même avec modestie : il défend sa propre cause, parce qu'il n'est point permis de trahir celle de la vérité; mais il paroît que la Charité, dont son cœur étoit rempli, conduisoit toujours sa Langue, & sa Plume : ses Actions s'accordoient avec ses paroles. Le Ciel continuoit à faire fructifier son Ministére; & parmi cette foule de contradictions, dont le Serviteur de Dieu, se voyoit continuellement attaqué, rien ne l'encourageoit davantage, à supporter les plus grands travaux, que les Bénédictions, dont ses peines étoient ordinairement récompensées.

CXI. Nouveaux fruits de ses Prédications, & de ses éxemples.

Outre un bon nombre d'excellens Sujets, qui, par le seul désir de se sanctifier dans la retraite, abondonnoient tout ce qu'ils possédoient dans le Siécle, pour se consacrer à Dieu par la Profession Réligieuse; il y avoit bien d'autres Religieux, qui, avec la permission de leurs Supérieurs, venoient se mettre sous la conduite de Savonarolle, afin d'être aidés par ses instructions, & ses éxemples, à acquérir la perfection de leur Etat. Déja il en comptoit plus de trois cens, qui avoient embrassé la plus étroite Réforme; & dans le seul Couvent de

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

saint Marc, il y en avoit plus de deux cens, dont le recueillement paroissoit si grand, la vie si pure, & la fidélité, dans tous les devoirs de leur Vocation, si édifiante, qu'ils étoient la bonne odeur de JESUS-CHRIST dans toute la Ville de Florence (1).

CXII. Bonne odeur des Religieux de saint Marc.

Mais ce qui touchoit davantage les Gens de Bien, & ce qui leur faisoit aimer la piété, c'étoit la joye sainte, la paix, le contentement, dont on les voyoit jouir, comme s'ils avoient trouvé le secret d'unir les chastes délices d'une vie toute angélique, avec les utiles rigueurs de la plus sévére pénitence. Sans parler des Maisons Religieuses, où Savonarolle avoit fait recevoir la Réforme, presque dès son arrivée à Florence; il établit depuis le même genre de vie, dans le célébre Monastére de sainte Luce, de la même Ville; dans le Couvent du S. Esprit à Sienne; dans celui de Pise; & il eut le crédit d'en fonder un autre à *Saxo-Ferrato*, Ville du Duché d'Urbin. L'Esprit de Dieu lui avoit fait connoître que la Réforme, commencée sous de si heureux auspices, s'étendroit bientôt à tous les autres Couvens, & Monastéres de la Toscane. Et dès lors on crut que, pour en favoriser les progrés, il étoit à propos de former une nouvelle Congrégation, indépendante de la Province de Lombardie, où on n'avoit pas encore porté si loin la vigueur de la Discipline réguliére. Ce dessein étoit utile & louable: aussi rencontra-t-il d'abord toutes les difficultés, dont l'œuvre de Dieu a coutume d'être traversée. Mais la fermeté du Pere Savonarolle étoit à toute épreuve; & lorsqu'il croyoit être assuré de la volonté de Dieu, toutes les oppositions des hommes ne servoient qu'à l'affermir dans la poursuite de ses desseins. Il avoit fait proposer celui-ci au Pape Aléxandre VI, au Général des FF. Prêcheurs, Joachim Turrien, & au Cardinal Olivier Caraffa, Protecteur de l'Ordre de saint Dominique. Les deux premiers ne parurent point favorables, parce qu'ils avoient été fortement sollicités de s'opposer à l'éxécution de ce projet: mais le dernier la désiroit: il en fit son affaire; & il y travailla avec tant d'ardeur, qu'ayant fait expédier des Lettres Apostoliques, pour l'Erection de la Congrégation de saint Marc, il engagea enfin le Pape à y mettre son Sceau.

CXIII. Accroissement de la Vie réguliére. Ibid. p. 453. n. 28.

CXIV. Le Cardinal Protecteur, favorise la Congrégation de saint Marc. Pag. 453. Col. 1.

(1) Quo tempore Savonarolla Cœnobio sancti Marci Florentiæ præfuerat, plusquam ducentos Sodales numerabat, qui doctrinâ & exemplo illius excitati cœlestem in terris vitam agebant... in carne quidem, sed extra carnem militantes,... in exemplis virtutum sine querela, & macula, utpote bono odore sanctimoniæ cunctos recreantes, &c. *Bzovi. pag. 452. n. 26.*

Ce succès fut un grand sujet de consolation, pour les fervens Disciples de Savonarolle; mais il devint pour lui-même une nouvelle occasion de bien des peines. Ceux qui ne cherchoient qu'à le mortifier, n'ayant jamais pû trouver de quoi reprendre, ni dans sa Doctrine, ni dans ses Mœurs, ils allérent s'imaginer, que le moyen de le réduire à leur volonté, ou du moins de lui causer un chagrin, capable de lui faire abandonner tout autre soin, c'étoit de faire révoquer ce qui avoit été fait en faveur de sa Congrégation de saint Marc. Les Puissances, intéressées par d'autres raisons à contredire le Serviteur de Dieu, saisirent avec plaisir cette occasion. Le Pape Aléxandre VI ne s'y portoit déja que trop de lui-même, soit parce qu'il n'ignoroit pas l'inclination de Savonarolle pour la France; soit aussi à cause des fortes déclamations, que le zélé Prédicateur avoit coutume de faire contre les Déréglemens du Clergé. Ce Pontife ne fut donc pas fâché de voir les Vénitiens, les Génois, le Duc de Milan prendre ouvertement parti, en faveur de la Province, ou Congrégation, de Lombardie, contre celle de saint Marc. Le Roy de Naples surtout agit en cette rencontre avec tant de chaleur, que peu content d'avoir recommandé à Pierre de Médicis, d'employer tous ses Amis pour traverser les desseins de Savonarolle, il disoit quelquefois qu'il aimeroit mieux perdre son Diadême, que de souffrir que la Réforme, établie par le Pere Jérôme, fit de nouveaux progrès.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

CXV. Les Ennemis de Savonarolle ne cherchent à la détruire, que pour chagriner le Serviteur de Dieu.

Ap. Bzovi. p. 433. Col. 1.

Aléxandre VI, pour commencer à marquer à Savonarolle son mécontentement particulier, lui défendit de prêcher le Carême prochain à Florence; il lui ordonna même de se retirer de cette Ville, & d'aller éxercer ailleurs son Ministére. Savonarolle se mit aussitôt en devoir d'obéïr, & il répondit à ceux qui vouloient l'arrêter, que l'obéïssance étoit toujours agréable à Dieu; qu'il y avoit d'ailleurs assez long-tems qu'il instruisoit les Florentins; & qu'il ne leur avoit rien caché de tout ce qui pouvoit contribuer à la tranquillité publique, au repos des particuliers, & au Salut de tous. Mais le Sénat de Florence, persuadé que la présence & le Ministére de ce grand Homme étoient d'une nécessité absolue, pour affermir tout le bien, qu'on s'étoit proposé dans le nouveau Gouvernement; & qu'on ne sçauroit le laisser partir, sans retomber bientôt dans le plus affreux cahos; s'opposa à sa sortie, & le pria de vouloir parler du moins encore une fois au Peuple, de peur, lui disoit-on, que votre départ ne paroisse plutôt une fuite, qu'une retraite. Savonarolle consentit volontiers à la proposition: la défense

CXVI. Aléxandre VI, defend à Savonarolle de prêcher le Carême de 1496.

Pag. 433. Col. 1.

CXVII. Le Pape rétracte sa défense, à la priére du Sénat, & du Peuple de Florence.

Ibid. Col. 2.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

du Pape ne regardoit que la Mission du Carême: encore rétracta-t-il bientôt après cette défense, sur les représentations du Sénat, & à la priére du Peuple.

Tous les Sermons, que Savonarolle prêcha à Florence pendant l'année 1496, & ceux en particulier, qu'il prononça tous les jours du Carême, furent d'abord imprimés dans la même Ville: on les entendoit avec plaisir; & on les lisoit ensuite avec un nouveau fruit. Il sembloit, qu'il n'eût jamais mis les vérités de la Religion dans un plus beau jour, ni exhorté plus vivement les Peuples à la Pénitence, ni attaqué avec plus de force les vices, & les scandales publics, surtout ceux qui déshonoroient le Sanctuaire. Il ne doutoit pas que ceux qui ne voudroient pas profiter de ses Corrections, pour faire le bien, n'en prissent occasion de faire un plus grand mal, en renouvellant contre lui la persécution: mais cette considération ne le porta point à tenir la vérité captive. Il la prêcha avec une Liberté Apostolique, ne pouvant se résoudre à dissimuler de grands crimes, pour ménager la fausse délicatesse des grands Pécheurs. Il arriva ce qu'il avoit prévû; on porta de nouvelles plaintes contre lui, ou on renouvella les anciennes calomnies, dont il avoit montré plus d'une fois la fausseté.

CXVIII. Le Prédicateur continue à invectiver contre les Prévaricateurs.

Le crédit des Ennemis de Savonarolle prévalut pour un tems; & on obtint de nouveaux ordres de Sa Sainteté, pour lui défendre d'éxercer son Ministére dans la Ville de Florence. Le Pape ajoûta de plus la menace des Censures contre les Magistrats, & de l'Interdit sur la Ville, si on n'obligeoit le Prédicateur d'en sortir incessanment. Mais ces nouveaux ordres, ces défenses, & ces menaces ne servirent qu'à désunir les Citoyens, & à irriter les Esprits. On publia d'abord plusieurs Ecrits pour & contre le Prédicateur: plusieurs Personnes fort distinguées firent paroître à Rome, à Florence, & ailleurs de sçavantes Apologies en sa faveur. Par le Conseil de quelques Cardinaux, & des Magistrats, il prit lui-méme la plume pour sa Justification; & il le fit avec tant de succès, qu'il parut bien, que l'innocence & la vérité n'ont besoin que d'elles-mêmes pour se défendre. Le Pape lui permit de nouveau de remplir ses Fonctions, & de continuer à instruire le Peuple de Florence: *Propter quæ Pontifex potestatem concionandi illi iterum restituit.*

CXIX. On obtient de nouvelles défenses.

CXX. Qui sont encore rétractées.

Pag. 455. Col. 1.

Il crut cependant qu'il étoit de la prudence, ou de la charité chrétienne, d'interrompre, du moins pour un tems, l'exercice de la Prédication, pour ne pas irriter de plus en plus ses

implacables ennemis. Le Sénat, & le Peuple ne s'accommodérent pas de cette modération : on le pressa tant, qu'enfin on l'obligea d'user de la liberté que Sa Sainteté lui laissoit. Dès que Savonarolle reparut en Chaire, les plus grandes Eglises pouvoient à peine contenir la foule de ses Auditeurs. Parmi ceux qui venoient de loin pour entendre ses Discours, on y voyoit ce qu'il y avoit de plus distingué dans le Siécle, & dans le Clergé. Un ancien Auteur assure qu'on remarqua dans la Ville un changement de mœurs presque général. On en bannit, même par des Edits publics, ce qui corrompoit la Jeunesse : les éxercices de piété, de Religion, de pénitence furent rétablis, & les Sacremens fréquentés (1).

CXXI. Fruits admirables du saint Ministére.

Les grands préparatifs de Guerre, qu'on faisoit en France, pour envoyer de nouvelles Troupes en Italie, causoient en même tems de nouvelles agitations parmi les Princes Confédérés, qui n'oublioient rien pour fortifier leur parti, & affoiblir celui des François. Les Florentins furent de nouveau sollicités de rompre l'Alliance faite avec Charles VIII ; & on les menaçoit des plus grands maux, s'ils ne se conformoient aux autres Peuples d'Italie. Les sentimens se trouvoient assez partagés dans la Ville ; & Savonarolle, toujours ferme à confirmer le Peuple dans la fidélité promise au Roy Très-Chrétien, se vit en bute à la contradiction de plusieurs. Bien des fâcheux contre-tems sembloient donner plus d'un avantage à ses Ennemis : le Gouverneur François, que le Roy avoit laissé dans la Citadelle de Pise, en attendant qu'on pût remettre cette Place aux Florentins, selon les Conventions, venoit de livrer la Citadelle aux Pisans mêmes, pour la somme de vingt mille écus d'Or. On négocioit aussi avec les Génois pour Sérésane, & Sérésanelle ; & avec les Luquois pour *Pietra Santa* : & par là on ôtoit aux Florentins, toute espérance de rentrer dans des Places, qui leur appartenoient. Tout cela, dit Commines, étoit contre le serment du Roy, & ne pouvoit qu'indisposer le Peuple de Florence contre les François.

CXXII. Les Florentins sollicités de se joindre aux Ennemis de la France.

CXXIII. Savonarolle les retient dans l'Alliance des François.

CXXIV. Nouveaux sujets de mécontentement contre les François.

Hist. Eccl. Liv. CXVIII, n. 89.

D'ailleurs le Duc de Milan (Ludovic Sforce) si connu par ses trahisons, après avoir manqué de parole à Charles VIII, devenu le plus ardent des Confédérés, faisoit tous ses efforts, pour rétablir Pierre de Médicis dans Florence : & les Amis de ce Prince, qui s'y trouvoient en grand nombre, disposoient

N. 90.

(1) Secuta est tanta morum Florentiæ mutatio, ut... & ferè in sanctitatis formam Florentia, ab illius concionibus, & studiis ferventissimis fuerit immutata. *Nardus Lib. II, Hist. Florent. ap. Bzovi. Tom. XVIII, pag. 455. Col. 1.*

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

N. 116. 120.

tout pour l'y recevoir, malgré l'opposition du Sénat, & de tous ceux qui avoient embrassé un parti contraire.

Enfin l'Empereur Maximilien I étant entré en Italie avec une Armée, s'étoit joint au Duc de Milan, & étoit venu attaquer Livourne en Toscane. La Ville assiégée manquoit de vivres; celle de Florence ne se trouvoit pas en état de la secourir: & la crainte d'avoir bientôt sur les bras tous les Confédérés, étoit bien capable de tenter sa fidélité. Mais rien de tout cela ne put ébranler Savonarolle, ni diminuer son attachement à la Couronne de France. Il ne vouloit pas qu'on attribuât à Charles VIII, ce qu'on sçavoit bien n'avoir été fait que par l'infidélité d'un Officier, qui en fut puni par l'éxil. On devoit espérer d'ailleurs que la seconde Armée de France, prête à passer les Alpes, rétabliroit les affaires des Florentins; comme elle pourroit les faire repentir de leur inconstance, s'ils venoient à rompre les premiers le Traité d'Alliance. Quant aux desseins du Duc de Milan, pour le rétablissement des Médicis, & aux efforts de Maximilien devant Livourne; Savonarolle ne fit point difficulté d'assurer, soit dans ses Discours publics, ou dans ses entretiens particuliers, que l'un & l'autre échoueroient dans leur entreprise, ce que l'événement vérifia.

CXXV. Savonarolle prédit que l'Empereur & le Duc de Milan, échoueroient dans leurs entreprises.

Ap. Bzovi. p. 461. n. 9. pag. 471. n. 4.

L'Homme de Dieu, dit un Auteur, parloit avec tant d'assurance; que tandis qu'on lui disoit que la Ville de Livourne, pressée en dedans par la Famine, & au dehors par le Feu continuel des Ennémis, ne pouvoit plus différer de se rendre, ou d'être forcée; & qu'on alloit recevoir incessanment la nouvelle de sa prise, il répondit sans hésiter: & moi, je vous déclare qu'à l'heure que nous parlons, César est vaincu; & qu'il précipite déja son départ pour l'Allemagne, après avoir montré sa foiblesse aux Italiens: oui, le Siége de Livourne est levé; & c'est aujourd'hui même, que le Sénat & le Peuple de Florence, apprendront cette agréable nouvelle (1).

CXXVI. Il parle avec une grande assurance.

On vérifia en effet, qu'au moment même que Savonarolle parloit ainsi; une tempête ayant dissipé, ou brisé les Vaisseaux de Maximilien; ce Prince timide, ne pouvant plus compter sur ses forces, qui n'étoient pas considérables; & ne se fiant

CXXVII. Et tout est éxactement vérifié par l'événement.

(1) Savonarolla indubitâ fide dixit: hac ipsa hora Cæsar victoriam amisit; nec aliud quàm discessionem in Germaniam adornat; quemadmodum hodie primùm ex Nunciis Magistratus & populus accipiet. Evenit quod prædixit: paucis enim post horis Nuncius Florentiam advolavit, qui Maximilianum obsidionem Ligurni solvisse, indeque fugienti similem discessisse, significavit. Unde populus ingenti lætitiâ perfusus, concionantem Savonarollam audire voluit, &c. *Bzovi. pag. 461. Col. 2. ex Guiciardino Lib. III, & Jovio Lib. IV.*

pas trop à la parole des Confédérés, qui l'avoient appellé en Italie, pensoit tout de bon à s'en retourner en Allemagne, sans se mettre beaucoup en peine de sa gloire. Ce qui le détermina encore à lever promptement le Siége, fut la nouvelle qu'il reçut, d'une Tréve conclue entre les Cours de France & d'Espagne. « Les Florentins délivrés de leurs craintes, firent des « Priéres publiques, *à la sollicitation de Savonarolle, qui leur* « *avoit predit les vains efforts de l'Empereur contr'eux; & ils ré-* « *tablirent leur République dans son ancienne splendeur* »; dit le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé Fleury. Par le récit, que fait un autre Auteur plus ancien, il paroît que Savonarolle, qui régla l'ordre de ces Priéres publiques, & des Processions solemnelles en Action de Grace, en avoit déja fait faire d'autres, pour obtenir du Ciel le secours dont on avoit besoin: car on remarque que dans le tems, que tout le Peuple affligé & par la disette, & par la crainte, écoutoit avec attention le saint Prédicateur; & que par son conseil on alloit commencer les Priéres qu'il avoit prescrites, on apprit que les Vaisseaux de France, attendus par les Florentins, étoient heureusement entrés dans leurs Ports, chargés de Provisions, & de bonnes Troupes.

Hist. Eccl. Liv. CXVIII, n. 120, 121.

Ap. Bzovi. p. 461. Col. 2.

CXXVIII. Renouvellement de ferveur, & de charité, dans la Ville de Florence.

Les Discours de Savonarolle, & les faveurs, que le Ciel sembloit accorder à la vivacité de sa Foi, ou à l'ardeur de ses priéres, firent une si forte impression sur les esprits, & sur les cœurs, que dans toute la Ville de Florence on ne voyoit, qu'une louable émulation, pour toutes les pratiques de Pénitence, & de Charité. Les Personnes riches donnoient comme à l'envi, tout ce qui pouvoit servir au soulagement des Pauvres: plusieurs Dames de qualité remirent leurs Anneaux, leurs Colliers d'or, une partie de leurs Habits, ou de leurs autres Bijoux les plus précieux, entre les mains de ceux, qui étoient préposés pour recueillir les Aumônes communes. Ces Richesses, selon le témoignage d'un Historien, qui n'a écrit que ce qu'il avoit vû, suffirent abondanment aux besoins présens des pauvres Familles: mais afin de pourvoir pour long-tems à toutes leurs nécessités, on établit quatre Monts de Piété; & ce sage arrangement donna occasion aux Magistrats, de remédier à un autre inconvénient, en chassant de la Ville les Juifs Usuriers, accoutumés à sucer les Peuples, & à les ruiner par leurs usures.

Ap. Bzovi. ut sp.

A considérer les occupations continuelles de Savonarolle, consulté de toutes parts, & donnant ses attentions à tout, on

eût cru qu'il ne pouvoit lui rester que bien peu de tems pour la priére, ou pour l'Etude. C'étoit cependant de la priére qu'il s'occupoit le plus le jour & la nuit; & le grand nombre de beaux Ouvrages, dont il ne cessoit d'enrichir le Public, étoit une preuve sensible, qu'il sçavoit écrire & prier en même tems. Parmi les Ecrits qu'il publia en 1496 & 1497, on reçut avec une singuliére satisfaction, son explication sur le *Pater*, & sur la Salutation Angélique; deux Traités en forme de Dialogue, le premier divisé en sept Livres, & le second en trois; un Traité de l'Oraison; un de l'Humilité; un de l'Amour de JESUS-CHRIST; un de la Vie des Veuves Chrétiennes; & un autre, pour enseigner comment il faut prier dans la Tribulation. L'expérience lui avoit appris à bien traiter cette matiére.

CXXIX. Divers Ouvrages de notre Auteur.

Vide Echard. Tom. 1, pag. 886.

CXXX. Ludovic Sforce, fait tous ses efforts pour perdre Savonarolle, qui prédit la chûte prochaine de ce Duc.

Hist. Eccl. Liv. CXIX, n. 13.

Quoique tous ces Ecrits, remplis d'Erudition & de lumiére, soient la preuve la plus complette de l'orthodoxie de leur Auteur, de sa tendre piété, & de son inviolable attachement à la Chaire de saint Pierre; ses Ennemis continuoient toujours à lui rendre de mauvais services auprès d'Aléxandre VI. Les uns le représentoient comme un Homme dangereux, & Schismatique. Les autres vouloient répandre des soupçons sur sa foi, & ses sentimens. Ludovic Sforce, qui n'espéroit point de surprendre les Florentins, ni de les soumettre, s'il ne commençoit par leur ôter cet appui, s'efforçoit d'exciter contre lui de nouvelles tempêtes, soit à la Cour de Rome, par le crédit de son Frere, le Cardinal Ascagne, soit dans la Ville même de Florence, au moyen des intrigues de ceux, qui n'étoient pas bien affectionnés au Gouvernement présent. Le Serviteur de Dieu n'ignoroit pas quelles étoient les machines, qu'on faisoit jouer pour le détruire; cependant il ne perdoit rien de sa tranquillité ordinaire; il ne discontinuoit point d'instruire le Peuple, & de l'affermir dans la sainte confiance, dont il étoit lui-même rempli. Il avertit les Citoyens que tous les efforts de Ludovic contre la Ville de Florence seroient sans effet; & que les François lui feroient porter un jour la juste peine de ses perfidies: *Venient Gallinæ & devorabunt vulpes* (*).

Brovi. ad An. 1497. pag. 472. Col. 2.

(*) Cette Prédiction fut vérifiée trois ans après; lorsque Ludovic en 1500, voulant enlever aux Généraux François la Citadelle de Novarre, fut lui-même arrêté dans le tems qu'il fuyoit déguisé en Suisse. On le conduisit d'abord à Lyon, où se trouvoit alors le Roy Très-Chrétien Louis XII, qui le fit enfermer dans une obscure Prison. Ludovic passa dix ans entiers dans cet état; & ce ne fut que bien avant dans la onziéme année de sa captivité, que la mort tant de fois désirée, vint enfin terminer les peines, qu'il souffroit dans cette vie. Ainsi, ajoûte un Auteur, Dieu confondit la prudence politique du plus superbe (il pouvoit dire du plus traître & du plus cruel) Prince de son Siécle: il ne méri-

Cependant

JERÔME SAVONAROLLE.

CXXXI. Nouvelles tentatives contre le P. Savonarolle.

Cependant les intrigues du Duc de Milan, contre Jérôme Savonarolle, ne laissérent pas de l'exposer à de nouvelles tribulations. Outre qu'il irrita de plus en plus l'esprit du Pape, déja fort prévenu contre un homme si opposé à tous les desseins des Confédérés; on réussit à faire nommer un nouveau Chef du Sénat de Florence, aussi contraire au Serviteur de Dieu, que son Prédécesseur lui avoit toujours été attaché. Nous allons voir que la Providence fit servir à la manifestation de l'Innocence, la premiére tentative qu'on n'avoit faite que pour l'opprimer.

Philippe Corbi, c'est le nom de ce Magistrat, convoqua d'abord dans la Cour du Palais, une Assemblée extraordinaire; où se trouvérent, par ses ordres, tous les Abbés, Supérieurs de Communautés, Docteurs, Théologiens, ou Canonistes, quelques Chanoines de la Métropole, & du Chapitre de saint Laurent, avec plusieurs Citoyens en réputation de Doctrine, ou habiles dans les affaires. Savonarolle fut expressément invité à l'Assemblée; non pour y tenir son rang parmi tant d'autres Sçavans; mais pour répondre à tous, sur toutes les difficultés qu'on voudroit lui proposer. L'intention du Magistrat en l'attaquant par tant de bouches, étoit de l'embarrasser, ou de le surprendre en quelque chose, & de tirer avantage de cette surprise; ne fût-ce que pour le décrier dans l'esprit du Peuple, en le faisant passer pour un ignorant. La chose tourna tout autrement: on peut dire que jamais on n'avoit autant admiré, qu'on le fit dans cette Assemblée, le génie, la capacité, l'érudition, & en même tems la prudence, & la sagesse de Savonarolle. Ses plus grands Adversaires devinrent ses Admirateurs: les premiers, qui osérent lui faire des questions, lui proposer des doutes, ou le tenter par des demandes captieuses; firent hommage à la supériorité de ses lumiéres, & se confessérent vaincus, ou par un silence involontaire, ou par le sincére aveu de leur défaite? *Obstruxit os scrutantium iniqua.*

CXXXII. Qui tournent à sa gloire.

Vita ms Savonarol. cap. 39. ap. Bzovi. pag. 471. Col. 1.

CXXXIII. Témoignage de deux sçavans Chanoines de l'Eglise de Florence.

Oliveri, habile Théologien, autrefois Professeur de Philosophie dans l'Université de Pise, & alors un des Chanoines de la Cathédrale, qui se trouvoient présens à la Dispute, après avoir entendu parler Savonarolle; se tournant vers ses Amis, & ses anciens Disciples, allons, leur dit-il, allons remettre les Armes & la Palme, entre les mains de cet Homme, beaucoup

toit pas un meilleur sort après tous les crimes, dont il s'étoit souillé. *Voyez l'Histoire Eccl. Liv. CXIX, n. 84, 85.*

plus habile que nous. Le célébre Marsile Ficin tint à peu près le même Langage : mais il fit quelque chose de plus. Ce Chanoine, si connu parmi les Sçavans par son érudition, & ses Ouvrages ; quoique revêtu du Sacerdoce, préféroit la Science qui enfle, à la Charité qui édifie ; du moins se glorifioit-il plus d'être Platonicien, que de porter le Nom de Chrétien. Mais admirant la sublime Doctrine de Savonarolle, il se rendit depuis assidu à ses Sermons ; devint son Apologiste, & un véritable Disciple de JESUS-CHRIST, ne s'occupant plus que des devoirs de la Religion (1).

CXXXIV. Conversion de plusieurs célébres Personnages, qui se rendent les Disciples de Savonarolle, en prenant l'Habit de saint Dominique.

A proportion que les Ennemis du Pere Jérôme cherchoient à l'humilier, le Seigneur sembloit prendre plaisir à le relever, & à donner un nouvel éclat à son Ministére, par les plus célébres Conversions. Parmi les Grands Hommes, que ses exhortations patétiques retirérent de la corruption du Siécle, & à qui il donna lui-même l'Habit de son Ordre, on en distingue plusieurs très-habiles, surtout dans les Langues Orientales, & non moins recommandables par leurs talens, que par leur Noblesse. Tels furent Simon Sanctanus, Zénobe Acciajoli, Grégoire Vespuce, Thomas Seratici, Apolinaire de Viterbe, un certain Clément, qui avoit enseigné l'Hébreu, le Caldéen, & le Syriaque à Pic de la Mirande ; & plusieurs autres, qui ne firent pas seulement honneur à leur Habit, mais aussi aux premieres Dignités, où ils furent élevés dans l'Eglise. Le plus remarquable de tous fut Nicolas de Scomberg, jeune Seigneur Allemand, qui étudioit alors le Droit Canon dans l'Université de Florence ; & qui fit depuis de si beaux progrès, tant dans la Vertu, que dans les Sciences, sous l'Habit de saint Dominique, qu'il mérita d'être fait Archevêque de Capoue par Léon X, & Cardinal par Paul III (2).

(1) Sanè Marsilius Ficinus, audito Savonarollà, dixit se hactenus neminem tam profundâ doctrinâ vidisse, aut audivisse. Quamobrem ab ejus sermonibus conversus, reliquum vitæ sanctitati dedicavit ; & pro Savonarolla Apologeticum doctissimum scripsit. Oliverius, Canonicus pariter Majoris Basilicæ Florentinæ, magnus in Pisana Universitate Philosophus, atque Theologus, postquam Savonarollam differentem audisset, discipulis & Sectatoribus suis dicere non dubitavit : eamus, & librum, ac palmam doctrinæ homini feramus, quam nos minus dignè usurpamus. *ms vitæ Savonarollæ. Ap. Bzovi. pag. 473. Col. 1.*

(2) Cùm interim Savonarolla quàm plurimos ad meliorem vitæ frugem reducere non cessaret. Inter quos fuit etiam Marsilius Ficinus Canonicus Florentinus, Philosophus antea Platonicus magis quàm christianus : nec non Nicolaus Schombergius nobilis Suevus Germanus juri tunc dans operam, qui habitum Prædicatorum ab ipso Savonarolla accepit, & Cardinalis postea factus est à Paulo III : præter innumeros alios, nobilitate, moribus, & eruditione præstantes omnium facultatum viros, qui ab ejus eloquio spiritu meliore concepto, sancti Dominici sodalitium impleverunt : aliorumque ordinum professores, qui à concionibus ejus ad amorem perfectionis accensi sunt, ut omittamus ingentes fructus in refrenanda juven-

On assûre que le Pere Alphonse, Dominicain Espagnol, allié au Roy d'Aragon, attiré par la grande réputation de Savonarolle, vint d'Espagne avec plusieurs autres Religieux de la même Province, pour vivre sous la conduite du Serviteur de Dieu, dans la Congrégation de S. Marc. Il y eut des Camaldules, & quelques Religieux de différens Ordres, qui demandérent à Savonarolle d'être reçus dans son Couvent; ce qu'il ne jugea pas à propos de leur accorder. Parmi les Franciscains, qui rendirent justice à son innocence & à son mérite, on n'a pas oublié George Benigni, Professeur de Théologie à Pise, & depuis Evêque; lequel ayant été témoin de tout ce qui s'étoit passé dans la célébre Assemblée de Florence, se déclara ouvertement pour Savonarolle, & publia en sa faveur une sçavante Apologie.

CXXXV. Sa réputation attire divers Religieux, les uns d'Espagne, les autres de différens Ordres, qui veulent se ranger sous sa Discipline. Bzovi. p. 473. n. 7.

On vit plusieurs Monastéres de Religieuses, où Savonarolle n'étoit connu que par sa réputation, & par ses Ecrits, qui se faisoient cependant un plaisir de réformer leur vie sur ses maximes, pour aspirer à une plus grande perfection. Mais on ne pouvoit mieux juger de l'impression, qu'avoit fait sur les esprits le succès de la Dispute, que par le redoublement de ferveur, qu'on eut depuis à l'entendre; & par les fruits publics de ses Prédications. Ici nous ne ferons que traduire un ancien Manuscrit, dont l'Auteur parle comme témoin oculaire des faits, qu'il raconte : nous nous en raportons d'autant plus volontiers à son témoignage, qu'il est éxactement conforme à la plupart des autres Ecrivains connus, & particuliérement à Jean-Fançois Pic de la Mirande.

Ibid. CXXXVI. La bonne odeur de sa vie ranime la ferveur dans des Monastéres, où il n'est connu que par sa réputation, ou pas ses Ecrits.

Lorsque l'Homme de Dieu, dit cet Historien, paroissoit en Chaire, son Auditoire étoit toujours aussi nombreux, que les plus grandes Eglises pouvoient le souffrir; parce que toutes sortes de Personnes y couroient comme à un Oracle : & pendant tout le tems de la Prédication, il n'y avoit ni Boutique, ni Cabaret qui ne fût fermé. Il avoit coutume de déclamer avec force contre certains vices plus grossiers, ou plus connus, & plus communs; contre la trop grande licence des Poëtes, la vanite de l'Astrologie judiciaire, & la criminelle curiosité de ceux, qui s'adonnoient à des Arts magiques, ou qui consultoient des Impies, qui en faisoient profession. Il n'invectivoit pas avec moins de zéle contre l'hypocrisie des faux Chrétiens, qui n'avoient que le dehors de la Religion; & qui

Ibid.

tute Florentina, & pueris, atque utriusque sexûs hominibus ad pietatem, & laudes divinas conformandis. *Spondan. ad An.* 1497. *n.* 5.

combattoient par leurs actions, les saintes maximes, dont ils vouloient paroître religieux observateurs. En attaquant sans distinction tous les vices de la chair, & de l'esprit, & tout ce qui peut conduire au mal; Savonarolle portoit efficacement ses Auditeurs à la pratique de la vertu, & à la sincére profession de la Vie Chrétienne. Ses paroles toutes de feu éclairoient, touchoient, persuadoient, convertissoient. Les plus obstinés ne tenoient pas long-tems contre l'Energie de ses Discours: & le changement de plusieurs édifia le Peuple. On en voyoit qui répandoient le jour & la nuit des torrens de larmes, pour fléchir la Justice de Dieu, & effacer la noirceur de leurs péchés. La vive douleur, dont ils étoient pénétrés, ne leur permettoit pas de cacher, ou de dissimuler leur amer répentir; quoique quelques Libertins les appellassent par dérision les Pleureurs.

CXXXVII. Vertu de la parole de Dieu dans la bouche de notre Prédicateur.

Ibid.

CXXXVIII. Fruits de justice, & de miséricorde.

De là la fréquentation des Sacremens de Pénitence, & d'Eucharistie: le nombre de ceux qui se présentoient au Sacré Tribunal, étoit si grand, surtout dans l'Eglise de saint Marc, que chaque jour de la Semaine sembloit renouveller celui de Pâques. De là cette régularité de vie, qui distinguoit les Auditeurs de Savonarolle; dont la plupart imitoient dans leurs Maisons ce qui se pratique de plus saint dans les Monastéres. Plusieurs interrompoient leur sommeil pour prier, & pour se préparer durant le silence de la nuit, à participer saintement aux divins Mystéres. Après la Communion, ils continuoient long-tems ensemble leurs priéres; ils restituoient le bien mal acquis, s'ils en avoient; ils faisoient de grandes Aumônes; & éxerçoient l'Hospitalité envers les Etrangers, qui arrivoient à Florence, par le désir d'entendre son Apôtre: il y avoit de riches Citoyens, qui en logeoient vingt, trente, ou quarante, dans leurs Maisons, qui leur fournissoient charitablement la nourriture; & les servoient eux-mêmes à table. Sévéres à eux-mêmes, & pleins de compassion envers le Prochain, ils renouvelloient la simplicité, l'innocence, la pieuse libéralité des premiers Chrétiens. On peut dire de plusieurs, qu'ils menoient une vie Angélique sur la terre: assidus à la priére, affoiblis par l'abstinence & le jeûne, souvent couverts de cilices, ils portoient toujours la mortification de JESUS-CHRIST sur leur corps.

Ibid.

Ibid.

CXXXIX. La premiére ferveur du Christianisme renouvellée.

Les tendres Enfans commençoient à peine à bégayer, que leurs meres les accoutumoient à la récitation des divins Offices: elles les recitoient avec eux, soit à la maison, ou dans les chemins. Les saintes Lectures faisoient une partie des occupations des uns & des autres. Les Livres de piété, les plus propres à faire

prendre le véritable esprit de Religion, ou à régler les mœurs, tenoient la place de ceux qui auroient pû les corrompre : on s'interdisoit sévérement la lecture de ceux-ci ; & on les jettoit au feu, afin qu'ils ne fussent à Personne, une occasion de péché : on fuyoit avec encore plus de soin les Spectacles, & les profanes divertissemens. Jusques dans les innocentes récréations, qu'ils se croyoient permises après le travail, ces Chrétiens pénitens faisoient paroître tant de modestie, de pudeur, & de charité, que leur éxemple étoit capable de faire aimer & respecter la Religion.

Quoique les soins de Savonarolle pour le Réglement des mœurs, s'étendissent à tous les Etats, & à toutes sortes de personnes, il s'appliqua avec une attention particuliére, & un fruit plus marqué à corriger les excès trop ordinaires parmi les jeunes Gens. L'ancien Auteur fait ici une longue description de tous les vices, qu'on avoit jusqu'alors dissimulés, dans une Jeunesse corrompue par l'amour des plaisirs sensuels, & par la facilité de satisfaire les plus brutales passions. Il représente ensuite les pieuses inventions de Savonarolle, pour rappeller à l'esprit du Christianisme, des Personnes qui faisoient l'espérance de la République, en les accoutumant de bonne heure à des pratiques plus capables de les mettre en état de servir un jour utilement la Patrie, & la Religion. Ses instructions, & une louable émulation qu'il sçut leur inspirer, en réünirent un fort grand nombre, dans le dessein commun de vivre désormais selon les Loix de l'Evangile. Mais peu content de les avoir conduits à ce point, il fit encore servir leur éxemple, & leur Ministére, à abolir dans la Ville de Florence plusieurs restes de Paganisme, qu'un ancien usage sembloit avoir consacrés, quoiqu'ils ne fussent pas moins contraires à l'honnêteté, qu'à la douceur Evangélique.

CXL. Surtout parmi la Jeunesse.

Pag. 474. n. 8.

Dans ces jours de dissolution, qui précédent le saint tems de Carême, on voyoit une troupe de jeunes Libertins, à tous les bouts de Ruës, qui fermoient le passage avec des Solives mises de travers, & ne permettoient à qui que ce fût de passer, qu'après leur avoir donné quelque chose. Quelques autres, divisés en deux bandes, se provoquoient à une espéce de combat, au milieu même des Places, où il y avoit presque toujours du sang répandu. Mais c'étoit principalement autour d'une Figure grotesque, élevée sur une haute Poutre, que se commettoient les plus grandes immodesties, & les plus horribles cruautés. Ces sortes de combats, qu'on appelloit des jeux &

CXLI. Anciens abus, ou usages criminels.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

des divertissemens, ne se terminoient presque jamais sans quelque meurtre. La Police jusqu'alors avoit toléré, ou n'avoit pû empêcher ces désordres; mais dans le mois de Février 1497, toute la Ville de Florence fut témoin de ce qu'une Jeunesse Chrétienne, dirigée par le Pere Savonarolle, & autorisée par les Magistrats, fit avec succès pour abolir ces anciens scandales, & y substituer plusieurs œuvres de piété, & de Religion.

CXLII. Heureusement abolis.

Pag. 475. Ibid.

Il est vrai que ce qui édifioit les uns, faisoit murmurer les autres. On en vit qui osérent se plaindre sérieusement de ce qu'on n'avoit point respecté des usages, qui devoient être (disoient-ils) respectables, dès qu'ils étoient anciens; quelque contraires qu'ils fussent & à l'humanité, & à la sainteté du Christianisme. D'autres trouvérent mauvais qu'on eût brûlé publiquement un grand nombre de mauvais Livres, & de Portraits obscénes, ou scandaleux, que les Payens même n'auroient pas soufferts dans une République un peu policée. Mais ceux qui faisoient valoir parmi le Peuple ces petits sujets de mécontentement, en avoient un autre plus sérieux contre Savonarolle: toujours jaloux de la grande autorité, que ce Religieux avoit dans la République, & irrités du zéle, avec lequel il continuoit à défendre la liberté publique, contre toutes les Factions qui vouloient l'opprimer, ils cherchoient à profiter de tout pour le perdre lui-même. D'une maniére ou d'une autre, ils vouloient en venir à bout. Le nouveau changement des Magistrats les favorisoit: celui qui se trouvoit à leur tête, entrant avec encore plus d'ardeur que les autres, dans le complot formé contre le Serviteur de Dieu, lui défendit d'abord de monter en Chaire, le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur: plusieurs autres Sénateurs le prioient au contraire de continuer toujours les fonctions de son Ministére: le Peuple entra dans la contestation; & il se divisa en deux Partis. On appelloit ceux qui demeuroient attachés à Savonarolle, *les Pleureurs*, & on ne donnoit que le nom d'*Enragés* ou *de Furieux*, à ceux qui s'obstinoient à vouloir le décrier & le détruire: *Illi plangentes, hi rabidi audiebant.*

CXLIII. Les Libertins, & les ambitieux se réünissent pour faire la Guerre au Ministre de JESUS-CHRIST.

Ibid.

Ils parurent mériter cette dénomination, par tous les excès, où ils se portérent dans la suite: & ce fut le propre jour de l'Ascension, qu'ils firent, dans la Cathédrale même de Florence, le premier essay de toutes leurs batteries. Nous n'entrerons pas ici dans un détail trop circonstancié, qui n'édifieroit pas le Lecteur. On pourroit nous demander si c'étoit des Chré-

CXLIV. Horribles excès.

tiens, ou des Mahometans, des Florentins, ou des Iroquois, qui agissoient de la sorte. Remplir une Eglise Cathédrale d'ordures, & de saletés, afin que la puanteur en écartât tout le monde; souiller d'une maniére encore plus indécente la Chaire du Prédicateur; empoisonner les piés du Crucifix, qu'il avoit coutume de baiser; exciter un tumulte scandaleux dans l'Auditoire; & s'efforcer d'ôter la vie au Ministre de JESUS-CHRIST, dans le tems même qu'il éxerçoit le saint Ministére: tout cela n'étoit encore que le Prélude de la Tragédie, qu'on étoit résolu d'éxécuter. Tandis que le bon Peuple, avec un grand nombre de pieux Ecclésiastiques, s'opposoient de toutes leurs forces à l'Impiété, au Sacrilége, & à la mort d'un homme juste; ceux, que le Prince de la Mirande appelle les Enfans d'iniquité, cherchoient d'autres moyens de se défaire d'un Prédicateur, dont la sainteté étoit connuë, & qui n'avoit jamais travaillé que pour assurer le repos de la République, & procurer le Salut de tous.

Pag. 476. Col. 2.

CXLV. Les Coupables accusent l'Innocent.

La Sédition, dont ils étoient les seuls Auteurs, ils voulurent depuis l'attribuer à Savonarolle, & lui en faire un crime capital auprès des Puissances. Le Duc de Milan, & ses Créatures, unies à celles de Pierre de Médicis, ne cessoient de faire des rapports au Pape Aléxandre VI, les uns purement supposés, les autres malicieusement éxagérés, & tous fort capables d'aigrir l'esprit d'un Pontife, qui n'aimoit point à entendre parler de Réforme. Un certain Religieux, qui prêchoit quelquefois à Rome, en présence de Sa Sainteté, avoit été payé pour invectiver violenment contre Savonarolle; & il terminoit ses invectives ordinaires, par ces paroles peu dignes de son Ministére: *Otez, ôtez, Très-Saint Pere, ôtez ce Monstre: séparez-le de l'Eglise de Dieu.* Un autre entreprit de réfuter l'Ouvrage de notre Auteur, intitulé: *Abrégé des Révélations:* mais sa prétendue Réfutation parut remplie de tant de mensonges grossiers, & d'un si grand nombre de calomnies, que Pic de la Mirande n'eut pas beaucoup de peine à confondre l'Adversaire, & à le rendre lui-même aussi odieux, que son Libelle paroissoit méprisable à toutes les Personnes instruites.

Ibid. Col. 1.

CXLVI. Jean-François Pic, prend sa défense.

Ibid.

Comme le caractére de Savonarolle n'étoit pas de dissimuler, & de s'accommoder au tems, il alloit toujours son train ordinaire. Il oublioit volontiers ce qui n'attaquoit que sa Personne; mais il ne cessoit pas de combattre, avec une liberté Apostolique, les vices qui déshonoroient la Religion; la Simonie, le Faste, la Mollesse, le Luxe excessif, & les autres dé-

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

fordres, ou les crimes trop connus des Perfonnes, dont il ref-pectoit d'ailleurs la Dignité, & le Caractére. Un de fes Sermons, copié affez éxactement pendant qu'il le prononçoit, fut envoyé à Rome, & lû devant le Pape, qui ne put cacher fon reffentiment. Ayant fait appeller un fçavant Evêque de l'Ordre de faint Dominique, Aléxandre VI lui remit ce Difcours en main, & lui ordonna d'y répondre. Le Prélat lut attentivement la Piéce; & s'étant depuis préfenté au Saint Pere, il lui dit qu'il ne refufoit point le travail; mais qu'il falloit d'autres Armes, pour vaincre Savonarolle. De quelles Armes faut-il donc fe fervir, reprit le Pape? Il faut, ajoûta l'Evêque, chaffer Simon, les Femmes de mauvaife réputation, & ces Hommes efféminés, avares, irréligieux, qui nous font tort. Mais le Pape voulant prendre une voye plus abrégée, cet Evêque lui repréfenta que pour engager Savonarolle à fe rétracter, ou à fe taire, les bienfaits feroient peut-être moins inutiles que les menaces & les peines. Sa Sainteté ne reçut pas mal ce confeil; & de l'avis du Cardinal Caraffe, elle envoya à Florence, Louis de Ferrare, Docteur Dominicain, depuis Maître du Sacré Palais: il étoit chargé de conférer avec Savonarolle, & de lui offrir la Pourpre Romaine, s'il ne pouvoit le vaincre par la Difpute, ni le gagner autrement.

CXLVII. On envoye à Rome un de fes Sermons.

CXLVIII. On cherche les moyens de le gagner, ou de le faire taire.

Vide Bzovi. ad An. 1497. p. 477. Col. 1.

Louis de Ferrare s'acquitta comme il put de la Commiffion: pendant trois jours il difputa avec vivacité contre Savonarolle, mais fans aucun fuccès: enfin il lui offrit la Dignité de Cardinal, de la part de Sa Sainteté. On affure que le Serviteur de Dieu répondit d'abord en ces termes: « A Dieu ne plaife, » qu'ayant l'honneur d'être l'Envoyé de JESUS-CHRIST, » je deshonore jamais ma Miffion, par un auffi grand crime » que feroit celui de rétracter, ou de combattre des Vérités » connuës, par l'efpérance d'une récompenfe temporelle. Je » ne défire, & je ne veux d'autre Chapeau Rouge, que celui » qui doit être empourpré de mon Sang; plaife à la Divine » Bonté d'accepter le facrifice que je lui fais de ma vie (1) ». Tout cela ayant été rapporté au Pape, il ne put s'empêcher d'admirer les grands fentimens de Savonarolle; & il défendit qu'on lui parlât plus de lui, foit en bien, ou en mal.

CXLIX. Réponfe de Savonarolle aux offres qu'on lui fait.

Ludovic Sforce ne refpecta pas cette défenfe: les mêmes motifs de politique, & de vengeance, qui l'avoient jufqu'alors animé contre notre Prédicateur, fubfiftoient toujours: il ne

CL. Ludovic Sforce irrite contre lui le Pape.

(1) Avertat Deus à me hoc fcelus, ut Legationem qua pro Chrifto functus fum, aut retractem, aut contradicam. Galerum flameum alium non opto, non quæro, nifi quem proprio fanguine rubricavero, faxit Deus, in Martyrio, &c. *Ap. Bzovi. ibid.*

ne pouvoit surtout lui pardonner, qu'il eût osé prédire sa captivité, & sa mort dans une Prison; & le zéle persévérant de Savonarolle fournit une nouvelle occasion à ce Duc, pour le perdre sans ressource dans l'esprit du Pape. Les scandales alors trop publics, dont le bruit se répandoit continuellement, de la Capitale du Monde Chrétien dans toutes les parties de l'Europe, l'avoient porté à en solliciter le remede: on prétend qu'il avoit écrit pour cela à plusieurs Souverains; & qu'une de ses Lettres, interceptée par le Duc de Milan, fut d'abord envoyée au Cardinal Ascagne, & présentée par celui-ci à Aléxandre VI. Le dessein, & le contenu de cette Lettre ne pouvoient qu'allarmer le Pontife: il en fut troublé; & sa douleur égala sa surprise. Il interdit d'abord à Savonarolle l'éxercice de la Prédication, & lui ordonna de se rendre à Rome.

Ibid. n. 11.

CLI. Qui le cite à son Tribunal.

Mais les Amis de Savonarolle, qui étoient en grand nombre, & fort puissans à Florence, ne lui permirent point d'en sortir, par la crainte, ou que cela n'excitât quelque soulevement du Peuple, ou que les mal-intentionnés ne se servissent peut-être de cette occasion, pour le faire assassiner en chemin.

CLII. Les Florentins ne lui permettent point d'aller à Rome.

Aléxandre VI ne pouvant gouter cette raison, menaça les Florentins, de lancer contr'eux ses foudres, d'interdire leur Ville, & de leur faire sentir tout le poids de son indignation, s'ils ne lui envoyoient au plutôt Savonarolle sous bonne escorte: il leur promettoit en même tems son amitié, & toutes sortes de faveurs, s'ils obéissoient sans delai. Mais ni les promesses, ni les menaces n'ayant pû faire changer la résolution, où on étoit à Florence envers Savonarolle, le Pape prononça contre lui une Sentence, fondée: 1°. sur ce qu'il n'avoit point déféré à la Citation: 2°. Sur ce qu'il avoit, disoit-on, enseigné une Doctrine hérétique, & perverse: 3°. Sur ce qu'il n'avoit pas voulu consentir à l'union de la Congrégation de S. Marc, avec celle de Lombardie.

CLIII. Le Pape prononce contre lui.

Nous venons de voir ce qui en étoit du premier grief. Les sçavans Apologistes de Savonarolle, & ses propres Ouvrages le justifioient pleinement sur le second, qui ne fut jamais prouvé, & qui ne pouvoit l'être. Quant au troisiéme, on voyoit bien que ce n'étoit qu'un prétexte qu'on cherchoit, pour pouvoir inquiéter le zélé Réformateur, & avec lui un grand nombre de saints Religieux, qui ne désiroient rien avec plus d'ardeur, que de continuer à travailler à leur perfection sous sa conduite. Celui, qui devoit intimer la Sentence d'Excommunication s'arrêta à Sienne; & se contenta d'en envoyer une

CLIV. Quels étoient les motifs de la Sentence.

Copie à Florence; où il n'osa se présenter. Cependant un Personnage distingué dans la Cour de Rome (nous supprimons son nom) fit proposer à Savonarolle un moyen sûr, pour faire révoquer la Sentence. A quoi le Serviteur de Dieu répondit qu'il n'avoit ni or, ni argent; & qu'il ne croyoit pas avoir mérité l'Anathême; d'autant plus qu'on ne lui avoit jamais signifié aucune Citation de la part de Sa Sainteté. Il ajouta qu'il n'auroit jamais d'autre Doctrine que celle de l'Eglise; & que bien loin d'avoir avancé quelque chose contre la Foi, ou les bonnes mœurs, il n'avoit jusqu'alors prêché, écrit, & combattu, que pour la défense des saintes Vérités, & des pures maximes de l'Evangile : tous ses Sermons, & ses Livres en étoient la preuve. Quant à l'Union des deux Congrégations, il avoit de justes raisons pour s'y opposer; & il fit remarquer, que quand même il y donneroit son consentement, on n'en seroit pas plus avancé, puisqu'on ne pourroit jamais obtenir celui de plusieurs excellens Religieux, aussi respectables par leur vertu, qu'illustres par la Naissance, & par leur Erudition.

Ibid. p. 477. Col. 2.
CLV. Réponse de Savonarolle.
Ibid.

Quoique Savonarolle fût persuadé qu'il n'avoit point mérité les Censures, & qu'on le pressât toujours de continuer ses Fonctions, il s'en abstint sagement, & pour montrer sa soumission aux volontés du Vicaire de JESUS-CHRIST, & pour ne pas donner lieu à ses Ennemis, de commettre de nouveaux crimes, en se portant toujours à de plus grands excès. Cette conduite n'en détourna cependant qu'une partie; & la division ne laissoit pas de continuer dans le Sénat, & parmi le Peuple. Au milieu d'une si opiniâtre tempête, le Serviteur de Dieu, soutenu par sa Foi, & son ardente charité, ne cessoit pas de prier, & d'écrire : ses Oraisons étoient toujours plus ferventes, ses austérités plus rigoureuses, ses veilles plus longues. Avant la fin de l'année 1497, il fit imprimer ses Traités, de la fréquente Communion; de la perfection de la Vie spirituelle; des Graces, & des Bienfaits, que nous avons reçus de JESUS-CHRIST, par le Mystére de la Croix; de l'utilité ou du mérite des souffrances; & de la maniére de souffrir chrétiennement. Son Traité apologétique, en faveur des Religieux de la Congrégation de saint Marc, contient aussi une exposition claire, & précise de ses véritables sentimens, sur tous les points, sur lesquels on s'efforçoit de le noircir.

CLVI. Il s'abstient de prêcher.
Pag. 478. Col. 1.
CLVII. Nouveaux Ouvrages.

Dans tous ces différens Ecrits, l'Auteur parle avec tant de sagesse, & de modération; il y fait paroître tant de tranquillité, & de liberté d'esprit; qu'on ne pouvoit assez admirer cet-

CLVIII. Remplis de lumiére & d'onction.

te fermeté d'ame, qui sembloit l'élever au dessus de ce qu'il y a de plus capable d'abatre la constance des plus forts. Ceux qui ne lui demeuroient sincérement attachés, que parce qu'ils connoissoient son innocence, & sa vertu, travailloient en même tems à la faire connoître. Dans les Archives de la Ville de Florence on conserve encore plusieurs Lettres, que d'illustres Magistrats écrivirent pour cela au Pape Aléxandre VI. Bzovius en a inséré quelques-unes dans ses Annales Ecclésiastiques : nous les traduirons ici, parce qu'elles appartiennent à cette Histoire, & qu'elles justifient une partie des témoignages avantageux, que les meilleurs Historiens ont rendu à la haute piété du Pere Savonarolle.

Lettre des Magistrats de Florence, au Pape Aléxandre VI.

TRE'S-SAINT PERE,

« Pendant que le Pere Jérôme Savonarolle instruisoit les fidéles de leur Religion, & des bonnes mœurs, dans notre Eglise Cathédrale, on lui a remis vos Lettres Apostoliques, où il est appellé un Enfant d'iniquité. Il s'est retiré aussitôt dans son Monastére, résolu de céder pour un tems à la violence de la tempête, & ne doutant pas que la colére de Votre Sainteté ne soit appaisée, dès qu'on aura fait connoître la noire malice de ses Calomniateurs. Ils ont osé l'accuser de semer de pernicieuses erreurs, parmi les Peuples, & de leur être un sujet de scandale, ou de chûte. Mais pour rendre témoignage à la vérité, nous déclarons au contraire que c'est un excellent Ministre de la parole; & qu'il a travaillé jusqu'ici dans la Vigne du Seigneur, avec tant de succès, que nul autre Prédicateur, de notre connoissance, n'a recueilli de si précieux fruits de ses Prédications. En faisant attention à ce qu'a dit un Prophête : *Découvrez-nous ce qui doit arriver à l'avenir, & nous reconnoîtrons que vous êtes des Dieux :* Nous ajouterons qu'il faut nécessairement reconnoître quelque chose au dessus de l'humain, dans un Homme, qui depuis huit ans nous a annoncé d'avance plusieurs choses, qui nous sont arrivées. Mais sa principale attention a été de travailler à notre amandement, & de nous porter à la piété, & à la vertu, par ses instructions, ses Ecrits, & ses continuelles Prédications (1). »

Ex Codice, cui Titulus : Liber Litterarum Dominorum ad Exteros, & Principes, inceptus die 12 Julii 1497, & finitus die 18 Maii 1500.

Ap. Bzovi. p. 478.

Isa. XLI, 23.

(1) Nos enim testari possumus hunc optimum in vinea Domini fossorem, eos fructus ex ea colligere, quos nulli hactenus nostra ætate collegerunt. Et ut repetamus altiùs, si vera sunt quæ dicuntur : *Annunciate quæ ventura sunt nobis, & dicemus, quòd*

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

« Le zéle de la Maison du Seigneur qui le dévore, lui a » attiré l'inimitié de plusieurs, qui aiment mieux les ténébres » que la lumiére ; & leurs faux raports ont surpris la Religion » de Votre Sainteté, pour lui faire regarder comme un hom- » me pernicieux, celui qui ne se sert du Ministére & de ses » Talens, que pour enseigner la Justice ; faire remplir à cha- » cun ses devoirs ; éloigner les dangers de la République ; » s'opposer à la Tyrannie ; apprendre aux Peres & aux Meres » à élever chrétiennement leurs Enfans ; persuader aux Fem- » mes la Simplicité, & la Modestie ; accoutumer les jeunes » Gens à lire souvent la Vie de JESUS-CHRIST, & l'Histoire des » Saints ; & empêcher enfin que la Société ne soit troublée par » le mélange de ceux, qui ne méritent pas de porter le nom de » Chrétien. Voilà, Très-Saint Pere, quelles sont les intentions, » & les actions de Savonarolle : voilà ce que ses Accusateurs » appellent détruire les Murs de Jérusalem. Mais que préten- » dent-ils faire par leurs fausses accusations, sinon noircir & dé- » truire un homme juste ; nous priver nous-mêmes d'un guide » fidéle ; & exciter de nouveaux troubles parmi les Citoyens ; » parce que c'est le seul moyen qui leur reste, pour nous » nuire, & contenter leur ambition.

« Nous sommes fâchés de nous trouver dans des circons- » tances, où nous ne sçaurions obéïr aux ordres de Votre » Sainteté, qu'en portant un grand préjudice à notre Patrie, » & nous rendant nous-mêmes coupables d'ingratitude, envers » un Homme, qui nous a rendu des services signalés. Ajou- » tons, qu'il seroit difficile d'attenter quelque chose contre » lui, sans causer une émotion générale, & mettre bien des » Gens en péril ; tant la probité connue de Savonarolle, & sa » réputation lui ont concilié les cœurs des Fidéles, & l'estime » des Peuples. Votre Sainteté toujours ennemie des troubles, » ne voudroit pas sans doute nous obliger de lui obéïr dans un » danger si éminent, & pour notre dèshonneur.... Fait dans » le Palais le quatriéme de May 1497.

CLIX. Les Magistrats de Florence, écrivent une seconde fois au Pape.

Si le Pape répondit à cette Lettre des premiers Magistrats de Florence, il ne le fit pas d'une maniére propre à calmer leurs inquiétudes. Aussi réïtérent-ils leurs Remontrances, leurs supplications, & leurs priéres ; tant pour faire lever les Censu-

Dii estis vos : Hunc certe supra hominem existimare nos oportet, qui octo jam annis multa prædixit, quæ eventura nobis erant ; interim nunquam cessans ad meliorem Religionis cultum nos emendare, facilèque docendo, scribendo, prædicandoque effecit, ut deleto omni malo habitu, si quis erat in nobis, ad sanctiorem vitam proficeremus, &c.

res, que pour justifier le Pere Savonarolle, qu'ils appellent un Homme de bien, un bon & sçavant Religieux, dont le Ministére étoit utile, la Doctrine excellente, & la vie sans reproche, de l'aveu de tous ceux, qui n'étoient point aveuglés par une basse jalousie (1). C'est ce que l'on peut lire dans une seconde Lettre de ces Magistrats, en date du huitiéme Juillet de la même année.

Comme Savonarolle étoit le plus intéressé dans cette affaire, il ne fut pas aussi des derniers à écrire à Sa Sainteté, pour sa propre justification. Il ne put le faire sans se plaindre en même tems, du complot de ses Ennemis; dont quelques-uns l'accusoient du crime, dont ils étoient eux-mêmes coupables. L'un avoit souvent déclamé contre des désordres publics; il ne le désavouoit pas: les autres avoient attaqué nommément le Pontife; & il s'offroit à le prouver. Voici sa Lettre du vingtiéme May 1497.

CLX. Lettre de Savonarolle à Sa Sainteté.

Lettre de Jérôme Savonarolle, au Pape Aléxandre VI.

TRE'S-SAINT PERE,

Ap. Bzovi. p. 478. Col. 2. n. 13.

« Pourquoi mon Seigneur se met-il en colére, contre son « Serviteur? Et quel mal a-t-il trouvé en moi? Si des Enfans « d'iniquité se sont fait un plaisir de me calomnier, pourquoi, « avant que de les en croire, mon Seigneur n'a-t-il pas pris « la peine de m'interroger, & de m'entendre? On ne revient « pas aisément, quand une fois on s'est laissé prévenir contre « quelqu'un. Un grand nombre de Chiens m'ont environné; une « Assemblée de Personnes remplies de malice m'a assiégé: elles « ont dit: Courage, courage, nos yeux ont vû à la fin ce qu'ils « souhaitoient; il n'y a point de Salut pour lui. Votre Sainteté « tient la place de Dieu sur la Terre; & mes Ennemis, par « une témérité sacrilége, donnent un faux sens à mes expressions, pour me rendre criminel de Léze-Majesté, en vous « persuadant que je ne cesse de vous attaquer, & de vous dé- «

(1) Bonum nos hunc virum, bonumque Religiosum, peritumque rerum Christianarum existimamus. Diversatus est in Urbe nostra aliquot annos, Prædicationibus intentus, plebique ad meliores mores instruendæ. Neque notari potuit (modò careat affectibus delatio) quidquam, in quo vel exemplo vitæ, vel excellenti doctrinâ aberraverit. Sed, ut novit vestra Beatitudo, vix inveniri potest, ubi præclara virtus careat invidiâ. Sunt & in nostra Urbe, tanquam in magno populo, qui etiam virtutem invertant, seu naturæ levitate, seu alioquovis morbo; & tunc sibi plùs placeant, doctique esse magis viri videantur, cùm aliquid in doctos, bonosque viros liberiùs audent, &c. *Ap. Bzovi. p.* 479. *Col.* 1.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLE.

» chirer. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'ils me chargent de ce » crime ; dès l'année derniére ils avoient eſſayé de me perdre, » par une ſemblable Calomnie : mais j'ai pluſieurs milliers de » témoins de mon innocence. Mes Diſcours ont été écrits, » comme je le crois, fort éxactement, dans le tems même que » je les ai prononcés ; ils ont été auſſi imprimés en partie, & » répandus en tous lieux. Qu'on les produiſe, qu'on les liſe, » qu'on les éxamine avec ſoin, & qu'on me montre ce qu'on » m'accuſe d'avoir prêché contre Votre Sainteté. Pour me » convaincre de me contredire moi-même, dira-t-on que j'é- » cris d'une façon, & que je prêche d'une autre ? Mais à quel » deſſein ? Et quel avantage pourroit me revenir d'une conduite » ſi déraiſonnable ? Je ſuis ſurpris que Votre Sainteté ne s'ap- » perçoive pas de la malice de mes Ennemis ; mais je dois l'ê- » tre bien plus de la hardieſſe de ce fameux Prédicateur, qui » ne craint point de m'impoſer un crime, dont lui ſeul eſt cou- » pable. La néceſſité m'oblige de le dire ; & je ſuis en état de » le prouver, par un grand nombre d'illuſtres Témoins, qui » l'ont ſouvent vû en Chaire, déclamer contre Votre Sainteté, » avec indécence : les preuves de ce Fait ſont écrites par » main de Notaire ; je les produirai quand il faudra. Ce Pré- » dicateur ne doit pas avoir oublié, que je blâmai moi-même » ſa témérité, & que je l'en repris ; car je n'ignore pas, que » s'il eſt défendu d'attaquer en Chaire un ſimple Particulier, » il eſt encore moins permis d'invectiver ouvertement contre » le Prince, & le Chef des Paſteurs. Qu'on ne m'impute donc » pas ce crime : je n'en ſuis point coupable. Je me ſoûmets » cependant, comme je me ſuis toujours ſoûmis à la correc- » tion de mes Supérieurs : j'eſpére de la Miſéricorde de Dieu, » le pardon de mes péchés ; c'eſt ce que je ne ceſſe de deman- » der par les mérites de JESUS-CHRIST, en même tems que » je fais tous mes efforts, pour réveiller dans les cœurs des » Hommes, les ſentimens d'une Foi preſque éteinte : le Livre » du Triomphe de la Croix de JESUS-CHRIST, que je pu- » blierai inceſſanment, pourra ſervir à cette fin : & on y trou- » vera de nouvelles preuves, non de mes prétendues Erreurs, » mais de la pureté de ma Foi.

« Je ſupplie de nouveau Votre Sainteté de ne point ajoû- » ter foi, aux paroles des Délateurs, qu'après avoir éxaminé » s'ils ne ſont pas ſuſpects, ou déja convaincus de pluſieurs men- » ſonges. Que ſi Dieu permet que l'iniquité triomphe, & que » tous les ſecours humains me ſoient refuſés, je ne mettrai pas

moins ma confiance en sa Divine Bonté, sans négliger cependant de faire connoître à tout l'Univers, l'iniquité de mes Accusateurs, afin qu'une salutaire confusion les porte à faire pénitence de leur crime. Je me recommande humblement à Votre Sainteté; dont je suis le très-humble Fils & Serviteur, Frere Jérôme de Ferrare, de l'Ordre des FF. Prêcheurs. Dans le Couvent de saint Marc à Florence, le 20 de May 1497 ».

Cette Lettre, où Savonarolle fait paroître plus de chaleur, qu'il n'avoit coutume d'en montrer en répondant à ses Ennemis, fut suivie plusieurs mois après d'une seconde fort détaillée, mais trop longue pour être rapportée ici. C'est proprement son Apologie, ou une réponse éxacte à tous les Griefs, déduits dans un Bref Apostolique, qui avoit été adressé au Supérieur, & à toute la Communauté de saint Marc. Ce ne fut qu'après avoir reçu, & apparenment bien éxaminé cette deuxiéme Lettre, que le Souverain Pontife répondit ainsi au Pere Savonarolle.

Vide ap. Brovi. pag. 479, 480. Col. 2.

Aléxandre Pape, à notre cher Fils, Frere Jérôme Savonarolle de Ferrare, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, Salut & Bénédiction Apostolique.

CLXI. Lettre du Pape Aléxandre VI, au Pere Savonarolle.

Ibid. Col. 1. Ex Diario Burchardi Protonotarii Apostolici.

« Par nos Lettres précédentes, en forme de Bref, nous avons assez clairement marqué, combien nous déplaisoient les dissensions, & les troubles du Peuple de Florence, dont on attribue l'origine à vos Prédications; parce qu'au lieu de combattre les vices, & de faire connoître, & aimer la vertu, vous n'employez votre tems, & vos Discours, qu'à prédire ce qui doit arriver, ne craignant pas même d'assurer que vous parlez par l'Inspiration Divine, comme si vous étiez éclairé du Ciel; ce qui pourroit détourner les Hommes de la voye du Salut, & de l'obéïssance qu'ils doivent à la Sainte Eglise Romaine. Vous auriez bien mieux fait de travailler à procurer la Paix & l'Union, que de publier vos Prophéties; & vous auriez dû considérer que les circonstances du tems étoient peu favorables: car si certaines Prédictions sont capables d'altérer la Paix, qui paroît bien établie, que ne doivent-elles pas faire, où il y a déja tant de jalousies, & de Factions? Obligés donc par le devoir de la sollicitude Pastorale, à écarter tout ce qui pourroit être un péril pour les Ames, & à maintenir, ou ramener la tranquillité parmi les

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLE.

» Peuples, nous nous déterminames à vous écrire ; & ce ne fut » pas sans une meure Délibération, que nous résolumes de » vous appeller auprès de nous, afin de vous donner le moyen » de vous justifier sur certains Faits, dont on vous accusoit, & » qui n'auroient pas dû être impunis, s'ils avoient été véritables. Mais ayant sçu depuis, par le rapport de quelques Cardinaux, aussi bien que par vos Lettres, & vos Députés, que » vous étiez disposé à soumettre vos Ecrits, & votre conduite, » à la Correction de la Sainte Eglise, & au jugement d'un » Homme de bien ; nous avons été remplis de consolation, » & nous nous sommes aisément persuadés, que ce n'a pas été » à mauvais dessein, que vous avez prêché ce qu'on vous reproche ; mais plutôt par le simple désir de faire plus de fruit » dans la Vigne du Seigneur : en quoi les effets n'ont certainement pas répondu à votre zéle.

« Cependant, afin qu'on ne pense point que nous négligeons, ce qui ne doit pas être dissimulé, nous vous écrivons » de nouveau ; & en répondant à vos Lettres, nous vous ordonnons en vertu de la sainte Obéïssance, de vous abstenir de » prêcher, soit en public, soit même en particulier, de peur » qu'on ne vous accuse de faire en secret, ce que vous ne feriez pas publiquement. Tenez-vous-en là, jusqu'à ce que » vous puissiez venir nous trouver commodément ; c'est-à-dire, » avec sureté, & avec la décence qui convient à un Religieux : » nous vous verrons avec plaisir, & vous recevrons avec une » affection de Pere. Peut-être aussi qu'après de nouvelles Réfléxions, nous vous ferons sçavoir, par Lettre, ou par quelque Personne de confiance, que nous vous enverrons, de » quelle maniére vous devez-vous comporter à l'avenir. Comme nous ne doutons point que vous ne preniez sagement le » parti proposé, nous suspendons dès à présent, nos premiers » Brefs, & toutes les clauses qui y étoient contenues ; afin de » contribuer à la tranquillité de votre conscience (1). Donné » à Rome le 16 d'Octobre 1497 ».

CLXII. Réfléxions sur ces Lettres.

Par la simple lecture de ces Lettres Apostoliques, il paroît : 1°. Que le Pape en avoit déja adressé quelques autres à Savonarolle,

(1) Quem modum omnino teneas, donec securè, commodè, & cum ea honestate, quâ decet Religiosum, non stipatus, ut intelligimus, militibus, possis ad præsentiam nostram te conferre : videbimus enim te hilari, & paterno animo ; vel donec maturiùs deliberemus, quem modum debeas in futurum tenere ; vel, si nobis videbitur, aliquem idoneum, & probum virum destinabimus. Quod si feceris, ut speramus, ex nunc suspendimus Brevia, & contenta in illis, quæ adscripsimus, & quascumque clausulas in eis contentas, ut quietè possis conscientiæ tuæ vacare. Datum Romæ apud S. Petrum die 16 Octobris 1497.

vonarolle, qu'on ne nous a point conſervées : 2°. Que la principale plainte de Sa Sainteté regardoit les Prophéties de ce Religieux ; & que ſes ennemis n'avoient pas manqué de faire entendre au Souverain Pontife, que toutes les diviſions des Florentins prenoient de là leur origine : reproche auſſi peu fondé, que celui qu'on lui faiſoit encore, de ne point travailler par ſes Prédications à extirper les Vices, & à faire pratiquer les Vertus. Le témoignage ſi exprès des premiers Magiſtrats détruiſoit cette accuſation : & les différens Ecrits de notre Auteur, ſes Sermons, & ſes Traités de Piété, qui ſe trouvoient entre les mains de tout le monde, étoient plus que ſuffiſans pour en démontrer la fauſſeté. On voit enfin par ces Lettres, que celles de Savonarolle, & de ſes amis avoient un peu radouci l'eſprit du Pape ; & que Sa Sainteté trouvoit bon qu'il différât de ſe rendre à Rome, juſqu'à ce qu'il pût le faire d'une maniére convenable, ſans eſcorte, & ſans danger.

CLXIII. La Peſte afflige le Peuple de Florence.

Savonarolle ſçut profiter de cette eſpéce de calme, pour l'utilité de ſes Freres, & celle du Public. Les Maladies contagieuſes, qui faiſoient alors de grands ravages dans quelques Villes d'Italie, affligeoient en particulier le Peuple de Florence, & n'épargnoient point les Communautés Religieuſes, quelques précautions qu'elles puſſent prendre. Dans ce preſſant beſoin, le Serviteur de Dieu auroit voulu qu'il lui fût permis, de ſe mettre à la tête de ſes Freres, pour aller donner aux Malades, & aux Mourans, tous les ſecours qui pouvoient dépendre de ſon miniſtére, comme avoit fait ſaint Antonin, dans une ſemblable occaſion. Mais ſe ſouvenant de ce qu'a dit un Prophête, que l'obéïſſance eſt plus agréable à Dieu que le Sacrifice ; il demeura dans ſa retraite, ſe contentant de veiller à la ſureté de ſes Religieux, & de conſoler, ou d'inſtruire les Fidéles par quelques Lettres, qu'il écrivit à des Perſonnes de piété, pour leur apprendre à entrer dans les deſſeins de la Providence, & à ne pas fuir la mort, mais à s'y préparer.

CLXIV. Charité.

CLXV. Et ſollicitude du Serviteur de Dieu. Ex vita ſus pag. 68.

Il ne laiſſa pas de permettre à cent quarante Religieux du Couvent de ſaint Marc, d'aller reſpirer un air plus ſain : ſes amis le priérent d'accepter pour cela leurs Maiſons de Campagne ; & en les acceptant dans ce beſoin, il diſpoſa ainſi toutes choſes ; premiérement il ne voulut point que les Religieux fuſſent moins de quinze enſemble dans un même endroit. En ſecond lieu, il éxigea que, dans ces Maiſons particuliéres, ils vivroient comme dans le Cloître, ſéparés des Séculiers, faiſant de jour & de nuit les mêmes éxercices ; & obſervant avec

la même éxactitude toutes les pratiques réguliéres. Chacune de ces petites Communautés avoit son Supérieur, & un Professeur, qui expliquoit tous les jours une partie des saintes Ecritures, ou de la Théologie morale. Savonarolle s'arrêta avec les autres dans le Couvent de saint Marc, pour le service de ceux de ses Freres, qui, attaqués du mal contagieux, finirent saintement leur éxil, & leur vie pénitente.

Le redoutable fléau de la Peste cessa : & la persécution suscitée depuis tant d'années contre le Serviteur de Dieu, ne cessa pas de même. Le retour de la santé ne fut pour lui qu'un renouvellement de douleur, par les nouvelles entreprises de ses Ennemis. Son silence ne pouvoit appaiser leurs animosités, ni sa modestie leur fureur. Il continua cependant à prier, à gémir, & à se taire, jusques vers la fin de l'année 1497, qu'il publia son excellent Traité du *Triomphe de la Croix*. Cet Ouvrage, un des plus beaux qui soient sortis de la plume de Savonarolle, est divisé en quatre Livres : le premier traite de l'Existence, & de la nature de Dieu, de sa Providence, de la fin de l'Homme, de l'immortalité de l'Ame. La Vérité, la Sainteté, & la Divinité de la Religion Chrétienne sont expliquées, & solidement prouvées dans le second. On montre dans le troisiéme, que les Mystéres que nous faisons profession de croire, n'ont rien de contraire à la raison naturelle, ni à la bonne Philosophie. Le sçavant Auteur a consacré le quatriéme & dernier Livre, à réfuter les frivoles raisonnemens des Astrologues, & les Dogmes impies des Idolatres, des Mahometans, des Juifs, & des Hérétiques. En défendant les grandes Vérités de notre Foi, qu'il met dans un nouveau jour, il donne en même tems, les preuves les moins équivoques de son Orthodoxie, & les plus capables de fermer la bouche à tous ceux, qui avoient voulu rendre sa Foi suspecte, ou faire douter de son attachement au saint Siége. Aussi n'étoit-ce pas le moindre motif, qui lui avoit fait entreprendre ce travail : cela paroît assez par la maniére dont il s'explique dans la Préface de son Ouvrage.

CLXVI. Il publie son Ouvrage du *Triomphe de la Croix*.

Vide Possevin. Dupin. Echard. Tom. 1, pag. 885. Col. 2.

Le Public reçut cet Ecrit de Savonarolle, comme il avoit reçu les autres : on s'empressa de le lire, de le mettre en plusieurs Langues, & d'en procurer diverses Editions : on le fit paroître presque en même tems en Latin, & en Italien. Les Personnes qui n'avoient point pris parti (s'il y en avoit alors dans la Ville de Florence) purent le lire avec fruit : les Amis en triomphérent ; & les Ennemis n'eurent pas la satisfaction d'y trou-

CLXVII. Ce Traité paroît en plusieurs Langues.

ver de quoi mordre. Mais ils n'en devinrent pas plus favorables à l'Auteur : comme ils continuoient toujours à le déchirer dans leurs Discours, ou à le noircir par des Ecrits satyriques ; on vit aussi d'habiles Docteurs, & les meilleurs Ecrivains de ce tems là, des Chanoines, des Religieux de différens Ordres, des Personnes de la première qualité, qui prirent la plume, pour repousser la calomnie, & venger l'innocence outragée.

CLXVIII. Plusieurs Sçavans écrivent en faveur de Savonarolle. Vide Bzovi. pag. 500. Col. 1.

Dans cette disposition des esprits, surtout après que le Pape avoit fait connoître sa volonté ; le meilleur parti que pouvoit prendre Savonarolle, c'étoit sans doute de continuer à se taire, se contentant de prier, & de lever les mains au Ciel, d'où il attendoit son secours. S'il se croyoit obligé de faire de nouveaux efforts pour la défense de la Vérité, & de la Justice ; il avoit la plume ; on ne lui avoit point ôté ce moyen de défense. Il céda cependant à la vivacité de son zéle, ou aux pressantes sollicitations des Magistrats, qui l'engagérent à parler au Peuple, dans la grande Eglise de Florence, le Dimanche après l'Epiphanie 1498. Depuis ce jour là jusqu'à celui de sa mort, ses Ennemis ne permirent pas qu'il fût un seul moment, ni en repos, ni en sureté : point de crime, point d'accusation, dont on ne le chargeât ; point de piége qu'on ne lui tendît ; enfin point de violence où on ne se portât pour l'accabler : & afin d'armer contre lui Aléxandre VI, on fit croire à ce Pontife, que Savonarolle ne cessoit pas de déclamer violenment, contre la vie & les mœurs des Prélats, du Clergé, & des Réguliers ; on ajouta qu'il agissoit encore auprès des Puissances étrangéres, afin d'engager les Princes Chrétiens à demander un Concile général pour la Réforme du Clergé, & des Fidéles (1).

CLXIX. Les Magistrats l'obligent de parler au Peuple. Pag. 501. Col. 1. n. 11.

CLXX. Ses Ennemis se portent à de nouveaux excès.

Il n'en falloit pas tant, pour allarmer, & irriter en même tems Aléxandre VI. Aussitôt les ordres les plus foudroyans furent donnés contre ce prétendu Enfant de perdition. Le Sénat de Florence, & le grand nombre des Fidéles continuoient cependant à l'aimer, & à le respecter ; & on menaçoit de sévir contre les uns & les autres. Ces menaces ne furent pas toujours inutiles : elles l'avoient été jusqu'au renouvellement des Magistrats, qui se fit le premier jour de Mars 1498 ; ceux, qui, zélés pour la Piété, & la Liberté publique, avoient tou-

CLXXI. Le Pape renouvelle ses menaces. Pag. 501. Col. 1.

(1) Fremebant inter hæc adversarii, & nullum non lapidem movebant, ut Pontificem maximum, ad extrema remedia impellerent. Crimen fingebant, quasi Hieronimus Prælatorum, Cleri, Regularium mores, ac vitam, citrà omnem moderationem reprehenderet ; ac Principes Christianos : ad Œcumenicam Synodum cogendam, pro reformatione Cleri, ac populi Christiani excitaret, &c. Bzovi. pag. 501. Col. 2.

LIVRE XXIII.

JERÔME SANONAROLLE.

Ibid.

jours été dévoués à un homme qui combattoit pour l'une & pour l'autre, furent remplacés par ses Ennemis les plus déclarés. D'ailleurs les Florentins souhaitoient avec passion de rentrer en possession de la Ville de Pise ; & la plupart se trouvoient disposés à tout sacrifier aux volontés d'un Souverain, qui pouvoit les favoriser en cela. La perte de Savonarolle fut dès lors résolue (1). Il sentoit bien lui-même qu'il touchoit déja à son terme ; & que la fin, qui lui avoit été prédite par saint François de Paule, il y avoit près de vingt ans, ne pouvoit être éloignée : il se prépara à tout ; & il écrivit pour la derniére fois au Pape Aléxandre VI, en ces termes :

TRE'S-SAINT PERE,

CLXXII. Autre Lettre de Savonarolle, au Pape Aléxandre VI.

Ibid. Col. 2.

« Considérant, dans l'amertume de mon cœur, le tort irréparable, que quelques Pasteurs de l'Eglise font aux Fidéles, » qu'ils entraînent dans l'erreur, par une mauvaise Doctrine, » & qu'ils précipitent avec eux dans l'abyme, par de plus mauvais éxemples ; j'avois cru qu'il étoit de mon devoir, pour la » gloire de Dieu, & l'honneur de la Religion, de défendre » avec zéle, la vérité de la Doctrine Catholique, de corriger » les mœurs dépravées, & de ne rien négliger, pour rappeller » s'il étoit possible, les coupables à la Sainteté du Christianisme. Mais pendant que je leur annonce les terribles jugemens » du Seigneur ; afin d'arrêter, du moins par la crainte, ce torrent d'iniquités, qui innonde tout ; je me trouve moi-même » dans la plus grande tribulation, percé, & accablé de mille » traits ; sans que personne daigne m'aider, ni me consoler. » J'avois espéré que Votre Sainteté viendroit à mon secours, » ou qu'elle prendroit en main la défense de la Foi, contre » les entreprises de ceux, qui ne cessent de la combattre. En » cela, je me suis trop flatté. J'ai présenté, il est vrai, bien » des preuves de mon innocence ; & j'ai apporté les plus fortes raisons, non pour chercher des excuses à mes péchés, » mais pour rendre indubitables la pureté de ma Foi, & ma sincére soumission au Saint Siége : je vois aujourd'hui que tout » cela est compté pour rien ; & qu'inutilement j'attendrois désormais quelque sorte de consolation, de la part d'un Juge » résolu de ne prêter l'oreille qu'à mes Ennemis : on leur laisse

(1) Detonante hinc asperiùs in eum Pontifice, & dirarum denunciatione civitatem Florentinam deterrente ; cujus tunc maximè intererat, ob causam Pisanæ restitutionis quæ agebatur, eum sibi benevolum habere ; demum miser & causâ cecidit, & vitâ, &c. *Spondan. ad An.* 1498. *n.* 7.

tout faire ; on autorise leurs plus grands excès ; on ne met « plus de bornes au pouvoir, qu'on leur donne, de m'attaquer, « & de me nuire. Mais cette conjuration générale ne sçauroit af- « foiblir ma confiance en celui, qui choisit les Foibles selon le « Monde, pour confondre les Puissans : oui, j'espére qu'il dé- « fendra lui-même sa cause, & qu'il châtiera sévérement tous « ceux, qui, pour avoir le plaisir de me persécuter, s'opposent « à l'œuvre de Dieu, en empêchant le bien, que je pourrois « faire avec son divin secours. A l'éxemple de JESUS-CHRIST, « je n'ai point cherché, je ne cherche pas ma propre gloire : « je n'attends à présent que la mort ; & je la désire. Que Votre « Sainteté ne différe pas davantage de penser à son Salut. Fait « à Florence le treiziéme de Mars 1498. Frere Jérôme Savo- « narolle de Ferrare, inutile Serviteur de JESUS-CHRIST ».

Une simple Lettre ne suffisoit pas sans doute, pour détourner l'orage déja formé ; & Savonarolle n'avoit garde de s'y attendre. Il voyoit alors plus que jamais (ce que les anciens Magistrats de Florence avoient écrit au Pape) que dans un grand Peuple on n'en trouvoit que trop, qui, par une légéreté naturelle, ou par quelqu'autre travers d'esprit, donnoient le nom de vice à la vertu : plusieurs pensoient se relever d'autant plus qu'ils attaquoient plus violenment un Homme de Bien, & d'une haute réputation (1). Pendant que les Politiques cherchoient les moyens de s'en défaire, des Ministres gagés abusoient de leur Ministére, pour ameuter la Populace contre lui, comme contre un Séducteur, & un faux Prophête. La prudence éxige que nous supprimions le détail odieux des derniéres persécutions, & des violences éxercées contre le Serviteur de Dieu ; ou du moins que nous empruntions les paroles d'un Auteur non suspect, pour en faire le récit abrégé. Voici comment s'explique le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé Fleury : il ne parle lui-même que d'après un grand nombre d'anciens Ecrivains.

« Comme un Dominicain, que Savonarolle avoit engagé « de prêcher en sa place, avoit dit en Chaire, que pour prou- « ver la vérité de la Doctrine, & la sainteté de la conduite de « Jérôme, il s'offroit de passer au travers d'un feu bien allu- « mé, sans en recevoir de mal, un Religieux des FF. Mineurs «

Hist. Eccl. Liv. CXIX, n. 16.

(1) Sunt & in nostra Urbe, tanquam in magno populo, qui etiam virtutem invertant, seu naturæ levitate, seu alio quovis morbo; & tunc sibi placeant, doctione esse magis videantur, cùm quid in doctos, bonosque viros liberiùs audent. *Ap. Bzovi. pag. 479. Col. 1.*

» accepta d'y entrer aussi pour prouver le contraire. Mais quand » le Dominicain le pressa d'en venir à l'éxécution, il dit qu'il » ne vouloit faire l'épreuve qu'avec Jérôme lui-même. C'é- » toit une défaite, parce qu'il pensoit qu'on n'exposeroit point » Savonarolle à cette épreuve. La Dispute s'échauffe, les deux » Contendans paroissent devant le Magistrat : le Cordelier » réïtéra qu'il étoit prêt d'entrer dans le feu avec Jérôme, » non, dit-il, pour en sortir sain & sauf; mais afin que Jérôme » y fût brûlé avec lui. Le Dominicain répliqua que puisque » c'étoit lui qui avoit fait le défi, il étoit juste que l'action ne » se passât qu'entre lui & le Cordelier. Il offroit même de s'y » faire accompagner par tous les Religieux de son Couvent; » & Jérôme confirma cette promesse. Comme tout cela ne » décidoit rien, le Magistrat conclut, que si le Cordelier ne » vouloit point faire l'épreuve, avec le Dominicain, il eût à » nommer une autre Personne pour le remplacer (*). Il nom- » ma Nicolas de Pilli du même Ordre, qui refusa aussi quand » on fut prêt de l'éxécution. Un Convers du même Ordre » voyant ce refus, s'offrit de lui-même. On prend jour, les » parties s'y trouvent, un grand Peuple s'offre pour être té- » moin du spectacle. Jérôme y assiste aussi; le Dominicain se » préparant à entrer dans le feu; le Cordelier, qui avoit re- » fusé d'y entrer avec lui, lui crie de se dépouiller de ses ha- » bits, prétendant qu'ils étoient enchantés; le Dominicain » s'en dépouille pour le satisfaire, & en prend d'autres. Le » Cordelier ajoute qu'il ne doit pas porter avec lui l'Eucha- » ristie, comme il le vouloit : c'étoit encore une vaine chica- » ne; mais comme le Dominicain persistoit à vouloir la porter » avec lui en entrant dans le feu, on s'y opposa, & chacun se » retira sans avoir rien fait.

N. 17. « Quand Savonarolle, ou ceux de son parti eussent fait un » miracle, il n'eut point échappé à ses Ennemis, qui étoient » puissans & en grand nombre. Ils avoient gagné le Peuple, » qui dès le lendemain alla attaquer l'Eglise de saint Marc, » où il étoit retiré. On ferma les portes pour empêcher ces

(*) C'est ainsi que ce fait est rapporté par le Prince de la Mirande, Jean-François Pic, ortémoin oculaire. Mais on ne doit pas être moins étonné, que ces sortes d'épreuves déja défendues par l'Eglise, & condamnées par les saints Docteurs, ayent été proposées par des Ministres de l'Autel, acceptées, & confirmées avec tant de facilité, par un homme dont on connoissoit l'Erudition, & la piété; & que le Magistrat n'ait pas craint d'user de l'autorité publique, pour en ordonner l'éxécution. On a beau dire, qu'elles ont été autrefois pratiquées sans opposition, & quelquefois par des saints Personnages; cela n'empêche pas que l'Eglise ne les ait depuis défendues, & que saint Thomas ne les ait expressément combattues comme très-illicites.

furieux d'y entrer ; mais ils y mirent le feu, & se firent un « passage par violence. On accourut au secours de Jérôme. « Le combat fut furieux & long. Les Magistrats voulant faire « cesser ce tumulte, défendirent sous peine de mort de secou- « rir l'Eglise de saint Marc, & ordonnérent sous la même « peine à Jérôme de sortir en peu d'heures des Etats de Flo- « rence. Jérôme eût obéï à cet ordre ; mais ses Amis le re- « tinrent. Les Magistrats l'ayant sçu, l'envoyérent chercher « avec une sauve-garde, & promesse de le laisser ensuite re- « tourner à son Monastére (c'est-à-dire qu'après la violence, « on employa le mensonge & la fourberie.) On emmena avec « lui deux de ses Compagnons. Quand il fut devant les Magis- « trats, on lui demanda d'abord si ce qu'il disoit avoir appris « de Dieu étoit vrai ou faux. Jérôme soutint avec sa fermeté « ordinaire, qu'il n'avoit rien dit qui ne fût très certain. Après « cette réponse on le conduisit en Prison la nuit du Dimanche « des Rameaux, sans avoir égard à la promesse, qu'on lui avoit « faite de le renvoyer libre. On nomma ensuite quinze Commis- « saires, pris d'entre ses Ennemis, pour éxaminer les Déposi- « tions, & l'entendre lui-même. Mais comme il ne se démen- « toit point de ce qu'il avoit dit, on l'appliqua à la Question : « jamais on n'en fit souffrir à personne de si cruelle. Après lui « avoir lié les Bras derriére le dos, on le levoit en haut, & on « le laissoit tomber avec violence ; en sorte que tous ses Mem- « bres se disloquérent : un supplice fini, on en recommençoit « un autre, où la Barberie étoit ingénieuse à trouver de nou- « veaux moyens d'en augmenter la cruauté. On approcha aussi « des Charbons ardens contre ses piés. On le chargeoit d'inju- « res ; on lui faisoit mille outrages. Jérôme souffrit tout avec « constance ; & on ne tira pas de lui un seul aveu, qui démen- « tît ce qu'il avoit dit, ou fait jusqu'alors. Au milieu des plus « vives douleurs, il ne prononça presque jamais que ces paro- « les : Seigneur, ôtez, ôtez moi la vie. Et quand on cessoit de « le tourmenter, il se mettoit à genoux, & prioit pour ses « Bourreaux.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

« Cependant on écrivit son Interrogatoire, dans lequel on « supposa bien des choses fausses qu'il n'avoit jamais dites ; on « éxagera, & on donna un mauvais sens à ce qu'il avoit répon- « du dans un sens conforme à la vérité. On fit venir ensuite six « Religieux de son Ordre, pour lire l'Interrogatoire en leur « présence, & devant Jérôme. Celui-ci avoua tout ce qu'il « avoit dit, & non tout ce qu'on y avoit mêlé de faux ; & «

Ibid.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

» après la lecture faite, se tournant vers ses Religieux : *Personne n'ignore*, leur dit-il, *quelle a été ma conduite, & ma Doctrine ; & quelles ont été mes liaisons tant que j'ai été parmi vous. Je vous recommande deux choses : 1°. Ayez soin de tous les jeunes Religieux, & faites en sorte qu'ils conservent la crainte du Seigneur, dans laquelle ils ont été élevés, & la simplicité de la Vie Chrétienne : 2°. Priez Dieu pour moi de tout votre cœur ; car je suis près de la mort.*

N. 18. » Dès qu'Aléxandre VI eut appris que Jérôme Savonarolle » étoit en Prison, il fit prier la République de Florence de » le lui envoyer à Rome ; mais on ne le voulut pas, parce qu'on » craignoit une sédition. Aléxandre ne pouvant donc contenter en tout la haine, qu'il portoit à ce Religieux, voulut au » moins se satisfaire en partie. Il envoya deux Juges à Florence, » qui recommencérent à le tourmenter, pour tâcher de lui » faire avouer quelque crime, qui pût le faire condamner à » mort ; mais n'ayant pas réussi, ils ne laissérent pas de le condamner à mourir. Ce jugement fut prononcé le vingt-deuxiéme de May 1498. On lui donna un Confesseur, & un autre » à chacun de ses deux Compagnons, qui étoient condamnés » avec lui. Le lendemain, qui devoit être le jour de l'éxécution, » on leur donna l'Eucharistie. Jérôme la reçut dans sa main, & la » prit dans sa bouche, après avoir fait sur ce Mystére, une profession de Foi très-catholique. Après cette action, on les mena » tous trois comme des Voleurs, au lieu de leur supplice. Quand » on eut dépouillé Jérôme de son Habit religieux, il le prit » entre ses mains, & versa des larmes dessus, assurant qu'il l'avoit heureusement conservé jusqu'alors sans tache. Il exhorta aussi ses Compagnons à demeurer fermes, & à mourir généreusement, puisqu'ils mouroient innocens.

» Comme ils étoient Prêtres tous les trois, on les dégrada » avec les cérémonies ordinaires ; mais l'Evêque ayant pris la » main de Jérôme, & lui ayant dit : je te sépare de l'Eglise triomphante, il répondit : tu me sépares de l'Eglise militante ; tu » ne peus m'ôter à l'Eglise triomphante. Il répondit avec fermeté à tous ceux qui lui firent des Questions ; & les assura » tous, qu'il n'avoit rien dit que de vrai, & que tout ce qu'il

CLXXIII. Mort tragique de Jérôme Savonarolle.

» avoit prédit arriveroit. Enfin après avoir baisé le Crucifix, » on le prit, de même que ses Compagnons, pour leur faire » achever leur supplice. Les deux Compagnons furent pendus » les premiers, & Jérôme le fut le dernier, après avoir récité » le Symbole des Apôtres. Cela arriva le 23 de May 1498, le jour

jour de l'Ascension. Savonarolle n'avoit alors que quarante-« cinq ans & huit mois. On alluma ensuite un grand feu, pour « y faire brûler leurs Corps ; & leurs Cendres furent jettées « dans la Riviére. On dit que Dieu a honoré la mémoire de « Savonarolle de beaucoup de Miracles ». LIVRE XXIII. JERÔME SAVONAROLLE.

CLXXIV. Son Eloge.

Ainsi mourut, sous les yeux d'un Peuple ingrat, Jérôme Savonarolle, l'un des plus saints, & des plus sçavans Personnages de son Siécle. Ainsi finit sa courte, mais pénible Carriére, cet Homme chéri de Dieu, si justement considéré pendant plusieurs années comme l'Apôtre, & le Prophête de son tems, l'intrépide Défenseur de la Liberté publique, toujours élevé au dessus de la crainte des Hommes, incapable de les flater en trahissant la Vérité. La Priére, l'Etude, le Travail remplirent tous les momens de sa vie. Son Ministére avoit été glorieux, par les fruits abondans de son zéle : & sa mort tragique, long-tems auparavant prédite par un saint Patriarche, en mettant sa patience & son humilité à la plus rude de toutes les épreuves, fit voir quelle étoit la grandeur & la fermeté de son ame.

CLXXV. On fait la guerre à ses Amis ; & on veut noircir sa mémoire.

Tous ses Amis furent cruellement persécutés ; & pendant quelque tems tout fut permis à ses Ennemis : comme on ne pouvoit plus nuire à sa personne, on continuoit à noircir sa mémoire, par toutes sortes d'impostures. Les mauvais Poëtes faisoient de mauvaises Chansons, que les Nourrices apprenoient à leurs Enfans, & que la Populace chantoit dans les ruës. Hercule d'Est Duc de Ferrare, pour arrêter cette licence, fit pendre un Poëte calomniateur, & se plaignit fortement aux Magistrats de Florence, de l'impunité qu'ils sembloient accorder à tous ceux, qui vouloient déchirer la réputation d'un Homme de Bien (1).

CLXXVI. On prétend que le Ciel l'a honoré par divers Miracles. Vide ap. Bzovi. pag. 511. &c.

Mais le Ciel le vengea avec bien plus d'éclat. On peut lire dans les Ecrivains du tems, cités par Bzovius, le nombre des Miracles, qui furent opérés en faveur de ceux, qui, dans leurs nécessités, réclamoient les intercessions du Serviteur de Dieu ; ou qui faisoient usage de quelqu'une de ses Reliques. Nous passons tout cela sous silence : & nous ne parlerons pas de la fin déplorable de tous ceux, qui avoient conspiré contre le

(1) Impunitas data omnibus, qui Hieronimo, ac sociis, vel detraxissent, vel convitium, aut maleficium aliquod intulissent... Donec Hercules Atestinus, Dux Ferrariæ, Poëtam ad supplicium vocasset ; & mali corvi malum ovum supprimi, misso Florentiam Oratore, procurasset, &c. *Ap. Bzovi. pag. 518. Col. 2.*

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

Disciple de JESUS-CHRIST; ou qui s'étoient le plus signalés dans la persécution qu'on lui fit. Plusieurs de ceux-ci prétendirent dans la suite être innocens de ce crime, en rejettant ce qu'ils avoient fait, sur quelques autres qui les avoient portés à le faire.

Pag. 517. 519.
CLXXVII.
On voit l'accomplissement de quelques-unes de ses Prédictions.
Ibid. p. 512. Col. 1.

On voyoit cependant tous les jours l'accomplissement de quelques-unes des Prédictions de Savonarolle : dans le tems même qu'on lui faisoit souffrir la Question, l'un de ses Juges lui avoit dit en l'insultant : où est maintenant le Domaine de la Ville de Pise, dont vous nous aviez flatés ? Recouvrerons-nous, ou ne recouvrerons nous pas cette Place ? Vous la recouvrerez, répondit Savonarolle, mais vous ne la verrez point : *Recuperabitis; sed tu non videbis*. L'un & l'autre fut éxactement vérifié peu de tems après la mort de Jérôme. Les Florentins levérent une belle Armée, & ils en donnérent le commandement au même, qui avoit fait la demande. Il marcha aussitôt contre la Ville de Pise; il l'assiégea, & la fit battre de jour & de nuit, avec toute la vivacité possible. On ne doutoit plus que la Place ne fût incessanment forcée, lorsque le Général de l'Armée déséspérant au contraire du succès, laissa le commandement à un autre, & s'en retourna à Florence, outré de dépit de n'avoir pû réussir. Attaqué d'abord d'une violente Fiévre, il répétoit souvent ces paroles : enfin ce Religieux a prévalu sur nous; je meurs, & je ne verrai point la Ville de Pise soumise à celle de Florence : *Tandem ille frater prævaluit; tandem ego morior, neque Pisam videbo.* Pour tranquilliser son esprit, on l'assuroit que la Ville étoit déja prise : on lui présentoit les Courriers, qui en apportoient la nouvelle; il entendoit le bruit des Cloches, & des autres réjouissances publiques, qu'on faisoit pour cela. Mais rien n'étoit capable de le consoler. Il mourut ainsi sans avoir vû Pise; mais non pas sans rendre témoignage à l'innocence de Savonarolle; qu'il déclara avoir été injustement condamné (1).

Ibid.
CLXXVIII.
Un de ses Juges déclare en mourant, qu'on l'avoit injustement condamné.

CLXXIX.
Ludovic, dans sa Prison, fait le même aveu.

Le célébre Ludovic Sforce fut depuis obligé de faire le même aveu; lorsque dans l'obscure Prison, où la justice du Roy Très-Chrétien le retenoit, étant quelquefois visité par des Marchands de Florence, il leur disoit que le malheur, dont on le voyoit alors accablé sans espérance, lui avoit été sou-

(1) Interiit, cùm tamen priùs aliquibus, audiente etiam uxore narrasset, testatus Hieronimum innocentem fuisse, nec aliquam mortis causam in illo repertam esse, &c. *Bzovi. pag. 512. Col. 1.*

vent prédit par Savonarolle, dans un tems, où sa fortune bien différente sembloit ne lui promettre que des prospérités. La Prédiction avoit offensé l'esprit de ce superbe Prince; & quand il en vit l'accomplissement, il reconnut que Savonarolle ne lui avoit parlé que par un Esprit prophêtique; & que cet Homme juste avoit été opprimé par la calomnie (1).

CLXXX. Autre Rétractation.

Un Prédicateur de réputation; qui, en présence même du Pape, n'avoit cessé de déclamer contre la Doctrine, la Vie, & les Prophéties de Savonarolle, dont il demandoit la mort, comme d'un monstre, qu'il falloit séparer de l'Eglise; touché depuis de repentir, se trouva, dit M. Sponde, dans l'obligation de reconnoître sa faute, & d'en demander pardon (2): Il ne seroit pas difficile de produire ici une centaine d'éxemples semblables, rapportés par des Auteurs Contemporains, & non suspects.

CLXXXI. Savonarolle justifié par ses Actions.

Mais puisque, selon l'Oracle même du Fils de Dieu, il faut connoître l'Arbre par ses fruits, & les Hommes par leurs actions; on ne peut qu'avoir une grande idée du mérite distingué de Savonarolle, pour peu qu'on fasse quelque attention à toute la suite de sa vie. Ce qui montre bien clairement qu'il n'avoit parlé, & agi que par l'Esprit de Dieu, c'est le témoignage même de ses œuvres; je veux dire, sa Piété, & sa Vertu, qui ne parurent jamais se dementir; c'est la Réforme presque générale des mœurs, dans un grand Peuple, qui, retiré d'un nombre infini de vices, vécut selon l'Evangile, tandis qu'il se rendit docile aux Prédications du Ministre de JESUS-CHRIST: c'est la vigueur de la Discipline réguliére, qu'il fit fleurir dans plusieurs Communautés de l'un & de l'autre Sexe, tant dans Florence, que dans plusieurs autres Villes d'Italie: c'est ce grand nombre d'illustres conversions, dont parlent tous les Historiens: c'est enfin la constance inébranlable, que firent paroître ceux qui l'avoient le plus chéri, & respecté pendant

(1) Ægrè ferebat, quod Savonarolla illi prædixerat, eum in vincula iturum, & in ergastulo durissimo moriturum. Istud oraculum non multò post à Gallis in prælio captus, & in Galliam ductus, verum esse agnoscens, Florentinis mercatoribus, qui compactum in carcere visitabant, sæpe sæpius affirmavit, Savonarollam calumniis fuisse oppressum; quippe qui etiam sibi vera prædixisset, &c. *Ap. Bzovi. p.* 477. *Col.* 1.

(2) Inter alios Marianus de Genezano Ordinis Augustiniani Theologus præstantissimus, & concionator celeberrimus... multas ei (Hieronimo) calamitates concivit, cùm apud alios, tùm præcipuè apud Alexandrum. VI. Qui tamen postea divinitus tactus veniam precari coactus est. Ipse autem Hieronimus multis virtutibus christianis coruscans, frequentes insuper raptus, & collocutiones divinas cum cœlestibus habuit: spiritu Prophetiæ claruit, & Dœmonibus formidini extitit, &c. *Spondan. ad An.* 1492. *n.* 14.

sa vie ; & qui ne furent point scandalisés du genre de sa mort. Deux de ses Freres aimérent mieux mourir avec lui, que de cesser de rendre publiquement témoignage à son innocence : car on ne leur reprochoit point d'autre crime.

De trois cens Religieux, qui composoient alors la nouvelle Congrégation, il n'y en eut pas un, qui ne parût prêt à se mettre en la place de Savonarolle, pour souffrir le supplice qu'on lui destinoit : & de quatre-vingt Novices qui se trouvoient alors dans le Couvent de saint Marc, on n'en vit pas un qui pensât à retourner au Siécle, ou à passer dans une autre Province, quelque nouveaux efforts qu'on fît pour les y engager (1). La sainte éducation, que Savonarolle leur avoit donnée, les soutenoit toujours dans le même esprit de ferveur : & ses maximes, profondément gravées dans leur cœur, faisoient la Régle de leur conduite. Ils ne pensoient jamais aux beaux éxemples, qu'il leur avoit donnés ; aux grandes actions qu'ils lui avoient vû faire ; ou à ces Discours tendres, patétiques, touchans, qui leur avoient fait embrasser la pratique de la vertu, sans se sentir animés d'un nouveau désir d'avancer toujours dans la perfection, par la fidélité à tous les devoirs de leur état. Enfin on peut dire qu'encore après sa mort, l'illustre Savonarolle vivoit dans l'esprit, & dans le cœur de ses Freres, ainsi que dans l'estime d'une infinité d'autres Personnes de piété. Il y vivoit surtout par ses Ecrits, qu'on continuoit de lire, comme on les lit aujourd'hui, avec plaisir, & avec fruit. Il est tems que nous en donnions ici le Catalogue : on sera surpris, qu'un Religieux, qui est mort jeune, après une vie d'ailleurs si occupée, & si traversée, ait pû nous laisser un si grand nombre d'Ouvrages.

CLXXXII. Catalogue des Ouvrages de Jérôme Savonarolle. Dupin, Aut. du XV Siécl. 3 Part. p. 390.

Parmi tant d'autres Ecrivains anciens & modernes, qui ont eu occasion de faire l'Eloge de Savonarolle, de sa Piété, & de sa Doctrine, M. Dupin a parlé de sa Personne, & de ses Ecrits d'une maniére fort honorable. Voici ses paroles :

« Jérôme Savonarolle, issu d'une Famille de Padoue, na-
» quit à Ferrare le 21 d'Octobre de l'an 1452. Il entra dans
» l'Ordre de saint Dominique l'an 1474 ; & se rendit célébre

(1) Octuaginta novitii numerabantur in Cœnobio sancti Marci, eo tempore quo Hieronimus occubuit. Nemo ex eis ad sæculum redire sustinuit. Quàm plurimi viri nobiles eruditione, & sanctitate præstantes, in eadem Congregatione, quam Hieronimus instituerat, vitam Religiosam vivebant. Nullus eorum, aut ad Romanam, aut ad Lombardam accessit... maximè quando divinam erga se in extrema necessitate providentiam expenderent, &c. *Bzovi pag. 520. Col. 1. n. 27.*

par ses fréquentes & ferventes Prédications, par l'austérité de sa vie, & par ses Prédictions, qui lui acquirent tant de crédit dans la Ville de Florence, qu'il la gouverna pendant quatre ans, comme s'il en eût été le Souverain (*), jusqu'à ce que ses Ennemis l'ayant pris de force, dans son Monastére l'an 1498, le mirent en Prison, & le firent condamner à être brûlé, supplice qu'il souffrit le 23 de May de la même année, avec toute la constance possible, & avec une piété éxemplaire.

« Il a composé un nombre prodigieux d'Ouvrages moraux, spirituels, & ascétiques, dont voici le Catalogue: le Triomphe de la Croix, ou de la Vérité de la Religion, divisé en quatre Livres: cinq Livres de la Simplicité de la Vie chrétienne: trois Livres contre l'Astrologie judiciaire: des Explications sur l'Oraison Dominicale, & sur la Salutation Angélique: des Traités de l'Humilité, de l'Amour de JESUS-CHRIST; & de la Vie des Veuves: une Lamentation de l'Epouse de JESUS-CHRIST, contre les faux Apôtres, ou une Exhortation aux Fidéles, de prier pour le renouvellement de l'Eglise, & une Prédiction sur ce sujet: sept Dialogues entre l'Ame & l'Esprit; & trois entre la Raison & les Sens: deux Livres de l'Oraison: des Régles de la Priére, & de la Vie chrétienne, & une Explication du Décalogue: un Traité du Sacrifice de la Messe, & de ses Mystéres: une Lettre de la Fréquente Communion: des Bienfaits accordés aux Chrétiens par le Mystére, & par le Signe de la Croix: un Discours de la maniére de bien vivre, & de tendre à Dieu: une Lettre à son Pere sur sa prise d'Habit dans l'Ordre de saint Dominique: de la Perfection de l'Etat Religieux: des Régles pour vivre avec discrétion & dans l'Ordre en Religion: plusieurs Lettres aux Freres de sa Congrégation: de la Lecture spirituelle aux Sœurs du TIERS-ORDRE de saint Dominique: un Discours, qu'il fit en recevant le SAINT SACREMENT après sa Condamnation: un Traité des Dégrés pour monter à la Perfection de la Vie spi-

(*) C'est ce qui lui attira principalement les reproches de quelques Dévots, & la haine des Politiques ambitieux. Les premiers l'accusoient d'avoir oublié ce qu'a dit S. Paul, que celui qui est enrôlé au Service de Dieu, ne s'embarrasse point dans les affaires seculiéres. Et les derniers ne pouvoient souffrir qu'il découvrît leurs complots, & renversât les mesures qu'ils prenoient pour parvenir à la Tyrannie. Mais c'étoit pour le bien public qu'il travailloit, & à la priére même de la République; sans jamais négliger ses Exercices de Religion, il faisoit servir au bien spirituel des Citoyens, l'autorité qu'on lui donnoit dans les affaires même temporelles.

LIVRE XXIII.

JERÔME SAVONAROLLE.

» rituelle : ſept Régles qui doivent être obſervées par tous les » Religieux : une Priére ou Méditation ſur le Pſeaume *Diligam te, Domine* : un Traité du Myſtére de la Croix : des Méditations ſur le trentiéme, le cinquantiéme, le ſoixante-dix-neuviéme Pſeaumes, & ſur pluſieurs autres : le Manuel, & l'Inſtruction pour les Confeſſeurs : des Sermons pour les Dimanches de l'année, & ſur les Fêtes des Saints : un Carême composé de quarante-huit Sermons : des Homélies ſur les Livres de l'Exode, de Ruth, d'Eſther, de Job, ſur e Cantique des Cantiques, ſur les Prophêtes Ezéchiel, Michée, Aggée, Amos, Zacharie, ſur les Lamentations de Jérémie, ſur la premiére Epitre de ſaint Jean ; & pluſieurs autres Diſcours ſur différens Sujets : trois Lettres Apologétiques au Pape Aléxandre VI : un Diſcours Apologétique qui a pour Texte ces paroles du Pſeaume ſeptiéme : *Seigneur, mon Dieu, j'ai eſpéré en vous* : une Apologie pour les Freres de la Congrégation de ſaint Marc : neuf Dialogues de la Vérité Prophêtique : un Abrégé de Révélations, & pluſieurs Lettres ſpirituelles, & aſcétiques.

« Tous ces Ouvrages, la plûpart écrits en Italien, ont été » imprimés à Florence, & en d'autres endroits. Il avoit encore » écrit des Commentaires ſur pluſieurs Livres de l'Ecriture : » un Traité du Gouvernement de la République de Florence : » des Traités de Théologie Morale, ſur l'Uſure, la Simonie, » le Vol, la Défenſe du Prochain, &c. *Les Ouvrages de cet* » *Auteur* (ajoûte M. Dupin) *ſont pleins d'onction, & de maximes de piété ; il y parle librement contre les vices ; & y enſeigne la Morale la plus pure, & la plus relevée* ».

M. Sponde admire avec raiſon, les Méditations de Savonarolle, ſur le trente-un & le cinquantiéme Pſeaumes : c'étoit dans l'horreur de ſa Priſon, & dans l'attente du dernier Supplice, qu'il écrivoit les tendres ſentimens de ſon cœur, de ſa Piété, de ſa Foi : il l'a fait d'une maniére ſi touchante, & avec des expreſſions ſi énergique, qu'il paroît bien, que la Charité & la Religion parloient par ſa bouche (1). Ce que cet Annaliſte remarque avoir attiré l'attention des Cenſeurs Romains, dans quelques Sermons de Savonarolle, avoit été

(1) Illud verò non parùm in eo commendandum, quòd inter metuendos carceris horrores, & imminentis ſupplicii anguſtias, Meditationes ſcripſit in Pſalmos 31 & 50 ; verbis vivis (inquit Sixtus Senenſis) animatis ſententiis, & ſpiritûs fervore flagrantiſſimis. Cujus etiam ſcripta ab Eccleſia non improbantur, niſi quòd in nonnullis quædam corrigenda innuuntur, &c. *Spond. ad An.* 1498. *Col.* 1.

ajoûté, selon Bzovius, aux Discours du Prédicateur, par quelque Copiste, qui les avoit écrits dans le tems même qu'il les prononçoit (1).

CLXXXIII. Estime que quelques Papes, plusieurs Cardinaux, & des Saints aujourd'hui Canonisés, ont fait de la Doctrine, & de la Vertu de l'illustre Savonarolle.

Ce qu'il y a de certain, c'est que de sçavans Cardinaux, plusieurs Souverains Pontifes, & d'illustres Saints, que l'Eglise révére aujourd'hui, ont eû une estime particuliére pour la Doctrine, aussi bien que pour la Vertu de Savonarolle. Si l'une & l'autre ont été combattues, l'une & l'autre ont eû aussi des Défenseurs, des Admirateurs, & des Apologistes. Sous le Pontificat de Paul III, on voulut insinuer à Sa Sainteté, des sentimens peu avantageux de l'Orthodoxie de notre Auteur. Mais ce Pontife, mieux instruit de la vérité, que ceux qui la combattoient en effet, en voulant paroître la défendre, leur répondit en deux mots: *Qu'il regarderoit comme suspect d'Hérésie, quiconque oseroit en accuser Savonarolle* (2). On renouvella cependant l'Accusation, sous Jules III; mais avec aussi peu de succès. Ambroise Catharin, l'Ismaël de son Siécle, entreprit d'attaquer les Ecrits du Pere Savonarolle, qu'il vouloit faire condamner. Une Dame aussi sçavante que vertueuse, en prit la défense. Le Pape Jules instruit de ce Combat Littéraire, loua le zéle, la piété, & le sçavoir de cette Dame; & en refusant à Catharin ce qu'il demandoit, il dit agréablement: Si les Femmes même écrivent pour la justification de Savonarolle, que ne feront pas les sçavans Auteurs (3)? Dans le Procès de la Canonisation de saint Philippe de Néri, il est remarqué, que ce Saint avoit toujours eû une vénération singuliére, pour Jérôme Savonarolle, dont il conservoit avec respect l'Image, & lisoit avec fruit les Ecrits. Il eut occasion de faire éclater son zéle, sous le Pontificat de Paul IV l'an 1556, lorsque les Ennemis de notre Auteur, faisoient tous leurs efforts, pour faire flétrir sa mémoire, & sa Doctrine. Saint Philippe de Néri fit des Priéres particuliéres pour détourner le coup; & il eut la consolation de voir, que les nouvelles Entreprises n'avoient pas mieux réussi, que les anciennes.

Lege Bzovi. p. 520. Col. 1.

Pag. 484. Col. 2.

On sçait que le Cardinal Antoine Barberin, Frere du Pape Urbain VIII, fit un second Codicille à son Testament du 23 Août 1646, pour ordonner, qu'après sa mort, son Héritier

(1) Ab exceptorum manu aliqua in pauculas conciones irrepserunt, Romanâ correctione non indigna, &c. *Bzovi. p.* 484. *Col.* 1.

(2) Quin potius suspectum de Hæresi illum habituri sumus quicumque Hieronimum impugnare audebit, &c. *Ap. Bzovi. pag.* 520. *Col.* 1.

(3) Quid facient viri illustres & Docti, si etiam fœminæ pro illo? &c. *Ibid.*

LIVRE XXIII.

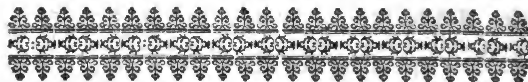
.CLXXXIV. Observations sur les Mémoires de Commines. Liv. VIII, p. 523.

employeroit cinq cens écus, à faire imprimer le Livre intitulé: *Triumphus Crucis*, composé par le Pere Savonarolle, & sa Paraphrase sur le Pseaume *Miserere*. *Ce qui n'est pas*, dit un Auteur, *un petit témoignage de la bonne estime que faisoit ce Cardinal, de la sainteté & singuliére Doctrine dudit Frere, si injustement calomnié, & indignement traité par Aléxandre VI.*

Fin du vingt-troisiéme Livre.



LIVRE



HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LIVRE VINGT-QUATRIÉME.

PAUL JUSTINIANI DE MONÉGLIA, MAÎTRE DU SACRE' PALAIS, EVESQUE DE SCIO, NONCE APOSTOLIQUE DANS LE ROYAUME DE HONGRIE.

LIVRE XXIV.

PAUL JUSTINIANI.



L'Ancienne & illustre Maison des Justiniani (établie depuis plusieurs Siécles à Génes, à Venise, dans le Royaume de Naples, dans l'Isle de Corse, & dans celle de Scio, dont elle a possédé long-tems la Principauté) est divisée en plusieurs branches: & toutes ces branches ont été fécondes en grands Hommes. Celle de Génes en particulier a donné des Doges à la République, des Généraux aux Armées, de grands Prélats à l'Eglise; & plusieurs excellens sujets à l'Ordre de saint Dominique: celui dont nous allons écrire succinctement l'Histoire, est de ce nombre.

Abbas Michael Justinian. in Scio Sacra. pag. 90.
Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. IV, fol. 140.
Echard. Tom. II, pag. 3.

Paul Justiniani nâquit à Génes l'an 1444, pendant le Pontificat d'Eugéne IV; & fut élevé avec soin sous les yeux de son Pere, nommé Pierre Pellegre Justiniani de Monéglia, qui avoit été Ambassadeur de la République auprès du Duc de Milan. Paul sçût profiter des éxemples domestiques, pour

PAUL JUSTINIANI.

I. Son Entrée dans l'Ordre de saint Dominique.

apprendre de bonne heure à respecter la Religion, & à n'aimer que ce qui est honnête. Agé de dix-neuf ans, il embrassa l'Institut des FF. Prêcheurs, dans le Couvent de sainte Marie du Château. Ses illustres Parens, qui venoient de procurer cette nouvelle Maison à l'Ordre de saint Dominique, ne mirent point d'obstacle à sa Vocation; & ses Maîtres dans le Cloître favorisérent le désir qu'il avoit d'en remplir toute l'étendue. Appliqué à la Piété, & aux Lettres depuis son Enfance, il y fit de nouveaux progrès sous l'Habit de Religieux: il avoit d'abord gagné l'affection de ses Freres, par l'innocence de ses mœurs; bientôt après il mérita leur estime, par son Erudition, sa prudence, & ses talens. Déja honoré du Bonnet de Docteur, douze ans après ses Vœux, il fut élû Prieur du Couvent de saint Dominique à Génes; & le Général, qui se trouvoit présent, confirma cette Election, le neuviéme d'Août 1476 (1).

II. Est fait Docteur, & Supérieur à Génes.

III. Régent d'Etude à Pérouse.

Après avoir rempli avec succès les devoirs de sa Charge, il fut choisi pour gouverner l'Etude générale, dans le Couvent de son Ordre à Pérouse: il ne manquoit ni de zéle, ni des talens nécessaires pour remplir dignement cet emploi: mais à peine commençoit-on à jouir des fruits de sa vigilance, pour l'avancement des Etudes, que ses Compatriotes crurent avoir trouvé une occasion favorable, pour le rappeller à Génes, & profiter eux-mêmes de ses Leçons, ou de ses exemples. Le Pape Sixte IV étant mort l'an 1484, le Peuple Romain commit plusieurs violences, non seulement contre tous les Parens de Sixte, mais aussi contre ceux de sa Nation. Les Génois furent le plus mal traités: on pilla leurs Magasins, qui étoient au bord du Tibre; & on commit les mêmes désordres dans toutes les Maisons, qu'ils avoient à Rome. De la Capitale, le feu de la sédition se répandit dans le reste de l'Etat Ecclésiastique; à Pérouse, comme ailleurs, les Génois se virent exposés aux insultes d'une Populace, mécontente du dernier Gouvernement, ou excitée par les intrigues de quelques Grands. Dans ces sortes d'occasions on ne distingue guères l'innocent d'avec le coupable; & pour devenir suspect, ou odieux, il suffit quelquefois d'être de la Nation de celui, qui a encouru la haine publique. Ce fut donc à cette occasion, que Paul Justiniani

Hist. Eccl. liv. XV, n. 137.

IV. A quelle occasion il sort de Pérouse, pour revenir à Génes.

(1) Professus sic eruditione, morum compositione, & gravitate claruit: ut Magisterii laureâ decoratus, Conventûs sancti Dominici Januensis, in quem suam affiliationem transferri curaverat, unanimi fermè Electorum voto Prior electus fuerit, & à Magistro Ordinis Leonardo de Mansuetis, tum Januæ præsente, confirmatus nono Augusti 1476, &c. *Echard. Tom. II pag.* 3.

sortit de Pérouse; & laissa à un autre le soin de continuer, ce qu'il avoit heureusement commencé (1).

V. Fait Provincial de Lombardie.

Le Ministére de la Prédication, & l'éxercice de l'Oraison furent d'abord ses occupations, dans un pays, où sa Vertu étoit plus connue, & son mérite plus respecté. Les Génois néanmoins ne purent profiter long-tems de ses Prédications; & il ne jouit pas lui-même des douceurs de sa retraite. La Province de Lombardie, appellée de saint Pierre Martyr, voulut l'avoir pour Provincial; & Barthelemy de Commachio, alors Général des FF. Prêcheurs, ayant confirmé cette Election le 23 de Février 1486, Paul Justiniani ne différa pas à donner dans toute la Province, des preuves de son amour pour la régularité, & de son application infatigable à tout ce qui pouvoit soutenir, ou perfectionner la Discipline, & le bon ordre.

VI. Sa vertu est éprouvée.

Cependant ni sa vertu, ni la haute réputation, où il étoit, ne purent le mettre à couvert de la calomnie. Joachim Turriani, qui venoit de succéder à Barthelemy de Commachio, s'y laissa surprendre; & sur de faux rapports, qu'il n'eut pas assez de soin d'éxaminer, il déposa le Provincial de Lombardie, le cinquiéme jour d'Août 1489. Mais ayant eu depuis de nouvelles preuves de son innocence, & de la fausseté de tout ce qui avoit été malicieusement inventé contre sa conduite; ce Général le rétablit avec honneur dans sa Charge, & dans le plein éxercice de toutes ses Fonctions.

VII. Et couronnée. Echard. ut sp.

La Religion du Serviteur de Dieu, & sa fermeté d'ame avoient paru dans les épreuves: on n'admira pas moins sa modestie, & sa modération après son rétablissement.

VIII. Il réconcilie deux puissantes Familles de Génes. Ibid.

Sa probité connue, & son habileté dans les affaires lui concilioient en même tems la confiance de bien des Gens, qui avoient recours à sa médiation, ou à ses lumiéres, pour faire cesser d'anciennes inimitiés, & des procès ruineux. Jean-Antoine Assereti, & Barthelemy Impériali, tous deux nobles Génois, le choisirent pour Arbitre de leurs différends: ils furent également satisfaits de sa décision, qui réconcilia deux puissantes Familles, & termina heureusement leurs querelles.

IX. Et succéde au Maître du Sacré Palais.

Les préventions contre les Génois, dont nous avons parlé, s'étant dissipées avec le premier feu du Peuple, la Cour de Rome rendit justice au mérite de Paul Justiniani; & le Peré Marc Maraldi, Dominicain, Maître du Sacré Palais, ayant

(1) Perusii postea studii nostri Generalis Regens institutus, bellorum occasione jam eam repetere coactus est anno 1484. *Echard. ut sp.*

été fait Archevêque de Regio dans la basse Calabre (*), Justiniani fut mis à sa place, avant la fin de l'année 1489. Le Pape Innocent VIII l'honora toujours de sa confiance ; & le chargea souvent des plus importantes commissions. L'an 1494 Sa Sainteté le nomma Inquisiteur Général de la Foi dans toutes les terres soumises à la République de Génes. En acceptant ce nouvel emploi, le Maître du Sacré Palais ne quitta pas le premier ; mais lorsque les intérêts de la Religion l'engageoient à s'éloigner de Rome, il laissoit un autre Théologien à sa place, selon que les Souverains Pontifes l'avoient déja permis aux Maîtres du Sacré Palais. Louis de Ferrare, qui fut envoyé à Florence, pour traiter avec Savonarolle l'an 1497, n'est appellé Maître du Palais, que pour avoir été peut-être l'un des Théologiens, qui remplissoient les devoirs de cette Charge, pendant l'absence de Paul Justiniani, & par la commission spéciale, qu'il leur en donnoit.

X. Le Pape Innocent VIII, le charge de différentes Commissions.

XI. Aléxandre VI, le nomme Commissaire Apostolique.

Quoi qu'il en soit, celui-ci se trouvoit auprès du Saint Siége dans le mois de Juillet 1498 ; lorsque, par un Décret du Pape Aléxandre VI, il fut établi Commissaire Apostolique, pour éxaminer, avec le Gouverneur de Rome, l'affaire d'un grand nombre de nouveaux Chrétiens, accusés d'Apostasie. Le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé Fleury, dit que c'étoit deux cens quatre-vingt Maures, Juifs Espagnols appellés Maranes. Bzovius, & M. Sponde, après un Auteur qui écrivoit dans le même tems, & sur les lieux, n'en comptent que deux cens trente ; & ils prétendent que c'étoit des Sarasins, ou Mahometans ; qui ayant autrefois abjuré les erreurs de l'Alcoran, pour recevoir le Baptême, s'étoient depuis retirés à Rome ; où, revenus à leurs anciennes superstitions, ils déshonoroient par un mélange impie & sacrilége, la Profession qu'ils faisoient extérieurement du Christianisme.

Liv. CXIX, n. 22.

Bzovi. ad An. 1498. n. 32. p. 526. Col. 2.

XII. Il éxamine un grand nombre d'Apostats, reçoit leur abjuration, & les réconcilie à l'Eglise.

Le Maître du Sacré Palais, spécialement chargé par Sa Sainteté, d'éxaminer ce Fait, se comporta avec tant de prudence, & de sagesse ; que, sans exposer les coupables à la perte de la vie, ni de leurs biens, il ôta le scandale. Après les avoir inf

(*) *L'Abbé Ughel fait l'Eloge de cet illustre Prélat, originaire de Florence, dont les Ancêtres avoient long-tems défendu la liberté publique:* F. Marcus Maraldus, Ord. Præd. patriâ Neapolitanus, Origine Tuscus, ex nobili, vetustaque Familia Florentina Della-Bella... cùm pietati colendæ apud Dominicanos vota Religionis nuncupasset ; coluissetque imprimis nobiliores disciplinas, eximius evasit Sacræ Theologiæ laureatus, verbi Divini nobilissimus præco, quarum virtutum commendatione... creatus est Rheginus Archiepiscopus, &c. *Ita. Sacr. Tom. IX, Col.* 333.

truits, il reçut leur nouvelle Profession de Foi, & les réconcilia à l'Eglise. La Cérémonie, qui avoit commencé avec beaucoup d'appareil, le 29 de Juillet, devant les Dégrés de l'Eglise de saint Pierre, fut terminée dans celle de la Minerve. L'Histoire ne nous apprend pas qu'aucun de ces Apostats réconciliés, soit retourné une seconde fois à ses premiéres erreurs.

XIII. Erreurs de Pierre d'Aranda.

Justiniani fut aussi l'un des Juges, qui éxaminérent presqu'en même tems les nouveaux Dogmes d'un certain Pierre d'Aranda, Evêque de Calahorra, dont la chûte avoit causé un grand scandale. Ce Prélat déja convaincu de Judaïsme, étoit encore accusé de diverses autres erreurs; car il prétendoit: 1°. Que la Loi Mosaïque n'ayant qu'un principe, la Loi Chrétienne en avoit trois: 2°. Que JESUS-CHRIST n'avoit point souffert, s'il étoit Dieu, ou qu'étant certain qu'il a souffert, il n'est pas Dieu en effet; c'est pour cela que dans ses priéres, d'Aranda disoit seulement, gloire soit au Pere; sans y ajoûter les Noms du Fils, & du Saint-Esprit. Il dogmatizoit encore contre les Indulgences, & contre la Doctrine commune de l'Eglise, touchant le Purgatoire & l'Enfer. On découvrit aussi qu'il ne célébroit point à jeûn, ne disant ordinairement la Messe qu'après avoir dîné, & n'observant ni Carême, ni aucune abstinence de viandes.

XIV. Sa condamnation.

Cet indigne Evêque, obligé d'avouer ces crimes, & ces erreurs, fut dégradé dans le mois de Septembre 1498, & condamné à être enfermé pendant le reste de sa vie, dans le Château saint Ange à Rome.

XV. Méprise d'un Historien Moderne. Liv. CXIX, n. 22.

Les Auteurs s'accordent assez sur le recit de ces Faits; excepté que le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique donne à Pierre d'Aranda le Titre de *Maître du Sacré Palais*; erreur, ou méprise trop grossiére dans un Historien, qui ne devroit pas confondre ainsi les Titres, & les Emplois. Dans la Liste des Maîtres du Sacré Palais, depuis saint Dominique, jusqu'à celui qui remplit aujourd'hui cette importante Charge, il n'en est aucun de ce nom: & nous sçavons positivement que le Pere Paul Justiniani, alors en place, avoit succédé immédiatement à Marc Maraldi, & celui-ci à Salvi Casseta. Aussi M. Sponde, & Bzovius même, cité mal-à-propos par le Continuateur, ont-ils remarqué que Pierre d'Aranda, Evêque de Calahorra, *étoit Major-Dome du Pape Aléxandre VI* (1); ce qui n'est pas la même chose que Maître du Sacré Palais. Cela

(1) Cumque etiam detentus fuisset in carcere Petrus de Aranda, Episcopus Calagurritanus, Alexandri Pontificis Magister domûs, de Marrania, & Hæresi infamatus; crimine probato, fuisse eum mense Septembri dignitate Episcopali, omnibusque bene-

n'a pas besoin de preuve ; & cette remarque ne devoit point être négligée.

XVI. Sa Sainteté nomme le Pere Justiniani à l'Eglise de Scio, & son Légat en Hongrie.

Il y avoit près de dix ans, que Paul Justiniani faisoit avec honneur les Fonctions de Théologien de Sa Sainteté, lorsque les besoins de l'Eglise l'appellérent ailleurs. L'Etat où se trouvoit alors l'Eglise de Scio, par le mélange des Grecs, avec les Latins, & de plusieurs Hérétiques, avec un plus grand nombre de Schismatiques ; porta le Pape à nommer à ce Siége un Homme du caractére, & de la capacité de Justiniani : la Bulle de cette Promotion est du premier jour de Février 1499. Aléxandre VI, le fit en même tems son Légat, ou son Nonce Apostolique dans le Royaume de Hongrie. On ne nous a point instruits en particulier du sujet de cette Légation ; mais on peut croire que c'étoit pour engager le Roy de Hongrie, à joindre ses forces à celles des autres Princes Chrétiens, attaqués de toutes parts dans le Nord par les Turcs. Le Roy de Pologne menacé de plus près, sollicitoit vivement, & faisoit solliciter cette Alliance, qu'il jugeoit nécessaire à l'état de ses affaires, & à la conservation des Peuples voisins. Il paroît même que le secours qu'il attendoit, soit de Hongrie, ou d'ailleurs, ne seroit pas venu assez tôt ; si la Providence ne se fût visiblement déclarée en cette rencontre en faveur des Chrétiens.

Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 107. 114.

XVII. Motifs de cette Légation.

XVIII. Entreprise des Turcs.

Les Turcs ayant traversé la Valachie, avant la fin de 1498, étoient entrés dans la Russie, au nombre de soixante-dix mille Hommes ; & avoient mis tout à feu, & à sang, sans trouver presque aucune résistance. Déja ils dirigeoient leur marche vers le Royaume de Pologne, qu'ils se promettoient de subjuguer, ou de ravager avec la même facilité ; lorsqu'il plut à Dieu d'arrêter tout court le feu de ces Infidéles, par un froid si violent, & si long, que plus de quarante mille en moururent, la plûpart sous les Neiges. Les autres ayant voulu se sauver par la Moldavie, furent défaits, & taillés en piéces par les Habitans du Pays ; en sorte qu'il y eut à peine dix mille Hommes, qui purent s'en retourner sur leurs Terres (1). Les Turcs ont marqué cette perte dans leurs Annales ; & ils

Cromer. Lib. XXX. Micho. Lib. IV, c. 75.

Hist. Eccl. Liv. CXIX, n. 41.

ficiis, & officiis privatum, & ordinibus exauctoratum, atque in castrum sancti Angeli conjectum, &c. *Spondan. ad An.* 1498. *n.* 10. *Bzovi. ad eund. An. n.* 32. *& ad An.* 1500. *n.* 15.

(1) Turci, qui ad septuaginta millia, per Walachiam in Russiam se se effuderant, & cuncta ferro, & igne vastantes, nemine se se ipsis objiciente, ingentem prædam collegerant, de repentè intensissimo frigore, & gelu, niveque correpti, supra quadraginta millia obrigentes extincti sunt. Reliqui utcumque se se explicantes in Moldaviam delati... contrucidati sunt ; vix è tanto numero decem millibus ad sua reversis, &c. *Spondan. ad An.* 1498. *n.* 11.

paroissent n'avoir pas méconnu la main, qui avoit combattu contre eux, pour les Russiens & les Polonois.

Ils n'en étoient pas cependant moins résolus de recommencer leurs incursions, sur les Terres des Chrétiens; comme ils firent dès le commencement de l'an 1499, dans les Provinces d'Istrie, de Dalmatie, & du Frioul. Plus ces Infidéles s'avançoient vers l'Italie, plus on étoit intéressé à les occuper sur leurs Frontiéres. Entre les Princes Chrétiens, Uladislas Roy de Hongrie & de Bohême, étoit le plus à portée de faire une puissante diversion : & c'étoit sans doute pour l'y engager, que le Pape avoit député vers lui le nouvel Evêque de Scio; ainsi qu'il envoyoit ses Légats dans les Cours des autres Souverains, pour faire une Ligue générale contre les Turcs.

N. 54.

Odoric. ad An. 1500. n. 2. 5.

XIX. Sa mort.

Nous ignorons si cette Négociation, qui ne souffroit pas de retardement, avoit laissé à notre Prélat le tems de se rendre dans son Diocèse : mais il paroît qu'il ne put y faire un long séjour; & il est certain qu'en 1502 il se trouvoit à Bude, Capitale de Hongrie, où il termina sa Carriére dans la cinquante-huitiéme année de son âge. Benoît Justiniani fut son Successeur dans le Siége de Scio. Quelque occupée qu'eût été la vie de Paul de Moneglia, il avoit sçu se ménager des momens, pour écrire divers Commentaires, ou des Notes pleines d'érudition, sur presque tous les Livres de la Bible; mais ces Explications qu'on loue beaucoup, n'ont point été imprimées : du moins n'en avons-nous aucune connoissance.

XX. Ses Ecrits.

Echard. Tom. II. pag. 4.

JEAN ANNIUS DE VITERBE, MAÎTRE DU SACRE' PALAIS.

JEAN Annius, ou Nanni, Successeur de Paul Justiniani, dans la Charge de Maître du Sacré Palais, est fameux parmi les Sçavans; tant par le bien, que par le mal, qu'on a dit de lui; car les plus beaux Esprits depuis plus de deux Siécles sont fort partagés à son sujet. Ceux-là ont extrêmement loué ses productions, comme des recherches curieuses & importantes, les fruits précieux de son travail, & d'une grande connoissance de l'Antiquité la plus reculée. Ceux-ci au contraire ont accusé Nanni d'avoir peu respecté la vérité, en supposant à plusieurs anciens Auteurs de réputation, des Ouvrages qu'ils n'avoient point écrits, ou qui étoient perdus depuis long-tems.

Lean. Alb. Sixt. Senen.

Melch. Cano. Vivez, &c.

LIVRE XXIV.

JEAN ANNIUS.

I. Génie & Erudition de cet Auteur.

Mais les uns & les autres doivent convenir, que cet Ecrivain étoit un Homme de beaucoup d'esprit, d'une grande capacité, & d'une profonde Erudition. Bien loin de détruire cette idée, en l'accusant d'avoir lui-même fabriqué toutes les piéces, qu'il a publiées sous d'anciens noms, on ne feroit que la confirmer. Il est vrai, que toutes les qualités de l'esprit, sans l'amour de la Vérité, dèshonorent plus un Auteur, qu'elles ne le relévent. A Dieu ne plaise que nous fassions jamais l'Eloge d'un Homme, qui auroit si indignement abusé de ses talens naturels, pour combattre, ou pour obscurcir la Vérité, dont la recherche devoit faire toute son Etude. Séparons d'abord ce qui est hors de dispute, d'avec ce qui en est l'objet.

II. Il embrasse l'Institut des FF. Prêcheurs.

III. Sa réputation surtout à la Cour de Rome.

Jean Nanni, ou Annius nâquit à Viterbe, dans l'Etat de l'Eglise l'an 1432, vers le commencement du Pontificat d'Eugéne IV. Ayant embrassé dès ses jeunes années l'Institut des FF. Prêcheurs dans sa Patrie, il s'adonna à l'Etude avec tant de zéle & de succès, qu'il devint fort habile dans les Sciences divines & humaines; également versé dans les Langues, & les Lettres Latines, Grecques, Hébraïques, Arabiques, & Caldaïques, il porta loin la connoissance des Saintes Ecritures, de la Théologie, & de l'Histoire. Les différens emplois qu'il remplit dans son Ordre, ne l'empêchérent pas d'écrire beaucoup, & d'éxercer avec fruit le Ministére de la Parole. Sa probité, ses Prédications, & quelques-uns de ses Ecrits, lui avoient fait une si grande réputation, qu'honoré de la confiance particuliére de deux Papes, il étoit considéré à la Cour de Rome, comme l'un des plus habiles, & des plus recommandables Personnages de son Siécle (1).

IV. Ouvrages estimés.

Selon quelques Auteurs, Annius a fait des Commentaires sur tous les Livres Historiques de la Bible, sur les Pseaumes, sur les Prophêtes, & sur les Epîtres de saint Paul. Il fait lui-même mention de quelques-uns de ses Ouvrages (2). Mais les deux premiers qu'il publia, & qui lui firent beaucoup d'honneur, furent son Traité de l'Empire des Turcs; & celui qu'il intitula; *Des Triomphes que les Chrétiens remporteroient un jour*,

Sixt. Senen. Bibl. Sanct. Lib. IV, pag. 276. Col. 2.

(1) Fr. Joannes Annius.., adolescens in Patria in æde sanctæ Mariæ de Gradi ad ordinem ascitus, vir fuit sua ætate clarissimus, Linguarum non solùm Græcæ & Latinæ, sed & Orientalium peritus, Scripturæ Sacræ studio prætereà sedulò incumbens, unaque antiquarum Historiarum perscrutator assiduus. Hinc Summis Pontificibus Sixto IV, & Alexandro VI, in paucis acceptus, &c. *Echard. Tom. II, pag. 4. Col. 2.*

(2) Has ineptias... satis aperuimus in Commentariis nostris, quæ ardore fidei confecimus super omnes divinæ Historiæ Libros. *Ipse Anni. in proæmio Commentarii in Philenem.*

sur

sur les Mahométans, & les Sarasins. Ce dernier Ouvrage, dédié au Pape Sixte IV, & adressé à tous les Rois, aux Princes, & aux Républiques du Monde Chrétien, n'est qu'un Recueil de ses Explications, ou de ses Réfléxions sur le Livre de l'Apocalypse. Il les avoit prêchées dans l'Eglise de saint Dominique à Gênes, dans le cours de l'année 1471. Cet Ouvrage, qui a eû plusieurs Editions, & dont on conservoit un Manuscrit dans la Bibliothéque de Colbert, est divisé en trois Parties. Dans la premiére, l'Auteur fait un précis de tout ce que les Interprétes Catholiques avoient écrit avant lui, sur les quinze premiers Chapitres de l'Apocalypse. Dans le second, il donne ses propres réfléxions, depuis le seiziéme Chapitre, jusqu'à la fin du même Livre; & il entreprend de prouver, que le faux Prophête Mahomet est le véritable Antechrist, prédit par saint Paul, & dont saint Jean décrit tous les Caractéres; car, dit-il, quoique ce faux Prophête soit mort, sa Secte impie vit encore, elle fait des progrès contre le Peuple de Dieu; & elle durera jusqu'à ce que, selon le septiéme Chapitre de Daniel, le Régne soit donné par le Très-Haut, au Peuple des Saints, c'est-à-dire aux Chrétiens. La troisiéme & derniére partie de cet Ouvrage, n'est qu'une récapitulation abrégée, de ce que l'Auteur avoit déja publié, dans son Traité de l'Empire des Turcs.

V. Maître du Sacré Palais.

Après avoir écrit, & prêché dans plusieurs Villes d'Italie, Annius passa les quatre ou cinq derniéres années de sa vie, à Rome, dans l'emploi de Maître du Sacré Palais; où, sans discontinuer ses Etudes, il remplissoit tous les devoirs de sa Charge, & de sa Profession religieuse. Les Editeurs des Actes des Saints rapportent, que ce Théologien, arrêté par une griéve maladie, dans le Palais de l'Ambassadeur d'Espagne, ayant entendu parler des grandes Vertus, & des Miracles de la Bienheureuse Colombe de Rieti, se recommanda avec ferveur aux priéres de cette Vierge Chrétienne. Sa confiance, ajoutent-ils, ne fut point vaine; puisque le malade, qui depuis long-tems étoit presque sans mouvement dans son Lit, se trouva tout d'un coup si parfaitement guéri (1), qu'il fut en état d'aller le lendemain se promener sur le Pont saint Ange, & de repren-

VI. Il tombe griévement malade, & recouvre subitement la santé.

(1) Clarissimus Sacræ Theologiæ Professor, Magister Joannes Nanni de Viterbio, Magister Sacri Palatii, qui apud domum oratoris illustrissimi Regis Hispaniarum diutina infirmitate laborabat, torquebaturque gravius, cùm à Sebastiano Confessore audivisset de B. Columba, se ejus precibus commendavit, & qui vix in lecto movere se poterat, subitò ita convaluit, ut crastino die in Ponte sancti Angeli Sebastiano dicto occurrerit, &c. *Act. Sanct. ad diem 20 Maii, in vita B. Columbæ.*

LIVRE XXIV.

JEAN ANNIUS.

dre les Fonctions de sa Charge. Ceci arriva dans le Carême de 1498.

VII. Il est la consolation de la Duchesse de Valentinois.

Il n'y avoit donc que peu de mois, qu'Annius avoit succédé à Justiniani : il eut toujours comme lui l'estime d'Aléxandre VI, & l'affection de toute la Famille de ce Pape. Mais on assure que sa sincérité lui fut nuisible : il ne craignoit pas de dire quelquefois à César de Borgia, appellé le Duc de Valentinois, des vérités qui ne lui faisoient point plaisir. Comme il étoit honoré en même tems de la confiance de la Duchesse; cette vertueuse Princesse, parmi les mortels déplaisirs que lui causoit son Mary, ne trouvoit de consolation qu'auprès d'Annius; & ce fut par ses Conseils, qu'elle tenta plusieurs fois de ramener le Duc de tous ses égaremens : mais elle n'éprouva que trop elle-même l'indocilité de son Epoux. Cet Homme, le plus Scélérat de son Siécle, toujours livré à la corruption de son cœur, n'entendoit plus la voix de la vertu. Fatigué des sages Leçons de son Epouse, il fit tomber son courroux sur celui qu'il en croyoit l'Auteur; & on prétend que pour abréger les jours d'Annius, il le fit empoisonner dans le mois de Novembre 1502. Le corps du Maître du Sacré Palais fut enterré dans l'Eglise de la Minerve, devant la Chapelle de saint Dominique. La Ville de Viterbe, qui le compte parmi ses plus illustres Citoyens, & ses Bienfaiteurs, se fit tant d'honneur d'être sa Patrie, que ne pouvant avoir ses dépouilles, elle lui fit dresser une Statue dans la Maison de Ville (1); & eut soin plus d'un Siécle après, c'est-à-dire, en 1618, de faire réparer son Epitaphe (2).

VIII. Et la victime de la méchanceté du Duc.

Fragmens d'Histoire & de Littérature. Pag. 194.

Si le sçavant Annius n'avoit publié d'autres Ouvrages, que

(1) Quem... ad mortem usque certissimum est Romæ summo in honore habitum; cui & sui Viterbienses Prætorianis in ædibus Statuam erexerunt adhuc visendam. *Echard. Tom. II, pag. 7. Col. 1.*

D. O. M.

(2) F. Joanni Nannio Viterbien. Ord. Præd.
Divinarum Litterarum Doctissimo,
Sacri Palatii Magistro,
Ex pietate positum.
Vixit ann. 70.
Obiit XIII Novemb. 1502.
Senatus, Populusque Viterbien.
Pietate suorum restaurandum
Curavit 1618.

JEAN ANNIUS.

ceux dont nous avons déja parlé, sa mémoire auroit été peut-être aussi respectée après sa mort, que sa réputation avoit été entiére pendant sa vie. Mais ses dix-sept Volumes d'Antiquités lui ont fait tort : il avoit prétendu donner les Ouvrages de Bérose, de Marsyle de Lesbos, de Caton, de Sempronius, d'Archilocus, de Xenophon, de Métasthénes, ou Mégasthénes, de Manethon ancien Prêtre d'Egypte, de Quintus Fabius Pictor, de Philon, de Frontin, & un Fragment de l'itinéraire de l'Empereur Antonin. Il avoit ajouté ses Commentaires sur la plupart de ces Ouvrages, il en avoit fait aussi sur les vingt-quatre premiers Rois d'Espagne, & sur l'Antiquité de cette Monarchie.

C'est à l'occasion de ces découvertes, & de ce travail, que les plus sçavans Hommes du seiziéme, & du dix-septiéme Siécle, se sont échauffés pour ou contre notre Auteur. Plusieurs s'inscrivirent en faux contre tout ce qui avoit été publié en ce genre par Annius. Persuadés, que les véritables Ouvrages de ces anciens Ecrivains ne subsistoient plus, ils ne pouvoient regarder que comme des Piéces fausses & supposées, celles qu'on faisoit paroître sous leurs noms : & les Commentaires d'Annius sur des Ecrits de cette Nature, devoient naturellement tomber dans le même décri. Pinéda, André Schot, Goropius, Louis Vivez Espagnol, Gaspar Barreiros Portugais, le sçavant Vossius, & plusieurs autres, entre lesquels Melchior Cano ne tient pas le dernier rang, ont entrepris de montrer la fausseté de toutes ces Piéces ; & ils ont parlé très indignement de Jean Annius, qu'ils ont appellé un fourbe, & un Imposteur.

Celui-ci a eu aussi d'illustres Défenseurs ; Jean Nancler, Jean Driedo, Valere Anselme, Michel Médina, Jean Lucide, Léandre Albert, Sixte de Sienne, Alphonse Maldonad, Thomas Mazza, Sigonius, Vergara, Chanoine de Tolède, & quelques autres Ecrivains de réputation, se déclarérent hautement en faveur d'Annius. Quelques-uns le firent avec beaucoup de chaleur ; ils ne prétendirent pas le défendre comme un Homme accusé ; mais en retorquant contre ses Adversaires tous les reproches, qu'on lui faisoit ; ils les accusérent à leur tour, d'infidélité, de mauvaise foi, ou de supercherie. Quelques-uns sans doute avoient pû mériter ce traitement : on ne sçauroit dire de tous, qu'ils n'avoient écrit que pour éclaircir la vérité, ou pour la défendre : la passion se montre trop dans leurs Ecrits.

Il y a apparence que cette Guerre Littéraire durera autant, qu'il prendra envie à quelque nouvel Ecrivain de renouveller,

LIVRE XXIV.

JEAN ANNIUS.

ou la critique d'Annius, ou l'Apologie de ses Ouvrages ; & la seconde doit paroître moins facile que la premiére. Au reste, il est très-possible que tous ces Ecrits attribués à d'anciens Auteurs, soient fabuleux, & supposés, sans que notre Ecrivain soit lui-même coupable de cette supposition. En effet, Léandre Albert, dont la probité n'est pas moins connue que l'Erudition, assure qu'il avoit vû autrefois à Viterbe, les vieux Manuscrits, d'où Annius avoit tiré une partie de ces Piéces (1). Annius lui-même déclare que le Pere Matthias, Provincial de son Ordre en Arménie, passant à Génes, où il étoit Prieur, lui avoit fait présent du Manuscrit de Bérose. Que l'un & l'autre (celui qui faisoit le présent, & celui qui le recevoit) ayent été trompés, en prenant pour le véritable Ouvrage de Bérose, une Piéce beaucoup moins ancienne ; cela se peut : & dans ce cas on accuseroit Annius de trop de crédulité, sans lui imputer le crime de Fourberie.

Pour prouver en effet la prétendue imposture, un Homme sage ne voudra jamais s'appuyer sur un conte assez ridicule, qu'Antoine Augustin ne rapporte que sur la Foi de Latinus Latinius de Viterbe. Il prétend qu'Annius faisoit secretement graver sur le Marbre, des Inscriptions de sa façon ; & qu'il avoit soin de les cacher ensuite avec le même secret, dans des Vignes près de Viterbe. Quelque tems après, dit-il, il faisoit creuser dans le même endroit ; & trouvant ces Inscriptions qu'il avoit lui-même cachées, il les portoit en triomphe aux Magistrats, leur faisant accroire que leur Ville étoit beaucoup plus ancienne que celle de Rome ; & qu'elle avoit été bâtie par Isis, & Osiris, qui avoient vécu plus de deux mille ans avant Romulus.

Echard, Moreri.

Mais qui ne voit que tout ce récit, n'est en effet qu'un conte puerile ; une fable, qu'on ne sçauroit rendre vraisemblable ? On doit d'abord remarquer que Latinius étoit né plusieurs années après la mort d'Annius : s'il n'a pas lui-même inventé le conte, qu'il nous débite, du moins auroit-il dû nous apprendre de qui il le tenoit. Il est vrai que du vivant d'Annius, & encore après sa mort, on a trouvé une quantité prodigieuse de piéces de Marbre, aux environs de Viterbe : mais si on

(1) Joannes Annius, ... homo egregiè non solùm Latinis Litteris, sed etiam Græcis, Hebræis, Arabicis, & Caldaïcis eruditus, praterea totius antiquitatis studiosissimus indagator, uti scriptis editis abundè est testatus... quamquam non desunt, qui... tales libros eum confixisse calumnientur, quippe quoniam ab ipsis illorum auctorum scripta visa non fuere, mihi verò primis etiam annis cognita, &c. *Lean. Alb. descript. Ital. ubi de Viterbio. Ap. Echard. Tom. II, pag. 6, Col. 2.*

va s'imaginer, que Jean Annius avoit fait enterrer tous ces morceaux de Marbre; qu'on nous dise, d'où il les avoit tirés? Comment il étoit venu à bout de les faire tailler, graver, transporter, & cacher dans les Vignes de plusieurs Particuliers, toujours dans le plus grand secret, & à l'insçu de tous ses Compatriotes? Tout cela demandoit le concours de bien des Personnes : il falloit d'ailleurs endommager les Vignes pour enfoüir les Marbres. Le secret pouvoit-il être gardé? Cela, dit-on, a été fait si secretement, que personne ne la sçu du vivant d'Annius; & que les Magistrats y ont été surpris.

Voilà le fondement des reproches de fourberie, & d'imposture, dont on a chargé Annius; je ne sçai si cela fait assez d'honneur au jugement de ceux, qui se livrent ainsi à leur imagination, ou qui ne craignent pas de suivre celle des autres. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jean Annius, constanment estimé en Italie, surtout à la Cour de Rome, ne fut jamais accusé, ni soupçonné de Fourberie de son vivant. Il paroît cependant bien difficile, qu'au milieu d'une Cour si éclairée, & ne manquant pas sans doute d'envieux, dans sa Patrie, il eût conservé jusqu'à sa mort, une réputation, qu'il auroit pris si peu de soin de ménager.

Nous adoptons volontiers les judicieuses refléxions d'Antoine Guevara, autrefois Chapelain de Philippe II Roy d'Espagne: « Pour nous (dit cet Ecrivain, dans ses Commentaires sur le troisiéme Chapitre du Prophête Habacuc) plus « équitables envers Annius, nous éxaminerons par la raison, « & non par les Préjugés, le fort & le foible des objections, » qu'on fait contre lui : car si on veut s'en tenir aux Préjugés, « ils sont tous en sa faveur. La Justice, la Piété, la Prudence « ne nous permettent point de penser, ou d'avancer, sans preuve, qu'un Théologien de réputation, qu'un Religieux estimé, « élevé à un poste honorable, & célébre par la connoissance de « l'Histoire, après avoir donné d'illustres preuves de son génie, de son sçavoir, de ses talens; & s'être fait un grand nom, « tant par ses sçavans Commentaires sur les Saintes Ecritures, « que par plusieurs autres beaux Ouvrages, ait été capable d'une « imposture, qui ne pouvoit lui servir à rien. Non, un tel soupçon ne tombe point sur un Personnage de cette profession, « de ce caractére, de ce mérite. Léandre Albert a eu raison « de dire, que ce seroit faire injure à cet Auteur, que de le « croire capable d'un tel crime : aussi assure-t-il qu'il a vû étant « à Viterbe, ces anciens Manuscrits qu'Annius n'a fait paroî- «

» tre, que pour l'utilité publique, en faveur de ceux qui aiment » à étudier l'Antiquité (1) ».

Antoine Guevara éxamine ensuite avec soin, la valeur des preuves, qu'on allégue contre la vérité de ces monumens. Comme nous ne prétendons pas prendre parti sur cet Article, nous ne rapporterons pas les raisonnemens, ni les autres refléxions critiques de cet Auteur. Il suffit de remarquer, que, selon Nicolas-Antoine, les Commentaires de Guevara sur le Prophête Habacuc, sont fort estimés: André Schot dit qu'ils sont pleins d'érudition, & de Notes sçavantes, touchant les Antiquités, les Langues, & les Histoires (2).

Nous ne devons pas aussi passer sous silence, ce que nous avons lû dans un petit Ouvrage, imprimé à la Haye, chez Adrian Moetiens, l'an 1706, sous ce Titre: *Fragmens d'Histoire, & de Littérature.* L'Auteur Anonime, après avoir dit qu'Annius avoit mérité tous les reproches d'infidélité, qu'on
Pag. 191. lui a faits, ajoute qu'*on a quelquefois outré les choses.* Deux Pages après, il loue ses Ecrits, ceux-mêmes que l'Anonyme au-
Pag. 193. roit dû absolument rejetter, s'il vouloit se suivre. *Annius, dit-il, a beaucoup écrit: le Commentaire qu'il donna* in Archilochi de temporibus epitomen, *fut très-estimé. Il en donna encore de très bons, sur le Traité des tems de Bérose, de Manethon, de Méthasténes, & de Philon. Ses* Questiones de Etruscia *lui firent beaucoup d'honneur.* Mais comment ces Commentaires d'Annius sont-ils *très-bons*; si les Ouvrages même, sur lesquels il a travaillé, n'ont rien de véritable, ni de réel?

(1) At nos animæquiores in Annium Argumenta, quibus impetitur, quid virium habeant, quid non, ratione, non opinione pensemus: nam si res opinione pensanda est, æquum esse mihi videtur, & non solùm pietas Christiana, sed moralis quoque prudentia exigit: ut Annius, eximius Theologus, Ordinis Prædicatorum Professor, Historiarum quotquot fuerunt exactissima cognitione percelebris, qui tot egregiis editis monimentis, tum divina scriptura illustranda, tum rebus vetustissimis eruendis, suum nobis ingenium, & solertiam, & multigenam eruditionem probavit, sibique decus & nomen fecit; æquum est, inquam, & consentaneum rationi, ut ab hac præstigiarum, & imposturarum calumnia, unde nihil sperare potuisset, alienus & integer habeatur. Non cadit utique, non cadit, inquam, in hos mores, non in hunc pudorem, non in hunc hominem ista suspicio, &c. *Ant. de Guevara in Commen. in c. 3m Habac. v. 13. nn. 141, 142.*

(2) Doctos illos (in Habacuc Prophetam Commentarios) variisque Antiquitatum, Linguarum, & Historiarum notis refertos, &c. *Nic. Ant. Bibl. Hisp. Tom. I, pag. 100, Col. 2.*



LIVRE XXIV.

MICHEL-FRANÇOIS DE LILLE, PRECEPTEUR DE L'ARCHIDUC D'AUTRICHE PHILIPPE I, DEPUIS SON CONFESSEUR, ET SON CONSEILLER, EVESQUE TITULAIRE DE SELIVRE'E.

MICHEL-FRANÇOIS DE LILLE.

Monum. mss Conven. Insul. c. II. Echard, Tom. II, pag. 7.

MICHEL-FRANÇOIS, surnommé de Lille, nâquit dans cette Ville Capitale de la Flandre Françoise, vers l'an 1435; & y fit Profession de l'Ordre de saint Dominique en 1454, ou 1455. Comme il donnoit de grandes espérances, tant par les qualités de son esprit, que par la pureté & l'innocence de ses mœurs, dès qu'il eut fait ses Vœux, il fut envoyé à Paris, afin qu'il fit ses Etudes, & qu'il prit ses Dégrés dans le Collége de saint Jacques. Mais il n'y avoit pas long tems, que le jeune Religieux profitoit des Leçons de ses Maîtres, & du loisir de sa retraite, pour apprendre la Science des Saints, lorsque les maladies contagieuses, qui commençoient à se faire sentir dans la Ville Royale, obligérent les Supérieurs de le rappeller dans sa Patrie l'an 1458. Aussitôt qu'on fut délivré de la crainte de ce redoutable fléau, Michel-François déja honoré du Caractére Sacerdotal revint continuer ses Etudes à Paris. Il y étoit encore en 1461; & il y contracta dès lors une sainte amitié avec le célébre Alain de la Roche.

I. Etudie dans l'Université de Paris.

Quelques progrès qu'il eût déja faits dans les Sçiences, sa Piété, & le zéle de la vie réguliére le faisoient encore plus estimer que son Erudition : aussi lui confia-t-on dans un âge peu avancé, le soin & l'Education des Novices dans le Couvent de Lille (*); & le Pere Conrad d'Aste, Général des FF. Prêcheurs, se servit utilement de son Ministére, pour établir, ou affermir la Congrégation Réformée de Hollande, dont il fut depuis consideré comme un des principaux appuis. Il avoit annoncé la Parole de Dieu avec fruit dans plusieurs Villes des Pays-Bas, & enseigné avec réputation la Théologie à Douay, lorsque le Chapitre Général de son Ordre, tenu à Rome l'an 1468, le choisit pour expliquer l'Ecriture Sainte dans l'Université de Cologne, où il prit le Bonnet de Docteur.

II. Enseigne dans celles de Douay, & de Cologne.

Elû successivement Prieur des Couvens de Valenciennes, & de Lille, peu après Vicaire Général de la Congrégation de

III. Divers Emplois, qu'il remplit avec honneur dans son Ordre.

(*) Selon les Monumens du Couvent de Lille, ce fut dans le Chapitre Provincial de France, tenu à Tours l'an 1460 que Michel-François fut institué Maître des Novices: mais puisque, selon le même Manuscrit, il n'étoit né que vers l'an 1438, il n'étoit âgé que d'environ 22 ans en 1460. La Chronologie du Pere Echard, qui met sa naissance en 1435, paroit plus exacte : nous l'avons suivie.

Hollande, il montra dans l'éxercice de ces différens Emplois, tant de prudence, de sagesse, de fermeté, & de douceur, qu'en se faisant aimer de tous ceux qui devoient lui obéïr, il faisoit en même tems observer le bon ordre, la Discipline, & la régularité la plus éxacte. Ses éxemples y contribuoient encore plus, que ses exhortations patétiques, & ses maniéres insinuantes. On loue particuliérement sa tendre dévotion envers la sainte Vierge, & le zéle, avec lequel il tachoit d'inspirer les mêmes sentimens à ses Religieux, & à tous les Fidéles. Il fut dans le Pays un des Restaurateurs du Rosaire, dont il fit connoître l'esprit & l'utilité, tant par ses Prédications, que par ses Ecrits.

Dès l'an 1483 ayant été nommé Inquisiteur Général de la Foi, dans toutes les Provinces des Pays-Bas, soumises à la Maison d'Autriche, son mérite ne fut plus renfermé dans

IV. Sa réputation le fait appeller à la Cour de Vienne.

le Cloître. Les Evêques, & les Peuples parurent également satisfaits de sa vigilance, & de sa modération. La Cour de Vienne surtout ayant reconnu ses talens, Maximilien premier, Roy des Romains, le mit auprès de son Fils unique, Philippe Archiduc d'Autriche, pour former ce jeune Prince, qui monta

V. Il est choisi par l'Empereur, pour élever le jeune Archiduc.

depuis sur le Trône de Castille. Si les grandes qualités d'un tel Disciple le rendirent précieux au Précepteur; les vertus de celui-ci, & ses sages attentions, pour apprendre à son Eleve tout ce qui peut faire honneur à un Prince Chrétien, lui inspirérent une confiance parfaite, & un si grand attachement à sa Personne, que lorsqu'il n'eut plus besoin de Précepteur, l'Archiduc voulut néanmoins le retenir toujours auprès de lui. Il le fit son Aumonier, son Confesseur, & l'un de ses Conseillers les plus intimes (1).

Ces différens Emplois l'obligeoient de paroître souvent à la Cour; mais bien loin d'y contracter quelque chose des Vices des Courtisans, ordinairement flateurs, intéressés, ambitieux, & dissimulés; le Serviteur de Dieu, dont la piété fut toujours sincére & solide, ne donna jamais que des éxemples dignes de sa Profession, & de sa Vertu. Plus il sentoit le

VI. La solidité de sa Vertu le fait estimer des Courtisans.

(1) Qua vero erat, non solùm apud suos, sed & extra ordinem, æstimatione & famâ, ab eximia pietate, puritate morum, eruditione singulari, dicendique apud Populum gratiâ & efficaciâ, Maximillianus Austriacus, Romanorum Rex, Philippi Principis ... unigeniti sui Pædagogum delegit anno 1490: exinde eidem Principi jam adulto Philippo factus est ab eleemosinis, à consiliis, atque ab arcanis conscientiæ suæ, seu confessionibus, &c. *Echard. ut sp.*

Utque muneris hujus adimplere posset liberiùs officia, quæ in aula frequentiùs cogebant versari, mortuo anno 1493, nostro Nicolao Brugman Episcopo Salubriensi, ejusdem Tituli inauguratus est Episcopus Michaël Litterarum Apostolicarum virtute, &c. *Ibid.*

besoin

besoin qu'il avoit du secours Divin, pour conserver son Ame dans l'innocence, & son cœur dégagé de l'amour du Siécle, plus il s'adonnoit à l'éxercice de la Priére, & de la mortification chrétienne. Avec cette sage précaution il pratiqua constanment, & il fit respecter la vertu dans un Pays, où elle n'est pas toujours en honneur. Sans se rendre le Censeur de Personne, il obligeoit le vice de se cacher ; & les moins religieux ne pouvoient s'empêcher quelquefois de louer en lui, ce qu'ils n'avoient pas la force, ou le courage de vouloir imiter. Les uns admiroient sa modestie, & son désintéressement ; les autres sa prudence, & sa sagesse dans les Conseils. Mais personne ne faisoit plus souvent, ni plus sincérement l'Eloge de ses Vertus, que le jeune Prince, à qui il devenoit tous les jours plus cher ; & qui sembloit se faire un devoir capital de s'en tenir religieusement aux conseils qu'il recevoit de lui.

VII. Et encore plus du Prince.

Nicolas Brugman, Dominicain, Evêque de Sélivrée, étant mort le 23 jour d'Avril 1493, l'Archiduc voulut que son Confesseur fût Evêque de la même Eglise (*) ; & le Pape Aléxandre VI, fit expédier pour cela les Bulles, le quinziéme de Juillet 1496. Comme la Ville de Sélivrée étoit dès lors sous la puissance des Turcs, cette Dignité ne donnoit au nouvel Evêque, que le caractére & le rang, sans l'obliger à la résidence, qui n'étoit pas de son choix. Aussi l'intention de l'Archiduc étoit-elle de l'honorer, sans cesser de l'avoir toujours auprès de sa Personne. Le Prélat continua donc de rendre ses services ordinaires à ce Prince : mais tous les momens qu'il pouvoit prendre sur ses occupations, il les passoit volontiers dans le Cloître avec ses Freres, occupé de ses saints Exercices, ou de la composition de quelques Livres de Piété, qu'il écrivoit autant pour se nourrir lui-même, des Vérités de la Religion, que pour donner aux autres des Maximes de conduite.

Vide Bullar. Ord. Tom. IV, p. 201.

VIII. Il est fait Evêque de Sélivrée.

Lorsque la Cour se trouvoit à Lille, qui appartenoit alors à la Maison d'Autriche, notre Prélat profitoit avec plaisir de l'occasion, pour se retirer plus souvent dans le Couvent, où il avoit reçu autrefois l'Habit de Religieux, afin de s'affermir toujours davantage par l'éxemple, dans la résolution d'accomplir fidellement ses promesses. Il avoit pris une Cellule dans le Monastére, & il ne vouloit pas être traité autrement qu'un simple Religieux. Il avoit cependant un petit nombre de Do-

IX. Il fréquente moins la Cour ; que le Cloître.

(*) Sélivrée, Ville de Turquie dans la Romanie, à cinquante mille pas de Constantinople au Couchant, aujourd'hui Archiépiscopale, n'étoit qu'Episcopale dans le quinziéme Siécle.

LIVRE XXIV.

MICHEL-FRANÇOIS DE LILLE.

mestiques; mais il les faisoit loger dans une Maison voisine du Couvent, sans leur permettre de venir troubler le recueillement, ou le silence des Serviteurs de Dieu. Pendant le séjour qu'il fit à Lille vers le commencement du seiziéme Siécle, ce Prélat mit la derniére main à quelques-uns de ses Ouvrages, & en particulier à son Traité *des abus de la Cour, & des Courtisans*; Ouvrage qu'il dédia à l'Archiduc Philippe d'Autriche, déja reconnu Infant de Castille, & héritier présomptif de cette Couronne (1).

X. Ouvrage utile.

XI. Philippe I, va prendre possession du Trône d'Espagne.

Lorsqu'en 1501 Philippe I se détermina enfin à faire le voyage d'Espagne, où les Rois Catholiques, Ferdinand & Isabelle, l'invitoient depuis quelque tems de se rendre, il pressa fort son Confesseur de l'accompagner dans ce Royaume. Ce Prince, naturellement facile, bon, familier, sincére, très-attaché à la France, mais ennemi du travail, & des affaires, avoit surtout besoin d'un Homme de confiance, sur les lumiéres, & la probité duquel il pût se reposer entiérement. Il s'étoit toujours bien trouvé des Conseils de l'Evêque de Sélivrée, qui lui étoit devenu un Ministre nécessaire. Celui-ci cependant, épuisé peut-être par le travail, & ses austérités, plutôt que par le nombre de ses années, car il n'étoit que dans sa cinquante-sixiéme année, pria humblement le Prince de vouloir agréer un autre Confesseur, & lui permettre de finir ses jours dans son Pays. L'Archiduc n'y consentit qu'avec peine: le Pere Jean Lampier, Dominicain, le suivit en Espagne, en qualité de son Confesseur; & l'Evêque de Sélivrée se retira à Malines, où la Princesse Marguerite, Veuve du dernier Duc de Bourgogne, Charles le Hardi, vouloit se servir de ses Conseils, pour l'Education du jeune Duc de Luxembourg, appellé depuis Charles-Quint, né à Gand le vingt-quatriéme de Février 1500.

XII. Son Confesseur se retire à Malines, pour veiller à l'Education du Duc de Luxembourg, appellé depuis Charles-Quint.

Echard. Tom. II, pag. 8. Col. 1.

XIII. Sa mort.

Mais notre Prélat finit bientôt après sa Carriére, étant mort le deuxiéme de Juin 1502. Son Corps, porté de Malines à Lille, fut enterré dans notre Eglise, où il avoit autrefois prononcé ses Vœux; & où étoit le Tombeau de son Pere & de sa Mere. La tendre affection, que ce pieux Evêque conserva toujours pour son Ordre, & en particulier pour la Maison, dans laquelle il s'étoit consacré au Seigneur, l'avoit porté à faire de grands biens à ce Couvent: on en trouve la preu-

(1) De abusibus Aulicorum ad Philippum Archiducem Belgii, & Hispaniæ ex uxore Joanna Principem. *Le Mire assure que le Manuscrit de ce Traité, se conservoit à Lille, dans la Bibliothéque des Dominicains, où on ne le trouve plus, dit Gilbert de la Haye.* Echard. Tom. II, pag. 8. Col. 2.

ve dans les Actes de quelques Chapitres Généraux, & dans ceux de la Congrégation de Hollande.

LIVRE XXIV.

MICHEL-FRANÇOIS DE LILLE.

XIV. Ses Ecrits.

Outre les petits Traités qu'il avoit publiés pour étendre le Culte de la sainte Vierge, & pour apprendre la maniére de se préparer chrétiennement à la mort, il en avoit écrit un autre de l'Avénement, & des Caractéres de l'Antechrist, qui fut imprimé à Cologne l'an 1478.

THOMAS DONAT, SEPTIÉME PATRIARCHE DE VENISE, ET JERÔME QUIRINI SON SUCCESSEUR.

THOMAS DONAT.

Ita. Sacr. Tom. V, Col. 1316.

Nous ne devons point séparer ces deux illustres Enfans de saint Dominique, qui ne furent pas moins unis pendant leur vie, par les liens d'une sainte amitié, que par une même Profession, & par les mêmes Dignités, comme l'a remarqué l'Abbé Ughel.

Thomas Donat, ou Donati, issu d'une Famille patricienne de Venise, nâquit sous le Pontificat d'Eugéne IV l'an 1445. Son Pere, Sénateur Venitien, nommé Hermolaï, & sa Mere, Marine de Laurete, prirent un soin particulier de son Education. Ils virent avec plaisir ses premiers progrès dans la piété, & dans les Lettres. Mais ils n'approuvérent pas de même la résolution, où il parut être dans la suite, de mépriser les Grandeurs, & les vanités du Siécle, pour se consacrer à Dieu dans l'Ordre des FF. Prêcheurs. Cependant le Disciple de JESUS-CHRIST, soumis dans tout le reste à la volonté de ses Parens, ne crut pas devoir les consulter sur sa Vocation. Agé de seize ans, suivant quelques Auteurs, ou de quatorze seulement, selon le Pere Echard après Léandre Albert; le jeune Thomas demanda, & reçut l'Habit de saint Dominique dans le Couvent de Venise, dédié au saint Patriarche (1). Ce ne fut pas sans avoir soutenu de rudes combats contre la chair & le sang: la Grace le rendit victorieux; & après avoir heureusement triomphé du Monde, & de tous les obstacles qu'on mit à sa

Lean. Alb. de Viris illustribus Lib. III, fol. 84.

Echard. Tom. II, pag. 11.

I. Entre fort jeune dans l'Ordre de saint Dominique.

(1) Fr. Thomas Donatus, ex nobili Venetorum Familia ortus, Patre Hermolao optimo Senatore, Matre Marina Lauretana lectissima fœminâ, bonis imbutus moribus, & Litteris Eruditus, decimo-sexto ætatis suæ anno, sæculi hujus illecebras, ac vanitates contemnens, ad sacrum Prædicatorum ordinem se contulit; in quo pietate & scientiâ, tam naturali quàm Theologicâ, Brevi multum profecit, &c. *Ita. Sacr. Tom. V, Col.* 1307.

Fr. Thomas Donatus, gente patriciâ ortus, adolescens annorum quatuordecim, invitis parentibus ordinem amplexatus est, in Cœnobio sancti Dominici Veneto, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 11. *ex Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. III, fol.* 84.

LIVRE XXIV.

THOMAS DONAT.

vocation, il triompha encore de lui-même, & de ses passions.

II. Pratique avec ferveur toutes les Vertus chrétiennes, & religieuses.

Dans un âge si tendre, le nouveau Religieux pratiqua, sans aucun adoucissement, toutes les austérités de sa Régle: & comme il aspiroit dès lors à la perfection des vertus, il voulut que l'obéïssance & l'humilité en fussent le premier fondement. Aussi le vit-on avancer toujours dans ces sentiers que les Saints nous ont frayés; mais que la Nature corrompue, le relâchement, & l'amour propre nous font quelquefois regarder comme impraticables. Peu satisfait de s'éxercer parmi ses Freres, dans les Offices les plus bas, ou les plus pénibles, on le trouvoit toujours prêt à professer au dehors la Pauvreté Evangélique, dont il se faisoit honneur, quelques reproches, que puissent lui en faire ses illustres Parens. Le premier fruit qu'il voulut retirer de sa retraite, fut de se connoître lui-même, & d'apprendre à connoître JESUS-CHRIST, sa sainte Vie, sa Doctrine, ses Maximes; & de commencer comme lui à faire avant que d'enseigner. Il ne sépara pas cependant la priére de l'Etude; & par ces deux moyens étant devenu, en peu d'années, aussi habile que vertueux, il annonça avec des fruits merveilleux, les Vérités qu'il avoit profondément méditées. Il y eut peu de Peuples dans les Etats de Venise, & dans la Lombardie, qui ne voulussent profiter de ses Prédications; & qui en admirant sa piété, n'applaudissent à ses talens.

III. Saint & célébre Prédicateur.

Autant qu'il avoit montré de zéle dans la Ministére de la parole, autant fit-il paroître de prudence & de fermeté, dans la conduite de quelques Communautés Religieuses, qui voulurent l'avoir pour Supérieur. Un Auteur, qui pouvoit avoir conversé avec lui, dit qu'il étoit d'un air grave, & majestueux, d'un courage grand, & intrépide, naturellement sévére, éloquent, patétique dans ses Discours, doué de toutes les qualités de corps & d'esprit, qui peuvent attirer le respect à un Supérieur, & concilier la confiance à un Ministre de la Parole. Il remplissoit dignement les Fonctions de l'un & de l'autre; &, sous sa Direction, la Congrégation de Lombardie devenoit tous les jours plus florissante, par le nombre & le mérite de ses Sujets, lorsqu'il plut à la Providence de retirer cette Lampe de dessous le Boisseau, pour la placer sur le Chandelier.

Leand. Alb. ut sp.

IV. Excellent Supérieur.

Le Cardinal Maffeo Gherard, sixiéme Patriarche de Venise, étant mort à Terni dans l'Ombrie, le quatorziéme de Septembre 1492, lorsqu'il revenoit de Rome, après le Conclave d'Aléxandre VI, le Sénat de Venise aussitôt assemblé, pour donner un Successeur au défunt Patriarche, nomma tout d'u-

Ughel. Ita. Sacr. ut sp.

ne voix Thomas Donati, comme le Sujet le plus capable de bien remplir ce grand Siége. Le nouveau Pape, qui n'ignoroit ni ses talens, ni ses vertus, répondant avec la même diligence aux vœux du Sénat, agréa cette Nomination; & la confirma par ses Bulles du premier Octobre de la même année. Déja le Sénat, & le Peuple de Venise se félicitoient d'avance d'un heureux Gouvernement; ceux principalement, qui aimoient la Religion, & le bon ordre, donnoient des marques publiques de leur joye: mais le Serviteur de Dieu, aussi effrayé, que les autres paroissoient contens, n'avoit point attendu les Lettres du Pape, pour chercher un asyle, où il pût vivre inconnu, jusqu'à ce qu'on eût rempli d'un autre sujet, le Siége Patriarcal de Venise.

V. Nommé Patriarche de Venise.

Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 191.

Sur le premier bruit, qui se répandit de sa Nomination; Thomas Donati, sans se confier à ses plus intimes Amis, se retira seul dans le Territoire de Vicence, dans un lieu, qui lui paroissoit propre à son dessein: il y demeura en effet plusieurs jours caché, uniquement occupé de la priére, & joignant ses larmes à un jeûne rigoureux, pour obtenir de Dieu d'être délivré du fardeau, dont il redoutoit le poids. Plus il creusoit dans l'abyme de son néant, plus il se croyoit dépourvû des qualités, & de toutes les vertus nécessaires à un Evêque. Il sçavoit d'ailleurs quel étoit le pitoyable état, pour ne pas dire la corruption, & le déréglement du Clergé, qu'il auroit à gouverner; quelle est ordinairement l'indocilité des Peuples, quand on entreprend de déraciner les abus ausquels ils sont accoutumés de longue main; & à combien de contradictions un Pasteur est exposé, s'il ne se prête pas servilement aux désirs des Grands, ou s'il veut s'opposer, selon son devoir, à leurs injustes entreprises. Ces sages réfléxions, qui avoient engagé autrefois le Bienheureux Laurent Justinien, premier Patriarche de Venise, à refuser d'abord cette Dignité, confirmoient de plus en plus dans les mêmes sentimens, celui qui venoit d'être élû pour remplir le même Siége.

Vide Lean. Alb.

VI. Il va se cacher dans une Solitude.

Lege Ita. Sacr. Tom. V, Col. 1291.

Mais quoique la crainte de l'un & de l'autre fût raisonnable, & leur humilité digne de louange, leurs vœux ne furent pas éxaucés. Thomas Donati fut decouvert dans sa retraite. Toutes ses précautions ne purent le tenir long-tems caché aux éxactes recherches de ceux, qui avoient intérêt qu'il ne fût pas toujours inconnu: & Aléxandre VI ne fit pas plus d'attention à ses priéres, à ses gémissemens, & à tout ce qu'il put dire, pour justifier son refus, qu'Eugéne IV en avoit fait aux humbles remontrances du Bienheureux Laurent Justinien. Il fallut donc plier

VII. Il est découvert, & forcé malgré ses résistances, d'accepter une Place d'honneur, dont il se croit indigne.

ſous l'autorité, ou ſous les Loix de l'obéïſſance; & ſe laiſſer placer en tremblant, ſur un Siége, que la cupidité & l'ambition faiſoient rechercher à tant d'autres (1).

VIII. Dans quel eſprit il y entre.

En recevant l'impoſition des mains, dans les plus purs ſentimens de Sacrifice, & dans une ferme réſolution de ne préférer rien à ſon devoir, le nouveau Patriarche de Veniſe reçut la Plénitude de l'Eſprit Epiſcopal. Malgré toutes les difficultés, qu'il avoit ſagement prévûës, & qui ne pouvoient être que fort grandes, il fit de grands biens dans une Adminiſtration de douze années. Peu ſemblable à celui qui occupoit alors le premier Trône de l'Egliſe, il remplit toute Juſtice, & tous les devoirs d'un Paſteur zélé, vigilant, intrépide, plus reſpectable par la pureté de ſes mœurs, que par l'élévation de ſon Siége. Il accompagna toujours ſa fermeté, de tant de ſageſſe, qu'en ſe faiſant craindre des Méchans, il étoit encore plus aimé des Gens de bien: & on répandit plus de larmes à ſa mort, qu'il n'en avoit répandu lui-même à ſon Exaltation. Il eſt vrai, dit l'Abbé Ughel, qu'on voyoit reluire en lui tous les ornemens des vertus, & l'aſſemblage de toutes les qualités, qui aſſurent à un bon Paſteur l'eſtime, le reſpect, l'amour, & la confiance du Troupeau (2).

IX. De quelle maniére il s'y conduit.

X. Quelle fut la douleur de tous ſes Peuples, quand ils le perdirent.

Après la Cérémonie de ſa Conſécration, & de ſon Inſtallation, que le Sénat de Veniſe fit faire avec beaucoup de Pompe, le 28, & le 29 de Novembre 1492, notre zélé Patriarche commença d'abord à mettre en éxécution, ce qu'il avoit réſolu de faire, pour rendre à ſon Egliſe ſa premiére beauté. Perſuadé que de la conduite des Paſteurs dépend celle des Peuples, qui ſuivent ordinairement les bons, ou les mauvais éxemples des Prêtres; pour abolir une infinité d'abus, & rétablir parmi les Fidéles les pratiques de Religion & de Piété, il entreprit de rappeller ſon Clergé à l'Eſprit des Saints Canons; & il voulut que le Chapitre de ſa Cathédrale ſervît de modéle à tous les autres Eccléſiaſtiques. Dans cette vûe il augmenta d'abord ce Chapitre de douze Chanoines; qui, ſelon un uſage fort ancien, mais depuis quelque tems négligé, devoient être choiſis d'entre ceux,

XI. Pour réformer le Clergé, il commence par ſon Chapitre.

(1) Quòd cùm rumore percepiſſet, Vicentiam furtim petiit, & pluribus diebus in agro, quem incolæ vocant ad ſchalettas, per aliquot paſſuum millia ab Urbe diſtante delituit. Sed tandem inventus lacrymans tantum ſubiit onus, &c. *Lean. Alb. Lib. III, fol. 85.*

(2) Fr. Thomas Donatus, nobilis Venetus, Ordinis Prædicatorum, ſeptimus extitit Patriarcha Venetiarum anno 1492. Vir cum nobilitate generis, tum rariſſimis virtutibus planè dignus, in quem omnium dignitatum ornamenta tutò poſſent conferri. Theologicâ, Philoſophicaque, cum oratoriâ facultate fuit inſignis; eaque cum laude probitatis, prudentiæque Venetam Eccleſiam adminiſtravit annis duodecim, ut elatus anno 1504 omnium ordinum exciverit lachrymas, &c. *Ita. Sacr. Tom. V, Col. 1306.*

qui avoient déja donné des preuves de leur vertu, dans le service des Paroiſſes de la Ville (1). Par cet arrangement le Patriarche donna plus d'éclat au premier Chapitre, plus de décence, & de Majeſté au Service Divin; & il ſe trouva dans l'occaſion de placer dans les Paroiſſes, les Miniſtres qu'il jugeoit les plus capables d'inſtruire les Fidéles, de les édifier, & de les ſervir.

XII. Rétablit la Paix, avec la vie réguliére dans pluſieurs Monaſteres.

Sa vigilance, ſes ſoins, ſes exhortations produiſirent auſſi pluſieurs bons effets, dans divers Monaſtéres; où il eut la conſolation de rétablir en même tems, la Paix, & la Diſcipline réguliére. Celui des Religieuſes de ſaint Maphée, Ordre de Cîteaux, donna l'éxemple aux autres: mais ce ne fut qu'à la demande de l'Abbeſſe, & de ſa Communauté, que le Pape mit pour toujours ce Monaſtére ſous la conduite du Patriarche; afin que ſous ſes auſpices on y joüit plus ſûrement de tous les avantages, qu'on pouvoit ſe promettre de ſa ſageſſe, & de ſes attentions. La Bulle rapportée par l'Abbé Ughel, eſt du 21 May 1496.

XIII. Sage ſévérité envers les Méchans.

L'Année ſuivante Aléxandre VI adreſſa ſes Lettres Apoſtoliques au même Patriarche, pour lui donner un plein pouvoir de juger, dans les Etats de Veniſe, les Clercs qui ſeroient coupables du Crime de Lèze-Majeſté. Un nommé François, Prêtre Venitien, Pénitencier du Pape, étoit dans le cas; il avoit avoué ſon crime; & le Conſeil des dix l'avoit déja fait remettre entre les mains du Patriarche, pour qu'il fît procéder contre lui ſelon la rigueur des Canons.

XIV. Bonté, & généroſité envers tous ceux, qui ſe portent au bien.

La juſte ſévérité, dont ce Prélat uſoit quelquefois, envers les Pécheurs ſcandaleux, lorſque les avertiſſemens, les premieres corrections, & toutes les voyes de douceur ne ſuffiſoient pas, en retenoit quelques-uns dans le devoir. Mais ſes attentions à favoriſer tous ceux qui vivoient ſelon leur état, étoient pour pluſieurs, un ſujet d'émulation plus propre à les écarter du vice. On loua toujours l'équité de ſes jugemens, ſa vigilance à terminer promptement les procès, & les querelles; ſon amour compatiſſant pour les Pauvres; & ſes pieuſes libéralités envers les Veuves, les Pupilles, les Orphélins (2).

XV. Emploi de ſes Revenus.

Quoiqu'il employât une grande partie de ſes Revenus, en ces ſortes d'œuvres de Charité, il menageoit l'autre partie

(1) Reſtituit hic primum duodecim Canonicos, ex Urbis Parochis aſſumendos, quorum Electio lapſu temporis in deſuetudinem abierat, &c. *Ita. Sacr. Tom. V, Col.* 1308.

(2) Fuit Thomas ſeverus in malos, propitius in bonos, in cauſis definiendis juſtiſſimus, ac expeditiſſimus; erga Pauperes, Viduas, & Pupillos Pius, & liberalis, &c. *Ibid.*

LIVRE XXIV.

THOMAS DONAT.

avec tant de prudence ; & il en usoit avec tant de modération pour ses propres besoins, qu'il se trouva en état de faire de grandes réparations, & de nouvelles acquisitions, au profit de ses Successeurs. Il fit réparer le Palais Patriarcal, & les autres Edifices, qui en dépendoient ; décora, & enrichit son Eglise principale, de plusieurs beaux ornemens ; il en augmenta même considérablement les Revenus, en faveur des Ministres, qui s'acquitteroient dignement de leurs Fonctions. Les autres Eglises, soit de la Ville, ou de la Campagne, éprouvérent aussi, selon leurs besoins, que la générosité du pieux Patriarche égaloit ses attentions. Parmi les beaux monumens, qui font honneur encore aujourd'hui à sa mémoire, on doit distinguer une magnifique Eglise, qu'il fit édifier, & qu'il consacra lui-même sous l'Invocation de saint Jean-Baptiste (1).

XVI. Patience.

Le Seigneur éprouvoit cependant sa vertu, par de vives douleurs, dont son Corps étoit affligé ; & qui augmentérent toujours avec le nombre des années. Mais la fermeté de son ame n'en fut point ébranlée : & quelque violent que pût être le mal, sa patience, ou sa soumission aux ordres du Seigneur, fut encore plus grande. Il avoit choisi un certain nombre de Personnes de confiance, surtout de Religieux de son Ordre, formés de ses mains, & dont le Ministére devint utile à l'Eglise : il trouvoit un adoucissement à ses maux dans les saints

XVII. Saintes Conversations.

Entretiens qu'il avoit avec eux, & dans les Exercices de Piété, qu'ils pratiquoient ensemble dans le Palais, comme ils avoient fait autrefois dans le Cloître (2). Une des maximes du Religieux Patriarche étoit de commencer, & de finir toutes ses conversations par la Priére, & de se ménager toujours un

XVIII. Ouvrages.

tems pour l'Etude. Dans ses heures de loisir, il avoit composé quelques Offices pour l'Usage de son Eglise ; quelques Traités

Vide Echard. Tom. II, pag. 11.

Théologiques, selon les Principes de saint Thomas, pour l'utilité des jeunes Ecclésiastiques ; & des Commentaires sur le Pseautier, sur l'Evangile selon saint Matthieu, & sur toutes

(1) Cathedralis organum refecit, ejusque redditus, ac supellectiles auxit. D. Joannis Baptistæ sacellum Aulæ Patriarchali finitimum à fundamentis erexit ; parietem horruli vetustate consumptum reparavit ; mensæ proventibus non spernendum attulit incrementum : nobile Palatium in agris Commenzaginensibus apud Miranum 1000 aureis Patriarchatui acquisivit ; maximisque deinde sumptibus ampliavit, exornavitque : Aulam ipsam Patriarchalem multimodè restauravit ; novasque scalas, easque percommodas apposuit ; nihil denique omisit, quod concreditum sibi munus exquirere videretur. *Ita. Sacr. Tom. V, Col.* 1308.

(2) Laboris sui socios elegerat viros præclaros ex ordine ; inter alios Hieronimum Quirinum ex gente item patritia, magnarum virtutum & dotum, quem ut filium educaverat, & qui postea in eadem sede ei successit, queiscum ut olim in Cœnobio vivebat, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 11.

les

les Epîtres de saint Paul, pour l'instruction de tous ceux qui aiment à se nourrir de la parole de Dieu.

THOMAS DONAT.

Telles furent pendant douze années les occupations de Thomas Donat; l'Oraison, le Travail, la Sollicitude Pastorale, la Méditation des Livres Saints, & le soin de les mettre à la portée de tous les Fidéles, soit par ses Ecrits, ou par ses Prédications. Comme on trouvoit en lui, dans un dégré peu commun, toutes les Vertus chrétiennes, religieuses, & Episcopales, on déféroit aussi beaucoup à ses volontés, & à tous ses sentimens. On peut dire que jusqu'à la fin de sa Vie, il jouit constanment de l'amour de ses Peuples, de la confiance de la République, & de l'Approbation du Saint Siége. Sa mort, arrivée le jour de saint Martin, onziéme de Novembre 1504, fut un sujet d'affliction pour tous les Etats, selon l'expression de Jacques Boldu, noble Vénitien, qui fit l'Eloge funébre de ce grand Homme. L'Abbé Ughel, après Fontana, assure que le Corps de Thomas Donat, fut enterré dans l'Eglise de saint Dominique, où il avoit pris l'Habit de Religieux (1). Mais Léandre Albert, qui vivoit dans ce tems-là, prétend que son Tombeau est dans l'Eglise de S. Jean-Baptiste, qu'il avoit fait bâtir. Ceux-là mettent sa mort en 1504, & celui-ci en 1505 (2).

XIX. Mort du pieux Patriarche.

Les Successeurs de notre Prélat se firent un devoir de marcher sur ses traces, & de maintenir ce qu'il avoit si sagement établi. Don Antoine Suriani, qui avoit vêcu fort saintement dans l'Ordre des Chartreux; Aloyse, ou Louis Contarini, & Antoine Contarini, Chanoines Réguliers, remplirent pendant près de vingt ans le Siége Patriarcal; qui fut donné depuis au Pere Jérôme Quirini Dominicain. Nous ne parlerons ici de ce dernier, que pour ne pas le séparer de celui qu'il avoit pris pour son Maître, & son modéle.

Ita. Sacr. Tom. V. Col. 1309, 1310, 1316.

JERÔME QUIRINI.

Dès sa tendre Enfance, QUIRINI avoit été appellé à l'Ordre de saint Dominique, & formé à la piété par les soins de Thomas Donat; qui, charmé de la beauté de son esprit, & de toutes les qualités de son cœur, le considéra toujours comme le plus cher de ses Disciples, & le Compagnon insé-

(1) Apud S. Dominicum tumulatus est; ubi ejusdem sancti Institutum cœperat profiteri, &c. *Ita. Sacr. Tom. V, Col.* 1306.

(2) Tandem jam ætate maturus, postquam omnia benè instituerat, vita functus est anno Domini 1505, & sepultus in Basilica Divi Joannis, quam ipse extruxerat, relicto sui maximo desiderio. *Lean. Alb. Lib. III, de Vir. illustr. fol.* 84.

LIVRE XXIV.

JERÔME QUIRINI.

parable de ses Travaux. La docilité, & l'émulation du jeune Religieux répondirent si parfaitement aux attentions de ce saint Homme, qu'il ne se rendit pas moins recommandable par la Doctrine, & l'éclat de ses Vertus, que par la Noblesse de son sang. Rigide Observateur de ses Régles, après avoir instruit les Peuples, & édifié ses Freres, sous l'Habit de Religieux; il fit revivre ses plus illustres Prédécesseurs, dans le Siége de Patriarche, où il fut placé le 21 d'Octobre 1524, parmi les acclamations des Fidéles, par le choix du Sénat, & la volonté du Pape Clément VII (1).

I. Imitateur de Thomas Donat.

II. Et l'un de ses Successeurs.

Cette Dignité, qui fut moins la récompense de son mérite, qu'une nouvelle occasion de le faire connoître, en le rendant plus utile au prochain, ne changea rien dans le Plan de Vie qu'il avoit suivi jusqu'alors. La parole de Dieu, dont il avoit fait sa premiére, & sa plus délicieuse nourriture, dans le secret du Cloître, fut depuis dans sa bouche une semence de Salut, pour les Peuples confiés à ses soins. Il instruisit, il prêcha, il convertit. Avant sa Promotion à l'Episcopat, il avoit toujours considéré le saint Ministére, comme une suite de sa Vocation à un Ordre Apostolique: & devenu Patriarche, il ne se servit presque que de ce seul moyen, pour corriger les mœurs dépravées de quelques-uns du Clergé, & du Peuple; pour appaiser les dissensions, éteindre les inimitiés, & réconcilier les Familles divisées. Ses Ecrits sur quelques Livres de la Bible, sont une nouvelle preuve de sa Piété, & de sa Religion: comme il avoit long-tems médité les Vérités du Salut dans leur source; il a voulu faire part à ceux qui viendroient après lui, des lumiéres qu'il y avoit puisées.

Echard. Tom. II, pag. 153.

Mais quoiqu'on nous assure, qu'il s'étoit fait estimer, autant par ses belles actions, que par l'intégrité de sa vie, & par sa Doctrine (2), on ne s'est point donné la peine de nous apprendre ce qu'il avoit fait, dans un long Gouvernement. Ferdinand Ughel s'est contenté de dire, qu'après avoir rempli pendant trente ans le Siége Patriarcal de Venise, avec une grande réputation de prudence, & de probité, Quirini se reposa dans le Seigneur, le treize de Décembre 1554, &

(1) Fr. Hyeronimus Quirinus, nobilis Venetus, Ordinis Prædicatorum, avitâ nobilitate, scientiâ, & regulari disciplinâ clarissimus, Fratri Thomæ Donato suo Antecessori amicissimus, ac individuus Comes, à Clemente VII, ex Senatûs sententiâ Patriarcha confirmatus est anno 1524, die 21 mensis Octobris, &c. *Ita. Sacr. Tom. V, Col. 1316.*

(2) Integritate vitæ, scientiâ, & rebus præclarè gestis spectabilis fuit Hyeronimus, &c. *Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 526.*

qu'il voulut être inhumé parmi ses Freres, auprès de Thomas Donat (1).

VINCENT BANDEL, VINGT-SEPTIÉME GENERAL DE L'ORDRE DES FF. PRESCHEURS.

VINCENT BANDEL.

Vide Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. I. fol. 47. Echard. Tom. II. pag. 1.

VINCENT BANDEL, ou Bandelli, appellé aussi quelquefois Vincent de Château-neuf, nâquit l'an 1435 dans le Tortonois, au Duché de Milan. Ses Parens, qui vivoient avec honneur dans une fortune médiocre, eurent peu à faire, pour le former à la vertu; parce qu'ils trouvérent en lui un riche fonds, un naturel excellent, & les plus heureuses dispositions, à tout ce qu'on voulut lui apprendre d'honnête, & de bon. Porté par inclination à la piété, il ne fit paroître dès son enfance, que de l'éloignement pour la bagatelle, & une horreur naturelle du vice. Esprit vif, juste, étendu, élevé, il avoit la memoire ferme, & beaucoup de facilité à s'énoncer.

I. Ses qualités naturelles.

Ses premiers Maîtres, dans les Écoles de Bologne, cultivérent avec soin de si belles qualités: & comme le jeune Bandel donnoit ordinairement à la priére, ou à la lecture des bons Livres, tout le tems que les autres perdoient dans le plaisir, il mérita de connoître la volonté du Seigneur, touchant l'état de vie, qu'il devoit embrasser: il obeït aussitôt à sa Vocation, en prenant l'Habit de saint Dominique dans le Couvent de Bologne, où l'on conserve les dépouilles du saint Fondateur. Appliqué dès lors à connoître les devoirs de son état, & à les remplir; il ne parut jamais oisif, jamais indifférent sur ce qui pouvoit le conduire à la perfection religieuse.

(1) Triginta omnino annis præfuit cum laude prudentiæ, ac probitatis singularis: decessitque anno 1554. Ejus corpus, ex ejusdem jussione, tumulatum est apud suos Dominicanos, propè Thomam Donatum, cum hujusmodi Epitaphio: *Ita. Sacr. Tom. V, Col. 1316.*

Hyeronimus Quirinus, ne servi Cadaver
Inferretur, ubi corpus conficitur Domini,
Hic voluit humari,
Qui adolescens in Thomæ Donati
Verba primùm juravit,
Quem in Monastica dignitate subsecutus,
Et Patriarcha Patriarcham justi tenax imitatus,
Obiit anno salutis 1554,
Id Decembris.

LIVRE XXIV.

VINCENT BANDEL.

Aussi fit-il des progrès si rapides dans la vertu, & dans les Sciences, que, dans un âge encore peu avancé, il passoit pour un Religieux des plus accomplis, & un des plus habiles Théologiens de son Siécle. Professeur de Philosophie, & de Théologie, Maître des Etudians, Bachelier, il remplit pendant quelque tems la premiére Chaire dans l'Etude génerale de notre Couvent de Bologne; & il y forma un grand nombre de sçavans Disciples, qui ont fait honneur à leur Maître, & à leur Habit.

II. Ses progrès dans l'Ordre de saint Dominique.

III. Eclat, & succès de ses Disputes.

La réputation de Vincent Bandel étoit bien capable d'exciter l'émulation de tous ceux qui prenoient ses Leçons. On assure que parmi les Disputes publiques, où il se trouva plus d'une fois dans différentes Villes d'Italie, il parut avec tant d'éclat, qu'il eut toujours pour lui, & les suffrages des Sçavans, & l'admiration des Souverains, qui se faisoient un plaisir de s'y trouver. C'est ce qu'on vit d'abord, selon Léandre Albert, dans une Assemblée fort solemnelle, tenue en présence d'Hercule d'Est, Duc de Ferrare, & dans son Palais, l'an 1481. Peu de tems après le Duc de Milan, ayant assemblé plusieurs Rabins, les plus célébres du Pays, leur ordonna de proposer tout ce qu'ils croyoient favoriser leur Religion; & il ne leur opposa que Bandelli. Notre Théologien satisfit si pleinement à toutes les difficultés de ses Adversaires; il demontra avec tant d'évidence la vérité de la Religion Chrétienne, & l'aveuglement de la Sinagogue; que les Docteurs des Juifs, reduits au silence, sans être pourtant convertis, se retirérent de l'Assemblée couverts de confusion.

IV. A Ferrare.

V. A Milan.

La Cour du Pape, & tous les Sçavans de Rome n'admirérent pas moins la vaste Erudition de Bandelli, la force de ses raisonnemens, sa présence d'esprit, & les autres avantages, qui le rendoient si supérieur dans les Disputes sçavantes. Le Chapitre Général des FF. Prêcheurs ayant été assemblé extraordinairement à Rome, le dixiéme Octobre 1484, le Pape Innocent VIII voulut assister à l'Acte soutenu par Vincent Bandelli; après l'avoir entendu discourir, & traiter les matiéres les plus épineuses, avec cette profondeur, cet ordre, & cette précision, qui lui étoient propres; Sa Sainteté en fit paroître tant de satisfaction, que peu contente de faire l'Eloge de ce grand Théologien, devant toute l'Assemblée, elle le couronna de ses mains, en lui donnant elle-même le Bonnet de Docteur (1).

VI. Et à Rome.

(1) In disputationibus publicis potissimum eminebat, quas frequentes habuit, Palmam

LIVRE XXIV.

VINCENT BANDEL.

Mais quelques talens, qu'on lui connût pour l'Ecole, on étoit persuadé que son amour de la vie réguliére, sa prudence, & sa fermeté accompagnée de beaucoup de douceur, ne le rendoient pas moins propre pour le Gouvernement. Après avoir été fait Prieur du Couvent de notre Dame des Graces à Milan, & deux fois de celui de saint Dominique à Bologne, il fut élu Vicaire Général de toute la Congrégation de Lombardie. Dans ces différens emplois, Vincent Bandelli, toujours semblable à lui-même, fit également fleurir l'Etude, & la régularité; gagna l'affection de tous ses Religieux, & l'estime de tous les Grands, avec lesquels il eut affaire, particuliérement des Cardinaux, & des Successeurs d'Innocent VIII. Si Ludovic Sforce, Duc de Milan, avoit été capable d'une sincére amitié, nous dirions avec Léandre Albert, que ce Prince n'avoit pas moins d'affection pour la Personne de Bandelli, que d'admiration de ses talens: il est du moins certain que, dans toutes les occasions, il se faisoit un plaisir de lui en donner des marques réelles. Ce qu'il n'auroit peut-être pas accordé aux priéres de sa Famille, ni à toutes les sollicitations des Seigneurs de sa Cour, il le faisoit avec une espéce d'empressement, sur une simple recommandation de Vincent Bandelli: il est vrai que celui-ci n'en abusa jamais: il n'usa de cette faveur, que pour protéger l'innocence, adoucir quelquefois un esprit fier, & soupçonneux, & l'empêcher de faire éclater sa colére, contre ceux qu'il n'aimoit pas, ou qui lui étoient devenus suspects.

VII. Emplois.

VIII. Dignement remplis.

IX. Il ne se prévaut de l'amitié du Duc de Milan, que pour faire du bien à plusieurs.

Pendant que Bandelli gouvernoit, pour la seconde fois la Congrégation de Lombardie en 1499, il eut le chagrin de voir tout ce Pays dans la désolation; la Lombardie ravagée par une Armée ennemie, & victorieuse; tout le Milanez conquis; la Ville, & la Forteresse de Milan livrées aux François; & Ludovic lui-même fugitif; heureux encore, s'il ne se fût pas sitôt lassé de fuir. L'Entrée du Louis XII dans le Duché de Milan, & la rapidité de ses Conquêtes avoient étonné ce Prince, qui s'étoit attiré l'indignation du Roy Très-Chrétien. Plus consterné que ses Sujets, & ne se sentant ni assez de force, ni assez de courage, pour s'opposer à un si puissant ennemi, il avoit quitté la Campa-

X. Ludovic Sforce.

Mariana Hist. d'Esp. Liv. XXVII, p. 269.

de adversariis semper reportans, numquam victus. Inter has tres præcipuæ & solemnes præsertim numerantur, quibus copiosus litteratissimorum virorum interfuit cœtus: prima anno 1481, coram Hercule Estense Ferrariæ Duce in ejus Palatio habita; altera coram Ludovico Sfortia, postea Mediolanensi Duce, adversus Judæos; tertia Romæ anno 1484, in Comitiis Generalibus Ordinis, mense Octobri præter morem habitis, astante S. P. Innocentio VIII; qui tantam ex ejus Eruditione voluptatem percepit, ut continuò suis ipse manibus, coram celeberrimo consessu Lauream Magisterii ejus capiti imposuerit. *Echard. Tom. II, pag. 1.*

gne pour se renfermer dans sa Ville Capitale. Mais cette retraite ne lui paroissant pas encore assez sûre, il en sortit bientôt après, résolu de passer en Allemagne, & en Suisse, pour implorer le secours de ces Nations. On lui fournit en effet de bonnes Troupes, avec lesquelles il revint l'année suivante en

XI. Fugitif.

Italie, plein d'espérance de recouvrer tous ses Etats. Tout parut d'abord lui réüssir; plusieurs Villes du Milanez lui ouvrirent les Portes; quelques autres lui envoyérent des Députés;

XII. Revient en Italie.

celle de Novarre, quoique défendue par une Garnison Françoise, fut obligée de capituler. Mais pendant que Ludovic s'obstinoit à vouloir emporter la Citadelle, il tomba enfin entre les mains des François; & devenu leur Prisonnier pour le reste de ses jours, il éprouva, comme nous l'avons remarqué ailleurs, la vérité de ce que Jérôme Savonarolle lui avoit souvent prédit.

Ibid. pag. 289.

XIII. Et tombe entre les mains des François.

Ludovic n'avoit peut-être pas de plus sincére ami que Bandelli; nul par conséquent ne fut plus sensible au malheureux sort de ce Prince; & personne ne s'intéressa davantage à faire réüssir les moyens, qui furent employés pour lui procurer quelque sujet de consolation. Outre le crédit, qu'il s'étoit acquis depuis long-tems dans la Cour de Rome, & dans le Sacré Collége; son mérite n'étoit point inconnu en France. Un Auteur Contemporain nous apprend, que dès le mois d'Octobre 1499, lorsque le Roy Très-Chrétien étoit à Milan (plusieurs mois avant la captivité de Ludovic) Vincent Bandelli étant venu présenter ses respects à Sa Majesté Très-Chrétienne, il en avoit été reçu fort gracieusement; & qu'il s'étoit concilié dès lors l'estime de plusieurs Seigneurs François; celle particuliérement du Cardinal George d'Amboise, Archevêque de Rouen, premier Ministre du Roy, & Légat du Pape en France (1). Il ne faut pas douter, que le zéle de Bandelli pour son ancien Souverain, ne l'ait encore porté à faire agir en sa faveur, le Pere Jean Clerée, célébre Dominicain, alors Confesseur de Louis XII. Cependant tout cela fut inutile; & ni les sollicitations du Souverain Pontife, ni celles de l'Empereur Maximilien, ne purent obtenir l'élargissement du Prisonnier. Le Ciel, dit Mariana, voulut venger ainsi, dans un Prince ambitieux, les crimes énormes qu'il avoit commis pour envahir les Etats de son Neveu. La France avoit aussi à venger les trahisons, les

XIV. Bandelli s'employe pour la délivrance de l'illustre Prisonnier.

XV. Mais sans succès.

(1) Æque charus erat Gallis Heroibus, & præcipuè Cardinali Rothomagensi, viro insigni, cujus familiaritate, visâ viri doctrinâ, & sanctimoniâ, ac majestate, plurimùm delectabatur. *Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. I, fol. 47.*

perfidies, & les cruautés, dont il s'étoit rendu coupable (*), envers la Nation. La seule ressource qui restoit à ceux, qui lui demeuroient toujours attachés, par des sentimens de générosité, & de reconnoissance, étoit de demander pour lui l'esprit de Pénitence, & le saint usage de la Croix.

XVI. Il est élû Général de tout son Ordre.

Vers ce même tems Joachim Turriani, vingt-sixiéme Général des FF. Prêcheurs, étant mort à Rome, le Pape Aléxandre VI, & le Cardinal Protecteur jettérent d'abord les yeux sur Bandelli; à qui Sa Sainteté donna toute l'autorité requise, pour gouverner l'Ordre de saint Dominique, en qualité de Vicaire Général, jusqu'au prochain Chapitre. On le tint à Rome dans le mois de May 1501; & il n'y eut ni division, ni partage dans les suffrages: tous les Vocaux d'abord réunis, élurent unanimement Bandelli pour Supérieur Général de son Ordre. Le désir de mettre toutes les Provinces, & toutes les Maisons Religieuses, qui lui obéïssoient, sur le même pié de régularité, où étoient déja celles de Lombardie, fit d'abord entreprendre au nouveau Général la Visite de l'Ordre; & quoiqu'âgé de soixante-six ans, il voulut faire ces pénibles voyages, de la même maniére, que les avoit fait saint Dominique; c'est-à-dire, toujours à pié, accompagné seulement de quelques Religieux, dont il connoissoit la probité, le zéle, la modestie, & le désintéressement. Avant que de sortir de Rome, il obtint de Sa Sainteté divers Priviléges; & mit en place des Personnes de mérite. Le célébre Thomas de Vio Cajetan, fut fait Procureur Général de l'Ordre, à la Cour du Pape, nonobstant les vives instances de l'Ambassadeur de France, qui sollicitoit, dit Fontana, pour faire remplir ce Poste par un Religieux François.

XVII. Il en fait la Visite.

In Monum. p. 401

XVIII. En Allemagne, dans les Pays-Bas, en France & en Espagne.

Au sortir d'Italie, le Pere Général entra dans les Provinces d'Allemagne; parcourut celles des Pays-Bas; se rendit ensuite en France; & de là il passa dans les Royaumes d'Espagne. Le Roy Très-Chrétien Louis XII, qui avoit reçu favorablement sa Visite à Milan, avant qu'il fût Général, le vit avec plaisir à Paris; mais le Roy Ferdinand, & la Reine Isabelle le reçurent avec de plus grandes marques de distinction, à la Cour de Castille (1). Le sage Supérieur ne se prévalut jamais de la faveur

(*) La haine, que Ludovic Sforce avoit conçue contre les François, étoit si grande, que, selon le témoignage des Historiens, il en faisoit égorger secrettement tout autant qu'on en pouvoit trouver dans les Hôtelleries, promettant un Ducat d'Or pour chacun qu'on mettroit à mort. *Vide Appendi. ad Hist. Robert. Gaguin. & Hist. Eccl. Liv. CXIX, n. 85.*

(1) Ex Urbe discessit ordinem visitaturus; lustratisque Germaniæ, Flandriæ, & Galliæ Provinciis . . . in Hispaniam properavit, ubi

LIVRE XXIV.

VINCENT BANDEL.

des Princes, ou de leurs Ministres, qu'autant que cela pouvoit contribuer à avancer l'Œuvre de Dieu. L'objet de ses Visites étoit de rétablir, ou d'affermir par tout la vigueur de la Discipline; & il le faisoit moins par la crainte, que par la douceur; moins par la sagesse de ses Ordonnances, que par la force, & la vertu de l'éxemple. On a remarqué qu'il commençoit tous ses Discours, par ces paroles du Patriarche Joseph à ses Freres: *La Paix soit avec vous; ne craignez point; car c'est pour votre Salut que le Seigneur m'a envoyé ici.* L'effet répondoit aux promesses: sans excuser les relâchemens, ni dissimuler les défauts, ou les abus; il les corrigeoit avec tant de prudence, qu'en remettant toutes choses dans l'ordre, il ne troubloit pas la paix des Maisons, mais l'augmentoit toujours avec la régularité.

XIX. Objet de ses Visites.

Gen. XLV, 5.

XX. Sa conduite à l'égard des Prédicateurs.

Un autre objet du zélé Supérieur regardoit le Salut des Fidéles: & pour cela il faisoit deux choses: il excitoit d'abord les Ministres de la Parole, à bien remplir les Fonctions de leur saint Ministére; & il veilloit avec le même soin sur la conduite de ceux, qu'on avoit spécialement chargés de défendre le sacré Dépôt de la Foi. Quelques talens, qu'il pût remarquer dans les uns, & dans les autres; si les premiers ne relevoient pas l'éclat de la Doctrine, par la pureté des mœurs; & si les derniers n'ajoutoient à ces deux qualités, autant de vigilance que de fermeté, il les suspendoit pour un tems de leurs Offices, ou les en privoit entiérement. La protection du Roy Très-Chrétien garantit de cette humiliation, un Inquisiteur de Lyon; mais le Pere Général le jugeant peu propre à cet Emploi, il lui donna un second, sans le Conseil duquel il ne lui étoit pas permis de rien entreprendre.

XXI. Et des Inquisiteurs de la Foi.

Fontan. in Monum. pag. 401. Col 2.

Un des plus beaux fruits, que notre Général recueillit dans ses Visites en Espagne, fut le renouvellement de ferveur, qu'il inspira à plusieurs de ses Religieux pour la Propagation de l'Evangile. A peine étoit-il sorti de ces Royaumes, que le Provincial de Portugal, suivant ses intentions, choisit douze Mis-

XXII. Premiére Mission Générale dans les Indes Orientales.

honorificentissimè exceptus à Catholicis Regibus Ferdinando, & Elizabetha, Ordinem Prædicatorum unicè diligentibus, se regularis observantiæ promotorem strenuum ostendit, &c. *Fontan. in Monum. pag.* 401.

Le Pere Echard embarrasse un peu cet endroit de l'Histoire, lorsqu'il dit, que Bandel d'abord après son Exaltation, faite au mois de May 1501, alla visiter à Milan le Roy Louis XII, & le Cardinal d'Amboise, Premier Ministre de Sa Majesté (*). Il est certain cependant qu'avant la fin de Décembre 1499, le Roy étoit parti de Milan; & que Sa Majesté étoit en France, lorsque notre Général y arriva en 1502.

(*) Provinciis Italiæ ex itinere visitatis, Mediolanique à Franciæ Rege Ludovico XII, cui jam cognitus erat, per honorificè, familiariterque habitus, ut & à primo ejus administro Georgio Cardinali de Ambasia, quicum arcta illi erat necessitudo, Gallias intravit, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 1.

sionnaires

ſionnaires Apoſtoliques, pour aller porter la lumiére de la Foi dans les Indes Orientales. Fontana, après un Auteur plus ancien, appelle cet Envoi de Prédicateurs, fait en 1503, par ordre du Pape, & avec l'agrément du Roy de Portugal, la premiére Miſſion Générale dans les Indes. Il rapporte les noms de ces Miſſionnaires, & celui d'un Evêque Dominicain, qui fut envoyé en même tems dans ces Pays (1).

XXIII. Fidéles ſecourus dans un tems de Peſte.

La Peſte affligeoit cependant l'Italie; elle faiſoit ſurtout de grands ravages dans la Ligurie; & quoique le Pere Général ne fût pas encore de retour de ſes Viſites, ſa charité le rendit attentif aux beſoins de ces Peuples. Il écrivit des Lettres fort preſſantes aux Religieux de Génes, & de Lombardie, pour les exhorter à donner généreuſement toutes ſortes de ſecours aux Fidéles, qui avoient beſoin de leur Miniſtére. Les exhortations d'un Supérieur, qu'on avoit vû dans toutes les occaſions, mettre le premier la main à l'œuvre, furent efficaces: les Religieux, fidéles à leur Vocation, ſe portérent avec tant de zéle, au ſervice du Prochain, qu'après avoir aſſiſté les Malades, & reçu les derniers ſoupirs des Mourans, ils ne dédaignoient pas donner eux-mêmes la ſépulture à leurs corps. Le nombre de ces zélés Miniſtres, qui finirent leur vie dans cet éxercice de Charité, fut ſi conſidérable, que pluſieurs de nos Couvens demeurerent preſque entiérement déſerts (2).

XXIV. Vigilance de Bandelli, pour remplacer les Religieux morts dans le ſervice des Peſtiférés.

Vincent Bandelli en fut témoin à ſon arrivée en Italie; & la douleur, que lui cauſa la perte de tant de ſaints Religieux, ne fut pas ſans quelque conſolation; puiſqu'il ne pouvoit douter, qu'une Charité ſi heroïque n'eût rendu leur mort bien précieuſe devant le Seigneur. Il étoit queſtion de les remplacer au plutôt, afin qu'on pût continuer le Service Divin; & c'eſt à cela qu'il donna ſes premiéres attentions. Il choiſit auſſi l'E.

(1) Anno 1503 prima Generalis Apoſtolica miſſio facta eſt ad Orientales Indos, cùm P. Jo. Borgenſis Provincialis Portugaliæ, Apoſtolicâ Alexandri VI, & Regiâ auctoritate, ad excolendam vineam Domini, Orientalibus in Indiis, Apoſtolicos Miſſionarios delegavit, qui fuere Patres, Dominicus de Soyſa, Vicarius Generalis, Thomas à Martino, Jo. de Oſſias, Franciſcus Martinez, Auguſtinus de Zuniga, Ludovicus de Ladrada, Martinus de Trugillo, Petrus de Villoa, Gaſpardus de Carvajal, Bartholomæus de Oieda, Blaſius de Caſtella, & Jacobus de ſancto Thoma... Petente Luſitaniæ Rege, miſſus eſt illuc P. Eduardus Nunius Epiſcopus Laodicenus, eximius Verbi Dei præco, qui cum Sodalibus ſuis Prædicatoribus meſſem multam Eccleſiæ congregavit. *Fontan. in Monum. pag.* 403. *Col.* 2.

(2) Non defuere multi, qui Patris monitionibus præbitis auribus, ex conventibus erumpentes in infirmorum auxilium, poſt exhibita illis Eccleſiaſtica Sacramenta, eorum quoque corpora propriis manibus, fœtore neglecto, ſepelire non dedignabantur. Quare brevi tempore conſumptis pluribus, clauſiſque Eccleſiis, ac conventibus, non ita de facili, qui horas Canonicas in eiſdem perſolverent inveniebantur. *Ibid. pag.* 404.

LIVRE XXIV.

VINCENT BANDEL.

glise de saint Dominique à Bologne, pour y déposer les Vases précieux, & les riches Ornemens, dont la Princesse Marguerite d'Autriche, que Léandre Albert appelle Reine d'Espagne, lui avoit fait présent, soit dans les Pays-Bas, soit en Allemagne; où elle étoit retournée en 1499, après la mort de son Epoux, Don Jean de Castille.

Fol. 49.

Depuis que notre Général étoit parti de Rome, le S. Siége avoit été deux fois vacant, par la mort des Papes Aléxandre VI, & Pie III, qui ne regna que vingt-six jours: ce fut à leur Successeur Jules II, que Vincent Bandelli rendit compte de tout ce qu'il avoit fait, pour le rétablissement de la vie réguliere, dans le cours de ses Visites. Cet objet l'avoit uniquement occupé depuis qu'il étoit en place; & il ne cessa d'y travailler, qu'en cessant de vivre. Pendant le court séjour qu'il fit à Rome, il mit la derniére main à quelques petits Ouvrages, qui tendoient à la même fin; & dès le commencement de l'année 1505 s'étant rendu à Milan, il prépara toutes choses pour le Chapitre Général, qu'il y assembla dans le Couvent de saint Eustorge, aux Fêtes de la Pentecôte. On peut voir dans les Actes de ce Chapitre, les sages Réglemens que le zélé Général y fit recevoir, & les mesures qu'il prit, soit pour perfectionner, ou étendre par tout la Réforme, & l'Uniformité; soit pour envoyer de nouveaux Missionnaires, dans les Pays éloignés parmi les Infidéles; soit enfin pour exciter de plus en plus l'émulation des Etudians, en récompensant le mérite de ceux, qui se distinguoient davantage. Un Auteur moderne dit que, dans le même Chapitre de Milan, Vincent Bandelli créa 37 Docteurs en Théologie; qu'il établit la Congrégation d'Irlande; qu'il unit à la Congrégation réformée de France le Couvent de saint Maximin, & celui de la sainte Beaume; & qu'avec l'agrément du Pape, il accepta quelque Monastére de Religieuses Bénédictines, qui demandoient à faire profession de l'Ordre de saint Dominique.

XXV. Et à étendre la régularité.

XXVI. Chapitre Général à Milan.

Th. Souveg. Tom. II, d'Août p. 576.

Les Guerres, qui depuis plusieurs années agitoient toute l'Italie, n'avoient point permis à notre Général de faire ses Visites dans les deux Siciles; & il ne voulut point différer de remplir ce devoir, lorsque par la prudence autant que par la valeur de Gonsalve, qu'on appelloit le Grand Capitaine, tout le Royaume de Naples fut soumis au Roy Catholique. Le Seineur bénit encore les travaux de son Serviteur (1); & il se hâta

XXVII. Mort du Pere Bandel, dans le cours de ses Visites.

(1) Utriusque Siciliæ Regna, ac Provincias deinde visitavit in Urbem reversurus. Quantùm igitur honoris & decoris, ex hac ejus peregrinatione, ordini accreverit; quan-

de les récompenser : étant arrivé sur la fin de la Canicule à un Château appellé *Altomonte*, dans la Calabre Citérieure, le pieux Général y fut attaqué de sa derniére Maladie : il se prépara à la mort, avec les sentimens d'un Religieux, qui, toujours détaché du monde, & n'ayant cessé de travailler pour la gloire de Dieu, l'honneur de son Ordre, & le Salut de ses Freres, soupiroit après le repos de l'Eternité. Il mourut dans le même lieu, le 27 d'Août 1506, dans sa soixante-dixiéme année. Les deux Religieux, qui l'avoient accompagné dans tous ses Voyages, Eustache Platesi, & Matthieu Bandelli, son Neveu, firent porter son Corps à Naples, où il fut enterré dans le Couvent Royal de saint Dominique.

Voici de quelle maniére M. Dupin a parlé de ce sçavant Théologien, & du principal de ses Ouvrages.

Dupin Aut. du XV Siécl. I Part. p. 383.

« Vincent de Bandelle, né à Château-neuf dans le Diocèse « de Tortone en Lombardie, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, « Docteur de Bologne, élû plusieurs fois Vicaire Général de « son Ordre, & enfin Général l'an 1501... s'est rendu célé- « bre par son Ouvrage de la Conception de la Vierge, qu'il a « intitulé : *Traité de la singulière pureté, & de la prérogative* « *particulière de Notre-Sauveur* JESUS-CHRIST ; dans lequel « à l'occasion d'une Dispute célébre, qu'il avoit eûë à Ferrare « touchant la Conception de la Vierge, il allégue plusieurs « Passages de deux cens soixante Auteurs, pour son opinion.

« Cet Ouvrage, qui a fait beaucoup de bruit dans son « tems, a été imprimé à Bologne l'an 1481, & à Milan l'an « 1575, & réimprimé depuis peu. L'Erudition de l'Auteur, y « paroît assez dans le grand nombre de témoignages, qu'il a « recueillis avec tant d'éxactitude, que ceux qui ont écrit de- « puis lui dans ses Principes, n'en ont presque pû trouver qu'il « n'ait pas apportés. On voit aussi la netteté, & la subtilité de « son esprit dans la Méthode qu'il observe, & dans les Répon- « ses qu'il donne aux Objections qu'il se propose ; mais son « style n'est ni élégant, ni poli. Il a encore composé divers « Traités ; sçavoir, une Explication des Constitutions de son « Ordre, tirée des Actes des Chapitres Généraux, imprimée, « à Milan l'an 1505 : une Explication des Constitutions des « Religieuses du même Ordre ; & quelques autres Opuscules, «

tum vita regularis incrementum sumpserit ; quantus denique fervor observantiæ in Fratribus excitatus fuerit, vix verbis exprimi potest, inquit Olmeda, &c. *Fontan. in Monum. pag.* 405. *Col.* 1.

LIVRE XXIV.

» qui regardent la Discipline réguliére, imprimés à Lyon l'an » 1515 ».

MATTHIEU BANDEL.

XXVIII. Matthieu Bandelli, Evêque d'Agen.

Notre Général avoit attiré à son Ordre, & formé avec beaucoup de soin, un de ses Neveux appellé MATTHIEU BANDEL, de Château-neuf, qui se rendit depuis recommandable par ses talens, & par ses vertus. Quoiqu'il fût encore fort jeune lorsqu'il perdit son Oncle, puisqu'il lui a survêcu de près de cinquante ans, il avoit eu l'honneur de l'accompagner dans une partie de ses Visites. Les excellentes qualités de son esprit, le liérent d'amitié avec les Sçavans de son Siécle; & lui méritérent, nonseulement la confiance de plusieurs Princes d'Italie, mais aussi l'estime des Rois Très-Chrétiens, François I, & Henry II. Celui-ci le nomma Evêque d'Agen, après Jean VI de Lorraine, qui avoit eu l'Administration de cette Eglise.

Vide Iean. Alb. de Vit. illustr. fol. 137.

Selon Don Denys, dans le deuxiéme Tome de son *Gallia Christiana*, Matthieu Bandelli étoit déja Evêque d'Agen en 1550 (1). La sollicitude Pastorale ne put l'empêcher de cultiver toujours les Muses: il aimoit la Poësie, l'Histoire, l'Eloquence. Il a écrit le premier la Vie de Vincent Bandel, & a abrégé l'Histoire des Hommes Illustres de Plutarque. Son Commentaire sur Hégésippe est estimé. Léandre Albert dit que le style de notre Auteur est toujours fleuri, pur, éxact, & fort élégant. Nous voudrions qu'il se fût épargné la peine de faire quelques Vers Italiens, qui ne font pas honneur à la gravité d'un Evêque.

Echard. Tom. II, pag. 155.

(1) Matthæus Bandel Ordinis Prædicatorum, qui fabellas liberiori stylo conscriptas Vernaculâ, hoc est Italicâ linguâ exaravit, Ligur erat, uti & Vincentius Bandelli ejus patruus, Ordinis sancti Dominici præpositus Generalis, cujus res gestas elucubravit: Illustrium quoque virorum vitas auctore Plutarcho in Epitomen redegit: insuper Hegesippum est interpretatus: ejus oratio, quâ firmanam Urbem celebrat, laudatur à pleri'que. Aginnensis Episcopus erat anno 1550. *Gal. Christ. Tom. II, Col. 930.*



JEAN CLÉRÉE, CONFESSEUR DE LOUIS XII, DEPUIS GE'NE'RAL DE L'ORDRE DES FF. PRESCHEURS.

JEAN CLE'RE'E.

Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. I, fol. 49. Echard. Tom. II, pag. 11, 12.

JEAN Clérée, né à Coutances dans la basse Normandie, vers l'an 1460, après avoir fait ses premiéres Etudes avec un grand succès, & pris l'Habit de saint Dominique dans sa Patrie, fut envoyé dans les Ecoles de Paris, pour s'y perfectionner dans les Sciences. Comme il n'avoit pas moins d'émulation, que de génie, il répondit si bien aux intentions de ses Supérieurs, qu'il se fit bientôt un Nom dans l'Université. Il brilla beaucoup en Sorbonne, où il reçut le dégré de Docteur l'an 1489. Sa piété, son éloquence, la solidité de ses Discours le firent depuis admirer, tant à la Cour, que dans la Ville Royale, & dans les premiéres Chaires de l'Eglise de France. Un Auteur assure qu'on le comptoit parmi les premiers Hommes de son Siécle (1).

Acta Sacræ Facult.

I. Clérée, pieux, & sçavant Religieux.

Pour avoir plus de facilité à observer les Loix de ses Peres, en vivant selon la sainteté de son état, Clérée entra dans la Congrégation réformée de Hollande, qui comprenoit déja plusieurs Couvens de la Province de France; lui-même en augmenta le nombre, par la Réforme qu'il fit embrasser à quelques-uns: celui de Chaalons sur Marne fut de ce nombre: & avant la fin du quinziéme Siécle, dans un Chapitre assemblé à Harlem, Ville des Provinces-Unies du Pays-Bas, Jean Clérée fut fait Vicaire Général de cette Congrégation. C'est une preuve qu'on faisoit moins d'attention au nombre de ses années, qu'à ses rares vertus, & à la supériorité de ses talens. Il gouverna en effet la Congrégation pendant trois ans, avec tant de prudence, & de sagesse, que sa réputation devenant tous les jours plus éclatante, il se concilia l'estime des Evêques, l'affection du Cardinal d'Amboise, la confiance enfin de la Reine, Anne de Bretagne, & celle du Roy Très-Chrétien, Louis XII, appellé *le Pere du Peuple*, qui le choisit pour son Confesseur, & l'emmena avec lui en Italie (2).

II. Supérieur aimé de ses Freres.

III. Estimé du Roy Louis XII, & de la Reine Anne de Bretagne.

(1) Fr. Joannes Clerée, Gallus Neustrius, Constantiensis Patriâ & Professione, vir suâ ætate nominatissimus, summæ apud principes auctoritatis, doctrinâ, eloquentiâ, pietate, regularique disciplinâ, ac prudentiâ, inter ævi sui primos annumeratus, Sacræ Theologiæ Magister Parisiensis fuit... Augustiores Regiæ Urbis Basilicas, per adventum, & quadragesimam, concionibus suis illustravit, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 11, 12.

(2) Iis animi dotibus illectus Ludovicus XII Galliæ Rex, conscientiæ Arbitrum sibi

LIVRE XXIV.

JEAN CLE'RE'E.

Clérée eut l'honneur de ſuivre deux fois Sa Majeſté au de là des Alpes. Dans l'une & dans l'autre expédition, il fut témoin du ſuccès des Armes de France, & de la modération du Prince. Avant la fin du mois d'Août 1499, Louis XII, étant entré dans le Milanez, avec une Armée de vingt mille Hommes, força les Paſſages de la Seſia, & du Tanare; emporta dans cinq jours de Siége, la Ville de Novi; & intimida toutes les Places voiſines. Novarre, & Aléxandrie ſe défendirent mal; & furent ſaccagées; Mortare capitula; Pavie préſenta ſes Clés; Génes envoya les ſiennes; Milan ouvrit ſes Portes; le Château fut rendu, par la trahiſon du Gouverneur. Le Roy, en Habit Ducal, fit ſon Entrée dans Milan le ſixiéme d'Octobre, parmi les acclamations des Habitans.

IV. Accompagne deux fois le Roy en Italie.

Hiſt. Eccl. Liv. CXIX, n. 51. &c.

Tout le Peuple étoit ſorti en foule au devant de lui; les chemins & les ruës ne pouvoient contenir les Spectateurs: les Fenêtres des Maiſons, & juſqu'aux Toits en étoient remplis; on n'entendoit retentir de toutes parts qu'applaudiſſemens, & que cris de joye. Tous s'empreſſoient de faire des vœux au Ciel, ſouhaitant au Roy Très-Chrétien une longue ſuite de Proſpérités & de Victoires. Tous crioient, *Vive la France*, *Vive Louis*; diſpoſés, ajoute un Hiſtorien, & à en faire autant pour ſon Ennemi, ſi la fortune venoit à le favoriſer.

Mariana Liv. XXVII, pag. 170. n. 10.

Ces témoignages cependant extérieurs, & plus encore les ſages Conſeils des Miniſtres du Roy, & en particulier de ſon Confeſſeur, engagérent le vainqueur à traiter les Peuples avec beaucoup de bonté, & de douceur. Louis XII les déchargea de tous les Impôts extraordinaires, que le Duc de Milan avoit mis ſur eux, & de la moitié des ordinaires. Il récompenſa avec une Magnificence Royale, ceux qui avoient toujours bien ſervi la France; rétablit les Priviléges de la Nobleſſe, & de l'Etat Eccléſiaſtique; fit reſtituer aux Habitans, les Biens dont ils avoient été injuſtement dépouillés; & afin que perſonne n'eût ſujet d'être mécontent, il défendit d'inquiéter aucun de ceux qui avoient eu part au Gouvernement précédent, ou aux bonnes graces de Ludovic, ſurnommé *le Maure*; contre lequel le Roy Très-Chrétien avoit entrepris cette expédition, pour des raiſons légitimes. Tous les Princes d'Italie, excepté Frédéric Roy de Naples, vinrent en Perſonne féliciter le Roy d'un ſi heureux ſuccès; & ceux qui n'oſérent ſe préſenter devant Sa Majeſté, lui rendirent leurs reſpects par Députés.

Hiſt. Eccl. Liv. CXIX, n. 55. 56.

aſcivit, ac individuum deinceps habere voluit; & in expeditione Mediolanenſi ſecum duxit, &c. *Ibid.*

Après trois mois de séjour dans le Milanez, le Roy, ayant pourvû à la fureté de ses Conquêtes, partit de Milan au commencement de Décembre; & Jean Clérée revint en France avec Sa Majesté. La confiance, dont ce Prince l'honoroit, le mit dans la nécessité de s'arrêter à la Cour. Mais sa vertu, toujours à l'épreuve des occasions, ne se démentit jamais. Dans le double Emploi de Confesseur, & de Prédicateur du Roy, l'Evangile fut la Régle de sa morale, & de sa conduite; s'il annonça de grandes vérités, il donna de grands éxemples. Les Courtisans, qui ne profitoient point de ses Discours, pour devenir meilleurs Chrétiens, n'eurent pas du moins la triste consolation, de pouvoir l'opposer lui-même à lui-même, & combattre ses paroles par ses actions. Ennemi de la flaterie, & aussi éloigné de tout esprit d'ambition, que de la pensée d'amasser, ou pour lui-même, ou pour les siens, des Richesses, qu'il faisoit profession de méprifer, il fut véritablement pauvre, modeste, pénitent; & ne se servit jamais de l'accès qu'il avoit auprès de Leurs Majestés, que pour protéger l'Innocence, la Justice, l'Eglise, la Religion. S'il procura quelques avantages aux Couvens de Chaalons, & de Troyes; ce ne fut qu'en vûe d'entretenir, ou d'augmenter dans ces deux Maisons, la vie réguliére, dont il continuoit à être le Protecteur, & l'appui.

V. Revient en France à la suite de Sa Majesté.

VI. Sa conduite à la Cour.

VII. Il fait du bien à quelques Communautés.

La haute piété de Clérée, son habileté dans les affaires, & son amour de la régularité, étoient si connuës, même à la Cour de Rome, qu'après la mort de Vincent Bandelli; Jules II, quoique d'ailleurs peu favorable à la France, le nomma d'abord Vicaire Général de tout l'Ordre de saint Dominique. Léandre Albert dit que ce fut à la recommandation du Cardinal Protecteur, Oliviéri Caraffa, très-zélé lui-même pour la Discipline réguliére (1).

VIII. Le Pape le nomme Vicaire Général de son Ordre.

Le Vicaire Général ne se rendit pas d'abord à Rome; mais le séjour qu'il fit encore en France, pendant près de huit mois, ne fut point inutile à l'avancement des affaires de son Ordre. Ce loisir, & l'autorité, que lui donnoit sa nouvelle Charge, furent employés à perfectionner dans nos Provinces, ce que Bandelli y avoit commencé les années précédentes. Parmi les Maisons Religieuses, que Clérée entreprit de réformer, on

IX. Zéle, & vigilance.

(1) Joannes Clereus, mortuo Vincentio Bandello, Oliverio Cardinale procurante apud Julium II P. M. Interrex mox creatus est. Fuit is Joannes rigidus, severus, & quæ Religionis erant, optimus asservator. Maximo in precio, ob ejus doctrinam, atque sanctimoniam fuerat apud Ludovicum Gallorum Regem, & Annam Reginam, ejus consortem, &c. *Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. I. fol.* 49.

distingue particuliérement le célébre Monastére de Poissy. Depuis deux Siécles révolus, que cet auguste Sanctuaire avoit été fondé par la piété de Philippe le Bel, le Service Divin s'y étoit fait (comme il s'y fait encore aujourd'hui) avec beaucoup de décence & de Majesté. On y avoit vû un grand nombre d'excellens Sujets, plusieurs illustres Princesses, dont la Religion relevoit encore l'éclat de la Naissance. Mais les Supérieures, qui se succédoient tous les trois ans, dans le Gouvernement de la Maison, n'avoient pas toujours eu les mêmes attentions, à maintenir parmi les Epouses de JESUS-CHRIST cet esprit de recueillement, de priére, & de ferveur, qui en faisoit toute la beauté : faute de vigilance à prévenir, ou à proscrire sévérement, les premiers abus, qui commençoient insensiblement à s'introduire, & à s'autoriser ensuite par la coutume, il étoit arrivé dans ce Royal Monastére, ce que la suite des années, & la fragilité humaine ont coutume de faire dans les plus saintes retraites. La tiédeur, le relâchement, l'oubli des Régles, ou la négligence à les observer : tout cela avoit déja bien diminué, affoibli, ou obscurci la réputation d'une Communauté, qui pendant long-tems avoit été la bonne odeur de JESUS-CHRIST.

X. Il entreprend de réformer le Monastére de Poissy.

Le zélé Supérieur ne vit pas avec indifférence, cet affoiblissement dans la piété, dont on pouvoit craindre les suites : & l'opposition qu'il trouva d'abord à ses bonnes intentions, ne fut pas capable de les lui faire abandonner. Homme sans respect humain, & toujours rempli de l'esprit de Dieu, dont il cherchoit uniquement la gloire, il se roidit contre les difficultés : les plus grands obstacles ne servirent qu'à animer davantage son zéle : après avoir inutilement essayé de remédier à tout, par les seules voyes de la douceur, & de la persuasion, il parla avec autorité, il agit avec force, avec constance, avec fermeté. La main du Seigneur fut avec lui ; & les vains efforts des Créatures ne purent empêcher le succès d'une sainte entreprise. Pregente de Melun, Religieuse d'un mérite distingué, & d'une piété éxemplaire, ayant été mise à la tête de cette illustre Communauté, y maintint heureusement la Réforme, qu'on venoit d'y introduire : & le Chapitre Général de l'Ordre, tenu l'année suivante à Pavie, confirma avec éloge tout ce que Clérée avoit si sagement réglé.

XI. Fermeté.

XII. Succès.

Act. Capit. Papien.

XIII. Révolte des Génois.

Dès le mois de Mars 1507, le Vicaire Général se prépara à partir pour l'Italie ; & il fit encore ce voyage à la suite de Louis XII : ce fut la Révolte des Génois, qui engagea le Roy Très-

Très-Chrétien dans une expédition, qui fut funeste à ce Peuple mutin & remuant. Les Séditieux ayant chassé de la Ville de Génes, les plus nobles Familles de la République, & élû pour Doge un certain *Paul de Nove*, Teinturier de son Métier; avoient porté l'insolence jusqu'à abattre les Armes de France, à insulter le Gouverneur François; & à mettre sur pié une nombreuse Armée, avec laquelle ils s'emparérent de plusieurs petites Places sur le bord de la Mer.

H.st. Eccl. Liv. CXX, n. 129, 130. &c.

XV. Châtiés par Louis XII. Ibid.

Louis XII ne croyant pas qu'il fût indigne de lui, de marcher en Personne, pour dissiper la Révolte, & châtier les Rébelles; partit de Grenoble le troisiéme d'Avril 1507, ayant avec lui le Cardinal d'Amboise, une trentaine de Prélats, & Jean Clérée son Confesseur. L'Armée Françoise, peut-être moins nombreuse que celle des Ennemis, étoit mieux disciplinée, & plus aguerrie: sa marche ne fut qu'une suite de Victoires; elle força sans peine tous les passages; emporta en très peu de tems toutes les Forteresses, qu'on avoit voulu lui opposer; & parut bientôt sous les murailles de Génes. Les Rebelles firent une sortie sur l'Avant-garde; mais après un rude Combat, ils furent repoussés, & perdirent trois mille Hommes. consternés de cette perte, ils demandérent à capituler; & on leur répondit qu'il falloit se remettre à la discrétion du Roy, ou se résoudre à voir la Ville au pillage. Cette réponse les ayant irrités, ils sortirent au nombre de quarante mille Combattans; & ils furent battus une seconde fois. Craignant donc de ne pouvoir plus résister, ils se rendirent enfin à discrétion. Le Roy entra dans Génes le 28 d'Avril, l'Epée nuë à la main; mais ayant sur sa cotte-d'armes pour dévise, un Roy des Abeilles, environné de son essain, & pour mot ces belles paroles: *Non utitur aculeo Rex, cui paremus: Notre Roy n'a point d'aiguillon*. La Bourgeoisie, à qui il avoit demandé une soumission aveugle, étoit venue au devant de Sa Majesté, tenant à la main des Rameaux d'Oliviers; Hommes, Femmes, & Enfans, prosternés à ses piés, crioient tous miséricorde. Louis XII mêla en effet la miséricorde avec la Justice: le crime des coupables fut expié par le Sang de leur nouveau Duc, & par une amende de trois cens mille Ducats, qui furent employés à la construction d'une nouvelle Forteresse entre la Ville & le Port. En donnant la vie à la multitude de Révoltés, le Roy eut encore la bonté de conserver à la République ses Priviléges, & de les lui confirmer; à condition toutefois qu'il les révoqueroit, quand il voudroit.

XVI. Clérée accompagne le Roy à Génes.

Hist. de Louis XII, par M. le Gendre.

LIVRE XXIV.

JEAN CLE'RE'E.

XVII. Et va présider au Chapitre assemblé à Pavie; où il est élû Supérieur Général.

Jean Clérée, qui avoit été présent à tout ce que nous venons de rapporter, partit ensuite avec l'agrément de Sa Majesté, pour aller présider au Chapitre Géneral de son Ordre, convoqué à Pavie. Comme le Roy l'avoit retenu auprès de sa Personne, jusqu'à ce que tout fût réglé à Génes; le Chapitre, qui devoit se tenir, selon nos usages, aux Fêtes de la Pentecôte, ne put commencer cette année 1507, que le cinquiéme de Juin, qui étoit le Samedi après la Trinité. Tous les Provinciaux, rendus depuis plusieurs jours à Pavie, n'attendoient que l'arrivée du Vicaire Général, pour procéder à l'Election, & donner un Chef à l'Ordre de saint Dominique. Clérée fut élû au second Scrutin; & cette Election, que le Pape Jules II apprit avec plaisir, fut encore plus agréable à Louis XII, & à plusieurs Prélats François, qui se trouvoient alors en Italie; & qui pendant le Chapitre avoient fait de grandes libéralités, pour l'entretien des Religieux.

Le nouveau Général trouva le double sujet d'une joye plus touchante, & beaucoup plus solide, dans les louables dispositions, où il vit tous les Supérieurs des Provinces, & dans les Lettres, qu'il reçut en même tems de la part des Missionnaires Apostoliques, qui trois ans auparavant étoient partis de Lisbonne pour les Indes Orientales. Ceux-là paroissoient pleins de zéle, pour travailler efficacement à rendre à leur Ordre sa premiére beauté, en faisant fleurir par tout la régularité, & les Etudes: & ceux-ci, en rendant compte de leur Mission dans les Pays des Infidéles, apprenoient à leur Général, quelles étoient les premiéres Bénédictions, que le Seigneur avoit déja répandues sur leur Ministére, pour la gloire de l'Evangile, la Propagation de la Foi, & la Conversion des Indiens; parmi lesquels on voyoit déja des Princes, qui instruits de la Loi de JESUS-CHRIST, se soumettoient avec docilité à son joug, demandoient la Grace du Baptême, faisoient dresser des Autels, & bâtir des Eglises au vrai Dieu. Ces fervens Missionnaires ne paroissoient désirer rien avec plus d'ardeur, que de pouvoir étendre de plus en plus l'Empire de JESUS-CHRIST; & ils finissoient leurs Lettres, en demandant avec instance un plus grand nombre d'Ouvriers Evangéliques, pour une Moisson si riche, & si abondante (1).

XVIII. Il apprend les premiers progrès de l'Evangile parmi les Indiens.

(1) Apostolici Missionarii ad Orientales Indos ... anno 1503 missi, eorum linguam sufficienter callentes, Evangelium Christi in diversis ejusdem novi Orbis partibus distributi, prædicantes, constructis Ecclesiis, fabricatis conventibus, sacrisque altaribus erectis, Gentilium innumerabilem multitudinem Deo vero... per Sacrum Baptisma subdiderunt, multosque inter eos principes ad comburenda propria idola, christumque

XIX. Pendant qu'il forme de grand Desseins, pour la Propagation de la Foi.

Un Supérieur du caractére de Clérée n'avoit garde de négliger un Point aussi essentiel, & si conforme à l'esprit de son Ordre : mais persuadé que le fruit de la Prédication dépend principalement de la sainteté des Ministres de la Parole; il résolut de faire tous ses efforts, pour affermir, & porter aussi loin qu'il se pourroit, la régularité dans toutes les Maisons, & dans toute l'étendue de l'Ordre. C'est ce qu'il fit sçavoir, par une Lettre circulaire, à tous les Religieux, à qui il fit part de son Election. On sçavoit qu'il ne disoit, ou n'écrivoit que ce qui étoit véritablement gravé dans son cœur; & qu'il n'exigeoit des autres, que ce qu'il pratiquoit le premier. Tous ceux qui aimoient la Religion, & qui avoient quelque zéle pour l'honneur de leur Ordre, fondoient de grandes espérances sur son Gouvernement : mais il ne fut pas assez long, pour remplir une si juste attente.

XX. Il est enlevé par une mort prématurée.

Après avoir rendu ses respects au Vicaire de JESUS-CHRIST, qui lui accorda, dès la premiére visite, tout ce qu'il voulut lui demander, le Pere Général partit de Rome; réforma d'abord le Couvent de Parme, qu'il unit à la Congrégation de Lombardie; & comme il se disposoit à continuer ses Visites, & faire à Pavie ce qu'il venoit de faire avec tant de succès à Parme, une mort trop prompte l'enleva à ses Freres, le dixiéme d'Août 1507, deux mois & cinq jours seulement depuis son Election, dans la cinquante deuxiéme année de son âge, selon le Pere Echard, ou dans la quarante-septiéme, suivant Léandre Albert (1).

Selon la volonté de Clérée, son Corps fut inhumé dans l'Eglise saint Apolinaire à Pavie; & sa Bibliothéque partagée entre les Couvens de Troyes & de Chaalons. Ses Sermons, qui ont été imprimés plusieurs fois à Paris, n'étoient que des Copies assez imparfaites, écrites à la hâte par quelques-uns de ses Auditeurs, dans le tems qu'il les prononçoit, comme le remarque l'Editeur.

XXI. Son Eloge par un Docteur de Paris.

Louis Lasséré, Docteur de Paris, & Proviseur du Collége de Navarre, dans la Vie de saint Jérôme, qu'il a dédiée à Madame Louise de Bourbon, Abbesse de Fontevraud l'an 1541, a fait un magnifique Eloge des vertus de Jean Clérée. Il le joint à quatre autres célébres Docteurs de sa connoissance; &

amplexandum, media Evangelii prædicatione atque inculpatæ vitæ exemplo attraxêre. De quibus omnibus monitum fecerunt Magistrum ordinis, ut & alios agricolas ad excolendam Vineam Dñi mitteret, &c. *Fontan. in Monum. pag.* 406. *Col.* 1.

(1) Vix attigerat, ut aiunt, annum quadragesimum septimum. Fuit vir intrepidus ad quæque agenda pro sanctissima Religione. *Lean. Alb. ut sp.*

LIVRE XXIV.

JEAN CLE'RE'E.

il assure que ces cinq sçavans Théologiens, étoient les plus grands Personnages, qui fussent de leur tems dans l'Eglise de Dieu; que leur vie avoit été si pure, si austére, si remplie de bonnes œuvres, qu'il ne doutoit pas, que si leurs éminentes vertus étoient connuës du Saint Siége, comme lui-même les connoissoit, on ne leur donnât un rang parmi les Saints Canonisés (*). M. de Launoy ajoûte que Louis Lasseré, qui a parlé ainsi de ces cinq Docteurs, étoit lui-même un Homme fort judicieux, & très-éloigné de la flaterie.

Gymnas. Navar. Hist. pag. 676 959. Echard. Tom. II, pag. 21.

Antoine du Four, Dominicain du Couvent d'Orléans, succéda à Jean Clérée, dans l'Office de Prédicateur, & de Confesseur de Louis XII; & il mourut peu d'années après lui, ayant été fait Evêque de Marseille (1). Nous parlerons ailleurs de Thomas Cajetan, qui fut son Successeur dans la Charge de Général de son Ordre.

(*) Ces cinq illustres Personnages sont Jean-Laurent Chanoine, Martin Pichon, qui s'étoit retiré à Cluny, Jean Standonck Recteur du Collége de Mâcon, Jean Clérée Dominicain Confesseur du Roy, & Cancian Hue, Grammairien dans le Collége de Navarre: « lesquels, dit Louis Lasseré, entre les » Hommes que je connus oncques, je répu- » toie & répute de vie aussi éminente & » parfaite, tant en austérité de vie, en sça- » voir, qu'en Exemplaire de bonnes Œuvres, » autant qu'il y en eust en la terre habitable » selon mon jugement pour le temps qu'ils » vivoient. Les cinq immédiatement nom- » més j'ay en si grande révérance, que je » croi, que si le Siége de Rome connoissoit » les Vertus, qui ont été en iceux, auroit » occasion de les canoniser. Et du temps » qu'ils vivoient, & entre ceux que j'ai connus, je les réputoie les plus grands Person- « nages, qui fussent en l'Eglise de Dieu ».

(1) Antonius du Four Dominicanus Aurelianensis, Doctor Theologus Parisiensis, Ludovico XII Regi à confessionibus, & à Sacri Verbi concionibus, Episcopus fit 1507. Anno sequenti Ecclesiæ suæ per se adiit possessionem 21 Septembris, peste adhuc Massiliæ grassante. Lugduni peroravit coram Rege in Conventu Prædicatorum, cum Georgius de Ambasia Legatus Pileum Cardinalitium imposuit Renato de Pria, Episcopo Bajocensi, ut memorant Annales Francisci: obiit in comitatu Regio 1509, mense Junio... jussu Annæ Francorum Reginæ Gallico Sermone Biblia Sacra edidit, duoque concionum Volumina. *Gal. Christ. Tom. I, Col. 665, 666.*



ALPHONSE DE BURGOS, EVÊQUE, PRESIDENT DU CONSEIL SOUVERAIN DE CASTILLE, CONSEILLER DES ROIS CATHOLIQUES. PASCHAL DE FONTECASTO, EVESQUE DE BURGOS.

ALPHONSE DE BURGOS.

PARMI les Religieux de saint Dominique, qui furent honorés de la confiance des Rois Catholiques, Ferdinand & Isabelle; & qui, après avoir paru avec honneur à la Cour, édifiérent les Peuples dans differens Siéges de l'Eglise d'Espagne, Alphonse de Burgos, & Paschal de Fontécasto méritent d'être distingués. Les Historiens de la Nation en parlent avec éloge; & il seroit à souhaiter, qu'on eût écrit leur Vie avec quelque éxactitude. Au défaut de Mémoires suivis & circonstanciés, nous ne pouvons que recueillir ici ce que nous en trouvons dans quelques Annalistes, ou dans l'Histoire Générale d'Espagne.

I. Illustre Naissance.

Alphonse, appellé de Burgos, parce qu'il étoit natif de cette Ville, Capitale de la Vieille Castille, descendoit de Parens fort Illustres; & il fit honneur à sa Famille, autant par ses talens naturels, que par la solide piété, dont il parut faire profession dès ses plus tendres années. Ayant embrassé l'Institut des FF. Prêcheurs, dans le Couvent de saint Paul à Burgos, sous le Régne du Roy Don Henry quatriéme, il ne pensa d'abord qu'à se sanctifier dans la Retraite, pendant les fréquentes Révolutions, dont tout le Royaume étoit agité. Mais on remarqua bientôt, que la Priére & la Lecture ne l'avoient pas rendu moins sçavant que vertueux. Dès qu'il parut dans les Chaires, après avoir donné plusieurs preuves de sa capacité dans les Ecoles, il fut estimé & applaudi. Sa réputation vola jusqu'à la Cour de Castille.

II. Retraite.

III. Réputation de Doctrine.

Ferdinand & Isabelle, presque dès le commencement de leur Régne, vers l'an 1474, l'entendirent souvent avec plaisir, & furent témoins des fruits de ses Prédications. Alphonse n'avoit eu besoin ni du crédit de ses Parens, ni de la faveur de ses Amis, pour gagner celle de Leurs Majestés : & son seul mérite la lui assura pour toujours. Selon Mariana, le Roy Ferdinand le prit pour son Confesseur; & peu de tems après, le Siége Episcopal de Cordoue étant venu à vaquer, la Reine Isabelle le nomma d'abord à cet Evêché. Le Pape Sixte IV lui envoya les Bulles, dattées du trentiéme d'Avril 1477.

IV. Confesseur du Roy Ferdinand V. Hist. d'Esp. Liv. XXIV, pag. 360.

LIVRE XXIV.

ALPHONSE DE BURGOS.

Le même Pape ayant depuis nommé un de ses Parens, appellé Raphaël Galeotto, à l'Evêché de Cuença, D. Ferdinand ne fut pas content de cette Nomination, & il fit si bien, dit un Historien de la Nation, qu'il engagea le Souverain Pontife, à la révoquer, & à conférer le même Evêché de Cuença au Pere Alphonse de Burgos, de l'Ordre de saint Dominique, Confesseur de Sa Majesté, & déja Evêque de Cordoue. Notre Prélat n'avoit donc gouverné cette derniére Eglise, que pendant peu d'années: celle de Cuença ne put aussi profiter de ses soins que jusqu'en 1484, qu'il fut encore transferé au Siége de Palence, par la volonté du même Prince, & du consentement du même Pape.

V. Il est fait Evêque de Cordoue.

VI. Et transféré à Cuença. Ibid.

VII. Depuis à Palence. Liv. XXV, p. 34.

Je ne sçai si ces fréquentes Translations n'étoient point un obstacle au dessein qu'on avoit, de remédier à de grands abus, alors fort communs dans les Eglises d'Espagne. Pour en donner ici quelque idée, nous nous contenterons de copier les Paroles de Mariana: « L'Ignorance, dit-il, régnoit tellement en » Espagne, même parmi les Ecclésiastiques, qu'à peine s'en » trouvoit-il quelques-uns, qui sçussent le Latin. La bonne » chere, & la débauche étoient leurs plus ordinaires occupa- » tions; le Concubinage étoit presque public parmi eux; & » le moindre de leurs déréglemens étoit de porter les armes, » & d'aller à la Guerre. L'Avarice avoit usurpé, & dissipé les » biens de l'Eglise; rien n'étoit plus commun que de vendre » & d'achêter les Bénéfices: ce Commerce honteux avoit pas- » sé en coutume; on ne s'en faisoit pas même scrupule; & l'on » regardoit comme une industrie, ce qui dans un autre tems » auroit passé pour une simonie scandaleuse ».

Liv. XXIII. p. 249. VIII. Etat des Eglises d'Espagne sur la fin du XV Siécle.

C'est sur l'année 1473 que l'Historien fait cette réfléxion: & l'on voit bien que les désordres, qu'il déplore avec tant de raison, étoient une suite naturelle des dissensions, des Guerres civiles, & des fréquentes Révoltes, qui avoient affligé la Castille sous les Régnes précédens. Celui de Ferdinand, & d'Isabelle, beaucoup plus heureux, fit prendre une nouvelle face à l'Etat, & à l'Eglise d'Espagne. Les illustres Prélats, qui furent mis en place, contribuérent beaucoup à ce changement, soit par leurs instructions, & leur vigilance pastorale, soit par la vertu & la force de l'éxemple.

IX. Avant le Régne de Ferdinand & d'Isabelle.

Tels furent les moyens qu'employa le nouvel Evêque de Palence, dont les soins attentifs furent infiniment utiles à une Eglise, qu'il gouverna pendant près de dix-sept ans. Il est vrai que ce ne fut point sans quelque interruption, puisque les

X. Alphonse de Burgos rend de bons services à l'Eglise.

Emplois, dont il étoit honoré, de grand Chapelain, de Conseiller du Roy, & de Président du Conseil de Castille, l'obligeoient de paroître de tems en tems à la Cour. Mais toutes les affaires, moins compatibles avec les devoirs d'un Pasteur, ne l'occupoient que par intervalle. Il sçavoit que chargé par la Providence, de la conduite d'un grand Peuple, sa premiére obligation étoit de nourrir son Troupeau, & de chasser du milieu des Fidéles ce qui nuisoit à leur innocence. Il n'ignoroit pas que si le Clergé avoit besoin d'éxemple, le Peuple d'instruction, les Pauvres & les Affligés de secours & de consolation; c'étoit à lui à se faire tout à tous, étant le Ministre du Seigneur pour le Salut de tous. Comme il faisoit servir au soulagement des Peuples, le crédit qu'il avoit à la Cour; il profitoit aussi de la confiance qu'on avoit en lui, pour attacher davantage les Sujets au service du Prince, en les rendant toujours plus soumis à l'autorité, & aux Loix. Ainsi son Ministére, selon la remarque d'un Auteur, étoit également utile à l'Eglise, & à l'Etat (1).

XI. Et à l'Etat.

La tendre affection de ce Prélat pour l'Institut, qu'il avoit embrassé, ne parut pas moins dans toutes les occasions. Dès l'an 1486 il fit dans la Ville de Palence la Consécration de l'Eglise appellée de saint Vincent; & il introduisit ses Freres dans le nouveau Couvent, que la Duchesse de Plaisance venoit de leur faire bâtir. Cette pieuse Dame, nommée Eléonore, Fille d'Alphonse Rodigués Pimentelli, & Epouse d'Alvar Comte de Zuniga, n'avoit eu qu'un Fils, qui mourut âgé de douze ans. L'Affliction de la Mere fut égale à la perte, qu'elle faisoit; mais sa foi & sa confiance parurent encore plus grandes que son affliction. Jean Lopez, celébre Dominicain, Auteur de plusieurs Ouvrages estimés, étoit alors son Confesseur: l'un & l'autre avoient une dévotion particuliére en saint Vincent Ferrier, canonisé depuis peu, & dont le Culte s'étendoit tous les jours, dans les Royaumes d'Espagne, par le nombre des Miracles, qui s'opéroient par ses Intercessions. Eléonore, soit par une inspiration particuliére, soit peut-être à la persuasion de son Confesseur, osa bien demander à Dieu, par les mérites de saint Vincent, la Résurrection de son Fils unique. On prétend que sa Foi, ses priéres, & sa persévérance obtinrent tout.

XII. Eglise consacrée sous l'Invocation de saint Vincent Ferrier.

XIII. A quelle occasion? Vide Echard. Tom. 1, pag. 816.

(1) Fr. & Dom. Alphonsus, à Burgis cognominatus, Palentinus Antistes, in Curia Regum Ferdinandi & Elizabeth gloriosus, & inclytus fuit: sed & in Dei Ecclesia amplissimus Pontifex extitit, qui cùm esset ingenio clarus, sermone facundus, opere strenuus, tanquam de Regno & Ecclesia præ multis benemeritus, &c. *Olmeda ap. Fontan. in Thr. Dom. pag. 258. Col. 1.*

Les Auteurs (cités par le Pere Echard, & sur le témoignage desquels nous raportons ce Fait) ajoutent que ce jeune Seigneur, apppellé Don Jean de Zuniga, fut depuis Cardinal; & que ses pieux Parens, pour laisser à la postérité un monument éternel de leur reconnoissance, consacrérent une partie de leurs grands Biens, à la construction d'un Monastére, & d'une magnifique Eglise, qui furent portés à leur perfection, pendant qu'Alphonse de Burgos gouvernoit le Diocèse de Palence.

Les pieuses libéralités de cet Evêque, & le zéle, dont il parut toujours animé pour l'honneur de la Religion, éclatérent surtout dans l'éxécution d'un dessein, qu'il avoit formé pour le progrès des Etudes, dans une Maison de son Ordre.

XIV. Collége de saint Grégoire à Valladolid.

C'est à lui particuliérement, qu'on est redevable de la splendeur du fameux Collége de saint Grégoire à Valladolid. Il fit de très-grandes dépenses pour le bâtir; & il n'employa pas de moindres Sommes, pour le doter, & le mettre en état d'entretenir un nombre considérable de sçavans Professeurs, & un plus grand nombre d'Etudians, choisis parmi ceux qui donnoient de plus belles espérances. L'Ordre de S. Dominique n'a point, dans tous les Royaumes d'Espagne, de Collége plus florissant, que celui de saint Grégoire; d'où on a vû sortir de Siécle en Siécle les plus habiles Théologiens. Alphonse de Burgos l'unit pour toujours à notre Couvent de saint Paul; dans lequel il fit faire en même tems toutes les réparations, & tous les agrandissemens nécessaires.

Il est vrai que les premiers fondemens de ce célébre Monastére, dont nous avons eu plus d'une occasion de parler, avoient été jettés dès le Régne d'Alphonse X dit le Sage. Dans la suite la Reine Marie, Dame de Molina, contribua beaucoup à élever cet Edifice; & le Cardinal Jean de Turrecremata, qui avoit été reçu dans cette même Maison, y fit bâtir l'Eglise, qu'on y voit encore aujourd'hui. Mais notre Evêque de Palence y ayant mis la derniére main, il est communément regardé comme le Fondateur & du Collége de saint Grégoire, & du Couvent de saint Paul à Valladolid.

Hist. d'Esp. Liv. XXIV, pag. 560.

XV. Libéralités envers les Pauvres.

Les Historiens parlent encore de grandes Aumônes, que cet Evêque aimoit à répandre dans le sein des Pauvres; des Vases sacrés, dont il enrichit plusieurs Eglises, dans l'étendue de son Diocèse; & de sa tendre Dévotion envers l'auguste Sacrement de nos Autels. Les Dignités, dont le Roy Catholique l'avoit revêtu, supposoient en lui, outre la Science de la Religion,

gion, une grande connoiſſance des Loix, l'amour de la Juſtice, beaucoup d'intégrité, & d'habileté dans les affaires. On nous auroit mis ſans doute en état d'enrichir cette Hiſtoire, de plu-ſieurs Faits, ſi on eût été moins négligent à les écrire dans le tems. Après vingt-trois ans d'Epiſcopat, dont il en avoit paſſé dix-ſept dans l'Egliſe de Palence, le pieux Prélat, chargé d'années & de mérites, mourut entre les mains de ſes Freres, le huitiéme de Décembre 1489; & voulut être enterré dans l'Egliſe de ſaint Grégoire à Valladolid.

LIVRE XXIV.

ALPHONSE DE BURGOS.

Vide Fontan. in Theatr. pag. 158.

XVI. Sa mort.

Deux ans ſeulement avant ſa mort, cet Evêque avoit vû monter ſur le Siége de Burgos, un autre Religieux de ſon Ordre: lequel, avec moins de Naiſſance, & de moindres Talens extérieurs, s'étoit élevé à une plus éminente ſainteté. PASCHAL DE FONTECASTO, tiroit ſon ſurnom d'un petit lieu, dans le Territoire de l'Egliſe de Palence, appellé dans la Langue du Pays *Ampudias*, ou *Fuen-ſanta*, plus ordinairement *Fuen-caſta*, en Latin *de Fontecaſto*. C'eſt là que nâquit le Serviteur de Dieu l'an 1442. Ses Parens, peu favoriſés de la fortune, ne laiſſérent pas de lui procurer une éducation chrétienne; & de le faire élever avec ſoin dans les Ecoles de Palence. Le Seigneur, qui l'avoit prévenu de bonne heure, de ſes Bénédictions de douceur, permit que dans un Siécle très corrompu, & parmi une nombreuſe Jeuneſſe, adonnée à toutes ſortes de plaiſirs défendus, le jeune Paſchal ne vit par tout, que ce qui pouvoit l'affliger, & l'allarmer.

PASCHAL DE FONTECASTO.

Vide Lean. Alb. de Vir. illuſtr. Lib. III, fol. 127.
Nic. Ant. Bibl. Nov. Hiſp. Tom. II. pag. 125.
Echard. Tom. II. pag. 25, 26.

Il n'aimoit point l'amuſement, & la bagatelle: il avoit horreur du vice: ſon unique déſir étoit de connoître, & d'aimer Dieu. Quelque précautionné qu'il fût contre une infinité de piéges, tendus à ſon innocence, il ne ſe raſſura pas ſur les diſpoſitions de ſon cœur; & il alla chercher un aſyle dans le Couvent de ſaint Paul à Palence, où il reçut l'Habit de ſaint Dominique, réſolu de marcher avec ferveur ſur les traces du ſaint Patriarche. Peu de tems après ſa Profeſſion, le jeune Religieux fut envoyé à Bologne en Lombardie; où appliqué à l'Etude de la Théologie, s'il déſiroit devenir ſçavant, il travailloit encore plus à ſe perfectionner tous les jours, par la pratique de toutes les Vertus chrétiennes & religieuſes. C'étoit dans cette vûe que les Supérieurs l'avoient envoyé ſi loin, afin que dans un Sanctuaire qu'une Réforme naiſſante rendoit alors célébre, il ſe remplît de l'eſprit de ſon Ordre. Paſchal répondit ſi parfaitement aux intentions de ſes Supérieurs, que de retour en Eſpagne, il y fut une odeur de vie, l'éxemple & le

I. Il quitte le monde, avant que d'en avoir éprouvé la corruption.

II. Il ſe perfectionne dans le Couvent de Bologne.

LIVRE XXIV.

PASCHAL DE FONTECASTO.

modéle de ses Freres. Sévére à lui seul, doux, affable, modeste, respectueux envers tous, il avoit le talent de se faire aimer, & de faire aimer la vertu. Toujours éloigné de la pensée, & encore plus du désir de dominer ; il acquit, sans le vouloir, une espéce d'Empire sur les Esprits : bientôt il eut des Imitateurs de sa Piété, de sa Pénitence, de sa Régularité. C'est dans ce sens que Nicolas-Antoine le fait Auteur de la Réforme, qui commença dès lors à fleurir dans plusieurs Couvens de la Province d'Espagne (1).

III. Et répand dans la Province d'Espagne, une odeur de vie.

IV. Nouvelle Congrégation Réguliére, dont il est comme le Fondateur, & le premier Supérieur.

Pour le mettre plus en état de conduire à sa perfection, une œuvre si digne de l'esprit, dont il étoit animé, on fit une Congrégation particuliére de toutes ces Maisons, qui venoient de se réformer d'une maniére, où le Doigt de Dieu paroîssoit si visiblement ; & on le nomma Supérieur, ou Vicaire Général de la nouvelle Congrégation. Cet Emploi développa, pour ainsi dire, tous ses talens, & ses rares vertus, sa prudence, sa sagesse, sa charité : pratiquant toujours plus d'austérités, qu'il n'en permettoit aux autres ; il leur faisoit goûter combien le joug du Seigneur est doux ; & les conduisoit ainsi à la perfection de leur Etat, avec d'autant plus de mérite pour lui, & pour ses Freres, qu'il ne commandoit que par l'exemple, & que les autres n'obéïssoient que par amour. Chéri de tous ses Religieux, & respecté des Etrangers, le Serviteur de Dieu, attira à son Ordre un grand nombre de bons Sujets, qui devinrent ses Disciples, & se formérent sur ses maximes. Plusieurs Grands d'Espagne se faisoient un plaisir de jouir des douceurs de sa conversation, & de suivre ses Conseils pour régler leur conduite.

V. Sa douceur fait aimer le joug de JESUS-CHRIST.

Mais la Reine Isabelle, ayant connu par elle-même tout ce qu'il étoit, résolut de le mettre dans une place plus éminente, afin qu'il fût d'un plus grand secours à ses Peuples. Louis Osorio de Acuña, Evêque de Burgos, étant décédé le 16 de Septembre 1495, le Pere Paschal fut choisi, pour remplir ce Siége, qui ne relevoit que de celui de Rome. C'est ce qui est expressément marqué dans différentes Bulles, que le Pape Aléxandre VI, fit expédier le 27 de Juin 1496, soit pour confirmer la Nomination du nouvel Evêque, & lui donner l'au-

VI. Il est fait Evêque de Burgos.

Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 102.

(1) Fr. Paschalis de la Fuen-Sancta de Ampudias... Fratrum Prædicatorum Ordinem in Palentina eadem Urbe ingressus, post decursa peregrè apud Bononienses Theologiæ studia, rediit ad nos : vixitque inter Sodales rarâ paupertatis & innocentiæ curâ, singulari totius regulæ observantiâ ; quæ inde ad cæteros, universamque Hispanam Familiam ab eo, velut à fonte, dimanasse non ambiguè creditur. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. II, pag. 125. Col. 1.*

torité spirituelle ; soit pour le recommander au Roy Catholique, afin qu'il appuyât de sa Royale Protection, tout ce que le Prélat jugeroit à propos de faire, pour l'utilité de son Eglise. Il n'en prit cependant possession que le quatriéme jour de Février 1497 ; après avoir inutilement employé tout ce que l'Humilité chrétienne put lui inspirer, pour ne pas se charger d'un fardeau, dont les Saints ont toujours redouté le poids.

VII. Il ne monte qu'à regret sur le Siége Episcopal.

Obligé de céder à une Autorité supérieure, ou plutôt à la volonté de Dieu, qui se manifestoit par la bouche des Souverains, & par les vœux des Fidéles ; le pieux Evêque ne changea rien, ni dans ses Habits, ni dans sa maniére ordinaire de vivre. Aussi pauvre dans l'Episcopat, qu'il l'avoit été dans le Cloître, il ne se regardoit que comme le Pere, & l'Econôme des Pauvres ; aux besoins desquels il consacroit toujours la premiére, & la meilleure partie de ses grands Revenus (1).

VIII. Sa conduite dans cette Dignité.

Si dans la Visite qu'il fit d'abord de tout son Diocèse, il trouva de grands abus à réformer, il ne donna pas de moindres éxemples de vertu à imiter. La vie peu réglée de la plûpart des Clercs ; la pauvreté des Eglises, dont plusieurs manquoient de Vases sacrés, de Livres, d'Ornemens nécessaires ; & l'ignorance des Fidéles aussi peu instruits des Vérités de la Religion, que quelques-uns de ceux qui étoient chargés de leur Instruction : tout cela l'affligea, sans le surprendre ; il connoissoit assez l'étendue du mal, avant même qu'il fût dans l'occasion d'y apporter le reméde. Mais il sentit d'autant plus le tort, que la négligence des Pasteurs faisoit à ceux qui leur étoient confiés, qu'il se trouvoit plus intéressé à faire cesser les abus : il entreprit donc de corriger tout ce qu'il ne lui étoit ni honorable, ni permis de dissimuler.

IX. Après avoir reconnu les besoins de son Eglise.

Pendant qu'il composoit quelques petits Ouvrages, en Langue vulgaire, tant pour l'Instruction des Peuples, que pour celle de leurs Conducteurs, il contribuoit généreusement à la réparation, & à la décoration des Eglises ; veilloit avec soin sur la conduite de son Clergé ; multiplioit ses Visites, ses Ordonnances, ses Exhortations & ses Corrections. Dans les Paroisses, même les plus éloignées de Burgos, on le voyoit souvent arriver à pié, avec un seul Compagnon, & dans le tems qu'on l'attendoit le moins. Il observa constanment la

X. Il employe divers moyens pour y pourvoir.

Bzovi. ad An. 1512. n. 16.

(1) Post hæc Burgensem nutu Regum Catholicorum Ecclesiam adeptus, religiosæ, antiquæque vivendi normæ secutus adhuc fuit tenorem; cætera in pauperes, aliaque pietatis opera, quorum se esse dispensatorem sciebat, munificentissimus. *Ibid.*

même pratique pendant ses quinze années d'Episcopat. Par là, sans causer de la dépense aux Curés, il les mettoit dans la nécessité de se tenir toujours dans le devoir; & il lui étoit plus facile de distinguer ceux qui s'en acquittoient dignement, d'avec ceux, qui, contens d'en sauver les dehors, sous les yeux de leur Evêque, ne s'en embarrassoient plus lorsqu'ils le croyoient éloigné.

XI. Il fait bâtir un Couvent de son Ordre, dans le lieu de sa Naissance.

Pour procurer un nouveau secours aux Fidéles, & étendre le Culte Divin, le saint Prélat voulut faire bâtir un Couvent aux Religieux de son Ordre, dans le lieu de sa Naissance. Le Pape & le Roy consentirent volontiers à ses désirs. Dans la Bulle, qui fut donnée pour cela, le neuviéme de Septembre 1497, & adressée au Trésorier de l'Eglise de Palence, on peut remarquer jusqu'où ce Religieux Evêque portoit l'esprit de Pauvreté, & l'amour de la Vie réguliére. Le nouveau Monastére, dont il avoit proposé le plan à Sa Sainteté, pourroit servir de modéle à toutes les Maisons Religieuses, qui voudroient suivre, dans toute la perfection, ce qui a été pratiqué par les Fondateurs les plus rigides sur ce point.

Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 156.

Si la Dignité dont il étoit revêtu, ne lui fit point méconnoître ses Parens, qui vivoient dans l'obscurité; il ne pensa jamais ni à les enrichir aux dépens des Pauvres; ni à leur procurer des Emplois pour les retirer de leur Etat. Quoique sa vertu par tout ailleurs respectée, ne le fût pas moins à la Cour de Castille, qui faisoit alors son séjour ordinaire à Burgos, notre Prélat n'y paroissoit jamais, que lorsque la bienséance, la charité, ou la nécessité le demandoient; c'est-à-dire, lorsqu'il y étoit appellé pour les Affaires de l'Etat; ou qu'il s'agissoit de parler pour les Pauvres, ou en faveur de ceux qui se trouvoient dans l'oppression. Mais bien éloigné de vouloir avancer, par ses recommandations, les personnes qui lui étoient unies par les liens du sang; il aimoit au contraire à les sçavoir dans une honnête médiocrité, qu'il jugeoit plus convenable à leur Salut. A peine put-il se résoudre à faire quelque petit avantage à deux de ses Niéces, qu'il donna pour Epouses à deux jeunes hommes, plus recommandables par leur probité, que par la Naissance, ou par les Biens.

XII. Amour de la pauvreté.

XIII. Il laisse ses Parens dans une honnête médiocrité.

La perte, que fit toute l'Espagne l'an 1504, par la mort de de la Reine Isabelle, fut en quelque maniére particuliére au saint Evêque de Burgos; parce que dans les libéralités de cette généreuse Princesse, il trouvoit comme une ressource assurée contre les miséres de ses Diocésains. Pour suppléer à ce qui

commença à lui manquer de ce côté-là, il n'eut rien à retrancher ni dans sa table, ni dans son train ; l'un & l'autre avoient toujours été conformes à la modestie d'un Religieux, & d'un Pénitent. Mais avant que de voir les Pauvres sans secours, après avoir distribué tous les Revenus de son Evêché, qui étoient fort considérables, il empruntoit pour faire des Aumônes ; & les riches, touchés de quelque sentiment de Religion, se faisoient d'autant moins de peine de lui prêter, qu'ils entroient ainsi en commerce de bonnes œuvres avec cet ami de Dieu. On assure que le Seigneur fit connoître par plus d'un Miracle, combien cette charité lui étoit agréable.

XIV. Effusion de sa charité.

Lean. Alb. Brovi.

Rien ne paroissoit cependant plus miraculeux, que toute la suite de la vie d'un Evêque, qui, dans un tems, où le faste, la mollesse, & l'ambition avoient corrompu presque tous les Etats, ne se proposoit pas d'autres modéles, que les plus saints Evêques des premiers Siécles de l'Eglise. Comme eux il n'étoit entré dans l'Episcopat qu'en tremblant, & pour ne point résister à la Vocation divine. En acceptant ce qu'on ne lui laissoit point la liberté de refuser, il s'étoit uniquement proposé le service de l'Eglise, & le Salut des Ames. La régularité de sa conduite répondit toujours à la droiture de ses intentions ; & sa scrupuleuse attention à former sa vie sur les plus pures maximes de l'Evangile, lui permettoit de dire à tous ses Diocèsains, aux Ministres de l'Autel, & aux simples Fidéles, ce que saint Paul disoit au premiers Chrétiens : *Soyez mes Imitateurs, comme je le suis de* JESUS-CHRIST.

XV. Beaux exemples qu'il donne aux Evêques, & à tous les Fidéles.

On ne vit jamais ce saint Evêque se mêler, sans nécessité, des affaires séculieres, qui auroient pû le détourner de celles du divin Ministére. Jamais on ne réussit à le faire entrer dans des entreprises, qui ne favorisoient pas le repos de l'Etat. Sa fidélité, & sa juste reconnoissance envers son Souverain, parurent surtout parmi les Révolutions de Castille, qui donnérent de mortelles inquiétudes au Roy Ferdinand, après la mort d'Isabelle. Tandis que ce Prince, attentif à dissiper les Conjurations qui se formoient contre lui, ne pensoit qu'à gagner les Grands, par des caresses, à intimider les autres par des menaces, & à mettre les plus opiniâtres dans ses interêts, en leur prodiguant en quelque maniére ses faveurs ; l'Evêque de Burgos, toujours conduit par des motifs de Justice, & de Religion, aidoit le Souverain de ses Conseils, de ses Priéres, & de tout le crédit de ses Amis. Aussi Ferdinand le regarda-t-il tou-

XVI. Fidélité, & reconnoissance envers son Souverain.

Hist. d'Espag. Liv. XXIX.

LIVRE XXIV.

jours comme celui de tous les Prélats, sur le zéle, & la fidélité duquel il pouvoit le plus compter.

PASCHAL DE FONTECASTO.

Ibid. n. 55. Hist. Eccl. Liv. CXXI, n. 13, 14.

Parmi les Mécontens, dont on craignoit davantage la puissance, ou les intrigues; les principaux étoient deux Evêques, l'un de Badajoz dans le Royaume de Léon, & l'autre de Catane dans la Sicile. Depuis la démarche imprudente qu'ils avoient faite, en se retirant du parti de Ferdinand, pour s'attacher à celui de son Gendre, ils s'étoient montrés toujours opposés à sa Majesté Catholique; & le peu d'espérance qu'ils eurent d'en obtenir le pardon, servit encore à les affermir dans leur opiniâtreté. Au lieu d'effacer le souvenir d'une fausse démarche, par un prompt retour, ils s'ôtérent à eux-mêmes toute ressource, par de nouvelles fautes, plus grandes que les premiéres. Don Ferdinand en ayant porté ses plaintes au Pape, & demandé qu'on fît le Procès à ces deux Prélats, Sa Sainteté nomma l'Archevêque de Tolède, & notre Evêque de Burgos, pour faire les informations nécessaires. La diligence & l'éxactitude des Commissaires Apostoliques répondirent aux désirs du Pape, & du Roy. Mais la principale attention du Serviteur de Dieu, dans ce tems de division, & de trouble, fut toujours d'éloigner l'un & l'autre de son Troupeau; & de maintenir parmi les Fidéles confiés à ses soins, la tranquillité, la paix, la soumission aux Puissances.

XVII. Il est nommé Commissaire apostolique, avec l'Archevêque de Tolède, dans l'Affaire de deux Evêques accusés de trahison.

Ibid.

XVIII. Il se rend à Rome pour le Concile de Latran. Dans quels sentimens, & avec quelle édification, il fait ce Voyage.

Cependant le Pape Jules II, qui ne se trouvoit pas dans une moindre agitation en Italie, que l'étoit Ferdinand en Espagne, convoqua un Concile Général, qu'il vouloit tenir à Rome dans l'Eglise de Latran. L'Evêque de Burgos fut des premiers qui s'y rendirent; & quoique déja Septuagenaire, il fit ce long voyage, comme il avoit coutume de faire les autres, toujours à pié, accompagné d'un Religieux, avec lequel il se délassoit par la priére, ou par de saints entretiens. La ferveur de son Esprit soutenoit la foiblesse de son corps: & il étoit encore animé par l'espérance, ou le désir de concourir avec Sa Sainteté au rétablissement de la Discipline, & à la Réformation des mœurs, surtout dans la Cour Romaine. Tels étoient les motifs proposés dans la Bulle de Convocation: « Car, disoit » le Vicaire de JESUS-CHRIST, ne seroit-ce pas une chose » honteuse à la Religion; & un scandale pour les Evêques qui » se rendent à Rome, de toutes les parties du monde; s'ils » trouvoient le Déréglement, la Licence, l'Impiété, & la » Profanation, enracinées dans un lieu, qui devroit être le

Hist. d'Espag. Liv. XXX, n. 41.

séjour de la vertu, & le centre de la sainteté; & où toute « l'Eglise vient puiser, comme dans une source pure, les Ré- « gles, & les maximes des mœurs, aussi bien que les princi- « pes de la Religion? Le Souverain Pontificat doit sanctifier « ceux qu'on y éleve; ou l'on ne doit y élever que des Saints ».

XIX. Pendant son séjour à Rome, il donne de beaux éxemples de zéle, & de vertu.

Si tout le monde ne reconnoissoit pas ces sentimens, dans la conduite de Jules II, du moins étoient-ils profondément gravés dans le cœur de l'Evêque de Burgos. Aussi le vit-on voler au secours de l'Eglise, sans craindre ni la longueur des chemins, ni les dangers de la Guerre, allumée alors dans les Provinces d'Italie. Il se trouva à l'Ouverture du Concile, qui fut faite le troisiéme de May 1512, & aux deux premiéres Sessions, du dixiéme, & du dix-septiéme du même mois. La troisiéme Session ayant été renvoyée au troisiéme de Décembre, tant à cause des grandes chaleurs de l'Eté, que pour donner plus de tems à ceux qui n'étoient pas encore arrivés à Rome; notre Prélat fut obligé de s'y arrêter. Les Maladies contagieuses, qui commençoient à se faire sentir dans la Ville, ne l'effrayérent point; & sa pauvreté ne l'inquiéta pas davantage. Le Pape lui ayant fait présent de cent écus d'or, il les reçut avec action de graces; & il en fit aussitôt la distribution aux Pauvres (1).

XX. Il fait connoître l'innocence de l'Archevêque de Grenade, faussement accusé de Judaïsme.

Ce ne fut pas le seul éxemple de vertu, qu'il donna aux Romains. On raporte que l'Archevêque de Grenade, Ferdinand de Talavera, ayant été malicieusement accusé de Judaïsme auprès du Pape Jules II; l'Evêque de Burgos, persuadé au contraire de l'Innocence, & de la Catholicité de ce Prélat, agit avec tant de zéle pour sa défense, qu'il fit pleinement connoître la fausseté de l'accusation: l'Archevêque fut absous. Le Pere Echard, qui rapporte ce Fait, ne marque pas l'année; il dit seulement, après les anciens Historiens, que ceci arriva pendant que l'Evêque du Burgos étoit à Rome, auprès de Jules II. Mais cela n'empêche pas que le Fait en question ne puisse être placé dans quelque autre année. On sçait que notre Prélat avoit fait plus d'un voyage à Rome, pour offrir ses vœux à Dieu devant le Tombeau des saints Apôtres.

Hist. Eccl. Liv. CXXIII., n. 55.

Celui, dont nous parlons, fut le dernier: & selon l'expression d'un Historien François, Dieu se servit des Maladies con-

(1) Sanctum virum Julius venerans, centum aureos illi dono misit: at acceptâ pecuniâ, non passus eam diu apud se manere, jussit pauperibus erogari. Tandem elapsis paucis diebus Spiritum Dño reddidit; & cum hactenus pauper fuisset, & in morte pauperrimus fuit, &c. *Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. III, fol. 127.*

tagieuses; qui avoient déja emporté plusieurs Personnes illustres, pour achever de sanctifier ce Religieux Prélat. Nous ne trouvons cependant aucun ancien Auteur, Italien, ou Espagnol, qui ait dit que l'Evêque de Burgos soit mort de Peste. Ils nous apprennent seulement, qu'il mourut dans une haute opinion de Sainteté; qu'il fut enterré avec honneur dans l'Eglise de la Minerve; & que son décès, arrivé le 19 de Juillet 1512, dans la soixante-dixiéme année de son âge, avoit beaucoup affligé le Pape, & les Evêques, & tous ceux qui connoissoient les rares Vertus de Paschal de *Fontecasto*, que Mariana appelle *un Prélat d'une éminente Sainteté; dont la mémoire est en vénération dans l'Eglise, par les Miracles éclatans, qu'il fit devant, & après sa mort.* Les autres Historiens de différentes Nations ont tenu le même langage: & Léandre Albert, qui avoit peut-être conversé plus d'une fois avec lui, ne l'appelle qu'un Homme rare, & un très-saint Evêque, illustre par sa Doctrine, ses vertus, & ses bonnes œuvres (1). Le Pape Jules II ayant appris sa mort, ne pût s'empêcher de dire, que l'Eglise militante venoit de perdre un Saint (2).

Liv. XXX. n. 57.

XXI. Eloges que les Historiens ont fait de sa haute Sainteté.

XXII. Il meurt à Rome, dans l'éxercice de la plus parfaite pauvreté.

L'Extrême pauvreté, dont il avoit toujours fait profession, fit qu'il ne put laisser à ceux qui s'étoient attachés à son service, que le souvenir des grandes vertus, dont il leur avoit donné les plus beaux éxemples. Mais ils n'en furent pas moins reconnoissans: pour rendre ses Obséques magnifiques, ils firent des dépenses considérables; & ils en consacrérent la mémoire dans l'Epitaphe, qui fut gravée sur son Tombeau. (3) Nous ne parlerons pas de ses Ecrits; les deux qui nous restent sont intitulés: 1°. *Exposition de todos los Evangelios del ano:* 2°. *Sermones por las fiestas de los Santos.*

(1) O virum hac nostra ætate rarissimum! ô verè sanctissimum Præsulem, qui tantummodò Ecclesiarum, & egentium curam habuit, cæteris post habitis. Itaque de eo dicere illud sapientis possumus: beatus vir qui post aurum non abiit... Mirabilia fecit in vita sua. Plura scribenda essent de Doctrina, de sanctitate, & de morum honestate sanctissimi Præsulis, &c. *Lean. Alb. ut sp.*

(2) Julio II asserente, qui virum apprimè noverat & colebat, sanctus est appellatus statim ab obitu, &c. *Echard. Tom. II, pag. 26. Col. 1.*

(3) Pachasio Hispano, Burgensi Episcopo, qui ex Prædicatorum Ordine, Doctrinâ, virtutibus evectus, amplissimis reditibus, annis quindecim, piè dispensatis, ad Lateranensem Synodum sub Julio II. P. M. adscitus vitâ functus est. Christi pauper inter compauperes mortuus, alienis sumptibus tumulatus. Servitores Domino posuere, 1512, 19 Julii. Vixit ann. 70. *Ap. Nicol. Anton. ut. sp.*



JEAN

bliothéque de Médicis à Florence, il est marqué qu'il acheva ses Commentaires, divisés en dix Livres, le 22 d'Avril 1504 (1). Mais l'Ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, c'est sans doute sa Version des douze Livres de Théodoret, Evêque de Cyr, intitulés: *De Græcarum affectionum curatione*: de la guérison des fausses Opinions des Gentils. Zénobe Acciajoli nous apprend lui-même l'occasion, & le motif, qui lui avoient fait entreprendre ce travail: « Ce n'est pas, dit-il, « sans un dessein particulier de la Providence, que le sçavant « Prince Jean-François Pic de la Mirande, m'ayant un jour « parlé de ces Livres de Théodoret, m'exhorta fortement à « les traduire en Latin: les circonstances du tems sembloient « le demander. Lorsqu'on eut imprimé l'Histoire d'Apollonius, « Jean Lascaris me conseilla de donner au Public un préservatif « contre le Poison, en traduisant incessanment le Livre « d'Eusébe de Césarée. Nous apprenons aujourd'hui qu'on « vient de faire imprimer les Ouvrages de Platon, il paroît « donc nécessaire de prendre une semblable précaution: car « l'éloquence de ce Philosophe, dont la Doctrine & l'autorité « ont toujours été pernicieuses à l'Eglise, pourroit encore servir « à répandre ses Erreurs. Il étoit donc à propos de mettre « entre les mains des Sçavans les Livres de Théodoret, qui a « si bien relevé tout ce que Platon, & plusieurs autres Philosophes « Payens ont enseigné de contraire à la Foi de l'Eglise, « ou aux bonnes mœurs ».

XIII. Et de ceux de Théodoret.

Cette Traduction, commencée pendant le Pontificat de Jules II, ne fut publiée que sous celui de son Successeur; puisqu'elle est dédiée à Léon X, qui monta sur la Chaire de saint Pierre, le onziéme de Mars 1513. C'est dans son Epître Dédicatoire, que Zénobe fait comme l'Abrégé de son Histoire, en publiant les Bienfaits qu'il avoit reçus des Princes de la Maison de Médicis.

« Lorsque je considére, dit-il, toute la suite de ma vie, « je ne vois que les faveurs continuelles, dont votre illustre « Famille m'a toujours prévenu & comblé, en sorte que dans « ses seules libéralités, j'ai trouvé abondanment tout ce qui « pouvoit être nécessaire à mon entretien, & à mon Education. « Le Prince Laurent votre Pere, peu content de m'avoir « rappellé de mon éxil, lorsque j'étois âgé de seize ans, il vou- «

Epistol. Nuncupator. ad Leonem X. Ap. Echard. Tom. II, pag. 45.

(1) Aristotelis Ethica Nicomachea cum scholiis, & glossis interlinearibus. Libri X. ex emendatione F. Zenobii Acciajoli Ord. Prædicatorum, Conventûs S. Marci, Florentiæ absolutâ die 22 April. 1504, &c. *Ap. Echard. ut sp.*

LIVRE XXIV.

ZÉNOBE ACCIAJOLI.

» lut, que dans la compagnie de ses propes Enfans, avec qui » j'étois déja uni par les liens du sang, je travaillasse à me perfectionner dans les Etudes, qui sous ses auspices fleurissoient » beaucoup dans le Pays. Lorsque dégouté des vanités du » monde, j'eûs embrassé l'Institut des FF. Prêcheurs, j'ai continué à éprouver les mêmes bontés de votre Maison. Le » Couvent de saint Marc, que j'avois choisi pour le lieu de ma » Retraite, se glorifie d'avoir pour Fondateur le Grand Côme » de Médicis, votre Bisayeul. La magnifique Bibliothéque, » que lui-même avoit rendue si riche, & que votre Pere a encore remplie de tout ce que la Gréce peut avoir de plus » précieux, m'a toujours été ouverte; & j'y ai recueilli de » très-grands fruits. Je reconnois enfin que c'est par votre » protection, que j'ai été délivré de plusieurs périls, & des » cruelles Persécutions, où je me suis vû exposé, aussi bien » que toute la Communauté de saint Marc ».

XIV. Acciajoli refuse diverses Dignités; & accepte celle de Préfet de la Bibliothéque du Vatican.

Lorsque Zénobe Acciajoli adressoit cette Epître au Pape Léon X, il n'étoit plus à Florence: ce Pontife l'avoit déja appellé à Rome; & son dessein étoit de l'avancer dans les Dignités Ecclésiastiques. Mais, selon Fontana, ce modeste Religieux, qui, après le soin de sa propre perfection, n'avoit d'amour que pour les Livres, refusa constanment tous les honneurs, & tous les Emplois, qui lui furent offerts, excepté celui de Préfet de la Bibliothéque du Vatican. Cette Charge déja fort honorable, convenoit à un Sçavant tel que Zénobe: aussi a-t-on loué le bon ordre, & l'arrangement qu'il mit d'abord, dans cette fameuse Bibliothéque (1).

XV. Il préfére un petit Couvent réformé aux commodités du Vatican.

Le Pape lui ayant permis de se loger selon son inclination, il choisit par préférence le petit Couvent de saint Silvestre, qui étoit alors un hospice appartenant à la Congrégation de saint Marc. Si l'Emploi de Bibliothécaire favorisoit le goût d'Acciajoli pour l'Etude, la régularité de la Communauté de saint Silvestre n'étoit pas moins conforme à son attrait pour la vie intérieure, & pénitente: & les grosses Pensions que le Pape lui avoit assignées, lui donnoient la facilité de faire toutes les dépenses nécessaires, pour l'impression de ses Ouvrages (2).

(1) P. Zenobius Acciajolus Florentinus, Hebraicæ, atque Græcæ linguæ peritissimus, à Leone X, cui propter suas virtutes acceptissimus erat... Apostolicæ Vaticanæ Bibliothecæ præficitur: cùmque Bibliothecam illam in optimum ordinem redegisset, recusatis Ecclesiasticis infulis, ac dignitatibus, sub eodem Pontifice, apud Vaticanum decessit, corpore in Minervam illato. *Fontan. in Monum. pag. 426. Col. 2.*

(2) Ad quæ Patris in me tui, majorumque tuorum beneficia, tu id mihi seorsum, Pater Beatissime, contulisti, quòd ad pedes tuos gratulandi causâ provolutum, in urbano

XVI. Autres Ouvrages.

Outre ceux, dont nous avons déja parlé, on lui en attribue quelques autres : 1°. Une Chronique du Couvent de saint Marc : 2°. Des Sermons sur la Fête de l'Epiphanie : 3°. Divers Poëmes, & des Harangues en l'honneur de Léon X : 4°. Quelques Lettres écrites à Pic de la Mirande : 5°. Un Traité à la louange de la Ville de Rome, & un autre sur celle de Naples. L'Auteur avoit prononcé ce dernier Discours, en présence du Vice-Roy, dans un Chapitre général tenu à Naples l'an 1515, sous Thomas de Vio Cajetan, alors Général des FF. Prêcheurs ; & ce Panégirique fut dédié au Cardinal d'Aragon. Ceux qui l'avoient déja entendu avec plaisir, le lurent depuis avec une nouvelle satisfaction.

XVII. Souvent imprimés.

La plupart de ces Ouvrages ont été souvent imprimés à Florence, à Venise, à Paris, à Anvers, à Bâle, à Cologne, & dans quelques autres Villes d'Allemagne. Mais les vertus de Zénobe, sa Modestie, sa tendre Piété, son esprit de Pénitence, de recueillement, & le zéle de la Religion, le rendoient encore plus estimable que sa rare Erudition, & ses travaux. Il cessa de vivre, & d'écrire l'an 1520, âgé de cinquante huit ans : il en avoit passé trente-deux dans le Siécle, & vingt-six dans le Cloître. Son Corps fut inhumé à Rome, dans notre Eglise de la Minerve.

XVIII. Ses Vertus, sa mort.

Le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleuri, remarque que Jérôme Aléxandre de la Mothe, qui avoit été déja Nonce du Pape en Allemagne, & qui fut depuis Cardinal, succéda en 1520 à Zénobe Acciajoli, dans la Charge de Bibliothécaire du Vatican. Quelques-uns ont cru que Jérôme Aléxandre n'avoit commencé à remplir la Charge de Bibliothécaire du Vatican, qu'en 1537, & que Zénobe étoit mort la même année. C'est du moins ce que rapporte Bayle d'après M. de la Monnoïe. Mais ces Auteurs n'ont pas fait attention que Jérôme Aléxandre, honoré de la Pourpre par Paul III en 1536, avoit été fait Bibliothécaire long-tems avant sa Promotion au Cardinalat. Bayle, qui accuse Ambroise Altamura de s'être dispensé des Loix de l'éxactitude, en donnant le Catalogue des Ouvrages de Zénobe, auroit bien dû corriger le peu d'éxactitude de ceux, qui ont gratuitement ajoûté dix-sept années à la vie de notre Auteur.

Liv. CXL, n. 50.

Tom. I, pag. 61.

XIX. Méprise de quelques autres.

sancti Silvestri oratorio, ad honestam studiorum quietem humanissimè collocasti; nostræque ætati jam ad senectutem vergenti deesse nihil pateris, quod ad religiosi studiosique hominis necessarios usus, commodaque pertineat, &c. *Zenob. in Epist. nuncupat. ad Leonem X, S. P.*

LIVRE XXIV.

SILVESTRE MOZOLINI DE PRIERIO, MAÎTRE DU SACRE' PALAIS, ET NONCE APOSTOLIQUE.

SILVESTRE MOZOLINI DE PRIERIO.

Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. IV. fol. 140.
Echard. Tom. II, pag. 55, &c.

I.
Beaux commencemens.

CE sçavant Piémontois nâquit l'an 1460, dans un Bourg du Comté d'Aste, proche les Alpes, appellé *Prierio*: Envoyé par ses Parens à Génes, pour y faire ses Etudes, il n'avoit atteint que sa quinziéme année, lorsque touché de la Grace, il renonça à toutes les espérances du Siécle, pour se consacrer au Seigneur, dans le Couvent de sainte Marie du Château, Ordre de saint Dominique. Dès les premiéres années de sa retraite, Silvestre Mozolini fit admirer les commencemens de cette haute piété, & de la rare Erudition, dont il a donné depuis de si illustres preuves. Sans chercher à être distingué parmi ses Freres, il le fut bientôt parmi les Sçavans de réputation.

II.
Rare Erudition.

Egalement habile dans le Droit Canon, & dans la Science des Loix civiles, bon Astronome, subtil Philosophe, célébre Prédicateur, profond Théologien, & fort versé dans les Saintes Ecritures; il consacra sa plume à la défense de la vérité & de la Religion, de sa Morale & de ses Dogmes. Les Novateurs, qui parurent de son tems, n'eurent point de plus zélé adversaire: & les Ecrivains qui ont expliqué depuis lui les Régles des mœurs, n'ont guères trouvé de guide plus assuré, pour la décision de plusieurs cas de Conscience, qui demandent les Lumiéres d'un Canoniste, & d'un Théologien. Léandre Albert, qui, pour avoir conversé familiérement avec Mozolini, avoit bien connu son Génie, sa Doctrine, & ses Vertus, n'a pas craint de dire, que par ses belles qualités il avoit autant illustré sa Patrie, qu'Aristote la sienne (1). Il est vrai que les petites Villes de *Libanova*, & de *Pierio* ne sont aujourd'hui connues, que pour avoir été le lieu de la Naissance de ces deux Auteurs; entre lesquels nous ne ferons pas cependant de paralléle.

III.
Il enseigne avec applaudissement dans les Universités de Bologne, & de Padoue.

Ayant exercé avec fruit le Ministére de la parole, & reçu le Bonnet de Docteur dans l'Université de Bologne, Silvestre professa quelque tems la Théologie dans les mêmes Ecoles: il

(1) Silvester ex oppido Prierio... vir præclarissimis dotibus ornatus, qui patriam veluti Aristoteles stagiram, illustravit suâ doctrinâ, & virtutum præeminentiâ, &c. *Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. IV, fol.* 140.

y expliquoit les Livres ſaints avec tant d'applaudiſſement, & un ſi grand concours, qu'on venoit des Pays les plus éloignés, ou pour prendre ſes Leçons, ou pour le conſulter. Le Sénat de Veniſe le demanda, pour remplir la Chaire de ſaint Thomas, dans l'Univerſité de Padoue : & pendant qu'il occupoit ce Poſte, vers la fin du quinziéme Siécle, il fit paroître divers Ouvrages ; qui, en donnant un nouveau luſtre à ſa réputation, augmenterent encore la confiance, avec laquelle les Sénateurs de Veniſe s'en rapportoient à ſes déciſions, dans les affaires douteuſes.

IV. Ouvrages.

Les Religieux de ſon Ordre voulurent auſſi profiter des talens, que Dieu lui avoit donnés pour le Gouvernement : il fut ſucceſſivement élû Supérieur dans les Couvens de Milan, de Come, de Verone, de Bologne, & nommé enſuite Vicaire Général de la Congrégation de l'une & de l'autre Lombardie. Cette Congrégation, compoſée d'un grand nombre de Maiſons Religieuſes, qui avoient embraſſé la Réforme, ne pouvoit ſe procurer un Supérieur plus en état de ſoutenir tout le bien, qui s'y pratiquoit déja, & de l'étendre, tant par le zéle dont Mozolini étoit animé, que par le don qu'il avoit de perſuader, & de faire aimer tout ce qu'il vouloit faire pratiquer.

V. Emplois.

Sa vigilance à conduire ſes Freres dans les voyes de la perfection, lui laiſſoit encore le tems d'annoncer la Parole de Dieu aux Fidéles, de combattre les vices, & de travailler à ramener les Pêcheurs des routes de l'iniquité. Il continua les mêmes Fonctions à Rome, où il avoit été appellé par le Pape, pour expliquer publiquement les Saintes Ecritures, & donner une nouvelle vigueur aux Etudes, dans cette Capitale du Monde Chrétien : ce qu'il fit, non ſous le Pontificat de Jules II, l'an 1511, comme l'ont prétendu quelques Ecrivains modernes ; mais l'an 1514 ſous Léon X, ſelon le témoignage de Léandre Albert (1), Auteur contemporain, & témoin oculaire.

VI. Prédications, & Leçons publiques à Rome.

La réputation de Mozolini, ſes Leçons, & ſes Ouvrages attirérent d'abord dans les Ecoles du Palais Apoſtolique, cette foule d'Etudians, qui l'avoient ſuivi dans les Univerſités de Bologne, & de Padoue. Mais on ne différa pas de lui donner un rang encore plus diſtingué. Jean de Ferrare, Maître du Sacré Palais, étant mort en 1515, pendant que le Pape Léon

VII. Il eſt fait Maître du Sacré Palais.

(1) Anno 1514 Leo X. Pont. Max. auditâ viri præſtantiſſimâ doctrinâ, procurantibus litteratiſſimis viris, Cardinale videlicet ſanctæ Crucis, & Grimano, Romam, ut Sacras Litteras publicè profiteretur, ſtatuto ſtipendio accivit, &c. *Lean. Alb. ut ſup.*

LIVRE XXIV.

SILVESTRE MOZOLINI DE PRIERIO.

X, & le Roy Très-Chrétien, François I, tenoient leurs Conférences à Bologne, Thomas Cajetan Général des FF. Prêcheurs, & quelques Cardinaux écrivirent à Sa Sainteté, pour la supplier de conférer au Pere Mozolini la Charge vacante. La demande étoit trop conforme aux intentions du Pape, pour n'être pas bien reçue. Selon Fontana, Silvestre fut le trente-uniéme Maître du Sacré Palais; & l'un de ceux qui en remplirent avec honneur toutes les Fonctions. Les autres Emplois, dont il fut honoré à la Cour de Rome, ne l'empêchérent pas de conserver celui-ci jusqu'à la mort. Possevin s'est donc trompé quand il a écrit que Silvestre Mozolini avoit été Général de son Ordre : il l'a sans doute confondu avec François-Silvestre de Ferrare; & il n'est pas le seul, parmi les Récens qui soit tombé dans cette méprise. Mais Possevin a eû raison de dire, après Onuphre Panvini, que Mozolini est le premier qui ait fait quelques Ouvrages contre Luther, ou un des premiers qui combattirent cet Héréfiarque, dès qu'il commença a publier ses Blasphêmes (1).

In Theatr. Domi. pag 443.

Appar. Sacr. Tom. II, pag. 405.

Ibid.

VIII. Somme Silvestrine.

Dès l'an 1516 le Maître du Sacré Palais avoit fait paroître sa Somme Morale, appellée communément la Somme Silvestrine, dédiée à Léon X: & ce ne fut qu'en 1520 qu'il publia à Rome un Ecrit intitulé; *Les Erreurs de Luther découvertes, & ses Argumens réfutés.* Il y eut des Théologiens, même parmi les Catholiques, qui n'approuvérent pas tous les Principes, que notre Auteur avoit établis, ou supposés; parce qu'il étendoit trop, disoient-ils, l'Autorité du Pape & du saint Siége. D'autres trouvoient que les Censures, qu'il avoit faites de chacune des propositions de Luther, étoient trop dures. Mais on peut douter, si ceux qui blâmoient cette prétendue dureté, avoient bien éxaminé eux-mêmes tout le systême du Novateur. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Evêques qui s'élévérent les premiers contre la nouvelle Hérésie, ne la traitérent pas autrement qu'avoit fait le Maître du Sacré Palais. Quelques Universités l'avoient déja prévenu dans les mêmes Censures. Celle de Cologne, dans son Jugement Doctrinal, donné le trentiéme d'Août 1519, avoit condamné les Ecrits de Luther, comme tout remplis d'Erreurs dans la Foi, & contre les Mœurs, les Œuvres méritoires, le Sacrement de Péni-

IX. Ecrits contre Luther.

Coclheus in Actis & Scriptis Lutheri. anno 1520. p. 24.

Hist. Eccl. Liv. CXXVI, n. 32.

(1) Silvester Prieras, sive, ut vocant, de Prierio, Pedemontanus, primò Sacri Palatii Magister, & deinceps sui Prædicatorum Ordinis Mag. Generalis, primus scripsisse adversus Lutherum dicitur ab Onuphrio Panvinnio, in Chronico Ecclesiastico. Liber autem ipsius prænotatur : *Errata, & Argumenta Lutheri detecta, & repulsa.* Eum dicavit Leoni X; editusque fuit Romæ anno 1520. *Possev. ut sp.*

tence, la Confession, la Satisfaction, les Indulgences, le Purgatoire, la Primauté de l'Eglise Romaine, &c. Les Docteurs de Cologne concluoient qu'il falloit supprimer, & bruler les Livres scandaleux de Luther; & obliger ce Novateur, à se retracter publiquement. L'Université de Louvain porta un semblable jugement le septiéme de Novembre de la même année.

X. Emportemens de l'Héréfiarque.

Si Luther, au lieu de revenir sur ses pas, entreprit de réfuter les Censures des Universités, & de les accuser d'ignorance, ou de témerité; on ne doit pas être surpris qu'il ait écrit avec beaucoup d'aigreur contre le Théologien du Pape. Celuici répondit aux nouveaux Ecrits de l'Héréſiarque; & il ne manqua pas de faire remarquer les nouveaux Monstres, qu'il enfantoit tous les jours. En s'efforçant de répondre aux Universités, & aux Théologiens, qui combattoient son Hérésie, Luther se glorifioit d'avoir déféré lui-même ses Ecrits, & porté son affaire au Tribunal du Pape : mais il n'en étoit pas plus disposé à s'en tenir au Jugement du Saint Siége : la suite le fit voir. Après qu'on eut inutilement employé tout ce que la prudence, & la Charité Chrétienne pouvoient inspirer, pour ramener cet esprit égaré, & le faire rentrer dans luimême; lorsque l'expérience eut montré que tous les ménagemens ne servoient qu'à rendre le Novateur toujours plus hardi, & plus fier; & que bien des Gens étoient surpris des lenteurs de la Cour de Rome, à arrêter les progrès de l'Erreur; le Vicaire de JESUS-CHRIST, se détermina enfin à donner une Bulle pour proscrire les nouveaux Dogmes. On les réduisit à quarante-un Articles, tirés éxactement des propres Ecrits de Luther. Le Maître du Sacré Palais fut l'un des Théologiens employés à éxaminer la nouvelle Doctrine; & à dresser la Censure. Cette Bulle est du 15 de Juin 1520.

Ibid. n. 52. N. 62.

XI. Silvestre est envoyé par le Pape vers quelques Princes d'Italie.

Vincent Fontana croit que ce fut à l'occasion de la Publication de ce Décret Apostolique, que le Pape envoya Silvestre Mozolini, avec la qualité de son Nonce, vers quelques Princes d'Italie. Nous trouvons en effet que vers le commencement de 1521, le Pere Thomas Budia de Mantoue éxerçoit pour lui, & pendant son absence, les Fonctions de Maître du Sacré Palais dans la Cour de Rome. Mais au milieu de ces différentes occupations, notre Théologien continuoit toujours à écrire, & à enrichir le Public, de quelques nouveaux Ouvrages. Les Sçavans les lisoient avec fruit. Il y en eut aussi qui voulurent s'en attribuer quelques-uns, du vivant même

Fontan. in Theatr. pag. 443.

de l'Auteur: qui, en étant averti, crut pouvoir y remédier en donnant lui-même le Catalogue de ses Livres, avec les Explications, ou les Corrections qu'il jugeoit nécessaires dans quelques endroits. Ce fut sur ses derniéres années qu'il publia ce Catalogue (1).

XII. Il donne le Catalogue de ses Ouvrages.

XIII. Sur l'Astronomie, la Théologie, les Loix, l'Histoire, la Morale, la Sainte Ecriture.

Vide Possevi. Echardum, Dupinium, &c. Aut. XVI Sæcul. Tom. III, pag. 387.

Les premiers Ouvrages que Mozolini avoit publiés, étoient sur l'Astronomie, la Logique, la Physique. Les suivans en plus grand nombre regardent les matiéres de Théologie, les Dogmes, les Mœurs, les Loix, & l'Histoire. Les plus considérables ont été écrits en Latin, les autres en Italien: & la plûpart furent imprimés par les soins de l'Auteur, ou de ses Amis, à Milan, à Venise, à Bologne & à Rome. Nous nous contentons de les faire connoître ici par le Titre: outre ceux, dont on a déja parlé par occasion, il y en a un appellé *la Rose d'Or*, qui n'est qu'une Exposition des Evangiles de toute l'année; un Abrégé des Commentaires de Capreolus, sur les quatre Livres des Sentences; un Traité pour la défense de la Doctrine de saint Thomas; un autre contre les Opinions, & les Disciples de Scot, intitulé: *Malleus Scotistarum*; un Traité des Sorciers, & des merveilles opérés par les Démons, ou de leurs prestiges; un Traité des Exorcismes; un Livre de Méditations sur la Passion de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST; un Traité Historique de la sainte Vierge; un autre de sainte Madeleine, & de sa Pénitence; un de la Vie de S. Paul Premier Hermite; un de l'immolation de l'Agneau Pascal; un autre, qui a pour Titre, l'Echelle du saint Amour, & divers Dialogues, avec un Recueil de Sermons.

Dans tous ces Ecrits, l'Auteur ne montre pas moins de piété, que d'Erudition. Les deux Traités pour l'usage des Confesseurs, & des Pénitens, lui firent honneur. Mais le plus estimé de tous, & qui a eu un plus grand nombre d'Editions, c'est la Somme des Cas de Conscience. On l'appelle plus ordinairement, *la Somme Silvestrine*, du nom de son Auteur; & quelquefois, *la Somme des Sommes*, parce qu'il y a recueilli, expliqué, ou abrégé les principales Décisions, qui se trouvoient dans toutes celles, qui avoient paru auparavant. Depuis la mort de l'Auteur, on y a fait encore des Additions, conformément aux Décrets du Concile de Trente, & aux Régles du Catéchisme Romain.

(1) Quia mortem me insequi video; quia insuper non-nulli me adhuc in humanis agente, labores nostros sibi adscribere non verentur; quia demum in his, quæ divinâ bonitate favente conscripsi, quædam declaranda sunt; lucubrationum nostrarum breve Monimentum efficere cogor, &c. *Sil. Mozol. ad Calcem.* Conflati.

Pendant

JEAN JUCUNDE DE VÉRONE.

JEAN JUCUNDE DE VÉRONE.

IL est hors de doute que Jean Jucunde, ou *Joconde*, issu d'une honnête Famille de Vérone, & fort connu, tant par ses talens, & ses Ecrits, que par ses liaisons avec les plus sçavans Hommes de son tems, étoit de l'Ordre de saint Dominique. Sans parler ici d'un grand nombre d'Ecrivains, qui l'ont cru ainsi, sans presque aucun partage, il suffit qu'Onuphre Panvini, son Compatriote, & George Vasani d'Arezzo l'ayent positivement assuré : l'un & l'autre bien instruits de l'Histoire, pouvoient avoir connu Jucunde. Il n'est pas moins certain, que dans la plupart des voyages que Jucunde fit à Rome, à Venise, en Allemagne, & en France, sur la fin du quinziéme Siécle, & vers le commencement du seiziéme, il portoit l'Habit Ecclésiastique, & vivoit en Prêtre Séculier. Il faut donc reconnoître, ou qu'il n'embrassa la Vie religieuse que dans ses derniéres années ; ou qu'étant entré dès sa Jeunesse dans l'Ordre des FF. Prêcheurs ; la nécessité, où il se trouva dans la suite, de vivre hors du Cloître, & de converser continuellement avec les Gens du Monde, l'obligea de changer d'Habit avec l'agrément des Supérieurs : ce qui n'etoit point sans exemple. Le Pere Echard préfére ce dernier sentiment ; & Moreri l'a suivi. Echard. Tom. II, pag. 37. Col. 1.

Quoi qu'il en soit, la mémoire de ce sçavant Religieux doit nous être toujours précieuse. Genie universel, il sçavoit la Théologie, la Philosophie, les Mathématiques, l'Histoire, les Belles-Lettres, les Langues ; & il excelloit dans la Grecque. Ses Etudes ayant eu depuis pour objet tout ce qui appartient à l'Antiquité, il devint habile dans tout genre d'Erudition. On le compte avec raison, non seulement parmi les habiles Maîtres, qui ont soutenu l'Architecture, & la Sculpture dans leur perfection, mais aussi parmi les premiers Restaurateurs de l'Art.

Vers l'an 1490 Jucunde enseignoit, avec beaucoup de réputation la Langue Grecque, dans la petite Ville de Londrone, entre le Trentin & le Bressan : où parmi ses Disciples il avoit Jules-César Scaliger, qui se glorifie souvent dans ses Ecrits d'avoir été formé par un tel Maître. Mais ce qui augmenta beaucoup cette réputation de Jucunde, fut le Pont également hardi & solide, qu'il fit à Vérone sur la riviére d'Adige:

entrepriſe, qu'on n'avoit encore oſé tenter, ou qu'on avoit tentée inutilement.

Mariana Lib. XXX, pag. 818.

Le Pape Jules II, au milieu de ſes grandes occupations, & de ſes vaſtes Projets, conçut le deſſein de faire rebâtir l'Egliſe de ſaint Pierre à Rome, ſur les mêmes fondemens; d'en changer cependant la figure; & en lui donnant une nouvelle forme, d'en rendre l'Architecture plus réguliére, plus ſuperbe, & plus magnifique. Bramantés, célébre Architecte, commença l'Ouvrage, qu'il ne put conduire à ſa perfection. On aſſure qu'après la mort de Bramantés, Jucunde fut le ſeul, qui ſe trouva capable d'entendre ſes deſſeins, & de prendre la conduite de ce grand Ouvrage. La mort de Jules II ne permit pas alors de l'achever: & les Souverains Pontifes, Pie IV, Gregoire XIII, Sixte-Quint y employérent depuis de groſſes ſommes.

Cependant les Venitiens, ayant appellé Jucunde, pour remédier à de frequentes inondations, qui les incommodoient beaucoup, & qui menaçoient de ruiner pluſieurs quartiers de leur Ville, Jucunde trouva le ſecret de conduire ces eaux dans les Marais appellés les Foſſés de Claude; & de rendre ainſi la Ville de Veniſe & plus ſaine, & moins expoſée. On lui propoſa enſuite de rétablir la Place, & le Pont de *Rialto*, ſur le grand Canal: Jucunde en fit le Plan, qui ne fut pas alors éxécuté; peut-être parce que les Guerres, que la République avoit ſur les bras, ne permettoient pas de faire de ſi grandes dépenſes. Les Curieux admirent encore aujourd'hui ce Plan, que l'Auteur avoit donné au Pere Ange Dominicain, qui fut depuis Evêque de Vicence.

L'Empereur Maximilien I fut un des Princes de ſon tems, qui témoignérent le plus d'eſtime du ſçavoir, & de l'habileté de Jucunde. Il le fit venir en Allemagne; ou plutôt il l'amena avec lui en revenant d'Italie. Scaliger aſſure que ce Prince aimoit à s'entretenir familiérement avec un Homme, qui ſembloit n'ignorer rien, & qui s'énonçoit avec une admirable facilité ſur toutes ſortes de matiéres.

La réputation de Jucunde devenant toujours plus grande, il fut appellé en France, par le Roy Très-Chrétien Louis XII; & pendant le ſéjour qu'il fit à Paris en 1507, on lui donna la conduite de pluſieurs Edifices publics; en particulier de deux Ponts ſur la Seine, appellés le Pont Notre-Dame, & le Petit Pont. Le Poëte Sannazar en a conſervé la mémoire dans ces deux vers, qu'il fit graver ſur le Marbre:

Jocundus geminum imposuit tibi Sequana Pontem;
Hunc tu jure potes dicere Pontificem.

Ces occupations de Jucunde ne l'empêchoient pas de lire, & d'écrire beaucoup : aussi se fit-il des amis de tous les Hommes de Lettres. Ce fut par son moyen qu'on trouva dans une Bibliothéque de Paris la plupart des Epîtres de Pline, Alde Manuce les fit imprimer. Budé reconnoit que Jucunde fut son Maître dans l'Architectute; & qu'il lui expliqua les Livres de Vitruve, sur lesquels ce Religieux fit des Commentaires. Il en avoit fait aussi sur ceux de César; dont il procura depuis une nouvelle Edition, aussi bien que des Livres de Frontin, & de Caton le Censeur. On ignore si le Volume de plus de deux mille Inscriptions, que Jucunde avoit composé & dédié, presque dans sa Jeunesse, à Laurent de Médicis, a été imprimé (*).

On croit qu'au sortir de France, Jucunde fit encore quelque voyage à Venise, & à Rome; & qu'il mourut sous le Pontificat de Léon X. Mais aucun Auteur n'a marqué l'année, ni le lieu de sa mort. Nous passons sous silence les grands Eloges, qu'ont fait de lui les Ecrivains de son tems. Ange Politien dit qu'il étoit l'Homme de son Siécle le plus laborieux, & le plus habile, dans la connoissance des Antiquités (1). Jules Scaliger ajoûte qu'il n'étoit pas moins un modéle de piété, qu'un abyme de Science (2); & il rapporte en peu de Lignes les principaux Faits de sa vie, que nous venons de toucher.

(*) *Onuphre nous apprend qu'un Sénateur Vénitien nommé Etienne, conservoit un Manuscrit de ce précieux Recueil:* Fr. Joannes Jocundus Veronensis, Ordinis Prædicatorum, vir disertissimus, atque magnifici Laurentii Medices Florentinæ Reipublicæ Principis amicitiâ clarus, multa edidit ingenii sui monimenta, quorum præcipuum est bis mille & amplius veterum Inscriptionum in unum corpus collectio, quæ Venetiis apud Stephanum magnum Patritiæ gentis hominem extant, &c. *Onuphr. de Vir. illustrib. Veronens. Ap. Echard. ut sp.*

(1) Vir unus titulorum monumentorum veterum, supra mortales cæteros, non diligentissimus solùm, sed etiam sine controversia peritissimus. *Ap. Echard. Tom. II, p. 36.*

(2) Memini præceptorem meum Joannem Jucundum, qui nobilissimum flumen Sequanam haud minus nobilibus pontibus duobus junxit... Tunc ille, ut audivi, profectus Venetias, atque inde ad Leonem Pontificem maximum, an luculentiore fato sit usus nescio. Certe Romæ si meliore vixit conditione, pro miraculo haberi potest, qui unicum exemplar fuit & sanctitatis, & omnigenæ eruditionis, &c. *Exerc. 331.*



LIVRE XXIV.

ZÉNOBE ACCIAJOLI, PRÉFET DE LA BIBLIOTHEQUE DU VATICAN.

ZÉNOBE ACCIAJOLI.

Vide Moreri verbo *Acciajoli.* Lean. Alb. de Vir. illustr. Lib. IV. fol. 154. Monum. Conv. Stæ Mariæ Florentin.

LA Maison des Acciajoli, alliée à celle de Médicis, a été pendant plusieurs Siécles, une des plus distinguées entre les Familles Patriciennes de Florence. Dans le second Volume de cet Ouvrage, nous avons écrit l'Histoire de l'illustre Ange Acciajoli, qui avoit été Evêque de Florence, & grand Chancélier du Roy de Naples. Nicolas Acciajoli, Cardinal & Doyen du Sacré Collége, mort à Rome le 23 Février 1719 âgé de 89 ans, étoit aussi de la même Famille; qui a souvent éprouvé de grandes Révolutions, parmi les Guerres civiles, qui ont déchiré la République.

I. Décadence de ses Parens.

ZENOBE ACCIAJOLI, né à Florence l'an 1462, étoit encore au Berceau, lorsque ses Parens furent chassés de la Ville, par la Faction qui avoit pris le dessus, après la mort de Côme de Médicis l'an 1464. La Succession d'un Homme, qui passoit pour le plus riche particulier de l'Europe, causa d'abord une Guerre entre les Florentins: la plupart des Princes d'Italie y prirent part; & ces dissensions ne furent terminées, que par une Bataille, donnée dans la Campagne de Bologne l'an 1467. Avant cette Epoque, les Seigneurs de la Maison d'Acciajoli avoient été contraints de sortir de Florence, pour se retirer les uns à Venise, & les autres dans quelque autre Ville d'Italie, ou ailleurs.

II. Son Education loin de sa Patrie.

Le jeune Zénobe coula donc ses premiéres années loin de sa Patrie, dans un éxil qu'il n'avoit pû mériter. Lorsque sa raison commença à se développer, les débris de sa Maison ne lui présentérent rien de cette ancienne splendeur, que lui avoient donné ses Richesses, ses Titres, & les grands Hommes, qui en étoient sortis. Mais la Providence, en écartant de lui cet éclat extérieur, qui en séduisant son esprit, auroit peut-être corrompu son cœur, lui ménagea d'autres moyens de parvenir à la gloire, par le chemin de la vertu. Il trouva de grands éxemples à imiter, & dans l'Histoire de ses illustres Ancêtres, & dans la probité de ses pieux Parens, qui soutenoient avec beaucoup de fermeté tous les revers de la fortune. Non moins attentifs à donner à leurs Enfans une éducation digne de leur Naissance, ils eurent la consolation de voir, que leurs soins n'étoient point inutiles. Les belles qualités, dont la Nature & la Grace

avoient enrichi Zénobe, parurent dès sa premiére jeunesse : & la fortune cessa de le persécuter, lorsqu'il commençoit d'être en état de ne pas se laisser séduire par ses faveurs, & de ne point craindre ses disgraces. Une Révolution publique l'avoit éloigné de sa Patrie ; & une autre Révolution, qui fut funeste à plusieurs, l'y rappella lorsqu'il n'étoit encore que dans la seiziéme année de son âge.

III. Son Rappel.

L'an 1478, les animosités entre les deux puissantes Familles des Pazzi & des Médicis, troublérent le repos de la République, & partagérent l'Italie en deux Factions. Ferdinand Roy de Naples, & le Pape Sixte IV étoient favorables aux premiers. Mais les Vénitiens, & le Duc de Milan s'étoient unis aux Florentins, pour soutenir les derniers. Alphonse, Fils de Ferdinand, s'étant avancé avec son Armée, vers Florence, sous prétexte de retirer quelques Places du Patrimoine de l'Eglise, occupées dans la Toscane par différens Seigneurs ; les Ennemis des Médicis voulurent profiter de cette occasion, pour les détruire. Le nombre des Conjurés étoit grand dans la Ville ; & leur dessein étoit de faire mourir Laurent & Julien, Petit-Fils de Côme de Médicis. Les deux Freres avoient souvent évité le danger ; mais enfin ils s'y trouvérent enveloppés dans la grande Eglise de Florence, pendant qu'ils assistoient à la Célébration des Saints Mystéres. Les Conjurés ayant donné, ou pris pour signal le tems, auquel le Prêtre diroit le *Sanctus*, Julien fut poignardé, & mourut sur la place. Laurent, qui étoit son aîné, & fort chéri du Peuple, ne reçut qu'une légére playe à la gorge, & s'étant promptement jetté dans la Sacristie, on ferma sur lui les portes de Cuivre, que son Pere, Pierre de Médicis y avoit fait mettre.

IV. Conspiration contre les Médicis.

Commines Liv. VI, c. 5.

Hist. Eccl. Liv. CXIV, n. 150.

Onuphr. vit. Pap. Sixt. IV. Ang. Politien. Lib. VI & VII.

Pendant qu'une partie des Conjurés, sans respect pour le Lieu Saint, trempoient leurs mains dans le sang de leurs Ennemis ; les autres, dans la Place du Palais, tâchoient de porter le Peuple à prendre les Armes. Quelques-uns en petit nombre entrérent dans le Palais même, l'épée à la main, pour y égorger les Magistrats, qui s'y trouvoient assemblés. Mais ils furent étrangement déconcertés, lorsque d'une part ils apprirent que Laurent de Médicis s'étoit sauvé ; & que de l'autre ils virent que le Peuple étonné demeuroit tranquille, sans prendre encore de parti. Les Magistrats, rassurés au contraire par ces mêmes considérations, firent arrêter les quatre ou cinq Conjurés, qui n'avoient pas été suivis par les autres dans le Palais. On ne crut pas devoir leur faire le Procès dans les

V. Suites de la Conjuration funestes à ceux qui en étoient les Chefs. Ibid.

formes, ni différer leur ſupplice; ils furent pendus ſur le champ, aux Fenêtres du Palais: François Salviati, Archevêque de Piſe, ſe trouvoit parmi les Coupables; & il n'eut pas un autre ſort. Jacques, & Franciſque, & pluſieurs autres de la Maiſon de Pazzi furent auſſi éxécutés, & leurs richeſſes pillées, ou confiſquées.

Après ces ſanglantes éxécutions, qui arrêtérent la fureur, & abattirent le courage des Conjurés; Laurent de Médicis plus puiſſant qu'auparavant, & déja conſidéré comme le Prince de la République, rappella à Florence ceux qui en avoient été autrefois bannis. Ceux de la Famille d'Acciajoli furent de ce nombre; & le jeune Zénobe fut reçu, non ſeulement dans le lieu de ſa Naiſſance, mais auſſi dans l'amitié, & la Maiſon de Laurent, qui le traita toujours depuis comme l'un de ſes Enfans, le faiſant élever avec eux, & par les ſoins des mêmes Maîtres. Zénobe contracta dès lors une étroite amitié avec Jean de Médicis, Fils de Laurent, qui fut depuis Cardinal, & enfin Pape, ſous le nom de Léon X: Comme lui, il eut l'avantage d'avoir pour ſes Maîtres, ou pour ſes Amis les plus familiers, les Sçavans de réputation qui floriſſoient alors en Italie, Ange Politien, Démétrius Urbain Bolzane, Pic de la Mirande, Marſile Ficin, Jean Laſcaris, Chriſtophle Landi, & pluſieurs autres habiles Perſonnages; avec le ſecours deſquels, ou à leur éxemple, il apprit les Langues Orientales, & cultiva les Sciences, dont il fit toujours ſes délices.

VI. Zénobe Acciajoli reçu dans dans la Maiſon, & l'amitié de Laurent de Médicis.

VII. Eſt élevé avec ſoin par les plus habiles Maîtres, avec Jean de Médicis, depuis Pape.

Mais quelque grands que fuſſent d'ailleurs les avantages, dont Zénobe pouvoit jouir parmi les douceurs de l'Etude, & dans l'abondance de toutes choſes; il lui manquoit toujours celle, dont il étoit le plus jaloux, & qui lui paroiſſoit la plus néceſſaire pour ſon avancement dans la Piété & dans les Sciences. Il s'en falloit bien que la tranquillité & la paix ne fuſſent entiérement rétablies dans la République, qu'on pouvoit comparer à un grand Vaiſſeau, expoſé au milieu de la Mer, à toute la violence des Vents contraires. Cette agitation perpétuelle, dont il étoit difficile de ſe garantir, dans un tems auſſi orageux, troubloit ſouvent le repos, & les Etudes des Sçavans. Acciajoli, qui vouloit être tout à Dieu, & à ſes Livres, prit de là occaſion de faire de ſages réfléxions ſur l'inconſtance des choſes humaines: en Philoſophe Chrétien, il penſa ſérieuſement à ſe procurer un bonheur plus ſolide, que celui que le monde promet. Dans un âge déja mûr, vers l'an 1494, comme il paroît par ſes propres Ecrits, il alla ſe ren-

VIII. Prend l'Habit de ſaint Dominique, dans le Couvent de ſaint Marc.

fermer dans le célébre Couvent de saint Marc ; & en prenant l'Habit de saint Dominique, il devint le Disciple du P. Jérôme Savonarolle, qui étoit alors considéré dans tout le Pays, comme un Ami de Dieu, & le Prophête de son Siécle.

LIVRE XXIV.

ZÉNOBE ACCIAJOLI.

IX. Il rend sa Retraite utile par le travail; & sanctifie le travail par le motif.

Le nouveau Religieux, nourri dans l'Etude, connu même par quelques Ouvrages qu'il avoit déja publiés, n'abandonna pas ses premiéres occupations : mais il apprit à les sanctifier, & par la priére, & par la pureté du motif. Si jusqu'alors il s'étoit appliqué à l'Etude des Sciences, ou pour satisfaire son inclination naturelle, ou pour se faire une réputation dans la République des Lettres, il n'étudia depuis, & il ne voulut communiquer aux autres ses Lumiéres, que pour se rendre utile au prochain, & à l'Eglise. Notre Bibliothéque de saint Marc, & celle qui lui étoit toujours ouverte, dans le Palais de Médicis, pouvoient satisfaire son ardeur de tout sçavoir : Cosme & Laurent n'avoient rien épargné, pour enrichir l'une & l'autre d'un grand nombre d'excellens Manuscrits, Latins, Grecs & Hébreux. Zénobe en traduisit plusieurs ; & il y ajouta ses Commentaires ; soit pour éclaircir ce qu'il y avoit d'obscur dans le Texte ; ou pour prémunir ses Lecteurs, contre les fausses maximes, répandues dans quelques-uns des Ouvrages, qu'il entreprenoit de traduire.

X. Traductions.

Possev. appar. Sacr. Tom. II, pag. 174.

Une des premiéres Traductions qu'il publia, fut celle du Livre d'Olympiodore sur l'Ecclésiaste : & il en donna bientôt après une autre du Traité d'Eusébe de Césarée contre Hiérocles. Ce fameux Payen, qui écrivoit durant la persécution de Dioclétien, soit pour flater un Prince qui prétendoit anéantir le Christianisme, ou pour satisfaire sa haine particuliére contre les Chrétiens ; avoit cru pouvoir ravir à l'Eglise les avantages, que lui donnent les Miracles incontestables de son Auteur ; en montrant que, parmi les Payens il s'étoit fait autant ou plus de Miracles, que dans l'Eglise Chrétienne. Poussant toujours plus loin l'imposture, & l'impiété, Hiérocles n'avoit pas fait difficulté de mettre en parallele Apollonius de Tyane avec JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire, un infame Magicien avec la Sagesse incarnée. C'est dans ce dessein, qu'il écrivit son Livre intitulé, *Philaléthe*, ou *l'Amateur de la Vérité*. Les Peres de l'Eglise, pour arrêter le scandale, prirent la Plume, & firent voir que le prétendu *Philaléthe* n'étoit qu'un Ouvrage de mensonge. Le célébre Eusébe de Césarée l'attaqua avec un nouveau succès ; il fit connoître le vrai Caractére du Magicien de Tyane, ses avantures, ses prestiges ; détruisit solidement les

dépositions de Damis, son Disciple; montra les fictions, ou les extravagances de Philostrate, son premier Historien; & obligea les Payens même de reconnoître que l'Histoire d'Appollonius étoit fausse dans la plupart de ses Points, douteuse dans plusieurs autres, & souvent opposée au témoignage des meilleurs Auteurs.

XI. Utilité de la Traduction du Traité d'Eusébe de Césarée, contre Hiérocles.

Cette réfutation, contre laquelle les Payens n'osérent rien répliquer; ou à laquelle ils n'opposérent jamais rien de solide, étoit un morceau précieux à la Religion. Les anciens Chrétiens en avoient fait comme leur Bouclier. Mais depuis plusieurs Siécles elle étoit devenue inconnue; elle demeuroit cachée sous la poussiére, dans quelque coin de Bibliothéque. Zénobe l'ayant trouvée parmi les Manuscrits de celle de Médicis, entreprit de la traduire de Grec en Latin, & de la rendre au Public, à qui elle appartenoit. Ce travail d'Acciajoli pouvoit être d'autant plus utile, qu'on venoit de faire imprimer l'Histoire fabuleuse d'Apollonius par Philostrate. Acciajoli dédia sa Version à Laurent de Médicis, à qui il parle ainsi dans sa Préface: « Ayant découvert dans votre riche Bibliothéque, ce Livre que son Antiquité avoit fait oublier, j'ai » cru qu'il étoit de mon devoir de le faire paroître de nouveau, » pour l'utilité des jeunes Gens, qui aiment la Religion, & » l'Etude. Ce sont les prémices de mon travail, depuis mon » engagement dans l'Ordre de saint Dominique, dont la profession particuliére, est de ne rien négliger de tout ce qui » peut servir à la défense de la Foi Catholique... Je ne devois » au reste offrir ce premier fruit de mes Veilles qu'à vous-même, qui m'avez toujours traité en Frere; & qui, pour favoriser mes Etudes, n'avez point épargné les plus grandes dépenses ».

XII. Version des Ecrits de S. Justin Martyr.

Les Ecrits de saint Justin Martyr occupérent depuis notre sçavant Religieux. Il crut avec raison faire un riche présent à l'Eglise, en traduisant les deux célébres Apologies, dans lesquelles cet illustre Défenseur de la Religion, après avoir si doctement exposé la Doctrine, & les pratiques de l'Eglise, ses Mystéres, & sa Morale, avoit encore mis au grand jour l'injustice de la persécution faite aux Disciples de JESUS-CHRIST; & avoit dissipé tous les nuages, dont les Juifs & les Gentils, s'efforçoient de noircir l'innocence des premiers Chrétiens.

Zénobe nous a encore donné ses Notes sur la Morale d'Aristote. Et dans un Manuscrit Grec, qu'on voit dans la Bibliothéque

LIVRE XXIV.

SILVESTRE MOZOLINI DE PRIERIO.

XIV. Il meurt dans l'éxercice de la Charité.

Pendant les ravages, que faisoit la Peste dans la Ville de Rome, avant la fin de 1522; & dans la suivante, Silvestre de Prierio fit paroître un petit Traité, intitulé: *Du soin des Malades & des Mourans.* Mais pour ajoûter l'éxemple à l'Instruction, il prêta charitablement son Ministére à quelques Personnes, déja attaquées du mal contagieux; & ce fut dans cet éxercice de Charité, qu'il finit ses jours, âgé de soixante-trois ans: quoiqu'il fut mort de Peste, on ne laissa pas de l'enterrer dans l'Eglise de la Minerve (1).

Méprise de M. Dupin, de M. Pontas, & de quelques autres Auteurs.

Ceux qui ont écrit, je ne sçai sur quel fondement, qu'il étoit mort à Rennes en Bretagne, pendant le cours de ses Visites, le vingtiéme d'Octobre 1520, ont avancé de trois ans l'Epoque de sa mort, & lui ont attribué un Voyage, qu'il n'avoit jamais eu occasion de faire. Cependant M. Dupin, & M. Pontas ont suivi cette Opinion, qui est absolument fausse. Il est vrai que Silvestre de Ferrare, Général des FF. Prêcheurs, avec lequel on a quelquefois confondu notre Auteur, mourut à Rennes, entre les mains du saint Evêque de cette Ville, Yves Mahyeuc, autrefois Dominicain, & Confesseur de la Reine de France, Anne de Bretagne; mais cette mort n'arriva que le 19 de Septembre 1528, cinq ans après celle de Silvestre Mozolini.

XV. Ouvrage faussement attribué à Silvestre Mozolini.

Il ne faut point oublier que trente ans après la mort de notre Auteur, on a voulu lui attribuer un Ouvrage intitulé: *Traité solemnel de l'Art, & de la maniére de rechercher toutes sortes d'Hérétiques:* ou selon l'Edition de 1553: *Maniére solemnelle & autentique de rechercher, trouver, & convaincre les Luthériens, Ouvrage très-nécessaire, par le Vénérable Religieux, Maître Silvestre Prierio.* Les Sçavans ont depuis reconnu, que ce mauvais Livre n'étoit pas en effet l'Ouvrage de Silvestre Mozolini, ni d'aucun autre Auteur Catholique, mais d'un Hérétique Luthérien. Edouard Brour en a donné une nouvelle Edition, qui a paru à Londres en 1690, à la suite du Recueil intitulé: *Fasciculus rerum expetendarum, & fugiendarum.* Hist. Eccl. Liv. CXXVII. n. 99.

(1) Rapitur è mortalibus doctissimus vir, Sacri Palatii Magister, P. Silvester de Prierio, dirâ Peste percussus, dum in administrandis Sacramentis, ægrotantibus aulicis Pontificiæ Curiæ esset intentus... sepultus est in Minerva, &c. *Fontan. in Monum. p. 435. Col. 2.*



LIVRE XXIV.

DIÉGO DÉZA, ARCHEVÊQUE DE SEVILLE, ET CHANCELIER DE CASTILLE, MORT ARCHEVESQUE DE TOLEDE, PRIMAT D'ESPAGNE.

DIÉGO DÉZA.

Lopez Hist. Gén. Part. III, pag. 172. & Part. IV, p. 111. Davila Theatr. Eccl. de las Espanas Tom. II, pag. 85, 86. Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 215.

NOUS pouvons finir ce troisiéme Volume de notre Histoire des Hommes illustres, par celle d'un grand Personnage, qui ayant également servi la Religion, & l'Etat, a mérité aussi l'estime de la Cour, des Peuples, & des Eglises d'Espagne.

DIEGO, Fils de Don Antoine Déza, & d'Agnés de Tavera, nâquit à Toro, dans le Royaume de Léon, l'an de notre Seigneur 1444, sous le Régne de Jean II, Roy de Castille, qui avoit pris naissance dans la même Ville en 1405. Ses illustres Parens, qu'on dit Originaires du Royaume de Portugal (1), mais qui depuis long-tems remplissoient des Charges considérables dans celui de Castille, ne négligérent point l'éducation d'un jeune homme, dont les qualités naturelles flatoient beaucoup leurs espérances.

I. Déza entre dans l'Ordre de saint Dominique.

Le premier fruit que Diégo Déza retira d'une éducation chrétienne, fut de se préserver d'abord de la corruption du Siécle, & de suivre l'attrait de sa Vocation, en se dévouant au Service des Autels, dans l'Ordre de saint Dominique. Ce fut dans sa Patrie, & dans le Couvent de saint Ildephonse, qu'il reçut l'Habit de Religieux, âgé d'environ seize ans; pendant que les Catalans, révoltés contre le Roy d'Aragon, offroient leur Principauté au Roy de Castille; & que D. Jean de Guzman Duc de Medina-Sidonia, enlevoit aux Maures, la Ville de Gibraltar, depuis long-tems possédée par ces Infidéles.

Mariana Hist. d'Esp. Liv. XXIII, p. 159.

Le nouveau Religieux fit de si beaux progrès dans la piété, & dans les Sciences, qu'on le compta bientôt parmi les plus sçavans, & les plus respectables Personnages de l'Eglise d'Espagne: aussi le vit-on passer successivement par tous les Emplois, qui peuvent honorer un mérite distingué. Il avoit déja pris le Bonnet de Docteur, dans l'Université de Salamanque l'an 1479, lorsque Pierre d'Osma, premier Professeur de

II. Docteur de Salamanque.

(1) Fr. Didacus de Deça, claro nobilique sanguine apud Hispanos oriundus, sed præclarè gestorum, virtutumque laude longè nobilior, Tauri in Regni Legionensis civitate clarissima natus est ad annum 1444. Patrem habuit, non Didacum (uti Antonius habet in Bibliotheca Hisp.) sed Antonium de Deça... Matrem verò Agnetem de Tavora Antonii Sponsam. E. Lusitania translatam olim in Gallæciam Deçæ Familiam ferunt; quæ & ab insigni Deçæ feudo cognomen accepit, &c. *Echard. Tom. II, pag. 51. Col. 1.*

Théologie dans cette célébre Faculté, fit paroître son Traité de la Confession; où il avançoit plusieurs Erreurs contre la Doctrine, & la Discipline de l'Eglise. Alphonse Carillo, Archevêque de Toléde, après avoir fait éxaminer avec soin le Livre de Pierre d'Osma, condamna plusieurs de ses propositions, comme scandaleuses, d'autres comme erronées, & quelques-unes comme Hérétiques. Cette Sentence fut depuis autorisée par le Jugement du Pape. L'Auteur du Traité, pour n'être point frappé d'Anathéme, abjura publiquement ses Erreurs: son Livre fut brûlé; & il perdit sa place. Sa Chaire mise au concours, Diégo Déza l'emporta à la Dispute; il la remplit pendant plusieurs années, avec beaucoup d'applaudissement, & un plus grand fruit. Il avoit été des premiers à combattre la Nouveauté, dès qu'elle parut; & il eut la gloire, ou de prémunir ses Disciples contre le Venin, dont on avoit voulu les infecter; ou de les faire revenir des préventions, dont ils étoient peut-être déja imbus. Toujours attaché à la Doctrine des Peres, & à la Tradition, il fut le fleau des Novateurs. Dans ses deux premiers Ouvrages Théologiques, que Nicolas-Antoine appelle très-sçavans, il expliqua avec autant de netteté, que de précision les solides principes de saint Thomas.

III. Il combat les Nouveautés de Pierre d'Osma; & emporte sa Chaire à la Dispute.

IV. Ses premiers Ouvrages Théologiques.

Ce premier service, rendu à son Ecole, & à l'Eglise d'Espagne, le conduisit à un autre Poste, encore plus important que celui qu'il occupoit déja dans l'Université de Salamanque. La réputation qu'il s'étoit faite, par ses vertus, & ses Leçons publiques, porta les Rois Catholiques, Ferdinand & Isabelle, à lui confier le soin, & l'Education de l'Infant Don Jean de Castille. Ce fut l'an 1486, que Diego Deza, appellé à la Cour, entreprit de former l'esprit de ce jeune Prince, âgé alors de huit ans (*), & déja reconnu par les Etats de Castille & d'Aragon, pour l'Héritier présomptif de l'une & de l'autre Couronne. On peut connoître avec quel succès il remplit les devoirs de Précepteur d'un Prince né pour le Trône, par la confiance, dont Leurs Majestés ne cessérent depuis de l'honorer. Ferdinand & Isabelle le choisirent dès lors, pour leur Confesseur (1): & quelques-uns ont cru qu'il fut fait en même tems Evêque de Zamora (2). Mais la Bulle d'Aléxandre VI, en

(*) Il étoit né le 28 Juin 1478. *Hist. d'Espag. Liv. XXIV, n. 77.*

V. Il est choisi pour Précepteur de l'Infant d'Espagne, & Confesseur du Roy Catholique.

(1) Eòque existimationis in studio sacrarum disciplinarum apud Salmanticenses processisse visus est; ut in Primarium aliquando Theologiæ Interpretem deligeretur. Hinc Joannis Hispaniarum Principis, Catholicorum Regum prolis, in lubrica ætate moderator; adque adeo ipsis Regibus à munere Confessionum Sacramentalium fuit, &c. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, p. 215. Col. 2.*

(2) Tumque unà Electus Episcopus Za-

LIVRE XXIV. DIÉGO DÉZA.

vertu de laquelle Diégo fut sacré pour cette Eglise, n'est que du 14 Avril 1494. L'Infant n'avoit plus besoin alors de Précepteur : & le nouvel Evêque, débarrassé de tout ce qui pouvoit l'attacher à la Cour, se trouvoit en état de donner ses attentions à l'instruction des Peuples, qui lui étoient confiés.

Bullar. Ord. Tom. IV., pag. 197.

Pendant les huit années, qu'il avoit passées à la Cour, auprès de Leurs Majestés Catholiques, il avoit eû souvent occasion, en félicitant les Rois Catholiques de leurs prospérités, de les rendre attentifs à ce qu'ils devoient au Seigneur, pour cette suite de Victoires, qui leur soûmirent enfin tout le Royaume de Grenade. Il faut ajouter que par la sagesse de ses Conseils, il contribua lui-même à l'agrandissement de la Monarchie d'Espagne, & à la Propagation de la Foi, dans des Contrées jusqu'alors inconnuës.

Hist. d'Espag. Liv. XXVI, n. 10. p. 127.

On sçait que le célébre Christophle Colomb, ayant formé le projet d'aller à la découverte des Indes Occidentales, ou de ces terres, & Pays immenses, qui sont au de là de la mer, qui borne notre continent du côté de l'Occident, avoit d'abord proposé son dessein au Roy de Portugal, & à celui d'Angleterre : ces Princes n'avoient pas cru devoir entrer dans un projet de cette conséquence, sur les idées d'un inconnu, qu'on traitoit d'Avanturier, & de Visionaire. Colomb ne fut guères mieux reçu à la Cour de Ferdinand. Occupé alors à la Guerre contre les Maures, le Roy Catholique ne voulut pas même écouter ses propositions : mais l'habile Genois ne se rebuta point ; & Diégo Déza, dans différens entretiens qu'il eut avec lui, ayant reconnu son génie, sa probité, & son habileté, le confirma dans son dessein, & lui fit espérer le secours qu'il demandoit, pour son entreprise. Il tint sa parole : dans le tems que Ferdinand achevoit la conquête du Royaume de Grenade l'an 1491, Diégo obtint de Sa Majesté qu'on équiperoit trois Vaisseaux ; avec lesquels Colomb iroit à la découverte de ces vastes Contrées, qu'on a depuis appellées les Indes Occidentales, ou le nouveau Monde (1).

VI. Déza favorise le dessein de Christophle Colomb, & lui fait donner trois Vaisseaux.

VII. Premier succès.

Après avoir essuyé mille dangers, plus souvent obligé de combattre contre la mauvaise humeur de ses Compagnons, que contre la violence des vents, & des flots, Christophle Colomb revint heureusement en Espagne, ayant déja découvert

morensis : quibus muneribus dum fungeretur, Taurense Cœnobium suum munificè reparavit, &c. *Echard. Tom. II, pag. 51. Col. 1.*

(1) Christophorus Columbus Ligur, interventu P. Didaci Dezæ... Regis auspiciis, mense Augusto, ad novum orbem detegendum, sacroque Evangelio imbuendum navigationem suscepit. *Lefebvré in manual. Hisp. ap. Fontan. in Monum. p. 390. Col. 1.*

la Floride. qu'il nomma *les Isles du Prince*. Dans une seconde Navigation, qu'il fit les années suivantes, il découvrit un grand nombre d'autres Isles, dont les principales, & les plus riches sont l'Isle *de Cuba*, & *l'Hispaniola*, appellée depuis l'Isle *saint Domingue*. Les Marchandises précieuses, & les autres Richesses, que Colomb avoit apportées de ce Pays, inspirérent aux Castillans l'envie d'en faire la Conquête: & on sçait de quelle maniére ils s'y prirent. Mais le désir plus chrétien d'ouvrir les voyes du Salut à tant de Peuples, qui ne connoissoient point JESUS-CHRIST, étoit le premier motif qui avoit engagé Diégo Déza à favoriser d'abord cette entreprise; & qui le rendit depuis l'un des plus zélés à la poursuivre.

VIII. Et principal motif de cette entreprise.

Il y étoit encore excité par l'heureux succès, que le Ciel venoit d'accorder à quelques Missionnaires de son Ordre, dans le Royaume de Congo, ou de la basse Guinée; dont quelques Princes auparavant Idolatres, ayant été instruits des Vérités de notre Foi, le Roy lui-même, & toute la Famille Royale, un seul Prince excepté, demandérent la Grace du Baptême, avec une ferveur, & un empressement qui furent imités de presque tous leurs Vassaux. Par les soins des Enfans de saint Dominique, que le Roy de Portugal avoit envoyés vers celui de Congo, avec ses Ambassadeurs, le Christianisme devint florissant, dans un Royaume, où le nom de JESUS-CHRIST n'avoit pas été encore annoncé. M. Sponde remarque, que l'Oncle paternel du Roy fut le premier qui reçut le Baptême, le troisiéme d'Avril, qui étoit le jour de Paques l'an 1491; & que les Ambassadeurs Portugais, en se retirant, laissérent nos Missionnaires dans le Pays, pour y affermir ces Conversions commencées, & y faire de nouvelles Conquêtes à JESUS-CHRIST (1).

IX. Progrès de l'Evangile dans le Royaume de Congo.

Ad An. 1491. n. 7, 8.

Pendant que les Prédicateurs de la Foi en expliquoient, avec tant de succès les saintes Vérités, à des Peuples dociles, notre Prélat travailloit avec la même application, à faire ref-

(1) Eodem tempore felicibus conatibus Joannis Regis Lusitaniæ propagata est fides christiana in Regno Congi ... Cùm enim Nobiles illi, quos diximus in Lusitaniam adductos... ad sua remissi fuissent unà cum nonnullis Patribus Dominicanis, tribusque Navibus armatis sub ducatu Consalvi Sosæ... ubi primùm ad littus Congi appullère, Regis Patruus... jam senex Baptismum cupidissimè suscepit, unà cum filio parvulo, qui per ætatem petere non posset, inhibens tamen ne alter Filius jam adultus, quanquam non minus ejus cupidus, eum prius susciperet, quàm ipse Rex Congi, ad quem Legatio mittebatur, cum Filis suis Baptizaretur ... fuitque hic primus omnium Baptismus iis in partibus collatus; idque ipso die paschatis, qui præsenti anno 1491, incidit in tertium Aprilis ... His gestis sola in Lusitaniam rediit, relictis in Congo Sacerdotibus Religiosis, ad cæpta promovenda, &c. *Spondan. ad An. 1491. n. 7.*

LIVRE XXIV.

DIÉGO DÉZA.

pecter, & pratiquer les Maximes de l'Evangile, dans les différens Diocèses, dont on l'obligea de prendre successivement la conduite. Le 22 de Juillet 1494 il se trouvoit à Ségovie; où le Roy Ferdinand voulut qu'il signât le Contrat de Mariage entre l'Infant Don Jean de Castille, & l'Archiduchesse Marguerite d'Autriche, Fille de l'Empereur Maximilien I.

X. Déza signe le Contrat de Mariage de l'Infant, avec Marguerite d'Autriche.

XI. Sollicitude Pastorale dans la conduite de son Diocèse.

On attribue à ce Prélat deux choses bien dignes d'un Evêque; beaucoup de zéle pour l'honneur du Clergé, & une grande charité envers les Pauvres. Attentif à maintenir, ou rétablir la Discipline Ecclésiastique, il veilloit avec un soin particulier sur les Mœurs, & les Etudes des Clercs; il leur fournissoit par ses Ecrits de quoi s'instruire eux-mêmes, & leur apprenoit en même tems quelles Instructions ils devoient donner aux Fidéles, dont ils avoient la conduite. C'est dans cette vûë qu'il composa un Ouvrage intitulé : *Les devoirs des Pasteurs envers leur Troupeau.* Mais pour leur ôter le prétexte, ou l'occasion d'avilir leur Ministére, en cherchant leur nécessaire par des voyes peu conformes à la Sainteté de leur Etat, il prenoit connoissance de leurs besoins; & prévenoit leurs Demandes, pour leur faire part des libéralités, qu'il recevoit lui-même du Prince.

Echard. Tom. II, pag. 51. Col. 2.

Ibid. Col. 1.

Déja avant son Episcopat, il avoit employé des Sommes considérables, pour réparer, & aggrandir dans la Ville de Toro, le Couvent de saint Ildefonse, où il avoit pris l'Habit de saint Dominique; & depuis qu'il fut chargé du Gouvernement d'un Diocèse, dans la distribution qu'il faisoit d'une grande partie de ses Revenus, il préféroit toujours les Ecclésiastiques, qu'il sçavoit dans la nécessité, aux Laïques qui pouvoient être dans le même cas d'indigence. Il ne se refusoit pas à ceux-ci, puisque la Charité s'étend à tous, mais il se croyoit obligé de commencer par ceux-là. C'est ainsi que Diégo se comporta dans les Diocèses de Zamora, de Salamanque, & de Jaën.

Aussi mérita-t-il toujours la confiance des Peuples, tandis que celle dont les Rois Catholiques l'honoroient, sembloit augmenter tous les jours. La perte qu'il fit de l'Infant d'Espagne, ne diminua rien de son crédit à la Cour : ce fut au contraire depuis ce tems-là, qu'il se vit comblé des plus grands honneurs. Ce jeune Prince, qui avoit toujours conservé pour Diégo Déza le respect, & la connoissance d'un Disciple envers son Maître, mourut à Salamanque le quatriéme d'Octobre 1497 : & la même année notre Prélat fut revêtu de la Dignité

XII. Il est revêtu de la Dignité de Grand Chancelier de Castille.

de grand Chancélier de Castille, & de celle de Grand Inquisiteur de la Foi, dans les Royaumes d'Espagne, après Thomas de Turrecremata. Alphonse de Burgos, Evêque de Palence, étant décédé (comme nous avons dit dans son Histoire,) vers la fin de 1499, Déza fut encore nommé par Leurs Majestés pour lui succéder. Nicolas-Antoine met ce dernier Evêché avant celui de Jaën (1); en quoi il ne s'accorde pas avec les autres Historiens de la Nation.

XIII. Transféré à l'Evêché de Palence.

Dans les Archives du saint Office, on conserve encore quelques Statuts, ou Réglemens, que Déza avoit faits pour les Ministres de l'Inquisition; & qu'il signa à Palence le 17 de Juin 1500. Il y en ajouta depuis de nouveaux, qui furent publiés à Medina del Campo l'an 1504. Il se trouvoit alors dans cette Ville, à l'occasion de la maladie de la Reine Isabelle, qui y mourut le 26 de Novembre de la même année. Cette illustre Princesse, dont les Historiens Espagnols ne parlent jamais qu'avec les plus grands Eloges, avoit toujours distingué le merité de notre Prélat; mais en mourant, elle voulut lui donner la derniére marque de sa confiance, en le mettant au nombre de ceux qu'elle chargeoit de faire éxécuter ses derniéres volontés: « Elle nomma pour les Exécuteurs de son Testament, le Roy « Ferdinand son Epoux, l'Archevêque de Tolède, Don Diégo « Déza Evêque de Palence, Antoine de Fonseca, Jean Velasquez, & Jean Lopez de Lazzaraga, Secretaire de ses commandemens; dont elle connoissoit, dit Mariana, la prudence, le désintéressement, & la fidélité ».

XIV. Il se trouve à la mort de la Reine Isabelle.

XV. Qui le met au nombre de ses Exécuteurs Testamentaires.

Hist. d'Espag. Liv. XXVIII, n. 40.

La conduite de Diégo justifia aux yeux de toute l'Europe, le choix de la Reine: car il montra toujours beaucoup de zéle, & de fermeté pour soutenir toutes ses dispositions. C'est ce qu'il fit & dans les Etats Généraux du Royaume, assemblés dans la Ville de Toro; & parmi les troubles, les cabales, ou les factions, dont la Castille fut depuis agitée; tandis que les uns, selon les intentions connuës de la Reine, vouloient que le Roy Ferdinand demeurât chargé de la Régence du Royaume; & que les autres employoient toutes sortes de moyens pour s'y opposer. Le courage & la fidélité de notre Evêque parurent surtout dans ces tems orageux; où on ne voyoit, dit Mariana, qu'assemblées tumultueuses, qu'entreprises téméraires,

XVI. Il soutient avec fermeté toutes les dispositions de la Reine.

XVII. Dans un tems infiniment orageux.

(1) Deinde in Pastorale album admissus, quatuor Episcopalium sedium Antistes, Zamorensis nempe, Salmanticensis, & Palentinæ (quam dum regeret summum etiam Fidei causarum in his Regnis arbitrium & tutelam suscepit) Giennensisque unà cum honoribus Regii Protomystæ, Castellæque Cancellarii, atque inde Hispalensis Archiepiscopus, &c. *Nic. Anton. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 215. Col. 2.*

Vide Hist. Hisp. Liv. XXVIII, n. 42. &c. & n. 86. Liv. XXIX, n. 15.

que projets audacieux. On n'entendoit que plaintes, que murmures contre le Gouvernement présent, & contre la Personne d'un Prince; qui, par sa prudence, & sa valeur, avoit porté si loin la gloire de la Nation. On n'avoit peut-être jamais vû un plus triste spectacle. Les plus grands crimes demeuroient impunis; la Licence, le Caprice, la Passion étoient les seules Régles qu'on écoutoit. La plupart des Grands, uniquement attentifs à leurs intérêts particuliers, vendoient le plus cher qu'ils pouvoient leur fidélité & leurs services. Ils extorquoient de la Cour des récompenses, & des gratifications pour eux-mêmes, ou pour leurs Amis; & chacun croyoit posséder légitimement ce qu'il n'avoit obtenu, que par violence, ou par de lâches artifices.

Le Roy Catholique avoit commencé, il est vrai, de prendre le dessus; mais il se trouvoit toujours dans de fâcheuses inquiétudes: d'une part, il ne vouloit point tirer l'épée contre ceux de ses Sujets, qui l'avoient le plus indignement outragé, de crainte qu'on ne lui reprochât de satisfaire sa haine particuliére, & de se venger sous prétexte de soutenir son autorité, & de défendre l'État: il étoit bien aise d'ailleurs de ménager les Esprits. D'un autre côté, il lui paroissoit dur d'acheter, par des graces & par des récompenses, ce que la raison, la justice, la nature, & les Loix devoient lui accorder. Mais dans les conjonctures présentes on ne pouvoit espérer de calmer autrement la Castille, & de faire avorter les entreprises des Factieux. Ce fut le parti, que les Gens sages, & les plus fidéles amis du Roy lui conseillérent de prendre. De ce nombre étoient l'Archevêque de Toléde, Diégo Déza, déja Archevêque de Séville, le Duc d'Albe, le Connétable, l'Amirante de Castille, & le Comte de Cifuentes. Ces six Seigneurs nommés par Mariana, parmi ceux qui furent toujours attachés à la Personne de Ferdinand, l'aidoient de leurs Conseils; & ne pouvoient souffrir qu'on apportât le moindre changement au Testament de la Feue Reine Isabelle, touchant la Régence, & l'Administration de ses Royaumes.

XVIII. Il donne de sages conseils au Roy Don Ferdinand, à qui il demeure toujours fidellement attaché.

Liv. XXVIII, n. 86.

Selon quelques Auteurs, peu de tems après la mort de cette Princesse, & avant la fin de 1504, l'Evêque de Palence avoit été transferé à l'Archevêché de Séville. D'autres ne mettent cette Translation qu'en l'année 1505, lorsque la Famine & la Peste faisoient déja de grands ravages dans la Castille; comme elles firent bientôt après dans toutes les Provinces d'Espagne. Ce double fléau se renouvella avec plus de fureur deux

XIX. Transféré à l'Archevêché de Séville.

ans

ans après : & dans ce tems de calamité, où on voyoit les Places publiques, les Ruës, & les Campagnes, remplies de Mourans, ou couvertes de Corps morts, le pieux Archevêque se montra toujours le Pere, & le Consolateur de son Peuple, aussi attentif à la conservation des uns, qu'au soulagement des autres ; & n'oubliant rien pour procurer à tous, les secours spirituels, & temporels, dont ils avoient besoin. Cette vigilance Pastorale n'empêcha point les murmures des Peuples, excités par une autre occasion, que M. Fléchier rapporte ainsi, après l'Annaliste d'Aragon.

XX. Il procure toutes sortes de secours aux Pauvres & aux Malades affligés par la famine & par la peste.

« Du tems de la Reine Isabelle on avoit arrêté plusieurs « Personnes, par ordre du saint Office, pour crime d'Hérésie, « d'Impiété, ou d'Apostasie. Les Criminels avoient été jugés ; « ils avoient recusé leurs Juges ; les Sentences étoient suspen- « duës : on produisoit des témoins qui justifioient les Accusés, « & d'autres qui accusoient une partie de la Noblesse de Cas- « tille, & d'Andalousie. Le dessein étoit de mettre de la con- « fusion dans cette Justice, par le grand nombre des Gens « qu'on chargeoit ou qu'on déchargeoit ; de décrier les Ju- « ges ; de troubler l'Ordre des affaires, & des procédures ; & « de rendre cette Jurisdiction odieuse. Le Roy Philippe, qui « n'avoit pas été élevé dans ces usages, & qui ne faisoit pas « grand cas de ce Tribunal, avoit donné lieu à ces désordres. « Ceux qui favorisoient les Coupables, se fortifioient tous les « jours ; & comme ils étoient riches & accrédités, ils corrom- « poient Grands & Petits par leur argent, & par leurs ca- « bales ».

Hist. du Card. Ximenés, Liv. II, pag. 236.

Zurita Annal. Arag. Tom. VI, Liv. XXXVII, c. 19.

« De là vinrent les plaintes qu'on fit contre l'Archevêque « de Séville, qui éxerçoit la Charge de Grand Inquisiteur. La « Ville de Cordoüe lui demanda justice contre Luzéro, qu'il « avoit fait Commissaire du saint Office. Ce Prélat ayant voulu « prendre du tems pour être informé de sa conduite, le Peu- « ple s'émut, on enfonça les Portes de l'Inquisition, on mit « les Prisonniers en liberté, & tout le Royaume prit parti pour « les uns ou pour les autres ».

XXI. Plaintes contre le Grand Inquisiteur.

Ximenés Archevêque de Tolède, qui venoit d'être honoré de la Pourpre Romaine, regarda cette affaire comme une des plus importantes, & qui pourroit avoir de plus grandes suites. Les vœux de notre Archevêque de Séville, qui souhaitoit fort de remettre à un autre, la Charge de Grand Inquisiteur, s'accordérent avec ceux de quelques Grands d'Espagne, qui sol-

XXII. Déza se démet de cette Charge, qui est donnée à Ximenés.

licitoient le Pape & le Roy, de la donner à Ximenés. Ainsi ce Prélat obtint presqu'en même tems le Chapeau de Cardinal, & la Dignité d'Inquisiteur Général dans les Royaumes de Castille, & de Léon, *par la Cession libre & volontaire, qu'en avoit fait l'Archevêque de Séville; comme il paroît*, dit Mariana, *par une Lettre particulière, que le Roy Ferdinand écrivit à l'Archevêque de Tolède sur ce sujet; & dont on garde encore l'Original, dans les Archives du grand Collége de saint Ildephonse à Alcala.*

Liv. XXIX, n. 38.

XXIII. Ce changement devient un nouveau sujet de plainte.

Ce changement, bien loin d'appaiser les troubles, excita de nouvelles plaintes. Selon l'expression de M. Fléchier (*), « on » murmura dans le Royaume de ce que le Roy se mêloit de » changer le Gouvernement Ecclésiastique; & de ce qu'il dé- » pouilloit l'Archevêque de Séville, qu'il devoit honorer à » cause de sa piété, & de l'attachement qu'il avoit eu à son » service; pour gagner l'Archevêque de Tolède, dont il avoit » besoin en ce tems-là. Mais ces deux Prélats vêcurent toujours » dans une grande intelligence; l'un se démit de sa Charge » pour montrer sa modération, & l'autre l'accepta pour satis- » faire son zéle ».

(*) Ut sp. p. 249.

XXIV. Déza continue à servir utilement le Roy, & sa Patrie.

Cette réfléxion de l'illustre Evêque de Nismes fait peut-être moins d'honneur à Ximenés, dont il écrit l'Histoire, qu'à Diégo Déza, dont nous parlons. Quoi qu'il en soit; ceux qui se plaignoient de la prétendue injustice faite à l'Archevêque de Séville, ne connoissoient guères les dispositions de son cœur: mais ils avoient raison de ne point oublier les services importans, qu'il avoit déja rendus, & qu'il continua de rendre avec le même zéle, à sa Patrie, & à son Prince. Sa sagesse, & sa vigilance attentive, dissipérent plus d'une fois les orages, que l'inquiétude de quelques Grands, ou leur ambition excitoient dans le Royaume. Lorsque les Mécontens ne cherchoient que l'occasion de se saisir de la Personne du jeune Ferdinand, Fils de Philippe I, & Frere de Charles-Quint; notre Prélat conseilla à Nugnez de Guzman, Gouverneur de ce jeune Prince, de le conduire à Valladolid, & de le mettre avec une bonne Garde chez les Dominicains, dans leur Collége de saint Grégoire. Cela fut éxécuté; & cette sage précaution, en renversant bien des projets, pourvut à la sûreté, & à la tranquillité publique. Ce sont les paroles de Mariana, dans son Histoire d'Espagne.

Liv. XXIX, n. 3.

Ibid. n. 11.

Peu de tems après, le Fils de Nugnez, appellé Don Jean de

Guzman, Duc de Médina Sidonia, voulut profiter des troubles de Castille, pour rentrer en Possession de la Ville de Gibraltar, qui avoit été autrefois cédée à son Pere, par le Feu Roy Don Henry, & qu'il prétendoit lui avoir été injustement enlevée par Leurs Majestés Catholiques. L'Archevêque de Séville, informé des démarches de ce Duc, lui écrivit aussitôt pour lui représenter qu'il seroit plus sûr, & plus glorieux pour lui, de défendre ses Droits, par les voyes de la Justice, que par celle des Armes; & que les entreprises violentes sont ordinairement funestes à ceux qui en sont les Auteurs. Il lui promit en même tems qu'il obtiendroit du Roy, que cette affaire fût remise au jugement des Arbitres. Le Duc écouta les sages représentations du Prélat : Don Henry de Guzman, son Fils, leva le Siége qu'il avoit déja mis devant la Ville de Gibraltar; & on posa les Armes de part & d'autre. On s'en rapportoit d'autant plus volontiers à la parole de l'Archevêque de Séville, qu'on connoissoit sa probité, & son éxactitude à tenir ses promesses. Le Roy Catholique approuva ce qu'il avoit fait; & pour satisfaire le Duc de Médina Sidonia, Sa Majesté offrit de lui faire compter la somme d'Argent, dont on seroit convenu, ou de lui assurer, pour lui, & pour ses Héritiers à jamais, une certaine Pension, à prendre sur le Trésor Royal, en dédommagement de ce qu'il croyoit perdre en ne possédant pas Gibraltar.

XXV. Il détourne le Duc de Médina Sidonia, d'une entreprise, qui auroit troublé l'Etat.

XXVI. Et lui procure une juste satisfaction.

Ibid. n. 58.

Ce ne fut pas dans cette seule occasion, que notre Archevêque employa ses bons offices en faveur de l'illustre Maison de Guzman : il lui rendit un autre service non moins important, pendant le séjour que le Roy Catholique fit à Séville l'an 1508. Voici ce que nous lisons dans l'Histoire d'Espagne.

Don Jean de Guzman, avant que de mourir, avoit arrêté le Mariage de Don Henry son Fils avec Marie Giron : & par son Testament, il avoit laissé la Tutelle de ce jeune Duc à D. Pedre Giron, Frere de cette Dame, & Fils aîné du Comte d'Uregna. Pedre Giron jeune Seigneur vif, ardent, impetueux, enflé de ses grands Biens, & de ses illustres Alliances, ne cherchoit qu'à faire soulever les Peuples d'Andalousie en faveur du Marquis de Priégo, qui étoit alors dans la disgrace du Roy. Le Duc de Medina-Sidonia étoit encore trop jeune, pour s'opposer à la volonté de son Tuteur, & trop foible pour lui être de quelque secours.

Ibid. n. 60.

Lorsque Ferdinand arriva à Séville, avec sa nouvelle Epou-

se, Germaine de Foix, ces deux jeunes Seigneurs, au lieu de se hâter de venir, avec les autres Grands du Royaume, rendre leurs respects à Sa Majesté, ils ne parurent à la Cour qu'après des ordres réïtirés, & bien des délais. Le Roy, pour leur faire d'abord sentir son indignation, priva Don Pedre Giron de la Tutelle du jeune Duc; & commanda à celui-ci de livrer toutes les Places, & les Forteresses aux Officiers de Sa Majesté. L'ordre n'étoit pas moins précis que rigoureux. Mais résolus de ne pas s'y soumettre, ces deux Seigneurs se retirérent secretement de la Cour, & se sauvérent en Portugal. C'étoit ajoûter une nouvelle faute à plusieurs autres: mais de quoi n'est pas capable une Jeunesse présomptueuse, qui ne prend conseil que d'elle même? Ceux, que le Duc de Medina-Sidonia avoit laissés dans ses Places, ne firent point paroître moins de témérité: les Gouverneurs de Niebla & de Trigueros refusérent absolument de rendre ces deux Forteresses aux Officiers du Roy. Il fallut y envoyer des Troupes, les attaquer comme des Places ennemies, & les emporter d'assaut. On passa au fil de l'épée la Garnison, & les Habitans: & cet éxemple de sévérité, ou de cruauté, ayant intimidé les Gouverneurs des autres Places, ils les remirent au pouvoir du Roy, qui en donna le Commandement à notre Archevêque de Séville, & à quelques autres Seigneurs fidéles, qui les reçurent comme en Séquestre, pendant que dans le Conseil Royal on faisoit le Procès à D. Pedre Giron.

XXVII. Don Henry de Guzman, & son Tuteur se brouillent avec la Cour de Castille.

Hist. d'Esp. Liv. XXIX, n. 60.

XXVIII. Ordre sévére du Roy Ferdinand.

Ibid.

XXIX. Les Places du jeune Duc sont mises en Séquestre, entre les mains de notre Archevêque.

Ibid.

Les Politiques croyoient cette sévérité nécessaire: mais les Grands du Royaume en étoient offensés; ils se plaignoient hautement: & tandis que le Connêtable de Castille, Oncle Maternel de Don Henry de Guzman, écrivoit au Roy, avec beaucoup de liberté, de fermeté, & de hardiesse, selon l'expression d'un Historien Espagnol; le prudent Archevêque de Séville prenoit des mesures plus justes, pour amener les choses au point qu'il désiroit. Non content de conserver au jeune Duc les Places, qui lui appartenoient, & qu'il devoit lui remettre un jour entre les mains; il travailloit à le faire rentrer en Grace, auprès du Souverain, & à adoucir l'esprit de Ferdinand, que quelques Courtisans flateurs, ou jaloux s'efforçoient au contraire d'aigrir de plus en plus. Le Roy paroissoit résolu d'humilier les Grands, & d'abaisser leur Autorité. L'Archevêque de Tolède l'entretenoit dans les mêmes sentimens: & celui de Séville, toujours semblable à lui-même,

XXX. Les Grands d'Espagne prennent parti, pour ou contre Henry de Guzman.

Ibid.

XXXI. L'Archevêque de Séville, le sert en bon & fidéle Ami.

donnoit des conseils plus modérés, persuadé que pour ne pas jetter l'Etat dans de nouvelles divisions, il ne falloit pas punir tout à la rigueur. Il vouloit qu'on eût égard aux circonstances des tems, à la qualité des Personnes, & à tout ce qui pouvoit diminuer leur faute. La jeunesse de Don Henry de Guzman devoit excuser en partie la sienne: & les grands services, que ses Ancêtres avoient rendus si souvent à la Couronne, surtout dans les Guerres contre les Infidéles, méritoient en quelque maniére la Grace, qu'on sollicitoit pour lui. La Providence fit naître une occasion favorable; & notre Prélat la mit à profit pour arriver à ses fins. Ibid. n. 6.

Le Roy de Fez, irrité des Conquêtes, que les Portugais avoient faites depuis quelque tems sur les Côtes d'Afrique, ou animé par le désir d'en faire lui-même, venoit d'assembler une puissante Armée, & de mettre le Siége devant la Ville d'Arzilla. Le Gouverneur Portugais, qui commandoit dans cette Place, conquise depuis l'an 1471, soutint avec beaucoup de valeur les premiers efforts des Infidéles. Mais leur Artillerie ayant foudroyé la Ville, & fait brêche de tous côtés, ils l'emportérent d'assaut. Les Portugais ne laissoient pas de se défendre encore dans les ruës, où ils s'étoient retranchés, lorsque le Gouverneur ayant été blessé au bras, prit enfin le parti d'abandonner la Ville, & de se retirer dans le Château, avec ce qui lui restoit de Soldats. Cette Forteresse se trouvoit assez mal pourvûe de Vivres, & de Munitions; & les Maures, qui en étoient instruits, continuoient à la battre sans interruption avec une prodigieuse Artillerie. Ils faisoient en même tems plusieurs Mines, pour faire sauter le Château, si les Portugais différoient de se rendre à discrétion.

XXXII. Arzilla, Ville des Portugais, sur les Côtes d'Afrique, assiégée & prise par les Maures.

Le Roy Catholique informé du péril, qui menaçoit les Chrétiens dans le Château d'Arzilla, & craignant que les Infidéles enflés de ce succès ne formassent d'autres entreprises; envoya ordre à Pierre Navarre, qui se trouvoit avec une Flote dans la Baye de Gibraltar, d'aller promptement au secours des Assiégés. Mais Ramire de Guzman, Gouverneur de Xerez dans l'Andalousie, voyant que tout dépendoit d'une extrême diligence, fit embarquer à la hâte sur un Vaisseau, trois cens Hommes d'Infanterie, & quelques Cavaliers: avec ce peu de Troupes, qu'il conduisit lui-même à Arzilla, il entra dans le Château; reveilla le courage, & les espérances des Portugais; se mit à leur tête; & au lieu de se défendre derriére les Rem- Ibid.

XXXIII. Belle action de Ramire de Guzman, qui sauve le Château, & délivre la Ville d'Arzilla.

Ibid.

parts, il fit des Sorties, & chassa les Infidéles de quelques Postes. Un secours venu si à propos décida de la Victoire; en mettant les Assiégés en état d'attendre de plus grandes forces. Pierre Navarre peu de jours après parut à la vûe d'Arzilla; &, avec l'Artillerie de ses Vaisseaux, & de ses Galéres, il fit un feu si vif sur le Camp des Assiégeans, qui s'étendoit sur le bord de la Mer, que le Roy de Fez n'eut point d'autre parti à prendre, que de brûler la Ville, & de se retirer précipitanment avec son Armée délabrée. Ceci arriva dans le mois d'Octobre 1508.

XXXIV. L'Archevêque de Séville, profite de cette favorable conjoncture, pour faire rentrer Don Henry de Guzman, dans les bonnes graces du Roy.

Ibid. n. 101.

Cet avantage, déja fort considérable, le devint encore plus par les suites; car les Maures, intimidés par le mauvais succès, n'osérent plus insulter les Places, que les Portugais possédoient sur les Côtes d'Afrique. Cependant le Roy Emanuël, voulant marquer à Ramire de Guzman, sa reconnoissance pour le service signalé, qu'il venoit de lui rendre, le fit prier d'accepter les Présens, qu'il lui envoyoit: mais Guzman les refusa généreusement, content de la gloire qu'il avoit acquise; & ne voulant recevoir de récompense que de Sa Majesté Catholique. Cet événement donna un nouveau poids aux raisons de l'Archevêque de Séville, qui obtint enfin le rapel du jeune Duc de Medina-Sidonia. Lorsqu'en 1510 le Roy Ferdinand partit de Castille, pour aller assembler les Etats d'Aragon, D. Henry de Guzman, & Pedre Giron, déja réconciliés avec Sa Majesté, eurent l'honneur de l'accompagner dans ce voyage.

XXXV. Son application à tous les devoirs d'un bon Pasteur.

Diégo Déza, en travaillant ainsi pour ses Amis, & pour la tranquillité de l'Etat, continuoit en même tems à remplir dans son Diocèse, tous les devoirs d'un bon Pasteur. Ses autres occupations, quelque multipliées qu'elles fussent, ne l'empêchoient point de s'appliquer par lui-même, & par le Ministére de ses Freres, à l'instruction de son Troupeau, à la correction des Mœurs, & au rétablissement de la Discipline. Il visita plusieurs fois toutes les Paroisses de son Diocèse, soit dans la Ville, ou dans la Campagne: corrigea plusieurs abus; & pourvut aux besoins des Eglises. Il combattit avec succès les superstitions des Maures, encore fort répandus dans tout ce Pays; & il en fit entrer plusieurs dans le Sein de l'Eglise par le Baptême. Il enrichit la Ville de Séville de plusieurs beaux Edifices, pour l'utilité publique; & il fonda en faveur des Religieux de son Ordre, un magnifique Collége, sous les

Nic. Ant. ut sp.

XXXVI. Il fonde un Collége à Séville.

auſpices, & l'Invocation de ſaint Thomas d'Aquin (1). Nicolas-Antoine dit, que dans ſa jeuneſſe il avoit étudié dans ce Collége, dont il fait l'éloge (2).

La réputation de notre Archevêque n'étoit point renfermée dans les Royaumes d'Eſpagne. Il y avoit long-tems qu'il étoit connu, & fort eſtimé dans la Cour du Pape. Jules II en donna une illuſtre preuve l'an 1511: Ce Pontife voulant oppoſer le Concile de Latran, où il devoit lui-même préſider, à celui que quelques Cardinaux mécontens venoient de convoquer à Piſe, ſouhaitoit que les Evêques d'Eſpagne ſe trouvaſſent en grand nombre à Rome; *Mais*, dit Mariana, *il ſouhaitoit par deſſus toutes choſes, & avec paſſion que les Archevêques de Toléde & de Séville*, (François Ximenés, & Diégo Déza) *les plus Sçavans, & les plus Illuſtres de ce Royaume, s'y rendiſſent; il prétendoit par leur préſence honorer cette Auguſte Aſſemblée, & donner encore plus d'autorité à tout ce qu'on y détermineroit. Il offrit même le Chapeau de Cardinal à l'Archevêque de Séville, pour l'engager à paſſer par deſſus les motifs, qui pourroient l'empêcher d'entreprendre ce Voyage.* Cependant, ajoûte le Continuateur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. l'Abbé Fleury, aucun de ces deux Prélats ne put ſe rendre au Concile de Latran.

XXXVII. Le Pape Jules II veut l'attirer au Concile de Latran,

Hiſt. d'Eſp. Liv. XXX, pag. 43.

XXXVIII. Il lui promet le Chapeau de Cardinal.

Hiſt. Eccl. Liv. CXXIII, n. 1.

Diégo ne fut donc pas ébloui de l'éclat de la Pourpre. On a ſans doute remarqué, dans le cours de cette Hiſtoire, que s'il n'avoit point refuſé les honneurs, dont on le combloit à la Cour de Caſtille, on ne pouvoit pas auſſi lui reprocher de les avoir jamais recherchés: & on le vit toujours plus diſpoſé à remettre entre les mains de Sa Majeſté, les Charges, dont elle l'avoit revêtu, qu'il ne l'avoit été à les accepter. On continuoit à le conſulter, & à l'employer dans les importantes affaires de l'Etat. Nous ignorons ſi dans le tems, dont nous parlons, il s'étoit défait de ſa Charge de Grand Chancelier de

XXXIX. Des raiſons plus preſſantes arrêtent l'Archevêque dans ſon Diocéſe.

(1) Anno tandem 1505 ex Palentina ad Hiſpalenſem Metropolim evectus, eam Eccleſiam novem decim fermè annis gloriosè ſanctèque rexit: Hiſpalim nobili S. Thomæ Gymnaſio, aliiſque plurimis Ædificiis munificentiſſimè adornavit: fideles moribus chriſtianis inſtituit; ſuperſtitem in iis Regionibus Maurorum Mahumetanorum progeniem ad fidem benignè adduxit, &c. *Echard. Tom. II, pag. 51.*

(2) Hiſpali jacet ad divum Thomam, quod Sodalibus Dominicanis olim erexerat Collegium, ſimul & Academiam imbuendæ Grammaticis, Philoſophicis, & Theologicis Litteris juventuti. In quo celebri uſque nunc Gymnaſio, cùm à tenera ætate ingenii cultum per haſce diſciplinas aliquantulum ceperim, extare hic impreſſum grati animi, perenniſque, ut fas eſt, obſequii à me delati veſtigium hoc & argumentum pervelim. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hiſpan. Tom. I, pag. 216. Col. 1.*

LIVRE XXIV.

DIÉGO DÉZA.

Castille; mais quand toutes ces raisons ne l'auroient point arrêté en Espagne, les besoins particuliers de son Eglise devoient le détourner du Voyage d'Italie. Il sentoit trop combien sa présence étoit nécessaire dans le Diocèse, pendant les fréquentes Révolutions dont il étoit témoin; & parmi toutes ces agitations, il ne laissa pas d'assembler à Séville un Synode, ou Concile Provincial; dans lequel, ayant renouvellé les anciens Statuts de ses Prédécesseurs, il en ajoûta quelques-uns; & les fit imprimer dans la même Ville l'an 1512 (1).

XL. Où il assemble un Concile Provincial.

XLI. Saintes pratiques. Lopez ut sp.

Malgré le tumulte des affaires, ce Prélat conserva toujours la sainte maxime, dont il s'étoit fait une Loi dès son entrée dans le Cloître; la Charité, ou la nécessité l'obligeoit souvent de converser avec les Hommes; mais il n'en étoit pas moins attentif à se ménager de précieux momens, pour vivre avec lui-même, & avec Dieu. Il regardoit la pratique de l'Oraison, comme la source de toutes les Lumiéres, dont il avoit besoin, autant pour sa propre conduite, que pour celle des Fidéles: & après les fatigues dissipantes de la journée, il ne trouvoit point de plus doux délassement, que de donner quelques heures de la nuit à la méditation des Livres Saints. Les deux derniers Ouvrages, qu'il publia pendant son long Episcopat, furent le fruit de cette louable pratique. L'un de ses Ecrits est une Explication de l'Oraison Dominicale: & l'autre, beaucoup plus étendu, est une espéce de Concordance des quatre Livres de l'Evangile; dont il composa une seule Histoire, à l'éxemple d'Ammon Aléxandrin. Lorsqu'il eut perfectionné toute la suite de cette Histoire Evangélique, en conciliant tous les endroits qui paroissoient se contredire, le sçavant Prélat entreprit d'expliquer tout le Texte Sacré, par les propres Paroles des anciens Peres; mais, selon la remarque de Nicolas-Antoine, ce grand dessein ne fut point achevé (2); comme il paroît par le Manuscrit, qu'on conserve dans le Collége de saint Thomas à Séville.

XLII. Nouveaux Ouvrages.

XLIII. Attentions à faire fleurir les Etudes, & pratiquer la Vertu dans son Collége de saint Thomas.

L'Emulation, qu'il voyoit déja avec plaisir parmi les Etudians de ce nouveau Collége; & le désir d'y faire fleurir de plus en plus les Etudes, l'engagérent à de nouvelles dépenses. Il avoit d'abord ordonné que dans le Collége de saint Thomas à Séville, on garderoit les mêmes Statuts, que dans celui de

(1) Synodum Hispali celebravit, quo antiquis confirmatis sanctionibus, plures de novo adjunxit, ediditque anno 1512. in eadem Urbe. *Nic. Ant. ut sp.*

(2) Qui quidem contextus omnino absolutus est; catena autem minimè. *Ibid.*

saint

ſaint Grégoire à Valladolid : & afin que la jeuneſſe n'y fût pas moins élevée à la Piété, qu'à la Science, il en avoit donné la Direction aux Religieux de ſon Ordre, de la Province d'Andalouſie, qui vivoient dans une parfaite régularité. Il fit depuis une Fondation, pour obliger le Chapitre de la Métropole à aller tous les Ans, célébrer avec beaucoup de ſolemnité la Fête de ſaint Thomas d'Aquin, dans l'Egliſe de ſon Collége ; & il obtint une Bulle de Léon X ; qui, en confirmant toutes les diſpoſitions du pieux Fondateur, accordoit divers Priviléges aux Profeſſeurs, & aux Etudians. Cet Archevêque fit réimprimer à Séville, les deux Ouvrages Théologiques, qu'il avoit autrefois publiés, lorſqu'il enſeignoit encore dans les Ecoles de Salamanque : ſon deſſein étoit de mettre dans un nouveau jour les beaux Principes de ſaint Thomas, d'expliquer ce qui paroiſſoit obſcur dans quelques Textes, & de répondre aux objections de quelques Adverſaires ; en particulier à celles de Scot ſur les Matiéres Scolaſtiques, & de Nicolas de Lyra touchant quelques paſſages de l'Ecriture. Diégo Déza eut la ſatisfaction de voir, que ſes Ouvrages, applaudis & récherchés par les Sçavans, furent ſouvent cités avec éloge, non ſeulement dans le Collége, dont il étoit le Fondateur, mais auſſi dans les autres Univerſités d'Eſpagne.

Lopez ut ſp.

XLIV. Il met dans un nouveau jour les principes de ſaint Thomas, & répond aux Objections de ſes Adverſaires

Echard. Tom. II. pag. 51. Col. 2.

Cependant la maladie du Roy Catholique obligea notre Archevêque, de ſe rendre en diligence auprès de Sa Majeſté, pour lui rendre tous les devoirs, que la Religion, & la reconnoiſſance éxigeoient de lui. Ce Prince, que la violence du mal avoit arrêté dans une petite Maiſon de plaiſance, proche de Truxillo, ſur le chemin de Séville, après avoir ſigné ſon Teſtament, & fait ſa derniére Confeſſion au Pere Thomas de Mariençο, ſon Confeſſeur, Dominicain, mourut le 23 de Janvier 1516, à une heure après midi, revêtu de l'Habit de ſaint Dominique, dans la ſoixante-troiſiéme année de ſon âge, la trente-ſeptiéme de ſon Régne dans l'Aragon, depuis la mort de Jean II ſon Pere ; & la vingt-quatriéme en Caſtille, depuis le décès de Don Henry IV, Frere de la Reine Iſabelle, ſon Epouſe.

XLV. Il reçoit les derniers ſoupirs du Roy Catholique.

Hiſt. d'Eſpag. Liv. XXX, n. 134. Hiſt. Eccl. Liv. CXXIV, n. 98.

Les Hiſtoriens de la Nation prétendent, que l'Eſpagne n'a point eu de Prince, qui ait égalé Ferdinand V, en valeur, en grandeur d'ame, en prudence, en habileté, & en amour pour la Juſtice. « Il faut convenir (dit Mariana) qu'il avoit ſes dé- « fauts : car où voit-on des Hommes parfaits ? Mais l'on doit «

XLVI. Eloge du Roy Don Ferdinand.

Hist. d'Espag. Liv XXX, n. 134. pag. 879.

» aussi avouer que la malignité, & l'envie, qui n'épargnent » point les plus Grands Hommes, lui ont attribué bien des » défauts qu'il n'avoit pas, ou grossi ceux qu'il pouvoit avoir. » La modération de son Gouvernement, son zéle pour la Re- » ligion, son amour pour les beaux Arts, font son véritable » caractére: c'est le Portrait d'un Roy juste, doux, bienfai- » sant, & véritablement Chrétien: c'est le modéle, sur lequel » tous les Rois d'Espagne devroient se régler; & l'Espagne » lui est redevable de la Paix qu'elle a goûtée, de la sûreté » publique, de la politesse, & de la magnificence, qui y étoient » inconnuës avant son Régne ».

XLVII. Il est le premier, qui ait porté le surnom de Roy Catholique.

Ajoûtons à tous ces Eloges (qu'on ne peut guères refuser à la mémoire de ce grand Prince) celui d'avoir achevé de détruire la Monarchie des Maures, & chassé enfin des Royaumes d'Espagne, ces Peuples Infidéles, dont le Voisinage, la Contagion, & la Tyrannie étoient également funestes & honteux aux Chrétiens. C'est par cet endroit principalement que Ferdinand a mérité de porter le premier le Titre de Roy Catholique. Toutes nos Annales sont remplies du récit des Bienfaits, dont ce Monarque, à l'éxemple de ses Prédécesseurs, n'avoit cessé de combler l'Ordre de saint Dominique. Tant de Couvens, de Monastéres, de Colléges fondés, ou dotés; tant de Grands Hommes, dont il avoit produit les talens dans les Universités, sur les premiers Siéges de l'Eglise d'Espagne, ou dans les Emplois les plus considérables de la Cour; sont autant de témoignages que son affection n'étoit pas moins constante que glorieuse. Mais les Dignités, qu'il sembloit avoir pris plaisir d'accumuler en faveur du célébre Prélat, dont nous écrivons l'Histoire, mirent comme le Sceau à tous ses autres Bienfaits. Il est vrai que le zéle, l'attachement, & la fidélité de ceux, qui les recevoient, répondirent toujours à la magnificence du Bienfaiteur.

XLVIII. L'Archevêque de Séville donne de nouvelles preuves de sa pieuse libéralité, fait réparer quelques Eglises.

Après la mort de Ferdinand; l'Archevêque de Séville, un peu moins occupé des affaires publiques, se livra tout entier & avec plus de liberté, à celle de son Eglise. Quoique dans un âge déja fort avancé, il fit plus réguliérement ses Visites, & ne mit presque point de bornes à ses pieuses libéralités. Il fit faire de grandes réparations à son Eglise Métropolitaine; & y ajoûta plusieurs beaux Ornemens, en Portes, Balustres, Pupitres, & autres Piéces en Fer & en Bronze. Sans parler des Vases précieux, dont il enrichit la Sacristie. Outre diver-

ses réparations, qui furent faites, par son ordre, & de ses deniers, dans le Monastére de nos Religieuses, appellé le Royal; on assure qu'il employa douze mille Ducats, pour la Fondation d'un second Monastére du même Ordre à Séville, où il établit deux cens Religieuses dans la plus parfaite régularité. Il n'oublia point la Ville de Toro, sa Patrie: nous avons déja dit, qu'il avoit consacré des Sommes considérables, pour réparer, orner & aggrandir le Couvent, où il avoit pris l'Habit de Religieux: il fit bâtir depuis une Eglise dans la même Ville, sous l'Invocation de saint Sébastien.

XLIX. Et en fait bâtir quelques autres.

Lopez, Davila, &c.

Mais sa Charité ne se répandoit pas seulement sur les Maisons Religieuses: tous ses Diocèsains, de quelque Etat, ou Condition qu'ils fussent, y avoient part selon leurs besoins. Il aimoit surtout à montrer son caractére bienfaisant envers les Personnes de qualité; qui souvent incommodées par un changement de fortune, avoient de la peine à faire subsister leurs Familles, ou à donner une Education convénable à leurs Enfans. Persuadé que la vertu, quand elle est jointe à la Naissance, a toujours de grands avantages; le pieux Archevêque avoit fait de son Palais comme une Académie bien réglée, où les Enfans de plusieurs Gentilshommes, & de quelques Grands du Royaume, étoient élevés à ses dépens, & sous ses yeux. Il veilloit lui-même avec tant de soin, sur leurs éxercices de Piété, & d'Etude; que cette Ecole, ainsi que son Collége de saint Thomas étoient comme un Seminaire, d'où sortirent plusieurs excellens Sujets, qui servirent depuis utilement l'Eglise, & l'Etat.

L. Tous ses Diocésains, & la Noblesse en particulier, éprouvent les effets de sa charité.

On ne doit peut-être pas moins estimer les attentions de ce charitable Pasteur, envers les Personnes de la lie du Peuple: il ne sçavoit aucune Famille dans la nécessité, qu'il ne se crût obligé de la secourir. Mais il distribuoit ses aumônes avec tant de sagesse, qu'en soulageant les Misérables, il ne favorisoit pas l'Oisiveté. Il faisoit donner du blé aux Laboureurs, pour ensemencer leurs Terres; & de l'argent, ou des Outils aux Artisans, afin qu'ils pussent vivre honnêtement de leur Métier. Par une Charité si bien ordonnée, il faisoit éviter bien des péchés; entretenoit la Paix & l'Union entre les Fidéles, qui ne l'appelloient communément que leur bon Pere. Mais l'habile Prélat, en politique Chrétien, sçavoit profiter de cette affection du Peuple, pour lui procurer des nouveaux avantages, en le retenant par son Autorité dans la soumission, & la

LI. Avec quelle sagesse il distribuoit ses Aumônes.

LII. Il fait servir l'affection des Peuples, à leur propre avantage, & à celui de l'Etat.

fidélité au Prince. Je ne ſçai ſi ce Talent ſingulier de Diégo Déza n'avoit pas éte un des motifs, qu'avoient eu Ferdinand & Iſabelle, pour le faire paſſer ſi ſouvent d'une Egliſe à une autre; comme ſi la ſoumiſſion des Peuples, la tranquillité, & la Paix, euſſent été les ſuites aſſurées de la préſence du Prélat dans un Diocèſe.

LIII. L'Empereur Charles-Quint l'honore de ſon eſtime.

Charles-Quint l'avoit fort bien remarqué dès ſon arrivée en Eſpagne: auſſi montra-t-il pour cet Archevêque toute l'eſtime, & tous les égards, qui étoient dûs à ſon mérite. Il en eut une nouvelle preuve en 1520, lorſqu'ayant été élu Empereur, & voulant ſortir du Royaume pour aller recevoir la Couronne Impériale, il eut le chagrin de voir s'élever de tous côtés des Séditions, qui aboutirent à une Guerre civile. Le prétexte de cette Révolte étoit, que l'Empereur ne devant plus revenir en Caſtille, comme on ſe l'étoit imaginé, il en feroit une de ſes Provinces, dont il donneroit le Gouvernement à des Vicerois; & qu'il attireroit en Flandre, où l'on prétendoit qu'il demeureroit, toutes les Richeſſes de l'Eſpagne. On ne ſe plaignoit déja que trop de l'avarice des Flamans, & de leur Domination, qui paroiſſoit aux Eſpagnols trop dure, & trop impérieuſe. Sur ces idées, & par les intrigues de ceux qui avoient intérêt d'exciter des Troubles dans l'Etat, la Révolte parut preſque générale. Ségovie ſe ſouléva la premiére; les Bourgeois prirent les Armes & voulurent obliger le Cardinal Adrien de ſortir d'Eſpagne, quoiqu'il eût été nommé par le Prince, pour gouverner ſes Royaumes pendant ſon abſence. Les Habitans de Toléde, de Salamanque, de Burgos, d'Avila, de Zamora, de Toro, de Léon, & de pluſieurs autres Villes, ſuivirent le même exemple. La préſence même de l'Empereur ne fut pas capable de contenir dans le devoir le Peuple de Valladolid: un miſérable Artiſan Portugais ayant ſonné le Tocſin, on vit auſſitôt plus de ſix mille Hommes ſous les Armes, pour empêcher Charles-Quint de ſortir de la Ville, & de continuer ſon voyage. Les Villes révoltées formérent une eſpéce de République, & établirent un Conſeil, où chacune d'elles envoya un Député: la haute Nobleſſe fut invitée de s'y trouver, ou d'y envoyer en ſon Nom; & les Mutins menacérent de traiter comme des Traîtres, tous ceux qui refuſeroient d'entrer dans ce parti.

LIV. Emotion populaire dans pluſieurs Villes d'Eſpagne. Hiſt. Eccl. Liv. CXXVI, n. 67.

LV. L'Autorité & la vigilance de no-

Si les Habitans de Séville ne ſuivirent pas en aveugles un ſi mauvais éxemple, ce ne fut pas faute d'avoir été excités à la

Révolte, par les Chefs des Séditieux, ou par leurs Emissaires, qui couroient de Ville en Ville, & voloient de Province en Province, pour émouvoir les Peuples, & allumer par tout le feu. Mais accoutumés depuis long-tems à respecter la voix de leur Pasteur, les Citoyens de Séville écoutérent encore en cette rencontre ses sages Conseils : ils ne prirent aucune part à la Ligue, & n'en eurent point au Châtiment. L'un & l'autre firent couler bien du Sang. La vigilance de notre Archevêque, & ses attentions menagérent celui de son Troupeau.

tre Archevêque, empêche le Peuple de Séville de suivre le torrent.

LVI. Il est nommé par l'Empereur à l'Archevéché de Toléde. Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 416.

Il y avoit déja dix-neuf ans, qu'il le conduisoit avec cette sagesse, qui lui a mérité les Eloges de tous les Historiens, lorsque l'Empereur Charles-Quint le nomma à l'Archevêché de Toléde, l'an 1523. Guillaume de Croy Flamand de Nation, qui avoit été pourvû de cette grande Dignité après la mort de Ximenés, arrivée vers la fin de 1517, n'avoit jamais paru dans son Eglise : & le court Gouvernement de Don Alphonse de Fonseca, n'avoit point remédié à bien des Abus, au milieu de mille agitations. L'âge de Diégo Déza ne lui faisoit pas espérer de faire à Toléde, tout ce que son zéle pouvoit lui inspirer. Aussi ne pensoit-il qu'à se préparer à la mort ; & il résolut de refuser cette nouvelle Dignité. Il avoit un illustre Neveu, nommé Don Jean de Tavora, alors Archevêque de Compostelle, & fort estimé de l'Empereur, Diégo lui écrivit des Lettres très-pressantes pour le porter à faire agréer ses excuses à Sa Majesté.

LVII. Il s'excuse de l'accepter.

Mais soit que ce Prélat n'eût point faites les diligences nécessaires ; ou qu'il ne fût point écouté en cette occasion, notre Archevêque réçut bientôt après les Bulles, qui lui furent envoyées par le Pape Adrien VI ; & les ordres, qu'on lui remit en même tems de la part de l'Empereur, étoient si exprès, qu'il fut obligé de céder. Il fit prendre possession en son Nom, de l'Eglise de Toléde ; & il se disposoit au départ ; lorsqu'étant encore dans son Diocése de Séville, dans un Couvent des Religieux de saint Jérôme, il fut attaqué de sa derniére maladie, & finit saintement ses jours, âgé de quatre-vingt ans, après avoir ordonné que son Corps seroit porté à Séville, pour être enterré dans le Collége de saint Thomas.

LVIII. Et est obligé d'obéir.

LIX. Sa mort.

Nicolas Antoine dit que la mort de cet illustre Prélat arriva l'an 1525 (1). Mais presque tous les autres Auteurs s'ac-

(1) Cùm enim ad Toletanam sedem Præsul designatus anno 1525 proficisceretur, vir

LIVRE XXIV.

DIÉGO DÉZA.

cordent à la mettre au neuviéme de Juin 1523. L'Epitaphe qu'on grava dès lors sur son Tombeau, porte expressément la même chose (1).

apud nos amplissimis tum Gymnasii, tum Aulæ, atque Ecclesiæ capescitis honoribus. Supremoque hujus posterioris ordinis saltem delibato, per viam extinctus est, &c. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 216.*

(1) Hujus almi Collegii Fundator jacet hic R. D. Didacus Deza, Ordinis Prædicatorum Magister, istius insignis Civitatis Hispalensis Archiepiscopus; qui suis meritis, famâ, & scientiâ, ad Ecclesiam Toletanam Pastore carentem vocatus, Obiit anno Domini 1523, die IX Junii. Vixit annos LXXX. *Lopez Fontan. Echard.*

Fin du vingt-quatriéme Livre, & du troisiéme Tome.





TABLE
DES MATIÉRES
CONTENUES DANS CE TROISIEME VOLUME.

A

B

C

G

H

J

L

T

Assiste

V

Fin de la Table des Matiéres du troisiéme Volume.

FAUTES A CORRIGER.

Page 40, *ligne* 8, bonheur de les recevoir : *lisez*, de le recevoir. *Page* 40, *lig.* 20, 1498, *lis.* 1408. *Page* 41, *lig.* 5, appartenues, *lis.* appartenu. *Page* 52, *lig.* 7, fut opposé, *lis.* fort opposé. *Page* 69, *lig.* 11, *delicto*, lis. *dilecto.* *Page* 82, *lig.* 16, sentiment, *lis.* sentimens. *Page* 120, *lig.* 24, frugale, *lis.* frugal. *Page* 155, *lig.* 33, pleins de forces, *lis.* de force. *Page* 207, *lig.* 4, On avoit, *lis.* On voit. *Page.* 213, *lig.* 17, tous les fruits, *lis.* sur tous les fruits. *Page* 244, *lig.* 20, Il n'ecoula pas, *lis.* il ne coula pas. *Page* 246, *lig.* 2, qui ayant, *lis.* qui ayent. *Page* 282, *lig.* 26, les deux Eglises ayant, *lis.* ayent. *Page* 347, *lig.* 4, échangés de place, *lis.* changés de place. *Page* 353, *lig.* 5, l'an 1559, *lis.* 1589. *Page* 509, *lig.* 5, l'Ombri, *lis.* l'Ombrie. *Page* 518, *lig.* 40, place du Général, *lis.* de Général. *Page* 520, *lig.* 24, revellis, *lis.* réveillés. *Page* 522, *Not.* vexit, *lis.* rexit. *Page* 527, *lig.* 8, Jean de Hamade, *lis.* Jean Huniade. *Page* 530, *lig.* 40, tous, *lis.* tout. *Page* 532, *lig.* 29, rejetté, *lis.* rejettée. *Page* 550, *lig.* 5, pour emploi, *lis.* par l'emploi. *Page* 550, *lig.* 39, mills, *lis.* mille. *Page* 564, *lig.* 15, qui fucent, *lis.* qu'ils fucent. *Page* 564, *Not.* fœcæ, *lis.* fce. *Page* 573, *Not.* Vendicans, *lis.* Vindicans. *Page* 672, *Not.* Horruli, *lis.* Hortuli. *Page* 67, id, *lis.* Id. *Page* 719, *lig.* 38, Budia, *lis.* Badia, *Page* 725, *Not.* Sola, *lis.* Sosa. *Page* 7.., *lig.* 27, n'eut point faites, *lis.* n'eut point fait.



De l'Imprimerie de QUILLAU.

